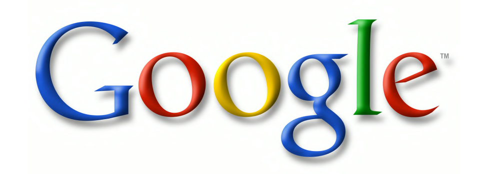
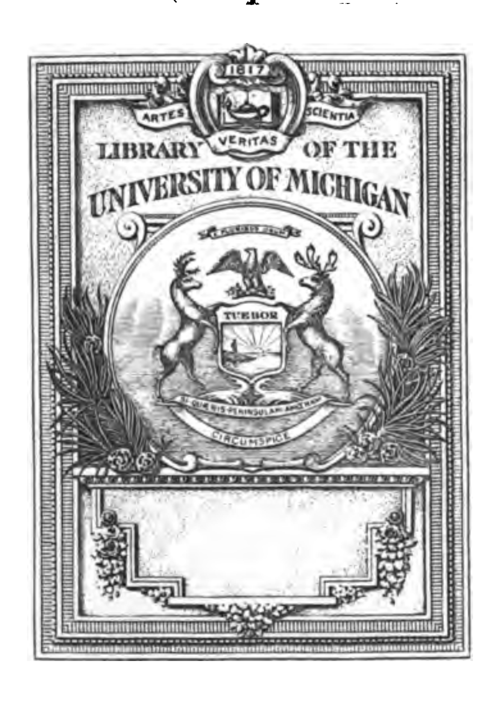



1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TVEBOR
CIRCUMSPICE



HISTOIRE
DE
FRANCE,

DEPUIS

L'ETABLISSEMENT

DE

LA MONARCHIE
FRANÇOISE DANS LES GAULES.

DÉDIÉE AU ROY,

Par le P. G. DANIEL,

De la Compagnie de JESUS.

SECONDE EDITION,

Revuë, corrigée & augmentée par l'Auteur, & enrichie de plusieurs Medailles authentiques.

TOME QUATRIEME.



A AMSTERDAM,
AUX DEPENS DE LA COMPAGNIE.
M. DCC. XX.

LISTE
DES ROIS DE FRANCE
CONTENUS DANS CE IV. VOLUME,

Et des Princes qui ont été la Souche de quelques Rois en Ligne Collaterale.

CHARLES VII. Voyez ses Ancêtres dans le III. Volume.

|

LOUÏS XI.

|

CHARLES VIII.

LOUÏS DE FRANCE Duc d'Orleans, & Comte de Valois & d'Angoulême, & second fils du Roy Charles V.

|

CHARLES Duc d'Orleans.

|

LOUÏS XII. Roi de France.

SOMMAIRE DU REGNE DE CHARLES VII.

Surnommé le Victorieux.

AGe de Charles VII. lorsqu'il parvint à la Couronne. Quelles étoient ses qualitez. Ce que fit durant ce tems-là le Duc de Betfort nommé Regent de France par le feu Roy d'Angleterre. Petite Monnoye qu'il fit fraper. Depuis quand les Rois d'Angleterre prennent les Armes & le Titre de Rois de France. Forces du Parti du Roy Henri, depuis qu'il eut été declaré tel dans le Royaume. La Guerre y devient plus furieuse que jamais. Siége de Meulan par le Duc de Betfort. Deroute des Anglois dans le Maine. Mesures du Duc de Betfort pour s'affermir au delà de la Loire. Il revient à Paris & fait plusieurs Conquêtes sur les Royalistes. Bataille qu'il gagne contr'eux près de Crevant. Il naît un fils au Roy. Ce Prince demande du secours aux Etrangers. Il fait Alliance avec le Roy d'Ecosse qui lui envoye des Troupes. Suite des expéditions du Duc de Betfort. Bataille de Verneuil. Dispositions des deux Armées. Les François sont mis en deroute. Ils perdent plusieurs Generaux. Triste état du parti du Roy. Evenement qui lui donne le tems de respirer. Diversion des Ennemis dans le Haynaut. Le Duc de Betfort repasse en Angleterre. Les Royalistes de France reprennent cœur par l'inaction des Anglois. Le Roy tâche de regagner le Duc de Bre-

1422. 1423. 1424. 1425.

Bretagne. Difficultez qui survinrent dans cette Négociation. Conditions d'accommodement exigées par le Duc & acceptées par le Roy. Autre Négociation pour faire aussi la Paix avec le Duc de Bourgogne. Elle réussit & ce Prince quitte le parti des Anglois. Le Comte de Richemont est fait Connétable de France. Il devient Maître à la Cour. Le Traité avec le Duc de Bretagne est conclu & à quelles conditions. Ressentiment que les Anglois en témoignent. Le Connétable marche en Bretagne pour la mettre à couvert, & y est défait. Comment il fut reçu à la Cour. Ven-
1426. *geance qu'il prend de divers Seigneurs. Hardiesse avec laquelle*
1427. *il parle au Roy. On lui rend de mauvais offices à la Cour. Siége de Montargis par les Anglois. Caractere du Comte de Dunois qui est chargé de la secourir. Il bat les Anglois & leur fait lever le siége. Le Roy recompense la fidelité de ceux de Montargis. Ravages du Duc de Betfort en Bretagne. Revolte des Princes de Bourbon & de la Marche. Ils s'emparent de Bour-*
1428. *ges, & se soumettent. Surprise du Mans sur les Anglois, qui la reprennent ensuite. Siege d'Orleans par le Duc de Betfort. Brave resistance des Assiegez. Efforts du Roy pour conserver cette Place. Il vient de nouveaux secours aux assiegeans. Et aux assiegez. Belle action du Gouverneur de la Ville. Les Fran-*
1429. *çois sont battus en voulant empêcher un Convoy de passer au Camp des Ennemis. Autres sujets d'inquiétude pour la Cour. Les Troupes Bourguignones quittent le Camp des Anglois devant Orleans. Etat où se trouve cette Place. Vigoureuse resolution prise dans le Conseil du Roy. Apparition miraculeuse de Jeanne d'Arc dite la Pucelle d'Orleans. Preuves de ce fait. Elle va trouver le Gouverneur de Vaucouleurs, & pourquoi. Celui-ci l'envoye à la Cour. La Pucelle demêle le Roy dans la foule des Courtisans. Preuves qu'elle lui donna de l'inspiration qu'elle avoit reçuë. On lui donne une Epée autre que celle qui se voit aujourd'hui au Trésor de saint Denis. Son habileté dans la guerre. Elle conduit un Convoy à Orleans. Epouvante des Anglois qui n'osent s'en aprocher. Autre Convoy conduit dans la Place assiegée. La Pucelle chasse les Anglois de divers Postes. Ils sont forcez dans un Boulevart où ils s'étoient logez. Ils prennent la resolution de lever le siége. Fête établie en mémoire de cette délivrance. Comment la Pucelle fut reçuë du Roy. Autres avantages qu'elle remporte sur les Anglois. Ils sont attaquez & mis en deroute près de Patay. Le Roy commence de paroître à la tête de ses Troupes.*

Il

Il se prepare par le conseil de la Pucelle à s'aller faire sacrer à Reims. Il passe à Troyes. Qui rentre dans son obéïssance. De même que Châlons. Il arrive à Reims où il est sacré. Ce que lui dit la Pucelle après la Cérémonie. Autres Villes qui se soumettent à S. M. Le Duc de Betfort s'assure de Paris, & se fortifie de nouveaux secours. Le Roy tient Conseil sur les mesures qu'il avoit à prendre. Il vient camper à Dammartin. Il offre la bataille au Duc de Betfort qui la refuse. Plusieurs places se soumettent au Roy. Il s'aproche de Paris, & tente inutilement de s'en rendre maître. Négociation avec le Duc de Bourgogne qu'il tâche d'attirer dans son Parti. Le Duc de Betfort le regagne. Et rompt tout ce qu'il avoit fait avec le Roy. Expeditions des deux Partis. Le Roy annoblit la Pucelle d'Orleans, & toute sa famille. Mesures du Duc de Betfort pour 1430.
soutenir sa faction. Conspiration sans fruit pour livrer Paris au Roy. Complot du Duc de Savoye & du Prince d'Orange contre ce Monarque. Les Troupes du dernier sont taillées en piéces. Autres exploits de l'Armée du Roy. Siége de Compiegne par les Anglois. La Pucelle d'Orléans est prise dans une sortie. Divers jugemens sur cette prise. Rejouïssances qu'en firent les Anglois, qui sont ensuite obligez de lever le siége. Autre perte des Ennemis. 1431.
Combat de la Croisette près de Châlons, où l'Armée du Roy est victorieuse. Differend touchant la succession du Duché de Lorraine. Une Bataille en decide en faveur du Duc de Vaudemont. Le Roy d'Angleterre vient en France. Où il entreprend de se venger de la Pucelle d'Orléans. On lui fait son Procès à Rouen comme à une Magicienne. Sa fermeté devant ses Juges. On lui impute le Crime d'Heresie. Et elle est condamnée au feu. Ses Parens long-tems après sa mort obtiennent du Pape la revision de son Procès. Comment cette affaire fut conduite. Depositions de plusieurs personnes qui s'étoient trouvées à sa condamnation. Témoignages honorables à sa Memoire. Elle est rétablie & les procedures faites contr'elle annullées. Statuë érigée à Rouen à son honneur. Le Roy d'Angleterre vient à Paris. Où il est sacré & couronné Roy de France. Cette ceremonie n'apporte aucun avantage au parti Anglois. Le Roy Henri retourne à Rouen, & pour- 1432.
quoi. Danger qu'il y courut. La Ville de Chartres est livrée au Roy. Et comment. Autres pertes des Anglois. Difficultez qu'il y avoit de finir cette Guerre. Expeditions des deux Partis. Dessein du Connétable, contre le Seigneur de la Trimouille Ministre du

Roy. Il le fait attaquer & enlever dans le Château de Chinon.
1433. Le Roy avouë cette violence du Connétable & donne la conduite
des affaires au Comte du Maine. Suite des Evenemens Militaires.
Les Anglois ne forment pas de grandes entreprises, & pourquoi.
La Normandie se souléve contre eux. Dispositions à la Paix entre
1434. les Ducs de Bourgogne & de Bourbon. Motifs qui y porterent le
premier. Ils conviennent d'une entrevuë. Conferences tenuës à
1435. Arras entre les parties qui étoient en guerre. Propositions du Roy
aux Anglois. Et des Anglois au Roy. Ceux-ci rejettent les offres
qu'on leur fait, & la Négociation est rompuë à cet égard. Les
Mediateurs reconcilient le Duc de Bourgogne avec le Roy de Fran-
ce. Conditions de cet accord, plus utiles que glorieuses pour l'E-
tat. Elles sont signées par les parties. Et la Paix est publiée. Sié-
ge & prise de saint Denis par les Anglois. La Ville de Pon-
toise se soustrait à leur domination. Mort de la Reine Mere, &
son Caractere. Diminution du Parti des Anglois. Le Duc de
Bourgogne leur rend compte de la Paix qu'il venoit de faire. Ils
en sont mécontens. Et maltraitent les sujets du Duc. Le Roy
1436. d'Angleterre ne le menage plus. Mesures prises par le Roy pour
se rendre Maître de Paris. Quelques Bourgeois gagnez promet-
tent d'en livrer une Porte. Le Connétable y entre avec ses Trou-
pes. Les Anglois se jettent dans la Bastille. D'où ils sortent
ensuite par composition. Amnistie accordée aux Parisiens. Ma-
riage du Dauphin avec la fille du Roy d'Ecosse. Vains efforts
du Roy d'Angleterre pour le traverser. Danger que courut la
Princesse en venant en France. Guerre entre les Anglois & le
Duc de Bourgogne. Siége de Calais par le dernier. Qu'il est en-
suite obligé de lever. Surprise de Pontoise par les Anglois. Siége
1437. de Monteraut par le Roy en personne. Assaut donné en sa presen-
ce. Suivi de la prise de la Place. Mauvais succès de celui de
Crotoi. Arrivée du Roy à Paris. Reception qui lui fut faite. Il
va descendre à Notre-Dame. Il fait de nouveaux Réglemens.
Desordre où se trouve le Royaume. Concile assemblée à Bâle, &
pourquoi. Differend survenu au sujet de la réunion de l'Eglise
Grecque & Latine. Le Concile envoye une Ambassade au Roy,
1438. pour le prier d'en recevoir les Réglemens. Assemblée tenuë à Bour-
ges sur ce sujet. Le Roy les reçoit avec certaines Modifications.
Ce qui fut appellé la Pragmatique Sanction. Chagrin du Pape
de ce que le Concile de Bâle étoit par là reconnu en France.
1439. Conference pour la Paix entre la France & l'Angleterre. Propo-
sitions

sitions faites aux Anglois. Et celles qu'ils firent à leur tour. Projet d'accommodement presenté par les Mediateurs. Les Conferences se rompent, & l'on continuë la guerre de part & d'autre. Mariage de Catherine de France, avec le Comte de Charolois. Reglemens faits pour la discipline militaire. Cabale formée contre le Connétable. Le Dauphin s'en fait le Chef. Mesures que prit le Roy pour en prevenir les effets. Les Factieux tâchent en vain de soulever tout le Royaume. Ils sont reduits à la derniere extrêmité & le Dauphin va demander pardon au Roy. 1440. *Fin de cette guerre civile qui fut nommée la Praguerie. Le Roy retourne à Bourges où il convoque une nombreuse assemblée de Savans. Deposition du Pape Eugene dans le Concile de Bâle. Conclave tenu pour une nouvelle election. Le choix tombe sur Amedée Duc de Savoye. Qui s'étoit retiré à Ripaille. Il quitte son Habit d'Hermite & prend la Thiare avec le nom de Felix V. Evenemens militaires, siége de Harfleur par les Anglois. Reddition de la Place dont le Roy se dedommage par d'autres Conquêtes. Le Duc d'Orléans prisonnier en Angleterre en est delivré par la generosité du Duc de Bourgogne. Il signe le Traité d'Arras. Fiance Mademoiselle de Cleves, & reçoit le Collier de la Toison d'Or. Inquiétudes que le Roy eut de cette reconciliation des deux Princes. Ses Ministres l'indisposent contre le Duc d'Orléans. Qui reçoit ordre de ne pas venir à la Cour.* 1441. *Réglemens faits pour la discipline des Troupes. Punition de quelques Officiers. On fait le Procès au Bâtard de Bourbon, qui est condamné à être noyé. Gilles de Laval est pendu & brulé à Nantes. Résolution du Roy de commander lui-même ses Armées, qui fut le salut de son Royaume. Il assiege & prend Creil. Il fait ensuite le siége de Pontoise. Donne un Assaut General où il commande lui-même une attaque. Force les Anglois & monte l'épée à la main sur la Muraille. Il empêche le pillage de la Ville, & retourne ensuite à Paris. Voyage qu'il fait dans quelques Provinces pour le soulagement des Peuples. Nouveau sujet d'inquiétude que les Princes lui donnent.* 1442. *Memoire qui lui est présenté de leur part. Motif secret qui les faisoit agir. Réponse du Roy à leurs Griefs. Autres moyens employez pour étoufer leur Revolte naissante. Le Duc d'Orleans est rapellé à la Cour. Le Roy va en Languedoc, & pourquoi. Conquêtes qu'il y fait. Mort d'Etienne de Vignoles & son Caractère.* 1443. *Etat des affaires en Normandie. Siége de Dieppe par les Anglois. Qui sont obligez de le lever. La Comtesse de Com-*

minge

minge cede son Comté au Roy & meurt. Le Comte d'Armagnac en enléve plusieurs Places, & est fait prisonnier par le Dauphin.
1444. *Son Comté est mis en la main du Roy. Difficultez de faire la Paix entre la France & l'Angleterre. Conferences tenuës à Tours pour ce sujet. Trêve concluë pour un an. Et ensuite prolongée. Le Roy donne de l'occupation à ses Troupes hors du Royaume. Il les envoye contre les Suisses sous la conduite du Dauphin, qui se saisit en passant de Montbeliard. Les Suisses viennent à sa rencontre. Et sont battus. Autres pertes qu'ils firent au même tems. Ils traitent à Bâle avec le Dauphin. Ses Troupes ne laissent pas de faire le dégât dans le Païs. Conference pour la Paix qui est ensuite concluë. Siége de Metz par le Senéchal de*
1445. *Poitou. Cette Ville envoye des Deputez au Roy. Qui font un Traité avec lui. Ligue de ce Prince avec ceux de la Maison de Saxe. Mariage du Roy d'Angleterre avec la fille du Roy de Sicile. Reforme Generale des Troupes de France. Difficultez qu'il y avoit dans l'execution. On en vient à bout en gagnant les Officiers. Etablissement des Compagnies d'Ordonnances. Bons effets de cette Réforme. Discipline des soldats. Diverses affaires ter-*
1446. *minées par le Roy à Châlons. Mort de la Dauphine. Hommage du nouveau Duc de Bretagne. Marque qu'il donna au Roy de son attachement. Il rend suspect le Prince Gilles son Frere. Qui est ensuite arrêté. Et trouvé mort dans son lit. Affaires de Génes depuis qu'elle se fut donnée à la France. Deux partis o-*
1447. *posez dans cette Ville. Le Roy fait avancer des Troupes pour s'en rendre Maître. Fregose y entre au nom de ce Prince, & y prend pour lui-même toute l'autorité. Autre differend au sujet du Duché de Milan, perdu pour le Duc d'Orléans. Etat des affaires avec les Anglois. Siége du Mans par l'Armée Royale. Suite du Schisme. On propose la voye d'un Concile General. Projet d'accommodement dressé par le Roy. Mort du Pape Eugene*
1448. *remplacé par Nicolas V. Assemblée tenuë à Lion sur cette affaire. On propose la Cession à Felix. Qui y consent. Surquoi le Roy envoye une Ambassade à Rome. Conferences des Ambassa-*
1449. *deurs avec le Pape Nicolas. Felix se dépose à Lausanne. Et son Competiteur est reconnu unanimement. Les Anglois rompent la Trêve avec la France. Le Roy en demande Raison. Conferences sans fruit à ce sujet. Impuissance où étoit l'Angleterre de soutenir la guerre à cause des Troubles de ce Royaume. Forces de la France. Origine des Francs Archers. La guerre recommence,*

&

& c'est le Duc de Bretagne qui la déclare. Le Roy la déclare aussi à son tour. Heureux succès de ses Armes. Il se dispose à penetrer en Normandie. Conquêtes qu'il y fit. Siége d'Alençon & de Gisors. Inaction des Anglois à quoi attribuée. Entreprise des François sur Rouen, découverte. Les habitans de cette Ville ne laissent pas de traiter avec le Roy & la lui remettent à certaines conditions. Combat entr'eux & les Anglois qui sont contraints de se retirer au Château. Ceux-ci y sont attaquez. Et obligez de le rendre avec quelques autres Places. Le Roy fait son entrée dans cette capitale de Normandie. Premier Usage des Chapeaux en France. Autres pertes des Anglois. Siége d'Harfleur. 1450.
Suivi de la reddition de toute la Province. Traité important conclu avec le Duc de Savoye confirmé par le Dauphin. Ce Prince reste en Dauphiné, & pourquoi. Sa haine contre tous ceux que le Roy aimoit. En particulier contre Brézé premier Ministre. Qui est declaré innocent, malgré les accusations portées contre lui. Et pourvu du Gouvernement de Rouen. Mort d'Agnès Sorel Maîtresse du Roy. Grande beauté & autres qualitez de cette Demoiselle. Nouvelle Campagne contre les Anglois. Prise de Valogne. Suivie d'un combat à leur desavantage. Perte qu'ils firent dans cette occasion & dans la suite. Siége de Caën. La place est emportée en quinze jours. De même que Falaize. Leur prise est suivie de celle de Domfront & de Cherbourg. Seigneurs François qui se distinguerent dans ces expéditions. Sagesse du Roy qui en fut la principale cause. Il soumet aussi plusieurs Places en Guyenne. Heureux succès de la Campagne suivante. 1451. *Siége de Montguyon & de Blaye. Suivi de la prise de Bourg, de Libourne, Rion, Castillon, Acqs, Fronzac & Bourdeaux. Capitulation des Bourdelois. La Prise de Bayonne acheve la reduction de toute la Guyenne. Tentative inutile du Pape pour ménager la Paix entre les deux Rois. Le Roy d'Angleterre* 1452. *n'y veut pas entendre. Guerre declarée au Duc de Savoye. Les Anglois se cantonnent dans le Medoc. Bourdeaux se revolte & leur ouvre ses Portes. Autres Places qui se soumettent à eux. L'Armée Françoise marche dans cette Province. Sanglant combat entre elle & les Anglois dont le General est tué.* 1453. *Déroute entiére de leurs Troupes. Prise de diverses Places dont ce Combat est suivi. Reddition de Bourdeaux & de toute la Guyenne pour la seconde fois. Traité conclu avec les Suisses. Le Seigneur de* 1454. *Lespare executé à mort, & pourquoi. Etat des affaires avec l'Angle-*

gleterre. Inceste du Comte d'Armagnac. Occasion que le Roy eut
1455. de prendre les Armes contre lui. Intrigues du Dauphin avec le
Duc de Milan & les Florentins contre les Venitiens. Il declare
la guerre au Duc de Savoye son Beau-Pere, & est contraint de
faire la Paix. Le Roy veut le contraindre de revenir à la Cour.
1456. Il va pour cet effet en Dauphiné. Et le Dauphin se retire en
Brabant. Comment il y fut reçu du Duc de Bourgogne. Pré-
cautions que le Roy & le Duc prirent chacun de leur côté. Le
1457. dernier essaye de reconcilier le Dauphin avec le Roy son Pere. Dis-
positions du Roy à cet égard. Le Dauphin s'obstine à demeurer
aux Pays-bas. Conspiration du Duc d'Alençon à quoi attribuée.
Il traite avec les Anglois, pour les rappeller en Normandie. Me-
sures prises pour l'exécution. Comment elles furent découvertes.
1458. Le Duc est arrêté. Formalitez observées dans le Jugement de
son Procès. Questions faites là-dessus au Parlement. On com-
mence à l'instruire à Vendôme. Le Duc de Bourgogne envoye
demander sa grace & en est refusé. L'Arrêt est dressé & lû en
présence du Roy. Ce Prince tient son lit de Justice pour le fai-
re prononcer, & fait grace au Criminel de la vie. Ligue entre la
France & le Dannemarc. Etat des affaires d'Angleterre. Les
François y font une descente à Sandwik. Combat sanglant dans
cette Ville, où les Anglois sont obligez de céder. Noms des Sei-
gneurs François qui s'y distinguerent. Les Troupes se rembarquent
chargées de butin. Inquiétudes du Duc de Bourgogne. Differend
entre lui & le Roy de Hongrie pour le Duché de Luxembourg.
Mort du dernier dans le tems qu'il envoyoit au Roy une Ambassade
pour prendre Magdelaine de France sa nouvelle Epouse. Mort
1459. d'Artus III. Duc de Bretagne. Difficultez sur l'hommage de
son Successeur. Affaires de Hongrie & de Bohéme. Les Genois
se donnent au Roy pour la troisiéme fois. Vuës de Jean d'Anjou
que l'on y mit pour Gouverneur. Leur Ville est assiegée par le Roy
d'Aragon, qui meurt aussi-tôt. Disposition Testamentaire de ce
Prince. Pie II. nouveau Pape mal-intentionné pour la France.
Il convoque une nombreuse assemblée à Mantouë, & pourquoi. Il
demande une Taxe sur le Clergé de France & en est refusé. Il
veut faire abolir la Pragmatique Sanction. Moderation du Roy
envers le Pape, dont il n'avoit pas lieu d'être content. Nouvelles
intrigues à Genes par le moyen des Fiesques & des Fregoses. On
1460. y murmure contre le Gouvernement. La revolte éclatte. Les Fac-
tions oposées des Fregoses & des Adornes se réunissent contre les
Fran-

François. Nouvelles forme de Gouvernement établie. Election du Doge. Secours envoyez de France au Commandant assiegé dans le Château. Combat entre les Troupes des deux Partis. Stratagème des Ennemis qui ôte la Victoire aux François. Malheureuse retraite des derniers. Etat des affaires du Royaume. Remontrances du Duc de Bourgogne au Roy sur les préparatifs qu'on sembloit faire contre lui. Réponse qui lui fut faite. Nouveau Mémoire présenté par les Ambassadeurs du Duc. Disposition à une rupture si la mort du Roy ne l'eût prévenuë. Avis donné à ce Prince, qui le jette dans une espèce de frénésie. Il meurt au bout de sept ou huit jours. Divers sentimens sur son Caractère. Son discernement pour choisir les personues dont il se servoit. Son application aux affaires de son Royaume. Son Apologie contre quelques Historiens. Son Caractere. Son Portrait. Changement qu'il fit à l'égard des Impôts. Réunions à la Couronne. 1460.



SOMMAIRE
DU
REGNE
DE
LOUIS XI.

ETat de la France à l'avénement de Louïs XI. au
1461. *Trône. Comment ce Prince reçut la nouvelle de*
la mort du Roy. Il va se faire sacrer à Reims.
Reçoit l'hommage du Duc de Bourgogne. Et
fait son entrée à Paris. Ce qu'on connut dès lors
du Caractere de ce Prince. Changement qu'il fit
à la Cour. Il va à Tours, & pardonne au Duc
d'Alençon qui y étoit prisonnier. Sa politique envers le Duc de
Bourgogne. Il affecte de paroître dévot. Sédition à Reims au
sujet des Impôts. Négociation à Rome sur l'abolition de la Pra-
gmatique Sanction. Le Roy s'engage à la casser. Et en envoye
l'acte au Pape. Réjouïssances à Rome sur ce sujet. La Pragma-
tique ne laisse pas d'être encore observée dans le Royaume. Affai-
1462. *res d'Angleterre. La Reine vient en France demander du secours.*
Ses Troupes sont battuës à son retour & Elle revient en France
une seconde fois. Affaires de Navarre. Le Prince de Viane prend
possession du Royaume au préjudice de son Pere. Il est empoisonné,
& les Navarois, pour se venger de sa mort, conspirent contre
le Roy d'Aragon. La France lui donne du secours. On parle de
1463. *Paix & le Roy est pris pour Arbitre. Entrevuë entre ce Prince*
& le Roy de Castille, cause de leur mutuelle aversion. Reflexion
de Comines à ce sujet. Le Roy veut racheter quelques Villes
de Picardie cédées au Duc de Bourgogne. Celui-ci y consent & le

Traité

Traité est conclu. Le Roy lui fait d'autres propositions qui n'ont pas un pareil succès. Origine de la Guerre dite du bien public. 1464. *Caractere de Jean de la Baluë principal Ministre du Roy. Conspiration contre ce Prince. Il échouë dans le dessein de faire enlever le Comte de Charolois. Le Duc de Bourgogne se sauve pour éviter le même traitement. Le Roy lui envoye une Ambassade, & pourquoi. Réponse de ce Duc. Seconde Audience des Ambassadeurs. Generosité du Roy envers le Duc. Nouveaux Soupçons qu'il conçut du Comte de Charolois. Adresse des Liguez à conduire leur Projet. Le Roy qui se défioit du Duc de Bretagne entreprend de l'intimider. Celui-ci ne prend point le change. Et hâte l'Armement des Princes Liguez. Le Roy en est la duppe par le secret qui fut gardé en cette occasion. Le Duc de Bourbon léve l'étendart de la Révolte. Le bien public est le prétexte qu'alleguent les mé-* 1465. *contens. Le Comte de Charolois se met à la tête de ses Troupes. Mesures du Roy dans une si subite revolution. Quelles étoient ses forces. Il s'accommode avec le Duc de Bourbon & le Duc de Nemours qui viole son serment peu après. Diversion du Comte de Charolois en Picardie. Prétendu motif de son Union avec les autres rebelles. Il s'aproche de Paris. Où il tente une surprise qui ne réussit pas. Les deux Armées se trouvent ensemble près de Montlhéri. Le Roy commence le premier la Bataille. Avantage égal des deux Partis. Dont ni l'un ni l'autre n'ose s'attribuer la Victoire. Vaine terreur des Ennemis surquoi fondée. Ils s'attribuent la Victoire en aprenant la retraite du Roy. Perte des deux partis. Faux bruit de la mort du Roy. Le Duc de Berry donne de la défiance aux Conféderez. Ils retournent vers Paris par le Gâtinois. Emportent le Pont de Charenton. Et tachent de gagner les Parisiens. Assemblée tenuë pour cet effet à l'Hôtel de Ville. On consent de les recevoir dans Paris. Le Roy rompt ce coup par son retour. Moderation dont il usa envers les Traîtres. Allarme dans le Camp des Confederez qui dans un Brouillard prirent des Chardons pour des Lances. Négociation pour la Paix. Trêve de quelques jours. Conferences indiquées. Etranges propositions des Liguez. On se sépare sans avoir rien fait. Le Roy ne laisse pas d'aller lui-même trouver le Comte de Charolois, qu'il aborde d'une maniere très-agréable. Ils entrent en matiére & nomment deux personnes pour continuer la Négociation. Effet que produisit cette Conference. Ils en ont une*

une seconde où le Roy laisse échaper l'occasion de se rendre Maître de son Ennemi. Ce qu'on pensa de sa generosité, & de l'imprudence du Comte de Charolois. Articles du Traité conclu entre ces deux Princes à Conflans. Autre conclu à S. Maur pour les intérêts des Princes. Nouvelles inquietudes du Comte de Charolois. Affaires d'Angleterre. Le Comte de Charolois fait une Ligue avec cette Couronne contre la France. Et le Roy en fait une contre le Duc de Bourgogne avec les Liégeois. A quelles conditions ces Peuples obtinrent le pardon de leur Prince. Le Roy revient à Paris. Il proteste contre les Traitez de Conflans & de S. Maur, & gagne le Duc de Bourbon. La division se met entre les autres Seigneurs Liguez. Plusieurs Places rentrent sous l'obéïssan-
1466. *ce du Roy. Défiance mutuelle entre lui & le Comte de Charolois. Mesures qu'il prit pour assurer la Normandie.* 1467. *Il fait faire un dénombrement des Parisiens capables de porter les Armes. Il tente inutilement de faire enregistrer au Parlement l'Acte d'abolition de la Pragmatique Sanction. Ordonnance publiée en faveur des Etrangers. Attention du Roy sur les démarches de ses voisins. Mort de Philippe le Bon Duc de Bourgogne. Guerre entre les Liégeois & le nouveau Duc. Ambassade que le Roy lui envoye à ce sujet. Réponse du Duc. Autre proposition que le Roy lui fait faire. A laquelle il ne répond pas plus favorablement. Siége de S. Tron*
1468. *suivi d'une Bataille où les Liégeois sont défaits. Le Roy leur envoye trop tard du secours. Il fait la Guerre au Duc de Bretagne, Allié du Duc de Bourgogne. Ce qui oblige le Breton à conclure sa Paix avec le Roy. Conditions du Traité. Embarras du Duc de Bourgogne. Le Roy lui fait proposer une entrevuë. Et part pour s'y rendre accompagné de peu de gens. Terreur panique qu'il eut à Péronne. Suivie d'un danger plus réel. Inquiétudes de ce Prince bien fondées. Le Duc de Bourgogne consent enfin de le relâcher. Il le vient trouver, & ces deux Princes signent un nouveau Traité. Ils partent pour une Expedition du Pays de Liége à laquelle on contraignit le Roy. Vigoureuse sortie des Liégeois sur les Bourguignons. Danger que coururent les deux Princes devant Liége. Assaut général donné à la Ville qui est livrée au Pillage. Le Roy s'en retourne fort mécontent du Duc de Bourgogne. Il tâche de détacher de ce Duc le Prince Charles son*
1469. *Frere. Il est trahi dans cette Négociation par le Cardinal de la Baluë & par l'Evêque de Verdun, & les fait arrêter tous deux. Il engage ensuite le Prince Charles à ce qu'il desiroit de lui, Or-*

Ordre de saint Michel institué. Le Roy envoye le Collier au Duc de Bretagne qui le refuse. Il châtie le Comte d'Armagnac qui s'étoit revolté contre lui. Affaires d'Espagne. Le Roy envoye des Troupes au Roy de Sicile contre les Catalans. Le Duc de Calabre, fils du dernier, entre dans Barcelonne & meurt peu après. Origine de la grandeur de la Maison d'Autriche. Affaires d'Angleterre. Revolte dans la Province d'York où le Roy Edouard est fait prisonnier. Ce Prince s'échape de la prison, se met à la tête de son Armée & taille en pièces celle de Varwick Chef des Rebelles. Celui-ci vient en France, & vient trouver le Roy qui lui promet du secours. Le Duc de Bourgogne se déclare pour Edouard. Le Roy se dispose à secourir le Comte de Varwick. Le Duc de Bourgogne commence les Hostilitez contre la France. Le Comte de Varwick repasse en Angleterre où il se trouve bientôt à la tête de 60000. Hommes. Edouard quitte la partie & se sauve en Flandre. Varwick entre dans Londres, tire le Roy Henri de la Tour & fait publier un Traité entre ce Prince & la France. Reflexion de l'Auteur sur cette Révolution. Dessein du Roy par raport au Duc de Bourgogne. Vuës de quelques Seigneurs qui vouloient la Guerre. Ils engagent le Roy à la déclarer au Duc. Assemblée des Etats tenuë à ce sujet. Le Duc est ajourné & met le Huissier en prison. Il assemble ses Troupes. Et les congédie peu après. Le Connétable se saisit de St. Quentin au nom du Roy. Amiens se soumet aussi & le Roy l'unit à la Couronne. Ce Prince est joué par le Connétable & par les Ducs de Bretagne & de Guyenne. Le Duc de Bourgogne rassemble son Armée. Marche vers la Somme. Passe cette Riviére à Pequigny, après l'avoir pris. Va se camper auprès d'Amiens, & demande la Paix au Roy. Qui lui acorde une Trève pour un An. Nouvelle révolution en Angleterre. Embarras du Duc de Bourgogne en danger de la part de cette Couronne & de la France. Conjoncture favorable au Roy Edouard. Il hazarde de passer en Angleterre & y fait descente. Il s'avance vers Londres. Il y est reçu, & le Roy Henri est arrêté pour la troisiéme fois. Bataille de S. Alban où le Comte de Varwick est tué. La Reine Marguerite se met à la tête d'une nombreuse Armée. Seconde Bataille où cette Princesse est faite prisonniere, son fils tué & son Mary massacré, durant ce tems-là, dans la Tour de Londres. Intrigues du Duc de Guyenne avec le Duc de Bourgogne. Remontrances que le Roy fit faire là-dessus au premier. Celui-ci

1470.

1471.

n'y

n'y répond que par des plaintes. Dispositions du Roy d'Angleterre dans cette conjoncture. Politique des Princes de ce temps-
1472. là. Paix concluë entre le Roy & le Duc de Bourgogne. Mort du Duc de Guyenne. A qui imputée. Remarque de l'Auteur à ce sujet contre Varillas. Présomptions qui font croire que le Roy en fut l'Auteur. Il refuse de ratifier la Paix avec le Duc de Bourgogne. Celui-ci se met en Campagne & fait diverses expéditions. Justification du Roy dans cette conduite à l'égard du Duc. Ce dernier se jette dans la Normandie. Le Roy vient en Anjou, & pourquoi. Il gagne Lescun, Favory du Duc de Bretagne. Il se reconcilie avec lui par son moyen. Comines quit-
1473. te la Cour de Bourgogne & passe au service du Roy. Trêve entre ce Prince & le Duc de Bourgogne. Le Roy résout la perte du
1474. Connétable de S. Pol, & pourquoi. La chose est découverte & le Connétable se tire d'affaires. Entrevuë dans laquelle il se reconcilie avec le Roy. Railleries qu'on en fit dans le monde. Trahison du Duc d'Alençon découverte. Diversion faite au Roy du côté des Pirenées. Les Habitans de Perpignan se soulevent. L'Armée du Roy met le siége devant la Ville & le léve ensuite à cause d'une Trêve. La Trêve finie, le siége recommence & les Habitans sont obligez de capituler. Dessein du Duc de Bourgogne & du Roy d'Angleterre d'entrer en France. Prétexte de l'Armement du premier. Il pense à faire ériger ses Etats en Royaume. Il gagne un scelerat pour empoisonner le Roy. Il porte la Guerre sur le Rhin. Et assiége Nuis. Le Roy de son côté se joint contre lui à l'Empereur & aux Princes d'Allemagne. Il fait conclure une Ligue entre les Suisses & les Villes du Rhin. Lui suscite encore un nouvel Ennemi en la personne du jeune
1475. Duc de Lorraine. Et se met lui-même en Campagne à la fin de la Trêve. Conquêtes qu'il fit sur le Duc. L'Empereur est mécontent du Roy, & pourquoi. La Ville de Nuis est mise en sequestre entre les mains du Pape. Le Duc de Bourgogne acquiert dans ce siége le surnom de Terrible. Ligue perpetuelle entre le Roy & les Cantons Suisses, à quelles Conditions. Le Roy d'Angleterre lui declare la Guerre. Réponse que le Roy fit à son Héraut. Avis que celui-ci lui donna. Le Roy d'Angleterre arrive à Calais. Il passe à Peronne & est repoussé de devant S. Quentin. Il reconnoît qu'il avoit compté mal à propos sur le Connétable & sur le Duc de Bourgogne. Le Roy envoye un Héraut au Roy d'Angleterre pour lui faire des propositions de Paix. Elles

les sont acceptées & l'on entre en Conferences. Traité de Trêve & autres dont elles furent suivies. Avantage qu'en tira Marguerite d'Anjou Veuve du Roy Henri VI. Entrevuë des deux Rois à Pequigny. Quelle fut leur conversation. Le Roy tâche de perdre le Connétable dans l'esprit du Duc de Bourgogne. Comment il s'y prit pour y réussir. Le Duc jure la perte du Connétable & fait une Trêve avec le Roy. Ce que l'on dit du promt retour du Roy d'Angleterre dans son Royaume. Motifs qui avoient porté ce Prince à s'accommoder avec la France. Le Connétable est la Dupe de toute cette Politique. Embarras où il se trouvoit. Il se jette entre les bras du Duc de Bourgogne, & par là dans le précipice. Le Roy durant ce temps-là se saisit de St. Quentin. Le Connétable est arrêté à Mons. Le Duc de Bourgogne hesite quelque temps à le livrer au Roy. Il le lui remet enfin & l'on fait le procès au Connétable. Qui est condamné à avoir la tête tranchée. Caractere de ce Seigneur. Avantages que le Duc de Bourgogne tira de sa mort. Vastes projets de ce Prince. Le Roy tâche en vain de le détourner de faire la Guerre aux Suisses. Motifs du Duc dans cette guerre. Le Roy vient à Lion avec des Troupes. Il ne peut empêcher les Suisses d'envoyer des Députez au Duc. Ceux-ci n'étant pas écoutez, les Suisses prennent la résolution de se défendre. Siége de Grançon. 1476.
Les Suisses se retirent du côté d'Yverdon. Le Duc pour les poursuivre s'engage dans des défilez où il est chargé & son Armée mise en déroute. Butin que firent les Suisses dans cette occasion. Leur ignorance ne leur permet pas de connoître le prix de leur proye. Ils reprennent Grançon. Le Roy reçoit avec beaucoup de moderation un Ambassadeur du Duc de Bourgogne. Raison de cette Politique du Roy. Desertion de deux Princes Alliez du Duc qui se rendent au parti de la France. Le Roy de Sicile en fait autant au moment que le Duc alloit se saisir de la Provence que le premier lui avoit voulu ceder. Le Traité en est entiérement rompu. Le Duc de Bourgogne assemble une nouvelle Armée. Et fait le siége de Morat. Le Duc de Lorraine se met à la tête de l'Armée des Suisses, se campe à demi-lieuë du Camp des Bourguignons, les attaque à l'improviste & les met en une entiére deroute. Les Troupes victorieuses offrent de l'aider à reconquerir ses Etats. Il assiége Nanci & rentre en possession de quelques autres Places. Embarras du Duc de Bourgogne. Il fait enlever la Duchesse de Savoye, qui avoit aussi traité avec le Roy.

Ce Prince la délivre. Et conclut avec elle un Traité d'Alliance. Prise de Nanci par le Duc de Lorraine. Le Duc de Bourgogne l'assiége de nouveau. Il est trahi par le Comte de Campobasso qui commandoit le Siége.
1477. *Et tué sans être connu dans une troisiéme bataille perduë contre le Duc de Lorraine. Autres Seigneurs qui perirent dans ce Combat. Caractere du Duc de Bourgogne. Vœu que le Roy fit à l'occasion de sa mort. Remarques sur la prédiction qu'en avoit faite l'Archevêque de Vienne. Etablissement des Postes sous ce Regne. Ordres que le Roy donne par raport aux Places du Duc de Bourgogne. Plusieurs se soumettent à lui. Dessein qu'il avoit pour anéantir la Maison de Bourgogne. Il tâche de faire soulever les Flamans. Olivier le Dain est celui qu'il choisit pour cela. Il ne réussit pas à Gand & revient à Tournay. Qu'il trouve moyen de surprendre. La Duchesse de Bourgogne envoye une Ambassade au Roy. Proposition embarassante que ce Prince fit à ses Ambassadeurs. Ils y consentent & lui livrent la Cité d'Arras qu'il demandoit. Insolences des Habitans de cette Ville. Comment punies. Le Roy veut en changer le nom. Il fait arrêter le Chancelier du Duc de Bretagne. Et lui en dit le sujet peu après. Il le renvoye ensuite vers son Maître chargé de diverses Lettres interceptées. Suite des affaires de Flandres. Les Gantois envoyent des Députez au Roy. Ce Prince leur donne des soupçons contre les Principaux du Conseil de la Duchesse de Bourgogne. Ce qui coûte la vie à deux d'entr'eux. La Duchesse Douairiere & le Seigneur de Ravestein sont obligez de sortir de la Ville. Avantage que le Roy tira de ces divisions des Gantois. Les affaires de la Duchesse ne vont pas mieux en Bourgogne. Le Roy y donne le commandement de ses Troupes au Prince d'Orange Jean II. Celui-ci soumet Dijon & plusieurs autres Places, & reprend l'Année suivante le parti de la Duchesse. Le Roy continuë ses intrigues aux Pays-bas, quoi qu'avec moins de succès qu'auparavant. Sans que le Roy d'Angleterre le traverse. Raisons de cette tranquilité du Monarque Anglois. Négociations à la Cour de Bourgogne, pour donner un Epoux à la Princesse. L'Empereur en envoye faire la demande pour Maximilien d'Autriche son fils. Conseil tenu à Gand sur ce sujet. Réponse favorable de la Princesse. Le Duc Maximilien la va épouser. Avarice de l'Empereur à cette occasion. Le jeune Prince se met ensuite en Campagne. Ce qui engage le Roy à conclure une*
1478. *Trêve avec lui. Les Hostilitez recommencent. Sur tout en Bourgogne.*

gogne. Nouvelle Trêve pour un An. Occupations du Roy durant ce temps-là. Affaires d'Italie. Démêlez entre les Medicis & les Pazzi. Deux factions à ce sujet. Le Roy prend le parti des derniers. Conjuration qu'ils avoient formée contre les Medicis. Le Pape en prend occasion d'excommunier les Florentins. Expedient que le Roy employa pour embarasser le Pape. Ambassade envoyée à Rome à ce sujet. Réponse de sa Sainteté. Traité conclu par le Roy avec le Roy & la Reine de Castille. Quelle en fut l'occasion. Et les Conditions. Il est suivi d'une Trêve avec l'Angleterre. 1479. *Etat des Affaires en Bourgogne. La guerre y continuë. Bataille de Terouane. L'envie de piller fait perdre aux François leur premier avantage. Le Champ de Bataille demeure à l'Archiduc, après une perte beaucoup plus grande que celle des François. Ce Prince quitte le Siége de Terouane pour s'attacher à un méchant Château dont il fait pendre le Gouverneur. Le Roy en prend une vengeance mémorable. Et fait payer bien cher aux Flamans le Champ de Bataille qu'ils avoient gagné. Le desir de la Paix fait conclure une Trêve aux deux partis.* 1480. *Changement remarquable que le Roy fit alors dans les Troupes. Il tombe malade d'Apoplexie & en releve peu après.* 1481. *Il fait faire un Camp en Normandie. Et va ensuite à Tours où il est attaqué d'Apoplexie de nouveau. Il guérit & prend soin des affaires de Savoye après la mort de la Régente. Il fait arrêter le Comte de la Chambre Gouverneur des Etats du jeune Duc. Les deux Princes se voyent à Grénoble, & viennent ensemble à Lion, où le* 1482. *Duc de Savoye meurt peu après. Le Roy pourvoit au Gouvernement de ses Etats, pendant la Minorité de son frere Charles. Mort de Marie de Bourgogne Archiduchesse d'Autriche. Le Roy profite de la disposition des Flamans, pour s'accommoder avec eux. Il fait proposer aux Gantois le Mariage du Dauphin avec Marguerite de Flandres. Ils y consentent & demandent la Paix au Roy. Arras est choisi pour le lieu de la Négociation. Articles du Traité. Autres concernant quelques Princes interessez. Chagrin qu'en conçut le Roy d'Angleterre. Il en tombe malade & meurt peu après.* 1483. *Etat du Roy au milieu de tant de grands succès. Il se retire à sa Maison du Plessis près de Tours. Remedes extraordinaires employez pour rétablir sa santé. Divertissemens qu'on lui procure. Dévotions auxquelles il eut recours. Particulierement envers François de Paule. Brutalitez de Coctier son Médecin. Inquiétudes de ce Prince, causées par la crainte de la mort. Comment*

ment le Dauphin étoit élevé durant ce temps-là. Le Roy le fait venir au Plessis. Et lui donne des leçons sur sa conduite. Il tombe dans une nouvelle attaque d'Apoplexie. Derniers Ordres qu'il donne. Suivis quelques jours après de sa mort. Caractère de ce Prince. Mauvaise foi qui régnoit à sa Cour. Jusqu'où il porta l'Autorité Royale. Quelle étoit sa Politique par raport à la guerre. Et dans les Négociations. Son Artillerie bonne & nombreuse. Etat de ses Troupes. Police qu'il avoit dessein d'établir dans le Royaume. Ordonnance qu'il fit en faveur des Officiers. Ses mauvaises qualitez. Sa sévérité dans les Punitions. Ses Dévotions. Son Amour pour la justice. Ses dispositions envers les Papes. Ses enfans Naturels. Quelle avoit été son éducation. Sa maniere de parler. Son extérieur. Sa Bizarrerie. Augmentations qu'il fit à son Etat. Ses Enfans légitimes.



SOMMAIRE
DU
REGNE
DE
CHARLES VIII.

A Quel âge Charles VIII. monta sur le Trône. Son peu d'ouverture pour les affaires. Dispositions à de nouveaux troubles. Périls de la part des Etrangers. Mécontentement general des Peuples de France. Quels étoient les Prétendans au Gouvernement. Partage de la Cour à ce sujet. Punition de deux hommes qui avoient abusé de la faveur du feu Roy. Autres Châtimens moins rigoureux. Expédient proposé pour terminer les dissensions de la Cour. Le Duc d'Orléans s'unit avec le Duc de Bretagne, & à quelle occasion. Entrevuë de ces deux Princes. Assemblée des Etats Generaux. Premiere affaire importante dont on y traita. Seconde séance, où l'on traite des affaires Ecclesiastiques. Remontrances de la Noblesse sur ce qui la regardoit. Et du Tiers Etat. Autres représentations des trois Ordres faites en commun. Fin de l'Assemblée. Sacre du Roy. Renouvellement des anciennes Alliances. Le Duc d'Orleans quitte la Cour, & pourquoi. Il manque d'être arrêté à Paris & se retire dans le Perche. Princes & Seigneurs qui se rangent à son parti. Mesures prises par la Cour en cette occasion. Le Duc de Lorraine est celui qui lui cause le plus d'inquiétude. On lui accorde une partie de ce qu'il demandoit. Et il se déclare hautement pour le Roy. Fidelité de ceux d'Orleans. Le Duc va à Paris pour tâcher de mettre le Parlement dans son parti. Réponse vigoureuse du premier President. Qui oblige le Duc à s'en retourner. Il reprend

1484.



la voye de la Négociation. Et conclud enfin son accommodement. La Paix est aussi faite avec le Duc de Bourbon & le Comte d'Angoulême. Mesures prises par raport à l'Archiduc. Traité avec les trois principales Villes de Flandres. On travaille à détacher le Duc de Bretagne du Duc d'Orleans. Ressource que le premier avoit dans les Anglois. Landois son Ministre entreprend de mettre le Comte de Richemond sur le Trône d'Angleterre & le trahit ensuite. Ce qui engage Richemond à se jetter entre les bras
1485. *de la France, qui se détermine à le proteger. Il passe en Angleterre, bat Richard, qui est tué dans la mêlée, & est Couronné en sa place. Landois est puni de ses Trahisons. On lui fait son Procès, & il est condamné à être pendu. Avantages que la France tira de sa mort. Nouvelles intrigues tramées à la Cour de Bretagne. Le Duc d'Orleans s'y retire de nouveau. Ligue entre lui & plusieurs autres Seigneurs. Quel en étoit le prétexte. Le Roy se saisit de Xaintes, & soumet ensuite toute la Guyenne. Le*
1486. *Comte d'Angoulême rentre dans le devoir. Le Roy marche ensuite en Anjou. Ce qui met la division entre les Barons de Bretagne. Il retourne à l'autre extremité du Royaume pour s'opposer au Roy des Romains. Prétextes qu'avoit celui-ci de faire la Guerre à la France. Quelles étoient ses forces & ses desseins. Suite de la division des Seigneurs Bretons. Comines & plusieurs autres sont convaincus d'être mal-intentionnez pour le Roy. Traité avantageux pour ce Prince fait avec la faction contraire au Duc d'Orléans. Articles qu'il contenoit. Inquiétude qu'en conçut la Cour*
1487. *de Bretagne. Le Roy marche dans cette Province avec son Armée. Prise de Ploermel suivie de celle de Vannes, d'où le Duc eut le bonheur de s'échaper. Le Comte de Dunois y jette du secours. En reçoit un autre du Bâtard de Bourgogne, & entre lui-même dans la Place avec quatre mille hommes. Ce qui oblige le Roy d'en lever le siége. La suite de cette Campagne ne lui est pas moins avantageuse pour cela. Etat de la Guyenne. Soumission du Seigneur d'Albret. Etat de la Picardie. Surprise de St. Omer & de Terouane par les Troupes du Roy. Défaite du Seigneur de Ravestein. Suivie de nouvelles Négociations. Feinte démarche*
1488. *des Ducs de Bretagne & d'Orléans pour la Paix. La Cour les penetre. Et les fait citer tous deux pour cause de Fellonie. L'Armée du Roy ne laisse pas de marcher en Bretagne. Expeditions qu'elle y fit. Concurrence du Duc d'Orléans & du Seigneur d'Albret dans leurs vuës pour la Princesse de Bretagne, donne lieu*

lieu à une querelle entre ces deux Rivaux. Ils marchent contre l'Armée du Roy à la tête de leurs Troupes. Bataille de S. Aubin. Déroute entiere des Bretons. Le Duc d'Orléans & le Prince d'Orange sont faits prisonniers. Perte peu considerable du côté du Roy. Suite de cette Victoire. Le Duc de Bretagne envoye une Ambassade à la Cour pour faire ses soumissions. Conferences tenuës à ce sujet. Suivies du Traité d'accommodement. Et peu après de la mort du Duc. Affaires de Flandres. Les Gantois se soulevent contre le Roy des Romains, qui est fait prisonnier à Bruges. Mouvemens de l'Empereur & du Pape pour sa Liberté. Elle est résoluë & à quelles conditions. Etat de la Bretagne après la mort du Duc. Zizime frere de Bajazet Empereur des Turcs refugié en France, & transferé à la Cour de Rome. Suite des affaires de Bretagne. Diversion faite contre la 1489.
France par le Roy des Romains. Négociations des Bretons à la Cour d'Angleterre. Dispositions du Monarque Anglois à cet égard. Il prend parti contre la France. Et fait une Ligue avec la Bretagne. Le Roy rassemble les Troupes qu'il avoit en ce Pays-là. Et oblige les Anglois à s'en retourner sans avoir rien entrepris. Vuës des Seigneurs Bretons sur le Mariage de leur Princesse. Arrivée du Prince d'Orange en Bretagne. Effet qu'elle produisit. Le Roy des Romains fait sa Paix avec le Roy. Négociation pour les affaires de Bretagne sans succès. Les hostilitez y recommencent. La Princesse Anne épouse le Roy des Romains 1490.
par Procureur. Le Seigneur d'Albret, qui prétendoit à ce Mariage, s'en venge en livrant Nantes au Roy. Ce Monarque voyant que par là la Bretagne lui échapoit, se résout d'épouser lui-même la Princesse. Le Comte de Dunois & le Prince d'Orange sont ceux que l'on charge de cette Négociation. Difficultez 1491.
qu'il y avoit à l'exécuter. Le Roy consent à la délivrance du Duc d'Orléans. Et va lui-même le tirer de prison. Ce Prince fait avec le Duc de Bourbon une Ligue pour le service du Roy. Autres Seigneurs compris dans le Traité. Sa délivrance facilite l'affaire du Mariage. Opposition qu'on y trouva d'abord dans l'esprit de la Duchesse. Le Roy s'approche de Rennes avec une Armée. La Duchesse se rend enfin & l'on dresse les Articles du Traité. Mesures prises pour empêcher les oppositions qu'on y pourroit faire. La Duchesse est conduite en Touraine où le Roy l'épouse publiquement. Elle est couronnée à S. Denis. Ressentiment du Roy des Romains à la nouvelle de ce Mariage. Il tâche d'a- 1492.
nimer

nimer l'Espagne & l'Angleterre contre la France. Le Roy d'Angleterre ne s'y porte que foiblement. Il ne laisse pas d'assiéger Boulogne & consent aussi-tôt à la Paix. A quel prix le Roy l'acheta. La prise d'Arras en console le Roy des Romains. Imprudence du Roy dans la Paix qu'il fit avec lui & avec le Roy de Castille. Motifs de ce dernier Traité. Il est conclu, & à quel-
1493. *les conditions. Articles principaux de celui qui fut aussi conclu avec le Roy des Romains. Le Roy pense tout de bon à conquerir le Royaume de Naples & de Sicile. Manifeste contenant ses prétentions à cet égard. Qui furent les deux favoris qui lui inspirerent ce dessein. Etat où se trouvoit alors l'Italie. Mort du Pape Innocent VIII. Alexandre VI. lui succede. Bonnes & mauvaises qualitez du dernier. Ludovic Sforce fait une Ligue avec ce Pape & les Venitiens contre celle des Florentins & du Roy de Naples. Il pense à y engager aussi le Roy. Et lui envoye sur cela des Ambassadeurs. Motifs qu'ils lui alléguérent pour le porter à l'expédition d'Italie. Raisons opposées des plus sages dn Conseil. Le Traité est conclu & à quelles conditions. Mesures que prit le Roy de Naples pour le traverser. Le Roy envoye une Ambassade à Venise. A Rome & à Florence. Le Roy de Na-*
1494. *ples tombe malade & meurt. La haine qu'on portoit à Alphonse d'Arragon son fils fait que sa mort ne cause aucun changement dans les affaires. Arrivée du Roy à Lion. Il regle le Gouvernement de son Etat. Il va à Grenoble & y prend les dernieres mesures pour son expédition d'Italie. Raisons qui devoient la faire échouer. Ce Prince part de Grenoble & est magnifiquement reçu à Turin. Il envoye des Ambassadeurs en diverses Cours d'Italie. Réponse desagréable que le Pape leur fit. De même que les Venitiens. Alphonse d'Arragon se prépare à prevenir le Roy. Il met dans son Parti les Medicis. Et le Pape même. Il manque de surprendre Génes & comment. Son freré Federic s'empare de Rapallo. Ce Poste est repris par le Duc d'Orleans qui commandoit la flotte Françoise. Plusieurs petits Etats continuent de se declarer pour le Roy. Alphonse entreprend de mettre la division entre ce Prince & Ludovic Sforce. Pierre de Medicis est celui qu'il employe pour cela. Il reussit en partie & Ludovic devient suspect au Roy. Ce Monarque marche à la tête de son Armée, & reçoit par tout de grands honneurs. Il arrive à Pavie & veut loger dans le Château. Raison qu'avoit Ludovic de s'y opposer. Mort du Jeune Duc de Milan. Ludovic se fait recevoir en sa place.*

place. Et eſt ſoupçonné d'avoir fait empoiſonner le jeune Duc ſon Neveu. Le Roy pourſuit ſes deſſeins malgré les ſoupçons qu'il avoit de la trahiſon de Ludovic. Embarras de ce Prince ſur la route qu'il devoit prendre. Il ſe determine à paſſer par les Montagnes. Pierre de Medicis en eſt allarmé. Il vient trouver le Roy qui lui propoſe de lui remettre Florence & pluſieurs autres Places. Ce qui eſt auſſi-tôt exécuté. Autres avantages qui ſuivirent cette ſoumiſſion des Florentins. Le Duc de Milan ſe reſout à faire éclater ſon reſſentiment contre le Roy. Ce Prince eſt reçu à Luques, & à Piſe. Cette derniere Ville fait fraper une Medaille à ſon honneur, comme au reſtaurateur de ſa Liberté. Les Florentins ſe ſoulevent contre Pierre de Medicis. Ils envoient des Deputez au Roy. Ce Prince fait ſon entrée dans leur ville. Il prétend la retenir à titre de Conquête. Hardieſſe de Pierre Capponi à cette propoſition. Le Roy change de deſſein. Et ſe contente de faire Alliance avec cette Republique. Il part pour Sienne qui le reçoit avec de grands honneurs. Il arrive à la Paillote. Le Pape lui envoye des Deputez pour traiter de Paix. Il continuë ſa route. Et étend ſes quartiers aux environs de Rome. Embarras du Pape à ſon approche. Il propoſe de traiter de ſa Paix particuliere. Et conſent de recevoir le Roy dans Rome avec ſon Armée. Ce Prince y étant entré fait ſommer le Pape de lui ouvrir le Château S. Ange. 1495. *Cette ſommation oblige le S. Pere à faire enfin ſon Traité avec le Roy. Entrevuë qu'ils eurent enſemble. Où Briçonnet Evêque de S. Malo eſt fait Cardinal. Autres entrevuës remarquables du Pape & du Roy. Diſpoſitions ſecretes où ils étoient l'un envers l'autre. Mouvemens à Naples aux approches de l'Armée Françoiſe. Monnoye frapée à Aquila au coin du Roy. Alphonſe d'Arragon met la Couronne de Naples ſur la tête de Ferdinand ſon fils, & s'enfuit en Sicile. Audace de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne envoié au Roy pour le traverſer dans ſes deſſeins. L'Armée Françoiſe ne laiſſe pas d'avancer & s'empare de deux Fortereſſes. La terreur ſe met dans l'Armée de Ferdinand. Il part de Capouë pour raſſurer Naples, & la premiére de ces deux Villes envoie faire ſes ſoumiſſions au Roy. Diſcours de Ferdinand aux Napolitains réſolus de ſe ſoumettre auſſi à la France. Il eſt obligé d'en ſortir & ſe retire à Iſchia. Suite des progrès du Roy. Il fait ſon entrée à Naples, où il eſt reçu avec toute ſorte d'honneurs. Il ſe rend Maître des Châteaux où Ferdinand avoit laiſſé des Troupes. Le reſte du Royaume ſe ſoumet*

aussi excepté Brindes & Gallipoli. Monnoye frapée à Naples à cette occasion. Le Roy y fait son entrée publique. Et prête les sermens ordinaires. Ligue concluë à Venise pour l'en chasser. Motifs des Venitiens dans cette conduite. La prise des Châteaux de Naples jette le Senat dans la consternation. Il declare sa résolution à l'Ambassadeur de France. Et la Ligue est publiée dans les Etats de la Republique. Les autres Princes d'Italie sont sollicitez d'y entrer. Ce qui oblige le Roy de s'en retourner en France. Fautes que ce Prince commit dans cette expedition. Il laisse un Lieutenant General & d'autres Officiers dans le Royaume de Naples. Dequoi étoit composée son Armée à son retour. Il est reçu à Rome. Il arrive à Sienne où il aprend que les Venitiens avoient 40000. *hommes sur pié. Il ne laisse pas de s'arrêter dans cette Ville par les conseils du Comte de Ligny son favori. Il fait encore une autre faute par le même conseil. Il arrive à Pise où il est reçu magnifiquement. Et prend cette Ville sous sa protection. La Flotte Françoise est battuë près de Génes. L'Armée de Terre s'avance à Pontrémoli. Desordres que les Suisses commirent dans cette Ville. Le Duc de Milan veut surprendre Ast, pour fermer le retour au Roy. Le Duc d'Orléans le prévient & se rend Maître de Novare d'où il envoye faire des courses dans le Milanez. Embarras du Roy pour traverser l'Appennin. Les Suisses lui rendent un signalé service en traînant l'Artillerie au travers des Montagnes. Les Liguez rassemblent toutes leurs forces dans la plaine pour y attendre l'Armée du Roy. Celle-ci arrive enfin & vient se camper à Fornouë. Extréme danger où Elle se trouvoit par raport à son inferiorité. Elle est partagée en trois corps pour passer à la vuë des Ennemis. On leur envoye un Trompette. Et ils offrent de s'accommoder avec le Roy. Puis changeant tout à coup, on se prépare de part & d'autre à la Bataille. Disposition de l'Armée des Liguez. L'Arriere-garde Françoise est attaquée par le Marquis de Mantouë. Le Roy la voiant pressée vient la soutenir, & y fait des prodiges de Valeur. Un évenement inesperé le tire de danger, & lui assure la Victoire. Perte des Ennemis en cette occasion. Les Venitiens ne laissent pas d'en faire chanter le* Te-Deum *comme s'ils eussent battu les François. Ceux-ci passent la nuit sur le Champ de Bataille. Et delogent ensuite secretement. Danger de leur retraite. Ils arrivent enfin à Ast, ce qui reléve l'espérance du Duc d'Orléans qui étoit assiegé dans Novare. Difficulté qu'il y avoit de le secourir. Le Roy*

va

va d'Ast à Turin. Il y reçoit un Envoyé du Pape qui lui fait un compliment fort extraordinaire. Réponse du Roy à cet Envoyé. Embarras de ce Monarque sur le Blocus de Novare. La mort de la Marquise Douairiere de Montferrat lui donne lieu d'en sortir par un accommodement. Comines se charge de le menager. Il en écrit aux Proveditcurs de Venise qui envoyent un Gentilhomme au Roy pour ce sujet. On convient du lieu pour les Conferences. Préliminaires peu avantageux aux François. Suivis de la Conclusion du Traité. Mutineries des Suisses de l'Armée du Roy qui s'attendoient à faire la guerre. On les apaise avec de l'Argent. Le Roy arrive à Grenoble & vient ensuite à Lion. Récit de ce qui s'étoit passé au Royaume de Naples depuis son depart. Ferdinand d'Arragon vient à Reggio, & reprend quelques Villes de Calabre. Aubigny qui y commandoit pour le Roy, marche contre lui & le bat. Ferdinand revient avec une puissante Flotte en apparence, mais qui faute de monde ne peut rien entreprendre en sa faveur. Il ne laisse pas de tenter une descente qui lui réussit. Il est reçu dans la Ville à l'aide d'une intelligence qu'il y avoit. Il resserre les François dans les Châteaux où ils manquoient de vivres & de fourages. Et éprouve une révolution aussi subite à son avantage, qu'elle l'avoit été à l'avantage du Roy. La Flotte Venitienne debarque quantité de Troupes dans la Pouille. Le Roy y en envoye une de douze Vaisseaux qui n'ose en aprocher. Les Troupes de Ferdinand sont batuës par les François. Ceux-ci neanmoins ne peuvent secourir les Châteaux de Naples. Ce qui les oblige de se rendre. Le Roy abandonne presque entierement cette expedition, quoique ses Troupes se soutinssent encore contre celles de Ferdinand. Vuës particulieres des Alliez de ce dernier Prince. D'Entragues élude les ordres de la Cour pour la restitution des Places prises sur les Florentins. Comment cette affaire fut terminée. D'Entragues & le Comte de Ligny en sont punis par une disgrace qui ne dure que peu de tems. Etat des affaires d'Italie. Les Troupes des deux partis se font la guerre aux dépens des Marchands du Païs. Prudence de Ferdinand en évitant le combat avec les François. Le Comte de Montpensier envoye au Roy pour l'engager à ne pas abandonner son entreprise. Il reussit & le Roy prend la resolution de la soutenir. Effet que cette nouvelle produisit en Italie. Inquiétudes du Duc de Milan à ce sujet. Le Duc d'Orleans refuse de commander l'Armée du Roy en ce Païs-là. Et son refus fait de nouveau abandonner le 1496.

dessein projetté. La mesintelligence se met dans les Troupes. Et leur fait manquer l'occasion de battre celles de Ferdinand. Le Comte de Montpensier est enfermé dans Atelle. Où il est obligé de faire une fâcheuse Capitulation. Articles qu'elle contenoit. Ferdinand le fait mener comme captif à Naples & meurt peu après. Son Pere Alphonse étant aussi mort, son Oncle Féderic est reconnu Roy à sa place. Le Comte de Montpensier meurt aussi. Les Maladies se mettent dans les Troupes Françoises. Le peu qui en reste retourne en France. Et le Roy abandonne tout-à-fait cette expedition. Reflexions de l'Auteur sur cette entreprise mal concertée. Les Espagnols font diversion du côté des Pyrenées. On leur prend Salses. Cette prise les porte à tenter la voye de la
1497. *Négociation. Et l'on conclut une Trêve qui est ensuite prolongée.*
1498. *Etat de l'Italie durant ce temps-là. Mort du Roy Charles VIII. Pieté de ce Prince. Son Caractere. Son Portrait. Ses enfans morts avant lui. Louïs Duc d'Orleans lui succede.*



SOM-

SOMMAIRE
DU
REGNE
DE
LOUIS XII.

AGe & Caractere de Louïs XII. lorsqu'il monta sur le Trône. Comment il commença son regne. Il en use bien envers le Duc & la Duchesse de Bourbon. Il fait quantité de beaux Réglemens. Sa conduite envers la Reine Douairiere. Il pense à faire casser son mariage avec Jeanne de France. Le Pape est favorable à ce dessein. Et le mariage est déclaré nul. Le Roy en contracte un autre avec Anne de Bretagne. A quelles conditions. Medailles frapées à ce sujet. Les Nôces se celebrent & le Roy prend le titre de Roy des deux Siciles. Autre Medaille à cette occasion. Etat des affaires en Italie. Ambition du Pape en faveur de Cesar Borgia son fils. Il traite avec le Roy qui lui donne le Duché de Valentinois, &c. Le Roy traite aussi avec les Venitiens. Difficulté survenuë au sujet de la Ville de Pise. Suivie de l'accommodement. Autres négociations du Roy avec divers Princes. Articles du Traité conclu avec l'Archiduc. Ceremonie de l'hommage fait par ce Prince au Roy pour les Comtez de Flandre & d'Artois. Suite des affaires d'Italie. Traité avec le Duc de Savoye & les Suisses. Inquiétude qu'en eut le Duc de Milan. Forces de ce Prince. Le Roy fait passer les Alpes à son Armée. Siége d'Arazzo suivi de plusieurs autres expéditions. Prise d'Alexandrie. Le Duc de Milan se sauve à Inspruk. Sa Capitale se soumet au Roy. Qui y fait son entrée. Et décharge le Peuple de quantité d'impôts. Il y reçoit les félicitations de divers Princes d'Italie. Il traite avec eux en vuë 1499.



de conquerir le Royaume de Naples. Le Pape le félicite aussi de ses heureux succès. Le Roy part de Milan pour revenir en
1500. *France. Il y trouve la Reine accouchée d'une Princesse. Troubles à Milan à quoi attribuez. Danger qu'y courut Trivulce à qui le Roy en avoit donné le Gouvernement. Il sort de cette Ville & Ludovic y est reçu avec joie. Mesures que prit le Roy à la nouvelle de cette révolution. Il envoye une nouvelle Armée en Italie. Les Suisses qu'avoit Ludovic l'abandonnent. Ce Prince est enlevé par les François & conduit au Château de Loches où il meurt. Sa prise fait la décision de la Guerre d'Italie. Ceux de Milan ont recours à la Clemence du Roy. Raisons qui empêcherent ce Prince de tenter tout de suite la Conquête de Naples. Il partage ce Royaume avec le Roy d'Espagne. Fondement de cette Négociation. Elle est tenuë fort secrete, jusqu'au tems de*
1501. *l'exécuter. L'Armée Françoise s'assemble dans le Milanez. Suivie d'une flotte considerable. Mesures de Federic d'Arragon pour s'y opposer. Le Pape consent au partage du Royaume de Naples entre les Rois de France & d'Espagne. Reflexions des Politiques là-dessus. Féderic se retire à Capouë. Et abandonne la Campagne pour se maintenir dans les Villes. Il se jette dans Naples. Les François assiegent Capouë & la prennent. Naples a le même sort. Federic est transporté à Ischia. Et cede au Roy tous ses droits sur le Royaume de Naples pour le Duché d'Anjou. Le Comte de Montpensier va voir à Pouzzoles le tombeau de son Pere & y meurt de douleur. Les Espagnols se rendent Maîtres de la partie du Royaume de Naples qui leur avoit été cedée. Le Pape de son côté s'empare des biens des Savelli & des Colonne. Sa puissance & celle de son fils le Duc de Valentinois causent de la jalousie aux Princes d'Italie. Le Roy des Romains rompt la Treve qu'il avoit faite avec le Roy. On s'assure de ce Prince pour le mariage de son petit fils avec Claude de France. Articles de ce Traité. La Trêve est prolongée. L'Archiduc passe par la France pour aller en Espagne. Réception que le Roy lui fit. Ces deux Princes ont une entrevuë, dans laquelle ils ajoutent quelques Articles au Traité précedent. Le Roy des Romains*
1502. *manque à l'observer. Semences de guerre entre les deux Nations au sujet du Royaume de Naples. Les Espagnols commencent les hostilitez. Les François se mettent en Campagne & prennent plusieurs places sur les autres. Le Roy va en personne en Italie. Le Pape durant ce temps-là excite des brouilleries dans la Toscane.*

cane. Le Duc de Valentinois s'empare du Duché d'Urbin. Le Roy prend les Florentins sous sa protection. Ce qui fait évacuer au Duc de Valentinois toutes les places qu'il leur avoit prises. Ce Monarque arrive à Ast, où l'on tâche de l'irriter contre le Pape. Raisons qu'il avoit de ne pas se livrer alors à son ressentiment. Détail du Traité qu'il avoit fait avec le Pape. Il part d'Italie pour retourner en France. Conseil tenu par ses Generaux après son départ. On y résout de bloquer Barléte. Aubigni durant ce temps-là bat les Espagnols en Calabre. Contre-temps arrivez devant Barléte au Duc de Nemours. Il ne peut rassembler assez de troupes pour s'opposer aux Espagnols. On en vient à un accord. Et les deux Rois cedent leurs parts du Royaume de Naples au profit de Charles de Luxembourg. 1503. *Suites fâcheuses de ce Traité. Ferdinand refuse de consentir à la paix. Continuation de la Guerre en Calabre. Action où les François sont battus. Autre dans la Pouille suivie de la levée du Blocus de Barléte. Pertes des deux partis. Le Duc de Nemours veut forcer le Camp des Espagnols. Et y est tué. Perte des François. Ils tâchent de pourvoir à la sureté de Naples, & sont aussi obligez de l'abandonner. Effet de toutes ces nouvelles à la Cour de France. On y résout de continuer la guerre. Forces du Roy en Italie. La lenteur de ses préparatifs la fait échouer. La prise du Château de l'Oeuf par les Espagnols suit de près celle du Château Neuf. Premier usage des mines. Siége de Gayéte le derniere ressource des François. Les assiégeans sont repoussez & se retirent à Castiglioné. François de Gonzague Marquis de Mantouë est fait Général des Troupes Françoises en Italie. Mort funeste du Pape Alexandre VI. Embarras du Duc de Valentinois en cette occasion. Tumulte à Rome. Les Troupes Françoises s'en aprochent par mer & par terre. Difficultez qui retardent le Conclave. Intrigues du Cardinal de la Rovére. Le Conclave s'assemble & choisit pour Pape François Picolomini, qui meurt peu après, ayant pris le nom de Pie III. Le Cardinal de la Rovére lui succede sous le nom de Jules II. L'Armée Françoise passe le Garigliau, & force le Camp des Espagnols par un endroit. Elle est ensuite repoussée avec perte. Mesintelligence entre les Généraux François. Les Espagnols demeurent dans leur Camp malgré les incommoditez de la Saison. Rencontres entre les deux partis. Le Général Espagnol reçoit du renfort. Il fait jetter un pont sur le Garigliau. Attaque & emporte celui des François. Les oblige d'abandonner*

leur

leur Artillerie & leur Bagage. Les poursuit & les bat au passage de Mola. Perte des vaincus. Le Vainqueur marche à Gayéte, qui capitule aussi-tôt. Articles de la Capitulation. La perte
1504. *te de cette place acheve celle du Royaume de Naples pour la France. Etat des affaires de cette Couronne du côté des Pyrénées. Les François assiégent Salces & l'abandonnent à l'approche des Espagnols. Etat de l'Italie après la Guerre de Naples. Le Duc de Valentinois rend au Pape toutes les places qu'il lui avoit prises. Il est emmené prisonnier en Espagne, & y meurt. Négociations pour la paix entre la France & l'Espagne. Suivies de la prolongation de la Trêve. La mauvaise foi de Ferdinand rend inutiles les Négociations. Ambassade du Roy des Romains & de l'Archiduc envoyée en France, & pourquoi. Elle est suivie d'un Traité où l'Archiduc prend le titre de Roy de Castille & de Leon. Autres Articles qu'il contenoit. Ligue du Roy, du Pape, & du Roy des Romains contre la République de Venise.*
1505. *Le Roy d'Espagne tâche de la traverser. Le Roy des Romains la rend sans effet par sa lenteur. Maladie du Roy qui fait desesperer de sa vie. Mauvais effets qu'elle produisit. Le Roy revient en santé. Mesures des Vénitiens pour rompre la Ligue faite contre eux. Le Roy recommence à traiter avec les Espagnols à l'occasion de la mort d'Isabelle, femme de Ferdinand. Testament de cette Princesse, confirmé par les Etats. Embarras de Ferdinand à ce sujet. Dispositions de l'Archiduc à son égard. Ferdinand demande en mariage au Roy Germaine de Foix sa Niéce. Et l'obtient. Conditions de cet accord. Effets qu'il produisit en Espagne & en Italie. Le Traité est ratifié & suivi de la*
1506. *paix entre les deux Rois. L'Archiduc part pour l'Espagne. On y convient que les deux Rois & la Reine auroient une égale autorité dans la Castille. Le nouveau Roy arrive en Galice. Ferdinand lui demande une entrevuë, & l'obtient. Les deux Rois ont ensemble une longue conversation. Ils se separent. Et Ferdinand se retire en Arragon, laissant la Castille à son Gendre. Etats de Tours tenus en France, où l'on met des bornes au pouvoir de la Maison d'Autriche. Ouverture de cette Assemblée. On y propose les inconveniens du mariage projetté entre Madame Claude de France & Charles Duc de Luxembourg. On leve les scrupules du Roy sur son engagement à cet égard. Ce Monarque consent au mariage de Madame Claude avec François Comte d'Angoulême son Heritier présomptif. Et cette Princesse est fiancée*

au

au Prince avant la séparation des Etats. Le Roy envoye au Roy des Romains lui porter cette nouvelle. L'embarras où se trouvoit le Roy de Castille ne lui permet pas d'en marquer son ressentiment. Etat des affaires de ce Prince. Il aliéne de lui les esprits des Castillans. Le Roy d'Arragon s'assure du Royaume de Naples. La mort imprévuë du Roy de Castille lui donne de nouvelles occupations. Il ne se hâte pas d'y retourner, comptant sur l'affection de la plupart des Castillans. Il s'attache à gagner le Roy de France. Et à seconder les desirs du Pape. Revolte des Génois contre les François. Le Roy y envoye des troupes. Les Rebelles n'en deviennent que plus insolens. Ce qui détermine le Roy à s'y en aller en personne. Forces de ce Prince. Il marche à Génes & fait attaquer le Fort Castellaccio. Les Suisses aiant refusé d'y aller, les François l'emportent avec beaucoup de peine. Les Génois tentent inutilement de le reprendre. Ils offrent de capituler pour leur ville. Le Roy les oblige de la rendre à discretion. Et y fait son Entrée. Harangue que lui firent les Députez. Ce Monarque laisse long-temps la Ville en suspens sur le traitement qu'il lui feroit. Ensuite de quoi il lui fait grace. Grande joie de tous les habitans à ce pardon inesperé. Le Roy fait mettre ses armes dans leurs Monnoyes avec celles de la République. Il va ensuite à Milan. Il reçoit des Deputez de Florence. Et des Ambassadeurs de Venise. Suite des affaires du Roy d'Espagne à Naples. Il a une entrevuë à Savone avec le Roy. Et retourne ensuite en Espagne. Etat de ce Royaume. Ferdinand est reconnu Roy de Castille. Curateur donné à Charles de Luxembourg pour ses Etats du Pays-Bas. Remarque Critique là-dessus. Les Flamans se ravisent, & donnent le soin de leur pays au Roy des Romains. Diéte convoquée à Constance par ce Prince allarmé des heureux succès du Roy. On y conclud une Union avec le Pape & les Vénitiens pour chasser les François du Milanez. La bonne conduite du Roy dissipe les soupçons des membres de la Diéte. Embarras des Vénitiens dans cette conjoncture. Ils se déterminent à ne prendre point les armes pour le Roy des Romains. Et ce Prince demeure ferme dans le dessein de faire la guerre aux François en Italie. Mesures du Roy & des Vénitiens pour n'être point surpris. Maximilien échouë dans le projet qu'il avoit formé sur Génes. Il marche ensuite vers le Vicentin après avoir pris le nom d'Empereur. Mesures de la République pour s'y oposer. Les Allemans sont battus près de Cudore. Ce qui oblige l'Empereur de proposer une Trêve aux Vénitiens. Ligue de Cambray. Motifs qui la firent faire. Pretexte dont on la couvrit. Articles publics qu'elle contenoit. Articles secrets contre les Vénitiens. Ils en sont avertis & prennent des mesures pour se précautionner. Diversité d'opinions dans le Conseil qu'ils tinrent pour la guerre. Le Roy la leur déclare par un Heraut. Premieres Hostilitez. Le Roy arrivé à Milan y fait la revuë de son Armée. Le Pape publie une Bulle foudroyantre contre les Vénitiens. Ceux-ci y répondent par un Manifeste. Ils reprennent Trévi qui leur avoit été pris par les François. L'Armée du Roy s'aproche de leur Camp sans oser l'attaquer. Ce Prince reussit à les en faire sortir, dans le dessein de leur donner bataille. Marche & disposition des deux Armées. Le Combat commence par une Escarmouche. Et devient ensuite general à l'avantage des François. Pertes des deux partis. Le Roy se met à genoux pour remercier Dieu de cette Victoire remportée près d'Aignadel. Et canonne de loin la Ville de Venise. Suites de cette Expedition. Autres pertes des Vénitiens. Ils font les plus grandes offres à l'Empereur, au Roy d'Espagne & au Pape pour les détacher des François. L'Empereur & le Pape les refusent. Le Pape néanmoins consent de recevoir une Ambassade des Vénitiens. La Générosité du Roy leur donne le temps de respirer. L'Empereur vient à Trente, &

1507.

1508.

1509.

manque à un Rendez-vous qu'il avoit promis au Roy de France. Ce qui joint à la molesse du Pape empêche ce Monarque de pousser plus loin ses conquêtes. Cette conduite de l'Empereur & la hardiesse d'un particulier rétablissent les affaires des Vénitiens. Le Roy à son retour reçoit les honneurs du Triomphe à Milan. Il fait un nouveau Traité avec le Pape & revient ensuite dans ses Etats. Mort & Caractere de Henry VII. Roy d'Angleterre. Henry VIII. son successeur prend les interêts des Vénitiens. L'Empereur assiége Padouë. Combien de monde il y employa. Vigoureuse defense des Assiégez. Belle réponse du Chevalier Bayard à la proposition que faisoit l'Empereur à la Noblesse Françoise de donner un second assaut à la place. L'Empereur le propose à ses Gendarmes Allemans qui le refusent. Ce qui est suivi de la levée du siége. L'Armée Imperiale s'en retourne. Les Vénitiens surprennent Vicence & font d'autres Expeditions. Leur Flote sur le Pô est brûlée ou coulée à fond par les François. Brouilleries entre le Pape & le Roy. Ce Monarque est pris pour Arbitre des differends entre l'Empereur & le Roy d'Arragon pour l'administration de la Castille. Conditions de cet accommodement. Etat de la ligue contre les Vénitiens. Intrigues du Pape contre le Roy. Ce
1510. *que fit le Roy pour le regagner. Il n'y peut réussir, & le Pape devient favorable à la République. Intrigues du Nonce pour porter le Roy d'Angleterre à déclarer la guerre à la France. Et pour détacher les Suisses de son parti. Le Pontife refuse de joindre ses troupes à celles des autres Confederez. Le Roy fait de nouveau marcher les siennes contre la République. Vicence est pillée par les Allemans. Et Légnago pris par le Maréchal de Chaumont. Mort du Cardinal d'Amboise son Oncle principal Ministre du Roy. Caractere de ce Prélat. Le Roy ressent vivement sa perte. Suite de la guerre contre les Vénitiens. L'Empereur engage Vérone au Roy. Haine du Pape contre la France. Il donne au Roy d'Espagne l'investiture du Royaume de Naples. Et par ce moyen le Roy de France est déchu du Droit qu'il y avoit. Le Pape travaille aussi à lui enlever la République de Génes. Mais ses projets sont déconcertez par les bons ordres du Commandant François. Plan de defense du Maréchal de Chaumont. Il oblige les Suisses qui vouloient faire irruption dans le Milanez à s'en retourner. Et fait lever aux Vénitiens le siége de Vérone. Ceux-ci font inutilement une nouvelle tentative sur Génes. Le Roy commence à se lasser de la guerre. Le Pape s'en prévaut pour attaquer Ferrare. Ce qui oblige le Roy de secourir le Duc de ce nom. Assemblée Generale des Evêques de France à Tours, où l'on propose divers Cas sur la conduite du Pontife Romain. On y fait defense de faire passer aucun argent à Rome. Nouveau Traité entre l'Empereur & le Roy où celui de Cambrai est confirmé. Le Pape n'en est que plus animé contre le Duc de Ferrare. Inquiétude qu'il eut du résultat de l'Assemblée de Tours pour la Convocation d'un Concile General. Il abandonne son entreprise sur Ferrare, & le fort de la guerre est dans le Modénois. Le Maréchal de Chaumont marche vers Boulogne où étoit le Pape. Inquiétude de sa Cour à l'aproche de l'Armée Françoise. On envoye au Maréchal pour lui faire des propositions. Conditions auxquelles celui-ci consentit de traiter avec sa sainteté. Elles sont rejettées & le Maréchal est obligé de se retirer. Reflexions diverses sur cet Evénement. Le Pape reprend le dessein d'accabler le Duc de Ferrare. La Mirandole est investie par ses troupes & celles des Vénitiens. Il manque d'être pris par le Chevalier Bayard. Il se transporte au siége de la Mirandole.*
1511. *Et réduit la place à capituler. Mort du Maréchal de Chaumont. Le Maréchal de Trivulce lui succede au commandement de l'Armée. Le Pape fait investir la Bastide place importante du Duc de Ferrare. Le Chevalier Bayard marche au secours. Disposition*

position de sa petite Armée. Elle attaque les Ennemis & les défait. La Bastide & Ferrare sont délivrées par ce moyen. Le Pape consent à traiter avec l'Empereur. Le Roy en est mécontent. Et consent néanmoins à la Négociation. Difficultez dans les Préliminaires. La hauteur de l'Evêque de Gurk, Lieutenant General de l'Empereur en Italie, la fait échouer. Le Pape est cité au Concile General à Pise, & la guerre recommence plus vivement qu'auparavant. Défaite de l'Armée du Pape & des Vénitiens. Chagrin du Pontife à la nouvelle de sa Citation au Concile. Inquiétude du Roy d'Espagne pour son Royaume de Naples. Moderation du Roy en cette occasion. Le Pape s'en prévaut pour rejetter tout accommodement. Ce qui oblige le Roy de continuer la guerre. Le Pape convoque lui-même le Concile General à Rome. Il tombe malade à l'extrémité, & guérit peu après sans changer de dispositions. Le Roy d'Espagne entre dans la ligue avec lui & avec les Vénitiens. Ouverture du Concile de Pise. Le Pape excommunie ceux qui y adheroient. La ligue du Roy d'Espagne avec lui & avec les Vénitiens devient publique. Articles de ce Traité. Raisonnemens divers auxquels il donna lieu. Premiere Session du Concile. Il est transferé à Milan ensuite d'une sedition arrivée à Pise. Les Evêques d'Allemagne refusent de s'y trouver. Les Suisses, ennemis de la France, font une irruption dans le Milanez pour en chasser les François. Conduite du Duc de Nemours qui en étoit Gouverneur. Ils lui font de grandes menaces, & se retirent ensuite dans leur pays. Le Duc tâche inutilement d'engager les Florentins dans le parti du Roy. Leur défiance de la France les oblige à demeurer Neutres. Expeditions des troupes Espagnoles en Italie. Elles font le siége de Bologne conjointement avec les trou-
pes du Pape. Etat de cette place. Effet surprenant d'une Mine dont les Assiégez ne re- 1512.
çoivent aucun mal. Le Duc de Nemours s'y jette avec du secours. Ce qui oblige les Assiégeans de lever le siége. Bresse est surprise par les Venitiens, Quelle en fut l'occasion. Combat entre eux & les François au desavantage des premiers. Le Duc de Nemours attaque le Château de Bresse. Se rend maître du Retranchement. Et entre dans la Ville où il fait un grand massacre des Ennemis. Generosité du Chevalier Bayard envers une Dame dans la maison de laquelle il fut porté blessé. Le Duc de Nemours reçoit ordre d'engager les Espagnols à une bataille décisive. Le Roy d'Angleterre entre dans la ligue contre les François. Autres raisons d'inquiétude pour le Roy de la part de l'Empereur, des Suisses, & des Florentins. Forces du Duc de Nemours. Il va chercher les Ennemis qui évitent le combat. Il met le siége devant Ravenne. Etat de cette Place. Elle soutient un assaut où les François sont repoussez avec perte. Le Duc envoye reconnoître l'Armée des liguez dans la résolution de leur donner bataille. Disposition de celle de France, & de celle des Espagnols. On commence à se canonner. Premiere charge qui n'eut encore rien de décisif. Le combat devient plus vif & les ennemis sont mis en fuite. Leur retranchement est attaqué & emporté après un furieux combat. Et néanmoins le General François est enseveli dans sa Victoire. Rélations diverses de cet Evénement. Perte des deux partis. La prise de Ravenne en est le fruit. Effets differens que cette nouvelle produisit dans les Cours. Elle ne repand nulle part plus de terreur qu'à Rome. Le Pape néanmoins tient bon à continuer la Ligue. Raisons qui obligerent le Roi de retirer ses troupes du Milanez. Les Suisses y viennent de nouveau, ce qui embarasse extrêmement le General de la Palice. Le danger augmente par la mesintelligence des Officiers François. La perte de Crémone donne commencement à une entiére révolution. Révolte Generale dans le Milanez. Les troupes Françoises sont obligées d'abandonner Pavie. Et d'évacuer tout le Milanez. Genes se révolte aussi.



Et les Suisses sont la cause de toutes ces pertes. Usurpation du Royaume de Navarre par le Roi d'Espagne. Brouilleries qui en furent l'occasion. Ferdinand en profite. Ses Generaux fondent sur Pampelune, où ils manquent de surprendre le Roy Jean d'Albret. La prise de cette Capitale est bien-tôt suivie de celle de tout le Royaume. Raisons des Auteurs Espagnols pour pallier cette usurpation. Scrupules des Successeurs de Ferdinand sur cet Article. Le Roy de France envoye du secours à Jean d'Albret. Ce Prince rentre dans son Royaume où il reprend plusieurs places. Mais aiant échoué devant Pampelune, il perd sans ressource sa Couronne & ses Etats. Bonheur du Roy d'Espagne en cette occasion. Le Pape met la France en interdit, & spécialement la Ville de Lyon où avoit été transferé le Concile de Pise. Differentes vuës des Confede-
1513. *rez. Le Pape rompt avec les Vénitiens. Et meurt peu après. Caractere du nouveau Pape qui prit le nom de Leon X. Trêve d'un an entre les Rois de France & d'Espagne, suivie d'une Ligue des Venitiens avec le Roy. Ce Monarque entreprend de reconquerir le Milanez. Le Maréchal de Trivulce se rend maître d'Ast & d'Alexandrie. Et la flote Françoise surprend Genes, qui rentre de nouveau sous la domination du Roy. Siége de Novare levé par la Trimouille. Les Suisses viennent attaquer son Camp. Et l'emportent après un Combat fort opiniâtré. Grand massacre de l'Infanterie Françoise & Allemande. Cette défaite est suivie d'une nouvelle Révolution dans le Milanez. Faute de Louis de la Trimouille à qui on en attribuë la perte. La France reconnoît le Concile de Latran. Les Anglois attaquent ce Royaume en Artois & en Bourgogne. Combats de mer entre les vaisseaux des deux Nations. Les deux Amiraux y périssent. Jonction des Armées de terre de l'Empereur & des Anglois. Elles forment le siége de Terouane. Imbaud de Fonterailles y fait entrer un Convoi. Les Ennemis ont leur revenche à la journée des Eperons près de Guinegate. Avanture singuliere du Chevalier Bayard qui fait prisonnier un Gentilhomme Anglois auquel il se rend. Cette déroute est suivie de la prise de Terouane par les Imperiaux & les Anglois. Irruption des Suisses dans le Duché de Bourgogne. Siége de Dijon. La Trimouille, qui y commandoit, engage les Suisses en entrer en Négociation. Et ils levent le siége. Le Royaume est délivré d'inquiétude par leur retraite, & par le parti que prennent les Anglois d'assiéger Tournay. La prise de cette place termine la Campagne de ce côté-là. Les Vénitiens ne sont pas plus heureux que les François leurs Alliez. Mort de*
1514. *la Reine Anne de Bretagne. Et son Epitaphe. Le Pape en prend occasion d'écrire au Roi, & pourquoi. Mariage de Renée de France avec Charles Prince d'Espagne. Avantages que la France tira de cette Négociation. Mécontentement qu'en eut le Roi d'Angleterre. Il est suivi du mariage de François Comte d'Angoulême avec Madame Claude de France fille aînée du Roy. M. de Longueville négocie durant ce tems-là celui du Roy avec la Sœur du Roi d'Angleterre. Suspension d'Armes par terre entre les deux Nations suivie d'un Traité de paix. Et du Mariage du Roy. Ce qu'en pensa l'Empereur. Et le Pape. Etat*
1515. *de la guerre en Italie, où elle ne se fait que foiblement. Le Roy, sur ces entrefaites, tombe malade, & meurt. Eloge de ce Prince. On le défend du reproche d'aimer l'argent. Sa pieté, sa Continence, & ses autres belles qualitez. Sa Devise. Ses Etablissemens. Ses Enfans.*

FIN DES SOMMAIRES.

HIS-



HISTOIRE DE FRANCE.

CHARLES VII.

Surnommé le Victorieux.

CHARLES Roy de France, VII. du nom, né le vingt-deuxiéme de Février de l'année 1403. * monta sur le Trône sur la fin de la vingtiéme de son âge. Le rang de sa naissance l'en devoit beaucoup éloigner: car il n'étoit que le cinquiéme des fils de Charles VI. qui portérent tous quatre avant luy la qualité de Dauphin, deux desquels, sçavoir Louïs & Jean furent mariez, & pouvoient avoir lignée. La Providence le destinoit pour être le restaurateur du Royau-

1422. *Age de Charles VII. lorsqu'il parvint à la Couronne.*

* Plusieurs de nos Modernes mettent la naissance de ce Prince en 1402. ne faisant pas réfléxion qu'alors en France l'année ne commençoit qu'après Pâques, & que le mois de Février 1402. étoit celuy de 1403. selon la maniere de compter d'aujour-d'huy.

1422.

Royaume de France, qui n'avoit jamais été plus proche de son entiere ruïne, & qui remonta sous son Regne à un plus haut degré de puissance, que celuy même où l'on l'avoit vû monter par la valeur & par la sagesse de Philippe Auguste. Ce jeune Prince avoit été marié dès l'an 1413. avec Marie fille de Louïs II. d'Anjou Roy de Sicile & de Iolande d'Arragon, dont il n'avoit point encore eu d'enfans.

Quelles étoient ses qualitez.
Ancien MS. anonyme rapporté par M Godefroy dans son Histoire de Charles VII.

Charles rassembloit dès lors dans sa personne beaucoup de belles qualitez, & il en fit paroître dans la suite encore de plus grandes. Il étoit d'une humeur douce & agréable, humain & gracieux dans ses maniéres; & c'est ce qui luy attacha beaucoup de Partisans durant sa mauvaise fortune. Il avoit du feu, de l'inclination pour la guerre, de la docilité pour les avis de ses plus sages Conseillers, & il avoit déja montré beaucoup de résolution & de constance, pour tenir ferme contre la puissante faction, qui sembloit devoir l'accabler.

Il est proclamé Roi, & ensuite couronné à Poitiers.
Monstrelet vol. 2. fol. 1.

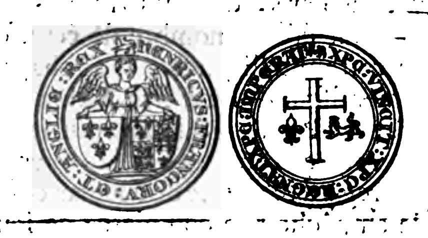
Le titre de Roy qu'il prit aussi-tôt après la mort de son pere, donna un grand relief à son parti. Ce fut un puissant motif pour y affermir ses anciens serviteurs, & pour luy en acquérir de nouveaux. Il apprit cette mort auprès du Puy en Vellay, où il étoit en un petit Château nommé Espally. Il en fit paroître un extrême déplaisir. Il prit le deuil ce jour-là, & le lendemain s'étant vêtu d'écarlate, tous les Seigneurs & Gentilshommes ayant pris les habits dont ils se servoient dans les tournois, ornez des écussons de leurs armes, il alla à la Chapelle, où l'on ne fit point d'autre cérémonie pour le saluer Roy, sinon d'élever une banniére aux Armes de France, & de crier en l'élevant, *Vive le Roy*. Peu de temps après il se fit couronner à Poitiers sans grand appareil, en attendant qu'il le pût faire à Reims, ce qui n'arriva que plusieurs années après.

Ce que fit durant ce temps-là le Duc de Betfort nommé Regent de France par le feu Roy d'Angleterre.
Regiſtres du Parlement de l'an 1422.
Hist. de Jean Chartier, Historiographe de Charl. VII.

Tandis que cela se passoit au delà de la Loire, le Duc de Betfort nommé Régent en France par le feu Roy d'Angleterre, observoit toutes les formalitez, pour faire reconnoître Roy de France son neveu Henry VI. qui étoit encore au berceau. On commença le neuviéme de Novembre à sceller en la Chancellerie de Paris au nom de ce petit Prince. On scelloit du Sceau du Châtelet, jusqu'à ce que le grand Sceau fût fait, & on mettoit au titre de tous les actes publics ces paroles: *Henry par la grace de Dieu, Roy de France & d'Angleterre*. Et au bas: *Donné sous notre Scel du Châtelet de Paris en l'absence du nôtre, & de notre Regne le premier*. Le seiziéme jour du même mois, on commença à plaider au Parlement, & le vingt-troisiéme on scella du grand Sceau, où étoit gravé un Roy assis en une chaise, tenant deux Sceptres, un à chaque main; à droite étoit l'Ecu de France, & à gauche l'Ecu d'Angleterre, écartelé des Fleurs-de-Lys & des Léopards. Au contre-Scel, il y avoit un Ange tenant d'une main l'Ecu de France, & de l'autre l'Ecu d'Angleterre accompagnez de chacun un Sceptre. L'Ecu d'Angleterre étoit surmonté d'une pomme, ou globe au bout d'une verge, & au dessus du globe étoit une Croix. Dès le vingt-quatriéme du mois, courut une monnoye de deux blancs, où du côté de la pile étoient les Sceaux de France & d'Angleterre, & de l'autre côté une petite Croix accompagnée d'une Fleur-de-Lys & d'un Léopard avec ces mots aux deux Légendes, *Henry Roy de France & d'Angleterre*.

Petite Monnoye qu'il fit fraper.

De-



Depuis ce temps-là les Rois d'Angleterre n'ont jamais cessé de porter les Armes de France & d'Angleterre écartelées, & de se dire Rois de France & d'Angleterre. Car quoique Edoüard III. eût usurpé ce titre l'an 1360. néanmoins après le Traité de Bretigni, il le quitta, & fut neuf ans sans le porter. Il le reprit de nouveau, lorsque Charles V. luy déclara la guerre. Ses successeurs l'imitérent. Ils ne nommoient nos Rois que par leur nom, auquel ils ajoûtoient seulement le Surnom *de France*, sans la qualité de Roy. *Charles de France*, *Charles notre adversaire de France*. C'est ainsi qu'ils écrivoient & qu'ils parloient: mais quand une fois Henry VI. eut été mis en possession du titre de Roy de France dans la capitale même du Royaume, ils l'ont regardé comme inaliénable, & ne l'ont jamais quitté. *Depuis quand les Rois d'Angleterre prennent les armes & le titre de Rois de France.*

Il ne manquoit au parti qui le donnoit à Henry, que la justice. Il avoit en main la force & la puissance de l'Etat. Tout se faisoit par les ordres du Duc de Betfort. Le Duc de Bourgogne toûjours animé du desir de venger la mort de son pere, n'agissoit que par ses mouvemens. La Reine Isabeau de Baviere, soit par haine pour son propre fils, soit par l'impuissance où elle s'étoit mise d'agir autrement, secondoit en tout les Anglois & le Duc de Bourgogne. On appelloit dès lors à Paris par raillerie Charles *le petit Roy de Bourges*: non pas qu'il n'y eût que cette Ville qui tint pour luy, mais parce qu'elle étoit la capitale du Berri, qui faisoit une partie de son domaine, lorsqu'il n'étoit encore que Dauphin: Car quand il prit le nom de Roi, non seulement le Berri, mais encore le Bourbonnois, le Lionnois, le pays de Forest, l'Auvergne, le Languedoc, le Poitou, & une grande partie de la Xaintonge, étoient de son parti, aussi-bien que le Comté de Cominges, & le Comté d'Armagnac au voisinage des Pyrénées. *Forces du parti du Roy Henry, depuis qu'il eut été déclaré tel dans le Royaume.* Annales de France.

Le Duc de Betfort avoit si bien pris ses mesures, que l'avénement du nouveau Roy Charles à la Couronne, qui devoit naturellement produire quelque changement dans l'Etat, n'y en causa presque aucun, au moins au deçà de la Loire, quoiqu'il en eût fait beaucoup dans les esprits. Mais la crainte de ce qui pouvoit arriver dans la suite, obligea les Parisiens & le Duc de Betfort d'envoyer en Angleterre, pour faire venir incessamment de nouvelles troupes. Louis de Luxembourg Evêque de Teroüenne, Lourdin de Saligni, & quelques autres furent chargez de cette commission. Ils allérent par Lille, où ils s'abouchérent avec le Duc de Bourgogne, ils s'embarquérent à Calais, & revinrent d'Angleterre peu de temps après, avec assurance d'être bien secondez. Monstrelet fol. 2.

La guerre devint par tout plus furieuse que jamais. On découvrit une intel- *La guerre y devient plus furieuse que jamais.*

1422. intelligence du Roy dans Paris, dont les Auteurs furent arrêtez & punis: Michel Lallier, qui avoit été du nombre de ceux qu'on avoit envoyez en Angleterre, étoit de cette intelligence. Il s'échapa avec quelques autres: & leurs biens furent confisquez. La Ferté Milon se donna au Roy. Meulan fut aussi surpris par ses Partisans, tandis que Jean de Luxembourg s'empara de quelques Châteaux en Picardie, qui tenoient encore pour ce Prince.

1423.

Siége de Meulan par le Duc de Betfort.

Le Duc de Betfort regarda la perte de Meulan comme importante; d'autant que cette Ville empêchoit le commerce de Paris avec la Normandie par la riviere de Seine, & il ne tarda pas à l'assiéger. Il s'y rendit au commencement de Janvier. Elle se défendit jusqu'au mois de Mars, & donna le temps au Comte d'Aumale, au Comte Boukam, au Vicomte de Narbonne, & à Tanneguy du Chastel de venir à son secours avec six mille hommes: mais la mesintelligence s'étant mise entre ces Capitaines, ils abandonnérent leur dessein. Ceux qui avoient jusqu'alors si généreusement défendu la Place, en furent irritez de telle sorte, qu'ils jettérent dans le fossé la banniére du Roy, déchirérent à la vûë des ennemis leurs Enseignes sur les Remparts, & ensuite se rendirent par capitulation. Par un des articles, les Forteresses de Marcoussi & de Montlhéri furent renduës aux Anglois. Le Seigneur de Graville, qui avoit luy-même surpris Meulan, abandonna le parti du Roy, & prit avec quelques autres Gentilshommes celuy des Anglois.

Déroute des Anglois dans le Maine.

Le Duc de Bourgogne défit auprès de Saint Riquier un camp volant de François Royalistes; & d'autre part quelques troupes du Roy qui étoient encore maîtres du Comté de Guise, faisoient des courses continuelles dans la Picardie, & tenoient toûjours les ennemis alerte. Jean d'Harcour Comte d'Aumale, qui commandoit pour le Roy dans l'Anjou & dans le Maine, tailla en pieces dans cette derniere Province deux mille cinq cens Anglois, dont il n'en échapa pas plus de six vingt, seize ou dix-sept cens ayant été tuez, & le reste fait prisonnier avec le Capitaine Anglois qui les commandoit nommé le Sire de la Poule, ou Pole, frere du Comte de Suffolc. Les Seigneurs de Lore, de Tromargon & de Coulonces se distinguérent fort dans cette action, que le Comte d'Aumale conduisit avec beaucoup de prudence, & où tres-peu de François furent tuez.

Monstrelet fol. 4.

Non seulement les divers partis divisoient les Provinces, mais quelquefois les Villes mêmes. Les Habitans de Tournai furent sur le point de s'égorger les uns les autres, les uns se disant Royalistes, & les autres Bourguignons. Les Royalistes l'emportérent, & introduisirent dans la Place le Seigneur de Moüi, qui en prit possession au nom du Roy.

Mesures du Duc de Betfort pour s'affermir au delà de la Loire.

Tous ces differens succès faisoient comprendre au Duc de Betfort, que la conquête entiere de la France luy coûteroit beaucoup de temps; qu'à la longue l'inclination naturelle des François pour leur Roy se réveilleroit. Il en avoit déja vû quelques indices, même en deçà de la Loire, où ils paroissoient les plus attachez aux Anglois; il prévoyoit qu'il auroient bien-tôt du dégoût de la domination Angloise, & que s'il ne l'affermissoit parfaitement en ces quartiers-là, la révolution seroit toûjours à craindre. C'est pourquoy avant que de former des projets pour de nouvelles conquêtes au delà

là de la Loire, il ne pensa qu'à bien assûrer celles qu'il avoit faites en deçà.

Il étoit autant seur de l'attachement du Duc de Bourgogne, qu'il l'étoit de la haine de ce Prince contre le Roy. Le Duc de Bretagne s'étoit aussi déclaré pour l'Angleterre. Tandis que ces deux Ducs demeureroient fermes dans ses intérêts, il n'avoit rien à appréhender. Ils étoient aux deux extrémitez de la France; luy-même comme au centre, maître de tout l'entre-deux, hormis de quelques Forteresses qu'il esperoit bien-tôt reduire, & assûré de Paris, où il avoit quantité de troupes: il regardoit comme son capital de bien entretenir cette union. 1423.

Artus Comte de Richemond frere du Duc de Bretagne s'étoit depuis peu sauvé des mains des Anglois, qui l'avoient pris prisonnier à la bataille d'Azincour. Le feu Roy d'Angleterre luy avoit donné grande liberté sur sa parole, & le Comte la luy avoit fidellement gardée, car Combour & Montauban Seigneurs Bretons luy ayant donné moyen de s'échaper, dans un voyage qu'il eut permission de faire en Normandie, il ne le voulut pas faire; mais quand ce Roy fut mort, il se crut quitte de sa promesse, & ne se regarda plus comme prisonnier des Anglois. Comme il avoit beaucoup de crédit sur l'esprit du Duc son frere, & que d'ailleurs il avoit été fort attaché à la Maison de France, contre la faction Bourguignone, le Duc de Betfort se défioit beaucoup de luy. Il résolut de le gagner, & de faire tous ses efforts, pour l'attirer par quelque avantage considérable, dans la Ligue qu'il avoit faite avec les deux Ducs.

Le Duc de Bourgogne avoit deux sœurs à marier, sçavoir Marguerite veuve de Louïs mort Dauphin de France, & Anne qui n'avoit pas encore été mariée. Betfort demanda au Duc de Bourgogne Anne pour luy-même, & persuada au Duc de Bretagne de demander Marguerite pour le Comte de Richemont. Le Duc de Bourgogne consentit aux deux mariages. Betfort proposa une entrevûë à Amiens pour conclure l'affaire; & luy, le Duc de Bourgogne, le Duc de Bretagne, & le Comte de Richemond s'y rendirent. Les deux mariages y furent arrêtez, & l'alliance renouvellée entre le Duc de Betfort, le Duc de Bretagne, & le Duc de Bourgogne, le dix-septiéme d'Avril. Le Duc de Betfort fit present de six mille écus au Duc de Bretagne pour les frais de son voyage, & promit au Duc de Bourgogne de proposer à son Conseil la demande qu'il luy faisoit de Peronne, de Mondidier, de Roye, de Saint Amand & de Tournai quand cette Ville seroit prise, au lieu de vingt mille livres de rente que le Roy Charles VI. luy avoit assignez sur le Trésor Royal: la chose luy fut accordée cinq mois après au mois de Septembre.

Monstrelet fol. 4. Regiſtres du Parlement de l'an 1423. Mémoires de Mr. du Puy cotté 488. Invent. des Chartes. T. 4. Bourgogne 1. n. 12.

Betfort très-content du succès de sa négociation, revint à Paris, & donna ses ordres, pour chasser les Royalistes de quelques Places qu'ils tenoient dans les Provinces voisines & aux environs de cette capitale. Le Château d'Orsay entre Paris & Montlhéri fut pris après six semaines de Siége. Celuy de Noyelle en Picardie, qui appartenoit à Jacques d'Harcour Commandant pour le Roy en ce pays-là, le fut aussi; & ce Seigneur ayant dégarni la Ville de Ruë, eut encore le chagrin de la voir surprendre par les Anglois. Les Royalistes furent pareillement chassez de Pont

Il revient à Paris & fait plusieurs conquêtes sur les Royalistes. Monstrelet. Registres du Parlement de l'an 1423.

1423. Hist. du Heraut de Berri.

Pont sur Seine, de Vertus, de Montagu en Champagne. Mais l'action la plus considérable de cette campagne se passa en Bourgogne devant la petite Ville de Crevant.

Le bâtard de la Baume, les Sires de Chatelus, de Digoine, & Guy de Bar avoient surpris cette Place, qui étoit dans le parti du Roy, & en avoient enlevé la garnison. Jean Stuart Connétable d'Ecosse & le Seigneur d'Estissac, que le Roy avoit envoyez pour maintenir dans son parti une partie de la Noblesse qui tenoit encore pour luy en Champagne, apprirent cette nouvelle comme ils étoient prêts de passer la Loire à Gien. Ces deux Seigneurs quittant leur premier dessein, résolurent d'aller reprendre Crevant, sur ce qu'on leur dit que la Tour se défendoit encore; mais ils la trouvérent renduë en arrivant. Ils ne laissérent pas d'en former le Siége, & envoyérent demander de l'artillerie au Roy. En attendant ils bloquérent la Place qui commençoit à manquer de vivres. Le Duc de Betfort & le Duc de Bourgogne, qui regardoient ce poste comme important, y firent aussi-tôt marcher des troupes sous la conduite des Comtes de Salisberi & de Suffolc, & du Sire de Toulongeon Maréchal de Bourgogne. Le Roy en ayant eu avis, envoya un renfort au Connétable d'Ecosse de quatre cens Espagnols, sous la conduite du Maréchal de Séverac qu'il fit suivre avec d'autres troupes par le Comte de Vantadour & les Sires de Fontaines, de Bellai, & de Gamaches. Les deux armées se choquérent, & après un assez rude combat, la victoire demeura aux Anglois. Il resta douze cens François ou Ecossois sur la place; un Seigneur bâtard du Roy d'Ecosse, Guillaume Hamilton & le Sire de Fontaines furent de ce nombre. Le Connétable d'Ecosse fut fait prisonnier par Chatelus, les Sires de Bellai & de Gamaches, & le Comte de Vantadour furent aussi pris: ce dernier perdit un œil dans ce combat, & fut peu de temps après échangé avec Toulongeon, que les François surprirent entre Tournus, & Mascon.

Bataille qu'il gagne contre eux près de Crevant.

La perte de Coucy, & de plusieurs Forteresses du Masconnois furent les suites de la défaite de Crevant. Mont-Aguillon en Champagne, que les Anglois assiégeoient depuis six mois, & qui fut vaillamment défendu si long-temps par les Seigneurs de la Bourbe & de Cotigny, fut pareillement contraint de se rendre.

Monstrelet fol. 8.

Il naît un fils au Roy.

Tant de mauvais succès tempérérent beaucoup la joye, que le Roy avoit euë de la naissance d'un fils qui luy étoit né à Bourges le quatriéme de Juillet, un peu avant la bataille de Crevant, & qui fut nommé Louis. Dès qu'on sçut la nouvelle de cette naissance, il se fit par tout de grandes réjouïssances dans les pays de l'obéïssance du Roy, malgré la misére des peuples. Le reste de l'année se passa à attaquer & à surprendre des places de part & d'autre. Saintrailles surprit la Ville de Ham le troisiéme d'Octobre sur les Anglois; & peu de jours après, elle fut reprise d'assaut par Jean de Luxembourg. La même chose arriva à Compiégne, que la Hire avoit prise, & que le Duc de Betfort fit aussi-tôt assiéger par le Seigneur de Saveuse, à qui elle fut renduë par capitulation. Beaumont sur Oise fut pareillement pris par les François, & repris par le Duc de Betfort.

Annales de France.

fort. Les Anglois firent une tentative sur le Mont Saint-Michel, qui ne leur réüssit point; mais après tout, la gloire & l'avantage de cette campagne étoient du côté des Anglois, dont les succès augmentoient autant la puissance, que les forces du Roy diminuoient.

1423. Monstrelet. Jean Chartier.

Ce Prince réduit au delà de la Loire, où les Provinces qui luy obéïssoient portoient tout le faix de la guerre, & s'épuisoient d'hommes & d'argent, étoit contraint de mandier le secours des Etrangers, & de s'adresser aux Princes qui n'avoient rien à craindre des Anglois, ou qui les haïssoient. Philippe Marie, Duc de Milan luy fournit six cens Lances & mille Fantassins. Mais la principale ressource de Charles étoit en Ecosse; & l'intérêt qu'il avoit à la ménager, luy faisoit combler de bienfaits les Seigneurs de ce pays, qui entroient à son service. Il avoit fait le Comte de Boucan Connétable de France, & il donna cette même année la Terre d'Aubigny sur Nerre à Jean Stuart Connétable de l'armée d'Ecosse, & depuis encore le Comté d'Evreux.

Ce Prince demande du secours aux étrangers.

Du Tillet Recueil des Traitez &c.

Ces libéralitez luy réüssirent; car ayant envoyé l'Archevêque de Reims en Ecosse pour renouveller les anciennes alliances des deux Royaumes, Mordac Stuart, qui gouvernoit ce Royaume durant la prison du Roy Jacques, le fit avec plaisir, & s'engagea non seulement à envoyer des troupes en France, mais encore à ne faire ni paix ni Tréves avec les Anglois, sans le consentement de Charles: Traité qui fut confirmé par le serment des Princes, Prélats, & Barons d'Ecosse, avec promesse de le faire ratifier par leur Roy, quand il seroit délivré de prison.

Il fait alliance avec le Roy d'Ecosse qui lui envoye des troupes.

Du Tillet loc. cit.

Ce traité ne fut pas sans effet, comme plusieurs autres qui avoient été faits entre les Rois de France & d'Ecosse sous les regnes précédens. Le Comte de Duglas arriva au commencement de l'année suivante à la Rochelle avec quatre ou cinq mille Ecossois. Le Roy par reconnoissance, & pour l'animer à le bien servir, luy donna le Duché de Touraine, & le fit Lieutenant Général de ses Armées.

1424.

Le Duc de Betfort de son côté reçut un renfort d'Angleterre. Il fit de nouvelles levées en France; le Duc de Bourgogne en fit autant dans ses Etats. Les courses & les attaques recommencérent plus vivement que jamais. Jacques d'Harcour se défendoit depuis un an dans le Crotoy à l'embouchure de la riviere de Somme, l'unique place qui restoit au Roy en ces quartiers là, investie de toutes parts des Villes ennemies. Il avoit capitulé dès le mois d'Octobre, & s'étoit engagé à se rendre au mois de Mars suivant, au cas qu'il ne fût pas secouru. Il fallut s'y résoudre, & ce Seigneur au sortir de là ayant voulu surprendre Parthenai, fut tué dans cette entreprise, qui ne réussit point. Gaillon sur la Seine, & la Charité sur la Loire furent aussi enlevées par les Anglois & par les Bourguignons. La perte de cette derniere place fut très considérable pour le Roy, parce que c'étoit une des clefs des pays de son obéïssance. Sesanne en Brie fut prise d'assaut par le Comte de Salisberi. Jean de Luxembourg assiégea Guise, où les Partisans du Roy s'étoient toûjours maintenus, & que le Seigneur de Proisi défendit avec beaucoup de bravoure. Durant ce siége les troupes de Jean de Luxembourg firent tant de désordres en Picardie sur

Suite des Expeditions du Duc de Betfort.

Monstrelet fol. 13.

Registres du Parlement de l'an 1424.

1424. sur les Terres de la Noblesse, que plusieurs Gentilshommes, après avoir fait en vain leurs plaintes à ce Général, abandonnérent le parti Bourguignon & rentrérent dans l'obéïssance du Roy. De ce nombre furent les deux Longueval, Reucourt & Maucourt, dont les Châteaux furent aussitôt saisis & confisquez par les Anglois.

Jean Chartier. Monstrelet. Hist. de la Pucelle d'Orleans &c.

Le Duc de Betfort agissant ainsi de tous côtez par ses Lieutenans, attaqua en personne sur les confins de Normandie Yvry, qu'un Capitaine Gascon des troupes du Roy nommé Giraut de la Paliere avoit surpris quelque temps auparavant. Ce Capitaine après trois mois de siége, traita avec le Duc de Betfort, suivant la maniere fort ordinaire de ce temps là, & promit de rendre la place, s'il ne luy venoit du secours avant la mi-Août; & cependant il fit avertir le Roy de l'état des choses. Le Roy ayant assemblé son Conseil, il y fut résolu de faire un effort pour sauver cette place, vû qu'on en avoit déja tant perdu d'autres, faute de les secourir.

On rassembla les troupes, & on fit une armée de treize à quatorze mille hommes, dont près de la moitié étoient Ecossois, deux mille Italiens la plûpart de l'Etat de Milan, & le reste François. Le Comte de Boucan Connetable de France se mit à leur tête, & marcha vers Chartres accompagné du Duc d'Alençon, du Maréchal de la Fayete, du Comte Duglas, du Comte d'Aumale & du Vicomte de Narbonne. Ils ne purent faire assez de diligence, pour arriver à Yvri avant le terme marqué pour la reddition de la place. Ils apprirent à Nonancour Bourg situé à six ou sept lieuës d'Yvri, qu'elle avoit été renduë au Duc de Betfort. Sur cela ils rabatirent du côté de Verneuil, & vinrent se présenter devant la place. Le Duc d'Alençon qui étoit dans l'armée, en étoit le Seigneur. Les Bourgeois y étoient les plus forts, de plus on leur fit accroire que le siége d'Yvri étoit levé; ainsi malgré la garnison ils ouvrirent leurs portes, & les soldats se sauvérent dans le Château, qui fut pris en deux jours.

La prise de cette place dédommageoit le Roy de la perte d'Yvri, & le Duc de Betfort en fut extrêmement chagrin. Il partit promtement d'Yvri résolu de donner bataille, s'il pouvoit y engager les François. Il vint se camper à trois lieuës de Verneuil. Sur cette nouvelle, le Connétable tint Conseil, pour délibérer si on attendroit le Duc. Le Comte d'Aumale, Aimeri Vicomte de Narbonne, & la plûpart des Seigneurs François furent d'avis de ne pas hasarder la bataille, remontrant que si on la perdoit, le Roy n'avoit plus de ressource, la plûpart de ses meilleures troupes étant dans cette armée; que tous les malheurs de la France sous les regnes de Philippe de Valois & du Roy Jean n'étoient venus que de ces coups hasardeux; que l'état pitoyable où elle se trouvoit n'étoit que la funeste suite de la bataille d'Azincour; qu'il valloit mieux laisser une forte garnison dans Verneuil, qui occuperoit long-temps le Duc de Betfort, & que pendant ce temps-là on s'empareroit aisément de plusieurs places, que les Anglois avoient dégarnies pour faire le siége d'Yvri & celuy de Guise, où ils étoient encore.

Cet avis paroissoit fort prudent; mais ce ne fut pas celuy du Connétable,

ble, ni des autres Généraux Ecossois, ni de quelques Seigneurs François, qui le prirent du côté de l'honneur. Ils ajoutérent qu'à la verité on hasardoit, mais qu'il ne falloit qu'une victoire pour faire changer la face des choses; & que le parti du Roy étoit si abattu par la prise d'une infinité de places, dont les Anglois s'étoient emparez dans la campagne précédente, & dans celle-ci, que s'il ne se relevoit par quelque action de vigueur, ce Prince tomberoit dans le mépris, & se verroit à la fin abandonné. Le Connétable l'emporta, & la bataille fut résoluë, au cas que Betfort approchât. 1424.

On le vit paroître dès le lendemain à la veuë de Verneuil le seiziéme jour d'Août. Son armée commandée sous luy par les Comtes de Salisberi & de Suffolc étoit rangée sur une seule ligne, les Archers sur les deux aîles, tous les Gendarmes étant à pied selon la coûtume. Il avoit seulement laissé derriere pour la garde du camp deux mille Archers. *Bataille de de Verneuil Disposition des deux Armées.*

Le Connétable rangea pareillement son armée sur une seule ligne sous les murailles de Verneuil. Il fit comme deux aîles chacune de mille chevaux, commandez à la droite par le Baron de Coulonges, par les Sires de Thyeuville, d'Estissac, de Saintrailles, & par Rousin ou Roucin, & à la gauche par le Borgne de Caqueran, par les Sires de Valpergue & Laquin-Rue Lombards, qui avoient sous eux les Cavaliers de leur pays.

Les deux armées furent quelque temps en présence dans cet ordre sans s'ébranler. Le dessein du Connétable étoit d'attendre que les Anglois vinssent à luy; mais l'impatience du Vicomte de Narbonne ne le luy permit pas. Ce Vicomte s'avança avec les troupes qu'il avoit sous son commandement. Il fut suivi de quelques autres, & le Connétable fut contraint luy-même de marcher avec le reste. Cela ne se put faire sans troubler en divers endroits l'ordonnance de la bataille: & comme le Vicomte avoit marché à grands pas, la plûpart des Gendarmes chargez du poids de leurs armures étoient presque hors d'haleine en arrivant aux ennemis, qui ne sortirent point de leur poste, & qui gardérent parfaitement leurs rangs derriere les pieux qu'ils avoient plantez devant eux: maniére fort en usage parmi les Anglois qui en portoient toûjours avec eux, & s'en servoient même dans les petits combats de partis, quand ils en rencontroient en campagne.

Malgré tout cela néanmoins, la Cavalerie des deux aîles de l'armée Françoise donna avec tant de vigueur sur les Archers qui leur étoient opposez, qu'elle les culbuta & leur passa sur le ventre. La Cavalerie de la droite continua de poursuivre les fuyards, & les Lombards à donner sur le camp pour piller le bagage, croyant les uns & les autres la bataille gagnée par cette premiere déroute des ennemis: mais il s'en falloit beaucoup; car non seulement les Anglois du corps de bataille soutinrent vaillamment le choc du gros de l'armée Françoise; mais encore ils la chargérent si rudement, que le désordre qui y étoit dès le commencement de l'attaque fut bien-tôt augmenté, & en moins d'une heure, elle fut mise en une telle dé- *Les François sont mis en déroute.*



1424. déroute, que l'on commença à fuir de tous côtez. Les Archers que Betfort avoit laissez à la garde du camp, & qui avoient été poussez par les Lombards, se ralliérent, & vinrent donner sur la Cavalerie, qui étant toute débandée, fut pareillement mise en fuite; de sorte que la défaite fut générale. Un peu après la déroute il se fit un ralliement de Cavalerie Françoise, qui parut de nouveau dans le champ de bataille; mais elle fut bien-tôt dissipée.

Et perdent plusieurs Generaux.

Les François y perdirent quatre mille cinq cens hommes tuez ou dans le champ de bataille, ou dans la fuite. Ce qu'il y eut de plus funeste, c'est que la plûpart des Généraux y furent ou tuez ou pris. Le Connétable Boucan, le Comte Duglas & son fils, les Comtes d'Aumale, de Ventadour & de Tonnerre, les Seigneurs de Graville, de Beausaut, le Brun, de Malicorne, de la Palu, de Montenai, de Belloy, de Manni, de Fontenai, de Mathe, de Lindsai, de Gamache, de Malétroit, de Rambouillet, de Vienne, de Harpedane, de la Sale, de Guitri, de Gangeaux, de Courcelles, de Braquemont, de Roche-baron, de Ticuville, Philippes & Anselin de la Tour, & grand nombre d'autres Seigneurs & Gentils-hommes furent du nombre des morts. Le Vicomte de Narbonne y périt aussi, & porta la peine de sa témérité, qui avoit été une des principales causes de la perte de la bataille. Le Duc de Betfort ayant fait chercher son corps, le fit écarteler & pendre à un gibet; parce qu'il passoit pour avoir été complice de la mort du Duc de Bourgogne. Le Duc d'Alençon, le Bâtard d'Alençon son frere, & le Maréchal de la Fayete, les Seigneurs de Gaucourt & de Mortemar furent faits prisonniers.

La Victoire coûta cher aux Anglois. Ils y perdirent seize cens hommes, dont les plus considérables furent les Seigneurs d'Odelay & Charleton, sans parler d'un grand nombre de blessez; de sorte que le Duc de Betfort défendit par tout de faire aucune réjoüissance pour une victoire qu'il avoit achetée avec tant de sang. Dès le lendemain Verneuil se rendit par capitulation; & le Sire de Rambure qui y commandoit, en sortit avec armes & bagages.

Hist. de la Pucelle d'Orleans.

Triste état du parti du Roy.

Annales de France.

Cette défaite fut un coup terrible pour le parti du Roy. Ce qu'il y avoit de meilleures troupes avoit péri en cette malheureuse journée, l'argent luy manquoit, jusqu'à n'avoir pas dequoi entretenir sa table, je ne dis pas avec une magnificence Royale, mais avec la médiocrité d'un simple Bourgeois. De ressource pour cela du côté de ses sujets, il n'en avoit point. Il étoit dangereux dans la consternation où ils étoient, de penser à de nouvelles levées d'argent: & la moindre violence étoit capable de les déterminer à suivre le mauvais exemple des autres. Il ne faut rien en de telles conjonctures, pour faire entierement abandonner un Prince malheureux. Les mauvaises nouvelles luy venoient tous les jours les unes sur les autres. La Ville de Guise, que Jean de Luxembourg assiégeoit depuis plusieurs mois, fut contrainte de se rendre. Le Roy pensa encore perdre Tournai, les Partisans du Duc de Bourgogne y ayant excité une grande sédition contre le parti François. Le Comte de Salisbery assiégea la Ville du Mans, & la prit; Mayenne, Sainte-Susanne, Vitri en Partois, & quel-

Monstrelet.

Hist. de la Pucelle d'Orleans.

quelques autres places, quoique bien deffenduës par les Gouverneurs, furent prises, ou promirent de se rendre dans certain temps, si elles n'étoient secourues: les Généraux Anglois accordoient aisément une telle capitulation à toutes les places en deçà de la Loire, seurs qu'ils étoient que les secours ne viendroient pas. Quelques petits avantages que les troupes du Roy eurent ailleurs, ne le dédommagérent pas de toutes ces pertes. On devoit s'attendre qu'au plus-tard au commencement de la campagne prochaine le Duc de Betfort, dont le nom étoit devenu par tout redoutable, passeroit la Loire avec toutes ses forces, pour pousser le Roy à bout, & achever la conquête du Royaume; mais un coup inespéré de la Providence donna quelque temps au Roy pour respirer, & aux peuples pour revenir de leur frayeur. Ce fut par la mesintelligence qui deslors s'étoit mise entre les Chefs du parti ennemi à l'occasion que je vais dire. 1424.

Jaqueline Comtesse de Haynaut & de Hollande, veuve de Jean Dauphin de France mort à Compiégne, ainsi que je l'ai raconté dans l'Histoire du Regne de Charles VI. avoit épousé en secondes nôces Jean IV. Duc de Brabant son cousin germain, Prince infirme & de petit esprit. Il devint par là méprisable à sa femme, qui étoit d'un génie & d'un courage fort audessus du commun de son Sexe. L'antipathie alla jusqu'à un point, que ne le pouvant plus souffrir, elle pensa à faire divorce, prétendant que son mariage étoit nul à cause de la parenté. Le Pape Martin V. avoit cependant donné la dispense pour ce mariage. Ensuite à la sollicitation de l'Empereur Sigismond, il l'avoit révoquée, & puis enfin confirmée. La Comtesse prétendoit trouver dans ces variations des nullitez suffisantes pour le faire casser; mais sans s'embarasser des formalitez, elle avoit traité secrétement avec le Duc de Glocestre Regent du Royaume d'Angleterre, que l'esperance de se voir Comte de Haynaut & de Hollande, ne laissa pas long-temps balancer pour accepter un si bon parti. La Comtesse s'échapa lorsqu'on y pensoit le moins: elle vint à Calais, & passa en Angleterre, d'où elle envoya à Rome pour faire casser son premier mariage, & sans attendre la réponse du Pape, en contracta un second avec le Duc de Glocestre.

Evénement qui lui donne le tems de respirer.

La conduite de cette jeune Princesse scandalisa autant le monde, qu'elle le surprit: mais elle ne s'en mit pas fort en peine. Les nôces se firent avec grande solemnité en Angleterre; & aussi-tôt après le Duc de Glocestre passa à Calais accompagné de son épouse, & entra avec une armée dans le Haynaut, pour s'en saisir comme du patrimoine de sa femme. Il y trouva de la résistance. Jean Duc de Brabant au desespoir de l'affront qu'on luy faisoit, de lui enlever sa femme & le bien qu'elle luy avoit apporté en mariage, se mit en défense. Une grande partie de la Noblesse du pays prit son parti, & il eut recours au Duc de Bourgogne son cousin germain qui se déclara hautement & vivement pour luy.

Diversion des Ennemis dans le Haynaut.

Haræus Annal. Brabant. in Joan. IV. Monstrelet.

Ce fut cette heureuse diversion qui sauva le Roy, car il auroit assurément succombé, si après la bataille de Verneuil, les Anglois & les Bourguignons avec toutes leurs forces jointes ensemble, avoient passé la Loire pour

1424. pour le poursuivre, au lieu que d'une part le Duc de Glocestre, qui en qualité de Régent disposoit de tout en Angleterre, employa toutes les troupes qu'il y pouvoit lever, contre le Duc de Brabant, & que d'un autre côté non seulement les Bourguignons, mais encore les Picards, & grand nombre de Seigneurs François de diverses Provinces suivirent le Duc de Bourgogne en Haynaut, pour s'opposer aux entreprises des Anglois, & laisserent le Duc de Betfort avec les seules troupes de cette nation pour agir contre le Roy.

Ce Duc comprit parfaitement l'importance de la chose; & avant qu'on en fût venu aux armes, il avoit écrit fortement au Duc de Glocestre son frere, pour luy représenter que ce contre-temps alloit ruïner leurs affaires en France; qu'il devoit se souvenir de ce que le feu Roy Henri leur avoit recommandé en mourant sur toutes choses, de retenir toûjours le Duc de Bourgogne dans leurs interêts; que rien n'étoit plus capable de l'en detacher, que de voir les Anglois envahir le pays de celuy qu'il protégeoit comme son proche parent, & il les conjura l'un & l'autre de suspendre leur animosité.

Il eut avec le Duc de Bourgogne une entrevûë à Amiens sur ce sujet; mais n'ayant pu rien conclure, ils promirent de se revoir à Paris au mois d'Octobre. Dans ce second abouchement, ils arrêtérent que le Pape seroit
Monstrelet fol. 17. l'unique Juge du differend: que les deux Parties s'en rapporteroient à luy, & qu'en attendant qu'il eût prononcé, il y auroit suspension d'armes. Le Duc de Brabant agréa cette proposition; mais le Duc de Glocestre & sa femme la rejettérent. Ainsi on se prepara à la guerre.

Le Duc de Glocestre, avant que de faire aucun acte d'hostilité, écrivit au Duc de Bourgogne, pour le prier de ne se pas déclarer contre luy, comme il avoit appris qu'il vouloit faire. La lettre étoit fort honnête, excepté qu'au commencement il se plaignoit que dans les Lettres envoyées par le Duc de Bourgogne en diverses Villes de ses Etats, pour appeller ses Vassaux à son service, on avoit avancé des choses fausses.

Ces paroles choquérent le Duc de Bourgogne, qui récrivit avec hauteur au Duc de Glocestre, luy disant que s'il ne retractoit ce reproche de faux qu'il luy avoit fait, il vouloit qu'il luy en fit raison l'épée & la lance à la main dans un combat singulier. Le Duc de Glocestre répondit en soutenant ce qu'il avoit avancé, & accepta le duel, que le Duc de Betfort eut beaucoup de peine à empêcher: mais il en vint à bout.

Cependant les troupes de part & d'autre entrérent en Haynaut, où il se fit une sanglante guerre; & le Duc de Betfort apprit qu'au Siége de Braine en Haynaut fait par le Comte de Saint Pol frere du Duc de Brabant, & par ordre du Duc de Bourgogne, il y avoit des troupes du Roy
Monstrelet fol. 22. commandées par Saintrailles: ce qui le chagrina fort, & luy donna de grands soupçons. Tout cela avoit précédé la bataille de Verneuil, après
Ibid. fol. 25. laquelle le Duc de Betfort eut encore à Dourlens avec le Duc de Bourgogne, une conférence qui ne produisit rien. Betfort au retour passa par

la

le Crotoy, où le Duc d'Alençon qui avoit été pris à la journée de Verneuil, étoit prisonnier. Il proposa à ce Prince de faire serment de fidelité au Roy d'Angleterre, luy promettant à ce prix non seulement la liberté, mais encore de luy rendre toutes les terres & toutes les Places qu'il avoit possedées en France; mais il répondit généreusement, qu'il périroit plutôt que de violer la fidelité qu'un Sujet & un Prince du Sang devoit à son légitime Souverain. 1424.

1425. *Le Duc de Betfort repasse en Angleterre.* *Ibid. fol. 27.*

L'importance du différend des Ducs de Brabant & de Glocestre obligea le Duc de Betfort de passer en Angleterre, pour faire prendre à son frere des sentimens conformes aux interêts de l'Etat. En passant auprès de Dourlens, il pensa être enlevé par un Gentilhomme nommé Fermanville du parti du Roy. Ce Gentilhomme ne le manqua que de quelques heures, & l'auroit infailliblement pris; car il avoit mille chevaux, & le Duc étoit très-peu accompagné.

Ce Duc fut près de huit mois en Angleterre, sans pouvoir rien gagner sur son frere: au bout de ce temps-là il revint en France avec un renfort de trois mille Anglois; & cependant le Duc de Bourgogne faisoit la guerre avec avantage tant en Haynaut qu'en Hollande en faveur du Duc de Brabant. Le Duc de Betfort eut encore une entrevûë à Lille avec le Duc de Bourgogne, où ils ne purent convenir de rien. Le Duc de Betfort sur l'avis qu'il eut que le Duc de Glocestre préparoit un grand armement pour faire descente en Hollande, luy envoya de nouveau quelques Seigneurs pour le détourner de cette entreprise, & ils l'engagérent avec beaucoup de peine à une Tréve, à laquelle le Duc de Bourgogne consentit.

Sur ces entrefaites, la décision du Pape arriva touchant le mariage de la Comtesse de Haynaut & de Hollande avec le Duc de Glocestre. Non seulement il fut déclaré nul, mais encore le Decret du Pape portoit qu'au cas que le Duc de Brabant mourût, le Duc de Glocestre ne pourroit épouser la Comtesse. C'étoit une précaution, pour empêcher qu'on n'attentât sur la vie du jeune Duc, qui ne laissa pas de mourir de maladie dès la même année. Cette mort auroit pu faire revenir au Duc de Glocestre l'envie d'épouser la Comtesse, si incontinent après la décision du Pape, il n'eût pas épousé une Demoiselle qui étoit bien au dessous de son rang, & qui après avoir été long-temps sa maîtresse, devint sa femme. Ce Duc continua encore quelque temps à faire la guerre aux Hollandois, pour se venger des pertes qu'il avoit faites en Hollande; mais enfin tout fut terminé, & fort à l'avantage du Duc de Bourgogne. Car par le Traité qui fut fait, la Comtesse de Haynaut le déclara son héritier, supposé qu'elle ne se mariât pas, ou qu'elle n'eût point d'enfans si elle se marioit; & elle s'engagea à ne point se marier, qu'à celuy qu'il trouveroit bon qu'elle épousât.

Les Royalistes de France reprennent cœur par l'inaction des Anglois.

Deux ans se passérent depuis la bataille de Verneuil jusqu'au jugement du Pape, dont je viens de parler. Durant ce temps là les Anglois agirent foiblement en France; & depuis la prise des Places dont ils s'étoient rendus maîtres après la journée de Verneuil, ils ne firent aucune entreprise considérable non plus que les François; tout se termina à la prise, ou à la sur-

1425. surprise de deux ou trois Châteaux, & à quelques petites rencontres peu importantes.

Hist. de la Pucelle d'Orleans.

L'inaction des Anglois fit reprendre cœur au parti du Roy. La Noblesse d'Auvergne & de Bourbonnois de son propre mouvement se mit en campagne; & ce Prince fut agréablement surpris de voir arriver à Bourges cinq à six cens Chevaliers ou Ecuyers avec leur suite, qui luy vinrent offrir leur service, & l'assûrer qu'il pouvoit compter sur leur fidelité & sur leur attachement jusqu'à la derniére extrémité. Plusieurs Gentilshommes de Guyenne & de Languedoc luy firent les mêmes protestations: le Seigneur d'Arpajon qu'ils lui députerent, le pria de ne se point décourager, & luy promit de trouver encore pour son service dans le pays d'où il venoit, dix à douze mille Arbalêtriers armez d'arbalêtres d'acier.

Le Roy très-sensiblement touché du zele de cette Noblesse leur donna de grands témoignages du contentement qu'il en avoit, la pria de luy conserver toûjours cette bonne volonté, d'inspirer de pareils sentimens aux peuples dans les Provinces, & l'assûra que se voyant secondé par le courage de tant de braves gens, il n'épargneroit de son côté ni soins, ni fatigues, ni sa propre vie même, pour délivrer le reste du Royaume du joug honteux sous lequel il gémissoit. Il mit les Gentilshommes d'Auvergne & du Bourbonnois dans les Places de sa frontiére les plus exposées: & sans assembler d'armée en campagne, il pensa à affoiblir son ennemi d'une autre maniére.

Comme la politique du Duc de Betfort avoit été jusqu'alors de s'attacher les Ducs de Bretagne & de Bourgogne, celle du Roy étoit de tâcher de rompre cette union par toutes sortes de voyes. Il esperoit beaucoup de la guerre qu'il voyoit s'allumer entre le Duc de Glocestre & le Duc de Bourgogne; mais après tout il sçavoit qu'il y avoit encore trop d'aigreur dans l'esprit de celuy-cy, pour pouvoir esperer de le ramener si-tôt: c'est pourquoy il jugea qu'il devoit faire ses premieres tentatives du côté du Duc de Bretagne.

Le Roy tâche de regagner le Duc de Bretagne.
Hist. d'Artus III. Duc de Bretagne.
Monstrelet.

Artus Comte de Richemond frere de ce Duc, étoit un Prince qui avoit eu de tout temps le cœur tout-à-fait François; & malgré les engagemens qu'il avoit pris depuis peu à Amiens avec le Duc de Betfort, il ne pouvoit souffrir les Anglois. Il ne put même assez se contraindre dans cette entrevûë, & appréhendant que son antipathie n'eût trop paru, il ne voulut point retourner en Bretagne par la Normandie, où les Anglois étoient les maîtres; mais ayant pris la mer en un Port de Picardie, il alla débarquer à Saint Malo. Il eut depuis encore quelque mécontentement du Duc de Betfort. De sorte que le Roy qui sçavoit la disposition où se trouvoit ce Prince, jugea que c'étoit par luy qu'il falloit commencer, pour parvenir à gaguer le Duc de Bretagne.

Le Comte de Boucan ayant été tué à la bataille de Verneuil, avoit laissé vacante la charge de Connétable de France. Le Roy ne douta pas qu'un poste aussi honorable que celuy-là, ne fût capable de tenter le Comte de Richemond, & que le Duc de Bretagne qui aimoit tendrement son frere, ne fût bien aise de l'en voir pourvû; car d'ailleurs le Comte avoit très-peu

de

de revenu, & le Roy en l'honorant de cette charge, se proposoit de luy donner en même temps des terres considérables en France. Il se servit de Charles Comte du Maine frere de Louis III. Roy de Sicile, pour sonder là dessus l'esprit du Duc de Bretagne, qui se trouva assez disposé à écouter cette proposition. 1424. Hist. d'Artus III.

Le Comte du Maine en ayant rendu compte au Roy, ce Prince envoya en Bretagne le Président Louvet, appellé communément dans l'Histoire le Président de Provence, qui étoit un de ses principaux Ministres. Le choix que le Roy fit de ce Magistrat pour cette négociation, pensa tout gâter. Le Duc de Bretagne le haïssoit personnellement, parce qu'il étoit persuadé qu'il avoit trempé dans un complot que le Comte de Penthievre avoit fait contre luy quelques années auparavant pour se saisir de sa personne: & il n'avoit pas lieu d'en douter; car après qu'il eût été délivré des mains du Comte, on avoit trouvé à Chantoceaux un Ecrit scellé du Sceau du Roy alors Dauphin, que le Président gouvernoit absolument en ce temps-là, par lequel on voyoit que ce Prince avoit eu communication de l'entreprise; & le Duc de Betfort se servit habilement du ressentiment qu'en eut le Duc de Bretagne, pour l'engager après la mort du feu Roy, à se joindre aux Anglois & au Duc de Bourgogne contre le nouveau Roy. Argentré Hist. de Bretagne. liv. 10. ch. 357.

Difficultez qui survinrent dans cette Négociation.

La proposition que le Président avoit à faire, & que le Duc de Bretagne étoit très-disposé à accepter, fut rejettée avec mépris, par la seule raison que c'étoit ce Président qui la faisoit. On délibera même dans le Conseil du Duc si on ne l'arrêteroit pas; mais le respect dû à la Majesté Royale, empêcha de le faire: il eut seulement ordre de se retirer sans délai.

Le Roy que l'état où il étoit, obligeoit de tout dissimuler, ne se rebuta point; & ayant appris, ou deviné la cause de la mauvaise réception qu'on avoit faite au Président, pria la Reine de Sicile de se charger de la négociation: elle le fit, & prit Tanneguy du Chastel pour l'accompagner en Bretagne. Hist. d'Artus III.

La chose ne fut pas encore sans difficulté, parce qu'on avoit représenté au Duc de Bretagne qu'il pourroit se mettre sur les bras l'Angleterre & le Duc de Bourgogne. Enfin, après bien des déliberations, il fut arrêté que le Comte de Richemond n'iroit point en France sans le consentement du Duc de Bourgogne, & qu'afin de l'engager à le donner, on ne diroit pas qu'il y alloit pour être Connétable, & pour s'attacher au service du Roy; mais que c'étoit seulement pour tâcher de trouver quelques moyens de paix entre le Roy & la Maison de Bourgogne. Le Duc choqué contre les Anglois à cause de l'affaire du Hayhaut, y consentit sans peine.

Conditions d'accommodement exigées par le Duc & acceptées par le Roy.

Le Duc de Bretagne tout fier de se voir ainsi recherché par son Souverain, exigea encore trois conditions. La premiere, que le Comte de Richemond son frere reviendroit de France quand il luy plairoit; la seconde, qu'avant qu'il partît, le Roy donneroit deux Seigneurs de sa Cour en ôtages pour sa sûreté; la troisiéme; que par la même raison, le Roy mettroit entre

1425. entre les mains des gens du Comte de Richemond quatre Places; sçavoir, Lusignan, Chinon, Loches, & Meun sur Yeure, & qu'il retiendroit ces Places, & que les ôtages demeureroient en Bretagne, jusqu'à ce qu'on fût assûré qu'il n'y avoit rien à craindre en France pour sa personne. Quelque-dures que fussent ces conditions & la maniere dont on les exigeoit, le Roy qui vouloit venir à son but, les passa, & les mit en execution. Les Places furent livrées, & Jean bâtard d'Orléans si connu depuis sous le nom de Comte de Dunois & Guillaume d'Albret furent donnez en ôtages. L'empressement du Roy pour avoir le Comte de Richemond, nonobstant toutes ces précautions affectées qui ne le rebutoient point, faisoit beaucoup d'honneur à ce Comte, & augmentoit l'impatience qu'il avoit luymême de se rendre en France. Dès que tout fut executé de la part du Roy, il partit accompagné des Seigneurs de Laval, de Porhoet, de Châteaubriant, de Montauban, de Malétroit, de Rostrenen, des Vicomtes de Beaumanoir & de la Beliere, & de plusieurs autres personnes de qualité de Bretagne. Il arriva avec cette belle suite à Angers, où le Roy s'étoit rendu. Ce Prince le reçut avec toutes sortes de marques d'amitié & d'estime, & luy donna les Seigneuries de Parthenai, de Secondigni, de Vomiant, de Mermant, de Châtillon, & quelques autres que ce Prince étant encore Dauphin, avoit heritées du Duc de Berri.

Hist. d'Artus III.

Annales de France.

Mais quand il fut question de la charge de Connétable, pour laquelle principalement le Roy l'avoit appellé auprès de sa personne, il luy dit qu'il avoit défense du Duc son frere de l'accepter, avant que d'avoir le consentement du Duc de Bourgogne & d'Amedée Duc de Savoye, & qu'il luy demandoit permission d'aller voir ces deux Princes.

Autre Négociation pour faire aussi la paix avec le Duc de Bourgogne.

Il est certain que ce delai n'étoit qu'une feinte, & le Comte de Richemond n'en fit pas finesse au Roy. Le Duc de Bretagne vouloit tout de bon se réünir avec ce Prince; mais il auroit souhaité que le Duc de Bourgogne le fît aussi, & qu'il abandonnât les Anglois, dont la Bretagne en ce cas auroit eu beaucoup moins à craindre. Le véritable dessein du voyage du Comte de Richemond étoit d'engager le Duc de Bourgogne à faire la paix, à laquelle le Roy sçavoit bien que le Duc de Savoye étoit depuis long-temps résolu de contribuer; & on faisoit toûjours grand fonds sur la rupture du Duc de Bourgogne avec le Duc de Glocestre, quelques mouvemens que se donnât le Duc de Betfort, pour en prévenir les suites.

Hist. d'Artus III.

Le Comte de Richemond partit pour la Bourgogne, où il s'aboucha avec le Duc; de là il alla à Monluel à trois ou quatre lieuës de Lion, où il vit le Duc de Savoye, & un Envoyé du Duc de Bretagne fut présent à l'entreveuë. Il se fit des propositions touchant la paix entre le Roy & le Duc de Bourgogne. On y parla du mariage d'une des filles du Duc de Savoye avec Loüis Dauphin de France, & d'une des autres filles du même Duc avec le fils aîné du Duc de Bretagne; mais rien ne fut arrêté.

Abregé chronolog. de l'Hist. de Charles VII.

Elle réussit & ce Prince quitte le parti des Anglois.

Le Connétable à son retour causa en même temps de la joye & du chagrin au Roy. Le consentement que le Duc de Bourgogne donna au Comte de Richemond pour l'acceptation de la charge de Connétable marquoit

quoit assez les dispositions qu'il avoit à la paix, & faisoit bien espérer au Roy de celle qu'il prétendoit faire avec le Duc de Bretagne par l'entremise du Comte; mais d'ailleurs le Comte luy demanda deux conditions qui l'embarassérent fort: l'une de la part du Duc de Bretagne, & l'autre de la part du Duc de Bourgogne. Le Duc de Bretagne demandoit que le Roy fit sortir de sa Cour ceux qui avoient été de la conspiration du Comte de Penthievre; & cela regardoit principalement le Président Louvet. Le Duc de Bourgogne faisoit une demande pareille à l'égard de ceux de la Cour du Roy, qu'il prétendoit avoir été complices du meurtre du Duc son pere; & ceux-là étoient Tanneguy du Chastel, Guillaume d'Avaugour, & un autre Seigneur nommé Frottier. C'étoit éxiger du Roy qu'il se défit de tous ceux en qui il avoit le plus de confiance, & à qui il avoit le plus d'obligation. Cependant comme il s'agissoit de détacher les deux Ducs du parti d'Angleterre, il s'engagea au Comte sur ces deux articles, & luy donna ensuite à Chinon l'épée de Connétable au mois de Mars de l'an 1425.

Hist. d'Artus III.

Le Comte de Richement est fait Connétable de France.

Quelque temps après le nouveau Connétable remit entre les mains du Roy les ôtages, aussi-bien que les quatre places qui luy avoient été livrées, & alla en Bretagne, pour travailler à la paix entre le Duc son frere & le Roy, & en amener des troupes. Il laissa à la Cour l'Evêque de Clermont & le Seigneur de Treignac, pour y avoir soin de ses interêts, & pour presser le Roy d'en faire sortir le Président Louvet, Tannegui du Chastel, & les autres.

Ibid.

Le ministére est un poste, auquel communément on ne renonce pas volontiers. Du Chastel homme droit, généreux, desintéressé, étoit celuy de tous qui faisoit avec moins de peine ceder son ambition aux véritables interêts de son maître; mais le Président de Provence ne se trouvoit pas si facile à résoudre. La perte de son autorité, de son crédit, de sa fortune, luy paroissoit le plus grand mal qui luy pût arriver au monde, & il résolut de tenter toutes sortes de voyes pour se maintenir, & de profiter pour cela de l'éloignement du Connétable.

Il avoit beaucoup d'adresse, grand pouvoir sur l'esprit du jeune Roy; il avoit marié ses deux filles, l'une au Sire de Joyeuse, & l'autre au Bâtard d'Orleans, Seigneur dès lors très-consideré du Prince, bien d'autres gens voyoient leur fortune attachée à la sienne. Luy & ses amis n'omirent rien pour faire changer le Roy. Ils luy persuadérent qu'on ne cherchoit qu'à le perdre, & qu'en luy enlevant tous ses plus fidelles serviteurs, on n'avoit point d'autre dessein que de le livrer aux Anglois. Il fut ébranlé: on luy donna des soupçons contre l'Evêque de Clermont & contre le Seigneur de Treignac; & on les luy fit regarder comme des espions du Duc de Bretagne & du Duc de Bourgogne, de sorte que l'un & l'autre eurent ordre de ne plus paroître au Palais.

Le Connétable, instruit de tout ce qui se passoit, ne laissa pas de continuer à lever des troupes en Bretagne, & il espéroit bien qu'elles ne luy seroient pas inutiles. Il revint bien accompagné trouver le Roy; car en arrivant en Poitou, il trouva suivant les ordres qu'il avoit donnez, les Gentils-

1425. tilshommes de cette Province, ceux du Roüergue, du Berri, de l'Auvergne, du Languedoc qui s'assembloient avec leurs vassaux. Il leur parla, & leur faisant comprendre de quelle importance il étoit pour le Roy, de ne pas mécontenter les Ducs de Bretagne & de Bourgogne, il les fit entrer dans ses sentimens, aussi-bien que les Bourgeois les plus considérables de la plûpart des Villes par où il passoit. Le Roy se trouvoit fort embarassé; & il sembloit vouloir éviter le Connétable, qui le suivant toûjours, le joignit enfin à Poitiers. *Ibid.*

Les plus sages & les mieux intentionnez pour le bien de l'Etat avoient de grandes inquiétudes sur ces nouvelles divisions, & on ne sçavoit à quoy tout cela aboutiroit, lorsque du Chastel vint trouver le Roy, & luy dit qu'après avoir tout bien consideré, la paix qu'on luy faisoit esperer avec le Duc de Bourgogne, étoit un si grand avantage, qu'il devoit y faire tout ceder; que pour luy, il étoit résolu de partir incessamment de la Cour, & qu'il le prioit de luy donner ses ordres, & de luy marquer le lieu où il voudroit qu'il se retirât. *Ibid.*

Le Roy, que cette résolution de du Chastel tiroit d'un grand embarras, l'embrassa, l'asseura de son amitié, luy ordonna de se retirer à Beaucaire, dont il le prioit d'accepter le gouvernement. Il luy donna quinze Archers pour sa garde, luy conserva le titre de Prevôt de Paris, & luy promit que tant qu'il pourroit, il luy en feroit toucher les appointemens.

Ce Seigneur ayant ainsi quitté la partie, il convint au President Louvet de ne la pas soutenir & de ceder au temps. Il se retira fort chagrin en Provence, & sa fille qui avoit épousé le Bâtard d'Orleans, étant morte peu de temps après, il perdit beaucoup de l'espérance qu'il avoit de revenir à la Cour. Ce fut néanmoins par son conseil, que le Roy mit en sa place le Seigneur de Gyac, sur lequel pour cette raison ce Président faisoit grand fonds, comme sur un homme qui luy étoit redevable de son élevation.

Il devient Maître à la Cour. Après ce départ la Cour parut tranquille. Le Connétable s'y voyant le maître, fit venir à Bourges la Duchesse de Guyenne sa femme qui conservoit ce titre à cause de Louïs Dauphin Duc de Guyenne son premier mari. Le Roy pour le doüaire qu'elle devoit avoir de son premier mariage, luy assigna Montargis, Gien, Dun-le-Roy, & Fontenai-le-Comte, & le Connétable comblé des bienfaits de ce Prince, l'assura de la résolution où étoit le Duc de Bretagne de quitter les Anglois pour se joindre à luy. On choisit la Ville de Saumur pour conclure le Traité. Le Duc de Bretagne s'y rendit, la Reine de Sicile qui avoit beaucoup contribué à cette réünion, s'y trouva aussi avec plusieurs Seigneurs & Dames de la Cour, & le Roy y vint au commencement d'Octobre. Le Duc de Bretagne alla près d'une lieuë audevant de luy. Le Roy l'embrassa deux fois. Ils se donnerent mille temoignages d'une sincere réconciliation: on travailla aussi-tôt au Traité, & il fut signé le septiéme d'Octobre de l'an 1425. Par ce Traité le Duc de Bretagne s'obligea de secourir le Roy contre les Anglois, & de luy aider à les chasser du Royaume, mais à condition premierement, que le Roy se réüniroit avec les Princes du Sang, & en particu-

Le Traité avec le Duc de Bretagne est conclu & à quelles conditions.

Du Tillet Recueil de Traitez &c.

ticulier avec le Duc de Bourgogne. Secondement, qu'il renonceroit à la protection du Comte de Penthievre. Troisiémement, qu'il donneroit au Duc de Bretagne l'administration des Finances, non pas du Languedoc, comme quelques-uns ont écrit, mais du Languedoïl pays tout different du Languedoc, ainsi qu'on le voit par diverses Ordonnances de nos Rois. Les uns croyent que par ce mot on entendoit le pays d'en deçà de la Loire. Cela me paroît faux par le Traité dont il s'agit; car le Roy alors n'avoit rien, ou presque rien en deçà de cette riviere: c'est pourquoy il me semble que c'est plûtôt le pays d'entre la Loire & le Languedoc, à qui ce nom étoit donné pour une raison que je ne sçai point, & sur quoy on ne peut faire que des conjectures assez peu solides. Après la conclusion de ce Traité, le Duc de Bretagne fit hommage au Roy pour son Duché, & pour le Comté de Montfort.

1425.

Annales de France.

Quoique par les conditions que j'ai marquées, le Duc ne s'obligeât à donner du secours au Roy, qu'au cas que le Duc de Bourgogne fit sa paix, neanmoins on voit par la suite que le Connétable eut toute liberté de faire des troupes en Bretagne; & les Anglois en effet ne regardérent la démarche que venoit de faire le Duc, que comme une déclaration de guerre.

Ressentiment qui les Anglois en témoignent.

Argentré Histoire de Bretagne l. 13. ch. 370.

Ils ne furent pas long-temps sans en faire paroître leur ressentiment. Le Duc de Betfort fit marcher des troupes sur les frontieres de la Basse-Normandie. Le Comte de Varvik assiégea Pontorson qui tenoit pour le Roy, & le prit. Il commença à faire de là des courses en Bretagne jusqu'à Rennes, & y mit tout à feu & à sang. Il fit rétablir une petite Place appellée Saint James de Beuvron, qui étoit forte autrefois, & y laissa un petit corps d'armée de sept à huit mille hommes. C'étoit comme le quartier général, d'où il se faisoit tous les jours des détachemens pour aller ravager la frontiére.

Le Connétable marche en Bretagne pour la mettre à couvert.

Hist. de la Pucelle d'Orleans.

Hist. d'Artus III.

Le Connétable, pour mettre la Bretagne à couvert, s'avança avec l'armée qu'il y avoit levée; assiégea & reprit Pontorson; fit passer par le fil de l'épée tout ce qui s'y trouva d'Anglois, & la rasa. Il alla ensuite attaquer Saint James de Beuvron plus forte par le nombre de ceux qui la défendoient, que par ses murailles, qui n'étoient pas encore tout-à-fait en état de défense. Cette Place l'arrêta quelque temps, & ses troupes, faute d'être payées, commencérent à déserter. Il avoit beau écrire en Bretagne au Chancelier, & à la Cour au Seigneur de Gyac pour avoir de l'argent; le premier ménageoit les Finances de son maître, qu'il ne vouloit point prodiguer en faveur de la France. Le second, soit qu'il n'eût point dequoy fournir aux frais de la guerre, soit qu'il voulût profiter du peu qu'il retiroit des pays de l'obéïssance du Roy, soit pour venger le President de Provence son prédecesseur & son ami, que le Connétable avoit fait chasser de la Cour, n'envoyoit que des promesses.

1426.

Et y est défait.

Le Connétable au désespoir de se voir à la veille de recevoir un affront dans sa premiere expédition, résolut de donner l'assaut; mais il fut repoussé avec grande perte: les Anglois firent en même temps une sortie sur son camp, où la frayeur se répandit de toutes parts. Son armée compo-

1426. sée pour la plûpart de nouvelles troupes commença à fuir; il fit tous ses efforts pour l'arrêter; il y pensa périr, son cheval s'étant abattu, & les fuyards poursuivis par les Anglois, luy passérent sur le corps. Il fut obligé de se sauver avec les autres, & il eut beaucoup de monde tué. Les Seigneurs de Molac, de Coitivi, de la Mote, & grand nombre d'autres Gentilshommes y périrent, l'artillerie avec les bagages fut abandonnée, & la déroute fut entiere.

Le Connétable pensa moins à couvrir la Bretagne plus exposée que jamais à la fureur des Anglois, qu'à se venger de ceux qu'il regardoit comme les causes de sa défaite. Il fit enlever le Chancelier de Bretagne, le fit conduire à Chinon où étoit le Roy, & l'accusa de s'être laissé corrompre par l'argent des Anglois; mais le Chancelier se disculpa, & fut relâché sur les grandes espérances qu'il donna au Roy de ménager au plutôt la paix avec le Duc de Bourgogne. Il fut envoyé vers ce Duc & vers le Duc de Savoye; mais sa négociation ne réüssit point, le Duc de Betfort ayant regagné le Duc de Bourgogne, & la cassation du mariage du Duc de Glocestre avec la Comtesse de Haynaut, donna lieu à terminer les differends.

Comment il fut reçu à la Cour. Mais la vengeance du Connétable fut poussée bien plus vivement contre le Seigneur de Gyac. Celuy-cy qui s'étoit emparé de l'esprit du Roy, ne pensoit qu'à perdre le Connétable. Il s'étoit extrémement prévalu de la déroute de Saint James de Beuvron, pour le décrier comme un homme sans conduite, & qui pour acquerir de la gloire & de la réputation, s'embarassoit peu des veritables interêts de son Prince. Il s'étoit uni avec le Comte de Clermont & le Comte de Foix qu'il avoit remis dans les bonnes graces du Roy, & qui étoient de caractere & de naissance à entrer en concurrence avec le Connétable. Il avoit fait donner au premier le Duché d'Auvergne, & au second le Comté de Bigorre, comme en reconnoissance de ce qu'il avoit amené trois mille Bearnois pour le service du Roy. Telle étoit la situation de la Cour par rapport au Connétable lorsqu'il y arriva. Le Roy le reçut avec beaucoup de bonté en apparence, parce qu'il avoit besoin de luy pour maintenir le Duc de Bretagne dans son parti. Le Connétable de sa part fit bonne contenance, & assûra le Roy de la continuation de son zele, mais toûjours bien résolu de pousser Gyac à bout; & comme il en épioit toutes les occasions, il s'en présenta bien-tôt une, qu'il ne manqua pas.

Hist. de la Pucelle d'Orleans. La Cour alla passer quelques jours à Meun sur Yeure, où le Roy avoit donné ordre aux Seigneurs de Lignieres & de Culan de le venir trouver pour un differend qu'ils avoient entre eux, & dont il s'étoit fait l'arbitre. Gyac étoit déclaré pour Lignieres, & le Seigneur Loüis de la Trimouille prenoit hautement le parti de Culan. Comme un jour chacun défendoit son ami en présence du Roy, on s'échauffa; Gyac dit quelque chose de choquant à la Trimouille, qui luy répondit par un démenti. Le Roy indigné de ce manque de respect pour sa personne, chassa la Trimouille de sa présence, & parut fort animé pour Gyac contre ce Seigneur.

La

Le Comte de Foix, quoique ami de Gyac, conseilla à la Trimouille qui étoit son beaufrere de se retirer, de crainte qu'on ne l'arrêtât, sçachant certainement que Gyac conseilloit au Roy de le faire. La Trimouille ne négligea pas l'avis du Comte de Foix; il s'en alla à Issoudun, & ne s'y croyant pas assez en sûreté, il se retira au Château de Sulli. Ce Seigneur étoit très-lié avec le Connétable. Ils concertérent ensemble les moyens de se défaire de cet ennemi commun; mais on vit par la suite qu'il y avoit encore une autre passion qui animoit la Trimouille; c'est qu'il étoit amoureux de la femme de Gyac. 1426. *Vengeance qu'il prend de divers Seigneurs.*

Quelques mois se passérent, sans que la Trimouille parût à la Cour, où le Connétable étoit fort assidu. Au mois de Janvier suivant le Roy alla à Issoudun, & Gyac l'y suivit. Un matin au point du jour le Connétable & la Trimouille, qui s'étoit rendu auprès de luy à l'heure marquée, entrérent bien accompagnez dans le Château où Gyac étoit logé. Ils montérent à sa chambre, enfoncérent la porte, & le firent enlever à demi-habillé. Ils le conduisirent à Bourges, & de là à Dun-le-Roy, où le Connétable ayant fait observer quelques formalitez de Justice, le fit noyer dans la riviere. Mais on fut bien surpris, lorsqu'on vit peu de temps après la Dame de Gyac, qui étoit de la Maison de Lille-Bouchard, épouser la Trimouille. Ce mariage scandalisa fort le monde, & fit soupçonner la Dame d'avoir entré dans le complot des ennemis de son mari. C'étoit une très-belle personne; elle avoit infiniment d'esprit, & elle étoit la femme la plus intriguante de la Cour: elle avoit été la grande confidente du feu Duc de Bourgogne; & ce fut elle, comme je l'ai remarqué, qui sans prévoir ce qui devoit arriver, détermina ce Duc à la conférence de Montereau-Faut-Yonne, où il fut tué. 1427.

Comme Gyac étoit extrémement haï, & que même on disoit que c'étoit luy qui empêchoit qu'on ne fît la paix avec le Duc de Bourgogne; il ne fut plaint ni de la Cour, ni du peuple: mais le Roy fut outré de cette mort. Il ne l'auroit pas laissé impunie, si l'Auteur luy eût été moins redoutable, ou moins nécessaire dans les conjonctures où il se trouvoit. Le Connétable, pour expier son crime, alla se mettre à la tête de ses troupes, entra en Anjou, où il prit quelques Châteaux sur les ennemis, & fit rétablir les Fortifications de Pontorson, que les Anglois assiégérent de nouveau peu de temps après.

Le Roy mit à la place de Gyac un Gentil-homme Auvergnac nommé le Camus de Beaulieu; mais le Connétable, qui n'en fut pas plus content que de son prédecesseur, le fit poignarder auprès de Poitiers par deux soldats de Boussac, qui fut depuis Maréchal de France. Ensuite le Connétable vint hardiment à la Cour, où il dit au Roy avec insolence qu'il choisissoit mal ses Ministres, & qu'il falloit qu'il en prît de sa main. Ce jeune Prince ne sçachant plus à qui se fier, voyant que toute la Cour, & même la Reine de Sicile, à qui il avoit témoigné jusqu'alors beaucoup de confiance, applaudissoient à la mort de Beaulieu, fut obligé de prendre le parti de dissimuler, & demanda au Connétable qui il luy vouloit donner. Vous ne pouvez être mieux servi, répondit-il, que par le Seigneur de la *Hardiesse avec laquelle il parle au Roy.* Histoire du Heraut de Berri.

1427. Trimouille. Vous ne le connoissez pas, repartit le Roy, & vous vous en repentirez le premier. Le Connétable insista toûjours ; & le Roy n'osant luy resister, fit la Trimouille Intendant de ses Finances, & le mit à la tête de son Conseil. Le Connétable connut par expérience dans la suite la vérité de ce que le Roy luy avoit prédit.

Ce Prince se repentoit tous les jours du trop grand empressement qu'il avoit eu pour s'attirer un serviteur qui étoit devenu son Tyran. Le danger de Pontorson que les Anglois sous les ordres du Comte de Varvik & de Talbot qui devint si fameux dans ces guerres, assiégeoient depuis quelques semaines, éloigna de luy pour un temps cet objet odieux. Cette ville étoit la premiere conquête du Connétable depuis qu'il étoit au service de France. C'étoient des Bretons qui la deffendoient, & gens tellement attachez à luy, que le Duc de Bretagne, qui ne faisoit pas grand cas de cette place, leur ayant envoyé ordre de l'abandonner avant qu'elle fût assiégée, ils avoient répondu que le Connétable la leur avoit confiée ; & qu'ils n'en sortiroient que par force, ou par ses ordres. De si pressans motifs l'obligérent à quitter la Cour, pour aller au secours des assiégez.

Hist. d'Artus III.

Il mena avec luy le Connétable d'Ecosse & quelques troupes de France, faisant fonds sur un plus grand nombre qu'il esperoit trouver en Bretagne, où il se rendit promptement. En effet le Duc son frere avoit convoqué à sa priere le Ban & l'Arriereban de son Duché ; mais il reprit sa premiere idée de laisser perdre cette place, plûtôt que de hazarder tant de brave Noblesse pour si peu de chose, d'autant plus que les Seigneurs de Châteaugiron, & de la Hunnaudaye, le Baron de Coulonges, & plusieurs autres Gentilshommes s'étant mis en campagne pour enlever un convoi aux Anglois, avoient été défaits le jour du Jeudy Saint ; les trois Seigneurs que je viens de nommer, avoient été tuez en cette occasion, & le Vicomte de la Beliere pris. Le Connétable fut donc obligé de renoncer à cette entreprise. Les assiégez tinrent jusqu'au huitiéme de Mai, qu'ils se rendirent la vie sauve avec la liberté, & sortirent de la place sans armes le bâton à la main.

On lui rend de mauvais offices à la Cour.

L'absence du Connétable ne luy avoit pas rendu le cœur du Prince ; au contraire la Trimouille, qui apprehendoit ses manieres impérieuses, & qui n'étoit pas homme à plier sous luy, bien loin de le rétablir dans l'esprit du Roy, avoit fait sa cour à ses dépens, blâmant sa conduite, ses violences, son humeur hautaine & sanguinaire, & bien résolu de luy tenir tête & de le perdre s'il pouvoit, plûtôt que de s'en laisser gourmander. Cependant le Connétable revint à la Cour bien accompagné, persuadé que le Roy ne le craignoit pas moins qu'il le haïssoit.

Siége de Montargis par les Anglois.

A peine y fut il arrivé, qu'il reçut ordre de chercher les moyens de ravitailler Montargis que les Anglois assiégeoient. La diversion faite par le Duc de Bretagne, la prise de quelques Forteresses, dont ils s'étoient emparez en divers endroits du Royaume, l'activité de quelques Capitaines partisans du Roy, & en particulier celle d'Ambroise de Lore, qui par ses courses, ses attaques brusques, ses embuscades continuelles les tenoit

noit sans cesse en haleine dans l'Anjou, au Maine, & sur les frontieres de Basse-Normandie, les obligeoient à beaucoup partager leurs troupes ; & le Siége de Montargis ne se faisoit par le Comte de Varvik, le Comte de Suffolc, & le Seigneur Polle, qu'avec trois mille hommes : ils s'étoient bien retranchez autour de la Place, & la battoient avec beaucoup d'artillerie, résolus de la prendre par famine, s'ils ne pouvoient en venir à bout autrement. 1427.

Le Commandant de Montargis étoit un Capitaine Gascon nommé Bouson de la Faille, qui se défendoit bravement depuis près de deux mois ; mais les vivres commençoient à luy manquer. Le Roy, dont les troupes étoient aussi dispersées en diverses Provinces, pouvoit encore moins que les Anglois en mettre beaucoup ensemble. Tout ce que put faire le Connétable, fut d'assembler auprès de Gien environ seize cens hommes, avec lesquels on ne pensoit pas à faire lever le Siége, mais seulement à tâcher d'y faire entrer un convoi de vivres. Il eut d'abord dessein de les conduire luy-même ; on luy représenta que d'escorter un convoi, n'étoit pas une expédition digne d'un Connétable. Ainsi il en chargea le Bâtard d'Orleans, à qui nos anciennes Histoires commencent à donner le titre de Comte de Dunois, & à qui je le donnerai aussi désormais, quoiqu'il n'ait possédé ce Comté que douze ans après. Hist. de la Pucelle d'Orleans.

Ce Seigneur avoit porté les armes dès sa plus tendre jeunesse, & s'étoit déja fait beaucoup de réputation par son courage ; mais cette occasion fut la premiere, où son habileté & sa conduite parurent avec le plus d'éclat, & où il commença à faire connoître les grands talens qu'il avoit pour le commandement, qui en firent dans la suite le plus fameux Capitaine de son temps, & luy acquirent avec raison le glorieux titre de Restaurateur de l'Etat. Il étoit alors âgé de vingt-trois à vingt-quatre ans, de bonne mine, comme on le voit par un portrait original, qui a toûjours été conservé dans la maison des Ducs de Longueville ses descendans, d'une physionomie heureuse, d'un air sage & sérieux, qui répondoit parfaitement aux qualitez de son esprit. Il étoit fils de Loüis de France Duc d'Orleans, qui fut assassiné par les ordres du Duc de Bourgogne ; & il fit paroître dès son enfance un si beau naturel, que Valentine de Milan femme du Duc d'Orleans, quoiqu' infiniment jalouse & chagrine des attachemens de son mari, ne pût s'empêcher d'aimer tendrement cet enfant ; & lorsqu'elle mourut, un de ses regrets étoit de le laisser si jeune abandonné à la mauvaise fortune de sa maison. Il fut d'abord destiné à l'Eglise n'ayant pas d'ailleurs dequoi paroître avec splendeur dans le monde ; mais le malheur du Duc d'Orleans & du Comte d'Angoulême ses freres dont le premier étoit prisonnier, & l'autre en ôtage en Angleterre, fut cause pour le bonheur de la France, qu'on luy fit prendre l'épée, dans l'espérance qu'il vangeroit un jour sur la maison de Bourgogne, l'indigne mort du Duc d'Orleans son pere. *Caractere du Comte de Dunois qui est chargé de la secourir.* Remarques sur l'Hist. de Charles VII. Juvenal des Ursins.

Le Comte de Dunois fut donc chargé de conduire le convoy à Montargis. Il fut accompagné par le Connétable d'Ecosse, par les Seigneurs de Saintrailles, la Hire, de Saint Simon, d'Orval, de Graville, de Gaucour,



cour, de Guitri, de la Paliére, Giron, & par un grand nombre d'autres Gentilshommes, qui faisoient la principale force des seize cens hommes destinez au secours.

1427.

Monstrelet fol. 32.

Il partit de Gien, & fit tant de diligence, qu'il arriva jusqu'à une demie lieuë de Montargis, sans que les Anglois eussent eu aucun avis de sa marche. Il avoit avec luy un des Officiers de la garnison nommé le Petit Breton, qui l'instruisit parfaitement de la situation du camp des Anglois: ce camp malgré leurs retranchemens étoit désavantageux, en ce que la riviére de Loin, qui passe par Montargis, leur rendoit difficile la communication des quartiers. Ils l'avoient faite par le moyen des ponts qu'on avoit jettez sur cette riviére, qui partageoit leur camp en trois.

Il bat les Anglois & leur fait lever le siége.

Le Comte de Dunois résolut de faire deux attaques, l'une au quartier du Général Polle, dont il chargea la Hire; l'autre qu'il voulut commander luy-même, à un des deux autres quartiers, dont la garde avoit été confiée par le Comte de Varvik au Seigneur Henri Besset.

La Hire commença, & le fit avec tant de furie, que les retranchemens furent d'abord forcez, les Anglois dissipez, & le Général Polle obligé de fuir luy huitiéme dans un bateau qu'il trouva heureusement au bord de la riviére.

Le Comte de Dunois trouva plus de resistance; mais la Hire qui n'avoit plus d'ennemis en tête, étant venu prendre en flanc les Anglois, que le Comte attaquoit de front, ils furent bien-tôt défaits. Tous commencérent à fuir vers leurs ponts pour gagner le camp du Comte de Varvik, qui étoit de l'autre côté de la riviére; mais le Commandant de Montargis ayant baissé les écluses qu'il avoit dans la Ville, la riviére s'étoit tellement enflée audessus, que le pont qui étoit de ce côté-là en fut couvert. Quelques-uns ne laissérent pas de se sauver par-là, mais plusieurs y périrent. La foule de ceux qui fuyoient par l'autre pont au dessous de la Ville étoit si grande, qu'il rompit sous eux, & la plûpart furent noyez.

Le Comte de Varvik voyant une telle déroute, à laquelle il ne pouvoit rémédier, se retira en bon ordre sur une hauteur voisine résolu de s'y défendre, si les François venoient l'attaquer. Le Comte de Dunois, qui avoit beaucoup plus fait qu'il n'avoit espéré, le laissa aller, & entra dans la Ville tout glorieux d'avoir fait lever le Siége, lorsqu'il espéroit à peine pouvoir faire passer un convoy. Cette action si bien conduite & si heureusement exécutée augmenta beaucoup sa réputation.

Le Roy récompense la fidélité de ceux de Montargis.

Memorial de la Chambre des Comptes de Paris cotté S. fol. 53.

La nouvelle de ce succès causa une grande joye au Roy, & il en donna des marques aux habitans de Montargis, par la maniére dont il récompensa leur fidélité & leur courage. Il ordonna que désormais Montargis fût appellé Montargis *le franc*; parce qu'il l'exempta de toutes sortes de tailles, & y établit deux Foires franches par an, outre une autre qui y étoit déja. Il unit la Ville inséparablement à la Couronne, donna aux habitans droit d'usage en la Forêt de Pontcourt, & d'autres priviléges qui furent depuis confirmez par Louïs XI. & la raison que Charles VII. apor-

portoit de cette concession, étoit, que la fidélité des habitans & le long Siege qu'ils avoient soûtenu, avoient donné commencement au bonheur de ses armes. Les Bourgeois depuis ce temps-là par la même Ordonnance avoient droit de porter sur leurs habits un M. en broderie d'or, pour faire connoître par tout où ils iroient qu'ils étoient de Montargis; mais la joye du Roy fut bien modérée par une autre nouvelle très-fâcheuse qu'il reçut peu de temps après. Le Duc de Betfort ne pouvoit pas ignorer les tentatives qui se faisoient pour réconcilier le Duc de Bourgogne avec le Roy. Il sçavoit bien que c'étoit le but des conférences que le Connétable & le Chancelier de Bretagne avoient euës avec ce Duc & avec le Duc de Savoye. Il étoit persuadé que les avances que le Roy avoit faites en éloignant de sa personne ceux qui étoient complices du meurtre du feu Duc de Bourgogne, ou qui y étoient présens, avoient fort ébranlé le Duc de Bourgogne. La déroute de Montargis pouvoit porter coup & disposer ce Prince à suivre l'exemple du Duc de Bretagne. Il crut donc que le meilleur moyen de prévenir le mal qu'il appréhendoit, étoit de forcer le Duc de Bretagne à se réunir avec l'Angleterre; & c'est ce qu'il entreprit de faire. 1427.

Ravages du Duc de Betfort en Bretagne.

Une grande partie des troupes Angloises étoit en Basse-Normandie sur les frontiéres de Bretagne. Il leur ordonna de se tenir prêtes à marcher. Il en rassembla à Rouen encore un grand nombre d'autres: & les ayant fait défiler avec une extrême promtitude vers la Bretagne; il y entra lorsqu'on l'y attendoit le moins & y fit les plus grands ravages.

Argentré Histoire de Bretagne l. 10. ch. 373.

Obligent le Duc de traiter avec lui.

Le Duc de Bretagne surpris & hors d'état de se défendre, n'eut point d'autre ressource que de traiter avec le vainqueur: il fallut s'y résoudre. Ce ne fut pas seulement à condition de quitter le parti du Roy & de se joindre contre luy avec l'Angleterre; mais encore de signer le Traité de Troye, par lequel le Roy d'Angleterre étoit déclaré legitime successeur du Roy de France. Il fut contraint de le signer le huitiéme de Septembre, non pas de l'an 1428. comme le marquent plusieurs Historiens, mais de l'an 1427. comme il est constant par le Traité qui est dans le Trésor des Chartres du Roy: ce fut peu de temps après la déroute des Anglois devant Montargis. Le Duc de Bretagne s'obligea de plus à faire au Roy d'Angleterre, trois mois après qu'il en seroit requis, l'hommage de son Duché, lorsque ce Prince viendroit en France, & de faire cet hommage de la maniére que luy & ses Prédécesseurs l'avoient toûjours fait aux Rois de France. Ce Traité fut confirmé avec serment tant par le Duc de Bretagne, que par les Evêques, & par un grand nombre de Seigneurs du pays: & rien ne fut oublié par le Duc de Betfort pour lier le Duc de Bretagne, & l'empêcher de rentrer dans le parti du Roy de France.

Du Tillet Recueil des Traitez &c.

Registres du Parlement.

Ce changement forcé du Duc de Bretagne ne fut pas seulement très-sensible au Roy, mais encore au Connétable: car toute la considération qu'il avoit à la Cour, tous les égards qu'on y avoit pour luy, & la patience avec laquelle on y souffroit ses hauteurs, n'étoient que l'effet des avantages qu'on tiroit de l'union du Duc son frere avec la France. Le Seigneur de la Trimouille, depuis le Traité dont je viens de parler, commen-

1427. ça à le ménager moins que jamais. Il dit au Roy qu'un homme qui avoit porté tant de fois l'insolence aussi loin que celuy-là, & qui luy devenoit inutile, méritoit qu'il luy fit sentir les effets de son indignation. Le Roy très-aigri contre le Connétable pour la mort de Gyac & pour ses autres violences, suivit son penchant en suivant les conseils de son Ministre; & d'abord on cessa de payer au Connétable ses pensions & ses appointemens.

Hist. d'Artus III. Hist. de la Pucelle d'Orleans.

Révolte des Princes de Bourbon & de la Marche.

La Trimouille ne pouvoit faire éclater sa haine contre le Connétable, qu'en faisant en même-temps parade de son grand crédit qui luy avoit déja suscité bien des envieux à la Cour. Les Seigneurs de Bourbon & de la Marche Princes du Sang étoient de ce nombre, & leur jalousie animée par le Connétable à cette occasion leur fit conjurer avec luy la ruïne de ce nouveau favori. Ils se donnérent tous trois rendez-vous à Chatelleraut, pour y délibérer des moyens d'en venir à bout. Le Roy en ayant été averti, envoya défense à toutes les Villes & Forteresses de ce pays-là de recevoir aucun des trois Princes, ou des gens de leur parti. Le Connétable arriva le premier à Chatelleraut, au jour marqué; le Commandant en refusa l'entrée à ses Fouriers, & ensuite à luy-même. Il fit de grandes menaces, & voyant qu'on ne s'en étonnoit pas beaucoup, il jetta par dessus la barriere sa masse d'armes, pour marquer au Commandant & aux Bourgeois qu'ils auroient désormais en sa personne un ennemi irréconciliable.

Les Seigneurs de Bourbon & de la Marche étant arrivez peu de temps après, & ayant été pareillement refusez, allérent de là à Chinon, où la Duchesse de Guyenne femme du Connétable les fit recevoir. Ils resolurent de lever l'étendart de la révolte. Ils eurent néanmoins quelques conférences avec l'Archevêque de Tours & le Seigneur de Gaucour, qui leur représentérent de la part du Roy, que dans les conjonctures fâcheuses où l'Etat se trouvoit, c'étoit vouloir en avancer la ruïne, que de former de nouvelles factions, au lieu d'agir de concert contre l'ennemi commun: mais on se sépara sans rien conclure, d'autant que la Trimouille avoit ordonné aux Envoyez de n'accepter aucunes conditions de la part de ces Princes, que celle d'une entiére soumission aux ordres du Roy. Les Princes envoyérent pareillement vers le Roy pour luy faire leurs plaintes; mais ce fut aussi inutilement.

Ils s'emparent de Bourges.

Aussi-tôt les Seigneurs de Bourbon & de la Marche s'étant mis en campagne, marchérent secrétement vers Bourges où ils avoient intelligence; une porte leur fut livrée, & ils s'emparérent de la Ville. Les Seigneurs de Prye & de la Borde y commandoient en l'absence du Roy. Ils se jettérent dans la grosse Tour, poste très-fort en ce temps-là, & les Princes les y ayant assiégez, ils s'y défendirent avec beaucoup de valeur. Le Seigneur de Prye y fut tué d'un coup de flêche; mais la Borde continua à se défendre.

Les deux Princes donnérent avis au Connetable de l'heureux succès de leur entreprise, & le priérent de venir sans tarder les joindre avec le plus de troupes qu'il pourroit amener, pour forcer le Château; mais il ne put pas-

passer, la Trimouille s'étant saisi de tous les passages avec un bon nombre de troupes. 1427.

Cependant le Roy sur la nouvelle de la surprise de Bourges, assembla promtement un petit corps d'armée, & vint avec la Trimouille au secours de la Tour de Bourges. L'arrivée du Roy déconcerta les Princes, qui apréhendant d'être enveloppez, firent des propositions de paix. On les écouta volontiers. La Trimouille traita avec eux, & fit si bien, qu'il les engagea à se soûmettre au Roy, en asseurant qu'ils seroient contens, & que personne n'auroit plus de part qu'eux à sa bienveillance & à ses graces, supposé qu'ils demeurassent dans le devoir. Ils voulurent faire comprendre le Connétable dans l'accommodement; mais on le leur refusa; & le Traité fut conclu, sans qu'on y fît aucune mention de luy. *Et se soûmettent.*

Sur cette nouvelle, il se retira à Parthenai. Le Roy vers le même temps se rendit maître de Chinon: cette Place luy fut livrée par le Commandant, qui avoit été jusqu'alors tout-à-fait dans les interêts du Connétable. La Duchesse de Guyenne femme du Connétable y étoit. Elle fut mieux traitée par le Roy qu'elle n'avoit espéré. Il luy offrit de la laisser à Chinon, ou en quelqu'autre Place qu'elle souhaiteroit, pourvû qu'elle promît de n'y point recevoir le Connétable. Elle ne put se résoudre à accepter cette condition, & on luy permit d'aller joindre son mari à Parthenai.

Durant toutes ces brouilleries la guerre se faisoit de toutes parts à la maniére ordinaire; c'est-à-dire qu'il n'y avoit point d'armées en campagne, mais seulement des partis; qu'il se faisoit de petits Siéges avec peu de troupes; qu'on surprenoit des Villes & des Châteaux. Les Seigneurs de Rays & de Beaumanoir Bretons qui étoient demeurez au service du Roy, malgré le Traité du Duc de Bretagne, attaquérent la Ville du Lude en Anjou, & la prirent d'assaut sur les Anglois. Hist. de la Pucelle d'Orleans.

Vers la fin de cette année, ou au commencement de la suivante, le Seigneur d'Orval frere du Sire d'Albret accompagné des Seigneurs de Bueil, de Beaumanoir, de la Hire & de quelques-autres, surprirent le Mans par l'intelligence qu'ils avoient avec quelques-uns des habitans. Le Comte de Suffolc qui y commandoit, se sauva avec les Anglois dans une Tour proche de la porte de Saint Vincent, où il se mit en défense, & envoya promtement donner avis de ce qui s'étoit passé au Chevalier Talbot, qui avoit son quartier à Alençon, & le pria de venir à son secours. Ce Seigneur avoit rassemblé quelques troupes pour une entreprise qu'il vouloit faire ailleurs. Il partit sur le champ, & arriva la nuit au pied de la Tour, où il entra avec ses gens, sans que les François en eussent eu la moindre connoissance. Dès le grand matin il fit une sortie de la Tour avec le Comte de Suffolc, & surprit les François, qui ne s'attendoient à rien moins, & s'étoient dispersez dans la Ville: il en tua plusieurs, mit le reste en fuite, & reprit la Ville. 1428. *Surprise du Mans sur les Anglois, qui la reprennent ensuite.*

Talbot profitant de l'épouvente des François, alla presenter l'escalade à Laval, qu'il emporta. D'autre part Tournai jusqu'alors partagée entre la faction Françoise & la faction Bourguignone se déclara entiérement pour le Roy. Il se passa pendant l'hyver, & au commencement du printemps diver- Heraut de Berri.

1428. diverses autres actions semblables de part & d'autre : mais enfin le Duc de Betfort résolut d'exécuter le dessein, que les differends des Ducs de Bourgogne & de Glocestre luy avoient fait suspendre, qui étoit de forcer le passage de la Loire, & d'aller faire la conquête des pays d'au delà, qui obéïssoient encore au Roy.

Siége d'Orleans par le Duc de Betfort. Les Anglois étoient déja maîtres de la Charité sur cette riviére ; mais ce passage étoit trop éloigné de Paris, & obligeoit à un trop grand detour. Deplus le Duc de Betfort jugeoit qu'il seroit dangereux de s'engager dans le pays ennemi en laissant Orleans derriére luy. C'est pourquoi il se détermina à faire le Siége de cette importante Place, dont la seule prise jetteroit la consternation par tout, & luy rendroit le reste facile.

Monstrelet fol. 38. Hist. de la Pucelle d'Orleans. Thomas de Montagu Comte de Salisbéry étoit revenu depuis peu d'Angleterre avec de nouvelles troupes. C'étoit le plus fameux Capitaine que les Anglois eussent alors. Le Duc de Betfort le chargea de cette expédition. Il commença par attaquer quantité de petites Places aux environs. Il prit Nogent-le-Roy, Château-neuf sur Loire, Puiset, & Thuri en Beausse, Mehun-sur-Loire, Monpipeau, Baugenci, Jargeau, & quelques Châteaux, & arriva devant Orleans le douziéme d'Octobre, du côté de la Sologne, ayant passé la riviére à Baugenci. Il n'avoit alors que dix mille hommes ; mais son armée crût beaucoup dans la suite. Il se campa devant ce qu'on appelle le Portereau, qui est un Fauxbourg d'Orleans au delà du Pont.

Tous les mouvemens que Salisbéry faisoit depuis long-temps avoient fait connoître le dessein qu'il formoit sur cette Place, & on s'y étoit précautionné contre la surprise. On avoit fait quelques magasins de vivres dans la Ville ; on y avoit envoyé de l'artillerie & des munitions de guerre ; on avoit réparé les murailles, fait quelques nouvelles fortifications & rasé le Fauxbourg du Portereau.

Le Seigneur de Gaucour brave & expérimenté Capitaine en étoit Gouverneur. Villars Gouverneur de Montargis s'y étoit jetté avec les Seigneurs de Guitri & de Saintrailles, Giresme Chevalier de Rhodes, Coarase Gentilhomme Gascon, Chapelle Gentilhomme de Beausse, gens de valeur & de réputation dans la guerre, & plusieurs autres Gentilshommes : la garnison étoit médiocrement nombreuse ; on comptoit beaucoup sur le courage, sur la résolution & sur la fidélité des Bourgeois, qui s'étoient aguerris pendant les guerres civiles du dernier Regne.

Les Anglois se saisirent du Couvent des Augustins, qu'on n'avoit pû ruïner entiérement, & y firent une Bastide ou Bastille, c'est ainsi qu'on appelloit alors ce qu'on nomme aujourd'hy un Fort ou une Redoute, & s'y retranchérent avantageusement. Les assiégez, quand les Anglois arrivérent, avoient commencé une espéce de Boulevart devant un petit Château appellé les Tourelles, qui couvroit la tête du Pont : on travailloit nuit & jour à ce Boulevart, & il fut en défense avant que les Anglois eussent pû mettre en batterie leurs pierriers & leurs canons. Ce fut contre ce Boulevart, qu'ils firent leur premiere attaque, après qu'ils eurent ruïné à coups de canon les moulins qui étoient sur la riviére : cela obligea les Bourgeois d'en

d'en faire d'autres dans la Ville qu'ils faisoient aller à force de bras ou avec des chevaux. 1428.

Le Comte de Salisbéry fit trois batteries, l'une contre les murailles de la Ville, l'autre contre le Boulevart, & la troisiéme contre les Tourelles qui flanquoient cette Fortification. On attacha le mineur au Boulevart, & l'on contremina du côté des Assiégez. Le Général Anglois en ayant été averti, fit cesser le travail de la mine, & après avoir ruïné les Parapets du Boulevart par le Canon, & y avoir fait une assez grande bréche, il le fit escalader sur le midy le vingt & uniéme d'Octobre. Il y eut là un sanglant combat: on s'étoit attendu à l'assaut; on avoit préparé de quoy y résister, des feux d'artifice, de l'eau boüillante, des pierres d'une grosseur extraordinaire pour faire rouler sur les assaillans. L'ordre dans la défense fut admirable, & le courage égal. Il n'y eut pas jusqu'aux femmes qui n'y fussent employées. C'étoient elles, qui durant l'assaut fournissoient les feux d'artifice, & charioient les pierres sur le pont, nonobstant celles que les ennemis faisoient voler de toutes parts. Il y eut même de ces femmes qui se mêlérent parmi les soldats, & qui combattirent la lance à la main sur la bréche.

Brave résistance des assiégez.

Malgré cette résistance, les Anglois continuoient à faire des efforts extraordinaires: mais Gaucour envoyant de temps en temps des troupes fraiches, ils commencérent à se rebuter, & Salisbéry fit sonner la retraite, laissant au pied du Boulevart près de deux cens cinquante de ses gens tuez, sans parler des blessez qui étoient en plus grand nombre. Saintrailles, Villars, Guitri, Giresme, Coarase, & les autres firent des merveilles. Ils y furent tous blessez; mais ils guérirent. On perdit peu de monde, & aucune personne de marque, excepté le Sire Chapelle qui mourut de ses blessures le lendemain de l'assaut.

Les Anglois n'osant en tenter un second, reprirent le travail de la mine. Il fut achevé deux jours après; de sorte qu'il n'y avoit plus qu'à mettre le feu aux étançons pour faire écrouler le Boulevart. Les assiégez le voyant tout ouvert par les coups de Canon qu'on ne cessoit point de tirer, le ruïnérent eux-mêmes le vingt-troisiéme du mois d'Octobre, & se retirérent dans les Tourelles, après avoir levé le pont-levis qui les séparoit du Boulevart. Ils en firent un nouveau entre les Tourelles & la Ville, & abattirent entre deux quelques arches du pont, conservant seulement par le moyen de quelques poutres, une communication avec les Tourelles.

Hist. de la Pucelle d'Orleans. Annales de France. Michellus Hist. Obsidion. Aurelian. &c.

Dès le lendemain les Anglois attaquérent les Tourelles, dont les défenses avoient déja été abattuës par le Canon. La riviere étoit alors fort basse, ce qui leur donna moyen d'y planter des échelles. Après quelque résistance, ceux qui étoient dedans les abandonnérent, & se retirérent au nouveau Boulevart, dont la garde étoit confiée au Chevalier de Giresme. Les Anglois aussi-tôt se logérent dans les Tourelles, y élevérent des batteries contre les murailles de la Ville & contre le nouveau Boulevart du pont, & firent quatre Bastilles, ou Forts, deux au dessus & deux au dessous sur le bord de la Loire.

1418.

Efforts du Roy pour conserver cette place.

Le Roy persuadé que sa Couronne dépendoit de la défense d'Orleans, faisoit tous ses efforts pour conserver cette Place. Il étoit alors à Bourges, où il assembloit le plus qu'il pouvoit de troupes, de munitions, de vivres, pour jetter dans la Ville, tandis qu'elle n'étoit encore assiégée que du côté de la Sologne, & que l'entrée vers la Beausse étoit encore libre. Deux jours après la prise des Tourelles, le Comte de Dunois y arriva avec huit cens hommes accompagné des Seigneurs de la Hire, de Brosse, de Chabanes, & de quantité d'autres Gentilshommes.

Ils apprirent leur arrivée aux Anglois par les vigoureuses sorties qu'ils firent sur eux, passant la riviere qui fut toûjours extrémement basse pendant tout le mois d'Octobre. Ce fut sur la fin de ce même mois que le Comte de Salisbéry étant monté sur une des Tourelles, pour considérer le terrain des environs de la Ville du côté de la Beausse, où les renforts qu'il attendoit devoient prendre leurs postes & assiéger la Place de ce côté-là, fut dangereusement blessé: le boulet d'un pierrier luy emporta la moitié du visage, & il en mourut peu de jours après à Mehun où il fut transporté. Ce fut une grande perte pour les Anglois; mais ils eurent de quoy la réparer par le grand nombre d'habiles Capitaines qu'ils avoient alors. Les principaux étoient le Comte de Suffolc, les Seigneurs Talbot, de Scale, Fastol, & un nommé Glacidas, ou Clacidas, dont le mérite suppléant à la naissance, l'avoit fait parvenir aux premieres charges de l'armée.

Il vient de nouveaux secours aux Assiégeans.

Depuis la prise des Tourelles, on ne fit gueres autre chose que d'escarmoucher & de canonner de part & d'autre jusqu'à la fin de Decembre. Le jour de saint Thomas arrivérent les troupes Angloises & Bourguignones, pour assiéger la Place du côté de la Beausse. Elles trouvérent les Fauxbourgs de ce côté-là qui étoient fort grands & bien bâtis, & où il y avoit plus de vingt Eglises, réduits en cendres par les assiégez mêmes, pour empêcher qu'elles ne s'y logeassent, & ne s'en servissent contre la Ville; & c'est une loüange qu'on ne peut refuser aux Orleannois, qu'en cette occasion ils sacrifiérent tout pour sauver l'Etat.

Les Anglois, qui n'avoient pas assez de monde pour occuper un si grand terrain, ne formérent point autrement le Siége, qu'en élevant de distance en distance un grand nombre de Bastilles bien terrassées & bien pallissadées. Il y en avoit trois principales. Une à la porte de saint Privé, qu'ils nommoient Paris: la seconde au lieu appellé les douze Pairs, qu'ils nommérent Londres; & la troisiéme en un endroit appellé le Pressoir, qu'ils nommérent Rouen. Ils s'emparérent de l'isle appellée Charlemagne, qu'ils fortifiérent, & où ils firent un pont de communication, pour joindre le camp de la Sologne avec le camp de la Beausse.

Les Généraux François se voyant ainsi renfermez, redoublérent leurs soins & leur vigilance. On n'agit jamais plus de concert; on fit garder une exacte discipline aux soldats, & une des loüanges que l'on donna au Seigneur de sainte Sévére * durant ce Siége, fut d'avoir fait en sorte par son

* Ce Seigneur de sainte Severe, qui fut Maréchal de France, s'appelloit Jean de Brosse. On lui donne dans l'Histoire tantôt ce nom, tantôt celui de sainte Severe, tantôt celui de Boussac, ce qui a été cause que d'habiles gens en ont fait deux & même trois hommes differens.

son autorité, & par le bel ordre qu'il établit dans la Ville, qu'il n'y eut pas le moindre differend entre les gens de guerre & les Bourgeois. Les sorties étoient fréquentes; on alloit insulter les Anglois jusques dans leurs Bastilles; l'artillerie étoit très-bien servie; & un Canonnier Lorrain appellé communément Maître Jean, s'y distingua par son adresse: car quoique cet art fût encore alors très-informe, ce Canonnier ne manquoit pas un de ceux sur lesquels il tiroit. Il y eut suspension d'armes le jour de Noël; & ce jour-là les assiégez en étant priez par les Anglois, leur envoyérent des Musiciens & des Joüeurs d'instrumens pour célébrer la Fête sur une de leurs Bastilles; mais la Fête ne fut pas plutôt passée, que les hostilitez recommencérent. 1428.

Le premier jour de l'an, le Boulevart de la porte Renard pensa être surpris par les Anglois à la faveur de la nuit qui fut extrêmement pluvieuse: mais l'allarme s'étant répanduë sur le rampart, les Commandans y accoururent & les repoussérent. Les assiégez reçûrent en même temps un renfort de deux cens chevaux que leur amena l'Amiral de Culan. Ce Seigneur passa au travers des Bastilles Angloises du côté de la Sologne, & traversa la riviere pour se rendre dans la Ville; il fit une sortie dès le lendemain avec sainte Sévére, & tua beaucoup d'Anglois. 1429. *Etaux Assiégez.*

L'action de Gaucour Gouverneur de la Ville, ne fut ni moins hardie, ni moins heureuse. Il étoit sorti pour aller trouver le Roy, & l'assûrer qu'il pouvoit compter sur une longue défense, pourvû que les vivres ne manquassent pas. Une si grosse garnison, & un si grand nombre de Bourgeois en consumoient beaucoup. C'étoit-là la principale espérance des ennemis qui n'avançoient gueres dans leurs travaux à cause de la rigueur de la saison, & des fréquentes sorties que l'on faisoit sur eux: mais ils s'attendoient qu'à la longue les assiégez se lasseroient, & que la disette les obligeroit à se rendre. Gaucour se chargea de conduire un grand convoi de vivres que le Roy avoit fait préparer. Il prit avec luy Guillaume Stuart Ecossois, le Seigneur de Verdusan, & quelques autres braves Capitaines. Il se mit avec eux à la tête de mille hommes bien choisis. Il s'approcha du camp des Anglois; & à la faveur d'une sortie qui se fit de la Ville & de l'allarme qu'il donna en divers endroits du camp, il fit passer le convoi. Autres trois cens hommes forcérent encore un quartier des Anglois, & se jettérent dans la Place. Ce grand nombre de troupes commandées par tout ce qu'il y avoit de plus habiles Généraux dans le parti du Roy, donnoit moyen de faire de grosses sorties, & fatiguoit étrangement les assiégeans, qui étoient obligez d'être sans cesse jour & nuit sous les armes; mais dans la situation où l'on se trouvoit, il ne falloit qu'un malheur pour tout perdre; & les troupes du Roy eurent quelque temps après un fâcheux échec, qui mit ses affaires en un très-grand danger. *Belle action du Gouverneur de la Ville.*

Comme le capital étoit de ravitailler toûjours la Ville assiégée, & de ne la laisser manquer de rien, toute l'application du Roy étoit à préparer toûjours de nouveaux convois tant de vivres, que de munitions de guerre; & l'on en avoit fait pour cela de grands magasins à Blois, en attendant l'occasion de les faire passer à Orleans. Le Comte de Clermont se disposoit

à



1429. à conduire un de ces convois, ayant rassemblé pour cela un assez grand nombre de troupes du Bourbonnois, de l'Auvergne, du Berri & du Poitou, lorsqu'il eut avis que Fastol Chevalier Anglois étoit parti de Paris, pour conduire au camp des Anglois que l'Hyver faisoit beaucoup souffrir, une grande quantité de vivres, d'artillerie, de poudre & d'habits pour les soldats.

Le Comte de Clermont résolut d'enlever le convoi, & de le conduire ensuite à Orleans, s'il réüssissoit dans son entreprise. Il fit avertir le Comte de Dunois de son dessein, le pria de le venir joindre avec une partie de la garnison, & luy donna rendez-vous auprès de Jenville. Le Comte de Dunois se mit à la tête d'une grosse troupe de Cavalerie, & sortit, sans que les Anglois enfermez dans leurs Bastilles osassent l'attaquer. Il avoit avec luy l'Amiral de Culan, Boussac, Graville, Saintrailles, la Hire, Verdusan, d'Orval, & Coarase. Il se rendit à Jenville, & il y trouva le Comte de Clermont, dont les troupes jointes aux siennes faisoient environ quatre mille hommes.

Monstrelet fol. 40.

Les François sont battus en voulant empêcher un convoi de passer au camp des Ennemis.

Ils furent avertis que Fastol étoit fort proche. Ils allérent au devant de luy le douziéme de Février, & le rencontrérent à Rouvray-Saint Denis. Le Général Anglois qui n'avoit que deux mille cinq cens hommes & peu de Cavalerie, vit le danger où il étoit. Tout ce qu'il put faire, fut de ranger ses troupes derriere ses chariots, dont il avoit un grand nombre.

Les Généraux François prirent d'abord le parti qu'il falloit prendre, qui fut d'attaquer ces retranchemens, non pas les armes à la main, mais à coups de Canon: & après y avoir fait bréche, d'y faire entrer la Cavalerie, pour passer sur le ventre à l'Infanterie Angloise. Ce fut en effet par là que l'on commença: le Canon mit en pieces une partie des chariots, tua beaucoup des ennemis, & si l'on eût continué de la même maniere, les Anglois étoient perdus: mais l'impatience de Jean Stuart Connétable d'Ecosse, & de Guillaume Stuart son frere, fut cause du malheur qui arriva. Ils criérent qu'il étoit temps de donner, & s'étant mis à pied avec leurs Ecossois, ils marchérent aux ennemis pour forcer la bréche. Le Comte de Dunois avec la plûpart des Seigneurs François ne voulant pas abandonner les Ecossois, ou croyant qu'il étoit de leur honneur d'avoir part à l'assaut, descendirent pareillement de cheval. Le Comte donna ordre aux Auvergnacs & aux Poitevins de demeurer à cheval pour soutenir les assaillans, & de les suivre dès qu'on auroit forcé le retranchement.

Le Général Anglois avoit mis selon l'ordinaire un grand nombre d'Archers à la tête de sa petite armée, & ceux-cy ayant laissé approcher les François jusqu'à la juste portée du trait, firent sur eux leurs décharges avec tant de succès, qu'il y en eut beaucoup d'abattus dans les premiers rangs. En ce moment Fastol fit avancer ses bataillons l'épée & la hache d'armes à la main. Ils donnérent avec tant de furie, qu'ils firent reculer les François fort loin. La Cavalerie, au lieu de faire ferme & d'arrêter l'ennemi, comme elle l'auroit pû par la moindre résistance, prit l'épouvente

vente & s'abandonna à la fuite. Les Anglois poussérent leur pointe, & pourfuivirent les fuyards l'épée dans les reins jusqu'à l'entiere déroute. Il demeura cinq ou six cens tant François qu'Ecossois sur la place. Les deux Stuarts portérent la peine de leur imprudence; ils furent tuez avec les Seigneurs d'Orval, de Chateaubrun, de l'Escot, de Verdusan, de Rochechoüart, & plusieurs autres Seigneurs & Gentilshommes: & Fastol après cette glorieuse victoire arriva triomphant au camp devant Orleans avec son convoi. Le Comte de Dunois fut dangereusement blessé au pied dans ce combat, qu'on appella la journée des Harangs; parce qu'entre autres vivres & provisions de Carême que Fastol conduisoit à l'armée, il y avoit dans ses chariots une grande quantité de caques de Harang. 1429.

Le Comte de Clermont & le Comte de Dunois, tout blessé qu'il étoit, ayant rallié une partie des débris de leurs troupes, repassérent au travers des Bastilles des Anglois, & rentrérent dans Orleans, où tout étoit dans la consternation, les ennemis n'ayant pas manqué de grossir leur victoire, & d'en faire sçavoir aux assiégez beaucoup plus qu'ils n'en sçavoient eux-mêmes. Les esprits étant un peu calmez par la présence & par les discours de ces deux Seigneurs, le Comte de Clermont retourna joindre le Roy, après avoir assûré les Bourgeois qu'on mettroit tout en œuvre, pour faire bien-tôt lever le Siége; mais il promettoit beaucoup plus qu'il ne pouvoit tenir. On étoit déja au mois de Mars; & l'arrivée du Printemps alloit rendre aux ennemis le Siége plus facile, au lieu que les incommoditez ne faisoient que croître dans une Ville assiégée depuis plus de cinq mois.

La Cour avoit encore d'autres sujets d'inquiétudes. Il n'y avoit plus rien à espérer du Duc de Bretagne, & le Roy Jean de Navarre avoit reconnu Henri VI. Roy d'Angleterre pour Roy de France, en luy faisant hommage pour le Duché de Nemours. On avoit conclu un Traité avec Jacques Roy d'Ecosse, dont on achetoit six mille hommes, par le mariage de Marguerite fille de ce Prince avec Louïs Dauphin fils du Roy, & par la donation que le Roy luy faisoit de la Xaintonge & de la Seigneurie de Rochefort sur la Charente; ce Prince se dépouillant ainsi d'une partie du Domaine qui luy restoit, pour sauver l'autre: mais ce secours venoit de loin, & pouvoit manquer par bien des accidens. Dans cette extrémité on tenta une voye de faire lever le Siége d'Orleans, sans presque en espérer de succès.

Autres sujets d'inquiétudes pour la Cour.

Du Tillet Recueil des Traitez &c.

Le Duc d'Orleans toûjours prisonnier en Angleterre, apprenant les progrès que les Anglois faisoient en France, avoit demandé au Conseil du jeune Roy Henri, que son appanage & ses terres fussent épargnées, & qu'on luy accordât une Tréve pour ses Vassaux, afin qu'il pût y trouver dequoy payer sa rançon. Le Conseil d'Angleterre luy avoit accordé sa demande; mais celuy de Paris, non plus que le Duc de Betfort n'avoient pas voulu y consentir. Le Roy étoit bien assûré qu'une telle proposition, s'il la faisoit à ce Duc, seroit encore plus mal reçûë, que quand elle luy avoit été faite au nom du Duc d'Orleans: mais comme il vouloit n'avoir rien à se reprocher, il la fit faire par les Bourgeois mêmes d'Orleans, non pas au Duc de Betfort, mais au Duc de Bourgogne.

1429.

Saintrailles avec quelques-uns des plus considérables Bourgeois, allérent en Bourgogne de la part de la Ville. Ils ne s'adressérent pas d'abord au Duc, mais à Jean de Luxembourg, que ce Prince considéroit fort à cause de sa naissance, de la parenté qu'il y avoit entre eux, & des grands services qu'il luy avoit rendus. Ce Seigneur ne haïssoit pas le Duc d'Orleans, & étoit touché de l'état malheureux où il le voyoit réduit. Il n'eut pas de peine à solliciter sur cela le Duc de Bourgogne, qui l'écouta, & luy promit de proposer au Duc de Betfort de faire avec le Duc d'Orleans la Tréve, à laquelle le Conseil d'Angleterre avoit consenti.

Il alla pour cela à Paris avec le Seigneur de Luxembourg, & exposa la chose au Duc de Betfort. Il l'exhorta à consentir que le Duché d'Orleans fût mis en sequestre pour le temps que dureroit la prison du Duc, & que les Orleanois demeurassent neutres durant la guerre; & il y ajouta qu'ils luy avoient fait la proposition de luy mettre entre les mains toutes les Places du Duché, pour les garder au nom du Duc d'Orleans, jusqu'à ce qu'il fût mis en liberté.

Le Duc de Betfort répondit fort séchement au Duc de Bourgogne, qu'il vouloit continuer le Siége d'Orleans; qu'il espéroit en être bien-tôt le maître; que pour ce qui étoit de le luy laisser en sequestre, il n'étoit pas homme à battre les buissons, pour laisser aux autres prendre les oiseaux. Ce furent les termes dont il se servit, faisant clairement entendre que c'étoit au profit de l'Angleterre qu'il faisoit la guerre, & non pas pour augmenter la puissance du Duc de Bourgogne.

Les troupes Bourguignones quittent le Camp des Anglois devant Orleans.

Ce Prince fort choqué de cette réponse, ne fut pas long-temps sans en marquer son chagrin: car peu de jours après il envoya ordre aux troupes qu'il avoit au camp devant Orleans de quitter le Siége. Elles obéïrent volontiers, rebutées des fatigues qu'elles y avoient souffertes: beaucoup de Seigneurs Bourguignons, Picards & Champenois en partirent sur cet ordre; & ce départ affoiblit beaucoup l'armée Angloise, à laquelle la garnison continuoit de donner beaucoup d'exercice.

Etat où se trouvoit cette place.

Histoire de Jean Chartier.

Annales de France.

Mais après tout, la Place, malgré la résolution des braves gens qui la défendoient, ne pouvoit tenir encore long-temps. Les passages pour les convois devenoient tous les jours de plus en plus difficiles. Les Anglois, depuis que la saison leur avoit permis de remuer plus aisément la terre, avoient achevé leur circonvallation, & joint leurs Bastilles les unes aux autres par de doubles Fossez qu'il falloit combler pour faire passer les charrois; & les choses étoient réduites à un point, qu'on délibéra dans le Conseil du Roy, si non seulement il n'abandonneroit pas l'Orleanois, mais encore le Berri & la Touraine, pour se retirer à l'extrémité du Royaume, s'y retrancher, & y ramasser ses forces, afin de defendre l'Auvergne, le Languedoc, le Lionnois & le Dauphiné par le secours de Louïs d'Anjou son beau-frere, qui pourroit aisément le soutenir avec les milices de son Comté de Provence, jointes à celles du Duc de Savoye & du Comte d'Armagnac. Mais on détourna le Roy de ce dessein, en luy répresentant, que c'étoit trop aisément quitter la partie; que cette fuite feroit un tort irréparable à sa réputation; que dans cet éloignement il ne seroit plus en

état

étoit de profiter de la bonne intention de la plûpart de la Noblesse du Royaume, qui, se voyant abandonnée de luy, l'abandonneroit aussi à son malheur, & se livreroit entierement aux Anglois. La Reine Marie d'Anjou Princesse d'un courage égal à sa prudence & à sa pieté, s'opposa fortement à cette résolution du Roy; & l'on fait aussi honneur à la belle Agnès Sorel Demoiselle de Touraine, maîtresse de ce Prince, d'avoir beaucoup contribué à l'encourager en cette occasion. On luy fait cet honneur principalement au sujet d'un Quatrain rapporté par Saint Gelais, comme ayant été fait par le Roy François I. à l'honneur de cette Demoiselle. 1429.

Plus de louange & d'honneur tu merite
La cause étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un Cloître ouvrer
Clause Nonnain, ou bien devot Hermite.

Il fut donc résolu qu'on défendroit le reste du Royaume pied à pied, & que si Orleans étoit emporté, on tâcheroit de couvrir le Berri & la Touraine. Mais Dieu voulut que la France se reconnût redevable de sa conservation à la force de son bras tout-puissant, qui seul peut operer les plus grands prodiges, en se servant des instrumens les plus foibles. Il sauva Orleans, & ensuite tout l'Etat par un de ces coups extraordinaires, dont on ne voit gueres hors des saints Livres d'exemples plus singuliers, que celuy qui éclata alors aux yeux de toute l'Europe. *Vigoureuse résolution prise dans le Conseil du Roy.*

Ce fut dans cette fatale conjoncture, où le Royaume étoit prêt de succomber, que parut à la tête de nos armées la fameuse Pucelle d'Orleans, que peut-être bien des gens seroient d'humeur à regarder comme un personnage fabuleux, si cette Scéne s'étoit passée dans les temps les plus reculez de notre Histoire: mais c'est un fait si attesté, & dans des monumens si authentiques, qu'on n'oseroit le contester sans se rendre ridicule. *Apparition miraculeuse de Jeanne d'Arc dite la Pucelle d'Orleans.*

Ceux que le seul nom de miracle effarouche, me semblent devoir être assez embarassez à imaginer un systême bien juste, pour trouver d'autres causes d'une suite d'événemens aussi singulieres, & en aussi grand nombre que ceux que l'on va voir. Ce ne sont point seulement des Auteurs contemporains, Historiens de profession qui les rapportent, & qui nous font mention des promesses prophetiques que la Pucelle d'Orleans faisoit en diverses rencontres; ce sont des gens de qualité, gens de Cour, & gens de guerre. Nous avons une Lettre de Guy de Laval écrite à Madame de Laval sa mere, & à Madame de Vitré son ayeule, signée de luy & de deux autres de ses freres, où, après avoir rapporté de cette fille diverses choses extraordinaires, dont il avoit été témoin, il ajoute ces paroles: *& semble chose toute divine de son fait, & de la voir, & de l'ouïr.* Le dessein que prit cette jeune paysanne de s'armer, pour aller chasser les Anglois de devant Orleans; la valeur & la conduite qu'elle fit paroître dans ses expéditions mili- *Preuves de ce fait.* Remarques sur l'Hist. de Charles VII.

1429. militaires; l'examen de sa mission qu'elle disoit venir du Ciel; examen que le Roy fit faire par des Théologiens, & par les gens de son Parlement; les informations que l'on fit de ses mœurs, qui avoient été, & qui furent toûjours irrépochables; la résolution que prirent ensuite le Roy & ses Généraux de luy confier la conduite des gens de guerre; enfin, le succès prodigieux de son entreprise: tout cela joint ensemble me paroît devoir faire impression sur l'esprit des plus incrédules, & suffire pour dissiper la vaine conjecture de quelques-uns qui ont dit sans aucun fondement, que ce fut un artifice des Généraux François d'avoir fait venir la Pucelle à la Cour, comme une fille miraculeuse, pour frapper l'esprit des peuples & celuy du Roy qui se décourageoit; ou comme quelques autres le dirent dès le temps de François I. que ce fut une adresse de Charles VII. même. Ce n'est que dans des temps où l'on raffine sur tout, qu'un Historien se trouve obligé à prendre en une telle rencontre ses précautions contre l'incrédulité de ses Lecteurs; mais après les avoir prises, je ne craindrai pas moy-même de passer pour trop crédule dans l'esprit des gens sages, en racontant ce fait mémorable de notre Histoire tel quel je le trouve rapporté dans les monumens les plus sûrs du temps où il se passa, sans vouloir cependant cautionner généralement la verité des Propheties de cette fille, qui ne se trouvérent pas toutes veritables; parce que les Prophetes ne parlent pas toûjours en Prophetes.

Elle va trouver le Gouverneur de Vaucouleurs & pourquoi.

Guillaume du Bellay traité de la discipline militaire l. 2. fol. 56. Hist. de la Pucelle d'Orleans. imprimée sur un manuscrit anonyme par M. Godefroy.

Jeanne d'Arc, (c'est le nom de l'Heroïne dont je parle,) native de Domremi proche de Vaucouleurs sur la Meuse vers les frontiéres de Lorraine, étoit une jeune paysanne de dix-huit à vingt ans, bien faite, de bonne taille, forte & robuste, de bon esprit & de bon sens, que ses parens occupoient dans le ménage de campagne. Elle alla durant le Siége d'Orleans trouver le Seigneur de Baudricourt Gouverneur de Vaucouleurs, & luy parla en ces termes. „ Capitaine Messire, sçachez que Dieu depuis aucun temps en çà m'a plusieurs fois fait à sçavoir & commandé „ que j'allasse devant le gentil Dauphin, qui doit être, & est vray Roy „ de France, & qu'il me baillât des gens d'armes, & que je léverois le „ Siége d'Orleans, & le ménerois sacrer à Reims.

Baudricourt la regarda d'abord comme une folle, & la laissant entre les mains de ses gens, la mit à une épreuve très-dangereuse. Non seulement elle fit paroître une pudeur qui répondoit parfaitement à la pieté dont elle avoit fait profession dès sa plus tendre jeunesse; mais encore ceux d'entre eux qui avoient formé le dessein de la corrompre, avouérent qu'ils s'étoient sentis saisis en l'abordant, d'un certain sentiment de frayeur & de respect, qui ne leur permit pas de luy dire la moindre parole messéante.

Elle retourna sans se rebuter vers Baudricourt, & luy parla encore de „ la sorte: en nom Dieu vous mettez trop à m'envoyer; car aujourd'huy „ le gentil Dauphin a eu assez près d'Orleans un bien grand dommage, & „ sera-t-il encore taillé de l'avoir plus grand, si ne m'envoyez bien-tôt vers „ luy. Elle parloit du combat de Rouvray Saint-Denis, appellé la journée des Harangs, qui s'étoit donné ce jour-là même, & dont Baudricourt ayant reçû quelques jours après la nouvelle, commença à regarder cette fille tout autrement qu'il n'avoit fait d'abord.

La

La chose luy parut si surprenante, que sans s'arrêter aux réflexions qui luy vinrent à l'esprit sur ce qu'on pourroit penser de luy à la Cour, il résolut de l'y envoyer. Il luy fit faire un habit d'homme, comme elle le souhaitoit, luy donna des armes & un cheval, & pria deux Gentilshommes, l'un nommé Jean de Mets, & l'autre Bertrand de Pélonge de l'y conduire. Ils eurent peine à se charger de cette commission, à cause qu'il falloit passer au travers du pays ennemi ; mais elle leur dit avec fermeté qu'ils ne craignissent rien, & que sûrement eux & elle arriveroient auprès du Roy, sans qu'il leur arrivât rien de fâcheux. 1429. *Celui-ci l'envoye à la Cour.*

Ils partirent, passérent par l'Auxerrois sans obstacle, quoique les Anglois en fussent les maîtres, traversérent plusieurs riviéres à la nage, entrérent dans les pays de la domination du Roy, où les partis ennemis couroient de tous côtez, sans en rencontrer aucun, arrivérent heureusement à Chinon, où le Roy étoit, & luy donnérent avis de leur arrivée & du sujet qui les amenoit.

Quoique tout le monde fût extrêmement surpris d'un si long voyage fait avec tant de bonheur ; on délibéra beaucoup dans le Conseil, si on feroit paroître la Pucelle devant le Roy, d'autant qu'on appréhendoit que cela ne donnât un ridicule à ce Prince dans toute l'Europe, & que l'on regardoit tout ce qu'on disoit de cette fille comme des chiméres. Néanmoins sur les Lettres de Baudricourt, & sur ce que les deux Gentilshommes dirent de tout ce qui s'étoit passé jusqu'alors à cet égard, on se résolut de la faire voir au Roy.

Ce Prince prit exprès ce jour-là un habit fort simple, & se mêla sans distinction dans la foule des Courtisans. La fille entra dans la chambre sans paroître aucunement étonnée, & quoi-qu'elle n'eût jamais veu le Roy, elle luy addressa la parole, & luy dit d'un ton ferme, que Dieu l'envoyoit pour le secourir, pour faire lever le Siége d'Orleans, & le conduire à Reims pour y être sacré. Elle l'assura que les Anglois seroient chassez du Royaume, & que s'ils ne le quittoient au plûtôt, il leur en prendroit mal. *La Pucelle démêle le Roy dans la foule des Courtisans.*

On fut surpris & de la contenance de la Pucelle, & de ce qu'elle avoit démêlé le Roy sans le connoître ; mais on ne s'en tint pas là. On la fit examiner par des Docteurs en Théologie & par d'autres gens habiles, pour sçavoir d'où luy venoient les lumiéres extraordinaires qu'elle paroissoit avoir ; & principalement la révélation qu'elle avoit euë du combat de Rouvrai le jour même qu'il fut donné : elle répondit à toutes les questions avec une présence d'esprit, une fermeté, & sur tout avec une simplicité qui fut admirée de tous ceux qui l'interrogérent.

Parlant une fois au Roy en particulier, elle luy dit que pour le convaincre que Dieu avoit la bonté de l'éclairer d'une maniére extraordinaire, elle luy diroit une chose de grande importance qu'il avoit faite, & qui étoit connuë de luy seul. Le Roy qui commençoit à être ébranlé, & qui étoit bien aise d'attirer dans son sentiment les plus accréditez de sa Cour, répondit qu'il acceptoit son offre, pourvû qu'elle consentît que ce fût en présence de quelques personnes qu'il luy nommeroit. Elle s'y accorda, à *Preuve qu'elle lui donna de l'inspiration qu'elle avoit reçue.*

1429. à condition qu'ils feroient auparavant serment de tenir la chose secréte.

Le Roy appella son Confesseur nommé Gerard Machet, qui fut depuis Evêque de Castres, le Duc d'Alençon, Christophle d'Harcourt & le Seigneur de Treves: & après qu'ils eurent fait le serment, elle dit la chose, que le Roy avoua être telle qu'elle la disoit, ajoutant qu'il n'y avoit que Dieu & luy qui la pussent sçavoir. Après cette épreuve il n'hésita plus, & fut persuadé qu'il y avoit en cela quelque chose de divin. Il jugea toutefois à propos de ne rien déterminer encore sans une plus meure délibération. Il voulut que la Pucelle fût conduite à Poitiers, où étoit le Parlement depuis plusieurs années, & que les plus sages Officiers de ce corps luy envoyassent leur avis sur ce sujet. Elle eut peine à se résoudre à ce voyage, disant qu'elle y auroit à essuyer des interrogations bien fatigantes. En effet Présidens, Conseillers, Religieux, Docteurs la questionnérent. Ils se relevoient les uns les autres: c'étoit à qui luy tendroit le plus de piéges, pour la faire couper. Ce qu'il y eut de plus admirable, c'est que tous l'alloient voir persuadez que c'étoit une visionnaire, & que tous revenoient édifiez de sa modestie & de sa pieté, convaincus de sa sagesse & de son bon sens, & qu'elle étoit conduite de l'esprit de Dieu.

On lui donne une épée autre que celle qui se voit aujourd'hui au Trésor de S. Denis.

Après tant de précautions, le Roy résolut de profiter au plûtôt du secours que le Ciel luy envoyoit. On préparoit depuis long-temps un grand convoi de bleds & d'autres vivres pour Orleans. La Pucelle asseura le Roy qu'elle l'y feroit entrer. On luy fit son équipage, on luy donna pour Ecuyer un Gentilhomme nommé Jean d'Olon, pour Page un autre Gentilhomme nommé Louïs de Comtes dit Imerguet, & deux Valets. Elle voulut qu'on luy apportât une épée, qui étoit, disoit-elle, à Sainte Catherine de Fierbois, & qu'on reconnoîtroit à cinq petites croix qu'il y avoit auprès de la poignée. On luy demanda, si elle l'y avoit veuë, elle répondit que non, mais qu'elle sçavoit bien qu'elle y étoit. On l'y trouva en effet entre plusieurs autres qui avoient appartenu à d'anciens Chevaliers morts depuis long-temps: on la dérouilla, & on la luy donna. Ce n'est pas celle que l'on montre aujourd'huy à Saint Denis, comme il paroît par le procés manuscrit de la Pucelle, où elle dit qu'elle y en laissa une, mais que ce n'étoit pas celle qu'elle avoit fait venir de Sainte Catherine de Fierbois.

Procès manuscrit de la Pucelle.

Son habileté dans la guerre.

La Pucelle parut en présence de toute la Cour, armée de pied en cap portant son harnois, & maniant son cheval avec autant de facilité & de bonne grace, que si elle n'eût fait d'autre métier pendant toute sa vie. On étoit étonné de la voir parler de guerre aussi sçavamment que les plus habiles Capitaines auroient pû faire. On admiroit les ouvertures qu'elle donnoit dans les conseils pour le secours de la Place assiégée: chacun s'empressoit à la voir, elle faisoit le sujet de tous les entretiens, & sa réputation fut bien-tôt répanduë par toute la France.

Les Seigneurs de Rays & de Lore furent chargez de la conduire à Blois, *Ibid.* où les troupes s'assembloient. Elle se fit faire là un étendart blanc orné d'une frange de soye, semé de fleurs de lis, où étoit représenté Dieu tenant

à

1429.

à la main le globe du monde, deux Anges aux deux côtez avec les noms de Jesus & de Marie, & le fit bénir dans l'Eglise de Saint Sauveur. Elle écrivit aux Généraux Anglois, leur déclarant qu'elle étoit suscitée de Dieu pour les chasser de devant cette Ville, & leur prédisant que s'ils ne quittoient au plûtôt la France, le Ciel leur feroit sentir par de terribles effets, que c'étoit sa volonté qu'ils le fissent. Au dessus de la Lettre étoit écrit, *entendez les nouvelles de Dieu & de la Pucelle. Au Duc de Betfort, qui se dit Regent du Royaume de France pour le Roy d'Angleterre.*

Ces menaces ne firent pas grand-peur aux Anglois. Ils en prirent occasion de faire mille railleries de la simplicité du Roy, qui se laissoit abuser par une folle, ou par une sorciére, & dont il falloit que les affaires fussent bien desespérées, pour recourir à un tel secours.

Cependant on attaquoit & on se défendoit à Orleans avec une extrême bravoure: & entre ceux qui se distinguoient parmi les assiégez par leur valeur, l'Histoire marque principalement Aymar de Puiseux jeune Gentilhomme du Dauphiné également vaillant & bienfait, à qui la Hire avoit donné le surnom de Cap-dorat à cause de sa belle chevelure blonde. Annales de France.

Le Convoi étant prêt à Blois, tous les soldats, suivant l'ordre qu'en donna la Pucelle, se confessérent. Elle fit chasser toutes les filles de mauvaise vie qui étoient dans l'armée, & partit à la tête de dix à douze mille hommes le vingt-huitiéme d'Avril avec les Seigneurs de Sainte Severe, de Rays, de Gaucourt, l'Amiral de Culan, & plusieurs autres Seigneurs. On fit tant de diligence, qu'on arriva le lendemain à la veuë d'Orleans par le côté de la Sologne. La Pucelle eût voulu qu'on fût entré par la Beausse; mais le Comte de Dunois avoit mandé que la plûpart des troupes Angloises étant de ce côté-là qui étoit bien mieux retranché que l'autre, il étoit moins dangereux d'arriver par la Sologne; & on avoit suivi son conseil. *Elle conduit un Convoi à Orleans.* Procès manuscrit de la Pucelle.

Elle avoit envoyé devant Florent, ou Florentin d'Illiers Gouverneur de Châteaudun, & il étoit entré dans Orleans à la tête de quatre cens lances, s'étant rendu sur le bord de la riviére au dessus des Forts des Anglois, où la Ville luy envoya des bateaux pour passer.

Il apprit aux habitans que la Pucelle arriveroit le lendemain avec un grand Convoi. Cette nouvelle remplit de joye les habitans & par reconnoissance pour ce Seigneur, ils donnérent à une des ruës de leur Ville le nom de Ruë d'Illiers, qu'elle porte encore aujourd'huy. On prépara grand nombre de bateaux pour aller prendre le Convoi; & il parut le lendemain sur le bord de la riviére.

Dès que le Comte de Dunois sçut qu'il approchoit, il fit faire une grande sortie sur les Anglois du côté de la Beausse, pour empêcher qu'ils n'envoyassent du renfort du côté de la Sologne. Pendant ce temps-là on déchargea le Convoi dans les bateaux, la Pucelle le couvrant avec ses troupes contre les Anglois, qui n'osérent l'attaquer, & abandonnérent même une Bastille qu'ils avoient de ce côté-là, en un lieu nommé Saint Jean-le- *Epouvante des Anglois qui n'osent s'y oposer.* Annales de France.

Blanc.

1429. Blanc. Cette épouvente des Anglois fut regardée comme une terreur panique, dont Dieu les avoit frappez, pour faciliter l'entreprise de la Pucelle, & on se confirma de plus en plus dans la pensée, que Dieu vouloit se servir d'elle pour le rétablissement des affaires du Roy.

Le Comte de Dunois avoit passé dans les bateaux avec quelques-uns des Principaux Bourgeois d'Orleans pour la salüer. Elle les reçut avec beaucoup de civilité. Elle reprocha seulement au Comte, que par son avis on avoit amené le Convoi par la Sologne, & l'asseura qu'il auroit passé aussi aisément par la Beausse. Les Bourgeois la prièrent d'entrer dans la Ville, pour la défendre, elle en fit difficulté, ayant eu dessein d'abord de tenir la campagne; mais enfin elle y consentit. Elle y entra le soir au milieu des acclamations du peuple, qui se crut désormais invincible. On la logea chez un nommé Boucher Trésorier du Duc d'Orleans. Elle voulut que la femme & la fille de son hôte ne la quittassent point: c'étoit une précaution qu'elle garda toûjours dans les Villes où elle se trouva, pour éloigner d'elle tout soupçon; & quand il ne se trouvoit point de femme où elle étoit, elle couchoit toûjours armée; & pour la même raison lorsqu'elle alloit en campagne, elle se faisoit toûjours accompagner par ses deux freres.

Procès manuscrit de la Pucelle.

Autre Convoi conduit dans la place assiégée.

Sainte Severe remena à Blois les troupes qui avoient accompagné le Convoi, en résolution d'en amener un nouveau trois ou quatre jours après par la Beausse, pour éviter l'embarras de décharger les chariots dans les bateaux. Il convint avec le Comte de Dunois & avec la Pucelle des moyens d'en faciliter le passage; & dès le troisiéme de May on eut avis qu'il approchoit. Les garnisons de Montargis, de Gien, de Chateaudun, de Château-Renard, & de diverses Forteresses du Gatinois s'étoient assemblées selon l'ordre qu'elles en avoient eu, & s'étoient approchées d'Orleans. Le Convoi étoit encore conduit par sainte Severe accompagné des Seigneurs de Rays, de Bueil, & de la Hire. On ne doutoit point que les Anglois n'allassent au devant pour s'opposer au passage; c'est pourquoy le Comte de Dunois & la Pucelle sortirent d'Orleans avec une grande partie de la garnison, afin d'être à portée de seconder l'escorte. Ils passérent en plein jour, & enseignes déployées entre les Bastilles des Anglois sans opposition; & ayant joint le Convoi, ils le firent entrer à la vûë des ennemis, qui ne firent pas le moindre mouvement pour l'attaquer. Cecy se passa le quatriéme de May au matin veille de l'Ascension.

Il n'est pas croyable combien ces succès, & la terreur qui paroissoit répanduë dans le camp ennemi augmentérent le courage de la garnison. Jusqu'alors on n'avoit osé insulter les Bastilles des Anglois, parce qu'elles étoient extrêmement fortifiées; mais sur le midy de ce même jour, quelques Seigneurs se mirent à la tête d'un assez grand nombre de soldats, & sortirent pour attaquer la Bastille de Saint Loup du côté de la Beausse. Cette sortie se fit dans le temps que la Pucelle s'étoit retirée, pour prendre un peu de repos & à son insçû. Les François furent repoussez avec perte

perte. La Pucelle ayant été avertie de ce qui se passoit, sortit aussi-tôt pour les soutenir. Sa présence ranima le courage des assaillans, & on recommença l'assaut, pendant lequel le Général Talbot tiroit des autres Bastilles une partie des troupes qui les gardoient, pour venir charger les François: mais le Comte de Dunois s'étant posté avec les siennes entre luy & la Bastille qu'on insultoit, Talbot n'osa le venir attaquer. La Bastille fut emportée & rasée, & les Anglois qui la défendoient furent tous ou tuez, ou pris. 1429.

Cette expedition ayant si heureusement réüssi, la Pucelle proposa l'attaque de la Bastille de Saint Laurent, la plus forte de toutes, & où il y avoit un plus grand nombre d'Anglois. Les Généraux n'en furent point d'avis, & jugérent plus à propos de tâcher de s'emparer des Bastilles du côté de la Sologne au delà du pont, pour ouvrir le chemin de la Ville de ce côté-là aux convois & au secours qui pourroient venir du Berri. Ils eurent peine à faire agréer ce dessein à la Pucelle; mais elle se rendit à leur avis.

Dès le Vendredy sixiéme de May, qui étoit le lendemain de l'Ascension, on fit passer dans les bateaux une grande partie de la garnison, à la vûë du Général Glacidas qui commandoit les Anglois de ce côté-là, & qui n'ayant pas assez de monde pour soutenir tous ses postes, abandonna la Bastille de Saint Jean le blanc, pour fortifier celle qu'on appelloit des Augustins; parce qu'elle étoit bâtie sur le terrain du Couvent de ces Religieux, qui avoit été brulé dès le commencement du Siége. Il fit aussi entrer un renfort dans les Tourelles & dans le Boulevart d'au delà du pont, que les Anglois avoient rétabli après l'avoir pris.

La Pucelle chasse les Anglois de divers postes.

Une partie des troupes étant passée, la Pucelle marcha à pied à leur tête vers le Fauxbourg du Portereau, attaqua le Boulevart, & y planta son enseigne. En ce moment les assaillans virent filer d'une autre Bastille quelques troupes Angloises qui venoient au secours de leurs gens: la peur saisit les François; ils abandonnérent l'assaut pour la plûpart, & laissérent la Pucelle avec très-peu de monde. Elle fut contrainte de faire retraite, & emportant son étendart, alla rejoindre les fuyards; elle les ranima, & ayant été renforcée par les nouvelles troupes qui arrivérent de la Ville dans des bateaux, ils la suivirent. Les Anglois qui étoient sortis pour la charger, la voyant revenir, s'enfuirent dans la Bastille des Augustins. On les suivit l'épée dans les reins. La Bastille fut insultée & emportée d'assaut, & tout ce qu'il y avoit d'Anglois fut passé au fil de l'épée. Il se trouva là beaucoup de vivres, de bagage, de meubles que les soldats commencérent à piller. La Pucelle appréhendant que tandis qu'on s'amusoit au pillage, les Anglois ne reprissent cœur, & ne vinssent donner sur ses gens qui étoient en désordre, fit mettre le feu aux tentes, & obligea les soldats à se remettre en ordre, leur assigna leurs postes, les fit retrancher aux environs du Boulevart & des Tourelles; & comme la nuit approchoit, & qu'elle avoit été blessée d'une chausse-trape au pied, elle rentra dans Orleans. En cet assaut de la Bastille des Augustins se trouvérent presque tous les plus braves & les plus distinguez de la garnison, le Comte de Dunois, les

Annales de France. Le Heraut de Berri.

1429. les Seigneurs de Rays, de Guitri, de Graville, de Coulonges, de Villars, de Saintrailles, la Hire, Coarase, Gaucour, Chailli, de Termes, d'Illiers, l'Amiral de Culan, & Sainte Sevére.

La Pucelle passa la nnit en de grandes inquiétudes, appréhendant que ses gens ne gardassent pas bien la Bastille des Augustins, & qu'on ne les en chassât pendant la nuit; mais les ennemis au lieu de rien entreprendre, abandonnérent encore quelques postes, & à la faveur des ténébres, firent passer les troupes qu'ils y avoient, à la Bastille de Saint Laurent, ne pensant plus qu'à se maintenir dans le Boulevart & aux Tourelles du bout du pont.

Ils sont forcez dans un Boulevart où ils s'étoient logez.

Le poste des Tourelles étoit très-difficile à aborder. On ne pouvoit en approcher du côté de la Ville par le pont, dont on avoit rompu quelques arches. De l'autre côté elles étoient défenduës par le Boulevart, & n'étoient pas accessibles par la riviere qui étoit assez haute, au lieu que les ennemis les avoient prises par cet endroit, à cause que l'eau étoit alors fort basse. Les Généraux n'étoient point d'avis du tout qu'on en tentât si-tôt l'attaque. Les Bourgeois au contraire le vouloient, persuadez qu'il n'y avoit rien d'impossible à leur brave Pucelle. Les Généraux, après avoir résisté quelque temps à ses instances, la laissérent faire. Elle se confessa & communia de grand matin, & donna ensuite ordre à tout.

On fit conduire du canon sur le bout du pont. Il y eut des Archers assez hardis pour grimper sur les arches rompuës tout à découvert, pour tirer de plus près sur les Tourelles, & on commença de l'autre côté de la riviere l'attaque du Boulevart. La Pucelle dès le commencement de l'attaque fut fort blessée au cou d'une fléche; elle l'arracha, & s'étant fait mettre un appareil à sa playe, retourna à l'assaut qui dura jusqu'au soir.

Procès manuscrit de la Pucelle.

Le Comte de Dunois voyant l'opiniâtreté des ennemis à défendre ce poste, voulut faire abandonner l'assaut. La Pucelle s'y opposa, luy répréſentant que les Anglois ne tiroient presque plus; ce qui marquoit que la poudre & les fléches commençoient à leur manquer, & l'assurant qu'avec un peu de constance on les emporteroit. En effet, ayant fait un nouvel effort, les Anglois furent forcez dans le Boulevart: Glacidas avec ses gens voulut se retirer par le pont-levis dans les Tourelles; mais le pont rompit sous luy, & tous tombérent dans la riviere, où la plûpart se noyérent.

Durant cet assaut le canon du pont avoit ruïné toutes les défenses des Tourelles, & les Anglois ne pouvoient plus paroître de ce côté-là sans être percez de fléches par les Archers qui tiroient sans cesse.

Le commandeur de Giresme qui étoit à l'attaque du côté du pont, fit mettre sur une des arches rompuës la plus proche des Tourelles, une grosse poutre qui se trouva assez longue, pour être appuyée sur l'autre bout du pont du côté des Tourelles: il y passa le premier, & fut suivi à la file de plusieurs hommes d'armes. Il attaqua par-là les Anglois, tandis que la Pucelle

celle de son côté faisoit jetter quantité de feux d'artifice dans les Tourelles. Comme les ennemis ne croyoient pas pouvoir être attaquez du côté du pont, & que le canon avoit fait de grandes brêches, le Commandeur les força aisément. Il fit d'abord main basse sur tout ce qui se rencontra : les autres demandérent quartier, & il le leur accorda. Deux cens tant Chevaliers qu'Ecuyers furent pris. Il y eut dans ce seul poste, où les Anglois avoient mis leurs meilleurs soldats, trois cens Gentils-hommes de tuez du nombre desquels fut le Général Glacidas: & dans les combats donnez depuis l'arrivée de la Pucelle, il avoit péri bien six mille Anglois, & pas plus de cent François.

1429.

Monstrelet pag. 43.

La Pucelle voyant qu'il n'y avoit plus rien à craindre, & que la Place étoit entiérement libre de ce côte-là, fit raser tous les travaux des Anglois, & ayant fait jetter des poutres & des planches sur les arches rompuës, rentra triomphante par le pont dans la Ville, où elle fut reçuë au son de toutes les cloches. On n'étoit plus inquiet que de sa blessure dont l'appareil ayant été levé, on ne la trouva pas dangereuse: & elle guérit en peu de temps, sans que cela l'empêchât d'agir & de monter à cheval.

Ils prennent la résolution de lever le siége.

Procès manuscrit de la Pucelle.

Les Comtes de Suffolc, d'Escalles, Talbot campez au delà de la riviére avoient été spectateurs de toutes ces pertes, sans pouvoir y rémédier ; parce que leurs troupes étant extrêmement diminuées, ils n'avoient pas plus de monde qu'il ne leur en falloit pour garder leurs Forts du côté de la Beausse, & qu'ils ne croyoient pas que l'on pût jamais forcer le poste des Tourelles entouré de tous côtez de la riviére. Ils s'assemblérent entre eux le soir, & voyant la Ville en état de recevoir des vivres & des secours du côté de la Sologne, sans qu'on pût les empêcher, ils résolurent de lever le Siége le lendemain huitiéme jour de May. On les vit s'y disposer dès le grand matin, qu'ils commencérent à faire défiler leurs bagages, & leur artillerie, dont ils abandonnérent une partie. Ils se rassemblérent en un seul corps, & se mirent en marche vers Meun, Baugenci, & vers les autres Places où ils avoient garnison. On proposa à la Pucelle de les charger en queuë ; mais elle ne le jugea pas à propos, & dit qu'elle les retrouveroit une autre fois.

Fête établie en mémoire de cette Délivrance.

Les prodiges qu'elle avoit faits luy avoient donné une autorité, à laquelle personne n'osoit plus s'opposer. Ainsi on se contenta de raser toutes les Bastilles. On fit des réjoüissances dans toute la Ville ; on ordonna qu'on célebreroit tous les ans une fête en action de graces, le huitiéme de May jour de la délivrance après un Siége de sept mois. Quoique le Comte de Dunois & une infinité de Noblesse se fussent signalez dans ce Siége, toute la gloire en demeura à la Pucelle, qui fut depuis surnommée du glorieux titre de Pucelle d'Orleans ; surnom qui luy est resté dans l'Histoire, & qui immortalisera avec justice sa mémoire : car la perte d'Orleans auroit été celle de l'Etat, & la délivrance en fut le salut.

Comment la Pucelle fut reçue du Roy.

La Pucelle ne demeura que deux jours à Orleans après la levée du Siége. Elle alla droit à Chinon trouver le Roy, qui la reçut avec tout l'honneur & toutes les marques de bonté & de reconnoissance, qu'elle en devoit atten-



1429. Hist. de la Pucelle. Le Heraut de Berri. Monstrelet. Jean Chartier.

tendre. Il n'y eut personne à la Cour, qui, après des faits si éclatans, ne la regardât comme une fille véritablement miraculeuse. Elle eut toute créance dans l'esprit du Roy, & tout ce qu'elle proposoit étoit regardé comme des oracles. Elle luy dit qu'il falloit penser à aller bien-tôt le faire sacrer à Rheims; & il l'espéra sur sa parole, quoique depuis Blois jusqu'à cette Ville-là tout fût sous la domination Angloise; mais elle luy conseilla de commencer par chasser les Anglois des Places qu'ils occupoient entre Blois & Orleans. Il fit une nouvelle convocation de la Noblesse des pays de son obéïssance; & cette Noblesse ne se trouva jamais plus disposée à le servir. On eut bien-tôt assemblé un corps de six mille hommes, dont le Roy donna la conduite au Duc d'Alençon, qui après avoir payé une grosse rançon aux Anglois, dont il étoit prisonnier depuis la bataille de Verneuil, venoit de se rendre auprès de luy.

Autres avantages qu'elle remporte sur les Anglois.

Il commença par le Siége de Jargeau en compagnie de la Pucelle. Le Comte de Suffolc étoit dans la Place avec une garnison Angloise assez nombreuse. Le Siége dura dix jours. La Pucelle étant dans le fossé, reçut à la tête un coup d'une grosse pierre, qui l'étourdit d'abord; mais elle se releva, & la Place fut emportée d'assaut. Le Comte de Suffolc y fut fait prisonnier par Guillaume Renaud, à qui, avant que de se rendre, il demanda d'abord, es-tu Gentilhomme? il répondit qu'il l'étoit. Es-tu Chevalier, ajoûta-t-il? Il répondit que non. Je veux que tu le sois, dit-il, avant que je me rende. Il luy donna l'accolade, luy ceignit l'épée, & se rendit à luy: tel étoit encore alors l'usage de la Chevalerie. Jean Polle frere du Comte de Suffolc fut aussi pris: Guillaume Polle leur autre frere y fut tué avec près de cinq cens Anglois, le reste demeura prisonnier. De là le Duc & la Pucelle allérent à Orleans; ils y demeurérent quelques jours pour recevoir les nouvelles troupes qui leur venoient de toutes parts, & ensuite marchérent en descendant la riviére de Loire vers Meun & Baugenci. Ils firent donner l'assaut au pont de Meun, & l'emportérent. Ils y laissérent quelques troupes qui s'y retranchérent, & ils allérent mettre le Siége devant Baugenci.

Comme ce poste étoit considérable, & que c'étoit l'unique passage qui restoit aux Anglois de ce côté-là sur la Loire, ils y jettérent beaucoup de monde, & y firent entrer la garnison de la Ferté Hubert, qu'ils quittérent après l'avoir brûlée. Dès que les François parurent devant Baugenci, les ennemis abandonnérent la Ville, & ne pensérent qu'à la défense du Pont & du Château, où ils furent vivement attaquez.

Ce fut durant ce Siége que le Connétable de Richemont ennuyé de se voir relégué à Parthenai, & chagrin de ce que tant de belles choses se faisoient sans luy, voulut y prendre part; & malgré le Roy qui par le conseil de la Trimouille luy en avoit fait faire défense, il vint pour se joindre à l'armée Françoise avec le Comte de Perdriac, Jean de Dinan, le Seigneur de Beaumanoir, & mille ou douze cens hommes. Son arrivée embarassa la Pucelle & les Seigneurs de l'armée. La Pucelle vouloit qu'on luy fit défense d'approcher, & même qu'on le chargeât s'il en étoit besoin, pour l'obliger à se retirer comme un rebelle aux ordres du Roy:

mais

mais plusieurs Seigneurs luy firent entendre que dans la conjoncture où l'on se trouvoit, il n'étoit pas question de se battre les uns contre les autres; qu'il y avoit dans l'armée bien des Chevaliers qui prendroient le parti du Connétable, & qu'il ne falloit que cette division pour tout perdre. Le Duc d'Alençon qui commandoit l'armée fut d'avis qu'on reçût le Connétable, & que la Pucelle luy offrît sa médiation, pour le réconcilier avec le Roy, à condition qu'il auroit dans la suite plus de soumission pour son Souverain, & qu'il tiendroit une conduite qui pût luy meriter sa grace. Cet avis fut suivi; & la Pucelle ayant tiré cette promesse du Connétable, on luy assigna son quartier du côte de la Sologne. 1429.

Comme on se préparoit à donner l'assaut, le Bailli d'Evreux qui commandoit dans le Château demanda à capituler. Le Traité fut signé: on accorda à la garnison de sortir avec ses chevaux & ses armes, & ce qu'elle pourroit emporter de meubles, pourvû que chacun n'en n'emportât pas plus que la valeur d'un marc d'argent, & à condition qu'elle seroit dix jours sans prendre les armes contre les François.

Durant que tout cecy se passoit, le Duc de Betfort qui avoit appris avec un extrême chagrin la levée du Siége d'Orleans, assembloit des troupes de toutes parts. Il expérimenta combien un mauvais succès pouvoit être nuisible à ses affaires, dans un pays où il étoit plus maître des Villes que des cœurs. La plûpart de la Noblesse de Picardie & de quelques autres endroits du Royaume, refusa de marcher; il fut contraint de dissimuler son ressentiment, & de tâcher de réparer ses pertes, n'étant presque suivi que de ses seules troupes Angloises.

Les troupes Françoises qu'on avoit laissées au pont de Meun, étoient cependant en très-grand péril: car les Généraux Anglois, Talbot, Scales, & *Fastol*, qui étoient venus pour secourir Baugency, n'ayant osé attaquer le camp, étoient allez à Meun, & avoient déja donné un assaut au pont, où ils avoient été repoussez; mais ils se préparoient à faire un nouvel effort pour le reprendre, lorsque l'avant-garde de l'armée Françoise parut après la reddition de Baugency. L'approche du secours leur fit abandonner leur entreprise; ils sortirent aussi-tôt de Meun avec la plûpart de leurs troupes, & marchérent vers Jenville, pour y joindre cinq ou six mille hommes que le Duc de Betfort leur envoyoit de Paris.

Les Généraux François tinrent conseil de guerre, pour déliberer s'ils suivroient les Anglois; & l'on s'y détermina. Les Seigneurs de Beaumanoir, Saintrailles, la Hire, de Lore, & de Termes furent chargez de conduire l'avantgarde, & de faire le plus de diligence qu'ils pourroient pour arrêter les Anglois, en harcellant leur arriére-garde; mais sans trop s'engager, avant que toute l'armée fût arrivée.

Ces Seigneurs avec leurs troupes, parurent au moment que les Anglois partoient de Jenville avec assez de précipitation, sur l'avis qu'ils avoient eu que les François les suivoient. Le Duc d'Alençon en ayant été averti, força sa marche; & dès que ceux qui commandoient l'avant-garde, se *Ils sont attaquez & mis en déroute près de Patay.*

1429. virent en état d'être soûtenus par le reste de l'armée, ils chargérent les Anglois auprès du Village de Patay. On vit en cette occasion l'effet que produit une suite de bons ou de mauvais succès dans l'esprit des soldats. Les François avant la levée du Siége d'Orleans, osoient à peine paroître en campagne devant les Anglois; & depuis cet événement ce fut tout le contraire. Les Généraux Anglois ne purent venir à bout de rasseurer leurs troupes à la vûë de l'armée Françoise; & la fuite commença presqu'aussitôt que l'attaque. Ce brave Fastol, qui s'étoit si fort signalé à la journée des Harangs, perdit la tête en cette occasion. Il est au moins certain qu'on le rendit responsable de ce mauvais succès, jusqu'à luy faire l'affront de luy ôter l'Ordre de la Jarretiére. Les Anglois furent défaits à platte-couture. Il en demeura deux mille sur la place; les Généraux Talbot & de Scales furent pris avec Hongrefort, Tampston & plusieurs autres Seigneurs. Ceux qui voulurent se sauver à la Forteresse de Jenville, en trouvérent les portes fermées; & ce poste alors considérable dans la Beausse, plein de vivres & de munitions du guerre, se rendit aux Vainqueurs. L'armée Françoise après cette heureuse expédition, sans avoir presque rien perdu, retourna à Orleans chargée de gloire & de butin. Cette bataille se donna le dix-huitiéme du mois de Juin, & fut appellée la bataille de Patay, du nom du Village, auprès duquel on s'étoit battu. Les Anglois qui étoient encore dans plusieurs Châteaux aux environs d'Orleans; en ayant appris la nouvelle, les abandonnérent, & se retirérent vers Paris.

Registres du Parlement.

Le Roy commence à paroître à la tête de ses troupes.

Jusques-là le Conseil du Roy & les Seigneurs avoient retenu ce Prince au delà de la Loire, & l'avoient presque toûjours empêché de paroître à la tête de ses troupes, jugeant très-sagement que le salut de l'Etat dépendoit entierement de la conservation de sa personne: mais la fortune ayant commencé de luy être plus favorable, ils crurent qu'il étoit temps qu'il se montrât à ses Sujets d'en deçà de cette riviere, & que sa présence contribuëroit beaucoup à les ramener. Il vint à Gyen avec un corps d'armée qui grossissoit tous les jours par l'arrivée de quantité de Noblesse, dont une grande partie le servoit à ses dépens. Etant en cette Ville-là il envoya sommer les Villes de Boni, de Cosne & de la Charité toutes trois sur la Loire au dessus d'Orleans; & comme elles refusérent de se rendre, il fit attaquer Boni par l'Amiral de Culan, qui l'obligea de se soumettre. On délibéra si l'on iroit attaquer Cosne & la Charité; & c'étoit le sentiment de plusieurs des Généraux: mais la Pucelle, quoiqu'on pût dire, pressoit toûjours le Roy d'aller avant toutes choses se faire sacrer à Reims. La chose paroissoit moralement impossible; parce que, comme je l'ai déja dit, Reims & toutes les Villes qui étoient sur le chemin, étoient dans le parti des Anglois. Elle parla néanmoins au Roy là-dessus avec tant d'assûrance, & elle avoit tenu jusqu'alors si exactement ses promesses, malgré les obstacles insurmontables qu'on prévoyoit dans l'exécution, qu'on se rendit à ses instances; & on se prépara au voyage de Reims.

Il se prépare par le conseil de la Pucelle à s'aller faire sacrer à Reims.

Hist. de la Pucelle d'Orleans.

Le Connétable avoit une extrême passion d'en être, & étoit demeuré

à

à Baugency en attendant le succès des bons offices que le Duc d'Alençon, la Pucelle, & plusieurs Seigneurs luy avoient promis auprès du Roy, pour tâcher de le rétablir dans ses bonnes graces : mais la Trimouille rompit toutes leurs mesures ; le Roy tint ferme, il ne voulut point que le Connétable parût en sa présence, & luy ordonna de se retirer. Il envoya un pareil ordre au Comte de la Marche, qui avoit toûjours eu de grandes liaisons avec le Connétable, & qui n'étoit pas moins que luy ennemi déclaré de la *Trimouille*. Toutefois le Connétable ne pouvant se résoudre à être sans rien faire, & espérant se rendre digne de sa grace par les services qu'il rendroit à l'Etat, malgré le Roy même, alla avec ses troupes qui ne passoient pas douze cens hommes, vers Evreux, pour tenir de ce côté-là les Anglois en haleine. Cette diversion ne fut pas inutile ; & le Comte de Perdriac cadet du Comte d'Armagnac fut en même temps envoyé vers Bourdeaux, pour veiller sur les Anglois du côté de la Guyenne.

1429. Hist. d'Artus III. Monstrelet fol. 46.

Le Roy avant que de partir de Gyen, envoya la Reine à Bourges, & fit la revûë de son armée, qui se trouva de douze mille hommes, parmi lesquels il y avoit un très-grand nombre de Gentilshommes. Il y distribua quelque argent aux soldats, & leur fit espérer qu'il seroit un jour en état de les mieux récompenser.

Annales de France.

On prit le chemin d'Auxerre. Cette Ville ferma ses portes au Roy. La Pucelle opina à l'attaque ; mais les Bourgeois envoyérent representer au Roy qu'ils avoient traité pour une somme d'argent avec le Seigneur de la Trimouille, afin qu'il leur fût permis de demeurer neutres dans la conjoncture présente. Cela fit extrêmement murmurer contre ce Seigneur. La Ville s'offrit à fournir abondamment l'armée de vivres en payant. On s'accommoda de cette offre, & on passa outre.

On alla de là à Troyes, où il y avoit une garnison de six cens soldats tant Anglois que Bourguignons, qui firent d'abord une sortie sur un des quartiers de l'armée ; mais comme les Bourgeois étoient les plus forts dans la Ville, on entra en négociation. Sept jours se passérent sans rien conclure ; la disette commençoit à se faire sentir dans le camp ; on murmuroit hautement contre la Pucelle, & dans le Conseil qui se tint sur ce sujet, Renaud de Chartres Archevêque de Reims & Chancelier du Royaume exposa les difficultez qu'il y auroit à passer outre ; que faute d'artillerie, on n'étoit pas en état de forcer la Ville ; qu'on ne pouvoit point en faire venir, n'y ayant point de Place plus proche que Gyen, où l'on en pût prendre ; qu'il y avoit plus de trente lieuës, & qu'avant que les canons fussent arrivez, la famine seroit dans le camp. La plûpart opinérent à abandonner l'entreprise, & à s'en retourner.

Il passe à Troyes. Hist. de la Pucelle d'Orleans.

La Pucelle s'opposa fortement à cette résolution ; & voyant qu'on ne goûtoit pas ses raisons, elle conjura le Roy de luy accorder encore deux ou trois jours de délai, l'assûrant que de gré ou de force la Ville se rendroit. Le Roy ne put se résoudre à luy refuser sa demande ; & le Conseil y consentit. Elle alla aussi-tôt dans tous les quartiers de l'armée animer les Gentilshommes & les soldats à la seconder. Elle mit en batterie quelques pe-

Qui rentre dans son obéissance.

1429. petites pieces de camgagne, fit apporter de toutes parts des fascines pour combler le fossé, & se donna tant de mouvement pour les vivres, qu'on en apporta au camp de tous les lieux circonvoisins. Cette ardeur qui paroissoit dans le camp du Roy, étonna les Bourgeois de Troyes; la présence de la Pucelle dont on leur avoit raconté des choses si prodigieuses, leur fit faire de sérieuses reflexions; l'inclination pour leur Souverain légitime se ranima dans leur cœur; enfin le second jour ils demandérent à capituler. On leur accorda tous les articles qu'ils proposérent pour eux & pour la garnison, & entre autres une amnistie générale. La Ville fut remise entre les mains du Roy. On regarda ce changement comme un nouveau miracle, & on continua la marche avec plus de confiance que jamais.

De même que Châlons.

Châlons suivit l'exemple de Troyes, mais de meilleure grace. L'Evêque vint au devant du Roy avec une grande foule de peuple, & luy présenta les clefs de la Ville; on y mit garnison comme on avoit fait à Troyes. De Châlons on alla à Sepesaulx Château appartenant à l'Archevêque de Reims à quatre licuës de la Ville, & le Roy s'y arrêta pour apprendre la disposition des Bourgeois de Reims.

Il y avoit dans cette Ville-là deux Seigneurs du parti Anglois & Bourguignon: c'étoient le Seigneur de Châtillon sur Marne, & le Sire de Saveuse. Quand ils sçûrent que le Roy approchoit, ils appellérent les principaux Bourgeois de la Ville, & leur demandérent s'ils n'étoient pas résolus à se défendre contre l'armée Françoise. Les Bourgeois leur répondirent en leur demandant eux-mêmes, s'ils avoient de quoy soûtenir le Siége. Ils repartirent que non; mais que pourvû que la Bourgeoisie leur promît de tenir seulement six semaines, ils iroient l'un & l'autre trouver les Ducs de Betfort & de Bourgogne, & qu'ils leur promettoient sur leur honneur, de venir les délivrer dans ce temps-là avec une armée. Les Bourgois s'y accordérent; mais les deux Seigneurs ne furent pas plutôt sortis, qu'il se forma en faveur du Roy un parti fort nombreux, dont les chefs obligérent la faction contraire d'envoyer de concert avec eux faire leur soumission à leur Souverain, & luy offrir de le recevoir dans leur Ville. Le Roy y fit son entrée au son des cloches, & avec la magnificence que le peu de temps qu'on avoit eu à s'y préparer, put permettre.

Il arrive à Reims, où il est sacré.
Monstrelet fol. 47.

Il n'y fut pas plutôt arrivé, que les Ducs de Lorraine & de Bar & le Damoiseau ou Seigneur de Commerci vinrent luy rendre leurs respects, & luy amenérent un assez bon nombre de troupes pour son service. Dès le lendemain, qui étoit le Dimanche, & le dix-septiéme * de Juillet, le Sacre fut fait avec les cérémonies ordinaires. On choisit quelques-uns des Princes & des Seigneurs de la suite du Roy, pour représenter les Pairs de Fran-

* L'abregé de l'Histoire de Charles VII. met ce sacre le 28. de Juillet. & à la marge le 18. Monstrelet fol. 46. le met le 8. mais on ne peut douter de la vérité de la datte du 17. Je l'ai tirée d'une relation du Sacre écrite à la Reine, & à la Reine de Sicile par les Seigneurs de Bauveau, Moreal & Lussé. L'original de cette relation ou lettre est dans les Archives de l'Abbaye de la Bénisson-Dieu au pays de Forès, & en a été transcrite par le feu P. Menestrier qui en a mis la copie dans sa Bibliothéque instructive. T. 2. p. 90.

France, & ils furent appellez par le Héraut d'armes du titre des Duchez & des Comtez de ceux qu'ils représentoient. Le Duc d'Alençon eut l'honneur d'y faire le Roy Chevalier. Ce Prince en cette occasion honora du titre de Comte, le Seigneur de Laval & le Baron de Julli*, & fit le Seigneur de Retz Maréchal de France. La Pucelle assista à la cérémonie en habit de guerre, tenant son étendart tout proche de la personne du Roy. A la fin de la Messe, elle se jetta aux pieds de ce Prince, & pleurant à chaudes larmes, & luy embrassant les genoux, *Enfin*, luy dit-elle, *gentil Roy, or est exécuté le plaisir de Dieu, qui vouloit que vinssiez à Reims recevoir votre digne Sacre; en montrant que vous êtes vray Roy, & celuy auquel le Royaume doit appartenir.* Le Roy luy marqua la reconnoissance sensible qu'il avoit des services signalez qu'elle luy avoit rendus. Elle reçut les complimens des Seigneurs de la Cour & de l'armée, qui reconnoissant mieux que jamais la conduite miraculeuse de Dieu sur ce Prince, ne pouvoient revenir de l'étonnement où ils étoient, de voir l'exécution d'une entreprise, que la plûpart avoient condamnée de témérité.

1429.

Ce que lui dit la Pucelle après la Cérémonie.

Quoique le Sacre ne soit pas en France essentiel à la Royauté, c'est cependant une cérémonie qui dans l'esprit des peuples ajoute quelque chose d'auguste à la Majesté des Rois. On en vit de grands effets en cette occasion. Laon, Soissons, Chateau-Thierri, Provins, & plusieurs autres Villes & Châteaux rentrérent dans l'obéissance sur la seule sommation qui leur en fut faite de la part du Roy aussi-tôt après son Sacre; ce qui donna de grandes inquiétudes au Duc de Betfort.

Autres Villes qui se soumettent à S. M.

Lettres des Seigneurs de Beauveau Moreal &c.

Ce Duc avoit peu de troupes, eu égard au grand pays qu'il étoit obligé de garder. Il n'osoit rappeller celles qu'il avoit en Normandie & en Picardie, de peur que les peuples de ces Provinces ne suivissent l'exemple de ceux de Champagne, de la Brie & du Gastinois. Il avoit perdu au Siége d'Orleans, à la journée de Patay, & en diverses autres rencontres la plûpart de ses meilleurs Capitaines, dont les uns avoient été tuez, & les autres pris. Les peuples étoient épuisez, & ne pouvoient pas luy fournir beaucoup d'argent. Il ne luy en venoit guéres d'Angleterre. Le Duc de Bourgogne, depuis le refus qui luy avoit été fait du sequestre d'Orleans, ne paroissoit plus si ardent pour le parti Anglois. Ce grand nombre de Villes qui s'étoient soumises au Roy, l'impression que faisoient sur les esprits les exploits merveilleux de la Pucelle, ausquels la renommée ajoutoit tous les jours quelques circonstances extraordinaires; tout cela menaçoit le Duc de Betfort d'une dangereuse révolution; & il eut besoin alors de toute sa prudence, de toute son adresse, & de toute son activité.

Hist. de Jean Chartier.

Hist. de la Pucelle d'Orleans.

Il s'assûra de Paris en ménageant le peuple, & en y tenant une grosse garnison, en y faisant renouveller aux Parisiens le serment de fidélité qu'ils avoient fait au Roy d'Angleterre, & en les animant contre le Roy par le souvenir de l'assassinat commis en la personne du feu Duc de Bourgogne, dont il fit de nouveau courir la relation par tout Paris. Il pressa les secours qu'il avoit envoyé demander en Angleterre. Il députa en son nom &

Le Duc de Betfort s'assure de Paris.

Regiftres du Parlement de l'an 1429.

Journal du Regne de Charl. VII.

* Georges de la Trimouille.

1429. Monstrelet fol. 46.

& au nom de la Ville de Paris l'Evêque de Noyon, deux Docteurs de l'Université, & quelques-uns des plus notables Bourgeois au Duc de Bourgogne, pour le prier de venir à Paris, afin de délibérer sur les conjonctures présentes.

Et se fortifie de nouveaux secours.

Le Duc de Bourgogne y vint en effet peu de temps aprés escorté de huit cens hommes; & il se tint plusieurs Conseils en sa présence. Le Duc de Betfort le combla d'honneurs; & sçut si bien le flatter, qu'il luy fit renouveller tous les Traitez qu'ils avoient faits pour se maintenir contre Charles. Le Cardinal de Vincestre arriva quelque temps aprés d'Angleterre avec quatre mille hommes. Il eut en passant à Corbie de nouvelles conférences avec le Duc de Bourgogne, qui dès qu'il fut retourné en Flandre, envoya un secours considérable de troupes sous la conduite de Jean bâtard de Saint Pol. Le Duc de Betfort fit mille caresses à ce Gentilhomme, & luy donna le Gouvernement de Meaux.

Le Duc de Betfort avec ces secours, & une partie des troupes qu'il tira de Normandie, fit une armée de douze mille hommes, & s'avança jusqu'à Melun. Le Roy qui étoit à Provins avec une armée à peu près égale, en sortit, & marcha au devant de luy. Etant arrivé à la Mothe-Nangis, il apprit que les ennemis étoient fort proche de là, & se prépara à la bataille. Le Duc, quelque mine qu'il fit d'en vouloir venir aux mains, ne s'étoit mis en campagne, que pour faire montre de ses forces, & voir la contenance du Roy. Il envisagea les suites d'une nouvelle déroute, si elle luy arrivoit; il ne jugea pas à propos de tant hasarder, & reprit le chemin de Paris.

Annales de France. Hist. de la Pucelle d'Orleans.

Sur cela le Roy tint Conseil, pour délibérer s'il s'engageroit plus avant. Les opinions furent partagées; la plûpart des Seigneurs lassez de servir à leurs dépens, conclurent à assûrer les conquêtes qu'on avoit déja faites, sans penser à en faire de nouvelles, à se rapprocher de la Loire, à séparer l'armée pour mettre les troupes en garnison, & à se préparer de longue main à la campagne prochaine. Cette résolution fut prise malgré la Pucelle, & malgré les principaux Chefs de l'armée. On se disposa à repasser la Seine par Bray, dont les Bourgeois promirent au Roy de luy donner passage, & de recevoir garnison Françoise; mais la nuit même les Anglois y entrérent, & défirent quelques troupes du Roy qui s'étoient avancées de ce côté-là.

Le Roy tient Conseil sur les mesures qu'il avoit à prendre.

Cet incident fit balancer le Roy sur le parti qu'il avoit pris. Les Ducs de Bar, d'Alençon, de Bourbon, les Comtes de Vendôme & de Laval, la Pucelle, & quelques autres Seigneurs s'en servirent, pour le déterminer à suivre sa bonne fortune; de sorte que par leur avis, il résolut de s'approcher de Paris le plus près qu'il luy seroit possible. Il passa la Marne à Château-Thierri, prit à gauche par Crespi en Valois, & s'avança jusqu'à Dammartin. Il eut le plaisir de voir tous les gens des Villages, des Bourgs, & des petites Villes de ces quartiers-là venir au devant de luy, criant Noël, & chantant le *Te Deum* au milieu de la campagne. Ce fut là, que la Pucelle charmée de la tendresse que ces peuples faisoient paroître pour leur legitime Prince, pleura encore de joye, & dit au Chancelier & au Comte de Dunois qu'elle n'auroit plus dé-

déformais regret de mourir. Le Comte luy demanda, si elle avoit quelque pressentiment, ou quelque révélation de sa mort. Elle luy dit que non; qu'elle sçavoit seulement qu'elle avoit exécuté les ordres de Dieu, qui ne luy avoit point commandé autre chose, que de faire lever le Siége d'Orleans, & de conduire le Roy à Reims: & que dans le doute s'il souhaitoit d'elle rien davantage, le Roy luy feroit plaisir de luy permettre de retourner chez ses parens, pour y reprendre son premier état. Cette réponse charma le Comte & le Chancelier; mais ils luy dirent qu'il falloit qu'elle continuât à servir le Roy, & qu'on ne pouvoit pas douter que Dieu ne luy révélant rien de contraire, il ne voulût qu'elle achevât son ouvrage, en chassant les Anglois de France. 1429.

Cette contre-marche du Roy fit revenir le Duc de Betfort sur ses pas. Il vint se camper à Mittri assez près de Dammartin, & s'y retrancha. Le Roy envoya la Hire pour reconnoître le camp du Duc qu'il avoit dessein d'attaquer. La Hire le trouva posté si avantageusement, qu'il dit au Roy que ce seroit témérité, que d'entreprendre de l'y forcer. Le Duc voyant qu'il avoit affaire à des ennemis, que l'expérience du passé avoit rendus sages, se rapprocha de Paris, & le Roy marcha vers Crespi. Il envoya de là sommer la Ville de Compiégne, qui reçut la sommation avec respect. Les habitans luy firent dire qu'ils étoient maîtres de leur Ville; qu'ils le reconnoissoient pour leur Roy; qu'il y viendroit quand il le trouveroit bon, & qu'ils luy promettoient de la défendre contre les Anglois, s'ils osoient l'attaquer. Beauvais en fit autant, les Bourgeois en chassérent l'Evêque nommé Pierre Cauchon homme tout dévoüé aux Anglois, & mirent dehors tous ceux qui leur parurent suspects. *Il vient camper à Dammartin.*

Le Roy très-satisfait de ces nouvelles conquêtes, qui ne luy avoient coûté qu'un commandement, se remit en chemin vers Senlis. Il y avoit dans cette Ville une garnison Angloise & Bourguignonne. Le Duc de Betfort s'en approcha aussi pour la couvrir. Les Seigneurs de Saintrailles & de Lore furent détachez pour reconnoître la marche du Duc de Betfort, l'armée les suivant d'assez près entre la petite riviére qui passe aux Villages de Barron & Monte-piloi. Saintrailles rencontra les Anglois au passage d'une autre petite riviére, qui étoit si étroit, qu'il ne pouvoit y passer que deux chevaux de front. Il manda au Roy que s'il faisoit diligence, les Anglois ne pourroient échaper; mais Betfort fit défiler ses troupes avec tant de promtitude, qu'elles furent presque toutes passées & rangées en bataille avant l'arrivée de l'armée Françoise.

C'étoit une belle occasion perduë: on n'eût pas néanmoins hésité à charger les Anglois après leur passage, si le Duc de Betfort qui fut un des plus grands Capitaines de son temps, n'eût choisi à son ordinaire un poste, où l'on ne pouvoit l'attaquer qu'avec désavantage. Les deux armées furent en présence jusqu'à la nuit, qui obligea le Roy de s'éloigner. Les Anglois demeurérent campez sur le bord de la riviére qu'ils avoient passée, & les François à Monte-piloi.

1429. *Il offre la bataille au Duc de Betfort qui la refuse.*

Les Anglois employérent la nuit à se retrancher, de sorte que le lendemain leur camp parut inaccessible. Le Roy ne laissa pas de s'en approcher en bataille, & envoya dire au Duc que s'il vouloit sortir dans la plaine, l'armée Françoise s'éloigneroit pour luy laisser du terrain & donner bataille. Il n'accepta pas l'offre, & la journée se passa en escarmouches. Il y en eut une fort chaude vers le soir; & il ne s'en fallut rien, qu'on ne s'engageât à une action générale, les troupes grossissant peu à peu de part & d'autre. Le Seigneur de la Trimouille y pensa demeurer, son cheval s'étant abbatu; & s'il n'eût été promtement secouru, il auroit été ou tué, ou pris. Il y perit près de trois cens hommes des deux côtez: la nuit, comme il étoit arrivé la journée précédente, finit le combat.

Plusieurs Places se soumettent au Roy.

Le Duc de Betfort, qui ne vouloit rien hazarder, & qui ne faisoit tous ces divers mouvemens, que pour engager les François en quelque mauvais pas, décampa le jour d'après, & s'écarta en marchant vers Paris. Le Roy de son côté s'en alla à Compiégne, où il fut reçu avec beaucoup de joye des habitans. Il y mit garnison, & en fit Gouverneur un Gentilhomme Picard nommé Guillaume de Flavi. Le Duc de Betfort ne fut pas longtemps sans se repentir de s'être trop éloigné de Senlis; car les Bourgeois ayant pris les armes, chasserent la garnison Angloise, & se rendirent au Roy. Creil, Pont-Sainte-Maxence, & plusieurs autres Forteresses des environs en firent autant: & si ce Prince avec son armée étoit entré plus avant en Picardie, Amiens, Corbie, Saint Quentin, Abbeville n'attendoient que cela, pour rentrer dans l'obéissance, mais une négociation, dont je parleray bien-tôt, qu'il avoit entamée avec le Duc de Bourgogne, & dont il espéroit un bon succès, l'empêcha de tourner de ce côté-là pour ne point donner de jalousie à ce Prince.

Le bruit de ces progrès du Roy en Picardie, en Champagne, & aux environs de Paris commença à ébranler la Haute-Normandie, où le Connétable couroit le plat pays du côté d'Evreux, & où malgré le Roy & le Seigneur de la Trimouille, il ne laissoit pas d'agir toûjours avec le peu de troupes qu'il avoit. Le Seigneur de Longueval surprit Aumale sur les confins de Normandie & de Picardie. Les Anglois perdirent aussi Châteaugaillard une des plus fortes Places de France en ce temps-là sur la riviére de Seine à six ou sept lieuës de Rouen; Barbasan, autrefois Gouverneur de Melun y étoit demeuré prisonnier depuis le temps que le feu Roy d'Angleterre l'avoit pris à l'assaut de cette Place. Il alla aussi-tôt joindre le Roy, qui le reçut de la maniére qu'il le méritoit, c'est-à-dire comme un des plus grands hommes de guerre qui fût alors en France. Quelques autres Forteresses en ces quartiers-là furent encore enlevées aux Anglois.

(Monstrelet fol. 50.)

Le Duc de Betfort fut obligé d'aller promtement de ce côte-là, pour empêcher les suites de ces fâcheux commencemens. Il laissa deux mille Anglois dans Paris sous les ordres de Jean Rathelet Chevalier Anglois, & de Simon Morhier Prevôt de Paris. Il recommanda à Louïs de Luxembourg Evêque de Teroüanne qui portoit le titre de Chancelier de France, de

(Hist. de la Pucelle d'Orleans. &c.)

de veiller sur la conduite des Bourgeois pour empêcher les factions & les intelligences avec les Royalistes: car quoiqu'il eût toûjours extrêmement ménagé les Parisiens, qu'il les eût parfaitement gagnez, qu'ils luy parussent tout dévoüez au Roy d'Angleterre & au Duc de Bourgogne, la présence du Roy aux environs de Paris l'inquiétoit beaucoup; & il n'ignoroit pas combien l'amour du légitime Souverain est aisément ranimé dans le cœur des sujets. 1429.

Il partit sur la fin du mois d'Août pour la Haute-Normandie avec son armée, dont il mit la plus grande partie dans les Places les plus importantes pour s'en asseurer. Le Roy n'eut pas plûtôt avis de son départ, qu'il s'approcha plus près de Paris & se présenta devant Saint Denis, qui luy ouvrit ses portes. Une partie de l'armée s'avança jusqu'à la Chapelle Village aux portes de Paris. Les escarmouches commencérent entre les deux partis, & on persuada au Roy de faire attaquer les barriéres de la porte Saint Honoré. Les Ducs d'Alençon & de Bourbon furent postez entre l'attaque & la porte de Saint Denis, pour arrêter les sorties, qui pourroient se faire par cette porte; & le Seigneur de Saint Vallier fut chargé de donner l'assaut à la barriére & à une fortification qui la couvroit, à laquelle on donnoit le nom de Boulevart. Il s'en acquita avec succès, le Boulevart fut emporté, la barriére forcée, & les Anglois qui les défendoient obligez de s'enfuir dans la Ville. *Il s'aproche de Paris.*

La Pucelle animée par un si heureux commencement, espéra de forcer la muraille, contre laquelle le canon tiroit de dessus une hauteur nommée le Marché aux Pourceaux; mais s'étant approchée du fossé, elle le trouva plein d'eau, & comme elle voulut le sonder elle même avec sa lance, elle reçeut un coup de fléche dans la cuisse; ce qui ne l'empêcha pas de demeurer là, & de donner ses ordres pour combler le fossé. Elle se tint là jusqu'à la nuit; il falut que le Duc d'Alençon y allât luy-même pour la faire revenir, & il eut bien de la peine à luy persuader que l'exécution de son dessein étoit impossible. On vit en cette rencontre la malignité de quelques Seigneurs de l'armée, qui lâchement jaloux de la gloire de cette Héroïne, firent paroître de la joye de ce qu'elle n'avoit pas réüssi dans cette entreprise: & l'Historien remarque que plusieurs sçavoient fort bien la profondeur de l'eau du fossé; mais qu'ils ne voulurent pas l'en instruire, dans l'espérance qu'il luy arriveroit là ou quelque malheur, ou quelque affront. Registres du Parlement. de l'an 1429. Hist. de la Pucelle d'Orleans.

Dans cette attaque on avoit beaucoup moins esperé de forcer le rampart, que de voir quelque sédition en faveur du parti du Roy; car on avoit trouvé moyen de faire répandre dans Paris quantité de billets adressez au Prevôt de la Ville, au Prevôt des Marchands & aux Echevins, où l'on leur promettoit de trés-grandes récompenses s'ils vouloient remettre la Ville en l'obéïssance de son légitime Prince. Mais les Seigneurs de Crequi, de la Lalaing, de Lile-Adam, de Bonneval, que le Duc de Betfort avoit renvoyez à Paris si-tôt qu'il sçut que le Roy s'en approchoit, se partagérent dans tous les quartiers, & firent entendre au peuple que le Roy ayant autant de sujet qu'il en avoit d'être irrité contre eux, ils ne *Et tente inutilement de s'en rendre Maître.* Monstrelet. Journal du Regne de Charl. VII.

1429. pouvoient attendre de luy qu'un terrible châtiment de leur révolte. De sorte que personne ne branla en sa faveur.

Après tout les Anglois auroient été fort embarassez, si ce Prince avoit pu conserver son avantage, & faire subsister ses troupes plus long-temps aux environs de Paris; car Saint Denis & Lagny qui se soumit en ce même-temps-là, formoient déja une espéce de blocus au dessus & au dessous de la Ville: mais le Roy n'avoit point d'argent, & c'est principalement ce qui l'obligea à rompre son armée. Il mit à Lagny Ambroise de Lore avec un vaillant Chevalier Limousin appellé Jean Foucaut, nomma le Comte de Clermont fils du Duc de Bourbon son Lieutenant Général, & luy donna le commandement des armes conjointement avec l'Amiral de Culan dans les environs de Paris. Il donna le Gouvernement de Creil au Seigneur de Chabanne, celuy du Pont-Sainte-Maxence à Longueval, & retourna vers la riviére de Loire.

Monstrelet fol. 51.

Il ne se fut pas plutôt éloigné, que le Duc de Betfort qui revint quatre jours après à Paris se disposa à reprendre Saint Denis. Le Comte de Vendôme qui y commandoit ne se voyant pas en état de défendre la Ville, l'abandonna. Les Anglois firent aussi une entreprise sur Lagny; mais ils en furent repoussez. Laval fut surpris sur les Anglois par les Seigneurs du Hommet, du Bouchet, & de la Ferriere; & Louviers par la Hire. Il en pensa arriver autant à Rouen, où Ambroise de Lore avoit pratiqué une intelligence; & la chose ne manqua, que parce que ce Seigneur qui conduisoit l'entreprise s'étoit égaré la nuit, & ne put arriver à l'heure marquée.

Annales de France. Abregé de l'Hist. de Charl. VII.

Negociation avec le Duc de Bourgogne qu'il tâche d'attirer dans son party.

Du Tillet Recueil des Traitez &c. Monstrelet fol. 49.

Durant tous ces mouvemens le Roy négocioit avec le Duc de Bourgogne, qui se voyoit comme l'arbitre du sort de la France & de l'Angleterre. Ce fut le Duc de Savoye qui engagea le Duc de Bourgogne à cette négociation. L'Archevêque de Reims Chancelier de France, Christoffe d'Harcour, les Seigneurs de Dampierre, de Gaucour & de Fontaines étoient allez à Arras pour ce sujet. Le Duc se faisoit toûjours un point d'honneur d'être irréconciliable avec le Roy, à cause de l'assassinat du Duc son pere fait en présence de ce Prince, qu'il croyoit en avoir été consentant. L'Archevêque qui étoit le chef de l'Ambassade luy parla fortement là dessus, luy représentant que le Roy étoit alors en un âge, où il ne pouvoit pas se gouverner par ses propres lumieres; qu'il étoit entre les mains de gens qui le tournoient comme ils vouloient, & qu'il n'osoit contredire, de peur de les irriter & d'en être abandonné. Il assûra le Duc de Bourgogne que ce Prince étoit plein d'estime & de bonne volonté pour luy, & qu'il en verroit des effets, si une fois la reconciliation se faisoit.

Le Duc parut ébranlé, & dit qu'il délibéreroit avec son Conseil. Les Ambassadeurs avoient d'autant plus de raison d'espérer un heureux succès de leur négociation, que les Sujets du Duc souhaitoient fort cette paix. On traitoit à Arras l'Archevêque & ses Collegues avec beaucoup d'honneur: & même on s'adressoit à luy en qualité de Chancelier de France, pour faire expedier des Rémissions, des Lettres de grace, & d'autres

Actes qui concernoient sa charge, comme si on eût déja reconnu en Artois & en Flandre Charles pour Roy de France. Le Traité fut fort avancé: il se fit même une Tréve le vingt-huitiéme d'Août jusqu'à Noël; & il étoit dit dans le Traité que les Anglois pourroient y être compris, s'ils le vouloient. Elle n'étoit que pour la Picardie & pour le pays depuis Nogent sur Seine jusqu'à Harfleur, sans ôter au Duc de Bourgogne le pouvoir de défendre Paris s'il étoit attaqué. Jean de Luxembourg vint trouver le Roy, & luy promit de se servir de tout le crédit qu'il avoit sur l'esprit du Duc de Bourgogne, pour luy faire conclure l'accommodement. Presque en même temps arriva le Seigneur de Charni, qui confirma le Roy dans cette espérance, luy dit que l'intention du Duc de Bourgogne étoit d'aller à Paris, pour conférer avec le Conseil d'Angleterre sur les moyens de faire la paix, & qu'il ne tiendroit pas à ce Prince, que le Souverain légitime ne fit bien-tôt son entrée dans sa capitale. Charni demanda un sauf-conduit pour le Duc, & il luy fut aussi-tôt délivré. 1429. Du Tillet Recueil des Traitez &c. Hist. Chronologique de Charles VII.

Le Duc de Bourgogne partit de Hédin le vingtiéme de Septembre avec un corps de trois à quatre mille hommes, où étoit Jean de Luxembourg. On luy donna passage par le Pont-Sainte-Maxence. L'Archevêque de Reims & le Duc de Bourbon allérent au devant de luy. Ces deux Ducs se saluérent l'un l'autre avec beaucoup plus d'honnêteté que de cordialité. De là le Duc de Bourgogne marcha droit à Paris. Le Duc de Betfort douta quelque temps s'il laisseroit entrer les troupes du Duc, mais il n'osa les en empêcher. Ils eurent entre eux de fréquentes conférences; & tout le monde étoit en attente de ce qu'elles produiroient. Monstrelet fol. 52.

Il y a tout sujet de croire que le Duc de Bourgogne avoit agi de bonne foy avec le Roy, & le Duc de Betfort se trouvoit fort embarassé; mais il sçut gagner Jean de Luxembourg; & ce Seigneur ne tint pas la parole qu'il avoit donnée au Roy. D'ailleurs le Prevôt de Paris, Louïs de Luxembourg Evêque de Teroüanne Chancelier de France pour le Roy d'Angleterre, & les autres qui avoient le plus d'autorité sur le peuple, appréhendant de perdre leurs charges & le crédit qu'ils avoient dans le gouvernement présent, étoient fort opposez à la paix. Ils s'empressoient à témoigner leur zele pour le Duc de Bourgogne, luy remettoient incessamment devant les yeux le meurtre de son pere, luy faisoient offre de tous leurs biens & de leur vie, pour en tirer vengeance, pourvû qu'il voulût accepter le gouvernement de leur Ville & la Régence du Royaume. C'étoit un dernier ressort que le Duc de Betfort faisoit joüer, & qui luy réüssit. Il affecta de paroître mécontent de cette proposition, que les Parisiens faisoient au Duc de Bourgogne; mais il luy dit en particulier qu'il y consentiroit, & que cela étoit à propos, vû la nécessité où il se trouvoit de se mettre en campagne à la tête des armées pour arrêter les progrès de Charles. *Le Duc de Betfort le regagne.*

Le Duc de Bourgogne qui avoit refusé le titre de Régent après la mort du feu Roy d'Angleterre, se laissa tenter. Il fit semblant d'avoir beaucoup de peine à s'y résoudre, & ne l'accepta qu'à condition de le quitter aux *Il rompt tout ce qu'il avoit fait avec le Roy.*

Fêtes

1429. Fêtes de Pâques de l'année suivante. Enfin, Betfort vint à bout de rompre tout ce qui avoit été fait dans les conférences d'Arras, renouvella avec le Duc de Bourgogne les anciens Traitez qu'il avoit faits avec luy, l'engagea à continuer la guerre contre le Roy, & ils prirent ensemble des mesures, pour chasser les François de toutes les Places qu'ils occupoient aux environs de Paris. Le Duc de Bourgogne partit le dix-septiéme d'Octobre, après avoir pris congé de la Reine Isabelle, qui depuis la mort du Roy son mari faisoit une très-pitoyable figure à Paris, les Anglois ayant très-peu d'égard pour elle, & luy fournissant à peine de quoy entretenir sa maison. Elle méritoit quelque chose de pis pour avoir trahi l'Etat, & fait contre son fils tout ce qu'on pouvoit attendre de la mere la plus dénaturée. Le Duc en partant de Paris, y laissa Villiers-Lile-Adam en qualité de son Lieutenant, & luy donna une partie de ses troupes.

Expeditions des deux partis. Regiſtres du Parlement de l'an 1429. Du Tillet loc. cit. Monstrelet fol, 52.

La Tréve que le Duc de Bourgogne avoit concluë avec le Roy fut publiée à Paris le treiziéme d'Octobre; mais comme elle n'étoit que pour les pays que j'ai nommez, la guerre se faisoit dans les autres à l'ordinaire, & par les Bourguignons mêmes. A la verité ils ne marchoient point en campagne sous leurs propres enseignes; mais ils se joignoient par tout aux Anglois, pour faire des courses sur les terres du Roy. Ils firent en vain une nouvelle tentative sur Lagny; ils reprirent Aumale; ils assiégérent Château-Gaillard, & le prirent après six ou sept mois de Siége. Les François de leur côté se rendirent maîtres de Saint Pierre le Moutier en Nivernois, & manquérent la Charité sur Loire. Ensuite l'Hyver trop avancé ne permit plus aux deux partis que des courses: & le Roy prit ce temps-là, pour faire à la Pucelle d'Orleans un honneur qu'elle avoit assûrément bien mérité par les importans services qu'elle luy avoit rendus durant tout le cours de cette année.

Le Roy annoblit la Pucelle d'Orléans & toute sa famille. Extrait de la Chambre des Comptes. Voyez les remarques sur l'Hist. de Ch. VII.

Ce fut de l'annoblir avec toute sa famille, c'est-à-dire, son pere, sa mere & ses trois freres, & toute leur posterité légitime, tant en ligne masculine que feminine. L'article qui regarde la ligne feminine fut ôté à cette famille en 1614. sur la requisition du Procureur Général; & depuis ce temps-là les femmes descenduës de cette maison n'annoblissent plus leur posterité.

L'Acte de l'annoblissement de la Pucelle & de sa famille fut fait au mois de Decembre de l'an 1429. à Meun sur Yeure, & enregistré en la Chambre des Comptes, qui étoit alors à Bourges, le sixiéme de Janvier suivant. Le Roy leur donna des armoiries qui ne pouvoient être plus belles, ni plus significatives. C'étoit un écu d'azur à deux fleurs-de-lys d'or, &

1430. une épée d'argent à la garde dorée, la pointe en haut feruë en une couronne d'or qu'elle supportoit. Ils prirent aussi le nom *Du Lis*, au lieu de celuy de Darc, ou Day: car la Pucelle est appellée Jeanne Day dans l'Acte d'annoblissement, quoique dans les Historiens & en plusieurs autres monumens, elle porte le nom de Jeanne Darc. Le Village de Domp-Remi sa patrie avoit déja dès le mois de Juillet aussi-tôt après le Sacre du Roy, été exempté de toutes Tailles, Aydes & Subventions en considération de la Pucelle, privilege qui fut depuis confirmé en 1459. par le même Prince

Recueil de diverses piéces en l'honneur de la Pucelle.

ce, & par Loüis XIII. en 1610. Il y a encore en divers endroits du Royaume des descendans de cette famille, qui mérite bien que l'Histoire entre en sa considération dans ce détail, par la gloire qu'elle a eu de donner à l'Etat celle qui commença à le délivrer du joug des Anglois. 1430.

Mesures du Duc de Betfort pour soutenir sa faction.

Cependant le Duc de Betfort voyant le parti du Roy si fort relevé pendant la derniere campagne, pensa plus serieusement que jamais à soutenir le sien. Le point capital pour luy étoit d'y conserver le Duc de Bourgogne, le Duc de Bretagne & les Parisiens, & de susciter des ennemis au Roy; c'est à quoy il s'appliqua. Il promit au premier de luy donner la Champagne & la Brie, à condition d'en faire foy & hommage au Roy d'Angleterre. L'Acte en fut signé dès le huitiéme de Mars. Il promit au Duc de Bretagne le Comté de Poitou; & ce Duc en fut investi au mois d'Octobre, à condition qu'après vingt ans de possession, le Roy d'Angleterre pourroit le retirer, en payant au Duc la somme de deux cens mille francs. Par ces Traitez le Duc de Betfort ne donnoit rien, ou presque rien du sien; parce que tout le Poitou étoit entre les mains du Roy, aussibien qu'une grande partie de la Champagne & de la Brie; mais les deux Ducs étoient bien résolus à s'en mettre en possession par les armes: & c'est ce que le Duc de Betfort prétendoit.

Du Tillet Recueil de Traitez &c.

Il usa d'un autre artifice, pour tenir les Parisiens en haleine. Il y voyoit grand nombre de mécontens. On s'y plaignoit hautement de ce qu'il ne venoit point de secours d'Angleterre, pour défendre les environs contre les Royalistes, qui couroient jusqu'aux portes de Paris, & qui battoient les partis Anglois & Bourguignons presque en toutes rencontres. Il fit repandre le bruit, que le Roy d'Angleterre se disposoit à passer en France avec une belle armée, accompagné du Legat du Pape, pour traiter de paix entre les deux Rois, & au mois de Janvier il fit faire des feux de joye pour le débarquement de ce jeune Prince à Boulogne: on marquoit la semaine & le jour qu'il devoit arriver à Paris. On inventoit toutes les semaines diverses raisons de son retardement. Le peuple se laissoit amuser; mais les plus éclairez voyoient bien qu'on les jouoit. Enfin ennuyez d'une guerre qui leur étoit aussi honteuse, que dommageable, ils pensérent à la finir.

Journal du Regne de Charl. VII.

Conspiration sans fruit pour livrer Paris au Roy.

Il se fit une conspiration, où entrerent plusieurs Gentilshommes, quelques Conseillers du Parlement & du Châtelet, & des plus considérables Marchands, pour livrer la Ville au Roy. Le Duc de Betfort, qui avoit par tout des espions aux aguets, eut quelque soupçon d'un Carme nommé Pierre Dallée, qui sortoit souvent de Paris. Il le fit saisir, le mit à la question, & en tira tout le secret. Ce Religieux avoua que c'étoit luy qui étoit le porteur des Lettres qu'on écrivoit de Paris au Roy, & de celles que le Roy écrivoit à ceux qui étoient de l'intelligence. On arrêta plus de cent-cinquante personnes la semaine de la Passion: six eurent la tête coupée aux Halles la veille de Pâques Fleuries, deux furent écartellez, d'autres furent jettez à la riviére, quelques-uns moururent à la question, &

1430. & tous les autres ne rachetérent leur vie que par de grosses sommes d'argent, ausquelles ils furent condamnez.

Regiſtres du Parlement de l'an 1430.

Cette rigueur rendit les Partisans du Roy plus timides; mais elle rendit aussi le Duc de Betfort très-odieux: & il se trouva obligé de veiller avec plus d'application que jamais sur la conduite des Parisiens. Il eut dans ce temps-là l'espérance d'une diversion qui pouvoit diminuer son inquiétude, en obligeant le Roy de s'éloigner de Paris.

Complot du Duc de Savoye & du Prince d'Orange contre ce Monarque.

Amedée VIII. Duc de Savoye avoit jusqu'alors paru assez bien intentionné pour le Roy; & quoy qu'il fût beaucoup plus dans les interêts du Duc de Bourgogne, il avoit diverses fois pris la qualité de médiateur entre ces deux Princes; mais peut-être ébloui par les sterlins d'Angleterre, ou se laissant aller à la passion ordinaire des Princes de s'agrandir aux dépens de leurs voisins, quand l'occasion favorable s'en présente, il voulut avoir sa part des débris du Royaume de France. Il complota avec Louïs de Chalon Prince d'Orange, qui avoit eu depuis peu quelques differends avec le Roy touchant les Terres d'Anthon, de Saint Romain & de Colombier qu'il avoit achetées de la veuve de Bertrand de Saluces tué à la bataille de Verneuil l'an 1414. que le Procureur Général du Roy comme Dauphin revendiquoit.

Hiſt. Chronologique de Charles VII.

Comme ces Princes ne s'attendoient pas à trouver grande resistance, à cause des affaires pressantes que le Roy avoit ailleurs, ils avoient déja fait par avance le partage de leurs conquêtes. Le Prince d'Orange devoit avoir pour sa part Vienne & ses dépendances; & le Duc de Savoye se contentoit de Grenoble, & de tout le pays des Montagnes du Dauphiné. Il n'étoit point besoin de beaucoup de troupes pour cet effet, les Places du Dauphiné étant toutes dégarnies. Aussi le Duc de Savoye crut qu'il suffisoit d'envoyer pour cette expédition sept ou huit cens hommes au Prince d'Orange, sous les ordres du Sire de Varembon & de Humbert Maréchal.

Raoul de Gaucourt commandoit en ce pays-là pour le Roy, & avoit très-peu de soldats. Il pénétra le dessein du Prince d'Orange par les mouvemens qu'il luy vit faire pour assembler des troupes: il ne s'endormit pas, il engagea la Noblesse à monter à cheval, & fut le premier à attaquer. Il vint se présenter devant Colombier, Forteresse qui appartenoit au Prince, où il y avoit quarante hommes d'armes pour la défendre. C'étoit autant qu'il en falloit pour une petite Place assez forte contre mille ou douze cens hommes, qui avoient à peine quelques piéces de campagne pour la battre.

Le Prince d'Orange qui comptoit sur une longue résistance, assembloit ses troupes à Anthon sur le Rhône; & après qu'elles s'y furent renduës, il marcha vers Colombier avec seize cens hommes, parmi lesquels il y avoit bien huit cens tant Chevaliers qu'Ecuyers. Son attente fut trompée; car la Place capitula avant qu'il y arrivât.

Les troupes du dernier sont taillées en piéces.

Caucourt accompagné d'Imbert de Grolée Bailli de Lion, & de Rodrigue Villandras Capitaine Espagnol, qui commandoit trois cens Lances, avoit résolu de son côté d'aller chercher l'ennemi jusqu'à Anthon. Ainsi ils

ils se rencontrérent l'un l'autre plûtôt qu'ils n'avoient pensé, le Dimanche de la Trinité. Gaucourt fut averti le premier de la marche du Prince d'Orange: il l'attendit au sortir d'un défilé, & vint le charger avant qu'il eût eu le loisir de mettre ses gens en bataille. La surprise & le désordre ne permirent pas aux troupes du Prince d'Orange de disputer la victoire: elles furent taillées en piéces, & peu échapérent. Les Seigneurs de Varembon, de Saint George & de Coulches furent du nombre des prisonniers. Le butin fut grand, & Gaucourt, Villandras & Grolée eurent pour leur part chacun cent mille écus d'or des rançons qu'ils tirérent des prisonniers. Le Prince d'Orange fut assez heureux pour se sauver, & le fit d'une maniére tout-à-fait merveilleuse, si nous en croyons l'Auteur de l'Histoire des Princes d'Orange: car se voyant pressé l'épée dans les reins, il sauta avec son cheval dans le Rhône en un endroit, où le rivage étoit fort haut, & passa cette riviére à la nage toute profonde & toute rapide qu'elle est. Il falloit dans un saut si périlleux une grande présence d'esprit; qu'il se tînt bien ferme sur les étriers, & que le cheval fût d'une prodigieuse force; car le cavalier étoit armé de toutes piéces. Nos anciens Historiens racontent la chose d'une autre maniére, & retranchant tout ce merveilleux, l'un dit que le Prince d'Orange gagna le bac d'Anthon; qu'il y entra, & passa dedans à l'autre bord; l'autre dit seulement qu'il passa la riviére à la nage: un Registre de la Chambre des Comptes de Grenoble de ce temp-là ne dit point autre chose, sinon qu'il passa la riviére pendant la nuit au pont d'Anthon. Gaucourt poursuivant sa victoire, s'empara de tout l'Etat du Prince d'Orange. La ville d'Orange même fut prise, & puis reprise. Le Pape & le Roy de Sicile Comte de Provence se mêlérent d'accommoder ces différends. Le Roy enfin reçut en grace le Prince d'Orange, & luy rendit ses Etats, à condition qu'il le serviroit contre les Anglois, qu'il employeroit le crédit qu'il avoit sur l'esprit du Duc de Bourgogne, pour le porter à la paix, & qu'au cas qu'il n'y réüssît pas, & que le Duc de Bourgogne portât la guerre en Dauphiné, il défendroit ses Places & ses Châteaux contre luy, ou les mettroit entre les mains du Roy, & les luy laisseroit jusqu'à la paix.

1430.

Hist. des Princes d'Orange.

Hist. Chronologique de Charles VII.

Jean Chartier.

Mémoires pour l'Hist. de Dauphiné, par M. de Valbonnet premier Président de la Chambre des Comptes de Grenoble p. 74.

Pendant cette petite guerre, & celle qui s'allumoit entre le Connétable & le Seigneur de la Trimouille, dont les factions prirent les armes l'une contre l'autre en Poitou, le principal effort se faisoit en deçà de la Loire avec divers succès. Sens & Melun, & quelques autres Places rentrérent dans l'obéïssance du Roy. Soissons fut livré au Duc de Bourgogne par un Gentilhomme Picard nommé Guichard Bournel. Le Duc prit aussi Choisy sur Oise. Le Roy manqua une seconde fois de prendre Rouen par intelligence. La Pucelle défit auprès de Lagny un fameux Capitaine Bourguignon nommé Franquet d'Arras, & l'ayant pris, luy fit couper la tête. Il se passa plusieurs autres actions de cette nature assez peu considérables. Ce qu'il y eut de plus mémorable durant cette campagne, fut le Siége de Compiegne, que le Duc de Bourgogne joint aux Anglois assiégea, & qu'il ne prit pas; mais où les François firent une grande perte par la prise de la Pucelle d'Orleans.

Autres Exploits de l'armée du Roy.

Hist. d'Artus III.

Hist. Chronologique de Charles VII.

Monstrelet.

1430.
Siége de Compiégne par les Anglois.

Le Duc de Bourgogne, après avoir pris Choisy, vint avec les Comtes de Suffolc & d'Arondel investir Compiégne. Cette Place étoit assez bien fournie de vivres & de munitions; la garnison commandée par Flavi sage & vaillant Capitaine, étoit résoluë de bien faire son devoir. Rien ne fut négligé pour la bien défendre; & la Pucelle s'y jetta le matin du vingt-cinquiéme de May, sans que les ennemis s'en apperçussent. Son arrivée augmenta beaucoup le courage des habitans & de la garnison; mais la joye fut courte pour eux. Dès le soir du même jour la Pucelle fit une sortie à la tête de cinq ou six cens hommes, au delà du pont sur le quartier de Jean de Luxembourg; & après un assez rude combat, où elle poussa deux fois les ennemis jusqu'au quartier de Bourgogne, se voyant poursuivie dans sa retraite, elle tourna tête encore une fois, & fit de nouveau reculer ceux qui la poursuivoient: mais dans ce moment elle se vit investie de toutes parts avec ses gens. Elle soutint là un nouvel effort, & fit des prodiges de valeur; mais ayant été renversée de dessus son cheval, elle se rendit à Lyonnel de Vandôme Gentilhomme des troupes de Jean de Luxembourg.

Procès manuscrit de la Pucelle.
La Pucelle d'Orleans est prise dans une sortie.
Abregé de l'Hist. de Charl. VII.
Divers jugemens sur cette prise.

On parla diversement en France de cette prise. Le bruit commun en fit tomber la faute sur les principaux Officiers de la Place assiégée. On disoit que la plûpart des soldats étant rentrez, on luy avoit fermé la barriére, tandis qu'elle arrêtoit l'ennemi en combattant toûjours. On ajoutoit que c'étoit une affaire concertée, & que plusieurs Seigneurs jaloux de ce qu'on luy attribuoit la gloire de toutes les expéditions où elle se trouvoit, avoient pris cette occasion de s'en défaire. Il n'étoit que trop vray, que prrmi les premiers Commandans des troupes du Roy, il y en avoit qui ne pouvoient la souffrir. La jalousie avoit paru en plusieurs rencontres, & sur tout à l'attaque du Boulevart de Paris, où on la laissa s'engager pour la faire périr. Funeste effet du trop grand amour de la gloire, qui fait faire les actions les plus lâches & les plus infames: mais on ne voit en aucun des Historiens contemporains que je sçache, ce que quelques modernes ont écrit*: que ce fut en particulier Flavi Gouverneur de la Place, qui machina sa perte; & on ne doit pas, pour avoir le seul plaisir de particulariser un fait historique, flétrir ainsi la memoire d'un des plus braves Gentilshommes, qui fût alors en France. Une des beautez de l'Histoire, est de représenter les divers mouvemens des passions qui font agir les principaux Acteurs; mais il n'est jamais permis de les feindre dans la seule vûë d'embellir la Scéne. Tout ce qui a été dit & écrit là dessus, soit contre le Sire de Flavi, soit contre les autres Seigneurs, paroît suffisamment refuté par les actes du procès de la Pucelle, où l'on voit qu'étant interrogée sur la maniére dont elle fut prise, elle ne parle ni de trahison, ni de barriére fermée. Elle dit simplement qu'elle fut coupée dans la campagne avec ses gens du côté de la Picardie, au delà de la riviére & du fossé du Boulevart, & que ne pouvant se dégager, elle fut obligée de se rendre.

Cet-

* Je crois que Meyer est le plus ancien qui l'ait écrit, & qui ne dit pas ce fait comme une chose certaine.

Cette prise fut le plus grand sujet de triomphe que les Anglois eussent eu depuis longtemps. Ils l'estimérent, dit un témoin oculaire qui étoit actuellement dans le camp, plus que la prise *de cinq cens combatans*, & ils en firent chanter le *Te Deum* à Paris. Le Duc de Bourgogne fut un des plus empressez pour voir cette fameuse Pucelle. Les Capitaines & les soldats couroient par tout où on la conduisoit. La plûpart luy donnoient des malédictions, comme à celle qui avoit ruïné les affaires des Anglois & des Bourguignons; d'autres comme à une magicienne qui n'avoit remporté tant de victoires, que par la vertu de ses enchantemens. Tous croyoient la voyant prisonniere tenir enchaînée la fortune de Charles de France, & que désormais ils alloient reprendre leur ancien ascendant sur les François: ils se trompérent cependant. Les assiégez continuérent à défendre la Place avec la même vigueur; & après six mois de Siége, le Comte de Vendôme qui avoit le commandement des troupes du Roy aux environs de Paris en l'absence du Comte de Clermont, vint à la Toussaints au secours de la Place. Il donna si à propos sur les Anglois, qu'il força leurs retranchemens, & secondé d'une grande sortie que le Gouverneur fit avec une partie de sa garnison, les mit en déroute, les chassa de tous leurs postes, & les obligea de fuir & d'abandonner une grande partie de leurs bagages & leur artillerie.

1430. *Réjouissances qu'en firent les Anglois.* Procès manuscrit de la Pucelle. Monstrelet fol. 58. Histoire de Jean Chartier. *Qui sont ensuite obligez de lever le siége.* Histoire de Jean Chartier.

Le Duc de Bourgogne ne se trouva pas à cette défaite: car Philippe de Brabant son cousin germain étant mort sans enfans durant ce Siége, il en étoit allé recueillir la succession, qui augmentoit ses Etats du Duché de Brabant, du Duché de Limbourg, d'Anvers, & de plusieurs autres domaines considérables. De plus, avant la mort du Duc de Brabant, il avoit été obligé de faire un grand détachement sous les ordres d'Antoine de Croy, pour aller repousser les Liegeois, qui à la sollicitation du Roy avoient fait diversion dans le Comté de Namur avec une armée. Il y eut là quelques Places prises de part & d'autre; mais tout se termina par une Tréve. Ainsi il n'y avoit à la levée du Siége de Compiégne qu'une partie des troupes du Duc de Bourgogne commandées par Jean de Luxembourg; & cette diversion des Liégeois sur les terres du Duc, contribua beaucoup à la délivrance de Compiégne.

Monstrelet fol. 59.

La victoire du Comte de Vendôme fut suivie de la prise de plusieurs Places des environs, dont les Anglois & les Bourguignons s'étoient emparez. Saintrailles les battit encore à Germini, où Jacques de Helly un des Généraux Bourguignons fut tué, & les Seigneurs de Vienne, de Poix, le bâtard de Brimeu, Queriel Capitaine Anglois furent pris avec plusieurs autres.

Autres pertes des ennemis. *Ibid.* fol. 65.

Le Duc de Bourgogne chagrin de toutes ces pertes, voulut finir la campagne par quelque exploit qui rétablît sa réputation. Il donna rendez-vous à Roye à ses principaux Capitaines, qui s'y trouvérent avec un assez grand nombre de troupes. Le Comte de Vendôme & le Maréchal de Boussac en ayant eu avis, marchérent de ce côté-là avec seize cens hommes. Dans ce corps étoient Jacques de Chabannes, Flavi Gouverneur de Compiégne, Saintrailles, Longueval, Fontaines, Vaucourt, Guyon, Bous-

1430. Bouſſart, Blanchefort & pluſieurs autres Seigneurs. Ils s'avancérent juſqu'à deux lieuës de Roye, & envoyérent de là offrir le combat au Duc de Bourgogne qui l'accepta d'abord; mais on luy repréſenta que les François n'étant point commandez par un Prince, il ne luy convenoit pas de ſe commettre en cette occaſion, outre que ſes troupes n'étoient pas encore bien raſſûrées depuis la déroute de Compiégne & celle de Germini. Il ſuivit ce conſeil, & fit dire aux Généraux François, que s'ils vouloient attendre la venuë de Jean de Luxembourg qui étoit prêt d'arriver, il leur envoyeroit ce Général pour les combattre, & que ſi les vivres leur manquoient, il auroit ſoin de leur en fournir juſqu'à ſon arrivée. Les François renvoyérent le Héraut avec mépris, & ſe retirérent vers Compiégne.

1431. *Combat de la Croiſette près de Châlons, où l'armée du Roy eſt victorieuſe.* Histoire de Jean Chartier.

Ce fut cette même année, ou au commencement de la ſuivante, que ſe donna le combat de la Croiſette auprès de Châlons ſur Marne, où Barbaſan avec trois mille hommes tailla en pieces huit mille tant Anglois que Bourguignons, & prit ſix cens priſonniers, ſans avoir perdu plus de quatre-vingts hommes Les Sires Euſtache de Conflans, de Verſailles, de Martel, & Bourg de Vignoles frere de la Hire eurent grande part à cette action; & une telle victoire donna beaucoup de réputation aux armes du Roy.

On pouvoit dire dèſlors que ſi ſon parti n'étoit pas encore ſuperieur à celuy des Anglois & des Bourguignons, il commençoit à luy devenir égal; & c'eſt ce qui rendit la guerre plus ſanglante, qu'elle n'avoit encore été depuis que le Roy étoit parvenu à la Couronne. Les troupes de ce Prince tenoient Lagny & Provins; les ennemis étoient maîtres de Meaux. Ce canton fut le théatre de la guerre pendant l'Hyver, les garniſons des deux partis ſe rencontrant tous les jours, ſans preſque jamais manquer d'en venir aux mains.

Abregé de l'Hiſt. de Charl. VII Hiſt. Chronologique de Charles VII.

Dès que le Printemps fut revenu, on ſe mit en campagne, non pas avec de nombreuſes armées; car ni les uns, ni les autres n'avoient aſſez d'argent, pour en entretenir de cette ſorte; mais avec des camps volans compoſez de garniſons aſſemblées pour des expéditions ſubites, ou formées des Bans & Arriere-bans des diverſes Provinces qui ſe joignoient enſemble, ou agiſſoient ſéparément ſelon le beſoin. Les François tentérent en vain d'emporter Corbie d'emblée. Saintrailles vers ce temps-là fut pris dans une embuſcade auprès de Beauvais, & puis relâché par le Général Talbot, qui avoit été ſon priſonnier à la journée de Patay, & qui reconnut généreuſement les manieres honnêtes, dont ce Seigneur avoit uſé à ſon égard en pareille occaſion.

Differend touchant la ſucceſſion du Duché de Lorraine.

Sur ces entrefaites, le differend touchant la ſucceſſion du Duché de Lorraine attira les Bourguignons d'une part, & les François de l'autre, pour ſoutenir chacun un des concurrens; dont l'un avoit juſqu'alors ſuivi le parti du Duc de Bourgogne, & l'autre celuy de France. La querelle étoit entre René d'Anjou frere de Louïs Roy de Sicile, & Antoine de Lorraine Comte de Vaudemont. René avoit épouſé Iſabelle de Lorraine fille du Duc Charles, & heritiére préſomptive de cet Etat, & étoit déja de-

devenu Duc de Bar par la mort du Cardinal Louïs de Bar Evêque de Verdun, qui l'avoit fait son heritier. Antoine de Vaudemont étoit fils de Ferri de Lorraine Comte de Vaudemont frere du feu Duc Charles. Il prétendit que la Duché de Lorraine ne tomboit point en quenouille, tandis qu'il y avoit des mâles de la famille qui pouvoient y succeder: ainsi en qualité de neveu du feu Duc il prétendoit exclure Isabelle femme de René d'Anjou. L'affaire avoit été portée au Tribunal de l'Empereur Sigismond, qui avoit décidé en faveur d'Isabelle: mais le Comte de Vaudemont n'avoit point voulu s'en tenir à cet Arrest. 1431.

Le Duc de Bourgogne prit son parti contre René d'Anjou: le Roy se déclara pour ce Prince, & luy donna quelques troupes sous la conduite de Barbasan, & avec ces troupes, & celles de son Duché de Bar il alla assiéger la Ville de Vaudemont. Elle fut bien défenduë par Gérard de Passenchaut & Henri de Fouquencourt qui y commandoient. Le Siége avoit déja duré trois mois; mais il falloit se rendre, si le secours ne venoit pas. Le Comte de Vaudemont, avec l'agrément du Duc de Bourgogne, assembla en Bourgogne & en Picardie une petite armée d'environ quatre mille hommes, qui marcha au secours des assiégez sous ses ordres, & sous ceux de Toulongeon Maréchal de Bourgogne. Celle de René d'Anjou étoit de six mille hommes, partie Lorrains, partie du Duché de Bar, partie Allemans & François. Il délibéra s'il iroit au devant du Comte de Vaudemont, ou s'il l'attendroit dans ses retranchemens. Il eût pris ce dernier parti, s'il eût suivi le conseil de Barbasan; mais il crut qu'il y auroit plus de gloire à gagner une bataille en pleine campagne, qu'à combattre derriere des retranchemens.

Une bataille en decide en faveur du Comte de Vaudemont.

On se battit à Bullegne-ville; & l'affaire fut finie en peu de temps; car le Comte de Vaudemont ayant fait ouvrir quelques bataillons de sa bataille & des deux ailes, fit faire une si terrible décharge de plusieurs canons qu'il avoit pointez en ces endroits-là, que les premiers rangs de l'armée de René d'Anjou en furent très-éclaircis. Aussi-tôt les Archers Picards firent une décharge de fléches, qui fit encore un grand effet, & en même temps la Gendarmerie entrant par les bréches, chargea si vigoureusement, qu'en moins d'un quart d'heure, René d'Anjou qui n'eut pas le temps de se reconnoître, fut mis en déroute. Il perdit sur le champ de bataille & dans la fuite plus de deux mille cinq cens hommes. Luy-même fut pris, & Barbasan tué. Quelques années après le Duché de Lorraine fut paisiblement possédé par Ferri fils du Comte de Vaudemont, à la faveur du mariage de ce jeune Prince avec Iolande fille de René d'Anjou. La principale perte que le Roy fit en cette journée, fut celle de Barbasan; car ce Seigneur avoit mené fort peu de François. C'étoit un des plus grands Capitaines & des plus sages Chevaliers de son temps & le Roy l'avoit fait Gouverneur de Brie & de Champagne. Il fut enterré en l'Abbaye de S. Denis son Tombeau & sa figure y sont en bronze.

Monstrelet. fol. 74.

Il s'appelloit Arnaud Guilliers Sieur de Barbasan.

Les Bourguignons & les Anglois triomphérent beaucoup de cette victoire tant à Paris qu'à Rouen. Le jeune Roy d'Angleterre étoit arrivé depuis plusieurs mois dans cette capitale de Normandie. Le Duc de Betfort avoit long-temps fait instance pour luy faire passer la mer, dans l'espérance

Le Roy d'Angleterre vient en France.

Regîstres du Parlement de l'an 1439.

1431. pérance que la présence de ce jeune Prince feroit rentrer la fortune dans son parti, & engageroit le Parlement d'Angleterre à luy fournir de plus grands secours. Henri étoit demeuré à Rouen, pour ne pas trop s'engager à cause des progrès du Roy; & en cas de quelque révolution, il pouvoit de là se retirer sans péril par la Seine en Angleterre.

Où il entreprend de se venger de la Pucelle d'Orleans.

Le premier usage qu'on luy fit faire de son autorité dans cette Ville, fut de tirer une lâche vengeance sur la Pucelle d'Orleans, des pertes que les Anglois avoient souffertes dans les deux dernieres campagnes; car on l'avoit transferée en cette Ville-là pour luy faire son procès.

Elle avoit d'abord été mise en la puissance de Jean de Luxembourg, que j'appellerai désormais le Comte de Ligni, parce qu'il entra vers ce temps-là en possession de ce Comté situé dans le Barrois, par la donation que luy en avoit faite la Demoiselle de Luxembourg sa tante sœur du Comte Valeran de Saint Pol, duquel il a été fait plusieurs fois mention sous le Regne de Charles VI. Les Anglois avoient acheté du Comte de Ligni sa prisonniére, qui dès qu'elle sçut qu'on l'alloit mettre entre leurs mains, se crut perduë; & plûtôt que d'y tomber, elle se résolut à se sauver, luy en dût-il coûter la vie.

Elle étoit alors renfermée dans le Château de Beaurevoir dans les terres du Comte de Ligni; elle sauta du haut de la Tour en bas, & auroit échapé, si le mal qu'elle se fit en tombant, luy avoit permis de marcher; mais ne pouvant se relever, elle fut reprise & renfermée plus étroitement que jamais, & aussi-tôt après livrée aux Anglois. Ils la conduisirent à Rouen, & la mirent dans le Château, où ils l'enchaînérent, de peur qu'elle ne trouvât encore moyen de se sauver.

On lui fait son procès à Rouen comme à une Magicienne.

On ne fut pas long-temps sans travailler à son procès. Car on ne prétendoit pas la traiter en prisonniére de guerre. Le Duc de Betfort crut qu'il étoit de la politique d'ôter aux Anglois l'idée dont plusieurs d'entre eux étoient prévenus, que Dieu avoit pris en main la protection de Charles de France contre leur nation, & qu'il avoit miraculeusement suscité cette Héroïne, pour les chasser de ce Royaume. Il entreprit de la faire passer pour une visionaire, pour une impie, pour une magicienne, qui par consequent n'avoit pas eu sa mission de Dieu; & voicy comme on s'y prit.

Procès manuscrit de la Pucelle, tiré de la Bibliotheque du College des Jesüites de Paris.

Pierre Cauchon Evêque de Beauvais, homme tout dévoüé à ce Duc, fit présenter une requête au Roy d'Angleterre, par laquelle il demandoit que la Pucelle ayant été prise dans son Diocese, fût livrée à sa Justice, pour la juger comme étant notoirement soupçonnée de sortilege, d'impieté & d'hérésie. L'Université de Paris joignit sa requête à celle de l'Evêque de Beauvais à même fin. Le jeune Henri de l'avis de son Conseil, accorda leur demande. L'Evêque de Beauvais s'étant transporté à Rouen, y prit domicile, obtint Jurisdiction du Chapitre, le Siége Archiepiscopal étant alors vacant, & commença les procedures avec Jean le Maître Dominiquain délegué par Jean Graverent autre Dominiquain Inquisiteur de la Foy en France.

Le

Le procès qui dura quatre mois & demi, fut fait avec tout l'appareil & toutes les formalitez de la Justice. On fit comparoître la Pucelle pendant ce temps-là plusieurs fois la semaine devant ses Juges. On voit par les actes publiez par les Anglois mêmes, qu'elle parut toûjours devant eux avec une extrême fermeté, beaucoup de présence d'esprit, convenant hardiment des desseins qu'elle avoit formez contre les Anglois, les assûrant de la part de Dieu qu'ils seroient chassez de France, refusant de répondre sur tout ce qui pouvoit concerner les interêts du Roy, & qui demandoit le sécret.

1431. *Sa fermeté devant ses juges.*

Elle supplia ses Juges de luy faire ôter ses chaînes. On luy répondit qu'ayant pensé échaper deux fois, il étoit à propos de la tenir enchaînée: elle leur dit que si elle pouvoit encore se sauver, elle n'y manqueroit pas.

Les Juges luy firent une infinité de questions captieuses, & entre autres si elle vouloit s'en rapporter à l'Eglise sur l'article de ses révélations? Elle répondit qu'elle étoit assûrée qu'elles luy venoient de la part de Dieu; que les voix qu'elle entendoit, & les personnes qui luy apparoissoient ne luy avoient jamais rien inspiré que de Saint, que d'utile à son salut & à sa perfection, & que du reste elle en laissoit le jugement à Dieu. C'en fut assez pour conclure qu'elle refusoit de se soumettre à l'Eglise, & pour luy imputer le crime d'héréfie. Mais se voyant pressée là dessus, elle dit nettement qu'elle reconnoissoit l'autorité de l'Eglise, & que s'ils vouloient la renvoyer au Pape, elle se soumettroit en tout à son jugement.

On lui imputé le crime d'Heresie.

On l'interrogea sur le détail de ses révélations & de ses visions. On luy fit dire, & même répéter plusieurs fois dans les actes du procès, une chose qui l'auroit fait justement passer pour visionaire, s'il étoit vray qu'elle l'eût dite. Sçavoir que Saint Michel luy ayant apparu, elle l'avoit conduit chez le Roy; que l'Ange en abordant ce Prince, luy avoit fait la révérence, & donné une Couronne d'or; que l'Archevêque de Reims, le Duc d'Alençon, le Seigneur de la Trimouille, & Charles de Bourbon étoient présents, & avoient vû l'Ange, & que la Couronne dont il s'agissoit, étoit encore gardée à Reims. Selon les mêmes actes, elle se dédit sur cet article, & varia en disant que c'étoit elle-même qui étoit l'Ange, & que pour la Couronne dont elle avoit parlé, elle n'avoit point voulu dire autre chose, sinon qu'elle avoit assûré le Roy qu'il feroit la conquête de tout son Royaume.

Après qu'on eut recueilli toutes les réponses qu'elle avoit faites, ou qu'on prétendoit qu'elle avoit faites, on les réduisit à un grand nombre d'articles, desquels le Promoteur conclut qu'elle étoit manifestement atteinte & convaincuë de blasphême contre Dieu, d'idolâtrie, de magie, de schisme, d'erreurs dans la foy, de peché contre la bien-séance de son Sexe, ayant pris un habit d'homme, s'étant armée, & mêlée parmi les gens de guerre.

Sur quoy, après qu'on eût pris l'avis des Docteurs en Droit & en Théologie de l'Université de Paris, le délegué de l'Inquisiteur, le Cardinal d'Angleterre, les Evêques de Beauvais, de Teroüanne, de Noyon, de

1431. Bayeux, de Varvic, les Abbez de Fescamp, de Jumiége, du Bec, de Saint Michel, & les autres Juges la déclarérent excommuniée, hérétique, & conclurent à la livrer au bras séculier.

Et elle est condamnée au feu.

Selon les mêmes actes, on dressa un échaffaut dans la Place devant l'Abbaye de Saint Ouën, où on la prêcha en présence de tout le peuple; & comme on commença à luy lire sa Sentence, elle en interrompit la lecture, & dit qu'elle se soumettoit à l'Eglise & à ses Juges; & que puisqu'on jugeoit qu'elle ne devoit pas soutenir ses révélations, elle ne les soutiendroit plus; que les esprits qui luy parloient l'avoient assûré qu'elle seroit délivrée, & qu'elle voyoit bien qu'elle avoit été séduite. Elle fit une entiére abjuration en présence de tous les assistans, & la signa. Ensuite elle fut condamnée à la prison perpetuelle, au pain de douleur, & à l'eau d'angoisse. Elle quitta son habit d'homme, dont elle n'avoit jamais voulu se défaire, lors même qu'on luy faisoit esperer que si elle le quittoit, on luy permettroit d'entendre la Messe, & de communier à Pâques, ainsi qu'elle l'avoit souvent demandé. Elle consentit qu'on luy coupât entiérement les cheveux qu'elle avoit portez jusqu'alors coupez en rond, à la maniere que les hommes les portoient en ce temps-là. Le lendemain on la trouva avec son habit d'homme qu'elle avoit repris. Elle retracta son abjuration, & dit que tout ce qu'elle avoit fait, ce n'avoit été que par la crainte du supplice. Alors les Juges ayant fait une nouvelle assemblée publique dans le vieux Marché, la déclarérent relapse, & la livrérent aux Juges séculiers qui la condamnérent au feu. Elle fit une nouvelle abjuration, se confessa à un Dominiquain, reçut l'Eucharistie, & fut brûlée dans le vieux Marché. C'est ainsi que la chose se passa, selon les actes du procès, tels que les Anglois les publiérent.

Ses parens, longtemps après sa mort, obtiennent du Pape la revision de son procès.

Quelque soin qu'ils eussent pris pour donner une couleur de justice à leur procédé, ils appréhendérent que dans le reste de la France & dans les pays étrangers, on n'en jugeât pas aussi favorablement qu'ils le souhaitoient: & dèslors apparemment il leur étoit revenu qu'on trouvoit étrange, que la Pucelle étant prisonniére de guerre, n'étant point née sujette du Roy d'Angleterre, & n'ayant rien fait en matiere de guerre en combattant contre les ennemis de son Prince, qui dût la faire traitter autrement que les autres prisonniers, des gens qui n'avoient nulle Jurisdiction sur elle ni spirituelle, ni temporelle, luy fissent son procès jusqu'à la condamner à être brulée toute vive. C'est pourquoy ils engagérent leur jeune Roy à faire un Apologie par une Lettre qu'il écrivit à l'Empereur, aux Evêques, & aux Seigneurs de France de sa domination, pour justifier sa conduite; & il obligea l'Université de Paris d'en écrire pareillement à l'Empereur, au Pape, & aux Cardinaux sur le même sujet. On ne sçait pas comment ces Lettres furent reçûës alors; mais dans la suite l'événement montra que le saint Siége en particulier n'avoit pas été persuadé de la verité des crimes qu'on imposoit à la Pucelle. Ce fut vingt-quatre ans après sa mort, lorsque sa mere & ses deux freres eurent obtenu du Pape Calixte III. un ordre, pour faire la revision du procès; ce qui fut exécuté de cette sorte.

Comment cette affaire fut conduite.

L'Archevêque de Reims & l'Evêque de Paris déléguez du Pape

pour

pour cette affaire, s'étant adjoint l'Evêque de Coutance, firent publier un mandement, par lequel il étoit ordonné que tous ceux qui seroient instruits de ce qui s'étoit passé dans la suite de ce procès, se rendissent le vingtiéme de Décembre dans la sale de l'Archevêché de Rouen, pour être ouïs sur ce qu'ils sçavoient pour & contre la Pucelle. 1431.

Il se trouva encore plusieurs personnes vivantes qui avoient eu connoissance des procédures, & qui révélérent bien des mysteres. Guillaume Cauchon neveu & héritier de Pierre Cauchon, cet Evêque de Beauvais qui avoit presidé au procès, fut le premier à déclarer avec serment, que la condamnation de la Pucelle avoit été l'effet de la seule haine des Anglois. Le Promoteur de Rouen, un de ceux qui avoit eu le plus de part aux procédures, confessa que l'Evêque de Beauvais, dans la crainte d'être inquiété dans la suite sur la condamnation de la Pucelle, prit des Lettres de garantie, & tira promesse des Seigneurs Anglois, qu'on le soutiendroit au cas que l'affaire fût portée au Pape, ou au Concile général; que la Duchesse de Betfort s'étoit assûrée elle-même de la chasteté de la Pucelle par des preuves beaucoup plus convaincantes que cette Duchesse ne l'eût souhaité. Il fut déposé qu'un Evêque de Gréce qui étoit alors à Rouen, ayant d'abord été nommé Juge dans ce procès, & voyant l'iniquité des procédures, avoit remis sa commission, & dit qu'on ne pouvoit en conscience condamner cette fille. Un de ceux qui avoient été chargez alors d'écrire les dépositions & les réponses de la Pucelle, ajouta qu'on l'avoit voulu obliger à les falsifier; qu'il l'avoit refusé; mais qu'il y avoit deux Greffiers cachez durant les interrogatoires, qui les écrivoient selon qu'il plaisoit aux Anglois.

Dépositions de plusieurs personnes qui s'étoient trouvées à sa condamnation.

Un Prieur des Jacobins âgé de soixante & dix ans, dit qu'il n'avoit jamais fort approuvé les révélations de la Pucelle; mais que c'étoit une sainte fille, & qu'elle se soumettoit en tout à l'Eglise. Un autre Dominicain confirma la même chose touchant la soumission de la Pucelle à l'Eglise, & le peu d'équité de l'Evêque de Beauvais dans les interrogatoires. On entendit encore d'autres témoins qui parlérent conformément à ceux que je viens de nommer. Mais l'Archevêque de Reims ordonna de plus qu'on feroit des informations de la vie de la Pucelle dans sa patrie; & on commit pour cela le Doyen de l'Eglise de Notre-Dame de Vaucouleurs, & un Chanoine de Toul, qui après avoir fait leur commission, rapportérent que cette fille avoit toûjours eu dans le pays la réputation de sagesse, de régularité & de pieté plus qu'aucune autre de son âge. Ils rapportérent une particularité qu'on n'avoit pas encore sçûë; c'est que durant qu'on faisoit à Rouen le procès à la Pucelle, l'Evêque de Beauvais avoit envoyé faire une pareille information dans le lieu de la naissance de cette fille, & qu'on n'y avoit rien appris, sur quoy on pût la charger du moindre soupçon, soit pour les mœurs, soit pour la sorcellerie, soit pour aucun autre des chefs dont on l'accusa.

Après ces témoignages si honorables à la Pucelle on cita à la requête de sa mere & de ses freres, les principaux Seigneurs de la Cour & de l'armée de France, qui avoient été à la guerre avec elle, & entre autres le Comte de

Témoignages honorables à sa mémoire.

1431. de Dunois; le Duc d'Alençon, & le Seigneur d'Aulon Sénéchal de Beaucaire. Ces Seigneurs, après avoir fait serment de dire vérité, attestérent que pour les mœurs & la conduite, la Pucelle n'avoit jamais donné lieu au moindre soupçon; qu'ils ne pouvoient s'empêcher de reconnoître quelque chose de divin dans les événemens surprenans, dont ils avoient été témoins, & qui avoient suivi les prédictions de cette fille; principalement en ce qui regardoit la levée du Siége d'Orleans, & le Sacre du Roy à Reims en la même année; qu'elle avoit asseuré le Roy que l'un & l'autre se feroit, & qu'elle l'avoit dit dans le temps que toutes les apparences étoient contraires; qu'eux & le Roy en diverses occasions avoient à sa persuasion, pris des résolutions contre leur inclination & contre les regles ordinaires de la prudence; mais que la maniére dont elle leur parloit les persuadoit, & que le succès avoit répondu à ses promesses.

Le Duc d'Alençon ajoûta qu'il étoit présent avec le Seigneur de la Trimouille aux entretiens secrets qu'elle avoit eus avec le Roy; que sur les grandes promesses qu'elle faisoit à ce Prince en vertu des ordres qu'elle disoit en avoir reçus de Dieu, elle fut examinée par des personnes les plus intelligentes & les plus habiles; & que tous, après l'avoir entenduë, dirent au Roy qu'il y avoit en cela quelque chose de miraculeux, & que leur avis étoit, qu'il se servît de cette fille, comme d'une personne qui leur paroissoit envoyée de Dieu.

Elle est rétablie & les procédures faites contre elle annullées.

Les Commissaires du Pape ayant entendu les dépositions des personnes de ce rang, & d'un grand nombre d'autres, tant sur la conduite, les mœurs, & l'intégrité de la Pucelle, que sur les procédures faites contre elle par les Anglois, & après avoir revû tous les actes du procès, prononcérent en sa faveur, cassérent & annullérent tout ce qui avoit été fait par l'Evêque de Beauvais, déclarérent la Pucelle innocente de tous les crimes dont elle avoit été chargée; & rétablirent sa mémoire. Le Roy Louïs XI. dix-sept ans après cette justification, ordonna qu'on en tirât les actes qui se conservoient à la Chambre des Comptes de Paris, & les fit mettre dans le Trésor des Chartres. Ensuite du jugement, dont je viens de parler, il fut ordonné qui dès le même jour, on feroit à Rouen une Procession générale dans la place de Saint Ouën, où la Sentence contre la Pucelle avoit d'abord été prononcée, & le lendemain une autre Procession au vieux Marché, où elle avoit été exécutée; qu'on y prêcheroit, & qu'on y éléveroit une Croix pour être un monument de la réparation d'honneur qu'on luy faisoit.

Mémorial cotté O. fol. 91. vers.

Statuë érigée à Rouen à son honneur.

Tout cela fut exécuté l'an 1456. au mois de Juillet. La Sentence fut publiée par toute la France, & depuis on érigea dans une autre place de la Ville de Rouen proche du vieux Marché, un autre monument à l'honneur de la Pucelle. Il dure encore aujourd'huy. C'est la statuë de la Pucelle en habit de femme placée dans une niche au dessus d'une assez belle fontaine: on dit qu'elle tenoit une épée nuë à la main; mais comme les bras de la statuë sont rompus, on ne sçait cette particularité que par tradition. Ainsi Jeanne d'Arc a non seulement à Orleans, qui fut le lieu de son premier triomphe, des trophées qui conserveront à la postérité le souvenir

venir de ses grandes actions; mais elle en a au lieu même de son supplice. 1431.
Il y en a dans notre Histoire, il y en a dans celle des autres nations, dont la plûpart luy ont fait justice. Il y en a dans les écrits des Poëtes en diverses langues; & jamais Héros n'a été plus célébre en toutes maniéres que cette illustre Héroïne, qui délivra sa patrie du joug étranger, & donna commencement à ces continuelles victoires, qui rendirent le Regne de Charles VII. si glorieux.

Le Roy d'Angleterre vient à Paris.

Le jeune Henri Roy d'Angleterre ayant prononcé, ou plûtôt ratifié un si inique jugement, sans en connoître l'injustice, séjourna encore quelques mois à Rouen, avant que d'aller à Paris, où l'on luy préparoit une magnifique entrée, & où l'on disposoit tout pour le sacrer & couronner Roy de France. Il partit à la fin de Novembre, & se rendit par Pontoise à Saint Denis. Il fit son entrée à Paris le deuxiéme de Décembre par la porte de Saint Denis. Tout s'y passa avec beaucoup de pompe & de dépense. Le jeune Prince eut sujet d'être content du zele, de la joye & de la soumission des Parisiens. Il alla au Palais & à la Sainte Chapelle, où il fit sa priere, & où on luy montra les Reliques. On le conduisit de là à l'Hôtel des Tournelles, où il devoit dîner. En passant devant l'Hôtel de Saint Pol, il apperçut à une fenêtre Isabelle Reine de France son ayeule, & la salua en ôtant son chaperon. Elle luy fit une profonde inclination, & se retira aussi-tot de la fenêtre, ne pouvant retenir ses larmes, qu'elle appella des larmes de joye, quoique ce fût plûtôt des larmes de dépit & de rage, que la pensée du mépris où elle se voyoit parmi les Anglois, & de la honte de son crime si mal récompensé luy arrachoient malgré elle. Le Roy d'Angleterre après le dîner l'alla voir; & elle fit dans cette visite la meilleure contenance qu'il luy fut possible. Dès le lendemain ce Prince alla loger au Château de Vincennes, d'où il revint le dix-septiéme du mois, pour être sacré & couronné Roy de France à Notre-Dame.

Monstrelet fol. 75.

Journal du Regne de Charl. VII.

Où il est sacré & Couronné Roy de France.

Le Cardinal de Vincestre dit la Messe, & sacra ce Prince. L'Evêque de Paris en fut fort chagrin, prétendant que la cérémonie se faisant dans sa Cathédrale, c'étoit à luy à la faire. Le Couronnement se fit plus suivant le Cérémonial d'Angleterre, que selon les usages de France. Il n'y avoit de Pairs que Pierre Cauchon Evêque de Beauvais & Jean de Mailli Evêque de Noyon: divers Seigneurs partie Anglois, partie François, représentérent les Officiers de la Couronne.

Ensuite le prétendu nouveau Roy de France alla dîner au Palais, qui se trouva plein de populace. Tout s'y passa avec très-peu de magnificence, & beaucoup de désordre, une infinité des gens de métier s'étant emparez des tables, qui avoient été préparées pour le Parlement, pour l'Université, pour le Prévôt des Marchands & pour les Echevins; & elles furent très-mal servies, parce que les viandes qu'on y présenta, avoient été cuites dès le Jeudy, & gardées jusqu'à ce jour-là qui étoit le Dimanche. Le vingt & uniéme du mois de Décembre, il tint son lit de Justice au Parlement, & y reçut le serment de fidélité de ceux de son Grand Conseil; c'est-à-dire des personnes qui composoient le Conseil d'Etat. Il reçut aussi celuy des Présidens, des Conseillers & des autres Officiers, & la foy & l'hom-

Ibid.

Regiſtres du Parlement de 1430.

1431. mage de quelques Seigneurs, à qui il avoit donné des Terres & des établissemens en France.

Henri demeura à Paris jusqu'au lendemain de Noël, qu'il retourna à Rouen, sans avoir fait aucunes libéralitez, sans avoir délivré de prisonniers, ni aboli d'impôts, ni fait aucune aumône à l'Hôtel-Dieu, contre la coutume des Rois de France en de telles occasions.

Cette cérémonie n'apporte aucun avantage au Parti Anglois.

Cette cérémonie ayant amusé le peuple pendant quelques jours, ne produisit aucun avantage pour le parti Anglois: & on peut dire qu'à cet égard il y eut une très-grande différence entre le Couronnement de Charles & celuy de Henri; car depuis celuy de Charles, son parti sembla prendre tous les jours de nouvelles forces; au lieu que depuis le Sacre de Henri, les affaires de ce Prince allérent presque toûjours de mal en pis.

1432. *Le Roy Henry retourne à Rouen, & pourquoi.*

La raison qui avoit fait retourner si-tôt Henri à Rouen, étoit que le Duc de Betfort l'y croyoit plus en seureté qu'à Paris, à cause du voisinage des ennemis; mais il se trompa, & peu s'en fallut que cette précaution ne causât la perte de ce Prince. A peine fut-il un mois à Rouen, que le Château de cette Capitale de Normandie fut surpris la nuit du troisiéme de Février par un Gentilhomme nommé Ricarville; à qui un Béarnois appellé Audebeuf le livra. Ricarville se saisit de la grosse tour; & y ayant laissé six vingts hommes, courut promtement en donner avis au Maréchal de Boussac, qui s'étoit avancé jusqu'à une lieuë de la Ville pour le soûtenir. Cette importante Place étoit perduë pour le Roy d'Angleterre, & luy-même peut-être y auroit été pris, sans la mésintelligence qui se mit entre les principaux de la troupe que le Maréchal conduisoit, sur le partage du butin qu'ils ne tenoient pas encore. Elle alla si loin, que les soldats refusérent de marcher, & reprirent le chemin de Beauvais, d'où ils étoient venus, quoique pût faire Ricarville qui se desespéroit de voir que la gloire du succès d'une si grande entreprise luy échapoit. Il en coûta la vie à plusieurs de ceux, qui étoient entrez dans le Château. Les Anglois en occupoient encore une partie, où ils s'étoient mis en défense. Le Comte d'Arondel s'étoit sauvé dans la Ville; où l'allarme fut bien-tôt répanduë, & qu'il eut beaucoup de peine à rassurer. Mais dès que le jour parut, comme on ne vit aucunes troupes à la campagne, le Comte fit investir le Château de tous côtez. Les Bourgeois, pour montrer aux Anglois qu'ils n'avoient eu nulle part à la trahison, coururent aux armes avec plus d'empressement que les soldats mêmes. Les François se servirent de l'artillerie & des vivres qu'ils trouvérent dans la grosse tour, & se défendirent pendant quelques jours; mais enfin il fallut se rendre à discrétion. Cinquante eurent la tête coupée, Audebeuf fut écartelé & le reste demeura prisonnier. Cet événement arriva, comme je l'ai dit, le troisiéme de Février de l'an 1432. jusqu'où m'a conduit le fil des choses qui concernoient la personne du jeune Roy d'Angleterre; j'en vais toucher quelques autres qui précédérent son Couronnement. L'entreprise du Comte de Dunois & du Seigneur d'Illiers sur la Ville de Chartres fut conduite avec

Danger qu'il y courut.

Monstrelet fol. 77.

vec plus de concert & de prudence que celle de Rouen; & fut un coup de la derniere importance pour les affaires du Roy. 1432.

Dès l'an 1417. cette Ville s'étoit livrée au parti Bourguignon, & étoit devenuë après la mort de Charles VI. un des plus considérables postes de la faction Angloise. Deux Bourgeois Marchands de cette Ville-là, l'un nommé Jean Conseil, & l'autre le petit Guillemin, avoient été enlevez en une rencontre par des soldats François. Ils se laissérent gagner durant leur prison, & concertérent avec les deux Seigneurs que je viens de nommer, les moyens de remettre la Place en la puissance du Roy. Etant retournez à Chartres après leur délivrance, ils communiquérent leur dessein à un Dominiquain nommé Jean Sarrasin fameux Prédicateur, & la chose fut exécutée de la maniére que je vais dire.

La ville de Chartres est livrée au Roy.

Monstrelet fol. 79.

Le Comte de Dunois, d'Illiers, la Hire, Etouteville, Gaucour, Felin, & plusieurs autres s'avancérent la nuit du vingtiéme jour d'Avril à un quart de lieuë de la Ville avec trois à quatre mille hommes. D'Illiers s'approcha fort près de la porte qui est du côté du chemin de Blois, & se mit là en embuscade avec environ six vingts hommes à pied. A peu de distance de cet endroit, furent postez deux à trois cens hommes pareillement à pied. Le Comte de Dunois demeura dans le poste le plus éloigné avec la cavalerie.

Et comment

Histoire de Jean Chartier.

Les deux Marchands arrivérent avant le jour avec des chariots chargez de vin, de poisson & d'autres marchandises, accompagnez de quelques soldats des plus résolus, déguisez en chartiers. Les chariots s'arrêterent sous la porte; les deux Marchands commencérent à causer avec les Bourgeois qui étoient de garde, à leur dire des nouvelles, & leur firent présent de deux Aloses. En ce moment les soldats déguisez tirérent leurs armes de dessous leurs habits, & se jettérent sur les Bourgeois de la garde; ils en tuérent quelques-uns, & mirent les autres en fuite. Aussi-tôt d'Illiers sortit de son embuscade au signal qui luy en fut fait, & se saisit de la porte. L'autre troupe accourut en même temps, & enfin le Comte de Dunois vint à toutes jambes avec sa cavalerie, entra dans la Ville, & s'avança avec d'Illiers jusqu'à l'Eglise de Notre-Dame enseignes déployées, sans rencontrer presque personne; parce que le Prédicateur Dominiquain, dont j'ai parlé, prêchoit actuellement & tout exprès dans une Eglise à l'autre bout de la Ville, où presque tout le monde l'étoit allé entendre.

L'allarme s'étant bien-tôt répanduë, tout ce qu'il y avoit de soldats Anglois & Bourguignons coururent aux armes. L'Evêque nommé Jean de Fetigny natif de Bourgogne & très-zelé pour son Duc, parut à la tête de la troupe, & vint charger les François. Le Comte de Dunois, qui avoit défendu sous de grosses peines, que personne s'écartât pour piller, avant qu'on fût entiérement maître de la Ville, attendit l'ennemi de pied ferme. Le combat ne fut pas long. L'Evêque fut tué d'abord avec environ quatre-vingt de ses gens, & le reste fut mis en fuite. D'Illiers fit en même temps divers détachemens, pour aller dans toutes les ruës, afin de dissiper

1432. *Ibid.* dissiper ceux qui s'attrouperoient. Cela se fit avec tant d'ordre, qu'en très-peu de temps, on fut maître de tous les quartiers. Gilles de l'Aubespin qui commandoit la garnison Angloise, se rendit prisonnier avec cinq à six cens hommes. Ensuite la Ville fut abandonnée au soldat, qui y commit de grands désordres, & y fit un très-riche butin.

Autres pertes des Anglois. Histoire de Jean Chartier.

Ce ne fut pas là le dernier malheur des Anglois. Ils assiégeoient actuellement le Château de Saint Célérin sur la riviére de Sarte entre Beaumont & Alençon. Il falloit que ce poste fût regardé comme important par les deux partis: car les Anglois l'attaquérent diverses fois, & les François n'omirent rien pour le conserver. Ambroise de Lore l'avoit sauvé en l'an 1429. & il le secourut encore cette année 1431. Il défit les Anglois, qui étoient venus au devant de luy, & il en demeura six cens sur la place; ce Seigneur y fut dangereusement blessé & même pris; mais il fut délivré presque aussi-tôt par les siens. Sa blessure ne l'empêcha pas d'aller encore attaquer ceux qui continuoient le Siége; il les battit de nouveau, & les obligea à le lever, & à abandonner leurs munitions & leur artillerie.

Ibid. Le Duc de Betfort ne fut pas long-temps sans recevoir encore un nouvel affront. Ce fut devant Lagny qu'il assiégeoit, pour ouvrir la Marne aux Parisiens.. C'étoit une assez méchante Place, même pour ce temps-là; mais elle étoit défenduë par un brave Gouverneur nommé Jean Foucaut. Le Comte de Dunois accompagné du Maréchal de Rays, de Villandras, de Gaucour, & d'une partie de cette vaillante Noblesse Françoise qui le suivoit par tout, y marcha, non pas pour faire lever le Siége, mais seulement pour conduire un grand convoi dans la Place qui commençoit à manquer de vivres. Il força un quartier à la faveur d'une sortie que fit la garnison. Betfort y accourut; il fut repoussé après un combat assez sanglant, & le convoi entra conduit par Gaucour qui y fut laissé, pour continuer à défendre la Place avec Foucaut. De là le Comte de Dunois remonta le long de la Marne, & fit jetter un pont à la Ferté sous Joüarre, pour passer dans l'Isle de France. Le Duc de Betfort soupçonnant qu'il avoit quelque dessein sur Paris, ou sur quelque Place des environs, leva brusquement le Siége, en laissant une partie de ses bagages & tout son canon; la garnison & les Bourgeois sortirent aussi-tôt, pillérent le camp, ruïnérent tous les ouvrages; & le Comte de Dunois ayant plus fait encore qu'il n'avoit prétendu, repassa non seulement la Marne, mais encore la Seine sans suivre le Duc de Betfort.

Ibid. A peine de Lore étoit-il gueri de la blessure qu'il avoit reçûë au combat dont j'ai parlé, qu'il partit de Saint Célérin avec environ mille soldats pour une des plus hardies entreprises qui se fussent faites jusqu'alors dans cette guerre. Il alla passer la riviére d'Orne à trois lieuës au dessus de Caen, & s'étant posté à quelque distance de la Ville avec une partie de ses troupes, il envoya les autres piller la Foire aux Oignons qu'on tenoit alors, comme aujourd'huy, au Bourg l'Abbé qui est un Fauxbourg de Caen: cette Foire s'appelle la Foire aux Oignons; parce qu'il s'y vend beau-

beaucoup d'Oignons, ou la Foire Saint Michel, parce qu'elle se tient à la Saint Michel. Les soldats y firent un butin infini, & amenérent près de cinq mille prisonniers. De Lore fut chargé dans sa retraite par la garnison Angloise; mais il la repoussa toûjours avec avantage jusqu'au passage de la riviére. Il la traversa avec beaucoup d'ordre, & la fit passer à tous sesp risonniers; après quoy s'étant arrêté au pied d'une Croix, il fit une chose qui luy attira les éloges de ses ennemis mêmes. Il commanda qu'on rangeât tous les prisonniers dans la campagne, se fit amener tout ce qu'il y avoit parmi eux de Prêtres, de gens d'Eglise, de vieillards, de jeunes enfans, de pauvres Laboureurs, leur donna la liberté, malgré le murmure des soldats qui voyoient échaper une partie de leur proye, les fit conduire jusqu'à la riviére, & ne les perdit point de vûë, qu'ils ne fussent en sûreté. Ce Seigneur étoit un Chevalier Normand, & un des Capitaines du parti du Roy le plus alerte, & qui donna le plus de peine aux Anglois dans tous les lieux où il commandoit. Jamais personne n'entendit mieux que luy la petite guerre de campagne, à conduire des partis, à les employer à propos, & ne mit en usage plus de stratagêmes, & avec plus de succès pour surprendre les ennemis. 1432.

C'est ainsi que les Francois maintenoient leur avantage, & cet ascendant qu'ils avoient pris sur les Anglois depuis la levée du Siége d'Orleans. Cependant toute l'application du Duc de Betfort étoit à tenir toûjours Paris dans son obéïssance, & les Ducs de Bourgogne & de Bretagne dans ses interêts. C'étoit là son capital; le reste sembloit l'inquiéter peu. D'autre part le Roy étoit en état de résister à la puissance d'Angleterre, mais non pas de l'abattre. Ainsi on ne voyoit en France nulle issuë pour sortir de cette guerre. L'Archevêque de Reims quelque temps auparavant avoit fait de la part du Roy de nouvelles propositions au Duc de Bourgogne pour le détacher des Anglois, & il n'avoit pas réüssi. *Difficultez qu'il y avoit de finir cette guerre.*

Pour ce qui est du Duc de Bretagne, il n'aimoit pas les Anglois, mais il les craignoit. D'ailleurs il étoit mécontent de la France pour une insulte que luy avoit faite le Duc d'Alençon, qui ne pouvant tirer de luy un reste du mariage de Marie de Bretagne sa mere sœur de ce Duc, avoit fait enlever Jean de Malétroit Chancelier de Bretagne, & l'avoit envoyé en prison à la Fléche, pretendant l'y retenir jusqu'à l'entier payement de la dette. La guerre s'étoit allumée à cette occasion entre ces deux Ducs; & le Seigneur de la Trimouille, pour satisfaire sa haine contre le Connétable frere du Duc de Bretagne, avoit fait faire au Roy une très-mauvaise démarche, en l'engageant dans la querelle du Duc d'Alençon. Le Connétable s'en vengea, en se faisant le médiateur entre son frere & le Duc d'Alençon son neveu; & les accorda ensemble malgré la Cour. Monstrelet fol. 78. Du Tillet Recüeil des Traitez &c.

Les autres Princes de l'Europe, soit par indifférence pour la France, soit par desespoir de réüssir, étoient spectateurs oisifs de cette funeste guerre. Les Papes seuls faisoient de temps en temps quelques efforts. Eugene IV. qui venoit de monter sur la Chaire de Saint Pierre, regarda comme un de ses premiers devoirs de s'employer à trouver quelque voye d'accommodement entre les deux Couronnes. Il envoya pour ce sujet le Cardinal *Ibid.*

1432. Traité d'Arras de l'an 1435. Monstrelet fol. 80.

de Sainte Croix Légat en France, qui eut à Auxerre des conférences avec les Députez des deux Rois. Il en eut encore d'autres à Corbeil; mais il ne put rien gagner, tant les prétentions des deux partis étoient opposées. Il fit seulement conclure une Tréve de six ans entre le Roy & le Duc de Bourgogne: & c'étoit un grand coup pour le Roy; mais elle fut rompuë peu de mois après. Le Duc de Bourgogne en rejetta la faute sur les François, & les François sur le Duc de Bourgogne. Le sujet de la rupture, fut que ce Duc prétendoit que les Anglois, quand ils se trouvoient sur ses terres, devoient joüir du bénéfice de la Tréve, & que les François prétendoient le contraire.

Expéditions des deux partis. Histoire de Jean Chartier. Hist. Chronologique de Charles VII.

Cependant les Anglois prirent Louviers, & surprirent Montargis. Les François sous la conduite des Seigneurs de Graville & de Guitri, vinrent peu de temps après pour reprendre cette Place. Il emportérent la Ville & s'y retranchérent contre le Château. Ils y demeurérent quelque temps; mais voyant que le renfort qu'on leur avoit promis ne venoit point, ils l'abandonnérent & se retirérent au delà de la Loire. Comme la Place étoit importante par sa situation, & que les Anglois pouvoient de là fort incommoder les pays de l'obéïssance du Roy, on murmura fort contre le Seigneur de la Trimouille, qu'on accusa d'avoir été cause par sa négligence, qu'une entreprise si bien commencée ne réüssît pas. Il luy en coûta cher, & ce malheur le perdit.

Dessein du Connétable contre le Seigneur de la Trimouille, Ministre du Roy. Hist. d'Artus III.

L'autorité que ce Seigneur avoit prise sur l'esprit du Roy, luy avoit attiré une infinité d'ennemis, qui ne manquérent pas cette occasion de luy rendre de mauvais offices. Le Connétable qui étoit le chef de la faction contraire, profita de cette conjoncture. Il forma contre luy le même dessein qu'il avoit exécuté contre les autres favoris; il ne garda pas plus de mesures, & usa de pareille violence. Il vint de Bretagne à Parthenay pour concerter la chose. Il y appella les Seigneurs de Coitivi, de Rosnevinen, de Chaumont, de Gaucour, & de Bueïl: ce dernier étoit neveu de la femme de la Trimouille par sa mere; mais il n'en étoit pas moins son ennemi. Il leur proposa de le surprendre, de se saisir de sa personne, & de le tuer, s'il se mettoit en défense. Pour les encourager à un coup si hasardeux; il les assûra que Charles d'Anjou Comte du Maine frere du Roy de Sicile & de la Reine de France, étoit de la conjuration. Cela étoit vray. Le Connétable qui sçavoit bien que le Roy ne pouvoit se passer d'un Ministre favori, & qui eût toute sa confiance, avoit jetté les yeux sur ce Prince, & l'avoit engagé par cet appas; luy répréfentant qu'étant beau-frere du Roy & Prince du Sang, c'étoit à luy plutôt qu'à un particulier, de gouverner l'Etat, & de suppléer à l'inapplication du maître; que sa naissance le mettoit au dessus de la jalousie, & qu'étant soutenu par la Reine qui seroit ravie de le voir dans un tel poste, il auroit tous les moyens de servir dignement sa patrie dans les fâcheuses conjonctures où elle se trouvoit.

Il s'étoit fait un peu auparavant une conspiration contre la Trimouille par Loüis d'Amboise Seigneur de Toüars, par Adrien de Beaumont Seigneur de Lezai, & par Antoine de Vivonne, qui vouloient se

saisir

saisir de sa personne & de celle du Roy, pour se rendre maîtres du gouvernement, ainsi qu'il est marqué dans l'Arrêt qui fut prononcé depuis contre ces trois Seigneurs. Si cette conspiration, comme il paroît, est différente de celle dont je parle, elle ne réüssit pas; mais le Connétable prit des mesures plus justes.

1432. Inventaire des Chart. T. 6. Arrêts criminels n. 1. Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris cotté H. de Bourges fol. 127. vo.

Il entreprit de surprendre la Trimouille dans le lieu, où il se croyoit le plus en seureté. Ce fut dans le Château de Chinon, où le Roy étoit logé. Gaucourt en étoit Gouverneur, & avoit pour Lieutenant un Gentilhomme nommé Olivier Fétart. Ce Lieutenant entra aisément dans le complot, dont le Gouverneur étoit luy-même. Il introduisit la nuit dans le Château par une fausse porte de Buëil, Coitivi, Rosnevinen avec quarante ou cinquante hommes armez. Ils allérent à l'appartement de la Trimouille, & forcérent la porte de sa chambre. La Trimouille entendant le bruit, sauta du lit, & voulant se mettre en défense, reçut un coup d'épée dans le ventre que luy donna Rosnevinen. Le coup ne fut pas mortel; mais en même temps ils fut saisi & enlevé. De Buëil le conduisit à un Château qui luy appartenoit appellé Montresor, où l'on l'enferma, & d'où il ne sortit que long-temps après.

Il le fait attaquer & enlever dans le Château de Chinon. Histoire de Jean Chartier.

L'allarme s'étant répanduë dans le Château, & jusqu'à l'appartement du Roy, ce Prince appréhenda d'abord qu'on n'en voulût à sa personne même. On le rasseura, & sa crainte se changea en indignation contre un attentat fait dans son propre Palais, & presque sous ses yeux. C'étoit le troisiéme Ministre qu'on luy avoit enlevé avec la même violence. La Reine, que sa modération & sa sagesse mettoient hors du soupçon d'y avoir contribué, l'appaisa. Il commençoit à être dégoûté de la Trimouille depuis la perte de Montargis, & à la maniére près, on prétendit qu'il ne fut pas trop fâché de se voir affranchi du joug de ce Ministre impérieux; mais c'étoit pour subir celuy d'un autre: car il étoit incapable de s'en garantir. Ce Prince dans ce temps-là, en donnant sa confiance à un Ministre & son cœur à une maîtresse, en devenoit également esclave. Le malheur pour les Ministres étoit, qu'il ne les soûtenoit pas, & que quelque livré qu'il fût à chacun en particulier, il ne falloit pour l'en détacher, que luy en offrir un autre. C'étoit le caractére de ce jeune Prince plus occupé en ce temps-là de ses plaisirs, que de ses plus importantes affaires, & qui fut plus redevable de ses premieres conquêtes aux grands hommes de guerre que la Providence eut soin de luy fournir, qu'à sa prudence & à son courage. On peut dire qu'il ne devint un grand Roy qu'avec le temps, & qu'aprés que l'âge eût meuri son esprit & amorti ses passions.

Hist. Chronologique de Charles VII. Hist. d'Artus III. Argentré Hist. de Bretagne.

1433.

Le Comte du Maine prit en main la conduite des affaires, & quelque temps aprés en faveur de ceux qui l'avoient élevé au Ministére, il fit faire au Roy une démarche bien indigne de la Majesté Royale si insolemment violée dans l'action que je viens de raconter: Car ce Prince ayant convoqué les Etats à Tours, déclara en pleine Assemblée par la bouche de l'Archevêque de Reims Chancelier de France, qu'il avoüoit ce que les Sires de Coitivi & de Büeil, & les autres avoient fait contre la Trimouille,

Le Roy avouë cette violence du Connétable & donne la conduite des affaires au Comte du Maine.

1433. Histoire de Jean Chartier.

mouille, & *qu'il les retenoit en ses bonnes graces.* Le Comte du Maine eu plus de peine à y rétablir le Connétable; mais il en vint enfin à bout; & ce fut un avantage pour la France: Car le Comte de Richemont à ses emportemens prés, dont on a vû déja d'étranges exemples, avoit d'ailleurs de grandes qualitez. Il fut un des meilleurs Capitaines de son temps, & il aimoit l'Etat.

Suite des Evénemens militaires.

Comme ce n'étoit pas toûjours la Cour qui donnoit alors les mouvemens aux troupes répanduës dans les Provinces, & qu'excepté certaines entreprises importantes, on abandonnoit presque entiérement aux principaux Capitaines ou Gouverneurs la conduite des milices de leur district, ces brouilleries des Grands & le changement du Ministére n'en produisit aucun à cet égard. La guerre se fit à l'ordinaire; on gagnoit, on perdoit; on surprenoit des Châteaux ou de petites Villes de part & d'autre. Les François se répandirent dans la Picardie, d'où les Anglois les avoient entiérement chassez depuis quelques années. Les Seigneurs de Longueval, Renaud son frere, Jean de Mailli, Vaucourt ou Maucourt, s'assemblerent à Roye & firent une espece d'Association contre le Duc de Bourgogne. Louis de Vaucourt, & Renaud de Versailles surprirent Saint Valery, s'emparérent de plusieurs Châteaux, & se fortifiérent sur tout au Pont de Remi sur la Somme, d'où ils couroient tous les pays d'alentour qui étoient occupez par les Anglois & par les Bourguignons. Ils entrérent aussi en Bourgogne, où le Duc fut obligé de venir avec une armée pour défendre son Duché. Il chassa les François de tous les postes dont ils s'étoient rendus maîtres. Il renvoya ensuite ses troupes en Picardie, où Pierre de Luxembourg Comte de Saint Pol avec Willebi Capitaine Anglois reprit Saint Valery par composition. Les François qui quelque temps auparavant avoient perdu Crépi en Valois, le reprirent aussi sur les Anglois. La campagne se passa en de telles expéditions, sans aucune action plus mémorable.

Monstrelet Vol. 2. fol. 13. Abregé de l'Histoire de Charles VII.

Les Anglois ne forment pas de grandes entreprises, & pourquoi.

Monstrelet fol. 87.

Deux choses empêchérent les ennemis de faire de plus grandes entreprises. La premiere, fut quelques séditions qui se firent en Flandre, sur tout à Gand, à Bruxelles & à Malines, & qui embarassérent le Duc de Bourgogne. La seconde & la principale, fut la mésintelligence qui se mit entre le Duc de Betfort & le Duc de Bourgogne. La mort de la Duchesse de Betfort sœur du Duc de Bourgogne, & qui étoit comme le nœud de cette union étroite qu'ils avoient toûjours eu ensemble, avoit déja diminué ce grand attachement que le Duc de Bourgogne avoit pour le parti Anglois. Mais le nouveau mariage du Duc de Betfort avec Jaqueline de Luxembourg fille du Comte de Saint Pol acheva de brouiller ces deux Ducs. Le Duc de Betfort en avoit fait mystére au Duc de Bourgogne, & l'affaire fut concluë sans sa participation. Ce Duc s'en offensa, tant à cause que cette Demoiselle étoit sa parente, que parce que le Comte de Saint Pol étoit son Vassal. Le Cardinal de Vincestre oncle du Duc de Betfort appréhendant les fâcheuses suites de cette brouillerie, entreprit de les reconcilier: & il obtint d'eux qu'ils se rendroient à Saint Omer, pour conférer ensemble. Ils y allérent en effet; mais chacun se tint

dans

dans son logis sur le point d'honneur, l'un voulant que l'autre le vînt trouver chez luy. Le Cardinal fit tout son possible auprès du Duc de Bourgogne, pour l'obliger à faire la démarche, luy répresentant que le Duc de Betfort étoit fils, frere & oncle de Roy. Il tint ferme, & tous deux sortirent de Saint Omer encore plus mécontens l'un de l'autre, qu'ils n'étoient en y arrivant. 1433.

Cependant la famine & les maladies populaires désoloient toute la France. Elle se dépeuploit à vûë d'oeil en plusieurs endroits; les terres étoient en friche, partie faute de Laboureurs, partie parce que les paysans voyoient depuis long-temps rüiner leurs moissons, brûler leurs granges, enlever leurs grains par les gens de guerre. C'étoit principalement en deçà de la Loire, & dans les pays possedez par les Anglois, que ces suites funestes de la guerre se faisoient ressentir: & peu s'en fallut que cela ne fît perdre la Normandie aux Anglois.

Ils avoient donné des armes à tous les paysans; & cette Province suppléoit au défaut des renforts que le Duc de Betfort ne tiroit qu'avec peine d'Angleterre. Ces paysans se voyant entiérement rüinez, se révoltérent contre les Anglois, s'attroupérent, & se trouvérent une fois en Basse-Normandie jusqu'à près de cinquante à soixante mille hommes ensemble. Ce soulévement étonna le Duc de Betfort; mais ce qui luy donna une plus grande inquiétude, fut que plusieurs Gentilshommes de la Province se joignirent à ces paysans, entre autres les Sires de Merville, du Bois, Quatrepié ou Quantepié. Ils vinrent se présenter devant Caen pour l'insulter: la garnison Angloise qui étoit forte, les repoussa. Ils se retirérent vers l'Abbaye d'Aunay, où le Duc d'Alençon envoya le Seigneur de Lore avec cent lances & deux cens Archers pour se mettre à leur tête. Il les conduisit du côté d'Avranches, & le Duc d'Alençon se rendit luy-même en ce camp avec le Sire de Bueïl, pour les encourager à chasser les Anglois de Normandie; mais il trouva leur ardeur fort rallentie. Les Anglois avoient trouvé moyen de regagner les plus accréditez d'entre eux, qui assûrérent les autres de l'amnistie, & qu'on les traiteroit désormais plus doucement; de sorte que cette grande multitude se dissipa peu à peu, & chacun retourna chez soy. Une troupe qui étoit encore en armes fut attaquée par les Anglois auprès de saint Sauveur sur Dive, & taillée en pieces. Cette défaite acheva de tout calmer de ce côté-là.

1434. *La Normandie se souleve contre eux.*

Histoire de Jean Chartier.

Abregé de l'Hist. de Charl. VIII.

Journal du Regne de Charl. VII.

Une pareille révolte se fit en Haute-Normandie dans le pays de Caux, tant l'exemple en cette matiere est contagieux. Les paysans s'assemblérent au nombre de vingt mille. Ils choisirent pour Capitaine un Gentilhomme nommé le Carnier, & firent beaucoup de mal aux Anglois; mais ces troupes, sans discliplîne, en firent bien davantage à leur propre patrie. Ils commirent de si grands excès, que tout le monde déserta, & on ne vit plus dans tout le pays de Caux ni hommes, ni femmes, excepté dans les Forteresses. Les vivres vinrent à manquer par tout: il fallut que les troupes se débandassent, & la plûpart allérent en d'autres Provinces chercher à vivre par le brigandage; ce qui donna moyen aux Anglois de re-

1434. Monstrelet fol. 93. 97. Abregé de l'Histoire de Charles VII.

prendre plusieurs Châteaux qu'ils avoient perdus. Ils prirent aussi par escalade Provins en Brie; mais ils furent défaits par de Buëil devant le Château de Saint Célérin qu'ils avoient assiégé. Le Général Talbot & Lille-Adam se saisirent de Beaumont sur Oise qu'ils démolirent, de Creil, de Pont-Sainte-Maxence, de Clermont en Beauvoisis, & de Crépi en Valois; & les François s'emparérent de Ham en Vermandois.

Dispositions à la paix entre les Ducs de Bourgogne & de Bourbon.

Charles Comte de Clermont devenu Duc de Bourbon par la mort de Jean son pere arrivée à Londres, où il étoit prisonnier depuis la bataille d'Azincourt, fit diversion pour le Roy du côté de Bourgogne, & le Duc fut obligé d'y venir avec une armée. Il y eut là pareillement plusieurs Places prises & reprises de part & d'autre. De long-temps la guerre n'avoit été si vive qu'elle l'étoit alors; mais c'étoit un dernier feu qui devoit bien-tôt s'éteindre, au moins du côté du Duc de Bourgogne. Son opposition à la paix avec la France, & son attachement au parti d'Angleterre diminuoient tous les jours. On parla d'accommodement entre luy & le Duc de Bourbon; & cet accommodement fut un acheminement à celuy qu'on avoit tenté en vain tant de fois, & qui produisit enfin la réünion de ce Duc avec la France. C'est ce que je vais tâcher de déveloper avec exactitude, comme étant un des plus importans événemens du Regne dont j'écris l'Histoire.

Motifs qui y porterent le premier.

L'animosité conçûë par le Duc de Bourgogne contre le Roy, à cause que ce Prince avoit été présent au meurtre du feu Duc de Bourgogne à Montereau Faut-Yonne, l'avoit porté aux derniéres extrêmitez contre luy; & pour satisfaire sa vengeance, il n'avoit eu nul égard aux interêts de la famille Royale dont il étoit luy-même; jusques-là, qu'en reconnoissant le Roy d'Angleterre pour Roy de France, il avoit sacrifié les droits que luy & sa postérité avoient sur cette Couronne, au défaut des branches aînées. C'étoit pour un Prince porter le desir de vengeance aussi loin qu'il pouvoit aller. Cette même passion luy avoit fait essuyer en diverses occasions les hauteurs du Duc de Betfort qui ne le ménageoit pas toûjours, & qui luy faisoit assez connoître par sa conduite, que si une fois le Roy d'Angleterre étoit paisible possesseur du Royaume de France, on ne luy en tiendroit pas grand compte, & qu'on croiroit l'avoir suffisamment récompensé, en détrônant son ennemi.

La haine, comme les autres passions, a coutume de se rallentir avec le temps, & par les réfléxions. Le Duc de Bourgogne avoit eu le loisir d'en faire depuis quatorze ans de guerre. Il en avoit été souvent ébranlé, & avoit souffert depuis quelques années qu'on luy parlât de temps en temps de réconciliation; il avoit fait de grands maux au Roy & à la France; il avoit mis l'un & l'autre à deux doigts de leur ruïne; & il sentoit bien qu'il s'en seroit à la fin repenti, s'ils avoient entiérement succombé. Les efforts qu'il avoit faits jusqu'alors avoient mis son honneur à couvert, & satisfait en partie son ressentiment: ceux qu'il pouvoit faire dans la suite pouvoient être inutiles; & l'on commençoit dans l'Europe à en blâmer l'excès. L'Eglise assemblée au Concile de Basle le sollicitoit fortement de contribuer à la paix entre les deux Rois, & l'exhortoit à se souvenir qu'il étoit Chré-

Journal du Regne de Charl. VII.

tien,

tien, & Prince du Sang de France; & les grands maux qu'il avoit causez dans ce Royaume luy donnoient quelquefois des remords. Enfin il avoit lieu d'espérer de plus grands avantages dans un Traité avec le Roy, qu'en s'opiniâtrant à affermir la domination Angloise dans le Royaume. Il avoit beaucoup de considération pour le Connétable qui avoit épousé une de ses sœurs, & qui depuis qu'il étoit rétabli dans les bonnes graces du Roy, n'oublioit rien pour les rapprocher. Il s'étoit même fait entre eux une espéce d'accord avec l'agrément du Roy, par lequel le Connétable remit pour de l'argent entre les mains du Duc, la Ville de Ham qu'il venoit de prendre sur les Anglois, à condition que le Sire de Blanchefort qui tenoit Breteüil pour le Duc, le rendroit, & qu'il y auroit une suspension d'armes entre la Ville de Laon, & plusieurs Forteresses du parti de Bourgogne qui la bloquoient. Le Connétable se servit de cet argent pour payer ses troupes qui en avoient grand besoin, & cette cession fit espérer au Duc qu'on pourroit se résoudre à luy céder dans un Traité de paix une grande partie de la Picardie dont il s'étoit emparé, chose qu'il souhaitoit passionnément, à cause du voisinage de ses Etats qui s'augmentoient tous les jours: Car dèslors il étoit maître de la plus grande partie de ce que nous appellons aujourd'huy les dix-sept Provinces des Pays-Bas, tant par la succession du Duc de Brabant qu'il avoit recueillie, que par la cession que la Comtesse de Haynaut dont il devoit aussi hériter, luy avoit faite non seulement du Haynaut, mais encore de la Hollande, pour les gouverner.

1434. Hist. d'Artus III.

Telle étoit la disposition du Duc de Bourgogne, lorsque luy & le Duc de Bourbon convinrent de se rendre au mois de Janvier à Nevers; afin de faire entre eux une paix particuliére pour la Bourgogne d'une part, & de l'autre pour le Bourbonnois & pour les autres Terres du Duc de Bourbon.

1435. *Ils conviennent d'une entrevuë.*

Ils étoient beaux-freres; & Agnès de Bourgogne sœur du Duc, & femme du Duc de Bourbon contribua beaucoup à les réünir. Le Duc & la Duchesse de Bourbon ayant entrevû dans divers entretiens qu'ils eurent avec le Duc de Bourgogne, qu'il étoit lassé de la guerre & touché de la misere du Royaume, luy proposérent de traiter avec le Roy. Il y consentit, & témoigna qu'il confereroit volontiers là dessus avec le Connétable & l'Archevêque de Reims Chancelier de France. Le Roy en ayant été averti par le Duc de Bourbon, envoya le Connétable & l'Archevêque à Nevers, & les fit accompagner par le Maréchal de la Fayette, par Christofle d'Harcour, & par quelques autres Chevaliers. Cette Ambassade eut son effet: car quoiqu'on n'arrêtât encore rien de particulier touchant la paix entre le Roy & le Duc, on fit entendre à celuy-cy qu'on étoit en résolution de le satisfaire, & on convint de s'assembler à Arras au mois de Juillet, pour travailler sérieusement à la paix. On fit sçavoir cette résolution au Pape, au Concile de Basle, à plusieurs Princes, & au Roy d'Angleterre même; afin qu'ils envoyassent leurs Agens à Arras, pour y traiter des moyens de terminer une si funeste guerre.

Monstrelet fol. 98. 99. Hist. d'Artus III.

En attendant les Anglois & les François ne laissérent pas de continuer leurs

1435.

Conférences tenuës à Arras entre les parties qui étoient en guerre.

Abregé de l'Hist. de Charl. VII.

Regiſtres du Parlement de 1435.

Traité d'Arras rapporté par Monſtrelet. & dans le Recueil de Leonard.

leurs hoſtilitez. Barſai & Longueval prirent la Ville de Ruë ſur les Anglois, & firent de là des courſes dans le Boulonois. Les troupes du Roy forcérent Saint Denis : ce qui obligea le Duc de Betfort à renforcer la garniſon de Paris: & ce voiſinage des deux partis faiſoit que les François & les Anglois étoient tous les jours aux mains aux environs de ces deux Villes. Enfin, dès le mois de Juillet les Ambaſſadeurs des Princes commencérent à ſe rendre à Arras, pour tenir l'Aſſemblée la plus célébre qu'on eût vûë de long-temps, & qui eût de plus grandes ſuites pour le bien du Royaume de France.

Le Cardinal de Sainte Croix & le Cardinal de Chypre y aſſiſtérent comme médiateurs. Le premier de la part du Pape Eugene IV. & le ſecond de la part du Concile de Baſle. Les Ambaſſadeurs du Roy étoient le Duc de Bourbon, le Comte de Richemont Connétable de France, le Comte de Vendôme Grand Maître d'Hôtel, Renaud de Chartres Archevêque Duc de Reims & Chancelier de France, Chriſtofle d'Harcour, Gilbert de la Fayette Maréchal de France, Adam de Cambrai premier Préſident du Parlement, Jean Tudert Maître des Requêtes, Guillaume Chartier, Etienne Moreau Conſeillers au Parlement, Jean Chaſtignier, & Robert Marliers Sécretaires d'Etat, ou, comme on parloit alors, Sécretaires du Roy.

Monſtrelet fol. 103. & ſeq.

Jean Chartier.

Ceux qui s'y trouvérent de la part du Roy d'Angleterre, furent le Cardinal de Vinceſtre, l'Archevêque d'York, les Comtes de Hontington & de Suffolk, les Evêques de Norwik, de Saint David & de Liſieux. Et pour le Duc de Bourgogne qui y aſſiſta en perſonne, Rolin ſon Chancelier, les Evêques de Liége, de Cambrai & d'Arras, le Duc de Gueldre, les Comtes d'Eſtampes, de Saint Pol, de Ligny, de Vaudemont, de Nevers, de Naſſau, de Montfort, de Megue, & quelques autres. Les Rois de Pologne, d'Eſpagne, de Navarre, de Sicile, les Ducs de Bretagne, de Milan, de Bar y eurent auſſi leurs Ambaſſadeurs, & les Villes de Flandre, de Brabant, de Hollande leurs Députez. Il y vint un trés-grend nombre de Nobleſſe, ſoit pour accompagner les Envoyez, ſoit par curioſité. On y compta juſqu'à cinq cens Chevaliers, & bien neuf à dix mille perſonnes qui ſe trouvérent dans la Ville de plus qu'à l'ordinaire.

Propoſitions du Roy aux Anglois.

Ecrit touchant la confirmation du Traité d'Arras par le Concile de Bâle. Monſtrelet &c.

On ouvrit les Conférences au mois d'Août, & on les tint dans l'Abbaye de Saint Vaaſt. On commença par traiter de la paix entre les Rois de France & d'Angleterre. Les propoſitions des deux parties furent ſi oppoſées, qu'on jugea bien que jamais ils ne pourroient convenir. Les Médiateurs demandérent leurs derniéres paroles. Celle des Plénipotentiaires du Roy fut, de laiſſer au Roy d'Angleterre tout ce qu'il poſſedoit dans la Guyenne, & de luy céder outre cela tout le Duché de Normandie, à condition de foy & hommage ſelon les anciens uſages, & de la renonciation du Roy d'Angleterre au titre de Roy de France, & à ſes prétentions ſur cette Couronne. Ils donnérent ces offres par écrit & ſcellées de leurs Sceaux au Duc de Bourgogne qui les communiqua aux Médiateurs.

Les

Les Plénipotentiaires d'Angleterre n'offrirent rien autre chose, sinon de laisser le Roy en paisible possession de ce qu'il tenoit actuellement tant en deçà qu'au delà de la Loire, à condition qu'il laisseroit pareillement aux Anglois tout ce qu'ils possedoient actuellement en France; que pour éviter les occasions de rupture, on feroit diverses échanges des Places ou Territoires qui se trouveroient enclavez dans les principaux Domaines des uns & des autres. Ils offrirent de plus le mariage de leur Roy avec une fille de France, & de délivrer le Duc d'Orleans toûjours prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincour, moyennant une rançon dont on conviendroit. Les Anglois avoient fait venir ce Prince à Calais, dans l'espérance que l'ennuy de sa prison luy feroit solliciter puissamment sa délivrance, & que le Roy pour l'obtenir ne pourroit se dispenser de faire de grandes offres. Les Plénipotentiaires de France donnoient au Duc d'Orleans communication de tout ce qui se proposoit à Arras; mais quand il vit les demandes excessives des Anglois, il eut la générosité de faire dire au Connétable, que sans avoir égard à ses interêts, on fît la paix avec le Duc de Bourgogne.

1435. Et des Anglois au Roy.

Hist. d'Artus III.

Les Médiateurs après avoir tout bien consideré, déclarérent aux Anglois que les offres que le Roy de France leur faisoit, étoient telles, qu'ils devoient s'en contenter; mais ils les rejettérent toûjours, & sortirent d'Arras avec toute leur suite le sixiéme de Septembre, ôtant toute espérance d'accord, & firent repasser le Duc d'Orleans en Angleterre. Ils avoient assez connu la disposition du Duc de Bourgogne, pour ne pas douter qu'après leur départ il ne fît sa paix particuliére avec le Roy de France: mais après les démarches qu'ils avoient faites de sacrer & couronner Henri comme Roy de France dans la Cathedrale même de Paris, ils ne pouvoient se résoudre à reculer; & ils s'assûroient que quelque tour que prissent les choses, ils ne perdroient jamais tant par la guerre, que par un tel Traité, s'ils l'acceptoient.

Ceux ci rejettent les offres qu'on leur fait, & la Negociation est rompuë à cet égard.

Monstrelet fol. 108.

Tout étant rompu à cet égard, les Médiateurs suivant l'ordre qu'ils en avoient du Pape & du Concile, ne pensérent plus qu'à réconcilier le Duc de Bourgogne avec le Roy de France. Ce Duc se prévalut parfaitement de l'impatience, où le Roy étoit de ne l'avoir plus pour ennemi. Il faut avouer qu'en cette occasion le Vassal donna la loy à son Souverain. La paix fut concluë à des conditions, que la seule nécessité & le succès avantageux qu'elle eut pour l'Etat, peuvent justifier. En un mot, ce fut une paix honteuse, mais très-utile. En voicy les principales conditions.

Les Médiateurs reconcilient le Duc de Bourgogne avec le Roy de France.

Que le Roy diroit ou feroit dire en son nom par des personnes notables au Duc Philippe de Bourgogne, que le meurtre du Duc Jean son pere avoit été fait injustement & par mauvais conseil; que cette action luy avoit toûjours déplu, & luy déplaisoit toûjours; & que s'il eût sçû ce dessein, & qu'il eût eu l'âge & la connoissance qu'il avoit presentement, il s'y fût opposé de tout son pouvoir; qu'il prioit le Duc de Bourgogne d'oublier cette injure, & de se réconcilier sincérement avec luy. Il fut ajouté à cet article, que dans le Traité d'accommodement, il seroit parlé de cette satisfaction que le Roy faisoit au Duc.

Conditions de cet accord, plus utiles que glorieuses pour l'Etat.

1435. Que tous ceux qui avoient eu part à cette mort, ou en avoient été consentans, seroient abandonnez par le Roy; qu'il en feroit recherche pour les punir dans leurs corps & dans leurs biens; & que si on ne pouvoit les prendre, ils seroient bannis à perpetuité du Royaume & du Dauphiné, & tous leurs biens confisquez, sans qu'on pût faire jamais mention d'eux dans aucun Traité.

Que pour l'ame du feu Duc de Bourgogne & d'Archambaud de Foix Comte de Noailles qui fut tué avec luy, & pour les autres qui avoient péri dans les guerres dont ce meurtre avoit été l'occasion, le Roy fonderoit à ses dépens une Chapelle à Montereau Faut-Yonne, où le meurtre avoit été commis, & que ce Bénéfice seroit à la collation du Duc de Bourgogne & de ses descendans à perpetuité. Que le Roy pour le même sujet fonderoit en la même Ville une Eglise & un Couvent de Chartreux, & feroit élever sur le Pont où le Duc avoit été tué, une belle Croix qui y seroit toûjours entretenuë & réparée aux frais du Roy; qu'aux Chartreux de Dijon, où le corps du Duc reposoit actuellement, le Roy fonderoit une grande Messe de *Requiem* qui se diroit à perpetuité tous les jours.

Que le Duc seroit dédommagé des joyaux & des autres meubles du feu Duc de Bourgogne, qui furent pillez après sa mort. Que le dédommagement seroit de cinquante mille écus d'or vieux du poids de soixante & quatre au marc de Troyes, huit onces pour le marc, & à vingt-quatre Karats d'aloy, ou d'autre monnoye d'or courante de valeur équivalente; & cela sans préjudice d'action contre ceux qui avoient enlevé le beau Collier du feu Duc de Bourgogne, & d'autres precieux joyaux, s'ils se pouvoient recouvrer.

Que le Roy céderoit au Duc de Bourgogne pour luy, pour ses hoirs procréez de son corps & pour les hoirs de ses hoirs & descendans toûjours en droite ligne, soit mâles ou femelles, la Cité & Comté de Macon, & Saint Jangoul, avec toutes leurs dépendances, sans y rien retenir, excepté l'hommage, le ressort & Souveraineté, le Droit de Regale où il a lieu, & autres Droits Royaux appartenans d'ancienneté à la Couronne de France.

Que le Roy transporteroit au Duc de Bourgogne, à son Successeur, & au Successeur de son Successeur tous les profits des Aydes; à sçavoir des Greniers à Sel, Quatriéme des Vins vendus en détail, Impositions sur toutes sortes de denrées, Tailles, Foüages, Aydes & Subventions quelconques, qui ont ou auront cours, & qui sont ou seront imposées és Elections de Macon, Chalons, Autun, Langres, si avant qu'icelles Elections s'étendent en & par le pays & Duché de Bourgogne, & la Comté de Charolois, & ladite Comté de Macon, & tout le pays de Maconnois, & és Villes & Terres quelconques enclavées en icelle Duché, Comté & pays, pour joüir de la part du Duc de Bourgogne & de son hoir après luy, de toutes lesdites Aydes, Tailles & autres Subventions, en avoir le profit durant le cours de leur vie & du suivant d'eux, auquel Duc de Bourgogne & à sondit hoir appartiendra la nomination de tous les Officiers à ce nécessaires, soit Elus, Clercs, Receveurs, Sergents, ou autres, & auroient la commission & institution, comme dessus est dit. Que

Que le Roy céderoit au Duc de Bourgogne, pour luy & pour ses hoirs légitimes, soit mâles, soit femelles, descendans en droite ligne en héritage perpétuel, la Cité & Comté d'Auxerre, avec toutes leurs appartenances & dépendances quelconques, tant Justice, Domaine, Fiefs, Patronages d'Eglises, Collations de Bénéfices, comme autrement, à les tenir du Roy, de la Couronne de France, & de sa Cour de Parlement, sans moyen, & en telles franchises & droits de prérogatives comme les autres Pairs de France. On ajoûta à cet article à peu près les mêmes clauses, que celles qu'on avoit mises pour le Comté de Macon par rapport au Duc de Bourgogne actuellement vivant, & à son premier successeur, aussi-bien que ce qui regardoit les Aydes, Subventions, Greniers à sel &c. 1435.

Que le Roy transporteroit au Duc de Bourgogne & à ses hoirs légitimes à perpétuité en ligne directe, les Château, Ville & Châtellenie de Bar sur Seine avec toutes leurs appartenances & dépendances tant en Domaine, Justice &c. pour les tenir en foy & en hommage du Roy, & en Pairie de France sous le ressort de la Souveraineté du Roy, & de la Cour du Parlement sans moyen, avec tous les profits des Aydes, Greniers à sel &c. Que le Roy céderoit au Duc & à ses hoirs le Comté de Bourgogne, & la garde de l'Abbaye de Luxeuil.

Que le Roy pareillement donneroit au Duc de Bourgogne, & pour ses hoirs mâles seulement, les Châteaux, Villes, Châtellenies & Prévôtez foraines de Péronne, Mondidier, & Roye avec toutes leurs appartenances.

Que le Roy bailleroit & transporteroit au Duc de Bourgogne pour luy, ses hoirs, & ayant cause à toûjours toutes les Citez, Villes, Forteresses, Terres, Seigneuries appartenant à la Couronne de France dessus la riviére de Somme de l'un & de l'autre côté, comme Saint Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, & autres. Ensemble toute la Comté de Ponthieu, deçà & delà de la susdite riviére de Somme, Dourlens, Saint Riquier, Crévecœur, Arleux, Mortaigne avec les appartenances & dépendances quelconques, & toutes les autres terres qui peuvent appartenir à ladite Couronne de France depuis ladite riviére de Somme inclusivement &c... Lequel transport & Bail se fera, comme dit est, par le Roy au rachapt de quatre cens mille écus d'or vieux de soixante & quatre au marc de Troyes, huit onces pour le marc & d'aloy à ving-quatre Karats.... Et le Duc promettra pour luy & pour les siens, que toutes & quantes fois qu'il plaira au Roy, & aux siens, faire ledit rachapt, le Duc & les siens seront tenus en recevant ladite somme d'or, de rendre & laisser au Roy & aux siens toutes lesdites Citez, Villes, Forteresses &c.

Que comme le Duc de Bourgogne prétend avoir droit à la Comté de Boulogne sur la mer, laquelle il tient & possede, & pour bien de paix icelle Comté de Boulogne sera & demeurera audit Seigneur de Bourgogne... pour luy, ses enfans & hoirs mâles procreéz de son corps seulement, & en après demeurera icelle Comté à ceux qui droit y ont, ou auront &c.

Que les Châtel, Ville, Comté & Seigneurie de Gien sur Loire, qu'on dit

dit avoir été données & la Seigneurie de Dourdan par feu Monseigneur le
1435. Duc de Berri à feu Monseigneur le Duc Jean pere de Monseigneur le Duc de Bourgogne, seront mises en sequestre pour un an entre les mains du Duc de Bourbon, jusqu'à ce qu'on ait montré les Lettres dudit don fait par Monseigneur de Berri à Monseigneur de Bourgogne, lesquelles veuës, si elles sont trouvées suffisantes & valables, le Duc de Bourbon sera tenu de délivrer à Jean de Bourgogne Comte d'Estampes, ou à Monseigneur le Duc de Bourgogne lesdites Villes & Châtel de Gien sur Loire, sans qu'on puisse alléguer aucune prescription &c.

Que le Duc de Bourgogne ne seroit tenu faire foy, ni hommage, ni service au Roy des Terres & Seigneuries qu'il tient à présent au Royaume de France, ni de celles qui luy pourroient écheoir cy-après par succession audit Royaume; mais seroit & demeureroit exemt de sa personne en tout cas, de Subventions, Hommages, ressorts, Souverainetez & autres du Royaume durant la vie de luy; mais après le décès du Roy il fera à son fils & successeurs à la Couronne de France les hommages, fidélité & services qui à ce sont appartenans. Et aussi, si ledit Duc de Bourgogne alloit de vie au trépas devant le Roy, ses héritiers & ayant cause feront au Roy lesdits hommages, fidélitez & services, ainsi qu'il appartiendra, & comme cy-après ledit Seigneur de Bourgogne tant és Lettres qui se feront de la paix, comme és autres Lettres & écritures, & aussi de bouche reconnoîtra & nommera, & pourra nommer & reconnoître le Roy son Souverain.... que lesdites nominations & reconnoissance, tant par écrit comme de bouche, ne portent aucun préjudice à ladite exemption personnelle dudit Seigneur Duc de Bourgogne, & que ladite exemption demeure en sa vertu &c.

Qu'à l'égard des Feaux & Sujets dudit Seigneur Duc de Bourgogne... ils ne seroient point contrains d'eux armer au commandement du Roy... mais est content le Roy que toutes les fois qu'il plaira audit Seigneur de Bourgogne mander ses Feaux & Sujets pour ses guerres, soit au Royaume, ou dehors, ils seront contraints d'y aller, sans pouvoir ni vouloir venir au mandement du Roy, si lors il les mandoit; & pareillement sera fait au regard des serviteurs dudit Seigneur de Bourgogne, qui sont ses familiers & serviteurs de son Hôtel, supposé qu'ils ne soient point ses Sujets. Et toutefois s'il avenoit que les Anglois, ou autres leur Alliez fassent guerre cy-après audit Seigneur de Bourgogne... à l'occasion de ce présent Traité, ou autrement, le Roy sera tenu de secourir & aider ledit Seigneur de Bourgogne, & de ne faire aucune paix & accord avec les ennemis du Duc sans son consentement, & sans l'y comprendre, s'il veut y être compris, à condition que de son côté il aidera le Roy contre l'Angleterre, & ne fera point de paix avec elle sans le consentement du Roy.

Que le Duc de Bourgogne & tous ses Feaux Sujets ou autres, qui par cy-devant ont porté en armes son enseigne, c'est à sçavoir la Croix de Saint André, ne seroient point contraints de prendre autre enseigne, en quelconque mandement ou armée qu'ils soient en ce Royaume, ou dehors, soit en la présence du Roy, ou de ses Connétables, soit à ses gages ou autrement.

Que

Que le Roy feroit dédommager de leurs pertes, ou rançons, ceux qui furent pris le jour de la mort du feu Duc de Bourgogne. 1435.

Qu'abolition générale feroit faite de tous cas avenus... à l'occasion des divisions du Royaume, excepté ceux qui furent auteurs, complices, ou consentans de la mort du feu Duc de Bourgogne, lesquels demeureront hors de tout Traité. Et que chacun des deux partis rentrera dans ses biens, hormis les confiscations faites des biens situez en Bourgogne par le feu Duc, & par le Duc vivant.

Que le Roy renonceroit à l'alliance faite avec l'Empereur, & autre contre le Duc de Bourgogne, comme le Duc de Bourgogne renoncera à toutes les alliances faites contre le Roy.

Que le Roy consentiroit & bailleroit ses Lettres, que s'il arrivoit que de sa part fût enfraint le présent Traité, ses Vassaux, & Feaux, Sujets présens & à venir ne seroient plus tenus de l'obéïr & servir; mais seroient tenus dès lors de servir ledit Seigneur de Bourgogne & ses successeurs à l'encontre de luy... & que dès maintenant le Roy Charles leur commande de ainsi faire, & les quitte & décharge de toutes obligations & sermens au cas dessus dit, & que pareillement soit fait & consenti par ledit Seineur de Bourgogne au regard de ses Vassaux, Feaux, Sujets & Serviteurs.

Que seront de la part du Roy Charles faites les promesses, obligations & soumissions touchant l'entreténement de ce présent Traité és mains des Cardinaux Légats du Pape & du Concile de Basle, & sur les peines d'excommuniemens, interdit en ses Terres & Seigneuries, pourvû que pareillement soit fait du côté dudit Seigneur de Bourgogne.

Qu'avec ce, feroit le Roy avec son Scellé bailler audit Seigneur Duc de Bourgogne les Scellez des Princes & Seigneurs de son Sang... & promettront d'entretenir & maintenir de leur part le contenu dudit Scellé; & s'il étoit enfraint de la part du Roy, d'en ce cas, être aidans & confortans ledit Seigneur de Bourgogne & les siens à l'encontre du Roy; & pareillement sera fait du côté dudit Seigneur de Bourgogne.

Elles sont signées par les parties.

Après qu'on fut convenu de ces articles & de peu d'autres moins importans, le Duc de Bourgogne, avant que de sortir de l'Abbaye de Saint Vaast, fit une protestation, par laquelle il déclara qu'il ne prétendoit point comprendre dans ce Traité René Duc d'Anjou & de Bar, qui avoit été pris à la journée de Bulegne-ville par le Comte de Vaudemont, & que ce Seigneur luy avoit mis entre les mains. C'étoit sans doute encore un effet de cette haine extrême, qui étoit entre les maisons de Bourgogne & d'Anjou depuis long-temps, & dont j'ay dit les causes dans l'Histoire du Regne précédent. Cette protestation fut acceptée par les Plenipotentiaires du Roy. La paix fut concluë & signée par les deux parties, & puis confirmée le cinquiéme de Novembre par le Concile de Basle, qui s'en fit grand honneur : & le Président du Concile, faisant allusion aux murmures de quelques-uns qui se plaignoient de ce qu'il duroit trop long-temps, dit, que quand il auroit duré pendant vingt ans, cette seule paix, qui étoit son ouvrage, devroit fermer la bouche à ses calomniateurs.

Ecrit contenant la confirmation de la paix par le Concile de Basle.
Histoire de Jean Chartier.

1435.
Et la paix publiée.

Elle fut publiée avec toute la joye possible & de grandes cérémonies dans tous les Etats de l'obéïssance du Roy, aussi-bien que dans tous ceux du Duc de Bourgogne; mais avec un extrême chagrin des Anglois. Ils voyoient bien que le Roy n'étoit si facile à accorder les demandes du Duc, que sur l'espérance de se dédommager à leurs dépens, & de réparer par les conquêtes qu'il feroit sur eux, sa propre gloire qu'il sacrifioit pour le bien de ses Sujets dans un Traité comme celuy-là, fait avec un Vassal, à des conditions, & en des termes si peu convenables à la Majesté Royale.

Siége & prise de S. Denis par les Anglois.
Monstrelet fol. 116.

C'est ce qui leur fit redoubler leurs efforts, sur tout pour se conserver Paris. La prise de Saint Denis leur parut pour cela de la derniere conséquence. Ils l'avoient assiégée durant les conférences d'Arras. Le Seigneur de Rochefort plus connu sous le nom & sous la qualité de Maréchal de Rieux, la défendoit avec Jean Foucaut, Louïs de Vaucourt, Renaud de Saint Jean, Artus de la Tour. C'étoit Lille-Adam, Talbot, & Wilby qui étoient les principaux Chefs des assiégeans. On attaqua, & on se défendit avec pareille vigueur: on donna & on soutint de rudes assauts; mais enfin la Place fut reduite à l'extrêmité. Le Maréchal promit de la rendre dans trois semaines, si elle n'étoit secouruë. Il en donna avis au Comte de Dunois qui étoit en Normandie, & au Connétable qui étoit aux conférences d'Arras. Dans cet intervalle les Seigneurs de Rambouillet & Pierre Jaillet surprirent Meulan, qui fut une grande perte pour les Anglois; parce que cette Place leur ôtoit la communication avec la Normandie par la riviére. Le Comte de Dunois assembla des troupes sous cette Ville pour le secours de Saint Denis, & fit exactement reconnoître les retranchemens des Anglois devant la Place. Ils parurent si forts & si inaccessibles, que ce Général ne crut pas qu'il fût de la prudence de les attaquer. Ainsi les trois semaines étant passées, la Place fut renduë aux Anglois, qui la rasérent, & ne conservérent que les murailles de l'Abbaye, & une Tour, où ils mirent, avec quelques soldats, Brichanteau neveu de Simon Morier fait Prevôt de Paris depuis long-temps par les Anglois. Les assiégeans & les assiégez perdirent beaucoup de braves gens durant ce Siége. Les Sires Louïs de Vaucourt, Artus de la Tour & Renaud de Saint Jean furent tuez en défendant la Place. Le Connétable fut très-fâché de la perte de Saint Denis, qu'il vouloit secourir à quelque prix que ce fût; mais il ne put le faire, sans trop hazarder.

Histoire de Jean Chartier.

Monstrelet fol. 117.

La Ville de Pontoise se soustrait à leur domination.
Histoire de Jean Chartier.

Cette perte fut bien-tôt réparée par un autre avantage plus considérable. Wilby brave Capitaine Anglois étoit Gouverneur de Pontoise; les Parisiens voulurent l'avoir pour garder leur Ville, & on le leur accorda. Il laissa pour commander à Pontoise un Chevalier Anglois nommé Jean de Ripellai, qui ayant envoyé indiscretement la plûpart de sa garnison au fourage, se laissa surprendre par les Bourgeois. Ils fermérent leurs portes, pour empêcher les soldats de rentrer, & envoyérent au Seigneur de Lille-Adam, pour le prier de venir garder leur Ville au nom du Roy. La paix d'Arras n'étoit pas encore tout à fait concluë; mais il ne hasardoit rien, parce que supposé qu'elle se fît, il feroit sa cour au Roy de luy avoir gardé cette Place, & la livreroit au Duc de Bourgogne, au cas que le Traité fût

fût rompu: car il étoit beaucoup plus attaché à ce Duc, dont il étoit Chambellan, qu'aux Anglois. Il vint à Pontoise, & peu de jours après il sçut la conclusion du Traité. Le Roy luy confirma ce gouvernement avec la qualité de Maréchal de France, & n'eut pas sujet de s'en repentir, ce Seigneur luy ayant depuis rendu de très-signalez services. 1435.

La Reine mere Isabeau de Baviere étoit toûjours à Paris spectatrice des malheurs du Royaume qu'elle avoit causez, & dont elle même n'étoit pas exemte. Non seulement depuis très-long-temps, elle étoit comme renfermée dans l'Hôtel de Saint Pol, sans qu'on luy communiquât aucune affaire; mais encore elle étoit très-maltraitée par les Anglois, qui à peine luy fournissoient de quoy subsister, de maniére *qu'un simple Comte d'Angleterre*, *dit* un de nos anciens Historiens, *menoit un plus grand état qu'elle*. Ils alérent même jusqu'à outrager sa réputation, & à dire hautement que Charles son fils, qui se portoit pour Roy de France, n'étoit point légitime. On sçut par ses confidens, que quand elle étoit en particulier, elle ne faisoit que soûpirer & pleurer. Lorsqu'elle sçut ce qui se passoit à Arras, elle ne sçavoit si elle devoit s'en affliger, ou s'en réjouïr, ayant tout à craindre du ressentiment d'un fils, qu'elle avoit si barbarement traité, & l'expérience l'asseurant qu'elle n'avoit aucune ressource du côté des Anglois. Mais la mort la délivra de cette inquiétude. Elle tomba malade, & expira dans l'ennui & dans le chagrin le dernier jour de Septembre, sept jours après la conclusion de la paix, la veille de Saint Michel. Ce fut une Princesse d'un grand esprit; mais une mere dénaturée, & à qui la postérité ne pardonnera jamais d'avoir sacrifié son fils & le Royaume à l'aversion qu'elle avoit conçuë contre ce Prince. Son corps fut transporté par eau à Saint Denis en un petit bateau, n'ayant pour tout convoy, que quatre personnes. Pas un Evêque ne se présenta pour faire ses obseques. Ce fut l'Abbaye qui les fit en présence de tout le peuple de la Ville; mais sans qu'aucune personne de considération y assistât. On luy a depuis érigé un tombeau de marbre à côté de celuy de son mari. On prétend que dans ce monument d'honneur, la figure d'une louve qu'on à mise à ses pieds, n'y est que comme un symbole de son méchant cœur, & pour faire souvenir les siécles futurs de sa dureté, ou plûtôt de sa cruauté, & des maux qu'elle causa à tout le Royaume. Elle avoit fait son Testament quatre ans auparavant, & elle y qualifioit le Duc de Betfort de son fils, soit par tendresse pour luy, soit parce qu'il étoit frere du feu Roy d'Angleterre son gendre.

Mort de la Reine mere.

Jean Chartier.

Registres du Parlement de l'an 1435.

Et son caractere.

Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris cotté K 159.

Le Duc de Bourgogne ayant appris sa mort, luy fit faire un magnifique service dans l'Eglise de l'Abbaye de Saint Vaast d'Arras, où l'Evêque officia, & où le Duc assista en deüil avec le Comte d'Estampes, le Comte de Vendôme, le Damoiseau de Cleves, & tout ce qu'il y avoit alors à la Cour de Seigneurs & de Noblesse. C'étoit le moins qu'il pouvoit faire pour les grands avantages qu'il avoit tirez des troubles de France, dont asseurément il avoit la plus grande obligation à cette Princesse.

Monstrelet. fol. 117.

Comme il y avoit déja long-temps qu'on la comptoit pour rien, sa mort

1435. mort ne produisit ni bien ni mal, soit à l'égard du Roy, soit à l'égard des Anglois. Mais ceux-cy ne furent pas long-temps à s'appercevoir, que perdant l'appuy du Duc de Bourgogne, ils auroient beaucoup de peine à se maintenir en France.

Diminution du parti des Anglois.
Monstrelet fol. 120. &c.

En effet dès que la paix d'Arras fut publiée, presque tous ceux des Seigneurs & Gentils-hommes François, qui avoient embrassé le parti du Roy d'Angleterre & du Duc de Bourgogne vinrent se rejoindre au Roy. Les Anglois se trouvérent par là déconcertez de toutes parts. Ils voulurent reprendre Meulan; mais ils furent contrains de lever le Siége. Le Maréchal de Rieux s'étant jetté dans le pays de Caux, surprit Diéppe, obligea Fescamp, Montivilliers & Harfleur à se rendre. Cette derniere Place étoit celle par laquelle les Anglois avoient commencé la conquête de la France. Des Châteaux en grand nombre dans ces pays-là recevoient les troupes du Roy, dès qu'elles paroissoient, & dans toute la Haute-Normandie, il ne resta guéres aux Anglois que Caudebec & Arques. Le Comte d'Arondel fut défait par Saintrailles & par la Hire auprès de Gerberoi en Beauvoisis, quoiqu'il eût trois mille hommes, & que les François ne fussent que six cens. Ce Comte y fut pris, & mourut peu de temps après de la blessure qu'il avoit reçuë au talon d'un coup de coulevrine. Ce fut une perte considérable pour les Anglois; car c'étoit un de leurs meilleurs Capitaines. Ils en firent une encore plus grande par la mort du Duc de Betfort, qui mourut à Rouen le quinziéme de Décembre. Les Anglois étoient redevables à sa valeur & à sa conduite dans le conseil & dans la guerre, de la plûpart des conquêtes qu'il avoient faites en France, & de les avoir conservées si long-temps, malgré le peu de secours qu'ils recevoient d'Angleterre; & on le doit regarder comme un des plus grands hommes de son temps. Il eut pour successeur Richard Duc d'York.

Hist. d'Artus III.

Le Duc de Bourgogne leur rend compte de la paix qu'il venoit de faire.
Monstrelet fol. 118.

Cependant les Anglois affectérent de tenir une conduite fiére, & de prendre des maniéres hautes à l'égard du Duc de Bourgogne; mais elles ne leur réüssirent pas. Ce Prince aussi-tôt après le Traité d'Arras, avoit envoyé son Roy d'armes & un Héraut au Roy d'Angleterre, avec des Lettres où il luy rendoit compte des raisons qu'il avoit euës de s'accommoder avec le Roy de France, & où il l'exhortoit à conclure aussi la paix avec ce Prince. Il avoit fait partir avec eux un Religieux de Saint François Docteur en Théologie, chargé d'instructions de la part des deux Cardinaux Médiateurs pour le même sujet. Etant arrivez à Douvres, on leur fit défense de sortir de la maison où on les avoit logez, & on les obligea de donner les Lettres qu'ils avoient pour le Roy d'Angleterre, quelques instances qu'ils fissent, pour qu'il leur fût permis de les aller présenter eux-mêmes. Après quelques jours on les conduisit à Londres, où on leur donna pour logis la maison d'un Cordonnier; & ils n'avoient permission d'en sortir, que pour aller entendre la Messe, & toûjours bien accompagnez.

Ils en sont mécontens.

Le Roy d'Angleterre ayant assemblé son Conseil, où assistérent le Cardinal de Vincestre & le Duc de Glocestre, on y produisit les Lettres du Duc de Bourgogne. Le jeune Roy fit grande attention à l'inscription des Let-

Lettres, où la qualité de *Mon Souverain Seigneur*, que le Duc de Bourgogne luy donnoit autrefois, étoit omise. Ce Prince en fut outré; il ne put s'empêcher de verser des larmes, & dit que ses affaires alloient se ruïner en France. Tout ce qui se fit dans ce Conseil, fut de dire beaucoup d'injures contre le Duc de Bourgogne, & l'on ne conclut rien. 1435.

Le contenu des Lettres étant devenu public, la populace s'échauffa, & fit main-basse sur plusieurs Flamans, Hollandois & autres Sujets du Duc de Bourgogne qui étoient à Londres pour leur trafic. Enfin il fut résolu de renvoyer sans réponse ceux qui étoient venus de la part du Duc de Bourgogne; & peu s'en fallut que le peuple ne les massacrât. Ils racontérent au Duc de Bourgogne tout ce qui s'étoit passé, & l'avertirent de la disposition où les Anglois leur avoient paru être de luy faire la guerre. Les Anglois & les Bourguignons commencérent à se mettre en garde, & même à former des desseins les uns contre les autres, quoiqu'il n'y eût pas encore de guerre déclarée. Les Anglois voulurent surprendre Ardre, & les Bourguignons le Crotoy. Mais on ne réüssit ni de part ni d'autre. L'argent du Duc de Bourgogne eut plus d'effet sur les Commandans de Vincennes & de Corbeil qui les luy vendirent. Il remit ces deux Places entre les mains du Roy; & ce Prince voyoit avec joye la sincérité de la conduite du Duc, & que de la maniére dont il s'y prenoit, il se rendoit les Anglois irréconciliables.

Et maltraitent les Sujets du Duc.

1436. Monstrelet. Jean Chartier. Hist. d'Artus III.

C'étoit ce qui pouvoit arriver au Roy de plus avantageux: & le Conseil d'Angleterre en cette occasion manqua contre la politique; car s'il n'en avoit pas si mal usé à l'égard du Duc, son dessein étoit de se faire Médiateur entre les deux Couronnes, & le Roy d'Angleterre y auroit au moins gagné la Normandie & la Guyenne, qu'on leur avoit déja offertes aux Conférences d'Arras. Il avoit même fait faire de nouvelles propositions d'accommodement au Roy d'Angleterre par le Comte de Ligni qui n'étoit pas encore rentré dans l'obéïssance du Roy. Mais le Conseil des Princes perd quelquefois son sang froid, & se laisse emporter à la passion aussi-bien que les particuliers.

Le Roy d'Angleterre ne pensa plus qu'à susciter des affaires au Duc de Bourgogne. Il tâcha d'animer contre luy l'Empereur Sigismond. Il fit ce qu'il put pour faire soulever la Hollande, la Zelande & la Frise par des Lettres qu'il écrivit aux Bourgeois de Ziricsée; mais qui furent aussi-tôt envoyées au Duc. Dès qu'il les eut lûës, il ne ménagea plus rien. Il assembla les principaux Seigneurs de ses Etats, pour conclure avec eux la guerre contre l'Angleterre. Il tint Conseil là-dessus avec les Bourgeois de Gand, & il les trouva très-disposez à le seconder. Toutes les Communes du Comté de Flandre, la Hollande, & tous ses autres Etats y consentirent; & il résolut dèslors avec leur consentement, de mettre au plûtôt le Siége devant Calais.

Le Roy d'Angleterre ne le ménage plus.

Le Roy eut grand soin d'entretenir le Duc dans ces bonnes dispositions. On parloit déja du mariage de Charles Comte de Charolois, fils du Duc, avec Catherine de France fille du Roy. Il nâquit en ce temps-là un fils à ce Prince. Le Duc en fut le parrain, & luy donna son nom de Philippe.



1436. Les peuples de France, malgré leurs miseres, souhaitoient cette guerre presque aussi ardemment, qu'ils avoient soupiré après la paix avec le Duc de Bourgogne; & on s'y dispósa de part & d'autre. Mais les Anglois étoient toûjours maîtres de Paris; & Charles regardoit son titre de Roy de France presque encore comme un titre vain, tandis qu'il se voyoit exclus de sa capitale & du Siége de l'Empire François. La réduction de cette Place étoit l'objet de ses vœux. Rien n'étoit capable de donner plus de réputation à ses armes, & ne devoit avoir plus de suites pour le rétablissement entier de ses affaires.

Mesures prises par le Roy pour se rendre maître de Paris.

La chose étoit d'autant plus difficile à exécuter, que les Anglois de leur côté concevant l'interêt qu'ils avoient à la conservation de cette grande Ville, n'oublioient rien pour s'y maintenir. Il auroit fallu au Roy une prodigieuse armée pour l'assiéger dans les formes, & ses Finances ne le comportoient pas. Il falloit avoir recours à la voye des intelligences. On la tenta, & elle réüssit de la maniére que je vais dire sur les anciennes relations, qui ne s'accordent pas toutes touchant diverses circonstances.

Hist. d'Artus III. Histoire de Jean Chartier. Hist. Chronologique du Regne de Charles VII. Monstrelet. Journal du Regne de Charl. VII.

Le Roy étoit en Languedoc aux Etats qui se tenoient à Montpellier, & qui luy accordoient des secours considérables. Il donna ordre au Connétable d'assembler le plus de troupes qu'il pourroit aux environs de Paris & dans toute l'Isle de France, dont il luy avoit donné le Gouvernement, & de tâcher par toutes sortes de moyens de regagner, ou de surprendre les Parisiens.

Le Connétable se rendit à Lagni avec le Comte de Dunois, le Comte de Vendôme, le Duc de Bourbon, le Chancelier de France, Christophle d'Harcourt, & quantité d'autres Seigneurs. Il y fut joint par le Chancelier de Bourgogne, par les Seigneurs de Varembon, de Croy, de Lille-Adam, de Ternant, & de Lalain qui luy amenérent quelques troupes Bourguignones. De là il se rendit à Pontoise, où les garnisons des Villes de Brie, de Champagne & de Beausse eurent ordre de le venir trouver. Toutes ces troupes faisoient ensemble environ six mille hommes.

Il marcha vers Saint Denis, & fit un détachement de trois cens hommes qui prirent les devants, & qui, en approchant de la Ville, rencontrérent Thomas de Beaumont Chevalier Anglois avec huit cens hommes sortis de Paris, & postez à la Briche sur une petite riviére entre Saint Denis & Epinay: Beaumont fit charger les trois cens François & les poussa. Lille-Adam pensa y être pris; mais les Anglois ayant un peu après apperçu les coureurs du Connétable, se retirérent en désordre au delà du pont. On les poursuivit, Beaumont fut défait, & pris par Rosnévinen Gentilhomme Breton. Le reste se sauva à Paris, où l'allarme fut grande.

Willeby qui en étoit Gouverneur, y avoit quinze cens soldats de sa nation. C'étoit peu de chose pour garder une si grande Ville; mais les Anglois étoient obligez de partager leurs troupes, pour contenir les Places de Normandie & celles qui leur restoient en Picardie & en Champagne.

Il

Il suppléoit pour la garde des postes par ceux des Bourgeois de Paris dont il croyoit être le plus seur, & par les soins des Evêques de Beauvais, de Teroüanne & de Paris, & de Simon Morhier Prevôt de la Ville, qui avoient tout crédit parmi le peuple, & étoient tous dévoüez au Roy d'Angleterre. Il fit faire serment à tous les Bourgeois, même aux Prêtres & aux Religieux sous peine de la damnation de leur ame, d'être fideles au Roy d'Angleterre; & ceux qui en faisoient difficulté, étoient chassez de la Ville, ou mis en prison. Il les contraignoit tous à prendre la Croix rouge, & personne n'osoit paroître dans Paris sans cette marque.

1436.

Registres du Parlement de 1436.

Quelque bonne contenance qu'affectât ce Général, il étoit très-inquiet. Les vivres étoient d'une grande cherté; Vincennes, Lagny, Corbeil, Meulan, Pontoise, Poissy les coupoient de tous côtez. Sa défiance alloit jusqu'à défendre sous peine de la corde à quiconque n'étoit pas de garde, de paroître sur les murailles. Personne n'osoit sortir de la Ville sans permission, & sans avoir déclaré où il alloit, & quand il reviendroit. Il est difficile en de pareilles conjonctures de prendre tellement ses précautions, que l'on évite tous les piéges; & souvent ceux dont on se défie le moins, sont les plus à craindre. La plûpart des partisans du Duc de Bourgogne, quelque animez qu'ils fussent contre le Roy, avoient dans le cœur changé de parti aussi-bien que leur Chef. Le Parlement, dont les Officiers ne touchoient point leurs gages depuis long-temps, quelques instances qu'ils eussent faites pour être payez, étoit rebuté des maniéres hautaines des Anglois. Chacun se contraignoit, & n'attendoit que l'occasion, que quelqu'un plus hardi que les autres fournît le moyen de secoüer le joug.

Quelques Bourgeois de Paris des plus accréditez s'y hazardérent. Ils s'appelloient Michel Lailler, Jean de la Fontaine, Pierre de Lancres, Thomas Pigache, Nicolas de Louviers, Jacques de Bergieres. Ils convinrent secrétement avec le Connétable, qu'il se rendroit vers les Chartreux de grand matin, le Vendredy de devant le Dimanche de Quasimodo treiziéme jour d'Avril, qu'ils luy donneroient là de leurs nouvelles, & feroient en sorte qu'on luy livrât la porte la plus proche des Chartreux, à condition qu'il les assurât de la part du Roy, d'une amnistie générale pour tous les Bourgeois, & de la conservation de leurs priviléges. Il leur en donna sa parole.

Quelques Bourgeois gaguez promettent d'en livrer une porte.

Le Connétable ne manqua pas de venir au rendez-vous avec une partie de ses troupes, ayant laissé à Saint Denis celles dont il n'eût pas été assez le maître, pour empêcher le pillage de la Ville. Etant à demie lieuë de Paris, on luy vint dire que les Anglois paroissoient avoir quelque soupçon de l'intelligence, & qu'apparemment le secret étoit découvert. Il ne laissa pas de marcher, & de se rendre derriére les Chartreux.

Il fit avancer quelques-uns de ses gens vers la porte Saint Michel. Un homme qui étoit sur le haut, leur fit signe du chaperon; & quand ils furent près de la porte, il leur dit: *Cette porte n'ouvre point, allez à la porte Saint Jacques, on besogne pour vous aux Halles.* Le Connétable envoya à la

Le Connétable y entre avec ses troupes.

 porte

1436. porte Saint Jacques Henri de Ville-blanche qui portoit la banniére du Roy, on demanda à parler au Connétable même, & celuy qui parla du haut de la porte, pria qu'on l'assûrât de nouveau de l'amnistie pour les Bourgeois de Paris. Le Connétable luy en ayant renouvellé la promesse, il luy dit qu'il n'avoit qu'à faire avancer son monde.

On fit descendre une grande échelle de dessus la muraille, & on abattit la planche qui fermoit la poterne à côté de la grande porte. Le Maréchal de Lille-Adam voulut avoir l'honneur de monter le premier sur la muraille, & de réparer par là le mal qu'il avoit fait sur la fin du Regne précédent; car c'étoit luy qui avoit surpris Paris en ce temps-là, & qui y introduisit les Bourguignons. Plusieurs gens de pied entrérent par la poterne, & puis les serrures du pont-levis ayant été rompuës, & le pont abattu, le Connétable entra à cheval suivi de sa cavalerie. Le Comte de Dunois étoit aussi présent à cette entreprise.

Tout cela fut exécuté avec beaucoup de promptitude: & dès que Lille-Adam vit le Connétable dans la Ville, & qu'une bonne partie de l'infanterie l'eut joint luy-même, il arbora la banniére Royale sur la muraille, & commença à crier *Ville-gagnée*. L'allarme se répand aussi-tôt par tout; les Anglois courent aux armes. Willeby, l'Evêque de Teroüanne, le Prevôt de Paris, & Larcher son Lieutenant s'étant mis chacun à la tête d'une partie de la garnison, se partagérent pour aller se saisir des principaux quartiers. Willeby marcha du côté de la porte Baudés *, l'Evêque de Teroüane vers la ruë Saint Denis, Larcher entra dans celle de Saint Martin, & le Prevôt alla au quartier des Halles.

La présence d'esprit avec laquelle le Général Anglois donna ses ordres, auroit fait échoüer l'entreprise des François pour peu que les Parisiens l'eussent secondé; car le Connétable avoit peu de monde. Mais Lailler & les autres qui étoient du complot, avoient été dans tous les quartiers sur la fin de la nuit avertir les Capitaines du peuple de ce qui se préparoit, en les assûrant de l'amnistie, & de la conservation de leurs privileges; de sorte que dès qu'on entendit sonner l'allarme, chacun sortit armé de sa maison avec la Croix blanche, qui étoit la marque des Royalistes, ou avec la Croix de S. int André, qui étoit celle du parti de Bourgogne.

Le Prevôt arrivant aux Halles, trouva une multitude infinie de peuple assemblée qui crioit, Vive le Roy & le Duc de Bourgogne. L'Evêque de Teroüanne vit la même chose à la ruë de Saint Denis; & les Bourgeois qui s'étoient saisis de quatre ou cinq canons du rempart de ce côté-là, luy en lâchérent quelques volées; ce qui le fit fuir au plus vîte vers la porte Saint Antoine; & les chaînes furent aussi-tôt tenduës dans les ruës. Cependant le Connétable s'avançoit toûjours le long de la ruë Saint Jacques; il passa le petit-Pont, sa troupe grossissant toûjours par celles des Bourgeois qui se joignoient à luy. Lailler tenant à la main une banniére aux armes du Roy, vint audevant de ce Seigneur sur le Pont Notre-Dame, & l'assûra que le peuple faisoit son devoir dans tous les quartiers de la Ville. Le Connétable l'embrassa, & répondoit aux acclamations du peuple par

* La porte Baudés étoit alors tout proche de S. Gervais.

par les caresses qu'il faisoit à tous ceux qui l'environnoient, par un air populaire qu'il prenoit quand il vouloit, malgré la fierté qui luy étoit naturelle, & par toutes sortes de démonstrations de bonté. 1436.

Cependant Willeby & tous ceux de son parti, jugeant bien qu'il n'y avoit plus de remede à leur malheur, se rassemblérent tous à la porte Baudés, & gagnérent la Bastille où ils se jettérent. *Les Anglois se jettent dans la Bastille.*

La premiere chose que fit le Connétable dès qu'il se vit assûré de tous les quartiers de la Ville, fut d'assembler tous ses soldats & de leur défendre sous peine de la vie d'entrer en aucune maison de Bourgeois, & de faire la moindre insulte à qui que ce fût, soit de fait, soit de parole. Ensuite il posta des corps de garde aux environs de la Bastille, & envoya ordre à la plûpart des troupes qu'il avoit laissées à Pontoise, à Saint Denis, & dans les autres Places voisines de Paris, de se rendre incessamment auprès de luy pour assiéger la Bastille. Il les fit entrer avec beaucoup de précaution, & en leur intimant les ordres qu'il avoit donnez aux autres.

Une chose acheva de gagner au Connétable le cœur des Parisiens; c'est que dès le lendemain de la prise de la Ville, le prix du bled qui étoit devenu très-cher, diminua de plus de la moitié, par le grand nombre de bateaux qui arrivérent au Port, & qui avoient été jusqu'alors arrêtez par les Villes de la Marne & de la Seine au dessus & au dessous de Paris, desquelles le Roy étoit le maître.

Il n'étoit plus question que d'attaquer les Anglois qui s'étoient retirez au nombre de mille ou douze cens dans la Bastille. Le Connétable assembla sur cela son Conseil, où furent admis quelques Bourgeois de Paris. On délibéra si on les prendroit à discrétion, ou si on leur accorderoit une capitulation. Plusieurs furent d'avis qu'on les obligeât à se rendre sans condition: vû qu'ils ne pouvoient espérer aucun secours; mais le Connétable voyant que les Parisiens panchoient au parti de la clémence, affecta d'avoir encore cette complaisance pour eux. Ainsi on les fit sommer, & on leur offrit de capituler. Ils acceptérent l'offre. On leur envoya les Seigneurs de Ternant & de Lalain, qui leur accordérent au nom du Connétable la permission de se retirer à Rouen par eau ou par terre avec leur bagage: ce qui fut exécuté; mais on ne put empêcher la populace de leur dire mille injures à leur depart, sur tout à l'Evêque de Terouanne qui avoit eu long-temps la qualité de Chancelier, & qui étoit l'arc-boutant du parti Anglois. *D'où il sortent ensuite par composition.*

De long-temps Paris n'avoit été si tranquille. On publia l'amnistie générale; on rendit à Dieu de publiques actions de graces par des Processions solemnelles, & on célébra depuis l'anniversaire de cette réduction de Paris à l'obéïssance du Roy. Saint Germain en Laye fut rendu pour de l'argent par un Capitaine Anglois qui eût pû s'y défendre. On chassa les ennemis de l'Abbaye de Saint Denis & du Pont de Charenton qu'ils tenoient encore; & pour en délivrer entiérement le voisinage de Paris, on assiégea Creil sur Oise: Mais comme la Place étoit forte; qu'il y avoit une grosse garnison, des vivres & des munitions en abondance, le Comte de Dunois *Amnistie accordée aux Parisiens.*

1436. Monstrelet fol. 125.

que le Connétable avoit chargé de cette entreprise, jugea à propos de la différer à un autre temps: & le Connétable alla luy-même en Champagne, où il réduisit plusieurs Forteresses à l'obéïssance du Roy.

Ce Prince apprit en Languedoc l'heureuse nouvelle de la prise de Paris. Un si important service luy fit oublier tous les anciens mécontentemens qu'il avoit eus du Connétable; & il commença à aimer sincérement un homme qu'il n'avoit reçu à la Cour & remis à la tête de ses armées, que parce qu'il n'avoit osé l'en tenir plus long-temps éloigné. Il ratifia tout ce que ce Seigneur avoit fait à Paris touchant l'amnistie donnée aux Parisiens. Il pensa dèslors à y rétablir le Parlement qu'il avoit transferé à Poitiers, & la Chambre des Comptes qui se tenoit à Bourges; & la chose se fit quelques mois après. Parmi les mémoriaux de la Chambre des Comptes de Paris, on voit l'acte d'amnistie accordée aux Bourgeois, daté du 27. de Février cinq semaines avant la réduction de cette capitale; & dans le même feuillet la garantie du Duc de Bourgogne donnée à Bourges le 28. du même mois, avec le détail des articles, tel que les Parisiens le pouvoient souhaiter pour l'avantage de la Ville & des particuliers. Ils ne pouvoient avoir un meilleur garant que le Duc de Bourgogne, qu'on ménageoit alors avec toute la circonspection possible.

Registre intitulé Pictavis. Hist d'Artus III. Mémorial K fol. 11.

Le Connétable alla par ordre du Roy trouver ce Duc, pour traiter de la délivrance de René d'Anjou, à qui Louïs d'Anjou son frere avoit laissé par sa mort le titre de Roy de Sicile, & les droits qu'il avoit sur cet Etat. Ce Roy fut délivré le mois de Decembre suivant en payant sa rançon. Le mariage de Marie fille du Duc de Bourbon & d'Agnès de Bourgogne, fut fait avec Jean d'Anjou Duc de Calabre fils aîné du Roy de Sicile; & ce fut-là le nœud de la réconciliation des Maisons de Bourgogne & d'Anjou, après tant d'années d'une haine implacable.

Le Connétable sollicita le Duc de Bourgogne de l'aider à prendre le Château du Crotoy; mais le dessein que ce Duc avoit formé d'assiéger Calais, ne luy permettoit pas d'affoiblir son armée: ainsi les François se retirérent de la Ville qu'ils avoient surprise. La Hire qui avoit pareillement surpris Gisors, & qui assiégeoit le Château, fut obligé de l'abandonner à l'arrivée du secours qui vint de Rouen; mais il se dédommagea par la prise de Soissons. La plûpart de ces entreprises manquoient faute de troupes. Ainsi le Connétable voyant qu'il n'y avoit rien de considérable à faire, se contenta de mettre Diéppe & les Places du pays de Caux en sûreté, & s'en alla trouver le Roy en Touraine, pour délibérer avec luy sur l'état présent des affaires. Il eut à Ancenis une conférence avec le Duc Jean de Bretagne son frere, qui depuis long-temps gardoit une espéce de neutralité avec la France & l'Angleterre: & après avoir été prendre de nouveaux ordres du Roy, il revint à Paris pour y faire son séjour, & avoir l'œil à tout jusqu'à l'arrivée de ce Prince, que la cérémonie du mariage de Louïs Dauphin avec Marguerite fille de Jaques I. Roy d'Ecosse, arrêta encore quelque temps en Touraine.

Monstrelet fol. 127.

Mariage du Dauphin avec la fille du Roy d'Ecosse.

Ce mariage étoit une affaire importante pour l'Etat, & qui fut fort traversée par les Anglois. Le Traité en avoit été passé huit ans auparavant l'an

l'an 1428. Le Prince & la Princesse dèslors avoient été fiancez, quoique la Princesse n'eût encore que quatre ans, & que le Prince n'en eût que cinq. Les deux Rois avoient si fort à cœur cette union des deux Royaumes par un mariage qu'on avoit stipulé dans le Traité, que si Louïs Dauphin mouroit avant la consommation du mariage, Marguerite épouseroit le second fils du Roy; & en cas de la mort de celuy-cy, elle devoit épouser le troisiéme, supposé qu'il y en eût; & pareillement si Marguerite mouroit, Louïs Dauphin épouseroit sa cadette; & à son défaut, la troisiéme fille du Roy d'Ecosse. De sorte que ces deux Princes qui comprirent mieux qu'aucuns de leurs Précécesseurs de quel interêt il leur étoit d'être parfaitement unis contre l'Angleterre, résolurent d'exécuter le Traité dès que les deux parties approchérent de l'âge nubile; car Louïs n'étoit pas encore en sa quatorziéme année, & Marguerite n'avoit pas douze ans complets.

1436. Recueil des Traitez imprimez par Leonard.

Quand on sçut à la Cour d'Angleterre que le Roy d'Ecosse se disposoit à faire partir sa fille pour la France; Henri résolut de parer ce coup à quelque prix que ce fût. Il envoya en Ecosse pour ce sujet des Ambassadeurs, qui après bien des efforts inutiles, offrirent enfin au Roy d'Ecosse, suivant les ordres qu'ils en avoient, Berwik & Roxbourg, pourvû qu'il voulût rompre ce mariage. C'étoient deux Places des plus importantes sur les frontiéres d'Angleterre & d'Ecosse. Cette proposition ne fit point changer d'avis au Roy; mais comme elle paroissoit très-avantageuse pour son Royaume, il ne voulut point la rejetter sans le consentement des Etats.

Vains efforts du Roy d'Angleterre pour le traverser.

Il les assembla pour en délibérer. L'ordre Ecclesiastique panchoit fort à accepter l'offre; mais la Noblesse la regarda comme un piége que les Anglois tendoient aux Ecossois, pour les faire rompre avec la France, dont les diversions étoient depuis long-temps le salut de leur pays. Cet avis l'emporta, & les Ambassadeurs d'Angleterre se retirérent faisant de grandes menaces, & disant au Roy d'Ecosse que s'il entreprenoit de faire passer sa fille en France, il trouveroit dans la Manche des Vaisseaux qui l'en empêcheroient bien.

Ces menaces ne servirent qu'à hâter le départ de la Princesse qu'on fit embarquer quelques jours après. Elle courut en effet grand risque d'être prise. Des Armateurs Anglois étoient en mer pour cela; mais le Vaisseau qui la portoit passa heureusement, tandis que les Anglois étoient occupez à attaquer un François chargé de vin qui alloit débarquer en Flandre. Elle arriva à la Rochelle, & de là elle fut conduite à Tours. Plusieurs Princes, Seigneurs, Barons, Chevaliers, & Ecuyers allérent au devant d'elle. On lui fit à l'entrée de la ville une cérémonie, qui, je crois, n'avoit point été usitée jusqu'alors. Deux Seigneurs, sçavoir Jean de Mailli & N. de Jalognes descendirent de cheval, approcherent de la Princesse & prirent chacun de leur côté la bride de la Haquenée sur laquelle elle étoit montée & la conduisirent ainsi jusqu'au château, où on luy rendit les plus grands honneurs. Le mariage y fut célébré avec beaucoup de réjouïssances au mois de Juin, après une espéce de dispense que l'Archevêque de la Ville donna-

Danger que courut la Princesse en venant en France.

Histoire de Jean Chartier.

1436. donna au Prince, pour contracter avant l'âge de quatorze ans qu'il n'avoit pas encore, mais qu'il devoit avoir bien-tôt.

Recueil de Leonard.

Le Roy ne se pressoit pas de venir à Paris, étant toûjours occupé au delà de la Loire à remédier aux désordres qui avoient été causez dans ces Provinces par la guerre, dont elles se trouvoient délivrées. Son Parlement & sa Chambre des Comptes étoient encore dans ces quartiers-là. Les gens de son Conseil y étoient établis. La translation qu'il falloit faire de tous ces Tribunaux demandoit du temps: nos Rois alors ne s'éloignoient gueres de leur Parlement, qui n'avoit pas en ce temps-là autant de soumission à leurs volontez, qu'il en a eu depuis, & qui leur rompoit souvent leurs mesures. Ce Prince étoit là plus à portée de recevoir des nouvelles d'Espagne, où il entretenoit de grandes correspondances avec le Roy de Castille: & il s'étoit fait entre eux l'année d'auparavant un nouveau Traité d'alliance qui fut publié au Parlement de Poitiers. Il étoit bien aise de se faire souhaiter par les Parisiens. Il avoit en deçà de la Loire des Capitaines dont l'expérience, la fidélité & l'ardeur luy étoient connuës. Il sçavoit que tout le poids de la guerre alloit tomber sur le Duc de Bourgogne: ces raisons faisoient qu'il se donnoit le loisir de mettre ordre à tout dans le Berri, le Poitou, le Languedoc, le Dauphiné, l'Auvergne pour le soulagement des peuples de ces quartiers-là, dont il avoit éprouvé l'attachement & le zéle dans les extrêmitez où il s'étoit vû réduit.

Registres du Parlement.

Guerre entre les Anglois & le Duc de Bourgogne.

En effet, la guerre s'alluma vivement entre les Anglois & le Duc de Bourgogne. Ce Duc irrité de la maniére dont on avoit traité ses Envoyez en Angleterre, ne ménageoit plus rien. Il avoit fait arrêter les Ambassadeurs de Henri qui alloient vers l'Empereur pour luy demander des troupes; & les hostilitez étoient commencées de part & d'autre. Les Anglois de Calais avoient couru sur les terres du Duc, & il y avoit eu un peu auparavant un combat dans le Boulonois entre deux mille Anglois & quinze cens Flamans commandez par Jean de Croy, où ce Seigneur avoit été défait; & enfin le Duc s'étoit mis en marche avec son armée au mois de Juin pour aller assieger Calais.

Monstrelet fol. 128. & seq.

Cette armée étoit très-nombreuse. Les seules Communes de Gand avoient fourni dix-sept mille hommes, & les autres à proportion. Le Duc outre cela avoit les troupes levées en Picardie & en Bourgogne. Il voulut que le Connétable fût présent à la revûë qu'il en fit; l'armée se trouva très-belle, & fournie abondamment de toutes choses pour une si grande entreprise. Il prit le Château d'Oye, dont il fit pendre une partie de la garnison; il s'empara de Sangate, de Vaucliguen & de diverses autres Forteresses des environs. Il forma le Siége de Calais, & donna ordre au Seigneur de Croy d'aller avec un détachement assiéger Guisnes.

Siége de Calais par le dernier.

Les Flamans, & sur tout les Gantois alors les plus présomptueux des hommes, étoient persuadez qu'à leur approche la garnison Angloise abandonneroit Calais, & ils avoient obligé le Duc à renvoyer les troupes de Picardie, qui étoient très-bonnes, sur ce qu'elles seroient inutiles, & ne serviroient qu'à augmenter la dépense. Les Flamans en arrieant devant la Place virent bien qu'ils s'étoient mécontez. Ils la trouvelent pleine de bonnes

bonnes troupes, & munie de tout ce qui étoit nécessaire pour une longue & vigoureuse défense; car les Anglois qui auroient abandonné toutes leurs conquêtes plûtôt que de laisser prendre cette Place, n'avoient rien oublié pour la mettre en bon état. Il y arrivoit tous les jours de nouveaux renforts & des convois de vivres & de munitions. Le Duc de Glocestre levoit une armée & équipoit une flotte pour venir au secours. Les sorties étoient fréquentes & furieuses. Les travaux des assiégeans furent plusieurs fois ruïnez. Ils attendoient leur flotte, qui étoit commandée par Jean de Horne Sénéchal de Brabant, non pas pour combattre celle des Anglois qui étoit beaucoup plus forte, mais pour boucher le port de Calais, avant que celle-cy arrivât. 1436.

La flotte Flamande fut long-temps à venir à cause du vent contraire. Elle parut enfin, & malgré les canonades & les fléches des assiégez, on fit enfoncer à l'entrée du port cinq ou six gros vaisseaux chargez de pierres & de poutres, qui le bouchérent; mais la marée s'étant retirée, les assiégez les mirent en piéces, & débarrassérent le port. Un mois s'étoit déja écoulé, sans que le Siége fût fort avancé. Le Duc de Glocestre avoit envoyé un Héraut au Duc de Bourgogne, pour luy dire de sa part qu'il arriveroit bien-tôt, & qu'il luy offroit la bataille. Le Duc de Bourgogne avoit accepté le défi, & étoit dans l'impatience que l'armée Angloise arrivât; parce qu'il se défioit beaucoup de l'esprit inconstant & turbulent des Flamans. Sa défiance n'étoit que trop bien fondée. Les Gantois qui faisoient le gros de son armée, ennuyez de la lenteur du Siége, se soulevérent, accusérent les Généraux de trahison, & malgré tout ce que put faire le Duc de Bourgogne pour les retenir, abandonnérent en désordre le camp, s'exposant à être taillez en piéces; & ils l'auroient été infailliblement, si le Duc n'avoit promtement mis le reste de l'armée en bataille, pour les couvrir dans leur retraite précipitée. Ce fut pour luy une necessité de quitter la partie, de rappeller le Seigneur de Croy du Siége de Guisnes, & de se retirer dans ses Etats, également outré de l'indocilité de ses Sujets, & de l'affront qu'elle luy avoit causé.

Qu'il est obligé de lever ensuite.

Ce ne fut pas-là le seul sujet de chagrin qu'il eut: car le Duc de Glocestre étant arrivé à Calais avec dix mille hommes quelques jours après la levée du Siége, il les conduisit en Artois, où il désola tout le plat pays, & prit plaisir à faire sentir au Duc de Bourgogne ce qu'il luy en devoit coûter pour avoir rompu avec les Anglois. Les Armateurs de cette nation firent encore quelques descentes sur les côtes de Flandre, qui inquiétérent moins le Duc, que les soulévemens des Flamans, & les querelles que les Communes de diverses Villes prirent les unes contre les autres. Elles luy causérent beaucoup d'embarras pendant plusieurs années: & il se repentit long-temps d'avoir reveillé l'humeur Martiale & inquiéte de ces peuples par le Siége Calais.

Monstrelet fol. 134.

Ces mouvemens de Flandre étoient un fâcheux contretemps pour la France. Ils l'empêchoient de tirer du Duc de Bourgogne tous les secours qu'elle en avoit espérez contre les Anglois; & la nouvelle armée qu'ils avoient reçuë d'Angleterre les mettoit en état d'agir. Le Duc d'York se jetta

1436. jetta dans le pays de Caux, où il reprit plusieurs Forteresses. Il prit Fescamp; mais il luy fut enlevé peu de jours après.

1437. Le Roy pendant l'hyver fit une perte beaucoup plus importante. Ce fut celle de la Ville de Pontoise. L'hyver étoit très-rude & les champs tout couverts de neiges. Le Général Talbot forma le dessein de la prendre d'emblée à la faveur des glaces. Il vint la nuit jusques fort près de la Ville: il avoit fait prendre à tous ses gens des habits de toile blanche, & les répandit de tous côtez aux environs, separez les uns des autres. S'étant couchez par terre, ils paroissoient de loin comme autant de mottes couvertes de neige. Ils s'avancérent peu à peu, en se traînant sur la terre, & entrérent dans les fossez. Ils plantérent des échelles sans bruit, & montérent sur les murailles, sans qu'on s'en apperçût. Quand ils y furent entrez en assez grand nombre, ils allérent aux portes, & se saisirent des principaux postes de la Ville. L'Ille-Adam y étoit aussi-bien que le Seigneur de Varembon, qui se voyant surpris, se sauvérent par la porte du pont, & abandonnérent la Place aux Anglois.

Surprise de Pontoise par les Anglois. Hist. Chronologique de Charles VII. Histoire de Jean Chartier, &c.

La Hire ne fut pas si heureux que Talbot dans une entreprise qu'il fit sur Rouen, où il avoit intelligence avec quelques-uns des habitans. Le malheur voulut qu'un peu auparavant la garnison Angloise avoit été beaucoup renforcée. Leur marche fut découverte, les Anglois sortirent, & chargérent la Hire, qui avoit environ mille hommes avec luy; il fut défait, & eut beaucoup de peine à se sauver, après avoir perdu une grande partie de ses gens. Il se fit ainsi en divers endroits plusieurs entreprises de part & d'autre, tantôt heureuses, tantôt malheureuses.

Monstrelet fol. 138.

Cependant le Roy se disposoit à venir à Paris; mais il voulut mériter par quelque action signalée les honneurs que les Parisiens se préparoient à luy faire. Il donna ordre au Connétable d'assembler le plus de troupes qu'il luy seroit possible pour le Siége de Montereau Faut-yonne, où il vouloit commander en personne. Ses ordres furent exécutez: On fit venir de l'artillerie de Paris, & toutes les troupes s'étant renduës dans le Gastinois, l'armée se trouva forte de six mille hommes. Les Siéges se faisoient souvent alors avec moins de monde; parce que les troupes des deux partis étoient fort dispersées & peu nombreuses. Le Connétable avant l'arrivée du Roy prit d'assaut Château Landon, & Nemours par composition.

Hist. d'Artus III. Hist. Chronologique de Charles VII.

Dès que le Roy fut arrivé à Bray sur Seine, on investit Montereau. Le Roy se logea sur une colline du côté du Château, & y fit élever une bastille & divers retranchemens. Le lendemain le Comte de Dunois vint le joindre avec quelques troupes, & on travailla incessamment aux approches qu'on poussa du côté de la Ville, au delà de la riviére d'Yonne. On dressa des ponts au dessus & au dessous sur la Seine & sur l'Yonne, & on détourna cette riviére qui passoit dans les fossez.

Siége de Montereau par le Roy en personne.

Après que les batteries eurent fait bréche à la muraille, on résolut d'y donner l'assaut; mais on trouva encore trop d'eau dans les fossez: on ne s'y opiniâtra pas, & on se contenta de jetter dans la Ville beaucoup de feux d'artifice, qui brulérent plusieurs maisons.

La garnison se défendit avec beaucoup de valeur, ayant à sa tête un vail-

Assaut donné en sa présence.

lant

lant Chevalier Anglois nommé Thomas Guerard. Il fallut encore huit jours pour se mettre en état de la forcer. L'assaut fut donné en présence du Roy, qui s'exposa beaucoup, & plus qu'il ne convenoit: car non seulement il passa le fossé, où il avoit de l'eau jusqu'au dessus de la ceinture; mais encore ayant fait appliquer une échelle à la muraille, il y monta l'épée à la main, & sauta un des premiers sur le rempart. Cet exemple & l'émulation des François & des Bretons, dont le Connétable avoit amené un grand nombre, firent faire des merveilles aux uns & aux autres. On emporta la muraille; les Anglois, qui la défendoient furent tous ou pris, ou passez par le fil de l'épée. Quelques François qui se rencontrérent parmi eux, furent pendus comme des rebelles. Ensuite on assiégea le Château qui se rendit par composition: on leur accorda une capitulation honorable à la priere du Dauphin, qui fit ses premieres armes à ce Siége & s'y signala. Ce poste étoit très-important tant par sa force, que parce qu'il empêchoit la communication de la France avec la Bourgogne, & qu'il incommodoit fort la Champagne. Le Roy en fit le Comte de Dunois Gouverneur. Il alla de là à Melun, & le Connétable retourna à Paris, afin de hâter les préparatifs qu'on y faisoit pour l'entrée du Roy.

1437.
Registres du Parlement de l'an 1437.

Suivi de la prise de la place.

Le Siége que le Duc de Bourgogne avoit mis devant le Crotoy presque en même temps que le Roy faisoit celuy de Montereau, n'eut pas un si heureux succès. Cette Place incommodoit fort Abbeville & les autres Places de Picardie de l'obéïssance du Duc. Les habitans d'Abbeville firent de grandes instances pour être délivrez de ces incommodes voisins. Le Duc voulut les contenter, & chargea de cette entreprise d'Auxi Commandant des armes sur les frontiéres de Picardie, & Croy Sénéchal de Haynaut. On l'asseura qu'il n'y avoit pas de bled dans la Ville pour un mois, & il compta beaucoup sur cet avis, qui étoit faux. Il fit venir des vaisseaux de Diéppe & de S. Valery pour fermer l'entrée de la Somme, & empêcher que les Anglois ne jettassent des vivres par mer dans la Place. On commença à l'attaquer; mais on vit bien par la défense des assiégez que la chose étoit plus difficile qu'on n'avoit prévû.

Mauvais succès de celui du Crotoy.

Monstrelet fol. 145.

Le Général Talbot n'eut pas plûtôt été informé du dessein du Duc, qu'il rassembla la plûpart des troupes qu'il avoit en Normandie. Il fit un corps de quatre mille hommes, & se rendit à Saint Valeri avec un grand convoi de vivres, pour le faire entrer dans la Place. Le Duc mit des troupes sur les bords de la Somme pour disputer le passage aux Anglois. Talbot, malgré les précautions du Duc de Bourgogne, trouva moyen de faire passer les siennes après le retour de la marée par un endroit, où elles avoient de l'eau jusqu'à la ceinture.

Les Bourguignons voyant les Anglois passez contre leur espérance, perdirent cœur. Il ne fut pas au pouvoir des Généraux de les faire revenir de leur épouvente. Ils abandonnérent une bastille qu'ils avoient faite & parfaitement bien retranchée devant la Place, & se sauvérent à Ruë.

Talbot fit entrer son convoi dans le Crotoy, & après avoir fait quelque ravage sur les terres du Duc, repassa la Somme. Tant de mauvais succès mortifioient fort ce Prince, qui tandis qu'il fut joint aux Anglois, avoit

1437. presque toûjours fait la guerre avec beaucoup de gloire; mais par bonheur pour la France, il en étoit plus irrité, que tenté de changer de parti; & d'ailleurs ses Flamans qui avoient repris leur esprit inquiet & séditieux, luy donnoient beaucoup d'occupation. Par ces raisons, on n'étoit que médiocrement chagrin à la Cour de France de voir échouer ses entreprises: car quelque beau semblant que l'on fît, on y avoit toûjours sur le cœur la maniére haute & fiére, avec laquelle il s'étoit comporté dans le Traité d'Arras, & les dures conditions qu'il avoit imposées au Roy; & on espéroit bien s'en relever avec le temps. Le retour des peuples à leur devoir, la haine qu'ils avoient conçûë contre les Anglois, & sur tout la réduction de Paris commençoient à rendre ce Duc moins nécessaire. Le Roy avoit encore depuis peu racheté Dreux au prix de dix-huit mille écus, de Brulard Gentilhomme François, qui avoit tenu jusqu'alors le parti Anglois. Les Parisiens témoignoient une impatience extrême de revoir leur Prince légitime; & c'étoit un grand exemple pour toutes les autres Villes.

Arrivée du Roy à Paris. Réception qui luy fut faite

Hist. Chronologique du Heraut de Berri. Monstrelet &c.

Le Roy ne tarda pas davantage à donner à sa Capitale la satisfaction qu'elle souhaitoit: on ne l'y avoit point vû depuis l'an 1418. lorsqu'il n'étoit encore que Dauphin. Il se rendit à Saint Denis au commencement de Novembre avec Louïs Dauphin son fils aîné, Charles d'Anjou frere de la Reine, le Connétable, les Comtes de la Marche, de Vendôme, de Vertus, de Dunois, Christophle d'Harcourt, & une infinité d'autres Seigneurs & Gentilshommes. Il en partit pour venir à Paris le douziéme de Novembre *. Le Prevôt de Paris, le Prevôt des Marchands & les Echevins tous richement habillez vinrent au devant de luy à la Chapelle. Il s'y arrêta pour recevoir leurs complimens. L'Evêque de Paris accompagné des principaux de son Clergé, Adam de Cambray premier Président à la tête du Parlement, & puis l'Université & la Chambre des Comptes s'acquitérent là des mêmes devoirs. Le Roy les reçut avec de grandes marques de bonté, & d'une maniére, dont ils furent extrêmement satisfaits. Le Prevôt des Marchands présenta les clefs de la Ville au Roy, qui les mit entre les mains du Connétable.

Tout le chemin étoit bordé d'une multitude infinie de monde, & depuis là jusqu'à Notre-Dame de Paris il se présentoit d'espace en espace des spectacles, qui ne seroient ni du goût, ni de la politesse de ce temps-cy, mais qui ne marquoient pas moins sensiblement l'affection & la joye du peuple.

Au Ponceau Saint Ladre *, il parut une espéce de Mascarade de dévotion composée de quatorze personnes, dont sept représentoient les quatre vertus Cardinales & les trois vertus Théologales, & sept autres les sept pechez mortels. Leurs habits étoient également bisarres & magnifiques, aussi-bien que leurs montures & tous leurs équipages. A la porte de Saint Denis parut en l'air un enfant habillé en Ange comme descendant du Ciel, qui

* Les Historiens conviennent que cette entrée se fit au mois de Novembre; mais ils ne s'accordent point sur le jour. Il paroît par les Registres du Parlement de l'an 1437. que ce fut le douziéme du mois.

* C'est à dire Saint Lazare.

qui tenoit un écu d'Azur à trois fleurs de Lis d'or, & on entendit en même temps un concert de Musique, qui chantoit ces quatre vers. 1437.

Très-excellent Roy & Seigneur
Les Manans de votre Cité
Vous reçoivent en tout honneur
Et en très-grande humilité.

A la tête de toute la marche étoit le Seigneur de Graville avec huit cens Archers: suivoient ceux de Charles d'Anjou Comte du Maine, & puis les Archers du corps, les Herauts d'armes des Princes du Sang & des Princes étrangers, avec leurs cottes d'armes chargées des écussons de leurs Maîtres.

Après cela venoit le grand Ecuyer accompagné de quatre Chevaliers richement parez, & montez sur de très-beaux chevaux superbement enharnachez. Le Grand Ecuyer portoit au bout d'une lance le casque du Roy chargé d'une couronne d'or surmontée d'une double fleur de Lis d'or. Le Roy d'armes suivoit portant la cotte d'armes Royale de velours bleu avec l'écusson de France, dont les fleurs de Lis d'or étoient relevées par les bords de très-grosses perles fines. Un autre Ecuyer portoit l'épée Royale toute semée de fleurs de Lis d'or.

Le Roy paroissoit immédiatement après armé de toutes piéces, monté sur un très-beau coursier caparaçonné d'un velours bleu, tout semé de fleurs de Lis d'or. A la main droite du Roy étoit le Connétable, tenant le bâton de commandement. Le Comte de Vendôme étoit à la gauche. Après le Roy marchoit, le Dauphin richement vêtu entre Charles d'Anjou & le Comte de la Marche. Une foule de Seigneurs environnoient le Roy & le Dauphin. Suivoient les Pages de la maison du Roy, des Princes & des Seigneurs avec de riches livrées. Huit cens Lances fermoient la marche, ayant à leur tête le Comte de Dunois armé de toutes piéces, tenant aussi un bâton de commandement, précédé d'un Ecuyer avec son Etendart au bout d'une Lance. Ce Comte avoit au cou une grande chaine d'or, qui luy pendoit sur les épaules mêlée de feuillages représentant des feuilles de chênes, & qui étoit du poids de cinquante marcs.

Le Roy trouva sous la porte de Saint Denis les quatre Echevins portant un Dais de drap d'or, sous lequel il continua sa marche parmi les acclamations de Noël, & de Vive le Roy. Devant le couvent des Filles-Dieu il y avoit une fontaine artificielle, dont les divers tuyaux jettoient l'un du lait, un autre du vin rouge, un autre du vin blanc, & un autre de l'eau. Tout le long de la ruë de Saint Denis il y avoit des Théatres magnifiquement tendus, où divers Acteurs représentoient les mystéres de l'Annonciation, de la Nativité, de la Passion, de la Résurrection, de l'Ascension, de la Pentecôte; & tout proche du grand Châtelet, parce que c'étoit le lieu où s'exerçoit la Justice du Roy, étoit représenté le Jugement universel.

1437. *Il va descendre à Notre-Dame.* Journal du Regne de Charl. VII.

Il y eut divers autres semblables spectacles tout le reste du chemin jusqu'à Notre-Dame, où il alla descendre. Il y fut reçu par plusieurs Prélats, Abbez, & Suppôts de l'Université. L'Evêque de Paris le fit jurer sur l'Evangile, *qu'il tiendroit loyaument & bonnement tout ce que bon Roy faire devoit*, & le conduisit ensuite à l'Autel, devant lequel il fit ses prieres. Après cela il remonta à cheval, & alla loger au Palais. Le lendemain il entendit la Messe à la Sainte Chapelle, & de là il vint par la ruë Saint Antoine à l'Hôtel de Saint Pol, où le Parlement, l'Université, & les autres Corps luy présentérent diverses Requêtes qu'il reçut avec beaucoup de bonté, & dont la plûpart furent entérinées sur le champ. Tel fut le retour du Roy à Paris après en avoir été exclus dix-huit ans. Les Comtes de la Marche & de Perdriac fils de Bernard Comte d'Armagnac massacré par la populace, lorsque Lille-Adam surprit la Ville pour le Duc de Bourgogne, firent rendre à ce Comte avec la permission du Roy, les honneurs funébres; & après qu'on eut déterré ses os, ils furent mis dans un cercueil de plomb, & transportez au Comté d'Armagnac.

Il fait de nouveaux Réglemens.

Le Roy s'appliqua pendant plusieurs jours à faire de nouveaux Réglemens touchant le Gouvernement de Paris. Il fit Ambroise de Lore Prevôt de Paris, & Lailler qui avoit le plus contribué à la réduction de cette capitale fut fait Prevôt des Marchands. Le Parlement se tint réguliérement comme autrefois, & l'ancienne Police fut rétablie: mais Paris joüit à peine pendant quelques mois de la tranquilité que la présence du Prince y avoit ramenée. La peste & la famine qui désoloient toute la France, commencérent bien-tôt à faire d'effroyables ravages dans cette capitale, & la changérent en un triste désert. Le Roy & la Cour furent obligez d'en sortir dès le troisiéme de Decembre, pour éviter la corruption de l'air.

Journal du Regne de Charl. VII.

Les gens de guerre voyant qu'il y mouroit chaque jour des milliers d'hommes, ne voulurent plus y demeurer; & la Ville couroit risque de retomber sous la puissance des Anglois. Le premier Président Adam de Cambrai, Simon-Charles Président en la Chambre des Comptes, & de Lore Prevôt de la Ville se sacrifiérent pour le bien public. Ils promirent au Roy de n'en point sortir, de la garder & d'y mettre tout l'ordre qu'ils pourroient; & Dieu récompensa leur zéle en les préservant de la contagion; mais leurs soins ne purent empêcher la continuation du ravage que firent la peste & la famine. L'un & l'autre fleau se faisoient sentir dans les villages voisins comme dans la Ville. La campagne étoit déserte, les Terres en friche; on ne voyoit presque plus de bestiaux dans les champs; les loups affamez entroient la nuit dans Paris par la riviére, & ils dévorérent un grand nombre de personnes. La cherté des vivres avoit réduit non seulement le peuple, mais encore la Noblesse à une extrême pauvreté; cependant la guerre continuoit, & elle commença à se faire d'une maniére toute particuliére.

Desordre où se trouvoit le Royaume. Hist. de Jean Chartier.

La plûpart de la Noblesse Françoise des pays soumis aux Anglois avoit quitté ses terres, plusieurs Gentilshommes refusant de faire serment de fidélité au Roy d'Angleterre, & d'autres se repentant de l'avoir fait, quand ils virent que le parti du Roy se relevoit. Cependant il falloit subsister; la

la difficulté de le faire augmentoit tous les jours avec la disette générale. 1437.
La résolution que prirent ces Gentilshommes, fut de s'assembler chacun sur les frontiéres de leurs Provinces, de faire des courses sur leurs propres Terres, & de vivre de cette espece de brigandage aux dépens des Anglois, & de ceux à qui on avoit donné, loué, ou vendu leurs biens. C'est ce que firent sur tout les Gentilshommes du Maine, de Normandie & des quartiers voisins de la Guyenne. Le plus grand mal étoit, que quand ils ne trouvoient pas de quoy vivre chez les ennemis, ou qu'ils en étoient repoussez, ils se jettoient sur ce qui restoit aux Sujets du Roy; & ce Prince ne sçavoit comment s'y prendre pour arrêter de si grands désordres; parce qu'il n'avoit pas de quoy soudoyer cette Noblesse. Il étoit obligé de fermer les yeux à tout cela, d'autant plus que ces troupes, toutes peu disciplinées qu'elles étoient, faisoient de temps en temps quelques entreprises à l'avantage de l'Etat. Villandras du côté de Bourdeaux étoit sans cesse aux prises avec les Anglois, dont il tailla en piéces plusieurs gros partis; il se saisit de diverses Forteresses, & mérita par là le pardon des extrêmes violences qu'il avoit exercées autrefois sur les terres de France. Abregé de l'Hist. de Charl. VII.

Montargis & Chevreuse furent aussi remises sous l'obéïssance du Roy; mais les Anglois prirent Longueville & quelques autres Châteaux dans le pays de Caux, & puis Gerberoy en Beauvoisis & Saint Germain en Laye. Ils assiégérent Harfleur; mais le Maréchal de Rieux & le Comte d'Eu allérent au secours de la Place, & en firent lever le Siége. Le Comte d'Eu étoit nouvellement revenu d'Angleterre, où il avoit été prisonnier depuis la bataille d'Azincourt, & le Roy l'avoit fait Capitaine général de Normandie.

D'autre part le Duc de Bourgogne ayant appaisé une grande sédition à Bruges, où Lille-Adam fut malheureusement tué, fit une nouvelle tentative sur Calais, non pas en l'assiégeant, mais en faisant subitement rompre une digue qui devoit entiérement submerger la Ville, selon que quelques Ingénieurs l'en avoient assûré: mais l'entreprise ne réüssit point. C'est ainsi que la guerre se faisoit alors en France, sans presque avancer ni de part ni d'autre, & sans rien faire autre chose que de détruire le Royaume. Durant ce temps-là le Roy étoit au delà de la Loire, occupé d'une affaire qui ne regardoit pas la guerre de France, mais la Police Ecclesiastique du Royaume, & les grands différends qui commençoient, ou plûtôt qui se renouvelloient entre le Chef & les membres de l'Eglise, je veux dire entre le Pape Eugene IV. & le Concile de Bâle. Monstrelet.

Ce Concile avoit commencé dès l'an 1431. en vertu d'un Decret fait au Concile de Sienne en 1423. par lequel il avoit été arrêté qu'au bout de sept ans on assembleroit un Concile général à Bâle. Le Pape Martin V. mourut en travaillant à l'exécution de ce Decret. Eugene IV. qui luy succeda, convoqua le Concile, & voulut quelque temps après le dissoudre, voyant qu'on y donnoit atteinte à l'autorité Pontificale, & en convoquer un autre pour l'année suivante à Boulogne, pour y présider en personne. Le Concile s'y opposa, & écrivit sur ce sujet à l'Empereur & aux autres Souverains. *Concile assemblé à Bâle & pourquoi.*

Le

1437. Le Roy sur la Lettre du Concile fit une assemblée du Clergé à Bourges au mois de Février de l'an 1432. où les Evêques le suppliérent d'écrire fortement au Pape, pour le prier de laisser le Concile à Bâle continuer ses Séances. Amedée de Talaru Archevêque de Lion & depuis Cardinal fut nommé pour aller vers le Pape, & solliciter la continuation du Concile. La Cour étoit d'autant plus portée à satisfaire là-dessus le Concile de Bâle, qu'on y avoit rejetté la proposition faite par le Roy d'Angleterre; de confirmer le Traité de Troye, par lequel Charles étoit exclus de la succession à la Couronne de France, & qu'on y étoit disposé à donner à ses Ambassadeurs le rang qui leur étoit dû, & qui leur fut donné en effet. Il exhorta toutefois le Concile à ménager le Pape, & à prévenir tout ce qui pourroit donner occasion à un schisme.

Annotations sur l'Hist. de Charles VI. p. 695.

Les Peres du Concile ayant sçu ce qui avoit été résolu en l'Assemblée de Bourges, en remerciérent le Roy par Lettres. Ils écrivirent aussi au Seigneur de la Trimouille qui avoit été rappellé à la Cour, & à l'Archevêque de Reims Chancelier de France, pour les prier de faire en sorte que l'Archevêque de Lion ne fût point envoyé au Pape, assûrant que cette Ambassade seroit inutile, & que le meilleur moyen d'obliger Eugéne à s'accorder avec le Concile, étoit que les Ambassadeurs de France & ceux des autres Princes s'y rendissent. Ils obtinrent ce qu'ils souhaitoient sur l'article de l'Archevêque de Lion, & ce Prélat ne sortit point de France. Le Roy néanmoins envoya au Pape d'autres Ambassadeurs l'année suivante, pour l'exhorter à se réünir avec le Concile: mais l'Empereur Sigismond s'étant rendu à Bâle avoit déja accommodé les choses, & adouci les esprits.

Il étoit difficile que cette concorde durât long-temps; l'intention des Peres du Concile étant de borner autant qu'ils pourroient, la puissance du Pape, de faire plusieurs Réglemens qui devoient diminuer notablement ses revenus, de relever l'autorité des Conciles beaucoup au dessus de celle des Papes; & d'autre part Eugene étoit fort résolu à se maintenir en possession de toutes ses prérogatives.

Differend survenu au sujet de la réünion de l'Eglise Greque & Latine.

Trois ou quatre années se passérent en ces contestations. La réünion de l'Eglise Grecque avec la Latine fournit alors un nouveau sujet de division. Les Grecs paroissoient bien disposez à finir le schisme. Il falloit que la chose se passât dans un Concile General. Bâle n'étoit pas un lieu qui fût commode pour eux. Le Pape prit de là occasion de remettre sur le tapis la translation du Concile en un autre lieu. Les avis furent partagez dans le Concile même: les uns vouloient qu'on le continuât à Bâle, les autres qu'on le transferât à Avignon, ou en quelque Ville de Savoye, les autres à Ferrare. Le Pape se joignit à ceux-cy, & publia la Bulle de la translation; le Concile de Bâle la cassa, & en donna avis au Roy de France qui fut pour la translation à Avignon; ordonna aux Prélats de son obéïssance de s'y rendre, & leur défendit d'aller à Ferrare. Enfin, les Prélats de Bâle allérent jusqu'à déclarer le Pape suspens, & prétendirent que le gouvernement de l'Eglise étoit dévolu au Concile. Le Pape de son côté déclara nul tout ce qui se feroit désormais à Bâle, & excommunia tous ceux qui continueroient à y tenir des Assemblées.

Pithou de la Pragmat. Sanction.

C'est

C'est là où en étoient les choses en l'an 1438. lorsque le Concile de Bâle envoya au Roy une Ambassade, dont le chef étoit l'Evêque de Saint Pons de Tomiéres nommé Girard, pour le prier de vouloir recevoir, & de faire publier dans son Royaume divers Réglemens, que les Peres du Concile avoient faits pour la réformation de l'Eglise. Ces Réglemens paroissant aussi avantageux à l'Eglise Gallicane, qu'ils étoient contraires aux intérêts des Papes, c'étoit un appas que le Concile présentoit au Roy pour l'attirer à son parti, & un moyen de le brouiller avec le Pape. Ce Prince promit aux Ambassadeurs non seulement de proposer la chose à son Conseil, mais encore d'en délibérer avec ce qu'il y avoit de plus illustres & de plus habiles personnes en son Royaume. 1438. *Le Concile envoye une Ambassade au Roy, pour le prier d'en recevoir les Réglemens.*

En effet, il tint à Bourges dans la Sainte Chapelle une Assemblée, où assistérent plusieurs Prélats, Abbez & Jurisconsultes. Le Roy luy-même y présida accompagné du Dauphin, de Charles Duc de Bourbon, de Charles d'Anjou Comte du Maine, de Pierre de Bretagne, de Bernard Comte de la Marche, de Louïs Comte de Vendôme, de Guillaume Comte de Tancarville, d'autres grands Seigneurs & des plus considérables de son Conseil tant Ecclesiastiques que Laïques. On y écouta non seulement les Ambassadeurs du Concile, mais même ceux du Pape, dont le principal étoit l'Archevêque de Candie qu'Eugene avoit envoyé en France, pour détacher Charles du Concile de Bâle, & le faire déclarer en faveur du Concile de Ferrare. *Assemblée tenuë à Bourges sur ce sujet.* Hist. Chronologique.

Après que l'affaire eut été examinée à loisir tant en public qu'en particulier, le Roy reçut les Réglemens faits par le Concile; mais avec quelques modifications, que demandoient certains usages de l'Eglise Gallicane. *Le Roy les reçoit avec certaines modifications.*

Le Mémoire présenté de la part du Concile posoit d'abord comme des veritez fondamentales, que le Concile général représentant l'Eglise militante tient sa puissance immédiatement de Dieu; que tout homme de quelque état, & en quelque Dignité qu'il soit, même Papale, est obligé de s'y soumettre pour les choses qui appartiennent à la Foy, à l'extirpation du schisme, & à la réforme générale de l'Eglise de Dieu dans son Chef & dans ses membres; que tout homme de quelque état & en quelque Dignité qu'il soit, même Papale, doit être puni & mis en pénitence, s'il refuse avec opiniâtreté de se soumettre au Concile. Que le Concile ne peut être dissous ni transferé en un autre lieu, ni prorogé sans le consentement du Concile même.

L'Assemblée de Bourges commença par accepter ce Decret touchant l'autorité du Concile, ce qui fit une peine extrême aux Ambassadeurs du Pape. Voici les principaux d'entre les autres articles qui furent proposez & approuvez. Qu'on rétabliroit dans l'Eglise l'usage & la forme ancienne des élections des Evêques & des autres Prélats. Que les réserves & les Expectatives seroient abolies, c'est-à-dire que les Papes ne pourroient plus se réserver la collation des Bénéfices, comme ils faisoient dans les Cathédrales & dans les autres Eglises, ni donner un Bénéfice pour l'avenir avant qu'il fût vacant. Qu'on n'appelleroit point au Pape, *omisso medio*, c'est-

1438. à-dire, sans avoir passé par les Tribunaux subalternes, & avoir été, comme par dégrez, d'abord au Tribunal de l'Evêque, & puis à celuy du Métropolitain, & ensuite à celuy du Primat; & qu'au cas que l'appel allât jusqu'au Pape, il nommeroit des Juges *in partibus*, c'est-à-dire, dans le Royaume. Qu'il n'y auroit plus d'Annates, c'est-à-dire, qu'un Bénéficier pourvû d'un Bénéfice Consistorial ne seroit point obligé d'en payer au Saint Siége une année du revenu, & cela sous peine aux contrevenans d'être déclarez Simoniaques; & que si le Pape n'observoit pas ce Decret, il pourroit être déferé au prochain Concile. Un autre article modéroit l'usage des interdits que les Papes & les Evêques jettoient souvent auparavant sur un Royaume, sur une Ville, sur une Communauté entiere pour la faute de quelque particulier. Un autre reduisoit le nombre des Cardinaux à vingt-quatre.

Ce qui fut appellé la Pragmatique Sanction.

Il y avoit encore plusieurs autres articles, qui regardoient plus la réforme du Clergé en général, que les bornes qu'on prétendoit mettre à l'autorité du Pape. De ces Decrets, où l'on mit, comme j'ai dit, quelques modifications par rapport aux usages de France, fut composée la fameuse Pragmatique Sanction au nom de l'Assemblée de Bourges. Elle fut ensuite vérifiée & enregistrée au Parlement. Le Pape en fut très-offensé. Ses successeurs firent tous leurs efforts auprès de nos Rois pour la faire abolir; mais elle a duré jusqu'au regne de François I. qui de concert avec Leon X. y substitua le Concordat, les deux puissances y trouvant leur interêt. Ce ne fut pas sans de grandes oppositions, ainsi que je le dirai dans l'Histoire du regne de ce Prince.

Chagrin du Pape de ce que le Concile de Basle étoit par là reconnu en France.

Une des choses qui chagrinoit le plus le Pape, étoit que par cet acte, la France reconnoissoit authéntiquement l'Assemblée de Basle comme le Concile général, & regardoit conséquemment comme un Conciliabule, celuy qu'il avoit convoqué à Ferrare. Il avoit tout à craindre de cette conduite; car connoissant la disposition où ceux de Basle étoient à son égard, il ne pouvoit douter qu'ils ne procédassent bien-tôt à sa déposition; & en ce cas il étoit en danger de voir la France se soustraire à son obédience. Le Concile de Basle en effet le déposa l'année suivante; mais le Roy nonobstant cette déposition, reconnut toûjours Eugene, sans cesser néanmoins de maintenir la Pragmatique Sanction.

Tandis que cette guerre Ecclesiastique s'échauffoit de plus en plus, on conçut quelque espérance de voir finir celle de France & d'Angleterre, par la médiation d'Isabeau de Portugal Duchesse de Bourgogne. Elle souhaitoit la paix pour le repos du Duc son mari; & étoit considerée du Roy d'Angleterre, parce qu'elle étoit par sa mere de la maison de Lancastre & sa proche parente.

Elle obtint des deux Rois qu'ils envoyassent des Ambassadeurs entre
1439. Gravelines & Calais. Le Cardinal de Vincestre s'y rendit de la part du Roy d'Angleterre, & de la part du Roy Renaud Girard Chevalier Seigneur de Basoche avec Robert Mallien Maître des Comptes. La Duchesse y vint elle-même, & les fit convenir qu'on entreroit en négociation au mois de May à Cherbourg, ou sur les frontiéres de Picardie.

Conferences pour la paix entre la France & l'Angleterre.

Les

Les conférences commencérent en effet au mois de Juin à Oye entre Calais & Gravelines, en présence de la Duchesse de Bourgogne & du Duc d'Orleans qu'on avoit fait venir d'Angleterre, où il étoit toûjours prisonnier. L'Archevêque de Reims Chancelier de France, les Comtes de Vendôme & de Dunois, le Seigneur de Basoche & quelques autres Seigneurs & gens du Conseil du Roy se trouvérent là pour cette négociation. Le Cardinal de Vincestre y vint aussi avec un nombreux & noble cortége. 1439. Du Tillet Recüeil des Traitez &c. Monstrelet. fol. 154.

Les instructions des Ambassadeurs de France leur donnoient pouvoir d'offrir au Roy d'Angleterre pour avoir la paix, tout ce qu'il tenoit actuellement au Duché de Guyenne avec les Bailliages de Caën, du Cotentin & d'Evreux, hormis le Mont Saint Michel, & l'hommage & le ressort du Duché d'Alençon, comme mouvant nuëment de la Couronne de France en qualité d'appanage. Ils pouvoient de plus céder Calais, Guisnes & d'autres Places que les Anglois avoient tenuës, & qu'ils tenoient encore en Picardie, en réservant toûjours au Roy la Souveraineté, le ressort, la foy, l'hommage, & les autres prérogatives de Souverain. Les conditions sous lesquelles ces offres devoient se faire, étoient que le Roy d'Angleterre renonceroit à tout le reste de ce qu'il pourroit posséder ou prétendre en France tant pour luy que pour ses successeurs; qu'il quitteroit le titre de Roy de France, cesseroit de porter les armes de France, reconnoîtroit pour nul, le droit prétendu qu'il s'étoit attribué sur la Couronne de France, & qu'enfin il délivreroit le Duc d'Orleans sans rançon, ou du moins qu'il n'en exigeroit qu'une très-moderée que ce Prince pût aisément payer. *Propositions faites aux Anglois.*

Ces propositions ayant été faites au Cardinal de Vincestre, il répondit que le Roy d'Angleterre ne pouvoit pas s'en accommoder. On le pria de faire les siennes. Elles consistérent à demander tous les pays, Terres & Seigneuries qui avoient appartenu aux Rois d'Angleterre par titres particuliers, avant que la Couronne de France leur échût; outre cela Calais, Guisnes, & toutes les dépendances selon les limites marquées au Traité de Bretigny; & que tout ce qui seroit cedé au Roy d'Angleterre fût tenu par luy de *Dieu seul sans reconnoissance d'homme vivant*; c'est-à-dire, en toute Souveraineté, sans obligation de ressort, de foy, & d'hommage. *Et celles qu'ils firent à leur tour.*

On pria le Cardinal de s'expliquer plus en détail, & de dire ce qu'il entendoit par *ces pays, Terres & Seigneuries* qui avoient appartenu aux Rois d'Angleterre. Il déclara qu'il entendoit le Duché de Normandie, les Comtez d'Anjou & du Maine, le Duché de Guyenne en y comprenant la Gascogne, le Duché de Touraine, les Comtez de Toulouse; de Poitou, de Ponthieu, la Ville de Montreuil, les Châtellenies de Beaufort & de Nogent l'Artaut, les hommages du Duché de Bretagne & du Comté de Flandre; & ajouta que s'il se trouvoit encore quelques autres Seigneuries qui eussent appartenu aux Rois d'Angleterre, & qui ne fussent pas comprises dans ce dénombrement, cette omission seroit sans conséquence, & sans préjudice pour le Roy d'Angleterre.

1439.
Projet d'accommodement présenté par les Médiateurs.

La Duchesse de Bourgogne & le Duc d'Orleans, qui, quoique interessé, avoit aussi la qualité de médiateur, voyant les deux parties si éloignées, jugérent qu'il ne seroit gueres possible de les rapprocher; ils ne se rebutérent pas néanmoins. Ils présentérent le vingt-neuviéme de Juillet un projet d'accommodement, où ils proposoient que la rénonciation au titre de Roy de France, aux armes & à la Couronne de France de la part du Roy d'Angleterre fût surcise l'espace de quinze, vingt ou trente ans; que pareillement la reconnoissance des hommages, ressort, & Souveraineté que le Roy de France demandoit pour les domaines qui demeureroient au Roy d'Angleterre, fût suspenduë pendant le même espace de temps; que durant ce temps-là le Roy d'Angleterre s'abstînt de prendre le titre de Roy de France; que cependant il demeureroit en possession seulement de ce qu'il tenoit en Guyenne, en Normandie & en Picardie; mais que l'hommage de Bretagne & d'autres Seigneuries mouvantes nuëment de la Couronne de France, seroit fait au Roy par les Vassaux qui les possederoient; & que les Bénéfices, Terres & autres biens immeubles seroient rendus à ceux qui les avoient possedez avant la guerre. Qu'après les quinze, vingt ou trente ans écoulez, si le Roy d'Angleterre vouloit faire les renonciations susdites, la paix se concluëroit, sinon que chacun seroit de son côté en pouvoir de poursuivre ses droits par la continuation de la guerre; mais que jusques-là durant tout le temps marqué & un an après, & jusqu'à ce qu'une des deux parties eût signifié à l'autre qu'elle ne vouloit point s'en tenir à ce Traité, le commerce seroit rétabli entre les deux nations, & qu'elles vivroient en paix l'une avec l'autre.

Les Ambassadeurs d'Angleterre remontrérent que de rétablir par provision les François dans quelques Terres ou Forteresses que le Roy d'Angleterre tenoit actuellement, seroit une chose très-dangereuse & très-dommageable pour luy, & une continuelle occasion de rupture.

Sur cette remontrance les médiateurs ajoutérent au projet de paix cette clause; que le Roy d'Angleterre specifieroit les Places, Terres ou Châteaux qu'il croiroit dangereux pour ses interêts de restituer aux Vassaux du Roy de France, & qu'on régleroit cet article à l'amiable. Ils firent encore une addition, sçavoir que leur intention étoit de comprendre en ce traité tous les Alliez des deux Couronnes. Il fut résolu que ce projet seroit porté aux deux Rois par une partie de leurs Députez, pour leur demander s'il leur agréoit; que les autres Députez ne s'éloigneroient point; que ceux de France iroient à Saint Omer attendre la réponse du Roy leur maître, & que les Anglois iroient à Calais, pour attendre celle du Roy d'Angleterre; que le Cardinal de Vincestre & le Duc d'Orléans demeureroient au même lieu ou aux environs sans repasser en Angleterre, & qu'on se rassembleroit l'onziéme de Septembre.

Le Roy de France ayant proposé la chose en son Conseil, on n'y approuva pas la surséance des hommages, ressort & autres exercices de Souveraineté; parce que la jouïssance provisionnelle d'exemption d'hommage en faveur du Roy d'Angleterre, pouvoit avoir des conséquences, sur tout si

ſi on l'accordoit pour un ſi long temps. On ne voulut pas cependant rompre tout-à-fait pour cela; mais il fut réſolu qu'on demanderoit du délai, pour délibérer ſur une affaire ſi importante; & ſous prétexte de faire une Aſſemblée des Etats qui ſe tiendroit à Orleans pour ce ſujet, on fit trouver bon au Cardinal de Vinceſtre de différer les nouvelles Conférences juſqu'au quinziéme d'Avril, ou au plus tard au premier de May de l'année ſuivante. 1439.

Le Cardinal de Vinceſtre n'attendit pas juſqu'à ce dernier terme à déclarer les intentions du Roy d'Angleterre. Il fit ſçavoir aux Ambaſſadeurs de France qu'on ne pouvoit s'accommoder du projet fait par la Ducheſſe de Bourgogne & par le Duc d'Orleans, où il y avoit trois articles qui faiſoient au Roy d'Angleterre trop de peine à paſſer. Le premier, de renoncer aux armes de France; le ſecond, la briéveté du temps de la ſurſéance des hommages, reſſott, & Souveraineté des Terres qu'il garderoit en France par le Traité, & qu'au lieu de trente ans ils vouloit que cette exemption d'hommage & de reſſort durât cent ans: le troiſiéme étoit la reſtitution des biens immeubles qu'il avoit donnez à ſes ſerviteurs, ſon intention étant qu'ils demeuraſſent aux perſonnes qu'il en avoit mis en poſſeſſion, & s'offrant ſeulement de rendre ceux dont il n'avoit point encore diſpoſé.

Les conferences ſe rompent.

Nonobſtant cette déclaration, on ne laiſſa pas de s'aſſembler au premier de May de l'an 1440. mais ſans rien conclure. Enfin, le Roy voyant l'inutilité de ces Conférences, & choqué de l'inſulte que luy fit le Roy d'Angleterre en envoyant au lieu où on les devoit reprendre, non point le Cardinal de Vinceſtre, ou des Prélats, comme il avoit fait juſqu'alors, mais un ſimple Eccleſiaſtique ſans rang & ſans diſtinction, révoqua, caſſa, annulla tous les Mémoires, Inſtructions, blancs-ſignez qu'il avoit donnez à ſes Ambaſſadeurs pour traiter de la paix. Malgré tout cela, la Ducheſſe de Bourgogne propoſa de nouveau aux deux Rois de reprendre la négociation: ils firent ſemblant d'y conſentir; mais ils ne purent convenir d'un préliminaire qui étoit touchant le lieu des Conférences. Le Roy vouloit que ce fût en quelque Ville de ſa domination. Le Roy d'Angleterre s'obſtina à vouloir que ce fût aux environs de Calais. Ainſi on rompit entiérement.

Et l'on continuë la guerre de part & d'autre.

Comme dans le temps même de ces Conférences il n'y avoit point de Tréve entre les deux nations, on continuoit à attaquer & à ſe défendre. Le Connétable par ordre du Roy aſſiégea Meaux, où commandoit le bâtard de Thiam. La Place fut emportée d'aſſaut. Le bâtard y fut pris, & le Connétable luy fit trancher la tête. Ce Général avoit peu de troupes, & même la Ville n'étoit pas aſſiégée de tous côtez: c'eſt pourquoi Abringam Officier Anglois qui partageoit le commandement avec le bâtard de Thiam, ſe retira dans la partie de la Ville qu'on appelloit le Marché de Meaux, qui eſt ſéparée par la riviére de Marne de l'autre partie qu'on avoit forcée, & ayant rompu le pont, s'y retrancha.

Hiſt. Chronologique du Héraut de Berri. Jean Chartier. Monſtrelet &c.

Il donna par là le temps au Général Talbot de venir au ſecours avec quatre ou cinq mille hommes. Le Connétable délibéra s'il iroit les combattre,

1439. battre; mais il prit le parti de demeurer dans ses retranchemens. Talbot en força un, jetta un convoi dans la Place, en retira tous les François qui y étoient, parce qu'ils ne pouvoient espérer de quartier du Connétable s'ils étoient pris. Il fortifia la garnison de quatre cens hommes, & retourna à Pontoise.

Après la retraite du Général Anglois, le Roy s'avança jusqu'à Brie-Comte-Robert avec de nouvelles troupes pour renforcer le Siége. Il le laissa continuer au Connétable, qui enfin obligea la Place de se rendre à composition, & en fit Commandant Olivier de Coetivi. Les Anglois étoient ainsi peu à peu chassez des environs de Paris, & la prise de Meaux fut regardée comme une victoire importante. Ensuite le Connétable porta la guerre en Normandie, & alla mettre le Siége devant Avranches; mais le Général Talbot l'obligea de le lever. Cette disgrace fut réparée par la prise de sainte Susanne, Place de conséquence qui incommodoit fort l'Anjou & le Maine; & ce fut le Seigneur de Buëil qui la surprit.

Mariage de Catherine de France avec le Comte de Charolois.

Monstrelet fol. 165.

On pouvoit dire que depuis plusieurs années les Anglois avoient pour l'ordinaire du dessous dans la guerre; mais c'étoit toûjours la France qui en étoit le theâtre. Ces opiniâtres ennemis s'y soutenoient sur tout en Picardie & en Normandie, & attendoient quelque occasion favorable de reprendre le dessus. Par bonheur pour la France, le Duc de Bourgogne étoit très-attaché au Roy, & l'union de ces deux Princes devint encore plus étroite, par le mariage de Catherine de France fille du Roy avec Charles Comte de Charolois fils aîné du Duc de Bourgogne. Cette Princesse fut conduite cette année-là aux Pays-Bas en grande cérémonie, & mise entre les mains du Duc de Bourgogne son beau-pere, qui la reçut à Saint Omer avec tous les honneurs dûs à sa naissance. Elle n'avoit encore que dix ans, & Charles n'étoit que dans sa septiéme année.

Reglemens faits pour la discipline Militaire.

Hist. Chronologique de Charles VII.

Histoire de Jean Chartier.

Le Roy étoit à Angers, lorsqu'il apprit la levée du Siége d'Avranches. Il en fut fort chagrin; parce que le Connétable s'étoit laissé honteusement surprendre par les Anglois; & il auroit fort souhaité que ce Général réparât cet affront par quelque autre entreprise: mais l'armée avoit été congediée, & on luy dit qu'il seroit difficile d'engager les troupes à se rassembler. Ainsi n'ayant alors rien de mieux à faire, il tint là divers Conseils avec le Connétable & les autres principaux Capitaines qui s'y étoient rendus, pour trouver quelque moyen de faire en sorte, que les troupes fussent moins à charge aux peuples, qu'elles n'avoient été jusqu'alors. Il fut arrêté que les hommes d'armes retrancheroient une partie du train qu'ils menoient avec eux à la guerre. Il y en avoit plusieurs qui s'y faisoient suivre par un grand nombre de Valets & de Pages; la plûpart avoient jusqu'à dix chevaux de bagage. Il s'y joignoit des femmes, des goujats & d'autres semblables gens qui n'étoient bons qu'à piller & à consumer les vivres. Le Roy régla que désormais chaque homme d'armes ne pourroit mener que trois chevaux; que les Archers s'accommoderoient ensemble, & qu'ils ne pourroient avoir que trois chevaux à deux. Que la solde des uns & des autres seroit payée sur ce pied-là; que le Roy leur assigneroit à tous leurs quar-

quartiers sur les frontiéres. Il envoya ses ordres là dessus par tout, & l'on commença à les payer, à leur fournir des armes; & à partager l'artillerie sur les frontiéres. 1439.

Le Roy par ces sages Réglemens se disposoit à faire la guerre plus réguliérement, qu'on ne l'avoit faite jusqu'à ce temps-là; & il est hors de doute qu'on en auroit vû de grands effets, sans un fâcheux contre-temps causé par la jalousie de quelques gens de la Cour, qui n'y avoient pas autant de considération qu'ils souhaitoient, & ne pouvoient voir les autres occuper à leur préjudice les premieres places dans la faveur du Prince: malheur presque inévitable dans un Gouvernement, où le mauvais état des affaires du Souverain le rend trop dépendant de ses Sujets. Il luy est impossible de contenter tous les Grands, & il y en a toûjours quelques-uns qu'il ne peut gueres mécontenter impunément.

J'ay déja dit qu'un des reproches que l'on faisoit au Prince dont j'écris l'Histoire, étoit de se laisser trop gouverner par ses favoris; & ce reproche qui n'étoit pas sans fondement, servoit toûjours de prétexte aux esprits inquiets & brouillons, pour supplanter ceux dont ils envioient la faveur: & comme ils n'osoient charger le Prince des désordres de l'Etat, ausquels il étoit difficile de remédier dans les conjonctures fâcheuses où l'on se trouvoit, ils en rendoient les Ministres responsables. C'est ainsi qu'en avoit usé le Connétable pour perdre les Seigneurs de Gyac, de Beaulieu & de la Trimouille: & ce fut aussi la couleur que les nouveaux mutins dont je parle, donnérent à leur révolte.

Cabale formée contre le Connétable.

Ceux qui avoient alors le plus de crédit à la Cour, étoient Charles d'Anjou Comte du Maine, & le Connétable. Ils étoient assez contens l'un de l'autre, parce que le Comte étoit redevable au Connétable de la place qu'il occupoit par la ruïne de la Trimouille, & que le Connétable depuis ce changement de Ministre, étoit en grande considération.

Hist. Chronologique. Hist. d'Artus III. Histoire de Jean Chartier. Abregé du Regne de Char. VII. Monstrelet.

Comme ils étoient tous deux Princes du Sang, & le Comte beau-frere du Roy, on n'osa pas non plus faire tomber directement sur eux les plaintes que l'on faisoit contre le Gouvernement; mais en général sur ceux qui étoient du Conseil du Roy. Dans le fonds c'étoit au Connétable qu'on en vouloit. La Trimouille son ennemi mortel avoit formé sous main cette cabale: & elle ne pouvoit être plus dangereuse par la qualité & par le nombre de ceux qui y entroient. Les Ducs de Bourbon & d'Alençon, les Comtes de Dunois & de Vendôme en étoient les Chefs. Ils s'abouchérent à Blois, où ils résolurent de s'éloigner de la Cour, de faire soulever les peuples de leurs Gouvernemens & de leurs Terres, & de ne point mettre bas les armes, que le Roy n'eût exclu de son Conseil ceux qu'ils luy nommeroient comme les auteurs des désordres du Royaume & des miseres des peuples: mais ce qui rendit ce parti plus redoutable, fut qu'ils entreprirent de mettre le Dauphin à leur tête, & ils y réüssirent.

Le Dauphin s'en fait le chef.

Ce jeune Prince étoit alors dans sa dix-huitiéme année, bien fait, de beaucoup d'esprit, à qui le joug d'un Gouverneur commençoit à devenir pesant, & le repos de la vie privée desagréable. Ses confidens n'ignoroient

pas

1439. pas ses sentimens là-dessus; mais la dissimulation qui fut toûjours son grand talent, ne les avoit jamais laissé appercevoir au Roy son pere. Les Seigneurs de Chaumont, Boucicaut, Sanglier, & le bâtard de Bourbon furent chargez de le sonder, & de luy donner communication de ce qui se tramoit, supposé qu'ils vissent quelque espérance de l'engager.

Ils vinrent à Niort où il étoit, & s'acquittérent parfaitement de leur commission. Après quelques discours généraux sur le pitoyable état où se trouvoit le Royaume, & sur le peu de soin que ceux qui gouvernoient avoient d'y apporter remède, voyant qu'il les écoutoit assez volontiers, ils le prirent par son foible; en luy représentant que c'étoit une chose indigne, qu'à son âge on le traitât encore en enfant, sans luy donner aucune part ni au Gouvernement, ni aux affaires; que les Ministres le tiendroient dans cet état de dépendance autant qu'ils pourroient, s'il ne s'aidoit luy-même pour en sortir; qu'il s'en présentoit l'occasion du monde la plus favorable; qu'ils pouvoient luy répondre que plusieurs des Princes du Sang & des Généraux d'armée étoient très-disposez à luy offrir leurs services autant par leur zele pour luy, que pour le bien de la France où tout étoit en désordre; qu'on ne devoit point luy faire un mystére de l'union qu'ils avoient faite entre eux pour rétatablir l'ordre dans le Royaume; qu'ils ne réüssiroient jamais mieux que quand on les verroit agir sous ses auspices & en son nom; que le Roy se laissant gouverner par des gens qui ne se mettoient gueres en peine du bien public, le soin d'y pourvoir regardoit plus que personne celuy qui devoit un jour monter sur le Trône; & que le moindre avantage qui pourroit luy en revenir, seroit qu'on penseroit à le tirer de la vie obscure, où on l'avoit déja laissé croupir trop long-temps.

Le Dauphin flatté de ces belles espérances, se livra de tout son cœur à la faction. Le Comte de la Marche son Gouverneur, homme sage, & qui avoit jusqu'à ce temps-là élevé ce jeune Prince avec beaucoup de prudence & dans une grande soumission pour le Roy, s'apperçut bien-tôt de quelque changement dans sa conduite & dans ses discours: mais l'arrivée subite du Duc d'Alençon avec beaucoup de Noblesse dont il s'étoit fait accompagner, ne donna pas le loisir au Comte de remédier au mal. Le Duc d'Alençon le contraignit de sortir de Niort, & s'empara de la personne & de l'esprit du Prince.

Le Roy étoit à Angers, lorsqu'il apprit cette nouvelle par le Comte de la Marche même; & de plus que les Seigneurs de Chabannes, de Blanchefort, le bâtard de Bourbon, & plusieurs autres avoient quitté les frontiéres à dessein de se rendre à Blois, où les factieux accouroient de toutes parts pour entrer de là dans le Berri & dans la Sologne, & les faire soulever.

Le Connétable étoit parti de la Cour le jour même que le Roy apprit ce qui s'étoit passé à Niort: & il avoit couru grand risque en passant par Blois. Il y fut fort mal reçu par le Duc de Bourbon & par les Comtes de Vendôme & de Dunois, qui dans l'entretien luy dirent plusieurs choses désobligeantes. Il fut même mis en délibération, si on ne se saisiroit pas de

Hist. d'Artus III.

de luy. C'étoit l'avis du Comte de Dunois. Ce Seigneur avant le rétablissement du Connétable à la Cour, étoit à la tête de toutes les grandes entreprises; & il voyoit avec chagrin, que depuis il n'étoit presque nulle part qu'en second, & que le Connétable avoit l'honneur de tout. C'est-là le foible des grands hommes, presque inséparable de la passion de la gloire qui les possede, & dans laquelle il y auroit beaucoup plus de grandeur, s'il y avoit plus de modération. 1429.

Chabannes s'opposa fortement à l'avis du Comte de Dunois, & empêcha qu'il ne fût suivi; sur ce qu'il représenta que le Connétable étant Gouverneur de l'Isle de France, toutes les Villes de ces quartiers-là courroient risque d'être perduës & d'être enlevées par les Anglois, si on l'arrêtoit. On le laissa aller fort convaincu de la grandeur du péril qu'il avoit couru, & de la mauvaise volonté de ses ennemis, & se sçachant bon gré de son bonheur & de sa modération, qui l'avoient tiré d'un si mauvais pas.

En arrivant à Baugency, il trouva Gaucourt & Saintrailles, qui luy dirent que le Roy le prioit, quelque danger qu'il dût courir, de venir le trouver à Amboise jusqu'où il s'étoit avancé, & qu'il attendoit de luy cette marque de son attachement à son service. Le Connétable ne differa à retourner sur ses pas, qu'autant de temps qu'il luy fallut pour faire préparer un bateau; car il n'avoit garde de retourner par terre. Il prit avec luy les plus résolus de ses gens, & remplit son bateau d'Archers. Il passa pendant la nuit sous le pont de Blois sans empêchement, & arriva à Amboise. Le Roy le récompensa bien de son zele par le compliment obligeant qu'il luy fit, *qu'ayant avec luy son Connétable, il ne craignoit plus rien.*

Ils délibérérent sur le parti qu'ils avoient à prendre dans une si fâcheuse conjoncture, & le Roy luy proposant le dessein qu'il avoit de se mettre en seureté dans quelqu'une de ses plus fortes Places, il l'en détourna, luy disant, *Sire, souvenez-vous du Roy Richard.* Il parloit de Richard II. Roy d'Angleterre, qui sous le précédent Régne avoit été pris par la Noblesse Angloise dans une Place où il s'étoit renfermé. Il fut donc résolu que le Roy tiendroit la campagne avec ce qu'il pourroit ramasser de troupes. Ils prirent ensemble la route de Poitiers, après avoir envoyé des ordres de tous côtez à la Noblesse des Provinces, de les venir joindre en ces quartiers-là. *Mesures que prit le Roy pour en prevenir les effets.*

Le Roy commença par envoyer un Héraut au Duc d'Alençon, pour luy ordonner de luy remettre Monsieur le Dauphin entre les mains: le Duc n'avoit garde de se dessaisir d'un tel gage. Sçachant que le Roy approchoit, il sortit de Niort, & alla pour surprendre Saint Maixent, où il avoit intelligence. Il surprit en effet la Place; mais les Religieux de l'Abbaye avec plusieurs Bourgeois s'étant retranchez dans quelques tours de la Ville, & s'étant rendus maîtres d'une porte, y firent ferme contre les troupes du Duc d'Alençon. Le Roy n'étoit pas loin de là, lorsqu'il reçut cet avis: il fit partir sur le champ Prégent de Coetivi Amiral de France avec la Varenne Sénéchal d'Anjou & de Poitou, Jean de Gaucourt, Hist. Chronologique. Histoire de Jean Chartier.

1439. court, Philippe de Melun, Pierre de Brésé, & de la Borde, qui arrivérent assez tôt, & entrérent par la porte qui n'étoit pas encore renduë. L'arrivée de ce secours fit abandonner la Place au Duc d'Alençon, qui jetta seulement quelques troupes dans le Château. Le Roy le fit assiéger dès le lendemain, & l'obligea à se rendre Il marqua aux Bourgeois la satisfaction qu'il avoit de leur zele, & donna de grands priviléges aux Religieux.

Les factieux tâchent en vain de soulever tout le Royaume.

Cependant les factieux n'oublioient rien pour soulever tout le Royaume contre le Roy; mais ils ne réüssissoient pas en beaucoup d'endroits. La Noblesse d'Auvergne répondit aux sollicitations qu'on luy fit de la part du Dauphin, qu'elle étoit prête de sacrifier sa vie & ses biens pour son service, pourvû qu'il ne s'agît pas de rien faire contre celuy du Roy.

Le Dauphin envoya au Duc de Bourgogne, pour le prier de luy donner quelques secours, & de trouver bon qu'en cas de besoin, il pût avoir retraite dans ses Etats. Le Duc répondit qu'il y seroit toûjours le très-bien venu; mais que pour le soûtenir contre le Roy, il ne le feroit jamais; qu'il luy offroit sa médiation pour le bien remettre avec luy; que c'étoit tout ce qu'il pouvoit luy promettre; & que pour luy témoigner le désir qu'il avoit de le servir, il alloit incessamment envoyer au Roy une personne de sa part, afin de luy obtenir son pardon.

Monstrelet fol. 168.

Ces refus déconcertoient fort le Dauphin & les mécontens. Ils furent peu de jours après abandonnez du Comte de Dunois; & ce Seigneur ne pouvant plus soutenir les remords de sa conscience, ni se résoudre à perdre l'Etat, qui luy étoit redevable plus qu'à aucun autre de n'avoir pas succombé sous le joug des Anglois, vint se jetter aux pieds du Roy, & il en obtint aisément son pardon.

Histoire de Jean Chartier.

Le Dauphin ne se voyant pas en seureté dans le Poitou, où les troupes du Roy grossissoient de jour en jour, se retira avec les siennes en Bourbonnois sur les Terres du Duc de Bourbon le plus puissant des revoltez. Le Roy les suivit de près. Toutes les Places d'Auvergne fermérent leurs portes au Dauphin, & les ouvrirent au Roy: & même cette Province luy fournit généreusement une assez grosse somme d'argent. Il n'arriva qu'un seul echec à ce Prince dans cette longue marche. Ce fut auprès d'Aigueperse, ou Chabannes luy enleva son artillerie, & brula toutes ses poudres.

On en retrouva d'autres: on entra dans le Bourbonnois: plusieurs Châteaux y furent forcez, ou se rendirent; & un détachement s'étant jetté dans le pays de Forés, où le Duc de Bourbon avoit plusieurs Places, y fit le dégât, & prit quelques Forteresses.

Ils sont réduits à la dernier extremité, & le Dauphin va demander pardon au Roy.

La vigueur & la promtitude du Roy eurent bien-tôt réduit les revoltez à la derniere extrêmité. Ils furent contraints d'avoir recours au crédit du Duc de Bourgogne, dont les Envoyez, aussi-bien que le Comte d'Eu avoient déja disposé le Roy à la clémence, supposé que les coupables se missent en état de la mériter. Il fut arrêté que le Dauphin & le Duc de Bour-

Bourbon viendroient à Cusset, où le Roy étoit, se jetter à ses pieds, pour luy demander pardon. Ils y vinrent accompagnez de la Trimouille, de Chaumont, & de Prie. Quand ils furent à demie lieuë de la Ville, le Roy envoya dire à ces Seigneurs que la grace n'étoit pas pour eux, & que s'ils avançoient davantage, on les arrêteroit. 1439. Monstrelet loc. cit.

Sur cet ordre le Dauphin se mit en colére, & dit au Duc de Bourbon que puisque le Roy refusoit de pardonner à ses serviteurs, il n'accepteroit pas luy-même le pardon, & voulut retourner sur ses pas. Le Duc l'arrêta, luy représentant qu'il n'étoit plus temps de reculer, qu'ils étoient investis de troupes de toutes parts; que quand il auroit fait son accommodement, on parleroit de celuy des autres, & qu'il connoissoit assez la bonté du Roy, pour espérer qu'il se laisseroit fléchir.

Ces trois Seigneurs s'étant retirez, le Dauphin & le Duc de Bourbon entrérent dans la Ville, & furent conduits chez le Roy. Ils se jettérent à ses pieds & il les reçut assez froidement. Il dit au Dauphin qu'il s'allât reposer, & qu'il le verroit le lendemain plus à loisir: puis se tournant vers le Duc de Bourbon, ce n'est pas là, luy dit-il d'un ton assez sévére, la premiere faute que vous faites; je vous conseille de n'en plus faire de pareilles, car il pourroit vous en prendre mal.

Le lendemain le Dauphin & le Duc de Bourbon parurent devant le Roy au sortir de la Messe, & luy demandérent de nouveau pardon. Le Dauphin le pria de vouloir bien permettre que la Trimouille, Chaumont, & de Prie revinssent à la Cour. Le Roy fit paroître qu'il trouvoit fort mauvais qu'on luy fit cette demande. Le Dauphin insistant de nouveau jusqu'à dire qu'il avoit engagé sa parole, & qu'il ne pouvoit demeurer à la Cour, si ces trois Seigneurs n'y étoient rappellez, le Roy luy répondit en colére, vous pouvez vous retirer si vous le voulez, la porte de la Ville est ouverte: & si elle n'est pas assez grande, je ferai abattre vingt toises de la muraille pour faciliter votre sortie; & en même temps il luy tourna le dos.

Cet aheurtement du Dauphin ne produisit rien autre chose, sinon que tous les Officiers de sa maison furent cassez, excepté son Confesseur & son Cuisinier, & qu'on le fit servir par d'autres, dont on étoit bien seur. Pour ce qui est du Duc de Bourbon, le Roy ne luy permit pas de s'éloigner, qu'il ne luy eût remis entre les mains le Château de Loches, celuy de Vincennes, Corbeil, & Sancerre, où ce Duc avoit des troupes. Le Duc d'Alençon & le Comte de Vendôme obtinrent aussi leur grace; & le Roy, pour appaiser les mouvemens que cette revolte avoit causez en divers lieux, donna avis de la soumission du Dauphin à toutes les Provinces du Royaume par ses Lettres datées de Cusset le vingt quatriéme de Juillet de l'an 1440. 1440. *Fin de cette guerre civile, qui fut nommée la Praguerie.* Monstrelet loc. cit.

Ainsi finit cette guerre civile, qui dura six mois. Le Roy, qui en voyoit les conséquences, la poussa avec toute l'activité & toute la vigueur possible. Elle fut nommée la *Praguerie*, & les révoltez *les Pragons*; mais je ne trouve point dans l'Histoire la raison qui fit donner ces noms bisares à cette faction. Comines dit qu'elle fut appellée *Praguerie*, ou *Briguerie*, Histoire de Jean Chartier.

1440. *guerie*, ce qui pourroit faire croire que ce nom vient du mot de brigue, c'est-à-dire faction.

Le Roy retourne à Bourges, où il convoque une nombreuse Assemblée de sçavans.
Hist. Chronologique de Charles VII.

Après la paix, le Roy prit sa route vers le Berri. Il réduisit à son obéïssance en chemin faisant la Ville de la Charité sur Loire, y laissa une forte garnison, & arriva à Bourges, où s'étoient assemblez par son ordre beaucoup de Prélats, de Jurisconsultes, & d'autres habiles gens du Royaume, qu'il vouloit consulter sur le parti qu'il avoit à prendre touchant le nouveau schisme, qui venoit de se former dans l'Eglise.

En vain les Ambassadeurs de France & ceux des autres Souverains avoient fait tous leurs efforts, pour accommoder le Pape avec le Concile de Basle. On ne vouloit se relâcher ni de part ni d'autre. Le Cardinal d'Arles chef des adversaires du Pape continuoit de tenir les Assemblées à Basle. Le Pape tenoit les siennes à Ferrare, d'où il les transporta peu de temps après à Florence, à cause de la maladie contagieuse. Chacun tâchoit d'attirer les Princes de son côté. Enfin l'an 1439. le Concile de Basle déposa Eugéne du Pontificat, en le traitant de perturbateur de la paix de l'Eglise, de parjure, de simoniaque, de schismatique, d'hérétique obstiné.

Déposition du Pape Eugene dans le Concile de Basle.

Le Roy, qui prévoyoit les suites funestes d'un coup de si grand éclat, avoit fait tout son possible pour le suspendre; mais le Concile n'avoit eu nul égard à ses remontrances. Après cette déposition, il fut question dans le Concile d'élire un autre Pape. L'Empereur Albert d'Autriche ne put obtenir qu'on differât cette élection. Le Cardinal d'Arles qui étoit l'unique du Sacré Collége demeuré à Basle, onze Evêques, sept Abbez, quatorze Docteurs ou Théologiens, furent nommez par le Concile pour la faire, & ils entrérent au Conclave le trentiéme d'Octobre.

Conclave tenu pour une nouvelle élection.
Masson in Vitis Pontificum.

Au premier scrutin, dix-sept differents sujets furent proposez pour la Papauté, & eurent chacun quelques suffrages, les uns plus, les autres moins. Un sçavant Historien a écrit, que de ce nombre fut Jean Comte d'Angoulême fils cadet de Loüis Duc d'Orleans, & cousin germain du Roy Charles VII. c'est celuy dont j'ai parlé dans l'Histoire du Regne de Charles VI. & qui fut envoyé tout jeune en ôtage en Angleterre pour une somme d'argent, que le Duc d'Orleans son frere aîné avoit promise aux Anglois, lorsqu'il les fit venir à son secours contre la faction du Duc de Bourgogne; il demeura trente-deux ans à la Cour d'Angleterre, & l'avoit charmée par sa regularité, par sa pieté & par ses autres vertus. Ceux qui le proposérent, avoient sans doute en veuë d'engager le Roy de France à la protection du Concile de Basle; mais après plusieurs scrutins, le choix tomba enfin sur Amedée Duc de Savoye, Prince dont la vie fut variée d'événemens aussi bisares, qu'on en ait jamais veu.

Le choix tombé sur Amedée Duc de Savoye.

Il étoit fils d'Amedée Comte de Savoye VII. du nom. Il n'avoit que huit ans lorsque son pere mourut, & étant parvenu à l'âge de gouverner, il se distingua entre les Princes de son temps par une si grande prudence, qu'elle luy acquit le surnom de Salomon. Les plus puissans Souverains le prenoient pour Arbitre dans les differends qu'ils avoient entre eux, & le

consultoient dans les affaires les plus importantes: ce fut de son temps que le Comté de Savoye fut érigé en Duché. Il avoit l'esprit naturellement Philosophe; quelque talent qu'il eût pour le gouvernement, il en sentit plus le poids qu'il n'en goûta les douceurs; & à l'exemple de l'Empereur Diocletien, partie pas amour du repos, partie par mépris pour les grandeurs de ce monde, il renonça au Thrône, qu'il ceda à ses deux fils Louïs & Bhilippe. 1440.

Il choisit pour sa retraite, à dessein d'y passer tout le reste de ses jours, un lieu nommé Ripaille sur les bords du Lac de Geneve vis-à-vis de Lausane. Cette solitude étoit très-agréable par la bonté de l'air, par les bois, les prairies, les eaux, les vignes, & par tout ce qui peut contribuer à la beauté d'un pays. Il y fit bâtir de beaux corps de logis, & faire un grand parc, qu'il peupla de quantité de bêtes fauves. Six Seigneurs de sa Cour l'y suivirent, & y firent avec luy comme une communauté d'Hermites. Ils prirent un habillement conforme à cet état. C'étoit une grande robe de gros drap cendré avec un manteau par dessus, laissérent croître leur barbe & leurs cheveux; & l'unique marque de Noblesse qu'il retinrent, fut une croix d'or qui leur pendoit sur la poitrine. Ce fut là qu'il fonda l'ordre Militaire de Saint Maurice Patron de Savoye, mais sans embrasser l'Ordre Monastique, comme quelques-uns l'ont écrit faussement. *Qui s'étoit retiré à Ripaille.*

Ils vivoient ensemble dans un grand repos, sans s'interdire les plaisirs innocens de la chasse & de la pêche, & les autres commoditez de la vie. Une telle résolution, & ce systême de vie fit beaucoup parler le monde. On crut communément qu'il s'étoit retiré en ce lieu uniquement pour se délivrer de l'embarras des affaires, & pour goûter plus librement les plaisirs de la vie. Il se fit à cette occasion beaucoup de médisances; & on prétend que de là est venu le proverbe, *faire Ripailles*, c'est-à-dire, se donner du bon temps. Il est certain toutefois qu'on y vivoit avec beaucoup d'innocence, & sans aucun scandale.

Il y avoit déja cinq ans que le Duc étoit dans cette retraite, lorsque le Concile de Basle entreprit de le mettre à la place d'Eugene IV. sur le Thrône Pontifical. La nouvelle de son élection luy fut portée par le Cardinal d'Arles accompagné des plus considérables membres du Concile. Ce Cardinal le conjura de ne pas refuser la Thiare qu'on luy présentoit, l'assurant qu'il y alloit du salut de l'Eglise, & du bien de toute la Chrétienté. Il y avoit sans doute de quoi beaucoup délibérer; mais soit qu'Amedée commençât à s'ennuyer de sa solitude, soit que la réputation de sainteté que le Cardinal avoit dans le monde, & les raisons qu'il employa, luy persuadassent qu'il étoit de la gloire de Dieu de se rendre, il accepta après quelques résistance & en pleurant, l'offre qu'on luy faisoit. Il quitta l'habit d'Hermite, se fit raser les cheveux & la barbe; & s'étant laissé conduire à l'Eglise de Saint Maurice, il y fut salué Pape, & prit le nom de Felix V. *Il quitte son habit d'Hermite & prend la Thiare avec le nom de Felix V.*

Cette élection fut désapprouvée de tous les Princes, qui s'étoient opposez à la déposition d'Eugéne. Les Ambassadeurs de France, qui étoient *Ex cod. MS. S. Victoris apud Spondanum.*

1440. à Basle, protestérent contre, & déclarérent au nom du Roy leur maître, qu'il demeureroit dans l'obédience d'Eugéne, & qu'il y demeureroit jusqu'à ce qu'une affaire aussi importante que celle-là eût été meurement examinée dans un Concile Oecumenique, ou dans une Assemblée de l'Eglise Gallicane & des Grands de son Royaume, dont l'avis regleroit sa conduite. Ce fut cette Assemblée que le Roy convoqua à Bourges, & où il se rendit après avoir dissipé la revolte, dont j'ai parlé.

Le Concile de Basle & le Pape Eugéne ne manquérent pas d'y envoyer leurs Députez. Jean de Ségovie & le Cardinal de Torquemada * furent les chefs des deux partis. Le premier pour le Concile de Basle, & l'autre pour Eugéne. On les entendit l'un & l'autre en diverses séances; & après bien des délibérations, le Roy fit déclarer par la bouche de Martin Gouge Evêque de Clermont qui étoit un de ses principaux Ministres, qu'il avoit toûjours eu beaucoup de respect & de déférence pour les Conciles généraux; qu'il avoit marqué l'un & l'autre en particulier au Concile de Basle, où il avoit toûjours eu ses Ambassadeurs; qu'il avoit veu avec beaucoup de douleur les brouilleries survenuës entre ce Concile & le Pape Eugéne; qu'il avoit fait tout son possible pour détourner le Concile de procéder contre ce Pape; qu'on n'y avoit eu nul égard pour ses remontrances; qu'on avoit poussé les choses à l'extrêmité, jusqu'à déposer le Pape, & en mettre un autre en sa place; qu'après avoir tout bien considéré, les Prélats & les Seigneurs de son Royaume avoient jugé qu'il ne devoit pas renoncer à l'obédience d'Eugéne, qu'il s'en tiendroit là; qu'il le prioit d'assembler l'année suivante un Concile général en France, pour éteindre un schisme si pernicieux pour l'Eglise; qu'il conseilloit aux Peres de Basle & à Monsieur de Savoye (c'est ainsi qu'il qualifioit le nouveau Pape Felix) de s'abstenir de lancer de nouvelles excommunications, mais de penser sérieusement à procurer la paix de l'Eglise par d'autres voyes, & de ne point susciter de troubles dans le Clergé de son Royaume; que Monsieur de Savoye étant son parent, il empêcheroit que les François n'en usassent mal envers luy; mais qu'il attendoit de sa prudence qu'il contribuât de son côté à rétablir la paix.

Ce fut-là le résultat de l'assemblée de Bourges, qui déconcerta fort Felix & le Concile de Basle: mais d'autre part Eugéne fut refusé sur la demande qu'il fit par ses Ambassadeurs, de la suppression de la Pragmatique Sanction. On leur répondit qu'on la feroit inviolablement observer dans le Royaume, & que s'il y avoit quelque changement à y faire, on s'en rapporteroit au Concile général, quand le Pape l'auroit assemblé en France. Le Duc de Bourgogne suivit l'exemple du Roy, & continua dans l'obédience d'Eugéne, aussi-bien que la Castille, la Hongrie, l'Italie, & l'Angleterre. (Æneas Sylvius.) Au contraire la Savoye, les Suisses & quelques Villes d'Allemagne embrassérent le parti de Felix. La plus grande partie de l'Allemagne prit celuy de la neutralité: ainsi l'Eglise se voyoit presque au même état, où elle se trouva au temps du grand schisme; mais Dieu ne permit pas que celuy-cy durât si long-temps.

Ce-

* De Turre cremata.

Cependant les Anglois n'avoient pas manqué de profiter de la révolte du Dauphin: car quoique le Roy, avant que de marcher contre les Rébelles, eût eu soin de bien munir toutes ses frontiéres, les ennemis prévirent qu'il seroit arrêté long-temps au delà de la Loire, & qu'ils auroient tout le loisir d'exécuter quelque entreprise considérable. Ils se déterminérent donc au Siége de Harfleur. Les Comtes de Sommerset & de Dorset, & le Général Talbot vinrent l'investir avec six mille hommes par terre, & avec quelques Vaisseaux par mer. Les deux freres Jean & Robert D'Estouteville commandoient dans la Place, où la garnison étoit de quatre cens hommes, sans compter les Matelots & les Habitans qui firent parfaitement bien leur devoir. Les Anglois furent sept mois devant la Ville; & cette résistance donna le temps au Roy d'y envoyer du secours.

1440. Evenemens militaires. Siége de Harfleur par les Anglois.

Monstrelet fol. 169.

Histoire de Jean Chartier

Le Comte d'Eu, le Comte de Dunois, le bâtard de Bourbon, la Hire, Saint Simon, Gaucourt, Pannassac*, Brousac, d'Ailli, d'Humieres s'approchérent du camp ennemi avec quatre mille hommes; & il fut résolu dans le Conseil de guerre qu'on l'attaqueroit. Le Comte d'Eu se chargea de passer avec quelques barques au travers des Vaisseaux Anglois, pour jetter du secours dans la Place, tandis qu'on feroit par terre deux attaques au camp; l'une sous les ordres du Comte de Dunois, & l'autre conduite par quelques Seigneurs de Picardie avec les troupes de leur Province. La Hire devoit demeurer à cheval avec le reste des Gendarmes pour soutenir les attaques.

La chose s'exécuta comme on l'avoit projetté: & les Commandans de la Place ne manquérent pas de seconder cet effort par une vigoureuse sortie. Mais les Généraux Anglois avoient si bien mis ordre à tout, leurs retranchemens étoient si forts, & ils se comportérent avec tant de bravoure, que les François furent par tout repoussez avec perte; Jean de Chailly & Harpin de Richanne Gouverneur de Ruë y furent tuez. Le Comte d'Eu ayant perdu quelques-unes de ses barques qui échouérent, ne put rien faire non plus du côté de la mer. Cette tentative cependant ne fut pas tout-à-fait inutile; car Rambures ayant été envoyé au camp des Anglois, & leur ayant fait entendre qu'on n'en demeureroit pas au premier assaut, il y conclut la capitulation de la Place, à condition que les assiégez auroient la vie sauve & la liberté, sans quoy ces braves gens auroient été obligez de se rendre à discrétion. De cette sorte Harfleur retourna sous la domination Angloise aussi-bien que Montivilliers; le Roy se dédommagea de cette perte par la prise de Conches, de Louviers, de Saint Germain en Laye, & de quelques Forteresses en Champagne.

Reddition de la place, dont le Roy se dédommage par d'autres conquêtes.

Hist. Chronologique. Hist. d'Artus III.

Quoique les conférences qu'on avoit tenuës à diverses reprises au Bourg d'Oye en Picardie, n'eussent rien produit pour la paix entre la France & l'Angleterre, on n'avoit pas laissé d'y conclure un article assez important, qui fut la liberté de Charles Duc d'Orleans prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincour, c'est-à-dire depuis vingt-cinq ans.

Ce qui empêchoit principalement la délivrance de ce Prince, étoit qu'-
Henri

* Il s'appelloit Gallobi d'Espagne, Sieur de Pannassac.

1440. Henri V. en mourant avoit expressément recommandé au Duc de Glocestre Regent du Royaume d'Angleterre, de ne le point relâcher avant que Henri VI. son fils fût majeur, & en état de gouverner par luy-même les Etats d'Angleterre. Cette derniére volonté de Henri fut exactement suivie, tandis qu'on n'offrit pas une rançon assez grosse pour tenter les Anglois; & ce qui empêchoit de l'offrir, étoit que la Maison d'Orleans, dont les biens avoient été au pillage pendant toute la guerre, ne pouvoit pas la fournir, & que d'alleurs les Finances du Roy luy suffisoient à peine pour soutenir la guerre.

Le Comte de Dunois frere du Duc d'Orleans faisoit cependant tous ses efforts pour le tirer des mains des Anglois, & faute de ressource pour cela, il se détermina enfin à avoir recours au Duc de Bourgogne, malgré la haine inveterée qui n'avoit pas encore cessé entre les deux Maisons.

Le Duc d'Orleans prisonnier en Angleterre, en est délivré par la generosité du Duc de Bourgogne. Monstrelet fol. 173.

Le Duc de Bourgogne Prince trés-généreux se piqua d'honneur, & crut avec raison qu'il luy seroit glorieux de se réconcilier avec un ennemi accablé, en le tirant luy-même de la misére. Les Anglois demandoient trois cens mille écus pour la rançon du Duc d'Orleans: le Duc de Bourgogne s'engagea à en payer deux cens mille, à condition que le Duc d'Orleans épousât Mademoiselle de Cleves fille du Duc de Cleves, & de la sœur du Duc de Bourgogne; & que les querelles des deux Maisons fussent entiérement éteintes, sans qu'on parlât désormais de réparation pour tous les torts qu'on pourroit s'être faits les uns aux autres.

Le Duc d'Orleans ne balança pas à accepter ces conditions; & le Comte de Dunois ayant trouvé le reste de la somme, le Duc fut ramené à Calais, & remis en pleine liberté avec l'agrément du Roy, qui ne fut pas long-temps sans en avoir quelque repentir, à cause de la conduite que tint ce Prince en arrivant en France: Car au lieu de venir d'abord le saluer, il alla à la Cour du Duc de Bourgogne, où il fit un assez long sejour, & prit des liaisons qui firent naître de fâcheux soupçons dans l'esprit du Roy.

La Duchesse de Bourgogne vint au devant de luy jusqu'à Gravelines. Peu de jours aprés le Duc de Bourgogne y vint luy-même. L'entrevûë fut pleine de tendresse & de cordialité, ils s'embrassérent, & furent quelques momens sans pouvoir parler pour exprimer leur joye. Ce ne furent ensuite que témoignages de reconnoissance du côté du Duc d'Orleans, & d'amitié de la part du Duc de Bourgogne. comme ce fut dans le temps des conférences qui se tenoient pour la paix auprés de Gravelines, l'Archevêque de Reims Chancelier de France, l'Archevêque de Narbonne, le Comte de Dunois, & plusieurs autres François furent témoins de tout ce qui se passa en cette occasion. Le Duc d'Orleans leur fit de grandes caresses, sur tout au Comte de Dunois son frere, à qui il avoit fait présent quelque temps auparavant de ce Comté & de quelques autres Terres, pour reconnoître le zele qu'il avoit eu pour sa délivrance.

Sainte Marthe Histoire de la Maison de France. l. 9.

Il signe le Traité d'Arras.

Les deux Ducs allérent de Gravelines à Saint Omer, où l'on leur fit une magnifique réception. Ce fut-là que le Duc de Bourgogne requit le

Duc

Duc d'Orleans de signer le Traité d'Arras. Il le fit publiquement dans le Chœur de l'Eglise de Saint Bertin, après qu'on en eut fait la lecture en Latin & en François. Il protesta seulement sur l'article de la mort de Jean Duc de Bourgogne, qu'il ne prétendoit point être obligé de faire aucune excuse touchant cette mort; parce qu'il n'en avoit point été consentant, & que quand il la sçut, il en avoit eu bien du chagrin, prévoyant les suites funestes qu'elle auroit pour le Royaume. Après que le Duc eut fait serment d'observer ce Traité, on le présenta au Comte de Dunois, & on le pria de faire le même serment. Il en fit quelque difficulté; mais il y consentit à la priere du Duc d'Orleans. Ensuite ce Duc fut fiancé avec Mademoiselle de Cleves par l'Archevêque de Narbonne, & l'épousa peu de jours après. 1440. *Fiance Mademoiselle de Cleves.*

Il y eut beaucoup de splendeur & de magnificence dans cette cérémonie. Elle fut suivie d'une autre qui se fit le jour de Saint André pour l'Assemblée de l'Ordre des Chevaliers de la Toison d'or, institué par le Duc de Bourgogne, onze ans auparavant. Ce qu'il y eut de plus mémorable en cette rencontre, fut que le Duc d'Orleans reçut le collier de cet Ordre des mains du Duc de Bourgogne, & que le Duc de Bourgogne reçut des mains du Duc d'Orleans le collier de l'Ordre du Porc-épi, institué par le feu Duc d'Orleans, celuy même qui avoit été assassiné par le pere du Duc de Bourgogne. Cette action fut regardée comme le gage mutuel d'une parfaite réconciliation des maisons d'Orleans & de Bourgogne après trente-trois ans de la plus implacable haine. Le retour fut en effet très-sincére, & depuis ce temps-là tout fut entiérement oublié de part & d'autre. *Et reçoit le Collier de la Toison d'or.*

Cette reconciliation des deux Princes ne pouvoit être que très-agréable au Roy; mais il auroit souhaité y avoir eu plus de part qu'il n'y en eut, & qu'ils n'eussent pas passé d'une extrémité à l'autre, c'est-à-dire que l'union ne fût pas devenuë si étroite, qu'on luy mandoit qu'elle étoit. Ce qui luy donna le plus d'inquiétude, fut qu'il apprit que ces deux Princes avoient de concert envoyé le collier de la Toison au Duc d'Alençon, & au Duc de Bretagne, qui l'avoient reçu. Ses Ministres luy firent comprendre qu'il avoit tout à craindre de l'union de ces quatre Princes, veu principalement que le Duc d'Alençon étoit un esprit inquiet & dangereux; dequoi il avoit eu déja de trop grandes preuves dans la derniere revolte; que leur veuë en cela étoit sans doute de se rendre maîtres du gouvernement, que déja une infinité de Noblesse s'attachoit au Duc d'Orleans; qu'il se préparoit à venir à la Cour avec une suite de plus de trois cens chevaux; que les troubles du regne passé, qui avoient renversé tout l'Etat, n'étoient venus que de la trop grande autorité qu'on avoit laissé prendre aux Princes; qu'après s'en être emparez par le moyen de l'union qu'ils avoient faite entre eux, leur ambition les avoit divisez, & mis ensuite tout le Royaume en combustion; & qu'enfin il ne devoit pas souffrir que le Duc d'Orleans vînt à la Cour avec cette grande suite de Noblesse; mais seulement avec un certain nombre de gens qu'il devoit luy prescrire. *Inquietude que le Roy eut de cette réconciliation des deux Princes.*

Les Ministres regardoient pour le moins autant en tout cecy leur interêt, que celuy du Roy & de l'Etat; mais après tout leurs raisonnemens poli- *Ses ministres l'indisposent contre le Duc d'Orleans.*

1440. politiques étoient d'autant mieux fondez, que l'on commençoit à connoître le genie indocile du Dauphin, à qui il falloit ôter toute occasion de brouiller, & pour cet effet aller au devant de tout ce qui pourroit donner naissance à quelque parti. Ils représentérent donc au Roy que si le Duc d'Orleans venoit à la Cour avec cette nombreuse suite de Noblesse, il n'en faudroit pas davantage pour réveiller les esprits, pour luy attacher une infinité de mécontens, & pour le mettre en état de se faire craindre, & de tout entreprendre.

Qui reçoit ordre de ne pas venir à la Cour.

Le Roy suivit ce conseil. Il avoit fait dire au Duc d'Orleans qu'il étoit dans l'impatience de le voir, il s'étoit plaint à luy du long-temps qu'il avoit été sans le venir saluer; & sur ces reproches qui luy marquoient la bonté du Roy, il s'étoit mis en chemin pour venir à la Cour. Elle étoit alors au delà de la Loire, & le Duc étoit déja arrivé à Paris, lorsqu'il reçut ordre de congédier cette grande suite de Gentilshommes, & en particulier ceux qui étoient sujets du Duc de Bourgogne. Cet ordre le surprit & le fâcha; de sorte que quittant le dessein d'aller à la Cour, il se retira dans son Duché d'Orleans, où il demeura plusieurs mois sans aller trouver le Roy.

Monstrelet fol. 177.

1441.

Monstrelet fol 178. Histoire de Jean Chartier.

La Cour affecta de paroître ne pas se mettre fort en peine de son chagrin. Le Roy repassa la Loire, & vint en Champagne avec des troupes au mois de Février. Il avoit avec luy le Dauphin, le Connétable & le Comte du Maine. Sa seule présence remit dans le devoir plusieurs Forteresses, dont les Seigneurs ou les Gouverneurs obtinrent leur grace en se soumettant. Le Damoiseau de Commerci fut de ce nombre. Le Roy par sa seule autorité termina la guerre qui s'étoit de nouveau allumée entre le Comte de Vaudemont & le Marquis du Pont fils de René Roy de Sicile & Duc de Bar; mais ce qu'il fit de plus digne de luy dans ce voyage, fut de commencer à mettre en exécution le projet qu'il avoit formé depuis long-temps, d'arrêter la licence des gens de guerre, qui faisoient presque autant de mal aux peuples, que les ennemis mêmes.

Réglemens faits pour la discipline des troupes.

Il falloit pour cela faire en sorte que leur solde leur fût exactement payée; car le défaut de paye étoit le prétexte dont ils autorisoient leurs brigandages. L'épuisement du Thrésor Royal ne comportoit pas cette dépense. Les Villes, sur les remontrances que le Roy leur fit faire touchant les grands avantages qu'elles retireroient de ses reglemens, promirent de fournir les fonds necessaires au payement des gens de guerre, & les Paysans s'obligérent aussi à donner leur quote-part. Dès que le Roy eut leur parole là-dessus, il ordonna que pendant le quartier d'hyver tous les soldats auroient leur demeure dans les Villes fermées & dans les Forteresses, leur fit défense de prendre leurs quartiers dans les Bourgs & dans les Villages, & de faire les moindres désordres à la campagne sous peine de punition corporelle.

Punition de quelques Officiers.

Pour montrer que ce n'étoit pas de vaines menaces, il commença par casser plusieurs Officiers & Gouverneurs de Places, dont on luy avoit fait les plus grandes plaintes, & fit arrêter à Bar-sur-Aube le Bâtard de Bourbon frere du Duc de Bourbon. Ce Gentilhomme, qui avoit toûjours à sa

sa suite un grand nombre de soldats déterminez, étoit un de ceux qui avoient fait les plus grandes violences, & le plus d'extorsions sur les peuples. Le Roy toutefois ne l'auroit pas apparemment choisi entre plusieurs autres aussi coupables que luy pour en faire un exemple, s'il n'avoit eu d'autres raisons d'en user ainsi. 1441.

Non seulement le Bâtard de Bourbon avoit été de la derniere revolte; mais encore c'étoit luy qui avoit le plus contribué à débaucher le Dauphin. De plus le Roy avoit sçu qu'après la prise de Harfleur par les Anglois, il avoit été trouver le Duc de Bourgogne, pour le solliciter de se déclarer en faveur du Duc de Bourbon durant la revolte de ce Prince, & luy avoit offert son service, au cas qu'il voulût prendre le parti des Mécontens. Ce furent là les véritables causes de sa perte, dont ses violences exercées contre les peuples de la campagne ne furent que les prétextes. Le Roy luy fit faire son procès: il fut condamné à être noyé. On le mit dans un sac, & on le jetta dans la riviére; supplice alors assez en usage en France. Ce coup de sévérité eut un grand effet pour contenir les troupes; il fut fort applaudi, & gagna au Roy le cœur des peuples. Le Duc de Bourbon en fut très-irrité; mais le Roy, qui, en luy accordant sa grace, l'avoit obligé à luy mettre entre les mains Loches, Corbeil, Sancerre & Vincennes, ne le craignoit plus & l'avoit mis hors d'état de remuer & de rien entreprendre.

On fait le procès au Bâtard de Bourbon, qui est condamné à être noyé.

Il s'étoit fait auparavant une autre exécution qui n'avoit pas été d'un moindre éclat. Ce fut celle de Gilles de Laval Seigneur de Rais, Maréchal de France, que le Duc de Bretagne dont il étoit sujet, fit arrêter, & ensuite pendre & brûler à Nantes, après qu'il eut été convaincu de magie & de divers autres crimes abominables. C'étoit un très-vaillant homme, mais un très-grand scelerat.

Gilles de Laval est pendu & brûlé à Nantes.
Monstrelet fol. 171.

La maniére dont le Roy étoit venu à bout de la conjuration des Princes, & la vigueur dont il les avoit poussez, luy acquirent dans son Royaume un degré d'autorité qu'il n'avoit point eu jusqu'alors; & il apprit en même temps par expérience, qu'un Prince agissant par luy-même à la tête de ses armées, exécute ce qu'il a projetté tout autrement qu'il ne feroit par le ministére de ses plus habiles & de ses plus fideles Lieutenans. C'est ce qui le fit résoudre à faire désormais la guerre en personne autant qu'il le pourroit. Cette résolution fut le salut de son Royaume, & la fortune qui avoit paru jusqu'alors balancer entre les deux partis, se déclara depuis presque en toutes occasions pour le sien.

Résolution du Roy de commander luimême ses armées, qui fut le salut de son Royaume.

Il alla assiéger Creil Place forte & importante sur la riviére d'Oyse, & la prit par capitulation, après douze jours de Siége. La prise de cette Place fut une disposition pour une plus grande entreprise qu'il méditoit; c'étoit l'attaque de Pontoise, dont le voisinage incommodoit extrêmement Paris. Les Anglois menaçoient toûjours de là cette Capitale, & ils ne desespérérent jamais d'y rentrer, tandis qu'ils se purent maintenir dans ce poste. Aussi avoient-ils grand soin d'y entretenir toûjours une forte garnison. Ils l'avoient extrêmement fortifié, & étoient résolus de tout faire pour le conserver.

Il assiége & prend Creil.
Hist. Chronologique.
Monstrelet.
Histoire de Jean Chartier.

1441.

Il fait ensuite le siége de Pontoise.

Le Roy, après avoir séjourné quelques jours à Creil, vint investir Pontoise avec une armée de dix à douze mille hommes. Depuis plusieurs années on n'en avoit point vû de si forte en France; & le Dauphin l'y accompagna avec tout ce qu'il y avoit de plus grands Capitaines, & de plus brave Noblesse.

Journal du Regne de Charl. VII. Monstrelet. Histoire de Jean Chartier.

Le Siége dura trois mois, pendant lesquels la Place fut ravitaillée cinq fois; & la garnison changée tantôt par le Duc d'York, & tantôt par le Général Talbot. Durant ce temps-là ceux du camp furent presque tous les jours aux mains, soit avec la garnison dans les sorties, soit avec les Anglois qui tenoient la campagne, soit à la défense des postes avancez, jusqu'au dix-neuviéme jour de Septembre, que l'on donna un assaut général à la muraille par trois endroits différens.

Donne un assaut general où il commanda lui-même une attaque.

Le Roy prit la conduite de l'attaque qui se devoit faire à la Tour du Friche sur le bord de la riviére d'Oise du côté de Meulan. Il avoit avec luy les Comtes d'Eu, de la Marche, & de Tancarville; le Maréchal de Culan, les Sires de Moüi, de Beauvoisis, le fils aîné du Seigneur de la Tour d'Auvergne; & un des fils du Seigneur d'Albret, & quantité d'autres Chevaliers & Ecuyers. Toute cette troupe étoit de deux mille cinq cens hommes tant Lanciers qu'Archers, Arbalêtriers, & hommes d'armes.

L'attaque du côté de Notre-Dame étoit commandée par le Dauphin accompagné de Charles d'Anjou Comte du Maine, du Connétable, de l'Amiral Prégent de Coitivi, de Graville Général de l'Artillerie, avec environ autant de monde qu'il y en avoit à l'attaque du Roy.

La troisiéme attaque se fit au Boulevart du pont par Loheac Maréchal de France, où étoient les Seigneurs de Thoüars, de la Suse, de Montéjean avec cinq cens Lances & autant d'Archers. La Hire étoit avec un corps de cavalerie du côté de Normandie pour couvrir le camp, en cas que durant l'assaut les Anglois, dont divers pelotons rôdoient aux environs, entreprissent de faire diversion.

Force les Anglois & monte l'épée à la main sur la muraille.

L'assaut dura deux heures & demie avec un grand carnage de part & d'autre; mais enfin la victoire demeura aux François. Les Anglois furent premiérement forcez à l'attaque du Roy. Il monta luy-même sur la muraille l'épée à la main, & l'on fit d'abord main-basse sur tout ce qui se présenta, sans s'amuser à faire des prisonniers. L'allarme se répandit bien-tôt de toutes parts; les ennemis qui défendoient les deux autres bréches, voyant que tout étoit perdu, ne songérent plus qu'à se sauver; les uns dans la Ville, & les autres sautant de dessus les murailles dans les fossez. Le Dauphin, & un moment après le Maréchal de Loheac parurent sur le rampart poursuivant les Anglois l'épée dans les reins. Six cens furent passez au fil de l'épée; quatre cens mirent les armes bas, & obtinrent quartier: & deux cens qui avoient gagné la campagne, furent ou tuez ou pris par la cavalerie de la Hire.

Il empêche le pillage de la Ville.

Nonobstant la longueur de cet assaut, il n'y périt aucun homme de marque de l'armée du Roy. Ce Prince étant maître des murailles & des portes, & voyant sa conquête assûrée, donna ses ordres pour empêcher le pillage de la Ville, & défendit qu'on ne fit aucun mal aux

habi-

habitans, qu'il sçavoit avoir été toûjours fort affectionnez à sa personne. Il alla luy-même à cheval dans toutes les ruës, accompagné du Dauphin pour rassûrer les Bourgeois. Il entra en diverses Eglises, pour rendre graces à Dieu d'une si importante victoire. Il annoblit plusieurs de ceux qui s'étoient signalez en cette occasion, & leur donna des armoiries. Il distingua beaucoup Guillaume Delmas natif de Cahors, & domestique du Comte de la Marche. Il est marqué dans les Lettres de son annoblissement *, qu'il monta le premier sur la muraille, & que par cette raison le Prince luy donnoit pour tymbre de ses armes une Couronne Murale, dont le contour étoit en maniére de creneaux, & telle que la République Romaine la donnoit autrefois à ceux qui avoient fait une pareille action. Ses armes sont réprésentées dans ces Lettres d'annoblissement, & sont d'argent à la Croix ancrée de gueule, surmontée de la Couronne Murale. La chose étoit d'autant plus singuliére, que les Couronnes étoient alors plus rares dans les armoiries, & que plusieurs Souverains n'en portoient point encore. 1441.

Le Roy après avoir pourvû à la sûreté de la Place, retourna à Paris. Il y fut reçu avec de grandes acclamations, & conduit au milieu d'une grande foule de peuple à l'Eglise de Notre-Dame, où il rendit de nouvelles actions de graces à Dieu. *Et retourne ensuite à Paris.*

Ce Siége ne fut pas seulement mémorable par l'importance de la Place, & par la valeur que le Roy & le Dauphin firent paroître à l'assaut, mais encore par la prudence avec laquelle il fut conduit. Le Général Talbot se présenta plusieurs fois pour attirer les François au combat, mais le Roy sans prendre le change, suivit toûjours son principal dessein. Il fortifia admirablement son camp; y entretint l'abondance; fit échoüer la tentative que les Anglois firent sur Saint Denis pour se rendre maîtres du passage de la Seine, afin de couper les vivres. Il ne se rebuta point malgré les secours que les Anglois jettoient continuellement dans la Place, qu'on n'avoit pû faute de troupes investir de tous côtez. Sur la fin même du Siége il se vit abandonné par les Comtes de Saint Pol, de Joigny, de Vaudemont, qui après le temps de leur service se retirérent, aussi-bien que l'Evêque de Langres. Cela l'obligea à faire hâter l'assaut, qui le rendit maître de la Ville. L'Amiral de Coitivi augmenta beaucoup sa réputation dans ce Siége, ayant en plusieurs occasions fait paroître autant de conduite que de bravoure. De long-temps on n'avoit vû tant de concert entre les Généraux. Cette entreprise pouvoit manquer par mille endroits; & il étoit de la derniére importance pour le Roy qu'elle réüssît. Hist. Chronologique. Histoire de Jean Chartier.

Quatre jours avant la prise de Pontoise, un Gentilhomme de Normandie nommé Jean Floquet, ou de Floques, Gouverneur de Conches, surprit Evreux, & y tailla en piéces la garnison Angloise. Quelque temps auparavant le même Gentilhomme avec Pierre de Brésé avoit emporté Beaumont-le-Roger; de sorte que peu à peu on éloignoit de Paris les Anglois; mais comme ils étoient encore maîtres de Vernon & de Mantes, Histoire de Jean Chartier.

* Ces Lettres d'annoblissement sont dans la Bibliotheque de M. Foucaut Conseiller d'Etat.

1441. tes, ils ne laissoient pas de faire quelquefois des courses jusqu'aux portes de Paris.

Voyage qu'il fait dans quelques Provinces pour le soulagement des peuples.

Hist. Chronologique.

Le Roy séjourna dans cette Capitale jusqu'à l'hyver, de peur que les Anglois pendant son absence ne fissent quelque entreprise sur les Places qu'on leur avoit enlevées. Dès que la saison des Siéges fut passée, il partit avec le Dauphin qu'il tenoit toûjours auprès de luy, pour aller faire du côté de Bretagne, en Poitou & dans la Xaintonge, ce qu'il avoit fait en Champagne & en Picardie pour le soulagement des peuples, que les brigandages des soldats & de quelques Gentilshommes réduisoient à la derniére misere.

1442. Etant arrivé à Saumur, il y reçut les Ambassadeurs du Duc de Bretagne, qui étoit disposé à le seconder dans ce loüable dessein sur les frontiéres de son Duché; & on prit de concert des mesures pour cet effet. De là le Roy alla en Poitou, où il se fit rendre partie de force, partie de gré plusieurs Forteresses qui servoient de retraite à une infinité de brigands que les Seigneurs y entretenoient sous le nom de soldats, à condition qu'ils auroient part aux pillages qu'ils faisoient dans le pays. Il y avoit dans Angoulême, qui appartenoit au Duc d'Orleans, un grand nombre de ces sortes de troupes sans discipline. Le Duc prévit bien que le Roy ne les y souffriroit pas; c'est pourquoy il le prévint, & luy envoya le Comte de Dunois son frere pour luy dire, qu'il seroit ravi de contribuer à la tranquilité du pays, & le prier d'y mettre des Commandans tels qu'il jugeroit à propos, & luy proposa le Seigneur de Ramboüillet & un autre Gentilhomme nommé Pierre Boisseau. Le Roy les agréa, & les chargea de contenir la garnison dans le devoir & dans la discipline. Il continua sa route jusqu'à Limoges, où il reçut une Ambassade qui luy déplut fort; parce qu'elle luy fit connoître que les Princes continuoient à cabaler contre le gouvernement avec d'autant plus de danger, que le Duc de Bourgogne entroit dans ce complot.

Nouveaux sujets d'inquiétude que les Princes lui donnent.

Ce Duc avoit porté fort impatiemment la maniére dont le Roy en avoit usé envers le Duc d'Orleans, & la défense qui avoit été faite à ce Prince de venir à la Cour avec cette grande suite de gens d'armes qui devoient l'y accompagner, & en particulier l'ordre qu'on luy avoit donné de renvoyer quantité de Gentilshommes Bourguignons qui s'etoient attachez à luy. Il y avoit encore eu depuis de nouveaux sujets de mécontentement. La Duchesse de Bourgogne étoit venuë trouver le Roy à Laon aux Fêtes de Pâques de l'année précédente, & luy avoit fait de la part du Duc son mari plusieurs propositions touchant la paix avec l'Angleterre & les interêts du Duc d'Orleans. Le Roy & le Dauphin la reçûrent avec beaucoup d'honneur; mais toutes ces propositions furent rejettées. Comme elle avoit beaucoup de pénétration, elle avoit remarqué dans les diverses conférences qu'elle eut avec les Ministres de France, qu'ils n'étoient pas fort affectionnez au Duc de Bourgogne, & elle l'en informa à son retour. Il en fut inquiet, & dit un jour dans son Conseil qu'il voyoit bien que le Roy ne seroit pas long-temps sans devenir son ennemi; mais qu'il étoit bien résolu de ne se pas laisser surprendre. Par bonheur la plûpart de ses

Fol. 181. 182.

Con-

Conseillers étoient gens bien intentionnez qui aimoient la paix, & le portoient toûjours à l'entretenir. Le commerce entre les deux Cours n'étoit point interrompu, & on continuoit de négocier les choses que la Duchesse avoit proposées. 1442.

Le Duc d'Orleans que son éloignement de la Cour chagrinoit, n'inspiroit pas de pareils sentimens au Duc de Bourgogne. L'étant venu trouver à Hédin, il luy fit de grandes plaintes de l'indifférence que le Roy faisoit paroître à son égard, après une aussi longue captivité que celle qu'il avoit soufferte pour la défense de l'Etat. Il luy répresenta que la plûpart des autres Princes du Sang n'étoient gueres mieux traitez, & qu'il étoit de leur interêt commun de s'unir, & de concerter ensemble les moyens de se faire rendre ce qu'on devoit à leur naissance & à leurs services. Ils résolurent de s'aboucher de nouveau dans quelque temps à Nevers, & de prier les Ducs d'Alençon & de Bourbon de s'y rendre. Ces deux Princes, toûjours prêts à se joindre à tous les mécontens, ne manquérent pas d'y venir. Le Roy en ayant eu avis, leur envoya son Chancelier, le Sire de Beaumont & quelques autres, pour leur témoigner qu'il trouvoit fort mauvais qu'ils tinssent de pareilles assemblées sans sa permission, & pour leur en demander le sujet. Ils luy firent plusieurs plaintes sur lesquelles le Chancelier tâcha de les satisfaire, & de leur justifier la conduite du Roy. La présence de ce Magistrat les empêcha de passer outre. Ils se séparérent; mais ayant mis leurs griefs par écrit, ils les envoyérent au Roy; & c'étoit le sujet de la députation qu'il reçut de leur part à Limoges.

Fol. 186. Hist. Chronologique. Monstrelet fol. 186.

Dans le Mémoire que leurs Députez présentérent, ils se plaignoient de ce qu'on ne concluoit point la paix avec l'Angleterre, & disoient que quelque désavantageuse qu'elle pût être, elle étoit nécessaire à l'Etat pour finir ses miséres, & luy donner moyen de respirer quelque temps. Que le Roy ne devoit pas refuser, comme il faisoit, d'entrer de nouveau en négociation, & qu'il devoit passer pardessus un préliminaire sur lequel il se rendoit trop difficile; c'étoit touchant le lieu des conférences qu'il vouloit qu'on tînt sur les Terres de France, le Roy d'Angleterre s'opiniâtrant de son côté à demander qu'on les tînt à Gravelines, ou dans quelque autre endroit de ces quartiers-là; que le Roy pensoit à faire un voyage en Languedoc dans un temps que la Beausse & le pays Chartrain étoient désolez par les courses des Anglois, & qu'il falloit avant toutes choses rémédier à ce mal qui attaquoit le cœur de l'Etat. Ils ajoûtoient qu'ils avoient résolu de s'assembler de nouveau à Nevers, & qu'ils supplioient le Roy de donner un sauf-conduit au Duc de Bretagne pour venir aux conférences, qu'ils croyoient devoir faire entre eux pour le bien du Royaume; Que la Justice étoit mal administrée, & qu'on ne faisoit pas un assez bon choix des Juges, soit pour le Parlement, soit pour les autres Tribunaux, que les procès n'y finissoient point, & que les longueurs des procédures étoient très-dommageables aux Sujets du Roy & aux leurs; Que les gens de guerre vivoient sans discipline; qu'ils pilloient les peuples; qu'il falloit les soudoyer & les rassembler sur les frontiéres, & en donner le commandement à des gens expérimentez & d'une prudence reconnuë, & contraindre une infi-

Mémoire qui lui est présenté de leur part.

1442. infinité de vagabonds, qui prenoient le nom de soldats, à retourner à leurs métiers, où à leurs Villages pour cultiver la terre; qu'il falloit diminuer les Tailles, les Aydes, les Subsides, & les Gabelles dont le peuple étoit accablé, régler ces Tailles & ces Subsides par les avis de la Noblesse & des Etats du Royaume; que les Princes du Sang devoient être appellez au Conseil dans les affaires importantes, selon la coutume observée par les Rois précédens; qu'on violoit en plusieurs choses les priviléges de la Noblesse; que le Conseil du Roy devoit être composé de gens de bien, & non de personnes interessées & passionnées; que le nombre des Conseillers de ce Conseil devoit être augmenté; que toutes les affaires ne devoient pas être conduites par les avis de deux où trois personnes, & que c'étoit-là un abus introduit depuis peu de temps; qu'on le supplioit de restituer au Duc d'Alençon la Ville de Niort & celle de Sainte Susanne, de payer sa pension aussi-bien que celle du Duc de Bourbon & du Comte de Vendôme, & de permettre à ce dernier d'exercer sa charge de Grand Maître d'Hôtel, de faire justice au Comte de Nevers sur l'article du Grenier à Sel d'Arcy-sur-Aube, dont on luy arrêtoit les revenus; que le Duc de Bourgogne avoit sujet de se plaindre de ce qu'on n'avoit pas encore exécuté divers articles du Traité d'Arras, & qu'on en violoit tous les jours plusieurs autres.

Motif secret qui les faisoit agir.

C'étoit-là à quoi se réduisoient les griefs proposez par les Princes, qui sous le prétexte ordinaire du zele pour le bien public, pensoient à engager la Noblesse & le peuple dans leur parti, & n'avoient dans le fond pour but principal, que d'avoir part au gouvernement, d'éloigner ceux en qui le Roy avoit mis sa confiance, & de s'attirer toute l'autorité.

Réponse du Roy à leurs Griefs.

Il ne fut pas difficile au Roy de pénétrer leur dessein. Il dissimula, traitta leurs Députez avec beaucoup de bonté, & répondit aux articles de leur Mémoire; qu'il ne souhaitoit rien tant que la paix pour le soulagement de ses Sujets; que les Princes étoient témoins des avances qu'il avoit fait pour cela; que le Roy d'Angleterre avoit refusé toutes les offres qu'on luy avoit faites, quelque avantageuses qu'elles luy fussent; que le Duc de Bourgogne voyant l'opiniâtreté des Anglois, avoit par cette raison rompu avec eux; que depuis le Roy avoit accepté le Bourg d'Oye, pour y tenir de nouvelles conférences touchant la paix; qu'il l'avoit fait uniquement en considération de la Duchesse de Bourgogne qui l'en avoit sollicité, & en faveur du Duc d'Orleans, afin qu'il pût, étant encore prisonnier des Anglois, assister à ces conférences; que depuis qu'il étoit hors de prison, cette raison ne subsistoit plus, & qu'il étoit de l'honneur du Royaume, que le Roy d'Angleterre s'accommodât à son tour à l'inclination du Roy de France pour le lieu des conférences, d'autant plus que par le passé on s'étoit toûjours accommodé à la sienne; que le Roy d'Angleterre en avoit très-mal usé au mois de May dernier, jour marqué pour reprendre les négociations; qu'il n'y avoit envoyé qu'un simple Ecclesiastique sans dignité, & sans caractére, tandis que la France y deputoit les plus grands Seigneurs de l'Etat; qu'on pourroit reprendre les conférences vers la fin d'Oc-

1442.

d'Octobre, si le Roy d'Angleterre le vouloit, & qu'il consentît à envoyer ses Ambassadeurs entre Pontoise & Mante, ou entre Chartres & Verneuil, ou entre Sablé & le Mans, en des lieux également distans des frontiéres des deux Etats; qu'il ne jugeoit pas à propos de recommencer les négociations plûtôt, parce qu'il ne vouloit point les tenir sans la participation des Rois d'Espagne & d'Ecosse ses Alliez, & sans que la Noblesse de Normandie & celle des autres Provinces de France y envoyassent leurs Députez; que les affaires de Languedoc demandoient sa présence, sur tout pour empêcher la perte de la Ville de Tartas, que les Anglois avoient assiégée, & qu'il s'étoit engagé de secourir; qu'à son retour, il ne tiendroit pas à luy qu'on ne travaillât sérieusement à la paix, & qu'il seroit ravi que les Princes assistassent aux Assemblées qui se feroient pour cela; qu'il s'étonnoit fort qu'ils luy reprochassent de ne pas mettre fin à la guerre, veu qu'ils sçavoient que dans les dernieres conférences l'Evêque d'York avoit déclaré, que la Nation Angloise ne consentiroit jamais à accepter les offres qu'on luy faisoit de la Guyenne, & des autres pays qu'on vouloit luy ceder, à moins que le Roy de France ne renonçât à l'hommage, au ressort, & à la Souveraintê de ces pays, choses à laquelle il étoit résolu de ne jamais renoncer, ne voulant pas que ses successeurs luy reprochassent d'avoir ainsi détaché de la Couronne ce qu'il avoit reçu de ses Ancestres, & qu'il croyoit les Princes trop jaloux de l'honneur de la France, pour vouloir luy conseiller de passer un article si honteux; que pour ce qui regardoit la seureté de la Beausse & du pays Chartrain, il y mettroit ordre avant son départ pour le Languedoc, & qu'il avoit déja nommé le Comte de Dunois, pour y commander un nombre suffisant de troupes qu'on luy laisseroit; qu'il ne s'opposoit point à ce que les Princes s'assemblassent, pour conférer sur l'état des affaires du Royaume, ni à ce que le Duc de Bretagne assistât aux Assemblées; mais qu'il n'entendoit pas qu'elles se fissent en son absence, & sans son ordre; que s'ils vouloient se rendre à Bourges après son retour, il y inviteroit le Duc de Bretagne; & que s'ils y venoient, il leur proposeroit en détail les mesures qu'il prenoit, pour entrer au plûtôt en Normandie avec une armée, afin d'en chasser les Anglois, & les obliger à faire la paix à des conditions moins désavantageuses pour le Royaume; que sur l'article du Parlement, il y avoit mis les meilleurs sujets qu'il avoit pû trouver dans son Royaume, & qu'il y en avoit douze entre autres qu'il avoit choisis de concert avec le Duc de Bourgogne; qu'il veilleroit à ce que la Justice se rendît le plus exactement & le plus promtement qu'il seroit possible, & qu'il renouvelleroit ses ordres, pour retrancher les délais & les procédures inutiles; que ce qu'il avoit déja fait pour la reforme de la discipline militaire, montroit combien il avoit ce point-là à cœur; qu'il étoit résolu d'achever ce qu'il avoit commencé à cet égard, & qu'il espéroit en venir à bout, pourveu que ceux qui luy faisoient cette remontrance, ne fussent pas les premiers à retirer chez eux ceux qui violeroient ses Ordonnances; qu'il n'étoit pas moins bien intentionné pour le soulagement de ses peuples, que ceux qui luy en représentoient les nécessitez; mais que s'agissant de sauver l'Etat, & ne pouvant

1442. le faire sans être puissamment secouru, c'étoit pour luy une chose indispensable de lever des subsides; que les auteurs du Mémoire se plaignoient à tort des Tailles imposées sur leurs propres Vassaux; qu'il les avoit chargez la moitié moins qu'il n'avoit fait les siens; qu'ils avoient eux-mêmes profité de la plûpart de ces levées faites dans leur Terres, ou qu'ils avoient empêché de les faire; que les contributions fournies par les Seigneurs & par les Gentilshommes n'avoient été imposées que de leur consentement; qu'il n'avoit pas tenu à luy qu'on n'assemblât les Etats, pour regler les impôts qu'on devoit mettre sur les peuples; mais que les Seigneurs mêmes l'avoient prié de ne le pas faire, pour épargner la dépense de la Députation & du séjour des Députez à la Cour; qu'au reste dans les besoins pressans, où se trouvoit son Etat, il pouvoit par son autorité Royale faire luy-même ces impositions; qu'il n'avoit donné aucune atteinte aux prérogatives des Seigneurs de son Sang, qu'il les avoit consultez tous, ou la plus grande partie, dans les affaires importantes; que son intention étoit de continuer de le faire, & qu'il souhaiteroit n'avoir pas plus de sujet de se plaindre d'eux, qu'eux en avoient de se plaindre de luy; que le nombre de ses Conseillers d'Etat étoit aussi grand qu'il devoit être, & que son plus grand soin avoit été de choisir pour cet emploi les plus sages, les plus habiles, & les plus honêtes gens; qu'il avoit eu de bonnes raisons de ne pas rendre Nyort au Duc d'Alençon, qu'on l'en dédommageroit par de l'argent, & qu'on avoit déja commencé de le faire; que pour la Ville de Sainte Susanne, le Sire de Buëil qui en étoit en possession, prétendoit qu'elle luy appartenoit; qu'on étoit prêt de rendre justice à celuy des deux qui auroit le bon droit; que pour la pension, c'étoit au Duc d'Alençon à la mériter par sa conduite, & que ce seroit sur ce pied-là que le Roy regleroit ses bienfaits à son égard; qu'il en useroit de même envers le Comte de Vendôme; qu'il ne luy avoit point ôté sa charge de Grand-Maître d'Hôtel, mais que luy-même l'avoit quittée, en quittant la Cour; que pour ce qui étoit du Duc de Bourbon, il avoit tort de se plaindre de ce qu'on ne luy payoit pas sa pension, veu qu'on n'avoit jamais refusé de la luy payer non plus qu'au Comte de Nevers, à qui l'on feroit aussi justice sur le Grenier à sel d'Arcy-sur-Aube, quand il auroit justifié son droit à la Chambre des Comptes. Enfin sur ce qui concernoit le Duc de Bourgogne, le Roy disoit qu'il avoit donné à ce Prince trop de marques de son amitié, pour qu'il en pût douter; qu'il prétendoit bien que le Traité d'Arras fût exécuté; qu'il en accompliroit toutes les conditions autant que l'état de ses affaires le permettroit; qu'il ne croyoit pas y avoir contrevenu en quoy que ce fût, & qu'il auroit luy-même de justes plaintes à faire sur ce sujet; mais qu'il s'en abstenoit pour le présent.

Autres moyens employez pour étouffer leur révolte naissante.

Hist. Chronologique.

Cette réponse mêlée de condescendance & de fermeté fut faite au nom du Roy par l'Evêque de Clermont un de ses principaux Ministres; mais elle n'auroit pas apparemment eu grand effet, pour étouffer les semences de la nouvelle révolte qui se préparoit, si on n'avoit pas employé d'autres moyens pour la prévenir. La disgrace du Duc d'Orleans

leans étoit une des principales causes du chagrin du Duc de Bourgogne, & ce qui servoit aux autres Princes pour l'irriter contre la Cour. Il est de la sagesse des Rois de se contraindre en de pareilles occasions, & de ne pas épargner, pour acheter la paix, certaines démarches que les conjonctures leur rendent nécessaires; c'est pourquoi le Roy fit dire au Duc d'Orleans, que s'il vouloit le venir voir à Limoges aux Fêtes de la Pentecôte, il seroit très-bien reçu & ne se repentiroit pas de son voyage.

1442.

Le Duc d'Orleans est rappellé à la Cour.

Le Duc, qui ne souhaitoit rien tant que son rétablissement à la Cour, ne se fit pas prier. Il alla trouver le Roy qui luy fit beaucoup de caresses durant tout le temps qu'il fut à Limoges, & luy donna avant son départ cent quarante mille francs, pour payer une partie de sa rançon, à quoi il ajoûta une pension de dix mille livres. Le Duc d'Orleans s'en retourna très-content; le Duc de Bourgogne voyant qu'il l'étoit, le fut aussi. Il n'en fallut pas davantage pour déconcerter les mauvais desseins des autres, qui n'avoient d'autre veuë que de brouiller l'Etat, & d'engager le Duc de Bourgogne & le Duc de Bretagne à prendre les armes. Ainsi le Roy crut pouvoir, sans rien craindre, entreprendre son voyage de Languedoc, dont voicy la principale occasion.

Le Roy va en Languedoc & pourquoi.

Histoire de Jean Chartier.
Hist. Chron.
Monstrelet.

Les Anglois avoient assiégé la Ville de Tartas dans la Seigneurie d'Albret; & après une défense vigoureuse de six à sept mois, le Commandant avoit capitulé à cette condition, que si les François ne paroissoient devant la Ville avec de plus grandes forces que les Anglois la veille de Saint Jean-Baptiste, il se rendroit; & pour asseurance du Traité le Seigneur d'Albret avoit donné Charles son fils en ôtage. Il étoit de la derniére importance pour le Roy de ne pas abandonner le Seigneur d'Albret. Ce Seigneur avec les Comtes d'Armagnac & de Comminge luy étoient d'un grand secours de ce côté-là: car dès que les Anglois de Bourdeaux & du reste de la Gascogne paroissoient vouloir se mettre en campagne, pour se jetter sur les Terres de Guyenne de la domination du Roy, ils étoient tous trois aussi-tôt à cheval avec leurs Vassaux, & tenoient tête aux Anglois. Si le Roy n'étoit venu au secours, le Seigneur d'Albret auroit été contraint de s'accommoder avec les Anglois; & son exemple auroit pû déterminer les Comtes d'Armagnac & de Comminge à en faire autant, de peur de voir ruïner leurs Terres.

Il se hâta donc d'aller de ce côté-là, suivi du Dauphin, du Connétable, de l'Amiral de Coitivi, des Maréchaux de Loheac & de Jaloignes, qui avoit été élevé à cette dignité durant le Siége de Pontoise, & d'une infinité de Noblesse. Il se rendit à Toulouse, où les Seigneurs d'Albret & de Comminge vinrent le trouver à la tête d'un très-grand nombre de Gentilshommes de leurs Terres. Il s'informa en cette Ville-là du nombre & de l'état des troupes Angloises, & il sçut qu'elles n'étoient pas comparables à son armée: ainsi s'étant mis à la tête de seize mille chevaux, il marcha vers Tartas, & se rangea en bataille devant la Ville. Quand le secours venoit après cette espéce de capitulation, qui étoit fort ordinaire en ce temps-là, cela s'appelloit, *tenir la journée*. Les Anglois voyant que le

Roy avoit tenu la journée de Tartas, & n'osant paroître en campagne, consentirent qu'on rendît au Seigneur d'Albret son fils qu'il leur avoit donné en ôtage; & les Seigneurs de Gonac & de Saint Per, qui avoient été mis dans la Place du consentement des deux parties, la remirent entre les mains du Roy. La présence de ce Prince avec tant de forces produisit un grand effet, & luy attacha plus que jamais la Noblesse & le peuple du pays.

1442.

Conquête qu'il y fait.

Monstrelet fol. 193.

Hist. Chronologique.

Charles ne laissa pas de si belles troupes oisives: il alla attaquer Saint Sever, une des plus fortes Places que les Anglois eussent en Gascogne. Elle étoit entourée de cinq Forts. Le Dauphin en arrivant en prit deux d'assaut avec les troupes qu'il commandoit; les trois autres furent ensuite attaquez & forcez. Il en coûta la vie à plus de huit cens Anglois qui les défendoient, & qui furent passez au fil de l'épée, après quoy la Ville fut attaquée & prise par le Connétable. On fit après cela le Siége d'Acqs, qui coûta cinq semaines à prendre, & où le Dauphin se signala à un grand assaut. Durant ce Siége les Anglois reprirent Saint Sever, qu'on reprit encore sur eux après la conquête d'Acqs. Marmande se rendit à la veuë de l'armée du Roy. La Ville de la Réole fut prise d'assaut, & le Château capitula après six semaines de Siége: Olivier de Coitivi en fut fait Gouverneur. Les Anglois reprirent Acqs, par le peu de résolution du Gouverneur nommé Renaut Guillaume de Bourguignan, en beaucoup moins de temps que les François n'avoient employé à la prendre. Cette campagne du Roy fut de sept ou huit mois. La disette de vivres & de fourages qui fit périr bien des chevaux, l'obligea à licentier son armée: & après avoir donné ses ordres pour la seureté de ses conquêtes, il se retira à Montauban. Il y passa les Fêtes de Noël, fit plusieurs actes de Sonveraineté à l'égard des Comtes de Foix, de Comminge & d'Armagnac, & défendit entre autres choses à ce dernier, de se dire dans ses titres Comte d'Armagnac, *par la grace de Dieu*: ces termes qui sembloient exclure toute dépendance, excepté de Dieu, étant une innovation préjudiciable au droit du Souverain, & dont jusqu'alors il n'avoit été permis de se servir à aucun Duc ni Comte qui fût feudataire de quelque Couronne.

Hist. Chronologique.

Le Duc de Bourgogne, qui durant les guerres civiles s'étoit mis en possession de se servir de cette même formule, obtint l'an 1449. le consentement du Roy pour continuer de le faire; mais ce ne fut qu'après avoir donné sa déclaration, qu'il ne prétendoit par là donner aucune atteinte aux droits de Souveraineté que nos Rois avoient sur le Duché de Bourgogne, & sur ses autres Etats mouvans de la Couronne de France.

Recueil de Traitez par Leonard.

Mort d'Estienne de Vignoles & son caractere.

Annotations sur l'Hist. de Charles VI.

La plus grande perte que le Roy fit dans ce voyage, fut celle d'Estienne de Vignoles, appellé plus communément la Hire, un de ses plus anciens, de ses plus fideles & de ses plus braves serviteurs. Il mourut à Montauban regretté de toute l'armée pour sa valeur. On le voit dans des Lettres adressées au Maire & aux Pairs de Beauvais prendre le titre de *Lieutenant du Roy & Capitaine général deçà la rivière de Seine, & pays de l'Isle de France, Picardie, Beauvoisin, Laonnois & Soissonnois, & Bailly de Vermand-*

mandois. Il mourut Bailly d'Evreux & très-pauvre, malgré tous les bienfaits du Roy, son humeur liberale l'empêchant de rien garder pour luy; de sorte qu'un peu devant sa mort, dit un Historien contemporain, il avoit été obligé d'emprunter cent écus d'or du Comte Antoine de Dampmartin dont il avoit été Page, & qui disoit de luy, *qu'il étoit le plus grand en armes qu'il avoit onques vû*. Le Roy fut extrêmement sensible à cette mort; & les grands biens qu'il fit à la veuve de ce Seigneur, furent des marques de l'estime qu'il conservoit pour luy, & de la reconnoissance qu'il avoit de ses services.

1442. Sebastien de Mamemort.

Monstrelet loc. cit.

Tandis que le Roy mal-menoit ainsi les Anglois en Gascogne, ils firent quelques efforts sur les frontiéres de Normandie pour se dédommager. Le Général Talbot revenu d'Angleterre avec un renfort de troupes assiégea Conches. Le Comte de Dunois pour luy faire abandonner cette entreprise, assiégea Gallardon: mais tout ce qu'il gagna par cette diversion, fut que le Général Anglois reçut à composition la garnison de Conches qu'il vouloit avoir à discrétion. Talbot marcha ensuite vers Gallardon pour attaquer le Comte de Dunois, qui ne jugeant pas à propos de hazarder un combat, à cause de l'éloignement du Roy, leva le Siége, & se retira en bon ordre sans rien perdre. La perte de Conches fut réparée par le recouvrement de Grandville Place forte sur la mer, à l'extrémité de la Normandie, qui fut surprise sur les Anglois par d'Etouteville Gouverneur du Mont Saint Michel.

Etat des affaires en Normandie.
Hist. Chronologique.

Talbot qui étoit le plus actif & le plus habile Capitaine qu'eussent alors les Anglois, fit une autre entreprise plus importante, & qui donna beaucoup d'inquiétude au Roy; ce fut le Siége de Dieppe. Il s'empara des hauteurs du Fauxourg du Polet, & y éleva uue Bastille, ou Fort très-ample, & qui embrassoit un très-grand terrain. Il y mit en batterie près de deux cens canons tant grands que petits, & commença à foudroyer de-là la Tour du Polet, les murailles, & les maisons de la Ville. C'étoit la maniére dont se faisoient alors les Siéges; parce que l'on n'avoit pas communément ni de part ni d'autre des armées assez fortes pour investir de tous côtez les Villes qu'on assiégeoit. Le dessein de Talbot étoit d'obliger les habitans à se rendre, soit en les affamant, soit en ruïnant leurs maisons, ou de les emporter d'assaut, quand il auroit fait bréche aux murailles avec son canon.

Siége de Dieppe par les Anglois.
Histoire de Jean Chartier

Le Comte de Dunois voyant le danger où étoit cette Place, y alla avec huit ou neuf cens hommes, & y entra la veille de Saint André. Guillaume de Coitivi frere de l'Amiral eut ordre du Roy d'y conduire de Bretagne des vivres par mer; ce qu'il exécuta heureusement. Les habitans & la garnison avec ces secours soutinrent le Siége pendant neuf mois, réparant avec de grands travaux, les bréches que faisoit le canon des ennemis, souffrant généreusement la ruïne de leurs maisons, dont grand nombre furent réduites en poudre, & étant tous les jours aux mains avec les soldats de la Bastille Angloise. Un brave Gentilhomme nommé Charles des Marests en étoit Gouverneur, & étoit secondé par les Sires d'Hermanville, de Gincourt, de Criquetot & de Séel. On ne se rebuta ni de part ni d'autre;

1442. mais le canon avoit tellement ruïné les murailles, qu'il y avoit beaucoup à craindre que la Ville ne fût emportée d'assaut.

1443. Le Roy sur les instances réïtérées du Comte de Dunois, fit un détachement de l'armée qu'il avoit en Poitou sous la conduite du Dauphin; ce Prince vint en résolution de faire lever le Siége, avec d'autant plus d'envie d'y réüssir, que le Roy en le chargeant de cette commission l'avoit fait Gouverneur de tout le pays d'entre la Seine & la Somme. Il parut devant la Bastille des Anglois accompagné du Comte de Dunois le troisiéme jour d'Août, & se disposa à y donner l'assaut. Ainsi les Anglois se trouvérent eux-mêmes assiégez. L'assaut se donna en effet le lendemain, & fut soutenu avec beaucoup de bravoure. Les François, dont près de cent furent tuez d'abord, & près de trois cens blessez, commençoient à se rebuter; mais la présence du Dauphin & un renfort qui leur vint de la Ville les ranima. Ils firent de si grands efforts, qu'enfin ils forcérent la Bastille, & presque tout ce qu'il y avoit d'Anglois fut passé au fil de l'épée. Il se trouva parmi les prisonniers plusieurs François, que le Dauphin fit tous pendre. Le Commandant des Anglois nommé Guillaume Poitou y fut pris avec le bâtard de Talbot, & quelques autres Seigneurs. Le Siége fut levé, & le Dauphin s'acquit beaucoup de réputation en cette rencontre.

Qui sont obligez de le lever.

Il entra dans la Place, où il marqua à la garnison & aux Bourgeois la satisfaction qu'il avoit de leur bravoure & de leur fidélité. Ils répondirent à ses caresses par des acclamations, par les éloges qu'ils firent de sa va'eur, & par de tendres remercimens de leur avoir sauvé la vie, la liberté & leurs biens. Il fit ruïner tous les travaux des Anglois, donna ordre pour la réparation des murailles, confirma à des Marests le gouvernement d'une Place qu'il avoit défenduë avec tant de courage, & retourna bien glorieux rejoindre le Roy à Saumur. Il fut commandé bientôt après pour une nouvelle expedition de Gascogne à l'occasion que je vais dire.

La Comtesse de Comminge cede son Comté au Roy, & meurt.

Hist. Chronologique de Charles VII.

Le Roy étant à Montauban l'année précédente, avoit fait sortir de prison Marguerite Comtesse de Comminge âgée de près de quatre-vingts ans; ils y en avoit vingt que son mari Matthieu de Foix l'y retenoit, pour la contraindre par ce mauvais traitement à luy faire donation du Comté de Comminge. Le Roy amena cette Comtesse à Poitiers, où se trouvant en pleine liberté, elle luy céda son Comté de Comminge, non seulement par reconnoissance de la liberté qu'il luy avoit procurée, mais encore pour se conformer aux intentions du feu Comte son pere qui avoit fait la même cession à la Couronne, en cas que sa fille n'eût point d'enfans, comme en effet elle n'en eut point qui luy survécussent. Elle ne fut pas long-temps à Poitiers qu'elle mourut. Son Etat étoit fort à la bien-séance du Comte d'Armagnac, qui s'entendoit avec le mari de la défunte Comtesse, & avec le Comte de Foix pour le partager entre eux. Il étoit fort choqué contre le Roy, non seulement pour la raison que j'ai dite un peu auparavant, mais encore parce qu'il l'avoit obligé de luy remettre entre les mains quelques Forteresses du même Comté de Comminge qu'il avoit déja usurpées.

Le

Le Roy ne fut pas plutôt parti de Gascogne, que le Comte d'Armagnac traita secretement avec les Anglois, pour en être soutenu en cas de besoin; & il négocioit actuellement pour marier sa fille avec le Roy d'Angleterre. Dès qu'il eut appris la mort de la Comtesse, sûr qu'il étoit de la protection des Anglois, il s'empara de plusieurs Places du Comté de Comminge, & y mit des garnisons. Le Roy qui avoit été informé de tout ce qui se passoit, jugea sagement qu'il falloit user de diligence pour prévenir ce rebelle. Il fit partir promtement le Dauphin avec le Maréchal de Loheac, & quelques troupes; dont le nombre s'augmenta à son arrivée à Toulouse; & ce Prince sans tarder alla brusquement investir le Comte d'Armagnac dans Lille-Jourdain. Le Comte se voyant surpris, & désespérant de se pouvoir long-temps défendre, vint au devant du Dauphin, pour le prier de faire sa paix avec le Roy; mais comme il étoit venu sans saufconduit, le Dauphin le fit arrêter & conduire prisonnier à Lavaur.

1443. Le Comte d'Armagnac en enleve plusieurs places & est fait prisonnier par le Dauphin.

C'étoit-là un coup décisif pour terminer l'affaire. Non seulement le Dauphin se saisit du Comté de Comminge; mais encore il mit en la main du Roy le Comté d'Armagnac, excepté les Forteresses de Cadenac & de Séverac, que le Bâtard d'Armagnac entreprit de défendre, & pour lesquelles il fut aussi contraint de capituler quelque temps après. Le Dauphin choisit pour commander dans tout ce pays-là le Seigneur de Valpergue Bailli de Lion, homme de grande expérience, & qui depuis un très-long-temps servoit le Roy avec beaucoup de zéle & de succès.

Son Comté est mis en la main du Roy.

Cette seconde expédition du Dauphin, si heureusement & si sagement conduite, fit qu'il eut tout l'honneur de la campagne de cette année, où il ne se fit rien autre chose de fort mémorable: Car quoique le Comte de Sommerset fût descendu à Cherbourg avec huit mille Anglois, & qu'il se fût fait joindre par quelques autres troupes Angloises des Villes de Basse-Normandie, il ne fit gueres autre chose, que de prendre la petite Ville de la Guerche en Bretagne, sous prétexte qu'elle appartenoit au Duc d'Alençon; & il fut obligé de la rendre presque aussi-tôt au Duc de Bretagne; qui se plaignit de cette entreprise comme d'un hostilité. Ce Duc étoit François I. fils de Jean V. décédé l'année d'auparavant. Le Comte de Sommerset fit encore quelques courses en Anjou, prit Beaumont le Vicomte, & défit un parti de Gentilshommes François, après quoi il sépara ses troupes; ce qui fit fort murmurer contre luy en Angleterre, où l'on avoit espéré, qu'avec une armée aussi nombreuse que la sienne, il feroit quelque entreprise considérable.

Hist. Chronologique.

Au retour du Dauphin de son expédition de Gascogne, il arriva une chose qui eût pû avoir de fâcheuses suites, si on ne les eût prévenuës. Quelques-unes de ses troupes entrérent sur les Terres du Duc de Bourgogne, & y commirent de grands désordres. Le Seigneur de Beaumont Maréchal de Bourgogne en ayant été averti vint les charger. Il y eut un rude choc, où beaucoup de gens furent tuez de part & d'autre. Mais enfin les François furent battus. La nouvelle en étant venuë au

Monstrelet fol. 198.

Dau-

1443. Dauphin, il en fut fort en colére, & jura qu'il vengeroit la mort de ses gens. La chose ayant été rapportée au Duc de Bourgogne, il dit que si le Dauphin osoit mettre le pied dans ses Terres, il l'y trouveroit bien préparé à le recevoir. On eut beaucoup de peine, à contenir la vivacité du jeune Prince; mais on luy fit comprendre les conséquences de la chose. Ainsi on en demeura là; & le Duc de Bourgogne assez content de ce que ses troupes avoient battu & chassé les François, ne demanda point d'autre satisfaction. Il ne refusa pas même de contribuer autant qu'il pourroit à la paix entre la France & l'Angleterre, pour laquelle on commençoit à faire de nouvelles démarches.

Difficultez de faire la paix entre la France & l'Angleterre.

On voit peu de guerres dans les Histoires qui ayent été plus difficiles à terminer, que celle qui continuoit depuis tant d'années entre la France & l'Angleterre. On en étoit extrêmement lassé des deux côtez: mais l'article des hommages & du vasselage que les Anglois vouloient absolument secoüer, & que la France étoit déterminée à ne jamais relâcher, comme étant la plus belle prérogative de la Couronne, étoit un obstacle invincible à la paix. Le Pape Eugene, qui malgré le schisme, avoit toûjours les deux Couronnes dans son obédience, fit encore un effort pour les réconcilier, & engagea les deux Rois à rentrer en négociation. Le Roy de France tint ferme sur le préliminaire du lieu des conférences, qui avoit empêché qu'on ne les reprît deux ans auparavant, & le Roy d'Angleterre consentit enfin qu'elles se tinssent dans une Ville de la domination Françoise.

1444. *Conferences tenuës à Tours pour ce sujet.* Monstrelet fol. 199. &c.

Ce fut à Tours qu'on s'assembla. Le Roy y avoit convoqué les Etats du Royaume. Le Comte de Suffolk & Robert de Ros étoient les Chefs des Plénipotentiaires d'Angleterre. Jean de Croy Bailly de Haynaut y assista de la part du Duc de Bourgogne. Le Duc d'Orleans, Loüis de Bourbon Comte de Vendôme rétabli dans sa charge de Grand Maître d'Hôtel, Pierre de Bréſé, & Bertran de Beauvau furent ceux qui traitérent au nom du Roy. Les mêmes difficultez qui avoient rendu tant d'autres conférences inutiles, empêchérent de rien conclure en celle-cy. On y fit seulement une Tréve entre les deux Couronnes, & pour les Alliez de l'une & de l'autre qui y voudroient être compris. Le commencement en fut fixé au quinziéme de May de cette année 1444. & la fin au premier d'Avril de 1445. On traita aussi en même-temps du mariage de Marguerite fille de René d'Anjou Roy de Sicile avec le Roy d'Angleterre. On prit de grandes précautions pour assûrer cette Tréve; & en effet il ne s'en étoit fait aucune depuis long-temps qui eût été observée avec plus d'exactitude que celle-là le fut. On commença à respirer de part & d'autre: le commerce fut rétabli entre les deux nations par mer & par terre, & la tranquilité dura jusqu'en 1448. par les prolongations de Tréve qui se firent à diverses reprises.

Trêve concluë pour un an.

Du Tillet Recueil des Traitez &c.

Et ensuite prolongée.

Ibid. Mathieu de Couci. Histoire de Charl. VII.

Ce Traité fut regardé par plusieurs, comme un grand coup de politique du Conseil d'Angleterre. Il est certain que les affaires des Anglois étoient alors en assez mauvais état. Les Villes qu'ils possedoient en France étoient pour la plûpart très-mal pourvûës de munitions de guerre & de bou-

bouche; toutes les denrées y étoient beaucoup plus rares & plus cheres, que dans les pays qui obéïssoient au Roy. On connut la grande disette où ils étoient, lorsqu'après la publication de la Tréve, on vit leur empressement à venir à Paris & aux environs, pour acheter des bleds, des avoines, des vins, des bestiaux, afin de fournir leurs magasins, & le soin qu'ils avoient, contre leur coutume, d'observer tous les articles du Traité. 1444.

Les François avoient pris un grand ascendant sur eux. Le Roy avoit beaucoup de troupes, & il y avoit tout lieu d'espérer que la campagne suivante ne luy seroit pas moins heureuse que les précédentes. Ces réfléxions firent blâmer à quelques-uns la trop grande facilité du Roy à condescendre à une Tréve qui éloignoit la paix, en donnant moyen aux ennemis de se remettre en état de continuer la guerre.

Mais d'ailleurs le Roy avoit eu aussi de grandes raisons de se déterminer à ce parti: sçavoir le soulagement des peuples, le rétablissement de la discipline militaire qu'il méditoit, & qu'il avoit déja commencé, l'épuisement de son trésor, l'espérance de traiter sous main avec beaucoup de Seineurs de Normandie, qu'il sçavoit supporter très-impatiemment le joug des Anglois, les instances que luy faisoient plusieurs Princes du Sang, de finir, ou du moins d'interrompre la guerre, & ausquels le refus qu'il leur en auroit fait, eût pû servir de prétexte à une seconde révolte, comme il l'avoit été de la premiere. Quoiqu'il en soit, les deux Rois se sçurent bon gré de cette Tréve, & la crurent avantageuse pour l'état de leurs affaires. *Ibid.*

Elle ne laissa pas de jetter le Roy dans un embarras. Il avoit un assez grand nombre de troupes sur pied, & craignoit que soit qu'il les licentiât, soit qu'il les gardât, il ne fût difficile de les contenir; & que n'ayant plus d'ennemis à piller, elles ne missent le Royaume même au pillage. Il n'avoit pas encore eu le loisir de prendre toutes ses mesures pour empêcher ce mal, quoiqu'il y pensât depuis long-temps; & c'est ce qui le fit résoudre de donner à ses troupes de l'occupation hors du Royaume, ayant une occasion fort favorable de le faire.

Le Roy donne de l'occupation à ses troupes hors du Royaume.

Il y avoit quelque temps, que Sigismond Duc d'Autriche, qui étoit fiancé depuis plusieurs années avec Radegonde de France, demandoit au Roy, aussi-bien que l'Empereur Frederic frere de Sigismond, du secours contre les Suisses avec lesquels ils étoient en guerre. René d'Anjou Roy de Sicile Duc de Lorraine, qui ne pensoit plus gueres à reconquérir son Royaume de Naples, luy avoit fait une semblable priére, de l'aider à châtier la Ville de Metz, dont les habitans lui avoient fait plusieurs insultes. De plus le Roy se souvenoit que le Bailli de Montbéliard, durant la guerre, avoit fait des courses & de grands ravages sur les Terres de France, du côté de Langres, dont il n'avoit pû encore avoir de satisfaction. Tout cela donnoit des moyens à ce Prince de faire subsister ses troupes aux dépens d'autruy hors du Royaume, & en soulageant ses propres Sujets. Il se fit un grand mérite auprès des Princes que j'ay nommez, d'employer ses soldats à leur service. Ce qu'il y eut de particulier, c'est que le Roy d'Angle-

Histoire de Jean Chartier. Hist. Chronologique Mathieu de Couci. Æneas Sylvius. Epist. 8. &c.

1444. gleterre, pour décharger aussi les pays de sa domination, consentit qu'une grande partie de ses troupes composées d'Anglois & de Normans au nombre de huit mille, fussent de la partie sous le commandement d'un Général Anglois que les uns appellent Mathieu God, & les autres Matago, qui s'étoit fort distingué dans les derniéres campagnes; & ces troupes jointes aux Françoises reconnurent le Dauphin pour leur Généralissime.

Hist. Chronologique. Monstrelet 3. partie f. 1.

Il les envoye contre les Suisses sous la conduite du Dauphin.

Le Roy & le Dauphin ne dédaignérent pas d'aller en personne à cette expédition. L'armée du Dauphin s'assembla vers Langres. Il avoit sous luy pour Officiers Généraux, ou en qualité de Volontaires, le Maréchal de Jaloignes, les Seigneurs de Buëil, de Culan, d'Etouteville, d'Orval, de Chabannes, de Commerci, de Saint Simon, de l'Espinasse, de Blanchefort, de Lestrac, Rohaut, & un très-grand nombre d'autres Gentilshommes. Il y avoit dans cette armée, sans compter les huit mille Anglois, environ quatorze mille chevaux, dont six mille étoient des meilleures troupes de l'Europe, & outre cela beaucoup d'infanterie. Celle du Roy n'étoit pas moins belle; & il avoit avec luy le Roy de Sicile & Charles d'Anjou ses deux beaux-freres. Le Dauphin eut ordre de marcher droit à Montbéliard pour passer de là vers Basle, & ravager le pays des Suisses, tandis que l'armée du Roy, qui partit peu de temps aprés luy, feroit le Siége de Metz.

Qui se saisit en passant de Montbéliard.

Dès que le Dauphin parut à la vûë de Montbéliard, le Seigneur de Montbéliard luy envoya faire des excuses de ce qui s'étoit passé, désavoüa son Bailli, & supplia le Prince de ne le point traiter en ennemi. Cette Ville étoit très-commode pour l'exécution du principal dessein, qui étoit d'aller ravager le pays des Suisses. Elle étoit propre à servir d'entrepos & de place d'armes pour mettre l'artillerie, les munitions, & les malades, & pour s'y retirer en cas de quelque accident. Le Dauphin, aprés avoir deliberé sur la réponse qu'il feroit aux Envoyez du Seigneur de Montbéliard, leur dit qu'il oublieroit tout le passé, pourvû qu'on luy mît la Ville entre les mains pour un an. Le Seigneur de Montbéliatd se crut trop heureux de sauver sa Ville à cette condition: il l'accepta, & le Dauphin luy ayant donné par un écrit scellé de son sceau les assûrances qu'il demandoit, la Place luy fut livrée.

Si-tôt que l'Empereur & le Duc d'Autriche eurent appris que les armées de France étoient en marche, ils avoient envoyé au Dauphin un Seigneur Allemand nommé Bourgalemoine, pour leur servir de guide dans un pays, où les François de ce temps-là n'avoient jamais fait la guerre. Ce Seigneur conduisit l'armée vers le Rhin entre Strasbourg & Basle, où elle prit plusieurs Forteresses dont les Suisses s'étoient emparez, ou qui s'étoient déclarées pour eux. Aprés avoir nétoyé ce Canton, on remonta vers Basle.

Les Suisses viennent à sa rencontre. Et sont battus.

Cependant les Suisses, qui avoient été avertis de la marche & du dessein de l'armée Françoise, accouroient de tous leurs Cantons vers ce côté-là. Ils détachérent un corps de six mille hommes, qui s'étant avancez en-deçà de Basle, tombérent sur l'avant-garde des François, que le reste de l'armée ne suivoit que de fort loin. On en vint aux mains. Le combat dura qua-

quatre heures, sans qu'on reculât ni de part ni d'autre. Enfin les Suisses furent mis en déroute; mais ils se ralliérent presque aussi-tôt, & se cantonnérent dans un clos de vignes auprès d'une Abbaye; les François allérent les y attaquer de nouveau, & les défirent une seconde fois. Il demeura sur la place quatre mille Suisses: la perte des François fut petite en comparaison, parce qu'ils étoient beaucoup mieux armez que les Suisses: ils n'y perdirent de personnes considérables que Robert de Brézé; mais ils avoüérent qu'ils n'avoient jamais eu affaire à des gens plus intrépides, qui affrontassent plus hardiment le péril, & qui combattissent plus de pied ferme que ces Montagnars, qu'ils avoient d'abord méprisez sur ce qu'ils ne leurs paroissoient pour la plûpart que comme des paysans ramassez. Le Dauphin fut très-mortifié de ne s'être pas trouvé en une si belle occasion, & fit de grandes caresses à tous ceux qui s'y étoient distinguez. 1444.

Autres pertes qu'ils firent au même temps.

La nouvelle de cette défaite répandit la consternation dans tous les Cantons. Ils envoyérent ordre à une partie de leurs troupes qui assiégeoient une Forteresse dans le Turgaw, d'abandonner le Siége, & de s'avancer au secours de Basle, vers laquelle le Dauphin marcha. Il força à une lieuë de la Ville la Maladrerie de Saint Jacques, où huit cens Suisses s'étoient retranchez; la plûpart furent passez au fil de l'épée: mais le Seigneur Allemand que l'Empereur avoit envoyé au Dauphin pour luy servir de guide, y fut tué. Quand l'armée fut campée à la vûë de Basle, un corps nombreux de Suisses sortit sur un des quartiers du camp, espérant l'enlever; mais ils furent repoussez avec perte de mille hommes tuez sur la place, & de trois cens qui furent faits prisonniers.

Ils traitent à Basle avec le Dauphin.

Mémoire de ce que Rochechouart & Rabot ont négocié à Rome.

Tant de pertes épouvantérent les habitans de Basle; & dans la crainte d'être emportez de vive force, ils résolurent de traiter avec le Dauphin. Le Concile continuoit encore dans cette Ville-là; & il appréhenda que ce Prince ne fût d'intelligence avec le Pape Eugene, pour se saisir de ceux qui composoient cette Assemblée: peut-être ne se trompoient-ils pas; du moins Eugene regarda-t-il la défaite des Suisses, comme un avantage qui luy étoit commun avec le Dauphin, à qui il donna en reconnoissance le titre de Gonfalonnier de la Sainte Eglise. Le Concile fit une Députation au Prince conjointement avec la Ville. Le Cardinal d'Arles qui étoit Président du Concile, le Cardinal de Saint Sixte, quatre Evêques, quatre Chevaliers, douze Docteurs & douze Bourgeois vinrent le trouver au camp. Ils offrirent au Dauphin de luy ouvrir les portes, pourvû qu'il ne voulût pas y entrer avec toute son armée, mais seulement avec sa maison. Ils l'assûrérent qu'ils étoient prêts de traiter avec le Duc d'Autriche, à des conditions dont il seroit content; & que s'il le souhaitoit, ils engageroient les Cantons à faire passer quatre mille Suisses au service de France. Le Duc d'Autriche s'étoit rendu au camp du Dauphin. On agréa les conditions proposées. L'armée s'éloigna de la Place, & on luy donna des quartiers dans les Villes & dans les Bourgs des environs.

Ses troupes ne laissent pas de faire le dégât dans le pays.

Cet accommodement ne rétablit pas la tranquilité dans le pays: les troupes Françoises ne pouvoient se contenir, & faisoient de grands ravages de tous côtez. Il y avoit en divers endroits des Forteresses occupées par des

1444 Gentilshommes qui étoient en guerre contre les Communes des Suisses; ces Gentilshommes prenoient à leur solde les troupes Françoises voisines de leurs Châteaux, & couroient avec elles tout le plat-pays. Il se donna divers combats, où il y eut bien du sang répandu de part & d'autre. Le Dauphin demeura cinq mois dans ces quartiers-là, & n'en partit que sur un ordre qu'il reçut du Roy de le venir joindre à Nancy, où il étoit alors. Avant que de prendre le chemin de Nancy, il eut une conférence à Ensisheim avec les Députez des Cantons de Basle, de Berne, de Lucerne, de Soleure, d'Ury, de Schuits, d'Underval, de Zug & de Glaris, & signa un Traité qui fut le premier fait entre les François & les Suisses, par lequel les deux Nations se promirent une amitié réciproque, & d'entretenir un libre commerce l'une avec l'autre. Le Dauphin ayant offert sa médiation pour la paix entre le Duc d'Autriche, les Nobles du pays des Suisses, & le Canton de Zurich d'une part, & les Cantons que je viens de nommer de l'autre, ils l'acceptérent: mais on ne voit pas qu'il eût travaillé depuis à cette affaire.

Recueil de Traitez par Leonard. T. 4.

Conference pour la paix qui est ensuite concluë.

Cette Conférence se tint au mois d'Octobre de l'an 1444. & le Traité fut signé le vingt-huitiéme du mois. Ensuite ce Prince reprit sa route par Montbéliard, où il laissa pour commander Joachim Rohaut Seigneur de Gamache, avec une garnison de cinq cens hommes, & se rendit auprès du Roy.

Siége de Metz par le Sénéchal de Poitou.

Durant ce temps-là Pierre de Brézé Sénéchal de Poitou faisoit le Siége de Metz, qu'un Gentilhomme nommé Jean de Vitout, choisi par les Bourgeois pour la défense de la Place, soutenoit avec toute la valeur possible; mais d'ailleurs c'étoit un homme brutal & cruel; car presque tout autant de prisonniers qu'il faisoit dans les sorties qui étoient fréquentes, il les faisoit noyer dans la Moselle sans quartier. Les assiégeans indignez de cette conduite, en usoient de même à l'égard de ceux de la Ville qui tomboient entre leurs mains. De sorte que cette guerre se faisoit d'une maniére très-fâcheuse.

Avant & durant ce Siége, un grand nombre de Places se soûmirent au Roy, comme Verdun, Orville, Epinal, Challence, & plus de vingt ou trente Forteresses, qui étoient de la dépendance de Metz, ou liguées avec elle; mais le Siége duroit depuis six ou sept mois, sans qu'on fût encore fort avancé. Néanmoins les habitans voyant l'opiniâtreté des François à pousser le Siége, malgré la rigueur de la saison, appréhendérent qu'à la fin il ne fallût se rendre, & jugérent bien que s'ils étoient forcez, il n'y auroit point de quartier pour eux. C'est pourquoi ils demandérent au Sénéchal de Poitou des saufs-conduits, pour aller trouver le Roy, afin de traiter avec luy. On les leur accorda, & leurs Députez partirent pour Nancy.

Cette Ville envoye des Députez au Roy.

Le Roy les ayant admis à son audience, ils luy dirent qu'ils étoient aussi affligez que surpris de la conduite qu'il tenoit à leur égard; qu'ils ne pouvoient deviner par quel crime ils avoient encouru son indignation: qu'ils n'avoient jamais été ni ses ennemis, ni pris le parti de ses ennemis; qu'au contraire durant les guerres que la France avoit euës si long-temps avec le Duc

Duc de Bourgogne, les François avoient en ces occasions expérimenté l'attachement des Bourgeois de Metz pour la Couronne, & que toutes les fois que les Capitaines, ou les soldats de la nation étoient venus dans leur territoire, ils y avoient toûjours trouvé une retraite asseurée & de favorables traitemens; que d'ailleurs leur Ville ne relevant point du Royaume de France, on n'avoit aucun droit de les contraindre à la livrer: qu'enfin ils le supplioient de s'expliquer sur ce qu'il souhaitoit d'eux, & que pourveu qu'on ne touchât point à leur liberté, ils étoient en disposition de luy rendre tous les services dont ils seroient capables, & de le satisfaire en tout. 1444.

Les Députez de Metz ayant parlé de la sorte en présence du Roy & de tout son Conseil, Jean Raboteau Président au Parlement leur répondit au nom du Roy, & insista particuliérement sur le dernier article de leur discours touchant leur prétenduë indépendance de la Couronne en France. Il leur dit que leurs prétentions en cela étoient très-mal fondées; que le Roy avoit des titres incontestables pour prouver que Metz étoit du Royaume de France; que les histoires en faisoient foy; que quand il n'auroit pour luy ni titres, ni histoires, ils serviroient en cela de témoins contre eux-mêmes: que quand les Empereurs avoient voulu faire valoir les droits qu'ils s'attribuoient sur la Ville de Metz, les habitans leur avoient répondu plusieurs fois, qu'ils ne pouvoient reconnoître l'Empire, parce qu'il leur étoit évident que leur Ville dépendoit nuëment du Roy de France: qu'à la verité lorsque les Rois de France prédécesseurs du Roy regnant, avoient voulu exercer sur eux leur jurisdiction Royale, ils avoient changé de langage, & répondu au contraire qu'ils ne pouvoient s'y soumettre, parce que leur Ville dépendoit de l'Empire; mais que cette conduite-là même pleine de fourberie méritoit châtiment; que c'étoit au Roy & à l'Empereur à vuider entre eux deux ce différend: que le Roy étoit seur de son droit, qu'en vertu de ce droit il leur ordonnoit de remettre leur Ville entre ses mains, & que s'ils différoient encore de le faire, il puniroit leur revolte par les plus sévéres châtimens.

Les Députez fort consternez d'une telle déclaration, suppliérent le Roy de leur permettre de porter sa réponse à ceux qui les avoient envoyez, & luy promirent de faire tous leurs efforts, pour engager leurs compatriotes à un Traité dont il seroit content.

Quelque temps après la Ville de Metz envoya de nouveau ses Députez avec plein pouvoir de conclure un Traité avec le Roy à quelques conditions que ce fût, excepté celle de livrer la Ville & de renoncer à leur liberté & à leurs franchises. Les Conférences furent longues & vives, chacun tenant ferme sur ce point essentiel. Les Députez sçavoient bien que les troupes Françoises étoient rebutées de la longueur du Siége; & comme d'ailleurs la Ville pouvoit se défendre encore long-temps, ils s'opiniâtrérent à ne la pas livrer; & ce furent ces mêmes raisons qui obligérent le Roy à consentir, qu'on n'entrât point dans le fond de l'affaire touchant ses droits sur la Ville. Cet article étant retranché, on convint aisément des conditions d'un accommodement, dont les deux principales furent, que 1445. *Qui font un traité avec lui.* Histoire de Jean Chartier.

1445. que les habitans payeroient au Roy deux cens mille écus pour les frais du Siége; que les prisonniers faits par les assiégez seroient délivrez sans rançon, & que la Ville de Metz donneroit quittance au Roy de Sicile de cent mille florins qu'il luy avoit empruntez, & dont la plus grande partie avoit été employée à payer sa rançon au Duc de Bourgogne. Le Traité fut exécuté, & le Roy retira son armée de devant la Place. Sur ces entrefaites l'Archevêque de Tréves & le Comte de Blanquenheim vinrent de la part des Suisses & des Villes d'Allemagne confédérées avec les Suisses, pour traiter de paix & d'Alliance avec le Roy; & ils obtinrent ce qu'ils souhaitoient.

Ligue de ce Prince avec ceux de la Maison de Saxe.

Hist. Chronologique.

Durant le séjour du Roy à Nancy & pendant le Siége de Metz, ce Prince fit une ligue offensive & défensive avec les Princes de la maison de Saxe envers tous & contre tous, excepté le Pape, les Rois d'Espagne, de Sicile, d'Ecosse, & Sigismond Duc d'Autriche, que le Roy dans le Traité appelloit son fils; à cause qu'il devoit épouser Radegonde de France; mais ce mariage ne se fit point, parce que la Princesse mourut. Le Roy d'Angleterre fut aussi expressément excepté du nombre de ceux contre lesquels la ligue auroit lieu; parce que le Roy, ainsi qu'il le dit dans une Lettre sur ce sujet, avoit une esperance certaine de faire la paix avec ce Prince. Le Comte de Suffolk vint durant ce temps-là à Nancy épouser au nom du Roy d'Angleterre, la Princesse Marguerite fille du Roy de Sicile, dont le mariage avoit été proposé dans les conférences de Tours, & depuis conclu. La cérémonie se fit avec beaucoup de splendeur & de réjouissance: il y eut des Joûtes & des Tournois, où le Roy, le Roy de Sicile, les Princes & les Seigneurs signalérent leur courage & leur adresse en présence des trois Reines de France, de Sicile & d'Angleterre, & de toutes les Dames qui présidoient toûjours à ces sortes de divertissemens.

T. 4. Spicil. pag. 318.

Mariage du Roy d'Angleterre avec la fille du Roy de Sicile.

Le Roy partit de Nancy à la tête de son armée, & arriva à Châlons, où il exécuta le dessein qu'il avoit formé depuis long-temps de la réforme & du reglement des troupes, pour empêcher les désordres qu'elles causoient dans le Royaume. Il avoit déja fait quelques reglemens là-dessus quatre ans auparavant, ainsi que je l'ay raconté en parlant du voyage qu'il fit en Champagne; mais il étoit alors question d'une réforme générale, & de faire une Ordonnance qui fût pour tout le Royaume.

Réforme generale des troupes de France.

Le gros des troupes étoit composé d'un grand nombre de Soldatesque la plûpart infanterie, gens de métier, paysans, vagabonds qui ne s'étoient enrôlez que par libertinage, ou pour avoir dequoi vivre en volant & en pillant. L'impunité avoit été extrême à cet égard, & la campagne étoit remplie de ces brigands qui couroient de toutes parts. Il n'y avoit presque plus de commerce entre les Villes du Royaume faute de seureté pour les Marchands: & il se commettoit par tout, & dans les Villes mêmes, des violences effroyables par ces sortes de gens. C'étoit un mal qui avoit commencé avant le milieu du regne précédent, & qui avoit duré sous celuy du Roy actuellement regnant. Sa derniere Ordonnance avoit produit un bon effet en quelques endroits; mais il s'en falloit beaucoup qu'elle n'eût remédié entiérement au mal.

Ce

Ce Prince traita souvent dans son Conseil des moyens d'arrêter un désordre si dommageable à l'Etat. On y trouva de grandes difficultez. Tous convenoient d'un moyen général, qui étoit de casser ces troupes; mais ils réprésentoient en même temps deux fâcheux inconvenieus. L'un, qu'il y avoit danger qu'après avoir été cassées, elles ne se rassemblassent, & ne missent à leur tête des Capitaines, pour former de ces détestables Compagnies, dont la mémoire étoit encore récente, & qui sous les précédens regnes avoient fait plus de mal à la France, que les ennemis mêmes.

1445. *Difficultez qu'il y avoit dans l'exécution.* Mathieu de Couci.

L'autre inconvénient étoit, qu'en cassant ces mauvaises troupes, il faudroit au moins conserver une partie des meilleures: que si celles-ci n'étoient pas bien soudoyées, & qu'on les empêchât de vivre aux dépens du Paysan & du Bourgeois, elles déserteroient, & qu'ainsi le Roy demeureroit sans armée & sans garnisons sur ses frontiéres; que si au contraire on leur laissoit trop de liberté, on ne rémédioit point au mal: que d'ailleurs les Finances étant épuisées comme elles l'étoient, le Roy ne pourroit pas trouver dans ses coffres de quoi fournir à la solde des troupes qu'il retiendroit; que les peuples étant accablez & ruïnez, il ne falloit point parler de nouveaux impôts pour suppléer à ce défaut. Sur ces réflexions quelques-uns concluoient à laisser aller les choses comme elles avoient été jusques là, en attendant un temps plus commode.

Le Roy cependant & le Connétable avoient ce point-là fort à cœur. Le Dauphin, le Roy de Sicile, le Duc de Calabre son fils, Charles d'Anjou Comte du Maine son frere, les Comtes de Dunois, de Clermont, de Foix, de Saint Pol, de Tancarville, que le Roy appelloit aux Conseils qu'on tenoit là-dessus, entroient fort dans leurs desseins. Le Roy répondoit au second article, qu'on pourroit faire sur les autres frontiéres ce qu'il avoit déja fait exécuter sur celle de Champagne, c'est-à-dire que les Villes & leur territoire fourniroient la solde de leurs garnisons, & qu'il étoit asseuré par l'expérience qu'il en avoit déja faite, que pourveu qu'on trouvât le moyen de tenir les troupes dans la discipline, les Villes & la campagne seroient ravies d'acheter leur repos par cette contribution; que toute la difficulté seroit de venir à bout d'obliger les soldats qu'on congédieroit, à se retirer chacun chez soi, à empêcher qu'ils ne s'attroupassent, & à faire en sorte que ceux que l'on conserveroit, vécussent dans l'ordre; que c'étoit sur cela uniquement qu'il falloit délibérer, & trouver des voyes efficaces pour l'exécution.

Celle que l'on prit, fut de gagner les Capitaines les plus accréditez parmi les troupes, en leur promettant qu'ils seroient conservez, & que l'employ qu'on leur destinoit après la réforme leur donneroit beaucoup de distinction. Ces Capitaines étoient des Gentilshommes dépendans pour la plûpart des Princes & des Seigneurs qui étoient de ce Conseil. Ces Princes & ces Seigneurs leur parlérent en secret de la résolution que le Roy avoit prise, & les engagérent à se servir de tout le crédit qu'ils avoient auprès des soldats, pour tenir la main à l'exécution.

On en vient à bout en gagnant les Officiers.

Quand

1445. *Etablissement des Compagnies d'Ordonnances.*

Quand on fut asseuré de ce côté-là, le Roy envoya ses ordres à tous ses Baillis & à ses autres Officiers, de se tenir prêts à monter à cheval avec leurs Archers pour la seureté des grands chemins, & pour dissiper tous les vagabonds qu'ils trouveroient attroupez, & leur ordonna de demeurer en campagne, jusqu'à ce qu'il n'y parût plus de ces sortes de gens. On fit en même temps un plan de la Milice, à laquelle on réduisoit toutes les troupes. On devoit choisir quinze Capitaines qui auroient sous eux chacun cent Lances, ou hommes d'armes: chaque homme d'armes devoit être payé pour six personnes, luy-même compris dans ce nombre, dont trois seroient Archers à cheval, un Coûtillier, c'est-à-dire fort vraisemblablement un soldat qui se servoit d'une *coûtille*; c'étoit une espéce d'épée dont il est fait mention dans nos anciens Historiens sous le nom de *Cultellus*: elle étoit plus longue que les épées ordinaires, & tranchante depuis la garde jusqu'à la pointe, fort menuë & à trois faces ou pans. Le cinquiéme homme de la suite de l'homme d'armes étoit un Page ou valet. La paye de l'homme d'armes fut reglée à trente francs par mois, monnoye Royale. Cette somme devoit être prise sur les bonnes Villes où ils seroient en garnison, & sur la campagne des environs: on devoit nommer des Commis, pour lever cet argent dans les Bailliages, Sénéchaussées & Prevôtez; ces Commis devoient être chargez de payer les troupes, & de rendre compte aux Capitaines de chaque Compagnie. Ce fut-là l'établissement de ce qu'on a appellé depuis *les Compagnies d'Ordonnances*, parce qu'elles furent instituées par les Ordonnances que le Roy publia sur ce sujet *; & ces Compagnies furent doresnavant données à des Seigneurs & à des Gentils-hommes les plus distinguez par leur prudence & par leur valeur.

Rigord ad an. 1224.

Ibid. Hist. Chronologique.

La chose ayant été ainsi reglée, on fit dans le Conseil le choix des quinze Capitaines. Le Roy les appella, leur fit entendre que le choix qu'il avoit fait de leurs personnes pour un tel employ, étoit la plus grande marque d'estime qu'il pût leur donner; leur ordonna de choisir dans toute l'armée les meilleurs hommes, le plus en état de se bien équiper, & dont ils seroient les plus seurs pour l'observation de la discipline, & de tenir la main dans la suite à ce qu'il ne se fit par leurs gens aucune violence, soit dans les Villes, soit dans la campagne.

Dès que le choix des Gendarmes, des Archers, & des autres fut fait par les Capitaines, on fit la reveuë de l'armée, à la tête de laquelle le Roy déclara qu'il congédioit tous ceux à qui il n'avoit pas fait intimer l'ordre de demeurer dans le service, leur ordonna de se retirer sans délai chacun dans leur pays, leur fit défense d'aller en troupe, & de faire le moindre désordre ni la moindre violence dans la campagne, sous peine de la vie pour tous ceux qui violeroient cette défense.

Bons effets de cette réforme.

Ces ordres furent exécutez avec toute l'exactitude que le Roy pouvoit sou-

* Ce titre de Compagnies d'Ordonnances étoit donné aux Compagnies d'hommes d'armes dès le temps du Roy Charles V. Voyez Rebuffe.

souhaiter; de sorte que quinze jours après le licentiement, il ne parut plus aucun de ces soldats dans les chemins. Les uns retournérent à leurs métiers, les autres à leurs Villages. La campagne parut repeuplée en divers endroits, les Paysans commencérent à cultiver plusieurs terres qui étoient demeurées en friche, les Marchands à faire librement leur trafic, & la France changea par tout de face: tant il est vrai que rien n'est impossible à un Prince, quand il sçait prendre de justes mesures, & joindre avec un vrai zéle du bien public, la constance & la fermeté. 1445.

Les quinze Compagnies d'Ordonnance après la réforme faisoient environ neuf ou dix mille chevaux, sans compter un assez grand nombre de jeunes Gentilshommes & des meilleurs soldats, qui étant en état de se passer de la solde, se joignirent aux Compagnies en qualité de volontaires avec l'agrément du Roy, dans l'espérance d'y être incorporez, quand il y auroit des places vacantes.

Ce nombre de troupes suffisoit tant que dureroit la Tréve; & en cas de guerre, il devoit être augmenté par le grand nombre de Seigneurs & Gentilshommes obligez au service, comme Vassaux du Roy, & qui étoient tenus d'amener un certain nombre d'hommes de leurs Terres, à proportion de la qualité de leurs Fiefs; mais on vit dans la suite les grands avantages que produisit cet ordre établi dans la Milice, & combien un petit nombre de troupes bien disciplinées est préférable à une multitude beaucoup plus nombreuse de soldats ramassez & sans regle. Mathieu de Couci.

On n'en demeura pas là. Le Roy prit des moyens efficaces, pour entretenir la discipline militaire dans les Compagnies d'Ordonnance. Il institua des Inspecteurs, dont l'occupation continuelle étoit de visiter les Places où ces troupes étoient en garnison, de faire de fréquentes reveuës, pour s'asseurer si les Compagnies étoient completes, pour remplacer ceux qui mouroient, pour voir si leurs chevaux, leurs équipages, leurs armes étoient en bon état, pour faire justice de ceux qui s'émancipoient: & afin qu'ils fussent moins à la charge des Villes, & moins en état de faire de la peine aux Bourgeois, on les distribua dans tout le Royaume par petites brigades, qui n'étoient communément que de vingt-cinq, trente, quarante Cavaliers selon la grandeur des Villes, où on leur assignoit leurs quartiers. On les tenoit toûjours alerte. Dès le moindre besoin on les faisoit monter à cheval, pour marcher au rendez-vous qu'on leur marquoit. On feignoit même quelquefois des besoins, pour éprouver leur obéïssance & leur exactitude. Ce fut là une des plus grandes occupations du Roy pendant la Tréve, & asseurément un des beaux endroits de son Regne, qu'on ne manqua pas de marquer dans une Médaille * qui fut frapée quelques années après en son honneur par ces paroles *Milites disciplina coërcens*, qui signifient qu'il avoit rétabli la discipline militaire. *Discipline des soldats.*

Ce Prince séjourna assez long-temps à Châlons, & y termina diverses affai- *Diverses affaires terminées par le Roy à Châlons.*

* Cette Médaille est au Cabinet des médailles du Roy, & dans celuy des Jesuites de la maison Professe de Paris.

1445. affaires. La Duchesse de Bourgogne vint l'y trouver. C'étoit la Princesse de son temps la plus sage & la plus entenduë dans le Gouvernement. Le Duc son mari n'entreprenoit rien sans la consulter, & il l'employoit dans les plus difficiles négociations. Il y avoit de grands differends entre luy & le Roy de Sicile, tant au sujet de quelques Places dont le Duc s'étoit emparé, que sur la rançon que le Roy de Sicile s'étoit engagé de payer au Duc, pour sortir de la prison où il l'avoit retenu plusieurs années après la bataille de Bulegne-ville. Le Roy fut l'Arbitre de ces différends. Il obtint de la Duchesse que Neuchasteau & Clermont en Argone seroient rendus au Roy de Sicile, & qu'on le tiendroit quitte de la somme qu'il s'étoit obligé de payer pour sa délivrance, à condition de ceder le Val de Cassel en Flandre au Duc de Bourgogne.

Mathieu de Couci. Hist. Chronologique.

La Duchesse avoit aussi ordre de traiter avec le Roy, sur divers articles qui concernoient le Traité d'Arras de 1435. On y avoit donné plusieurs atteintes de part & d'autre; mais le Duc de Bourgogne beaucoup plus que le Roy. Il y avoit bien des gens à la Cour qui auroient vû volontiers ces deux Princes se brouiller ensemble. Le Roy de Sicile qui étoit très-mal content du Duc de Bourgogne, étoit un de ceux qui faisoient tout leur possible pour irriter l'esprit du Roy contre ce Duc; mais les plus sages du Conseil prévoyant les conséquences de cette rupture, ne secondoient pas sa passion; & le Roy luy-même dans les occasions étoit le premier à excuser le Duc de Bourgogne, à faire valoir le zele de ce Prince pour l'Etat, & faisoit par cette conduite assez comprendre à ceux qui vouloient le commettre, quelle étoit sa disposition à cet égard. Ainsi la Duchesse n'eut pas beaucoup de peine à réüssir de ce côté-là. Le Roy & le Duc de Bourgogne furent satisfaits sur quelques points, & on dissimula sur le reste.

Ibid. Un autre procès fut encore terminé au même lieu. Ce fut celuy du Comte d'Armagnac, que le Dauphin dans sa campagne de Guyenne avoit arrêté à Lille-Jourdain. Des Députez du Comte d'Armagnac étoient venus à Châlons, pour se plaindre de ce qu'on tenoit leur Seigneur en prison depuis si long-temps, sans vouloir l'entendre sur ses défenses. Le Roy promit de luy faire justice. On commença les procédures: mais les Députez voyant que les choses tournoient mal pour le Comte, & qu'il y alloit de la confiscation de ses Etats, & peut-être de sa vie, eurent recours à la miséricorde du Roy par le conseil des amis de ce Seigneur. Ils se jettérent aux pieds de ce Prince, accompagnez des Comtes de Dunois, de Foix, & de quelques autres des plus considérables de la Cour, & le suppliérent que *de sa haute autorité & puissance Royale*, il pardonnât au Comte leur Seigneur. Le Roy se laissa fléchir; & après les sûretez nécessaires pour empêcher qu'il ne se révoltât de nouveau, il luy accorda sa grace, & le rétablit dans ses Etats.

Mort de la Dauphine. L'occupation que donnoient au Roy tant d'affaires importantes, n'empêchoit pas les divertissemens de la Cour, les joûtes, les tournois, & d'autres semblables fêtes: mais elles furent fort troublées par la mort de

Ibid. Madame la Dauphine Marguerite d'Ecosse, fille aînée du Roy Jaques I.

La

La jeunesse, la beauté, les autres bonnes qualitez de cette Princesse luy méritérent les regrets de toute la Cour. Elle avoit du goût pour les ouvrages d'esprit, & honoroit de son amitié ceux qui les composoient. C'est d'elle qu'on raconte, que passant dans une Salle du Louvre, & qu'y ayant trouvé le fameux Alain Chartier endormi, elle le baisa à la bouche en présence de toute sa suite; & comme on en parut surpris, elle dit en riant qu'elle faisoit cet honneur à la bouche d'un hommme si laid, par respect pour les Oracles qui en étoient sortis. Le Roy, le Reine, & le Dauphin furent très-affligez de cette mort; & ne pouvant demeurer plus long-temps en un lieu, où ils avoient fait une si grande perte, ils partirent de Châlons avec toute la Cour après les funérailles, & s'en allérent à Sens. C'est ainsi que se passa l'année 1445. 1445.

Le Roy, après avoir prolongé la Tréve avec le Roy d'Angleterre, tira promesse de ce Prince qu'il passeroit la mer au plutôt, pour s'aboucher avec luy entre Rouen & Paris, ou entre Rouen & Chartres, afin qu'ils pussent traiter par eux-mêmes de la paix, ce qui ne s'exécuta pas cependant. Ensuite le Roy s'en alla à Chinon, où le nouveau Duc de Bretagne vint luy rendre hommage pour son Duché, & pour le Comté de Montfort. On observa dans cette cérémonie la plûpart des formalitez ordinaires. Il y eut de la difficulté sur la qualité de l'hommage pour le Duché de Bretagne; car pour le Comté de Montfort les Ducs convenoient que l'hommage étoit lige, c'est-à-dire qu'il renfermoit l'obligation de faire le service au Roy sur son mandement, & envers tous & contre tous sous peine de fellonie & de confiscation du Fief: mais ils prétendoient qu'à l'égard du Duché de Bretagne, ce n'étoit qu'un hommage simple, & comme une pure reconnoissance de la supériorité du Roy à l'égard du Duc. C'étoit une vieille querelle. Il est certain que les Ducs avoient fait autrefois l'hommage-lige aux Rois de France*: mais quelques-uns de ces Ducs ayant refusé de le faire tel en certaines conjonctures, où nos Rois avoient besoin d'eux, ou les craignoient, on étoit convenu d'une formule générale, où les Ducs disoient seulement, qu'ils faisoient hommage pour le Duché de Bretagne, en la maniére que leurs prédécesseurs l'avoient fait aux prédécesseurs du Roy à qui ils le rendoient actuellement. Ainsi dans l'occasion dont je parle, le Seigneur de Brézé Senéchal de Poitou ayant fait la question ordinaire au Duc: *Vous devenez homme du Roy notre Souverain Seigneur cy-présent, & luy faites hommage-lige à cause de votre Duché de Bretagne & ses appartenances: & promettez le servir vers tous & contre tous qui peuvent vivre & mourir? Dites voire.* Le Duc sans répondre à cette question, adressa la parole au Roy, & luy dit: *Monseigneur, telle redevance, & en la maniére que mes prédécesseurs Ducs de Bretagne ont fait à mes Seigneurs vos prédécesseurs Rois de France, je vous fais & non autrement.* Alors le Senéchal sans insister davantage, luy dit: *Baisez le Roy*; le Duc s'étant approché, & ayant mis ses mains entre celles du Roy, le baisa étant debout & sans s'incliner. Jean Juvenal des Ursins, qui étoit depuis peu Chancelier de France, dit au Duc dans le moment qu'il s'approchoit du

1446.

Hommage du nouveau Duc de Bretagne.

Hist. Chronologique.
Argentré Histoire de Bret. l. 11.

* Vignier le prouve invinciblement dans son Histoire de la petite Bretagne.

1446. du Roy, *Monseigneur de Bretagne, vous devez être sans ceinture.* C'étoit en effet une des formalitez de l'hommage, que celuy qui le faisoit fût sans chaperon, sans éperons, & sans ceinture; le Roy néanmoins ne voulut pas qu'on pressât le Duc là-dessus. Ces passedroits pouvoient tirer à conséquence: mais le Roy vouloit gagner ce Prince & les Bretons, & les attacher à ses interêts.

Ce fut par la même raison, qu'après la cérémonie il fit expédier des Lettres d'abolition aux Seigneurs de Bretagne, pour toutes les liaisons qu'ils pourroient avoir euës jusqu'alors avec les Anglois durant la guerre. Le Connétable même & Pierre de Bretagne frere du Duc voulurent qu'il fût fait mention d'eux dans ces Lettres, afin qu'on ne pût jamais leur faire aucune peine sur ce sujet. Le Roy continua de faire beaucoup de caresses au Duc, qui s'en retourna en Bretagne très-content de la Cour.

Marque qu'il donna au Roy de son attachement.

Il ne fut pas long-temps sans donner au Roy une marque de l'attachement qu'il avoit pour la France: mais il y a beaucoup d'apparence que ce qui le fit agir plus vivement en l'affaire dont il étoit question, fut plûtôt une passion particuliere, que l'interêt de la Monarchie qui ne luy servit que de prétexte. Le Duc avoit deux freres, Pierre de Bretagne & Giles de Bretagne. Celuy-cy avoit été partagé en cadet par le feu Duc Jean cinquiéme, & n'avoit eu pour appanage que la Terre de Chantocé. Son mariage avec l'héritiére de la Maison de Dinan l'avoit mis un peu plus au large; & il étoit devenu par cette alliance Seigneur de Châteaubriant, de Beaumanoir, de Guildo, & de quelques autres Terres & Châteaux de Bretagne. Il s'étoit plaint plusieurs fois d'avoir eu une si petite part à la succession du Duc son pere; mais le Duc François ne tint pas grand compte de ses plaintes, & Giles de Bretagne chagrin du mépris qu'on faisoit de luy, quitta la Cour du Duc son frere, & se retira sur ses Terres, sans luy en rien dire.

Argentré Histoire de Bretagne l. XI.

Le Connétable ayant appris cette mesintelligence, vint exprès de Bretagne pour réconcilier ses deux neveux. La réconciliation se fit en apparence; mais la haine demeura dans le cœur. Par malheur pour Giles de Bretagne, il avoit des ennemis, qui s'étoient rendus maîtres de l'esprit du Duc: c'étoient Jaques d'Epinai Evêque de Saint Malo & depuis Evêque de Rennes, Artur de Montauban frere puîné du Seigneur de Montauban, & un Gentilhomme nommé Jean Hingand, tous trois très-disposez à luy rendre les plus mauvais offices. On ajoûtoit même qu'Artur de Montauban étoit devenu amoureux de Françoise de Dinan femme de ce Prince; & que cette Dame n'ayant pas été insensible à sa passion, luy avoit promis de l'épouser, au cas que son mari vînt à mourir.

Ces trois ennemis eurent bien-tôt attiré à Giles de Bretagne de nouveaux chagrins de la part du Duc: c'est ce qui l'obligea à quitter de nouveau la Cour, & à se retirer à sa Terre de Guildo assez près de la mer. Il y passoit son temps à la chasse & à d'autres divertissemens, & sur tout à tirer de l'arc, exercice où il se plaisoit beaucoup. Ce Prince avoit demeuré long-temps en Angleterre, où son Ayeule Jeanne de Navarre Reine d'An-

d'Angleterre, qui avoit beaucoup de tendresse pour luy, l'avoit arrêté tant qu'elle avoit pû; & elle l'avoit si bien mis dans l'esprit du Roy son mari, qu'il l'avoit voulu faire Connétable de son Royaume, comme Artur l'étoit du Royaume de France; mais étant bien asseuré que le Roy de France l'auroit trouvé très-mauvais, il s'en excusa. 1446.

Comme l'exercice de l'arc étoit fort à la mode en Angleterre, & que les Anglois y excelloient, Giles en avoit amené plusieurs avec luy à son retour en Bretagne. Il les avoit dans sa maison, & prenoit souvent ce divertissement avec eux. Cela même, & les grandes amitiez qu'on luy avoit faites à la Cour d'Angleterre, furent les prétextes que l'on prit pour le perdre. Le Duc, soit de luy-même, soit à la persuasion des ennemis de Giles, parla là-dessus fort désavantageusement de luy au Roy dans l'entreveuë de Chinon, l'accusa d'avoir le cœur tout Anglois, d'avoir à sa suite grand nombre de Gentilshommes de cette nation, & d'en avoir même dans ses Châteaux: il dit qu'on avoit tout sujet de croire qu'il entretenoit de grandes liaisons avec le Roy d'Angleterre, & ajoûta qu'il seroit peut-être de la prudence de s'asseurer de luy.

Il rend suspect le Prince Giles son frere.

Le Roy crut ne pas devoir mépriser ces avis, d'autant plus que c'étoit là un moyen de rendre le Duc de Bretagne ennemi du Roy d'Angleterre; chose très-avantageuse à la France. Ainsi ils résolurent ensemble de faire arrêter le Prince si-tôt que le Duc seroit retourné en Bretagne. Le Duc représenta seulement qu'il ne convenoit pas que la chose se fit en son nom & par ses ordres, de peur qu'on ne crût qu'il le faisoit par ressentiment, pour le procès que le Prince Giles avoit voulu luy susciter à l'occasion du partage de la succession du feu Duc leur pere: qu'il falloit que le Roy le fit prendre luy-même, & qu'étant soupçonné d'intelligence avec les Anglois, il avoit droit en qualité de Souverain de le faire.

La chose fut résoluë, & le Roy un peu après le départ du Duc envoya Prégent de Coitivi Amiral de France, Brézé Sénéchal de Poitou, & un Gentilhomme de Bretagne nommé du Dresnay avec quatre cens Lances, qui surprirent le Prince le vingt-sixiéme de Juin dans son Château de Guildo, où il ne pensoit à rien moins. Ils le conduisirent à Dinan où étoit le Duc, qui ne voulut point le voir. Il fut conduit à Rennes, & puis à Châteaubriant, & depuis en divers autres lieux, la crainte qu'on ne l'enlevât obligeant à le faire changer souvent de prison.

Qui est ensuite arrêté.

Le Duc pour faire sa Cour au Roy, & encore plus pour satisfaire sa haine, entreprit de faire condammer le Prince aux Etats de Bretagne comme criminel de leze-Majesté, pour avoir voulu livrer son Château aux Anglois. Mais le Seigneur de Combour & quelques-autres voyant qu'on ne gardoit aucunes formalitez de Justice, s'y opposérent; & le Duc n'osa passer outre. Cependant les amis du Prince prisonnier faisoient tous leurs efforts à la Cour de France pour obtenir sa liberté. On informa le Roy des intrigues d'Artur de Montauban & des autres ennemis du prisonnier; & le Seigneur de Rosnevinen Chambellan du Roy, & le Connétable firent

1446. rent si bien auprès des Ministres, que l'Amiral de Coitivi fut envoyé au Duc de Bretagne de la part du Roy, pour traiter de la liberté du Prince.

L'Amiral alla trouver le Duc à Vannes; & luy ayant fait connoître les intentions du Roy, l'engagea à les suivre. Luy-même fut chargé par le Duc de l'ordre pour la délivrance, & alla pour le faire exécuter à Moncontour, où Giles de Bretagne étoit prisonnier; mais ceux qui avoient entrepris de le perdre rompirent ce coup par la plus noire de toutes les perfidies.

Les personnes à qui on en avoit confié la garde, étoient de ses plus grands ennemis; & ils l'avoient si fort maltraité dans sa prison, que si une fois il en échapoit, ils ne pouvoient manquer d'éprouver son ressentiment & sa vengeance. Ils subornérent un nommé Pierre de la Rose, qui avoit demeuré long-temps en Angleterre, & qui sçavoit le stile des dépêches de cette Cour, & possedoit en perfection l'art de faussaire. Ils supposérent une Lettre du Roy d'Angleterre au Duc de Bretagne, par laquelle il le sommoit de luy envoyer Giles de Bretagne, qu'il qualifioit de son Connétable & de Chevalier de son Ordre de la Jarretiere, avec menace d'envoyer une armée en Bretagne, si on refusoit de le luy livrer. Rose composa la Lettre de telle sorte, & contrefit si bien le seing & le sceau du Roy d'Angleterre, que les plus habiles connoisseurs y eussent été trompez.

Ces perfides priérent l'Amiral de leur donner le temps d'envoyer au Duc leur maître cette Lettre, qu'ils avoient, disoient ils, interceptée, & de suspendre l'exécution de ses ordres, jusqu'à ce qu'ils en eussent reçu réponse. L'Amiral y consentit, & fut même soupçonné d'avoir eu part à cet infame complot.

Et trouvé mort dans son lit.

Le Duc ayant lû la Lettre, & la croyant véritable, entra en une extrême colére, révoqua ses premiers ordres, & envoya la Lettre au Roy, qui n'en fut pas moins offensé que luy. Peu de temps après Giles de Bretagne fut trouvé mort dans son lit. On fit courir le bruit qu'il étoit mort de sa mort naturelle; mais la verité est qu'il fut étranglé par quelques-uns de ses gardes. C'est ainsi que périt ce malheureux Prince trois ans après qu'il eut été arrêté. Je reviens aux choses les plus remarquables qui se passérent en France dans cet intervalle.

Affaires de Génes depuis qu'elle se fut donnée à la France.

Le Traité qui se fit pour remettre la Ville de Génes sous l'obéissance de la France, auroit été une des plus importantes, si l'exécution n'en avoit pas été empêchée par celuy-là même qui l'avoit proposé & conclu; mais il trompa le Roy, & se servit des propres troupes de ce Prince pour s'emparer luy-même de la domination de cette République.

J'ay raconté dans l'Histoire du Regne précédent le malheur du Maréchal de Boucicaut, qui, après avoir gouverné avec beaucoup de sagesse, de fermeté, de bonheur, & de gloire cette République pendant plusieurs années sous l'autorité de Charles VI. perdit en un seul jour Génes & Milan, & ensuite l'espérance de rétablir en ces quartiers d'Italie la domination Françoise, qu'il sembloit y avoir établie si solidement. Depuis ce temps-

temps-là, les Génois avoient, comme auparavant, été continuellement agitez de guerres civiles, tantôt sous le gouvernement de Theodore Marquis de Monferrat, tantôt sous celuy de Philippe Galeace Duc de Milan, tantôt sous celuy des Frégoses, des Adornes, & des autres Seigneurs des principales familles de Génes.

1446. Bizarus hist. Genuens.

Il y avoit eu vers l'an 1416. un Traité de paix entre la France & cette République; & le secours de quelques Vaisseaux qu'elle avoit fourni au Roy contre les Anglois, l'avoit remise dans ses bonnes graces, & fait oublier à ce Prince les grands sujets de mécontentement qu'il avoit eus de sa conduite passée. Les Génois même avoient rendu de grands services aux Princes de la Maison d'Anjou contre celle d'Arragon, dans les guerres qui avoient duré si long-temps entre ces deux familles pour le Royaume de Naples: de sorte qu'on ne pensoit plus guéres en France à les inquiéter, ni à faire valoir les justes prétentions que la Couronne avoit sur leur République. Mais par leur inconstance naturelle, & pour mettre fin aux guerres civiles qui achevoient de les désoler, ils proposérent de nouveau de se donner au Roy Charles VII. en 1444. Cela est constant par les Lettres d'Abolition qu'ils luy demandérent, & qu'il leur accorda pour tout le passé, avant qu'il envoyât un Gouverneur & d'autres Officiers à Génes, ainsi qu'on en étoit convenu.

Collection de Traitez par Leonard T. I.

Comme il y avoit divers partis dans cette Ville-là, & que plusieurs ne vouloient point de la domination Françoise, le Roy ne se pressa pas d'y faire marcher des troupes; & deux ans se passérent sans qu'on y en envoyât. Benoît Doria, qui étoit d'une des plus puissantes familles de Génes, commandoit alors le peu de Vaisseaux que le Roy avoit en mer, & portoit la qualité de Capitaine des Vaisseaux du Roy de France. Il étoit un des plus zelez pour la restitution de Génes à la Couronne; mais Adorne qui étoit Doge, s'y opposoit de toutes ses forces, & traitoit de rebelles ceux qui étoient du parti de France.

Deux partis opposez dans cette Ville.

Epist. Benedicti Doria. T. 7. Spicil. p. 276.

Les Frégoses se joignirent à Doria, & quelques Seigneurs de ces deux Maisons vinrent avec cinq gros Vaisseaux à Marseille, d'où ils mandérent au Roy qu'il étoit temps d'agir pour l'exécution du Traité, & qu'ils se faisoient forts de le rendre maître de Génes.

Le Roy voyant ces deux puissantes Maisons dans son parti, ne balança pas davantage. Il donna ordre d'armer quelques Vaisseaux, fit marcher un corps d'armée vers les Alpes, & on luy livra Final, pour y débarquer des troupes, en cas qu'il fût besoin de le faire. L'Archevêque de Reims, Saint Vallier, Tanneguy du Chastel Prévôt de Paris & Sénéchal de Provence, & Jacques-Cœur Sur-Intendant des Finances s'avancérent jusqu'à Nice avec des instructions, pour traiter avec les Génois, & regler le gouvernement, quand on se seroit rendu maître de Génes.

1447. *Le Roy fait avancer des troupes pour s'en rendre maître.*

Janus Frégose un des Principaux Chefs de l'entreprise, étoit avec un corps de troupes entre Génes & Pise; & dès qu'il eut eu avis qu'il seroit avoüé du Roy, il se saisit de quelques Places voisines de Génes au nom de ce Prince.

Peu de jours après ayant été averti que dans la Ville tous ses amis étoient

Frégose y entre au nom de ce Prince.

1447. étoient préparez à le seconder, il arriva au port de Génes avec une seule galere, & trois cens soldats seulement. Il entra à leur tête portant la banniére du Roy, & faisant crier *Vive France*. Il fut aussi-tôt joint par tous ceux de sa faction, qui s'étoient armez en l'attendant. Il alla droit au Palais du Doge Adorne, qui fut obligé de s'enfuir hors de la Ville; & Frégose s'en rendit maître sans que personne osât s'y opposer.

Et y prend pour lui-même toute l'autorité.

Quand il s'en vit en possession, il ne parla plus de faire élever les Etendarts du Roy de France sur les Tours & sur les remparts, ni de faire prêter serment de fidélité par les Bourgeois au nom de ce Prince; mais il commença à faire tout en son propre nom, & comme Chef de la République. Il avoit avec luy un Gentilhomme François appellé communément le Bâtard de Poitiers, qui étoit comme l'homme du Roy, & qui luy avoit amené une partie des soldats avec lesquels il étoit entré dans la Ville. Ce Gentilhomme fort surpris de la conduite de Frégose, le somma de sa parole, & de se souvenir que c'étoit sous l'autorité du Roy son maître qu'il s'étoit emparé de Génes. Il n'eut pour toute réponse qu'un ordre de sortir de la Ville sans tarder sous peine de la vie, & il fallut obéïr.

Le bâtard de Poitiers porta ces nouvelles à Nice, où l'Archevêque de Reims, Jacques-Cœur, & les autres attendoient le succès de l'entreprise. Ils furent fort étonnez de la perfidie de Frégose; mais ayant tenu conseil, ils hazardérent de passer à Génes. Dès qu'ils y furent arrivez, ils sommérent Frégose de leur remettre la Ville, comme aux Envoyez du Roy, pour y regler le gouvernement sous son nom, & luy représentérent ses propres Lettres, & celles de ses parens & de ses amis scellées de leurs sceaux, qui contenoient l'engagement qu'il avoit pris avec le Roy. Il leur répondit froidement qu'il avoit conquis la Ville & le pays avec l'épée. Il convint aux Ambassadeurs de se retirer à Marseille. Tout ce que le Roy gagna en cette expédition, fut de demeurer maître de Final, que Frégose luy avoit livré. Il en donna le gouvernement à Galeotte Carrette Seigneur Italien, qui eut ordre de faire des courses sur les Terres de Génes.

Monstrelet. 3. part. fol. 5.

Ce fut-là la seconde fois, que les François furent la dupe de ces Républicains, dont l'inquiétude continuelle n'a point d'exemple dans l'Histoire; & c'est un prodige qu'un Etat alors si mal reglé, ait pu se conserver jusqu'à nos temps, & que le hazard luy ait donné le loisir de prendre une forme déterminée de gouvernement, où la sagesse domine avec autant de gloire & d'avantage pour les peuples, que l'impétuosité & l'inconstance y causoient autrefois de malheurs.

Autre différend au sujet du Duché de Milan.

La conquête de Génes & la vengeance de l'affront qu'elle avoit fait au Roy, étoient des entreprises qui ne convenoient pas à ce Prince, eu égard à l'état de ses affaires. Il fut encore contraint par la même raison d'abandonner un autre interêt, qui n'étoit pas moins considérable pour l'Etat, & pour la famille Royale.

Philippe Viscomti Duc de Milan mourut en ce temps-là, sans laisser d'enfans légitimes. Il étoit frere de Valentine mere de Charles Duc d'Orleans,

leans. Jean Galeacc Viscomti pere de Philippe & de Valentine avoit stipulé dans le Traité de mariage de cette Princesse avec Louïs Duc d'Orleans, qu'au cas que ses deux fils mourussent sans hoirs légitimes, la succession du Duché de Milan viendroit à Valentine. Par-là le droit du Duc d'Orleans sur ce Duché étoit incontestable. Philippe peu de temps avant sa mort avoit mis ce Prince en possession du Comte d'Ast, qui étoit le partage de Valentine. Le Duc d'Orleans étoit actuellemen à Ast; & s'il eût eu des forces suffisantes pour faire valoir son droit; ce beau Duché ne luy auroit pas échapé; mais il eut des concurrens plus puissans que luy. Alfonse Roy d'Arragon & de Sicile prétendoit que Philippe l'avoit déclaré son héritier par son Testament. L'Empereur Frideric soutenoit que le Duc de Milan étant mort sans enfans, ce Fief de l'Empire luy étoit dévolu. François Sforce, qui avoit épousé Blanche fille naturelle de Philippe, se mit aussi sur les rangs & prit pour fondement de ses prétentions, qu'il avoit été adopté par son beau-pere; enfin les habitans de Milan pensérent de leur côté à se mettre en République. 1447.

Perdu pour le Duc d'Orleans.

Ceux-cy se voyant menacez par Sforce, envoyérent des Ambassadeurs au Roy de France, au Roy d'Arragon, & au Duc de Savoye, pour avoir du secours; mais les Venitiens, tout ennemis qu'ils étoient de Sforce, traitérent secretement avec luy, dans la crainte que les François & les Savoyards s'unissant ensemble, ne se rendissent maîtres de la Lombardie; & ils luy fournirent des troupes, avec lesquelles ils le mirent en possession du Milanez. Ils en userent ainsi, parce qu'ils jugérent qu'il étoit de l'interêt de leur République, que ce Duché fût plutôt entre les mains d'un Prince moins puissant, que d'un autre dont les forces leur seroient plus redoutables. Le Duc d'Orleans s'opposa en vain à cette injustice, & fit d'inutiles efforts pour soutenir son droit, qui fut dans la suite l'occasion de bien des guerres.

Le Roy porta fort impatiemment cette perte; mais toute son application étoit alors, & devoit être à maintenir les avantages qu'il avoit remportez sur les Anglois. Il commençoit à ne les plus tant craindre, comme il le fit paroître par la vigueur avec laquelle il obligea le Roy d'Angleterre à luy tenir parole dans une affaire importante, au hazard de voir recommercer la guerre.

Etat des affaires avec les Anglois.

Hist. Chronologique.

Dans le Traité de Nancy, où le mariage de Marguerite d'Anjou fille de René Roy de Sicile avec le Roy d'Angleterre fut entiérement conclu, il y avoit un article, par lequel ce Prince s'obligeoit à rendre la Ville du Mans à Charles d'Anjou Comte du Maine, qui étoit toûjours le favori du Roy. On en demanda diverses fois l'exécution au Roy d'Angleterre; mais il differa toûjours de le faire sous divers prétextes; & après bien des délais, qui durérent près de trois ans, on fut convaincu l'an 1448. qu'il étoit résolu de ne se pas dessaisir de cette Place, lorsqu'on eut appris à la Cour qu'il y avoit fait entrer une garnison de deux mille hommes.

Siége du Mans par l'armée Royale.

Le Roy autant interessé que le Comte du Maine à la restitution du Mans, ne crut pas devoir plus long-temps dissimuler. Il fit assiéger la Place par le Comte de Dunois, & se posta luy-même à Lavardin dans le

1447. Vendomois, pour couvrir le Siége. On le poussa avec toute la vigueur possible, & le Roy d'Angleterre fut obligé, pour ne pas perdre les troupes qu'il avoit dans la Place, de demander au Roy en grace de les recevoir à composition. Il le luy accorda, à condition qu'il rendroit aussi la Ville & le Château de Mayenne, & quelques-autres Places du même païs. Ce qui fut exécuté quelque temps après. La Tréve, qui avoit encore été prolongée, ne fut point censée violée par cette hostilité : quoique la chose fût de grande importance, soit pour le Roy, soit pour le Roy d'Angleterre, à qui il auroit été plus honorable de restituer la Place en observant le Traité, que de se la voir enlever à force ouverte.

Hist. Chronologique.

Suite du Schisme.

Ces expéditions millitaires n'empêchoient pas le Roy de travailler à un autre ouvrage beaucoup plus important encore, & qui lui fit un grand honneur; c'étoit à l'extinction du Schisme qui continuoit à déchirer l'Eglise depuis sept ou huit ans. Amédée Duc de Savoye sous le nom de Felix V. quoiqu'il n'eût dans son obédience que la Savoye, & les Suisses, tenoit toûjours tête à Eugéne IV. qui prenoit cependant de jour en jour le dessus. Le Roy & l'Empereur Frideric d'Autriche faisoient tous leurs efforts pour remédier à un si grand mal. Louïs Duc de Savoye fils d'Amédée, qui connoissoit l'esprit de son pere porté à la tranquilité & au repos, cherchoit, sans doute de concert avec luy-même, des voyes d'accommodement, & avoit par ses Ambassadeurs de frequentes négociations avec le Roy sur cette affaire.

Histoire de Jean Chartier.

On propose la voye d'un Concile general.

Les Allemans proposoient la voye d'un Concile général; mais le Roy y prévoyoit beaucoup de difficultez. Car quoique le Concile de Basle, réduit presqu'à rien par la retraite, ou par la mort de plusieurs de ses membres, eût consenti enfin qu'on en convoquât un autre dans le lieu qui seroit marqué par l'Empereur & par les Electeurs, la question de la superiorité du Pape au dessus du Concile, ou du Concile au dessus du Pape, devoit être une source de perpetuelles divisions. C'est pourquoi le Roy dressa avec son Conseil au mois de Novembre 1447. un projet d'accommodement, qui se réduisoit à trois points. Le premier, que toutes les procédures faites, toutes les censures & sentences publiées par les deux partis l'un contre l'autre, fussent réputées comme non faites & non publiées. Le second, qu'on reconnût Eugéne comme l'unique & vrai Pape, ainsi qu'il étoit reconnu avant le Concile de Basle. Et le troisiéme qu'Amédée de Savoye en cédant le Pontificat, tînt dans l'Eglise le plus haut rang qu'on luy pourroit accorder, & que ceux qui avoient embrassé son parti dans le Concile de Basle, eussent aussi part à l'accommodement, par les dignitez & par les honneurs qui leur seroient conferez.

Projet d'accommodement dressé par le Roy.

On étoit presque asseuré de la disposition d'Amédée, qui étoit homme de bien, qui avoit quitté ses Etats par la passion qu'il avoit pour la vie tranquille, & que la dignité Pontificale avoit rejetté dans l'embarras des affaires plus avant qu'il n'y avoit jamais été. Eugéne par ce projet avoit tout ce qu'il pouvoit prétendre, qui étoit d'être reconnu seul legitime Pape dans toute l'Eglise: & par le troisiéme article, on pourvoyoit aux inte-

intérêts des principaux du Concile de Basle ennuyez depuis long-temps de leur séjour dans cette Ville-là, & qui se voyoient presque universellement méprisez, & abandonnez par les plus considérables Souverains de l'Europe. 1447.

Mort du Pape Eugéne remplacé par Nicolas V.

Le Roy envoya à Eugéne, à Amedée, & au Concile de Basle le projet dont je parle; mais l'Archevêque d'Aix qui étoit chargé de le porter à Rome, trouva en arrivant Eugéne mort. Il eut pour successeur Thomas de Sarsane, dit communément le Cardinal de Boulogne, sous le nom de Nicolas V.

Cette mort ne fit rien changer au projet. Toutefois Louïs Duc de Savoye fils d'Amédée, fit prier le Roy, qui étoit alors à Bourges, de différer de reconnoître Nicolas, jusqu'à ce qu'avant toutes choses, on eût assemblé un Concile général. Le Roy, après avoir délibéré sur cette demande, n'y eut nul égard, reconnut Nicolas, dès qu'il luy eut donné avis de son exaltation, & promit seulement à l'Ambassadeur de Savoye d'employer tous ses soins à la pacification de l'Eglise. Louïs de Savoye, qui nonobstant la démarche qu'il venoit de faire, souhaitoit aussi cette paix, vint secrétement trouver le Roy à Bourges, & luy promit d'y contribuer de tout son pouvoir.

Amedeus Pacificus.

1448.

Assemblée tenuë à Lyon sur cette affaire.

En effet il se tint à Lyon au mois de Juillet une grande Assemblée sur cette importante affaire, où assistérent au nom du Roy, Jacques Juvenal des Ursins Archevêque de Reims, l'Evêque de Clermont, le Maréchal de la Fayette, Elie de Pompadour Archidiacre de Carcassonne, & Thomas de Courcelles Docteur en Theologie. Le Comte de Dunois y vint quelque temps après, & y amena les Ambassadeurs d'Angleterre. L'Archevêque de Tréves s'y rendit aussi avec les Ambassadeurs des Electeurs de Cologne & de Saxe, qui se trouvérent alors à la Cour de France, pour y traiter de l'extinction du Schisme. Le Cardinal d'Arles, le Prevôt de Montjou & quelques autres envoyez tant de la part de la Maison de Savoye, que du Concile de Basle, l'Archevêque d'Ambrun & le Seigneur de Malicorne de la part du Dauphin comme Seigneur du Dauphiné, & l'Evêque de Marseille envoyé par le Roy de Sicile, assistérent pareillement aux conférences, qui durérent jusqu'au mois d'Octobre, sans qu'on pût s'accorder sur diverses difficultez que l'on faisoit de part & d'autre.

On propose la cession à Felix.

Mais comme la plûpart de ceux qui négocioient, étoient bien intentionnez pour la paix, il fut résolu qu'ils iroient tous ensemble au mois de Novembre à Genéve, où Amédée de Savoye, qui étoit le plus interessé dans cette affaire, avoit établi le Siége de son Pontificat, afin de le déterminer à la cession que toute l'Eglise & tous les Princes de la Chrétienté attendoient de luy, pour finir le schisme.

Epist. Nicol. V. T. 13. Concil. Labbæi.

Cependant le Pape Nicolas V. soit pour hâter la conclusion, soit pour engager le Roy de France à abandonner tout-à-fait son concurrent, s'avisa de publier une Bulle au mois de Decembre, par laquelle il déclaroit Amédée de Savoye & ses adhérans, c'est-à-dire, principalement Louïs son fils, déchus de leurs Etats, & les donnoit à Charles Roy de France, exhortant tous les Fideles à se joindre à ce Prince & à M. le Dauphin pour faciliter

1448. cette conquête; & offrant Indulgence Pléniére à tous ceux qui y contribuëroient ou de leurs persones, ou de leur argent.

Qui y consent. Cette Bulle ne fit ni bien ni mal: parce que le Roy, qu'elle regardoit principalement, ne prit pas le change, & suivit son premier dessein, qui étoit de rétablir la paix dans l'Eglise. Les Ambassadeurs de France après les conférences de Genéve étant venus trouver le Roy à Tours, luy en rendirent compte. Il fut content de la conduite d'Amédée de Savoye sur le point capital de la cession du Pontificat qu'il s'offroit de faire. Il n'étoit plus question que des conditions ausquelles il la feroit; sur quoy le Pape pourroit avoir des difficultez: & c'est sur cela que le Roy résolut d'envoyer une nouvelle Ambassade à Rome.

Histoire de Jean Chartier.

Sur quoi le Roy envoye une Ambassade à Rome. Elle étoit composée de l'Archevêque de Reims, d'Elie de Pompadour fait depuis peu Evêque d'Alet, de Guy Bernard Archidiacre de Tours, du Docteur Thomas de Courcelles, de Tanneguy du Chastel, & de Jacques-Coeur. Celuy-cy fit à ses frais l'armement d'onze Vaisseaux, pour passer en sûreté jusqu'à Rome, & se défendre contre les Armateurs Génois, avec qui on étoit en guerre à l'occasion que j'ay dite. Il avoit été employé à la derniére négociation de Génes; & ce fut un homme fameux sous le Regne de Charles VII. Il étoit fils de Pierre-Coeur un des principaux Habitans de Bourges. L'étenduë de son génie se fit connoître d'abord dans la conduite de ses affaires particuliéres; car s'étant adonné au commerce, il y réüssit d'une maniére extraordinaire. Il avoit des correspondans & des facteurs en grand nombre dans tous les pays étrangers où l'on trafiquoit alors. Il équipoit tous les ans beaucoup de Vaisseaux, & faisoit seul plus de trafic, que tous les Marchands du Royaume ensemble. Son habileté dans le négoce, & le bonheur qu'il y eut, luy acquirent des richesses immenses, & sa franchise & sa libéralité une infinité d'amis. Sa bourse étoit ouverte aux Princes & aux Seigneurs, qui y avoient souvent recours. C'étoit d'ailleurs un homme de tête, d'ordre, capable des plus grandes entreprises, & de les bien conduire quand il en avoit fait le projet. Tant de rares qualitez le firent connoître à la Cour qui étoit assez souvent à Bourges; le Roy le goûta, fit épreuve de sa prudence en plusieurs rencontres, & en fut si content, qu'il ne crut pas pouvoir mettre les Finances en de meileures mains. Il luy donna ensuite une place dans son Conseil, & l'employa dans les plus importantes affaires, jusqu'à ce que son mérite qui l'avoit élevé si haut, luy attira des jaloux, dont les intrigues le perdirent, & le firent exiler en Chypre où il trouva moyen de se soutenir, de faire encore une maison assez puissante, & de marier richement deux filles qu'il y eut d'une Dame du pays avec laquelle il se maria. On luy fit justice après sa mort, & le Roy Loüis XI. rétablit son fils Geoffroy Coeur dans une partie des biens de son pere. Il paroît par les Lettres de ce Prince qui sont à la Chambre des Comptes de Paris, que Jacques Coeur mourut en combattant contre les Infideles.

Remarques sur l'Hist. de Charles VII.

Histoire de Mathieu de Couci.

Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris cotté L. fol. 124.

Monstrelet fol. 5.

Il étoit dans sa plus florissante fortune, quand le Roy l'envoya à Rome avec les autres Ambassadeurs, pour travailler à la paix de l'Eglise. Sa flotte en chemin-faisant ravatailla Final, qui étoit dans un grande disette par

par le blocus que les Génois y avoient mis ; & ce ravitaillement donna le temps au Duc d'Orleans de venir au secours de la Place avec ce qu'il avoit pû ramasser de troupes dans son Comté d'Ast. Les Génois n'osérent l'attendre, & le blocus fut levé. 1448.

Les Envoyez du Roy de Sicile & du Dauphin vinrent joindre ceux du Roy. Les Ambassadeurs d'Angleterre étoient arrivez à Rome avant ceux de France, & y avoient porté le projet d'accommodement fait à Genéve. Le Pape l'avoit rejetté à cause de quelques conditions demandées par Amédée de Savoye, qu'il trouvoit trop dures pour luy, ou trop avantageuses à ce Prince, qu'il prétendoit être évidemment Antipape. Les Anglois trouvérent les François à Viterbe, & les instruisirent de l'inutile tentative qu'ils avoient faite, & prirent la résolution de s'y arrêter, pour retourner à Rome ou en Angleterre, selon les nouvelles que les François, avec qui ils agissoient fort de concert, leur manderoient de leur négociation auprès du Pape.

Conferences des Ambassadeurs avec le Pape Nicolas.

Les Ambassadeurs de France commencérent leurs conférences avec le Pape le douziéme de Juillet. Le projet de Genéve contenoit les articles suivans. Qu'Amédée renonceroit au Souverain Pontificat, à condition qu'on assembleroit un Concile qui seroit convoqué par son autorité ; qu'avant sa rénonciation il feroit trois Bulles ; par l'une desquelles il rétabliroit tous les Ecclesiastiques qu'Eugene IV. & Nicolas V. avoient déposez ou privez de leurs biens à l'occasion du schisme. Par la seconde il léveroit toutes les excommunications & censures qu'il auroit publiées contre les personnes, Villes & Communautez qui auroient suivi l'obédience d'Eugéne & de Nicolas ; & par la troisiéme il confirmeroit tout ce qu'il avoit fait pendant son Pontificat ; qu'aprés cela il se déposeroit volontairement entre les mains du Concile, qui éliroit Nicolas V. & rétabliroit par une Bulle expresse tous ceux qui auroient tenu le parti d'Eugéne, de Félix, & de Nicolas. Qu'Amédée seroit Cardinal, Evêque, Legat & Vicaire perpetuel du Saint Siége dans toutes les Terres du Duc de Savoye ; qu'il auroit dans l'Eglise Romaine la premiere place après le Pape ; que s'il paroissoit jamais devant Sa Sainteté, elle se leveroit de son Siége pour le recevoir, & le baiseroit à la bouche, sans exiger de luy d'autres marques de respect & de soumission en ces rencontres ; qu'il conserveroit l'habit & les ornemens du Pontificat, excepté l'Anneau du Pescheur, le Dais & la Croix sur sa chaussure, & qu'on ne porteroit point avec luy la Sainte Eucharistie, que quand il sortiroit des Etats de Savoye, il auroit par tout les droits & la puissance du Legat ; & qu'il ne pourroit point être contraint de venir paroître à la Cour de Rome, ni dans un Concile général. Que ceux qu'il avoit créez Cardinaux conserveroient leur dignité, & seroient reçus dans le Sacré College avec ceux de Rome, & que l'on convoqueroit au plutôt un Concile général dans quelque Ville de la domination de France. Cette derniére condition ne fut point exécutée pour divers empêchemens qui survinrent, principalement à cause de la guerre qui se ralluma entre la France & l'Angleterre.

Des preuves authentiques de tout ce détail sont dans le second Tome de l'Histoire Généalogique de la Royale Maison de Savoye par Guichenon. Varia acta T. 13. Concil. Labbei.

1449. *Felix se dépose à Lausane.*

Quelques-unes de ces conditions avoient paru au Roy peu convenables,

1449. & le parurent encore moins au Pape. Il se résolut néanmoins, quoiqu'avec peine, à les passer: & les Ambassadeurs de France l'y déterminérent. Felix convoqua le Concile à Lausane, ou plutôt y transfera celuy de Basle. Le Comte de Dunois y fut envoyé par le Roy. Les négociations durérent encore quelque temps, & les Ambassadeurs de France promirent au nom de Nicolas V. que ce Pape publieroit trois Bulles après la demission de Félix, dont la premiére casseroit tout ce qui avoit été fait contre Félix, & contre tous ceux de son parti: la seconde confirmeroit tout ce que Felix avoit fait durant son Pontificat; & la troisiéme rétabliroit tous ceux qui avoient été dépouillez de leurs biens, ou privez de leurs Bénéfices à son occasion. Tout s'exécuta suivant ce projet; & dès qu'Amédée se fut déposé à Lausane, & que Nicolas eut été reconnu unanimement, le Concile cessa: & ainsi finit le schisme, après avoir duré plus de neuf ans.

Et son Competiteur est reconnu unanimement.

Quoyque l'Empereur, le Roy d'Angleterre, & divers Princes de l'Empire eussent beaucoup contribué à cette paix, il est certain par tous les monumens qui nous restent de ce temps-là, que ce fut le Roy qui y eut la plus grande part, & que toute l'Europe luy en fit honneur avec justice. Les Electeurs de Treves, de Cologne, de Saxe, & le Comte Palatin du Rhin durant les négociations, firent un acte par lequel ils s'unissoient au Roy de France, & se conformoient au projet de paix qu'il avoit proposé, & qui fut suivi dans la plûpart des articles: aussi le Pape luy en fit-il de grands remerciemens, luy donna les éloges qu'il méritoit, & toutes sortes de marques de reconnoissance. La joye fut générale pour tout le monde Chrétien; & on n'entendoit de toutes parts que les loüanges de la modération d'Amédée, de la fermeté du Pape, & de la sagesse du Roy de France.

Ibid. loc. cit.

Cette joye eût été entiére, si la paix entre les deux Couronnes de France & d'Angleterre, à laquelle il avoit paru jusqu'alors tant de disposition, eût pu se conclure avec celle de l'Eglise: mais bien loin de cela, la Tréve qui avoit été prolongée jusqu'au mois de Juin de l'an 1449. fut rompuë par les Anglois, deux mois avant ce terme par la surprise de Fougéres Place du Duché de Bretagne sur les frontiéres de France. Ce fut François de Surienne Chevalier de la Jarretiere, dit communément l'Arragonnois, commandant des troupes d'Angleterre de ce côté-là, qui la prit par escalade, lorsque les Bourgeois se croyoient le plus en sûreté, à la faveur de la Tréve: il l'abandonna au pillage, s'y fortifia, & fit de là des courses en Bretagne.

Les Anglois rompent la tréve avec la France.

Du Tillet Recueil des Traitez &c. Histoire de Jean Chartier. Hist. Chronologique. Histoire de Mathieu de Coucy &c.

Le Duc également surpris & indigné de cette trahison, envoya vers le Roy qui étoit alors à Chinon, l'Evêque de Rennes & le Seigneur de Guémenai son Chancelier, pour luy faire ses plaintes touchant l'infraction de la Tréve, où la Bretagne avoit été comprise, & pour le prier de prendre sa défense, de se joindre à luy qui étoit son parent, son allié, & son Vassal, & de déclarer la guerre aux Anglois.

Le Roy répondit aux Envoyez qu'ils pouvoient assûrer leur Maître, que

que la France ne l'abandonneroit point; mais qu'il ne falloit rien précipiter; qu'avant que de recommencer une guerre qui causoit une infinité de maux en France depuis tant d'années, il falloit demander satisfaction de l'injure faite, & que si on la refusoit, il ne tarderoit pas à en tirer vengeance. 1449.

En effet, le Roy & le Duc de Bretagne envoyérent aussi-tôt au Duc de Sommerset Gouverneur de Normandie pour le Roy d'Angleterre, demander raison de l'entreprise faite contre la foy du Traité de Tréve. Le Duc de Sommerset répondit que la chose s'étoit faite à son insçû, & qu'il désavoüoit l'auteur. Les Envoyez luy dirent que puisque cela étoit ainsi, ils le prioient de faire rendre la Place, & de dédommager les Habitans de Fougéres des pertes qu'on leur avoit si injustement causées. Il répondit que la chose n'étoit pas en son pouvoir, & que s'il l'ordonnoit, il ne seroit pas obéï. *Le Roy en demande raison.*

Quoiqu'une telle réponse fût plus que suffisante pour justifier les armes du Roy, s'il déclaroit la guerre, il n'en demeura pas là. Il envoya Guillaume Cousinot Maître des Requêtes au Roy d'Angleterre, pour luy faire à luy-même les mêmes rémontrances. Ce Prince après plusieurs délais & diverses excuses vagues, ne dit point autre chose à l'Envoyé, sinon qu'il assembleroit son Conseil, pour délibérer ce qui luy convenoit de faire en cette rencontre.

On vit bien par cette conduite, que quoiqu'on désavoûât Surienne en public, il étoit autorisé en secret; & que son entreprise étoit un effet de la haine du Roy d'Angleterre contre le Duc de Bretagne, & une vengeance du traitement que ce Duc avoit fait à son frere Giles, dont la cause ou le prétexte avoient été les liaisons que ce Prince entretenoit avec l'Angleterre. Néanmoins le Roy ne se pressa point encore; & quoiqu'il sçût que les Anglois se préparoient à la guerre, & qu'ils faisoient actuellement réparer avec empressement Pontorson & Saint James de Beuvron en Basse-Normandie, qui toutes deux avoient été ruïnées, il écouta la proposition que le Duc de Sommerset luy fit d'une conférence à Louviers, pour accommoder ce differend.

Le Roy y envoya le Seigneur de Culan, Cousinot, & quelques autres; & la négociation se commença dans cette Ville-là au mois de May avec les Agens du Duc de Sommerset: mais il arriva une chose dans le voisinage qui troubla ces conférences, & qui pourtant devint un moyen assez naturel d'accommodemeut, supposé que les Anglois eussent été disposez à y entendre. Robert Floquet, ou de Floques Gentilhomme Bailly d'Evreux, le Sire de Mauni, & Jacques de Clermont qui accompagnoient le Seigneur de Culan à Louviers, en sortirent sous divers prétextes: & ayant fait venir secrétement quelques troupes, surprirent la nuit le Pont-de-l'Arche, poste très-important sur la riviére de Seine, & s'en étant saisis au nom du Duc de Bretagne, ils déclarérent aux Anglois que c'étoit par represailles, pour dédommager ce Duc de la perte de Fougéres. *Conférences sans fruit à ce sujet.*

Le Duc de Sommerset en ayant porté ses plaintes au Roy, ce Prince re-

1449. répondit à son tour que la chose s'étoit faite à son insçû: mais que cela ne devoit point rompre la bonne intelligence des deux nations, & qu'il s'offroit à rendre le Pont de l'Arche au Roy d'Angleterre, pourvû qu'il voulût rendre Fougéres au Duc de Bretagne. Rien n'étoit plus raisonnable que cette proposition: mais le Duc de Sommerset n'y voulut point consentir. Surquoy le Roy fit protester de sa part en présence d'un Notaire Apostolique & d'un Agent de l'Empereur, qu'après une telle offre qu'il faisoit pour maintenir la paix, on ne pouvoit le rendre responsable des malheurs que la guerre alloit causer; & envoya en même-temps ordre à ses Députez de rompre les conférences de Louviers.

Impuissance où étoit l'Angleterre de soutenir la guerre à cause des troubles de ce Royaume.

Polydor. Vergil. l. 23.

Il semble que le Conseil d'Angleterre étoit alors aveuglé sur ses veritables interêts: car les Anglois ne furent jamais moins en état qu'ils étoient en ce temps-là, de réüssir dans la guerre contre la France. Tout étoit dans le trouble en Angleterre, particuliérement à Londres: & selon le témoignage de l'Historien de cette nation, c'étoit à la Reine d'Angleterre Marguerite d'Anjou, que la France étoit redevable de cette fâcheuse situation des affaires des Anglois. Cette Princesse, femme d'un grand esprit & d'une égale ambition, ne put long-temps supporter la trop grande puissance de Humfroy Duc de Glocestre oncle du Roy, qui ayant eu entre les mains la Régence du Royaume après la mort de Henri V. son frere, s'étoit conservé une autorité absoluë sur le Roy son neveu, Prince d'un naturel doux & paisible, & plus propre à être gouverné, qu'à gouverner luy-même. Elle voyoit avec chagrin que cette facilité du Roy la rendoit elle-même dépendante du Duc, & prétendit que si son mari avoit besoin de quelqu'un pour l'aider à supporter le poids du gouvernement, il luy convenoit mieux de le partager avec elle; qu'avec un Sujet imperieux qui ne luy laissoit que l'ombre de la Royauté. Elle fit si bien, qu'elle le perdit peu à peu dans l'esprit du Prince. Il fut entiérement exclus de l'administration des affaires. Sa disgrace ne manqua pas de réveiller la haine des ennemis qu'il s'étoit faits durant son gouvernement. On luy suscita des accusateurs; on l'arrêta en plein Parlement, & sans autre forme de procès, il fut étranglé en secret.

Quelque habile que fût la Reine, elle ne remplaça pas un homme d'une aussi grande expérience que l'étoit le Duc de Glocestre. L'Angleterre devoit à ce Duc, aussi-bien qu'au Duc de Betfort, & à Henri V. ce haut degré de puissance où elle étoit parvenuë. Trois Princes freres d'un aussi grand mérite que ces trois-là, & qui agissoient si fort de concert pour la gloire de l'Etat, avoient été une chose aussi rare, qu'elle devint funeste à la Monarchie Françoise; & leurs morts prématurées furent son salut. Celle du Duc de Glocestre apporta une notable diminution à l'autorité Royale. Il commença à se former des factions. Le Comte de Suffolk, un de ceux qui avoient poussé le plus vivement le Duc de Glocestre, fut une des premieres victimes qu'on luy sacrifia avec l'Evêque d'Excester. Celuy-cy fut d'abord tué dans une sédition qui se fit à Londres par les menées du Maire de la Ville: & Suffolk ayant été mis en prison, & puis se sauvant en

en France, tomba entre les mains des gens du Duc de Sommerſet qui avoit toûjours été très-uni avec le Duc de Gloceſtre: ils luy coupérent la tête, & l'envoyérent au Maire de Londres. 1449.

Les Anglois ſe trouvoient en même-temps engagez à la guerre contre les Ecoſſois, & perdirent deux ſanglantes batailles, dans l'une deſquelles ils laiſſérent vingt-quatre mille morts ſur la place: & les Comtes Duglas & d'Ormont après avoir remporté ces deux grandes victoires, entrérent en Angleterre, où ils portérent le ravage fort avant dans le Royaume. Hiſtoire de Jean Chartier.

D'autre part le Roy de France étoit en état plus que jamais de les attaquer avec avantage; outre les Compagnies d'Ordonnances qui étoient des troupes choiſies, il avoit formé une nouvelle milice fort nombreuſe, & qui luy coutoit peu à entretenir. Chaque Village de ſon Royaume s'étoit engagé à luy équiper & à luy entretenir un Archer, qui, à condition de marcher en campagne quand l'ordre en viendroit, étoit affranchi de toutes Tailles & Subſides; & c'eſt à cauſe de cet affranchiſſement que ces ſoldats furent appellez Francs-Archers. Cela faiſoit une groſſe armée qui s'aſſembloit ſans peine, & qui étoit compoſée des meilleurs hommes qu'il y eût en France. *Forces de la France. Origine des Francs-Archers.* Hiſt. Chronologique. Abregé de l'Hiſt. de Charl. VII.

Jaques-Cœur en cette rencontre ſignala ſon zele pour le bien de l'Etat, en promettant au Roy de luy prêter de l'argent tant qu'il voudroit, pourvû qu'il entreprît la conquête de la Normandie. Ce Prince avoit renouvellé ſes anciennes alliances avec Jacques II. Roy d'Ecoſſe, qui, comme j'ay dit, étoit déja aux mains avec les Anglois. Il avoit mis auſſi dans ſes interêts Jean Roy de Caſtille, dont les Armateurs coururent bien-tôt de toutes parts ſur les Vaiſſeaux d'Angleterre. Enfin il n'avoit rien à craindre, & avoit beaucoup de ſecours à eſpérer du Duc de Bretagne qui étoit l'occaſion de la guerre: mais pour avoir une plus grande ſûreté de ce côté-là, il voulut que non ſeulement le Duc, mais encore que les principaux des Seigneurs Bretons ſignaſſent la Ligue défenſive & offenſive; qu'ils s'obligeaſſent par ſerment à le ſervir ſur mer & ſur terre, & à ne faire ſans ſon conſentement ni paix ni Tréve avec les Anglois. Il envoya en Bretagne, pour conclure ce Traité, le Comte de Dunois, l'Amiral de Coitivi, le Seigneur de Rays, & Bertrand de Beauvau Seigneur de Preſſigny, qui en rapportérent les Lettres Patentes ſignées de la main du Duc & de celles des Seigneurs Bretons. Hiſtoire de Mathieu de Coucy. Du Tillet Recueil de Traitez. Hiſtoire de Jean Chartier.

C'eſt-là l'état où étoient les choſes de part d'autre, lorſque la guerre recommença l'an 1449. Ce ne fut pas cependant le Roy qui la déclara, mais le Duc de Bretagne; & le Roy fit dire aux Anglois que s'il armoit & s'il entroit en campagne, ce n'étoit que pour les interêts de ſon Vaſſal & ſon Allié: mais cette formalité ne rendoit pas la condition des Anglois meilleure. *La guerre recommence, & c'eſt le Duc de Bretagne qui la déclare.*

Les hoſtilitez commencérent par des entrepriſes aſſez importantes. Le Sire de Moüy Gouverneur du Beauvoiſis pour le Roy prit par eſcalade Gerberoy, où tous les Anglois furent paſſez au fil de l'épée. Robert de Floques Bailly d'Evreux aſſiégea Conches, & s'en rendit maître. Un Gentil- *Ibid.* Hiſt. Chronologique.

1449. tilhomme Gascon nommé Verdun surprit Coignac & Saint Mesgrin en Guyenne.

Histoire de Jean Chartier. &c.

Les Anglois étonnez de ces fâcheux commencemens, voulurent renoüer les négociations. Le Général Talbot envoya au Roy qui étoit à Chinon, pour luy en faire la proposition. Ce Prince répondit qu'on le trouveroit toûjours disposé à la paix, supposé qu'on donnât satisfaction au Duc de Bretagne, & même qu'il se faisoit fort de le faire consentir à un accommodement, pourvû qu'on luy restituât Fougéres, & qu'on dédommageât ses Sujets des pertes qu'on leur avoit causées par cette infraction de la Tréve; & l'on convint d'une nouvelle conférence qui se tint en l'Abbaye de Bon-port auprès du Pont-de-l'Arche. Elle fut aussi inutile que les autres. Les Anglois toûjours déterminez à soutenir l'entreprise du Capitaine Surienne, & se persuadant par l'inclination que le Roy montroit pour la paix, qu'il appréhendoit la guerre, ne voulurent rien écouter sur la restitution de Fougéres. Le Roy voyant cette opiniâtreté, & que d'ailleurs la Tréve étoit expirée, après avoir renouvellé ses protestations touchant le desir qu'il avoit de ne point rompre avec l'Angleterre, & sur toutes les avances qu'il avoit faites pour cela, déclara enfin la guerre aux Anglois en son nom, & se mit en devoir de la pousser avec vigueur.

Le Roy la déclare aussi à son tour.

Heureux succès de ses armes.

On ne pouvoit pas la faire avec plus de succès qu'il la fit: car avant la fin d'Août, Verneuil dans le Perche, alors une des plus fortes Places de France, Pont-Audemer & Saint James de Beuvron en Normandie, Lisieux, Mante, Vernon, & plusieurs Forteresses aux environs de ces Places furent prises, les unes d'assaut, les autres par composition. Le Comte de Dunois que le Roy avoit fait depuis peu son Lieutenant Général dans ses armées, le Comte de Saint Pol, le Bailly d'Evreux, le Sénéchal de Bréfé, les Seigneurs de Culan & Florent d'Iliers furent les principaux Chefs de ces entreprises. Le Général Talbot fit mine de vouloir venir faire lever le Siége de la Tour de Verneuil. Le Comte de Dunois alla au-devant de luy, ayant laissé le soin du Siége au Seigneur d'Iliers, mais le Général Anglois n'osa hazarder le combat, & se retira.

Il se dispose à penetrer en Normandie.

Après ces importantes conquêtes, les Généraux se rendirent pour la plûpart auprès du Roy à Louviers sur la fin d'Août; & ce Prince résolut d'entrer plus avant en Normandie, pour profiter de la consternation où tant de pertes avoient jetté les Anglois, & de la disposition où les peuples paroissoient être de secoüer leur domination. Il luy venoit des troupes de toutes parts; & quoique le Duc de Bourgogne, lorsque le Roy luy communiqua son dessein de déclarer la guerre à l'Angleterre, eût pris le parti de la neutralité, il ne s'opposa point à ce que la Noblesse de Picardie & ses autres Vassaux allassent servir la France, s'ils le vouloient faire. Beaucoup de Seigneurs & de Gentilshommes vinrent de ces quartiers-là grossir les troupes du Roy; & de ce nombre furent Robert de Béthune, Jean d'Ailly fils du Vidame d'Amiens, les Seigneurs de Genlis; de Rambures, de Saveuse, de Quieret, de Croy, de Mailli, d'Happlincourt, de Bossu, de Ham, de Rubempré, de Crevecœur, de Moüy, de Conti, & plusieurs autres; & Loüis de Luxembourg Comte de Saint Pol, qui

Mathieu de Couci.

qui étoit Vassal du Roy aussi-bien que du Duc de Bourgogne, eut beaucoup de part aux grands progrez de cette campagne. 1449.

Le Roy en arrivant à Louviers avoit avec luy plusieurs Princes, Seigneurs & Gentilshommes, sçavoir, Charles d'Anjou Comte du Maine, le Comte de Clermont fils aîné du Duc de Bourbon, le Vicomte de Lomaigne fils aîné du Comte d'Armagnac, le Comte de Castres fils du Comte de la Marche, le cadet d'Albret, Jean de Lorraine, les Seigneurs de Mongascon, de Traisnel, de Culan Grand Maître d'Hôtel, le Comte de Tancarville, le Maréchal de la Fayette, Gaucourt, Blainville, Précigni, le Comte de Dampmartin Grand Pannetier de France, la Roche, Malicorne, du Signe, Montreüil, Baugy, Pully, de Ham en Champagne, Valpergue, la Boissiere, Chailly, Sépeaux, du Montet, Graville, Courtenai, Saint Brisson, Chalon, Tonnerre, d'Estampes. Il y avoit longtemps qu'on n'avoit vû tant de si belles troupes en un seul corps, & en plus belle disposition de bien faire, animées qu'elles étoient par les premiers succez.

Histoire de Jean Chartier.

Quatre corps differens devoient en même-temps faire invasion en Normandie. Celui du Comte de Dunois, un autre du Duc de Bretagne commandé par le Connétable son oncle, un troisiéme sous la conduite de Charles d'Artois Comte d'Eu & du Comte de Saint Pol, & un quatriéme sous les ordres du Duc d'Alençon.

Les Anglois qui avoient jetté toutes leurs troupes dans les Places de cette Province, voyoient avec grande inquiétude la tempête qui les menaçoit de toutes parts, & avec peu d'espérance de pouvoir soutenir un tel effort. Guillaume Chenu Gouverneur de Pontoise fut un des premiers à entrer en action. Il attaqua le fort Château de Dangu dans le Vexin auprès de Gisors, & le prit. Le Comte de Saint Pol mit le Siége devant Gournai qui se rendit par capitulation. Le Château d'Harcour dans la plaine de Neubourg coûta plus de temps & de monde au Comte de Dunois: mais il s'en rendit maître. Le Maréchal de Jalognes & le Seigneur de la Roche-guyon prirent la Forteresse de ce nom sur le bord de la Seine. Les Comtes d'Eu & de Saint Pol mirent le Siége avec quatre mille hommes devant Neuchatel d'Elicourt; prirent la Ville d'assaut, & le Château par composition. Le Comte de Dunois fut huit jours devant le Château de Chambrai, qui capitula & se rendit. La garnison de Dieppe prit Fescamp d'emblée; & près de cent Anglois y étant venus débarquer, sans sçavoir que les François en étoient les maîtres, furent faits prisonniers. Le Duc d'Alençon surprit le Château d'Essay. Tous ces postes étoient fort bien fortifiez & importans; & il ne falloit pas les laisser derriere, pour exécuter de plus grands desseins qu'on avoit formez.

Conquêtes qu'il y fit.

Le Duc de Bretagne accompagné du Connétable, du Maréchal de Loheac, de l'Amiral de Coitivi, & de plusieurs Seigneurs de Bretagne & de Normandie agit de son côté avec une armée de six mille hommes, & prit Coutance qui ne tint que deux jours. Saint Lo, quoiqu'il y eût une forte garnison, se rendit sans résistance aussi-bien qu'un grand nombre de Châteaux fortifiez aux environs. Carentan prit le même parti après

1449. trois jours de Siége. Gauray forte Place de ces quartiers-là tint plus long-temps; mais la garnison sçachant que la mine étoit toute prête, n'attendit point l'assaut, & capitula.

Siége d'Alençon & de Gisors.

Les autres armées ne faisoient pas de moindres progrez. Le Duc d'Alençon mit le Siége devant sa Capitale, & s'en rendit maître. Blainville avec un détachement s'empara de la forte Place de Touques. Le Château d'Hyémes, qui n'étoit pas moins considérable, se rendit au Comte de Dunois lequel alla de là assiéger Argentan, & le prit. Le Roy entra luy-même en action, & commença le Siége du fameux Château-Gaillard, qui est la Forteresse d'Andely sur la riviére de Seine, à six ou sept lieuës de Rouen. Cette Place avoit toûjours passé pour imprenable: elle ne se défendit néanmoins que six semaines; & tandis que le Roy l'assiégeoit, le Sénéchal de Bréfé luy manda l'importante nouvelle de la capitulation de Gisors, qui étoit alors une des plus considérables Places de la Haute-Normandie.

Inaction des Anglois à quoi attribuée.

Histoire de Mathieu de Couci.

On étoit surpris pendant ce temps-là de voir l'inaction des Anglois, dont à peine quelques partis paroissoient en campagne: mais il y en avoit deux raisons essentielles. La premiere, que les brouilleries qui continuoient en Angleterre, empêchoient qu'on ne leur envoyât de secours. La seconde, que toute leur application étoit à conserver Rouen, dont les Bourgeois ne cachoient pas trop l'inclination qu'ils avoient à retourner sous leur ancien maître. Le Duc de Sommerset & le Général Talbot faisoient pour cette capitale de Normandie ce que le Duc de Betfort avoit fait autrefois pour Paris, lorsque le Roy en subjuguoit les environs. Ils ne pensoient qu'à la conserver, espérant que le temps leur fourniroit des ressources pour reprendre ce qu'ils perdoient, pourvû qu'ils pussent sauver cette Place: mais le Roy étoit bien résolu de faire tous ses efforts pour la leur enlever: & quoique l'on fût déja au mois d'Octobre, il ne desespéra pas de réüssir dans cette grande entreprise.

Il envoya ordre au Comte de Dunois & aux Comtes d'Eu & de Saint Pol de s'approcher de Rouen avec leurs corps d'armées. Le Comte de Dunois se rendit dans la plaine de Neubourg à huit ou neuf lieuës de Rouen au delà de la riviére de Seine. Les deux autres s'avancérent de l'autre côté, & le Roy vint avec le Roy de Sicile au Pont-de-l'Arche.

Histoire de Jean Chartier.
Hist. Chronologique.
Histoire de Mathieu de Couci.

Avant que de s'approcher davantage, il envoya des Hérauts d'armes sommer la Ville de Rouen de rentrer dans son obéissance. Les Anglois en ayant eu avis, arrêtérent les Hérauts hors de la Place, & les menacérent de les tuer, s'ils entreprenoient d'y entrer. Ceux-cy étant revenus faire leur rapport au Roy, il donna ordre au Comte de Dunois de conduire toute l'armée devant Rouen, non pas pour l'assiéger dans les formes; la force & la grandeur de la Place, le grand nombre des habitans & des soldats de la garnison, la largeur de la Seine, la saison trop avancée ne le permettoient pas; mais c'étoit pour voir, si la présence de l'armée n'encourageroit point plusieurs des Bourgeois qu'on sçavoit être affectionnez au Roy, à prendre les armes contre les Anglois.

Le Comte de Dunois demeura trois jours à la veuë de la Place par un

temps

temps très-rude qui incommoda extrêmement les troupes. Les Anglois firent plusieurs sorties, & il y eut de sanglantes escarmouches; mais il ne se fit pas le moindre mouvement dans la Ville: c'est pourquoi le Comte, pour ne pas fatiguer inutilement ses soldats, les remena au Pont-de-l'Arche. 1449.

A peine y fut-il arrivé, qu'un homme sorti de Rouen envoyé par les Bourgeois du parti François, vint trouver le Roy, & luy dit de leur part qu'ils avoient la garde de deux Tours & d'une assez grande étenduë de la muraille du côté de la porte de Saint Hilaire, & qu'ils étoient prêts de les livrer aux troupes du Roy, si elles revenoient devant la Place.

Entreprise des François sur Rouen, découverte.

Le Roy sur cet avis fit retourner le Comte de Dunois le seiziéme d'Octobre. Ce Seigneur ayant fait grande diligence, parut de nouveau à la veuë de la Ville, & étendit ses troupes depuis la porte de Saint Hilaire qui est à l'Orient de la Ville, jusqu'à la Porte Beauvoisine, & posta un corps de réserve vers la Montagne appellée le Montfortin entre le Nort & l'Occident. Les murailles furent aussi-tôt couvertes de tous côtez de soldats & de Bourgeois sous les armes. Un homme vers les deux heures d'après midy s'échapa de la Ville, & vint dire au Comte de Dunois, qu'il pouvoit faire avancer de ses gens avec des échelles à l'endroit qu'on luy avoit marqué, & que les Bourgeois qui en étoient maîtres, les aideroient à y monter.

Le Comte fit faire alors divers mouvemens à ses troupes vers la Porte Beauvoisine & le Montfortin, pour attirer de ce côté-là l'attention des Anglois; & en même-temps ayant mis pied à terre, fit couler une troupe de gens d'élite par derriere une hauteur, vers l'endroit de la muraille & des deux Tours qu'on devoit luy livrer. Par malheur on n'avoit pas apporté un assez grand nombre d'échelles pour faire monter beaucoup de gens à la fois, & à peine y en eut-il quarante ou cinquante sur la muraille, que le Général Talbot qui faisoit la ronde avec trois cens hommes, ayant apperçu de loin quelque mouvement extraordinaire de ce côté-là, y accourut, chargea avec furie ceux des François qu'il trouva sur la muraille, & ceux des Bourgeois qui s'étoient joints à eux, & renversa les échelles. Tout ce qui se trouva sur la muraille fut passé au fil de l'épée, excepté ceux des soldats & des Bourgeois qui se précipitérent dans le fossé, & dont la plûpart se tuérent, ou se blessérent dangereusement. Le Comte de Dunois fit cesser l'attaque, & manda au Roy qui s'étoit avancé avec le Roy de Sicile jusqu'à Dernetal à trois quarts de lieuë de Rouen, tout ce qui s'étoit passé; surquoi il reprit le chemin du Pont-de-l'Arche, où l'armée le suivit.

Après un si mauvais succès & la découverte de l'intelligence qui feroit tenir les Anglois plus que jamais sur leurs gardes, le Roy perdit toute espérance de se rendre maître de Rouen dans cette campagne; mais comme c'étoit-là l'année heureuse de ce Prince, la chose tourna tout autrement qu'il n'espéroit; & cette tentative, toute inutile & toute funeste qu'elle voit été, fut un coup décisif pour la reddition de la Ville.

1449. Il y avoit comme trois partis parmi les Bourgeois de Rouen. Il y en avoit d'extrêmement attachez aux Anglois, d'autres très-affectionnez à leur légitime Souverain, le reste étoit assez indifférent pour l'un & pour l'autre; mais ils se réünirent tous par un intérêt commun, & par la défiance qu'ils conçurent les uns des autres. Ceux qui étoient pour les Anglois firent réfléxion sur l'effet que le nombre & la rapidité des conquêtes de cette campagne avoient produit dans les esprits; qu'ils étoient bloquez de toutes parts; que ne venant plus de vivres du côté de France depuis la prise du Pont-de-l'Arche, tout devenoit extrêmement cher; qu'il seroit impossible d'empêcher que désormais le Roy n'entretînt des intelligences dans la Ville, étant presque aux portes, & ayant parmi eux tant de gens qui luy étoient affectionnez; que quelque précaution que l'on prît, on seroit toûjours exposé à des surprises. Ils rappellérent la mémoire de Paris livré à ce Prince malgré la vigilance des Généraux Anglois, qui avoient mis inutilement tous leurs soins à se le conserver; que dans une surprise pareille à celle qui avoit pensé arriver, tous leurs biens seroient au pillage, & leurs personnes en danger de périr: ainsi ils résolurent sans différer, de penser sérieusement à ce qu'il y avoit à faire en une conjoncture si dangereuse.

Les Habitans de cette Ville ne laissent pas de traiter avec le Roy.

Dès le lendemain les principaux s'assemblérent chez l'Archevêque; & après avoir conféré en sa présence, ils conclurent par les mêmes raisonnemens que je viens de rapporter, que c'étoit une nécessité indispensable pour eux de traiter avec le Roy.

Ils ne furent pas plutôt sortis de l'Archevêché avec l'Archevêque qui les accompagnoit, que le résultat de la conférence se répandit parmi le peuple, à qui le changement ne manque jamais de plaire, & dont plusieurs étoient si animez contre le Général Talbot pour la mort des Bourgeois qui avoient été tuez à l'escalade du jour précédent, qu'ils disoient tout haut que s'ils le tenoient, ils le mettroient en piéces. Ils accouroient de tous côtez, & s'attroupoient autour des Chefs des Bourgeois dont je viens de parler, lorsque le Duc de Sommerset parut dans la ruë suivi de ses gardes.

L'Archevêque & les Bourgeois allérent sur le champ l'aborder, luy rendirent compte de ce qui avoit été résolu à l'Archevêché, & le priérent de trouver bon, qu'ils députassent au Roy de France, pour luy rendre la Ville à des conditions avantageuses, qu'ils ne pourroient obtenir, s'ils attendoient qu'on les y forcât par les armes. Le Duc fort surpris, ne put s'empêcher de faire paroître sa colere sur son visage; mais regardant autour de luy, & se voyant investi de plus de huit cens hommes armez, & n'ayant pas plus de cinquante de ses gens à sa suite, il s'adoucit, & dit que la chose méritoit de n'être pas faite legérement; qu'il en délibéreroit volontiers avec eux; qu'on s'assemblât à l'Hôtel de Ville, & qu'il s'y rendroit à l'heure dont il convint.

Cependant les Bourgeois dans tous les quartiers se mirent sous les armes, pour être en état de repousser les Anglois, s'ils entreprenoient de faire quelque violence: & le Duc de Sommerset allant à l'Hôtel de Ville, les

les vit en état de n'être pas surpris. Il fit en vain tous ses efforts, pour faire changer la résolution qui avoit été prise, en leur répréfentant qu'ils n'avoient rien du tout à craindre; que la saison les mettoit hors du danger d'un Siége; que la Ville étoit forte, bien munie, qu'il y avoit une bonne garnison; qu'il attendoit tous les jours un secours considérable d'Angleterre; rien de tout cela ne fut écouté, le peuple dans la Place criant de tous côtez *la paix, la paix*; de sorte qu'il fut contraint de consentir à la députation, à condition qu'il y envoyeroit aussi des Députez en son nom. On dépêcha aussi-tôt l'Official de la Ville, pour aller au Pont de-l'Arche demander des saufconduits, qui furent accordez: & il fut arrêté que la négociation se feroit au Port Saint Ouën entre Rouen & le Pont-de-l'Arche. 1449.

L'Archevêque fut choisi de la part de la Ville avec quelques-uns des plus notables Bourgeois, ausquels le Duc de Sommerset joignit en son nom quelques Seigneurs Anglois. Le Roy envoya de sa part au Port Saint Ouën le Comte de Dunois, Pierre de Brézé Sénéchal de Poitou, Juvenal des Ursins Chancelier de France, & Guillaume Cousinot Maître des Requêtes, qui avoit été fait Chevalier à l'occasion de l'escalade dont j'ay parlé, où il s'étoit fort distingué; & il montra depuis en plusieurs rencontres, que la robe couvre quelquefois des Héros, que la Jurisprudence dérobe à la défense de l'Etat.

Et la luy remettent à certaines conditions

L'affaire fut bien-tôt concluë avec les Députez de la Ville, dont les demandes, qu'on leur accorda toutes, se réduisoient à trois points; à une amnistie générale pour tout le passé, à la conservation de leurs priviléges, & à la permission de se retirer en sûreté avec les Anglois pour tous ceux qui le voudroient. Quant aux Envoyez du Duc de Sommerset, comme ils ne purent se résoudre à souscrire à la reddition de la Ville, il ne fut rien conclu avec eux.

L'Archevêque & ceux qui l'avoient accompagné n'étant arrivez à Rouen que fort avant dans la nuit, ils remirent à faire leur rapport au lendemain Samedy dix-huitiéme d'Octobre. On se rendit à l'Hôtel de Ville de grand matin; le consentement pour accepter le Traité fut général, malgré les oppositions & les menaces du Duc de Sommerset & du Général Talbot, qui sortirent de l'assemblée fort en colere, s'emparérent du Pont de Rouen, des Tours, & d'autres postes sur les murailles de la Ville, & remplirent de soldats le Château, & ce qui s'appelle aujourd'huy le vieux Palais.

Le reste du jour & la nuit suivante on fut toûjours sous les armes de part & d'autre. Les Bourgeois retranchérent les ruës contre le Château, contre le vieux Palais, & aux avenuës des murailles. Ils mirent par tout des corps de garde, & envoyérent la nuit secrétement un homme, pour avertir le Roy de l'état des choses, & le supplier de venir promptement à leur secours. Le Comte de Dunois partit aussi-tôt à la tête de l'armée, & le Roy le suivit le lendemain.

Combat entre eux & les Anglois qui sont contraints de se retirer au Château.

Cependant les Anglois, pour faire voir aux Bourgeois qu'ils ne craignoient ni le Roy de France, ni eux, parurent le lendemain dans la Ville, marchant en troupes & en bataille par les ruës, & passant exprès auprès

près des corps de garde des Bourgeois. Il étoit difficile que cette bravade
1449. se fît sans quelque insulte de part ou d'autre. La chose ne manqua pas d'arriver: des paroles piquantes & des injures, on en vint aux coups. Les Bourgeois chargérent les Anglois dans une ruë de la Ville, & les mirent en fuite. Ils les poursuivirent jusques sur les murailles, où ils forcérent leurs corps de garde, & les obligérent de se sauver au vieux Palais, au Château, & au Pont. Ainsi les Bourgeois demeurérent maîtres de toute la Ville, de toutes les Tours, & de la plûpart des Portes.

Ce combat venoit de se donner, lorsque le Comte de Dunois arriva avec l'armée par le chemin de Paris. Dès qu'il fut sur la montagne de Sainte Catherine qui est fort haute, & qui commande la Ville de fort près du côté de l'Orient, il fit avancer par la vallée quelques troupes jusqu'à la Porte Martinville, & alla se présenter avec le gros de l'armée devant le Fort de Sainte Catherine situé au sommet de la montagne. Ce Fort étoit difficile à prendre; & le Roy ne doutant pas qu'il ne fallût l'assiéger dans les formes, amenoit de l'artillerie pour faire ce Siége; mais le Commandant voyant les Bourgeois maîtres de la Ville, & n'ayant nulle espérance de secours, se rendit au Comte de Dunois à la premiere sommation.

Dès que les troupes qu'on avoit fait avancer vers la Porte Martinville y eurent déployé les bannieres du Roy, les Députez des Bourgeois sortirent, & présentérent les clefs de la Ville au Comte de Dunois, luy disant qu'il étoit le maître, & qu'il pouvoit y faire entrer autant de soldats qu'il jugeroit à propos. Il leur répondit que le Roy persuadé de leur fidelité & de leur courage, luy avoit donné ordre de ne mettre dans la Ville qu'autant de troupes qu'il en faudroit, pour leur aider à resserrer les Anglois dans le vieux Palais, dans le Château & du côté du Pont, & que le reste logeroit dehors. Il fut arrêté qu'il n'y entreroit que deux Compagnies d'Ordonnance, celle du Bailly d'Evreux sous le commandement de Bréfé Sénéchal de Poitou, & celle du Comte de Dunois sous les ordres du Seigneur de Mauni. Ces deux Compagnies ne faisoient que huit cens hommes, sçavoir deux cens Lances & six cens Archers. On les plaça en trois endroits différens; Mauni prit son poste entre le vieux Palais & le Château, le Senéchal de Poitou devant le Château même, & le reste sous un autre Commandant devant le vieux Palais, où le Duc de Sommerset & le Général Talbot s'étoient renfermez avec environ douze cens hommes. Le reste de l'armée fut répandu dans les Villages voisins du côté du pays de Caux.

Dès que le Roy fut arrivé, on commença à tout disposer pour attaquer les Anglois. Ceux du pont n'attendirent pas la sommation pour le rendre; & on leur permit de se retirer où ils voudroient. Le Duc de Sommerset se voyant ainsi renfermé, & en un danger évident d'être forcé, fit demander au Roy la permission de luy aller parler. Elle luy fut accordée. On le conduisit au Mont de Sainte Catherine, où le Roy étoit avec le Roy de Sicile, le Comte de Dunois & un grand nombre de Seigneurs. Ce Prince

Prince le reçut avec beaucoup de bonté; mais sur l'offre que le Duc luy fit de rendre le vieux Palais & le Château, à condition qu'il en sortiroit avec toutes ses troupes, armes & bagages, pour se retirer en sûreté où il jugeroit à propos, il répondit que l'état où les Anglois se trouvoient réduits, ne comportoit pas une telle demande; qu'il ne la leur auroit pas refusée, si elle luy eût été faite à la conférence du Port Saint Ouën; qu'il luy accorderoit néanmoins la permission de se retirer de la maniére qu'il le demandoit, à condition qu'il luy remît entre les mains les Villes de Honfleur & de Harfleur avec toutes les autres que les Anglois occupoient encore au pays de Caux. Le Duc répondit que plutôt que de se rendre à de telles conditions, il périroit avec tous ses gens, & s'enterreroit sous les ruïnes du vieux Palais. Il se retira, & fut reconduit par les Comtes d'Eu & de Clermont; & passant au travers de la Ville, il vit tous les Bourgeois sous les armes, affectant de se présenter devant luy avec la Croix blanche sur leurs habits, qui étoit la marque des François fidéles au Roy. 1449.

Si-tôt que le Duc de Sommerset fut rentré dans le vieux Palais, le Comte de Dunois fit faire les approches tant contre cette Forteresse que contre le Château, & mettre le canon en batterie. Peu de jours après le Duc de Sommerset fit demander au Roy une nouvelle audience, & l'obtint. Il s'y fit accompagner par plusieurs Seigneurs Anglois, & par la Duchesse sa femme, dans l'espérance que le Roy auroit des égards pour cette Dame, & se relâcheroit sur quelques points en sa considération: mais l'affaire étoit trop sérieuse & trop importante, pour que l'honnêteté & la complaisance en fissent la décision. Le Roy en montra beaucoup dans ses complimens; mais il tint ferme sur ses premieres propositions; & comme le Duc de Sommerset ne fit aucune nouvelle offre, il retourna sans rien conclure. *Ceux-ci y sont attaquez.*

On sçavoit qu'il avoit très-peu de vivres de reste, & qu'il faudroit qu'il se rendît bien-tôt malgré luy à discrétion. C'est pourquoy pour épargner les soldats, on ne pressa point l'attaque, & on se contenta de faire une circonvallation du côté de la campagne autour du vieux Palais & du Château, pour renfermer entiérement ces deux postes. Le Duc de Sommerset se trouvant sans aucune ressource, fut enfin obligé de prendre son parti. Il fit signal pour capituler, & demanda au Comte de Dunois une suspension d'armes de quelques jours pour traiter avec luy. On la luy accorda. Le Maréchal de la Fayette, le Comte d'Eu, & quelques autres personnes du Conseil du Roy accompagnérent le Comte de Dunois aux conférences.

Le Duc de Sommerset consentit à faire rendre Honfleur & les Places du pays de Caux, excepté Harfleur; parce qu'il ne vouloit pas, disoit-il, qu'on luy pût reprocher d'avoir rendu une Ville, qui avoit été la premiére conquête du Roy Henri V. & par laquelle il avoit commencé celle de la plus grande partie de la France. On luy accorda cet article; mais quand il fut question des ôtages, il y eut une nouvelle difficulté. Le Comte de Dunois demanda que le Géneral Talbot demeurât en ôtage, *Et obligez de les rendre avec quelques autres Places.*

1449. jusqu'à ce que toutes les Places qu'on devoit rendre, fussent entre les mains du Roy. Le Duc eut beaucoup de peine à accepter cette condition: mais après bien des délais, il fallut en passer par-là. Il convint donc de rendre le vieux Palais & le Château de Rouen, Honfleur, Arques, Caudebec, le Château de Tancarville, Lislebonne; & Montivilliers, de donner la liberté aux prisonniers qu'il avoit faits sur les François, de payer dans l'espace d'un an cinquante mille écus au Roy, & six mille à ceux qui avoient assisté à la capitulation; d'acquitter toutes les dettes que luy & ses troupes avoient faites à Rouen, & de laisser en ôtage jusqu'à l'entiére exécution du Traité outre le Général Talbot, le fils de la Duchesse de Sommerset, le fils du Seigneur de Bauguenin, le fils du Seigneur de Ros, le fils du Comte d'Ormont d'Irlande, & deux autres Seigneurs Anglois. A ces conditions on promit au Duc, à la Duchesse, à leurs enfans, & à toute la garnison un sauf-conduit, pour aller où ils voudroient se retirer avec leurs armes & tous leurs bagages.

Après que ce Traité eut été ratifié par le Roy & signé de part & d'autre, le Duc de Sommerset partit le Mardy quatriéme de Novembre avec ce qui luy restoit de soldats. Ces troupes s'en allérent partie par eau, partie par terre, les uns à Harfleur, & les autres à Caen. Le Duc donna ses ordres pour faire rendre les Places, qui furent remises aux troupes du Roy, excepté Honfleur, d'où le Gouverneur nommé Courson ne voulut jamais sortir. Ce qui fut cause que le Général Talbot & les autres ôtages demeurérent prisonniers à Rouen.

Le Roy fait son entrée dans cette Capitale de Normandie. Histoire de Jean Chartier.

Premier usage des chapeaux en France.

Dès que le Comte de Dunois eut fait raser les travaux commencez contre les Anglois, & pourvû au nom du Roy à la Police de la Ville, ce Prince y fit son entrée le dixiéme de Novembre. Elle égala en magnificence celle qu'il avoit faite dans Paris douze ans auparavant. Il étoit monté sur un beau coursier couvert d'un caparaçon de velours bleu semé de fleurs-de-lys en broderie d'or, qui traînoit jusqu'à terre. Il étoit armé de toutes piéces, excepté qu'au lieu de casque, il avoit un chapeau de castor doublé de velours rouge, & surmonté d'une houpe de fil d'or. Je remarque cette circonstance, parce que c'est dans cette entrée, ou du moins sous ce Regne qu'on commence à voir en France l'usage des chapeaux & des bonnets, qui s'introduisit depuis peu à peu à la place des chaperons, desquels on s'étoit servi de tout temps *. Le Roy entra par la Porte Beauvoisine, & alla descendre à l'Eglise de Notre-Dame, accompagné de la Cour la plus leste qu'on eût vuë de long-temps en France, au milieu des acclamations d'un peuple nombreux, & des Spectacles qui se répréssentoient sur des theatres dans les ruës selon la maniére de ce temps-là. La Duchesse de Sommerset étoit demeurée pour attendre une voiture commode: elle parut à une fenêtre avec la Comtesse de Dunois pour voir cette entrée, qui ne donna pas un égal plaisir à ces deux Dames.

Le Roy s'arrêta quelque temps à Rouen, pour y donner divers ordres, & en confia le gouvernement à Pierre de Brésé déja Sénéchal de Poitou.

Il

* Cette observation est aussi fondée sur les monumens de ce temps-là. M. l'Abbé Fleury m'a fourni quelques figures qu'il a crayonnées d'après ces sortes de monumens.

Il y étoit encore le vingt-troisiéme de Novembre, lorsqu'il reçut la nouvelle de la capitulation & de la reddition de Châteaugaillard, dont le Siége qu'il avoit commencé dura jusqu'à ce jour. 1449.

Cependant les Anglois faisoient toûjours de nouvelles pertes. Le Duc de Bretagne après deux mois de Siége, reprit Fougéres qui avoit été cause de la guerre; & quelque temps après Surienne qui l'avoit prise, quitta le service des Anglois pour passer à celuy du Roy de France. Condé sur Noireau en Basse-Normandie fut aussi emporté & pillé. *Autres pertes des Anglois. Ibid.*

La fortune ne fut pas plus favorable aux Anglois du côté des Pyrénées, où le Comte de Foix que le Roy avoit fait son Lieutenant Général en ces quartiers-là, vint avec dix mille Archers & sept cens Lances assiéger Mauleon de Sole. La Ville se rendit par composition: mais les Anglois se retirérent dans le Château, qui étoit la plus forte Place du pays. Cette entreprise interessa Jean Roy de Navarre, parce que les Anglois, faute de troupes, l'avoient prié de la garder avec les siennes; & il en avoit donné le commandement à son Connétable. Dès qu'il la sçut assiégée, il assembla une armée de cinq à six mille hommes, composée de Gascons, d'Anglois, de Navarrois & d'Arragonnois, & s'avança jusqu'à deux lieuës de l'armée du Comte de Foix qui avoit épousé sa fille: mais ayant fait reconnoître le camp de ce Comte, & sçu la difficulté qu'il y auroit à l'attaquer, il s'éloigna, & luy envoya un Héraut pour se plaindre de ce qu'étant son gendre, il attaquoit cette Place qui étoit en sa sauve-garde, & qu'il avoit promis au Roy d'Angleterre de défendre contre tous. Ils eurent ensemble une entrevûë, où le Roy de Navarre fit en vain tous ses efforts pour obliger le Comte à se désister de cette entreprise. Il n'eut point d'autre réponse de luy, sinon qu'en toute autre chose, il le trouveroit très-disposé à le servir & à condescendre à ses volontez: mais qu'étant homme du Roy de France, ayant l'honneur d'être son parent, & ce Prince l'ayant fait son Lieutenant Général dans le pays d'entre la Garonne & les Pyrénées, il étoit de son devoir d'attaquer les ennemis de la France par tout où il les trouveroit. Il fallut que le Roy de Navarre se contentât de cette réponse, n'étant pas en état de forcer le Comte dans son camp. Dès que le Roy de Navarre se fut retiré, le Connétable capitula, & rendit la Place; & tous les Habitans du Territoire qui en dépendoit, furent obligez de prendre la Croix blanche au lieu de la Croix rouge, & de faire serment de fidélité au Roy. Abbregé de l'Hist. de Charl. VII. Hist. Chronologique.

Le Comte de Foix détacha son frere le Sire de Lautrec, pour aller faire le Siége de la Forteresse de Guysant à quatre lieuës de Bayonne. Le Connetable de Navarre vint au secours avec Georges Soliton Maire de Bayonne. Lautrec alla au-devant d'eux, les combattit, & les défit. Il demeura douze cens Anglois sur la place, & la Forteresse se rendit. Il s'empara encore de divers postes considérables entre Acqs & Bayonne, & finit par-là la campagne en ces quartiers-là. Hist. Chronologique.

Elle dura plus long-temps en Normandie, & aux environs. Le Duc d'A-

1449. Histoire de Jean Chartier.

d'Alençon assiégea Bélesme dans le Perche sur la fin de Novembre. Les ennemis s'assemblérent pour faire lever le Siége; mais le Duc fit si bonne contenance, qu'ils n'osérent l'attaquer, & la Place luy fut renduë le vingtiéme de Décembre. Les Anglois étoient assaillis si vivement & en tant d'endroits, qu'ils étoient tout déconcertez. La consternation s'augmentoit avec les mauvais succès; & à peine paroît-il qu'il eussent eu dans cette campagne le moindre avantage. Mais ce qui inquiétoit le Duc de Sommerset, étoit que le Général Talbot, l'unique homme d'une autorité & d'une expérience capable de retarder l'impétuosité de cette révolution, luy manquoit au besoin, & demeuroit prisonnier entre les mains des François par l'entêtement du Gouverneur de Honfleur, qui refusoit toûjours de rendre sa Place en exécution du Traité de Rouen.

Siége d'Harfleur.

Histoire de Jean Chartier. qui fut présent à ce Siége.

Il voyoit que le Roy, malgré la saison, ne congédioit point son armée, & qu'il la faisoit seulement reposer à Rouen; & cela le faisoit conjecturer qu'il avoit encore quelque dessein à exécuter. En effet le huitiéme de Décembre Harfleur fut investi avec douze à quinze mille hommes, & vingt-cinq vaisseaux. C'étoit une entreprise très-difficile: il y avoit plus de deux mille hommes de garnison, la Place étoit forte, le terrain très-humide, le temps pluvieux & très-froid, la campagne sans fourage, point de forêts dans le voisinage pour en tirer du bois; les Villages des environs étoient détruits, & la mer fort grosse. Nonobstant toutes ces difficultez, on entreprit ce Siége, parce qu'il étoit de la derniere importance d'ôter aux Anglois cette clef de la Haute-Normandie.

On battit la Place avec seize gros canons. La présence du Roy qui ne se ménageoit point, qui étoit sans cesse à cheval, qui pressoit luy-même les travaux, qui alloit souvent à la tranchée & jusques dans les mines, anima tellement le soldat, qu'on obligea les assiégez à capituler le vingt-quatriéme de Décembre. Le premier jour de Janvier ils livrérent la Place, & ensuite les deux Tours du Havre-de Grace, qui n'étoit pas encore alors une Ville, mais un Bourg ouvert, où l'on avoit bâti ces deux Tours, pour commander l'embouchure de la Seine. Par la prise de Harfleur, toute la Normandie en deçà de la Seine fut entiérement soumise.

1450. *Suivi de la reddition de toute la Province.*

Les Anglois n'avoient plus entre Harfleur & Caen, que Honfleur. Le Comte de Dunois à qui le Roy avoit donné le gouvernement de Harfleur, assiégea Honfleur le dixiéme de Janvier, & s'en rendit maître le dix-huitiéme de Février après une assez vigoureuse résistance. Arnaud Guillain de Bourguignan Bailli de Montargis, & le Sire de Blanchefort Gentilhomme de Berri furent tuez devant cette Place. On prit encore quelques autres petits Châteaux aux environs; de sorte qu'au mois de Mars le Duc de Sommerset, qui s'étoit retiré à Caen, n'eut plus en toute la Normandie que cette Ville, Bayeux, Cherbourg, Vire, Falaise, & quelques autres petites Places moins importantes.

Hist. Chronologique.

Le Dauphin, qui s'étoit déja signalé en tant d'autres occasions, n'eut aucune part en de si belles conquêtes. Après son expédition de Guyenne de

de l'an 1446. qui luy avoit été si glorieuse, il avoit demandé permission 1450.
au Roy de faire un voyage en Dauphiné, pour voir cette Principauté, qui étoit comme son appanage en qualité de fils aîné du Roy de France, quoique le Roy, comme on le voit par une de ses médailles que j'ai, portât luy-même le titre de Dauphin, & écartelât les armes de Dauphiné avec celles de France. Cette demande ne luy plut pas à cause de l'expérience qu'il avoit déja faite de l'esprit inquiet de son fils, qu'il soupçonna de quelque nouvelle intrigue. Cependant comme depuis sa premiere révolte qu'il luy avoit pardonnée, il l'avoit toûjours veu assez soumis, & qu'il avoit été content de sa conduite dans les entreprises dont il l'avoit chargé, il ne voulut pas le chagriner. Il luy permit de faire ce voyage, à condition qu'il n'y seroit pas plus de quatre mois. Il le chargea même de confirmer un Traité important passé depuis peu avec le Duc de Savoye, dont voici le sujet.

Traité important conclu avec le Duc de Savoye confirmé par le Dauphin.

Histoire des Comtes de Valentinois.

Loüis de Poitiers Comte de Valentinois & de Diois se voyant sans enfans, avoit institué son héritier par son Testament du vingt-deuxiéme de Juin de l'an 1419. Charles actuellement regnant, & qui étoit alors Dauphin, à condition de délivrer à ses exécuteurs Testamentaires cinquante mille écus d'or, pour payer ses dettes & ses legs, avant que de prendre possession de son hoirie, & à la charge de poursuivre le procès commencé contre Loüis de Poitiers Seigneur de Saint Valier son cousin; & en cas que le Dauphin n'exécutât pas ces deux conditions, il faisoit héritier de ces deux Comtez Amedée VIII. Duc de Savoye, que le Concile de Basle fit depuis Pape sous le nom de Felix. Le Dauphin n'ayant point satisfait aux conditions, ainsi que le prétendit Amedée, ce Duc soutint que la succession luy étoit dévoluë, & s'en empara le vingt-quatriéme d'Août de l'an 1422. dans le temps que la guerre étoit le plus allumée en France, s'offrant seulement de rendre les devoirs de feudataire au Roy & au Dauphin pour ces deux Comtez qu'il reconnoissoit être mouvans de la Couronne & du Dauphiné. Le Roy se trouvant en état de soutenir ses droits, déclara au Duc de Savoye qu'il prétendoit la restitution de ces deux Comtez. Le Duc appréhendant une guerre, consentit que l'affaire fût mise en négociation. Elle se fit à Bayonne, où le Dauphin conclut le Traité; & il fut ratifié par le Roy à Chinon quelques jours après. Par ce Traité le Duc de Savoye cédoit au Roy ces deux Comtez, & le Roy en récompense luy transportoit la Seigneurie directe & l'hommage du Faucigny. C'est ce Traité que le Dauphin dans son voyage de Faucigny confirma à Genéve le premier de May de l'an 1447.

Traité & ratification tirez des Archives de Turin.

Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris cotté L fol. 10.

Ce Prince reste en Dauphiné, & pourquoy.

Quand ce Prince se vit en liberté, les mêmes raisons qui l'avoient fait partir de la Cour, & qu'il avoit toûjours pris grand soin de cacher, l'empêcherent d'y revenir. La principale étoit, qu'il aimoit l'indépendance & le commandement; que le Roy ne luy confiant rien qu'avec de grandes précautions, & mettant toûjours auprès de luy des personnes seures pour le veiller, il s'en trouvoit extrêmement gêné. De là vint la haine qu'il conçut contre tous ceux qui avoient le plus de part au gouvernement & aux bonnes graces du Roy.

1459.

Sa haine contre tous ceux que le Roy aimoit.

Jamais la belle Agnès Sorel, appellée depuis quelque temps Mademoiselle de Beauté, parce que le Roy luy avoit donné son Château de Beauté sur Marne, n'avoit été plus en faveur. Le Dauphin ne la pouvoit souffrir. Le spécieux prétexte de l'interêt de la Reine mere, à qui Agnès enlevoit le cœur du Roy, autorisoit la haine du fils, dont néanmoins la tendresse envers ses plus proches ne fut jamais mise au nombre de ses belles qualitez. Quelques modernes rapportent que le Dauphin poussa une fois son emportement à l'égard de cette Demoiselle, jusqu'à luy donner un soufflet. Un fait de cette nature méritoit qu'on en citât des garands, & je n'en trouve aucun parmi les Historiens contemporains; mais on y voit seulement en général, que la cause de la retraite du Dauphin & de son séjour en Dauphiné étoit, qu'il haïssoit ceux que le Roy aimont, parmi lesquels ils marquent en particulier Pierre de Brésé Sénéchal de Poitou, qui avoit le plus de part dans sa confidence.

Mathieu de Coucy.

Le Roy quoique très-chagrin de la désobéïssance de son fils, dissimula, & affecta de ne paroître pas fort inquiet de son absence, soit qu'il esperât que l'autorité qu'il luy laissoit prendre dans le Dauphiné le contenteroit, & l'empêcheroit de penser à exciter d'autres brouilleries: soit qu'il prévît qu'en vain il entreprendroit de le contraindre à revenir; mais il s'apperçut bien-tôt, que tout éloigné que ce Prince étoit de la Cour, il y semoit la division par le moyen de ses Partisans secrets. Il s'y forma une furieuse cabale contre Brésé. C'étoit un homme de qualité d'un grand mérite, également habile dans le cabinet & dans la guerre, qui avoit rendu de grands services à l'Etat, & qui par ces voyes d'honneur, avoit acquis la faveur de son Prince, dont il étoit alors comme le premier Ministre.

Ibid.

En particulier contre Brésé, premier Ministre.

Le Dauphin fit présenter au Roy & au Conseil un Mémoire, où il accusoit Brésé des crimes les plus atroces, & contre la personne du Roy même, se faisant fort de les prouver, de fournir des témoins & de trouver des gens qui se déclareroient parties, pourveu qu'ils le pussent faire avec seureté. Il n'en fallut pas davantage, pour faire abandonner l'accusé presque par tous ceux qui luy avoient paru le plus attachez jusqu'alors. C'est la maniere de la Cour. On commença à s'y déchaîner contre luy, à luy faire des crimes de ses richesses, de ses charges, de ses gouvernemens, & à le rendre responsable de tout ce qu'on trouvoit à reprendre dans la conduite de l'Etat. Ce qu'il y avoit de plus fâcheux pour luy, c'est qu'il avoit affaire à un Roy, qui à la vérité aimoit ses favoris, & jusqu'à se livrer tout à eux; mais qui, à en juger par le passé, n'avoit pas assez de résolution pour les soutenir, & qui, pour s'épargner l'embarras, & voir sa Cour tranquille, les abandonnoit aisément.

Brésé ne se perdit pas dans une si dangereuse conjoncture. Seur qu'il étoit de son innocence, il dit au Roy en présence de tout le Conseil, qu'il ne demandoit pas qu'on luy fit grace en quoique ce fût, mais seulement qu'on ne luy refusât pas justice; qu'il étoit prêt de répondre à toutes ses accusations, & de se constituer même prisonnier, afin qu'on luy fit son procès dans la derniere rigueur.

La

La fermeté avec laquelle il parla fut un préjugé de la bonté de sa cause. Le Roy ne voulut pas qu'il fût arrêté; seulement il ne jugea pas à propos qu'il assistât au Conseil, tandis qu'on instruiroit son procès, dont il commit la connoissance au Parlement, & il envoya des Commandans dans quelques-unes des Places, dont Brésé étoit Gouverneur, ou Capitaine, ainsi qu'on parloit alors. L'affaire dura assez long-temps; mais enfin il fut déclaré innocent, rétabli dans le Conseil, & son crédit loin de diminuer fut plus grand que jamais, de quoi le Dauphin eut un extrême dépit.

1450. *Qui est déclaré innocent malgré les accusations portées contre luy.*

Dans la suite du procès on découvrit les criminelles pratiques d'un Sécretaire du Roy, c'est-à-dire d'un Sécretaire d'Etat * nommé Guillaume Mariéte, homme intriguant & brouillon, qui par de faux rapports animoit les Princes & les Seigneurs les uns contre les autres, & tiroit de l'argent des fausses confidences qu'il leur faisoit. Il fut convaincu d'avoir contrefait les sceaux du Roy & du Dauphin, & écrit en leur nom des Lettres ausquelles ils n'avoient jamais pensé, & cela pour autoriser ses fourbes & brouiller toute la Cour. Il fut condamné à avoir la tête tranchée & à être écartelé après sa mort. Punition trop legére & trop au dessous de ce que méritent ces pestes des Etats & des Cours. Quelque temps après le Roy donnant à Brésé le Gouvernement de Rouen, & luy mettant les clefs de la Ville entre les mains, luy dit en présence de toute sa Cour, *Sire de la Varennes* (c'étoit une de ses Seigneuries) *nous vous tenons pour bien déchargé, & reconnoissons que toûjours vous nous avez servi loyaument; & pour ce vous baillons les clefs de notre Château & Cité de Rouen, & vous en avons fait, & faisons Capitaine; si en faites bonne garde.* Le Roy en faisant une telle réparation d'honneur à ce Gentilhomme, ne pouvoit rien faire de plus mortifiant pour le Dauphin, qui un peu après avoir receu cette désagréable nouvelle, en apprit une autre capable de le consoler.

Et pourvû du Gouvernement de Rouen.

Ce fut la mort de la Demoiselle de Beauté, qui étant venuë à l'Abbaye de Jumiége, à quatre lieuës de Rouen, où le Roy étoit, l'avertit de se tenir sur ses gardes, & qu'il y avoit des gens à sa Cour & dans son armée, qui vouloient le livrer aux Anglois. Le Roy ne fit que rire de cet avis, qui pouvoit bien être un artifice de cette Demoiselle que la longueur de la campagne ennuyoit, & qui ayant autrefois reproché au Roy qu'il préferoit l'amour à la gloire pensoit à le rappeller de la gloire à l'amour; mais il luy fallut prendre d'autres sentimens, lorsqu'elle se vit dans ce même lieu frapée d'une dyssenterie mortelle, & obligée à l'âge de quarante ans, où elle avoit encore tous ses attraits, de paroître au jugement de Dieu. Elle mourut le neuviéme de Février de l'an 1450.

Mort d'Agnès Sorel Maîtresse du Roy.
Histoire de Jean Chartier.

Comme c'étoit un prodige de beauté, & qu'on l'appelloit communément la belle des belles, & que ce fut en partie pour luy conserver cet éloge jusques dans son nom, que le Roy luy avoit donné son Château de Beauté, on en parla long-temps après sa mort, & la belle Agnès devint presque aussi fameuse en France, que la belle Héléne le

Grande beauté & autres qualitez de cette Demoiselle.

* L'usage de ce titre ne fut établi proprement que sous Henri II.

le fut dans la Gréce. Les Poëtes la célébroient encore dans leurs vers sous le Regne de François I. car outre le quatrain fait en son honneur par ce Prince, & dont j'ai déja parlé, un fameux Poëte du même temps en fit le Panégyrique dans une Lettre en vers qu'il écrivit à un Seigneur de la famille & du nom de cette Demoiselle, où il n'omit pas le bel endroit de sa vie, je veux dire le conseil qu'elle donna au Roy, & qu'il suivit, de l'oublier pendant quelque temps, pour ne penser qu'à combattre les Anglois. L'Histoire en rapportant ses désordres, luy rend cette justice, qu'elle avoit encore plus de grandeur d'ame & plus d'esprit que de beauté; & que sa conduite & ses maniéres envers la Reine faisoient que cette Princesse la souffroit; elle étoit fort charitable envers les pauvres, & libérale envers les Eglises. Elle parut mourir dans de grands sentimens de piété; & un peu auparavant en présence du Comte de Tancarville, du Sire de Gouffier, de la Sénéchale de Poitou, & des Demoiselles qui avoient été à son service, elle fit une belle Morale sur la fragilité des avantages du corps, dont il est fâcheux de n'être convaincu que par une telle expérience. Le Roy fut plus touché de sa mort, qu'il ne profita de sa pénitence; car ce Prince ne put jamais vivre sans quelque attachement.

1450. Jean Antoine Baif. Monstrelet fol. 25. Histoire de Jean Chartier.

Le bruit courut que cette mort avoit été avancée par le poison. Je ne trouve que dans nos Modernes, que le soupçon en tomba sur le Dauphin. Il est certain qu'on en accusa le Surintendant Jacques-cœur qui avoit été de ses amis, & qu'elle fit même un des exécuteurs de son testament. Mais il se purgea de ce crime, & la Demoiselle de Mortagne qui luy avoit fait cette calomnie, fut chassée de la Cour, & envoyée en exil.

Mathieu de Couci. Histoire de Jean Chartier.

Nouvelle Campagne contre les Anglois.

A peine les troupes du Roy avoient-elles pris quelques repos après tant de fatigues & de si heureux succès, qu'il fallut commencer une nouvelle campagne. Kiriel Général Anglois arriva à Cherbourg en Carême, & y débarqua un renfort de trois mille hommes. Il entra aussi-tôt en action, & s'étant fait joindre par des détachemens des garnisons de Caen & de Vire, alla mettre le Siége devant Valogne. Le Gouverneur de cette Place étoit un Gentilhomme de Poitou nommé Abel Rouaut, frere de Joachim Rouaut Seigneur de Gamache, Capitaine dont il est souvent fait mention dans l'Histoire des guerres de ce Regne. Il se défendit pendant trois semaines avec beaucoup de valeur: mais le secours qu'on préparoit pour faire lever le Siége n'ayant pû être assez tôt prêt, il capitula, & rendit la Place.

Prise de Valogne. Histoire de Jean Chartier. Annotations sur l'Hist. de Charles VII.

Cette conquête ranima le courage des Anglois, & les François résolurent d'avoir leur revanche. Le Comte de Clermont fils aîné du Duc de Bourbon, jeune Prince de grande espérance qui les commandoit en ces quartiers-là, brûloit d'envie de se signaler en ce premier commandement dont le Roy l'avoit honoré. Il alla se poster à Carentan, où il devoit être joint par le Connétable qui luy amenoit un renfort de Bretagne.

Mathieu de Couci. Hist. d'Artus III. Jean Chartier.

Les Anglois après la prise de Valogne avoient pris la route de Bayeux, &

& le Comte de Clermont étoit averti qu'ils avoient dessein de revenir sur leurs pas, après qu'ils se seroient fait joindre par les garnisons de Caën & de Bayeux, d'aller passer la riviére de Vire au grand Vé, c'est-à-dire, au grand Gué, pour se jetter dans le Cotentin. 1450.

Le Comte, pour les en empêcher, s'approcha du bord de la riviére; & les Anglois se trouvant beaucoup plus forts que les François entreprirent de la passer. Le Comte détacha cent Lances sous la conduite de Pierre de Louvain, qui s'étant avancé bien avant dans l'eau, y combattit les Anglois: mais il fut repoussé, & obligé de se retirer au gros du Comte. Malgré cet àvantage, les Anglois quittérent la résolution qu'ils avoient prise de hazarder le passage, voyant la bonne contenance des François qui les attendoient sur le bord.

Le lendemain le Général Kyriel se présenta encore pour passer, dès que la marée fut descenduë. Il fit monter en croupe un fantassin derriére chaque cavalier, pour franchir les endroits les plus profonds de la riviére; & les ayant fait ensuite descendre dans l'eau, il marcha avec beaucoup de résolution aux François; ceux-cy après une assez rude escarmouche, se trouvant trop inferieurs en nombre, se retirérent & abandonnérent le passage.

Les Anglois allérent de-là se camper au Village de Fourmigny; où ils se retranchérent, & ils y furent joints par Mathieu God, & Robert Véer autres Généraux Anglois, qui leur amenérent un nouveau renfort de troupes.

A quelque distance de Fourmigny, il y avoit un petit ruisseau guéable en quelques endroits, & un pont sur lequel on le passoit. Le Comte étoit campé sur le bord du ruisseau, & le Général Kyriel s'avança jusques sur l'autre bord. Le Comte avoit fait mettre en batterie deux coulevrines qui tiroient incessamment sur les Anglois, & leur tuoient beaucoup de monde. Le Général God qui commandoit en cet endroit, détacha six cens Archers, qui ayant passé le ruisseau, vinrent donner sur les François qu'ils avoient en tête, & avec tant de furie, qu'ils les mirent en déroute, & se saisirent des deux coulevrines. God se préparoit à profiter de ce grand avantage, lorsqu'il apperçut le Connétable qui approchoit en bataille venant du côté de Saint Lo, & qui ne pouvoit arriver plus à propos. Les troupes de ce Prince jointes à celles du Comte de Clermont ne faisoient pas plus de trois mille cinq cens hommes, & les Anglois en avoient près de sept mille. En ce moment de Brézé chargea les Anglois qui étoient passez, & le fit avec tant de succès, qu'il regagna les deux coulevrines.

Les Généraux Anglois qui croyoient que le Connétable avoit plus de monde qu'il n'en avoit en effet, parce qu'il avoit rangé sa troupe sur un très-grand front, délibérérent entre eux s'ils donneroient bataille. Ils conclurent à ne la pas hazarder, & retournérent dans leurs retranchemens de Fourmigny, ayant laissé seulement quelques bataillons & quelques escadrons pour la garde du pont du ruisseau qu'ils pouvoient aisément soutenir; parce que leurs retranchemens s'étendoient jusques fort près de-là.

1450. *Suivie d'un combat à leur desavantage.*

Le Connétable sur ce mouvement des ennemis qui marquoit leur crainte, se détermina à passer le ruisseau; & ayant fait attaquer le pont par les Archers sous les ordres de Saint Simon, de Malétroit, de Gaudin, & du bâtard de la Trimoüille, il l'emporta, & toute la petite armée passa le ruisseau. De là sans tarder, le Connétable ayant étendu ses troupes, alla attaquer les ennemis, les força, & les mit en déroute après trois heures de combat. Il en demeura trois mille sept cens sur la place, & quatorze cens furent faits prisonniers, du nombre desquels furent le Général Kyriel, le Sire de Merburi Gouverneur de Vire, & plusieurs autres des principaux Officiers. Les François perdirent fort peu de monde, & pas une personne de distinction. Les Généraux Véer & God se sauvérent du côté de Caën, & y portérent la nouvelle de cette défaite qui arriva le quinziéme jour d'Avril. Le Connétable fit l'honneur au Comte de Clermont de le laisser passer la nuit sur le champ de bataille; parce que c'étoit là la premiére action, où ce jeune Prince eût commandé.

Perte qu'ils firent en cette occasion & dans la suite.

Mathieu de Coucy.

Cette défaite mit les affaires des Anglois en très-mauvais état. Le Connétable sçut en profiter: il assiégea Vire & la prit. Le Roy la luy donna avec toutes les appartenances pour en joüir sa vie durant. Bayeux se rendit au Comte de Clermont presque sans résistance. Avranches fut prise par François Duc de Bretagne, que le Connétable alla joindre à ce Siége. Ce Duc mourut peu de temps après. Le Roy fut fort affligé de sa mort; parce qu'il avoit toûjours été très affectionné à la France. Il n'avoit point d'enfans mâles, mais seulement deux filles; & son Duché passa à son frere Pierre de Bretagne, suivant le réglement fait par Jean Duc de Bretagne surnommé le Vaillant, qui excluoit les femelles de la succession du Duché, tandis qu'il y auroit des mâles descendus en ligne directe de la Maison de Bretagne.

Valogne, Briquebec, le Château de Tombelaine bâti sur un Roc dans la mer proche du Mont Saint Michel, Saint Sauveur, & toutes les autres Forteresses & petites Places des environs subirent la loy du Vainqueur. Il ne restoit plus aux Anglois en Normandie que Cherbourg, Domfront, Falaize & Caën les plus fortes de toutes, & où ils avoient le plus de monde. Falaize & Domfront étant au milieu des terres, il ne falloit que du temps pour les soumettre: mais les deux autres pouvant recevoir par mer du secours d'Angleterre, c'étoit une nécessité au Roy de les reduire, s'il vouloit s'assûrer la conquête de la Normandie. C'est à quoy l'on pensa efficacement, & il fut résolu de commencer par le Siége de Caën.

Siége de Caën.

Histoire de Jean Chartier.

Cette Ville grande & peuplée est située sur la riviére d'Orne, & a un Château qui passoit en ce temps-là pour un des plus forts qu'il y eût en France. Il y avoit une garnison de quatre mille Anglois. Le Duc de Sommerset Gouverneur de Normandie pour le Roy d'Angleterre y étoit en personne, & n'avoit rien oûblié pour se mettre en état de se bien défendre, ayant des vivres, des munitions & de l'artillerie en abondance.

Le

1450.

Le Connétable vint se loger devant cette Place le cinquiéme de Juin, dans l'Abbaye des Bénédictins, au Fauxbourg par où l'on va de Caën à Bayeux. Le Comte de Clermont vint le joindre le même jour dans le même quartier, où ils avoient environ neuf mille hommes. Le Comte de Dunois prit le sien au Fauxbourg de Vaucelles sur le chemin de Paris avec cinq mille hommes, & jetta un pont sur la riviére d'Orne au dessus de Caën pour la communication de son quartier avec celuy du Connétable.

Fragment d'une Hist. de la conquête de Normandie écrite de ce temps-là en parchemin dans la Bibliothéque de M. Foucaut Conseiller d'Etat.

Les Comtes de Nevers & d'Eu avec les Seigneurs de Buëil, de Montenay, de Gamaches se postérent du côté de la mer dans l'Abbaye des Dames. Le Roy quelques jours après arriva avec le Roy de Sicile, le Duc de Calabre fils de ce Roy, le Duc d'Alençon, les Comtes du Maine, de Saint Pol, Jean & Ferri de Lorraine, & grand nombre de Seigneurs, & se campa à l'Abbaye d'Ardennes de l'Ordre de Prémontré avec sept mille hommes. Le Seigneur de Beauvais occupa avec quinze ou seize cens hommes le terrain d'entre le Château & l'Abbaye de Saint Etienne.

La plûpart de ce qu'il y avoit de plus belle Noblesse en France se trouva à ce Siége. Les travaux furent poussez avec beaucoup de vigueur. On insulta d'abord une espéce de Boulevard qui étoit devant la Porte Saint Etienne: il fut emporté d'assaut; mais on l'abandonna sans s'y retrancher. Le Comte de Dunois ayant conduit sa tranchée jusqu'à deux autres Boulevards sur la riviére d'Orne qui couvroient la Porte de Vaucelles, & s'étant logé sur le bord du fossé, se disposa à donner l'assaut aux Boulevards. Le Roy voulut y être présent; & dès qu'il fut dans la tranchée, on donna le signal. L'assaut fut soutenu, & les François repoussez avec assez de perte; mais le lendemain les Anglois furent forcez, & tout ce qui s'en trouva dans ce poste fut passé au fil de l'épée.

Mathieu de Couci.

Cette vigueur étonna les assiégez: mais ce qui acheva de les déconcerter, fut qu'une mine qu'on avoit faite sous une Tour de la Ville du côté de Saint Etienne, ayant fait son effet lorsqu'ils y pensoient le moins, les ruïnes de la Tour & de la muraille comblérent le fossé, & de telle sorte que la Ville étoit en danger d'être emportée au premier assaut. Tout cela s'exécuta dans l'espace de quinze ou seize jours, malgré les sorties fréquentes des assiégez, qui se voyant en si grand danger, demandérent à capituler.

La place est emportée en quinze jours.

Le Roy en fut ravi; car quoyque les Anglois ne pussent pas luy échaper, ni tenir encore long-temps, il étoit bien aise de conserver la Ville, & d'empêcher le pillage; mais il déclara qu'il ne vouloit entendre à aucune composition, qu'elle ne se fît en même-temps pour le Château. Il y eut sur cela bien des conférences entre les Députez du Roy & ceux du Duc de Sommerset. Enfin, le lendemain de la Saint Jean, il fût conclu que les Anglois rendroient la Ville & le Château le premier jour de Juillet, à moins qu'une armée ne vînt au secours de la Place. Cette clause étoit fort inutile; car les assiégez aussi-bien que les assiégeans sçavoient bien qu'il n'y avoit point de secours à attendre. On accorda au Duc de Sommer-

1450. merset & à toute la garnison de sortir avec armes, avec tous leurs bagages, & tout ce qu'ils pourroient emporter de leurs biens, mais sans artillerie. On leur refusa de les conduire dans les Places qui leur restoient en Normandie, & on leur fournit à leurs dépens des charrois jusqu'à Etreham, qui est à l'emboucheure de la riviére, & des Vaisseaux pareillement à leurs frais pour les transporter en Angleterre, après qu'ils eurent donné des ôtages pour la sûreté des charrois & des Vaisseaux qu'on leur prêtoit. Tout fut fidellement exécuté, & le sixiéme jour de Juillet le Roy entra comme en triomphe dans la Ville de Caën, dont il donna le gouvernement au Comte de Dunois.

De même que Falaize. Histoire de Jean Chartier.

Ce jour-là même Poton de Saintrailles avec un détachement de l'armée investit Falaize. Le Roy y arriva quelques jours après: & comme il n'avoit pas besoin de toute son armée pour ce Siége, il en envoya une partie sous la conduite du Connétable & du Comte de Clermont pour commencer celuy de Cherbourg. Les Anglois de Falaize ne soutinrent le Siége que quinze jours, & se rendirent le vingt & uniéme de Juillet par capitulation, dont une des conditions fut la délivrance du Général Talbot, à qui le Roy d'Angleterre avoit donné cette Ville en propre. Ce Général étoit demeuré prisonnier en France, parce que le Gouverneur de Honfleur n'avoit pas voulu livrer sa Place, ainsi que le Duc de Sommerset en étoit convenu par un des articles de la capitulation de Rouen. Saintrailles fut fait Gouverneur de Falaize, & la garnison fut comme celle de Caën conduite en Angleterre; condition qu'elle accepta volontiers, voyant bien qu'il n'y avoit plus guéres de ressource pour les Anglois en Normandie.

Ibid.

Leur prise est suivie de celle de Domfront & de Cherbourg.

Deux jours après la prise de Falaize, le Roy fit assiéger Domfront par Charles de Culan Grand Maître d'Hôtel, Blainville & Bureau de la Riviére qui commandoit l'artillerie. La Place se rendit le vingt-deuxiéme d'Août; & il ne fut plus question que de pousser le Siége de Cherbourg. C'eût été une affaire très-difficile, pour peu que les grandes dissensions qui étoient alors parmi les Anglois, leur eussent permis d'envoyer du secours: mais la conjoncture fut heureuse pour la France; & le Connétable n'eut point d'autres difficultez à surmonter, que la force même de la Place. Il la fit battre avec furie & du côté de la terre, & du côté de la mer. Il fit élever des batteries de canon sur la gréve: la mer les couvroit durant le temps de la marée; mais on les avoit si bien gabionnées & affermies, qu'elle ne les renversa jamais, & ce qui est de plus surprenant, c'est qu'on avoit trouvé moyen, lorsque la marée étoit prête de monter, d'envelopper les canons & les caques de poudre avec des toiles graissées & accommodées de telle sorte, que l'eau n'y entroit point. Cela surprit & déconcerta le Gouverneur nommé Goüel, qui ne croyoit pas qu'on pût attaquer sa Place de ce côté-là. Il demanda à être reçu à composition; & on convint entre autres choses, qu'on luy rendroit sans rançon son fils, qui étoit demeuré en ôtage depuis la capitulation de Rouen.

Dans toutes les conquêtes de cette campagne on n'avoit presque perdu aucun homme considérable; celle-cy fut fatale à deux des plus vaillans hom-

hommes qui fussent alors dans l'armée; sçavoir à l'Amiral de Coitivi qui fut emporté d'une volée de canon, & à un Officier nommé Tudal Bourgeois, Ecuyer Breton, Bailli de Troye qui s'étoit acquis une grande réputation par sa bravoure & par sa prudence, & qui fut aussi tué d'un coup de coulevrine. Le gouvernement de cette importante Place fut confié par le Roy au Sire de Buëil, qu'il honora en même-temps de la charge d'Amiral de France vacante par la mort de Coitivi. 1450.

Ainsi le douziéme d'Août qui fut le jour de la reddition de Cherbourg, fut achevée la conquête entiére de la Normandie dans l'espace d'un an: chose qui fut regardée comme un prodige, vû le grand nombre de Villes & de Châteaux fortifiez dont cette Province étoit remplie. Aussi le Roy en fit-il par tout rendre des actions de graces au Dieu des armées, & voulut que tous les ans on en renouvellât la mémoire par une Procession générale, comme on le fait encore de nos jours à Rouen le jour même que Cherbourg fut rendu.

Abregé de l'Hist. de Charl. VII. Hist. Chronologique.

Après Dieu, le Roy en fut redevable à sa valeur, & à l'habilité des grands Capitaines qui se trouvérent alors à la tête de ses armées, parmi lesquels l'Histoire distingue singuliérement le Comte de Dunois, le Connétable de Richemond, les Comtes de Clermont, de Nevers, d'Eu, de Tancarville, de Castres, de Saint Pol, les Sires de Culan, d'Orval, d'Etouteville, de Blainville, de Beauvau, de Buëil, de Beauvais, de Moni, de Mouy, le Maréchal de Jalognes, Brézé Sénéchal de Poitou, Jean de Lorraine, Robert de Floques dit Floquet Bailly d'Evreux, Poton de Saintrailles Bailly de Berri, Pierre de Louvain, Robert de Coningan, Prégent de Coitivi Amiral de France, le Comte de Laval, le Maréchal de Loheac son frere, tous gens de tête & de main, & à qui la France sera éternellement redevable d'avoir été affranchie du joug de la domination étrangére.

Seigneurs François qui se distinguérent dans ces Expeditions.

Mais il faut cependant avouer que la sagesse du Roy & de son Conseil fut la premiere cause de ces heureux succès. On ne manqua jamais en France de grands hommes de guerre. Il y en avoit & sous le Regne de Jean, & sous le Regne de Charles VI. trop fameux dans notre Histoire par les malheurs de l'Etat. Le défaut étoit qu'on ne sçavoit pas s'en servir; & il fut impossible de le faire, tandis que le désordre dura dans les Finances & dans la milice.

Sagesse du Roy qui en fut la principale cause.

En ces temps-là les Généraux dispersez en divers quartiers du Royaume agissoient sans concert, cherchant à se signaler, la plûpart à s'enrichir, quelques-uns à se rendre redoutables à la Cour. Les troupes leur étoient attachées à eux en particulier plus ou moins, selon qu'ils leur donnoient plus de licence; elles n'étoient composées que de brigands & de scélerats propres à faire des surprises, à aller en parti, à escalader un Château, ou bien une petite Place mal gardée, où il y avoit espérance de trouver du butin; mais quand il étoit question de les assembler en corps d'armée, elles ne valoient plus rien: on ne les pouvoit contenir dans un camp, les ravages qu'elles faisoient aux environs y mettoient la disette, elles combattoient par boutades, le caprice de leurs Chefs rompoit toutes les me-

1450. sures d'un Général, qui ne pouvoit suivre un systême de campagne; & il n'y avoit que le hazard qui le faisoit quelque fois réussir. Les peuples également pillez & durant la campagne, & durant les quartiers d'hyver, ne pouvoient payer les subsides. Le Roy sans argent n'avoit point de quoy faire de magasins, ni entretenir l'artillerie, ni par conséquent faire aucune entreprise importante. Mais dès que Charles VII. eût cassé toutes ces troupes sans discipline, fait un nouvel état de guerre, réduit la cavalerie aux Compagnies d'Ordonnance, institué celles des Francs-Archers, chargé le Sire Bureau de la Riviere du soin de l'artillerie, empêché les pillages de la campagne, choisi un habile Sur-Intendant des Finances, tout changea de face, & la guerre se fit avec régularité & avec succès. Les Historiens contemporains remarquent qu'on n'avoit jamais veu en France une plus belle, & plus nombreuse artillerie, que dans la guerre de Normandie, & qui fût mieux servie. On y voyoit des charrois sans nombre pour les munitions, dont les conducteurs étoient régulierement payez chaque jour: on payoit les soldats dans les montres que l'on faisoit tous les mois, sans y manquer, & les Gendarmes & toute leur suite étoient bien équipez & bien armez. Il ne se faisoit pas impunément la moindre violence par le soldat, les paysans portoient leurs denrées au camp, avoient leurs troupeaux à la campagne, & leurs chevaux au labourage, sans rien craindre. Le Roy & ses Généraux donnoient sans peine le mouvement à tout, & les corps se joignoient, ou se séparoient, selon les desseins qu'on se proposoit d'exécuter.

Histoire de Jean Chartier, &c. Hist. Chronologique.

Enfin ce qui facilita cette conquête si glorieuse & si necessaire, furent les divisions qui se mirent en Angleterre entre la Maison d'York & la Maison de Lanclastre actuellement regnante, & qui empêchérent deux fois cette année-là des armées de quarante mille hommes prêtes à s'embarquer, de passer en Normandie. Une si heureuse conjoncture pour la France fut mise à profit par le Roy non seulement pour la Normandie, mais encore pour la Guyenne.

Histoire de Mathieu de Coucy.

Il paroissoit plus difficile de réussir dans cette entreprise que dans celle de Normandie, non seulement parce que la Normandie étoit plus proche de la Capitale, mais encore parce que les habitans y avoient le cœur beaucoup plus François que les peuples de Guyenne, qui étoient depuis bien plus long-temps sous la domination Angloise, & que l'Angleterre à cause de l'éloignement ménageoit beaucoup. Cependant le Roy résolut d'y porter la guerre sur la fin de cette campagne.

Histoire de Jean Chartier.

Il soumet aussi plusieurs places en Guyenne.

Hist. Chronologique. Mathieu de Coucy.

Après avoir mis ordre aux affaires de Normandie, ou il laissa le Connétable avec Brézé, qu'il fit Sénéchal de cette Province, & où il établit la milice des Francs-Archers, comme il avoit fait dans le reste du Royaume, il se rendit à Tours au mois de Septembre, y fit venir une partie de son armée, & l'envoya en Guyenne sous la conduite du Comte de Penthievre. Il le fit accompagner par le Maréchal de Jalognes & par Poton de Saintrailles, ausquels il ordonna d'être très-sévéres sur l'observation de la discipline militaire, pour ne point se rendre odieux aux gens du pays.

Leur

Leur premiere expédition fut le Siége de Bergerac, qui fut pris par composition, & dont Philippe de Culan fut fait Gouverneur. Ensuite Jonsac fut pris d'assaut, & Montferrand se rendit après assez peu de résistance. Sainte-Foy & Chalais eurent le même sort. Le Seigneur d'Orval troisiéme fils du Sire d'Albret s'étant joint avec ses Vassaux à l'armée Françoise, s'avança jusqu'à Bourdeaux avec un détachement. Il rencontra un corps de neuf mille hommes, partie Anglois, partie des milices de Bourdeaux, luy présenta la bataille le jour de la Toussaints, quoiqu'il fût beaucoup plus foible, & le défit à plate couture: dix-huit cens des ennemis furent tuez, & douze cens faits prisonniers. 1450.

On auroit fait de plus grands progrès, si l'argent n'avoit pas manqué aux troupes. La faute en fut rejettée sur Jean de Xaincoins Receveur Général des Finances, & sur un de ses Commis. L'un & l'autre ayant été convaincus de péculat, furent jugez dignes de mort; la voye de la clemence étant plus conforme au genie du Roy & plus utile à ses besoins présens, il se contenta de la confiscation des biens immeubles du coupable, où le Comte de Dunois eut bonne part, & de taxer le Receveur à soixante mille écus d'or, qui furent employez à payer les troupes de Guyenne. La rigueur de la saison obligea le Roy à suspendre ses entreprises pour qnelque temps, & à laisser reposer les troupes.

L'année suivante ne fut pas moins heureuse que la précedenre, & le Comte de Dunois, qu'on appelloit aussi le Comte de Longueville, ne rendit pas au Roy moins de service en Guyenne, qu'il avoit fait en Normandie. Dès qu'il y eut du fourage à la campagne, les troupes filérent de ce côté-là. La plûpart des Seigneurs vinrent trouver le Roy à Tours au commencement de May, & entre autres le Comte Jean d'Angoulême frere cadet du Duc d'Orleans revenu d'Angleterre depuis quelques années. J'ai déja fait l'éloge de sa vertu à l'occasion de la déposition du Pape Eugéne IV. par le Concile de Basle. Il avoit épousé après son retour d'Angleterre Marguerite de Rohan, & fut l'Ayeul de François I. Roy de France. Ce Prince sçut allier la bravoure avec la piété, & accompagna le Comte de Dunois son frere dans la conquête de Guyenne. 1451. *Heureux succès de la Campagne suivante.* Histoire de Jean Chartier.

On y ouvrit la campagne par le Siége de Montguyon, qui se rendit au bout de huit jours: & de-là on alla assiéger Blaye. Le Comte de Dunois la fit attaquer par terre, tandis que le Sire Jean le Boursier Seigneur d'Esternai la bloqua par mer, après avoir battu cinq gros navires de Bourdeaux, qui étoient venus apporter des vivres aux assiégez. En très-peu de jours la tranchée fut poussée jusques sur le bord du fossé; le canon ayant ruïné toutes les déffenses, & la mine ayant fait bréche à la muraille, elle fut emporté d'assaut par Pierre de Louvain & par le Seigneur de Maugouverné le vingt & uniéme de Mai. Deux cens Anglois y furent tuez ou pris, le reste se sauva dans le Château, moins pour le déffendre que pour avoir une composition avantageuse, & n'ayant pu l'obtenir, ils furent contrains de se rendre prisonniers de guerre au bout de trois jours. *Siége de Montguyon & de Blaye.*

Parmi les assiégez se trouva Pierre de Montferrand grand Seigneur du

pays,

1451. pays, avec qui le Comte de Dunois fit un Traité particulier, selon lequel il se rachetoit par une rançon de dix mille écus; & il luy étoit libre dans l'espace de six semaines qu'on luy donnoit pour prendre son parti, de faire serment de fidélité au Roy, en renonçant à la domination d'Angleterre, auquel cas on le quitteroit de sa rançon, à condition de remettre entre les mains des François cinq Forteresses qu'il possedoit. Il prit en effet cette résolution. On luy rendit trois de ces cinq Places, & on en garda deux dont on luy accorda le revenu, & qu'on luy promit de luy rendre, si-tôt que Bourdeaux seroit soumis à l'obéïssance du Roy. Ainsi la prise de Blaye, Ville par elle-même très-importante, valut encore au Roy cinq Forteresses, sans qu'il luy en coûtât de les assiéger.

Suivi de la prise de Bourg. Bourg autre Place considérable vers l'emboucheure de la Dordogne dans la Garonne, ne tint que cinq ou six jours, & capitula. Les Anglois qui la défendoient, & les Bourgeois obtinrent par cette prompte soumission une composition plus avantageuse que celle de Blaye. Le Traité fut signé le vingt-neuviéme de Mai, & Jacques de Chabannes Grand-Maître d'Hôtel du Roy en fut fait Gouverneur.

De Libourne, Rion, Castillon, Acqs, Fronsac, & Bourdeaux. En matiére de guerre, quand la partie est aussi inégale qu'elle l'étoit alors entre les François & les Anglois, les premieres conquêtes sont des dispositions pour en faire de nouvelles. Libourne se rendit au Comte de Dunois sans attendre le Siége, Rion au Comte d'Armagnac, Castillon dans le Perigord au Comte de Penthievre. Le Seigneur d'Albret mit le Siége devant Acqs, & le Comte de Dunois devant Fronsac la plus forte Place de toute la Guyenne, & qui avoit toûjours été gardée par les seuls Anglois naturels, comme le Boulevard de tout le pays. Les Bourdelois virent bien que faute de secours, ces deux Places seroient contraintes de se rendre; qu'après cette prise toute l'armée viendroit fondre sur eux, & que bloquez de tous côtez par les Villes conquises, il faudroit enfin subir la loi du vainqueur. C'est pourquoi pour faire leurs conditions meilleures, ils prirent le parti de la soumission volontaire.

Ils députérent au Comte de Dunois, pour le supplier d'envoyer quelqu'un de sa part avec plein pouvoir de traiter avec eux non seulement pour leur Ville, mais même pour toutes celles qui reconnoissoient encore le Roy d'Angleterre. C'étoit la plus agréable nouvelle que pût recevoir ce Général. Il leur envoya Saintrailles alors grand Ecuyer de France & Bailli de Berri, homme d'une grande prudence, d'une expérience consommée, & qui étant natif de Gascogne, seroit par cette raison plus agréable qu'aucun autre aux Bourdelois, & plus capable de manier les esprits dans une négociation de cette importance.

Capitulation des Bourdelois. On permit aux Bourdelois avant toutes choses, d'envoyer au Roy d'Angleterre pour luy représenter l'état où ils étoient réduits: ensuite on tint les conférences où l'on convint le douziéme de Juin des conditions ausquelles la Ville se rendroit: en voicy les plus importantes. Que si le vingt-troisiéme de Juin les Anglois ne se trouvoient en état de faire lever le Siége de Fronsac, Bourdeaux se rendroit au Roy, ou en son absence au Comte de Dunois avec toutes les Villes & Châteaux qui jusqu'à présent

sent avoient été de la domination Angloise dans la Guyenne: qu'au cas qu'il vînt une armée au secours de Fronsac, les Bourdelois, & les autres Sujets d'Angleterre pourroient s'y joindre, & luy donner toute sorte de secours. Que la Ville & le pays se rendant au Roy, il en conserveroit tous les priviléges, usages & coutumes. Que les habitans de la Ville & du pays ne seroient sujets à nulles tailles, gabelles, impositions, fouages, coûtages, ni à aucuns autres subsides, & ne seroient tenus de payer que les droits anciens dûs & ordinaires. Que le Roy établiroit une Justice souveraine à Bourdeaux, pour y vuider tous les procès en dernier ressort, & un Hôtel des Monnoyes. Les autres conditions pour la plûpart regardoient la seureté des biens & de la personne des particuliers, soit qu'ils voulussent demeurer sous la domination de France, ou se retirer. 1451.

Ensuite de ce Traité, il s'en conclut un autre particulier le lendemain avec Gaston de Foix Comte de Bénauges & Captal de Buch. Ce Seigneur étoit Chevalier de la Jarretiére, avoit de grands biens en Angleterre, & sa famille avoit été de tout temps parfaitement attachée aux Anglois. Il ne put se résoudre à quitter ce parti, & étoit encore en doute s'il n'emmeneroit pas avec luy le Seigneur de Candale son fils aîné.

Par ce Traité le Roy consentit à la retraite du Pere, & donnoit un an au Seigneur de Candale pour prendre sa derniere résolution; & supposé qu'il prît celle de se retirer, tous les biens qu'il possedoit en France devoient être donnez à son fils qui n'avoit alors que trois ans, & le Comte de Foix son cousin se chargeoit de les administrer.

Bertran, ou Bernard de Montferrand fut compris nommément dans le Traité fait par la Ville de Bourdeaux, & avec la même condition que si les Anglois faisoient lever le Siége de Fronsac, il demeureroit dans leur parti, de même que Bourdeaux.

Toutes choses ayant été ainsi reglées, il y eut suspension d'armes devant Fronsac, qui capitula aussi-bien que la Ville d'Acqs conformément au Traité de Bourdeaux. Le Comte de Dunois rassembla toutes ses troupes au nombre de vingt mille hommes, pour faire tête aux Anglois, au cas qu'ils osassent paroître en campagne. Les Bourdelois signifiérent leur Traité aux Commandans de cette nation, & les sommérent de venir combattre l'armée de France: mais ils n'étoient pas en état de le faire. C'est pourquoy le jour marqué étant venu, Bourdeaux se rendit au Roy. Le Comte de Clermont en fut nommé Gouverneur; le Sire Bureau de la Riviére en fut fait Maire, & le Seigneur de Gamache Connétable & Lieutenant dn Comte de Clermont, & la charge de Sénéchal de Guyenne fut donnée à Olivier de Coitivi frere du feu Amiral de de ce nom.

Le Comte de Dunois fit son entrée dans Bourdeaux presque avec autant de magnificence que le Roy, dont il répréséntoit la personne, l'auroit faite. Il reçut les sermens de la Ville, & fit au nom du Roy celuy de conserver les priviléges du pays. Il fit publier à son de trompe défense à tous ses soldats de rien prendre chez leurs hôtes sans payer, & fit

1451. pendre un soldat qui avoit osé violer l'ordre. Cette action de justice luy gagna le cœur de tous les Bourgeois, qui n'étoient pas accoûtumez à en voir de pareilles sous la domination des Anglois, parmi lesquels la discipline militaire s'étoit autant relâchée, qu'elle étoit alors en vigueur parmi les François.

Toutes les autres Places se soumirent à l'exemple de la Capitale, excepté Bayonne, dont le Roy qui s'étoit avancé jusqu'à Taillebourg, différa le Siége jusqu'au mois d'Août, pour laisser reposer son armée. Il en congedia même une partie qu'on devoit remplacer par la Noblesse de Guyenne, qui faisoit paroître un grand empressement pour le service de son nouveau Souverain.

La prise de Bayonne achevé la reduction de toute la Guyenne.

Le Siége de Bayonne fut commencé le sixiéme d'Août par les Comtes de Dunois & de Foix. Les assiégez firent d'abord très-bonne contenance; mais le Fauxbourg de Saint Leon ayant été emporté par le Comte de Foix, & les approches du Comte de Dunois faites avec une promptitude merveilleuse jusqu'au fossé du Château, la garnison perdit courage, & demanda à capituler. Le Commandant nommé Jean de Beaumont, & la garnison demeurérent prisonniers de guerre; mais la Ville refusa de se rendre, jusqu'à ce qu'il parut une espéce de prodige dans l'air qui la détermina à se soumettre. La chose est rapportée dans un Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris sur les Lettres des Comtes de Foix & de Dunois. Dans le temps que les troupes Françoises prenoient possession du Château, un peu après le lever du Soleil, le temps étant fort serain, il parut au Ciel pendant une heure sur la Ville du côté des Pyrenées une nuée en forme de Croix d'une lumiére & d'une blancheur extraordinaire sans changer de place. Selon quelques-uns, dit le Mémorial, elle étoit au commencement en forme de Crucifix qui avoit une Couronne sur la tête, & cette couronne se changea en fleurs-de-lys. Comme depuis long-temps la Croix blanche étoit la marque du parti Royal François, de même que la Croix rouge étoit celle du parti Anglois, ce phénomene fut regardé comme un signe certain, que le Ciel se déclaroit pour la France contre l'Angleterre, & les Bayonnois se rendirent. On ne laissa pas de les condamner à payer quarante mille écus au Roy, pour n'avoir pas obéï à la premiére sommation.

Mémorial cotté L. fol. 40. v°. Histoire de Jean Chartier. Mathieu de Coucy.

Quelques jours après la prise de Bayonne, les Députez de trois Etats de Guyenne allérent faire leurs soumissions au Roy à Taillebourg. Il ratifia tous les Traitez que le Comte de Dunois avoit faits, & remit aux habitans de Bayonne vingt mille écus des quarante mille qu'ils devoient payer suivant la capitulation.

Ainsi la Guyenne fut conquise en beaucoup moins de temps encore que la Normandie ne l'avoit été: car la campagne ayant commencé au mois de May, tout y fut parfaitement soumis à la fin d'Août: de sorte que les Anglois n'eurent plus rien en France, hormis Calais & Guynes. Ils conserverent Calais encore plus de cent ans, c'est-à-dire, jusqu'en l'an 1557. qu'il leur fut enlevé par François Duc de Guise sous le Regne de Henry II. La grosse garnison qu'ils y entretenoient, & la facilité qu'ils avoient à y jetter du secours, empêchérent le Roy & ses successeurs d'attaquer cette Place, d'ailleurs extraordinaire-

nairement forte; les Rois d'Angleterre la regardoient comme la clef de la France, & ne voulurent point s'en dessaisir quelques offres qu'on leur fit. Ce fut pendant tant d'années un obstacle continuel à la paix, que les deux nations souhaitoient extrêmement de conclure; mais à laquelle ils préféroient la possession de cette Place. 1451.

Tentative inutile du Pape pour menager la paix entre les deux Rois. Histoire de Jean Chartier.

Durant le cours d'une guerre si opiniâtre, Amurat II. Empereur des Turcs avoit fait de grands progrès en Europe, & Mahomet II. qui luy succeda cette année, formoit encore de bien plus grands projets qu'il exécuta dans la suite. Le Pape Nicolas V. touché du danger qui menaçoit tant d'Etats Chrétiens, résolut de faire encore un effort, pour rétablir la paix entre les deux Couronnes. Il envoya le Cardinal d'Etouteville Legat en France, & l'Archevêque de Ravenne de la Maison des Ursins avec la même qualité en Angleterre, regardant la déroute des Anglois comme une conjoncture favorable pour son dessein. Le Roy répondit au Cardinal qu'il étoit très-disposé à finir la guerre; qu'il ressentoit vivement les maux dont l'Eglise étoit affligée; qu'il ne desiroit rien davantage que d'employer ses armes & ses finances contre les ennemis du nom Chrétien, & qu'il étoit prêt de traiter avec l'Angleterre.

1452.

Le Roi d'Angleterre n'y veut pas entendre.

Mais l'Archevêque de Ravenne ne trouva pas les mêmes dispositions dans Henri, qui malgré les embarras où la guerre civile l'avoit jetté, répondit fiérement, que quand il auroit reconquis sur le Roy de France tout ce que ce Prince luy avoit enlevé depuis deux ans, il seroit temps d'entrer en négociation, & que jusques-là il n'y falloit pas penser: mais il eut depuis bien d'autres affaires à démêler, qui après luy avoir permis encore une tentative sur la Guyenne, dont je parlerai bien-tôt, le perdirent luy-même enfin sans ressource.

Guerre déclarée au Duc de Savoye.

Le Roy étant venu à bout d'un ennemi si redoutable depuis long-temps à la France, commença à ne plus ménager autant qu'il avoit fait, ses autres voisins, dont il avoit été souvent obligé de dissimuler les insultes, à cause des grands embarras où il se trouvoit. Le Duc de Savoye pendant toutes ces gueres s'étoit beaucoup émancipé, & ses troupes avoient fait bien des violences sur les frontiéres de France. Le Roy voulut qu'il luy en fît raison, & étant à Bourges au mois de Juillet, il luy envoya declarer la guerre. Les Historiens contemporains ne rapportent que ce motif de la rupture entre ces deux Princes; mais il est vray-semblable qu'il y en avoit un autre, dont le Roy ne voulut pas faire mention, de peur que le Dauphin, qui étoit toûjours en Dauphiné, ne se révoltât en faveur du Duc de Savoye; c'est que ce Duc avoit conclu le mariage de sa fille Charlote qui n'étoit pas encore en âge nubile, avec le Dauphin sans consulter le Roy, comme il paroît par le Traité qui en fut passé à Genéve au mois de Février de cettte même année 1452. où il n'est fait nulle mention du consentement du Roy. Le Dauphin y traita uniquement en son nom, & le Roy un mois après s'y opposa inutilement.

Suivie immediatement de la paix.

Cette rupture néanmoins n'eut point de suite; & on en eut l'obligation au Cardinal d'Etouteville qui apprit la déclaration de la guerre, lorsqu'il étoit

1452. étoit en chemin pour Rome, & que cette nouvelle fit revenir sur ses pas. Il fit si bien, après s'être abouché avec ces deux Princes, qu'il engagea le Duc à faire satisfaction au Roy sur tous les sujets de plainte qu'il luy avoit donnez. Il fit conclure la paix à Feurs en Forez, où quelques Seigneurs de Savoye mécontens du gouvernement, qui avoient imploré la protection du Roy, rentrérent dans l'obéïssance de ce Prince. On y conclut le mariage entre Iolande de France fille du Roy & le Prince de Piémont fils aîné du Duc de Savoye; & il y a aussi beaucoup d'apparence que le Traité de mariage du Dauphin avec Charlote de Savoye y fut ratifié par le Roy: car il ne paroît pas qu'il s'y fût opposé depuis, & quelques années après il fut consommé.

Guichenon Histoire de Savoye.

Ce qui put rendre le Roy plus facile à cette paix, furent les mouvemens de Guyenne, où l'ancienne inclination des peuples pour les Anglois ralluma la guerre. Les chefs de la conspiration étoient les Seigneurs de Duras, & de Lesparre & le Soudic de Latrau, ausquels se joignirent les Seigneurs de Monferrand & de Langlade, & plusieurs autres de concert avec quelques-uns des principaux habitans de Bourdeaux.

Mathieu de Couci. Jean Chartier.

Monferrand & Langlade, sous prétexte de quelques interêts particuliers qu'ils avoient à ménager avec la Cour d'Angleterre, y firent un voyage, & y exposérent la facilité qu'ils auroient à secoüer la domination de France, supposé qu'il fussent soutenus. Leur projet ayant été examiné dans le Conseil, il y fut fort applaudi. On résolut d'y envoyer incessamment le Général Talbot avec des troupes, & on l'assûra d'un renfort très-considérable quand l'affaire seroit engagée.

Les Anglois se cantonnent dans le Medoc.

Dès le dix-septiéme d'Octobre Talbot arriva dans le Medoc avec cinq mille Anglois, se saisit de quelques petites Places où il se cantonna, & commença à faire des courses sur les François.

Comme le Roy avoit en vûë de gagner les peuples de ce pays là par la douceur, il y avoit laissé peu de troupes, pour ne les point trop charger. Il n'en avoit mis que dans les Places les plus importantes, & en petit nombre, de sorte que les Anglois se trouvérent maîtres de la campagne.

Bourdeaux se révolte, & leur ouvre ses portes.

Les habitans de Bourdeaux où les ennemis avoient intelligence, se voyant suffisamment appuyez, se révoltérent. Olivier de Coitivi Senéchal de Guyenne qui commandoit dans la Ville avec le Sire de Puy-du-fou, n'avoient pas assez de monde pour contenir une Ville si peuplée; & tout ce qu'ils purent faire, fut de traiter avec les Bourgeois, pour avoir permission de se retirer. Les plus moderez de la Bourgeoisie vouloient qu'on la leur accordât; mais durant qu'on disputoit là-dessus, quelques mutins, sans attendre l'ordre, allérent ouvrir une des portes aux Anglois le vingt-troisiéme jour d'Octobre; & tout ce qu'il y avoit de François dans la Ville fut fait prisonnier avec les Commandans.

Autres places qui se soumettent à eux.

Le Roy apprit cette nouvelle avec un extrême chagrin. Il fit partir promptement le Maréchal de Jalognes, le Sire d'Orval, & le Seigneur de

de Gamache avec quelques troupes pour être distribuées dans les Places les plus exposées, selon que le Comte de Clermont qu'il avoit fait son Lieutenant en Guyenne, le jugeroit à propos, en attendant qu'on pût y envoyer une armée; mais ce secours ne put arriver assez à temps. La Noblesse de Guyenne reçut les Anglois dans la plûpart de ses Forteresses; d'autres Villes furent obligées de se rendre faute d'être assez tôt secouruës, & entr'autres la forte Place de Castillon en Perigord. Un renfort de quatre mille hommes arriva d'Angleterre sous la conduite du fils du Général Talbot, du bâtard de Sommerset, & du Seigneur de Camus avec quatre-vingt Vaisseaux tant grands que petits, chargez de toutes sortes de munitions pour ravitailler Bourdeaux; & avec ces troupes le Général Anglois prit Fronsac une des plus importantes Places de Guyenne, où le Seigneur de Gamache commandoit. 1452.

Cependant l'armée de France arriva en Guyenne, & le Roy s'étant avancé jusqu'à S. Jean d'Angéli, fit assiéger Chalais par Jaques de Chabanes grand Maître d'Hôtel, & par le Comte de Penthievre. La Place fut prise d'assaut, & les Généraux François firent couper la tête à quatre-vingt des habitans, comme à des rebelles qui avoient violé leur serment de fidélité. 1453. *L'Armée Françoise marche dans cette Province.*

Le treiziéme de Juillet l'armée Françoise arriva devant Castillon en Périgord sur la Dordogne, à dessein de l'assiéger. Les Maréchaux de Loheac & de Jalognes, le Grand Maître d'Hôtel, l'Amiral de Buëil, le Comte de Beaumont, qui étoit Senéchal de Poitou, le Comte de Penthievre, Pierre de Beauvau, & quantité d'autre Noblesse étoient dans cette armée. Elle fut jointe en ce lieu-là par un corps de Bretons que le Duc de Bretagne avoit envoyé au Roy, & qui étoit commandé par la Hunaudaye & Montauban. On se campa d'abord en un lieu avantageux à la veuë de la Place, sans l'assiéger encore, & on fortifia le camp, aussi-bien qu'une Abbaye qui étoit à quelque distance, où l'on mit des Francs-Archers sous le commandement de Joachim Rohaut Seigneur de Gamache. Histoire de Jean Chartier. Hist. Chronologique.

Le Général Talbot ayant sçu la marche de l'armée Françoise, étoit parti de Bourdeaux avec mille chevaux, se faisant suivre par cinq mille hommes d'infanterie, & parut à la veuë du camp le dix-septiéme de Juillet. Il fit d'abord attaquer l'Abbaye, où Gamache se défendit quelque temps, & n'en sortit que quand il vit ce poste prêt d'être forcé. Il fut chargé dans sa retraite; mais il la fit toûjours en bon ordre, & en combattant. Il y perdit cent ou six vingts hommes, & pensa luy-même être pris.

Talbot profitant de l'ardeur de ses troupes, attaqua le camp. Le combat fut très-sanglant, sur tout à une barriére, où l'on se battit à coups de main pendant une heure. Les Anglois furent repoussez; mais ils ne se rebutoient point. Les troupes qui défendoient la barriére étoient extrémement fatiguées, & il y avoit grand nombre de blessez, c'est pourquoi on les fit relever par celles du Duc de Bretagne sous la conduite de la Hunaudaye & de Montauban. Les Bretons firent là des prodiges, & aprés avoir soutenu plusieurs assauts, pendant lesquels le canon du camp fit un *Sanglant combat entre elle & les Anglois dont le General est tué.*

1453. un grand ravage dans l'armée Angloise, ils firent une sortie fort à propos, en laquelle le Général Talbot eut son cheval tué sous luy d'un coup de canon; & il fut tué luy-même d'un coup de bayonnete dans la gorge par un Franc-Archer qui apparemment ne le connut pas.

Déroute entiére de leurs troupes.

Cette mort causa, ou acheva la déroute. Cinq cens Anglois demeurérent sur la place, du nombre desquels fut le Seigneur de Lille fils du Général Talbot avec plus de trente Chevaliers d'Angleterre, & Moulins Baron Anglois fut fait prisonnier avec environ deux cens autres.

Le Comte de Penthievre se mit aux trousses des fuyards dont plusieurs se jettérent dans Castillon, d'autres se sauvérent du côté de Bourdeaux. Il en périt dans la fuite un plus grand nombre que dans le champ de bataille; mais la grande perte des Anglois en cette occasion, fut la mort du Général Talbot. C'étoit un des plus grands hommes de guerre de ce temps-là, & le plus habile Capitaine, que les Anglois qui l'appelloient leur Achille, eussent alors. Il avoit fait presque toute sa vie la guerre en France avec beaucoup de gloire, & mourut à quatre-vingts ans les armes à la main. On luy donne dans son épitaphe le titre de Maréchal de France, c'est à-dire, que le Roy d'Angleterre, lorsqu'il étoit encore maître d'une grande partie de ce Royaume, l'avoit honoré de cette dignité.

Mathieu Histoire de Louïs XI.

Mathieu de Coucy.

Ce furent les Bourdelois qui contraignirent Talbot à hasarder ce combat contre son avis; mais on luy reprocha une autre faute; c'est qu'après avoir forcé le poste de l'Abbaye, il alla trop brusquement attaquer le camp, sur l'avis qu'il reçut de la garnison de Castillon, que tout étoit en désordre dans l'armée Françoise, & qu'elle commençoit à prendre la fuite. Quand il fut proche des retranchemens, il les trouva tout autres qu'il n'avoit cru, & par la contenance que les François faisoient, il vit bien que l'avis qu'on luy avoit donné étoit faux. Un Gentilhomme qui étoit auprès de luy, luy conseilla de ne pas faire l'attaque, veu le grand feu du canon des François, & l'avantage qu'ils avoient du terrain; mais il y a de certains momens, où les plus sages Capitaines écoutent plus leur courage que leur prudence, & puis il craignoit de mécontenter les Bourdelois; c'est ce qui le précipita dans ce malheur.

Prise de diverses places dont ce combat fut suivi.

Dès le lendemain Castillon se rendit à discretion, quoique la garnison fût de quinze cens bons hommes, parmi lesquels se trouva le Comte de Candale fils du Captal de Buch, les Sires de Monferrand, de Langlade & quelques autres Seigneurs Gascons. Lesparre se sauva heureusement pour luy; car comme il avoit été un des chefs de la révolte, on ne luy eût pas fait de quartier.

Cependant les troupes du Roy grossissoient tous les jours. Il arriva luy-même avec quantité de Noblesse, & se servant de la consternation, où la mort du Général Talbot & la défaite de Castillon avoient jetté les Anglois, il fit plusieurs Siéges à la fois, qui furent de peu de durée, les Places se soumettant presque toutes à la seule veuë des troupes Françoises.

Saint

Saint Milion, Libourne, Saint Macaire, Langon, Villandras, Fronsac, Château-neuf de Medoc se rendirent, ou furent prises en peu de temps. 1453.
Cadillac fit plus de résistance. Le Roy y alla luy-même, & la Place fut emportée d'assaut par Saintrailles & Chabannes. Mais comme la conquête de Bourdeaux étoit le coup décisif, on en commença le blocus, tandis qu'on prenoit les Places que je viens de nommer.

On se saisit de Lormont qui est vis-à-vis de Bourdeaux sur le bord de la riviére du côté de France. On y éleva une Bastille, où se logérent le Maréchal de Loheac, l'Amiral de Buëil, Loüis de Beaumont Senéchal de Poitou, Jaques de Chabannes Grand-maître d'Hôtel, le Comte de Penthievre, la Hunaudaye, Montauban, & Jean Bureau de la Riviére, qui commandoit l'artillerie. Ce corps étoit de six à sept mille hommes. On fit avancer jusques-là par la riviére la flotte du Roy composée de vaisseaux d'Espagne, de Bretagne, de Hollande, de Zelande, de Flandre. Car quoique le Duc de Bourgogne fût alors fort occupé contre les révoltez de Flandre, il ne laissa pas d'envoyer de grands secours au Roy, avec qui il étoit toûjours en très-bonne intelligence, & qui avoit tâché plusieurs fois par ses Ambassadeurs, quoiqu'inutilement, de rétablit la paix entre luy & ses Sujets. Abregé de l'Hist de Charl. VII.

D'ailleurs les Anglois étoient au nombre de quatre mille hommes dans la Place avec environ autant de Gascons, parmi lesquels il y avoit beaucoup de Noblesse. La flotte d'Angleterre étoit dans le port de Bourdeaux, défenduë par une bastille, que les Anglois avoient construite à l'entrée du port. Le Seigneur de Camus, qui commandoit la garnison, avoit fait désarmer tous les vaisseaux, déclarer à ses soldats qu'il n'y avoit plus pour eux d'espérance de retour, & qu'il falloit périr dans Bourdeaux, ou sauver la Place; mais leur grand nombre fut la cause de leur perte. La Ville étant bloquée de toutes parts, & par eau & par terre, il n'y pouvoit plus venir de vivres. La disête augmentoit tous les jours; & enfin l'armée du Roy, après avoir soumis la plûpart des Villes voisines, vint prendre ses quartiers aux environs de la Place. Ce fut une necessité de parlementer, n'y ayant aucune apparence de secours.

Reddition de Bourdeaux & de toute la Guyenne pour la seconde fois.

Pour peu que le Roy eût voulu patienter, il auroit eu la Ville & la garnison à discrétion; mais la prise de Bourdeaux étoit l'affaire capitale, & de plus les maladies s'étoient mises dans son armée, & avoient déja emporté les Seigneurs de Beauvau & de Chabannes qui furent beaucoup regretez, comme deux des plus braves Chevaliers de France. La capitulation fut concluë le dix-septiéme d'Octobre. L'amnistie fut accordée aux Bourgeois; mais aux dépens de tous leurs privileges. Le Roy se réserva de choisir parmi la garnison Gasconne vingt Gentilshommes pour les bannir du Royaume. De ce nombre furent Lesparre & Duras, qui avoient été les principaux auteurs de la révolte. On laissa aux Anglois la liberté de se retirer en Angleterre, ou à Calais; & après la prise de Bourdeaux les Places qui restoient à prendre furent bien-tôt contraintes de se rendre.

C'est ainsi que la Guyenne fut réduite une seconde fois, & sans retour. Jean Chartier.

Les

1453. Les Historiens rendent cette justice au Roy, qu'une campagne ne peut pas être conduite avec plus de sagesse que celle-là le fut par ce Prince; que ses manieres honnêtes & engageantes envers les Seigneurs & les soldats leur faisoient affronter avec joye les plus grands périls, & essuyer les plus rudes fatigues, que son exemple & son activité les animoient dans toutes les occasions, & que la bonté dont il usa envers les Bourdelois, luy gagna les cœurs de tous les gens du pays, qui luy furent désormais très-fideles. Mais l'expérience qu'on avoit faite de leur inconstance, fit prendre de plus grandes précautions. On donna au Comte de Clermont, qui fut confirmé dans sa Lieutenance, un nombre considérable de troupes, capable de prévenir les révoltes & de les étouffer dans leur naissance, s'il en arrivoit quelqu'une: & on y fit bâtir l'année d'après deux Châteaux, l'un sur la riviére, & l'autre au bout de la Ville du côté du Bearn, autant pour contenir la Bourgeoisie que contre les ennemis du dehors.

Histoire de Jean Chartier.

Traité conclu avec les Suisses.

Recueil de Traitez par Leonard. T. 4.

Le Roy ne s'étoit jamais veu plus puissant, plus respecté, plus redouté, plus aimé qu'il étoit alors, & son Royaume n'avoit jamais été plus tranquille. Il avoit conclu avant la campagne un Traité d'alliance avec les Cantons Suisses sur la priere qu'ils luy en avoient faite. Il ne s'agissoit proprement dans ce Traité ni de Ligue offensive ni de Ligue défensive entre les deux Nations; mais seulement les Suisses s'engageoient à ne laisser passer par leurs Cantons aucuns ennemis de la France, & à y permettre le commerce & le passage aux François: & le Roy leur promettoit pour luy & pour ses successeurs, de ne jamais donner de secours aux ennemis des Cantons de la Vieille Ligue de la Haute Allemagne; c'est ainsi qu'on s'y exprime; de ne point permettre à ses Sujets de prendre les armes contre eux, & de leur donner toute liberté de commerce & de passage en France. On parle communément de ce Traité, comme du premier que les Suisses ayent fait avec la France, quoique dès l'an 1444. ainsi que je l'ai remarqué, ils en eussent fait un assez semblable à Ensisheim avec le Dauphin; mais dont le Canton de Zurich n'étoit pas, parce qu'alors il étoit uni avec le Duc d'Autriche, & avec les Nobles contre les autres Cantons.

1454.

Le Seigneur de Lesparre exécuté à mort & pourquoi.

Histoire de Jean Chartier.

L'année suivante le Roy envoya Jean Bernard Archevêque de Tours, & le Sire Guillot d'Estain Chevalier Senéchal de Rouergue, pour renouveller les anciens Traitez d'alliance avec Jean Roy de Castille qui mourut cette même année. Ce fut aussi alors que se fit le mariage de Charles Comte de Charolois fils du Duc de Bourgogne avec Isabelle de Bourbon, fille du Duc Charles de Bourbon; & vers le même temps fut arrêté le Seigneur de Lesparre, qui, après avoir obtenu la vie qu'il méritoit de perdre pour la revolte qu'il avoit excitée en Guyenne, fut convaincu à Poitiers de nouvelles intrigues avec les Anglois. Il eut la tête tranchée, son corps fut ensuite écartelé, & mis en six pieces, qui furent exposées sur divers gibets. Ce fut un exemple aussi juste que necessaire, pour contenir dans le devoir la Noblesse de Gascogne.

Etat des affaires avec l'Angleterre.

Quoiqu'il y eût toûjours guerre entre la France & l'Angleterre, on la faisoit

faisoit assez mollement ; parce que le Roy d'Angleterre occupé à se défendre contre les rebelles de son Royaume, ne pensoit à rien moins qu'à reconquerir la Guyenne, ou la Normandie. Cependant Charles Comte d'Eu reçut un échec en Picardie du côté de Guines : car s'étant avancé vers cette Place avec quelques troupes, comme pour insulter aux Anglois, la garnison qui étoit nombreuse, sortit sur luy, & si à propos, qu'elle le défit, luy tua bien du monde, & fit quatre-vingt prisonniers. Le Gouverneur en fit pendre soixante, parmi lesquels il y avoit deux hommes d'armes, pour qui on offrit en vain la rançon ordinaire. Ce fut un effet de la rage des Anglois qui ne pouvoient se venger autrement des pertes qu'ils avoient faites. 1454. Mathieu de Couci.

Veu l'heureuse situation où les affaires du Roy se trouvoient alors, il n'étoit pas seur aux plus grands & aux plus puissans Seigneurs du Royaume, quelque éloignées que fussent leurs Terres de la Cour, de manquer d'obéïssance à ses ordres. Jean V. Comte d'Armagnac en fit l'épreuve. Il étoit fils de celuy que le Dauphin prit à Lille-Jourdain, & à qui le Roy avoit depuis fait grace, & rendu ses Etats. Il avoit une sœur nommée Isabelle, âgée de vingt-deux ans, qui étoit une des belles personnes de France. Oubliant qu'elle étoit sa sœur, il en devint amoureux jusqu'à la folie, l'inceste devint public, & le Pape Nicolas V. l'excommunia. Il parut quelque temps repentant de son désordre, & obtint l'absolution de son excommunication à la priere du Roy. Mais cette criminelle passion se ralluma bien-tôt & l'aveugla de telle sorte, qu'il crut que pour lever le scandale, il n'avoit qu'à se marier avec Isabelle. Il appella un Chapelain de son Hôtel, luy asseura qu'il avoit dispense du Pape pour ce mariage, & le Chapelain par la crainte de la mort dont on le menaçoit, les maria. *Inceste du Comte d'Armagnac.* *Ibid.*

Un si monstrueux inceste causa un scandale extrême dans tout le Royaume. Le Pape en écrivit au Roy, le priant d'user de son autorité pour le faire cesser. Ce Prince envoya le Comte de la Marche & la Dame d'Albret au Comte d'Armagnac qui étoit leur neveu, pour tâcher de le faire rentrer en luy-même ; mais ils ne purent rien gagner ; & le Roy apparemment n'eût pas passé outre, sans un nouvel incident, qui luy donna occasion d'user de la voye des armes contre le Comte.

Philippe de Levis s'étoit démis en ce temps-là de l'Archevêché d'Auch en faveur de son neveu de même nom, qui y fut confirmé par le Pape Nicolas V. & par le Roy. Le Comte d'Armagnac vouloit mettre en cette Place Jean de Lescun son frere bâtard. Il l'avoit fait élire par le parti qu'il avoit dans le Chapitre, & soutenoit son élection, malgré le Roy & le Pape. Nicolas étant mort avant que cette affaire fût finie, eut pour successeur Calixte III. Le nouveau Pape ne manqua pas d'animer le Roy contre le Comte d'Armagnac, & l'engagea à le punir de l'opposition qu'il faisoit à l'exécution des ordres de son Souverain, & en même temps de l'effroyable scandale qu'il causoit dans l'Eglise par son mariage incestueux. 1455. *Occasion que le Roy eut de prendre les armes contre lui.* Histoire de Jean Chartier. Gallia Christiana.

1455. Reguliérement parlant nos Rois en donnant l'investiture à leurs Vassaux, se reservoient toûjours les Régales & la nomination, ou la confirmation des Evêques dans les Eglises dépendantes des Terres feudataires de la Couronne, quoique les Villes Episcopales fussent des dépendances du fief, comme la Ville d'Auch l'étoit du Comté d'Armagnac. Ainsi la résistance du Comte en cette occasion étoit une espece de fellonie, qui rendoit juste la guerre que le Roy luy déclara.

Mathieu de Couci.

Dès le mois de Mai il donna ordre au Comte de Clermont, au Maréchal de Loheac & à Poton de Saintrailles, à qui l'Histoire donne aussi en cet endroit le titre de Maréchal de France, d'entrer avec les troupes de Guyenne sur les Terres du. Comte, c'est-à-dire dans le Comté d'Armagnac & dans le Rouergue. L'ordre fut exécuté si heureusement & si promtement, que toutes les Villes & Forteresses du Comté d'Armagnac, qui étoient au nombre de dix-sept, furent saisies presque sans résistance, excepté Létoure, où le Château qui étoit très-fort, tint quelques jours, & enfin se rendit. Le Comte d'Armagnac fut obligé de s'enfuir vers l'Arragon, où il avoit encore quelques Châteaux. Ses Etats furent confisquez ; & il périt malheureusement dix-neuf ans après sous le Regne de Louïs XI. sans laisser d'enfans legitimes. Ce fut-là le digne fruit de la vie débordée & scandaleuse de ce Seigneur.

Cependant le Dauphin se donnoit grande liberté dans le Dauphiné, agissant tantôt suivant son caprice, tantôt de concert avec le Roy, qui fermoit les yeux à sa conduite, & l'aimoit presque autant là, qu'à la Cour, tandis qu'il se tiendroit en repos ; mais c'étoit beaucoup exiger de luy.

Intrigues du Dauphin avec le Duc de Milan & les Florentins contre les Vénitiens.

Guichenon Histoire de Savoye. p. 515.

Il n'avoit pas plus de complaisance pour Louïs Duc de Savoye son beau-pere que pour le Roy. La guerre étoit alors fort allumée en Italie entre Alfonse d'Arragon Roy de Naples & les Venitiens d'une part, & François Sforce Duc de Milan & les Florentins de l'autre. Le Duc de Savoye avoit fait un Traité avec Alfonse & avec les Venitiens, par lequel il s'étoit obligé à s'opposer aux troupes qui pourroient venir par les Alpes au secours des Florentins & du Duc de Milan. C'étoit principalement contre René d'Anjou, qui portoit toûjours le titre de Roy de Sicile, qu'Alfonse avoit pris cette précaution : car René d'Anjou nonobstant la mauvaise fortune qu'il avoit expérimentée en Italie, n'avoit pas encore perdu toute espérance de reconquérir le Royaume de Naples à la faveur des divisions des Princes & des Républiques de delà les Alpes. Les Florentins luy relevoient le courage dans l'espérance de susciter des affaires à Alfonse d'Arragon. Ils avoient envoyé une Ambassade en France pour ce sujet, & déterminé René d'Anjou à faire encore une tentative. Ce fut fort inutilement qu'il la fit ; car étant parti de son Comté de Provence avec une armée, pour passer les Alpes, il en trouva les passages fermez par le Duc de Savoye, & fut contraint de s'en retourner en Provence sans rien faire ; mais le Dauphin gagné par les Florentins, & par le Duc de Milan, s'étoit mis de la partie, & la chose réussit mieux. Il leva des troupes en Dauphiné,

&

& les ayant jointes à celles de René d'Anjou, les fit marcher vers les Alpes. Le Duc de Savoye qui ne vouloit pas rompre avec le Dauphin son gendre, & qui d'ailleurs avoit été sollicité par le Roy en faveur de René d'Anjou, laissa surprendre les passages: de sorte que le Dauphin fit passer l'armée, & René étant monté sur les vaisseaux de Pierre Frégose, alla se mettre à la tête de ses troupes auprès d'Ast, & fit la guerre aux Venitiens conjointement avec le Duc de Milan. Mais le Pape appréhendant que cette guerre n'attirât les Ultramontains en Italie, négocia si-bien, qu'il fit conclure la paix par Alfonse d'Arragon & par les Venitiens avec le Duc de Milan & les Florentins; & René d'Anjou fut encore obligé de revenir en Provence.

1455.

Justinian Hist. Venet. L. 8.

Le Duc de Savoye loin de s'opposer à ce Traité, avoit témoigné qu'il y en entreroit volontiers. Cela chagrina extrêmement le Dauphin, qui espéroit d'avoir part à cette guerre, & la regardoit comme une occasion favorable, de faire cesser cette inaction où il étoit depuis long-temps, & dont il s'ennuyoit fort. Pour s'en venger, il fit une querelle au Duc de Savoye même touchant l'hommage du Marquisat de Salusses. Il luy déclara la guerre, & prit Monluel, Ambronai, Lanjeu, & Saint Genis, mais cette guerre ne dura que trois mois; le Duc de Bourgogne & les Suisses du Canton de Berne obligérent le Dauphin à la finir, & s'étant fait médiateurs, la paix fut conclue à condition que les Places prises & les prisonniers faits de part & d'autre seroient rendus; & il fut arrêté qu'on suspendroit pendant sept ans la décision du different touchant l'hommage du Marquisat de Salusses, sans préjudice des prétentions des deux parties.

Il déclare la guerre au Duc de Savoye son Beau-pere, & est contraint de faire la paix.

Titre tiré des Archives de Turin par Guichenon.

Cette paix remit le Dauphin dans son premier état; mais il n'y demeura pas long-temps; car le Roy indigné de l'opiniâtreté avec laquelle il refusoit depuis dix ans de revenir auprès de sa personne, malgré les ordres pressans qu'il luy avoit fait réïtérer plusieurs fois & encore depuis peu, résolut de l'y contraindre.

Le Roy veut le contraindre de revenir à la Cour.

Mathieu de Coucy.

Il trouva des prétextes de faire un voyage avec la Cour en Bourbonnois & en Auvergne. Le Dauphin ne l'eut pas plûtôt appris, qu'il en pénétra le véritable motif: & il n'en eut plus aucun doute, lorsqu'il sçut qu'il filoit des troupes vers le Dauphiné sous la conduite de Louïs-Antoine de Chabannes Seigneur de Dammartin; cela le jetta dans un grand embarras. Il prit néanmoins le parti de se cantonner dans le Dauphiné, & de se défendre, supposé que le Duc de Savoye son beau-pere voulût le secourir d'hommes & d'argent; & il envoya vers ce Prince pour l'en solliciter. Le Roy en ayant eu avis, donna ordre à Chabannes d'aller incessamment à la Cour du Duc pour le détourner de seconder les mauvais desseins du Dauphin. Chabannes luy parla fortement & le fit souvenir de la promesse qu'il avoit faite au Roy dans une entreveuë qu'il avoit euë avec ce Prince l'année précédente à Saint Poursain en Bourbonnois, de ne jamais rien faire contre ses interêts. Le Duc répondit à Chabannes, que l'alliance qu'il avoit faite avec le Dauphin ne préjudicieroit en rien à l'attachement qu'il avoit pour le Roy, & qu'il ne soutiendroit point le Dauphin dans la révolte, s'il s'y engageoit.

Il va pour cet effet en Dauphiné.

Guichenon Histoire de Savoye.

1455. Le Dauphin informé de cette réponse du Duc, & que Chabannes avoit effectivement ordre de le venir enlever dans le Dauphiné, prit sa résolution sur le champ; & veu la disposition où étoit le Duc de Savoye son beau-pere, dont les Etats eussent été la retraite qu'il eût dû plus naturellement choisir, il pensa à se sauver dans ceux du Duc de Bourgogne.

Il ne prit cette résolution, que dans l'impossibilité d'en prendre une autre. A la vérité il sçavoit bien que le Duc de Bourgogne n'étoit pas d'humeur à se brouiller avec la Cour de France; mais aussi il étoit persuadé que les menaces, dont le Roy pourroit user en cette occasion, feroient moins d'effet sur l'esprit de ce Prince, que sur le Duc de Savoye; qu'il étoit bon & généreux, & que par la grande considération que le Roy avoit pour luy, il seroit plus en état qu'aucun autre, de luy ménager une réconciliation avantageuse.

Il partit donc du Dauphiné au mois de Septembre, accompagné de quelques Gentilshommes qui s'étoient attachez à luy, entre lesquels étoient le Sire de Montauban & Jean Lescun, appellé communément le Bâtard d'Armagnac, & après avoir traversé le Comté de Bourgogne, il arriva en Brabant.

1456. *Et le Dauphin se retire en Brabant.*

Continuation de l'Hist. Chronologique. du Heraut de Berri. Mathieu de Coucy.

Lorsque le Duc de Bourgogne reçut la nouvelle que le Dauphin approchoit de ses Etats, il étoit dans l'Evêché d'Utrecht, avec une armée qu'il avoit levée, pour obliger cette Ville à recevoir pour Evêque David de Bourgogne son fils naturel, pourvû de cet Evêché par le Pape, nonobstant l'élection que le Chapitre avoit faite du Seigneur de Brédérode. Cette nouvelle le surprit & l'embarassa. Il en fit aussi-tôt part au Roy, qui reçut sa Lettre à Lion, & il écrivit en même temps à la Duchesse sa femme, & au Comte de Charolois son fils, de faire au Dauphin tous les honneurs qui étoient dûs au fils de leur Souverain; mais que pour luy, il ne le verroit point, avant que d'avoir reçu réponse de la Cour de France.

Lettre du Duc de Bourgogne, & la réponse du Roy, T. 10. Spicileg.

Ce procédé du Duc de Bourgogne plut extrêmement au Roy, qui prit son parti dans cette conjoncture avec beaucoup de prudence. Il n'étoit plus en son pouvoir d'arrêter le Dauphin, ni même d'obliger le Duc de Bourgogne, en qualité de son feudataire, à le luy remettre entre les mains, parce que le Dauphin s'étoit refugié en Brabant, qui n'étoit point de la mouvance de la Couronne. Il se tenoit plus asseuré du Duc que de tout autre Prince, chez qui le Dauphin pût demeurer; d'ailleurs il appréhendoit que s'il poussoit son fils trop vivement, il ne se réfugiât en Angleterre. Il conclut donc qu'il falloit le laisser où il étoit. Ainsi il écrivit au Duc d'une maniere fort honnête, & luy dit qu'il le prioit de traiter le Dauphin dans ses Etats comme luy-même auroit souhaité d'être traité en France, si quelque accident l'avoit obligé de s'y retirer.

Mémoires d'Olivier de la Marche L. 1. ch. 33. Mathieu de Coucy.

Comment il y fut reçu du Duc de Bourgogne.

Cette Lettre du Roy tira le Duc d'inquiétude. Il alla aussi-tôt à Bruxelles trouver le Dauphin, à qui il fit toutes les caresses possibles, luy assigna une pension de trois mille florins par mois, & luy donna à choi-

choisir tel lieu qu'il voudroit pour faire sa résidence. Mais sur la demande que luy fit le Dauphin de luy donner des troupes, afin seulement de contraindre le Roy de mettre hors de son Conseil des gens qui abusoient de sa confiance, il luy répondit, Monseigneur, tous mes soldats & toutes mes finances sont à votre service, excepté contre Monseigneur le Roy votre pere; & pour ce qui est d'entreprendre de réformer son Conseil, cela ne convient ni à vous ni à moi; je le connois si sage & si prudent, que nous ne sçaurions faire mieux que de nous en rapporter à luy. Le Dauphin voyant qu'il n'y avoit rien à espérer de ce côté-là, prit le parti de vivre en repos, & choisit Genep sur les frontiéres du Haynaut pour son séjour ordinaire; parce que cette Place est située dans un pays fort commode pour la chasse, qu'il aimoit beaucoup. 1456.

Le Roy cependant ne laissa pas de prendre ses précautions. Il renforça les garnisons de Pontoise, de Compiégne, de la Brie, & de toutes les Places frontiéres des Etats du Duc de Bourgogne, défendit à tous les habitans de ces quartiers-là d'avoir aucun commerce avec le Dauphin, ou avec ses gens, ordonna de bien garder tous les passages & de ne le recevoir nulle part sans sa permission expresse, & il s'asseura de toutes les Places du Dauphiné. *Précautions que le Roy & le Duc prirent chacun de leur côté.* Histoire de Jean Chartier.

Le Duc de Bourgogne de son côté voyant les troupes Françoises grossir dans son voisinage, se tint sur ses gardes, & fortifia aussi sa frontiére, appréhendant que le Roy, sous l'apparence d'une modération affectée envers son fils, ne prît des mesures pour son enlévement, que ce Duc n'étoit pas résolu de souffrir au milieu de ses Etats. Il ne pouvoit pas non plus douter que le Roy, qui ne s'embarassoit plus guéres des Anglois, n'eût sur le cœur la maniére dont il l'avoit traité dans la paix d'Arras, qu'il avoit faite avec luy, non pas comme un Vassal avec son Seigneur, mais comme un victorieux avec un ennemi accablé, à qui on veut faire sentir tout le poids & toute la honte de son malheur, en luy faisant acheter sa réconciliation aux conditions les plus désavantageuses & les plus humiliantes, & que la meilleure partie de la Picardie qui luy avoit été cédée, ne fût sur tout un article bien chagrinant pour le Roy. Il devoit s'attendre que ce Prince ne manqueroit aucune occasion favorable de s'en relever, & que le séjour d'un Prince aussi inquiet que le Dauphin dans ses Etats en pourroit fournir beaucoup. C'est pourquoi après avoir laissé passer quelques mois, il résolut de faire une tentative pour le réconcilier avec le Roy son pere. Meyer. Annal. Flandr. L. 16.

Il envoya pour ce sujet à la Cour de France Jean de Croy & Simon de Lalain, qui commencérent par justifier la conduite du Duc de Bourgogne à l'égard du Dauphin. Ensuite ils représentérent au Roy qu'étant aussi bon pere qu'il l'étoit, il ne devoit point refuser certaines choses que son fils demandoit pour rentrer dans l'obéïssance, & luy proposérent, pour donner de l'occupation à ce Prince qui avoit l'inclination guerriére, de luy accorder des troupes & de l'argent, pour aller contre les Turcs en Hongrie, d'où ces infidelles, depuis quatre ans qu'ils s'étoient rendus maîtres de Constantinople, faisoient trembler toute la Chrétienté; que c'étoit 1457. *Le dernier essaye de réconcilier le Dauphin avec le Roy son pere.* Histoire de Jean Chartier.

 une

1457. une expédition digne d'un fils de Roy de France; qu'il la souhaitoit passionnément; que cette complaisance du Roy & cet éloignement pour quelque temps dissiperoient le chagrin qui avoit fait commettre au Prince tant de fautes, & le disposeroient infailliblement à rentrer dans son devoir: enfin, ils le suppliérent de la part du Dauphin, de suspendre la résolution où il étoit, de l'exclure entiérement du Dauphiné, qui luy appartenoit de droit par les Traitez passez entre les anciens Seigneurs de ce pays & les Rois de France.

Dispositions du Roy à cet égard.

Le Roy répondit à tous ces articles, qu'il avoit approuvé la conduite du Duc de Bourgogne envers le Dauphin, & qu'il auroit toûjours pour agréables les bons traitemens qu'il luy feroit, tandis que ce Prince ne commettroit point de nouvelles fautes contre le devoir d'un fils envers son pere. Qu'il étoit toûjours prêt à le recevoir dans ses bonnes graces, quand il voudroit y rentrer sans mettre des conditions, & sur tout des conditions telles qu'il luy proposoit; & qu'entre autres il ne consentiroit jamais à deux: La premiére, que le Dauphin eût à son service certaines personnes qu'il n'étoit ni du bien de l'Etat, ni même de son propre bien de laisser auprès de luy; & la seconde, qu'il ne fût point obligé de revenir à la Cour auprès de sa personne: parce que cette demande marquoit trop clairement combien sa soumission étoit peu sincére, & rendoit ses desseins très-suspects; qu'au reste le Cardinal d'Avignon & d'autres Envoyez du Pape luy avoient déja fait ces propositions de la part du Dauphin; qu'il les avoit fait convenir qu'elles étoient très-déraisonnables; que sur l'article de l'expédition de Hongrie, le Dauphin luy en avoit écrit luy-même de Saint Claude durant sa fuite de Dauphiné aux Pays-bas; qu'une résolution de cette nature ne devoit être prise par son fils, que de concert avec luy, & qu'avant que d'en traiter avec le Légat, il devoit s'être rendu auprès de sa personne pour sçavoir ses intentions là-dessus. Qu'ainsi ils luy déclarassent qu'il ne devoit point penser à ce voyage: qu'il ne luy convenoit point de le faire qu'avec un équipage & une suite proportionnée à sa qualité de Prince & de fils de Roy de France, héritier présomptif de la Couronne: que la situation des affaires du Royaume ne permettoit pas d'en faire sortir une armée; qu'en tirant de France la Chevalerie qui en faisoit toute la force, les Anglois ne manqueroient pas de l'attaquer; qu'il avoit de nouvelles preuves de leurs mauvais desseins contre le Royaume, & que pour luy il seroit le premier à contribuer de toutes ses forces à la guerre contre les Turcs, dès qu'il verroit la sûreté de son Etat bien affermie par une bonne paix, ou par une longue Tréve qui ne luy laissât rien à craindre de la part de ses ennemis; que pour ce qui étoit de l'article du Dauphiné, il jugeoit à propos de s'en assûrer; que la conduite passée de son fils étoit le plus puissant motif qu'il eût de le faire: & qu'enfin il espéroit que les bons conseils du Duc de Bourgogne l'engageroient à se remettre dans son devoir, & à avoir pour un pere qui l'aimoit tendrement, toute l'obéïssance & toute la confiance qu'il luy devoit.

Le Dauphin s'obstine à demeurer aux Pays-Bas.

Cette réponse fit connoître au Dauphin que desormais il n'y avoit pour luy aucune espérance de retour que par la voye de la soumission pleine & entié-

entiére; mais il étoit bien déterminé à ne la pas prendre. Il résolut donc de fixer sa demeure aux Pays-bas, jusqu'à ce que le temps luy fît naître l'occasion d'en sortir de la maniére qu'il le souhaitoit; & il fit venir de Savoye son épouse qu'il n'avoit pas encore vûë. Le Duc de Bourgogne la reçut, & la fit recevoir par tout d'une maniére, dont le Dauphin & le Duc de Savoye durent être contens.

1457.

Mathieu de Couci.

Quand le Roy n'eût point eu d'autres raisons essentielles de rejetter la proposition du voyage de Hongrie, sur laquelle les Envoyez de Bourgogne insistérent beaucoup à la sollicitation du Legat du Pape, la conspiration du Duc d'Alençon qui fut découverte sur ces entrefaites, étoit un motif plus que suffisant pour l'empêcher de l'écouter.

Jean Duc d'Alençon Comte du Perche, Prince du Sang, & Pair de France, étoit mécontent de la Cour: premiérement par la jalousie qu'il avoit conçûë contre Charles d'Anjou Comte du Maine, qui depuis plusieurs années étoit toûjours très-avant dans la faveur du Roy; & en second lieu à l'occasion d'un différend que ce Duc avoit avec le Duc de Bretagne, sur quoy il prétendoit qu'on ne luy rendoit pas justice. Il avoit été pris à la bataille de Verneuil par les Anglois, tenu long-temps prisonnier au Château du Crotoy en Picardie, & n'en étoit sorti qu'en payant une grosse rançon, pour laquelle il avoit été obligé de vendre à très-bas prix la Ville de Fougeres au Duc de Bretagne. Ses affaires s'étant rétablies, il prétendit retirer cette Place pour le même prix qu'il l'avoit venduë: le Duc de Bretagne n'y voulut point entendre, & le Duc d'Alençon s'en plaignit au Roy, qui ayant grand interêt à ménager le Duc de Bretagne, n'eut garde de le contraindre à donner satisfaction au Duc d'Alençon; d'ailleurs il n'avoit pas sujet d'être fort content de ce Prince, parce qu'il avoit été un des principaux auteurs de la premiére révolte du Dauphin.

Conspiration du Duc d'Alençon à quoi attribuée.

Mathieu de Coucy.

L'indifférence du Roy pour ses intérêts l'irrita, & le mit dans un tel chagrin, qu'il se résolut à traiter avec le Roy d'Angleterre, pour faire rentrer les Anglois en Normandie, & leur livrer les Places qu'il y possédoit. Un tel dessein étoit conforme au génie de ce Prince, qui d'ailleurs avoit de très-belles qualitez. Il étoit admirablement bien fait de sa personne, de sorte qu'on l'appelloit communément le Beau Duc, brave, bon Capitaine; mais violent à l'excès, intriguant, téméraire, & qui fut possédé de l'esprit de faction jusqu'à la fin de sa vie. Dès le temps que Talbot surprit Bourdeaux dans la révolte de Guyenne, il prit des liaisons avec ce Général, & traita secrétement avec luy pour le mariage de sa fille avec le fils du Duc d'York. Quelque temps après la nouvelle réduction de la Guyenne, le Duc alla à la Fléche, où un Anglois nommé Hontinton vint le trouver. Il le chargea en le renvoyant d'engager le Roy d'Angleterre à terminer par toutes sortes de moyens les guerres civiles dans son Royaume, l'assurant qu'il n'auroit jamais une plus belle occasion de rétablir ses affaires en France; que les troupes du Roy étoient à l'extrêmité du Royaume occupées contre le Comte d'Armagnac & contre le Dauphin; que pour luy, dès qu'il verroit les Anglois se mettre en devoir de

Il traite avec les Anglois pour les rappeller en Normandie.

Histoire de Jean Chartier.

le

1457. le soutenir, il se déclareroit ouvertement; qu'il seroit le plus fort en Normandie, où le Roy n'avoit pour toutes troupes que quatre cens Lances; qu'il y avoit un gros parti dont il étoit sûr; qu'il avoit beaucoup d'artillerie; qu'il leur ouvriroit les portes de plusieurs Places fortes qui luy appartenoient, & dont il étoit maître; que les peuples de Guyenne se révolteroient de nouveau au premier signal; & qu'il falloit faire descente en même-temps en Normandie & à Calais, pour entrer de ce côté-là dans le pays de Caux.

Le Roy d'Angleterre agréablement surpris d'une telle proposition, l'accepta sans hésiter. Il ne pouvoit guéres espérer de remettre le pied en France, que par un moyen tel que celuy-là. On n'avoit pas encore oublié en Angleterre l'exemple tout pareil de Robert d'Artois, dont la haine contre Philippe de Valois avoit été la source du renversement de la France & de l'accroissement prodigieux de la puissance des Anglois dans ce Royaume. Henri répondit au Duc qu'il pouvoit compter sur luy, & s'assurer qu'il trouveroit en sa personne un Prince aussi reconnoissant, que Charles de France l'étoit peu des grands services que les Princes de son Sang luy rendroient.

Mesures prises pour l'exécution.

Il ne fut plus question que de convenir des mesures que l'on prendroit pour l'exécution. Le Duc d'Alençon se servit, pour conclure le Traité, d'un nommé Pouancé qui étoit un de ses domestiques, d'un nommé Thomas Gillet Prêtre de Domfront qui étoit son Aumônier, & d'un autre appellé Edmond Gallet. Le Roy d'Angleterre choisit un homme de confiance, pour traiter secrétement avec ceux que le Duc d'Alençon envoyeroit, & le signe pour se faire connoître à cet homme, étoit de luy prendre le pouce en l'abordant. Les principaux articles dont on convint, furent le mariage de la fille du Duc d'Alençon avec le fils du Duc d'York; qu'en cas de malheur ce Prince auroit une retraite & un grand établissement en Angleterre, comme le Duché de Beffort ou celui de Glocestre, que supposé le succès de l'entreprise, on luy feroit en France tous les avantages qu'il pourroit souhaiter; & en attendant on l'assûroit de luy faire tenir tout l'argent dont il auroit besoin.

Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris coté L. fol. 147.

Comment elles furent découvertes.

Procès du Duc d'Alençon publié par M. du Puy.

Le Duc d'Alençon s'ouvrit encore sur cette affaire à un Jacobin d'Argentan qui étoit son Confesseur, & qui passa en Angleterre pour le même sujet: mais quelques précautions que l'on prenne dans la conduite de ces hazardeux complots, qu'il faut de nécessité confier à tant de personnes, le secret d'où dépend tout le succès, n'est pas aisé à tenir caché, & la crainte ou l'interêt le font souvent trahir par ceux de qui on se défie le moins. C'est ce qui arriva en cette occasion. Le Duc voulant faire tenir de nouvelles Lettres au Roy d'Angleterre, donna ordre à Gillet son aumônier, dont j'ay déja parlé, de les porter. Il s'en excusa, disant au Duc qu'en ces sortes d'affaires il falloit autant qu'il étoit possible se servir de gens, dont le Roy ne pût avoir aucun soupçon, que si on le voyoit passer tant de fois en Angleterre, il n'en faudroit pas davantage pour donner des ombrages à la Cour, qui mettroit aussi-tôt des espions en campagne, & prendroit ses précautions sur les moindres apparences: qu'il avoit un

un parent appellé Pierre Fortin, pauvre, inconnu, boiteux, mais homme d'esprit & d'adresse, dont on ne se défieroit jamais, & qui s'acquitteroit parfaitement de la commission. Le Duc trouva ces raisons bonnes, & s'en tint à ce conseil. 1457.

On fit venir Fortin: le Duc luy donna un bâton creux, où il mit les Lettres qu'il écrivoit au Roy d'Angleterre, & laissa à Gillet le soin de l'instruire de ce qu'il avoit à faire. Il l'instruisit en effet; mais d'une toute autre maniére que le Duc n'avoit prétendu: car il convint avec luy, qu'au lieu de passer en Angleterre, il iroit trouver le Roy, & luy mettroit en main les Lettres dont il étoit chargé; ce qu'il exécuta.

Le Duc est arrêté.

Le Roy, qui étoit alors en Bourbonnois, ayant lû les Lettres, en fut extrêmement surpris, & dit en soupirant, à qui me fierai-je désormais, puisque les Princes mêmes de mon Sang me trahissent? Il tint Conseil avec ses Ministres. Il y fut résolu d'arrêter au plûtôt le Duc d'Alençon, de se saisir de ses Places de Normandie; & le Comte de Dunois fut chargé de s'assûrer de la personne de ce Prince.

Ce Duc, pour mieux cacher ses intrigues, étoit venu faire un voyage à Paris, en attendant le retour de son courier. Le Comte de Dunois s'y rendit avec Brézé Sénéchal de Normandie au commencement de May 1456. Il manda le Prevôt de Paris & quelques autres Officiers du Roy, leur déclara sa commission, & leur ordonna de se trouver le jour du Saint Sacrement sur les quatre heures après midy à l'Hôtel d'Alençon, qui a été depuis l'Hôtel de Saint Pol, & est aujourd'huy l'Hôtel de la Force, & d'avoir leurs Archers dispersez aux environs tout prêts à exécuter ses ordres.

Le Comte de Dunois vint à l'heure marquée avec une grande suite à l'Hôtel d'Alençon, où le Duc le reçut avec beaucoup de caresses. Ils s'entretinrent quelque temps, jusqu'à ce que le Comte étant averti que tout étoit disposé, il dit au Duc: *Monseigneur, pardonnez-moy, le Roy m'a envoyé devers vous, & m'a baillé charge de vous faire son prisonnier: je ne sçay proprement les causes pourquoy, & pour à luy obéir, je vous fais le prisonnier du Roy.* En même-temps les gens de la suite du Comte s'emparérent de la chambre & de l'escalier, & les Archers du Prevôt des avenuës & des portes de l'Hôtel. On se saisit de quelques-uns des domestiques, & il fut ordonné aux autres sous peine de la vie de ne pas branler. Mathieu de Coucy.

Le Comte dit au Duc, qui ne fut jamais plus surpris, qu'il falloit partir à l'instant & le suivre; que la résistance luy seroit inutile, & qu'il le prioit de ne le point obliger à faire violence à une personne de son rang. Il fallut céder à la force. On luy fit seller des chevaux de son écurie pour luy & pour quelques-uns de ses domestiques, & on le conduisit par la porte de Saint Antoine. A quelque distance de-là se trouva de Mouy Bailli de Vermandois, suivant l'ordre qu'on luy en avoit donné, avec une escorte d'environ cent cinquante tant Lanciers qu'Archers, qui menérent le Duc à Melun, & de-là en Bourbonnois à Chantelle, où il fut mis en prison.

Le Roy luy avoit envoyé des Commissaires pour l'interroger en chemin; mais

1457. mais il répondit toûjours qu'il ne leur déclareroit rien, & qu'il diroit tout au Roy s'il vouloit l'entendre. On le tint près de deux ans en prison, afin d'avoir toutes les lumiéres nécessaires pour luy faire son procès.

1458. *Formalitez observées dans le jugement de son procès.* Procès du Duc d'Alençon. Lettres du Roy pour le transport du Parlement à Vendôme.

Comme le Duc d'Alençon étoit Prince du Sang & Pair de France, le Roy au bout de ce temps-là fit assembler son Parlement à Montargis, & y fit appeller les Pairs: mais sur l'avis qu'il reçut de la flotte des Anglois qui étoit en mer avec des troupes de débarquement, comme on ne sçavoit si leur dessein étoit de descendre ou en Xaintonge, ou en Poitou, ou en Basse-Normandie, il transféra le Parlement à Vendôme, pour être à portée de veiller à la sûreté de ces trois Provinces. La qualité de Pair que portoit le Duc d'Alençon, fit que le Roy voulut s'instruire de toutes les formalitez qu'il falloit observer dans le jugement de ce procès. C'est pourquoy il envoya au Parlement de Paris Jean Tudert Maître des Requêtes, pour ordonner qu'on consultât les Registres sur la maniére dont on s'étoit comporté dans le procès de Charles Roy de Navarre, de Robert d'Artois, & de Jean de Montfort sous les Regnes précedens, & il leur proposa les questions suivantes.

Questions faites là-dessus au Parlement. Registres du Parlement du 20. Avril 1458.

„ Premiérement pardevant quels Juges doivent être traitées les causes „ des Pérs de France touchant leurs personnes: si par institution il y a „ aucunes réservations de causes qui peuvent toucher les personnes des „ Pérs de France. Secondement, si les causes des Seigneurs qui ne sont „ pas Pérs de France, doivent être traitées en pareille prééminence com„ me sont celles des Pérs. Troisiémement, si le Duc d'Alençon tient la „ Duché d'Alençon en Périe, & supposé qu'il la tienne en Périe, s'il „ doit joüir de pareil privilége, que feroit un des douze Pérs de France „ touchant sa personne. Quatriémement, s'il étoit trouvé que les Pérs „ dussent être appellez à son procès, le Roy veut sçavoir si les autres „ Seigneurs du Sang qui tiennent en Périe & ne sont pas des douze Pérs, „ devront être aussi nécessairement appellez audit procès, & s'ils doivent „ joüir des honneurs & prérogatives des douze Pérs ou non. Cinquiéme„ ment, si les douze Pérs doivent être présens au Jugement, ou s'il suffit „ les appeller, jaçoit ce qu'ils n'y viennent, & s'ils n'y viennent, ou „ s'ils y viennent; si ceux qui y seroient par eux envoyez, doivent être „ reçus à être oudit procès pour & ou nom d'eux. Sixiémement, si „ ceux qui doivent être & seront appellez oudit procès pourront procé„ der sans la présence du Roy, & si sadite présence y est nécessairement „ requise: car s'il étoit trouvé que non, il le mettroit luy & ses succes„ seurs en grant servitute de y être présent, & pourroit déroguer à son „ autorité Royale, laquelle chose il ne voudroit faire pour rien. Septié„ mement, s'il s'est trouvé que le Roy nécessairement y doive être pré„ sent, il veut sçavoir si le cas advenoit qu'il luy survînt aucun em„ pêchement pour la chose publique, s'il souffriroit qu'il y commît aucun „ en son lieu.

Le Parlement après avoir consulté les Registres sur ce qui s'étoit fait au sujet des procès des trois Princes Robert d'Artois, Jean de Montfort &

1458.

„ & le Roy de Navarre, répondit sur le premier article: que quand au-
„ cun Pér de France est accusé d'aucun cas criminel qui touche ou peut
„ toucher son corps, sa personne ou état, le Roy en sa personne présent,
„ quoique soit, appellez les Pérs de France & autres Seigneurs tenant en
„ Périe; & ledit Seigneur accompagné d'autres notables hommes de son
„ Royaume tant nobles, Prélats, que gens de son Conseil, en doit con-
„ noître, & se trouve par les Registres de ladite Cour que ainsi fut fait
„ és procès de Robert d'Artois, de Messire Jean de Montfort & du Roy
„ de Navarre, & ne trouve point par institution du Parlement, ne par
„ aucune Ordonnance, ne autrement qu'il y ait aucunes réservations des
„ causes qui touchent ou peuvent toucher les personnes & état desdits
„ Pairs de France: mais se trouve ainsi avoir été observé & gardé les
„ temps passez, & semble que ainsi se doit faire que dit est dessus.

„ Sur le second article contenant, *item*, si les causes des Seigneurs du
„ Sang qui ne sont pas de France doivent être traitées en pareille préémi-
„ nence comme sont celles des Pérs, la Cour n'y a pu délibérer, pour ce
„ qu'il y a procès appointé en droit en même cas, & seroit la délibération
„ de cet article en effet la décision dudit procès.

„ Sur le tiers article.... Il se trouve par les Registres du Parlement,
„ que Monsieur d'Alençon tient la Duché d'Alençon en Périe, &
„ que les Rois les temps passez l'ont tenu & réputé pour Pér de
„ France & tenant en Périe, & partant qu'il en doit jouïr comme les
„ autres Pérs.

„ Sur le quatriéme article.... Il se trouve par les Registres anciens
„ de ladite Cour, que ceux qui ont été créez Pérs de France & qui
„ tiennent en Périe, furent présens & appellez comme les anciens
„ (douze) Pérs, ausdits procès de Robert d'Artois, de Messire
„ Jean de Montfort & du Roy de Navarre, & pour ce semble que ainsi
„ se doit faire.

„ Sur le cinquiéme article... semble comme dessus, que (les Pairs)
„ y doivent être appellez, & s'ils y viennent, doivent être présens &
„ assister oudit procès; & s'ils n'y viennent, le Roy ne doit surseoir de
„ procéder oudit procès pour leur absence; & s'ils envoyent aucuns pour
„ être présens oudit procès en leur absence, semble qu'ils n'y doivent ê-
„ tre reçus: car ils y sont appellez & y peuvent être présens par l'autorité
„ & dignité de leurs personnes & Seigneurie, en quoy ils ne peuvent ne
„ doivent surroguer autres en leurs lieux, & ne se trouve point que és
„ procès dessusdits autrement ait été fait.

„ Sur le sixiéme & septiéme articles... semble que s'il survenoit
„ empêchement nécessaire au Roy, il sera plus convenable & raisonna-
„ ble proroger ou continuer l'expédition dudit procès jusques à quelque
„ autre temps qu'il y pourroit être & vaquer, que d'y commettre autre
„ en son absence, considérant la grandeur du personnage, & le cas dont
„ on traite; & ne se trouve point que és procès desdits Robert d'Artois
„ & Messire Jean de Montfort & du Roy de Navarre ait été fait aucun
„ appointement interlocutoire ou diffinitif, que le Roy n'y fût présent

1458. „ & séant en sa Cour & Majesté Royale; & pour ce semble que ainsi se „ doit faire.

On commence à l'instruire à Vendôme.

Ce fut donc à Vendôme que l'on commença le procès du Duc le douziéme d'Août. Il ne s'y trouva aucuns Pairs laïques. Il y avoit une raison particuliére pour le Duc de Bourgogne; parce que dans le Traité d'Arras, il étoit stipulé que ce Duc ne pourroit être contraint de se trouver en aucune assemblée de Pairs, nonobstant sa qualité de premier Pair. Le Roy pour suppléer à ce défaut, constitua Pairs le Duc de Bourbon, les Comtes d'Eu, de la Marche, & de Foix.

On examina Gillet, Fortin, & quelques autres des confidens du Duc d'Alençon dont on s'étoit saisi; & enfin le Duc luy-même sçachant que le Roy avoit ses Lettres entre les mains, avoua tout.

Comme on avoit trouvé parmi ses papiers des Lettres signées du nom du Dauphin, on l'interrogea sur cet article. Il dit que ces Lettres luy avoient été apportées par un nommé Mathieu qui se disoit Lionnois: mais qu'il doutoit qu'elles fussent de ce Prince; qu'elles n'étoient pas dans le stile dont M. le Dauphin avoit accoûtumé de luy écrire, & que la signature luy en paroissoit contrefaite; qu'il s'en étoit toutefois servi pour donner à son parti plus de crédit à la Cour d'Angleterre. On les fit examiner. On en vérifia la fausseté; & on s'en persuada volontiers par le même motif qui engagea le Roy à faire publier par tout son Royaume, que le bruit qui avoit couru de l'intelligence du Duc de Bourgogne avec le Duc d'Alençon étoit faux, comme il l'étoit aussi selon toutes les apparences. On vouloit, en disculpant ces deux Princes. ôter l'idée aux peuples & à la Noblesse d'une conspiration des Princes du Sang, qui auroit pu produire de méchans effets.

Le Duc de Bourgogne envoye demander sa grace, & en est refusé.

Sur ces entrefaites arrivérent des Ambassadeurs du Duc de Bourgogne, pour demander au Roy la grace du Duc d'Alençon. Ils n'eurent point d'autre réponse, sinon que le Roy ne feroit rien que par l'avis de son Parlement, de son Conseil, & des Princes de son Sang; qu'il eût été bien aise que le Duc de Bourgogne se fût rendu auprès de sa personne, & qu'il auroit écouté ses avis plus que ceux d'aucun autre.

Hist. d'Artus III.

Au mois d'Octobre le Connétable devenu depuis peu de jours Duc de Bretagne par la mort du Duc Pierre son neveu, se rendit aussi à Vendôme, pour intercéder en faveur du Duc d'Alençon qui étoit fils de sa sœur. La Duchesse d'Alençon & ses enfans vinrent pareillement se jetter aux pieds du Roy. Ils n'eurent pas une réponse plus favorable; & on continua les procédures.

L'Arrêt est dressé & lû en présence du Roy.

Procès du Duc d'Alençon.

Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris cotté L. fol. 147.

Enfin, le dixiéme d'Octobre l'Arrest fut dressé & lû en présence du Roy. Par cet Arrest le Duc d'Alençon étoit déclaré criminel de leze-Majesté, comme tel privé de l'honneur & dignité de Pairie de France, condamné à avoir la tête tranchée, & tous ses biens confisquez, réservé néanmoins au Roy d'ordonner de tout selon son bon plaisir. Il y avoit une clause dans l'Arrest, qui portoit expressément que le Dauphin & le bâtard d'Armagnac ne se trouvoient nullement chargez de la conjuration du Duc d'Alençon.

Le

Le Roy pour la publication de l'Arrest tint son lit de Justice. Le Duc d'Alençon parut sur la Sellette au milieu du Parquet, & entendit la lecture de l'Arrest qui luy avoit été déja notifié dans la prison par le Président de Thorette, par le Conseiller Jean le Boulanger, & par Jean Bureau Trésorier de France. *1458.* *Ce Prince tient son Lit de Justice pour le faire prononcer.*

Après qu'on l'eut fait retirer, le Roy commanda qu'on le transférât au Château de Loche, pour y être en la garde de Guillaume de Ricarville Capitaine de ce Château & Maître d'Hôtel, jusqu'à l'exécution de l'Arrest. Il luy fit grace de la vie, donna ses biens à sa femme & à ses enfans, à la réserve du Duché d'Alençon & de toutes les dépendances de cet appanage, de Verneuil & de Domfront qu'il unit au Domaine Royal. Il laissa entre autres choses aux enfans le Comté du Perche, en se réservant l'hommage de Nogent le Rotrou: il y avoit encore diverses réserves ou restrictions pour quelques autres Terres & Droits qui avoient appartenu au Duc d'Alençon. La prison de ce Prince dura jusqu'à la mort du Roy, après laquelle Louis XI. le rétablit dans tous ses biens & prérogatives, se réservant seulement le Droit de mettre des Gouverneurs en son nom dans Verneuil, Domfront, & Sainte Susanne. Ce ne fut-là ni la derniére faute, ni la derniére disgrace de ce Duc, que le plaisir de brouiller conduisit de malheur en malheur jusqu'à la mort. *Et fait grace au Criminel de la vie.*

Cette affaire, celles du Dauphiné, d'où le Roy fit sortir toutes les troupes que le Dauphin y avoit laissées, & où il mit pour Commandant le Seigneur de Castillon, l'Ambassade qu'il reçut de la part du Roy de Castille pour le renouvellement des alliances entre les deux Couronnes, les frequentes négociations qu'on avoit avec le Duc de Bourgogne touchant le Dauphin, tout cela n'occupoit point tellement le Roy, qu'il ne pensât sérieusement à porter la guerre en Angleterre, dans l'espérance de faire lâcher prise aux Anglois pour Calais & pour le Comté de Guynes qu'ils tenoient encore en Picardie. Continuation de l'histoire du Heraut de Berri.

Ce fut dans cette vûë qu'en 1456. il fit un Traité de Ligue offensive avec Christierne I. Roy de Dannemarc, par lequel ce Prince, dès qu'il en seroit requis, devoit luy fournir au moins quarante Vaisseaux, & six à sept mille hommes qui seroient entretenus aux dépens de la France, & employez contre l'Angleterre. On ne voit point cependant que ce Traité ait été exécuté; & ce qui en empêcha fort vray-semblablement l'exécution, c'est que le Roy de Dannemarc fut toûjours brouillé avec le Roy d'Ecosse autre allié de la France, & que le Roy qui s'étoit engagé à faire donner satisfaction par ce Prince au Roy de Dannemarc, ne put en venir à bout: mais il ne laissa pas sans ce secours d'insulter l'Angleterre avec succès; & si nous nous en rapportons à un de nos Historiens de ce temps-là, ce fut à la sollicitation même de la Reine d'Angleterre. *Ligue entre la France & le Dannemarc.* Recueil de Traitez de Leonard. T. 1. Mathieu de Coucy.

Cette Princesse qui gouvernoit sous le nom de son mari, voyant que Richard Duc d'York pensoit tout de bon à enlever la Couronne à la Maison de Lanclastre pour la faire rentrer dans la sienne, avoit pris de très-étroites liaisons avec le Roy d'Ecosse. Les Anglois malgré elle, & à la sollicitation du Duc, faisoient toûjours la guerre à ce Prince, & elle voulut *Etat des affaires d'Angleterre.*

1458. en sa faveur faire une diversion par une descente des François en Angleterre, appréhendant beaucoup moins les progrès qu'ils y pourroient faire, que ceux de la faction du Duc d'York, & espérant peut-être de la détruire par leur secours.

Elle interposa pour cet effet le crédit de René d'Anjou Roy de Sicile son pere & de Charles d'Anjou Comte du Mayne son oncle, qui déterminérent le Roy à cette entreprise. On la confia à Pierre de Brézé Senéchal de Normandie. On équipa une flotte à Honfleur, sur laquelle on mit quatre mille soldats. Elle fit voile le vingtiéme d'Août de l'an 1457. Le mauvais temps la fit relâcher à Nantes; elle en partit le vingt-cinquiéme, & arriva le vingt-huitiéme sur les côtes d'Angleterre vers Sandwik.

Continuation du Heraut de Berri.

Les François y font une descente à Sandwik.

Brézé débarqua dix-huit cens hommes à deux lieuës de cette Ville-là; & les ayant divisez en trois corps, mit à leur tête de braves Officiers la plûpart Gentilshommes de Normandie, ou qui commandoient en cette Province. Il leur donna ordre de marcher à Sandwik & de l'attaquer du côté de la terre, tandis qu'il tâcheroit de forcer la Place par le port.

Les troupes de mer & de terre arrivérent presque en même-temps devant Sandwik. Le Senéchal trouva dans le port trois vaisseaux de guerre des plus gros de ce temps-là & plusieurs autres moindres remplis de soldats, de matelots & de Bourgeois résolus à se bien défendre. Il leur envoya un Héraut, qui leur dit de sa part, que s'ils tiroient un coup de canon ou une fléche, il n'y auroit point de quartier pour eux; mais que s'ils le laissoient entrer & faire sa descente comme il le jugeroit à propos, il ne leur seroit fait aucun mal, & qu'on leur donneroit la vie & la liberté. Comme ils se voyoient enfermez, & que le port n'étoit pas de grande défense, ils acceptérent la condition. Le Senéchal aussi-tôt disposa tout pour la descente. Elle se fit avec beaucoup d'ordre & de vigueur, & le Port fut emporté par Pierre de Louvain.

La résistance fut plus grande du côté de la terre. Il fallut forcer un Boulevart entouré d'un fossé plein d'eau; qui couvroit une des portes de la Ville; mais on en vint à bout, & il y eut beaucoup de monde tué de part & d'autre. Les Anglois furent poursuivis l'épée dans les reins par les François qui entrérent avec eux pesle-mesle dans la Ville presque au même moment que le Senéchal se rendit maître du Port & de l'endroit de la Ville qui y répond, où il n'y avoit point de muraille.

Combat sanglant dans cette ville, où les Anglois sont obligez de céder.

Le combat devint très-sanglant dans la Ville, que les Anglois défendirent pied-à-pied avec beaucoup de valeur, se ralliant à tous les carrefours. Il fallut pourtant céder, & ce qui resta de Soldats se sauva à la campagne par les portes de la Ville. Le Senéchal avant l'attaque avoit fait défense sous peine de la vie de mettre le feu aux maisons, de toucher aux Eglises, d'attenter à l'honneur des filles & des femmes. La défense fut exactement observée; & comme alors cette modération n'étoit pas fort en

en usage, les Anglois furent les premiers dans la suite à faire sur cela l'éloge du Général. 1458.

Dès qu'on fut maître de la Ville, elle fut pillée par ceux qui y étoient entrez, tandis que Robert de Floques Bailli d'Evreux étoit au dehors avec une partie des troupes, pour empêcher que durant le pillage les milices d'Angleterre qui accouroient de tous côtez, ne s'emparassent des portes, ou n'escaladassent les murailles. La précaution étoit très-necessaire; car les Anglois firent tous leurs efforts pour cela, & le Bailli fut pendant dix heures à soutenir l'attaque des ennemis, dont le nombre grossissoit toujours.

Le Senéchal délibéra s'il passeroit la nuit dans la Place, ou s'il se rembarqueroit. Il eût pris le premier parti comme le plus glorieux, s'il ne se fût apperçu qu'un grand nombre de ses soldats s'enyvroient, parce qu'ils trouvoient par tout une grande quantité de vin. Il appréhenda que ce désordre n'augmentât pendant la nuit; c'est pourquoi il fit tout préparer pour l'embarquement, qui commença à cinq heures du soir.

Il se fit avec autant d'ordre que la descente s'étoit faite. Le Senéchal se mit à la tête d'une partie des troupes pour le couvrir, & fut chargé à diverses reprises par un corps de deux mille Anglois qu'il repoussa toûjours, de sorte qu'excepté ceux qui furent tuez durent ces escarmouches & dans les attaques du boulevart & du Port, il retira tous ses gens, parmi lesquels il y avoit beaucoup de blessez. Il n'arriva qu'un malheur dans cette retraite, qui fut qu'une chaloupe où il y avoit douze hommes tant soldats que gens d'armes, coula à fond & neuf furent noyez.

Jamais action de cette nature ne fut conduite avec plus de prudence; & parmi tous les exploits de guerre du Senéchal, celuy-cy fut regardé avec raison comme un des plus signalez.

Noms des Seigneurs François qui s'y distinguérent.

Une si hardie entreprise qui répandit la terreur dans toute l'Angleterre, méritoit bien que l'Histoire conservât la mémoire des personnes qui y eurent le plus de part. Voici ceux que j'y trouve marquez outre le Senéchal, le Bailli d'Evreux, & Pierre de Louvain que j'ai déja nommez, Thibaut de Tarmes Bailli de Chartres, Guillaume Cousinot Bailli de Rouen, Jacques de Clermont Bailli de Caën, Jean de Brézé Bailli de Gisors, Jean de la Heuse, Jean Carbonnel, Guillaume Carbonnel, Raoul de Barilli, David Bouchard, Guillaume du Periel, Guillaume Chenu, Pierre Michel, Philippe l'Hullier, Thomas de Louraille, Hector d'Usel, Guillaume Vallée, le Sire de Pruilli, Jean Bloffet Seigneur de Carrouge, le Lorrain, Guillaume de Villers, Renaud de Giresme, Guillard de Genouillac, Guyon de Villers Angevin, Jean de Périers, Guillaume Causon Breton, & le Grand-Dompon. Ces quatre derniers périrent dans la chaloupe, dont j'ai parlé.

Les troupes se rembarquent chargées de butin.

Les François furent encore trois jours à l'ancre à la veuë de Sandwik; & puis ayant mis le mercredy suivant à la voile, ils arrivérent heureusement à Honfleur chargez de butin avec un grand nombre de prisonniers, dont ils

1458. ils tirérent de grosses rançons, & conduisant comme en triomphe les trois navires de guerre, & plusieurs autres moindres qu'ils avoient pris dans le Port de Sandwik.

Alors les Anglois eurent lieu de faire la comparaison de l'état où les deux Couronnes étoient trente ans auparavant, avec celuy où elles se trouvoient alors, voyant ce Roy qu'ils avoient appellé si long-temps par mépris Roy de Bourges, les venir insulter jusques dans leur Isle, & les menacer de réduire l'Angleterre à la même extrêmité, où ils avoient autrefois réduit la France.

Cette expédition eut une partie de l'effet que la Reine d'Angleterre avoit prétendu. Les Anglois obligez de veiller à la garde de leurs côtes, s'éloignérent des frontiéres d'Ecosse. Mais la France n'étoit pas encore assez redoutable à l'Angleterre, pour que la terreur de ses armes y produisît la réünion des esprits, & y fit cesser les factions qui y grossissoient tous les jours. Elles causérent bien des malheurs à cette Princesse, & ne finirent que par la ruïne de la Maison de Lanclastre.

Inquiétudes du Duc de Bourgogne.

Cependant le Duc de Bourgogne étoit dans une grande inquiétude. Le Roy gardoit à son égard toute l'honnêteté & toutes les bienséances ordinaires; mais il avoit beaucoup de troupes sur ses frontiéres, & le Duc sçavoit que ce Prince luy attribuoit l'opiniâtreté du Dauphin dans sa désobéïssance. Les nouvelles alliances faites par le Roy avec le Dannemarc & avec quelques Princes de l'Empire, & le renouvellement des anciennes avec l'Empereur, & sur tout avec les Liegeois de tout temps ennemis mortels de la Maison de Bourgogne, étoient regardez par le Duc comme des dispositions à sa ruïne entiére; mais ce qui acheva de l'effrayer, fut la conclusion du Traité de mariage de Madelaine de France avec Ladislas Roy de Hongrie & de Boheme, qui étoit actuellement en différend avec luy pour le Duché de Luxembourg.

Mathieu de Coucy.

Différend entre luy & le Roy de Hongrie pour le Duché de Luxembourg.

Ibid.

Elizabeth derniere Duchesse en avoit fait donation au Duc de Bourgogne, en reconnoissance de ce qu'il l'avoit deffenduë contre Guillaume de Saxe Lantgrave de Turinge, qui avoit voulu envahir son Duché. Ladislas qui étoit de la Maison de Luxembourg par sa mere, prétendoit que la donation étoit nulle, & que le Duché luy appartenoit par le droit de succession. Le Roy de Hongrie avoit voulu faire le Roy arbitre de ce différend; mais le Duc de Bourgogne n'y avoit pas consenti; de sorte qu'on étoit sur le point de le décider par les armes. Ce fut dans cette conjoncture que le Duc de Bourgogne apprit la négociation qui se faisoit pour le mariage de Madelaine de France avec ce Roy. Il ne douta pas qu'il ne dût bien-tôt avoir ces deux Princes sur les bras, & que tandis que Ladislas aidé des Liegeois l'attaqueroit du côte du Luxembourg, le Roy ne vînt fondre en Picardie, pour luy enlever les Places de cette Province, qu'il ne luy avoit cédées que malgré luy par le Traité d'Arras. La peur qu'il en eut jointe au refus que le Roy luy fit, de prendre ses Etats sous sa protection sans des conditions qui ne l'accommodoient pas, l'empêcha d'exécuter le dessein qu'il avoit d'aller conduire en personne une armée contre les Turcs.

On

On vit bien-tôt arriver en France une célébre Ambassade de la part de Ladislas, pour venir prendre la Princesse son épouse. Le Roy receut les Ambassadeurs à Tours, & il semble qu'il affecta exprès, pour chagriner le Duc de Bourgogne, de leur faire les plus extraordinaires honneurs. Ce que le Duc avoit appréhendé seroit fort vrai-semblablement arrivé; mais un coup imprévû le mit en assurance de ce côté-là. On apprit en France la mort de Ladislas, lorsqu'on faisoit les préparatifs pour le départ de la Princesse. Ce jeune Prince âgé de dix-huit ans, & un des plus accomplis qu'il y eût alors en Europe, mourut subitement à Prague sur la fin de Novembre de l'an 1457. empoisonné, comme on le crut assez communément, par les chefs de la faction des Hussites. Les Ambassadeurs consternez aussi-bien que la Princesse & toute la Cour d'une si funeste nouvelle, prirent congé du Roy, & s'en retournérent par Paris, où ils furent receus le huitiéme de Janvier par les Comtes d'Eu & d'Armagnac. Ils y assistérent à un magnifique service que le Roy fit faire à Notre-Dame pour Ladislas, & reprirent ensuite la route d'Allemagne. 1458. *Mort du dernier dans le tems qu'il envoyoit au Roy une Ambassade pour prendre Madelaine de France sa nouvelle Epouse.*

La France quelque temps après fit une autre perte en la personne du Duc de Bretagne Artus III. Connétable de France, qui étant âgé de soixante & quatre ans parvint à cette Principauté par la mort de ses trois neveux, François, Gilles & Pierre de Bretagne. Il ne regna que quatorze mois & quelques jours. La maladie dont il mourut commença à Vendôme, où il étoit venu solliciter la grace du Duc d'Alençon son neveu, à qui le Roy donna la vie à sa considération. Il avoit été élevé avec le Duc d'Orleans, qui fut assassiné par Jean Duc de Bourgogne. Il fut pris par les Anglois à la bataille d'Azincour. Il eut toûjours le cœur fort François, quoique durant les divisions de la Maison Royale de France il eût suivi le parti des Anglois; parce que le Roy & la Reine de France s'étoient livrez à eux contre leur propre fils Charles Dauphin. Ce Prince étant parvenu à la Couronne, le regagna & le fit Connétable de France. Il abusa quelque temps de son autorité par la haine qu'il avoit conceuë contre les Ministres, dont deux furent assassinez par ses ordres, sçavoir Giac & Beaulieu, & dont il fit enlever le troisiéme qui étoit le Seigneur de la Trimouille, dans le Château de Chinon, sans nul égard pour la personne du Roy logé dans ce même Château. Depuis il mérita sa grace par les services qu'il rendit au Roy contre les Anglois malgré ce Prince même. Il fut un des principaux auteurs de la réforme de la milice Françoise, qui produisit la tranquilité de la France & les grandes victoires dont elle fut suivie. L'autorité qu'il avoit par sa charge de Connétable, jointe à sa fermeté naturelle, luy donna moyen de tenir la main à l'observation des Ordonnances publiées par le Roy pour la discipline militaire, & les exemples de séverité qu'il fit à cet égard, luy firent donner le surnom de Justicier. Etant devenu Duc de Bretagne, quelques Seigneurs de sa Cour luy conseillérent de se démettre de sa charge de Connétable, comme d'une dignité qui étoit au-dessous de luy. Il ne le voulut pas, & il faisoit porter devant luy deux épées, l'une la pointe en haut en qualité de Duc de Bretagne, & l'autre dans le foureau la pointe en bas, comme Connétable de France. Son motif pour con- *Mort d'Artus III. Duc de Bretagne.* Hist. d'Artus III. Argentré Histoire de Bretagne.

1458. conserver la charge de Connétable, étoit, disoit-il, d'honorer dans sa vieillesse une charge qui l'avoit honnoré luy-même dans un âge moins avancé. Il en avoit encore une autre raison: c'est qu'il sollicitoit le Roy de porter la guerre en Angleterre, & de luy donner une armée avec laquelle il espéroit la conquérir, comme avoit fait autrefois Guillaume dit le Conquerant Duc de Normandie; & en ce cas sa dignité de Connétable de France auroit rendu les François plus disposez à obéir à ses ordres. On le peut compter au nombre des plus grands Capitaines que la France ait eus à son service. Il avoit beaucoup de religion, il étoit libéral, aumônier, bienfaisant, sur tout à l'égard des gens de guerre, quand ils le méritoient, & on ne peut guéres luy reprocher que la hauteur & la violence, dont il usa envers les trois Ministres dont j'ai parlé, & que ses Panégyristes tâchent en vain d'excuser; puisqu'en effet les traitemens qu'il leur fit, étoient autant d'attentats contre le respect & la soumission qu'il devoit au Roy son maître. Il mourut à Nantes le vingt-sixiéme de Décembre de l'an 1458. François de Bretagne II. Duc de ce nom son neveu, qui portoit alors le titre de Comte d'Etampes & de Vertus, & qui étoit fils de Richard de Bretagne, luy succeda, & fit hommage au Roy à Monbazon le dernier jour de Février de l'année suivante.

1459.

Difficultez sur l'hommage de son successeur.

Hommage de Bretagne tiré des Chartres du Roy & rapporté par d'Argentré.

Il y eut encore en cette cérémonie des difficultez sur la qualité de l'hommage. On prétendoit en France qu'il fût lige; & les Bretons soutenoient qu'il n'étoit que simple. On s'en tint, comme on avoit fait depuis long-temps, à la formule générale; c'est-à-dire que François II. fit au Roy pour le Duché de Bretagne l'hommage tel que ses predecesseurs l'avoient fait.

Affaires de Hongrie & de Boheme.

La France, qui avoit été depuis si long-temps la partie de l'Europe la plus agitée, étoit alors la plus tranquille. Mahomet II. depuis la prise de Constantinople faisoit trembler la Hongrie, & les autres Etats voisins. Les Hussites en Allemagne & le grand nombre des compétiteurs qui prétendoient à la Couronne de Boheme depuis la mort de Ladislas y causoient de grands mouvemens. On prétend que le Roy de France même briguoit cette Couronne pour un de ses fils, pour Charles le cadet par la tendresse qu'il avoit pour luy, ou pour Loüis Dauphin, afin de l'éloigner, & de luy donner de quoy fixer ou occuper son esprit inquiet; & au cas qu'il ne pût réussir ni pour l'un ni pour l'autre, il s'offroit de soutenir le parti de celuy, qui, supposé qu'il fût élu, voudroit épouser Madelaine de France sa fille qui avoit été destinée au feu Roy Ladislas. Pour l'Angleterre, le feu de la guerre civile s'y embrasoit de plus en plus. Il s'y donnoit des batailles entre les partisans de la Maison d'York & ceux de la Maison de Lanclastre; & Henri VI. se trouvoit à la veille de perdre sa Couronne. Alfonse Roy d'Arragon tenoit en de continuelles allarmes les Génois, les Sienois, & les Florentins, & sous prétexte de préparer un grand armement contre les Turcs, méditoit de subjuguer toutes ces petites Républiques, & en vouloit principalement à Génes.

Les Genois se donnent au Roy pour la troisiéme fois.

Cette heureuse situation des affaires du Roy le mettoit en état de protéger ceux qui auroient recours à luy. Les Génois en profitérent, &

& malgré leurs infidélitez passées, & ce qu'ils devoient craindre des ressentimens de ce Prince, ils s'offrirent de nouveau de se donner à luy. Il les écouta favorablement, & il étoit de sa politique d'en user ainsi; mais en recevant pour la troisiéme fois ces inconstans Républiquains, il falloit prendre de si bonnes mesures, qu'ils ne pussent plus échaper à la France; & c'est ce qu'on ne fit pas. 1459. Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris coté EE fol. 247.

A la vérité il choisit un Gouverneur aux Génois d'un mérite au-dessus du commun, & relevé par une très-illustre naissance: ce fut Jean Duc de Calabre fils de René d'Anjou Roy de Sicile, Prince brave, sage, modéré, accort, qui selon le témoignage même des Historiens d'Italie, égaloit les plus rafinez du pays dans l'art de manier les esprits, & tel en un mot qu'il falloit opposer au Roy d'Arragon le plus habile Prince de ce temps-là. Mais il falloit pour le bien des affaires du Roy de France, que le Gouverneur de Génes dans cette conjoncture n'eût point d'interêts differens des siens, & qu'il ne pensât qu'à conserver cet Etat à la Couronne. Jean d'Anjou avoit d'autres veuës, & ne regardoit son établissement de Génes que comme un moyen pour parvenir à la conquête du Royaume de Naples qui luy appartenoit, & que la Maison d'Arragon avoit usurpé. *Vûës de Jean d'Anjou que l'on y mit pour Gouverneur.* Bisarus hist. Genuens. L. 13.

Le Roy d'Arragon vit aussi-tôt où il tendoit. Il se hâta d'exécuter le dessein qu'il avoit de se rendre maître de Génes, & de concert avec les Spinola, les Fiesques, & les Adornes qui avoient été chassez de la Ville, il y mit le Siége par mer & par terre. Le Duc de Calabre aidé de Pierre Frégose, qui avoit fait le Traité avec la France, se défendit avec toute la valeur & la prudence possible, & toute l'Italie étoit dans l'attente du succès de ce Siége, lorsque le Roy d'Arragon tomba malade, & mourut au mois de Juin de l'an 1458. Cette mort fut la fin du Siége, & donna le loisir au Duc de Calabre de regler les affaires de la République & de la mettre en seurete. *Leur Ville est assiégée par le Roy d'Arragon, qui meurt aussi-tôt.*

Cet accident fut un dangereux contre-temps pour la Maison d'Arragon, où la division se mit. Cela n'empêcha pas que la disposition Testamentaire du feu Roy ne fût suivie. Il laissa le Royaume d'Arragon & celuy de l'Isle de Sicile à Jean son frere, & le Royaume de Naples à Ferdinand son fils naturel. Le Pape Calixte III. refusa l'investiture à celuy-cy. Les Napolitains ne le vouloient pas non plus d'abord, & ils sollicitérent le nouveau Roy Jean d'Arragon de venir prendre possession du Royaume de Naples. Ce Prince trouva l'entreprise trop difficile, & se contentant de son Etat d'Arragon & de l'Isle de Sicile, remercia les Napolitains. Sur ce refus ils s'addressérent au Duc de Calabre, qui les reçut à bras ouverts, & se disposa à profiter de leur bonne volonté. *Disposition Testamentaire de ce Prince.*

Par malheur pour luy, le Pape Calixte mourut dans cette conjoncture, & eut pour successeur le fameux Enée Sylvius sous le nom de Pie II. très-mal intentionné pour la France à cause de la Pragmatique Sanction, dont cependant il avoit été un des principaux auteurs, lorsqu'il étoit au Concile de Basle tout à fait déclaré contre Eugéne IV. mais il avoit depuis changé de sentiment, en changeant de fortune. Il donna l'investiture de Na- *Pie II. nouveau Pape mal intentionné pour la France.*

1459. Naples à Ferdinand d'Arragon ajoûtant seulement ces termes, *sans préjudice du droit d'autruy:* & ne pensa plus qu'à traverser les desseins du Duc de Calabre & du Roy de France qui le soutenoit.

Il convoque une nombreuse Assemblée à Mantouë & pourquoi. Mathieu de Coucy.

Pendant que le Duc de Calabre faisoit ses préparatifs pour la conquête du Royaume de Naples, à quoi les Génois qu'il avoit parfaitement gagnez, contribuérent beaucoup, le Pape convoqua une Assemblée à Mantouë, où il invita tous les Princes Chrétiens, pour délibérer des moyens d'empêcher les progrès des Turcs. Il en écrivit au Roy, l'exhorta à s'y trouver en personne; mais ce Prince se contenta d'y envoyer ses Ambassadeurs, qui furent l'Archevêque de Tours, & l'Evêque de Paris. Plusieurs autres Princes firent le même, & le Duc de Bourgogne qui avoit promis de s'y rendre, ayant changé d'avis, y envoya le Duc de Cléves. L'Evêque de Marseille y assista au nom de René d'Anjou Roy de Sicile.

Comme le motif principal de cette Assemblée étoit d'engager les Princes Chrétiens au secours de la Hongrie contre les Turcs, & qu'un des moyens les plus nécessaires pour ce dessein étoit de faire conclure une paix, ou une longue Tréve entre la France & l'Angleterre, le Pape en fit la proposition aux Ambassadeurs de France; & d'autant que dans les derniers projets de Traité qu'on avoit proposez pour réconcilier ces deux Couronnes, il y avoit eu de grandes contestations sur le lieu des conférences, le Roy d'Angleterre s'opiniâtrant à ce qu'elles se tinssent comme autrefois au voisinage de Calais, le Roy de France prétendant qu'il étoit de son honneur de ne pas toûjours prendre sur ce préliminaire la loi du Roy d'Angleterre, le Pape voulut aller au devant de cet obstacle, & fit instance pour faire consentir le Roy, que les Ambassadeurs des deux Couronnes se rendissent à la Saint Jean prochaine ou à Avignon, ou à Metz, ou à Cologne, ou en quelque autre Place hors du domaine des deux Rois. Les Ambassadeurs répondirent qu'ils n'avoient rien dans leurs instructions sur cet article; qu'à leur retour ils proposeroient la chose au Roy leur maître; que ce point ne pouvoit point se décider à Mantouë, & qu'il falloit que le Pape envoyât un Legat en France & un autre en Angleterre, pour obtenir cela des deux Rois.

T. 9. Spicil.

Il demande une Taxe sur le Clergé de France & en est refusé.

Cette réponse ne pouvoit pas mécontenter le Pape: mais il n'en fut pas de même d'une autre que firent les Ambassadeurs à sa demande touchant une taxe sur le Clergé de France pour le secours de la Hongrie. Ils repondirent non seulement qu'ils n'avoient point d'ordre là-dessus, non plus que sur l'autre article; mais que Sa Sainteté ne devoit point compter sur un tel fonds; qu'on avoit fait déja depuis peu de temps une pareille levée d'argent, & qu'assurément on ne luy en accorderoit pas une nouvelle. Il fut encore moins content de ce que luy dirent les Ambassadeurs touchant la Pragmatique Sanction qu'il souhaitoit qu'on abolît dans le Royaume. Enfin les Ambassadeurs demandérent à leur tour, qu'on fît justice à René d'Anjou & au Duc de Calabre son fils pour le Royaume de Sicile, sur lequel ils avoient un droit incontestable, & se plaignirent au Pape de ce que bien loin de prendre en cette occasion le parti de la justice, il se déclaroit pour Ferdinand bâtard d'Arragon & luy avoit donné l'investiture de ce Royaume.

Il veut faire abolir la Pramatique Sanction.

Le

Le Pape leur répondit là-dessus fort séchement, qu'il avoit eu de bonnes raisons pour en user ainsi; que Ferdinand étoit prêt de fondre sur le patrimoine de l'Eglise, & que les François étoient trop éloignez pour le défendre; que d'ailleurs il avoit fait mettre dans l'acte d'investiture ces mots, *sauf le droit d'autruy*: ce qui mettoit le droit de René d'Anjou en sûreté: & en effet dans la réponse qu'il fit publiquement aux Ambassadeurs, il donna le titre de Roy de Sicile à ce Prince, & choqua par là les Ambassadeurs de Ferdinand qui en murmurérent fort: mais en parlant en particulier aux Ambassadeurs de France & de René d'Anjou, il ajoûta qu'il étoit surpris que la France attendît de luy une aussi grande grace que celle de l'investiture du Royaume de Naples pour un Prince François, tandis que dans le Royaume on continuoit de soutenir la Pragmatique Sanction, de suivre dans la pratique une si damnable régle, c'est ainsi qu'il s'exprimoit, & d'y regarder comme une Ordonnance de l'Eglise, l'acte le plus injurieux à l'autorité Pontificale qui eût jamais été fait. Il continua toûjours de chagriner les Ambassadeurs, & affecta en toutes les occasions, où il s'agissoit des démélez du Roy avec le Duc de Bourgogne, de faire paroître qu'il avoit beaucoup plus à cœur de satisfaire le Duc, que le Roy. 1459.

Ce Prince ayant appris cette conduite du Pape, en fut très-étonné. Notre Historien fait à cette occasion l'éloge de sa modération, en disant, qu'il ne luy échapa aucune parole indigne d'un Prince qui se posséde, & du respect filial dû au Pere commun de tous les Fidéles. C'est-là tout ce qui se passa de plus considérable touchant les affaires de France dans cette Assemblée, qui eut aussi fort peu d'effet pour le secours des Chrétiens contre les Turcs.

Moderation du Roy envers ce Pape, dont il n'avoit pas lieu d'être content.

Mathieu de Couci.

Les véritables raisons que le Pape eut d'en user ainsi envers René d'Anjou, & qu'il dit à Côme de Medicis en revenant de Mantouë par Florence, étoient, que si les François avoient le Royaume de Naples, ils seroient maîtres de toute l'Italie; que déja ils l'étoient de l'Etat de Génes; que le Duc de Modéne leur étoit tout devoüé; que les Florentins étoient depuis long-temps dans leurs interêts, & qu'il appréhendoit pour la liberté de Sienne qui étoit sa patrie.

Comment. Pij. II. L. 4.

Mais peu s'en fallut que le Pape malgré sa politique, ne vît arriver ce qu'il paroissoit si fort appréhender. Car le Duc de Calabre étant parti de Génes avec une bonne flotte, & ayant fait descente dans le Royaume de Naples, la plûpart de la Noblesse se déclara pour luy: plusieurs Villes embrassérent son parti, & quelque temps après ayant défait Ferdinand à plate couture auprès de Sarno, il y avoit beaucoup d'apparence qu'il se fût rendu maître de Naples, s'il eût suivi son propre avis, qui étoit d'aller en faire le Siége sans différer: mais le Prince de Tarente luy persuada qu'il valoit mieux s'assûrer des Places des environs, que de se hazarder à une si grande entreprise; & c'est ce qui donna le temps à Ferdinand de se remettre, de recevoir du secours du Pape & de François Sforce Duc de Milan; de sorte qu'il obligea dans la suite le Duc de Calabre à abandonner entiérement le dessein du Siége.

1459. *Nouvelles Intrigues à Génes par le moyen des Fiesques & des Fregoses.*

L'application de ce Prince à la conquête de Naples, ne manqua pas de réveiller en quelques Seigneurs Génois mécontens du gouvernement, le desir & l'espérance d'en chasser encore une fois les François. Pierre Frégose qui luy-même avoit traité avec le Roy pour luy soumettre cette République, s'étoit brouillé avec le Duc de Calabre, & avoit quitté la Ville de Génes, pour vivre à la campagne dans ses terres. La haine que sa disgrace luy avoit inspirée contre les François, luy faisoit imaginer tous les moyens de se venger d'eux. Il traita secrétement avec Ferdinand d'Arragon & avec le Duc de Milan, & se réünit avec les Fiesques. Quand la partie fut liée, il leva l'étendart de la révolte, se mit en campagne avec des troupes, se présenta devant Génes dans l'esperance que sa seule présence y exciteroit une révolte. Il ne réussit pas cette fois-là; mais il fit une seconde tentative dans le temps que le Duc de Calabre avoit envoyé sa flotte pour attaquer celle de Ferdinand. Il surprit la Ville par la négligence des gardes, & y fit entrer avec des échelles une grande partie de ses troupes. Par bonheur le Duc de Calabre y étoit encore; & ce Prince avec une promptitude & une présence d'esprit merveilleuse, se saisit à la premiere allarme des avenuës des principales ruës, repoussa les ennemis, & Frégose y périt. Cecy étoit arrivé avant la bataille de Sarno, & devoit faire comprendre au Duc de Calabre les mauvais effets que son absence pouvoit produire. Mais il rapportoit tout à ses interêts particuliers, & se flatoit qu'en les ménageant il ne luy seroit pas impossible de veiller à la conservation de ceux du Roy, en quoy il se trompa.

On y murmure contre le Gouvernement.

Bisarus hist. Gen. L. 13.

En partant pour le Royaume de Naples, il confia le commandement de Génes à un Gentilhomme François nommé Thomas Vallée homme de cœur; mais qui n'étant pas riche, ne pouvoit pas se rendre respectable par un grand équipage & par une certaine magnificence qui impose aux peuples, & contribuë beaucoup à l'autorité du gouvernement. On s'apperçut bien-tôt après le départ du Duc de Calabre de ce mauvais effet. La populace devint insolente, les ordres du Commandant en diverses rencontres furent méprisez, & les Emissaires des Fiesques, des Frégoses, & des autres Seigneurs exilez ne manquérent pas de profiter de cette disposition. On commença par des discours séditieux; on disoit que depuis que les François étoient revenus à Génes, le Trésor public étoit épuisé; que le Duc de Calabre non seulement l'employoit à la guerre de Naples; mais encore qu'il avoit tiré des particuliers de grandes sommes qui avoient achevé de ruïner la Ville, & qu'il n'y avoit plus de commerce faute d'argent.

1460. *La révolte éclate.*

On exagéra la hauteur avec laquelle les Officiers François traitoient les Bourgeois; ils ne consideroient, disoit-on, que la Noblesse, & le peuple étoit foulé aux pieds. Un ordre du Roy étant venu dans cette conjoncture, d'envoyer quelques Vaisseaux en France contre les Anglois, & ayant été intimé par le Commandant, on n'y eut aucun égard, sous prétexte que les Marchands Génois ayant beaucoup d'effets en Angleterre, ce seroit s'exposer à les perdre, si la République envoyoit des Vaisseaux au service du Roy contre l'Angleterre. Il se faisoit tous les jours

jours des assemblées clandestines en divers quartiers, où l'on proposoit hardiment de secoüer le joug des François. Le Commandant ne sçavoit comment s'y prendre pour empêcher ces désordres, trouvant également du danger à employer la force & la dissimulation. Enfin la révolte éclata dans le Fauxbourg de Saint Etienne: elle passa de-là dans la Ville, on courut aux armes; & tout ce que le Commandant put faire, fut de se sauver dans le Château avec toute la garnison. 1460.

Les factions opposées des Frégoses & des Adornes se réunissent contre les François.

La faction des Frégoses & celle des Adornes, toutes deux fort opposées l'une à l'autre, voyant les choses se disposer à une révolution, pensérent à se mettre en état d'y avoir part. Paul Frégose Archevêque de Génes, frere du feu Pierre Frégose, & Prosper Adorne se mirent chacun à la tête de leurs amis, & entrérent dans la Ville avec quantité de gens armez. Ni l'un ni l'autre n'aimoient les François: mais Adorne par politique y avoit toûjours paru autant attaché, que l'Archevêque s'en étoit déclaré ennemi, sur tout depuis la mort de son frere. L'opposition de ces deux Maisons pouvoit être utile aux François, l'une prenant toûjours le parti contraire à l'autre; de sorte que si les Frégoses s'unissoient au peuple contre eux, ils auroient une ressource dans les Adornes. De plus ces deux Maisons étant également hayes du peuple, il y avoit lieu d'espérer qu'il s'éleveroit une guerre civile, qui empêcheroit qu'on n'assiégeât le Château, & donneroit le temps au secours de France d'arriver, & au Duc de Calabre de revenir de Naples; mais la chose tourna tout autrement.

Tous concouroient dans le dessein de se défaire des François: & sur tout le Duc de Milan, qui les voyoit avec chagrin si proche de luy, vû les prétentions que la Maison d'Orleans avoit sur son Duché, & les négociations * qui se faisoient alors au nom du Roy, du Duc d'Orleans, & du Duc de Bretagne avec les Venitiens & le Duc de Modéne pour remettre ce Duché entre les mains de son légitime maître. Le Duc de Milan fit si bien par ses Emissaires, qu'il réconcilia les Adornes avec les Frégoses, & les uns & les autres avec le peuple.

Nouvelle forme de Gouvernement établie. Election du Doge.

Ils convinrent ensemble d'établir une nouvelle forme de gouvernement. Jusqu'alors les Nobles l'avoient presque toûjours eu tout entier entre les mains, ce qui avoit souvent fait révolter le peuple. Il fut arrêté, pour le contenter, qu'il y auroit part; & on choisit sur le champ huit hommes, un de chaque corps de métier pour être admis dans le Conseil, & l'on pensa à élire un Doge qui en seroit le Chef. L'élection du Doge ne tarda pas à se faire. Prosper Adorne fut élu, & l'Archevêque Frégose y souscrivit.

Dès que le Duc de Milan sçut cette nouvelle, il n'agit plus seulement sous main contre les François; mais il se déclara ouvertement, & fit offre de ses troupes à la République pour assiéger le Château. L'offre fut acceptée, & le Siége en fut incessamment commencé.

Secours envoyé de France au Commandant assiégé dans le Château.

Le Duc de Calabre étoit cependant occupé dans le Royaume de Naples qu'il

* Il est fait mention de ces négociations qui furent sans effet, dans les preuves de la nouvelle Histoire de Bretagne par le P. Lobineau, où les instructions des Ambassadeurs François sont datées de Tours au mois de Juillet de l'an 1460.



1460. qu'il n'osoit abandonner, de peur de perdre les conquêtes qu'il y avoit faites, ni même se fier pour son retour à la flotte Génoise qui l'y avoit transporté: de sorte que le Commandant de Génes assiégé dans le Château, & qui s'y défendoit avec beaucoup de valeur, ne pouvoit compter que sur le secours de France, & ce secours arriva enfin. Car dès que la nouvelle de la révolte de Génes fut venuë à la Cour, on avoit hâté la marche des troupes & l'armement de dix galéres, que René d'Anjou de Sicile avoit fait promptement équiper en Provence.

Ce Prince monta luy-même sur ses galéres, & arriva à la vûë de Génes, ayant dans cette flotte mille bons soldats qui furent joints par six mille autres, que le Roy tira du Dauphiné, & qu'il fit transporter à Savone, où plusieurs Gentilshommes du pays avec leurs Vassaux renforcérent encore cette armée.

La descente se fit à Saint Pierre des Arénes à la vûë des troupes Génoises commandées par l'Archevêque qui n'osa s'y opposer. L'armée Françoise se campa sur les collines des environs de la Ville du côté du Château. Les Génois occupérent quelques hauteurs entre le Château & l'armée de France, prévoyant bien que tout l'effort des François ne se feroit, que pour y jetter des vivres & de nouvelles troupes.

Combat entre les troupes des deux partis.

En effet, dès le lendemain l'armée partagée en trois corps marcha de ce côté-là droit aux Génois pour les chasser des hauteurs. D'abord la cavalerie Françoise, malgré le desavantage du terrain, força la premiere ligne des Génois qui étoit rangée à mi-coste. La seconde qui étoit placée plus haut, fit ferme, & se servit mieux de l'avantage de son poste, que la premiere n'avoit fait. On combattit là de part & d'autre avec beaucoup de valeur. La résistance que les François trouvérent en cet endroit, détermina les Généraux à faire avancer une partie de leur armée vers d'autres collines plus proche du Château, où l'Archevêque s'étoit retranché avec les troupes du Milanez, que le Duc Sforce luy avoit envoyées.

Comme le combat avoit déja duré long-temps; que les François qui avoient toûjours marché en montant étoient fort fatiguez, ils n'en pouvoient presque plus, quand il fallut en venir aux mains avec les troupes de l'Archevêque. Ils commencérent cependant l'attaque avec beaucoup de résolution, malgré une grêle de fléches qui pleuvoient de toutes parts, & qu'on leur tiroit de divers endroits de la montagne, où l'Archevêque avoit posté des Archers en grand nombre. La victoire fut long-temps en balance, & il y a beaucoup d'apparence que les François auroient enfin passé sur le ventre aux Génois de ce côté-là, sans un stratagême dont l'Archevêque s'avisa, & qui luy réussit.

Stratagême des ennemis qui ôte la Victoire aux François.

Il avoit le jour de devant fait répandre le bruit dans les deux armées, qu'il devoit être incessamment joint par un grand corps de troupes du Milanez que le Duc luy envoyoit. Ce bruit fut confirmé par la venuë de trois Officiers du Duc qui arrivérent au camp durant le combat. Ces trois Officiers par le conseil de l'Archevêque montérent sur une éminence, d'où ils pouvoient être vûs des deux armées, & firent signe de la main que le secours approchoit, montrant une troupe d'hommes qu'on voyoit de loin

dans

dans la campagne; mais ce n'étoient que des paysans qui s'attroupoient pour butiner, en cas que les François fussent battus. 1460.

Cette espérance ranima le courage des Génois qui jettérent de grands cris de joye, & fit un effet tout contraire sur les François. Ceux-cy étoient déja extrêmement fatiguez, & ils se persuadérent qu'ils alloient tous être taillez en piéces par ces troupes fraîches. La terreur se répandit dans toute l'armée; & chacun ne pensa plus qu'à gagner au plus vîte les galéres pour s'y sauver. Les Génois les poursuivirent, & en firent un grand carnage.

Malheureuse retraite des derniers.

Le Roy de Sicile qui étoit demeuré sur les galéres voyant fuir son armée, fit dans la colére une chose qui luy attira l'exécration de tous ceux qui survécurent à la défaite. Il ordonna qu'on tirât les galéres en haute mer, disant qu'il falloit que ces lâches périssent pour punition de leur infame fuite; de sorte que la plûpart furent tuez ou pris par les ennemis. Il alla aborder à Savone, dont les François étoient maîtres; & il en usa plus généreusement à l'égard du Commandant du Château de Génes. Ce Capitaine contraint de rendre la Place, parce qu'il n'avoit plus nulle espérance de secours, se retira à Savone avec toute sa garnison, & il en fut fait Gouverneur par ce Prince, en récompense de sa bravoure & de la constance avec laquelle il s'étoit défendu jusqu'à l'extrémité.

Ce fut-là pour la troisiéme fois, que les François furent honteusement chassez de Génes; & ils n'en furent vengez que par les maux qu'y causérent les nouvelles guerres civiles, où ce peuple volage continua de s'abandonner, en changeant continuellement la forme du gouvernement, sans que l'ambition des Grands, ou le caprice de la populace leur permissent de se fixer à aucune de celles qu'ils imaginoient les unes après les autres.

Etat des affaires du Royaume. Mathieu de Coucy.

Ce revers d'au-delà des monts ne changea rien à la situation des affaires du Royaume. Le Duc de Bourgogne étoit en une continuelle défiance des desseins du Roy contre luy. Il est certain que bien des gens animoient ce Prince contre le Duc, & luy conseilloient de luy déclarer la guerre. Le Conseil étoit toûjours partagé là-dessus. Mais soit que le Roy fût en effet résolu d'entretenir la paix, soit qu'il affectât de le paroître, il parloit toûjours avec beaucoup de modération du Duc de Bourgogne, & défendoit sa conduite contre tous ceux qui vouloient la luy rendre suspecte.

Remontrances du Duc de Bourgogne au Roy sur les préparatifs qu'on sembloit faire contre lui. Mémoires d'Olivier de la Marche L. 1. ch. 33.

Le Duc de Bourgogne étoit très-bien instruit de ce qui se passoit dans le Conseil à cet égard, par le moyen d'un Gentilhomme nommé Guiot Dusie qu'il avoit chassé de la maison du Comte de Charolois, & qui s'étant retiré en France, y étoit l'espion du Dauphin: mais le Duc voulant s'assûrer plus particuliérement des intentions du Roy, luy envoya Jean de Croy & Lannoy Gouverneur de Hollande qui luy exposérent respectueusement de sa part ses inquiétudes, & les sujets de plaintes qu'il prétendoit avoir des desseins qu'on sembloit former contre luy.

1460. Ils dirent que le Duc de Bourgogne avoit été averti, que le Procureur Général du Roy en plein Parlement, où étoient les Princes du Sang à Vendôme, l'avoit accusé d'un grand nombre de desobéïssances aux ordres de son Souverain; que c'étoit-là faire une grande injure à ce Prince, qui avoit pour la Maison Royale de France un parfait attachement, comme il l'avoit fait paroître en abandonnant le parti des Anglois à la paix d'Arras, où il avoit sacrifié tous les justes ressentimens qu'il devoit avoir pour l'indigne mort du Duc son pere, qu'il avoit donné de nouvelles preuves de son zéle par la prise de Paris, à laquelle il avoit tant contribué; par la réduction de tant d'autres Places qu'il avoit fait rentrer en l'obéïssance du Roy; par les secours qu'il avoit donnez pour la conquête de la Normandie, & par plusieurs autres services qu'il avoit rendus à l'Etat. Que le Duc étoit bien informé que les ennemis qu'il avoit à la Cour, avoient porté le Roy à faire des alliances contre luy avec le Dannemarc, le Canton de Berne, les Liégeois, le feu Roy de Hongrie, l'Empereur & divers Princes de l'Empire, & que c'étoit à l'instigation des mêmes personnes, qu'on pensoit en France à faire une Tréve avec les Anglois, pour venir ensuite sans craindre de diversion, fondre dans ses Etats.

Ils ajoûtérent que quelques troupes du Roy avoient fait des desordres sur les Terres du Duc de Bourgogne; que cela pouvoit être regardé comme une déclaration de guerre; qu'il avoit d'autant plus de sujet de l'appréhender, que les Anglois avoient fait en même-temps des hostilitez sur ses Sujets; & que c'étoit ce qui l'avoit déterminé à faire luy-même une Tréve avec leur Roy, vû principalement qu'il sçavoit de bonne part, que dans le Traité de mariage de Marguerite d'Anjou avec le Roy d'Angleterre, il y avoit eu un article secret, par lequel ce Prince devoit rendre au Roy toutes les Places que les Anglois tenoient en France, à condition que pour le dédommager, on l'aideroit à se rendre maître de la Hollande & de la Zélande; & que le Roy ne pouvoit pas donner une plus grande marque de sa haine contre le Duc, que de s'engager ainsi à le dépouiller de ses Etats.

Que les causes des Sujets du Duc de Bourgogne, lorsqu'elles étoient portées au Parlement de Paris ne finissoient point, quand il étoit question de juger à leur avantage; & qu'au contraire la Justice étoit très-prompte, lorsqu'il s'agissoit de les condamner.

Que la France avoit violé quantité d'articles du Traité d'Arras; qu'il y avoit des gens dans le Royaume qui se donnoient la liberté de parler du Duc de Bourgogne d'une maniére injurieuse, & contre le respect qui luy étoit dû; qu'on luy avoit fait entendre que le Roy étoit mécontent de luy pour avoir reçû M. le Dauphin dans ses Etats, & de ce qu'il continuoit d'y donner retraite à ce Prince: mais que n'ayant point eu du Roy aucun ordre sur cela, par lequel il luy commandât d'exclure le Dauphin de ses Terres, il auroit cru manquer à son devoir d'en user autrement qu'il n'avoit fait envers l'héritier présomptif de la Couronne de France, & qui pouvoit être un jour son Seigneur.

Les



Les Ambassadeurs finirent en protestant, qu'ils avoient ordre du Duc leur maître de demander pour luy au Roy ses bonnes graces, en l'assûrant qu'il le trouveroit toûjours bon parent, & fidéle serviteur. 1460.

Réponse qui lui fut faite. Les Ambassadeurs ayant donné un Mémoire où étoient contenus tous ces articles, le Roy y répondit par écrit avec assez de hauteur; qu'il n'étoit que trop vray que les Arrests de son Parlement étoient très-mal exécutez dans les Etats du Duc de Bourgogne, & que dans le temps que le Procureur Général en fit ses plaintes à Vendôme, on avoit marqué au Duc de Bourgogne plusieurs cas particuliers où la desobéïssance étoit notoire, & qu'il le prioit d'y faire attention pour y mettre ordre: que sur l'article des longueurs du Parlement dans les procès des Sujets du Duc de Bourgogne, le Procureur Général l'avoit assûré du contraire; ce qui ne l'avoit pas empêché de luy ordonner, d'ôter sur cet article tout sujet de plainte au Duc. Que pour la paix d'Arras, dont le Duc de Bourgogne se faisoit tant d'honneur à cause des grands avantages qu'elle avoit produits au Royaume, le Roy y avoit sacrifié de grands interêts pour l'amour de ses peuples; que cette paix ne luy étoit pas si nécessaire qu'on sembloit vouloir le donner à entendre; qu'il avoit déja reconquis un grand nombre des Villes du pays de France, de Champagne, de Brie, du Beauvoisis, de Picardie; & qu'il avoit alors lieu d'espérer, que quand le Traité d'Arras ne se fût par conclu, il seroit venu à bout du reste avec un peu de patience, & avec l'aide de ses Sujets fideles.

Que pour ce qui étoit de la prise de Paris, à la vérité Lille-Adam, Ternant & Lalain y étoient avec six ou sept cens hommes soudoyez par le Duc de Bourgogne; qu'il ne vouloit pas leur ôter l'honneur d'y avoir contribué; mais que les chefs de l'entreprise, dont la sagesse l'avoit fait réussir, étoient feu M. le Connétable & le Comte de Dunois: & que d'ailleurs les intelligences qu'on avoit alors dans la Ville ne firent qu'en avancer la prise de quelque temps; parce que le Roy étant maître des Places de la riviére de Seine au dessus & au dessous de Paris, on coupoit les vivres aux Parisiens, & que la famine les auroit bientôt obligez de se rendre.

Sur l'article des autres Places que le Duc de Bourgogne avoit fait rentrer en l'obéïssance du Roy, on le faisoit ressouvenir, qu'en vertu du Traité d'Arras, le Roy & le Duc devoient réciproquement évacuer celles que l'un s'obligeoit de rendre à l'autre: mais que la différence qu'il y eut dans l'exécution de ce point important du Traité, fut que le Roy fit rendre les Places dont il étoit maître, sans chicaner, & sans qu'il en coûtât rien au Duc de Bourgogne, au lieu que le Roy ne put retirer plusieurs de celles qui luy appartenoient, qu'à force d'argent qu'il fut obligé de donner aux Commandans pour les en faire sortir, & qu'il ne put les ravoir qu'après bien du temps, & bien des difficultez, qu'on faisoit naître sur une infinité de faux prétextes.

Que dans la conquête de la Normandie, le Roy ne se souvenoit pas que le Duc de Bourgogne luy eût envoyé aucun secours; qu'il étoit vray que le Comte d'Eu, le Comte de Saint Pol, & plusieurs Chevaliers &

1460. Ecuyers de Picardie l'avoient très-bien servi en cette occasion; que ces Seigneurs & Capitaines tenoient pour la plûpart des Fiefs du Duc de Bourgogne; mais qu'ils étoient aussi Sujets du Roy, & quelques-uns d'eux ses parens; & que c'étoit luy qui les avoit soudoyez, & qui avoit entretenu toutes leurs troupes à ses dépens.

Qu'en ce qui regarde les alliances que le Roy avoit faites ou renouvellées avec divers Princes ou Républiques, dont le Duc de Bourgogne paroissoit être inquiet, il n'y avoit été fait nulle mention de luy; qu'on n'y avoit rien conclu à son préjudice, & qu'il ne tiendroit même qu'à luy, qu'elles luy fussent avantageuses; qu'il n'avoit pour cela qu'à se tenir dans son devoir; qu'on seroit toûjours prêt en France à le secourir dans le besoin, & à engager les Alliez de la Couronne à le faire. Qu'il avoit pris sans sujet l'allarme du mariage de Madelaine de France avec Ladislas Roy de Hongrie & de Bohême; que c'étoit un parti avantageux pour la Princesse que le Roy son pere n'avoit pas dû negliger, nonobstant le different du Duc de Bourgogne avec le Roy de Bohême; qu'il n'avoit tenu qu'au Duc de Bourgogne de terminer ce different; que le Roy étant à Lion, le Roy de Bohême avoit offert de le faire arbitre de cette affaire, & que le Duc de Bourgogne avoit refusé de s'en rapporter à luy.

Que l'article secret du mariage de Marguerite d'Anjou avec le Roy d'Angleterre, par lequel on devoit aider ce Prince à conquerir la Hollande & la Zélande, étoit une pure chimere; que le Duc auroit pû aisément faire sçavoir au Roy ses soupçons là-dessus; qu'on l'auroit désabusé, & que c'étoit ainsi qu'il devoit en user, plûtôt que de faire une tréve avec les Anglois sans la participation du Roy, chose qui étoit contre son devoir de Vassal de la Couronne, puisqu'en cette qualité il ne pouvoit faire aucun Traité de cette nature avec les ennemis de son Souverain, sans luy en avoir demandé son consentement; qu'il étoit faux que le Roy eût de son côté sollicité les Anglois à la paix ou à la tréve, que ses affaires étoient en un état qui le dispensoit de faire de telles démarches; mais que les Legats du Pape l'ayant pressé fortement sur ce point-là à cause des progrés des Turcs, il avoit répondu qu'on le trouveroit toûjours disposé à la paix avec l'Angleterre; pourveu que ce fût à des conditions raisonnables, & qui ne préjudiciassent en rien au bien de son Royaume.

Que touchant les infractions du Traité d'Arras, il s'en rapportoit à la conscience du Duc de Bourgogne, & que si ce Prince vouloit faire attention à tout ce qui s'étoit passé à cet égard, il jugeroit aisément lequel d'eux deux auroit le plus de sujet de se plaindre.

Que pour les discours injurieux tenus en France contre le Duc de Bourgogne, le Roy auroit à luy opposer ceux qui ont été tenus en Flandre contre sa personne Royale; mais qu'il étoit de la sagesse & de la grandeur des Princes, de mépriser ces indiscrétions des particuliers, comme des choses qui ne méritoient pas leur attention.

Qu'à l'égard de la conduite que le Duc avoit tenuë envers le Dauphin, on luy avoit déja répondu autrefois, & qu'on le luy répétoit, qu'on ne pou-

pouvoit faire trop d'honneur à ce Prince, tandis qu'il rendroit luy-même au Roy son pere le respect & l'obéissance qu'il luy doit, & qu'en pareille occasion c'étoit-là l'unique regle que les Vassaux de la Couronne devoient suivre. 1460.

Enfin touchant la protestation que le Duc luy faisoit de fidélité & de zele pour son service, & le désir qu'il luy témoignoit d'être toûjours en ses bonnes graces, c'étoit à luy à l'en persuader par les effets; que tandis que le Duc de Bourgogne s'étoit comporté comme il le devoit, il avoit trouvé dans sa personne toute l'amitié & toute la tendresse qu'un bon parent & un bon serviteur peut attendre de son Souverain, & qu'il ne tiendroit qu'à luy d'en mériter la continuation.

Cette réponse fut luë & donnée aux Ambassadeurs du Duc de Bourgogne en présence du Roy, des Ducs d'Orleans & de Bretagne, du Comte du Maine, & d'autres Seigneurs du Sang, & de tout le Conseil. Mathieu de Coucy.

Le lendemain ils présentérent un nouveau Mémoire, où ils disoient que le sujet de leur Ambassade se réduisoit à deux points. Le premier à déclarer la disposition où le Duc leur Maître avoit toûjours été envers le Roy, celle où il étoit encore & où il seroit toûjours. Le second à sçavoir si le Roy étoit mécontent de luy, & à le supplier de luy marquer en détail les causes de son mécontentement, & que la réponse qu'on leur avoit faite ne les instruisoit pas assez sur ce second article. *Nouveau Mémoire présenté par les Ambassadeurs du Duc.*

On leur repartit que le Roy s'étoit suffisamment expliqué dans sa réponse; mais que s'il étoit bésoin d'un plus ample éclaircissement, il envoyeroit quelqu'un de son Conseil au Duc de Bourgogne pour luy faire sçavoir ses intentions, & pour apprendre de sa propre bouche, s'il étoit résolu, comme le Mémoire le marquoit, de vivre toûjours en bonne intelligence avec luy.

Quelques Historiens éloignez de ces temps-là ont rapporté un fait, dont il est surprenant qu'on ne voye aucune mention dans ces plaintes mutuelles du Roy & du Duc. C'est que le Dauphin ayant eu aux Pays-bas un fils nommé Joachim qui ne vécut pas, il luy donna dès le premier jour de sa naissance le titre de Duc de Normandie. C'eût été un nouvel attentat contre l'autorité du Roy, qui luy auroit été très-sensible, & dont il n'auroit pas manqué de rendre le Duc responsable pour l'avoir souffert. Cependant il n'en dit pas un seul mot dans sa réponse aux Ambassadeurs, non plus que dans la Lettre qu'il écrivit au Dauphin, pour répondre à celle, par laquelle ce Prince luy avoit donné avis des couches de Madame la Dauphine. Meyer Historien de Flandre, dont l'Histoire est fort circonstanciée, Olivier de la Marche qui étoit présent, & nous apprend que le Duc de Bourgogne & le Seigneur de Croy furent les parrains du petit Prince, & la Comtesse de Charolois la marraine, & diverses autres particularitez, n'en disent rien du tout: ce qui rend la chose très-suspecte. Belcarius L. 1. Varillas &c. Epist. Caroli T. Spicil. Mémoires d'Olivier de la Marche.

1460. *Disposition à une rupture si la mort du Roy ne l'eût prévenuë. Ibid.*

Quoiqu'il en soit, ces sortes d'éclaircissemens sembloient plûtôt tendre à une rupture, qu'à une réconciliation, le Duc de Bourgogne, quoiqu'il dît, n'étant pas trop résolu de se conduire à l'égard du Dauphin comme le Roy l'eût souhaité. On cassa peu de temps après au Parlement de Paris des procedures faites à Arras par l'ordre du Duc de Bourgogne contre certains Seigneurs & quelques autres personnes considérables accusez comme Vaudois & Sorciers, & dont le Duc avoit déja confisqué les biens tant meubles, qu'immeubles. Il ressentit vivement cet affront: les esprits s'échaufoient de plus en plus de part & d'autre; bien des gens animoient le Roy contre le Duc, & vouloient qu'il luy déclarât la guerre, s'il refusoit de luy remettre le Dauphin entre les mains; & il y a beaucoup d'apparence que les choses en fussent venuës-là, si la mort n'eût pas prévenu le Roy. Elle fut étrange dans la maniére dont il se la causa luy-même.

1461. *Avis donné à ce Prince, qui le jette dans une espece de frénesie.* Monstrelet fol. 88. Histoire de Jean Chartier, &c.

Ce Prince au milieu de la gloire d'un Regne signalé par tant de conquêtes, parmi les plaisirs ausquels il s'abandonnoit avec moins de ménagement que jamais, étoit si vivement frappé de la desobéïssance de son fils, qu'il y pensoit sans cesse, & délibéroit même s'il ne le déshériteroit pas, en faisant reconnoître Charles son cadet pour son successeur à la Couronne. Comme il étoit occupé de ces chagrinantes pensées, un homme de la Cour qu'il aimoit, & dont il connoissoit le sincere attachement pour luy, crut être obligé de l'avertir d'un bruit qui se répandoit, sçavoir qu'on en vouloit à sa personne Royale, & qu'il y avoit des gens apostez pour l'empoisonner.

Il meurt au bout de sept ou huit jours.

Cette nouvelle le frappa si terriblement, qu'il tomba sur le champ dans une espece de frénesie; car on ne peut guéres donner d'autre nom à l'opiniâtreté avec laquelle il refusa depuis de prendre aucune nourriture de la main de qui que ce fût, s'imaginant que tout ce qu'on luy présentoit étoit empoisonné. Il passa ainsi sept ou huit jours sans rien manger du tout, au bout desquels ses Médecins luy ayant fait concevoir que par la crainte de la mort, il se la procuroit luy-même, il se résolut enfin à prendre quelque chose; mais l'estomac & les boyaux s'étoient tellement resserrez par cette longue abstinence, que rien ne pouvoit plus passer. La fiévre le prit, & la maladie s'augmenta en peu de jours de telle sorte, qu'elle le réduisit à l'extrémité. Il employa le peu de temps qui luy restoit à se disposer à la mort par la reception des Sacremens, & à demander pardon à Dieu de son incontinence, qui étoit presque l'unique vice par lequel ce grand Prince se fût laissé dominer, & qui l'avoit porté à de grands excès. Il mourut le vingt-deuviéme de Juillet à Meun sur Yeure en Berri dans la soixantiéme année de son âge, & dans la trenteneuviéme de son Regne.

Divers sentimens sur son caractere.

En repassant sur toute la suite de la vie de ce Roy, telle qu'elle est rapporte par les Historiens contemporains, il me paroît que quelques-uns de nos modernes ne luy ont pas fait assez de justice. Ils nous le représentent comme un Prince d'un genie & d'une valeur médiocre, négligent & sans application, toûjours occupé de ses amours, absolument gouverné par ses maî-

maîtresses & par ses Ministres, gourmandé par les Grands de son Etat, 1461.
qui le contraignoient à leur sacrifier ses favoris. Comme ils ne peuvent disconvenir des grandes choses qui se firent sous son Regne, ils luy en envient la gloire, en attribuant tant de succès si heureux à la sagesse de son Conseil, & à la valeur & à l'habileté de ses Généraux d'armée. Il y a dans ce caractére qu'on fait de Charles VII. quelque chose de vrai & beaucoup de faux. Il faut convenir de ses déréglemens d'autant plus blâmables, que Marie d'Anjou son épouse étoit une Princesse très-accomplie, très-aimable, d'une vertu, d'une prudence, d'une douceur, d'une modération singuliéres, & qui par la maniére dont elle se gouverna dans la rude & longue épreuve où la mirent les attachemens de son mari, peut servir de modéle aux Princesses qui se trouveroient en de pareilles conjonctures; mais il est faux qu'il se livrât absolument à celles à qui il donnoit son cœur. Agnès Sorel fut la seule qui prit beaucoup d'ascendant sur son esprit; & ainsi que je l'ai remarqué dans la suite de l'Histoire, on luy doit cette justice, qu'elle ne se servit guéres de cet avantage, que pour le bien de l'Etat. Charles immédiatement après la mort du Roy son pere, qui l'avoit deshérité par les intrigues de la Reine Isabeau de Baviére, paroît dans une continuelle inaction, & on ne le voit point à la tête des armées: retiré au delà de la Loire, il semble n'y mener qu'une vie oisive, & tout se fait sans luy par ses Généraux; mais ces Généraux étoient les Seigneurs de Saintrailles, la Hire, & quelques-autres, les hommes les plus sages & les plus expérimentez du Royaume desquels il dépendoit, & il ne pouvoit mieux faire que de suivre en tout leurs conseils. Ils voyoient que le salut de l'Etat consistoit dans la conservation de ce Prince, & c'étoient eux qui l'éloignoient sagement des grands périls qu'il auroit courus dans un temps, où son parti pouvoit à peine se soutenir contre toute la puissance des Anglois pour lors maîtres de la meilleure partie de la France. Mais après la délivrance d'Orleans, & bien plus encore après le Traité d'Arras, & quand ils luy virent un successeur âgé déja de quatorze à quinze ans, alors ils luy laissérent suivre les mouvemens de sa valeur, & travailler à sa gloire. Alors on le vit monter luy-même à la brêche de Montereau-Fautyonne, commander en personne divers autres assauts, marcher à la tête de ses troupes dans la conquête de la Normandie & de la Guyenne, & mériter le glorieux titre de Victorieux, que l'Histoire luy a donné. Les reproches d'abandonner ses Ministres & de trop s'abandonner à eux, ne sont pas beaucoup mieux fondez. On luy enleva malgré luy Giac, Beaulieu, la Trimouille, le Président Louvet, Tanneguy du Châtel, & quelques-autres, dans un temps où il ne luy étoit pas encore permis d'agir en maître; & il fallut ceder tantôt à la violence du Connétable de Richemond, dont il avoit absolument besoin pour s'attacher le Duc de Bretagne, & tantôt à l'espérance de détacher le Duc de Bourgogne du parti Anglois. On auroit peut-être plus de peine à le justifier sur l'exil de Jaques-Cœur, à qui il avoit de si grandes obligations; mais les Rois ne peuvent pas être toûjours en garde contre les artifices des calomniateurs: l'innocence succombe quelquefois sous l'injustice, à laquelle la haine, l'ambition, l'avarice, sçavent

don-

1461. donner toutes les couleurs de l'équité. Quand on l'accuse au contraire de s'être trop livré à ses Ministres, on n'a pas peut-être fait réfléxion, que cette accusation n'étoit quelquefois qu'un artifice de quelques Seigneurs & de quelques Princes brouillons, & en particulier du Dauphin, chagrins de n'avoir pas assez de part au gouvernement, & qui n'osant pas attribuer directement au Souverain les désordres prétendus de l'Etat, en faisoient retomber l'envie sur les Ministres, qu'ils vouloient rendre odieux aux peuples. La prospérité des armes de Charles luy ayant acquis insensiblement l'autorité dont il manquoit d'abord, il méprisa, ou réprima ces murmures que la condescendance du Prince ne fait qu'entretenir, l'expérience du commencement de son Regne luy ayant fait connoître que la disgrace d'un Ministre n'a pas plutôt satisfait les uns, qu'elle irrite les autres contre celuy qui a rempli la place du disgracié, & que la cause du déchaînement est d'ordinaire la fortune plutôt que la mauvaise conduite du favori.

Son discernement pour choisir les personnes dont il se servoit.

La prétenduë médiocrité de genie de ce Prince pour le gouvernement, & son inapplication ne s'accordent guéres avec les grands événemens de son Regne. On a beau, par je ne sçai quelle malignité, relever son bonheur pour rabaisser son mérite, un Prince chassé de son Thrône, dépouillé de la meilleure partie de ses Etats, traversé à tous momens par les factions des Grands de sa Cour, sans argent, sans ressource pour en avoir, parvient difficillement au point de grandeur & de puissance où celuy-cy arriva, si son habileté & son application ne suppléent aux autres moyens, pour surmonter tant d'obstacles. On ne peut au moins luy refuser l'éloge d'un grand discernement, pour bien choisir les personnes qui le servoient; mais ceux qui sur le préjugé de ses amours, luy attribuent un si grand éloignement des affaires, n'ont pas veu sans doute le détail * de la conduite de ce Prince dans un ouvrage qui est à la tête de la Collection des Historiens de son Regne, & qui doit être d'autant moins suspect, qu'il fut publié après sa mort, & au commencement du Regne de son fils, à qui on ne faisoit pas bien sa cour par l'éloge du gouvernement de son pere.

Son aplication aux affaires de son Royaume.

Selon l'Auteur de cet Ecrit, ce Prince pensoit continuellement aux affaires de son Royaume & au soulagement de son peuple. Il avoit une parfaite connoissance des qualitez de tous ceux qui étoient au service de sa personne & de son Etat; il se faisoit faire un rapport exact de toutes les requêtes qu'on luy présentoit. Il avoit une grande attention sur ceux qui gouvernoient ses Finances; en faisoit rendre un compte exact tous les ans en sa présence, & il étoit très-difficile de le tromper. Il veilloit à l'observation de ses Ordonnances, lisoit toutes les dépêches, & n'en signoit aucune qu'il ne l'eût luë mot à mot. Ses Conseils étoient réglez, & partageoient toute sa semaine. Le Lundy, le Mardy, & le Jeudy il travailloit avec le Chancelier pour le rétablissement de la Justice, que les guerres avoient mise en un étrange désordre. Le Mercredy il conferoit avec les Maréchaux de France & les principaux Offi-

* Imprimé par M. Godefroy.

Officiers de ses Armées touchant les affaires de la guerre. Ce même jour, aussi-bien que le Vendredy & le Samedy, il tenoit Conseil pour les Finances, & ne prenoit guéres qu'une partie du Jeudy pour se donner quelque relâche. Ses soins furent extrêmes pour établir & maintenir la discipline & l'ordre parmi les troupes : il en vint à bout, il y tint la main ; & ce que j'en ai dit dans la suite de l'Histoire de son Regne, doit le faire regarder comme le premier auteur d'une milice bien reglée en France. Nul Prince, ou Seigneur, n'auroit osé faire la moindre levée sur ses vassaux sans son consentement, & il ne le donnoit qu'après en avoir bien pesé les raisons, quoiqu'avant luy la licence fût excessive sur cet article. Il fit fortifier quantité de Places sur les frontiéres. Il y avoit un fonds déterminé en particulier pour l'entretien de l'artillerie ; & nul de nos Rois jusqu'à luy, n'en avoit eu une si belle, ni si nombreuse. En un mot depuis très-long-temps il n'y avoit point eu un plus grand ordre dans tout le Royaume, que celuy qu'il y établit, dès qu'il eut recouvré l'autorité dont il avoit besoin pour cet effet. 1461.

Une Apologie aussi-bien fondée que celle-là, & si conforme aux Histoires contemporaines, qui dans ce qu'elles disent en général, confirment assez un tel détail, est du devoir d'un Historien, quand il ne peut faire connoître autrement la vérité que par la réfutation du mensonge, ou en confondant la témérité de ceux, qui sur l'idée peu exacte qu'ils se forment d'abord d'un Prince, en font des portraits si peu ressemblans & si injurieux. C'est faire injustice à Charles VII. que de ne le pas regarder comme un des grands Princes qui ayent porté la Couronne de France. Les Historiens Anglois mêmes luy rendent cette justice. Ce Prince, dit un d'entre eux, fut la gloire des François, l'ornement & le restaurateur de la France. *Son Apologie contre quelques Historiens.* Polydorus Vergilius.

Il avoit le cœur & l'esprit également bien faits. Il étoit doux, honnête, poli, grave, libéral, mais ennemi de la profusion, sobre, réglé dans sa dépense, parlant peu, mais toûjours avec agrément, exact observateur de sa parole ; & même au milieu de ses désordres, il faisoit toûjours paroître beaucoup de religion. Il aimoit ses Sujets, & les chargeoit le moins qu'il luy étoit possible. Il pardonnoit aisément & c'étoit par inclination qu'il accordoit la grace qu'on luy demandoit quelquefois pour des criminels ; mais si quelqu'un de ceux qui approchoient de sa personne étoit tombé dans quelque faute considérable, il ne le vouloit plus voir après le pardon accordé. Il avoit fait pour son Conseil un choix des meilleures têtes & des plus honnêtes gens du Royaume. Il déféroit beaucoup à leurs avis, & sa maniére ordinaire étoit de ne rien décider sans les avoir consultez. C'est cette conduite prudente qui donnoit lieu de dire qu'il se laissoit trop gouverner. *Son Caractere.* *Ibid.*

Il étoit d'une complexion fort sanguine, d'un visage beau & gracieux, d'une taille médiocre qui paroissoit bien proportionnée, quand il étoit en long habit ; car c'étoit encore alors l'habit ordinaire de nos Rois : mais quand il étoit en habit court pour aller ou à la chasse, ou en campagne, il perdoit beaucoup de sa bonne grace, parce qu'il avoit *Son portrait.* Author Synchronus apud Meyer.



1461. les jambes fort courtes, mal tournées, & les genoux fort gros. Ses divertissemens les plus ordinaires étoient le jeu des Echecs, & l'exercice de l'arbalêtre. Il se levoit matin, mangeoit seul, excepté aux Fêtes solemnelles, qu'il admettoit à sa table un Seigneur du Sang & un Evêque ou un Abbé, & dès que l'on commençoit à servir, tous les Courtisans se retiroient. Il faisoit observer sévérement les Edits contre les blasphémateurs. Il étoit luy-même très-exact observateur des Loix & des Coutumes du Royaume, qu'il regardoit comme les bornes de l'autorité Royale pour n'en pas abuser. Il se servoit rarement de troupes étrangeres, excepté des Ecossois qu'il ne regardoit pas comme tels, à cause de l'ancienne & de l'étroite union des deux Nations. Il institua ou rendit sedentaire le Parlement de Toulouse, en établit un à Grenoble, & un à Bourdeaux, & une Cour des Aydes en Languedoc, que Louis XI. fit depuis résider à Montpellier.

Changement qu'il fit à l'égard des impôts. Comines L. 6. chap. 7.

Ce Prince fut le premier de nos Rois qui imposa les Aydes & les Subsides. Cela ne veut pas dire qu'on n'en levât point auparavant sur le peuple: mais seulement que Charles VII. fut le premier qui les imposa de sa pleine autorité. Car jusqu'alors les impositions se faisoient par l'avis des Etats ou des Notables des Provinces deputez à cet effet. Un ancien manuscrit * de ce temps-là marque l'occasion où cet usage changea. Charles par la nécessité de ses affaires avoit été obligé d'affoiblir extraordinairement les monnoyes; & il retenoit pour son droit de *Seigneuriage* & pour les frais de la fabrication, les trois quarts d'un marc d'argent, & prenoit encore une plus grosse traitte sur le marc d'or. Quand il eut chassé les Anglois de la Normandie & de la Guyenne, il commença à travailler au Réglement des monnoyes; & ce fut alors que les Provinces qui avoient beaucoup souffert d'incommodité & de dommage de l'affoiblissement des monnoyes & des fréquens changemens du prix du marc d'or & du marc d'argent, priérent ce Prince de rétablir les choses à cet égard sur l'ancien pied, en consentant qu'il imposât luy-même & par sa seule autorité les Tailles & les Aydes: ce qu'il accepta, & se réserva seulement un droit de Seigneuriage fort modique, qui fut destiné au payement des Officiers de la monnoye & aux frais de la fabrication. Un ancien Registre de la monnoye † dit que *oncques puis que le Roy meit les Tailles des possessions, des monnoyes ne luy chalut plus.* ‡

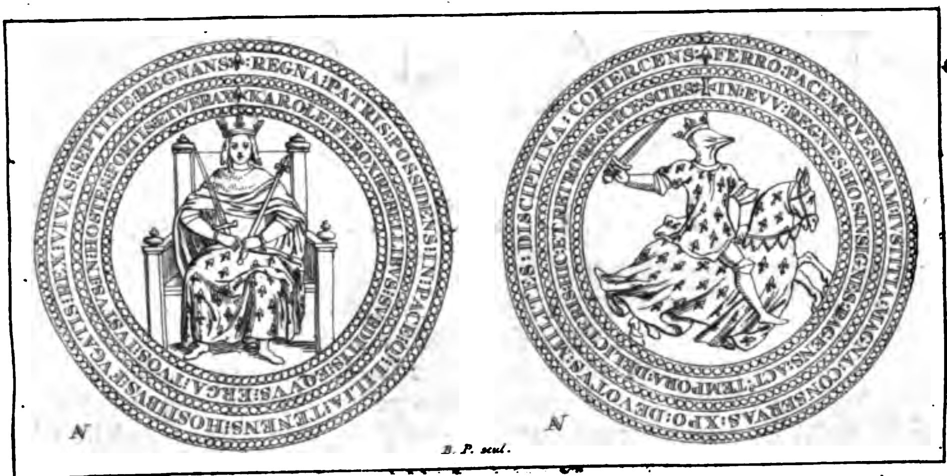
Outre le surnom de Victorieux qui fut donné à ce Prince, il eut encore celuy de *Bien-servi*. En effet, on a vû peu de Regnes porter tant de grands hommes d'Etat & de Guerre, dont il mérita les services & la fidélité par ses bienfaits, & par cette bonté naturelle qui luy gagnoit le cœur de tous ceux qui l'approchoient. Il n'eût rien manqué au bonheur de

* Cité par le Blanc dans son Traité des Monnoyes de France. page 76.
† Cité par le même Auteur.
‡ M. de Sulli dans ses Mémoires T. 2. pag. 687. prétend que ce fut François I qui introduisit la pratique de ne plus requérir le consentement des peuples; mais c'est que cette pratique varia selon les conjonctures, & suivant que les Princes avoient plus ou moins d'autorité.

de son Regne, depuis qu'il eut chassé les Anglois de Normandie & de Guyenne, si la conduite du Dauphin n'eût été pour luy un sujet continuel de chagrins & d'inquiétudes qui luy causérent enfin la mort. Son esprit jusqu'alors à l'épreuve des plus grandes traverses, se laissa miner & affoiblir par la tristesse. Cette circonstance augmenta la compassion & la douleur de ses Sujets qui l'aimoient tendrement, & dont les larmes & les regrets ne furent pas la moins belle partie de son éloge. 1461.

Il unit à la Couronne, ainsi que je l'ai marqué dans son Histoire, le Comté de Cominge, & acheta du Duc & de la Duchesse de Saxe leurs droits sur le Duché de Luxembourg & les Comtez de Chiny & de la Roche en Ardennes, que Louïs XI. son successeur transporta depuis à Philippe le Bon Duc de Bourgogne, sans parler de plusieurs grosses Seigneuries que Jean l'Archevêque Seigneur de Partenay luy vendit.

Réunions à la Couronne. Thrésor des Chartres de Saint Marthe. Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris cotté P. fol. 104. verso.



ADDITION

Au Regne de

CHARLES VII.

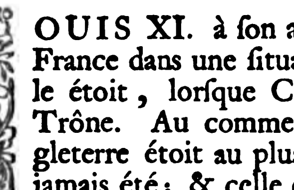
Pag. 132. lig. 7. *Après ces mots* aux Religieux. *Ajoûtez:*

J'ai vu la Patente de ce Prince par laquelle il donne à l'Abbé & à ses Successeurs une place dans son Grand Conseil, c'est à dire dans son Conseil d'Etat, les exempte de toutes impositions & Subsides & récompense la fidelité de ces Religieux de plusieurs autres graces.

HISTOIRE DE FRANCE.

LOUIS XI.

1461. *Etat de la France à l'avénement de Louis XI. au Trône.*



OUIS XI. à son avénement à la Couronne, trouva la France dans une situation toute différente de celle où elle étoit, lorsque Charles VII. son pere monta sur le Trône. Au commencement du dernier Regne, l'Angleterre étoit au plus haut point de puissance qu'elle eût jamais été; & celle de la France, comme aneantie, succomboit de toutes parts. Non seulement ce n'étoit plus cet équilibre qui s'étoit si lon-temps conservé entre ces deux belliqueuses Nations, & que la sagesse de Charles V. avoit entiérement rétabli, malgré les malheurs du Roy Jean son prédécesseur & les grandes victoires d'Edoüard III. mais même les Anglois regardoient la France comme un Royaume assujetti, dont les interêts étoient devenus communs avec les leurs, & traitoient de rebelles, les Provinces qui refusoient de se soumettre à leur domination. Le Duc de Bourgogne quoique Vassal de la Couronne, & Prince de la Maison Royale, en étoit le plus irréconciliable ennemi: & quand il eut enfin accordé la paix à son Souverain, il se maintint encore long-temps en possession de le gourmander, & de luy faire la loy en toutes rencontres, persuadé qu'il en étoit toûjours extrêmement redouté.

Depuis l'an 1453. sept ans avant la mort de Charles VII. les choses avoient entiérement changé de face. Les Anglois chassez de tout le Royaume, excepté d'un coin de la Picardie, où ils pouvoient à peine se maintenir, n'osoient plus rien entreprendre. On alloit porter la guerre jusques dans leur Isle; elle fut à son tour désolée par les guerres civiles, &

& Henri VI. Roy d'Angleterre qui s'étoit fait couronner Roy de France dans la Cathedrale de Paris, se vit luy-même détrôné par Edouard Comte de la Marche & Duc d'York, qui prit le nom de Roy, & fut reconnu comme tel par le Parlement d'Angleterre environ trois semaines avant la mort de Charles VII. Le Duc de Bourgogne se contenoit, & demeuroit dans son devoir, n'osant plus en sortir. Il n'y avoit plus de factions dans le Royaume, & tout y étoit parfaitement soumis. Pour ce qui est de l'Italie, de l'Espagne, de Allemagne, & de l'Ecosse, les affaires y étoient par rapport à la France comme depuis long-temps. La Maison d'Anjou faisoit toûjours d'inutiles efforts sur le Royaume de Naples; celle d'Orleans attendoit quelque occasion favorable de faire valoir ses droits sur le Duché de Milan: les anciennes alliances subsistoient avec l'Ecosse & la Castille, & on n'avoit rien à démêler avec l'Empereur, ni avec les Princes Allemans. 1461.

C'étoit-là l'état où la France se trouvoit, lorsque la mort de Charles VII. arriva. Louïs en reçut la nouvelle le jour même à Genep en Brabant de la part de Charles d'Anjou Comte du Maine, par trois couriers qui luy furent dépêchez, & qui durent faire une extrême diligence, vû la grande distance qu'il y a du Berri en Brabant. Si nous en croyons l'Historien de Flandre, Louïs, tout habile qu'il étoit dans l'art de dissimuler, n'eut pas soin de sauver les apparences en cette occasion, & on s'apperçut qu'il avoit moins de douleur de la mort de son pere, que de joye d'être Roy. Le Duc de Bourgogne qui étoit alors à Hédin, vint le joindre à Avesnes où l'on fit un magnifique Service pour le feu Roy en présence de plusieurs Princes & Seigneurs qui s'y étoient rendus de France, pour faire leur Cour au nouveau Maître. Ce fut avec tant d'empressement, qu'on ne pensoit pas seulement aux funerailles du Roy mort: c'est ce qui donna lieu à Tanneguy du Châtel de se distinguer bien glorieusement par sa reconnoissance envers un Prince, à qui luy & sa famille avoient beaucoup d'obligation. Il se chargea luy-même du soin des frais de la cérémonie funébre, qui luy coûta plus de cinquante mille livres; & quelque temps après il se retira en Bretagne auprès du Duc dont il étoit Sujet.

Comment ce Prince reçut la nouvelle de la mort du Roy.

Monstrelet vol. 3. fol. 88.

Meyer l. 16.

Argentré Histoire de Bretagne.

Louïs sans différer davantage, alla se faire couronner à Reims, où le Duc de Bourgogne l'accompagna avec une nombreuse & magnifique suite de la plus belle Noblesse de tous ses Etats. Il fut sacré le quinziéme jour d'Août, & voulut avant son Sacre être fait Chevalier de la main de ce Prince, qui après la cérémonie du Couronnement, luy fit hommage de son Duché de Bourgogne, aussi-bien que de ses Comtez de Flandre & d'Artois,* & l'assûra de son parfait attachement.

Il va se faire sacrer à Reims.

Dans les preuves de la nouvelle Histoire de Bretagne T. 2.

Le Duc de Bourgogne n'avoit point fait d'hommage sous le Regne de Charles VII. parce qu'il avoit toûjours été en guerre avec ce Prince jusqu'au Traité d'Arras, & que par un des articles de ce Traité, il avoit été dit qu'il n'en feroit point du vivant du Roy; & ce fut-là dans doute un des points que le Roy dût avoir le plus de peine à passer; parce qu'il donnoit atteinte aux droits les plus essentiels de la Souveraineté. Louïs ne fut pas plûtôt couronné qu'il s'en remit en possession; & il exigea l'hom-

1458.

Reçoit l'hommage du Duc de Bourgogne.

l'hommage du Duc de Bourgogne. Ce Prince le fit de bonne grace, il ajoûta même à la formule ordinaire, certaines choses qu'on n'avoit point coûtume d'y mettre, & cela pour marquer son sincére dévouement au Roy. Il étoit conçu en ces termes:

Manuscrit de la Bibliotheque de M. Rousseau Auditeur des Comptes.

„ Mon très-redouté Seigneur, je vous fais hommage présentement „ de la Duché de Bourgogne, des Comtez de Flandre & d'Artois, & „ de tous les Pays que je tiens de la noble Couronne de France; & „ vous tiens à Seigneur, & vous en promets obéïssance & service; & „ non pas seulement de celles que je tiens de vous, mais de tous mes „ autres Pays que je ne tiens point de vous, & autant de Seigneurs „ & nobles hommes, de gens de guerre & d'autres qui y sont que „ j'en pourrai traire; je vous promets faire service avec mon corps „ tant que je vivrai avec aussi tout qu'anque je pourrai finer d'or & „ d'argent.

Et fait son entrée à Paris.

Peu de jours après le Roy fit son entrée à Paris, ayant toûjours avec luy le Duc de Bourgogne. Les Parisiens n'épargnérent rien, pour faire paroître leur joye par les Spectacles, par les ornemens dont toutes les ruës étoient parées, par les richesses de leurs habits, par les acclamations, & par tout ce qui pouvoit contribuer à la célébrité d'une fête de cette nature selon le goût de ce temps-là. Tout le monde étoit en suspens, & la Cour principalement étoit attentive à toutes les démarches du nouveau Prince, qui commençoit alors sa trente-neuviéme année.

Ce qu'on connut dès lors du caractère de ce Prince.

On le connoissoit dès ce temps-là pour un homme caché, soupçonneux, défiant, artificieux, interessé, vindicatif; & qui trouvant d'ailleurs dans le fond de son esprit qu'il avoit excellent, dequoy se passer des lumiéres d'autruy, ne laissoit guéres de ces voyes ouvertes, par où les Courtisans trouvent d'ordinaire moyen de s'insinuer dans les bonnes graces du Prince. Tous ceux qui avoient été en faveur sous le dernier Regne appréhendoient, non sans raison, qu'il ne les rendît responsables de la conduite que le feu Roy avoit tenuë à son égard; & le Duc de Bourgogne, soit à leur priere, soit de luy-même, donnoit à ce Prince sur cet article des conseils fort sages. Il luy conseilloit d'oublier tout le passé, de penser qu'il n'étoit plus Dauphin, mais Roy; qu'en cette qualité ceux qui l'avoient le plus desservi, luy seroient le plus attachez: qu'il étoit trop heureux, après tout ce qui s'étoit passé, d'entrer sans aucune contradiction en possession de la Couronne & d'un Royaume paisible & parfaitement soumis: qu'il falloit sur tout qu'il en usât bien envers le Prince Charles son cadet, & qu'il fît semblant d'ignorer le dessein que le feu Roy avoit eu, de faire tomber la Couronne sur la tête de ce jeune Prince; qu'une autre conduite feroit une infinité de mécontens qui pourroient exciter des troubles dans son Royaume, malheur qu'il devoit prévenir par toutes sortes de moyens.

Gaguin in Ludovico XI.

Changemens qu'il fit à la Cour.

Chronique scandaleuse.

Loüis écouta ces avis avec beaucoup de docilité en apparence, & ne les suivit néanmoins que sur l'article de son frere: car sans attendre même que le Duc de Bourgogne fût retourné dans ses Etats, il fit quantité de chan-

changemens à la Cour & dans le Parlement contre la coûtume de ses prédécesseurs, qui confirmoient ordinairement les anciens Officiers. Le Chancelier Guillaume Juvenal des Ursins fut déposé, & Pierre de Morvilliers fut mis en sa place; Jean de Buëil Comte de Sancerre Amiral de France, André de Laval dit le Maréchal de Loheac, le Prevôt de Paris, plusieurs Maîtres des Requêtes, Conseillers du Parlement, Maîtres des Comptes, Secrétaires, & quantité d'autres furent dépouillez de leurs Charges. Il fit sur tout paroître son ressentiment envers Antoine de Chabannes Comte de Dammartin, qui avoit été envoyé par le feu Roy six ans auparavant pour l'arrêter. Il luy fit faire son procès, & ce Seigneur fut condamné à la mort, & tous ses biens confisquez. Mais il luy fit grace de la vie, & se contenta de le faire mettre à la Bastille, d'où il s'échapa quelques années après.

1461.

Monstrelet.

Ensuite de ces changemens que le Roy fit de hauteur, & sans consulter personne, luy & le Duc de Bourgogne prirent congé l'un de l'autre avec de grands témoignages d'amitié peu sinceres des deux côtez. Le Duc demeura encore quelques jours à Paris, & le Roy s'en alla à Amboise voir la Reine sa mere qui s'y étoit retirée; Il traita avec elle pour son douaire qu'il luy assigna quelques jours après sur le Comté de Xaintonge, sur le Gouvernement de la Rochelle, de Chinon, de Pésenas, & sur quelques autres Terres. De-là il alla à Tours, où il fit venir Charles son frere qu'il reçut bien, & à qui il donna pour son appanage le Duché de Berri.

Annales de France.

Etant encore à Tours, il affecta de se faire réputation de clemence, en pardonnant au Duc d'Alençon prisonnier au Château de Loches, pour la conspiration qu'il avoit faite avec les Anglois contre l'Etat, de laquelle j'ay parlé dans l'Histoire du Regne précédent. Il luy donna une entiére abolition, le rétablit dans tous ses biens, & se réserva seulement le pouvoir de mettre dans Verneuil, dans Domfront, & dans Sainte Susanne des garnisons & des Commandans tels qu'il jugeroit à propos. Il voulut aussi avoir la tutelle des enfans du Duc, & les faire élever auprès de sa personne, & il luy fit promettre qu'il ne les marieroit que de son consentement. Le plaisir de défaire ce que son prédécesseur avoit fait, eut en cela plus de part que la politique; & il se repentit fort quelque temps après de la grace qu'il avoit accordée à ce Prince brouillon, le plus dangereux esprit qui fût alors dans le Royaume.

Il va à Tours, & pardonne au Duc d'Alençon qui y étoit prisonnier.

Procès Manuscrit du Duc d'Alençon publié par M. du Puy.

Louïs n'ignoroit pas de quelle importance il étoit pour luy de s'assûrer des Ducs de Bourgogne & de Bretagne. Il formoit déja le dessein d'abattre la puissance de ces deux redoutables Vassaux: mais il n'étoit pas encore temps d'y travailler. Il connoissoit parfaitement le caractére du Duc de Bourgogne qui étoit un Prince bon, droit, & moderé, & que son âge déja avancé portoit à la paix & au repos. Les obligations qu'il avoit à ce Duc devoient donner aux plaisirs qu'il luy feroit, un beau dehors de reconnoissance, sans faire soupçonner qu'il le craignît. Le Comte de Charolois fils du Duc étant venu à Tours, non seulement Louïs le reçut avec toute la distinction & tous les honneurs que sa naissance méritoit; mais encore il le fit son Lieutenant Général en Normandie, & luy assigna

Sa Politique envers le Duc de Bourgogne.

Monstrelet fol. 91.

en

1461. en cette qualité trente-six mille livres de pension. Il ne pouvoit rien faire de plus agréable au Duc de Bourgogne, ni donner au jeune Prince une plus specieuse marque de la confiance qu'il vouloit paroître avoir en luy: mais en même-temps qu'il imposoit au Duc de Bourgogne par ces belles apparences, il confirmoit secrétement l'alliance que son prédécesseur avoit faite avec les Liégeois ennemis irréconciliables de la Maison de Bourgogne, depuis les grands démêlez qu'ils avoient eus avec le feu Duc Jean de Bourgogne; & il renouvella cette alliance contre la parole expresse qu'il avoit donnée au Duc un mois ou deux auparavant, de ne le pas faire, & de prendre même son parti contre eux.

Historien Anonyme contemporain cité par Meyer. L. 16.

Il affecte de paroître devot.

Acte de l'hommage du Duc de Berri au 2. T. de la nouvelle Histoire de Bretagne.

Mémoires d'Olivier de la Marche L. 1. ch. 34.

Annales de France.

Monstrelet fol. 91.

Pour ce qui est de François II. Duc de Bretagne, il voulut aussi le connoître par luy-même, & luy faire faire sans delai l'hommage qu'il luy devoit. Le Duc vint à Tours pour ce sujet, & fit son hommage; mais le Roy qui, quelque mine qu'il fit, se défioit plus du Comte de Charolois, qu'il ne l'aimoit, ne jugea pas à propos que ces deux Princes se trouvassent ensemble à sa Cour, & congédia le Comte avant l'arrivée du Duc. Ensuite il alla en pélerinage à Saint Sauveur de Rhedon en Bretagne; car ce Prince affecta toûjours de paroître devot. Le Duc vint l'y recevoir: il ne manqua à rien de ce qu'il devoit à son Souverain, & il luy rendit tous les hon..eurs qui luy étoient dus.

Ce fut vers ce même temps-là que le Roy apprit la mort de Poton de Saintrailles qu'il auroit plus regretté, si ce Seigneur avoit été moins aimé du Roy son pere. Ce n'est pas trop louer ce grand homme que de dire qu'il fut un de ceux qui eurent le plus part au rétablissement de l'Etat. Sa prudence & sa valeur furent les plus grandes ressources de Charles VII. lorsqu'étant encore Dauphin il vit son propre pere, sa propre mere & toute la faction Angloise conspirer à sa perte. Saintrailles fut ou le Chef, ou un des principaux Chefs du parti qui se déclara pour ce Prince, & il le soutint autant par ses conseils que par son épée. Il ne se fit guéres d'entreprises considérables, ni de négociations importantes dans tout ce Regne, où il n'eût part. Il fut grand Ecuyer, Maréchal de France, & mourut Senéchal du Bourdelois.

Annotations sur l'Hist. de Charles VII. pag. 703.

Sedition à Reims au sujet des impôts.

Monstrelet fol. 91.

La fermeté du Roy & l'autorité qu'il se donnoit dès le commencement de son Regne, n'empéchérent pas qu'il ne s'émût une grosse sédition à Reims. Il avoit donné de belles paroles aux Bourgeois de cette Ville, lorsqu'il alla s'y faire couronner, & leur avoit fait espérer la diminution des Impôts. Quand ils virent qu'au renouvellement des Baux pour les Fermes des Gabelles, les choses demeuroient sur le même pied, ils se révoltérent contre les Collecteurs, en tuérent quelques uns, se saisirent de leurs Registres, & les brûlérent au milieu des ruës. Le Roy en apprit la nouvelle durant son voyage de Touraine. Il envoya ordre aussi-tôt au Seigneur de Moy * d'assembler ses troupes, pour aller châtier ces rebelles, & il l'exécuta avec beaucoup de conduite. Car pendant qu'il faisoit venir des soldats de divers quartiers, il en fit entrer un bon nombre dans Reims déguisez les uns en paysans & les autres en Marchands; ceux-cy dès qu'il parut à la

* Colart de Moy.

la veuë de Reims, se saisirent des principaux postes de la Ville, & y introduisirent l'armée sans coup férir. On arrêta quatre-vingt Bourgeois des plus coupables, à qui le Roy, voulant faire un exemple pour contenir les autres Villes, ordonna qu'on tranchât la tête. Cette punition eut son effet, & nulle autre Ville n'osa branler. 1461.

Negociation à Rome sur l'abolition de la Pragmatique Sanction.

Cependant cette même année 1461. il se traitoit à Rome une autre affaire, qu'on y regardoit comme très-importante, & qui l'étoit en effet, soit par rapport au Pape, soit par rapport à la France. Il s'agissoit de l'abolition de la fameuse Pragmatique Sanction faite par le Concile de Basle, & reçuë en France en 1438. par l'Assemblée du Clergé tenuë à Bourges en présence du Roy Charles VII. & de Louïs alors Dauphin, & qui fut suivie depuis dans le Royaume.

J'ay fait dans l'Histoire du Regne précédent le détail des principaux points qu'elle contenoit. J'ay raconté la maniére dont le Pape Pie II. en parla dans l'Assemblée de Mantouë. J'ajoûterai seulement touchant ce dernier article, que ce discours ayant été vû à Paris, le Procureur Général Dauvet en 1460. fit une protestation contre tout ce qui avoit été fait & dit par le Pape, & déclara qu'il se soumettoit à cet égard au jugement du Concile universel.

Pithou de la Pragm. Sanct. & des Concordats.

Ce même Pape ayant appris la mort de Charles VII. résolut de faire incessamment une nouvelle tentative auprès de son successeur. Il la fit avec d'autant plus de confiance, qu'il avoit eu promesse de ce Prince avant qu'il fût Roy, que dès qu'il le seroit, il aboliroit cette Pragmatique, & il s'étoit servi de Jean de Jouffroy Evêque d'Arras pour tirer cette parole du Roy.

Ce Prélat étoit Franc-Comtois de nation. Son esprit, le grand talent qu'il avoit pour les négociations, & une ambition démesurée suppléerent, comme disent quelques Auteurs, à la bassesse de sa naissance *, pour l'élever aux dignitez de l'Eglise les plus relevées; & comme c'étoit par son moyen que le Pape avoit déja traité avec ce Prince, lorsqu'il étoit encore Dauphin touchant l'affaire dont il s'agissoit, il le chargea d'achever ce qu'il avoit si bien commencé, & luy promit, s'il en venoit à bout, le chapeau de Cardinal, que le Roy & le Duc de Bourgogne demandoient déja pour luy.

Epist. Ludov. ad Pium II. relata in Concil. Lateran. V. Sess. 4.

L'Evêque d'Arras ne manqua pas une si belle occasion qui se présentoit de parvenir au comble de ses voeux. Le Pape le fit son Légat pour complimenter le Roy sur son avénement à la Couronne, & pour le sommer de sa parole touchant la Pragmatique, & l'engager à entreprendre la guerre contre le Turc. Le Prélat s'acquita parfaitement de sa commission sur l'article de la Pragmatique. Le Roy s'engagea de nouveau à la casser, en écri-

Pithou loc. cit. Monstrelet fol. 99.

Le Roy s'engage à la casser.

Gobellinus l. 6.

* Dans la premiere Edition de cette Histoire on avoit parlé comme ces Auteurs de la naissance de ce Cardinal; mais l'équité demande qu'on avertisse les Lecteurs que l'on a vu des Titres Authentiques originaux de la famille des Jouffroy, qui subsiste encore à Besançon, par lesquels on s'est convaincu de la noblesse de ce Cardinal, & de tous ceux de la famille qui portoient alors ce nom.

1461. crivit au Pape, & luy promit de surmonter tous les obstacles, qu'il prévoyoit que l'Université & le Parlement y apporteroient.

Et en envoye l'Acte au Pape.

Monstrelet loc cit.

L'Evêque d'Arras fut chargé de porter luy-même cette nouvelle à Pie II. Il avoit fait espérer au Roy en partant d'obtenir deux choses de la Cour de Rome, en reconnoissance de la démarche importante qu'il luy faisoit faire. La premiere, que le Pape renonceroit à la protection qu'il donnoit à Ferdinand d'Arragon pour le Royaume de Naples contre la Maison d'Anjou ; & la seconde qu'il rétabliroit un Légat François dans le Royaume pour la nomination des Bénéfices ; afin que l'argent n'en sortît point. L'Evêque apprit en chemin que le Pape très-satisfait des services qu'il luy avoit rendus à la Cour de France, avoit prévenu son arrivée à Rome pour luy en marquer sa reconnoissance, & l'avoit nommé Cardinal. Il en fut si transporté de joye, qu'oubliant les interêts du Roy, & ne pensant qu'aux siens, il mit entre les mains du Pape l'Acte qui cassoit la Pragmatique, avant que d'avoir tiré aucune parole de luy touchant l'article du Royaume de Naples, & sur la nomination d'un Légat François.

Réjoüissances à Rome sur ce sujet.

Non seulement le Pape fut fort satisfait de la conclusion de cette affaire ; mais encore le peuple Romain y prit part. On en fit des réjoüissances publiques. La Charte de la Pragmatique fut traînée par la populace dans les ruës de Rome, comme pour célébrer cette nouvelle victoire du Saint Siége sur le Concile de Basle ; & un des éloges que les Romains mirent dans l'Epitaphe de Pie II. après sa mort, fut d'avoir aboli la Pragmatique Sanction en France. Le Pape pour en marquer sa reconnoissance au Roy, bénit une épée la nuit de Noël, & la luy fit présenter depuis avec beaucoup de cérémonie dans un foureau enrichi de pierreries. C'est tout le fruit que le Roy en retira. Il en fut très-chagrin ; & comme il se piquoit de la plus raffinée politique, ce qui luy fut le plus sensible, fut de voir qu'il avoit été dupé. Il disgracia le Cardinal d'Arras, qui eut encore du Pape pour sa récompense le riche Evêché d'Alby ; mais cet homme ambitieux moins satisfait d'un si beau présent, que choqué du refus qu'on luy fit d'y joindre l'Archevêché de Besançon, se dépita, revint en France, trouva moyen de se bien remettre dans l'esprit du Roy, & se vengea de la Cour de Rome, en la traversant à toute occasion en celle de France.

Monstrelet loc. cit.

La Pragmatique ne laisse pas d'être encore observée dans le Royaume.

T. 2. des Libertez de l'Eglise Gallicane.

Au reste nonobstant le triomphe des Romains, la Pragmatique Sanction continua à servir de régle dans le Royaume pour la plûpart des points qu'elle contenoit. Le Parlement fit là-dessus de fortes remontrances au Roy. Ce Prince fit luy-même dans la suite de nouvelles Ordonnances touchant les réserves & les Expectatives qui étoient presque l'unique avantage que l'abolition de la Pragmatique avoit rendu au Pape ; & jusqu'au temps du Concordat de François I. avec Leon X. la Cour de Rome n'eut jamais la satisfaction qu'elle souhaittoit à cet égard.

Registres du Parlement des Regnes suivans.

L'autorité que le Roy s'étoit donnée dans son Royaume & la tranquillité qui y regnoit par la soumission des peuples & des Grands, le mettoient en état de secourir ses voisins, quand il voudroit prendre

en

en main leurs interêts, de se rendre l'arbitre de leurs differends, & de retirer ce qui avoit été engagé de son domaine sous les précédens Regnes. Ce fut en effet à quoy il s'occupa durant tout le temps que dura ce calme. 1461.

Marguerite d'Anjou Reine d'Angleterre eut recours à luy dans l'extrémité des malheurs où elle & son mari étoient tombez. J'ai déja dit que peu de temps avant la mort du Roy Charles VII. Edouard Comte de la Marche Chef de la Maison d'York s'étoit emparé de la Couronne d'Angleterre, après la défaite du Roy Henri VI. à la sanglante bataille de Fariburge, où il demeura trente mille hommes sur la place. Le parti de la Maison de Lanclastre fut tellement abbatu par cette défaite, que personne n'osoit paroître pour le relever. Le Roy & la Reine se sauvérent en Ecosse, & le Duc de Sommerset qui gouvernoit tout sous eux, se refugia en France, ne sçachant pas encore la mort de Charles VII. car ce Prince, même avant cette defaite avoit envoyé ordre dans tous les Ports de France, de recevoir tous les Anglois du parti du Roy & de la Reine, quoiqu'il y eût toûjours guerre entre les deux Nations. *Affaires d'Angleterre.* Chronique scandaleuse.

Charles étant mort sur ces entrefaites, ses ordres ne furent plus observez. Le Duc de Sommerset fut arrêté & conduit au nouveau Roy, qui luy accorda toutefois la liberté à la priere du Comte de Charolois. Ce Comte n'aimoit pas Edouatd, & étoit ami de Henri, quoique le Duc de Bourgogne son pere fût dans les interêts de la Maison d'York contre celle de Lancastre. Le Duc de Sommerset étant mis en liberté, eut permission de se retirer à Bruges.

Le Roy d'Ecosse ayant promis à Henri de le soutenir contre Edouard, la Reine d'Angleterre, dont l'esprit masle se soutint toûjours dans ses plus grandes disgraces, passa en France, pour y solliciter du secours. Tout ce qu'elle put faire, fut d'obtenir du Roy deux mille hommes sous la conduite de Pierre de Brézé Sénechal de Normandie, avec lequel elle retourna en Angleterre. On étoit si prévenu dans le monde de la haine que le Roy conservoit contre les favoris du feu Roy son pere, qu'on crut que son dessein en envoyant Brézé avec si peu de troupes, étoit de le faire périr. Peu s'en fallut en effet que cela n'arrivât; car Henri ayant encore été défait, les François qui s'étoient emparez de quelques Forts en Angleterre, furent si vivement poussez par le Comte de Warwik, que plusieurs furent tuez & les autres avec Brézé furent contraints de racheter leur vie & leur retour en France par la reddition des Places dont ils s'étoient emparez. La Reine fut de nouveau obligée de repasser la mer avec son fils Edouard Prince de Galles encore enfant. Henri se sauva dans la Principauté de Galles, & en étant revenu déguisé en Angleterre pour ranimer son parti, il fut découvert, arrêté & mis dans la Tour de Londres. La Reine ayant abordé à l'Ecluse, passa chez son pere René Roy de Sicile Duc d'Anjou & de Lorraine, & sollicita le Roy de France de prendre sa protection; mais elle n'en obtint qu'un prêt de vingt mille livres, & à des conditions bien dures. Car elle engageoit au nom du Roy son mari la Ville & le Château de Calais pour cette somme. Par ce Traité, si-tôt que Henri auroit

La Reine vient en France demander du secours. 1462. Monstrelet fol. 95. *Ses troupes sont battuës à son retour, & elle revient en France une seconde fois.* Du Tillet Recüeil des Traitez &c.

1462. roit retabli ses affaires; Gaspard Comte de Pembroc, ou Jean de Foix Comte de Candale devoit être fait Gouverneur de cette Place, pour la remettre un an après sous la puissance du Roy de France, supposé que les vingt-mille livres n'eussent pas été renduës, & en ce cas le Roy en donnant de nouveau quarante mille écus, en demeureroit en possession. C'eût été là un grand coup pour la France, & le chef-d'œuvre de la politique de Louïs XI. mais il auroit fallu pour l'exécution que Henri fût venu à bout de son adversaire: ce qui n'arriva pas; & alors il eût apparemment délibéré, s'il auroit dû payer si cher l'appuy de la France; mais quoiqu'il arrivât, Louïs ne perdoit rien à ce marché. En attendant il avoit d'autres affaires en tête, où son argent & ses troupes luy étoient necessaires du côté des Pyrenées.

Affaires de Navarre.

Charles III. Roy de Navarre n'avoit laissé qu'une fille unique, nommée Blanche, qui fut mariée à Jean II. Roy d'Arragon. Il fut arrêté dans le Contrat de mariage, que si Jean survivoit à sa femme, il auroit sa vie durant le gouvernement du Royaume de Navarre. Le cas arriva: Blanche mourut avant son mari, laissant un fils âgé de vingt ans, nommé Charles, qui portoit le titre de Prince de Viane affecté aux fils aînez des Rois de Navarre. Le Roy d'Arragon quelque temps après épousa en secondes nôces Jeanne fille de Dom Henriquès Amiral de Castille, dont il eut un fils nommé Ferdinand.

Le Prince de Viane prend possession du Royaume au préjudice de son pere.

Mariana l. 23.

Le Prince de Viane jeune homme plein d'esprit, de courage, & d'ambition, prétendit que son pere par son second mariage avoit perdu son droit à l'usufruit du Royaume de Navarre, & résolut de s'en mettre en possession. Les Navarrois se déclarérent pour luy, aussi-bien que les Catalans. Henri IV. Roy de Castille prit pareillement le parti du jeune Prince. La guerre civile s'alluma; mais le Prince de Viane perdit une bataille, où il fut fait prisonnier. Il fut ensuite délivré sur les pressantes instances des Navarrois, que le Roy d'Arragon vouloit ménager. Son malheur ne le rendit pas plus soumis à son pere: il traita de nouveau secrétement avec le Roy de Castille. Ses intrigues furent découvertes. Il fut encore arrêté, & puis relâché sur les nouvelles menaces que les Navarrois & les Catalans firent de se révolter. Enfin Jeanne Reine d'Arragon sçut profiter de l'indocilité de ce Prince pour l'avantage de son fils Ferdinand; à qui elle eut toûjours en veuë de faire tomber les Couronnes d'Arragon & de Navarre au préjudice du Prince de Viane. Le bruit courut qu'elle corrompit le Medecin de ce Prince, & qu'elle se servit de luy pour l'empoisonner. Le Roy d'Arragon ayant perdu la tendresse & les sentimens de pere pour un fils qui le vouloit déthrôner, ne put, ou ne voulut pas croire la Reine coupable de ce crime. Mais les Navarrois & les Catalans avec le Roy de Castille se chargérent du soin de la vengeance. Il vinrent investir la Reine & Ferdinand son fils dans Gironne, & battirent la Place avec une extrême fureur. Le Roy d'Arragon prévoyant cette conspiration, avoit eu recours au Roy de France, & avoit fait un Traité d'alliance avec luy à Sauveterre, où les Agens des deux Rois s'étoient rendus.

Il est empoisonné; & les Navarrois, pour venger sa mort, conspirent contre le Roi d'Arragon.

Recueil de Traitez par Leonard.

Louïs

Loüis profita du besoin qu'on avoit de luy. Il demanda des asseurances pour les dépenses qu'il luy faudroit faire au sujet du secours. Le Roy d'Arragon luy engagea le Roussillon & la Cerdagne pour trois cens mille écus d'or. Par ce Traité ils devoient se déclarer l'un pour l'autre contre tous. Le Roy exceptoit les Rois de Castille & d'Ecosse, & René d'Anjou Roy de Sicile. Le Roy d'Arragon exceptoit de son côté le Roy de Portugal, Ferdinand d'Arragon Roy de Sicile, & François Sforce Duc de Milan. Jaques d'Armagnac Duc de Nemours fut chargé de conduire le secours de France; il se joignit à l'armée d'Arragon, qui arriva le plus à propos du monde. Car les Catalans & les Navarrois ayant forcé la Ville, assiégeoient la Reine & son fils dans le vieux Château où ils s'étoient sauvez. Les ennemis furent obligez de lâcher prise. Mais les François & les Castillans s'étant recontrez proche d'Ixir, ne purent se résoudre à en venir aux mains les uns contre les autres, veu les anciennes & étroites alliances qui avoient toûjours été entre les deux Nations.

1462. La France luy donne du secours.

Cependant on parla de paix entre le Roy de Castille & le Roy d'Arragon & de Navarre. Ils prirent le Roy de France pour arbitre & le priérent de s'avancer pour cela sur la frontiére. Il y vint & prononça, étant à Bayonne, la Sentence arbitrale, par laquelle le Roy de Castille fut obligé à retirer ses troupes de Catalogne, & de toutes les Places qu'il avoit occupées en Navarre, excepté de la Ville d'Estella, que le Roy d'Arragon luy céderoit. Une preuve de l'équité & de la sagesse de ce jugement, fut que les deux parties en furent mécontentes, le Roy de Castille prétendant beaucoup plus qu'on ne luy accordoit, & le Roy d'Arragon se plaignant qu'on luy ôtoit une Ville, sur laquelle le Roy de Castille n'avoit aucun droit; mais l'arbitre, pour le bien de la paix, jugea qu'il falloit prendre ce milieu, & procura dans le fond l'avantage du Roy d'Arragon, qui vû la révolte des peuples de Catalogne, étoit en danger d'être accablé par le Roy de Castille.

1463. On parle de paix & le Roy est pris pour arbitre.

Mariana l. cit.

Après la conclusion de cette affaire, il y eut une entreveuë entre le Roy de France & le Roy de Castille sur la frontiére des deux Etats. Henri vint à Fontarabie, & Loüis à Saint Jean de Luz. Le lieu où ils se virent fut le Château d'Urtubie en deçà de la riviére de Bidassoa*, que le Roy de Castille passa, pour venir trouver le Roy de France, avec qui il ne crut pas avoir droit de disputer sur cet article du cérémonial. La Reine Jeanne d'Arragon s'y trouva aussi, pour avoir quelque éclaircissement touchant l'accommodement fait à Bayonne. Les deux Rois n'avoient rien à démêler ensemble. La seule curiosité de se connoître l'un l'autre les avoit amenez là. L'entretien fut fort court. La mauvaise mine de Henri, ses maniéres, son habillement choquérent nos François, qui eurent peine à s'empêcher de rire; mais la médiocrité de son genie, que Loüis eut bien-tôt apperçuë dans la conversation, luy en fit concevoir un grand

Entreveuë entre ce Prince & le Roy de Castille, cause de leur mutuelle aversion.

* Cette riviére qui sépare la France de la Biscaïe a divers noms dans les titres manuscrits & dans les histoires; ce qui peut causer de l'embarras aux lecteurs. On l'appelle la riviére d'Endaye, de Gastobar, de Toulouse, de Marguery, de Behobie, de Vidasa, Vidassoa ou Bidassoa. Cette remarque est tirée du 73. Manuscrit de Briencourt à la Bibliotheque du Roy.

1463. grand mépris. D'autre part les Castillans ne furent guéres moins surpris de voir le Roy de France vêtu d'un assez méchant habit, & portant un chapeau déja fort usé, où il y avoit pour tout ornement une image de Notre-Dame faite de plomb. Avant que de se séparer, certains signes & certains mots firent assez connoître ce qu'on pensoit les uns des autres. Ce fut bien pis quand on fut en liberté; & ce qui se dit des deux côtez ayant été rapporté aux deux Rois, ils ne s'aimérent jamais depuis. Philippe de Comines, à qui le Roy raconta quelque temps après ce qui s'étoit passé en cette occasion, fait une réflexion fort judicieuse sur ce sujet, que généralement parlant il est plus à propos que les Princes traitent ensemble par leurs Ambassadeurs, que par eux-mêmes. Mais nonobstant cette aigreur des deux Rois & des deux Nations, Louïs gagna tellement par ses caresses & par ses présens le Grand-maître de Saint Jacques & l'Archevêque de Tolede, qui gouvernoient absolument le Roy de Castille, que dans la suite il en tira de très-grands services.

Mariana loc. cit.

Réflexion de Comines à ce sujet.

Philipp. de Comines. pag. 68.

Il revint très-content de ce voyage, aiant augmenté son Etat du Comté de Roussillon & de la Cerdagne, dont le Duc de Nemours prit possession de sa part. Il gagna encore Jean de Foix Captal de Buch jusqu'alors opiniâtrément attaché au parti Anglois, & fit épouser Madelaine de France sa sœur à Gaston de Foix, dont la fille devenuë héritiére de la Couronne de Navarre, la fit passer plusieurs années après dans la Maison d'Albret, d'où ensuite elle est tombée dans celle de France.

Le Roy veut racheter quelques villes de Picardie cédées au Duc de Bourgogne.

Le Roy cependant avoit alors une autre chose bien plus à cœur que cette augmentation de son Etat du côté des Pyrenées. C'étoit de rentrer en possession des Places de Picardie, qui avoient été cédées au Duc de Bourgogne par le Traité d'Arras. Il étoit stipulé par le vingtiéme article de ce Traité, que les Villes de la riviére de Somme, comme Saint Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, & les autres, & de plus Dourlens, Saint Riquier, Crevecœur, Arleux & Mortagne avec leurs appartenances demeureroient au Duc de Bourgogne; mais qu'elles seroient rachetables par le Roy, ou par ses successeurs, moyennant la somme de quatre cens mille écus d'or. Ce dédommagement étoit peu de chose, & les Princes consentent difficilement à ces sortes de retraits. Le Roy prévoyoit encore plus d'opposition de la part du Comte de Charolois, que de celle du Duc de Bourgogne; mais par bonheur pour luy, & peut-être par ses intrigues, le pere & le fils n'étoient pas alors fort bien ensemble.

Monstrelet fol. 99.

Celui-ci y consent.

Louïs étant encore en Flandre, s'étoit fort attaché les Seigneurs de la Maison de Croy, & en particulier Jean de Croy qui étoit puissant sur l'esprit du Duc de Bourgogne, & par cette raison hay mortellement par le Comte de Charolois. Ce fut de ce Seigneur & de son frere de Chimai qu'il se servit pour disposer le Duc à écouter la proposition qu'il luy vouloit faire du rachapt des Villes de Picardie. La veuë des Croy étoit de se ménager une retraite en France, où ils possedoient de grands biens, au cas qu'après la mort du Duc, le Comte de Charolois leur fit sentir les effets de sa haine, ainsi qu'ils s'y attendoient bien. Le Duc qui

Philipp. de Comines. l. 1. chap. 1. Monstrelet fol. 97. 98.

qui avoit de l'équité & de la droiture, & qui aimoit la paix, se laissa aisément persuader, quoiqu'il eût pu facilement, s'il eût voulu, faire naître des incidens sur l'inobservation de quelques articles du Traité d'Arras de la part de la France. 1463.

Dès que le Duc eut donné sa parole, le Roy qui s'étoit avancé jusqu'à Abbeville, alla le trouver à Hédin, où la chose fut concluë; l'argent fut livré au Duc, & les Places évacuées. Le Duc avoit demandé au Roy, qu'il y laissât les Gouverneurs qu'il y avoit mis: c'étoit une condition bien rude; le Roy la passa néanmoins, de peur que le Duc ne se dédît, mais il ne l'accomplit pas; & quand il fut maître des Places, il ôta le gouvernement de Dourlens & d'Amiens au Seigneur de Saveuse, & celuy de Mortagne à Hautbourdin bâtard de Saint Pol, pour les donner au Seigneur de Lannoy neveu des Croy, quoiqu'il fût Flamand & Gouverneur de Lille, de Douay & d'Orchies pour le Duc de Bourgogne, qui par cette raison agréa ce changement avec moins de peine. Mais le Roy avoit en cela une autre veuë: c'étoit d'empêcher que Lannoy ne s'opposât à une autre demande qu'il vouloit faire au Duc, de la restitution de ces trois derniéres Places, dont ce Seigneur avoit le gouvernement.

Et le Traité est conclu.

Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris cotté M. fol. 133. & 134. où l'on voit les quittances du Duc.

Meyer. l. 16.

Cette prétention du Roy étoit fondée sur un Traité, qu'il prétendoit avoir été fait entre le Roy Charles V. & Philippe le Hardy Duc de Bourgogne ayeul du Duc regnant, lorsque Philippe épousa Marguerite héritiere de Flandre. Par le Traité de mariage, Charles V. réünit au Comté de Flandre Lille, Douay & Orchies, qui en avoient été démembrez du temps de Philippe le Bel & de Philippe le Long; & Charles V. les réünit au Comté de Flandre, à condition que ces trois Villes avec leur territoire reviendroient à la Couronne de France, si la ligne masculine de Bourgogne venoit à manquer. Cette condition étoit exprimée dans le Traité qui fut publié: mais il s'en étoit fait un autre secret à Peronne, par lequel Philippe le Hardy s'obligeoit à rendre à la France ces trois Villes incontinent après la mort de Louïs Comte de Flandre son beaupere. Il ne l'avoit pas fait néanmoins; & c'étoit en vertu de ce Traité que le Roy en demandoit la restitution au Duc de Bourgogne.

Le Roy luy fait d'autres propositions qui n'ont pas un pareil succès.

Meyer. l. 13.

Le Duc voyant que le Roy se prévaloit de sa facilité, rejetta hautement cette proposition; luy produisit le Traité de mariage de Philippe le Hardy, & se moqua de l'article secret de Peronne. Cela n'empêcha pas le Roy de luy faire encore une autre proposition. Ce fut que le Duc luy donnât Hédin, (c'est ce qu'on appelle le vieux Hédin différent de la Ville qui porte aujourd'huy ce nom;) & que luy en échange luy donneroit Tournai & Mortagne. Cette offre, quelque avantageuse qu'elle parût, n'en fut pas mieux reçûë: car quoique Tournai & Mortagne valussent beaucoup mieux que Hédin, & qu'elles fussent tout-à-fait à la bien-séance du Duc de Bourgogne, cependant Hédin étoit une clef de son Comté d'Artois; & plus il y avoit d'avantage apparent pour luy, plus il soupçonna le Roy d'avoir de mauvais desseins sur ce Comté.

Les négociations finirent par là; mais durant que le Roy étoit à Hédin, le Duc envoya dire au Comte de Charolois son fils qui étoit en Hol-

lan-

1463. lande, qu'il jugeoit à propos que le Roy luy ayant fait l'honneur de venir sur ses Terres, il y vînt aussi le saluer & luy faire sa Cour. Le Comte, qui étoit dans un extrême chragrin de la restitution des Places de Picardie, répondit nettement qu'il n'en feroit rien, & n'apporta point d'autre excuse, sinon que le Comte d'Estampes (c'étoit un Prince de la Maison de Bourgogne) & Croy auteurs de tous les mauvais conseils qu'on donnoit au Duc son pere, étoient avec le Roy, & qu'il ne pouvoit souffrir ces traîtres. Le Roy ne s'inquiéta pas fort de cette brusquerie du Comte de Charolois: mais il jugea deslors ce qu'il en devoit attendre dans la suite: & en effet, il ne fut pas long-temps sans voir de fâcheux effets de sa mauvaise volonté, par la grande part qu'il eut dans la fameuse guerre du bien public, qui troubla tout-à-coup la tranquillité dont le Royaume joüissoit depuis plusieurs années, & obligea le Roy à se mettre sur la défensive, dans le temps qu'il méditoit de vastes desseins contre ses voisins. Je vais raconter les causes & les suites de ce grand événement.

Monstrelet fol. 98.

Origine de la guerre dite du bien public.

On doit regarder comme la source principale des mouvemens qui se firent alors en France, le projet que le Roy avoit formé, & qu'il mettoit deslors en exécution, d'abaisser les Princes & les Grands de l'Etat, pour parvenir ensuite à subjuguer les deux grands Vassaux de la Couronne, qui seuls pouvoient balancer sa puissance, je veux dire le Duc de Bourgogne & le Duc de Bretagne. Les changemens qu'il fit à son avénement au Trône dans les Charges de la Cour, de l'Armée, de la Robe, & dans son Conseil, consternérent tous ceux qui avoient eu ces premieres places sous le Regne précédent. Mais la chose se fit si subitement & avec tant d'autorité, que personne n'osa branler. Le brave Comte de Dunois, à qui l'Etat avoit de si grandes obligations, se trouva tout d'un coup sans considération à la Cour & sans commandement, le Chancelier des Ursins, & l'Amiral de Bueïl sans rang & sans appointemens, & Chabannes Comte de Dammartin renfermé à la Bastille. Pierre de Brézé Sénechal de Normandie étoit encore dans son employ; mais persuadé que le Roy l'avoit voulu faire périr dans l'expédition d'Angleterre. Jean Duc de Bourbon avoit été dépouillé du Gouvernement de Guyenne. Les autres Princes du Sang non plus que luy n'avoient aucune part au Conseil, ni aucun agrément à la Cour. Le seul Charles d'Anjou Comte du Maine * bon Prince, dont il n'y n'avoit rien à craindre, parut demeurer dans les bonnes graces du Roy: mais Jean Duc de Calabre son neveu, contraint après la perte de la bataille de Troïa, de quitter son entreprise sur le Royaume de Naples & de repasser en France, étoit dans un extrême chagrin de se voir entiérement abandonné du Roy. C'est en vain qu'un Auteur moderne par un rafinement de politique, attribuë à la jalousie du Roy cet abandonnement du Duc de Calabre. Tout le mystere consistoit en ce qu'il voyoit, que tant de tentatives que la France avoit faites sur le Royaume de Naples avoient toûjours échoué, & qu'il avoit affaire de son argent & de ses troupes. Mais la Maison d'Orleans avoit beaucoup plus de sujet d'être mécon-

* Troisiéme fils de Loüis XI. Roy de Sicile, & frere de Loüis IV. & de René Roy de Sicile & Duc d'Anjou.

contenté de luy. Car non seulement il ne prit pas ses interêts en main, pour luy faire restituer le Duché de Milan, où elle avoit un droit manifeste; mais encore il se déclara comme patron de François Sforce, dont la famille avoit usurpé cet Etat: il luy donna Savone où les François avoient entretenu jusqu'alors garnison, & même, si nous en croyons les Historiens d'Italie, Il luy céda les droits qu'il avoit sur la République de Genes, de laquelle Sforce ne manqua pas de s'emparer.

1463.

Bisarus hist. Genuens.

Tous ces Princes, pour faire éclater leur mécontentement, ne pouvoient pas prendre le prétexte, dont on avoit coloré les révoltes sous les Regnes précédens, qui étoit que le Roy se laissoit gouverner par son Conseil & par ses Ministres: car il étoit notoire que ce Prince n'avoit un Conseil que pour la forme. Il faisoit tout de sa tête. Il eut en divers temps divers Ministres, gens peu considérables par leur naissance, & qu'il pouvoit détruire en un moment. Celuy qui paroissoit alors avoir le plus de part à sa confiance, étoit Jean de la Baluë Evêque d'Evreux, fils d'un Meûnier, ou selon d'autres, d'un Cordonnier de Verdun. Il parvint jusqu'au Cardinalat, & ne fut pas moins fameux dans la suite par sa chute, que par son élévation. C'étoit un homme dont le génie étoit fort semblable à celuy de son maître, artificieux, dissimulé, qui alloit toûjours à ses fins par des détours, à qui la fourbe & la supercherie ne coûtoient rien, methode qu'il employoit sur-tout à l'égard de la Cour de Rome; car quand il vouloit en obtenir quelque chose, sa conduite ordinaire étoit de la brouiller secrétement avec le Roy, afin de s'attirer ce qu'il prétendoit en les reconciliant.

Caractere de Jean de la Baluë principal Ministre du Roy.

Gaguin. in Lud. XI.

Il étoit difficile de surprendre un Prince & un Ministre aussi fins & aussi défians que ceux-là. Il n'étoit pas moins dangereux d'être surpris en faute; car Louïs XI. ne se piquoit guéres de clemence, quand il s'agissoit de son autorité. Malgré tout cela, la conspiration se forma entre une infinité de personnes, parmi lesquelles il y avoit des Dames & des Demoiselles; & elle se fit si secrétement, qu'après avoir été ménagée pendant plus de quatre ans, elle ne fut découverte que sur le point qu'elle étoit d'éclater, & qu'il n'étoit plus temps d'y apporter remede.

Conspiration contre ce Prince.

Olivier de la Marche l. 1. cap. 35.

Tandis qu'elle se tramoit, le Roy, après le rachat des Villes de Picardie, visitoit ses frontiéres de ce côté-là. Il alla à Tournai, Ville alors & de tout temps très-attachée à la France, & qui luy en donna des marques par la maniére cordiale dont elle le reçut. Il passa par Arras & par Lille qui étoient du domaine du Duc de Bourgogne, où ce Duc luy fit rendre les honneurs dûs à son Souverain, & se laissa persuader par ses raisons de différer l'expédition de Hongrie qu'il méditoit depuis long-temps. Le motif qui obligeoit le Roy à le détourner de ce dessein, étoit qu'il appréhendoit que pendant l'absence du Duc, le Comte de Charolois qui auroit le gouvernement de ses Etats, ne fît quelque entreprise contre la France.

Monstrelet fol. 101.

Durant ce voyage, Louïs de Luxembourg Comte de Saint Pol après bien des délais vint le trouver sur un sauf-conduit qui luy fut accordé, & fit son hommage pour les Terres qu'il tenoit de la Couronne. Le Roy fit

Monstrelet fol. 102.

1463. fit tout son possible pour l'attirer à son service, & le détacher de celuy du Comte de Charolois, à qui ce Seigneur étoit d'autant plus dévoué, qu'il étoit l'ennemi mortel des Croy, quoique sa fille eût été mariée dans cette famille; mais il ne put rien gagner. Le Seigneur de Genlis * sommé de la même maniére, n'osa pas s'exposer à paroître devant le Roy, sçachant qu'il le soupçonnoit d'avoir eu part à un Traité sécret qui s'étoit fait entre le Comte de Charolois & le Duc de Bretagne.

Ibid. fol. 98.

Le Roy à son retour trouva à Saint Clou Louïs Duc de Savoye, à qui Philippe son troisiéme fils donnoit encore plus de peine que le Comte de Charolois n'en causoit au Duc de Bourgogne; & sur le chagrin que le Duc luy en témoignoit, Vous êtes trop bon, luy dit-il, vous n'avez qu'à me laisser faire; & peu de temps après il pria le jeune Prince de le venir voir, sous prétexte de le raccommoder avec son pere. Philippe eut la simplicité de donner dans le piége: & il ne fut pas plutôt arrivé, que nonobstant le sauf-conduit qu'on luy avoit donné, le Roy le fit arrêter, l'envoya au Château de Loches, où il demeura assez long-temps; & par ce moyen la paix fut rétablie dans la Maison de Savoye.

Il ne manquoit pas de bonne volonté pour en faire autant au Comte de Charolois; & s'il avoit pu en venir à bout, il auroit déconcerté les conjurez de France. Il prit des moyens pour cela qui ne luy réussirent pas, & qui au contraire avancérent la déclaration de la guerre.

1464.

Il échoue dans le dessein de faire enlever le Comte de Charolois. Monstrelet fol. 103.

L'an 1464. le bâtard de Rubempré † homme déterminé, s'embarqua au Crotoy en Picardie avec quarante ou cinquante hommes tous gens de main, qui avoient ordre de luy obéïr en tout ce qu'il leur commanderoit. Il fit voile en Hollande, où étoit le Comte de Charolois brouillé alors plus que jamais avec son pere à l'occasion des Croy. Il passa pour constant que c'étoit pour l'enlever & l'emmener en France. Rubempré ayant sçu que le Comte étoit en un lieu proche de la mer, descendit avec quatre ou cinq de ses gens les plus résolus pour exécuter son dessein. Par malheur il fut reconnu dans un cabaret. On en donna avis au Comte, qui fit sur le champ investir la maison, le prit, & l'envoya en prison. Ceux qui étoient dans le vaisseau ayant sçu ce qui luy étoit arrivé, retournérent au Crotoy, d'où ils firent sçavoir au Roy cette nouvelle. Le bruit fut grand, mais apparemment ce n'étoit qu'un bruit populaire, que le Roy n'attendoit que l'avis de l'enlévement du Comte de Charolois, pour se saisir luy-même du Duc de Bourgogne, & que quantité de troupes qu'il avoit avec luy auprès de Hédin, n'étoient que pour exécuter ce dessein dans une nouvelle entrevûë qu'il devoit avoir avec luy.

Le Duc de Bourgogne se sauve pour éviter le même traitement.

Le jour même que le Roy luy demandoit cette entrevûë, le Duc reçut pendant son dîner une Lettre du Comte de Charolois, qui luy mandoit la prise de Rubempré, l'avertissoit de se tenir sur ses gardes & de se défier du

* François de Hangest.

† Il étoit fils naturel d'Antoine II. du nom Seigneur de Rubempré en Picardie dont la maison est éteinte.

du Roy. Le porteur de la Lettre étoit un Gentilhomme Bourguignon nommé Olivier de la Marche, dont nous avons les Mémoires, qui contiennent beaucoup de particularitez curieuses de ce qui se passoit en ce temps-là. Sur cet avis, le Duc de Bourgogne sans tarder monta à cheval au sortir de table, & recommanda à Adolphe de Cléves Seigneur de Ravestein son neveu, & au Seigneur de Créqui, de bien garder la Ville. Il leur dit néanmoins que si le Roy demandoit à y entrer, ils le luy permissent, après avoir pris leurs sûretez.

1464. Olivier de la Marche l. 1. ch. 35. Monstrelet fol. 104.

Ce départ qui marquoit la défiance du Duc, chagrina extrêmement le Roy. Il ne vit pas non plus volontiers dans ces conjonctures arriver le Duc de Bourbon, qu'il soupçonnoit dèslors d'avoir des intelligences secrétes avec le Duc de Bretagne & le Comte de Charolois. C'étoit en effet le véritable sujet de son voyage, dont le prétexte étoit de venir faire sa Cour au Roy, & de rendre visite au Duc de Bourgogne son oncle qu'il alla joindre à Lille. Il se rendit de là à Gand auprès du Comte de Charolois, afin de prendre des mesures avec luy touchant la Ligue, & le presser de mettre des troupes sur pied.

Comines l. 1. ch. 2.

La prise de Rubempré & les réflexions qu'on faisoit là-dessus dans le monde déplaisoient fort au Roy. Le parti qu'il prit, fut de se plaindre le premier. Il envoya au mois de Novembre en Ambassade au Duc de Bourgogne, Charles d'Artois Comte d'Eu, le Chancelier de Morvillier & Antoine Dubec Crespin Archevêque de Narbonne, qui arrivérent à Lille avec une grande suite. Ils eurent une audience publique en présence du Comte de Charolois, du Conseil du Duc de Bourgogne, & de tous ceux de sa Cour qui voulurent s'y trouver.

Le Roy lui envoye une Ambassade, & pourquoi.

Comines l. 1.

Le Chancelier porta la parole, & demanda trois choses de la part du Roy. La premiere, qu'il rendît le bâtard de Rubempré son Sujet pris en temps de paix contre le droit des gens; la seconde, qu'on fit satisfaction au Roy sur les discours outrageux qu'on avoit faits à cette occasion contre sa personne Royale: & la troisiéme, qu'on luy livrât Olivier de la Marche, qui avoit été cause de la prise de Rubempré, & avoit dit le premier que le dessein du Roy étoit de faire enlever le Comte de Charolois, & qui par les défiances qu'il avoit données au Duc de Bourgogne, avoit empêché la conférence qu'il devoit avoir avec le Roy pour le bien commun des deux Etats. Il demanda encore qu'on luy mît entre les mains un Prédicateur de Bruges, qui avoit en plein Sermon dit les mêmes choses qu'Olivier de la Marche. Il ajoûta, que pour ôter tout soupçon au Duc de Bourgogne, le Roy vouloit bien luy faire sçavoir le sujet pourquoy Rubempré s'étoit mis en mer; que c'étoit pour prendre au passage le Vice-Chancelier de Bretagne que son maître, en violant le devoir de Vassal, avoit envoyé en Angleterre, pour traiter avec les Anglois ennemis de la France. Il parla vivement contre le Duc de Bretagne, & sans épargner le Comte de Charolois qui étoit présent, il dit que le Roy sçavoit de bonne part, que lorsque ce Prince étoit venu à Tours sous le beau prétexte de luy rendre visite, il y avoit fait un complot contre son service avec le Duc de Bretagne, par le moyen de Tanneguy du Châtel, dans le temps

Monstrelet. Olivier de la Marche &c.

1464. Argentré Histoire de Bretagne. l. 12. ch. 411.

Il luy envoya le Chancelier de Morvillier qui luy dit de sa part que les Ducs de Bretagne abusant de la bonté des Rois de France dont ils étoient feudataires, & des troubles des Regnes passez, s'étoient injustement attribué plusieurs droits qui ne leur appartenoient pas, & qui préjudicioient à ceux du Souverain; qu'il le prioit de n'en plus user, & de se rendre sur cela justice à luy-même: qu'il se disoit dans ses titres *Duc par la grace de Dieu*, formule dont il n'appartient qu'aux Souverains non Vassaux de se servir; qu'il faisoit battre de la monnoye d'or, & qu'il faisoit des levées extraordinaires sur ses Sujets sans sa permission; que la Noblesse de Bretagne luy rendoit ses hommages en ces termes, *contre tous ceux qui peuvent vivre & mourir*, sans excepter le Roy de France Seigneur Suzerain de Bretagne, qu'il recevoit le serment de fidélite des Prélats & leurs aveus, bien que le serment dût être fait, & les aveus donnez immédiatement au Roy. Le Duc se trouva fort embarassé dans la réponse qu'il devoit faire sur des articles si essentiels: mais par l'avis de Chauvin son Chancelier, il répondit que les choses dont il s'agissoit étoient pour luy d'une si grande conséquence, qu'il supplioit le Roy de luy donner le loisir de les examiner, & qu'il étoit résolu de luy accorder toute la satisfaction qu'il pourroit.

Celuy-ci ne prend point le change.

Les Ambassadeurs s'étant retirez, Tanneguy du Châtel grand Maître d'Hôtel du Duc, un de ceux qui avoit le plus travaillé à la Ligue, & qui étoit très-mécontent du Roy, de ce qu'il ne l'avoit pas encore seulement dédommagé des frais qu'il avoit faits pour les obséques de Charles VII. dit au Duc qu'il ne falloit point s'étonner, mais seulement gagner du temps, & presser les Princes liguez de se déclarer au plutôt. Le Duc par son avis fit dire au Roy, que l'affaire dont il s'agissoit ne pouvoit se terminer par luy seul; que c'étoient des interêts communs à luy & à tous ses Sujets; que pour faire des Réglemens stables & fixes en cette matiere, il étoit nécessaire de consulter les Etats de Bretagne; qu'il luy demandoit le temps de trois mois pour les assembler, & pour délibérer avec eux de ce qu'il y avoit à faire là-dessus. La proposition étoit si raisonnable, que le Roy n'osa pas la rejetter.

Et hâte l'armement des Princes Liguez.

Le Duc pendant ce temps-là envoya des personnes de confiance au Comte de Charolois, au Duc de Bourbon, au Comte d'Armagnac, & aux autres qui étoient de la Ligue, pour les hâter d'armer: & comme il sçavoit que le Roy veilloit attentivement sur toutes ses démarches, il fit prendre à ses Agens aux uns l'habit de Cordelier, aux autres celuy de Dominiquain, à la faveur desquels ils allérent par tout sans qu'on s'en défiât. Alors le Duc de Bourbon & le Comte de Charolois firent sous-main leurs préparatifs, & avertirent la Noblesse de Flandre, de Bourgogne, du Bourbonnois, & de leurs autres Etats, de se tenir prête à monter à cheval au premier ordre. Tout cela se fit avec le dernier secret; & le Duc de Bourgogne même ne sçavoit rien du tout des desseins du Comte de Charolois son fils. Seulement ce Comte sçachant que le Roy levoit des troupes contre le Duc de Bretagne, répresenta à son pere qu'on avoit affaire à un Prince impénétrable, qui alloit d'ordinaire d'un côté, quand

on

on croyoit qu'il falloit de l'autre; qu'il étoit de la prudence de ne se pas laisser prendre au dépourvû, & que puisque ce Prince armoit, il falloit qu'il armât aussi. Le Duc y consentit, & le laissa faire. Les levées se faisoient en France avec beaucoup de facilité, & le Roy en fut la dupe; car plusieurs Seigneurs qui paroissoient les plus empressez à exécuter ses ordres, levoient des soldats, non pas pour luy, mais pour les mener aux Princes liguez, quand il en seroit temps.

1464.

Le Roy en est la dupe par le secret qui fut gardé en cette occasion.

Olivier de la Marche loc. cit.

Le Roy qui pensoit n'avoir affaire qu'au Duc de Bretagne, qu'il s'attendoit bien de dompter, s'avança dès le mois de Février avec ses troupes dans le Poitou accompagné du Duc de Berri, de René d'Anjou Roy de Sicile & du Comte du Maine, pour y attendre la derniére réponse du Duc de Bretagne. Tanneguy du Châtel & le Vice-Chancelier de Bretagne nommé de Romillé ou de Romilli Seigneur de la Chesnelaye vinrent le trouver à Poitiers, luy parlérent de la part du Duc avec toute la soumission possible, & luy promirent que dans peu de jours leur maître viendroit luy-même, pour luy donner toute la satisfaction qu'il souhaitoit. Le Roy en les congédiant leur fit beaucoup de caresses: mais il fut fort surpris, lorsque deux jours après on luy vint dire que le Duc de Berri s'étoit échapé; qu'il avoit joint les Ambassadeurs de Bretagne, qui l'avoient attendu à six lieuës de-là avec des chevaux frais, & qu'ils avoient pris ensemble à toutes jambes la route de Bretagne.

1465.

Argentré. Comines. Gaguin.

Le Comte de Dunois s'y étoit déja rendu avec le Maréchal de Loheac & quelques autres Seigneurs, & ce fut de sa part que les deux Ambassadeurs Bretons firent entendre au Duc de Berri, qu'il étoit temps de quitter la Cour.

Le Roy outré au dernier point étoit prêt de se mettre en marche pour aller fondre en Bretagne, lorsqu'il apprit que le Duc de Bourbon avoit levé l'étendart de la révolte en Bourbonnois; & qu'il y assembloit une armée, où la Noblesse se rendoit de toutes parts.

Le Duc de Bourbon leve l'étendart de la révolte.

La nouvelle n'étoit que trop certaine. Ce Duc n'eut pas plutôt sçu l'évasion du Duc de Berri, qui devoit être le signal pour tous les factieux, qu'il se saisit de tout l'argent du Roy qui étoit dans les Bureaux de ces quartiers-là, & de la personne de Louïs de Crussol, & de Guillaume des Ursins cy-devant Chancelier de France & de Doriole Général des Finances qui se trouvérent en Bourbonnois ou aux environs, & que le Duc ne regardoit pas comme ses amis.

Chronique scandaleuse.

Dès que le Comte de Charolois sçut l'affaire engagée, il alla trouver le Duc son pere, luy montra les Traitez qu'il avoit faits avec les Ducs de Berri, de Bretagne, de Bourbon, d'Alençon, de Calabre, avec les Comtes d'Armagnac & de Dunois, & avec plusieurs autres Seigneurs, l'asseurant que le motif de cette Ligue n'étoit que le bien public & les interêts des Princes de la Maison de France, & des Seigneurs François maltraitez. Il ne s'y opposa point, & consentit à ce qu'il auroit sans doute empêché, si le mystére luy avoit été découvert plutôt Il reçut dans le même temps une Lettre fort flateuse de la part du Duc de Berri, qui étoit comme une espéce de manifeste, par lequel ce Prince se déclaroit Chef de la Ligue pour

Le bien public est le prétexte qu'alleguent les Mécontens.

Olivier de la Marche loc. cit.

Procès du Duc d'Alençon.

1465. pour le bien public, & le conjuroit d'entrer incessamment en France, ou du moins de permettre au Comte de Charolois d'y venir, & de se mettre en état de seconder ses bonnes intentions.

Le Comte de Charolois se met à la tête de ses troupes. Comines.

Le Comte ayant eu main-levée & pleine liberté d'agir, les troupes qui n'attendoient que ses ordres, furent bien-tôt en mouvement. Il alla à Cambrai avec une grande suite; & comme il ne haïssoit pas moins les Seigneurs de Croy, que le Roy, & qu'il appréhendoit qu'ils ne traversassent ses desseins, il commença par les déclarer de sa propre autorité ennemis de l'Etat, & leur envoya ordre sous peine de la vie de sortir des Pays-bas. La crainte d'être sacrifiez à la fureur du Comte de Charolois, qu'ils voyoient maître des troupes, les obligea de se sauver promtement en France, & d'abandonner leurs biens, dont la plûpart furent pillez. Le Duc de Bourgogne fut extrêmement irrité de cet attentat de son fils, qui luy enlevoit à sa veuë les personnes en qui il avoit le plus de confiance: mais son grand âge, & ses infirmitez continuelles le mettoient hors d'état d'agir; & la crainte de pis fit qu'il s'appaisa.

Olivier de la Marche. Comines.

Les principaux Chefs de l'armée du Comte de Charolois furent le Comte de Saint Pol, Haubourdin bâtard de Saint Pol, Antoine fils bâtard du Duc de Bourgogne, Guillaume le Jeune Seigneur de Contay, & Adolphe de Ravestein frere du Duc de Cleves. Il y avoit dans cette armée dix mille chevaux, la plûpart, hors les Chevaliers, assez mal armez, à cause de la paix, dont les Etats de Bourgogne jouïssoient depuis long-temps; mais l'artillerie étoit très-belle.

Mesures du Roy dans une si subite révolution. Chronique scandaleuse.

Quand le Roy eut appris la révolte du Duc de Bourbon, les préparatifs du Comte de Charolois, ceux qui se faisoient en Bourgogne par le Maréchal du pays, que de toutes parts les séditieux se rangeoient sous les enseignes de leurs Chefs, il se trouva dans d'étranges inquiétudes. Il pourveut néanmoins à tout de la meilleure maniére qui luy fut possible dans une si subite révolurion. La seureté de Paris fut son premier soin. Il y envoya Charles de Melun, Jean de la Baluë nommé Evêque d'Evreux, Prevôt, Sécretaire & Notaire du Roy, c'est ce qu'on appella depuis Sécretaire d'Etat, qui dès qu'ils furent arrivez, assemblérent les Bourgeois dans la Maison de Ville, & les exhortérent par les plus puissans motifs à la fidélité qu'ils devoient au Roy. Ils parlérent & agirent si bien, que les Parisiens leur promirent de ne jamais se départir de leur devoir, & les asseurérent qu'ils étoient prêts de tout sacrifier pour le service du Roy. On fit murer une partie des portes, on tendit les chaînes, la garde se fit avec zéle & exactitude, & comme si l'ennemi avoit déja été aux portes. Cela n'empêcha pas que Chabannes ne s'échapât de la Bastille. C'étoit un dangereux ennemi à cause de son expérience & de son habileté dans la guerre, & de l'animosité qu'il avoit conçuë contre le Roy. Il ne fut pas plutôt hors de prison, qu'il fit parler de luy: car en allant joindre le Duc de Bourbon, il surprit Saint Fargeau & Saint Maurice, & prit Geoffroy Cœur Commandant de ces deux Places. Ce Geoffroy étoit fils du fameux Jaques Cœur, dont j'ai parlé sous le Regne précédent.

Le Roy envoya ses ordres pour la défense des Villes de la Somme;

à Jean Comte de Nevers qu'il avoit fait son Lieutenant Général en Picardie, & depuis là jusqu'à la riviére de Loire. Le Comte de Nevers étoit Prince du Sang de la Maison de Bourgogne; mais brouillé avec le Duc, à cause des prétentions que ce Comte avoit sur le Duché de Brabant & de son attachement à la France. 1465.

On expédia des Lettres pour toutes les Provinces, où on les avertissoit de la révolte des Princes, on les exhortoit à prendre les armes contre eux, & à se souvenir de ce qu'elles devoient à leur Souverain, & dans ces mêmes Lettres le Roy offroit une amnistie générale à tous ceux qui s'étant trop légérement engagez dans un si injuste parti, rentreroient dans leur devoir. Il s'avança jusqu'à Angers & jusqu'au Pont de Cé, pour apprendre des nouvelles des révoltez de Bretagne & il sçut qu'ils ne pouvoient pas se mettre si-tôt en campagne. C'est pourquoi ayant donné au Roy de Sicile & au Comte du Maine une partie de ses troupes, pour couvrir la Normandie contre les Bretons, il marcha à la tête de son armée en Berri, pour aller de là attaquer le Duc de Bourbon. Il passa auprès de Bourges; mais il n'osa en entreprendre le Siége à cause de la forte garnison qui y étoit sous les ordres du bâtard de Bourbon. Comme les Places du Bourbonnois pour la plûpart n'étoient pas fortes, elles se rendoient dès que l'armée du Roy paroissoit; & il seroit bien-tôt venu à bout du Duc, si ce Prince n'avoit été promptement secouru par les soins du Cardinal de Bourbon & du Seigneur de Beaujeu ses freres, qui luy faisoient des troupes en Bourgogne. Ce secours vint fort à propos pour luy sous la conduite de Philippe de Hocberg Marquis de Rotelin, & des Seigneurs de Coulches & de Montagu qui se jettérent dans Moulins sa Capitale: & presque en même temps arrivérent aussi en son camp Jaques d'Armagnac Duc de Nemours, le Comte d'Armagnac, & Alain d'Albret avec un grand nombre de leurs Vassaux. Comines cap. 2.

Quelque nombreuses que fussent ces troupes du Duc de Bourbon, elles n'égaloient ni en quantité, ni en bonté celles du Roy, qui avoit vingt-quatre mille hommes, bons soldats & bien armez. Aussi n'osoient-elles paroître en campagne devant l'Armée Royale. Charlote Duchesse de Bourbon sœur du Roy, voyant le danger de son mari, fit quelques propositions d'accommodement; mais elles furent rejettées. Le Duc ne se trouvant pas en seureté dans Moulins, se jetta dans Riom avec le Duc de Nemours, le Comte d'Armagnac, Alain d'Albret, & avec presque tous les Chefs du parti. Le Roy les voyant ainsi tous rassemblez, alla les assiéger, & les pressa vivement. C'en étoit fait de la Ligue de ce côté-là, s'il eût pû les forcer; & il l'auroit fait, si les nouvelles qu'il apprenoit de Picardie & de la marche du Comte de Charolois luy en eussent laissé le loisir. Cette diversion le fit résoudre à écouter les nouvelles propositions qu'ils luy firent par l'entremise de la Duchesse de Bourbon. L'accommodement fut fait à condition qu'ils mettroient bas les armes, & qu'ils feroient tout leur possible, pour engager les autres Princes rebelles à faire la paix; mais le Duc de Nemours ne fut pas long-temps sans violer son serment. Cette perfidie fut la cause de la haine irréconciliable

Quelles étoient ses forces.

Chronique scandaleuse.

Il s'accommode avec le Duc de Bourbon & le Duc de Nemours qui viole son serment peu après.

Comines loc. cit.

1465. liable que le Roy conçut contre luy; & ce Duc en fut bien puni dans la suite.

Chronique scandaleuse.

Quoique le Roy ne comptât pas beaucoup sur cette paix forcée, toutefois il la fit extrêmement valoir. Il en donna aussi-tôt avis aux Parisiens pour les encourager, & les asseura qu'il seroit incontinent à eux. En effet il se mit en marche sans tarder, pour venir du côté de Paris que l'approche du Comte de Charolois inquiétoit beaucoup.

Diversion du Comte de Charolois en Picardie.

Gaguin.

Ce Comte avoit fait un détachement de son armée sous la conduite du bâtard de Bourgogne, qui étant entré en Picardie, se rendit maître de Roye & de Mondidier. Le Maréchal de Gamache, nommé ordinairement dans l'Histoire Joachim Rouhaut, vieux & expérimenté Capitaine, étoit avec le Comte de Nevers du côté de Péronne à la tête d'un petit corps de quatre mille hommes, pour couvrir cette Place, que le Comte de Charolois tenta en vain de surprendre. Ce camp volant côtoyoit toûjours l'armée Bourguignonne, qui vivoit avec beaucoup de discipline. Le Comte de Charolois demandoit en passant des vivres pour de l'argent aux Villes de la Somme, & elles luy en donnoient; mais les Bourgeois ne permettoient pas que les Bourguignons y entrassent qu'en très-petit nombre, bien qu'ils fussent assez portez à se déclarer pour eux, en cas qu'ils prissent le dessus sur le parti du Roy.

Comines.

Quand le Comte de Nevers & le Maréchal virent que le Comte de Charolois prenoit la route de Noyon, ils quittérent Péronne après y avoir laissé garnison, & se jettérent l'un dans Noyon, & l'autre dans Compiégne. Les Bourguignons tournérent du côté du Pont Sainte-Maxence, pour passer la riviére d'Oise. Le Gouverneur de cette Place étoit Pierre l'Orfévre Seigneur d'Ermenonville, qui en avoit laissé le commandement à son Lieutenant nommé le Madre. Celuy-cy s'étant laissé corrompre par l'argent du Comte de Charolois, luy livra le passage & la Ville. Ce Prince se rendit ensuite maître de diverses petites Places, & vint enfin se saisir de Lagny sur la Marne.

Gaguin.

Prétendu motif de son union avec les autres Rebelles.

Ce fut là principalement qu'il commença à faire valoir le motif prétendu de la guerre & de l'union des Princes, qui étoit, disoit-il, le soulagement des peuples & la réforme de l'Etat. Il fit brûler publiquement tous les registres des impôts, fit ouvrir le Grenier à Sel, & vendre le Sel au peuple au même prix qu'il coûtoit aux gens préposez par le Roy pour le mettre dans les greniers : c'étoit un artifice, dont son pere & son ayeul s'étoient autrefois utilement servis pour leurer les peuples. Le Maréchal de Gamache le voyant si près de Paris, y accourut promtement avec quelques troupes, & trouva les Bourgeois bien résolus à se défendre.

Il s'aproche de Paris.

Le Comte de Charolois étoit convenu avec le Duc de Bretagne, que tous deux avec leurs armées se trouveroient à Saint Denis au mois de Juillet, pour tâcher de se rendre maîtres de Paris, soit par force, soit par intelligence; c'étoit le coup capital pour la Ligue. Mais le Duc de Bretagne étoit encore bien loin, lorsque le Comte y arriva. Romilli Vice-Chancelier de Bretagne fit de grandes excuses au Comte de Charolois sur le

le retardement de son maître. Il en fut fort mal-reçu, & essuya beaucoup de reproches de tous les Chefs de l'armée. Il les amusa quelques jours par des Lettres prétenduës du Duc de Bretagne; mais qui n'étoient autre chose que des blancs-signez, qu'il remplissoit de ce qu'il jugeoit à propos, selon les occurrences, pour les empêcher de s'impatienter. 1465. Comines.

Il n'étoit pas aisé d'y réüssir. Le Comte de Charolois voyoit bien que l'inaction ruïneroit sa réputation & ses affaires. Il faut dans ces sortes d'entreprises, que le premier feu produise quelque grand effet, autrement il se rallentit. Hautbourdin proposa de donner l'assaut à Paris, disant qu'il n'y avoit qu'une compagnie de gens d'armes, & qu'on viendroit aisément à bout d'une Bourgeoisie peu aguerrie, quelque nombreuse qu'elle fût; & il ne fut pas le seul de son avis: mais d'autres représentérent que les murailles étoient bonnes & hautes, bien gardées, & munies d'une nombreuse artillerie; que le Maréchal de Gamache & le Seigneur de Nantouillet étoient gens d'expérience qui avoient pourvû à tout; que selon toutes les apparences on échoueroit dans cette entreprise, & qu'il n'en faudroit pas davantage pour déconcerter toute la Ligue. Ce sentiment prévalut; & il fut seulement résolu de tenter une surprise par la porte de Saint Denis, sans beaucoup s'opiniâtrer, si elle ne réussissoit pas d'abord.

Pour cela le Comte de Charolois envoya quatre Hérauts d'armes au corps de garde de la porte, demander qu'on donnât des vivres à son armée en payant, & le passage au travers de Paris. Tandis que ces Hérauts raisonnoient sur cette proposition avec les Sieurs d'Ermenonville & de Propincourt qui commandoient dans ce quartier-là, le Comte de Charolois qui s'étoit avancé jusqu'à Saint Lazare, fit marcher avec beaucoup de promptitude quelques soldats dans l'espérance de surprendre la barriére. Les Bourgeois de la garde qui ne s'attendoient à rien moins qu'à ce brusque assaut, ne laissérent pas de se défendre avec beaucoup de valeur. Le Maréchal y accourut avec sa compagnie de gens d'armes; l'artillerie des murailles fit un grand feu, & les Bourguignons fort mal menez furent obligez de faire retraite. *Où il tente une surprise qui ne réussit pas.* Chronique scandaleuse.

Ce mauvais succès les découragea: quelques-uns proposérent de s'en retourner, puisque le Duc de Bretagne n'avoit pas tenu sa promesse; mais le Comte de Charolois ayant reçu des nouvelles certaines qu'il s'approchoit de la Beausse, résolut d'aller au devant de luy. La difficulté étoit de passer la Seine, & il y avoit grand danger à s'avancer au-delà. Néanmoins voyant son honneur trop engagé, il résolut de le faire, & fit attaquer le pont de Saint Clou. Ce poste étoit gardé par un Bourgeois de Paris nommé Jacques le Maire. Il soutint bravement deux assauts qui furent donnez en deux jours différens; mais se voyant menacé d'un troisiéme, & le Boulevart qui étoit devant le pont étant à demi ruïné, il rendit ce poste par composition. Les Bourguignons s'avancérent jusqu'à Montlhéri, & se campérent auprès de cette Place, dont le Commandant du Château refusa de se rendre; & ils n'osérent l'attaquer.

Le Roy apprit cette nouvelle à Orléans en y arrivant avec son armée. Il délibéra avec le Comte du Maine & Brézé Sénechal de Normandie, s'il Comines.

1465. s'il iroit attaquer le Comte de Charolois qui étoit entre luy & Paris, ou si, en prenant un détour, il l'éviteroit pour aller rasseurer les Parisiens, ausquels il avoit donné avis de sa prochaine arrivée. Le sentiment des deux Généraux étoit qu'il allât droit au Comte de Charolois, pour le combattre avant sa jonction avec le Duc de Bretagne; mais le Roy, quoiqu'ils pussent luy dire, conclut à éviter le combat, & à se jetter dans Paris. Il ne se fioit que médiocrement à ces deux Capitaines. Le bruit couroit que le Comte du Maine étoit d'intelligence avec les Princes liguez. Ce bruit, selon toutes les apparences, étoit faux. Le soupçon qu'il avoit de Brézé étoit mieux fondé. Le Roy s'en ouvrit à luy-même, & luy dit: Sénechal, est-il vray que vous avez signé la Ligue? Le Sénechal, sans s'étonner, luy dit: Ouy Sire, ils ont mon seing, mais vous avez mon corps. Le seing leur demeurera, & je vous servirai tout de mon mieux. Le Roy voyant cette franchise, luy repartit: Hé bien, je me fie à votre parole; vous conduirez mon avant-garde. Allons à Paris. On marcha aussi-tôt avec la seule cavalerie, pour faire plus de diligence.

Gaguin.

Le Sénechal montra bien dans la suite qu'il étoit fidéle au Roy; mais s'opiniâtrant à vouloir qu'on donnât bataille, il dit en sortant du Conseil à un de ses amis: *Je les mettrai aujourd'huy si près l'un de l'autre, qu'il sera bien habile qui les pourra démêler.* En effet, ayant gagné ou trompé les guides, il arriva de grand matin auprès de Montlhéri, où le Comte de Saint Pol étoit campé avec une partie de l'armée de Bourgogne.

Les deux armées se trouvent ensemble près de Montlhéri.

Ce Comte averti de l'approche de Brézé, en envoya donner avis au Comte de Charolois qui étoit demeuré dans la plaine de Lonjumeau, où il avoit résolu d'attendre l'armée du Roy pour la combattre, & luy manda qu'il ne pouvoit décamper sans danger, ou du moins sans paroître fuir, & qu'il le prioit de le venir joindre incessamment. Le Comte de Charolois fit partir sur le champ le bâtard de Bourgogne avec une partie de l'armée, le suivit aussi-tôt après luy-même avec le reste, & se rendit à Montlhéri à sept heures du matin: c'étoit le seiziéme de Juillet. A mesure que les troupes arrivoient, le Comte de Saint Pol les mettoit en ordre de bataille. Les Archers plantérent une pallissade devant eux; c'étoit une maniére que les Bourguignons avoient prise des Anglois dans les guerres qu'ils avoient faites étant unis ensemble pendant plusieurs années contre la France.

Comines. Olivier de la Marche. Gaguin.

La plûpart des troupes Bourguignonnes étoient en bataille, lorsque les premiers escadrons du Roy commencérent à paroître. Le Comte de Charolois fit là une grande faute, de ne point suivre le conseil du Seigneur de Contai, qui vouloit qu'on allât au-devant de l'armée Françoise, pour l'attaquer au sortir des défilez de Trefou, sans luy donner le loisir de prendre le terrain nécessaire pour s'étendre.

Le Roy commence le premier la bataille.

On ne fut pas long-temps en présence sans en venir aux mains. Le Roy chargea vigoureusement l'aîle gauche des Bourguignons, & la mit en déroute, en renversant la cavalerie sur les Archers; mais sans pouvoir entiérement rompre le Comte de Saint Pol, qui ayant à dos un bois, & s'étant fait un retranchement de ses chariots, où il avoit posté son artillerie, fit

Gaguin. Chronique candaleuse.

fit un feu terrible sur la cavalerie Françoise, en tua beaucoup; & le Roy même y courut grand risque. 1465.

D'autre part le Comte de Charolois avoit le même avantage sur l'aîle gauche de l'armée Royale qu'il avoit en tête, & la poursuivit si loin avec tant d'ardeur, & si peu accompagné, qu'il eût infailliblement été pris, si le Seigneur de Contay ayant couru après luy, ne l'eût obligé avec beaucoup de peine à revenir sur ses pas. Ce retour ne fut pas sans danger; car il n'avoit pas plus de cent chevaux avec luy. Il rencontra quelque infanterie Françoise fort en désordre, sur laquelle il donna, & la mit en fuite. Comme il poursuivoit l'épée à la main un soldat de cette troupe, celuy-cy se tourna & luy porta un coup d'une espéce d'épieu dans l'estomac: la bonté de sa cuirasse l'empêcha d'en être percé; il n'en eut qu'une contusion, & le soldat fut à l'instant percé de plusieurs coups. Mais le Comte en rentrant dans Montlhéri, & passant au piéd du Château, fut fort surpris d'y trouver les Archers de la garde du Roy qui s'étoient ralliez, & qui l'attendoient de pied ferme: la plus grande partie de ceux qui l'escortoient s'étoient séparez en poursuivant cette infanterie dont j'ai parlé. Il voulut éviter ces Archers; mais quinze ou seize d'entre eux s'étant détachez vinrent fondre sur luy, & tuérent Philippe d'Ognies Bailli de Bruges qui portoit son guidon. Geoffroy de Saint Belin & Gilbert de Grassi mirent l'un après l'autre la main sur le Comte de Charolois luy criant de se rendre; mais il s'en débarassa après avoir été blessé à la gorge d'un coup d'épée, & il y seroit demeuré sans Robert Cotereau fils de son Medecin, homme fort & vigoureux; celuy-cy monté sur un excellent cheval de bataille, s'étant jetté au milieu de la troupe qui entrainoit le Comte, fit des prodiges de valeur, & écartant à coups de sabre tous ceux qui l'environnoient, le tira de leurs mains. Ce brave homme fut récompensé d'une Charge considérable en Brabant; & la famille des Coteraux fut depuis illustre aux environs de Denremonde.

Avantage égal des deux partis.

Gaguin.

Olivier de la Marche.

Les choses étoient en tel état, que ni l'un ni l'autre des deux partis n'osoit s'attribuer la victoire. Il se fit un ralliement autour du Comte de Charolois, & un autre autour du Roy, qui avoit devant luy un fossé & une haye; mais il ne parut pas qu'on eût envie de recommencer à se battre; on se cannona seulement pendant quelque temps de part & d'autre, & la nuit survint.

Dont ni l'un ni l'autre n'ose s'attribuer la victoire.

Comines loc. cit.

Le Roy & le Comte de Charolois délibérérent chacun dans leur camp, s'ils y demeureroient. Le Comte de Saint Pol & Hautbourdin persuadérent au Comte de ne pas désemparer, & firent seulement retrancher le camp avec les chariots. Pour le Roy, il jugea à propos de faire retraite, & s'en alla à Corbeil: mais un hazard empêcha que les Bourguignons ne fussent hors d'inquiétude, & leur persuada que les François étoient restez dans leur camp, pour recommencer la bataille le lendemain. Le feu s'étant mis par hazard à une caque de poudre du camp du Roy, il se communiqua aux chariots qu'on avoit laissez pour marcher avec moins d'embarras: de-là il passa à la haye dont j'ai parlé, qui couvroit ce camp. Les Bourguignons ne doutérent pas, que ce ne fût des feux allumez par les

1465. les François pour éclairer leur camp ; & afin de s'en assûrer davantage, ils détachérent cinquante Lanciers qui eurent ordre d'approcher le plus près qu'ils pourroient. La peur leur fit voir ce qui n'étoit point, & à leur retour ils assûrérent que les François étoient encore dans leurs postes.

Vaine terreur des ennemis sur quoi fondée.

Sur cela la frayeur s'empara une seconde fois de l'esprit du soldat Bourguignon, de sorte que le Comte de Charolois rassembla son Conseil, pour délibérer de nouveau sur ce qu'il y avoit à faire. Le Comte de Saint Pol ayant changé d'avis, opina à ce qu'on se mît en état de décamper à la pointe du jour, d'autant qu'on étoit en danger d'être enfermé entre l'armée du Roy & les troupes du Maréchal de Gamache sorti de Paris dès le soir précédent, & qui avoit fait grand nombre de prisonniers après la défaite de l'aile gauche Bourguignonne ; il ajoûta qu'il falloit brûler les chariots, & penser seulement à sauver l'artillerie. Hautbourdin fut de même sentiment. Le Seigneur de Contay parla au contraire, & dit que dès que l'ordre de décamper seroit répandu dans le camp, on ne seroit pas maître des soldats ; que toute l'armée sans attendre le point du jour se débanderoit ; qu'il falloit demeurer, & aller aussi-tôt que le jour paroîtroit, attaquer les François dans leur camp ; que le danger seroit grand ; mais qu'il valoit mieux hazarder le combat, quoiqu'il dût arriver, vû qu'aussi-bien c'étoit perdre l'armée, que de faire autrement. Le Comte de Charolois fut ravi de luy voir prendre ce parti. Il le suivit, & chacun eut ordre de s'armer, & d'être prêt à combattre dès que le jour seroit venu.

Mais il fut bien-tôt tiré d'embarras par un chartier Bourguignon qui avoit été pris par les François, & qui s'étoit échapé de leurs mains. Il assûra le Comte de Charolois que le Roy avoit decampé. C'est ainsi que Comines raconte la chose. Olivier de la Marche dit que ce fut un Cordelier qui étoit en un Village prochain, & qui vint apporter la nouvelle de la retraite du Roy. Cela montre combien il est difficile de sçavoir la vérité des petites circonstances dans les grandes actions : car & Comines, & Olivier de la Marche étoient tous deux dans le camp du Comte de Charolois, & à portée d'être instruits de ces détails.

Ils s'attribuent la Victoire en aprenant la retraite du Roy.

Perte des deux partis.

Comines.
Gaguin.

Quoiqu'il en soit, le départ du Roy étant devenu constant, le Comte de Charolois triompha de joye, & s'attribua l'honneur de la victoire. C'étoit l'unique endroit qui luy donnoit droit de s'en glorifier ; l'action avoit été assez mal conduite de part & d'autre, & la perte étoit bien égale. Il y périt deux mille hommes : il y en a qui en mettent jusqu'à trois mille six cens. On regréta principalement parmi les morts du côté du Roy le Seigneur Floquet, ou de Floques fils de ce Bailli d'Evreux de même nom, qui avoit rendu de si grands services à Charles VII. Geoffroy de Saint Belin, qui fut tué au moment qu'il prenoit le Comte de Charolois, lorsque ce Prince revenoit joindre ses gens après la défaite de l'aîle gauche de l'armée Françoise, & Brézé qui avoit engagé la bataille malgré le Roy, & fut tué dès le commencement de l'action. C'étoit un homme d'un grand mérite & de beaucoup d'esprit, & qui se donnoit la liberté de parler fort hardiment au Roy ; parce qu'il le faisoit fort agréablement,

ment. C'est luy qui étant un jour à la chasse avec ce Prince, & le voyant monté sur un petit cheval, luy dit : Sire, voilà un cheval, qui malgré sa taille est un des plus forts qu'il y ait dans le Royaume. Pourquoy, luy dit le Roy ? c'est, repartit-il, qu'il porte en même-temps le Roy & tout son Conseil, voulant luy faire entendre ce que tout le monde disoit, qu'il ne prenoit conseil de personne. 1465.

Du côté des Bourguignons, les personnes de qualité trouvées parmi les morts furent les Seigneurs de Hames, Jean de Pourlan, Jaques du Châtelet, & Philippe Lalain. C'étoit le sort de cette illustre famille, que depuis très-long temps, la plûpart de ceux qui en étoient, mouroient les armes à la main au service de leurs Princes. Pour ce qui est des prisonniers, le Roy & le Maréchal de Gamache qui sortit fort à propos de Paris durant la bataille, en firent beaucoup plus que les Bourguignons. Cette bataille fut dite la bataille de Montlhéri, parce qu'elle se donna auprès de cette place. Il y a proche de là deux endroits qui en conservent la mémoire ; l'un est appellé le Cimetiére des Bretons, & l'autre le Cimetiére des Bourguignons, desquels l'Armée du Comte de Charolois étoit composée en grande partie, & qui furent là enterrez séparément. Antiquitez de la Ville d'Estampes par le P. Fleurau Barnabite.

Le Comte de Charolois, dès que le jour fut venu, fit la revûë de son armée où il trouva une grande diminution ; mais pour encourager les soldats, il apposta un Cordelier qui dit qu'il venoit de l'armée du Duc de Bretagne, & qu'il étoit fort proche. Cette nouvelle qu'on avoit supposée, se trouva vraye par l'arrivée du Vice-Chancelier de Bretagne, qui parut sur les dix heures du matin avec deux Archers de la garde du Duc.

Cependant les premieres nouvelles qui s'étoient répanduës du succès de la bataille, étoient que le Comte de Charolois avoit été défait. Les Parisiens en furent persuadez par les fuyards de l'aîle gauche des Bourguinons, qui avoient été enveloppez par le Maréchal de Gamache ; & ce faux bruit fut cause que les ennemis abandonnérent Saint Cloud & le pont de Sainte Maxence. Le Duc de Bretagne reçut la même nouvelle à Châteaudun où il s'étoit arrété. Elle se répandit en Bourgogne, d'où Thibaut de Neuchatel Maréchal du Duché s'avançoit avec le Duc de Calabre & beaucoup de Noblesse Bourguignonne, pour joindre le Comte de Charolois. Ce Comte eut soin d'informer les uns & les autres du contraire ; & c'est ce qui leur fit hâter leur marche. Monstrelet fol. 116. 117.

Après avoir demeuré encore un jour au champ de bataille, uniquement pour montrer qu'il en étoit absolument le maître, il marcha à Estampes, pour y attendre les Ducs de Berri & de Bretagne qui y arrivérent avec le Comte de Dunois, les Seigneurs de Chabannes, de Loheac *, de Buëil, de Chaumont, Charles d'Amboise son fils, tous gens à qui le Roy avoit ôté leurs Emplois, malgré les grands services qu'ils avoient rendus à l'Etat sous le dernier Regne. On ne pouvoit voir de plus belles troupes que celles du Duc de Bretagne. Il y avoit entre autres six mille Cavaliers tous gens bien faits, & admirablement bien équipez, Comines.

dont

* André de Laval Seigneur de Loheac Maréchal de France.

1465. dont Charles d'Amboise prit quelques-uns avec luy pour battre la campagne.

Faux bruit de la mort du Roy.

Il fit plusieurs prisonniers de ceux qui avoient fui des premiers à la bataille de Montlhéri, & s'étoient sauvez dans les bois. Tous luy dirent sur un bruit qui s'étoit répandu au commencement de la bataille, que le Roy étoit mort. Il rapporta cette nouvelle à Estampes. Elle réjouït fort les Bretons qui aimoient le Duc de Berri. Plusieurs Seigneurs de cette nation s'assemblérent en cachette avec les Seigneurs François, & commencérent à délibérer entre eux comment ils se déferoient des Bourguignons; & plusieurs conclurent à les égorger, en cas que la nouvelle fût vraye. Mais la fausseté de ce bruit ayant été bientôt reconnuë, les interêts communs inspirérent de tout autres sentimens.

Le Duc de Berry donne de la défiance aux Confederez.

Ibid.

Il se tint un grand Conseil, pour voir à quoy l'on employeroit de si belles troupes. Le Duc de Berri y parla d'une maniére qui ne fit ni honneur à sa personne, ni plaisir aux confédérez. Ce jeune Prince qui n'avoit point encore vu la guerre, & qui n'étoit pas fort brave, avoit été effrayé du grand nombre de blessez qu'il trouva dans le camp des Bourguignons. Il ne dissimula point son sentiment: il dit qu'il voudroit être à recommencer; que tant de maux qu'il voyoit déja, & dont il étoit la cause, luy faisoient beaucoup de peine, & il fit assez comprendre qu'il ne tiendroit pas à luy que la partie ne se rompît.

Le Comte de Charolois eut toutes les peines du monde à se contenir, & dit au sortir du Conseil: Voilà un homme sur qui nous ne devons gueres compter, & qui fera bien-tôt sa paix, si nous ne l'en empêchons: & déslors il résolut de traiter avec les Anglois, pour les faire entrer en France. On convint cependant dans le Conseil de marcher droit à Paris, & de faire tous les efforts possibles, pour engager cette Capitale à entrer dans le parti du bien public; car c'est le beau nom que ces révoltez donnérent toûjours à leur faction.

Ils retournent vers Paris par le Gâtinois.

Il falloit repasser la Seine; & comme le pont de Saint Cloud avoit été repris par le Maréchal de Gamache, il falloit chercher un autre passage. L'armée marcha dans le Gâtinois. Le Comte de Charolois se mit à la tête de l'avant-garde avec le Comte de Dunois qui se faisoit porter en litiére à cause de sa goutte, & fit faire un pont sur la Seine vers Moret.

Chronique scandaleuse.

Le Maréchal de Gamache avec Salasar Gentilhomme Espagnol qui s'étoit attaché au service de France sous Charles VII. parurent de l'autre côté de la riviére pour s'opposer à leur passage: mais l'artillerie des Bourguignons les obligea de s'écarter, & le pont ayant été fait, l'armée passa. Elle fut jointe en même-temps par le Duc de Calabre avec des troupes qu'il amena de Bourgogne, où il y avoit cinq cens Suisses: c'est la premiere fois que les soldats de cette nation furent vûs en France.

Emportent le Pont de Charenton.

Comines.

L'armée se mit en marche vers Paris, & emporta le pont de Charenton, qui fut quelque temps défendu par des compagnies de Francs-Archers des troupes du Roy. Le Comte de Charolois se campa depuis Charenton jusqu'à Conflans avec le Duc de Calabre; les Ducs de Berri & de Bretagne à Saint Maur, & le reste à Saint Denis.

Tan-

1465.

Tandis que tout cela se passoit, le Roy étoit à Rouen pour assembler la Noblesse de Normandie. Il étoit venu de Corbeil à Paris deux jours après la journée de Montlhéri, où il usa de toute son adresse pour gagner les Parisiens. Il abolit quelques impôts. Il affecta de se rendre extrémement populaire. Il écouta les remontrances de Guillaume Chartier Evêque de Paris, & parut bien recevoir la proposition qu'il luy fit d'établir un Conseil, dont il pût écouter les avis dans les fâcheuses conjonctures où l'on se trouvoit. Six Conseillers du Parlement furent choisis, six Bourgeois, & six autres personnes du corps de l'Université; & le Comte d'Eu fut fait Lieutenant Général à Paris pour le Roy durant qu'il seroit en Normandie. Un Conseil de cette nature n'étoit pas du goût de ce Prince: mais il falloit s'accommoder au temps. Chronique scandaleuse.

Les Princes tâchérent de profiter de son absence pour gagner les Parisiens, parmi lesquels ils avoient bien des gens que l'amour de la nouveauté, & l'espérance de faire fortune attachoient à leurs interêts. Quoiqu'il y eût tous les jours de rudes escarmouches entre les deux partis, néanmoins les Bourgeois & leurs biens étoient ménagez; & il vint de la part du Duc de Berri un Héraut, que le Comte d'Eu n'osa pas empêcher d'entrer dans la Ville. Il étoit porteur de quatre Lettres de la part de ce Prince; qui y prenoit la qualité de Regent de France; une étoit pour le Parlement, une autre pour le Clergé, une troisiéme pour les Bourgeois, & la quatriéme pour l'Université. Elles contenoient les prétendus motifs de l'armement des Princes du Sang, le desir qu'ils avoient de rétablir l'ordre dans le Royaume, l'avantage & le soulagement des peuples, & la prieré qu'ils faisoient à tous ces corps de leur envoyer leurs Députez, pour conférer avec eux sur un si important sujet. *Et tâchent de gagner les Parisiens.* Monstrelet fol. 128.

Rien en ces sortes d'occasions ne flate plus & les Corps & les Particuliers, que l'honneur d'avoir quelque part aux grands événemens. D'ailleurs le Bourgeois étoit allarmé de se voir investi de toutes parts de gens de guerre. Les Emissaires des Princes ne manquoient pas d'agir sous-main pour faire valoir leurs raisons. Elles étoient au moins spécieuses & propres à éblouir le peuple. Ils ne demandoient, disoient-ils, que la paix, que la diminution des impôts, & que le Roy gouvernât selon les loix de l'Etat. Il se fit une grande assemblée à l'Hôtel de Ville, où après la lecture des Lettres écrites par les Princes, il fut conclu qu'on écouteroit leurs propositions, & que pour cela on leur feroit une Députation. Guillaume Chartier Evêque de Paris en fut chargé, & alla trouver les Princes à Saint Maur, accompagné de trois Députez du Parlement, de trois de la Ville, de trois du Clergé, & de quatre de l'Université. *Assemblée tenuë pour cet effet à l'Hôtel de Ville.*

Ils furent admis à l'audience où le Duc de Berri présidoit; mais c'étoit le Comte de Dunois qui parloit. Tout roula sur la réformation de l'Etat, sur la demande que les Princes firent qu'on leur fournît des vivres de Paris & qu'il leur fût permis d'y entrer, afin de traiter plus commodément avec les Bourgeois, le Parlement, le Clergé & l'Université pour le bien du Royaume, & de déliberer s'il ne seroit point à propos d'assembler les Etats. Comines l. 1. chap. 8. Chronique scandaleuse.

1465. *On consent de les recevoir dans Paris.* Les Députez ne parurent pas fort difficiles sur les proposirions des Princes. Ils dirent qu'ils feroient leur rapport, & rendroient réponse. On les cajola tous en particulier. Quelques-uns promirent de consentir que les Princes entrassent dans Paris avec peu de suite, & que leurs troupes mêmes y passassent, pourvû que ce fût à la file, & en petit nombre à la fois.

Les Princes n'en vouloient pas davantage, s'assûrant d'avoir bien-tôt un gros parti dans Paris, & de se rendre maîtres de l'esprit du peuple, si une fois ils y étoient admis. Le Roy fut averti par le Comte d'Eu de toutes ces menées; & comme il en comprit l'importance, il revint promptement à Paris accompagné de toute sa Maison & de deux mille hommes d'armes, & fut suivi bien-tôt après de la Noblesse de Normandie & d'un grand nombre de Francs-Archers, qui, dès qu'il eut envoyé ses ordres dans tous les Villages de cette Province, se mirent en campagne sans tarder.

Le Roy rompt ce coup par son retour. Comines l. 1. chap. 8. Il craignit fort de ne pas arriver assez à temps, & il dit depuis à Comines, que s'il eût trouvé Paris révolté contre luy, le parti qu'il avoit pris étoit de se retirer en Suisse, ou chez François Sforce Duc de Milan, qu'il regardoit comme son plus fidéle ami. Il trouva encore les choses en assez bon état, & fut reçu à Paris avec de grandes démonstrations de joye. On n'avoit point encore rendu réponse aux Princes, & il sçut très-mauvais gré à l'Evêque de Paris de s'être chargé de cette Députation. Il ôta les Charges à quelques-uns de ceux qui en avoient, & en exila cinq autres, deux desquels furent Jean Luillier Curé de Saint Germain l'Auxerrois, & Jean Choüart Lieutenant Civil. La modération dont il usa en ne les punissant pas plus sévérement, luy attira de grands éloges. Il fit aussi venir de Normandie grande quantité de vivres. L'armée des ennemis quelque temps après fut grossie par l'arrivée de six mille chevaux, que le Duc de Nemours, le Comte d'Armagnac, & le Seigneur d'Albret y amenérent, malgré les sermens qu'ils avoient faits à Riom de ne plus servir contre le Roy. Les escarmouches furent plus vives & plus fréquentes que jamais. Le Roy fit faire un grand retranchement sur le bord de la Seine vis-à-vis de Charenton, où il posta une partie des troupes qu'il avoit amenées de Normandie. On y fit des batteries de canon qui obligérent par leur feu continuel les ennemis à s'éloigner. Mais comme il étoit résolu à ne rien hazarder, voyant que les Bourguignons avoient jetté un pont sur la Seine pour venir attaquer ce Poste, il le fit abandonner après en avoir retiré le canon.

Chronique scandaleuse.

Moderation dont il usa envers les Traîtres.

Allarme dans le camp des Confederez, qui, dans un brouillard, prirent des chardons pour des lances. Il y eut peu de jours après une chaude allarme dans le camp, sur un avis qu'on y reçut la nuit, que toute l'armée Royale devoit l'insulter à la pointe du jour. Quelques Royalistes étant venus sur la fin de la nuit rôder autour du camp, on ne douta point que ce ne fût pour le reconnoître. On en fit sortir dès le grand matin quelques cavaliers, pour s'avancer du côté de Paris. Ils n'étoient pas à la portée du canon du camp, qu'ils revinrent sur leurs pas, & dirent que l'armée étoit tout proche déja rangée en bataille. Il faisoit un brouillard très-épais; le canon du camp com-

Comines.

commença à tirer de ce côté-là avec grande furie, & toutes les troupes se mirent sous les armes derriére les retranchemens. On envoya de nouveau à la découverte ceux qui y avoient déja été. Ils trouvérent l'armée qu'ils avoient vûë encore au même endroit: mais le brouillard commençant à se dissiper, ils s'apperceurent que cette armée n'étoit que de fort hauts chardons qu'ils avoient pris pour des Lances. Ils retournérent tout honteux au camp, où l'on se dédommagea de la fatigue passée, par les plaisanteries que l'on fit sur cette aventure. 1465.

Malgré toutes ces hostilitez on proposa une négociation. C'étoit ce que le Roy souhaitoit le plus, pour rallentir le feu des confédérez, & pour tâcher d'en regagner quelques-uns: outre que malgré les précautions qu'il avoit prises pour la sûreté de Paris, il sçavoit que les Princes y entretenoient toûjours des intelligences; & une nuit qu'il faisoit luy-même la visite des postes, il trouva la porte de la Bastille ouverte du côté de la campagne, & plusieurs canons de ce côté-là encloüez. Ce fut-là un des articles dont on accusa Charles de Melun, lorsque quelques temps après on fit le procès à ce Seigneur. *Négociation pour la paix.* Comines. Procès de Charles de Melun dans les Mémoires de Brienne vol. cotté 7845.

D'autre part la présence & les troupes du Roy ne laissoient gueres d'espérance aux Liguez d'attirer les Parisiens à leur parti. La disette des fourages qui devenoient rares, & l'application du Roy à maintenir dans ses interêts les principales Villes du Royaume, & sur-tout celles de Picardie les embarassoient fort. Ainsi l'on convint d'abord assez aisément de quelques Tréves d'un jour, de deux jours, de trois jours & enfin du lieu des conférences qui fut la Grange aux Merciers. Le Comte du Maine fut le chef des Députez du Roy, & le Comte de Saint Pol celuy des Députez des Princes. *Tréves de quelques jours; Conférences indiquées.*

Les Liguez faisoient des propositions si étranges, qu'il étoit impossible d'en convenir. Le Duc de Berri demandoit pour son Appanage la Guyenne, le Poitou, & la Xaintonge, ou bien le Duché de Normandie. Le Comte de Charolois vouloit avoir toutes les Villes de la Somme dont le Roy s'étoit remis en possession. C'étoient-là les deux points capitaux & les plus difficiles à terminer. Les Députez des Princes n'en voulurent jamais démordre: & après plusieurs conférences on n'avoit encore rien avancé. *Etranges propositions des Liguez.*

Quelque fermeté que le Roy fît paroître sur ces deux articles, il étoit déterminé à les passer, au moins celuy qui concernoit le Comte de Charolois, suivant en cela le conseil du Duc de Milan qu'il connoissoit aussi grand politique que grand homme de guerre; ce conseil étoit de faire un Traité de paix à quelque prix que ce fût, pour se donner le loisir de mettre la division entre les Liguez, dont il viendroit ensuite à bout avec le temps & la patience, quand ils seroient une fois séparez.

Cette politique étoit fort au goût du Roy, pour qui la dissimulation & le raffinement dans la conduite d'une affaire avoient presque autant d'attrait, que l'avantage même qu'il en espéroit tirer. Les conférences néanmoins furent rompuës, & les hostilitez recommencérent: mais le Roy ré- *On se sépare sans avoir rien fait*

1465. Comines l. 1. chap. 12.

solut de traiter immédiatement avec le Comte de Charolois, & luy fit dire qu'il l'iroit trouver à Conflans. Cette démarche fut blâmée par beaucoup de personnes. Premiérement, parce que c'étoit s'exposer beaucoup: & en second lieu, parce qu'elle ne convenoit pas à sa dignité. Il comptoit cette raison pour peu de chose; & jamais Prince ne fut moins scrupuleux sur le cérémonial, quand il s'agissoit de quelque autre interêt.

Le Roy ne laisse pas d'aller luy-même trouver le Comte de Charolois.

Il se fit conduire dans un bateau jusques vis-à-vis du camp des Bourguignons. Il étoit escorté au-delà de la riviére de beaucoup de cavalerie: mais il n'avoit avec luy dans le bateau que le Seigneur de Lau, Charles de Melun Seigneur de Nantouillet, Jean de Rohan de Montauban Amiral de France, & deux autres. Il trouva sur le rivage le Comte de Charolois & le Comte de S. Pol qui l'attendoient. En approchant d'eux, il dit au Comte de Charolois. *Mon frere, m'assûrez-vous?* Le Comte de Charolois répondit, *Ouy, mon frere.* Ils s'appelloient ainsi, parce que le Comte avoit épousé en premieres nôces Catherine de France sœur du Roy.

Qu'il aborde d'une maniere très-agréable.

Ce Prince étant descendu à terre, & affectant autant de franchise dans ses paroles que dans sa maniére d'agir, dit au Comte de Charolois en riant: *Mon frere, je connois que vous êtes Gentilhomme, & de la Maison de France. Pourquoy, Monseigneur?* reprit le Comte, n'entendant pas ce qu'il vouloit dire; *pour ce,* ajoûta le Roy, *que quand j'envoyai mes Ambassadeurs à Lille n'aguéres devers mon oncle votre pere, & vous, & que ce fou de Morvillier parla si bien à vous, vous me mandâtes par l'Archevêque de Narbonne, que je me repentirois des paroles que vous avoit dit Morvillier avant qu'il fût le bout de l'an. Vous m'avez tenu promesse, & encore beaucoup plutôt que le bout de l'an: avec telles gens veux-je avoir à besogner, qui tiennent ce qu'ils promettent.* Il desavoüa en même-temps la conduite du Chancelier, & protesta qu'il n'avoit point eu ordre de parler comme il avoit fait.

Ils entrent en matiére & nomment deux personnes pour continuer la négociation.

Ce début fut fort agréable au Comte de Charolois, qui de son côté parla au Roy d'une maniére très-respectueuse. Ensuite on entra en matiére. Tout roula sur le Duché de Normandie, que le Comte demandoit au Roy pour le Duc de Berri, & sur les Villes de la Somme qu'il demandoit pour luy-même. Après un assez long entretien sur ce sujet, le Roy conclut en disant, Je ne puis me résoudre à accorder le Duché de Normandie au Duc de Berri; mais je vous cede les Villes de la Somme: & pour vous donner une nouvelle marque de mon amitié, c'est que sçachant l'affection que vous avez pour le Comte de Saint Pol, je le fais en votre considération Connétable de France. Ils convinrent de plus, avant que de se séparer, de continuer leur négociation par le moyen de deux Gentilshommes du Comte de Charolois, qui auroient sauf-conduit pour venir du camp à Paris, & retourner de Paris au camp. L'un s'appelloit Guillaume de Bisch, & l'autre Guiot d'Usie.

Ces deux Gentilshommes dans la suite portérent diverses paroles de part & d'autre. Le Roy offrit de donner au Duc de Berri la Brie & la Cham-

pagne

pagne pour son Appanage, excepté Meaux, Melun, & Montereau. On parla du mariage d'Anne de France fille du Roy avec le Comte de Charolois, qui venoit de perdre Isabelle de Bourbon sa seconde femme. Ce second article fut remis de nouveau sur le tapis après la paix; mais la chose ne se conclut point, & bien des gens furent persuadez que le Roy n'y avoit jamais pensé sérieusement. 1465. Olivier de la Marche l. 1. chap. 35.

La conférence que le Roy eut avec le Comte de Charolois produisit deux effets, que le Roy avoit bien preveus. Le premier fut qu'en faisant le Comte de Saint Pol Connétable de France, sous prétexte de faire plaisir au Comte de Charolois dont Saint Pol étoit le favori, il luy jetta dans l'esprit des soupçons & des défiances de ce Seigneur qui eurent de grandes suites. Le second, qu'en affectant de ne traiter qu'avec le Comte de Charolois, & par l'entremise de deux simples Gentilshommes tout dévouez à ce Comte, les autres Princes & Seigneurs en conçurent une extrême jalousie; jusques-là qu'ils affectérent de leur côté de s'assembler entre eux, sans y appeller le Comte de Charolois, & qu'ils furent sur le point de le quitter en se retirant chacun chez soy; mais un incident les arrêta, & rompit toutes les mesures du Roy à l'égard de l'article qui concernoit le Duché de Normandie pour le Duc de Berri. *Effet que produisit cette Conference.* Comines, loc. cit.

La Dame de Brézé, femme habile & intriguante, veuve du feu Sénechal de Normandie tué à la journée de Montlhéri & mere de celuy qui l'étoit alors, affectoit à l'extérieur un grand attachement au service du Roy, & étoit néanmoins tout à fait dans les interêts des Princes. En effet dans le temps qu'elle écrivoit à la Cour, que toutes choses étoient en seureté à Rouen, elle traitoit avec le Duc de Bourbon pour luy livrer le Château; & la chose fut exécutée, lorsqu'on étoit sur le point de conclure avec le Comte de Charolois & avec le Duc de Berri, qui commençoit à écouter la proposition qu'on luy avoit faite, de luy donner pour son Appanage la Champagne & la Brie. Les Bourgeois de Rouen sçachant que tout cela se faisoit en faveur du Duc de Berri, se soumirent avec joye, & firent serment de fidélité à ce Duc entre les mains du Duc de Bourbon. Il y avoit des intelligences dans les autres Villes de la Province, qui pour la plûpart suivirent l'exemple de la Capitale. Guillaume le Picard qui fut depuis Général des Finances de Normandie, & Jaques de Brézé Sénechal de la Province, ne voulurent point reconnoître le Duc de Berri. Le Sénechal tint toûjours ferme contre les instances que luy fit sa mere, & vint se rendre auprès du Roy. Chronique scandaleuse.

Un tel contre-temps chagrina fort ce Prince, qui apprit encore en même-temps, que la Ville de Pontoise avoit été livrée au Duc de Bretagne; mais suivant le plan qu'il s'étoit fait, il s'accommoda aux conjonctures; & voyant la Normandie revoltée, il résolut de l'abandonner au Duc de Berri. Il alla une seconde fois au camp du Comte de Charolois, luy dit qu'il consentoit que son frere eût la Normandie pour Appanage, & que par là les deux articles essentiels, qui faisoient toute la difficulté de l'accommodement étant arrêtez, il n'y avoit plus qu'à dresser le Traité.

1465. *Ils en ont une seconde où le Roy laisse échaper l'occasion de se rendre maître de son ennemi.*

Regiftres du Parlement de 1483. Février.

Le Comte de Charolois eut une extrême joye de cette résolution du Roy. Ils s'entretinrent long-temps ensemble, marchant toûjours en s'éloinant du camp; de sorte qu'insensiblement le Comte s'apperçut qu'il étoit tout proche de Paris, accompagné seulement de quatre ou cinq personnes. Il en fut effrayé dès qu'il y fit réfléxion; mais il tint bonne contenance. C'étoit-là une grande tentation pour le Roy; car il avoit entre les mains son ennemi capital, & l'ame de toute la Ligue. Les autres Princes, faute d'argent, de vivres & de fourages ne pouvoient plus subsister aux environs de Paris: en l'arrêtant il avoit un ôtage, qui eût obligé le Duc de Bourgogne à abandonner le parti; & selon toutes les apparences, la révolte eût fini par là. Mais soit honneur, soit irrésolution, il ne se prévalut pas d'une si belle occasion, & il permit au Comte de se retirer.

Ce qu'en pensa de sa generosité, & de l'imprudence du Comte de Charolois.

La nouvelle de cette imprudence du Comte de Charolois étant arrivée au camp, mit les Généraux en une extrême inquiétude. Comtay & Hautbourdin, le Comte de Saint Pol, & sur tout Neuchatel Maréchal de Bourgogne étoient au désespoir, & rappelloient le souvenir du funeste accident du Duc Jean, qui s'étant ainsi engagé à Montereau-Faut-Yonne, y périt en présence de Charles VII. Le Maréchal qui connoissoit le génie artificieux & vindicatif du Roy, ne douta pas que le moins qui pût arriver au Comte, ne fût d'être arrêté: de sorte que de peur d'être luy-même surpris, il commanda sur le champ qu'on se mît sous les armes, & en état de se retirer seurement en Flandre. Mais quelque temps après ils virent venir une troupe de quarante ou cinquante Cavaliers qui ramenoient le Prince. Il piqua vers ces Seigneurs dès qu'il les apperçut, & adressant la parole au Maréchal qu'il craignoit beaucoup, parce que c'étoit un homme qui étoit en possession de luy dire ses véritez & de luy parler avec autorité. *Ne me tancez point*, luy dit-il, *car je connois bien ma grande folie, mais je m'en suis apperçu trop tard. C'en est une, Monseigneur*, reprit le Maréchal; *mais vous l'avez faite en mon absence.* Le Comte ne répondit rien, & chacun sans plus parler de son imprudence, s'étendit sur les louanges de la générosité du Roy.

Il ne fut plus question que de mettre la derniere main au Traité, dont on avoit déja arrêté les articles. Il fut dressé, & puis signé à Conflans le cinquiéme d'Octobre. L'acte que nous en avons est signé par le Roy, par le Comte de Saint Pol Connétable de France, par Jean de Rohan Sire de Montauban Amiral de France, par le Sire de Landes, qui est le même que Charles de Melun Seigneur de Nantouillet, & Baron de Landes en Normandie, & par Jean d'Auvet Premier Président de Toulouse.

Traité de Conflans.

Articles du Traité conclu entre ces deux Princes à Conflans.

Par ce Traité le Roy cédoit au Comte de Charolois les Villes de la riviére de Somme, & les autres qu'il avoit rachetées, déclarant qu'elles ne pourroient plus l'être, ni du vivant du Duc de Bourgogne, ni du vivant du Comte de Charolois; mais seulement sous leurs successeurs, par la somme de deux cens mille écus d'or. Il cédoit aussi le Comté de Boulogne, s'obligeant à dédommager ceux qui y auroient quelque prétention, & promettoit même d'engager le Comte de Nevers à ceder les droits qu'il pré-

prétendoit avoit sur Mondidier, Peronne, & Roye. On y faisoit de plus la cession du Comté de Guines, avec promesse d'en dédommager les Seigneurs de Croy qui s'y opposoient, soutenant qu'il leur appertenoit. 1465.

Le Duc de Berri dans ce Traité est qualifié de Duc de Normandie. Il n'y est point parlé néanmoins de la cession qu'on luy faisoit de ce Duché; mais elle est supposée faite dans un autre acte qui se fit le vingt-neuviéme du même mois d'octobre à Saint Maur, & que quelques-uns de nos Historiens ont confondu avec celuy de Conflans, qui étoit particulier pour le Comte de Charolois.

Autre conclu à S. Maur pour les interêts des Princes.

Traité de S. Maur des Fossez.

Par ce Traité de Saint Maur, les autres Princes, Seigneurs, & tous ceux qui avoient été de la Ligue du bien public, étoient rétablis dans leurs biens & dans toute la seureté qu'ils pouvoient souhaiter; en particulier le Comte de Dunois étoit remis en possession de toutes ses Terres qui avoient été confisquées au profit du Comte du Maine, que le Roy dédommagea en luy donnant la Seigneurie de Taillebourg. Il y est fait aussi mention spéciale du rétablissement d'Antoine de Chabannes Comte de Dammartin dans tous ses biens, & l'Arrêt du Parlement, qui l'avoit condamné à la mort dès le commencement du Regne du Roy, fut cassé.

Par ce même Traité le Roy s'obligeoit à commettre trente-six notables personnes de son Royaume, pour examiner les défauts du gouvernement, & les désordres de l'Etat afin de les réformer, douze du Clergé, douze du corps de la Noblesse, & douze du tiers Etat, dont le pouvoir devoit durer deux mois, à commencer au quinziéme de Décembre & pouvoit être prolongé de quarante jours. Cet article ne fut ajoûté par les Princes, que pour imposer au peuple, & luy faire accroire que la réforme du gouvernement & l'interêt public avoit été le principal motif de la guerre; aussi ne fut-il jamais mis en exécution. Ce sont-là les plus considérables points de ce Traité.

On n'y descend point dans le détail des interêts des autres Princes & Seigneurs de la Ligue; mais il y a beaucoup d'apparence que le Roy, pour empêcher qu'ils ne traversassent l'accommodement, étoit convenu avec les plus considérables d'entre eux de ce qu'il fit ensuite à leur égard; car il combla de biens la plûpart, même aux dépens de quelques-uns de ceux qui l'avoient le mieux servi. Il donna au Duc de Calabre une grosse somme d'argent, & luy promit des troupes soudoyées à ses dépens, au cas qu'il voulût faire quelque nouvelle tentative sur le Royaume de Naples. Il rétablit la pension qu'il faisoit au Duc de Bourbon avant la guerre, outre celle dont ce Duc joüissoit sous le feu Roy; & de plus il luy asseura le payement du reste de ce qui luy étoit dû pour le mariage de Jeanne de France sa femme. Chronique scandaleuse.

Le Duc de Bretagne fut dédommagé des frais du grand armement qu'il avoit fait; le Comté de Montfort, qui avoit été confisqué, luy fut rendu: l'article du serment de fidelité des Evêques de Bretagne, dont j'ai parlé auparavant, fut décidé en faveur du Duc, & il fut déclaré Lieutenant Général du Roy pour huit mois en Anjou, dans le Maine, en Touraine

Argentré Histoire de Bretagne.

1465. raine, & en Normandie. Guillaume Juvenal des Ursins fut rétabli dans la charge de Chancelier, & Morvillier qui avoit toûjours été fort attaché au Roy, en fut dépouillé. André de Laval Seigneur de Loheac reprit le bâton de Maréchal de France, qui luy avoit été ôté. Il se fit ainsi plusieurs autres changemens, ou rétablissemens, qui, quoyqu'on en dise communément, marquent moins la prudence ou la finesse de Louïs XI. en cette occasion, que la mauvaise politique dont il avoit usé à son avenement à la Conronne, en dépouillant tant de braves hommes & tant de bons Officiers, dont il fut contraint de rechercher l'amitié malgré qu'il en eût, & d'une maniére indigne d'un Souverain.

Dès que chacun crut avoir pris ses seuretez pour l'accomplissement des deux Traitez dont j'ai parlé, on se sépara. Le Duc de Berri marcha en Normandie avec le Duc de Bretagne. Il fut receu à Rouen avec une joye extrême de tout le peuple, qui étoit ravi d'avoir un Duc & un frere unique du Roy, pour les gouverner immédiatement à l'exemple des Bretons & des Bourguignons. Les Bourgeois l'asseurérent qu'il pouvoit compter non seulement sur leur fidélité; mais encore sur tous leurs biens, & qu'en cas de besoin il ne manqueroit ni d'hommes, ni d'artillerie, ni d'argent.

Nouvelle inquiétude du Comte de Charolois.

Comines l. 1. chap. 14. Olivier de la Marche.

Le Roy reconduisit le Comte de Charolois jusqu'à Villers-le-Bel à quatre lieuës de Paris, luy parlant souvent durant ce voyage du mariage d'Anne de France sa fille aussi serieusement, que s'il avoit été résolu de la luy faire épouser au plutôt. Le Comte goûtoit fort cette proposition; mais elle n'empêchoit pas son inquiétude: car ayant sceu qu'il étoit arrivé au Roy pendant la nuit deux cens hommes d'armes, qu'il avoit fait venir par le seul motif d'en être escorté à son retour, il en fut fort allarmé, & s'imagina que le Roy avoit quelque mauvais dessein contre sa personne. Il envoya ordre à tout son monde de se mettre sous les armes; & luy & ses gens ne dormirent pas plus cette nuit-là, que s'il avoit été question de donner une bataille dès la pointe du jour. Tous ces soupçons mutuels & si fréquens augmentoient insensiblement dans l'esprit de ces deux Princes leur ancienne antipathie. Ils se séparérent toutefois avec de grands témoignages d'une apparente amitié; & le Comte en chemin-faisant receut les hommages des Villes de la Somme & des autres, qui luy avoient été cedées par le Traité de Conflans. Le Duc de Bourgogne son pere le revit avec beaucoup de joye, d'autant plus qu'il avoit besoin de sa présence pour repousser les Liégeois, qui depuis cinq ou six mois faisoient diversion dans le Brabant & dans le Comté de Namur en faveur du Roy de France: car dès que la guerre du bien public eut été déclarée, le Roy & le Comte de Charolois avoient pensé à fortifier chacun leur parti par des Ligues hors du Royaume. Ils avoient l'un & l'autre traité avec Edouard Roy d'Angleterre; & le Roy avoit envoyé demander du secours au Duc de Milan, & au Duc de Savoye, & en même-temps aux Liégeois qu'il sçavoit être toûjours prêts à se déclarer contre la Maison de Bourgogne.

Le Duc de Milan luy avoit fourni cinq cens hommes d'armes, & trois mille

mille fantassins sous le commandement de Galeas son fils aîné. Ils n'arrivérent dans le pays de Forés sur les Terres du Duc de Bourbon, qu'après le Traité de Riom, & ne laissérent pas d'y faire quelques ravages : ce qui servit de prétexte au Duc de Bourbon pour ne pas tenir ce Traité, & pour s'unir de nouveau au Comte de Charolois, auquel il vint se joindre, lorsque ce Prince étoit à son camp de Charenton. 1465.

Amedée neuviéme du nom Duc de Savoye qui venoit de succeder à Loüis son pere, avoit, malgré les sollicitations du Duc de Bourgogne qui le conjuroit de se tenir neutre, donné passage aux troupes du Duc de Milan, pour entrer sur les Terres du Duc de Bourbon, & en avoit même envoyé quelques-unes au Roy, qui se signalérent à la journée de Montlhéri. Guichenon Histoire de Savoye.

Affaires d'Angleterre.

Pour ce qui est du Roy d'Angleterre, il parut plus porté pour le Comte de Charolois, quoiqu'il dût le regarder comme son ennemi, ce Comte ayant toûjours été partisan déclaré de la Maison de Lancastre contre celle d'York. Cette conduite fut l'effet d'une intrigue d'amour. Edouard, qui étoit depuis quelques années sur le Trône d'Angleterre, & tenoit en prison Henri VI. de la Maison de Lancastre, avoit pensé sérieusement à faire la paix avec la France. Il avoit envoyé au Roy Richard Comte de Varvik, pour le prier de luy ménager le mariage de la Princesse Bonne de Savoye Sœur de la Reine de France, qui élevoit auprès d'elle cette jeune Princesse. Le Roy luy rendit volontiers ce bon office : mais durant que ce mariage se traitoit, Edouard devint amoureux d'une Dame Angloise nommée Elizabeth, fille de Richard de Riviére simple Chevalier Anglois, & de Jaqueline fille aînée de Pierre de Luxembourg Comte de Saint Pol. Elle avoit déja été mariée à Jean Grey, qui n'étoit non plus que simple Chevalier, dont elle avoit eu deux fils. La passion d'Edouard pour cette Dame le fit passer pardessus toute sorte de considération ; & il l'épousa sans avoir nul égard aux démarches qu'il avoit fait faire au Roy de France, ni au mécontentement du Duc de Savoye, ni à celuy de la Noblesse & du peuple d'Angleterre, qui furent fort choquez de le voir ainsi se mésallier, ni aux remontrances du Comte de Varvik, qui ne luy pardonna jamais l'affront, d'avoir été desavoué pour la recherche de la Princesse de Savoye.

Edouard pour sauver les apparences, & se justifier autant qu'il luy seroit possible à l'égard des Anglois, entreprit de leur persuader que la Dame qu'il épousoit, étoit de beaucoup plus haute naissance qu'ils ne s'imaginoient, & pria le Comte de Charolois d'envoyer en Angleterre Jaques de Saint Pol oncle d'Elisabeth par sa mere pour assister à ses nôces. C'étoit au commencement de l'année 1465. dans le temps que la Ligue du bien public étoit sur le point d'éclater. Sans cette conjoncture le Comte de Charolois n'eût pas eu cette complaisance pour Edouard ; mais prévoyant qu'il en pourroit avoir affaire dans le grand projet qu'il méditoit, il jugea à propos de se ménager avec luy. Il luy envoya Jaques de Saint Pol avec un magnifique équipage & une suite de cent personnes. Ce cortege fit grand honneur à la nouvelle Reine, & éblouït les

1465. yeux du peuple. Le Comte de Charolois ne manqua pas de faire valoir ce bon office, & après la journée de Montlhéri, il envoya en Angleterre Guillaume de Cluni qui fut depuis Evêque de Poitiers, pour conclure une ligue contre la France; de plus sa femme étant morte sur ces entrefaites, il demanda en mariage la sœur d'Edouard; mais il ne l'épousa que plusieurs années après.

Le Comte de Charolois fait une ligue avec cette Couronne contre la France.

Comines l. 2. cha. 5.

Le Roy ayant eu avis de cette négociation, envoya promtement en Angleterre le Seigneur de Lannoy, pour la traverser; mais les engagemens étoient déja pris: le Roy ne put rien obtenir d'Edouard, & même ce Prince envoya les Lettres qu'il avoit receuës du Roy au Comte de Charolois, luy rendit compte de toutes les propositions que Lannoy luy avoit faites, & luy promit toute sorte de secours. Mais la paix de Conflans & les factions qui continuoient en Angleterre, empêchérent que la chose n'eût les fâcheuses suites qu'on en pouvoit appréhender.

Et le Roy en fait une contre le Duc de Bourgogne avec les Liégeois.

Acte de la ratification du Traité par le Roy.

Le Traité que le Roy avoit conclu avec les Liégeois eut plus d'effet. C'étoit une Ligue offensive contre le Duc de Bourgogne, qui fut faite entre la France & eux au mois de Juillet lorsque la guerre étoit la plus allumée. Par ce Traité les Liégeois devoient entrer à main armée sur les terres du Duc de Bourgogne, & le Roy devoit y joindre quelques troupes, & s'engageoit à ne point traiter avec ce Duc, que de concert avec eux. Ils firent de grands ravages dans le Brabant & dans le Comté de Namur. Le Duc fut obligé de mettre une armée sur pied pour les repousser, & un corps de quatre mille Liégeois fut défait par les Capitaines Flamands: les Bourgeois de Dinant ayant eu la fausse nouvelle de la mort & de la défaite du Comte de Charolois à Montlhéri, firent son effigie, la pendirent à un gibet devant Bouvines, criant à ceux de la Ville: *Voilà le faux traître, le Comte de Charolois, que le Roy de France a fait, ou fera pendre, ainsi comme il est icy pendu*, & désolérent tous les environs. De sorte qu'ils tinrent parfaitement parole au Roy, qui n'en usa pas de même à leur égard: car accablé du grand nombre de ses ennemis, il ne put leur envoyer de troupes, & traita avec le Comte de Charolois sans eux.

Monstrelet fol. 120.

A quelle condition ces peuples obtinrent le pardon de leur Prince.

Le Comte, libre de la guerre de France, & ne respirant que la vengeance contre les Liégeois, s'avança dans le pays de Liége avec une armée de vingt-huit mille chevaux, & un grand nombre d'infanterie. Les Liégeois se voyant perdus, eurent recours à la miséricorde du Duc de Bourgogne, & le conjurérent de leur obtenir leur pardon de son fils. Ils l'obtinrent, à condition de le demander à genoux au Comte de Charolois, de luy payer six cens mille florins pour les dépenses de la guerre, de le reconnoître luy & ses successeurs au Duché de Brabant, Capitaines du pays de Liége, & de ne pouvoir faire désormais ni paix, ni guerre sans sa permission tant qu'il vivroit, & sans celle de ses successeurs après sa mort. Ces conditions étoient trop dures, pour être observées exactemenr, & long-temps: & les Liégeois tâchérent de secouer un si rude joug, dès qu'ils crurent pouvoir être soutenus par le Roy de France, qui durant que le Comte de Charolois étoit occupé

cupé de ce côté-là, pensoit sérieusement à rétablir ses affaires, & à regagner par finesse ce que la force luy avoit enlevé. 1465.

Il revint à Paris, soupa à l'Hôtel de Ville, y fit mille caresses aux Bourgeois, les remercia de la fidélité & du zéle qu'ils avoient fait paroître pour son service, & confirma l'abolition de certains impôts qu'il avoit faite durant la guerre du bien public, pour leur montrer que le motif qu'il avoit eu en les abolissant, n'étoit pas celuy de les gagner; mais le véritable désir de soulager le peuple. Il partit peu de jours après pour Orleans, s'éloignant exprès de Normandie, afin de ne laisser aucun soupçon à son frere, qu'il voulût le troubler dans la prise de possession de ce Duché, c'étoit pourtanr à quoi il visoit uniquement alors, & il avoit pris pour cet effet de bonnes mesures.

Le Roy revient à Paris. Chronique scandaleuse.

Car dans le temps même qu'il signoit les Traitez de Conflans & de Saint Maur, ou immédiatement après, il avoit fait secrétement une protestation en présence des principaux Officiers de son Parlement contre ces Traitez, déclarant qu'il les avoit faits par violence, & qu'en particulier il avoit passé son pouvoir en donnant le Duché de Normandie à Charles son frere; parce que les Rois ses prédécesseurs l'avoient réuni à la Couronne. Il avoit traité en secret avec le Duc de Bourbon, & l'avoit entiérement regagné. Il le regardoit comme un des plus dangereux chefs du parti de la Ligue, qui avoit le plus contribué à la former, qui étoit le plus capable d'entretenir ces liaisons si funestes à l'Etat, & dont l'adresse pouvoit luy être très-nuisible, ou très-utile.

Il proteste contre les Traitez de Conflans & de S. Maur, & gagne le Duc de Bourbon. Collection de Traitez par Leonard T. I.

Outre les avantages que le Roy luy avoit faits à la paix de Conflans, il fit épouser Jeanne sa fille naturelle à Louïs bâtard de Bourbon frere de ce Duc, promit au même bâtard la Charge d'Amiral, que Jean de Rohan Baron de Montauban possedoit alors, & il la luy donna depuis. Il promit encore au Duc de faire épouser à Pierre de Bourbon Comte de Beaujeu son frere Anne de France. C'étoit celle de ses filles qu'il faisoit semblant de vouloir donner au Comte de Charolois. Ce Prince l'ayant sçeu, luy en fit ses plaintes par son Envoyé; mais il n'en eut point d'autre réponse, sinon qu'il avoit pris le meilleur marché; que le mariage de sa fille avec le Comte de Charolois luy auroit coûté la Brie & la Champagne, & qu'il luy coûtoit beaucoup moins en la mariant au Comte de Beaujeu.

Olivier de la Marche.

Le Roy s'étant ainsi asseuté du Duc de Bourbon, dont il combla depuis la Maison de beaucoup de nouvelles graces, & voyant le Comte de Charolois occupé contre les Liégeois, il étoit fort attentif à ce qui se passoit en Normandie. La plûpart des Seigneurs qui avoient été mêlez dans la Ligue, n'osant se fier au Roy, s'y étoient retirez avec le nouveau Duc dans l'espérance d'avoir part au Gouvernement, aux Charges de sa nouvelle Maison, à sa faveur, & à sa confiance. Ce que le Roy avoit prévû, & fort souhaité, arriva. L'ambition & la jalousie mirent bien-tôt la division entre eux. Le Duc de Bretagne & Antoine de Chabannes Comte de Dammartin s'unirent, pour éloigner tous les autres, afin de se rendre maîtres du Conseil du Duc, & de disposer de toutes les graces. On s'apperçut bien-tôt que le jeune Prince se livoit entiérement à eux. Les

La division se met entre les autres Seigneurs Liguez. Chronique scandaleuse. Comines chap. 15.

1465. autres Seigneurs ne pûrent le souffrir, & résolurent de tout faire pour les écarter. Quelques-uns d'entre eux étant allez à l'Hôtel de Ville de Rouen, où il se faisoit une Assemblée de Bourgeois, leur dirent que le Duc de Bretagne & Chabannes avoient résolu d'enlever le Duc de Berri, & de l'amener en Bretagne. Soit que la chose fût véritable, ou qu'elle fût fausse; les émissaires du Roy profitérent de ces heureuses conjonctures pour animer les Normands contre le Duc de Bretagne. Les Bourgeois de Rouen allérent en armes au Fort de Sainte Catherine, où étoit le Duc de Normandie, en attendant que tout fût prêt pour son entrée, l'enlevérent, & le conduisirent à la Ville. Les choses allérent si loin, & le Duc de Bretagne vit une telle animosité dans les Normands contre luy, qu'il ne se crut pas en sûreté parmi eux, & quittant la partie, il prit la route de Bretagne avec Chabannes.

Plusieurs places rentrent dans l'obéissance du Roy. Chronique scandaleuse. Le Roy averti de tout ce qui se passoit, partit d'Orleans sans tarder, & ayant été joint en chemin par des troupes qu'il fit venir de divers endroits, parut tout à coup en Normandie avec une armée. Le Duc de Bourbon, qui commença alors à se déclarer hautement pour le parti du Roy, se rendit maître d'Evreux & de Vernon. Charles de Melun entra sans résistance dans Gisors & dans Gournai. Le Roy assiégea le Pont-de-l'Arche, & le prit. Il alla trouver le Duc de Bretagne à Caën, l'intimida, ou le gagna, & fit avec luy un nouveau Traité d'alliance seulement en termes généraux; mais qui suffisoit pour faire croire au Duc de Normandie, que le Duc de Bretagne l'abandonnoit. Le Roy affecta de comprendre dans ce Traité le Comte de Dunois, Chabannes, le Maréchal de Loheac, & quelques autres Seigneurs. Le Duc de Bretagne laissa à Caën le Seigneur de Lescun, comme pour y commander au nom du Duc de Normandie, & pour tenir cette Ville avec Avranches & quelques autres Places en une espéce de sequestre. Les Bourgeois de Rouen voyant le Pont-de-l'Arche pris, pensérent à leur sûreté, traitérent avec le Roy par le moyen du Duc de Bourbon, & se rendirent à luy. Les autres Villes en firent de même. Le Duc de Normandie épouvanté de cette subite révolution, ne pensa plus qu'à éviter de tomber entre les mains du Roy son frere. Son premier dessein fut de se sauver en Flandre; mais appréhendant d'être arrêté en chemin, il crut qu'il étoit plus sûr pour luy de gagner la Bretagne, où il se rendit, n'étant plus ni Duc de Berri, ni Duc de Normandie.

Collection de Traitez par Leonard T. I.

1466. *Défiance mutuelle entre luy & le Comte de Charolois.* Comines loc. cit. Mémoires de la Marche L. I. c. 35. Ces nouvelles causérent un extrême chagrin au Comte de Charolois, qui, en faisant donner le Duché de Normandie à Charles de France, avoit eu sur-tout en vûë d'affoiblir la puissance du Roy, qu'il croyoit diminuée de la troisiéme partie par le démembrement de cette riche Province, dont il tiroit ses plus grands revenus: mais la guerre de Liége le mettoit dans l'impuissance de remédier à ce malheur. Il voulut surprendre Dieppe; mais il fut prévenu par le Roy. Il envoya Olivier de la Marche à Rouen, pour être instruit plus en détail de l'état des choses. Ce Gentilhomme y trouva le Roy, qui luy demanda le sujet de son voyage, qu'il n'ignoroit pas. Il répondit qu'il venoit seulement rendre une visite de civilité au Duc

Duc de Normandie de la part de son maître. Il continua son chemin vers la Bretagne. Il vit le Duc à Rennes, & le Duc de Normandie à Vannes, où il faisoit son séjour au Château de l'Hermine, abandonné de presque tous les Seigneurs François, que sa fuite & la libéralité du Roy avoient remis dans le devoir. Tous deux le priérent d'assûrer le Comte de Charolois, qu'ils persévéroient dans le dessein d'entretenir leurs anciennes liaisons avec luy. La Marche en repassant par Tours, fut mandé par le Roy qui étoit à Jargeau, & qui luy donna ordre d'assûrer de sa part le Comte de Charolois de son amitié, & du desir qu'il avoit de vivre bien avec luy: *& si les bonnes paroles*, dit ce Gentilhomme dans ses Mémoires, *dont il me donna charge, pour les dire à mon maître de part luy, eussent été vrayes, nous n'eussions jamais eu guerre en France.* Mais ni la Marche, ni le Comte de Charolois n'y ajoûtérent aucune foy; & ce fut en effet cette défiance mutuelle très-bien fondée de part & d'autre, qui empêcha que ces deux Princes ne pussent jamais se réconcilier sincérement.

1466. Comines loc. cit.

Le Roy voulant mettre la Normandie en sûreté contre les surprises, la parcourut d'un bout à l'autre, mit par-tout des Gouverneurs dont il connoissoit la fidélité, punit quelques Gentilshommes qui luy en avoient manqué, fit réduire en cendres Chaumont sur Loire, Château appartenant à Pierre d'Amboise, qui avoit paru un des plus animez Ligueurs, congédia son armée, & parut n'avoir plus d'autre dessein, que de se tenir en garde contre ses ennemis, & de s'appliquer au réglement de son Etat.

Mesures qu'il prit pour assurer la Normandie. Chronique scandaleuse.

Il établit au mois de Juillet une espéce de Tribunal pour la réformation des abus qui s'étoient glissez dans la Justice. Il étoit composé de vingt & une personnes, la plûpart Seigneurs, Prélats, & gens du Conseil. Le Comte de Dunois en étoit le chef; car il étoit revenu à la Cour, & le Roy témoignoit beaucoup de considération pour luy. Il fit cette même année épouser à François fils du Comte Agnès de Savoye sœur de la Reine; mais sans l'employer aux affaires de la guerre, sous prétexte que son peu de santé ne luy permettoit plus d'en soutenir les fatigues; & luy-même ne pensoit plus guéres qu'à bien faire sa Cour pour l'établissement de sa maison. Ce grand homme mourut quatre ans après en 1470. sans perdre rien dans sa vie privée de la grande estime qu'il avoit acquise à la guerre, & dans le maniement des affaires d'Etat sous le dernier Regne.

Ibid. Remarques sur l'Hist. de Charles VII.

Le Roy en partie pour sçavoir ce qu'il pourroit tirer de troupes de Paris en cas de besoin, en partie pour faire montre de sa puissance à ses ennemis, fit prendre les noms de tous les habitans de cette grande Ville capables de porter les armes, les partagea en brigades ausquelles il donna des chefs & des banniéres, & en fit la revûë dans la campagne du côté de Saint Antoine. Il s'y trouva près de quatre-vingt mille hommes, dont trente mille étoient parfaitement bien armez. Cela se fit diverses fois; & une fois entre autres par Jean de la Baluë Evêque d'Evreux. Ce fut à cette occasion, que Chabannes qui voyoit avec assez de chagrin le grand crédit de ce Prélat, demanda au Roy permission d'aller à Evreux faire l'examen des Ecclésiastiques du Diocése, & leur donner les Ordres. Que vou-

1467. *Il fait faire un denombrement des Parisiens capables de porter les armes.*

1467. Gaguin.

voulez-vous dire, dit le Roy, qui ne comprit pas d'abord sa pensée? Hé quoy, Sire, repartit Chabannes, est-ce qu'il ne me convient pas autant d'ordonner des Prêtres, qu'à l'Evêque d'Evreux de faire la revûë d'une armée? Cette plaisanterie fit rire le Roy & la Cour; mais elle ne diminua pas l'autorité du Cardinal, qui éprouva néanmoins vers ce même-temps-là, que le Parlement de Paris ne la redoutoit pas encore assez, pour plier aveuglément sous ses volontez.

Il tente inutilement de faire enregistrer au Parlement l'Acte d'Abolition de la Pragmatique Sanction.

Le Roy vouloit absolument soutenir ce qu'il avoit fait pour l'abolition de la Pragmatique. Mais la guerre du bien public avoit suspendu l'exécution de ce dessein, & on continuoit de la suivre dans la pratique pour la plûpart des points qu'elle contenoit. Il chargea dans cet intervalle de paix l'Evêque d'Evreux, de faire en sorte que l'acte d'abolition fût enregistré au Parlement. Le Prélat crut qu'il ne falloit pas d'abord aller à ce Tribunal. Il commença par le Châtelet, où il fit lire les Lettres que le Cardinal d'Alby Jean de Jouffroy auparavant Evêque d'Arras avoit apportées en France de la part de Paul II. successeur de Pie II. par lesquelles ce Pape abrogeoit la Pragmatique. Ces Lettres furent publiées au Châtelet sans aucune opposition. Il crut que c'étoit-là pour le Parlement un exemple de soumission aux ordres du Roy & du Pape. Il y alla le premier jour d'Octobre durant la Chambre des Vacations, jugeant cette conjoncture plus favorable à cause de l'absence de la plûpart des membres du Parlement: mais il se trompa. Le Procureur Général Jean de Saint Romain s'y opposa hautement, & luy reprocha qu'il trahissoit les véritables interêts du Royaume. Les menaces que l'on fit au Procureur Général de la part de la Cour, ne l'ébranlérent point. Il dit que le Roy pouvoit luy ôter la charge dont il l'avoit honoré; mais que tandis qu'il l'exerceroit, il ne feroit jamais rien contre son devoir, & contre le bien de l'Etat. D'autre part le Recteur de l'Université alla trouver le Cardinal d'Alby qui avoit la qualité de Legat, appella de l'effet des Lettres du Pape au futur Concile, & fit enregistrer son appel au Châtelet. L'Evêque d'Evreux voyant cette opposition, le mouvement que cela causoit dans les esprits, & le trouble qui en pouvoit naître dans tout le Royaume, en un temps où l'autorité du Roy n'étoit pas encore bien raffermie, luy conseilla de ne pas pousser la chose plus loin: & on en demeura là.

Chronique scandaleuse.

Ordonnance publiée en faveur des Etrangers. Ibid.

Le Roy encore vers ce temps-là, pour faire plaisir aux Parisiens en repeuplant leur Ville, où le nombre des habitans étoit beaucoup diminué par les guerres des Regnes précédens, fit publier une Ordonnance, par laquelle il donnoit à tous les étrangers qui voudroient s'y établir, de quelque nation qu'ils fussent, le droit de Bourgeoisie, & à tous ceux qui s'habituëroient dans la Banlieuë & dans les Fauxbourgs, les privîléges attachez à ces lieux: & outre cela abolition pour tous les crimes qu'ils auroient commis, excepté celuy de Léze-Majesté. Cette Ordonnance attira beaucoup de monde à Paris, & eut l'effet qu'on prétendoit. C'étoit-là une partie des principales occupations du Roy depuis la paix du bien public; mais elles ne luy faisoient pas perdre de vûë la conduite de ses voisins.

Il

Il avoit toûjours l'œil sur les démarches du Roy d'Angleterre, du Comte de Charolois, & du Duc de Bretagne. Il s'acquit en Angleterre Richard Comte de Varvik Gouverneur de Calais, le plus accrédité Seigneur qu'il y eût alors à la Cour d'Edouard, & qui malgré les grands biens dont ce Prince l'avoit comblé, n'avoit pû luy pardonner son mariage avec la Demoiselle de Riviére, & de s'être départi de celuy qu'il avoit négocié de sa part avec la Princesse Bonne de Savoye. C'étoit un homme fier, grand Capitaine, habile dans la négociation, hardi, & capable des plus grandes entreprises. Un mécontent de ce caractére étoit un ami important pour le Roy; & c'est pourquoy dans un voyage que ce Comte fit en France, on luy rendit presque les mêmes honneurs qu'on auroit faits à un Souverain.

1467. Attention du Roy sur les démarches de ses voisins.

Ibid.

Le Roy avoit des espions par-tout, pour l'avertir de ce qui se passoit entre le Duc de Bretagne & le Comte de Charolois. Ils n'osoient plus ni l'un ni l'autre faire passer leurs Lettres & leurs Envoyez secrets par la France; parce qu'ils étoient presque toûjours découverts, leurs paquets enlevez, & portez à la Cour. De sorte qu'il falloit, que pour entretenir leur commerce, ils envoyassent leurs gens par l'Angleterre: ce qui n'empêchoit pas cependant, que les Agens publics qui avoient ce caractére, ne passassent par la France, & il y en passoit beaucoup. Cela obligeoit le Roy à chercher des prétextes pour en envoyer aussi dans les deux Cours & en Angleterre, & tâcher de découvrir ce qui se négocioit. On ne parloit que d'Ambassades, de négociations, de Traitez que l'on commençoit d'ordinaire sans aucun dessein de les finir. On armoit, on désarmoit, on faisoit des plaintes, des promesses, des menaces. On se fâchoit, on se radoucissoit, & tout cela à dessein de se surprendre les uns les autres, & de ne pas manquer la premiere occasion favorable qui s'en présenteroit. Le Roy conclut une Tréve de vingt-deux mois avec le Roy d'Angleterre, mais sur laquelle on ne comptoit guéres davantage que sur le reste; & le Duc de Bretagne de son côté fit alliance avec Christierne Roy de Suede & de Dannemarc, & avec le Duc de Savoye.

Comines l. 2. chap. 12.

Comines l. 1. chap. 16.

Chronique scandaleuse.

Nouvelle Histoire de Bretagne.

Sur ces entrefaites arriva la mort de Philippe le Bon Duc de Bourgogne au mois de Juin de l'an 1467. C'étoit le Prince de son temps le plus accompli. Toutes les qualitez qu'on peut souhaiter dans un Souverain, sagesse, modération, libéralité, valeur, grandeur d'ame, équité, se trouvoient rassemblées dans sa personne blâmable par sa seule incontinence qui fut extrême. Il laissa huit fils naturels, & une fille naturelle. Il n'eut des trois femmes qu'il épousa que deux enfans légitimes. L'un étant mort jeune, il ne luy resta plus que Charles Comte de Charolois, que j'appellerai désormais Duc de Bourgogne, Prince d'un génie tout opposé à celuy de son pere, hormis la bravoure, mais qui dégénéra souvent en témérite. La prudence de son pere avoit long-temps un peu moderé ce naturel fougueux, dont il avoit luy-même beaucoup souffert; mais dès que Charles n'eut plus ce frein de son impétuosité, il s'y abandonna, fit beaucoup de peine à ses voisins, ruïna ses propres Sujets, parmi lesquels l'abondance avoit régné plus qu'en autre lieu du monde, & périt enfin luy-même,

Mort de Philippe le Bon Duc de Bourgogne.

1467. même, après avoir troublé le repos d'une grande partie de l'Europé

Le Roy sçavoit bien ce qu'il devoit attendre de ce Prince, qui malgr les démonstrations d'amitié, dont il payoit les siennes, où il n'y avoit pas plus de sincérité, étoit son ennemi personnel. L'antipathie mutuelle qu'on appercevoit entre eux dès le temps qu'ils vivoient ensemble aux Pays-bas, loin de diminuer par l'éloignement, s'étoit augmentée par l'opposition de leurs interêts, & ils ne songeoient qu'à se ruïner & à se perdre l'un l'autre. La passion que le Duc avoit de détruire les Liégeois que le Roy soutenoit, & le dessein que le Roy avoit formé de réduire le Duc de Bretagne, avec qui le Duc de Bourgogne avoit les plus étroites liaisons, ne pouvoient pas manquer de les commettre bien-tôt ensemble.

Guerre entre les Liégeois & le nouveau Duc.

La guerre s'étoit renouvellée entre les Liégeois & le Duc de Bourgogne dès l'année précédente. Dinant avoit été pris d'assaut, & huit cens des habitans furent noyez dans la Meuse, sur les instances qu'en firent ceux de Bouvines qui avoient une haine, ou plutôt une fureur implacable contre eux, à cause des insultes continuelles qu'ils en recevoient. Les Liégeois arrivérent vingt-quatre heures trop tard au secours de Dinant. On fut sur le point d'en venir à la bataille, nonobstant la prise de la Ville; mais enfin après divers pourparlers, il se fit encore un accommodement, que les Liégeois achetérent par une grosse somme d'argent, en donnant trois cens ôtages, & en promettant de garder le dernier Traité.

Comines. l. 2.

Tant de disgraces ne les rendoient pas plus sages. Ils rompirent encore la paix peu de temps après la mort du vieux Duc de Bourgogne, en surprenant la Ville de Huy, où le Duc avoit une garnison qu'ils en chassérent. Ce Prince irrité de cette nouvelle insulte, leva aussi-tôt une armée, & la fit assembler sous Louvain.

Ambassade que le Roy luy envoye à ce sujet.

Ce fut-là que le Connétable de Saint Pol, & Jean de la Baluë, qui fut fait Cardinal vers ce temps-là, vinrent le trouver de la part du Roy. Le Connétable s'étoit jusqu'alors ménagé avec les deux Souverains; & même depuis qu'il étoit pourvû de cette grande Charge, il avoit servi dans les troupes du Duc contre les Liégeois en qualité de son Feudataire avec ses Vassaux, car il avoit beaucoup de Terres en Picardie & aux Pays-Bas qui dépendoient du Duc de Bourgogne. Mais depuis la mort du Duc Philippe, prévoyant que la rupture entre la France & le nouveau Duc ne tarderoit pas, il avoit pris son parti, & s'étoit uniquement attaché au Roy. C'étoit un homme d'un génie extraordinaire & superieur, soit pour la guerre, soit pour les affaires: mais d'un esprit aussi brouillon & aussi fourbe que le Cardinal son Collegue dans cette Ambassade, & à qui une infidélité & une trahison ne coûtoient rien. Tous deux dans la suite furent punis de celles qu'ils firent depuis à leur maître; mais en cette occasion ils agirent suivant leurs instructions.

Réponse du Duc. Ibid.

Dès qu'ils furent arrivez au camp, le Duc de Bourgogne leur donna audience. Elle fut fort courte, quelque importante que fût l'affaire qui les amenoit. Ils dirent en peu de mots que le Roy les envoyoit, pour luy réprésenter que les Liégeois étoient ses alliez; qu'ils étoient compris en di-

vers

vers Traitez qu'il avoit faits avec luy; qu'il le prioit de ne les pas attaquer, & qu'autrement il seroit obligé de prendre leur protection & leur défense. Le Duc répondit que les Liégeois avoient rompu les premiers la Tréve, & que le Roy ne devoit pas trouver mauvais qu'il en tirât satisfaction. 1467.

Sur cette réponse, ils luy firent une autre proposition, qui fut que le Roy luy abandonneroit les Liégeois, pourvû que de son côté il le laissât vuider les querelles qu'il avoit avec le Duc de Bretagne, sans s'en mêler. Il rejetta cette proposition, & dit qu'il garderoit la parole qu'il avoit donnée au Duc de Bretagne: & quoique luy pussent dire les Ambassadeurs, ils n'en purent tirer rien autre chose. *Autre proposition que le Roy lui fait faire.* *Ibid.*

Ils partirent dès le lendemain, après avoir pris congé du Duc. Ce Prince montant à cheval pour se mettre à la tête de son armée, leur cria, comme ils s'en alloient, Je vous prie de dire au Roy que je le supplie de ne rien entreprendre contre le Duc de Bretagne. Le Connétable prenant la parole, luy repartit: Monseigneur, on vous a laissé le choix, & si vous attaquez nos amis, nous attaquerons les vôtres: *Ho bien*, reprit-il, *les Liégeois sont assemblez, & m'attens d'avoir la bataille avant qu'il soit trois jours. Si je la perds, je croy bien que vous en ferez à votre guise: mais aussi si je la gagne, vous laisserez en paix les Bretons*, & s'en alla sans rien dire davantage. *A laquelle il ne répond pas plus favorablement.*

Il mit le Siége devant Saint Tron. Les Liégeois parurent le troisiéme jour du Siége, pour secourir la Place au nombre de trente mille hommes. Le Duc alla au-devant d'eux, leur donna bataille, les défit, & leur tua environ neuf mille hommes. Saint Tron se rendit. Il marcha droit à Liége sans dessein de l'assiéger, la saison étant très-rude & le temps très-mauvais: mais la consternation des Liégeois & la sagesse d'un Gentilhomme de Picardie nommé Imbercourt, qu'il chargea de traiter avec les Bourgeois, les firent soumettre, à condition que la Ville ne seroit ni brûlée, ni pillée. Le Duc entra dans la Place par une bréche que l'on fit à la muraille, tira une grosse somme d'argent des habitans, enleva toute l'artillerie & toutes les armes qui étoient dans la Ville, & la démantela. *Siége de S. Tron suivi d'une bataille où les Liégeois sont défaits.*

Mouy que le Roy avoit envoyé au Duc de Bourgogne, pour luy faire de nouveau les mêmes propositions que le Connétable luy avoit faites, fut témoin de ce triomphe. Un grand secours que le Roy envoyoit aux Liégeois sous la conduite de Chabannes, arriva trop tard, & s'en retourna. Le Duc n'avoit pas manqué dès le lendemain de sa victoire, d'en donner avis au Connétable, le priant de nouveau, mais d'un air encore plus fier, de conseiller au Roy de ne point attaquer le Duc de Bretagne. Il y eut pendant l'hyver de fréquentes négociations sur ce sujet; mais quelque avantage que le Roy pût offrir au Duc de Bourgogne, il ne put le faire changer de sentiment. 1468. *Le Roy leur envoye trop tard du secours.* Olivier de la Marche. Chronique scandaleuse.

Il s'opiniâtra de son côté, & dès que l'été fut venu, il fit entrer une armée en Bretagne, au sujet de la retraite que le Duc donnoit au Duc de Normandie, & des Places de cette Province qui ne s'étoient pas encore sou- *Il fait la guerre au Duc de Bretagne Allié du Duc de Bourgogne.* Comines l. 2. ch. 5.

1468. soumises, & de quelques hostilitez que les Bretons avoient faites. Cette armée prit Chantocé, & Ancenis. Le Duc de Bretagne, occupé de ses amours beaucoup plus que du soin de son Etat, ne pensoit qu'à satisfaire sa passion pour Antoinette de Maignelais veuve d'André de Villequier, & comptant trop sur la crainte que le Roy avoit du Duc de Bourgogne, fut pris au dépourvû, quelque loisir qu'il eût eu de se préparer. Il fit prier le Roy d'empêcher son armée d'entrer plus avant, l'asseurant qu'il étoit prêt de s'accommoder avec luy. On traita à Ancenis : le Duc de Calabre pour le Roy, qui voulut donner à ce Prince réconcilié avec luy, cette marque de sa confiance, & Guillaume Chauvin Chancelier de Bretagne, pour le Duc.

Belcar. l. 2. Nouvelle Histoire de Bretagne.

Acte du Traité d'Ancenis.

Le Duc de Bourgogne sur la nouvelle de l'entrée de l'armée Françoise en Bretagne, conjura le Roy de se désister de cette entreprise, & luy représenta que le Duc étant son allié, il ne pourroit pas s'empêcher de le secourir ; & afin d'appuyer efficacement sa demande, il assembla une armée à Péronne.

Le Roy étoit alors à Compiégne avec quelques troupes, pour veiller sur les démarches du Duc de Bourgogne. Il luy envoya le Cardinal de la Baluë, pour le presser de nouveau de luy laisser la liberté d'agir avec le Duc de Bretagne, comme il le jugeroit à propos, & luy fit entendre que les choses étoient en tel état, que le Duc pourroit bien s'accommoder, & qu'en ce cas toutes les forces de France fondroient en Flandre.

Ce qui oblige le Breton à conclure sa paix avec le Roy.

Le Duc de Bourgogne répondit, qu'il ne vouloit point faire la guerre au Roy son Seigneur ; que l'armée qu'il assembloit n'étoit point pour cela ; mais seulement pour ne pas laisser opprimer ses alliez. Cependant le Roy fit dire au Duc de Bretagne qu'il falloit sans tarder qu'il prît son parti, & que s'il ne le prenoit incessamment, on alloit mettre tout à feu & à sang dans son pays. Le Duc épouvanté ; conclut son Traité avec le Roy, & le ratifia à Nantes le dix-septiéme de Septembre.

Acte de ratification.

Conditions du Traité.

Par ce Traité il se départoit de toutes alliances, & nommément de celle qu'il avoit avec le Duc de Bourgogne. L'autre article important de ce Traité regardoit les interêts du Duc de Normandie, que ce Prince fut contraint de passer, & par lequel il acceptoit pour arbitres de l'Apanage que le Roy devoit luy assigner, le Duc de Calabre & le Connétable, se contentant, en attendant la décision, que le Roy luy fit une pension de soixante mille livres de rente. On fixa aussi le temps que le Seigneur de Lescun devoit remettre Caën & Avranches entre les mains du Roy ; & on obligea le Duc de Bretagne de faire part de ce Traité sans délai au Duc de Bourgogne, à qui il l'envoya par un Héraut.

Comines loc. cit.

Ratification du Traité d'Ancenis.

Embarras du Duc de Bourgogne.

Le Duc de Bourgogne ne fut jamais plus surpris, n'ayant pas douté que le Duc de Bretagne, sçachant que l'armée Bourguignonne étoit sur les frontiéres de France, ne reprît courage, & que sûr d'une telle diversion, il ne se mît en état de résister aux François. Le Roy profita de cet-

te

te conjoncture, qui déconcertoit étrangement le Duc de Bourgogne, luy fit représenter que le Duc de Bretagne l'ayant abandonné le premier, il n'y avoit plus aucune raison d'honneur qui l'obligeât à se charger de ses interêts. Il luy fit en même temps offrir six vingt mille écus d'or, pour le dédommager des frais de son armement, & de luy en payer la moitié sur le champ. Le Duc reçut avis sur ces entrefaites, que les Liégeois le voyant sur le point de rentrer en guerre avec la France, commençoient à remuer, & que ces premiers mouvemens étoient excitez par les Emissaires du Roy, qui avoit un peu auparavant envoyé deux personnes, pour traiter avec les Liégeois en cas de rupture avec le Duc. 1468.

Le Duc, dans cet embarras, crut que le parti de la paix luy seroit le plus avantageux, sauf à attendre une occasion plus favorable. Il reçut l'argent du Roy, & luy témoigna par un homme de confiance, nommé Vobrisset qui étoit un de ses Valets de chambre, qu'il ne souhaitoit rien tant que d'être dans ses bonnes graces. Comines loc. cit.

Le Roy sçachant que cet homme étoit un des confidens du Duc, s'ouvrit à luy sur le desir qu'il avoit d'avoir une entrevuë avec son maître, & le fit aussi-tôt après suivre par le Cardinal de la Baluë & par Tanneguy du Châtel, pour la luy demander. *Le Roy luy fait proposer une entrevuë.*

Tanneguy du Châtel étoit un Seigneur Breton, dont la famille avoit été de tout temps fort attachée à la France, homme sage, solide, d'une droiture & d'une probité reconnuë, fort estimé & fort aimé du feu Roy, mais que Louis avoit négligé. Il s'étoit retiré auprès du Duc de Bretagne, & s'étoit acquis sur son esprit une grande autorité. La franchise avec laquelle il luy parloit luy attira sa disgrace. L'Histoire de Bretagne semble dire, que ses envieux le firent disgracier dès le temps que le Duc de Bretagne partit des environs de Rouen immédiatement après la paix qui termina la guerre du bien public. D'autres ont écrit, que cette disgrace n'arriva que durant l'hyver de cette année 1468. sur les libres remontrances qu'il fit au Duc de Bretagne, au sujet du commerce scandaleux qu'il entretenoit avec la Dame de Villequier. Quoiqu'il en soit, le Roy prit occasion de sa retraite de la Cour de Bretagne, pour le regagner, & l'attira auprès de sa personne, en luy donnant le gouvernement de Roussillon. Argentré. Belcarius.

Le Roy l'ayant chargé avec le Cardinal de la Baluë de demander l'entrevuë dont je viens de parler, ils s'acquitérent parfaitement de leur commission, malgré la répugnance qu'ils trouvérent dans le Duc à consentir à cette conférence. Car il craignoit l'habileté du Roy: & de plus il appréhendoit que tandis qu'on l'amuseroit en Picardie, les Liégeois ne fissent quelque entreprise; car il sçavoit que le Roy avoit ses Agens parmi eux. Les Ambassadeurs le rasseurérent là-dessus, en luy disant que le moyen infaillible de contenir les Liégeois, étoit d'être en bonne intelligence avec la France, & que c'étoit pour se reconcilier parfaitement avec luy, que le Roy souhaitoit cet abouchement. Il se rendit enfin: il écrivit un sauf-conduit de sa main qu'il envoya au Roy, & détacha en même temps Imbercourt & l'Evêque de Liége avec quelques troupes, pour prévenir la révolte des Liégeois qu'il appréhendoit toujours.

 Dès

1468.

Il part pour s'y rendre accompagné de peu de gens.

Comines l. 2. chap. 5.

Dès que le Roy eut reçu le sauf-conduit du Duc de Bourgogne, il partit pour l'aller trouver à Péronne avec une très-petite suite; mais elle étoit composée de personnes des plus distinguées; sçavoir, du Duc de Bourbon, du Cardinal de Bourbon frere du Duc, du Connétable de Saint Pol, du Cardinal de la Baluë, de Tanneguy du Châtel Gouverneur de Roussillon, & de quelques autres Seigneurs.

C'est une des choses des plus incompréhensibles qu'il y eut dans la conduite mystérieuse de Louïs XI. que cette facilité avec laquelle ce Prince naturellement si défiant & si soupçonneux, se livroit entre les mains d'un homme, dont il sçavoit qu'il étoit & hay & redouté; car c'étoit là la troisiéme fois qu'il en usoit ainsi; & il ne fut pas long-temps sans se repentir de cette derniere démarche. Une chose qui arriva par hazard & sans aucun dessein prémédité, luy causa d'abord une terreur panique; mais son peu de prévoyance le jetta aussi-tôt après dans un danger très-réel.

Terreur panique qu'il eut à Péronne.

Il ne fut pas plutôt entré dans Péronne, où le Duc de Bourgogne luy rendit toutes sortes d'honneurs, qu'il y vint un nouveau corps de troupes, où étoit Philippe de Savoye: c'étoit celuy que le Roy avoit fait arrêter en France quelques années auparavant malgré le sauf-conduit qu'il luy avoit envoyé, & qu'il avoit tenu prisonnier long-temps au Château de Loches. Philippe de Savoye étoit accompagné de Neuchatel Maréchal de Bourgogne, que le Roy sçavoit avoir beaucoup de crédit en cette Cour, & être fort chagrin contre luy, parce qu'après luy avoir donné la Ville d'Epinal, il la luy avoit ôtée, pour en faire présent au Duc de Calabre: de Lau, d'Urfé, Poncet de Riviére étoient aussi dans cette troupe, tous Seigneurs qui avoient été maltraitez à la Cour de France, & qui s'étant refugiez auprès du Duc de Bourgogne, en étoient fort considérez. Le Roy averti de l'arrivée de tant de gens si malintentionnez pour luy, en fut très-inquiet, sur tout depuis qu'il sçut la permission que le Duc leur avoit donnée d'entrer dans la Ville; & le compliment que Philippe de Savoye avoit fait à ce Prince, en le saluant à la tête de tous les autres, qu'ils venoient pour le servir envers tous & contre tous.

Le Roy ne dissimula point sont inquiétude au Duc de Bourgogne. Il luy dit qu'il ne se trouvoit point en seureté dans une Ville où tous ces gens-là étoient, & le pria de le loger dans le Château, où l'on ne l'avoit point voulu mettre d'abord, parce qu'il n'y avoit aucun appartement bien commode. Le Duc luy fit aussi-tôt préparer le Château, comme il le souhaitoit; & le pria en même temps d'être en repos, l'asseurant qu'il n'avoit rien à craindre pour sa personne, & qu'on ne manqueroit en rien au respect qui luy étoit dû. Mais il arriva un incident beaucoup plus fâcheux qui causa bien du trouble, & que le Roy mit depuis au nombre des plus grands risques qu'il eût couru de toute sa vie.

Suivie d'un danger plus réel.

J'ai dit que ce Prince voyant le Duc de Bourgogne armer en Picardie, avoit envoyé deux hommes au pays de Liége, pour solliciter les Liégeois à prendre cette occasion de recouvrer leur liberté; & ils leur promirent

qu'ils

qu'ils seroient bien soutenus. La négociation réüssit; mais l'effet en fut un peu trop prompt: & ce fut une grande imprudence au Roy, de n'avoir pas prévû ce qui arriva, afin de le prévenir, ou du moins de le suspendre. Les Liégeois voyant le Duc de Bourgogne éloigné, & animez par l'espérance du secours de France, avoient pris brusquement les armes, & étoient venus investir Imbercourt, & leur Evêque dans Tongres. La Ville n'étant pas en état d'être défenduë, il fallut que l'un & l'autre se rendissent. Les Liégeois firent mille outrages à ceux qui accompagnoient l'Evêque, & tuérent jusqu'à seize Chanoines & quelques uns à la veuë de ce Prélat, qui s'attendoit à périr luy même. 1468.

Ces nouvelles vinrent à Péronne trois ou quatre jours après que les conférences eurent commencé entre les Députez du Roy & ceux du Duc de Bourgogne. On recevoit à toute heure de nouvelles relations toutes pires les unes que les autres, & dont quelques-unes mettoient Imbercourt & l'Evêque au nombre de ceux qui avoient été massacrez; mais toutes convenoient que les deux Ambassadeurs du Roy (c'est la qualité qu'on donnoit à ces deux hommes que le Roy avoit envoyez au pays de Liége, & qui étoient gens peu considérables) s'étoient trouvez à la prise de Tongres, & avoient présidé à toutes les cruautez exercées par les Liégeois.

Le Duc de Bourgogne apprenant ces nouvelles, entra en fureur, s'emporta en présence de toute sa Cour contre le Roy, & dit que la conduite qu'il tenoit à son égard étoit pleine de trahison & de perfidie. Il fit fermer toutes les portes de la Ville & celle du Château, où le Roy étoit actuellement. Il mit à celle-ci une grosse garde d'Archers; mais pour colorer l'insulte qu'il faisoit à son Souverain, il prit pour prétexte qu'on luy avoit enlevé une cassette, où il y avoit beaucoup d'argent & de joyaux, & qu'il usoit de cette précaution, pour empêcher le voleur de s'échaper. Dès qu'il sçeut que ses ordres avoient été exécutez, il congédia sa Cour, & ne retint avec luy que le Seigneur de Comines son Chambellan Auteur des Mémoires du Regne de Loüis XI. & deux de ses Valets de chambre, ausquels il déchargea son cœur contre le Roy.

Pour peu que ceux à qui il s'ouvrit de la sorte, luy eussent donné des conseils violens, il eût été assez porté à les suivre; mais Comines & Ursin un des deux Valets de chambre, gens modérez, le conjurérent de ne rien précipiter en une affaire de cette importance. Comines luy parla toûjours de la même maniére en d'autres occasions, & le Roy luy marqua quelque temps après l'obligation qu'il luy en avoit.

Inquiétudes de ce Prince bien fondées.

Cependant ce Prince étoit en d'étranges inquiétudes. Il se voyoit prisonnier: il y avoit même tout proche de son appartement une ancienne Tour qui étoit un triste objet pour luy. C'étoit celle, où autrefois Charles le Simple avoit été mis en prison par Herbert Comte de Vermandois, & où il mourut; & le Duc de Bourgogne fut sur le point plus d'une fois d'y faire renfermer le Roy. Ce Prince eut tout le loisir de faire ses réflexions sur son imprudence qui l'avoit engagé en un pas si dangereux. Trois

1468. jours se passérent, sans que le Duc l'allât voir; peu des François eurent permission d'entrer au Château, quelques gens du Duc de Bourgogne y venoient; mais ce n'étoit que pour examiner la contenance du Roy, qui tâchoit par toutes sortes de moyens de les gagner. Il confia à l'un d'eux quinze mille écus pour distribuer à ceux du Conseil d'Etat, mais cet homme en retint une grande partie pour luy, & ne fit pas un fort bon usage du reste.

Comines l. 2. chap. 9.

Le Roy craignoit sur tout que le Prince Philippe de Savoye & les autres dont j'ai parlé, qui étoient ses ennemis déclarez, n'envenimassent de plus en plus l'esprit du Duc contre luy, & ce n'étoit pas sans raison: car dans un Conseil que tint le Duc sur cette affaire, plusieurs furent d'avis de le retenir en prison, & d'envoyer incessamment querir le Duc de Normandie & les autres qui avoient été de la Ligue du bien public, pour prendre leur avis dans la conjoncture présente. Peu s'en fallut que cet avis ne fût suivi. Un courier étoit déja tout prêt à monter à cheval, chargé de Lettres pour le Duc de Normandie de la part de divers Seigneurs, & n'attendoit plus que celles du Duc de Bourgogne. On suspendit toutefois cette résolution sur diverses propositions que le Roy fit faire au Duc. Il offrit entre autres choses, pourveu qu'on voulût luy permettre de se retirer à Compiégne, d'obliger les Liégeois à réparer tout le mal qu'ils avoient fait, & s'ils le refusoient, de se déclarer contre eux; de donner en ôtages pour seureté de sa parole le Duc & le Cardinal de Bourbon, le Connétable, & quelques autres Seigneurs qui y consentoient, au moins en apparence: car, ainsi que le dit Comines, ils n'en avoient gueres d'envie, sçachant que le Roy n'étoit pas fort esclave de sa parole, ni homme à faire grand scrupule de les sacrifier à ses interêts, quand il seroit une fois en liberté.

Le Duc de Bourgogne consent enfin à le relâcher.

On ne peut dire qui des deux avoit l'esprit plus agité, ou le Duc de Bourgogne, ou le Roy, quoique de mouvemens bien différens. Le Duc la nuit suivante, qui étoit la troisiéme depuis que le Roy étoit gardé dans le Château, ne se coucha point; il se jettoit seulement de temps en temps sur son lit tout habillé, & puis se relevoit pour se promener dans sa chambre, & raisonner avec Comines; mais toûjours en colere, & ne pouvant se calmer, & trouvant de grands inconveniens, soit à relâcher le Roy, soit à le retenir. Enfin il se laissa adoucir, & conclut à le laisser aller, pourvû qu'il luy donnât des asseurances certaines pour une bonne paix, & qu'il vînt avec luy au pays de Liége. Le Roy en fut averti en secret, apparemment par Comines même; & on luy dit que s'il n'acceptoit ces conditions, il s'exposoit à quelque chose de fâcheux.

Il le vient trouver. Comines loc. cit.

Etant prévenu là-dessus, il fut en état de recevoir le Duc de Bourgogne plus de sang froid qu'il n'en fut abordé. Dès que le jour fut venu, le Duc entra encore tout émeu dans la chambre du Roy, & après luy avoir fait une profonde révérence, luy demanda d'une voix tremblante, non pas de peur, mais de colére, s'il ne vouloit pas tenir les Traitez de paix, & en faire un nouveau serment. Le Roy luy répondit que c'étoit son intention d'observer ces Traitez, & qu'il n'auroit nulle peine à en faire un nou-

nouveau serment. Rien n'y avoit été changé par raport au Duc de Bourgogne; mais le Prince Charles frere du Roy avoit renoncé au Duché de Normandie; & depuis par l'arbitrage du Duc de Calabre & du Connétable, ausquels on devoit s'en rapporter, la Champagne & la Brie luy avoient été accordées pour son appanage. Le Duc de Bourgogne ne parut pas se mettre fort en peine de ce changement; mais il fit une autre question au Roy, sçavoir, s'il ne voudroit pas venir avec luy au pays de Liége, pour luy aider à venger l'injure que les Liégeois avoient faite à leur Evêque, qui étoit de la Maison de Bourbon. Le Roy consentit encore à ce second article, & s'offrit à mener au pays de Liége tant & si peu de monde que le Duc le jugeroit à propos. 1468.

Cette facilité, quelque forcée qu'elle fût, fit plaisir au Duc de Bourgogne, qui reprit un air un peu plus serein: mais il en coûta plus au Roy que le Duc ne luy en avoit demandé d'abord. On l'obligea à signer un nouveau Traité; & il y a beaucoup d'apparence que Philippe de Savoye dont les interêts n'y furent pas oubliez, & les autres ennemis du Roy représentérent au Duc, qu'il falloit profiter d'une conjoncture qui ne se retrouveroit jamais. En effet par cet acte on voit une infinité de differends que le Duc avoit avec le Roy terminez tous à l'avantage du Duc: le Roy y approuve les Tréves & les Alliances que le Duc contre le devoir de Vassal avoit faites avec Edouard Roy d'Angleterre sans son consentement; & sous ce nom général d'Alliance étoit compris le mariage du Duc de Bourgogne fait depuis peu avec Marguerite d'York sœur du Roy d'Angleterre. Par un autre article Philippe de Savoye étoit remis en possession de quelques Villes & Terres que le Roy luy retenoit au pays de Bresse.

Et ces deux Princes signent un nouveau Traité.

Traité de Péronne du 14. d'Octobre 1468.

Traité de mariage de Charles Duc de Bourgogne avec &c.

Quand les Traitez furent signez & les sermens faits sur le bras de Saint Lo & sur le bois de la vraye Croix, que le Roy faisoit porter ordinairement avec luy, & qu'on prétendoit avoir appartenu autrefois à Charlemagne, on sonna toutes les cloches, pour annoncer la paix à la Ville; les Gardes du Château furent levées, les portes ouvertes, & le Roy eut liberté d'en sortir. Le Duc de Bourgogne dépêcha un courrier aux Ducs de Bretagne & de Normandie, pour leur apprendre ce qui s'étoit passé, les avertir qu'il n'avoit point renoncé à leur alliance, & que le Roy avoit confirmé sa promesse de donner au Duc de Normandie la Champagne & la Brie, qui, étant voisines de la Bourgogne, leur donneroient une grande commodité, pour entretenir commerce ensemble.

Olivier de la Marche.

Comines.

Dès le lendemain on partit pour l'expédition du pays de Liége. Jamais le Roy n'alla à aucune plus malgré luy. Il ne se croyoit pas en liberté, tandis qu'avec trois cens hommes d'armes & sa garde de cent Ecossois, il se trouvoit au milieu de l'armée des Bourguignons. On le menoit contre ses amis, qu'il avoit luy même engagez à leur perte. Il ne pouvoit les voir détruire qu'avec un extrême regret, & supposé que le Duc de Bourgogne eût du dessous, il s'assuroit qu'il ne le relâcheroit pas, de peur qu'étant en liberté, il ne profitât de sa disgrace. Mais il n'y avoit pas moyen de s'en dédire: il fit bonne contenance; & même, si nous en croyons Oli-

Ils partent pour une Expedition du pays de Liége à laquelle on contraignit le Roi.

vier

1468. L. 2. ch. 2. vier de la Marche, qui étoit à la Cour de Bourgogne, il porta à son chapeau la Croix de Saint André, qui étoit de tout temps l'enseigne du parti Bourguignon.

Quand on fut à neuf ou dix lieuës de Liége, on tint Conseil de guerre, où plusieurs opinérent à congédier la moitié de l'armée qu'ils regardoient comme inutile, n'étant question que de forcer une Ville, où il n'y avoit ni portes, ni murailles, & une misérable populace qui n'avoit pas vingt Gentilshommes avec elle, qui n'avoit nulle ressource, & qui voyant le Roy de France même dans le camp ennemi, viendroit demander pardon la corde au cou. Ces raisons & celle du mauvais temps & des mauvais chemins auroient pu faire prendre ce parti au Duc; mais il crut avoir autant besoin de ses troupes, pour empêcher que le Roy ne luy échapât, que pour attaquer ses ennemis. La défiance où il étoit sur tout ce qui venoit de ce Prince luy fit rejetter quelques voyes d'accommodement qu'il luy proposa en faveur des Liégeois; & quand il n'auroit pas eu autant d'envie qu'il en avoit de les exterminer, il n'auroit jamais voulu leur laisser croire, qu'ils avoient obligation de leur salut à un tel médiateur.

Comines l. 2. ch. 10.

Le Maréchal de Bourgogne fut envoyé devant avec une partie de l'armée, pour se présenter devant la Place, & y entrer, si les Liégeois vouloient l'y recevoir: mais en cas de refus, il avoit ordre de l'attaquer sans attendre le reste des troupes, si la chose se pouvoit faire sans un grand risque.

Les Liégeois ayant perdu toute espérance de pardon, n'avoient plus pour guide que la fureur & le desespoir. Ils sortirent au devant du Maréchal, espérant le surprendre; mais ils furent repoussez avec grande perte. Durant cette action l'Evêque qu'ils tenoient prisonnier dans leur Ville, s'échapa, & se sauva au camp du Duc. Le Légat du Pape jugea aussi à propos de se mettre en seureté. C'étoit Onufre Evêque de Tricarico, & le Pape l'avoit envoyé à Liége pour réconcilier le peuple avec l'Evêque; mais dans l'espérance de se faire élire luy-même Evêque de Liége, il avoit pris le parti du peuple, & fomentoit les troubles au lieu de les appaiser. Il tomba entre les mains des Bourguignons, & quand on en vint donner avis au Duc de Bourgogne, il dit à celuy qui luy en parloit, qu'il vouloit ignorer la chose. Il en usoit ainsi, pour n'être point obligé de rendre à un homme dont il étoit mécontent, des honneurs qu'il ne pourroit avec bienséance refuser à son caractére. Le Légat étoit en danger d'être fort maltraité, si les Bourguignons eussent pu s'accorder pour le partage de ses bagages; mais la contestation s'étant échauffée, ils vinrent publiquement en faire Juge le Duc. Ce Prince vuida le procès, en faisant rendre au Légat ce qui luy avoit été enlevé; il le prit sous sa protection, & luy fit assez d'honnêteté.

Vigoureuse sortie des Liégeois sur les Bourguignons.

Le Maréchal de Bourgogne & Imbercourt * se saisirent d'un fauxbourg en arrivant, résolus d'emporter le lendemain la Place l'épée à la main; mais Jean de Villete un des Gentilshommes que les Liégeois avoient choisi pour les commander, fit la nuit une si terrible sortie sur le fauxbourg où étoient

* Guy de Brimeu Comte de Meghen.

étoient les Bourguignons, qui n'avoient pas eu le temps de se retrancher, qu'il en resta huit cens sur la place, Villette y fut blessé, & mourut de ses blessures deux jours après. 1468.

Cette défaite qu'on exagéra au Duc, fit hâter sa marche. Etant arrivé devant la Place, il se logea dans le fauxbourg, & le Roy en une métairie dans la campagne fort près du fauxbourg. Il y eut dès la nuit suivante une allarme dans le quartier du Duc, où le Roy se transporta aussi-tôt; il y trouva le Duc fort embarassé, & donna ses ordres avec tant de présence d'esprit, que ceux qui en furent témoins, mirent beaucoup de différence entre les deux Princes. Le lendemain il vint se loger dans le fauxbourg en une maison fort proche du Duc de Bourgogne, qui toûjours dans une défiance continuelle de ce Prince, appréhendoit, ou qu'il ne se jettât dans la Place avec ses troupes, pour la défendre à la tête des Liégeois, ou qu'il ne s'enfuït, ou même qu'étant si près de luy, il n'attentât sur sa personne.

Pour se précautionner contre tous ces sujets de crainte, il posta dans une grange qui étoit entre le logement du Roy & le sien, trois cens Gendarmes choisis de sa Maison, & donna ordre au Commandant d'être toujours alerte, & de luy rendre compte de tout ce qui se passeroit aux environs de la maison où étoit le Roy. Cette précaution du Duc luy servit à autre chose qu'il ne pensoit; & elle fut son salut & celuy du Roy même; car sans cela ils eussent été immanquablement ou enlevez, ou tuez.

Danger que coururent les deux Princes devant Liége.

Les Liégeois qui n'avoient plus de ressource que dans quelque coup extraordinaire, ayant sçu l'endroit où ces deux Princes étoient logez, résolurent d'aller pendant la nuit les attaquer dans leurs maisons, & de les tuer, ou de les prendre. Six cens des plus déterminez se chargérent de l'exécution de ce dessein la nuit même du jour qu'on devoit leur donner l'assaut. Ils sçavoient un chemin creux qui conduisoit jusques fort près des deux maisons, & prirent pour les y mener les maîtres de ces deux maisons mêmes. Ils entrérent secrétement dans le chemin creux, tandis que d'un autre côté les autres Bourgeois faisoient avec grand bruit une fausse attaque. Ils s'avancérent, surprirent quelques sentinelles qui furent tuez sans bruit; & s'ils avoient été droit aux deux Princes, c'en étoit fait; mais ils s'arrêtérent derriere le logement du Duc de Bourgogne à un pavillon où étoit logé le Duc d'Alençon, & tuérent un Valet de Chambre qui se présenta à la fenêtre. Le bruit qui se fit à cette occasion répandit l'allarme; mais le secours seroit encore venu trop tard, si au lieu d'aller aux deux maisons, ils ne s'étoient pas amusez à la grange où étoient les trois cens Gendarmes, entre les deux logis du Roy & du Duc. La plûpart des Gendarmes avoient quitté leurs armes deffensives, & n'eurent le temps que de prendre leurs épées, ou leurs lances, avec lesquelles ils se deffendirent vigoureusement, & cependant on attaqua la maison du Duc de Bourgogne. On y accourut de tous les quartiers du camp, on frapoit sans sçavoir sur qui; c'étoit un tumulte effroyable au milieu des ténebres. Tantôt on crioit d'un côté *vive Bourgogne*, & puis de l'autre, *vive le Roy*. Quelques-

1469. *Est trahi dans cette Négociation par le Card. de la Baluë & par l'Evêque de Verdun.*

Ces conseils ne luy étoient pas seulement donnez immédiatement par le Duc de Bourgogne; ils luy venoient même de la part de ceux que le Roy croyoit être les plus dévouez à sa propre personne, & qu'il avoit tout sujet de regarder comme tels. L'esprit de fourberie & de perfidie s'étoit tellement emparé de la Cour de Louis XI. qu'il semble que l'art de tromper étoit l'unique où l'on s'étudiât à exceller. La conduite du Prince étoit en cela d'un méchant exemple pour ses Courtisans & pour ses Ministres. Le Cardinal de la Baluë, cet homme que le Roy avoit tiré de la poussiére, pour l'élever au plus haut rang où il pût arriver, soit dans l'Eglise, soit dans l'Etat, comblé de richesses & des libéralitez de ce Prince, Evêque d'Evreux & en même-temps d'Angers, Abbé de Fécamp, de Saint Jean d'Angeli & de Saint Thierri, étoit celuy qui le trahissoit dans l'affaire dont je parle. Il sçavoit que ce Prince avoit peu d'attachement pour ses serviteurs, qu'il ne les considéroit qu'autant qu'ils luy étoient actuellement utiles. Il appréhendoit que son zéle & ses services ne devinssent indifférens, dès que la paix rétablie dans la Maison Royale & dans l'Etat, en rendroient au Roy le gouvernement facile, & le secours de ses Ministres peu nécessaire. La réconciliation du Roy avec son frere devoit produire cet effet. Elle ne pouvoit se faire, ou ne pouvoit durer, si le Prince s'obstinoit à vouloir la Champagne pour son Appanage, & c'est à quoy le Cardinal l'exhortoit sans cesse par des Lettres secrétes.

T. 9. Spicil.

Et les fait arrêter tous deux.

Observations sur l'Histoire de Comines.

Guillaume d'Haraucourt Evêque de Verdun, agissoit de concert avec le Cardinal. Cet Evêque avoit beaucoup de crédit sur l'esprit du Prince Charles, & le Roy durant la guerre précédente, pour l'engager à détacher ce Prince du Duc de Bretagne & du Duc de Bourgogne, luy avoit fait de grandes caresses, & fait espérer le chapeau de Cardinal. L'Evêque attiré par cette espérance, avoit promis plus qu'il ne pouvoit tenir: & n'ayant pû réussir, on le méprisa à la Cour. Il en fut vivement piqué. Le Cardinal qui le connoissoit trés-vindicatif, luy persuada aisément de traverser le dessein du Roy pour l'échange de l'Appanage; & il s'y employa de tout son pouvoir. Par hazard quelques-unes de leurs Lettres furent interceptées, le Roy découvrit tout le mystére, & les fit arrêter l'un & l'autre. Il envoya le Cardinal prisonnier à Monbason, & l'Evêque à la Bastille. La prison du premier dura onze ans, & celle de l'autre quinze.

Le Cardinal ayant prêté l'interrogatoire, avoua qu'il avoit écrit les Lettres interceptées; que le chagrin de voir diminuer son crédit auprès du Roy, l'avoit porté à le trahir, à découvrir les secrets de l'Etat au Duc de Bourgogne, à entretenir les dissensions dans la Maison Royale, & à faire en sorte que le Duc de Bourgogne fût toûjours redoutable au Roy, & en mauvaise intelligence avec luy; que c'étoit luy qui avoit déterminé le Roy à aller à Péronne, dans l'espérance que cette entrevûë augmenteroit la haine mutuelle de ces deux Princes; qu'il étoit l'auteur du honteux Traité qui avoit été fait dans cette Ville-là; qu'il avoit conseillé au Duc de Bourgogne de contraindre le Roy à le suivre au pays de Liége, & à être témoin de la ruïne des Liégeois, qui luy

Cardinalis Papiensis Comment. l. 7.

avoient

avoient toûjours été parfaitement dévouez. Les contestations qu'il y eut entre le Roy & le Pape sur la forme des procédures qu'on garderoit dans cette affaire, furent cause qu'on ne fit point le procès au Cardinal, & qu'il demeura si long-temps en prison.

1469. T. 9. Spicil.

Il engage ensuite le Prince Charles à ce qu'il desiroit de luy.

Le Roy délivré de ces infidéles Ministres, gagna Odet d'Aidie bâtard d'Armagnac Seigneur de Lescun; qu'il fit depuis Comte de Comminges: c'étoit luy qui possedoit alors l'esprit & toute la confiance du Prince Charles, & qui le détermina enfin à opter le Duché de Guyenne, au lieu de la Champagne. La Reine, le Roy de Sicile, le Duc de Bourbon se firent les médiateurs de la réconciliation. Le Duc de Bourbon alla à la Rochelle, où le Duc de Guyenne s'étoit rendu. Ce fut-là où le Traité fut entiérement conclu, & confirmé par serment sur la vraye Croix de S. Lo. C'étoit la plus grande sûreté que le Duc de Guyenne pût prendre: car le Roy paroissoit persuadé que quiconque violoit un serment fait sur cette Rélique, mourroit malheureusement dans l'année, & nul Prince n'appréhendoit plus de mourir que luy: c'est pourquoy il ne s'obligeoit jamais de cette sorte que dans la derniére nécessité. L'entrevûë du Roy & du Prince Charles se fit sur les frontiéres de Bretagne. Le Roy y fit comprendre à son frere, combien il étoit important pour le bien du Royaume qu'ils fussent bien unis ensemble; qu'il rompît toutes les liaisons qu'il avoit avec les ennemis de l'Etat, & qu'il se défiât de tous ceux qui luy inspiroient d'autres sentimens. On se donna de grandes marques de tendresse de part & d'autre. Le Duc vint ensuite trouver le Roy au Montils proche de Tours: le *Te Deum* fut chanté pour remercier Dieu d'une paix si long-temps souhaitée, & dont le Duc de Bourgogne eut un extrême chagrin.

Comines loc. cit.

Chronique scandaleuse.

Cardin. Pap. loc cit.

Dans les instructions de Louïs XI. au Sieur du Bouchage dans les Mémoires de Bethune vol. cotté 8447.

Comines loc. cit.

Chronique scandaleuse.

Le Roy se trouvoit déja bien avancé dans le dessein qu'il avoit formé, de désunir tous les Princes & Seigneurs de la Ligue du bien public. Il n'y avoit plus que François II. Duc de Bretagne à séparer du Duc de Bourgogne: & il n'y auroit pas eu beaucoup de peine, vû le génie de ce Prince fort adonné à ses plaisirs, & qui n'aimoit pas la guerre, sans la défiance qui le tenoit toûjours en garde contre toutes les avances qu'on luy faisoit de la part de la Cour de France, & qui l'empêchoit luy-même d'en faire aucunes. Par le Traité d'Ancenis il avoit renoncé à l'alliance du Duc de Bourgogne: mais depuis ce qui s'étoit passé à Péronne, elle avoit été renouvellée. Le Roy s'en doutoit bien; & afin de s'en assûrer, voicy le piége qu'il luy tendit.

Ordre de S. Michel institué.

Il avoit institué à Amboise le premier jour d'Août l'Ordre de Chevalerie de Saint Michel, parce que celuy de l'Etoile institué par le Roy Jean, étoit entiérement avili. Il paroît que dans les Constitutions de cet Ordre de Chevalerie, il avoit pris pour modéle celles de l'Ordre de la Toison d'Or. Le nombre des Chevaliers de Saint Michel devoit être de trente-six. Le Roy en nomma dans la premiere promotion quinze, qui furent Charles son frere Duc de Guyenne, Jean Duc de Bourbon, Louïs de Luxembourg Comte de Saint Pol & Connétable de France, André de Laval, connu dans l'Histoire sous le nom de Maréchal de Loheac, Jean

Charte de l'érection de l'Ordre de S. Michel, dans les Mémoires de Béthune, volume cotté 8445.

1469. de Buëil Comte de Sancerre, Louïs de Beaumont, Louïs d'Etouteville, Louïs de Laval, Louïs bâtard de Bourbon, Antoine de Chabannes, Jean bâtard d'Armagnac, George de la Trimouille, Gilbert de Chabannes, Charles de Cruſſol, & Tanneguy du Châtel Gouverneur du Rouſſillon. Le ſerment que faiſoient les Chevaliers, étoit entre autres choſes de ſoutenir de tout leur pouvoir la dignité & les droits de la Couronne, l'autorité du Roy & celle de ſes Succeſſeurs envers tous & contre tous.

1470. *Le Roy en envoye le Collier au Duc de Bretagne, qui le refuſe.* Chronique ſcandaleuſe. Le Roy au commencement de 1470. envoya en grande cérémonie le Collier de cet Ordre au Duc de Bretagne, qu'un tel honneur embaraſſa fort. Il en témoigna beaucoup de reconnoiſſance; mais il pria le Roy de trouver bon qu'il ne l'acceptât pas, pour quelques raiſons dont il luy rendroit compte. Il en dit aſſez dèſlors au bâtard d'Armagnac, qui luy préſentoit le Collier, pour luy faire connoître, que c'étoient les liaiſons qu'il avoit avec le Duc de Bourgogne, qui l'empêchoient de le recevoir. Il fit depuis un ample Memoire, où il expoſoit les motifs de ſon refus fondez ſur divers Statuts de l'Ordre, qui ne pouvoient pas s'accommoder avec ſa dignité, ſes prérogatives, & ſes droits. On prétendit même qu'il avoit déja reçu l'Ordre de la Toiſon d'Or du Duc de Bourgogne, qui luy-même peu de temps après parut à Gand avec l'Ordre de la Jarretiére, & la Croix rouge d'Angleterre.

Le Roy fort mal ſatisfait du Duc de Bretagne, fut d'ailleurs très-content d'avoir pénétré la diſpoſition où ce Duc étoit à ſon égard. Il conjectura par la conduite des deux Ducs, qu'il pourroit bien y avoir une ligue ſecréte entre eux & le Roy d'Angleterre. Il prit ſes meſures pour en prévenir les ſuites, ſi on luy en laiſſoit le loiſir. Ce qui ne l'empêcha pas de ſe ſervir de l'intervalle de cette paix apparente, pour châtier un Rebelle, à qui il devoit depuis long-temps cette juſtice, & de prendre part en même-temps aux affaires d'Eſpagne, qui étoient auſſi alors fort brouillées.

Il châtie le Comte d'Armagnac, qui s'étoit révolté contre lui. Ce Rebelle étoit Jean Comte d'Armagnac, Seigneur infame par ſes crimes, & ſur-tout par le mariage inceſtueux qu'il avoit contracté avec ſa propre ſœur, & dont j'ai parlé ſous le Regne de Charles VII. Il avoit été un des plus ardens à prendre les armes dans la Ligue du bien public. Il s'étoit réconcilié avec le Roy par le Traité de Riom en Auvergne: mais il avoit été auſſi-tôt après joindre le Duc de Bourgogne devant Paris. Les Traitez de Conflans & de Saint Maur le mirent à couvert des peines que méritoit cette nouvelle infidélité, & on le laiſſoit vivre en repos dans ſon Comté d'Armagnac, lorſque ſur la fin de l'an 1469. le Roy fut averti qu'il cabaloit encore avec le Duc de Bourgogne. Il ne fut pas fâché d'avoir cette nouvelle occaſion de le punir de ſes anciens crimes. Il fit marcher promptement Chabannes de ce côté-là avec des troupes. Le Comte d'Armagnac ſurpris, ſe ſauva à Fontarabie, & abandonna ſes Etats qui furent ſaiſis & mis en la main du Roy. On luy fit ſon procès, & il fut condamné à la mort par Arrêt du Parlement. Il rentra depuis en poſſeſſion de ſon Comté à la faveur du Duc de Guyenne; mais ce ne fut

Chronique ſcandaleuſe.

que

que pour y périr malheureusement, ainsi que je le raconterai dans la suite, 1470.

Les affaires d'Espagne, dont le Roy se mêla pour lors, étoient d'une plus grande importance. Les Catalans, qui avoient toûjours fait beaucoup de peine à Jean II. Roy de Navarre & d'Arragon s'étoient révoltez de nouveau, & avoient offert à René Duc de Lorraine qui portoit toûjours le titre de Roy de Sicile, de se donner à luy, pourvû qu'il vînt les appuyer avec une armée; car il avoit des droits très-légitimes sur la Catalogne & sur le Royaume d'Arragon par sa grande-mere Iolande d'Arragon, ainsi que je l'ai exposé ailleurs. Ce Prince, à qui son âge ne permettoit pas d'entreprendre une si difficile expédition, en chargea son fils Jean Duc de Calabre, qui ne voyant pas d'apparence de recouvrer le Royaume de Naples, pria le Roy de luy donner pour la Catalogne, les troupes qu'il luy avoit promises pour l'Italie à la paix du bien public. Le Roy luy accorda huit mille Archers, un bon nombre de Gendarmes, & une belle artillerie, qui ne marchérent point néanmoins, soit à cause que le Roy appréhendoit la ligue du Roy d'Angleterre & du Duc de Bourgogne, soit à cause qu'il pensoit déslors à détacher le Roy de Castille de l'alliance qu'il avoit faite avec le Roy d'Angleterre: car ce fut vers ce temps-là, que Jean Jouffroy Evêque d'Alby alla à la Cour de Castille pour ce sujet.

Affaires d'Espagne. Le Roy envoye des troupes au Roy de Sicile contre les Catalans.

Chronique scandaleuse.

T. 8. Spicil.

Le Duc de Calabre ne se rebuta point, & ayant eu permission de lever des troupes à ses dépens dans le Comté d'Armagnac, il passa les Pyrénées, se joignit aux Catalans, vint se présenter devant Barcelonne qui luy ouvrit ses portes, il battit les Arragonois auprès de Roze, assiégea deux fois Gironne, & la prit au second Siége. Il gagna une seconde bataille, & fortifié d'une nouvelle armée de quinze mille hommes qu'il avoit levée dans le Roussillon & dans la Cerdagne, rentra en Catalogne qu'il avoit presque toute soumise, lorsque sur la fin de cette année 1470. il fut attaqué d'une fiévre maligne à Barcelonne, & en mourut à l'âge de quarante-cinq ans. C'étoit un Prince à qui rien ne manqua que la fortune, pour être un des plus illustres Hommes de son temps; sage, grand Capitaine, victorieux en plusieurs batailles tant au-delà des Alpes, qu'au-delà des Pyrénées; mais toûjours ou trahi, ou abandonné, ou peu secouru. Sa mort mit peu de temps après fin à cette guerre, pendant laquelle le Roy fit demander Isabelle de Castille, & puis Jeanne, toutes deux heritiéres présomptives du Royaume de Castille pour le Duc de Guyenne son frere: mais le Duc n'épousa ni l'une ni l'autre; le parti qui soutenoit Isabelle l'ayant déterminée à épouser Ferdinand d'Arragon, qui par ce moyen joignit la Castille à l'Arragon & ensuite les Royaumes de Sicile, de Naples & de Navarre, d'où est venuë la grandeur de la Maison d'Autriche. Et pour ce qui est de Jeanne, la mort du Duc de Guyenne empêcha son mariage, qui avoit été conclu avec ce Prince: mais avant que cette mort arrivât, il se passa beaucoup de choses entre la France d'une part, & l'Angleterre & la Bourgogne de l'autre. Il y avoit bien des interêts compliquez: & cependant, quoique les Chefs d'un même parti allassent chacun à

Le Duc de Calabre, fils du dernier, entre dans Barcelonne & meurt peu après.

Mariana l. 23. cap. 12.

Origine de la grandeur de la Maison d'Autriche.

leur

1470. leur but, c'étoit par les mêmes moyens, & ils agissoient avec beaucoup de concert.

Affaires d'Angleterre. Edouard Roy d'Angletere chef de la Maison d'York depuis l'an 1464. avoit tenu toûjours prisonnier dans la Tour de Londres Henri VI. Chef de la Maison de Lancastre, qu'il avoit détrôné. Il étoit redevable de son élevation à Richard Comte de Varvik: & tandis qu'il le conserva dans son parti, il n'eut presque point d'ennemi redoutable: mais il prit de l'ombrage de la trop grande puissance de ce Seigneur. Varvik homme extrêmement pénétrant, s'apperçut des soupçons d'Edouard; & il ne luy en fallut pas davange pour devenir son ennemi irréconciliable, & pour conjurer sa perte. Il prit des liaisons secrétes avec le Roy de France, qui se défioit beaucoup d'Edouard depuis que ce Prince avoit fait épouser sa sœur au Duc de Bourgogne; & quand le Roy n'auroit pas eu d'autre interêt, il eût été l'ami du Comte de Varvik, par la seule raison que le Duc de Bourgogne haïssoit beancoup ce Comte.

Varvik fit entrer dans son parti le Duc de Clarence frere d'Edouard; & pour se l'attacher plus étroitement, il luy fit épouser sa fille. Il sauvoit toutefois les apparences, & faisoit paroître la même franchise avec Edouard & le même dévouement qu'il avoit eu jusqu'alors pour luy. Il prit un prétexte pour aller à Calais dont il étoit Gouverneur, & laissa ses ordres à ceux qui étoient de sa conspiration, pour commencer le soulévement.

Revolte dans la Province d'York où le Roy Edouard est fait prisonnier. Les premiers mouvemens se firent dans la Province d'York. Varvik sur le premier avis de la révolte repasse la mer, vient avec le Duc de Clarence se mettre à la tête des Rebelles, va au devant du Comte de Pembrok envoyé par Edouard avec une armée, le défait, surprend Edouard luy-même qui suivoit Pembrok avec un autre corps, le bat, le prend, & l'envoye prisonnier au Château de Middleham.

Polydor. Vergil. l. 24.

Ce Prince s'échape de la prison, se met a la tête de son armée & taille en piéces celle de Varvik Chef des Rebelles. Il ne falloit confier un prisonnier de cette importance qu'à des gens bien surs. Varvik croyoit l'avoir fait; mais il se trompa. Edouard gagna ses gardes, qui le laissérent échaper. Dès qu'il fut en liberté, il eut bien-tôt recueilli les débris de son parti, & fait une nouvelle armée; il la conduisit droit à Londres, où il fut reçu avec une extrême joye des Bourgeois. Après quelques propositions d'accommodement, dont on ne put convenir, il se remit en campagne, attaqua l'armée de Varvik avant qu'il y fût arrivé, la tailla en piéces, & contraignit ce Comte & le Duc de Clarence à aller chercher un asyle au-delà de la mer.

Celui-ci passe en France, & vient trouver le Roy, qui lui promet du secours. Ils en avoient un tout prêt à la Cour de France: mais Varvik ne voulut pas arriver dans ce Royaume comme un fugitif dénué de toutes choses. Il avoit une flotte à Dermouth qu'il fit très-bien équiper, & aborda au mois de May en Normandie avec toute sa famille, un grand nombre de domestiques & d'amis qui avoient suivi sa fortune, & beaucoup d'argent. Il mit sa flotte en sûreté partie dans Port de Honfleur, partie dans celuy de Harfleur, & vint trouver le Roy à Amboise, qui ravi d'avoir un tel homme à opposer à Edouard, luy fit un

Chronique scandaleuse.

un accueil dont il dut être content, & luy promit de le secourir de toutes les forces de son Etat. 1470.

Ce fut alors que le Duc Bourgogne leva le masque sur les pressantes instances d'Edouard, & qu'il fit connoître les étroites liaisons qu'il avoit avec ce Prince. Il écrivit, non pas au Roy, mais au Parlement, pour se plaindre de ce qu'on avoit reçu le Comte de Varvik son ennemi mortel dans le Royaume, ajoûtant que c'étoit une infraction manifeste du Traité de Péronne. La chose eût été difficile à prouver. Il prioit le Parlement d'agir auprès du Roy, pour l'empêcher non seulement de soutenir le Comte de Varvik; mais pour l'engager à le faire sortir du Royaume, & finissoit sa Lettre par cette menace insolente, que s'il n'en sortoit au plutôt, il iroit luy-même l'enlever en quelque endroit qu'il se cachât. La témérité de ce Duc croissoit avec l'âge, qui devoit la diminuer. Le Roy se moqua de cette vaine rodomontade; & Marguerite Reine d'Angleterre s'étant renduë à Amboise avec son fils le Prince de Galles, ils delibérérent tous ensemble sur les voyes de rétablir le parti du Comte de Varvik. Jamais la Reine depuis ses disgraces n'avoit conçu de plus grandes espérances pour la liberté de son mari. Elle étoit parfaitement instruite du grand pouvoir que Varvik avoit dans le Royaume, & il se l'étoit acquis singuliérement par trois moyens. Premiérement, par ses maniéres populaires qui luy avoient gagné toute la populace: Secondement, par la protection qu'il donnoit aux Corsaires, qui faisoient sous son autorité toutes sortes d'avanies aux étrangers, & qui demeuroient impunément dans les cinq Ports d'Angleterre dont il avoit le gouvernement, sans qu'on les inquiétât; & enfin par les emprunts qu'il faisoit de temps en temps à la Ville de Londres, où il affectoit de devoir toûjours trois ou quatre cens mille écus aux plus puissans Bourgeois de la Ville, qui par la crainte de perdre leur argent, s'intéressoient à la conservation de sa personne & de son crédit.

Le Duc de Bourgogne se déclare pour Edouard.

Olivier de la Marche. l. 2. ch. 1.

Le Roy, pour le lier plus étroitement avec la Reine, fit conclure à Amboise le mariage d'une de ses filles avec le Prince de Galles. Jamais la politique ne fit de plus bizares liaisons. Le Prince de Galles épousoit la fille de celuy qui avoit détrôné son pere, & qui avoit marié son aînée avec le Duc de Clarence frere de l'usurpateur. Ce Duc étoit de la ligue contre son propre frere, & d'une ligue, dont le but étoit d'ôter la Couronne à sa Maison pour la restituer à celle de Lancastre. Il étoit le seul qui parût être la dupe de tout ce manége: car le Roy trouvoit un grand avantage dans la continuation des guerres civiles d'Angleterre: la Reine y pouvoit espérer le rétablissement du Roy son mari; & le Comte de Varvik, par l'alliance qu'il avoit en même-temps avec la Maison d'York & celle de Lancastre, se préparoit une ressource de quelque côté que la victoire tournât.

Comines. Polydor. Vergil.

Cependant le Roy faisoit ses préparatifs, tant pour donner du secours au Comte de Varvik, que pour se mettre en défense contre le Duc de Bourgogne. Il envoya quantité de troupes dans les Places frontiéres de Picardie & en Normandie, & fit équiper plusieurs vaisseaux, pour les

Le Roy se dispose à secourir le Comte de Varvik.

Chronique scandaleuse.

1470. les joindre à la flotte de Varvik sous la conduite du bâtard de Bourbon Amiral de France.

Le Duc de Bourgogne commence les Hostilitez contre la france.

Le Duc de Bourgogne de son côté assembloit une armée sur sa frontiére, & commença le premier les hostilitez, en faisant arrêter les effets des Marchands de France dans ses Etats, sous prétexte que les Anglois du parti du Comte de Varvik avoient pris quelques vaisseaux Flamans. Il reçut alors une nouvelle qui le chagrina fort; sçavoir que le Duc de Bretagne, par l'entremise du Duc de Bourbon & du Comte de Beaujeu, avoit renoncé à son alliance, & s'étoit accommodé avec le Roy. Le Duc de Guyenne même qui s'étoit laissé regagner par son frere, avoit contribué à cet accommodement. Ainsi le Roy vint à bout de ce qu'il avoit souhaité depuis long-temps, de n'avoir plus affaire qu'au seul Duc de Bourgogne.

Polydor. Vergil.

Les nouvelles qui venoient d'Angleterre au Comte de Varvik, n'étoient pas moins favorables à ses desseins. Ses partisans l'avertissoient qu'on y souhaitoit son retour; que leur partie étoit parfaitement bien liée; que dès qu'il paroîtroit, il se feroit un soulévement général: mais que la promptitude étoit absolument nécessaire, & qu'il falloit qu'il partît avec les troupes qui seroient le plutôt prêtes, sans attendre les autres qui pouvoient le suivre à loisir.

Le Comte de Varvik repasse en Angleterre où il se trouve bientôt à la tête de 60000. hommes.

Chronique scandaleuse.

Ce fut en effet le parti qu'il prit. Edouard & le Duc de Bourgogne voyant les dispositions qu'il y avoit à de nouveaux mouvemens en Angleterre, avoient de bonne heure assemblé une puissante flotte pour s'opposer à ce passage; mais dans le temps qu'il étoit question de l'empêcher, elle avoit consumé ses vivres, & fut obligée d'abandonner la mer. Varvik profita de l'occasion; il passa sans obstacle, & alla débarquer à Dermouth & à Plimouth avec peu de troupes, parmi lesquelles étoient quelques Archers François.

Polydor. Vergil. loc. cit.

Dès qu'il fut à terre, il envoya un Héraut aux environs publier un ordre au nom de Henri de Lancastre Roy d'Angleterre, par lequel il étoit ordonné à tous les Anglois capables de porter les armes, de les prendre incessamment contre Edouard Duc d'York usurpateur de la Couronne. C'étoit le signal qu'il avoit donné aux conjurez, qui accoururent de toutes parts; de sorte qu'en très-peu de jours il se trouva à la tête de soixante mille hommes, avec lesquels il se mit en marche, ses troupes grossissant toûjours à mesure qu'il avançoit.

Chronique scandaleuse.

Edouard quitte la partie & se sauve en Flandre.

Edouard, qui n'avoit pas profité des lumiéres que le Duc de Bourgogne luy avoit données sur le lieu où Varvik devoit descendre, étoit avec une assez forte armée du côté de la Tamise, résolu de l'attendre pour le combattre: mais à l'approche de Varvik ses gens commencérent à deserter. Le Marquis de Montagu frere de Varvik, sur la fidélité duquel Edouard avoit trop compté, luy en débaucha une partie, quitta brusquement son camp, criant *Vive le Roy Henri*, & fut suivi de la plûpart des troupes. Edouard dans cette surprise prit sur le champ la résolution de quitter la partie, & s'étant jetté dans un vaisseau, se sauva en Flandre auprès du Duc de Bourgogne.

Comines. l. 3.

Var-

Varvik se voyant le maître, marcha droit à Londres qui luy ouvrit ses portes, se fit apporter les clefs de la Tour, & en tira Henri. Il le mena sur le champ à l'Eglise de S. Paul, & luy ayant mis la Couronne sur la tête, le fit de nouveau reconnoître pour Roy par tout le peuple. Le Comte de Varvik fut aussi-tôt mis à la tête du nouveau gouvernement avec le Duc de Clarence. Il fit saisir tous les effets des Bourguignons ; & quelque temps après on publia un Traité d'alliance entre Henri VI. Roy d'Angleterre & le Roy de France.

1465.

Varvik entre dans Londres, tire le Roy Henry de la Tour, & fait publier un Traité entre ce Prince & la France.

Il n'y a que l'Angleterre où l'on voye de ces sortes de révolutions si fréquentes, & aussi subites que celle-là. Edouard dans l'espace de cinq ou six mois est Roy, ensuite prisonnier, & puis délivré, remis sur le Trône, & enfin détrôné, fugitif & réfugié en une Cour, où il trouva encore plusieurs Princes & Seigneurs de la Maison de Lancastre ennemie de la sienne. Ceux-cy jusqu'alors y avoient eu un asyle assûré, parce qu'avant le mariage de la sœur d'Edouard avec le Duc de Bourgogne, ce Duc passoit pour être très-contraire à la Maison d'York, & l'étoit en effet : mais de tout temps les aversions & les amitiez des Princes se sont réglées par les conjonctures & par les interêts qui font aisément changer les unes & les autres.

Polidor Vergil. Chronique scandaleuse.

Reflexion de l'Auteur sur cette Revolution.

Ce fut-là un terrible coup pour le Duc de Bourgogne, à qui le Roy avoit débauché un peu auparavant le Seigneur d'Argueil fils du Prince d'Orange son Vassal. Cet exemple pouvoit avoir de très-fâcheuses suites, & le Duc tâcha de les prévenir, en faisant raser tous les Châteaux de ce Seigneur : mais le Roy venu enfin à bout de luy enlever presque tous ses alliez, avoit déja fait d'autres démarches à son égard, qui marquoient que la Cour de France ne le ménageroit plus guéres désormais.

Chronique scandaleuse.

Le Roy avoit toûjours sur le cœur la maniére dont il avoit été traité à Péronne. Il étoit résolu de s'en venger tôt ou tard : mais dans le fond il avoit peine à s'engager dans une nouvelle guerre ; & l'espérance qu'il avoit de se rendre maître de deux ou trois des principales Villes de Picardie où il avoit des intelligences, ne suffisoit pas pour l'y déterminer. Son dessein étoit d'en pratiquer dans tous les pays du Duc de Bourgogne avant que de commencer, & de luy susciter une révolte générale dans tous ses Etats ; où il y avoit déja grande disposition à un soulévement : car autant que le feu Duc avoit été aimé pour la maniére douce avec laquelle il gouvernoit ses Sujets, pour le soin qu'il prenoit d'entretenir l'abondance & la tranquilité dans le pays, autant étoit haï le nouveau Duc, à qui sa dureté & son inquiétude naturelle faisoient tenir une conduite toute différente. Les fréquentes levées de troupes, leurs marches tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, ruïnoient toute la campagne ; le commerce avec la France & avec l'Angleterre qui faisoit la richesse des Flamans, étoit beaucoup diminué & souvent interrompu, & il n'y avoit plus guéres que la crainte & la haine contre la France qui continssent ce peuple de lui-même très-indocile & très-impatient.

Dessein du Roy par raport au Duc de Bourgogne

Comines l. 3. ch. 1.

Le Roy étoit donc assez porté à temporiser, tant par la raison que je

1470. viens de dire, que par son génie & par son humeur timide; car à proportion qu'il étoit vif dans l'exécution quand il étoit une fois embarqué, autant il étoit lent à entreprendre, irrésolu & difficile à déterminer. Mais il avoit alors dans son Conseil des gens d'un caractére tout opposé, & qui, ayant leurs vuës particuliéres, tout autres que les siennes, ne pensoient qu'à engager l'affaire.

Vuës de quelques Seigneurs qui vouloient la guerre.

Ibid.

Le Connétable de S. Pol vouloit la guerre & par inclination & par interêt. Tandis qu'elle duroit, ou qu'on la craignoit, il avoit à sa disposition quatre cens hommes d'armes entretenus avec toute leur suite, exactement payez aux dépens du Trésor Royal, & dont la solde passoit par ses mains, sans qu'il fût obligé d'en rendre compte. Il avoit une pension de trente mille francs, outre les appointemens de sa Charge, & de plus la disposition des garnisons & de la plûpart des revenus de plusieurs Places de guerre. La paix une fois bien établie luy eût retranché la plus grande partie de ces avantages, & l'eût réduit à l'état de simple Courtisan. Cet interêt & un autre dont je vais parler, qui luy étoit commun avec plusieurs grands Séigneurs de l'Etat, le possedérent toûjours tellement, qu'il en fit comme le point fixe de sa conduite, & y sacrifia le repos du peuple, la fidélité qu'il devoit à son Souverain & à son propre honneur par les moyens indignes dont il usa, pour entretenir continuellement des brouilleries entre le Roy & le Duc de Bourgogne. Il en porta enfin la peine, & eut une fin encore plus funeste que le Cardinal de la Baluë, que de pareilles intrigues avoient déja perdu.

Il n'étoit pas le seul qui ne s'accommodoit point de la paix. La plûpart des Princes & des grands Seigneurs l'appréhendoient aussi; parce qu'elle rendoit le Roy plus indépendant d'eux, & que de l'humeur dont ils le connoissoient, ils prévoyoient que dès qu'elle auroit été bien affermie, il seroit sans cesse à les chicaner, à leur disputer leurs droits & leurs priviléges, & à tâcher de diminuer leur puissance dans leurs Appanages & dans leurs Gouvernemens.

Le Duc de Guyenne autrefois si attaché au Duc de Bourgogne, étoit le plus ardent à presser qu'on luy fît la guerre. Il en avoit une raison trés-particuliére connuë seulement du Connétable, du Duc de Bretagne, du Duc de Bourbon, & de peu d'autres qui le gouvernoient. Le Duc de Bourgogne n'avoit qu'une fille, qui devoit être l'unique heritiére de tous ses grands Etats. Elle étoit demandée avec beaucoup d'empressement par divers Princes. Le Duc écoutoit les propositions qu'on luy faisoit là-dessus, sans rebuter personne; mais aussi sans prèndre aucun engagement. Il espéroit tenir par là tous ces prétendans dans ses interêts. Le Duc de Guyenne en fit secrétement la demande au Duc de Bourgogne par le conseil de ces Princes & de ces Seigneurs que je viens de nommer. Ils alloient ainsi à leur but, qui étoit de causer de l'embarras au Roy, en réunissant le Duc de Guyenne avec le Duc de Bourgogne par un lien aussi étroit que celuy-là, & en l'élevant à une si haute puissance, par laquelle il devindroit redoutable, & eux-mêmes nécessaires pour le soutien de l'Etat & du Souverain, qui seroit obligé de les ménager plus que jamais.

Le

Le Duc de Bourgogne, loin de rejetter la demande du Duc de Guyenne, l'avoit très-bien reçûë. Il avoit assûré les Princes que rien n'étoit plus selon son inclination; mais on ne put jamais le faire résoudre à en venir à l'exécution, & il reculoit toûjours sous divers prétextes: de sorte que les Princes & le Connétable desespérant de l'amener où ils vouloient, résolurent de l'y contraindre, de s'unir tous contre luy, d'engager pour cela le Roy à luy faire la guerre, & à le pousser si vivement, qu'il fût obligé de les rechercher. Ils prétendoient, quand ils l'auroient réduit là, luy faire acheter au prix de ce mariage leur réconciliation, & l'avantage de les avoir dans son parti contre le Roy, qu'ils étoient résolus en ce cas d'abandonner. Ce fut-là la véritable & la prochaine cause de cette guerre, & le piége qu'ils tendoient en même-temps au Roy, qui ne l'apperçut qu'après y avoir donné, & qui regardoit tous ces gens comme très-zélez pour sa gloire & pour la grandeur de son Etat, tandis qu'ils ne pensoient qu'à ruïner son autorité & sa puissance.

1470.

Ils engagent le Roy à la déclarer au Duc.

Comines loc. cit.

Le Connétable le sollicitoit sans cesse de profiter de la bonne intelligence qui se trouvoit entre tous les membres de son Etat, & de ne point perdre l'occasion d'abattre la puissance d'un Vassal aussi dangereux que le Duc de Bourgogne, tandis qu'il étoit abandonné de tous ses amis. Il l'assûroit sur sa tête qu'au premier signal de la rupture, Saint Quentin secoueroit la domination Bourguignonne, & ajoûtoit que la guerre ne seroit pas plutôt déclarée, que plusieurs Places de Flandre & de Brabant où il avoit des Emissaires & de grandes correspondances, se révolteroient contre le Duc de Bourgogne. C'étoit-là prendre le Roy par où il falloit; parce que dans le dessein qu'il avoit formé de ruïner ce Prince avec le temps, la révolte des Pays-bas étoit le principal moyen qu'il se proposoit.

La guerre fût donc enfin résoluë; mais le Roy vouloit être autorisé en toutes maniéres à la déclarer. Il assembla pour ce sujet les Etats, ce qu'il n'avoit point encore fait, & ce qu'il ne fit jamais depuis. L'assemblée se tint à Tours aux mois de Mars & d'Avril. Il avoit eu soin que les Députez fussent gens dont il étoit sûr. Il y fit de grandes plaintes du Duc de Bourgogne touchant la conduite qu'il tenoit à son égard, touchant les usurpations qu'il faisoit sur les frontiéres en Picardie, touchant les liaisons qu'il avoit avec les ennemis de l'Etat, violant à tout propos les Traitez d'Arras & de Péronne. Le Comte d'Eu seconda parfaitement ses intentions. Il demanda justice contre le Duc de Bourgogne, sur ce qu'il avoit saisi Saint Valery & quelques autres de ses Terres qui relevoient de ce Duc, & cela sous prétexte qu'un navire du Tréport armé en guerre avoit enlevé un vaisseau Flamand, pour lequel on luy offroit toute sorte de réparations. Il l'accusa en second lieu de ce qu'il vouloit l'obliger, pour les Terres qu'il tenoit de luy, à luy faire serment de fidélité envers tous & contre tous, sans en excepter le Roy même: ce qui étoit une injustice insupportable, & en même-temps une espéce de félonie que le Duc commettoit contre son Souverain.

Assemblée des Etats tenuë à ce sujet.

Ibid.

Après que les Etats eurent écouté le Roy, le Comte d'Eu, & les autres

Le Duc est ajourné, & met le Huissier en prison.

1470.

tres qui voulurent exposer leurs griefs, ils déclarérent que vû les conspirations du Duc de Bourgogne & les infractions qu'il avoit faites aux anciens Traitez, le Roy étoit libre des engagemens qu'il avoit pris par celuy de Péronne, & par ses autres conventions avec le Duc. Il fut résolu que le Duc de Bourgogne, comme Vassal de la Couronne, seroit ajourné à comparoître au Parlement à Paris, pour rendre raison des entreprises dont on l'accusoit. La chose fut exécutée par un Huissier qu'on luy envoya à Gand. Il reçut cet ajournement comme on l'avoit prévû, c'est-à-dire, avec une extrême indignation, & il envoya en prison sur le champ celuy qui avoit eu la hardiesse de le luy signifier. Il le relâcha quelques jours après; mais sans luy donner de réponse.

Déclaration du Roy donnée à Amboise l'an 1470.

Il assemble ses troupes.

Il vit bien où tout cela tendoit. Il assembla tous ses soldats *à gages ménagers*, ainsi qu'on parloit en Flandre; c'étoient des hommes qui devoient être prêts à marcher aux premiers ordres du Duc, qui passoient en revûë tous les mois dans les lieux de leur demeure; mais qui, jusqu'à ce qu'ils fussent en campagne, ne recevoient qu'une très-petite paye.

Et les congedie peu après.

Le Roy pourtant ne se pressa pas de luy déclarer la guerre: trois ou quatre mois se passérent en négociations, au bout desquels le Duc ennuyé de soudoyer tant de soldats, les renvoya chez eux. Plusieurs blâmoient ces délais du Roy, qui ayant beaucoup de troupes sur pied, auroit pu attaquer le Duc avec avantage: mais il laissoit parler le peuple, & ne perdoit pas son temps. Ceux qu'il envoyoit au Duc de Bourgogne sous prétexte de négociation, passoient comme en chemin faisant par Amiens, par Abbeville, par Saint Quentin, & faisoient leurs complots avec ceux des Bourgeois qui luy étoient affidez, pour le rendre maître de ces Places, sans qu'il fût besoin de les assiéger. Elles étoient en possession de n'avoir point de garnison hors le temps de guerre: & c'est ce qui rendoit l'exécution de ce dessein plus facile.

Comines loc. cit

Le Duc amusé par les propositions que le Roy luy faisoit, étoit alors en Hollande. Comines dit que ce fut le Duc de Bourbon, quoiqu'il parût alors entiérement dévoué au Roy, qui avertit le Duc de Bourgogne qu'on alloit luy déclarer la guerre, & que le Roy avoit des intelligences dans plusieurs Villes de Picardie & de Bourgogne. Le Duc ne pouvoit croire ce dernier article. Il vint cependant promptement en Artois par mer, & s'avança jusqu'à Hédin. Il fit venir deux des principaux Bourgeois d'Amiens, dont il avoit quelque soupçon. Ils se défendirent, & luy parurent parler avec tant de franchise, qu'il les laissa retourner chez eux. Mais ce qui le jetta dans de plus grandes inquiétudes, fut qu'à peine il étoit arrivé à Hédin, que quelques Gentilshommes de sa maison, & entre autres Baudouin bâtard de Bourgogne son frere, désertérent, & se retirérent en France. Si l'on en croit l'Historien Flamand, il y avoit une conjuration pour empoisonner le Duc: & elle fut selon luy découverte par des Lettres qui furent données à Antoine, autre bâtard de Bourgogne, au lieu qu'elles étoient adressées à Baudouin: mais cet Historien écrit toûjours avec tant d'emportement, ou plutôt avec tant de fureur contre les Rois de France en

Meyer.

en faveur des Ducs de Bourgogne, que ses relations doivent au moins passer pour suspectes; & Comines qui étoit alors avec le Duc, raconte les choses tout autrement. 1470.

Quoyqu'il en soit, le Duc pour se mettre en état de se défendre, envoya ordre à tous les Gentilshommes fieffez des Pays-bas de monter à cheval, & de luy amener au plutôt leurs Vassaux. Ils obéïrent assez lentement; parce que la saison étoit déja très-rude. Sur ces entrefaites il apprit que le Connétable étoit entré dans Saint Quentin sans coup férir, & que les Bourgeois avoient fait entre ses mains serment de fidélité au Roy. On étoit alors au mois de Decembre.

Le Connétable se saisit de S. Quentin au nom du Roy.

Comines l. 3. chap. 2.

Le Duc ayant appris cette nouvelle, reconnut un peu trop tard la vérité des avis qu'on luy avoit donnez. Il partit sur le champ de Hédin, & vint avec cinq cens chevaux à Dourlens pour être à portée de soutenir Amiens, & d'empêcher cette Ville de se donner au Roy. Il y envoya ses Fouriers, & fit dire aux Bourgeois qu'il y viendroit au premier jour.

L'armée Françoise s'en étoit aussi approchée, & la division se mit dans la Ville. Ceux de l'intelligence vouloient qu'on ouvrît les portes aux François, les autres vouloient demeurer fidelles au Duc de Bourgogne; & il l'eût sauvée s'il avoit osé y venir: mais il ne crut pas qu'il y eût de seureté pour luy, étant si peu accompagné. Ceux de son parti voyant qu'il ne venoit point, & qu'il avoit si peu de monde, appréhendérent d'être forcez, & la Ville du commun consentement des Bourgeois capitula aussi-bien que Roye & Mondidier. Le Roy pour faire connoître la résolution où il étoit de ne jamais rendre Amiens, en fit aussi-tôt l'union à la Couronne, & déclara par ses Lettres d'union, que cette Ville ne pourroit jamais être détachée de son Domaine par aucun Traité de paix ni autrement. Abbeville se seroit aussi renduë sans Philippe de Crevecœur Seigneur d'Esguerdes un des Généraux du Duc, & qui avoit le plus de part à sa confidence. Il se jetta dans la Place avec quelques troupes, se mit à la tête du parti Bourguignon, & déconcerta celuy de France, qui y étoit très-fort. Le Duc ne se croyant pas en seureté à Dourlens après la prise d'Amiens, se retira à Arras.

1471.

Amiens se soumet aussi & le Roy l'unit à la Couronne.

Chronique scandaleuse.

Lettres du mois d'Avril 1471.

Memorial de la Chambre des Comptes de Paris cotté N. fol. 1193.

Jusques-là le Duc de Bourgogne avoit cru que l'animosité du Roy, & le chagrin de ce qui s'étoit passé à Péronne luy avoient attiré cette guerre; mais il découvrit le fin de l'affaire par les differentes maniéres dont le Duc de Bretagne, le Connétable, & le Duc de Guyenne parlérent, où luy écrivirent sur ce sujet. Il reçut un billet du Duc de Guyenne qui ne contenoit que ces mots sans signature. *Mettez peine de contenter vos sujets, & ne vous souciez; car vous trouverez des amis.* Le Connétable parla plus clairement à un homme que le Duc luy avoit envoyé secrétement, pour le faire souvenir qu'il étoit son vassal; qu'il avoit autrefois été son favori, & le prier de ne pas le pousser à toute outrance comme il faisoit, après l'avoir pris au dépourvû. Il répondit nettement à cet Envoyé, que le Duc étoit en danger d'être accablé, vû les grandes forces du Roy; qu'il n'avoit qu'un seul moyen de conjurer la tempête, qui étoit de tenir la parole

Ce Prince est joué par le Connétable & par les Ducs de Bretagne & de Guyenne.

Comines loc. cit.

1471. parole qu'il avoit donnée au Duc de Guyenne, en luy faisait au plutôt épouser sa fille; que dès que cela seroit fait, les choses changeroient de face; que le Duc de Guyenne se jetteroit dans son parti; qu'il y seroit suivi par un grand nombre de Seigneurs; que pour ce qui étoit de luy en particulier, il ne luy manqueroit pas au besoin, & qu'il commenceroit par le remettre en possession de Saint Quentin. Le Duc de Bretagne luy fit dire à peu près les mêmes choses; mais en termes plus durs, mêlez de reproches & de menaces. C'est ainsi que le Connétable & ces deux Princes jouoient le Roy, qui, sans le sçavoir, étoit l'instrument de leur passion contre ses propres interêts.

Le Duc de Bourgogne rassemble son Armée.

Comines.

Le Duc de Bourgogne outré principalement contre le Connétable, à qui il ne pardonna jamais cette espéce d'insulte, résolut, suivant son humeur impétueuse, de tout hasarder plutôt que de recevoir ainsi la loy sur le mariage de sa fille. Il fit hâter la marche de ses troupes, & quinze jours après la perte d'Amiens, il assembla sous Arras une armée assez nombreuse.

Ibid. cap. 3.

On étoit dans le fort de l'hyver, & ne pouvant à cause de la rigueur de la saison réparer ses pertes, il voulut au moins rétablir sa réputation. Il marcha avec son armée vers la Somme pour la passer. Il rencontra sur sa route un homme envoyé par le Duc de Bretagne, qui suivant le dessein concerté entre ce Prince, le Duc de Guyenne, & le Connétable, le conjura de prévenir sa perte, luy exagéra le danger où il étoit, & l'asseura de la part de son maître, que le Roy avoit des intelligences dans Anvers, dans Bruges, dans Bruxelles, & dans les autres principales Villes de son Etat; qu'il le sçavoit de la propre bouche du Roy, & que ce Prince étoit résolu de le pousser à bout, & de l'aller assiéger jusques dans Gand.

Marche vers la Somme.

Le Duc de Bourgogne affecta de paroître recevoir ses avis avec un mépris mêlé d'indignation, & ayant fait venir l'Envoyé en présence de son armée, luy parla ainsi: Rapportez à votre Maître ce que vous voyez: dites luy qu'on le trompe; qu'il prend l'allarme mal à propos; qu'on luy en fait accroire, pour l'empêcher de se joindre à moy conformément aux Traitez que nous avons faits ensemble; que ni Gand, ni Anvers, ni Bruges, ni Bruxelles ne sont pas des Villes qu'on puisse assiéger; que vous m'avez trouvé en chemin pour passer la Somme, & aller présenter la bataille au Roy, & le combatre, s'il ose l'accepter. Il le renvoya avec cette fiére réponse, & continua sa route vers la Somme.

Passe cette riviére à Péquigny, après l'avoir pris.

Dès le lendemain il fit jetter un pont sur cette riviére auprès de Péquigny, où il y avoit une garnison de cinq cens Archers & de quelques Gentilshommes. Ceux-cy firent une grande sortie sur son camp; mais elle fut si mal conduite, que le Duc les coupa; & profitant de cette défaite, fit battre la Place avec quelques piéces d'artillerie. Ceux qui étoient restez dans la Place furent si consternez, qu'ils la luy rendirent lâchement, & le laissérent maître de ce passage considérable par un bon Château, qui se rendit deux ou trois jours après la prise de la Ville.

En-

Encouragé par ce succès, il s'en alla droit à Amiens, & se campa auprès de cette Place, moins dans l'espérance de la prendre, parce qu'il y avoit une très-grosse garnison commandée par le Connétable en personne, que pour faire montre de ses forces & dire qu'il tenoit la campagne, sans que le Roy y osât paroître. Il demeura six semaines à la veuë de la Ville ; mais malgré toutes ces bravades, sçachant les ravages que les troupes Françoises faisoient en Bourgogne, où ils avoient déja pris quelques Places, il envoya demander la paix au Roy qui étoit à Beauvais, & luy écrivit une Lettre courte, mais fort humble, qu'il finissoit en disant, que s'il étoit bien informé de tout ce qui se passoit, il ne luy auroit pas déclaré la guerre.

1471. *Va se camper auprès d'Amiens & demande la paix au Roy.*

Il ne s'expliqua pas alors plus en détail ; mais soit que le Roy eût eu d'ailleurs quelques avis des intrigues du Connétable, soit que ces paroles du Duc luy en eussent fait naître quelque soupçon, soit qu'il commençât à se défier de la prétenduë disposition des Pays-bas à la revolte, soit enfin qu'il s'ennuyât déja d'une guerre qu'il prévoyoit ne devoir pas finir sitôt, il fit une réponse fort honnête au Duc de Bourgogne, & luy manda qu'il luy accorderoit volontiers la paix, pourveu qu'il cessât d'exciter des brouilleries dans son Etat.

C'étoit une condition sous laquelle ces deux Princes faisoient tous leurs accommodemens, bien résolus de ne la point observer, qu'ils n'observérent en effet jamais, sur laquelle ils ne comptoient ni l'un ni l'autre, qu'ils regardoient comme une formule de stile, & un acheminement à la suspension des effets de leur haine irréconciliable, en attendant une occasion plus commode de la faire éclater. On parla d'une Tréve. On la fit d'abord pour quelque jours ; enfin on en conclut une à Amiens, & elle fut signée à Abbeville pour un an, malgré le Connétable, qui voyoit par-là tous ses projets avortez. Il ne laissa pas de recommencer à traiter sous-main avec le Duc de Bourgogne avec aussi peu de sincérité des deux côtez, qu'il y en avoit entre les deux Princes. Le mariage du Duc de Guyenne avec Marie de Bourgogne d'une part, & de l'autre la restitution de Saint Quentin dont le Connétable étoit le maître, & la réunion des Princes contre le Roy, faisoient le sujet de ses négociations secrétes. On se donnoit mutuellement sur ces trois articles de belles paroles, on faisoit des avances, & on ne concluoit rien.

Qui luy accorde une Tréve pour un an.

Comines

Collection de Traitez par Leonard T. I.

Cependant les affaires d'Angleterre changérent de face encore une fois. La retraite d'Edouard aux Pays-bas avoit fort chagriné le Duc de Bourgogne. Un Prince détrôné fait compassion, on le plaint ; mais il embarasse. Le Duc de Bourgogne avoit d'autant plus de raison de ne pas abandonner ce Prince, que c'étoit à son occasion qu'il s'étoit attiré sa disgrace, en se déclarant pour luy contre la France ; mais les liaisons qu'ils avoient prises ensemble n'étoient que des liaisons de pure politique. Dans le fond non seulement ils ne s'aimoient pas ; mais même ils se haïssoient par la raison que j'ai dite, que le Duc de Bourgogne étoit de la Maison de Lancastre par les femmes ; & Comines ne feint point de dire, que le Duc son maître n'auroit pas été fort fâché que le bruit qui courut

Nouvelle Révolution en Angleterre.

Comines. chap. 4.

1471. *Embarras du Duc de Bourgogne en danger de la part de cette Couronne & de la France.*

d'abord de la mort d'Edouard, eût été véritable. Il convenoit pourtant à la réputation du Duc de Bourgogne de ſauver les apparences; & c'eſt ce qui l'embaraſſoit davantage, d'autant plus qu'il apprit en même temps que le Comte de Varvik étoit prêt de faire paſſer quatre mille hommes à Calais, pour faire diverſion en Flandre en faveur de la France, & que Vaucler Gouverneur de cette Place, qui avoit toûjours été dans les interêts du Comte de Varvik, quelque ſemblant qu'il eût fait du contraire, étoit bien réſolu de ſeconder ſes deſſeins.

Le Duc, pour détourner ce coup, envoya Comines à Calais, où il avoit déja réſidé quelque temps auprès de Vaucler, tandis qu'Edouard étoit encore ſur le Trône. Comines s'y trouva fort en peine, & n'imagina point d'autre moyen d'empêcher le paſſage des troupes Angloiſes à Calais, que de repréſenter à des Marchands de Londres, que leur commerce alloit être ruïné, ſi une fois la guerre ſe déclaroit entre les deux Etats. Ces Marchands écrivirent fortement à Londres ſur cet article, & ſi efficacement, que le Comte de Varvik qui avoit interêt à ménager les Bourgeois de cette Capitale, ſuſpendit l'embarquement des troupes. Outre cela Comines remontra au Gouverneur, que les Traitez faits par le Duc de Bourgogne ne regardoient point Edouard en particulier; mais qu'ils portoient expreſſément, que c'étoit avec le Roy & le Royaume que l'Alliance ſe faiſoit; qu'Edouard n'étant plus Roy, on ne devoit avoir nul égard à luy, & l'on convint que dans le Traité on effaceroit le nom d'Edouard pour y ſubſtituer celuy de Henry. Ce qui fut fait.

Edouard informé de tout ce détail étoit au deſeſpoir, & en fit de grandes plaintes au Duc de Bourgogne, qui tâcha de l'adoucir en luy repréſentant que la neceſſité le contraignoit d'en uſer ainſi; que s'il faiſoit autrement, il ſeroit attaqué en même temps par la France & par l'Angleterre, qu'il ſuccomberoit, & ſeroit entiérement hors d'état de le ſecourir; qu'il falloit uſer de diſſimulation & temporiſer en attendant d'autres conjonctures. Il étoit vrai néanmoins qu'il s'en fût tenu là, & qu'il eût abandonné Edouard, s'il avoit pu s'aſſeurer du Comte de Varvik; mais il le regardoit comme ſon ennemi mortel, & il le voyoit le maître en Angleterre. Ce fut là le ſalut d'Edouard. Le Duc luy fournit ſecrétement de l'argent pour équiper des vaiſſeaux au Port de Vére, tandis qu'il faiſoit publier des deffenſes à tous ſes ſujets de prendre les armes pour luy.

Conjoncture favorable au Roy Edouard.

Le Comte de Varvik croyant Edouard ſans reſſource, ſe perſuada que Henri étoit parfaitement affermi ſur le Trône, & il ne ſongeoit plus qu'à ſe conſerver l'autorité qu'il s'étoit acquiſe dans l'Etat par le grand ſervice qu'il avoit rendu à ſon Prince, en luy remettant la Couronne ſur la tête, & à confirmer l'alliance qu'il avoit faite avec la France, qui luy avoit été d'un ſi grand ſecours; mais le parti d'Edouard, quoique abbatu en apparence, ſubſiſtoit toûjours. Ce Prince écrivit aux Chefs, qu'il ſeroit bientôt en Angleterre, & qu'il y feroit jouer des reſſorts qui déconcerteroient fort ſes ennemis.

Le

Le principal étoit, qu'il avoit regagné son frere le Duc de Clarence, qui partageoit l'autorité du gouvernement avec le Comte de Varvik. La négociation avoit été commencée avant que ce Comte partît de France, par une Demoiselle Angloise, amie de la Duchesse de Clarence. Cette Demoiselle passa à Calais sous prétexte d'aller faire quelques propositions d'accommodement entre les deux partis, & elle le fit ainsi entendre au Gouverneur de Calais, qui en rendit compte dès lors à Comines, & le pria d'exhorter le Duc de Bourgogne à contribuer à la paix, & à faire cesser ces longues guerres qui ruïnoient les deux Royaumes & son propre Etat. Il y a apparence qu'elle ne réussit pas avec le Duc de Clarence dans les premieres entreveuës, puisque ce Duc étant passé en Angleterre avec le Comte de Varvik, contribua beaucoup à la victoire qui détrôna Edouard; mais elle ne se rebuta pas, & fit enfin comprendre au Duc de Clarence qu'en détruisant sa propre maison, il se détruisoit luy-même; qu'il étoit l'héritier présomptif de la Couronne; que Varvik ayant marié sa fille au Prince de Galles, il ne pouvoit avoir d'autre dessein, que de mettre ce jeune Prince sur le Trône; Que pouvez-vous devenir après cela, ajoûta-t-elle? que ne fera point Varvik, pour conserver la Couronne à son gendre, & peut-il manquer de vous faire périr, pour luy ôter un aussi dangereux concurrent que vous?

1471.

chap. 5.

Ces raisons étoient pressantes pour le Duc de Clarence. On luy promit de le réconcilier avec Edouard son frere, & de luy faire tous les avantages qu'il pourroit désirer. Il se rendit, & chargea la Demoiselle d'asseurer son frere, qu'il tâcheroit de mériter ses bonnes graces à la premiere occasion importante qui s'en présenteroit.

Il hazarde de passer en Angleterre, & y fait descente.

Edouard asseuré de ce côté-là, hazarda le passage, & étant parti de Hollande avec dix-neuf Vaisseaux, & assez peu de troupes, il descendit en Angleterre du côte d'York. Il envoya quelques Cavaliers aux environs, pour sonder la disposition des esprits qu'il trouva peu favorable; & on l'asseura que la Ville d'York, qui étoit son patrimoine avant qu'il fût Roy, étoit en armes pour le repousser s'il s'avançoit de ce côté-là. Il ne laissa pas d'y aller, & ayant fait venir quelques uns des principaux Bourgeois, il leur dit qu'il ne venoit point à d'autre intention, que de s'abandonner à la miséricorde de Henri que les Anglois avoient mis sur le Trône; qu'il se contenteroit désormais de sa qualité de Duc d'York; mais qu'il espéroit que les Vassaux de sa Maison & les siens n'auroient pas assez de cruauté, pour luy refuser l'entrée de son patrimoine. Ce Prince étoit extrêmement bien fait; il avoit un air fort gracieux, & des maniéres tout à fait insinuantes. Il fit en cette occasion tout l'usage possible de ces belles qualitez: la modération qu'il faisoit paroître, le souvenir de son ancienne fortune, le danger où il étoit excitérent la compassion dans le cœur des Bourgeois, & ils le reçurent dans leur Ville.

Polidor Vergil. l. 24.

Il s'avance vers Londres.

Ceux de son parti ne l'y sçurent pas plutôt arrivé, qu'ils y accoururent en foule. Il se trouva en peu de jours assez fort pour tenir la campagne, & pour laisser garnison dans York. Il s'avança jusqu'à Nottingham, & fit

1471. avertir le Duc de Clarence de sa marche vers Londres. Ce Duc en étoit parti avec une armée comme pour venir le combattre. Le Marquis de Montagu frere du Comte de Varvik s'étoit posté avec un autre corps sur le grand chemin de Londres, tandis que Varvik luy-même venoit à grandes journées du Nort d'Angleterre, où il avoit appris l'arrivée d'Edouard.

Ce Prince évita Montagu en prenant un autre chemin, & arriva à la Ville de Varvik, dont il se saisit, la trouvant sans deffense; & ayant sçu que le Comte étoit arrivé proche de là, il alla luy présenter la bataille. Celuy-cy ne se trouvant pas assez fort, se tint dans son camp. Edouard l'y laissa sans l'attaquer, & marcha au devant du Duc de Clarence toûjours en bataille, pour mieux couvrir son déssein. Les troupes de part & d'autre en s'approchant, se saisirent de divers postes, comme pour se disposer à combattre. Elles avoient été déja assez long-temps en présence, lorsque le Duc de Glocestre qui étoit avec le Duc de Clarence, s'avança au milieu des deux armées, & leur faisant connoître & de la voix & du geste le chagrin où il étoit, de voir ses deux freres prêts à s'égorger l'un l'autre, il piqua vers Edouard, & le conjura de suspendre la bataille, & de l'écouter sur les moyens d'accommodement qu'il avoit à luy proposer. Il retourna vers le Duc de Clarence, & après diverses allées & venuës qui se firent exprès pour mieux cacher tout ce jeu, les deux freres s'avancérent au milieu de la campagne, & s'embrassérent tendrement. On cria des deux côtez, *la paix*, *la paix*. Les deux armées se joignirent ensemble, comme si elles n'eussent jamais été ennemies; & dans un grand Conseil qui se tint entre les principaux Seigneurs, il fut conclu d'envoyer inviter le Comte de Varvik à entrer dans l'accommodement, à condition qu'il abandonneroit Henri de Lancastre.

Varvik se voyant trahi, & soupçonnant même Montagu son frere d'être du complot, parce qu'il ne s'étoit pas opposé au passage d'Edouard, fremit d'indignation. Il rejetta fiérement la proposition qu'on luy fit de la part des trois Princes, & dit qu'il périroit, ou qu'il se vengeroit des Traîtres.

Il y est reçu; & le Roy Henri est arrêté pour la troisiéme fois.

Les Princes ayant perdu toute espérance de le gagner, marchérent droit à Londres, dont les Bourgeois, malgré l'opposition d'un grand nombre de Seigneurs, leur ouvrirent les portes. Tous ceux du parti de Henri s'enfuirent, ou passérent du côté des ennemis; & ce pauvre Prince trop méprisé parmi les siens, pour en être soutenu, fut encore arrêté, & mis en prison pour la troisiéme fois.

Le Comte de Varvik qui vit bien que les Princes alloient à Londres, les avoit suivis de fort près, & faisoit tous ses efforts, pour les engager au combat avant qu'ils y arrivassent: mais ils l'évitérent toûjours. Lorsqu'il sçut qu'il y avoient été reçus, il s'arrêta à Saint Alban: & puis il s'avança jusqu'à un lieu nommé Barnet, où il se posta, résolu de les combattre, s'ils venoient l'y attaquer.

Bataille de S. Alban où le Comte de Varvik est tué.

Edouard beaucoup plus fort que luy ne le fit pas long-temps attendre. La bataille se donna avec l'acharnement ordinaire dans les guerres civiles.

L'habileté

L'habileté & la valeur du Comte de Varvik qui étoit un des grands Capitaines de l'Europe, sûpleérent au nombre & rendirent assez long-temps la victoire douteuse; mais enfin accablé de la multitude, il fut tué dans le plus chaud de la mêlée avec Montagu son frere. Sa mort donna pleine victoire à Edouard, & luy ôta, aussi-bien qu'au Duc de Bourgogne, le plus dangereux ennemi qu'ils eussent au monde. 1471.

La Reine Marguerite se met à la tête d'une nombreuse Armée.

Sur ces entrefaites la Reine Marguerite d'Anjou étoit rentrée en Angleterre avec le Prince de Galles son fils. Elle fut fort surprise d'y apprendre en arrivant la descente d'Edouard; mais cette Heroïne ne perdit point courage. Ses troupes croissoient tous les jours. Elle se vit bien-tôt à la tête d'une armée de quarante mille hommes; & si Varvik, au lieu de suivre le premier mouvement de son désespoir, la fût venu joindre, l'affaire n'eût pas été si promtement décidée; mais rien n'est plus pernicieux au bien commun, que les animositez particulieres. Varvik ayant sçeu que le Duc de Sommerset son ennemi étoit un des Généraux de l'armée de la Reine, ne put se résoudre à combatre sous les mêmes enseignes; & aima mieux tout hazarder, que de se réconcilier, ou de dissimuler avec luy. Comines.

Seconde Bataille où cette Princesse est faite prisonniere, son fils tué, & son Mari massacré durant ce temps-là, dans la Tour de Londres.

Edouard animé par un si heureux succès, & profitant de l'ardeur de son armée victorieuse, suivit l'armée de la Reine, qui vouloit gagner le pays de Galles. On en vint à une seconde bataille, où cette Princesse soutint ce caractére de fermeté & d'intrépidité qu'elle avoit déja fait paroître en d'autres pareilles occasions, & dans tous les malheurs dont sa vie avoit été traversée. Mais c'étoit-là que le plus grand de tous l'attendoit; son armée fut taillée en piéces, le Prince de Galles son fils, jeune Prince de grande espérance, fut tué à l'âge de dix-huit ans, & elle-même faite prisonniére. Elle se racheta par la cession de tous les biens, que son contrat de mariage luy donnoit droit de retirer d'Angleterre, & vint passer le reste de ses jours en France dans le deuil pour la mort de son fils, & pour celle de Henri VI. son mari, qui fut massacré dans sa prison par les ordres d'Edouard. Ce ne fut pas le dernier sang qui fut répandu; il en coûta la vie à plusieurs autres, & quelques années après, au Duc de Clarence même. Ce fut par ces moyens violens qu'Edouard affermit son Trône où il se soutint, & suspendit au moins jusqu'à sa mort, une guerre civile qui avoit déja duré vingt ans. Une infinité d'hommes y avoient péri en huit ou dix batailles avec la plûpart des Princes des deux Maisons Royales d'York & de Lancastre, dont la haine mutuelle & la concurrence causérent tous ces malheurs à l'Angleterre.

Le Roy n'apprit pas ces nouvelles sans douleur & sans inquiétude. Si Henri VI. fût demeuré paisible sur le Trône d'Angleterre, il y avoit lieu d'espérer qu'en vertu d'un ancien Traité dont j'ai parlé, fait avec ce Prince, la France retireroit Calais des mains des Anglois; & cette espérance étoit entiérement ruïnée. Le Roy jugeoit des sentimens d'Edouard comme il devoit naturellement en juger, ce Prince ayant été détrôné par son moyen, & rétabli par l'aide du Duc de Bourgogne. Par bonheur Edouard n'étoit pas tout-à-fait si content du Duc, que le Roy le pensoit.

1471.

Il avoit attendu de luy un plus grand secours, & avoit trouvé très-mauvais les ménagemens qu'il avoit gardez avec le parti contraire au sien. De plus, le Duc de Guyenne & le Duc de Bretagne en cherchant leur seureté contre la puissance & les artifices du Roy, ne vouloient pas la ruïne du Royaume; & leurs Envoyez secrets auprès du Duc de Bourgogne étoient chargez de luy déclarer, que leur intention n'étoit point qu'il fît entrer les Anglois en France, & qu'ils étoient assez forts sans cela, pour mettre le Roy hors d'état de leur nuire.

Intrigues du Duc de Guyenne avec le Duc de Bourgogne.
Comines l. 3. chap. 8.

Malgré toutes ces intrigues, la Tréve s'observoit avec assez d'exactitude; mais le mariage de la Princesse de Bourgogne avec le Duc de Guyenne étoit toûjours sur le tapis. Le Duc de Bourgogne y paroissoit plus disposé en ce temps-là. Il parla & écrivit même sur cela d'une maniére plus positive, qu'il n'avoit fait jusqu'alors; quoique dans le fond il en fût plus éloigné que jamais. Le Duc de Guyenne crut les choses si avancées, qu'il envoya l'Evêque de Montauban à Rome, pour obtenir la dispense au sujet de la parenté. Le Roy ayant eu quelque connoissance de ces intrigues, fit partir le Sieur du Bouchage pour aller trouver le Duc de Guyenne. Il paroît par un très-grand nombre de Lettres de Louïs XI. qui sont à la Bibliotheque Royale, que ce Seigneur avoit plus qu'aucun autre, la confiance de ce Prince; & la raison de cette confiance étoit, qu'il luy avoit été constamment attaché du vivant du feu Roy & durant toutes ses disgraces.

Remontrances que le Roy fit faire là-dessus au premier.
Instructions données par Louïs XI. au Sieur du Bouchage.
Mémoires de Bethune vol. cotté N. 8447. vol. cotté 8449.

Du Bouchage, par ses instructions, devoit faire connoître au Duc de Guyenne, que le Roy n'ignoroit pas ce qui se passoit, & en particulier le sujet du voyage de l'Evêque de Montauban à Rome. Il avoit ordre de le faire souvenir de ce qu'il avoit juré sur la vraye Croix de Saint Lo, *& du danger de l'enfreindre qui étoit si grand comme de mourir mauvaisement au dedans l'an*; que la Duchesse de Bourgogne étoit encore en âge d'avoir des enfans, & qu'en cas qu'elle eût un fils, il ne luy reviendroit rien du mariage avec Marie de Bourgogne; qu'une telle alliance avec le plus grand ennemi de l'Etat rempliroit de soupçon l'esprit du Roy, & ne pouvoit manquer de les brouiller ensemble; qu'il devoit se regarder comme l'héritier présomptif de la Couronne, le Roy n'ayant qu'un fils tout jeune & d'une complexion foible; & que par consequent dans tous ses projets, il devoit envisager le bien & le repos du Royaume; qu'enfin il ne devoit point croire certaines gens, qui vouloient luy persuader, que le Roy sans avoir nul égard à ses interêts, avoit résolu de traiter avec le Duc de Bourgogne; que cela étoit faux, & qu'il auroit toûjours fort à cœur son bien & ses avantages.

Celuy-ci n'y répond que par des plaintes.

Le Duc de Guyenne embarassé de ses remontrances, n'y répondit que par des plaintes sur la conduite du Roy à son égard, & sur la mauvaise volonté qu'il avoit fait paroître pour luy en une infinité de recontres. Il ne discontinua point de traiter avec le Duc de Bourgogne; mais tandis que ce Prince l'amusoit ainsi, il flattoit des mêmes espérances le jeune Duc de Calabre, le Duc de Savoye, & Maximilien d'Autriche: & Comines qui étoit dans sa confidence, a écrit qu'il tint toûjours pour

pour très-certain, que tandis que le Duc vivroit, sa fille ne seroit point mariée. 1471.

Après tout, ceux qui en jugeoient par les apparences étoient persuadez qu'il la destinoit au Duc de Guyenne. Le Roy d'Angleterre étoit sur cela d'une inquiétude extrême. Il voyoit que le Duc de Guyenne pouvoit aisément parvenir à la Couronne, le Roy n'ayant qu'un fils au berceau, qu'en ce cas les grands Etats du Duc de Bourgogne réunis à la Couronne de France, l'éléveroient à un point de puissance, sous laquelle l'Angleterre succomberoit. Ses Ambassadeurs parloient sans cesse au Duc de Bourgogne des inconveniens de ce mariage, & quoiqu'il leur pût dire, il ne pouvoir leur ôter cette crainte.

Dispositions du Roy d'Angleterre dans cette conjoncture.

Ibid.

Cela produisoit un bon effet pour le Roy: car malgré tout ce que les Ducs de Guyenne & de Bretagne pouvoient faire dire au Duc de Bourgogne, il pensoit à faire entrer les Anglois en France; il cherchoit seulement les moyens de le faire, sans paroître y avoir contribué; mais le Roy d'Angleterre étoit résolu de se joindre plutôt à la France contre le Duc de Bourgogne; pourveu que le Roy l'asseurât qu'il ne consentiroit point à ce mariage.

Par l'Histoire de ce Regne, par celles d'Espagne & par celles d'Italie, il paroît qu'en ce temps-là, où la politique fut poussée jusqu'aux plus extrêmes rafinemens, la plûpart des Princes avoient changé de méthode dans le commerce qu'ils avoient les uns avec les autres. La maniére ordinaire sous les Regnes précédens étoit, que quand un Prince avoit du mécontentement d'un autre pour quelque sujet qui ne méritoit pas une déclaration de guerre, il rompoit toute liaison avec luy, ne luy envoyoit plus d'Ambassadeurs, veilloit seulement sur ses démarches dans les Cours étrangéres, & jusqu'à ce que quelque conjoncture eût rétabli la bonne intelligence, ils n'avoient plus aucun rapport ensemble. La Coutume fut alors toute contraire; quelques soupçons, quelques défiances que l'on eût les uns des autres, quelques différends qui survinssent, on étoit en négociations continuelles, & l'adresse des Princes, ou des Ambassadeurs étoit de fournir toûjours quelque matiére pour les continuer. Charles V. un des plus sages Rois qui ait gouverné la Monarchie Francoise, avoit eu cette idée dès son temps, & la mit utilement en pratique autant qu'il luy fut possible, persuadé qu'il étoit que les Princes ne sçauroient être trop instruits de ce qui se passe chez leurs voisins & chez leurs alliez, & qu'ils ne peuvent avoir bien seurement ces connoissances, que par ce moyen.

Politique des Princes de ce temps-là.

Telle fut la coutume de Louïs XI. laquelle a été suivie depuis par la plûpart des Souverains; & ce fut par cette voye qu'il vint à bout d'une chose, qu'il avoit en vain tentée plusieurs fois. Ce fut de conclure avec le Duc de Bourgogne au Crotoy une paix, que Comines appelle finale, & qui eût pu mériter ce nom, sans l'accident qui en empêcha la ratification de la part du Roy. Par ce Traité le Duc de Bourgogne abandonnoit entiérement au Roy le Duc de Guyenne & le Duc de Bretagne, & faisoit serment de ne jamais se mêler de leurs affaires, ni d'entrer dans leurs querelles,

Paix concluë entre le Roy & le Duc de Bourgogne.

Collection de Traitez par Leonard T. 1.
Comines l. 3. ch. 9.

1471. relles. La condition de la part du Roy étoit qu'il luy rendroit Amiens & Saint Quentin, & luy abandonneroit pareillement le Comte de Nevers & le Connétable de Saint Pol. Le Comte de Nevers, ainsi que je l'ai déja dit, étoit un Prince de la Maison de Bourgogne, qui s'étoit depuis long-temps mis sous la protection du Roy, & avoit des prétentions sur diverses Places occupées par la branche dominante de Bourgogne: le Duc avoit pour luy presque autant de haine que pour le Connétable. Celuy-cy relevoit du Duc de Bourgogne pour son Comté de Saint Pol & presque pour toutes ses autres Villes & Terres. Ceux qui travaillérent à la conclusion de ce Traité furent le Seigneur de Craon, & Pierre d'Oriol devenu Chancelier de France par la disgrace de Morvillier qui s'étoit retiré en Guyenne.

1472. *Mort du Duc de Guyenne.*

Le desir que ces Ambassadeurs avoient de voir la paix bien affermie entre les deux Princes, leur fit donner un conseil au Duc de Bourgogne qui asseurément n'étoit pas dans leurs instructions: c'étoit de ne point désarmer jusqu'à l'exécution du Traité. Le Duc suivit cet avis, & s'en trouva bien; car le Roy selon sa maniére accoutumée, commença à faire des difficultez, quand il fut question de la ratification, & à user de délais. Il en avoit alors une raison particuliére: c'est que le Duc de Guyenne étoit fort malade, & en effet il mourut de cette maladie à Bourdeaux le douziéme de May.

On parla de cette mort fort diversement dans le monde. On la regardoit comme fort avantageuse au Roy, qui rentroit par-là en possession du Duché de Guyenne, & se trouvoit délivré d'un homme, qui à la vérité n'étoit que l'occasion & l'instrument de la plûpart des troubles dont le Royaume avoit été jusqu'alors agité; mais qui n'y avoit pas causé moins de désordres, que s'il en avoit été le véritable auteur. C'étoit un Prince d'un assez bon naturel, de petit genie, sans fermeté, sans valeur, incapable par luy-même d'aucune entreprise, & tel que le Roy l'eût pû souhaiter pour la tranquilité de sa famille & de son Etat, s'il n'eût pas été si aisé à seduire, & qu'il ne se fût pas livré à des gens qui abusoient de sa facilité.

A qui imputée.

L'avantage que le Roy tiroit de sa mort le fit soupçonner de l'avoir avancée. On crut qu'il avoit été empoisonné par l'Abbé de Saint Jean d'Angéli son Aumônier. Le Seigneur de Lescun fit arrêter cet Abbé & l'envoya au Duc de Bretagne, qui luy fit faire son procès; mais avant qu'il fût achevé, on le trouva dans sa prison tué d'un coup de tonnerre; ce qui empêcha qu'on ne pût connoître par son aveu la vérité du fait.

Brantome * sur la foy d'un vieux Chanoine qu'il cite pour son garant, raconte que Louïs XI. priant dans l'Eglise de Cléri devant une Image de la Vierge, la conjura de luy obtenir le pardon du péché qu'il avoit commis en faisant empoisonner son frere, & qu'il fit cette priere assez haut, pour être entendu par un fou qui le divertissoit quelquefois, & qui publia ce qu'il avoit ouy. Ce conte a été adopté par un Historien de notre temps †; mais par une

Remarque de l'Auteur, à ce sujet, contre Varillas.

* Dans l'Eloge de Louis XI.
† Varillas Histoire de Louis XI. T. 1.

une négligence qui n'est pas pardonnable, il a falsifié Brantome, en disant que cela fut entendu par ce fou, lorsque le Roy s'en confessoit dans l'Eglise de Cleri. Circonstance qui rendroit la chose beaucoup plus vrayesemblable, qu'elle ne l'est par la maniére dont Brantome l'a dite. Une telle falsification en cette matiére est une espéce de crime de Leze-Majesté, qu'on doit punir en la faisant au moins connoître. 1469.

Il est vray que selon le rapport de quelques Historiens, il y eut des présomptions fâcheuses contre le Roy. On ne pouvoit gueres disconvenir de l'empoisonnement; car le Duc de Guyenne faisant collation chez l'Abbé de Saint Jean d'Angéli avec Marguerite de Monsoreau qu'il aimoit, cet Abbé leur présenta une pêche dont il donna la moitié au Prince, & l'autre à cette Dame. Un peu après la collation l'un & l'autre se trouvérent mal, la Dame de Monsoreau mourut presque aussi-tôt, & le Prince ne fit que languir jusqu'à la mort avec de très-grandes douleurs. Le Roy après la mort de l'Abbé de Saint Jean d'Angéli, se fit remettre entre les mains toutes les piéces du procès. Louïs d'Amboise qui étoit un des Commissaires fut fait Evêque d'Albi l'année d'après & toute sa famille comblée de biens, & Pierre de Sacierges qui faisoit dans ce jugement l'office de Greffier, fut fait depuis Maître des Requêtes. *Présomptions qui font croire que le Roy en fut l'Auteur.* Belcarius 2. Bouchet Annales d'Aquitaine.

Quoiqu'il en soit, une autre chose pouvoit disposer encore à croire ce que le Duc de Bourgogne publioit par tout là-dessus contre le Roy: c'est que le Duc de Guyenne un peu avant sa mort, avoit fait une chose dont le Roy devoit être infiniment offensé; car de sa propre autorité il avoit rétabli Jean Comte d'Armagnac dans ses Etats, que le Roy avoit confisquez quelque temps auparavant, ainsi que je l'ai raconté. Ce Comte n'en jouït pas longtemps; le Roy s'étant saisi de la Guyenne aussi-tôt après la mort du Duc, le poussa vivement, & il fut tué dans Laictoure où l'armée Françoise l'avoit assiegé. On a vû par ce que j'en ai raconté dans l'Histoire du précédent Regne, que c'étoit un des grands impies & des plus scelerats hommes du Royaume.

Comme le principal motif de la paix que le Roy avoit faite avec le Duc de Bourgogne, étoit de rompre les liaisons que ce Duc avoit avec le Duc de Guyenne, cet incident changea entiérement le systême des affaires, & le Roy pressé par le Duc de Bourgogne de donner sa ratification, la refusa. *Il refuse de ratifier la paix avec le Duc de Bourgogne.*

Le Duc, qui étoit armé, se voyant trompé, ne pensa plus qu'à chagriner le Roy, & à luy faire la guerre. Il fit exprès semblant d'écouter plus favorablement la demande que le Duc de Calabre luy faisoit de sa fille, chose que le Roy ne vouloit point du tout; parce que le Duc de Calabre ajoûtant à la Lorraine, à l'Anjou, à la Provence dont il étoit héritier présomptif, tous les Etats de Bourgogne, fût devenu un voisin encore plus redoutable à la France, que le Duc de Bourgogne ne l'avoit été jusqu'alors. Mais ce Duc n'en demeura pas là. Comines chap. 9.

La paix étant desespérée, & la Tréve qu'on avoit faite l'année précédente étant expirée dès le mois de May, il se mit en campagne, tandis *Celuy-ci se met en campagne & fait diverses expeditions.* Chronique scandaleuse.

1472. que le Roy étoit occupé en Guyenne, dont il donna le gouvernement au Comte de Beaujeu frere du Duc de Bourbon. Le Duc de Bourgogne porta le ravage & le feu par tout sur la frontiére de Picardie, & alla assiéger la Ville de Nesle; il la prit après plusieurs assauts qui furent vaillamment soûtenus par le Gouverneur nommé Le Petit Picard. Il fit pendre ce Gouverneur & la plûpart de la garnison, & couper le poing à quelques autres, prenant pour prétexte de cette cruauté, la vengeance de la mort du Duc de Guyenne, dont il accusoit le Roy: mais dans la vérité c'étoit la rage où il étoit de n'avoir pas été remis en possession d'Amiens & de Saint Quentin, comme on en étoit convenu par le Traité que le Roy avoit refusé de ratifier.

Comines loc. cit.

Justification du Roy dans cette conduite à l'égard du Duc.

Si quelque chose étoit capable d'excuser le Roy de mauvaise foy dans la conduite qu'il avoit tenuë à l'égard du Duc de Bourgogne au sujet du Traité dont j'ai parlé, c'étoient les soupçons qu'il avoit de la sincérité de ce Duc dans ce Traité-là même: & ils étoient très-bien fondez; car le Duc ne pensoit en effet qu'à le tromper.

Le Roy avoit exigé de luy qu'un Gentilhomme nommé Simon de Quinchi, qui étoit venu pour recevoir la ratification, allât incontinent après qu'il l'auroit reçûë, trouver le Duc de Bretagne & le Duc de Guyenne, pour leur déclarer le contenu du Traité; afin que ces deux Princes voyant que le Duc de Bourgogne renonçoit à leur alliance, & qu'il abandonnoit leurs interêts, se remissent de tout à la volonté du Roy: mais en même-temps le Duc de Bourgogne avoit envoyé une Lettre écrite de sa main pour le Duc de Bretagne à un Ecuyer nommé Henri qui accompagnoit Quinchi, & qui avoit ordre de ne la donner qu'après avoir tiré la ratification du Roy, & être arrivé à Nantes auprès du Duc de Bretagne.

Par cette Lettre il prioit ce Duc de ne prendre aucun ombrage du Traité dont il s'agissoit, & d'être bien persuadé qu'il avoit toûjours ses interêts à cœur, & que jamais il n'abandonneroit le Duc de Guyenne. Il ajoûtoit que tout ce qu'il avoit fait, n'étoit que pour retirer des mains du Roy Amiens & Saint Quentin; qu'il avoit cru ne rien faire contre son honneur, en trompant celuy qui l'avoit trompé le premier; que ces Villes luy avoient été enlevées contre la foy des Traitez, & qu'il croyoit avoir droit de les reprendre de même; que dès qu'elles luy auroient été remises, il envoyeroit des Ambassadeurs au Roy, pour luy déclarer qu'il n'étoit pas plus obligé d'observer ce dernier Traité, que luy-même ne s'étoit cru obligé à observer celuy de Conflans & celuy de Péronne; qu'il avoit recouvré le bien qu'on luy avoit enlevé injustement; que les choses étoient rétablies en l'état où elles devoient être; que malgré la mauvaise conduite du Comte de Nevers & du Connétable à son égard, il leur pardonnoit, dans l'espérance que le Roy en useroit de même envers les Ducs de Guyenne & de Bretagne, & que si on les attaquoit, il étoit résolu de les défendre. Voilà sur quel pied ces deux Princes étoient l'un à l'égard de l'autre. Leurs Agens observoient parfaitement ce que le Roy ordonnoit aux Sieurs du Bouchage & de Solliers au sujet

sujet d'un autre Traité, *s'ils vous mentent bien, mentez bien aussi*. A force de défiances & de tromperies mutuelles, ils ne pouvoient plus traiter ensemble avec sûreté, ni compter sur les sermens les plus solemnels: mais le Duc de Bourgogne en fut la dupe; & c'est ce qui l'anima à faire la guerre de la maniére cruelle dont il la faisoit.

1472. Instructions de Louis XI. aux Sieurs du Bouchage & de Solliers. Mémoires de Béthune vol cotté 8449.

Il prit encore Roye & fut repoussé avec grande perte à Beauvais, où les Maréchaux de Gamache & de Loheac, les Seigneurs Louis de Crussol, de Vallée, de Croy, de Salasar, de Vignoles, de Chabannes, s'étoient jettez avec quelques Gendarmes. Le Duc à un assaut qu'il y fit donner, malgré tous les avis de son Conseil, y perdit six-vingts hommes, en eut bien mille blessez, & fut obligé d'abandonner l'entreprise.

Comines chap. 10.

Ce dernier se jette dans la Normandie.

Le Roy n'avoit point d'armée en campagne de ce côté-là, étant occupé en Guyenne & au Comté d'Armagnac. Le Duc profitant de l'occasion, se jetta dans la Normandie, prit la Ville d'Eu, Saint Valery, Neuchatel, fit le ravage dans tout le pays de Caux, brûla les Fauxbourgs de Dieppe, & poussa jusqu'à Rouen, ainsi qu'il l'avoit promis au Duc de Bretagne, qui s'étoit engagé à l'y venir joindre; mais la mort du Duc de Guyenne avoit déconcerté tous leurs desseins. Ce fut-là tout le succès de sa campagne: l'hyver & la disette des vivres l'obligerent de retourner aux Pays-bas; les Villes d'Eu & de Saint Valery furent reprises, & les troupes du Roy firent dans le Duché de Bourgogne ce que le Duc avoit fait en Picardie & en Normandie, mettant tout le plat pays à feu & à sang.

Chronique scandaleuse.

Le Roy vient en Anjou & pourquoi.

Comines. chap. 11.

D'autre part le Roy après avoir mis ordre aux affaires du Duché de Guyenne, vint en Anjou au Pont de Cé avec des troupes, moins pour faire la guerre au Duc de Bretagne, que pour l'intimider; car il suivoit toûjours son dessein de le détacher du Duc de Bourgogne, & ne se rebutoit point; quoique tous ses efforts eussent été jusqu'alors inutiles. Le Seigneur de Lescun gouvernoit plus que jamais le Duc de Bretagne; car quoiqu'il fût au service du feu Duc de Guyenne, cependant on pouvoit dire que les deux Cours se conduisoient par ses conseils. Dès qu'il avoit vû ce Prince prêt à expirer, il s'étoit retiré en Bretagne de peur de tomber entre les mains du Roy. Il n'étoit que simple Gentilhomme des confins de Bearn & de Gascogne: qui n'avoit guéres que la cape & l'épée: mais brave & plein d'esprit, adroit en toutes sortes d'exercices, & de ces gens qui par leur hardiesse jointe à leurs maniéres aisées & agréables se font entrée par-tout, & se donnent auprès des plus grands Seigneurs une certaine liberté qui ne siéroit pas bien à d'autres. Il s'étoit mis d'abord dans les Compagnies d'Ordonnances instituées par Charles VII. qui le goûta fort, & le fit avec le temps Bailli de Cotentin. Il se retira en Bretagne après la mort de ce Prince. Il fut un de ceux qui enlevérent de la Cour le Duc de Berri pour le conduire à Nantes, & donner par là commencement à la guerre du bien public. Il s'étoit fait dans tous ses emplois une grande réputation de prudence. Il possédoit en perfection l'art de Courtisan; mais il le pratiquoit en homme d'honneur. Il étoit fort attaché à ses maîtres les

Jaligny Histoire de Charl. VIII.

1472. Ducs de Berri & de Bretagne, & les tenoit unis entre eux, attentif & habile à découvrir les piéges qu'on leur tendoit; mais ennemi des conseils extrêmes. Ce fut luy qui les empêcha toûjours de faire venir les Anglois en Normandie, comme le Duc de Bourgogne le vouloit: & c'étoit par son conseil que le Duc de Berri choisit la Guyenne pour son Appanage, au lieu de la Champagne, contre les intentions du Duc de Bourgogne, & tout-à-fait selon celles du Roy.

Il gagne Lescun, favori du Duc de Bretagne.

On n'épargna rien pour le gagner; & le Roy résolut de luy faire tant de bien, que non seulement il se promit de l'engager à le réconcilier avec le Duc de Bretagne; mais encore à entretenir la réconciliation, quand elle seroit faite, & en cas de rupture, de l'enlever au Duc.

Peu de gens sont à l'épreuve des caresses & des présens d'un grand Roy, quand on croit avec cela pouvoir mettre son honneut à couvert; qu'on se flatte d'y accommoder son devoir, & qu'il ne s'agit point de trahir celuy que l'on sert; mais seulement de se faire un nouveau systême des interêts de l'Etat, qu'on peut envisager par divers endroits. Lescun avoit toûjours pensé que le capital du Duc de Bretagne étoit d'être parfaitement lié avec le Duc de Bourgogne, de peur qu'en étant separé & abandonné, le Roy ne l'opprimât. Mais ses idées changérent là-dessus; il crut, & fit comprendre au Duc de Bretagne, que l'avantage essentiel d'un Prince Vassal de la Couronne de France, étoit de vivre en bonne intelligence avec son Souverain: que si la mésintelligence continuoit entre luy & le Roy, le Duc de Bourgogne qui ne se ménageoit point du tout à la guerre, pouvant manquer tout à coup, les armées de France fondroient aussi-tôt en Bretagne, où le Roy satisferoit impunément sa vengeance; que le Duc de Guyenne, qui, en qualité de frere unique du Roy & d'héritier présomptif de la Couronne, étoit le nœud de la Ligue, étant mort, les Seigneurs de France n'auroient plus d'attrait qui les y engageât, & que dès que le Roy n'avoit plus à craindre de mouvemens au dedans du Royaume, il devenoit si supérieur à ses ennemis, que la meilleure politique qu'ils pussent suivre, étoit de se bien remettre avec luy.

Et se réconcilie avec lui par son moyen.

Comines loc cit.

C'est-là le changement que produisirent dans l'esprit de Lescun les offres que le Roy luy fit du Comté de Comminges, des Gouvernemens de Blaye, des deux Châteaux de Bayonne, du Château Trompette de Bourdeaux, de Dax, de Saint Sever, des Sénéchaussées du Bourdelois & des Lannes, d'une gratification de vingt-quatre mille écus d'or, & d'une pension de six mille francs. Lescun voulut qu'on en ajoûtât une de quarante mille pour le Duc de Bretagne son maître; & moyennant tout cela, la réconciliation du Duc avec le Roy, & la rénonciation à l'alliance avec le Duc de Bourgogne se firent. Quelques-uns blâmérent le Roy d'avoir acheté si cher l'une & l'autre: mais les plus sages l'en louérent, & il s'en trouva bien.

Comines quitte la Cour de Bourgogne & passe au service du Roy.

L. 3. chap. 11.

On ne sçait pas à quelle occasion Philippe de Comines passa vers le même-temps à son service, en quittant la Cour de Bourgogne. Il a jugé à propos en nous marquant luy-même ce changement, de nous en cacher la cause. Les Historiens Flamans n'ont pû le luy pardonner, & en

en rapportent diverses raisons qui paroissent toutes assez frivoles. Il faudroit en connoître la véritable pour le justifier, ou le condamner. Ce qui est certain, c'est que le Roy étant son Souverain, aussi-bien que du Duc de Bourgogne, Comines pouvoit passer à son service, sans mériter le nom de deserteur; que le Duc, s'il luy donna un juste sujet de le quitter, fit une grande faute, & que ce ne fut pas un des moindres traits de la prudence du Roy d'avoir ôté à son ennemi un Ministre aussi sage, aussi modéré, aussi pénétrant & aussi habile que celuy-là, pour l'employer luy-même, comme il fit très-utilement depuis. Peu de temps après son arrivée en France, le Roy luy donna la Principauté de Talmont, Aulonne, Curzon, Château-Gontier & la Chaume; & dans l'acte de donation il apporte entre autres motifs, l'obligation qu'il avoit à ce Seigneur, de ce qu'il avoit contribué à le tirer des mains du Duc de Bourgogne, après qu'il se fut engagé dans Péronne.

1472.

Registres du Parlement de l'an 1473. Mémorial de la Chambre des Comptes cotté O 150. & 161. v°.

Dès que l'accommodement fut conclu avec le Duc de Bretagne, le Roy se transporta aux frontiéres de Picardie. Il n'y fut pas plutôt arrivé, que les négociations recommencérent entre luy & le Duc de Bourgogne selon leur coûtume; & il se conclut une Tréve entre eux au commencement de l'hyver. Il y eut une difficulté à la signature du Traité: le Duc de Bourgogne y faisant le dénombrement de ses Alliez; y comprit le Duc de Bretagne; les Envoyez du Roy soutinrent qu'il n'étoit plus de ce nombre, vû qu'il avoit renoncé à son alliance par un Traité avec le Roy. Les Envoyez de Bourgogne dirent en plaisantant à ceux de France, que ces Traitez du Duc de Bretagne étoient sans conséquence; que le Roy avoit vû plus d'une fois par expérience que l'amitié des Ducs subsistoit toûjours malgré tout cela, & que le Duc de Bretagne avoit agi en cette derniére occasion par l'impression d'autruy, & non pas de son propre mouvement. On passa outre, & la Tréve fut signée.

1473.

Tréve entre ce Prince & le Duc de Bourgogne.

Collection de Traitéz par Leonard T. I.

Le Connétable de Saint Pol, selon toutes les apparences, n'étoit pas fort consulté sur tous ces accommodemens, qui n'étoient pas conformes à ses vûës: mais il avoit au dernier plus de part qu'il ne pensoit. Il avoit beaucoup d'ennemis à la Cour. Bien des gens étudioient toutes ses démarches avec des yeux que la jalousie rendoit très-clairvoyans. On avoit entre-vû ses intrigues pour entretenir la guerre entre les deux Princes, & on l'avoit sur cela rendu très-suspect & très-odieux au Roy, qui dissimuloit toûjours, de crainte qu'il ne se livrât entiérement au Duc de Bourgogne.

Ce Duc étoit encore beaucoup plus animé contre luy que le Roy. Il sçavoit qu'il étoit l'auteur de la guerre qui luy avoit fait perdre Amiens & Saint Quentin. Il ne pouvoit oublier la violence qu'il luy avoit voulu faire sur le mariage de sa fille Marie de Bourgogne; pardessus tout cela il ne pouvoit luy pardonner une course qu'il avoit faite dans le Haynaut pendant la derniére guerre, & d'avoir fait mettre le feu au Château de Seure contre la coûtume observée alors entre les François & les Bourguignons, de n'en jamais venir à l'incendie, quelque mal que l'on se fit mutuellement d'ailleurs: & c'étoit par cette hostilité contre les regles, que le Duc ex-

Le Roy résout la perte du Connétable de Saint Pol, & pourquoi.

1473. cusoit de pareils excès, qu'il avoit permis à ses troupes en Picardie & au pays de Caux. Le Duc avoit jusqu'alors caché au Roy les propositions que le Connétable luy avoit faites, de se déclarer pour luy avec le Duc de Bretagne & le Duc de Guyenne, supposé qu'il voulût faire épouser sa fille à ce Prince. Mais il luy découvrit tout dans le temps qu'on traitoit de la Tréve.

Ibid.

Le Roy étrangement surpris de cette perfidie, résolut dèslors la perte du Connétable: mais il n'osoit l'entreprendre que de concert avec le Duc de Bourgogne, & eût bien voulu qu'il s'en fût chargé sans qu'il y parût luy-même. Le Connétable étoit maître de plusieurs Places, & en particulier de Saint Quentin; les Terres & les Villes de son patrimoine étoient entre la France & la Flandre. Il avoit beaucoup de Châteaux aux Pays-bas, & grand nombre de parens parmi les Seigneurs de ces quartiers-là. Sa charge de Connétable luy avoit attaché beaucoup de Noblesse en France. Il falloit ou le perdre tout d'un coup, ou s'exposer à voir le Duc de Bourgogne sacrifiant ses ressentimens à la politique, le recevoir chez luy, & par son moyen être en état d'entrer en Picardie par toutes les Places que le Connétable possedoit de ce côté-là. L'affaire étoit délicate. Le Roy durant la Tréve en traita souvent avec le Duc de Bourgogne. Par bonheur pour le Roy, Imbercourt ennemi déclaré du Connétable étoit un des Députez du Duc pour le Traité: le Connétable luy avoit donné un démenti à Roye en pleine conférence; à quoy ce Seigneur très-moderé n'avoit point répondu autre chose, sinon que cette injure tomboit, non pas sur luy, mais sur le Duc de Bourgogne son maître, qu'il répresentoit en qualité de son Ministre.

Enfin, pour prendre une derniére détermination sur ce sujet, les deux Princes convinrent d'une conférence à Bouvines auprès de Namur, où Imbercourt & le Chancelier de Bourgogne devoient se trouver pour le Duc, & le Seigneur de Curton Gouverneur de Limousin pour le Roy, avec Jean Herbange depuis Evêque d'Evreux.

1474. *La chose est découverte & le Connétable se tire d'affaires. Ibid.*

Ils s'y assemblérent diverses fois: mais le secret fut trahi; on ne sçut par qui. Le Connétable, quoique effrayé du danger où il étoit, ne se perdit pas, & joua d'adresse. Comme il connoissoit parfaitement l'esprit soupçonneux du Roy, il luy écrivit que le Duc de Bourgogne le sollicitoit fortement d'entrer dans son parti contre la France. C'étoit justement ce que le Roy appréhendoit: il ne douta pas que le Duc de Bourgogne n'eût découvert au Connétable ce qu'on machinoit contre luy, & ne se servît de cette confidence pour le débaucher, & l'attirer à son service.

Agissant sur cette idée, il dépêcha un courier à Bouvines, pour porter l'ordre à ses Agens de ne rien conclure sur l'article du Connétable; mais seulement d'arrêter une prolongation de Tréve. La chose étoit déja arrêtée quand le courier arriva, & le Traité signé, par lequel les deux Princes convenoient de déclarer à son de trompe dans leurs Etats, le Connétable ennemi de l'un & de l'autre, criminel de léze-Majesté & de fellonie: que celuy des deux qui le feroit arrêter le premier, le feroit mourir huit jours après, ou que le Roy le mettroit entre les mains du Duc, ou le Duc entre les mains du Roy, pour luy faire briéve justice. Le Roy à cette condition s'obligeoit de rendre Saint Quentin au Duc de Bourgogne, &

& d'assiéger le Connétable de concert avec luy, en quelque Place qu'il se retirât. 1474.

Les Envoyez de France après avoir délibéré sur ce qu'ils avoient à faire en cette conjoncture, communiquérent leur ordre aux Envoyez du Duc de Bourgogne; & ceux-cy voyant la disposition du Roy, jugérent bien qu'il ne ratifieroit pas le Traité. C'est pourquoy ils ne firent pas beaucoup de difficulté de rendre les signatures: cela n'empêcha pas que la Tréve ne fût prolongée jusqu'au mois de May de l'an 1475.

Meyer.

La seule pensée d'avoir découvert la prétenduë tromperie du Duc de Bourgogne, étoit un plaisir exquis pour le Roy, & le dédommageoit en partie de celuy qu'il auroit eu dans la vengeance qu'il méditoit contre le Connétable. Mais ce Seigneur s'applaudissoit d'avoir fait donner le Roy dans le piége, fort inquiet néanmoins de ce qui pourroit arriver dans la suite: car il étoit persuadé de la haine irréconciliable du Duc de Bourgogne, & nonobstant les soupçons du Roy, il n'espéroit plus de ressource de ce côté-là. C'est pourquoy se servant habilement de la crainte que le Roy avoit qu'il ne changeât de parti, il le fit supplier de ne le point condamner sans l'entendre: mais que sçachant ce qui s'étoit passé à Bouvines, & le mauvais parti qu'on luy avoit voulu faire, il ne pouvoit paroître devant luy sans prendre ses sûretez. On fut surpris de la condescendance dont le Roy usa en cette occasion. Il consentit à se trouver sur le bord d'une petite riviére entre la Fére & Noyon, pour y entendre la justification du Connétable, & s'y rendit au temps marqué.

Entrevuë dans laquelle il se réconcilie avec le Roy.

Ce Seigneur avoit quelques jours auparavant fait creuser les guez de la riviére au dessus & au dessous d'une chaussée, sur laquelle se devoit faire l'entreveuë, & il avoit fait mettre en travers une forte barriere, qui devoit être entre luy & le Roy durant l'entretien. Il vint à ce rendez-vous, accompagné de trois cens hommes d'armes, armé luy-même d'une cuirasse sous une robe sans ceinture. Il attendit le Roy assez long-temps; qui luy en fit faire excuse par Comines. Ce Prince avoit avec luy six cens hommes d'armes, & entre autres Seigneurs, Antoine de Chabannes Comte de Dammartin & Grand Maître d'Hôtel de France.

On ne prit des deux côtez que cinq ou six personnes pour être présens à la conférence. Le Connétable commença par faire excuse au Roy de ce qu'il étoit venu là en armes, & en apporta pour raison qu'il avoit appris que le Comte de Dammartin son ennemi capital étoit avec sa Majesté *; ensuite on entra en matiére. Le discours ne fut pas long. Le Roy dit qu'il vouloit

* Ce terme de Majesté, qu'on n'avoit gueres jusqu'alors donné aux Rois, commença à être mis plus fréquemment en usage sous ce Regne. On a deux Lettres écrites à Louïs XI. dans l'une desquelles il est traité six fois de Majesté, & dans l'autre trois fois. La premiere est de Ludovic Sforce Administrateur du Duché de Milan pour Jean Galéas Duc de Milan son neveu, & l'autre de Bonne de Savoye Duchesse de Milan mere du jeune Duc; c'est pourquoy je ne ferai nulle difficulté de m'en servir dans la suite. J'ai vû une Lettre originale de Jean de Corquilleraï Evêque de Lodéve, où il traite ce Prince de Majesté. Manuscrit de Béthune vol. cotté 8435. *Item.* Une Lettre des Consuls d'Avignon au même Roy. Les Etats de Navarre donnent au Roy dans une Lettre le même titre de Majesté, & Sixte IV. dans un Bref de 1482. Mémoires de Béthune vol. cotté 8447. *Item.* Une Lettre de Jean Archevêque de Tréves. *Ibid.* Observations du Sieur Godefroy sur l'Histoire de Charles VIII. pag. 320. & 321.

1474. vouloit oublier tout le passé. Le Connétable sur cette asseurance fit ouvrir la barriére, & passa du côté de ce Prince qui le réconcilia avec le Comte de Dammartin. Il suivit la Cour jusqu'à Noyon, & y prit congé du Roy pour s'en aller à Saint Quentin, tout fier d'avoir traité avec son Souverain presque comme d'égal à égal, mais laissant tout le monde révolté contre une si audacieuse conduite.

Railleries qu'on en fit dans le monde.

En effet on ne sçavoit ce qu'on devoit condamner davantage, ou l'insolence du sujet, ou la foiblesse du Prince, en laquelle cependant plusieurs vouloient trouver du mystere. On en murmuroit tout haut; on railloit de la barriére fermée. On trouvoit sur tout fort bizarre, que le Connétable pour se mettre en seureté contre les desseins du Roy, fût venu escorté par trois cens Gendarmes qui étoient soudoyez par le Roy même. Ces murmures & ces railleries firent faire plus de réflexion à ce Prince sur une telle démarche, & ne servirent qu'à l'aigrir de plus en plus contre le Connétable. La chose eut de grandes suites; mais avant que de les raconter, l'ordre des temps m'oblige à toucher deux autres points. Le premier est la trahison du Duc d'Alençon. Le Roy fut averti d'un Traité que ce Prince avoit fait avec le Duc de Bourgogne, & le fit arrêter. Il fut convaincu non seulement de ce crime; mais encore d'avoir traité avec les Anglois quelques années auparavant, malgré la bonté avec laquelle le Roy l'avoit délivré de sa prison & rétabli dans ses biens, d'avoir fait de la fausse monnoye, commis divers meurtres, & d'autres actions indignes de sa naissance. Il fut condamné à la mort, & puis, par la grace que le Roy luy accorda, confiné en une prison où il mourut l'an 1476. sans être plaint de personne, ayant pour toutes bonnes qualitez, la valeur, & beaucoup de très-mauvaises, comme l'imprudence, la perfidie, l'ingratitude & un penchant insurmontable à la revolte contre ses légitimes Souverains.

Trahison du Duc d'Alençon découverte.

Arrêt du Parlement contre Jean Duc d'Alençon datté du 18. de Juillet 1474.

Diversion faite au Roy, du côté des Pyrenées.

L'autre point fut ce qui se passa du côté des Pyrénées, où il y eut une fâcheuse diversion. Je ne croy pas toutefois que le Duc de Bourgogne y eût eu aucune part: car il ne paroît pas que ses intrigues fussent ailleurs qu'en Bretagne & en Angleterre, quoiqu'il y eût des Traitez d'Alliance entre luy & les Rois de Portugal, d'Arragon & de Castille.

Jean II. Roy d'Arragon avoit engagé au Roy le Roussillon & la Cerdagne pour trois cens mille écus d'or, à l'occasion de la guerre qu'il faisoit à Charles son fils soutenu par le Roy de Castille, ainsi que je l'ay raconté sous l'année 1462. L'alliance de la France luy avoit été alors fort utile; car outre l'argent qu'il y trouva, dont il avoit grand besoin, il en reçut encore un secours de troupes. Depuis ce temps-là les deux Rois avoient cessé d'être amis: parce que le Roy de France avoit appuyé la revolte des Catalans en faveur de Jean Duc de Calabre, qui auroit apparemment enlevé la Catalogne au Roy d'Arragon, si la mort ne l'eût pas prévenu. De plus ce Prince, qui étoit aussi Roy de Navarre par sa premiere femme, sçut que le Roy avoit fait solliciter Eleonore veuve du Comte de Foix héritiére de Navarre, & qui gouvernoit cet Etat, de mettre des garni-

Chronique scandaleuse. Mariana l. 23. cap. 18.

garnisons Françoises dans ses principales Places. D'ailleurs les habitans du Roussillon souffroient impatiemment la domination des François, qui vivoient en cette extrêmité du Royaume avec beaucoup de licence & peu d'égard pour eux; & ils pressoient le Roy d'Arragon de dégager ce Comté, en rendant au Roy les trois cens mille écus d'or qu'il luy avoit prêtez. Il ne se trouvoit pas alors en état de le faire; mais il y a beaucoup d'apparence qu'il leur fit entendre, que si eux-mêmes faisoient quelque effort pour secouer le joug de la France, il ne les abandonneroit pas. 1474.

Les Habitans de Perpignan se soulevent. Chronique scandaleuse.

Ils ne furent pas long-temps sans le faire; & les habitans de Perpignan, soit d'eux-mêmes, soit de concert avec le Roy d'Arragon, s'étant soulevez, chargérent les soldats François, en tuérent plusieurs, se rendirent maîtres de la Ville, & le Commandant, qui étoit le Seigneur de Lau, fut contraint de se sauver dans le Château avec le reste de sa garnison.

L'armée du Roy met le siége devant la Ville & le leve ensuite à cause d'une Tréve. Lettre du Roy au Seigneur du Lude.

Les habitans l'y assiégérent, & envoyérent demander du secours au Roy d'Arragon, & ce Prince y vint en personne avec une armée. De Lau s'y défendit avec toute la bravoure possible, & donna le temps à Jean de Jouffroy Cardinal d'Alby, qui commandoit l'armée du Roy dans le Comté d'Armagnac, de venir à son secours après la mort du Comte & la prise de Lectoure. Jean Daillon Seigneur du Lude, eut ordre de l'aller joindre avec un renfort de troupes. Ils ravitaillérent le Château de Perpignan, renforcérent la Garnisou, assiégérent la Ville, & la réduisirent à une grande extrêmité en luy coupant les vivres, & mettant le feu aux bleds qui étoient encore sur la terre. La présence & le danger du Roy d'Arragon soutinrent le courage des habitans, & le Prince Ferdinand fils de ce Roy étant arrivé avec une nouvelle armée, obligea celle de France à lever le Siége. Il se fit une Tréve de six mois, & les François se retirérent après avoir bien fourni le Château d'hommes, d'armes & de vivres.

La Tréve finie, le siége recommence, & les Habitans sont obligez de capituler.

Le Roy chagrin de ce Traité amusa long-temps à Paris les Ambassadeurs d'Arragon, & donna ordre de recommencer le Siége, dès que la Tréve seroit finie. Il dura huit mois, & les habitans, malgré leur opiniâtreté, qui alla jusqu'à se réduire à manger les chiens, les chats, les rats & même les cadavres des hommes, voyant que le Roy d'Arragon n'osoit hazarder la bataille, capitulérent. La Ville fut remise sous l'obéïssance du Roy, aussi-bien que celle d'Elne, que les Arragonnois avoient prise, & les choses furent rétablies dans le premier état.

Les habitans de Perpignan furent heureusement surpris de la clémence avec laquelle le Roy leur pardonna leur révolte, nonobstant le massacre qu'ils avoient fait d'un grand nombre de François dans la premiere chaleur du soulevement. Ce Prince s'en fit honneur & un grand mérite auprès d'eux; mais il avoit des raisons pressantes de finir au plutôt cette affaire.

Dessein du Duc de Bourgogne & du Roy d'Angleterre d'entrer en France.

Le Duc de Bourgogne faisoit un nouvel armement, & le plus grand qu'il eût fait encore. Le Roy d'Angleterre n'en faisoit pas un moins formidable,

1474. au Siége de Nuis. Les autres & le Roy en particulier raisonnérent tout autrement, & dirent qu'il falloit le laisser engager dans la guerre avec les Allemans; qu'il y perdroit bien des troupes, & y consumeroit beaucoup d'argent; que s'il étoit battu, on en auroit bon marché en France, & que s'il avoit l'avantage, il n'étoit pas d'humeur à s'en tenir là; qu'il pousseroit sa pointe, & attireroit sur luy toute l'Allemagne. Ce parti fut suivi, & la Tréve prolongée.

Le Roy de son côté se joint contre lui à l'Empereur & aux Princes d'Allemagne.

Ce que le Roy avoit prévû arriva. A la nouvelle du Siége de Nuis l'Empereur & la plûpart des Princes d'Allemagne prirent l'allarme. Le Roy ne manqua pas sous-main d'allumer le feu. Il traita avec eux, & promit que dès que l'armée de l'Empereur s'approcheroit de Nuis, il y envoyeroit la sienne forte de vingt mille hommes.

Le Chanoine Herman de Hesse soutint le Siége avec toute la valeur possible: & quoique l'Empereur & les Princes confédérez d'Allemagne eussent employé sept mois à assembler leurs troupes, il leur donna le temps de le venir secourir.

Le Roy sommé par l'Empereur qui étoit arrivé devant Nuis, de luy envoyer les vingt mille hommes qu'il luy avoit promis, ne se pressa pas de le faire, ne voulant en venir à la guerre ouverte avec le Duc de Bourgogne, que le plus tard qu'il pourroit; & craignant d'ailleurs la descente des Anglois en France: il fit seulement de grandes caresses & des présens à l'Envoyé.

Il fait conclure une ligue entre les Suisses & les Villes du Rhin.

Comines. loc. cit.

Mais il n'agissoit pas moins efficacement, ni moins utilement par d'autres voyes en faveur de ses confédérez d'Allemagne. Il fit conclure une Ligue pour dix ans entre les Suisses & les Villes du Rhin, qui avoient des différends les uns avec les autres, & leur fit comprendre combien il étoit de leur interêt, de n'être pas désunis dans les conjonctures présentes. Les Suisses par son moyen engagérent Sigismond Duc d'Autriche à retirer le Comté de Ferette des mains du Duc de Bourgogne, à qui il l'avoit engagé pour la somme de cent mille florins, & la chose s'exécuta d'une maniére aussi agréable pour le Roy, que choquante pour le Duc de Bourgogne. Car les Suisses & Sigismond firent le Roy arbitre sur quelques difficultez qu'ils avoient entre eux touchant le Comté de Ferette; & sans attendre la réponse du Duc de Bourgogne, ils en chassérent ses troupes, prirent le Gouverneur, l'emmenérent à Basle, & en représailles de quelques violences qu'il avoit faites sur leurs Terres, luy firent couper la tête. Ensuite sans autres formalitez, les Suisses entrérent en Bourgogne, prirent Blamont, assiégérent le Château de Héricourt, taillérent en piéces quelques troupes Bourguignonnes qui étoient venuës au secours; & après avoir fait de grands ravages dans le pays, se retirérent.

Lui suscite encore un nouvel ennemi en la personne du jeune Duc de Lorraine.

Celuy qui surprit le plus le Duc de Bourgogne de tous ceux que le Roy mit en action contre luy, fut le jeune Duc de Lorraine René fils de Ferri Comte de Vaudemont, & petit-fils de René Roy de Sicile qui luy avoit cédé le Duché de Lorraine, comme luy appartenant du chef de sa mere Iolande & de son ayeule Isabelle de Lorraine femme de René Roy de

de Sicile. Le jeune Duc étoit en paix avec le Duc de Bourgogne, & même depuis la mort de Nicolas Duc de Calabre, que la peste venoit d'emporter à Nancy, ils avoient fait ensemble un nouveau Traité. Mais comme d'ailleurs il ne l'aimoit pas; qu'il se défioit des desseins ambitieux d'un si dangereux voisin; qu'il le regardoit comme perdu, vû la multitude des ennemis qui l'attaquoient, il se laissa gagner, luy envoya déclarer la guerre par un Héraut devant Nuis, fit faire le dégât dans le Luxembourg, y prit quelques Places, & rasa une Forteresse appellée Pierreforte, qui n'étoit qu'à deux lieuës de Nancy, & d'où le Duc de Bourgogne, quand il le jugeoit à propos, luy faisoit insulte jusques dans sa Capitale. 1474.

Il falloit avoir autant de fermeté, ou plutôt d'opiniâtreté & de témérité, qu'en avoit le Duc de Bourgogne, pour ne pas s'étonner dans la situation fâcheuse où il se trouvoit, & pour ne pas abandonner son entreprise. Il y avoit un an que le Siége de Nuis duroit, & il étoit luy-même comme assiégé par l'armée de l'Empereur & de l'Empire beaucoup plus nombreuse que la sienne; mais ni les excessives dépenses, ni la fatigue de ses troupes, ni la difficulté des convois, ni le ravage de ses Terres, ni ce qu'il devoit appréhender du Roy de France, ni le danger continuel où sa propre personne étoit exposée, ni les sollicitations fréquentes du Roy d'Angleterre, dont les grands efforts qu'il avoit faits par mer & par terre, devenoient inutiles, rien de tout cela ne l'ébranloit; & il ne répondoit point autre chose à ceux qui luy conseilloient de lever le Siége, 1475. sinon que son honneur y étoit engagé, & qu'il étoit résolu de périr plutôt que de le perdre.

Et se met luimême en campagne à la fin de la Tréve.

Cependant la Tréve entre la France & la Bourgogne étant expirée, le Roy se mit aussi-tôt en campagne. Il prit Roye, Mondidier, & Corbie, & les réduisit en cendres, malgré la capitulation, & fit faire le ravage dans les Comtez de Ponthieu & d'Artois jusqu'aux portes d'Arras. La garnison de cette Place étant sortie pour éteindre le feu d'un Village, fut coupée, & Jacques de Saint Pol Gouverneur de la Place & frere du Connétable, Contai, Carenci & plusieurs autres demeurérent prisonniers. Les Bourguignons furent encore battus vers le même temps auprès de Château-Chinon, & outre les morts qui furent en assez grand nombre, il y eut plusieurs prisonniers de considération, entre autres le Comte de Roussi Gouverneur de Bourgogne & fils du Connétable, le Sire de Longy, le Bailli d'Auxerre, le Sire de Lille, le fils du Comte de Saint Martin, Louïs de Montmartin, Jean de Digoigne, Rugny, Chaligny, & les deux fils du Seigneur de Vitaube, dont l'un étoit Comte de Joigny. Cette action qui fut très-bien conduite par Beraud Dauphin, Seigneur de Combroude, qui commandoit l'armée Françoise, se passa le vingtiéme de Juin.

Conquêtes qu'il fit sur le Duc.

Comines l. 4. ch. 3. Lettre de Louïs XI au Comte de Dammartin dans les Mémoires de Béthune vol. cotté 8437. Comines. Chronique scandaleuse. Registres du Parlement de 1499.

Le Roy cependant envoya le Sire de la Brosse à l'Empereur, pour s'excuser de ce qu'il ne luy avoit point envoyé les vingt mille hommes qu'il luy avoit promis, alléguant pour raison; que le dégât qu'il faisoit sur les Terres du Duc de Bourgogne, étoit plus capable de l'obliger à lever le Sié-

L'Empereur est mécontent du Roy, et pourquoi.

1475. Siége, que s'il alloit luy-même se joindre à l'Empereur devant Nuis. Il l'assûra qu'il continuëroit de faire diversion, le pria de ne point s'accommoder avec leur commun ennemi, ou du moins de ne point faire de Traité avec luy, sans y comprendre la France, l'exhorta à le mettre au Ban de l'Empire, & à confisquer toutes les Terres du Duc qui en dépendoient, & que luy de son côté en feroit autant pour tous les pays que le Duc tenoit de la Couronne de France.

L'Empereur mécontent du Roy, ne répondit point autrement à l'Ambassadeur, que par ce fameux Apologue de l'Ours, sur la peau duquel trois Allemands qui avoient résolu de le prendre, vouloient que leur hôte leur fit crédit pour un nouvel écot. Il faisoit par là entendre au Roy que quand il seroit venu l'aider à prendre le Duc de Bourgogne, & qu'ils l'auroient pris, il seroit temps de partager ses dépouilles, & qu'alors en qualité d'Empereur, il confisqueroit ses Etats dépendans de l'Empire, & le Roy ceux qui étoient mouvans de la Couronne de France.

La Ville de Nuis est mise en sequestre entre les mains du Pape.

L'Ambassadeur s'apperçut bien par cette réponse du panchant que l'Empereur avoit à la paix. Ce Prince en effet voyant Nuis très-pressé, que les vivres commençoient à manquer dans la Place, & qu'elle ne pouvoit pas encore durer quinze jours, consentit à une proposition que luy faisoit le Légat du Pape Sixte IV. qui avoit tâché inutilement jusqu'alors d'accommoder les deux parties. Cette proposition étoit que Nuis fût mis en sequestre entre les mains du Pape, pour en ordonner ce qu'il jugeroit à propos selon les loix de la Justice. Le Légat ayant fait la même proposition au Duc de Bourgogne, il l'accepta aussi, comme un dénouement qui le tiroit d'un extrême embarras, & qui mettoit sa réputation à couvert. La chose fut exécutée, & la Place ayant été remise en la puissance du Légat, les armées se séparérent, & retournérent chacune dans leur pays.

Le Duc de Bourgogne acquiert dans ce Siége le surnom de Terrible.

Rien ne fut plus glorieux que cette expédition au Duc de Bourgogne, & c'est sans doute celle qui contribua le plus à luy acquerir le surnom de *Terrible*, par la terreur que sa contenance fiére répandit dans l'esprit d'une armée d'Allemans plus forte des deux tiers que la sienne. Jamais ils n'osérent l'attaquer dans son camp, & à leur vuë, malgré mille difficultez qui paroissoient insurmontables, il réduisit aux abois la Ville assiégée, tandis que la France, l'Empire, la Lorraine & les Suisses étoient en armes contre luy. Mais on peut dire, & ce fut le sentiment de tous les gens sages de ce temps-là, qu'à la gloire près, il n'y eut jamais d'entreprise plus folle. Elle fit connoître ses desseins ambitieux, luy fit perdre l'occasion de faire beaucoup de mal à la France, luy attira une infinité d'ennemis, & en particulier les Suisses, par les mains desquels il périt malheureusement quelque temps après.

Ligue perpétuelle entre le Roy & les Cantons Suisses, à quelles conditions.

Ce fut à l'occasion de ce Siége, que le Roy fit avec les Cantons une Ligue perpetuelle, nommément contre le Duc de Bourgogne, à condition d'une pension fixe de vingt mille francs qu'il leur payeroit tous les ans, sans préjudice de leur solde ordinaire, lorsqu'ils seroient actuellement dans le service, circonstance que je remarque, parce que dans les autres Traitez

tez que la France avoit faits avec eux, il n'y avoit point encore eu jusqu'alors de condition semblable, ni d'alliance si étroite. Depuis ce temps-là les Suisses furent en grande considération en Europe, & entrérent plus que jamais dans le système des interêts des Princes. 1475. Recueil de Traitez par Leonard.

Ce Traité d'alliance avec les Suisses, & la ruïne de l'armée du Duc de Bourgogne devant Nuis n'avoient ôté au Roy qu'une partie de son inquiétude. Le grand armement qui se faisoit en Angleterre, le nombre des troupes qui passoient incessamment de Douvres à Calais, les liaisons qu'Edouard continuoit d'entretenir avec le Duc de Bretagne, la défiance où l'on étoit du Connétable, qu'on sçavoit être en continuelle négociation avec le Duc de Bourgogne, à qui il faisoit toûjours espérer de luy livrer Saint Quentin & les autres Places qu'il possédoit en Picardie & en Artois, tout cela tenoit le Roy en haleine. Il ne fut pas long-temps en suspens : car peu après la retraite des armées de devant Nuis, il arriva un Envoyé d'Angleterre en équipage de Héraut, qui luy présenta une Lettre de la part d'Edouard; par laquelle il luy demandoit la restitution du Royaume de France, & en cas de refus, luy déclaroit la guerre, *Le Roy d'Angleterre lui déclare la guerre.* Comines l. 4. chap. 5.

Le Roy ayant lû la Lettre, n'en parut point étonné; il parla au Héraut avec beaucoup de douceur & d'honnêteté, & luy dit qu'il sçavoit bien que le Roy d'Angleterre agissoit en cela moins par son propre mouvement, que par celuy des Communes d'Angleterre & par les sollicitations du Duc de Bourgogne & du Connétable; qu'il étoit surpris qu'un Prince si sage s'engageât si aisément dans une entreprise, dont le succès devoit au moins luy paroître très-incertain; que la saison étoit très-avancée; qu'il trouveroit le Duc de Bourgogne avec une armée toute délabrée, & hors d'état de le seconder; que le Connétable luy manqueroit de parole; que c'étoit un brouillon, un dissimulé, un fourbe, qui n'avoit point d'autre vûë que de se faire rechercher & redouter par tous les partis, pour s'attirer de la considération, & se livrer à celuy qui luy feroit de plus grands avantages; que pour luy, il ne demandoit pas mieux que de s'accommoder avec le Roy d'Angleterre, & qu'il ne refuseroit aucune des conditions raisonnables qu'il luy proposeroit. Je sçai, ajoûta-t-il, qu'il a de la confiance en vous; dites-luy de ma part ce que je viens de vous dire, & si vous réüssissez à nous réunir ensemble, je n'en serai pas ingrat; & sur le champ il luy fit présent d'une somme d'argent que le Héraut reçut sans peine; parce que c'étoit assez la coûtume, que les Princes fissent de ces sortes de présens aux Hérauts en pareilles occasions. *Réponse que le Roy fit à son Héraut.*

Un des talens de ce Prince étoit, quand il vouloit s'humaniser, de se rendre maître de l'esprit de ceux avec qui il traitoit. Le Hérant gagné autant par ses maniéres honnêtes, que par son présent & par ses promesses, luy avoua que son maître n'étoit pas éloigné de la paix; mais qu'il ne falloit point parler de négociation, qu'il ne fût passé à Calais. Il promit au Roy d'agir de son mieux selon ses intentions; il luy dit que parmi les Seigneurs du Conseil d'Angleterre, il y en avoit principalement deux qui n'approuvoient point cette guerre, sçavoir les Seigneurs Stamley & Havart; *Avis que celuy-ci luy donna.*

1475. vart ; qu'il leur confieroit ce qu'il luy faisoit l'honneur de luy dire ; & que si-tôt que le Roy d'Angleterre seroit passé, il falloit qu'il leur adressât un homme de confiance, qui auroit facilement audience par leur moyen.

Le Roy fort content de cet entretien, appella Comines, luy donna charge de conduire le Héraut, de ne le point quitter pour l'empêcher de parler en particulier à qui que ce fût, & luy fit en présence de tout le monde un nouveau présent d'une grande piéce de velours.

Tout le monde étoit en attente pour voir la contenance du Roy ; car on avoit bien deviné le sujet de la venuë du Héraut. Il vint rejoindre sa Cour d'un air fort satisfait, & lut à sept ou huit de ses Courtisans les Lettres de défi du Roy d'Angleterre, témoignant ne pas fort s'inquiéter de cette déclaration de guerre, & qu'il avoit pris de si bonnes mesures, que ses ennemis se repentiroient de l'avoir attaqué.

Le Rôy d'Angleterre arrive à Calais

Le Rôy d'Angleterre ne fut pas long-temps sans arriver à Calais avec une des plus belles armées qui eussent de long-temps abordé en France. Le Duc de Bourgogne vint aussi-tôt le trouver, mais avec très-peu de suite. Edouard, qui avoit esperé de le voir à la tête d'une nombreuse armée en fut surpris ; & sur le reproche qu'il luy fit de ce qu'il luy manquoit de parole, le Duc luy répondit que ses troupes le joindroient au premier ordre, & qu'il les avoit envoyées en Lorraine & dans le Duché de Bar, pour s'y rafraîchir aux dépens du Duc de Lorraine qui luy avoit déclaré la guerre durant le siége de Nuis. Il luy présenta pour l'adoucir encore davantage, une Lettre du Connétable, par laquelle ce Seigneur l'assûroit que sçachant le Roy d'Angleterre arrivé avec une si belle armée, il ne garderoit désormais aucun ménagement avec le Roy ; qu'il se mettroit au plutôt en campagne, & qu'il luy livreroit Saint Quentin ; à quoi le Duc de Bourgogne ajoûta qu'il avoit parole de luy, non seulement pour Saint Quentin, mais encore pour toutes ses autres Places.

Chap. 6.

Le Roy d'Angleterre fut fort content de ces avances du Connétable, dont il ne connoissoit pas encore assez le génie. Il étoit à la verité très-disposé à se révolter contre le Roy ; mais le point fixe de sa politique étoit de ne se pas dessaisir, quoiqu'il arrivât, & de ne se point engager en une révolte ouverte sans une asseurance de quelque grand avantage. Ainsi malgré toutes les démarches qu'il faisoit auprès du Roy d'Angleterre & du Duc de Bourgogne, il traitoit toûjours sous-main avec le Roy, dans l'espérance de profiter du danger où il le voyoit.

Il passe à Peronne & est repoussé de devant S. Quentin.

Cependant le Roy d'Angleterre comptant sur la Lettre du Connétable, & sur ce que luy en avoit dit le Duc de Bourgogne, s'avança avec ce Duc jusqu'à Péronne, & envoya un détachement à Saint Quentin pour s'en saisir. Les Anglois ne doutoient pas que dès qu'on les verroit paroître, la Ville ne fit sonner toutes ses cloches, en signe de joye de leur venuë,

venuë; mais il ne se fit aucun mouvement: personne ne vint au devant d'eux, & même quelques-uns s'étant approchez de trop près des murailles, on leur tira quelques volées de canon, qui en tuérent trois. Les autres, pour se venger de cette trahison, faisant quelques désordres aux environs de la Place, une partie de la garnison sortit sur eux; & après quelques escarmouches, les Anglois furent contraints de se retirer en chargeant d'injures le Connétable. 1475.

Il reconnoît qu'il avoit compté mal à propos sur le Connétable, & sur le Duc de Bourgogne.

Le Roy d'Angleterre fut outré de cet affront. Le Duc de Bourgogne tâcha en vain d'excuser la conduite du Connétable, qui devoit, disoit-il, avoir eu quelque nouvelle raison, pour ne pas se déclarer encore si-tôt, & qu'il ne falloit point le condamner sans l'entendre, ni rompre entiérement avec un homme qui pouvoit être d'un si grand poids pour leur parti. Les Anglois ne pouvoient s'accommoder de ces rafinemens; mais le Roy d'Angleterre ne fut pas moins surpris; lorsque dès le lendemain le Duc de Bourgogne vint prendre congé de luy, sous prétexte d'aller rassembler ses troupes cantonnées sur les frontiéres de Lorraine.

Il y avoit long-temps que les Anglois n'avoient fait la guerre en France en corps d'armée. Ils avoient compté sur la connoissance que le Duc de Bourgogne avoit du pays, pour y entrer avec plus de seureté & y prendre des quartiers d'hyver, la campagne ne pouvant pas encore durer longtemps; parce que les pluyes commençoient à rendre les chemins très-difficiles. Ils se plaignoient hautement qu'on les trahissoit, & qu'on ne les avoit appellez en France que pour les faire périr, & avoir l'affront de repasser la mer, sans avoir rien entrepris après tant de peines & de si grandes dépenses; mais quoi qu'ils pussent dire, le Duc de Bourgogne partit & s'en alla en Brabant.

Le Roy envoye un Héraut au Roy d'Angleterre pour lui faire des propositions de paix.

Le Roy n'auroit pû souhaiter de plus heureuses conjonctures, pour venir à bout de ses desseins. Il fit venir un nommé Mérichon natif de la Rochelle domestique du Seigneur de Sales, petit homme, d'assez mauvaise mine; mais de bon sens, & qui avoit des maniéres fort insinuantes. Le Roy ne luy avoit parlé qu'une fois, & avoit reconnu en luy ces bonnes qualitez. Il se servoit volontiers dans les affaires les plus importantes de gens peu connus à la Cour, afin qu'on ne sçût pas même qu'il négotioit. Après luy avoir parlé en présence seulement d'Alain Gouion, Sieur de Villiers Grand Ecuyer de France, parce qu'il vouloit que la chose fût très-secréte, il luy fit prendre dans sa male un équipage de Héraut pour s'en revêtir, quand il approcheroit du camp des Anglois, luy donna ses instructions, & ordre de s'adresser à Stanlei ou à Havart, suivant le conseil du Héraut d'Angleterre, dont j'ai parlé.

Il s'acquita parfaitement de sa commission; & ayant été introduit à l'audience du Roy d'Angleterre, il luy exposa le désir que le Roy avoit de la paix, l'estime qu'il faisoit de sa personne Royale, le peu de fond que les Anglois pouvoient faire sur le Duc de Bourgogne, qui ne les commettoit avec la France, que pour ses interêts particuliers; & que le Connétable n'avoit point d'autre veuë que de l'amuser, & de se servir de sa présence, chap. 7.

 pour

1475. pour faire sa paix plus avantageusement avec la Cour. Il le conjura de la part du Roy d'oublier tout le passé, & sur tout la retraite qu'il avoit donnée autrefois au Comte de Varvik; l'asseurant qu'il l'avoit fait, moins pour luy nuire que pour chagriner le Duc de Bourgogne, dont ce Comte étoit l'ennemi mortel; qu'il étoit prêt de traiter à des conditions raisonnables; que c'étoit le soulagement des deux Nations, & non point la crainte qui luy faisoit faire cette démarche; puisque l'automne qui étoit proche, mettoit la France hors d'insulte, & les Anglois en danger de voir ruïner leur armée sans avoir tiré l'épée, & que s'il vouloit traiter de bonne foy avec le Roy, il le trouveroit très-disposé à entendre ses propositions.

Elles sont acceptées & l'on entre en conferences.

La conclusion des plus importantes affaires ne dépend souvent que d'un moment heureux où on les propose. Le mécontentement que le Roy d'Angleterre avoit du Duc de Bourgogne & du Connétable ne luy permit presque pas de balancer pour accepter ce parti. Il fit expédier sur le champ un sauf-conduit pour ceux que le Roy voudroit employer au Traité, & dès le lendemain les Députez des deux Rois se trouvérent en un Village proche d'Amiens pour conférer.

Le Roy qui n'étoit qu'à quatre lieuës de là, nomma de sa part Louïs bâtard de Bourbon Amiral de France, Saint Pierre & Jean Hebert Evêque d'Evreux. Les Députez du Roy d'Angleterre furent un nommé Challanger, le Docteur Morton, qui fut depuis Chancelier d'Angleterre & Archevêque de Cantorberi, & Havart, un des Seigneurs de l'armée des mieux intentionnez pour la paix.

Ibid.

Traité de Tréve & autres dont elles furent suivies. chap. 8.

Les conférences ne durérent pas long-temps; car après quelques vaines propositions, que les Anglois ne manquoient jamais de faire en ces rencontres, comme de demander la Couronne de France, ou du moins la Normandie & la Guyenne, on en vint à d'autres conditions qu'on pouvoit écouter. On se rapprocha fort de part & d'autre dès la premiére journée, & les Envoyez de Franee s'apperçurent bien que le Roy d'Angleterre avoit autant d'envie de conclure que le Roy même. On communiqua aux deux Rois les articles proposez, & enfin on convint premiérement d'une Tréve de sept ans entre les deux Etats, où leurs alliez seroient compris, s'ils vouloient l'être. Secondement on fit un compromis, par lequel les deux Rois s'obligeoient à terminer tous leurs différends dans l'espace de trois ans par arbitrage, sous peine de trois millions d'écus, que payeroit celuy qui ne voudroit pas se soumettre à la Sentence arbitrale. Troisiémement que le Roy donneroit à Edouard soixante & quinze mille écus argent comptant pour les frais de la guerre, à condition que ce Prince renvoyeroit incessamment son armée au-delà de la mer sans faire aucun acte d'hostilité, & que jusqu'à l'exécution de cet article, Havart & Jean Cheny demeureroient en ôtage à la Cour de France. Quatriémement on conclut une Ligue deffensive & offensive entre les deux Rois, & ils s'obligérent spécialement l'un à l'autre, qu'en cas de guerre civile, le Roy de France ne soutiendroit point les Rebelles d'Angleterre, ni le Roy d'Angleterre les Rebelles de France. Cinquiémement pour mieux cimenter l'u-

Du Tillet Recueil de Traitez, &c.

nion entre les deux Couronnes, on arrêta le mariage d'Elizabeth fille aînée d'Edouard avec Charles Dauphin de France, & qu'au cas que cette Princesse mourût avant l'âge nubile, Charles épouseroit la Princesse Marie cadette d'Elizabeth. Sixiémement, que tandis que les deux Rois vivroient, Louïs payeroit à Edouard tous les ans une pension de cinquante mille écus, à laquelle les Anglois eurent la vanité de donner le nom de Tribut. Comines qui étoit présent, écrit que c'étoit pour l'entretien de la future Dauphine, & qu'elle devoit être payée pendant neuf ans, au bout desquels le Roy en seroit quitte, en donnant en dédommagement au Dauphin & à la Dauphine le revenu du Duché de Guyenne. Il se peut faire que cet article de l'entretien de la Dauphine étoit différent de celuy de la pension; car l'obligation du Roy pour cette somme porte expressément qu'elle seroit payée tandis que les deux Rois vivroient, & il n'y est fait nulle mention du revenu du Duché de Guyenne pour l'éteindre. La forme de cette obligation est remarquable; car elle est passée devant l'Official d'Amiens, qui du consentement du Roy, & nonobstant tout privilége de la Majesté Royale, prononça dèslors contre luy l'excommunication qu'il encoureroit, supposé qu'il ne satisfît pas à cet article. Ce furent là les principaux points de ce Traité, qui fut conclu le vingt-neuviéme d'Août de l'an 1475.

1475.

Recueil de Traitez par Leonard. T. I.

Marguerite d'Anjou veuve de Henri VI. Roy d'Angleterre tira un grand avantage de cette paix; car elle obtint quelques mois après la liberté de revenir en France; mais à condition de renoncer à tous les droits qu'elle pouvoit prétendre en Angleterre, soit pour son douaire, soit pour sa dot, ou à quelque autre titre que ce fût. Elle vêcut encore six à sept ans, qui furent les plus tranquilles de sa vie depuis son mariage avec Henri. Ses adversitez précédentes luy firent trouver de la douceur dans ce repos, qui d'ailleurs n'étoit pas conforme au génie de cette Princesse, née avec un esprit & un courage au dessus de son sexe, capable des plus grandes affaires & des plus hardies entreprises, qui avoit long-temps suppléé à la foiblesse de son mari, non seulement dans le gouvernement de l'Etat, mais encore dans le commandement des armées. La mort de Humfroy Duc de Glocestre, de qui elle trouva moyen de se défaire pour se rendre maîtresse du Gouvernement, dont il s'étoit emparé par la foiblesse du Roy Henri VI. la peut faire regarder comme une des premiéres causes de tant de révolutions qui arrivérent depuis en Angleterre; & si son bonheur avoit égalé sa résolution & sa conduite, elle auroit mérité d'avoir rang parmi les plus grandes Princesses qui eussent jamais monté sur le Trône.

Avantage qu'en tira Marguerite d'Anjou Veuve du Roy Henri VI.

La Tréve ayant été concluë de la maniére que je l'ai dit, les deux Rois furent bien aises d'avoir une entrevûë. Elle se fit à Pequigny sur un pont, fait exprès sur la riviére de Somme, au milieu duquel on éleva une cloison de bois, percée en façon de treillis ou de grille. Edouard abordant le Roy mit un genouil en terre: & il est à remarquer que ces Princes qui se disoient Rois de France, & qui dans les Traitez, & même dans celuy dont je parle, refusoient de donner cette qualité à nos Rois, usoient toûjours,

Entrevuë des deux Rois à Pequigny.

1475. jours, ou presque toûjours à leur égard en ces sortes de rencontres, des anciennes marques de soumission que leur rendoient les Rois d'Angleterre dans les temps, où ils se reconnoissoient authentiquement pour leurs Vassaux. L'entretien se passa avec une satisfaction réciproque: & ils jurérent l'un & l'autre sur les Saints Evangiles l'observation du Traité. Le Roy, après les sermens faits, demanda au Roy d'Angleterre s'il n'avoit point d'envie de voir Paris; mais dans ce moment il se repentit de cette proposition, que le Roy d'Angleterre parut ne pas rejetter. Il le dit à Comines au sortir de la conférence; & la raison qu'il en apporta, c'est, dit-il, que c'est un très-beau Roy qui aime fort les femmes; il pourroit se faire quelque maîtresse à Paris qui luy donneroit envie d'y revenir: Ses prédécesseurs n'y ont été que trop, & je l'aime mieux en Angleterre qu'en France. En effet Havart qui avoit beaucoup contribué à la Treve, luy ayant dit quelques jours après pour luy faire sa cour, que s'il vouloit, il engageroit aisément le Roy d'Angleterre à venir à Paris, il luy répondit d'une maniére qui luy fit comprendre, que ce n'étoit pas trop son intention.

Comines l. 4. chap. 10.

Quelle fut leur conversation.

Pour revenir à la conversation des deux Rois, après quelques discours indifférens & quelques plaisanteries, qui roulérent sur la compléxion amoureuse du Roy d'Angleterre, ils firent retirer leur monde, & s'entretinrent plus sérieusement de leurs affaires. Le Roy en dit deux particularitez à Comines. La premiére, qu'ayant demandé au Roy d'Angleterre, si le Duc de Bourgogne n'entreroit pas dans la Tréve, il luy avoit répondu que ce Duc qui l'étoit venu trouver depuis peu, n'en paroissoit pas content; mais que s'il la refusoit, il luy laisseroit vuider ses querelles particuliéres sans s'en mêler. La seconde, qu'ayant sondé Edouard sur l'article du Duc de Bretagne, & luy ayant fait à peu près la même question, il avoit dit que c'étoit le meilleur ami qu'il eût, & qu'il le prioit de ne luy point faire la guerre. Il s'expliqua encore quelques jours après avec plus de fermeté à du Bouchage & à Saint Pierre, qui, suivant l'ordre qu'ils en avoient eu du Roy, l'avoient remis sur le même sujet; car il leur dit nettement que si on attaquoit le Duc de Bretagne, il repasseroit encore une fois la mer pour le deffendre. Le Roy s'en tint là, & ne luy en parla plus. Il eut grand soin de gagner à force d'argent & de pensions assignées en secret les principaux du Conseil d'Edouard, comme le Chancelier, le grand Ecuyer, Hastinge, Havart, Mongommeri, Chalanger, & quelques autres.

Le Connétable n'étoit pas moins chagrin de la Tréve, que le Duc de Bourgogne: & il fit tous ses efforts pour en empêcher la conclusion, non seulement par les promesses qu'il faisoit toûjours au Roy d'Angleterre de luy livrer ses Places; mais encore par les soupçons qu'il tâchoit de donner au Roy de la conduite de ce Prince, qu'il traitoit d'artifice, & par les nouvelles offres qu'il luy faisoit de rompre entiérement avec le Duc de Bourgogne.

Le Roy tâche de perdre le Connétable dans l'esprit du Duc de Bourgogne.

La finesse peut être quelque temps utile; mais quand on en fait un usage si continuel, il est difficile de la concerter toûjours si bien, qu'à la fin elle

elle ne soit reconnuë, & ne devienne quelquefois dommageable à son auteur. Le Roy jouant au plus fin, faisoit semblant d'écouter volontiers les propositions du Connétable, & de donner dans le piége qu'il luy tendoit; mais ce n'étoit que pour l'y faire tomber luy-même, & pour avoir le moyen de le rendre irréconciliable avec le Duc de Bourgogne. Voicy comment il s'y prit, pour le perdre dans l'esprit de ce Prince d'une maniére à n'en plus revenir. 1475.

Comment il s'y prit pour y réussir.

Comines l. 4. ch. 8.

Dans la plus grande chaleur des négotiations avec le Roy d'Angleterre, un Gentilhomme appellé Louïs de Créville & le Secrétaire du Connétable, nommé Jean Richer, arrivérent à la Cour. Ils s'ouvrirent à du Bouchage & à Comines de ce qu'ils avoient à dire au Roy, suivant l'ordre qu'ils en avoient reçû. Ces deux Seigneurs en firent leur rapport à ce Prince, qui en fut ravi. Ce même jour Contay étoit aussi arrivé; c'étoit un homme très-considéré du Duc de Bourgogne, & qui luy étoit très-attaché: il avoit été pris quelque temps auparavant auprès d'Arras dans une rencontre dont j'ai parlé. On luy laissoit grande liberté sur sa parole, jusqu'à ce qu'il eût payé sa rançon, & tantôt il étoit à la Cour de France, tantôt à celle de Bourgogne. Le Roy luy dit qu'il vouloit le régaler d'une petite Comédie, où il entendroit de belles choses, & le fit mettre dans une chambre avec Comines derriere un paravent. Il se rendit luy-même un peu après dans la chambre. Il y fit entrer Créville & Richer, pour leur donner audience, & fit placer son fauteuil tout proche du paravent, n'ayant avec luy que du Bouchage.

Les deux Envoyez commencérent par témoigner au Roy le chagrin que le Connétable avoit de voir les Anglois en France, qu'il les avoit envoyez tous deux vers le Duc de Bourgogne, pour le conjurer de se départir de son alliance avec le Roy d'Angleterre; qu'ils avoient trouvé le Duc dans une extrême colére contre ce Prince de ce qu'il pensoit à faire une Tréve avec la France; qu'ils avoient tâché de profiter de ce moment, pour le faire rentrer dans son devoir; que peu s'en étoit fallu qu'il ne leur promît, non seulement de renoncer à l'amitié des Anglois, mais encore de les attaquer à leur retour à Calais, s'ils concluoient la Tréve.

Créville voyant le Roy fort content de ce qu'il luy disoit, continua en contrefaisant le Duc de Bourgogne d'une maniére à le rendre ridicule, répétant les injures dont il avoit chargé le Roy d'Angleterre à cette occasion, comment il s'emportoit & frapoit du pied contre le plancher, en jurant Saint George: il luy mettoit en bouche cent extravagances, & rapportoit diverses choses, qui marquoient le mépris qu'en faisoit le Connétable, & le peu d'estime & le peu d'attachement qu'il avoit pour luy, quelque bonne mine qu'il luy fit dans les rencontres.

Le Roy, à qui tout cela plaisoit fort en toutes maniéres, ne laissoit pas tomber la conversation, & eut grand soin en faisant diverses questions à Créville, de luy faire répéter plusieurs fois certaines choses qu'il étoit important que Contay n'oubliât pas.

L'entretien finit par le conseil que les deux Envoyez donnérent au Roy de

1475. de la part du Connétable, qui étoit de faire une Tréve avec les Anglois, & de leur accorder, pour les contenter, une ou deux petites Villes, où ils pussent loger durant l'hyver, comme Saint Valery & Eu. C'étoit-là encore un tour de souplesse du Connétable, qui espéroit par-là contenter au moins en partie le Roy d'Angleterre, & l'adoucir par cette espéce d'échange, sur le refus qu'il luy avoit fait de Saint Quentin, malgré ses promesses réitérées.

Le Roy fut fort choqué de cette proposition, où il appercevoit la fourbe & la malice du Connétable; mais il dissimula, & se contint, d'autant plus qu'il sçavoit déja la conclusion du Traité avec le Roy d'Angleterre. Il dit seulement aux deux Envoyez qu'il penseroit à ce qu'ils luy avoient proposé, & qu'il envoyeroit bien-tôt quelqu'un de sa part au Connétable.

Dès qu'ils se furent retirez, Comines & Contay sortirent de derriere le paravent, celuy-cy pouvant à peine en croire ses propres oreilles sur ce qu'il avoit entendu. Il étoit saisi d'indignation contre le Connétable, non seulement pour les insolences qu'on venoit de dire de sa part au Roy contre le Duc de Bourgogne; mais encore parce qu'il sçavoit qu'actuellement il étoit en négotiation avec le Duc, pour l'engager à empêcher la Tréve, tandis qu'il persuadoit au Roy de la faire. Il étoit dans l'impatience de monter à cheval pour aller rendre compte à son maître de ce qui s'étoit passé. On ne l'arrêta pas long-temps; il écrivit sur le champ tout ce dont il avoit été témoin, afin que rien ne luy échapât, & prit congé du Roy, qui luy donna une Lettre de créance écrite de sa propre main au Duc de Bourgogne. Ce Prince ayant été informé de tout ce détail par Contay, jura la perte du Connétable, & ne pensa plus qu'à traiter de son côté avec le Roy.

Le Duc jure la perte du Connétable & fait une tréve avec le Roy. Comines. l. 4. chap. 11.

En effet, une Tréve de neuf ans fut concluë à Vervins: mais le Duc de Bourgogne demanda au Roy qu'elle ne fût publiée qu'après qu'Edouard seroit arrivé en Angleterre; afin que tout le monde connût qu'il avoit fait son Traité à part, & non de concert avec le Roy d'Angleterre. Edouard l'ayant sçu, en fut tellement choqué, qu'il offrit au Roy de se joindre à luy contre le Duc de Bourgogne, & de repasser la mer l'Eté prochain pour l'attaquer; mais le Roy trop content de voir partir les Anglois, & persuadé que leur antipathie contre les François les auroit bien-tôt réunis avec les Bourguignons, remercia le Roy d'Angleterre, luy fit entendre que c'étoit le même Traité de Tréve, où l'on avoit offert au Duc de Bourgogne de le comprendre, & que seulement le Duc avoit souhaité en avoir un acte particulier.

Ce que l'on dit du promt retour du Roy d'Angleterre dans son Royaume.

Ce prompt retour du Roy d'Angleterre dans son Royaume fit beaucoup raisonner le monde. On avoit cru dans les Cours de l'Europe la France à deux doigts de sa perte; car il n'y avoit rien de plus beau & de mieux équipé que l'armée Angloise. On y étoit persuadé du courage & de l'habileté d'Edouard dont il avoit donné tant de preuves: on sçavoit que c'étoit la nation même qui l'avoit engagé à cette guerre; & qu'elle étoit résoluë à la pousser vigoureusement. On connoissoit l'ambition du Duc de Bourgogne

gogne & son animosité contre la France; l'Etat étoit plein de mécontens; on étoit par tout attentif à voir comment le Roy démêleroit cette fusée : & on fut bien surpris, lorsqu'on vit en si peu de temps les deux Rois réconciliez & se séparer bons amis. La plûpart des Seigneurs Anglois en murmuroient hautement, & disoient qu'ils n'étoient venus en France, que pour se laisser tromper par les François; & Comines s'entretenant avec un Gentilhomme Gascon qui étoit au service du Roy d'Angleterre, & luy ayant demandé combien ce Prince avoit gagné de batailles en personne; Neuf, luy répondit-il; & combien en a-t-il perdu, reprit Comines? Une seule, répliqua-t-il, & c'est celle que vous luy faites perdre par votre Tréve, & vous luy ôtez plus d'honneur en le renvoyant de la sorte dans ses Etats, qu'il n'en a acquis par toutes ses victoires. 1475.

La vérité étoit que ce Prince qui avoit acquis, soutenu & recouvert sa Couronne à la pointe de l'épée, étoit ennuyé de la guerre, & qu'il vouloit jouïr en paix du fruit de ses grandes actions; qu'il aimoit le plaisir; qu'il souhaitoit ardemment le mariage de sa fille avec le Dauphin de France, pour n'avoir plus rien à craindre de ce côté-là; qu'il avoit été forcé à passer la mer par les Communes d'Angleterre; qu'il en avoit pour cet effet tiré un gros argent, dont il luy restoit encore une grande partie, & qu'il étoit bien aise de le mettre en réserve avec celuy qu'il avoit gagné par le Traité; que sur quelques propositions que le Roy luy avoit fait faire même avant son passage, il avoit presque dèslors pris son parti, & que le mécontentement qu'il eut du Duc de Bourgogne & du Connétable, ne furent guéres que le prétexte dont il se servit, pour colorer son accommodement; qu'il y étoit si résolu, qu'il ne pensoit guéres à autre chose, qu'à sauver les apparences, pour ne point trop chagriner les Anglois; que dans cette vûë il avoit amené avec luy douze des plus considérables des Communes, gens peu accoûtumez à la guerre, prévoyant bien qu'ils seroient bien-tôt las des fatigues qu'il y faut essuyer: que ceux-cy en effet pensant que l'affaire se décideroit au plutôt par une bataille, & voyant que les choses tiroient en longueur, commencérent à s'ennuyer, & furent des premiers à le porter à la paix comme il le souhaitoit, & qu'il se servit d'eux pour se disculper auprès des Anglois, ainsi qu'il l'avoit prétendu. De sorte que les deux Rois arrivérent chacun à leur but, & préférérent en cette occasion leur interêt au point d'honneur, qui sembloit défendre à l'un de demander la Tréve, & encore plus à l'autre de l'accorder à si bon marché.

Motifs qui avoient porté ce Prince à s'accommoder avec la France.

Comines loc. cit.

Mais la dupe de tout ce manége, & qui méritoit de l'être, fut le Connétable de Saint Pol. Il luy en coûta la vie; & c'est-là où aboutirent les rafinemens de sa politique outrée, si funeste à l'Etat & aux interêts de son Souverain, & enfin à luy-même.

Le Connétable est la dupe de toute cette Politique.

Le Roy d'Angleterre indigné d'avoir été joué par le Connétable à Saint Quentin, non seulement avoit abandonné ses interêts, quoiqu'il eût épousé sa niéce, & qu'il eût toûjours fort affectionné sa famille; mais encore il avoit mis entre les mains du Roy deux Lettres qne ce Seigneur luy avoit

1475. voit écrites pour l'animer à la guerre contre la France, & avoit découvert toutes ses intrigues. Il y avoit là dequoi le convaincre de trahison par son propre fait: mais il falloit s'en saisir, & la chose étoit difficile, à moins que de le faire de concert avec le Duc de Bourgogne. Ce Duc piqué jusqu'au vif du récit que Contay luy avoit fait de l'audience de Créville, avoit aussi résolu la perte du Connétable; mais la haine qu'il avoit conçuë contre luy étoit fort combatuë par celle dont il étoit animé contre le Roy, & par l'interêt qu'il avoit à conserver en France un homme capable & toûjours prêt d'y exciter des brouilleries. Néanmoins le ressentiment d'un outrage si récent prévalut, & le Roy l'empêcha de se rallentir par des conditions si avantageuses pour le Duc, qu'il donna les mains à tout.

Ces conditions étoient qu'il auroit Saint Quentin, Ham, Bohain, & avec cela toutes les Places & Terres du Connétable qui se trouveroient enclavées dans ses domaines, & de plus tout son argent & tous ses biens meubles en quelque lieu qu'ils fussent. Depuis plusieurs années que Saint Quentin avoit été enlevé au Duc, il avoit fait tous ses efforts pour le ravoir, & le desir de rentrer en possession de cette Place avoit toûjours été la source des querelles qu'il avoit euës tantôt avec le Roy & tantôt avec le Connétable. La tête de ce Seigneur fut mise à ce prix. Les deux Princes convinrent de l'assiéger quelque part qu'il se retirât, & que celuy des deux qui le prendroit, en feroit justice au plus tard dans huit jours, ou le livreroit à l'autre. C'est la premiére fois, dit Comines, que ces deux Princes agirent de concert.

Embarras où il se trouvoit.

Comines l. 4. chap. 12.

Le Connétable toûjours aux aguets, & qui étoit sur ses gardes plus que jamais, fut averti par ses espions du dessein qu'on tramoit contre sa liberté & sa vie, & n'en douta plus, quand il vit Genlis & plusieurs autres qui luy avoient toûjours été dévouez, se retirer les uns à la Cour de France, & les autres à la Cour de Bourgogne. Il délibéra sur le parti qu'il avoit à prendre. Les deux Princes avoient cru qu'il se jetteroit dans Ham, dont il avoit extraordinairement fortifié le Château, & qu'il avoit rempli de vivres & de munitions, pour y soutenir un très-long Siége; & ils étoient résolus de joindre leurs armées pour l'y assieger. La chose luy parut dangereuse, car quoiqu'il eût lieu d'espérer que les deux Princes & les deux nations ne pourroient être long-temps ensemble sans se brouiller, & que pour peu que le Siége durât, il naîtroit des défiances & des jalousies qui luy ouvriroient quelque voye de salut, il appréhenda d'être trahi par ceux qui se renfermoient avec luy dans la Place, la plûpart des gens qu'il avoit eus jusqu'alors à ses gages ou à sa solde étant Sujets du Roy ou du Duc.

Un autre parti qu'il pouvoit prendre, étoit de s'enfuir en Allemagne avec tout ce qu'il avoit d'argent, en attendant l'occasion de quelque changement dans les affaires, qui luy donneroit le moyen de se raccommoder avec l'un ou avec l'autre. Ce parti étoit le plus sûr: mais il perdoit par là tous ses biens, toutes ses Places, toutes ses Terres, sa charge de Connétable, & toute la considération où il avoit été.

Il

Il ne luy restoit plus que d'avoir recours à la miséricorde d'un des deux Princes, en se livrant absolument à luy, sans plus flotter entre les deux partis, comme il avoit toûjours fait, & en achetant son pardon de l'un par la rupture ouverte qu'il feroit avec l'autre. Mais il ne croyoit pas pouvoir attendre de grace du côté du Roy, à qui il sçavoit que le Roy d'Angleterre avoit donné les Lettres qui contenoient sa trahison. Il avoit aussi beaucoup à craindre de la colere du Duc de Bourgogne, à qui il avoit manqué de parole une infinité de fois sur l'article de la restitution de Saint Quentin, dont il avoit si souvent rompu les mesures, & qui le regardoit comme la cause de la Tréve des Anglois avec la France, sans parler de l'indiscrétion de Créville, dont le Duc avoit été si fort irrité, & dont apparemment le Connétable, qui ne manquoit pas d'espions à la Cour de Bourgogne, étoit informé. 1475.

Ce qui augmentoit son embarras, c'étoit qu'il falloit prendre au plutôt sa résolution; parce qu'il sçavoit que le Roy assembloit déja ses troupes pour venir l'investir dans Saint Quentin, où il ne se croyoit pas en sûreté. Enfin après bien des délibérations, il prit un des plus courts chemins qu'il pouvoit prendre pour aller au précipice. Il résolut de se jetter entre les bras du Duc de Bourgogne, comptant beaucoup premiérement sur la facilité avec laquelle ce Prince rompoit les Traitez les plus solemnellement jurez avec le Roy. Secondement sur l'espérance qu'il luy donneroit d'exciter des troubles dans le Royaume par le grand nombre d'amis qu'il y avoit; & troisiémement sur sa propre adresse à manier les esprits, s'assûrant que pourvû qu'il pût parvenir à luy parler, il l'appaiseroit, & luy feroit un plan des desseins qu'il méditoit contre la France, dont il seroit charmé.

Il se jette entre les bras du Duc de Bourgogne, & par là dans le précipice.

Il envoya donc un homme de confiance au Duc de Bourgogne, pour le supplier de luy envoyer un sauf-conduit, afin qu'il pût avoir au plutôt l'honneur de l'entretenir sur des choses de la derniére importance pour le bien de son Etat. Le Duc de Bourgogne faisoit alors la guerre au Duc de Lorraine, qui s'étoit déclaré contre luy durant le Siége de Nuis. Il assiégeoit actuellement Nancy, & fit d'abord difficulté d'accorder le sauf-conduit; mais après y avoir pensé, il se ravisa & le donna. Dès que le Connétable l'eut reçu, il partit brusquement de Saint Quentin avec quinze ou vingt chevaux seulement, & prit la route de Mons, où étoit le Seigneur des Meriez grand Bailli de Haynaut le meilleur ami qu'il eût, & attendit là les ordres du Duc de Bourgogne.

Comines l. 4. chap. 12.

Le Roy fut aussi-tôt averti du départ du Connétable, & alla sans tarder se présenter devant Saint Quentin avec huit cens hommes d'armes. La fuite du Connétable avoit tellement déconcerté tous ses amis, qu'ils n'osérent faire aucune résistance, & remirent la Place au Roy à la premiére sommation. Il s'en assûra par une bonne garnison, & envoya promptement un courier au Duc de Bourgogne, pour luy dire qu'il en étoit le maître. Ce fut-là le coup fatal pour le Connétable: car le Roy tenant Saint Quentin avoit dequoy acheter sa tête du Duc de Bourgogne, & ce Seigneur ayant perdu cette Place, n'avoit pas de quoy rompre ce marché. Sur cet avis le

Le Roy durant ce tems-là se saisit de S. Quentin.

1475. Duc de Bourgogne envoya ordre au grand Bailli de Haynaut de faire bonne garde, pour empêcher que le Connétable ne s'évadât de Mons, & de luy ordonner de sa part de ne pas sortir de la maison où il s'étoit logé. Le Bailli, quoiqu'à regret, exécuta son ordre, de telle maniére toutefois, que si le Connétable eût été bien résolu de s'enfuir, la chose ne luy auroit pas été fort difficile; mais il ne le voulut pas, & suivit toûjours son premier dessein.

Le Connétable est arrêté à Mons.

Le Roy fort content jusques-là de la conduite du Duc de Bourgogne, luy fit dire par du Bouchage qu'il étoit prêt de luy remettre Saint Quentin, qu'il le prioit de ne point différer à exécuter le Traité, selon lequel il devoit ou luy livrer le Connétable, ou luy faire couper la tête huit jours après sa prise.

Le Duc de Bourgogne hésite quelque tems à le livrer au Roy.

Chronique scandaleuse.

Cette sommation embarassa fort le Duc, qui n'étoit pas encore bien déterminé à perdre le Connétable, sur-tout après luy avoir donné sûreté par un sauf-conduit. D'autre part il voyoit beaucoup de troupes Françoises en Champagne, le Duc de Lorraine retiré à la Cour de France, & le Roy avancé jusqu'à Verdun. Il avoit sujet d'appréhender qu'il ne prît la protection du Duc de Lorraine, & qu'il ne retînt Saint Quentin. Il faisoit son compte d'unir la Lorraine à ses Etats dès qu'il auroit pris Nancy. La conquête de ce Duché joignoit la Bourgogne au Luxembourg, & en étant une fois le maître, il alloit sur ses Terres depuis la Hollande jusqu'auprès de Lyon. Dans cette irrésolution il trouvoit toûjours des prétextes de délai, & il se passa un mois au-delà du terme des huit jours marquez dans le Traité. Son dessein, selon toutes les apparences étoit de prendre Nancy, & ensuite de se déterminer selon les conjonctures : mais il le manqua par la trahison d'un Italien qui avoit le plus d'autorité dans ses troupes; & en qui il avoit mis toute sa confiance.

Ce Général s'appelloit Campobasso Napolitain banni de son pays, parce qu'il s'y étoit toûjours declaré pour le parti Angevin. C'étoit un scélerat, qui malgré les grands biens dont l'avoit comblé le Duc de Bourgogne, après l'avoir pris à son service, entretenoit une secréte intelligence avec le Duc de Lorraine, & luy avoit promis de faire tout son possible, pour tirer le Siége de Nancy en longueur. Dès le temps même qu'il avoit été faire des troupes en Italie pour le Duc de Bourgogne, il avoit fait offre au Roy de le luy livrer vif ou mort à la premiére occasion; & il s'offrit de nouveau à le faire étant au Siége de Nancy. Quelques-uns pour diminuer le crime de Campobasso, ont écrit que c'étoit l'effet du ressentiment de ce Capitaine, à qui, disoit-on, le Duc de Bourgogne avoit donné un soufflet, sur ce qu'il insistoit trop fortement pour le détourner de faire la guerre au Duc de Lorraine. L'opiniâtreté avec laquelle il continua de s'appliquer à faire périr le Duc de Bourgogne, rend la chose vraysemblable. Quoiqu'il en soit, le Roy eut horreur de cette perfidie, & en fit avertir le Duc de Bourgogne par Contai; mais ce Duc se défiant de ce Prince plus que d'aucun homme du monde, crut que c'étoit un artifice, pour luy faire perdre le meilleur de ses Capitaines. Il dit que si cela étoit

Comines l. 4. chap. 13.

Paul Emile.

étoit vray, le Roy ne le luy auroit pas fait dire, & eut en Campobasso plus de confiance que jamais. 1475.

Cependant comme le Roy le pressoit toûjours d'accomplir le Traité, & qu'il avoit sujet d'appréhender de fâcheuses suites d'un plus long refus, il assembla son Conseil de guerre, pour sçavoir précisément le temps auquel on emporteroit Nancy. On l'assura que selon toutes les apparences, la Place ne dureroit pas au delà d'un jour qu'on luy marqua. Sur cela il envoya ordre à Hugonet son Chancelier & à Imbercourt, tous deux ennemis mortels du Connétable, de le conduire à Péronne, & de le livrer au Roy tel jour, auquel il comptoit qu'il auroit pris Nancy, résolu selon toutes les apparences, de leur envoyer un contre-ordre dès qu'il seroit maître de la Place.

Il le lui remet enfin & l'on fait le procès au Connétable.

Le Connétable fut transporté à Péronne; Nancy ne fut pas pris dans le temps que le Duc avoit espéré; & le jour étant venu, Imbercourt & le Chancelier mirent leur prisonnier entre les mains du bâtard de Bourbon Amiral de France & de Saint Pierre. On assûra depuis à Comines que trois heures après, le contre-ordre arriva; mais l'affaire étant faite, il n'y eut plus de remede. Le Connétable fut conduit à Paris, où il fut mis à la Bastille, & le Parlement travailla aussi-tôt à son procès. Il fut bien-tôt instruit, & le coupable aisément convaincu de trahison & de félonie par ses propres Lettres, que le Roy d'Angleterre avoit mises entre les mains du Roy, & par d'autres qu'il avoit écrites au Duc de Bourbon pour l'engager à la révolte.

Qui est condamné à avoir la tête tranchée.

Chronique scandaleuse.

Le Chancelier de France présidant à ce jugement le condamna à avoir la tête tranchée. On luy prononça son Arrest après qu'on luy eut ôté le Collier de l'Ordre de Saint Michel, & demandé l'épée que le Roy luy avoit ceinte en le faisant Connétable; mais elle luy avoit été enlevée lorsqu'il fut arrêté à Mons. Il fut exécuté en la Place de Gréve le Mardy dix-neuviéme de Décembre de l'an 1475. & souffrit la mort avec beaucoup de constance & de résignation, & avec tous les sentimens de religion qu'on eût pû attendre d'un homme qui auroit vécu d'une maniére plus conforme à l'Evangile, qu'il n'avoit fait.

Caractére de ce Seigneur.

Telle fut la fin de Loüis de Luxembourg Comte de Saint Pol Connétable de France, homme en qui tout étoit grand, l'esprit, le courage, la prudence, l'habileté dans la guerre, la naissance, les honneurs, les richesses, l'ambition. La fortune avoit secondé son mérite, en l'élevant à la premiére Charge du Royaume, après qu'il eut pendant plusieurs années tenu le premier rang en celle de Bourgogne. Il n'avoit pû se garantir de la contagion de ces deux Cours, où la fourbe & la perfidie régnoient; & jamais homme ne balança moins à employer ces deux moyens, quand il les crut utiles pour maintenir, ou pour accroître son autorité. Né Vassal de l'un & de l'autre Prince, & non content d'en être estimé, aimé, comblé d'honneurs, il voulut en être craint; & ce qui ne convient guéres à un particulier, quelque grand & puissant Seigneur qu'il puisse être, il entreprit de tenir les deux Puissances en équilibre. Comme il n'avoit ni le pouvoir de l'exécuter, ni la hardiesse de faire paroître ce dessein en se dé-

 clarant

1475.

clarant ouvertement pour l'un ou pour l'autre, il travailla par des intrigues secrétes qui furent long-temps cachées aux deux Souverains, mais qui ayant été enfin découvertes, le perdirent. Il avoit jusqu'au jour de son exécution espéré que l'Arrest seroit moins rigoureux, & que le Roy se contenteroit de le confiner dans quelque Château, comme il avoit fait le Duc d'Alençon: & il comprit alors le sens d'un mot équivoque que le Roy luy avoit écrit un peu après la Tréve concluë avec l'Angleterre, qu'il auroit besoin d'une tête comme la sienne, pour démêler bien des affaires qu'il avoit sur les bras. Ce fut un bien pour le Royaume d'être délivré d'un esprit aussi dangereux que celuy-là qui l'avoit brouillé si longtemps, & mis depuis peu à la veille d'une désolation entiére, si les Anglois avoient suivi ses conseils, au lieu de se rebuter de ses tromperies. Il n'y eut plus de Connétable en France durant tout le reste de ce Regne; & ce fut sans doute par politique que le Roy n'en fit point; c'est-à-dire, pour empêcher la jalousie des prétendans à ce haut emploi, & pour ne mettre entre les mains de personne autant de puissance, que cette charge en donnoit à celuy qui la possedoit: ce fut Charles de Melun qui en fit les fonctions par commission.

Brantome, Eloge de Louïs XI.

Le Roy goûta dans cette mort non seulement le plaisir de la vengeance, mais encore celuy de s'être défait du seul de ses Sujets capable alors de luy donner de l'inquiétude: car le reste de la Cour étoit devenu fort soumis, & il avoit fait tant de bien aux Bourbons qui étoient les plus à craindre, & il témoignoit pour eux tant de considération, qu'ils ne pouvoient espérer dans la révolte où ils avoient été autrefois fort portez, plus d'avantage qu'ils en trouvoient dans l'obéïssance & dans la fidélité qu'ils devoient à leur Souverain.

Avantages que le Duc de Bourgogne tira de sa mort.

A cela près le Duc de Bourgogne eut tout le profit de la lâcheté qu'il avoit faite en livrant le Connétable, après luy avoir promis sûreté par un sauf-conduit. Le Roy exécuta fidellement les articles du Traité: il luy céda Saint Quentin, Ham & Bohain avec tous les meubles du Connétable, dont le Trésor qu'on avoit cru fort grand, ne passoit pas soixante & douze mille écus.

Comines l. 5, chap. 1.

Le Roy n'avoit point encore vû son Etat si tranquille depuis qu'il étoit sur le Trône. Il étoit sûr du Roy d'Angleterre, bien informé qu'il ne songeoit qu'à passer le reste de ses jours dans le repos; pourvû qu'on ne troublât pas celuy du Duc de Bretagne; & Louïs six semaines avant la mort du Connétable, avoit fait un Traité avec ce Duc, par lequel il s'obligeoit à le laisser joüir de son Duché avec les mêmes franchises & prérogatives qu'il avoit sous le précédent Regne. Le Duc de sa part avoit fait une rénonciation entiére à toutes les alliances, qu'il avoit été jusqu'alors contraint de faire au préjudice du Roy pour sa propre conservation, & ils avoient signé une Ligue défensive entre eux. D'ailleurs il y avoit une Tréve de neuf ans avec le Duc de Bourgogne, & le Roy le voyoit sur le point de s'attirer de nouvelles & de grosses affaires du côté de l'Allemagne, qui luy faisoient moins appréhender les effets de son inconstance & de sa haine invéterée contre la France.

Inventaire des Chart. T. 3.

En

En effet, le Duc de Bourgogne s'étant rendu maître de Nancy & de toute la Lorraine; & le Roy, par un article secret signé de sa main, lorsqu'on se saisit du Connétable, luy ayant promis de ne point entrer dans la querelle du Duc René, il ne songea plus qu'à se venger des Suisses, comme il avoit fait de ce jeune Prince, pour les courses qu'ils avoient faites sur ses Terres pendant le Siége de Nuis, & à se dédommager par la conquête de leur pays, de la perte qu'ils luy avoient causée du Comté de Ferréte. 1475. Comines loc. cit. Observations sur l'Histoire de Comines.

Il reprit ses vastes desseins d'étendre son Domaine. La conquête de la Lorraine, située entre les Pays-bas & la Comté de Bourgogne unissoit tous ses Etats, & par ce moyen il avoit le chemin libre jusqu'aux frontiéres des Suisses & des Villes d'Alsace qui s'étoient liguées avec eux contre luy. Il sçavoit en quelle consternation ces Villes aussi-bien que les Suisses étoient depuis qu'ils le voyoient à leurs portes en état de les châtier, & il faisoit bien son compte de venir à bout des uns & des autres en une seule campagne. *Vastes projets de ce Prince.*

Ses vûës s'étendoient beaucoup plus loin. Il se traitoit actuellement une affaire très-importante entre luy & René d'Anjou Roy de Sicile, qui pensoit sérieusement à le faire son héritier pour la Provence, dont il prétendoit pouvoir disposer par testament. Jean de Cossa Sénéchal de Provence, Chef de son Conseil, étoit, ou du moins paroissoit être tout-à-fait dans les interêts du Duc de Bourgogne, & exhortoit le Roy de Sicile à persister dans ce dessein. Le Roy depuis quelque temps en avoit très-mal usé à l'égard de ce Prince: car sur un simple soupçon de quelques liaisons préjudiciables à l'Etat qu'on prétendoit qu'il avoit prises avec le Duc de Bretagne, &, sous prétexte de prendre ses sûretez, il s'étoit saisi d'Angers & du Château de Bar qu'il luy retenoit: de sorte que René ne joüissant plus du Duché de Lorraine qu'il avoit été obligé de remettre entre les mains de son petit-fils, se voyoit presque tout dépouillé avant sa mort. Le Duc de Bourgogne par cette donation auroit été en pouvoir de fondre dans le Royaume de ce côté-là aussi-bien que du côté de la Picardie. Comines chap. 2.

Il faisoit entrer dans son plan non seulement la Provence, les Suisses & les Villes d'Alsace, mais encore le Duché de Milan, où la conquête de la Suisse luy donneroit passage. Celuy qui étoit alors maître de ce Duché étoit Galeas Sforce, & il ne le possédoit que par l'usurpation de son Pere François Sforce, qui tout bâtard qu'il étoit, s'en étoit emparé. Galeas manquoit de la plûpart des grandes qualitez de son prédécesseur; il étoit haï de ses Sujets pour ses excessives débauches: & quoiqu'il eût fait alliance avec le Duc de Bourgogne, ce Duc qui ne pardonnoit rien, sur tout quand la vengeance servoit à satisfaire son ambition, se souvenoit toûjours avec chagrin, que Galeas durant la guerre du bien public étoit venu au secours du Roy avec quatre cens Lances & trois mille fantassins, & que c'étoit en suivant les conseils de son Pere, que le Roy avoit dissipé la Ligue, & divisé les uns des autres tous ceux qui la composoient.

1475. Comme il étoit sans cesse occupé de ces sortes de projets, il ne négligeoit rien de tout ce qui pouvoit luy en faciliter l'exécution. C'étoit dans cette vûë qu'il s'étoit fortement attaché Iolande de France Duchesse & Régente de Savoye pendant la minorité de Philbert I. du nom Duc de Savoye qui étoit encore fort jeune. Cette Princesse sœur du Roy ne cédoit guéres à son frere dans l'habileté pour le gouvernement. Elle s'étoit trouvée fort embarassée à la mort du Duc Amedée IX. son mari. Le Roy, le Duc de Bourgogne, les Comtes de Romont & de Bresse, & l'Evêque de Genéve freres du feu Duc prétendirent à la Régence. Elle fit si bien sa partie, qu'ils furent tous exclus, & que suivant la derniére volonté du Duc, elle l'emporta. Depuis ce temps-là elle avoit été fort en garde, tant contre le Duc de Bourgogne que contre le Roy: mais se défiant encore plus du Roy, elle avoit toûjours été très unie avec le Duc de Bourgogne, & même actuellement il avoit parmi ses troupes quatre mille hommes de celles de la Duchesse.

Guichenon Hist. de Savoye. T. I.

Ibid. Comines l. 5. chap. 3.

Le secret dont se servit le Duc pour la maintenir dans ses interêts, étoit celuy qu'il employoit si utilement depuis long-temps, pour s'attacher plusieurs autres Princes. Il luy faisoit espérer de marier sa fille avec le jeune Duc de Savoye, nonobstant la disproportion de l'âge. Soit que la Duchesse de Savoye se laissât prendre comme les autres à cet appas, soit qu'elle en fit seulement semblant, elle trouvoit toûjours son compte à avoir un aussi puissant appui, que le Duc de Bourgogne contre les entreprises du Roy de France: mais elle avoit une autre raison particuliére pour le secours qu'elle luy donnoit; c'est qu'elle sçavoit que les Suisses qui avoient déja enlevé quelques Places au Comte de Romont oncle du Duc de Savoye pour la raison que je dirai tout à l'heure, ne paroissoient pas disposez à les rendre, & sembloient même vouloir pousser plus loin leurs conquêtes dans les Etats de Savoye. Le Duc de Bourgogne profitoit adroitement de cette conjoncture, & prenant ce prétexte de faire la guerre aux Suisses, se faisoit honneur du zéle qu'il avoit pour les interêts de la Duchesse, & pour ceux du Comte de Romont qui le sollicitoit fortement de le venger.

Olivier de la Marche l. 2. ch. 5.

Le Roy tâche en vain de le detourner de faire la guerre aux Suisses.

A en juger par les démarches que le Roy affecta de faire pour empêcher cette guerre, on ne pouvoit douter qu'elle ne luy déplût. Il proposa une entrevûë au Duc de Bourgogne sur ce sujet, & ne pouvant l'y engager, il le fit prier par ses Envoyez de ne point faire la guerre aux Suisses, & de les laisser vivre en paix dans leurs montagnes, vû qu'ils ne pensoient plus à luy faire aucun mal. Mais ce n'étoit pas là une régle fort sûre pour bien connoître les intentions de Louïs, dont la maniére la plus ordinaire étoit d'aller à ses fins par les voyes qui y paroissoient les plus opposées. Son véritable interêt qu'il connoissoit bien, étoit que le Duc de Bourgogne eût ailleurs qu'en France dequoy occuper son esprit inquiet; sauf à le traverser sous-main dans ses entreprises pour les faire échouer. Ainsi le Duc demeurant ferme dans sa résolution, se disposa à faire la guerre aux Suisses.

Comines l. 5. ch. 1.

Motifs du Duc dans cette guerre.

Son véritable motif dans cette guerre, ainsi que je l'ai dit, étoit de s'agran-

s'agrandir, de punir les Suisses des ravages qu'il avoient fait dans ses Etats durant le Siége de Nuis, & de se venger de la perte du Comté de Ferréte dont ils avoient été la cause. Le prétexte étoit la défense du Comte de Romont qui avoit été attaqué par les Suisses pour un sujet qui n'étant qu'une bagatelle, eut de grandes suites. 1475.

Un Marchand Suisse passant sur les Terres du Comte de Romont avec une charette chargée de peaux de mouton, fut insulté, & sa marchandise enlevée. Les Suisses demandérent justice de cette violence; & comme on ne se mettoit pas fort en peine de la leur faire, ils prirent les armes, entrérent sur les Terres du Comte de Romont, s'emparérent de divers Châteaux & de Granson petite Ville sur le Lac de Neuchâtel. Le Comte de Romont eut recours au Duc de Bourgogne qui étoit alors occupé à la guerre de Lorraine. Le Duc luy promit de ne le pas abandonner; & si-tôt qu'il eut fini cette guerre par la prise de Nancy, & qu'il eut conclu la Tréve avec la France, il se mit en devoir de s'acquiter de sa promesse.

Le Roy vient à Lyon avec des troupes.

Il rétablit son armée fort affoiblie par le Siége de Nancy; il la grossit des troupes qui luy vinrent du Milanès, de Savoye, & d'un assez grand nombre d'Anglois qu'il prit à sa solde, parce qu'il commençoit à se défier de ses propres Sujets ruïnez par tant de guerres qui succedoient les unes aux autres; au lieu que sous le regne du feu Duc, l'abondance étoit dans tous les Etats de Bourgogne. Il avoit une très-belle & très-nombreuse artillerie, & voulant faire montre de sa puissance à tous ces étrangers; & tenir par là l'Allemagne en crainte, il affecta de paroître à la tête de ces troupes avec le plus magnifique équipage qu'il eût jamais eu. Comines l. 5. chap. 1.

Cependant le Roy inquiet du succès de l'entreprise du Duc de Bourgogne, résolut de s'approcher des quartiers où la guerre alloit se faire; & sous prétexte d'un pélerinage qu'il fit à Notre-Dame du Puy, & d'une assemblée du Clergé qu'il convoqua à Lion, il vint en cette Ville-là avec des troupes. Chronique scandaleuse.

Ce fut de là qu'il dépêcha secrétement quantité d'Envoyez déguisez les uns en pauvres, les autres en pélerins tant à la Duchesse de Savoye, qu'au Duc de Milan, au Roy de Sicile, aux Suisses & aux Villes d'Allemagne, pour détacher les uns de l'alliance du Duc de Bourgogne, & pour animer les autres à se déclarer & à se défendre vigoureusement contre luy: mais le Duc de Milan & la Duchesse de Savoye ne faisoient que des réponses générales. Le Roy de Sicile vouloit à peine entendre les Envoyez, & donnoit avis au Duc de Bourgogne de toutes les démarches du Roy. Les Suisses & les Villes d'Allemagne liguées avec eux ne faisoient pas des réponses plus favorables, & déclaroient nettement que pour éviter leur ruïne prochaine, ils s'accommoderoient avec le Duc de Bourgogne, à moins que le Roy ne commençât par rompre la Tréve avec luy, & par faire une diversion qui les mît hors de danger. Comines. loc. cit.

Il ne peut empêcher les Suisses d'envoyer des Deputez au Duc.

Ce n'étoit nullement l'entention du Roy, qui ne vouloit entrer en cette guerre tout au plus que pour l'argent qu'il offroit de fournir aux Suisses & à leurs alliez. Mais ceux-là frapez de la grandeur du péril qui les mena-

1475. menaçoit, ne se contentoient point de ses offres, & ne se croyant pas en état de résister à un si puissant ennemi, prirent, malgré les pressantes sollicitations du Roy, le parti de la soumission.

Ils envoyérent des Députez au Duc de Bourgogne, pour luy offrir de leur part non seulement la restitution de toutes les Places qu'ils avoient prises sur le Comte de Romont, mais encore de renoncer à toutes les Alliances ausquelles il voudroit qu'ils renonçassent, sans excepter celle qu'ils avoient signée avec le Roy; & sur le mépris que le Duc fit de ces offres, ils allérent jusqu'à luy demander humblement qu'il voulût les recevoir au nombre de ses Alliez contre la France, luy promettant de luy fournir six mille hommes, pour le servir contre tous à condition d'une solde fort modique. Ils luy représentérent que la conquête de leurs montagnes ne valoit pas les frais qu'il luy faudroit faire pour en venir à bout, & que quand il auroit fait prisonniers de guerre tous ceux qui les habitoient, ils ne pourroient pas tous ensemble amasser pour leur rançon une somme d'argent capable de payer ce que les éperons de ses Cavaliers, & les mords des chevaux de son armée avoient coûté.

1476. *Ceux ci n'étans pas écoutez, les Suisses prennent la résolution de se défendre.* Meyer.

L'orgueil, l'ambition, & l'entêtement du Duc de Bourgogne firent ce que le Roy avoit en vain tenté par toutes ses négociations. Comme il ne voulut rien écouter, les Suisses poussez à bout, & réduits au desespoir, se résolurent à soutenir la guerre, quoiqu'il en dût arriver. Le Duc se mit en campagne dès le mois de Février avec une armée d'environ seize mille hommes. Il entra par le Comté de Bourgogne dans le pays de Vaux, & se campa à Lausanne qui étoit des Etats du Duc de Savoye, & en fit sa Place d'armes: il prit ensuite trois ou quatre Châteaux que les Suisses peu accoutumez à soutenir des Siéges, défendirent mal; & de là il alla assiéger Granson, où il y avoit une garnison de huit cens hommes.

Siége de Granson.

Les Suisses assemblérent à la hâte environ six mille hommes pour venir au secours de la Place; mais en arrivant, ils apprirent qu'elle s'étoit renduë à discrétion, & que le Duc de Bourgogne avoit fait pendre toute la garnison.

Les Suisses se retirent du côté d'Yverdon. Chronique scandaleuse. Olivier de la Marche l. 2. ch. 5.

Son camp étoit si bien retranché & si bien muni d'artillerie, que les Suisses n'avoient garde de l'y venir attaquer. Ils se retirérent du côte d'Yverdon, qui est au bout du Lac de Neuchâtel sur le chemin de Fribourg, & investirent deux Châteaux dont les Bourguignons s'étoient saisis de ce côté-là. Il y avoit dans un des deux appellé Vaumarcou cent Archers de la garde du Duc de Bourgogne.

Ses plus sages Capitaines n'étoient pas d'avis qu'on poursuivît la petite armée des Suisses dans les montagnes, dont on ne connoissoit pas assez les routes: ils vouloient qu'on les attendît dans le camp de Granson, ou qu'on se rendît maître des autres Châteaux en descendant le Lac. Mais le Duc de Bourgogne s'obstina au contraire, soit qu'il ne voulût pas abandonner le peu de soldats qu'il avoit jettez dans les deux Châteaux, soit plutôt que Dieu aveuglât ce Prince téméraire, pour rabatre son orgueil insupportable, qui croissoit tous les jours par une suite presque continuelle de prospéritez.

Il

Il se détermina donc à la poursuite, & vint se camper assez près des deux Châteaux. Les Suisses s'étoient saisis dès le jour précédent de quelques defilez, par où il falloit que l'armée Bourguignonne passât, & s'étoient postez dans un bois fort proche du lieu où l'ennemi étoit venu se camper.

1476.

Le Duc, pour les poursuivre, s'engage dans des défilez où il est chargé & son armée mise en déroute.

Le lendemain deuxiéme de Mars le Duc de Bourgogne fit marcher son avant-garde avec l'artillerie & les bagages pour forcer les défilez : c'étoit Jean Prince d'Orange II. du nom qui la conduisoit. Les Suisses laissérent engager les Bourguignons, & dès qu'ils les virent où ils les attendoient, ils firent sur eux une si terrible décharge d'armes à feu à droit, à gauche, de front, & de tous les rochers où ils avoient caché leurs gens, qu'il y eut un très-grand nombre des ennemis tuez, & entre autres quelques Commandans. La peur saisit tout à coup le reste, qui ne songeant plus qu'à fuir, se renversa sur la bataille où étoit le Duc de Bourgogne ; celle-cy mise en desordre, prit aussi l'épouvente, qui se communiqua en un moment à l'arriére-garde ; de telle sorte que toute l'armée sans avoir tiré l'épée, & sans presque avoir vû l'ennemi, commença à fuir de toutes parts. Le Duc de Bourgogne désespéré, écumant de rage, & faisant en vain tous ses efforts pour rallier quelques escadrons, fut entraîné par les fuyards, & contraint de se sauver luy-même à toutes jambes vers Joigné sur la frontiére du Comté de Bourgogne ; & il y arriva luy cinquiéme, ayant fait près de seize lieuës de France sans débrider.

Histoire d'Orange.

Butin que firent les Suisses en cette occasion.

Ce fut plutôt une déroute qu'une défaite. Le nombre des morts ne fut pas grand, & celuy des prisonniers encore moindre ; parce que les Suisses n'avoient point de cavalerie pour suivre les Bourguignons. Il n'y eut de gens considérables que Pierre de Lignane brave Gentilhomme & fort estimé dans les troupes, les Seigneurs de Château-Guyon, du Mont-Saint Sorlain, de Lalain, de Pruseli, & quelques autres Officiers, qui étant abandonnez du soldat, restérent morts sur la place ; mais toute l'artillerie, tout le bagage, tous les beaux équipages du Duc de Bourgogne furent la proye des vainqueurs, dont plusieurs se seroient enrichis, si la pauvreté où ils avoient vécu jusqu'alors, leur avoit seulement permis de faire le discernement de ce qui étoit précieux d'avec ce qui ne l'étoit pas.

Olivier de la Marche l. 2. chap. 6.

Leur ignorance ne leur permet pas de connoitre le prix de leur proie.

Surpris du nombre & de la grandeur de la vaisselle d'argent qu'ils trouvérent, ils la prirent pour de l'étain, & la vendirent sur ce pied-là. Un d'eux ayant mis la main sur le plus riche diamant du Duc de Bourgogne, au bout duquel pendoit une perle, & qui étoit un des plus beaux qu'il y eût alors en Europe, le remit dans l'étuy, le jetta sous un chariot comme une bagatelle inutile, & puis s'étant ravisé, & l'ayant repris, le vendit à un Prêtre pour un florin. Celuy-cy qui n'étoit gueres meilleur connoisseur, le porta aux Chefs des Suisses qui luy en donnérent trois francs. Les autres pierreries du Duc de Bourgogne qui étoient des plus belles furent aussi peu estimées ; mais également perduës.

Comines l. 5. ch. 2.

Ils reprennent Granson.

Les Suisses après leur victoire marchérent à Granson qui se rendit. Ils traitérent la garnison Bourguignonne comme le Duc avoit traité la leur. Ils

Chronique scandaleuse,

1476. Ils en firent autant à celle d'un des Châteaux qu'ils avoient investi Celle du Château de Vaumarcou se sauva pendant la nuit, passa sans obstacle au travers du camp des Suisses sous la conduite d'un jeune Gentilhomme leur Capitaine nommé George Rozimbos, & arriva heureusement à Salins.

Olivier de la Marche loc. cit.

Le Roy reçoit avec beaucoup de moderation un Ambassadeur du Duc de Bourgogne.

Comines l. 5. cap. 2.

Le Roy apprit cette grande nouvelle étant encore au Puy, d'où il alloit continuer sa route vers Lion. Il ne manqua ni de bonheur ni de prudence, pour en tirer tout l'avantage possible. Il sçut se contrefaire & contenir en public sa joye. Cette modération affectée luy fit beaucoup d'honneur, peu de jours après, par la maniére dont il reçut Contay, qui vint le trouver de la part du Duc de Bourgogne, & luy parla, non plus avec ces airs de hauteur & de fierté que les Ambassadeurs du Duc avoient toûjours coutume de prendre; mais avec beaucoup de respect & de soumission. Il supplia le Roy au nom de son maître, de vouloir bien ne point se prévaloir de son malheur, de continuer à observer la Tréve, d'excuser le Duc de ce qu'il ne s'étoit point trouvé à Auxerre pour l'entreveuë que Sa Majesté luy avoit proposée, l'asseurant qu'il étoit prêt de se rendre ou en cette Ville-là, ou en tout autre lieu qu'elle luy marqueroit, pour apprendre & suivre en tout ses intentions.

Le Roy luy répondit avec beaucoup d'honnêteté, qu'il plaignoit le Duc de Bourgogne; qu'il se seroit épargné cette disgrace, s'il avoit voulu écouter ses conseils; qu'il observeroit la Tréve; & que pour ce qui étoit de l'entreveuë, il la falloit remettre à un autre temps, le Duc ayant maintenant sur les bras des affaires plus pressantes.

Contay sortit plus content de l'audience du Roy, qu'il ne le fut des Lionnois; car en passant dans la Ville, il essuya dans les ruës bien des railleries du peuple, & entendit cent vaudevilles injurieux au Duc de Bourgogne qu'on chantoit dans tous les carrefours sur la journée de Granson.

Raison de cette Politique du Roy.

Plusieurs furent surpris de cette conduite du Roy, qu'on sçavoit n'être pas fort scrupuleux pour l'observation des Traitez, sur tout à l'égard du Duc de Bourgogne : aussi n'étoit-ce pas cette considération qui le faisoit agir de la sorte; mais c'est qu'il prévoyoit que s'il se pressoit de luy déclarer la guerre, le Duc auroit bien-tôt fait son accommodement avec les Suisses, pour tourner tête contre la France, & qu'au contraire, s'il luy laissoit la liberté d'agir contre eux, il s'engageroit de plus en plus & consumeroit ses forces dans une guerre telle que celle-là.

Il ne fut pas trompé dans son espérance. Les choses tournérent d'elles-mêmes de la maniére qu'il le pouvoit souhaiter, sans presque qu'il parût y avoir part; car non seulement Strasbourg, Basle, & les autres Villes liguées avec les Suisses reprirent courage & se déclarérent pour eux; mais encore plusieurs Villes d'Allemagne, comme Nuremberg, Francfort & quelques autres entrérent dans la Ligue, & envoyérent des troupes à leur secours. Peu de jours après un Envoyé du Duc de Milan arriva à la Cour pour demander l'Alliance du Roy, pour renoncer de la part de son maître

à

à celle qu'il avoit prise avec le Duc de Bourgogne, & luy offrir cent mille ducats, s'il vouloit luy promettre de ne faire aucun Traité avec ce Duc sans l'y comprendre. 1476.

Desertion de deux Princes alliez du Duc qui se rangent au parti de la France.

Le Roy affecta de recevoir assez froidement cet Envoyé; luy dit qu'il n'avoit que faire de son argent; mais que si le Duc se repentoit sincérement d'avoir préferé l'alliance du Duc de Bourgogne à la sienne, il luy rendroit son amitié. L'Envoyé l'en asseura, luy fit de grands remerciemens, & le conjura de faire au plutôt publier cette alliance. Le Roy qui voyoit que cet exemple pourroit produire un bon effet sur les autres alliez du Duc de Bourgogne & sur ceux des Suisses, y consentit; & dès l'après-dînée ce Traité d'Alliance fut publié à son de trompe dans les ruës de Lion, & fut encore depuis confirmé le neuviéme d'Août de la même année.

Collection de Traitez par Leonard.

La désertion d'un autre Prince dut autant chagriner le Duc de Bourgogne, que celle du Duc de Milan. Frederic d'Arragon Prince de Tarente fils de Ferdinand Roy de Naples étoit depuis un an à la Cour de Bourgogne avec un équipage magnifique, attiré par l'espérance que le Duc luy avoit donnée de luy faire épouser sa fille; mais voyant qu'on l'amusoit toûjours sans rien conclure, il demanda un sauf-conduit au Roy, qui le luy accorda. Il se rendit à Lion & y fut receu avec beaucoup d'honneur. Il s'étoit trouvé à la déroute de Granson, & donna une très-mauvaise idée de l'état des affaires du Duc de Bourgogne.

Comines. L. 5. ch. 3.

Le Roy de Sicile en fait autant au moment que le Duc alloit se saisir de la Provence que le premier luy avoit voulu ceder.

Ce Duc voyoit d'un jour à l'autre de plus fâcheuses suites de sa teméríté. Il croyoit son Traité avec le Roy de Sicile pour la Provence si avancé, qu'il faisoit lever sous-main des troupes en Piémont, afin de se saisir de cette succession. C'étoit le Seigneur de Château-Guyon, fils ou frere de celuy qu'Olivier de la Marche dit avoir été tué à la journée de Granson, qui étoit chargé de cette entreprise. Il avoit porté avec luy beaucoup d'argent; mais la nouvelle de la déroute du Duc de Bourgogne le déconcerta entiérement; ceux qu'il avoit gagnez à son parti lâcherent le pied; il eut même beaucoup de peine à s'échaper; & le Comte de Bresse oncle du Duc de Savoye luy enleva son argent. On arrêta quelques Provençaux, que la Duchesse de Savoye envoyoit au Roy de Sicile, pour l'exhorter à ne point perdre courage, l'asseurant que le Duc de Bourgogne auroit bien-tôt rétabli ses affaires. Ils se trouverent saisis du Traité, qui fut envoyé au Roy, & ce ne fut que par ce coup de hazard, qu'il en fut pleinement informé.

chap. 2.

Il ne perdit point de temps; il fit marcher des troupes vers la Provence à tout événement, & envoya une Ambassade au Roy de Sicile, pour se plaindre à luy-même de sa conduite, luy représenter les malheurs où il exposoit le Royaume en donnant la Provence au plus grand ennemi de la Maison de France, & le prier de venir à Lion, où il recevroit toute la satisfaction qu'il pourroit souhaiter; qu'autrement il y pourvoiroit par les voyes qu'il jugeroit à propos pour l'utilité de son Etat.

Ce Prince tout cassé de vieillesse, & dont la vie avoit presque été une suite continuelle de malheurs, qui avoit vû mourir toute sa postérité masculine,

1476. culine, & se voyoit en danger d'être entiérement dépouillé par le Roy, vint de Provence, où il étoit, le trouver à Lion. Il y fut reçû avec tous les honneurs dûs à son rang, & que le Roy n'avoit garde de manquer de luy rendre dans une telle conjoncture.

Jean Cossa Sénéchal de Provence dont j'ay déja parlé auparavant, à l'occasion du Traité dont il s'agit, l'y accompagna, & dans la premiére conférence que les deux Roys eurent ensemble sur ce sujet, il parla au Roy de cette sorte, selon que Comines qui l'entendit, le rapporte. „ Sire, ne soyez pas surpris si le Roy mon maître votre Oncle, a offert sa succession au Duc de Bourgogne. Il a suivi en cela l'avis de son Conseil, celuy de ses plus fidelles serviteurs, & le mien en particulier. Ce qui nous a déterminez à en user ainsi, a été le mauvais traitement qu'il a reçû de vous, & sur tout la saisie que vous avez faite du Château de Bar, & de la Ville d'Angers. Notre dessein dans le fond n'étoit pas que ce Traité s'accomplît jamais; & nous n'avons point eu d'autre vûë que de vous obliger par-là à faire raison au Roy notre Maître des torts que vous luy avez faits, & à vous souvenir qu'il est votre Oncle.

Comines loc. cit.

Le Traité en est entiérement rompu.

Le Roy reçut très-bien cette liberté de Cossa, & le loua de sa sagesse: les differends furent bien-tôt accommodez, & le Traité commencé en faveur du Duc de Bourgogne entiérement rompu, avec toutes les circonstances les plus chagrinantes pour luy.

Quelques-uns de nos Historiens, n'ayant pas lu avec assez d'attention cet endroit des Mémoires de Comines, ont écrit que le Roy de Sicile declara le Roy en cette occasion son héritier au Comté de Provence, au Duché d'Anjou, & même à ses droits sur la Lorraine. La chose est néanmoins très-fausse: il ne se fit alors rien autre chose, sinon que le Roy de Sicile promit de ne point conclure le Traité qu'il avoit entamé avec le Duc de Bourgogne. Il s'en tint au Testament qu'il avoit fait un an auparavant, en faveur de Charles d'Anjou Comte du Mayne son neveu, par lequel il l'instituoit son Héritier universel dans tous ses Domaines; & ce fut ce Comte même, qui depuis la mort du Roy de Sicile, s'étant mis en possession de la Provence, légua par son testament cinq ans après tous ses Etats au Roy. Ce Prince en fut redevable à Palaméde de Fourbin Seigneur de Sollier, qui ménagea l'esprit du Comte, & l'engagea à donner au Roy cette succession, au préjudice de René Duc de Lorraine, petit-Fils de René Roy de Sicile, qui fit en vain tous ses efforts pour faire valoir ses prétentions; & le Roy par reconnoissance fit Palaméde de Fourbin son Lieutenant-General en Provence, avec un pouvoir très-étendu. Il est encore vray que le Roy prit ses mesures de fort bonne heure, pour lever tous les obstacles, qui auroient pu traverser son dessein, & qu'il obtint dès cette année 1476. de Marguerite d'Anjou veuve de Henri VI. Roy d'Angleterre & fille de René Roy de Sicile, une cession de tous les droits qu'elle avoit aux biens & aux prétentions de son Pere; & c'est ce qui a fait la méprise, & a donné lieu de croire que René Roy de Sicile avoit dèslors fait une donation au Roy de ses Etats. On

Observations sur les Mémoires de Comines. Memorial de la Chambre des Comptes de Paris cotté hh. fol. 257.

a

a les Actes authentiques qui démontrent la vérité de tout ce détail. Je reviens au Duc de Bourgogne. 1476.

Le mauvais état de ses affaires ne luy permettoit pas de faire éclater son ressentiment contre le Roy de Sicile. Etant revenu à Lausane, il tomba malade du chagrin que luy avoit causé sa défaite, & du refus que luy firent les Communautez de Flandre, de luy fournir de l'argent & de nouvelles Troupes. Cette maladie fit une grande altération dans son tempérament, & elle passa jusqu'à l'esprit; au moins quelques-uns dirent qu'ils y avoient apperçû du changement. Malgré tout cela il persista dans la résolution d'avoir sa revanche contre les Suisses, qui se préparoient de leur côte avec le secours de leurs Alliez à se bien deffendre. Dès qu'il se vit à peu près guéri, il assembla une nouvelle armée, ou plutôt les troupes qui s'étoient dissipées dans sa déroute, vinrent le rejoindre pour la plûpart, & il se trouva à la tête d'environ vingt-cinq mille hommes. Les Alliez en avoient trente-cinq mille, où il y avoit quatre mille chevaux. *Le Duc de Bourgogne assemble une nouvelle armée.* Comines chap. 3. Chronique scandaleuse.

Le dessein du Duc, s'il eût été secondé de ses Flamans, étoit d'aller assiéger Strasbourg: mais n'ayant pas assez de troupes pour un Siége si considérable, il rentra sur les Terres des Suisses, & mit au mois de Juin le Siége devant la petite Ville de Morat à quatre ou cinq lieuës de Fribourg, & située sur le Lac auquel elle a donné son nom. Les Alliez s'avancérent au plutôt de ce côté-là, pour encourager la garnison à se bien défendre par l'espérance d'un prompt secours. *Et fait le siége de Morat.*

Le Roy attentif au nouvel événement qui se préparoit, fournissoit abondamment de l'argent aux Suisses & aux Allemans, & opposa au Duc de Bourgogne un nouvel ennemi qu'il n'eut pas besoin de beaucoup animer, pour l'engager à faire de son mieux dans la belle occasion qu'il luy présentoit de se signaler. C'étoit René Duc de Lorraine, qui dépouillé de ses Etats par le Duc de Bourgogne, menoit en France une vie fort triste, & ne laissoit pas d'être à charge au Roy. Il luy offrit de le faire conduire surement jusqu'à l'armée des Alliez, & d'obtenir d'eux de le mettre à leur tête.

Ce jeune Prince plein de courage & d'espérance de reconquérir son Etat à la pointe de l'épée, ne balança pas à accepter l'offre. Le Roy luy donna une grosse somme d'argent pour distribuer à son arrivée aux Suisses & aux Allemans, luy fournit une nombreuse escorte qui le conduisit au travers de la Lorraine, & de-là à l'armée des Alliez. Il y fut reçu avec une extrême joye comme l'ennemi déclaré du Duc de Bourgogne, & le commandement luy fut déféré d'un commun consentement. *Le Duc de Lorraine se met à la tête de l'Armée des Suisses.*

Il se posta à demi-lieuë du camp des Bourguignons, qui étoit admirablement retranché; & peu de jours après son arrivée on en vint aux mains. Ce combat est diversement rapporté par les Historiens. Voicy comme le raconte celuy de Flandre sur les Mémoires de Basin Evêque de Lisieux qui étoit de ce temps-là, ausquels j'ajoûterai quelques circonstances tirées d'un autre Auteur aussi contemporain. *Se campe à demi-lieuë du camp des Bourguignons.* Meyer l. 17. Chronique scandaleuse.

1476. Un Samedy vingt-deuxiéme de Juin au matin, le Duc de Bourgogne mit ses troupes en bataille devant son camp, comme pour insulter aux Suisses & les défier au combat. Le Duc de Lorraine rangea aussi une partie des siennes, mais au dedans de ses retranchemens, laissant le Duc de Bourgogne en doute s'il se préparoit à la bataille, ou seulement à se défendre au cas qu'on vînt l'attaquer. Il faisoit alors une très-grande pluye que les Bourguignons essuyérent pendant six heures, ce qui les fatigua beaucoup, aussi-bien que leurs chevaux, & mit leurs arcs & leurs autres armes fort en désordre.

Les attaque à l'improviste & les met en une entiére déroute.

Sur le midy le Duc de Bourgogne voyant que l'ennemi ne sortoit point de ses retranchemens, fit rentrer ses troupes dans les siens, où elles se désarmérent pour repaître, & laissa seulement un assez grand corps à la tête de son camp sous les ordres du Comte de Romont, à l'endroit par où les ennemis pouvoient s'en approcher Le Duc de Lorraine profita de cette conjoncture. Le beau temps étant revenu, il fit sortir son armée avec une merveilleuse promptitude, & vint fondre sur le corps avancé des Bourguignons. L'attaque fut si brusque & si vive, qu'il passa en un moment sur le ventre à ces troupes, & les poursuivant l'épée dans les reins, entra avec elles dans le camp du Duc de Bourgogne, où la surprise répandit par tout la terreur. Les Archers Anglois de l'armée Bourguignonne firent ferme quelque temps; mais quelques escadrons François de ceux apparemment qui avoient escorté le Duc de Lorraine, chargérent si rudement les Anglois, qu'ils les mirent en désordre: & en même temps la garnison de la Place fit une vigoureuse sortie, & prit les ennemis à dos: il n'en fallut pas davantage pour achever la déroute. Les Suisses & les Allemans, sans s'amuser à faire des prisonniers, firent main-basse sur tout ce qui se présenta à eux, & leurs troupes grossissant à tous momens, ne laissérent plus d'espace au Duc de Bourgogne pour ranger les siennes qui se mirent en fuite de toutes parts. Un grand nombre se noya dans le lac de Morat & dans les marais d'alentour. La Cavalerie Allemande se débandant après les fuyards, en fit un effroyable massacre. Les Historiens les plus favorables au parti Bourguignon conviennent que le Duc y perdit treize à quatorze mille hommes tuez ou noyez, & que la perte du côté des Alliez fut très-peu considérable. Jean de Luxembourg Comte de Marle & de Saint Pol, fils aîné du feu Connétable, fut du nombre des morts avec les Seigneurs de Grimbergue & Jacques de Maes; celuy-cy portoit le grand Etendart du Duc de Bourgogne: il le conserva jusqu'à la mort, & ne le lâcha jamais, quelque effort qu'on fît pour le luy arracher, qu'après qu'il eut expiré de ses blessures. Le Duc de Bourgogne, sans pouvoir sauver ni bagage, ni artillerie, s'enfuit accompagné seulement d'onze Cavaliers jusqu'à Joigné, à peu près dans le même équipage qu'il y étoit arrivé après la déroute de Granson; & de-là il prit la route de Besançon, pensant beaucoup plus aux moyens de défendre son pays, qu'à attaquer désormais ses ennemis.

Olivier de la Marche.

Les troupes victorieuses offrent de l'aider à reconquerir ses Etats.

En effet les Suisses & les Allemans voulant reconnoître les grandes obligations qu'ils avoient à leur Général, non seulement luy firent présent de toute

toute l'artillerie prise au Duc de Bourgogne, pour le dédommager de celle qu'il avoit perduë en Lorraine; mais encore luy promirent de l'aider de leurs troupes à reconquerir ses Etats sur leur ennemi commun. La conjoncture ne pouvoit être plus favorable pour ce Prince: l'animosité des Suisses & des Allemans étoit extrême contre le Duc de Bourgogne; les Flamans qui le craignoient plus qu'ils ne l'aimoient, passoient de la crainte au mépris, & luy avoient déja donné des marques de leur ancienne indocilité. La réputation d'une si belle victoire remportée sur un ennemi si redoutable, avoit fait un grand effet sur l'esprit des Lorrains en faveur de leur légitime Souverain; & ayant paru peu de temps auparavant changer de maître sans beaucoup de peine, on vit leur indifférence se ranimer. Le Comte de Bich feudataire du Duc de Lorraine eut l'honneur de lever le premier l'étendart pour son ancien maître: & aidé de l'argent de France, il courut le Duché de Luxembourg qu'il trouva tout-à-fait dégarni. Il y prit diverses petites Places, & avec le secours de quelques François qui se joignirent à luy, il se saisit des passages par où l'on peut entrer du Luxembourg en Lorraine. 1476. Meyer.

Le Duc René suivit le chemin que sa bonne fortune luy ouvroit. Il vint à Strasbourg avec quatre mille hommes que les Alliez luy donnérent, entra de-là en Lorraine, & vint avec cette petite armée assiéger Nancy, en attendant de plus nombreuses troupes d'Allemagne. A son arrivée Vaudemont, Epinal, & quelques autres Places se déclarérent pour son parti, les paysans pour la plûpart se soulevérent en sa faveur, & le Duc de Bourgogne ne pouvoit plus guéres compter que sur Nancy & Pont-à-Mousson. *Il assiége Nanci & rentre en possession de quelques autres places.* Chronique scandaleuse. Comines. l. 5. cap. 5.

Il s'étoit retiré sur les confins de Bourgogne en un lieu fort solitaire appellé la Riviére vers Salins, où il avoit une assez petite Cour, son chagrin le rendant presque inaccessible, & en même temps incapable de recevoir conseil de personne. C'étoit-là qu'il se rongeoit luy-même, pensant sans cesse aux moyens de se venger non seulement de ses ennemis, mais encore de ses Alliez qui l'abandonnoient, & en particulier de la Duchesse de Savoye, dont il avoit appris les négociations secrétes avec le Roy. Il en étoit d'autant plus offensé, qu'il prétendoit s'être engagé dans cette malheureuse guerre pour les interêts de la Maison de Savoye. *Embarras du Duc de Bourgogne.*

La Duchesse en effet voyant le mauvais tour que les affaires du Duc de Bourgogne prenoient, avoit envoyé secrétement au Roy le Seigneur de Montigny dans l'intervalle du temps qui se passa entre les deux batailles, moins pour prendre quelque engagement, que pour tâcher de découvrir la disposition de ce Prince à son égard, & pour commencer une négociation qu'elle termineroit, selon le succès que le Duc de Bourgogne auroit dans sa seconde expédition contre les Suisses. Le Roy, qui jusqu'alors avoit toûjours reçu assez froidement les Envoyez de sa sœur, fit à ce Seigneur beaucoup d'amitié. Il luy fit entendre que pourvû que la Duchesse abandonnât sincérement le parti du Duc de Bourgogne, elle trouveroit à la Cour de France tout l'appui qu'elle pouvoit espérer. Il le chargea même

de



1476. de l'inviter de sa part à venir en France, l'assûrant qu'elle ne se repentiroi pas de son voyage. L'Envoyé témoigna au Roy beaucoup de reconnoissance pour ses honnêtetez & ses offres, mais il trouva moyen de temporiser, jusqu'à ce qu'ayant reçu l'avis de la seconde défaite du Duc de Bourgogne, il consentit d'entrer en négociation.

Il fait enlever la Duchesse de Savoye, qui avoit aussi traité avec le Roy.

Quand le Duc de Bourgogne l'eut appris, il en fut outré, & sçachant que la Duchesse de Savoye devoit venir bien-tôt à Genéve avec sa famille, il projetta de la faire enlever.

L. 2. chap. 8.

Olivier de la Marche homme de résolution, & sujet du Duc de Bourgogne se trouva fort à propos en ce temps-là à Genéve. Ce Seigneur reçut l'ordre du Duc d'enlever la Duchesse de Savoye avec ses enfans, & de la luy amener en Bourgogne, de prendre si bien ses mesures, qu'il ne la manquât pas; & cela *sur sa tête*. Ce sont les termes rapportez par Olivier de la Marche même dans ses Mémoires, c'étoit à dire qu'il y alloit de sa vie s'il ne réussissoit pas.

La Marche quoique surpris & choqué de ce style plus usité en Turquie qu'en France, & que la commission luy déplût fort, se mit en devoir de l'exécuter. La Duchesse devoit arriver ce jour-là même à Genéve deux heures avant la nuit, & peu accompagnée; car elle n'avoit pas la moindre défiance. La Marche s'étant assûré d'un assez bon nombre d'hommes déterminez, se met en embuscade à quelque distance de la Ville, investit la Duchesse lorsqu'elle y pensoit le moins, luy dit le plus respectueusement qu'il luy fut possible l'ordre qu'il avoit du Duc de Bourgogne, & la prie de le suivre. Il fallut s'y résoudre. Elle monta en croupe derriére la Marche, & le reste de la troupe suivit, excepté le petit Duc de Savoye qui fut enlevé par des gens mêmes du Seigneur de la Marche, qui étant Savoyards se firent un honneur de sauver leur Prince, & se détachant de la troupe à la faveur des ténébres, le menérent à Genéve.

La Duchesse fut obligée d'aller toute la nuit. La Marche la conduisit à Saint Claude, & de-là au Duc de Bourgogne, qui le reçut très-mal, parce qu'il avoit laissé échaper le Duc de Savoye. Pour la Duchesse, on la fit partir dès le lendemain de son arrivée, & elle fut transportée au Château de Rouvre auprès de Dijon.

Ce fut-là un coup de la vivacité impétueuse du Duc de Bourgogne, & qui ne luy produisit aucun avantage. Il ne falloit point prendre la Duchesse de Savoye, ou il falloit la bien garder, ce qu'il ne fit pas. Elle s'apperçut bien-tôt qu'on ne la veilloit point fort exactement. Elle envoya au Roy Rivarol Gentilhomme Piémontois son Maitre d'Hôtel, pour luy dire la facilité qu'il auroit à la délivrer, s'il le vouloit. Le Roy répondit qu'il seroit ravi de luy rendre ce bon office, & qu'il envoyeroit incessamment sur cela des ordres très-précis à Charles d'Amboise Seigneur de Chaumont Gouverneur de Champagne.

Ce Prince la délivre.

Comines. Guichenon Histoire de Savoye.

Mais la Duchesse dans la crainte qu'à la sortie d'une prison, on ne la renfermât dans une autre, prit des précautions. On luy avoit appris que le Roy ne doutant pas que le Duc de Bourgogne ne fit acheter bien cher aux Savoyards la liberté de leur Souveraine, & aux dépens d'une partie

partie des Etats de Savoye, avoit déja pensé à profiter aussi de la dépouille. Car par le moyen du Commandeur de Saint Antoine de Ranvers Seigneur de Montchenu, qui avoit grand crédit auprès de l'Evêque de Genéve beau-frere de la Reine, il avoit engagé ce Prélat à luy envoyer le jeune Duc de Savoye son neveu, & un des cadets du Duc, sous prétexte de les mettre en sûreté, & de plus le Roy avec son consentement s'étoit rendu maître des Châteaux de Chamberri & de Montmélian. La Duchesse fit donc prier le Roy de luy promettre avant toutes choses, qu'il la laisseroit retourner en Savoye avec ses enfans, dès qu'elle auroit eu l'honneur de le saluer; qu'il luy aideroit à maintenir son autorité dans ses Etats, quand elle y seroit arrivée, & qu'il luy rendroit les Places dont il s'étoit emparé. Elle promit de sa part qu'à ces conditions elle renonceroit à toute alliance avec le Duc de Bourgogne, pour en faire une perpétuelle avec la France. Le Roy se fit honneur de luy accorder tout ce qu'elle luy demandoit, & Chaumont, sur l'ordre qu'il en avoit reçu, vint avec deux cens Lances à Rouvre où il avoit intelligence, & emmena la Princesse avec tous ses gens sans aucune opposition.

1476.

Ibid.

Comines l. 5. chap. 5.

Elle vint trouver le Roy à Tours, où il étoit venu de Lion depuis la journée de Morat. Ce Prince en l'abordant luy dit, *Madame la Bourguignonne soyez la bien venuë*. Elle vit bien par le ton dont le Roy luy parloit, que c'étoit moins un reproche qu'une simple raillerie. Elle luy répondit qu'elle étoit bonne Françoise, & très-disposée à luy obéïr en tout. L'entretien se passa avec de grandes marques d'amitié de part & d'autre. Son séjour ne fut pas long. Elle avoit beaucoup d'envie de s'en aller, & le Roy n'en avoit pas une fort grande de la retenir long-temps. Le Traité d'alliance fut mis par écrit & signé, & au bout de huit jours la Duchesse partit pour retourner dans ses Etats fort contente du Roy, à qui elle tint parole; & dans la suite ils vécurent en grande intelligence.

Et conclut avec elle un Traité d'Alliance.

Tout contribuoit ainsi à augmenter le chagrin du Duc de Bourgogne; mais il en eut un nouveau sujet qui ne le toucha pas moins vivement. Ce fut la perte de Nancy. Cette Place se rendit au Duc de Lorraine, par l'impatience des Anglois qui faisoient la plus grande partie de la garnison, & qui ennuyez d'être si long-temps assiégez sans être secourus, quoiqu'ils ne fussent nullement pressez, contraignirent Biévres Commandant de la Place de capituler, & de la rendre le sixiéme d'Octobre

Prise de Nanci par le Duc de Lorraine.

Comines. l. 5. chap. 5.

Deux jours après le Duc de Bourgogne parut avec le secours à la vûë de Nancy & du Duc de Lorraine, qui, étant beaucoup moins fort que luy, ne vouloit pas hazarder un combat. Le Duc de Bourgogne fit ce qu'il put pour l'y engager, & n'en pouvant venir à bout autrement, mit le Siége devant la Place trois semaines après qu'elle eut été prise. Ce fut contre l'avis de la plûpart de son Conseil, qui vouloit qu'il reprît les petites Villes & les Châteaux des environs, & qu'à la faveur des autres qui tenoient encore pour luy, il se contentât de bloquer Nancy, où le Duc de Lorraine n'avoit pû encore mettre beaucoup de vivres. Leur raison étoit que la Place n'étant pas bien fournie, seroit bien-tôt obligée de se

Le Duc de Bourgogne l'assiége de nouveau.

rendre

1476. rendre d'elle-même, & que durant ce temps-là il feroit rafraîchir ses troupes fatiguées par de si longues marches dans des pays difficiles; rebutées par deux combats désavantageux où elles avoient perdu tous leurs bagages, & qui n'avoient plus une certaine confiance qui contribuë beaucoup à la victoire. Mais ce Prince couroit à son malheur, ou plutôt, pour me servir de la Morale des Historiens de ce temps-là, Dieu vouloit punir son orgueil, en l'abandonnant à sa témérité naturelle; & sa mauvaise foy, en permettant qu'il fût trahi au même lieu, où il avoit consenti à livrer le Connétable de Saint Pol, après luy avoir promis sûreté.

Il est trahi par le Comte de Campobasso qui commandoit le Siége.

Quoique Nancy fût assez mal pourvû de vivres & de munitions, il fut bien défendu. La rigueur de la saison fut aussi favorable aux assiégez, qu'incommode aux assiégeans qui essuyérent dans leur camp les gelées, les pluyes, les neiges des mois de Novembre & de Décembre. Mais après tout ce qui sauva la Place fut moins la bravoure de la garnison & le mauvais temps, que les nouvelles trahisons du Comte de Campobasso, dont le Duc de Bourgogne étoit toûjours entêté, & qu'il continuoit de regarder comme le plus fidelle serviteur qu'il eût au monde; quoique ce fût le plus perfide de tous les hommes, qui ne quitta jamais le dessein de le faire périr, jusqu'à ce qu'il en fût venu à bout.

Non seulement il s'entendit avec les assiégez, pour faire durer le Siége dont il avoit la conduite: non seulement il avoit un commerce secret avec le Duc de Lorraine & avec les François des frontiéres de Champagne, & prenoit des mesures avec eux pour faire échouer cette entreprise; mais encore il eut le front de faire de nouveau à quelques Seigneurs François, l'horrible proposition que le Roy avoit rejettée long-temps auparavant d'assassiner ou de livrer le Duc de Bourgogne, demandant pour conditions vingt mille écus comptant, l'entretien de quatre cens Lances Italiennes qu'il avoit au service de ce Duc, & une grosse Terre en France avec le titre de Comté.

Tel étoit celuy en qui le Duc de Bourgogne par un aveuglement extrême, avoit mis toute sa confiance, malgré les avis qu'il avoit reçus sur ce sujet. Mais cet aveuglement du Duc ne parut jamais plus surprenant, que dans une occasion qu'il eut sur la fin du Siége de se détromper sur un point de cette importance, & qu'il négligea par la plus grande de toutes les imprudences.

Comines l. 5. chap. 6.

Quelques Gentilshommes serviteurs zélez du Duc de Lorraine sçachant la Place fort pressée, voulurent s'y jetter pour soutenir le courage de la garnison. Ils furent attaquez dans leur passage; une partie y entra, les autres furent tuez ou pris. Il se trouva parmi les prisonniers un Gentilhomme Provençal nommé Cifron, qui étoit celuy avec qui Campobasso avoit coûtume de traiter, & qui avoit le secret de tout ce qui se tramoit en faveur du Duc de Lorraine.

Le Duc de Bourgogne s'abandonnant aux mouvemens de sa férocité, voulut faire pendre ce Gentilhomme contre les loix de la guerre observées jusqu'alors en-deçà des Alpes, où l'on mettoit toûjours les prisonniers

à

à rançon, & commencer à introduire la coûtume d'Italie & d'Espagne, qui étoit que dès qu'un Prince avoit formé le Siége d'une Place, & que son canon avoit tiré contre les murailles, quiconque osoit passer au travers du camp pour aller la défendre, étoit condamné irrémissiblement à la mort s'il étoit pris. On vint dénoncer à Cifron qu'on commenceroit par luy à introduire cette coûtume ultramontaine, & qu'il falloit penser à sa conscience. 1476.

Cifron moins effrayé de la mort, que du genre du supplice infame qu'on luy destinoit, fit dire au Duc de Bourgogne qu'il le supplioit de luy accorder la liberté de luy parler, & qu'il avoit des choses importantes à luy dire, qui touchoient sa personne. Il chargea quelques Gentilshommes du camp qui l'étoient venus voir, de dire cela au Duc de sa part, & les conjura de luy obtenir cette grace.

Ils firent leur rapport au Duc, & par malheur pour Cifron, ce rapport se fit en présence de Campobasso, qui fut saisi d'une extrême frayeur, se doutant bien dequoy il s'agissoit. Le Duc se moqua de ce qu'on luy disoit, & dit que Cifron vouloit prolonger sa vie. Campobasso ne manqua pas d'appuyer ce que disoit le Duc, & ajoûta qu'il falloit l'expédier sans délay. Le Duc cependant ordonna à ceux qui étoient venus luy parler, d'aller trouver Cifron, & de luy dire que s'il avoit quelque chose à luy apprendre, il le leur declarât.

Cifron ayant reçû cette réponse, repartit que la chose étoit de nature à n'être dite qu'au Duc même. Cecy ayant encore été rapporté au Duc de Bourgogne, il repliqua brusquement, qu'on le pende; & sur le champ on l'alla prendre pour le conduire au lieu du supplice. Il trouva dans le chemin quelques Gentilshommes de sa connoissance, fort touchez de compassion pour son malheur. Il eut permission de leur parler, & il les pria d'aller encore une fois de sa part au Duc de Bourgogne, luy dire que les choses qu'il avoit à luy découvrir étoient telles, qu'il devroit en acheter la connoissance aux dépens d'une partie de ses Etats. Il leur dit cela d'un ton qui les détermina à faire encore une tentative: mais en arrivant à la tente du Duc, ils trouverent Campobasso à la porte, qui leur dit que le Duc étoit occupé, & qu'il avoit deffendu que personne n'entrât; & il envoya ordre au Prevôt de hâter l'exécution. Ce qui fut fait, sans que Cifron eût rien déclaré de ce qu'il sçavoit.

C'est ainsi que Campobasso évita le plus grand danger où il eût jamais été, en sacrifiant le confident de ses damnables pratiques, & que le Duc de Bourgogne s'obstinoit luy-même à sa perte, qui étoit beaucoup plus proche qu'il ne pensoit: car le Duc de Lorraine par le moyen de l'argent que le Roy luy fournissoit sous-main, avoit eu le temps d'assembler treize à quatorze mille hommes, tant Allemans que Suisses, sans compter un grand nombre de Gentilshommes & de Soldats François, qui, sçachant bien qu'ils feroient plaisir au Roy, s'étoient rendus de toutes parts en Lorraine. Ce Duc s'avança avec cette armée jusqu'à saint Nicolas à deux lieuës de Nancy, & donna avis de son arrivée aux assiégez, que le défaut de vivres fatiguoit beaucoup. Comines chap. 7. Chronique scandaleuse.

 L'Ar-

1476.

L'Armée du Duc de Bourgogne étoit alors réduite à quatre mille hommes, dont il y avoit un grand nombre de malades; de sorte qu'à peine avoit-il quinze cens hommes en état de bien servir. Tout autre que luy n'auroit pas hésité à lever le siége, vû l'inégalité & le mauvais état de ses troupes: tous ses Capitaines en étoient d'avis, & luy représentoient qu'en se retirant à Pont-à Mousson, comme il le pouvoit encore, il éviteroit une défaite certaine, sans perdre l'espérance de reprendre Nancy avant la fin de l'hyver; parce que le Duc de Lorraine n'ayant point d'argent pour entretenir ses troupes, son Armée se dissiperoit dès qu'il auroit délivré la place; & que n'ayant pas non plus dequoy y faire des magasins, un blocus suffiroit pour la reduire bien-tôt à l'extrémité. Mais les resolutions prudentes & modérées n'étoient pas du génie du Duc de Bourgogne, sur tout quand il croyoit que sa gloire y étoit interessée. Campobasso luy fit sa Cour en l'encourageant à tenir bon, & en le faisant ressouvenir du siége de Nuis, où avec des troupes moins nombreuses des deux tiers que celles de ses ennemis, il avoit triomphé de toutes les forces de l'Empire.

L'avis du Comte fut suivi; parce qu'il étoit conforme à la témérité du Prince, qui fut pourtant bien-tôt détrompé, & convaincu par une funeste expérience de la perfidie de ce traître. Car dès ce même jour il déserta avec cent quarante hommes d'armes & toute leur suite, pour aller joindre le Duc de Lorraine; & le lendemain deux autres de ses Officiers en firent autant avec six-vingt hommes d'armes.

Les Allemans firent l'affront à Campobasso de ne pas vouloir le recevoir, & luy dirent qu'ils ne pouvoient s'accommoder d'un traître dans leur Armée. Il fut contraint de se retirer, & s'en alla à Condé, petite Ville proche de-là à l'embouchure de la Meurte dans la Moselle, par où passoient tous les convois qui venoient aux Bourguignons du côté de Metz & de Luxembourg. Il prévoyoit que la plûpart, s'ils étoient défaits, ne manqueroient pas de se sauver par-là; c'est pourquoy il s'asseura de ce passage. Il avoit pris encore une précaution, qui étoit de laisser dans les troupes de Bourgogne quelques Officiers de son intelligence, qui au premier choc devoient lâcher le pied, & donner commencement à la déroute: d'autres avoient ordre de ne pas s'éloigner du Duc de Bourgogne, & s'ils ne pouvoient pas s'en saisir, de le tuer dans la fuite. Telle étoit la conspiration formée contre ce Prince, qui, ne se défiant de rien, ne songeoit qu'à bien choisir son poste, pour y attendre les ennemis, & à suppléer par l'avantage du lieu au petit nombre de ses troupes. Il sortit de ses lignes, n'ayant pas assez de monde pour les garnir suffisamment, & vint se poster sur un ruisseau qui passoit par une maladrerie, nommée la Madelaine, & avoit les deux bords couverts de deux fortes hayes. Il plaça là la plus grande partie de son artillerie, sur un petit tertre qui commandoit le grand chemin, par où les ennemis devoient arriver; & les attendit, faisant paroître beaucoup de résolution.

1477.

Est tué sans être connu, dans une troisiéme bataille perduë contre le Duc de Lorraine.

Le cinquiéme jour de Janvier, qui étoit un Dimanche veille des Roys, le Duc de Lorraine partit de saint Nicolas, & vint à la Neuville, où il mit

mit ses troupes en bataille, dans l'ordre qu'elles devoient garder en marchant à l'ennemi. Il les partagea en deux corps, l'un sous la conduite du Comte d'Astain & des Gouverneurs de Fribourg & de Zurich; & l'autre commandé par les Avoyers de Berne. On commença à marcher sur le Midy; un des deux corps suivit le grand chemin, qui va de la Neuville à Nancy & l'autre prit à droite du côté de la Riviere.

1477.
Chronique scandaleuse.

Dès que ceux qui suivoient le grand chemin parurent, on fit sur eux une décharge de l'artillerie Bourguignonne: mais étant faite de trop loin, elle causa peu de dommage aux Suisses, qui pour n'en pas essuyer une seconde plus dangereuse, prirent à gauche, & ayant côtoyé un petit bois, se trouvérent sur une hauteur à la droite du camp des Bourguignons.

Ce mouvement, que le Duc n'avoit point prévû, l'obligea à changer la disposition de ses troupes, qui perdoient l'avantage d'être couvertes du ruisseau, & n'avoient plus que celuy de leur valeur. Le Duc de Bourgogne avoit fait mettre pied à terre à tous les Archers de son Armée: il en fit un gros pour opposer aux Suisses, & mit sur les deux aîles ce qui luy restoit de Gendarmes. L'une étoit commandée par Jaques Galiot brave Capitaine Italien, & l'autre par Josse de Lalain Gouverneur de Flandre.

Dès que les Suisses eurent un peu repris haleine, ils descendirent de la hauteur pour venir attaquer les Bourguignons, & firent sur eux, quand ils furent à portée, une si terrible décharge d'arquebuses, qu'ils en renversérent grand nombre par terre, & que le reste épouventé prit la fuite. Les Gendarmes Bourguignons, quoyqu' abandonnez par leur Infanterie, & en assez petit nombre, firent ferme quelque temps; mais l'autre corps des Alliez qui avoit pris du côté de la riviere, ayant rabatu sur eux, ils se trouverent entre deux feux. Ils ne purent les soutenir long-temps, & s'enfuirent comme les autres à bride abbatuë vers Condé, pour gagner Thionville & le Luxembourg: mais ils trouvérent le passage fermé, Campobasso ayant fait embarrasser le pont par des charrettes qui en occupoient tout le travers: de sorte qu'étant suivis de près par l'ennemi, les uns se jettérent dans la riviere, & y perirent pour la plûpart; les autres ne pouvant ni avancer ni reculer, furent passez au fil de l'épée, ou pris; & le carnage fut beaucoup plus grand en cet endroit qu'il n'avoit été au champ de bataille. Quelques-uns se sauvérent dans les bois, où les paysans les assommérent presque tous.

Jean de Rubempré, un des plus braves hommes & des plus estimez de son temps pour sa probité, y perit, & avec luy, selon le témoignage de quelques Ecrivains, Contay, Croy, Chimay & la Vieuville, que d'autres comptent parmi les prisonniers. Olivier de la Marche Auteur des memoires qui portent son nom, & Lalain tout couvert de blessures furent pris, aussi-bien que le Comte de Nassau, le Marquis de Rotelin, le fils aîné de Contay, le jeune Montaigu, les deux bâtards de Bourgogne, Antoine & Baudouin, freres du Duc, avec plusieurs autres Gentilshommes.

Autres Seigneurs qui périrent dans ce Combat.
Meyer.

Le vainqueur fut quelque temps en peine de ce que le Duc étoit deve-

1477. nu. On l'asseura qu'il n'avoit point passé par Mets, où naturellement il devoit s'etre sauvé, supposé qu'il eût échapé du combat. D'ailleurs personne ne luy disoit qu'il l'eût tué, ou qu'il l'eût vû tuer: mais le lendemain Campobasso presenta au Duc de Lorraine un Page d'un Seigneur Italien, qui luy dit que le Duc de Bourgogne avoit été tué sans être connu, & marqua le lieu où son corps devoit être. On l'y trouva tout nud, couché sur le ventre, son visage tenant à un glaçon du marécage où il avoit expiré. On le reconnut à diverses marques. Il avoit été blessé de trois coups; l'un étoit un coup de halebarde, qui luy avoit fendu la machoire, les deux autres étoient des coups de piques, dont l'un luy perçoit les deux cuisses de part en part, & l'autre étoit dans le fondement. Le Duc de Lorraine le fit transporter à Nancy, où il fut exposé sur un lit de parade, dans une sale tenduë de velours noir. Ce Prince luy vint rendre les devoirs ordinaires, ayant une longue barbe dorée, qui luy descendoit jusqu'à la ceinture. C'étoit, dit un de nos Historiens de ce temps-là, en signe de sa victoire, & suivant une coûtume des anciens Preux. Avant que de luy donner de l'eau benite, il luy addressa la parole, & luy dit en luy prenant la main, *Vo ame ait Dieu, vous nous avez fait moult de maux & de douleurs.*

Chronique scandaleuse.

Caractere du Duc de Bourgogne.

Ce Prince eut le malheur de n'être plaint de personne. Son humeur farouche luy avoit fait ignorer le commerce de l'amitié: maître dur & imperieux, il étoit beaucoup plus craint qu'aimé de ses courtisans & de ses sujets. La prosperité l'avoit rendu intraitable, presomptueux, attaché à ses sentimens, incapable d'écouter conseil, & cruel sur la fin de sa vie. L'adversité fit découvrir en luy de nouveaux défauts, sans corriger les anciens. On le vit depuis la journée de Granson toûjours chagrin, bizarre, inquiet, plus emporté, & plus précipité que jamais. Ils s'abandonna toûjours sans nul ménagement à la haine contre ceux qu'il croyoit contraires à ses interêts, il devenoit ennemi personnel du Prince ou de la nation qui luy faisoit la guerre, & leur donnoit toutes les marques d'une animosité qui paroissoit aller jusqu'à la fureur; son ambition fut sans bornes, & ce fut la cause de son malheur. Les sermens faits avec le plus de solemnité dans les Traitez, ne l'embarasserent jamais, au moins à l'égard de la France. Une chose peut diminuer ce que sa conduite avoit en cela d'odieux; c'est qu'il étoit persuadé, & non sans raison, que le Prince, avec qui il traitoit, n'avoit pas sur ce point là plus de droiture que luy. Tant de mauvaises qualitez n'excluoient pas toutes les bonnes. Il étoit incapable de crainte, à l'épreuve des plus excessives fatigues; appliqué aux affaires, d'un esprit vif & penetrant, libéral, magnifique; il consideroit les gens de merite, quoy qu'il fût assez peu complaisant à leur égard. Il étoit sobre & chaste, mais plus par tempérament que par tendresse de conscience. Sa taille étoit mediocre, son visage peu agreable, & sa physionomie paroissoit assez conforme à son naturel feroce. Il étoit, quand il fut tué, dans la quarante-quatriéme année de son âge, & dans la dixiéme de son regne, qui fut aussi funeste à ses sujets, que celuy de son prédécesseur leur avoit été avantageux.

Portrait de ce Duc au cabinet de M. de Gagnéres.

Le

Le Roy étoit à Tours fort inquiet sur le succès du combat ; car il sçavoit que les Suisses étoient arrivez à saint Nicolas à dessein d'attaquer le Duc de Bourgogne. Si nous en croyons l'Auteur de la vie * d'Angelo Catto Archevêque de Vienne, ce Prelat qui disoit la Messe au Roy, au moment que la bataille se donna, luy dit, en luy presentant la Paténe à baiser ; „ Sire, Dieu vous donne la paix, vous l'avez, si vous voulez, *Consummatum est*. Votre ennemi le Duc de Bourgogne est mort, & vient d'être tué, & son Armée déconfite. L'Auteur ajoûte que le Roy surpris de cette prédiction avoit fait vœu, supposé qu'elle se trouvât veritable, de faire un treillis d'argent à la chasse de saint Martin, au lieu de celuy de fer qui y étoit ; que la Prophetie ayant été exactement verifiée, il avoit accompli son vœu, & qu'il luy en avoit coûté près de cent mille francs. Ce fut en 1479. que le Roy fit faire la grille d'argent qui fut mise à la place de celle de fer, du poids de six mille sept cens soixante & seize marcs deux onces moins un gros.

1477. *Vœu que le Roy fit à l'occasion de sa mort.* Comines l. 5. chap 10. Gervaise vie de S. Martin pag. 328.

Il faut avouer qu'on ne peut rien voir de plus merveilleux en ce genre là, que cette prédiction. On prétend que cet Evêque vivoit austérement & saintement, & qu'outre cela il étoit grand Astrologue. Ce sont-là deux principes du don de Prophetie bien differents. Comines qui dedia ses memoires à ce Prelat, luy fait compliment, d'avoir prédit les batailles de Granson & de Morat, & les suites qu'elles eurent : mais il ne fait nulle mention de cette troisiéme prédiction ; quoy qu'il fût actuellement à Tours avec le Roy, & que son sujet le portât naturellement à en parler, sur tout dans un ouvrage dedié au Prelat même. Quoy qu'il en soit, le Roy qui avoit établi l'usage des postes, auparavant inconnu en France, sceut bien-tôt la défaite de l'armée Bourguignonne, par un Courier de George de la Tremouille, Seigneur de Craon, qui commandoit les troupes sur les frontieres de Lorraine, mais sans certitude de la mort du Duc. Il fit aussi-tôt assembler tous ses courtisans & tous les Officiers d'armée qui étoient à la Cour, pour leur faire part de la nouvelle. Ce fut à qui en feroit paroître le plus de joye, quoyque plusieurs dans le fond n'en fussent pas fort aises, appréhendant que le Roy n'ayant plus d'ennemi au dehors, ne donnât trop d'étenduë à son autorité au dedans. Ceux qui avoient pris autrefois parti contre le Roy dans la guerre du bien public, faisoient ces reflexions plus que les autres. Ils connoissoient l'humeur vindicative du Prince, qui ne pardonnoit gueres que lors qu'il n'osoit punir. Ils sçavoient que cette guerre, qui avoit rompu toutes ses mesures, luy avoit tenu long-temps au cœur. Ce qui est certain, c'est que le Roy ayant fait asseoir ce jour-là la plûpart des Seigneurs à sa table, on remarqua que plusieurs, où de joye, ou par inquiétude, mangérent très-peu, & beaucoup moins qu'à leur ordinaire. Après tout ce fut une vaine terreur : mais dans cette Cour politique, on prenoit des ombrages sur tout, & à force de se piquer de pénétration, on voyoit souvent beaucoup au-delà de ce qui étoit en effet.

Remarques sur la prediction qu'en avoit faite l'archevêque de Vienne. L. 5. ch. 3. chap. 10. *Establissement des Postes sous ce regne.* Par un Edit datté de l'an 1464.

Le Roy étoit occupé de reflexions plus solides, dans l'incertitude où il

Ordres que le Roy donna par rapport aux places du Duc de Bourgogne

* Cette vie est imprimée à la suite des Mémoires de Comines.

1477. il étoit du sort du Duc de Bourgogne; sa vie, sa mort, ou sa prise devant luy faire prendre des mesures très-differentes: sur tout dans le cas de la mort, il falloit de la promtitude. C'est pourquoy il fit partir après le dîner l'Amiral de Bourbon & Comines, avec ordre d'ouvrir les Lettres des Couriers qu'ils rencontreroient sur leur route, & leur donna des pouvoirs pour recevoir en son nom toutes les Villes, & les vassaux du Duc de Bourgogne, qui voudroient se mettre sous son obéïssance, supposé que le Duc fût mort.

Comines chap. 11.

Ces deux Seigneurs n'avoient pas encore fait demi-journée de chemin, qu'ils rencontrérent le Courier qui portoit la nouvelle certaine de la mort de ce Prince. Ils firent toute la diligence possible pour gagner au plûtôt la frontiére de Picardie. Ils arrivérent aux Fauxbourgs d'Abbeville, qui étoit une des Places cedées par Charles VII. à Philippe Duc de Bourgogne en 1435. au Traité d'Arras, à condition de réversion à la Couronne, au défaut d'Hoirs mâles dans la Maison de Bourgogne. Ils trouvérent que le Seigneur de Torcy avoit déja négocié pour la reddition de la Place, & la chose fut concluë dès qu'ils parurent.

Ils allérent de-là à Dourlens; d'où ils envoyérent sommer la Ville d'Arras de se soumettre au Roy. Ce n'est pas qu'ils esperassent en venir à bout; car l'Artois étoit un fief féminin, qui appartenoit sans difficulté à l'heritiére de Bourgogne: mais ils vouloient au moins entamer une négociation avec quelques Seigneurs du pays, & tâcher de les attirer au service du Roy. Les Seigneurs de Ravestein & d'Esguerdes qui se trouvérent dans la Ville, demandérent sur cette sommation, une entrevûë avec les Envoyez du Roy. Comines y alla seul, & la conférence se tint dans l'Abbaye de saint Eloy, à cinq quarts de lieuës d'Arras. Ces Seigneurs y firent exposer par la bouche de Jaques de la Vaquerie pensionnaire de la Ville, & depuis premier Président au Parlement de Paris, les droits incontestables de Marie de Bourgogne sur l'Artois. Comines n'ayant rien de fort bon à y opposer, la conférence ne fut pas longue; mais il parla en particulier à plusieurs Seigneurs & Gentilshommes, qui étoient venus là, & qui furent dans la suite bons serviteurs du Roy. Il sceut d'eux la consternation, où les Flamans étoient, n'y ayant pas dans toute l'étenduë des Pays-bas quinze cens hommes de guerre sur pied. A son retour à Dourlens, il apprit de l'Amiral que le Roy étoit parti de Tours peu de jours après eux; qu'il arriveroit incessamment, & qu'il faisoit précéder son arrivée par quantité de Lettres qu'il avoit fait écrire, tant en son nom, qu'au nom de plusieurs Seigneurs de sa Cour, pour solliciter ceux des pays, qui avoient jusqu'alors obéï au Duc de Bourgogne, de se donner à la Couronne de France.

Plusieurs se soumettent à lui.
Comines chap. 12.
Chronique scandaleuse.

Le Roy apprit en chemin, non seulement la reduction d'Abbeville; mais encore celle de Ham, de Bohain, de Mondidier, de Montreuil, de saint Quentin; & on l'asseura en même-temps de la resolution où de Bische Gouverneur de Peronne étoit de luy livrer la place, dès qu'il s'en approcheroit, & ce Seigneur luy tint sa promesse.

Les

Les choses ne pouvoient pas prendre un meilleur train. On étoit sûr que Philippe de Creve-cœur Seigneur d'Esguerdes un des plus accréditez Gentilshommes de Picardie, se declareroit pour le Roy. Plusieurs autres Seigneurs du Haynaut étoient disposez à en faire autant, & ils en avoient déja donné leur parole. Ces belles dispositions firent prendre le change à ce Prince, & l'empêcherent de suivre un plan qu'il s'étoit fait quelque temps auparavant, en cas qu'il survécût au Duc de Bourgogne, par lequel il auroit asseuré une paix éternelle à son Royaume, & rendu sa puissance redoutable à toute l'Europe. 1475.

Selon ce projet, il devoit faire épouser au Dauphin l'héritiére de Bourgogne, qui dans la situation fâcheuse où elle se trouvoit, ses Etats dégarnis, à la merci du Roy de France, sans argent, sans troupes, sans appuy, n'eût eu garde de refuser l'offre qu'on luy en auroit faite, si ce n'étoit par une raison, que le Dauphin étoit trop jeune: car elle avoit déja vingt & un an, & le Dauphin n'en avoit encore que sept commencez: mais au cas qu'elle ne voulût pas attendre si long-temps à se marier, le Roy étoit resolu de luy faire épouser quelque grand Seigneur de France, dont la fidelité ne luy pût être suspecte, & à des conditions avantageuses pour le Royaume.

Mais quand il vit les mouvemens qui commençoient à se faire en sa faveur dans les Pays-bas, & la promte reduction des Villes de Picardie, il espera dépouiller l'héritiere de Bourgogne d'une grande partie de ses Etats, pour les réunir à la Couronne, disposer des autres Provinces des Pays-bas qui n'en relevoient point, en faveur de divers Seigneurs soit du pays, soit d'Allemagne, dont il se feroit autant de créatures, & qui l'aideroient volontiers à ce prix, dans l'execution de ce dessein. Par-là il eût anéanti la puissance de la Maison de Bourgogne, qui depuis tant de temps étoit devenuë si formidable à la France. Plusieurs Seigneurs le confirmoient dans cette pensée, par l'esperance d'avoir part à cette grande dépouille, & en particulier le Seigneur du Lude son favori, qui comptoit déja sur le Gouvernement de Flandre.

Dessein qu'il avoit pour anéantir la Maison de Bourgogne.

Comines l. 5. ch. 13.

Le Roy, suivant ce projet, crut qu'un des moyens de le faire réussir, étoit d'exciter une guerre civile en Flandre, & de faire révolter les Flamans contre Mademoiselle de Bourgogne; c'est ainsi qu'on appelloit Marie héritiére du feu Duc. Olivier de la Marche remarque qu'on luy donnoit ce titre, & non celuy de Madame, parce que le Duc Charles son Pere n'étoit pas fils de Roy. Il connoissoit le genie des Habitans de Gand, gens inquiets & remuans, & de tout temps signalez dans les Histoires de Flandre par leurs seditions contre presque tous leurs Souverains, qu'ils avoient toûjours aimez tendrement tandis que ces Princes étoient jeunes; mais qu'ils ne pouvoient plus souffrir, dès qu'ils les voyoient en état d'user de leur autorité. Ils avoient été domptez par les derniers Ducs, qui leur avoient ôté en punition de leur indocilité divers priviléges. C'étoit par cet endroit que le Roy les fit tenter avec d'autant plus de danger pour Marie de Bourgogne, qu'elle étoit dans cette Ville-là à la discrétion des Bourgeois, qui avoient déja fait de grandes violences depuis la mort du Duc son Pere.

Il tâche de faire soulever les Flamans.

L. 1. ch. 33.

Chap. 14. 16.

1477.

Olivier le Dain est celui qu'il choisit pour cela.

Observations sur les Mémoires de Comines. Lettres Patentes de l'an 1474.

Il choisit pour conduire cette intrigue, un nommé Ollvier, qui étoit autrefois son Barbier. C'étoit un homme d'esprit, adroit, agréable, & par ces talens il s'étoit mis fort avant dans les bonnes graces du Roy, qui l'annoblit. Quand il vint à la Cour, il s'appelloit Olivier le Mauvais, & le Roy par Lettres Patentes luy fit changer son nom, en celuy de le Dain, qu'il portoit alors. Il étoit natif d'un village auprès de Gand, sçavoit le Flamand, avoit des connoissances dans la Ville, & ce furent ces raisons qui firent que le Roy en cette occasion jetta les yeux sur luy. Ses instructions portoient, de tâcher, quand il seroit arrivé, de voir la Princesse en particulier, de luy faire de certaines ouvertures sans rien conclure, de sonder les Gantois, de découvrir leur disposition à l'égard de la France, & de leur promettre de la part du Roy le rétablissement de tous leurs priviléges, s'ils vouloient se donner à luy.

Le Dain entra à Gand avec un assez bel équipage, se faisant nommer le Comte de Meulan; parce que le Roy luy avoit donné la Capitainerie du Château du Meulan à neuf lieuës de Paris. Il fut quelques jours dans la Ville, sans pouvoir parvenir à voir la Princesse en particulier; mais comme ce n'étoit pas-là sa principale commission, il ne s'en mettoit pas fort en peine; & cependant il cabaloit sourdement avec quelques-uns des Bourgeois, pour les engager dans les interêts du Roy. Toutefois comme il avoit la qualité d'Envoyé, les principaux de la Ville luy firent dire que quand il voudroit, il auroit audience de la Princesse, non pas en particulier, mais dans la Maison de Ville, en presence de son Conseil. Il ne put pas s'en dédire; il y vint, & presenta ses Lettres de créance.

Il ne réussit pas à Gand, & revient à Tournay.

Quand elles eurent été leuës, on luy demanda le sujet de son Ambassade. Il répondit, qu'il étoit chargé de parler à la Princesse en particulier, & qu'il n'avoit rien à dire en public. On luy répondit, que ce n'étoit point la coûtume. Il repartit que cela supposé, il ne diroit rien. Quelqu'un de la troupe se leva, & luy dit en le menaçant qu'on le feroit bien parler. La peur le saisit; & comme il parut décontenancé, on commença à le railler d'autant plus librement, que malgré sa Seigneurie de Comte de Meulan, on l'avoit reconnu, & on avoit sceu qu'il étoit le fils d'un paysan du voisinage. On ne luy fit cependant aucune violence; mais il ne fut pas plûtôt sorti de l'audience, qu'il monta à cheval, & se sauva à Tournai, où il se dédommagea en quelque façon du mauvais succès qu'il avoit eu à Gand.

Qu'il trouve moyen de surprendre.

La Ville de Tournai depuis long-temps étoit comme une Republique, ou Ville libre, excepté qu'elle payoit au Roy tous les ans une espéce de tribut de six mille livres, & de dix mille au Duc de Bourgogne. Elle étoit d'inclination beaucoup plus Françoise que Bourguignonne: mais elle ne recevoit de soldats ni de l'un, ni de l'autre parti. Sa situation dans ces conjonctures l'auroit renduë très-utile au Roy; parce que de-là ses troupes auroient pû entrer aisément dans les Comtez de Flandre & de Haynaut. Le Dain, soit qu'il en eût ordre, ou que l'occasion favorable luy eût fait interpréter ainsi les intentions de son Maître, entreprit de se saisir de

cette

cette Ville, qui étoit fort mal gardée. Il en donna avis à Mouy, qui étoit à saint Quentin; & ce Seigneur au jour dont ils convinrent, arriva avec des Troupes jusqu'à la barriere. Le Dain s'y étoit rendu avec quarante hommes de la Ville qu'il avoit gagnez, & contraignit les Gardes de l'ouvrir. Mouy se rendit maître de la place sans aucune resistance, & y laissa une grosse Garnison, qui commença à faire des courses dans les Provinces voisines.

1477.

La Duchesse de Bourgogne envoye une Ambassade au Roy.

La Duchesse de Bourgogne qui vit bien par toutes les démarches du Roy, que l'intention de ce Prince étoit de la dépouiller de ses Etats, crut qu'il n'en usoit ainsi que pour la contraindre à épouser le Dauphin; & quelque repugnance qu'elle y eût, tant à cause de l'âge du Prince, qu'à cause qu'il étoit infirme & assez contrefait, elle s'y resolut plûtôt que de s'exposer à tout perdre. Elle envoya au Roy une célébre Ambassade, composée de Hugonet son Chancelier, des Seigneurs d'Imbercourt, de la Vére, de la Grutuse, & de ce qu'il y avoit de plus considerable aux Paysbas, tant du corps de la Noblesse, que de l'Etat Ecclesiastique. Il semble que c'étoit une grande imprudence à elle, d'exposer ainsi presque tout ce qui luy restoit de gens capables de la servir, à être arrêtez par le Roy, ou gagnez par ses caresses; mais elle étoit encore sans expérience, & puis elle se voyoit à Gand investie de mutins, dont elle n'avoit guéres moins à craindre que du Roy-même.

Dès qu'ils furent arrivez à Péronne, où ce Prince étoit alors, il les admit à son audience. Il leur fit montrer seulement leurs Lettres de créance, sans parler encore d'affaires, & après il les vit tous en particulier, les caressa, & les sollicita d'entrer dans ses interêts. Ceux qui avoient leurs Terres éloignées des frontiéres de France, comme Vére & Grutuse, luy répondirent que dès qu'ils verroient le mariage conclu entre M. le Dauphin & leur Princesse, il n'auroit point de serviteurs plus fidelles qu'eux; mais qu'avant que cette affaire, pour laquelle ils venoient, fût concluë, leur devoir leur défendoit de prendre aucuns engagemens. Le Chancelier & Imbercourt qui avoient de grands biens en Picardie furent plus faciles; ils promirent au Roy de ne point faire de nouveau Serment à la Duchesse, & de passer à son service dès que le mariage seroit fait.

Proposition embarassante que ce Prince fit à ses Ambassadeurs.

Comme ils raisonnoient tous sur ce qu'ils jugeoient être des veritables interêts du Roy, ils croyoient ne pouvoir mieux faire leur Cour, qu'en ajoûtant toûjours la condition du mariage; parce qu'ils ne doutoient point que ce ne fût là le but & l'intention principale de ce Prince: mais la maniere dont il leur parla en diverses occasions leur fit bien-tôt soupçonner le contraire, sans toutefois qu'il s'ouvrît entiérement, les laissant toûjours en suspens. Il en usa de même dans les conférences reglées qu'il eut avec eux sur le sujet de leur Ambassade. Ils luy proposérent encore, que supposé qu'il eût des raisons de ne pas marier le Dauphin avec la Duchesse, elle se contenteroit d'épouser le Comte Charles d'Angoulesme, qui fut depuis Pere de François I. Roy de France; mais il rejetta cette proposition; parce que si un Prince du sang épousoit cette Princesse,

1477. se, il se verroit exposé aux mêmes inconveniens que la branche de Bourgogne luy avoit causez. Dans une de ces conférences, il fit une proposition aux Ambassadeurs qui les embarrassa fort. Ce fut qu'ils autorisassent par leur consentement le Seigneur d'Esguerdes à luy mettre entre les mains la Cité d'Arras, dont il étoit Gouverneur; c'est une grande partie de cette Ville, qui est separée de l'autre, par un fossé & par une muraille. Il fondoit cette demande sur ce que l'Artois étoit un Fief de la Couronne, qu'il avoit droit de mettre en sa main, jusqu'à tant que la Duchesse luy eût fait son hommage. Il leur fit comprendre que si la chose ne se faisoit de bonne grace, il employeroit la force: qu'il se mettroit en possession de l'Artois par les armes, & le confisqueroit sans retour.

Comines loc. cit.

Chronique scandaleuse.

Ils y consentent & lui livrent la Cité d'Arras qu'il demandoit.

Ils délibérérent, & après avoir considéré que le Roy étoit au voisinage d'Arras; qu'il avoit des troupes, une artillerie toute prête; que la Duchesse n'avoit point d'armée; qu'un tel refus pourroit rompre toute espérance d'accommodement, ils consentirent à la demande du Roy; & sur le champ il envoya prendre possession de la Cité d'Arras. d'Esguerdes fit serment de fidélité au Roy, & ce Prince par le Traité qu'il fit avec luy; luy laissa les Gouvernemens qu'il avoit eus de la libéralité du feu Duc de Bourgogne, c'est-à-dire, ceux du Ponthieu, du Crotoy, de Péronne, de Mondidier, de Roye, de Boulogne & de Hédin. Ces deux derniéres Places & Bouchain ne se soumirent qu'après quelques jours de Siége; mais cette résistance ne se fit que pour la forme, & afin que ceux qui étoient dedans & qui avoient fait serment à Mademoiselle de Bourgogne, pussent dire qu'ils avoient été forcez de se rendre. Le brave Tanneguy du Chastel fut blessé au Siége de Bouchain d'un coup de coulevrine auprès du Roy, & mourut quelques jours après de sa blessure.

Mathieu Histoire de Louis XI. L. 11.

Lobineau Histoire de Bretagne sous l'an 1477.

Insolences des habitans de cette Ville.

Chronique scandaleuse.

Les Habitans d'Arras agissoient avec plus de sincérité; mais en même temps avec plus d'emportement & d'imprudence. La populace fit mille insolences sur les remparts à la vûë des troupes Françoises; entre autres choses ils élevérent des potences en divers endroits, où ils pendirent des banderoles à la Croix blanche qui étoit l'enseigne des François, comme la rouge étoit celle des Bourguignons. Ils écrivirent à Lille & à Douay pour avoir du secours. Il se trouva dans cette derniére Place, éloignée d'Arras de cinq lieuës, environ cinq à six cens fantassins, & deux à trois cens chevaux qui étoient des restes de la bataille de Nancy. Le Seigneur du Vergy d'une des plus illustres familles de Bourgogne, fut chargé de les conduire à Arras. Du Lude & du Fou qui commandoient les troupes de la Cité d'Arras en furent avertis. Ils allérent au devant de Vergy, l'attaquérent, le défirent à plate couture; presque tous ses soldats furent tuez ou pris, & luy-même demeura prisonnier.

Comines chap. 15.

Comment punies.

Cette nouvelle causa beaucoup de joye au Roy, qui arriva le lendemain de Boulogne au camp devant Arras avec son armée. Il fit attaquer vivement la Place, & elle fut contrainte de se rendre. Le Roy condamna à la mort plusieurs des habitans, dont quelques-uns furent véritablement les

martyrs

martyrs de la Duchesse de Bourgogne: car comme ils étoient sur le point de recevoir le coup de la mort, leur grace leur ayant été offerte à condition qu'ils crieroient, Vive le Roy, ils aimérent mieux mourir que de le faire. Cette opiniâtreté fit que le Roy en rélégua un assez grand nombre bien avant dans le Royaume, & on mit des François à leur place. Ce fut à cette occasion qu'il voulut même changer le nom de cette ville-là, en luy donnant celuy de *Franchise*, ou de *Francie:* & on la voit en effet ainsi nommée alors dans l'Histoire * & dans les Actes publics: mais les Rois qui sont maîtres de tout, ne le sont point de l'usage en matiere de Langue: car le nom d'Arras est toûjours demeuré depuis à cette ville, malgré les Ordonnances de ce Prince.

1477. Gaguin.

Olivier de la Marche. l. 2. chap. 9.

Le Roy veut en changer le nom.

Dans les Registres du Parlement de 1481. au mois d'Août. *Item* en Août 1482.

Dans le temps qu'on battoit la Place, Chauvin Chancelier de Bretagne arriva au camp, pour assûrer le Roy de la fidélité du Duc son maître, qui depuis la mort du Duc de Bourgogne avoit plus de soin que jamais de faire sa Cour, & de renouveller ces sortes de protestations, mais le Chancelier fut bien surpris, lorsqu'étant à peine descendu de cheval, on l'arrêta de la part du Roy avec tous ceux de sa suite. On ne le fut pas moins dans tout le camp; car on sçavoit que le Roy avoit fait un Traité en l'Abbaye de la Victoire auprès de Senlis avec le Duc de Bretagne, où il sembloit que tous leurs différends avoient été terminez, & ce Traité avoit été confirmé il n'y avoit pas encore long-temps. On ne comprenoit pas comment le Roy étant en si beau chemin pour conquérir les Pays-bas vouloit se faire un embarras à l'autre extrémité du Royaume. On n'ignoroit pas non plus l'intérêt que le Roy d'Angleterre prenoit à la sûreté du Duc de Bretagne, & qu'il avoit fait entendre au Roy, que leur bonne intelligence dépendroit toûjours de-là. Chacun raisonna sur cet incident pendant douze jours, au bout desquels le Roy fit venir le Chancelier de Bretagne qu'il estimoit, & qu'il avoit toûjours connu pour un homme d'honneur.

Observations sur l'Hist. de Charles VIII p. 324.

Il fait arrêter le Chancelier du Duc de Bretagne.

Quand il fut en sa présence, il luy dit, Monsieur le Chancelier, devinez-vous la raison pourquoy je vous ai fait arrêter? Non, Sire, répondit-il, mais je m'imagine qu'on vous aura fait quelque faux rapport au désavantage du Duc mon maître. Ne m'avez-vous pas assûré, reprit le Roy, toutes les fois que vous êtes venu de sa part, qu'il n'entretenoit aucune intelligence avec le Roy d'Angleterre contre moy? Ouy, Sire, repartit le Chancelier, & j'en répons encore sur ma tête. C'est beaucoup vous avancer, dit le Roy, car j'ai en main de quoy vous convaincre du contraire & en même temps il jetta sur la table vingt-deux Lettres en original, douze écrites par le Sécrétaire du Duc de Bretagne & signées de la main de ce Prince, & dix autres du Roy d'Angleterre qu'il luy fit lire, où ils concertoient ensemble des moyens de se précautionner contre le Roy, & où

Et lui en dit le sujet peu après.

Argentré Histoire de Bretagne l. 21.

* Dans le Traité d'Arras fait entre Loüis XI. & le Duc Maximilien d'Autriche de l'an 1482. cette Ville est appellée *Franchise. Aliàs* Arras. Ces changemens de nom étoient du goût de Loüis XI. Etant maître du Roussillon, il changea le nom de Colioure en celuy de S. Michel. Notre Ville de S. Michel, dit-il, paravant appellée Colioure. Livres manuscrits de la Ville de Colioure. Recueil de Traitez par Leonard.

1477. où le Roy d'Angleterre, sur la priere du Duc, promettoit que dès les premiers mouvemens que la France feroit du côté de Bretagne, il ne manqueroit pas de faire luy-même une descente en France par Calais.

Il le renvoye ensuite vers son Maître chargé de diverses Lettres interceptées.

Le Chancelier n'eut rien à répondre, sinon qu'il reconnoissoit les signatures du Roy d'Angleterre & du Duc son maître; mais que pour luy, il n'avoit eu aucune participation de cela. Je vous crois, repartit le Roy, parce que je vous connois trop homme de bien; mais vous voyez que j'ai eu raison de vous traiter comme j'ai fait. Prenez les Lettres, & portez-les à votre maître: dites-luy que c'est en vain qu'il pense m'amuser par ses complimens, & que s'il veut que je sois de ses amis, il doit me faire connoître par d'autres voyes dans la suite, qu'il renonce à tout commerce avec le Roy d'Angleterre.

Le Chancelier étant de retour en Bretagne, surprit étrangement le Duc, quand il luy répresenta toutes ces Lettres; & ce Prince ne put faire tomber le soupçon de la trahison, que sur celuy dont il s'étoit servi, pour traiter avec le Roy d'Angleterre. C'étoit un nommé Pierre Landois *, qui par son esprit & son adresse, étoit parvenu à la plus haute faveur auprès du Duc de Bretagne. Il étoit natif d'un Fauxbourg de Vitré, fils d'un Tailleur; luy-même en avoit fait le métier à la Cour pendant quelque temps, étoit devenu Valet de garde-robe chez le Duc, & puis Valet de chambre; & enfin par ses maniéres agréables, & par le moyen des Maîtresses de ce Prince, s'étoit poussé jusqu'à être fait Maître de la garde-robe, & le principal confident de son Maître.

Le Duc le fit venir en présence du Chancelier, & luy demanda comment ces Lettres étoient venuës entre les mains du Roy de France. Landois fut si effrayé en les voyant qu'il en perdit d'abord la parole; mais étant revenu à luy, il dit qu'il falloit que ce fût celuy dont il se servoit pour les écrire & pour les porter qui l'avoit trahi; que c'étoit un nommé Maurice Gourmel qui étoit parti depuis dix jours pour l'Angleterre chargé d'un nouveau paquet; qu'il ne le croyoit pas encore passé, & qu'il alloit envoyer après luy. Hâtez-vous, reprit le Duc, car votre tête m'en répondra. Landois fit partir sans tarder des gens sûrs qui trouvérent Gourmel au Port Blanc en Bretagne, attendant le vent pour s'embarquer, & l'amenérent à Nantes.

Il avoua tout, & dit qu'il s'étoit laissé corrompre par un des espions du Roy: que cet espion étoit un homme de Cherbourg, qui sçavoit en perfection l'art de contrefaire l'écriture & les cachets; qu'il luy mettoit en main toutes les Lettres dont on le chargeoit pour le Roy d'Angleterre, & celles qu'il rapportoit de la part de ce Prince; qu'après que ce faussaire les avoit copiées, il les gardoit, & les envoyoit au Roy de France; que cet

* C'est ainsi que s'appelloit ce Ministre du Duc de Bretagne, & non pas Landais, comme d'Argentré l'appelle dans son Histoire de Bretagne, & nos autres Historiens. Il y a dans les Mémoires de Béthune à la Bibliotheque du Roy vol. cotté 8455. une Lettre écrite de sa main, où il signe Landois.

cet homme luy en rendoit seulement les copies, mais si bien contrefaites, qu'on les prenoit pour les originaux; & que pour chaque Lettre il luy donnoit cent écus. Landois fut pleinement justifié par là. Le Roy parut ne pas avoir d'envie de pousser les choses plus loin; parce qu'il vouloit auparavant finir l'affaire des Pays-bas. Cependant & luy & le Duc continuérent toûjours de suivre leurs anciennes vûës. On voit au Trésor des Chartres un Traité du Duc de Bretagne de l'an 1481. avec le Roy d'Angleterre, par lequel ils étoient convenus de marier Anne de Bretagne fille du Duc au Prince de Galles; & tous leurs enfans nez & à naître, les uns aux autres. D'autre part le Roy engagea Jean de Brosse qui avoit épousé Nicole de Bretagne héritiére de la Maison de Penthievre, & des droits que cette famille avoit sur le Duché de Bretagne, à les luy céder par une transaction: mais la mort des deux Rois arriva avant qu'on pût faire jouer tous ces ressorts. Je reviens aux affaires de Flandre. 1477.

Suite des affaires de Flandre.

Chronique scandaleuse; Comines chap. 16.

Le Roy avoit fait toutes les conquêtes dont j'ai parlé, avant le vingt-cinquiéme de May, & faisoit son compte de les pousser beaucoup plus loin à la faveur des divisions des Flamans qu'il continuoit de fomenter. Il en coûta la vie au Chancelier Hugonet, & à Imbercourt les deux meilleures têtes du Conseil de la Duchesse de Bourgogne. En voicy l'occasion.

Les Gantois envoyent des Députez au Roy.

Les Gantois s'étant rendus maîtres de leur Princesse, & la tenant comme prisonniére, extorquoient d'elle tout ce qu'ils vouloient, c'est-à-dire, l'impunité des meurtres les plus injustes qu'ils avoient faits après avoir reçû la nouvelle de la mort du Duc de Bourgogne, le rétablissement de leurs anciens priviléges, qui ôtoient au Souverain presque toute son autorité, & dont ils avoient abusé une infinité de fois, & enfin son consentement pour une espéce de Conseil qu'ils luy formérent, composé de quelques membres des trois Etats qu'ils avoient convoquez dans leur Ville, & où ils avoient eu soin de se rendre les plus forts. Comme l'Ambassade dont j'ai parlé, avoit été sans effet, ils obligérent la Princesse d'en envoyer une seconde, & de nommer pour cette fonction des gens de leur cabale. Ils luy en firent espérer un heureux succès, & l'assûrérent que s'il n'étoit pas tel, ils feroient les derniers efforts aux dépens de tous leurs biens & de leurs vies, pour la maintenir contre les attaques des François.

Ces Députez arrivérent au camp devant Arras, lorsque le Roy faisoit battre cette Place. C'étoient la plûpart Bourgeois de Gand, incapables d'un emploi de cette importance, & dont le Roy connut d'abord l'incapacité. Ils commencérent par le supplier d'entretenir la Tréve qu'il avoit faite avec le feu Duc de Bourgogne, de ne pas opprimer une Princesse qui avoit l'honneur d'être de la Maison Royale de France, pour laquelle elle avoit des sentimens tout différents de ceux du Duc son pere, ne se gouvernant plus par les conseils des personnes qui avoient jusqu'alors fomenté la guerre entre les deux Nations; mais par les avis des Etats de Flandre, qui n'avoient guéres moins de haine que les François contre les Bourguignons.

Le

1477.

Ce Prince leur donne des soupçons contre les principaux du Conseil de la Duchesse de Bourgogne.

Le Roy les interrompit à cette parole. On vous abuse, leur dit-il, on fait semblant de vous écouter; mais en effet votre Princesse n'agit que par les impressions de ceux qui gouvernoient son pere, & qui ne veulent rien moins que la paix: vous avez beau y travailler, vous serez toûjours désavouez. Ils repartirent qu'ils étoient assûrez du contraire: Et moy, reprit le Roy, j'ai en main de quoy vous convaincre de ce que je dis; & aussitôt il leur fit lire la Lettre que le Chancelier & Imbercourt luy avoient présentée à Péronne. C'étoit Marie de Bourgogne qui parloit dans cette Lettre; mais elle étoit écrite de trois mains différentes, sçavoir de celle de la Princesse, de celle de la Duchesse douairiere sœur du Roy d'Angleterre, & de celle du Seigneur de Ravestein frere du Duc de Cleves. La Princesse y prioit le Roy d'avoir toute créance au Chancelier & à Imbercourt, & luy disoit que son intention étoit que toutes ses affaires fussent conduites par ces deux hommes ausquels elle avoit beaucoup de confiance, par la Duchesse douairiere, & par le Seigneur de Ravestein, & que tout ce qu'il voudroit luy faire sçavoir touchant ses intentions, devoit leur être adressé, & à nul autre.

Il n'en fallut pas davantage aux Députez pour leur faire oublier tout ce qu'ils avoient dans leurs instructions. Ils ne pensérent plus qu'à se venger de l'affront qu'on leur faisoit, & les Ministres du Roy ne manquérent pas de les piquer vivement par cet endroit. Les Gantois priérent le Roy de leur donner la Lettre qu'il avoit eu la bonté de leur montrer. Il auroit été très-fâché qu'ils ne la luy eussent pas demandée: & il se fit un grand mérite auprès d'eux de la leur confier. On n'entra pas plus avant en matiére, & ils prirent leur audience de congé pour retourner à Gand.

Le Roy fort content d'avoir jetté parmi ses ennemis cette nouvelle semence de discorde, en attendit l'effet, & continua ses intrigues & ses progrès tant aux Pays-bas, qu'en Bourgogne.

Comines chap. 17.

Dès que les Députez furent de retour à Gand, on assembla le Conseil, où se trouvérent avec Mademoiselle de Bourgogne, le Duc de Cléves son proche parent, & qui négocioit secrétement pour l'engager à épouser son fils, la Duchesse douairiere de Bourgogne, Ravestein, le Chancelier, Imbercourt, & les Conseillers nommez par les trois Etats.

Celuy des Députez qui étoit chargé de faire le rapport, commença par exaggérer d'un stile amer l'injure qu'on faisoit aux Etats, à qui il appartenoit de pourvoir à la sûreté publique; qu'on ne les consultoit que pour se moquer d'eux, tandis que tout se faisoit par les intrigues secrétes de gens passionnez & interessez qui trahissoient l'Etat, & qu'il ne disoit rien qu'il ne pût montrer par des preuves incontestables. La Princesse qui ne pouvoit se persuader que le Roy eût donné sa Lettre à de telles gens, ininterrompit en colere le Député, & dit que ce qu'il avançoit étoit très faux. Mais en même temps le Pensionnaire de Gand tirant la Lettre, la luy présenta, & luy dit, Mademoiselle, lisez. Un démenti donné si brutalement & publiquement à la Princesse, choqua tout le monde:

de : mais il la couvrit de confusion, & ne pouvant rien répondre, elle rompit l'assemblée encore plus irritée contre le Roy, que contre les Deputez. 1477.

Les plus embarassez après la Duchesse, furent le Chancelier & Imbercourt, contre lesquels les Bourgeois paroissoient le plus animez : & comme dans la Lettre on faisoit au Roy la proposition du mariage de la Princesse avec le Dauphin, le Duc de Cleves en fut extrêmement surpris & choqué contre Imbercourt, sur lequel il avoit compté, pour engager Marie de Bourgogne à épouser son fils.

L'Evêque de Liége & le Comte de Saint Pol qui étoient alors à Gand, furent ravis de le voir, luy & le Chancelier, en butte à la populace ; l'Evêque, parce qu'Imbercourt avoit comme présidé à la ruïne de Liége sous les ordres du Duc de Bourgogne, & le Comte de S. Pol, parce que tous deux avoient été les ennemis du Connétable son pere, & qu'ils l'avoient eux-mêmes livré aux François à Péronne.

Ce qui coûta la vie à deux d'entre eux.

Ils s'apperçûrent bien tous deux du danger où ils étoient, & pensoient à se sauver de la Ville ; mais ils furent tellement observez, qu'ils ne purent en trouver le moyen, & dès la nuit suivante ils furent arrêtez par les Gantois autant animez à leur perte par les ennemis que ces deux Seigneurs avoient à la Cour, que par leur propre passion. Leur procès leur fut fait au Tribunal des Juges de Gand, c'est-à-dire, au Tribunal de leurs parties. On les accusa d'avoir consenti à ce que le Seigneur d'Esguerdes remît la Cité d'Arras entre les mains du Roy. Ils se justifiérent si bien sur cet article, qu'on n'y insista pas. On proposa divers autres chefs d'accusation, sur lesquels ils répondirent avec le même succès ; mais comme les Juges vouloient qu'ils fussent coupables, on les condamna à avoir la tête coupée, sur ce qu'étant du Conseil du feu Duc de Bourgogne, ils avoient eu part à la suppression des priviléges de la Ville de Gand. Ils en appellérent au Parlement de Paris, comme au Siége de la Justice du Roy Seigneur Suzerain de Flandre : mais nonobstant leur appel, on leur déclara qu'on ne leur donnoit que trois heures pour penser à leur conscience.

La Princesse fit tous ses efforts pour leur sauver la vie : elle n'épargna ni caresses, ni sollicitations, ni prieres, & ne put rien gagner. On les conduisit dans la Place où l'échafaut fut dressé ; elle s'y fit transporter en habit de deuil, les cheveux épars, n'ayant qu'un simple voile sur sa tête. Elle parla au peuple assemblé, le conjura d'une maniére très-touchante de sauver la vie à ses deux serviteurs. Un tel spectacle attendrit une grande partie des assistans ; plusieurs criérent, grace, grace ; d'autres au contraire crioient aux bourreaux qu'ils frappassent. Il se fit une émeute, les uns prenant un parti, & les autres un autre. Il y eut des épées tirées ; on commençoit à se ranger chacun de son côté comme pour en venir aux mains ; on vit pendant un moment des piques baissées pour s'enfoncer les uns les autres : mais les plus furieux se trouvérent les plus forts : & les bourreaux intimidez firent voler les deux têtes à la vûë de la Princesse, qu'on remporta toute pâmée en son Palais.

1477.

La Duchesse Douairiere & le Seigneur de Ravestein sont obligez de sortir de la Ville.

On ne pouvoit, ce semble, porter guéres plus loin l'insolence & la brutalité: mais dans les ames basses, l'une & l'autre sont sans bornes, quand elles sont animées par le succès. Ils déclarérent à la Princesse que puisque la Duchesse douairiere & le Seigneur de Ravestein avoient signé la Lettre au Roy sans la participation & contre les intentions des Etats, on ne pouvoit plus se fier à eux, & qu'il falloit qu'ils sortissent de la Ville. Ce fut pour tous les deux une nécessité absoluë de le faire, & par leur départ la Princesse demeura presque seule, & sans Conseil à la discrétion de ces Bourgeois. Elle fut plusieurs jours témoin, sans pouvoir y apporter remede, des persécutions que l'on fit aux meilleurs serviteurs du Duc son pere. On pilloit leurs maisons, on les en chassoit, on les insultoit en toutes rencontres, sur tout ceux qui étoient natifs de Bourgogne. On la gardoit elle-même à vûë, jusques-là que les Dames qui étoient à son service, ne pouvoient ouvrir une Lettre sans l'avoir montrée à ses surveillans, & n'osoient jamais luy parler à l'oreille.

Comines l. 6. ch. 3.

Avantage que le Roy tira de ces divisions des Gantois.

Comines l. 5. chap. 17. Chronique scandaleuse.

Les Gantois ne pouvoient mieux servir le Roy, que par cette conduite: car outre que durant ces désordres on ne pouvoit prendre aucunes mesures justes pour le salut de l'Etat, c'est que plusieurs Seigneurs & Gentilshommes très-attachez à la Maison de Bourgogne se voyant d'un côté maltraitez par les Flamans, & de l'autre sollicitez par le Roy à de bonnes conditions, se rangeoient de son parti, & se disposoient à contribuer de toutes leurs forces à une entiére révolution. Ce fut dans cet intervalle que ce Prince fut encore reçu dans Cambrai; mais il n'y laissa point de garnison, pour ne point offenser l'Empereur, parce que Cambrai étoit alors une Ville Impériale.

Une des choses qui affligea le plus sensiblement la jeune Duchesse de Bourgogne, fut le dessein que conçûrent les Gantois de l'obliger à se marier à Adolphe Duc de Gueldre. C'étoit celuy dont il a été fait mention sous l'année 1474. & un des plus méchans hommes & des plus dénaturez qui fussent au monde, que le Duc son pere avoit deshérité pour les indignes traitemens qu'il en avoit reçûs, & que le feu Duc de Bourgogne, après avoir profité de ce grand héritage, avoit toûjours tenu en prison au Château de Namur.

Comines. l. 5. chap. 17.

C'étoit-là l'époux que les Flamans destinoient à Marie de Bourgogne. Ils le tirérent de sa prison dans cette vûë; & pour le rendre digne par quelque exploit d'un mariage si avantageux, ils le mirent à la tête d'une armée, que les Villes de Gand, de Bruges & d'Ypres levérent, pour s'opposer aux entreprises des François. Une de ses premiéres expéditions fut contre la Ville de Tournai, aux environs de laquelle il vint faire le ravage avec douze à quinze mille hommes, & en brûla les Fauxbourgs. Comme il s'en retournoit, quatre cens hommes d'armes qui étoient en garnison dans la Place chargérent son arriere-garde où il se trouva, & ayant été mal soutenu par ses gens qui s'enfuirent, il y fut tué heureusement pour la Princesse, dont on étoit prêt de sacrifier les Etats & la personne à ce scélérat. Tel étoit le fâcheux état où elle se trouvoit; mais ses affaires n'alloient pas mieux au Duché de Bourgogne qu'aux Pays-bas.

Jean

Jean II. Prince d'Orange, dont j'ai déja parlé à l'occasion de la journée de Granson, Seigneur brave, sage, adroit à ménager les esprits, puissant par les grands biens qu'il possédoit dans le Duché & dans le Comté de Bourgogne, s'étoit laissé gagner par le Roy. L'espérance de la restitution des Terres qui luy appartenoient en France, & qu'on luy retenoit, la promesse du Gouvernement des deux Bourgognes, d'être mis en possession des Terres de sa Maison situées dans le Comté qui luy étoient disputées par ses oncles de Château-Guyon, & le Commandement des armées Françoises en ces pays-là, furent les appas dont le Roy se servit pour l'attirer à son parti. Il commença par le mettre à la tête de ses troupes; mais il luy donna pour Lieutenant George de la Trimouille Seigneur de Craon, qui étoit chargé de l'éclairer de près, parce qu'on ne se tenoit pas tout-à-fait assûré de luy, & de suivre moins les ordres du Général, que ceux que luy-même recevroit secrétement de la Cour.

1477.

Les affaires de la Duchesse ne vont pas mieux en Bourgogne.

Comines. l. 6. chap. 1. Hist. d'Orange.

Le Roy y donne le commandement de ses troupes au Prince d'Orange Jean II.

Le Prince d'Orange répondit parfaitement à l'opinion qu'on avoit conçûë de luy, & plutôt par son adresse que par la force, il soumit au Roy Dijon, avec toutes les Places du Duché de Bourgogne & plusieurs du Comté. Plus de fermeté dans le Roy, & plus de désintéressement dans la Trimouille auroient achevé en peu de temps par le moyen du Prince d'Orange, la conquête si heureusement commencée: mais la Trimouille, à qui le Roy apparemment avoit promis le Gouvernement de Bourgogne en même temps qu'il le faisoit espérer au Prince d'Orange, se saisissoit des Places, & refusoit de les remettre entre les mains de ce Seigneur, nonobstant les ordres de la Cour: car le Roy ayant reconnu la droiture du Prince d'Orange, sembloit avoir envie de le satisfaire. D'ailleurs cependant il ne vouloit point chagriner la Trimouille, homme fier, qui avoit grande autorité sur les troupes, & qui se gouvernoit alors en Bourgogne avec beaucoup de prudence. Ce fut un mal pour le Prince d'Orange, que le Roy eût trop bonne opinion de sa fidélité & de son attachement à son service: il l'auroit plus ménagé, s'il l'avoit cru capable de changer aussi aisément qu'il le fit. Ce Seigneur se chagrina voyant qu'on ne luy tenoit pas parole, & il écouta les sollicitations de la Duchesse, qui le fit son Lieutenant Général dans les deux Bourgognes, où il donna bien de la peine aux François l'année suivante.

Celui-ci soumet Dijon & plusieurs autres places.

Et reprend l'année suivante le parti de la Duchesse.

Hist. d'Orange.

Le Roy cependant continuoit ses intrigues aux Pays-bas; mais avec moins de succès qu'il n'avoit fait d'abord. Saint Omer ne voulut point recevoir les troupes Françoises qui se présentérent devant ses murailles, & demeura fidele à Marie de Bourgogne, les Bourgeois étant encouragez par la résolution que fit paroître le Seigneur de Chantereine qui se trouva dans la Place. Les Seigneurs de Haynaut, qui d'abord avoient offert leurs services au Roy par l'entremise de Comines, & que ce Prince avoit reçûs assez froidement, parce qu'il étoit choqué contre quelques-uns d'entre eux, ne se trouvérent pas dans la même disposition, quand il les fit rechercher, après qu'il eut reconnu la faute qu'il

Le Roy continuë ses intrigues aux Pays-Bas, quoi-qu'avec moins de succès qu'auparavant.

Olivier de la Marche l. 2. ch. 9.

 avoit

1477. avoit faite en paroissant les mépriser. Mais ceux qui entendoient le mieux alors les interêts des Princes, étoient surpris pardessus toutes choses de la tranquillité du Roy d'Angleterre, qui dans une telle conjoncture ne faisoit pas le moindre mouvement.

Sans que le Roy d'Angleterre le traverse.

Trésor des Chart. cité par Sainte-Marthe.

Il est hors de doute qu'il étoit de sa politique d'empêcher l'agrandissement de la France, sur tout aux Pays-Bas, & en particulier aux environs de Calais, où le Roy s'étoit déja emparé de Boulogne, que Bertrand de la Tour Comte d'Auvergne venoit de luy céder en échange de la Jugerie de l'Auraguais érigée en Comté, & pour quelques autres revenus qui luy furent assignez sur Carcassonne, Besiers, & la Senéchaussée de Toulouse. Il est certain qu'on murmuroit fort de tout cela en Angleterre, & que non seulement les Communes, mais encore les Seigneurs & les Prélats le portoient fort impatiemment. Edouard toutefois ne s'en ébranloit point, excepté qu'étant souvent sollicité par Marie de Bourgogne de ne la point abandonner à ses ennemis, il envoyoit de temps en temps au Roy luy faire quelques remontrances qui n'aboutissoient à rien. Les causes qui avoient produit la paix entre les deux Rois deux ans auparavant, sur le point que les Anglois joints au Duc de Bourgogne paroissoient devoir accabler la France, subsistoient toûjours, & empêchoient le Roy d'Angleterre de s'engager dans une nouvelle guerre à cette occasion.

Comines l. 6. chap. 2.

Raisons de cette tranquillité du Monarque Anglois.

L'amour du repos, où ce Prince avoit résolu de passer ce qui luy restoit de vie, cinquante mille écus d'or que le Roy luy payoit tous les ans fort exactement, l'envie extrême que luy & la Reine d'Angleterre avoient de marier leur fille au Dauphin, ainsi qu'on en étoit convenu par un article du Traité de Pequigny, les grosses sommes que Loüis distribuoit dans le Conseil d'Angleterre, dont la plûpart de ceux qui le composoient étoient ses pensionnaires, c'étoit-là ce qui tenoit Edouard dans l'inaction, & qui rendoit inutiles tous les efforts des Communes & des Seigneurs Anglois, pour l'obliger à déclarer la guerre à la France. Les caresses que le Roy faisoit aux Envoyez d'Angleterre, les nouveaux présens dont il les combloit toûjours en les congédiant, ne manquoient point d'avoir leur effet; & ce fut-là un des chef-d'œuvres de la politique de ce Prince.

Une seule chose auroit pu rompre toutes ses mesures; c'étoit si Marie de Bourgogne avoit voulu écouter la proposition qui luy fut faite d'épouser le Comte de Riviéres frere de la Reine d'Angleterre; mais comme il n'étoit pas Prince, elle la rejetta, & chagrina par son refus cette Princesse, qui avoit beaucoup de pouvoir sur l'esprit du Roy son mari.

Le Roy, bien que déja très-satisfait de cette neutralité du Roy d'Angleterre, luy fit proposer encore une autre chose, soit pour le sonder, soit pour luy marquer combien il avoit à cœur sa gloire & ses interêts; mais il prévoyoit bien qu'il ne l'accepteroit pas: c'étoit d'unir toutes leurs forces, de fondre en même temps chacun de leur côté dans les Pays-bas, de luy abandonner le Comté de Flandre sans obligation d'hommage, & le Duché de Brabant, de faire à ses frais le Siége des quatre plus grosses Villes

Villes du Brabant, de luy soudoyer dix mille Anglois, & de faire diversion en Bourgogne ou ailleurs, pour luy faciliter la conquête du pays qu'il luy offroit. 1477.

Le Roy d'Angleterre, ainsi que le Roy l'avoit prévû, le remercia de ses offres, d'autant que cette guerre n'agréeroit pas aux Anglois, dont le commerce seroit ruïné avec la Flandre & le Brabant; que les Villes de ces deux Provinces étoient fortes, grandes, difficiles à prendre, & à conserver quand elles seroient prises: mais il ajoûta que s'il vouloit le faire entrer en société de ses conquêtes, il accepteroit volontiers Boulogne & quelques autres Places de Picardie, dont les François s'étoient emparez; qu'en ce cas il se déclareroit pour luy, & l'aideroit à pousser vivement la guerre contre la Duchesse de Bourgogne. Ce n'étoit pas là l'intention du Roy, & ainsi on n'avança pas davantage dans cette négociation.

Celles qui se faisoient à la Cour de Bourgogne pour donner un époux à la Duchesse, continuoient toûjours. Les Flamans après la mort d'Adolphe de Gueldre sembloient luy en avoir abandonné le choix, ne sçachant eux-mêmes à quoy se déterminer. Jamais Princesse n'eut tant de prétendans à son alliance dès sa plus tendre jeunesse: les uns étoient déja morts, comme le Duc de Guyenne frere du Roy, & Nicolas Duc de Calabre: les autres s'étoient retirez, comme le Prince de Tarente fils de Ferdinand Roy de Naples & le Comte de Riviéres frere de la Reine d'Angleterre, à qui on venoit de donner l'exclusion, parce qu'il n'étoit pas né de Maison Souveraine. Il n'y avoit plus que le Dauphin, le Comte d'Angoulême, le fils du Duc de Cléves, & Maximilien Archiduc d'Autriche, fils de l'Empereur Frideric. Olivier de la Marche y ajoûte le fils du Seigneur de Ravestein qui étoit de la Maison de Cléves; mais il ne fit pas grande figure dans cette concurrence. Tous ces quatre Princes avoient chacun leur brigue; car quoique le Roy par la conduite qu'il tenoit, parût ne plus penser à ce mariage pour son fils, il laissoit toutefois agir Loüis de Bourbon Evêque de Liége & Oncle de la Duchesse, qui faisoit tous ses efforts pour renouer cette partie: mais l'indifférence du Roy, la hayne que la Duchesse avoit conçûë contre luy, & le jeune âge du Dauphin, furent pour l'Evêque de Liége des obstacles insurmontables qui le rebutérent enfin, & le firent retirer à son Diocése, où il fut tué malheureusement quelque-temps après.

Négociations à la Cour de Bourgogne pour donner un Epoux à la Princesse.

l. 2. ch. 9.

Comines l. 6. chap. 3.

Le Comte d'Angoulême eût été apparemment celuy que la Duchesse auroit préferé à tous les autres: mais on sçavoit bien que le Roy n'y consentiroit jamais, s'étant fait un point de politique de ne pas permettre que cette succession tombât à un Prince du sang, de peur que marchant sur les traces des Ducs de Bourgogne ses prédécesseurs, il ne devînt par le voisinage, le plus redoutable ennemi de la Maison de France. Ainsi peu de gens parloient pour le Comte d'Angoulême, n'y ayant pas d'espérance de réussir.

Le Duc de Cléves étoit toûjours demeuré à la Cour de la Princesse, & se donnoit de grands mouvemens, pour procurer cette fortune à son fils: mais

1477. mais ce jeune Prince pour son malheur, s'étoit trop fait connoître à cette Cour; & les intrigues du Pere ne purent surmonter l'aversion que la Duchesse & ceux qui l'approchoient avoient conçûë contre le fils, à cause de ses inclinations basses, de ses manieres peu nobles, & des autres marques d'un méchant naturel, qu'on remarquoit en luy depuis long-temps.

Maximilien d'Autriche n'avoit ni dans sa personne, ni dans sa naissance, ni dans son âge aucun défaut qui dût le faire rejetter. Il étoit bien né, & assez bien-fait: il avoit de l'esprit, il étoit âgé de dix-huit à vingt ans, fils de l'Empereur, & avoit espérance de monter un jour sur le Trône Imperial. A la verité la sordide avarice de l'Empereur Frideric son pere ne permettoit pas d'espérer par ce mariage de grands secours contre la France: mais en attendant qu'on fit jouer d'autres ressorts, il suffisoit aux Flamans d'avoir un chef; & pour peu qu'ils voulussent agir de concert avec luy, ils pouvoient seuls empêcher au moins que les François ne pénétrassent plus avant dans le pays. En un mot, tout bien considéré, depuis qu'il n'étoit plus question du Dauphin, ni d'aucun Prince du Sang de France, Maximilien d'Autriche étoit de tous ceux que l'on voyoit sur les rangs, celuy qui convenoit le mieux à Marie de Bourgogne & à ses Etats. C'étoit-là le sentiment de Marguerite d'York sœur du Roy d'Angleterre Duchesse Douairiere de Bourgogne. C'étoit celuy des Dames qui étoient auprès de la jeune Duchesse, avec lesquelles elle tenoit quelquefois Conseil là-dessus, & ce fut le sien même, plus encore par raison que par inclination; car elle n'avoit jamais vû le Prince, & il n'étoit pas encore d'une reputation qui pût suppléer à sa présence.

De la Marche l. 2. c. 9.

Ceux qui négocioient en sa faveur ne manquérent pas de luy donner avis de ces favorables dispositions, & le pressérent d'envoyer au plutôt des Ambassadeurs, pour faire valoir un droit particulier qu'il avoit à ce mariage.

J'ay remarqué diverses fois que le feu Duc de Bourgogne promettoit sa Fille à tous les Princes qui la demandoient, bien resolu de ne la donner à aucun, au moins que le plus tard qu'il pourroit. Cet artifice luy réussit en bien des rencontres, soit pour retenir ces Princes dans ses interêts, soit pour les empêcher d'entrer dans ceux de ses ennemis: mais celuy de tous à qui il fit là-dessus de plus grandes avances, fut Maximilien d'Autriche. On ne sçait pas bien précisément à quelle occasion les choses furent conduites si loin: car ce mariage fut mis sur le tapis à diverses reprises; mais il est certain que Marie de Bourgogne écrivit une Lettre de sa main au Duc Maximilien d'Autriche, où il y avoit une promesse de mariage, & où elle marquoit que c'étoit par ordre du Duc son Pere, & qu'elle joignit à sa Lettre un Anneau, où étoit enchassé un beau Diamant. C'étoit-là un des plus forts engagemens que la Princesse pût avoir, mais dont la principale force consistoit dans la résolution où elle étoit d'y satisfaire.

L'Empereur en envoye faire la demande pour Maximilien d'Autriche son fils.

L'Empereur, suivant les avis qu'il avoit reçûs de la Cour de Bourgogne, envoya des Ambassadeurs pour faire la demande de la Princesse. Les chefs de l'Ambassade étoient le Duc Louïs de Baviére, & George Evêque

De la Marche l. 2. c. 9.

que

que de Mets de la Maison de Bade. Jamais le Duc de Cléves ne fut plus intrigué qu'en cette occasion. Il étoit du Conseil où la plûpart concluoient en faveur de Maximilien. Il n'eut point d'autre parti à prendre, sinon de tirer les choses en longueur, de faire en sorte qu'on chagrinât les Ambassadeurs, & qu'ils s'en retournassent mécontens: c'est pourquoy il fut d'avis qu'on leur envoyât ordre de demeurer à Bruxelles où ils étoient arrivez, jusqu'à ce qu'on eût meurement délibéré à Gand sur une affaire de cette importance. Son avis appuyé d'un si beau prétexte fut suivi: mais la Duchesse Douairiere, qui s'étoit retirée à Malines depuis le tumulte de Gand, leur écrivit qu'il falloit qu'ils allassent à Gand nonobstant l'ordre; qu'elle étoit asseurée de l'inclination de la Princesse pour Maximilien; qu'elle sçavoit les intentions de la plûpart de ceux qui composoient le Conseil; & elle leur marqua comment ils devoient s'y prendre à leur arrivée dans Gand. Ils prirent en effet ce parti, & entrérent dans la Ville, lors qu'on y pensoit le moins. Le Duc de Cléves en fut fort chagrin, aussi-bien que le Roy qui avoit envoyé secrétement en Allemagne, Robert Gaguin, General des Mathurins *, pour traverser cette négociation, mais il n'y réussit pas. 1477.

A l'arrivée des Ambassadeurs on r'assembla sur le champ le Conseil, où le Duc de Cléves exagéra les inconveniens de ce mariage, les grandes raisons qu'il y avoit de ne rien precipiter, & il parla si fortement, qu'il fut conclu que la Princesse, après avoir reçû avec civilité le compliment des Ambassadeurs, ne feroit qu'une réponse generale, en disant qu'elle consulteroit sur cela ceux dont elle devoit prendre les avis. *Conseil tenu à Gand sur ce sujet.*

Les Ambassadeurs ayant été admis à son audience, exposérent le sujet de leur ambassade, luy produisirent les Lettres avec l'anneau dont j'ay parlé, & demandérent l'exécution de sa promesse. Elle répondit qu'elle reconnoissoit ses Lettres; qu'elle avoit envoyé l'anneau, & qu'elle ne desavouoit rien de ce qu'elle avoit écrit. Cette réponse donna autant de joye aux Ambassadeurs, qu'elle fit de dépit au Duc de Cléves, qui, après l'audience, reprocha fort en colere à la Princesse qu'elle n'avoit pas suivi l'avis de son Conseil; mais voyant qu'il n'y avoit plus rien à espérer pour son Fils, il se retira à son Duché. *Réponse favorable de la Princesse.*

Aussi-tôt on travailla au Traité de mariage, & on envoya des Ambassadeurs au Duc Maximilien, qui s'étoit avancé jusqu'à Cologne, pour l'amener à Gand prendre possession de son Epouse & de ses nouveaux Etats. *Le Duc Maximilien la va épouser.* Recueil de Traitez par Leonard.

Ce Prince étoit en très petit équipage, l'Empereur son Pere n'ayant pas voulu même en une occasion si importante toucher à ses thresors, jusques-là qu'il fallut que la Duchesse luy fournît de l'argent pour son voyage depuis Cologne jusqu'à Gand, ce qui ne l'empêcha pas d'y être très-bien reçû. Les nopces se firent avec assez de solemnité le dix-huitiéme d'Août. Le Roy reconnut alors, sans en faire semblant, la grande faute qu'il avoit commise d'avoir laissé échaper un si puissant Etat, qu'il *Avarice de l'Empereur à cette occasion.* Notes sur les Memoires de la Marche.

* C'est celuy dont nous avons une Histoire de France en Latin.

1477. qu'il auroit pû mettre dans sa Maison par le mariage de son Fils avec la Duchesse, qui le luy avoit proposé elle-même, de l'avis des plus sages de son Conseil; & il s'en seroit encore bien plus repenti, s'il avoit pu prévoir combien le prodigieux aggrandissement de la Maison d'Autriche, qui commença par ce mariage, devoit un jour causer de traverses à celle de France.

Le jeune Prince se met ensuite en Campagne.

De la Marche l. 2. c. 9.

Ce qui engage le Roi à conclure une Tréve avec luy.

Maximilien, pour soutenir l'espérance qu'on avoit conçûë de son courage, ne fut pas longtemps sans se mettre en campagne avec une Armée, que les Communautez de Flandre luy fournirent, & huit cens chevaux qu'il avoit amenez d'Allemagne. Il alla se camper sous Valenciennes, & de-là sous Douay, pour s'opposer à l'Armée de France, qui s'avançoit de ce côté-là. Le Roy, qui ne vouloit pas hazarder ses conquêtes, voyant l'Archiduc en état de se deffendre plûtôt qu'il ne l'avoit cru, luy envoya le Comte de Chimai pour luy proposer une Tréve. Ce Prince, afin d'avoir plus de temps pour se reconnoître, l'accepta volontiers, d'autant plus qu'on luy offroit de luy rendre le Quesnoy & Bouchain, & de laisser Cambray en neutralité. Elle fut concluë à Lens à ces conditions, le dix-huitiéme de Septembre.

Traité de Lens au volume des Memoires de Bethune cotté 8453.

On s'étonna fort de la facilité du Roy à rendre ces Places. Il en dit un jour les raisons à Comines, dont la principale étoit, que ces Villes étant dans les Fiefs de l'Empire, sa conscience ne luy permettoit pas de les retenir, parce que depuis plusieurs siécles il s'étoit fait entre les Empereurs & les Roys de France des Traitez de paix, confirmez par les sermens les plus solemnels. Il y avoit longtemps que ce Prince n'avoit été susceptible d'un tel scrupule; & il y a lieu de douter, s'il parla en cette occasion avec sincérité, même à son confident. Il est beaucoup plus vray-semblable qu'il appréhenda que l'Archiduc ne se servît de la détention de ces places, pour luy mettre tout l'Empire sur les bras, & que ce fut ce motif qui le détermina à en faire la restitution. On nomma des conservateurs pour la Tréve, & entre-autres, pour le Roy, Antoine de Chabannes Comte de Dammartin Grand-Maître d'Hôtel de France, Jacques de saint Pol, Jean de Daillon Seigneur du Lude Gouverneur du Dauphiné; & pour l'Archiduc d'Autriche & l'Archiduchesse, les Seigneurs d'Aymeries, de Bossu, & de Fiennes. Ils devoient être les Juges des infractions qui se feroient à la Tréve, & étoient chargez d'en faire satisfaction. C'étoit-là un reste d'un usage fort ancien en France & dans les pays circonvoisins, où au lieu qu'aujourd'huy on s'addresse à des Princes étrangers, pour être garants des Traitez, c'étoient les feudataires des Princes mêmes qui l'étoient de part & d'autre, & s'obligeoient même souvent à se déclarer contre leur propre Seigneur, au cas qu'il violât le Traité.

Les hostilitez recommencent.

Chronique scandaleuse. De la Marche loc. cit.

1478. Cette Tréve ne fut pas de longue durée; les hostilitez recommencérent des deux côtez. Le Roy prit Condé, dont le voisinage incommodoit fort Tournai: & sçachant que l'Archiduc s'en approchoit, pour tâcher de le reprendre, il y fit mettre le feu, aussi-bien qu'à Mortagne. Sur ces entrefaites, le Roy d'Angleterre envoya le Seigneur de Havart en France, pour offrir sa médiation au Roy & à l'Archiduc. Le Pape Sixte IV.

y envoya aussi un Légat pour le même sujet, ce qui produisit une suspension d'armes aux Pays-bas, mais non pas en Bourgogne, où le Prince d'Orange donnoit beaucoup d'occupation aux François. 1478.

Autant que le crédit de ce Seigneur en Bourgogne avoit été avantageux à la France l'année précedente, autant luy fut-il dommageable, quand il eut quitté le parti du Roy. Sa fureur alla jusqu'à corrompre deux hommes, pour attenter sur la personne de ce Prince, mais ce fut sans succès. Plusieurs Villes rentrérent par son moyen dans l'obéïssance de la Duchesse. La Trimouille s'étant laissé surprendre devant Dole, y perdit son Artillerie. Cet échec, & les plaintes que l'on recevoit de ses extorsions, le firent révoquer par la Cour. Charles d'Amboise Seigneur de Chaumont fut envoyé à sa place; & avec le secours des Suisses dont il gagna l'amitié, il rétablit parfaitement les affaires du Roy: ce Prince voulut avoir dans le Traité qui fut fait avec les Suisses, la qualité de premier Allié des Cantons. Chaumont conduisit si bien cette Guerre, qu'il ne resta plus que trois ou quatre Châteaux qui tinssent encore pour la Duchesse.

Sur tout en Bourgogne.

Comines l. 6. chap. 4. Extrait de la Chambre des Comptes de Dauphiné, cité par Mathieu Hist. de Louïs XI. l. 9.

Besançon même qui étoit Ville Imperiale, reçut Chaumont avec beaucoup d'honneur, & luy rendit, comme à celuy qui représentoit la personne du Roy, les mêmes devoirs dont elle s'étoit toûjours acquitée envers les Ducs de Bourgogne. Il dompta quelques Villes qui se revoltérent, & acquit dans cette campagne autant de gloire que de richesses: car le desinteressement n'étoit pas sous ce regne la vertu des Generaux François; & si le prédécesseur de Chaumont n'avoit manqué que contre cette vertu, il n'auroit pas apparemment été rappellé. Les Seigneurs du Lude, & Marafin venoient de sortir de Cambray, chargez des dépouilles de cette Ville. Ce dernier paroissant à la Cour avec une riche chaîne d'or, faite, disoit-on, de l'or qu'il avoit fait enlever des chasses de quelques Saints, le Seigneur de Briquebec en plaisantant s'approcha de luy avec une espéce de vénération, & voulut porter la main à la chaîne pour la baiser; le Roy qui étoit présent, luy dit en riant, Briquebec, honorez-la, mais n'y touchez pas, car c'est une chose sacrée.

Gaguin.

Ces grands avantages du Roy en Bourgogne, & les forces qu'il préparoit contre la Flandre, inquiétoient fort l'Archiduc, & luy faisoient extrêmement souhaiter la paix, pour avoir le temps de s'affermir dans sa nouvelle domination. D'autre part, le Roy voyoit les grands projets qu'il avoit formez, pour s'emparer de tous les Etats de la Maison de Bourgogne, avortez par le mariage de la Duchesse, & il ne pensoit plus guéres qu'à conserver ce qu'il avoit envahi, tant en Artois qu'en Bourgogne; de sorte que de part & d'autre on étoit fort disposé a la paix: mais comme il n'étoit pas aisé de convenir des articles, le Roy ayant autant de peine à rendre, que l'Archiduc à ceder ce qui avoit été pris, on se contenta d'une Tréve d'un an. Elle fut faite à Arras, où l'Archiduc & les Communautez de Flandre envoyérent leurs Deputez au mois de Juillet.

Nouvelle Tréve pour un an.

Du genie dont étoit le Roy, la Tréve ne luy fournissoit guéres moins d'occu-

Occupations du Roy durant ce temps-là.

1478.
Chronique scandaleuse. Notes sur les Memoires de la Marche.

d'occupation que la Guerre. Au défaut des expeditions Militaires, il y avoit toûjours quelque négociation, ou quelque pelerinage, dont la devotion souvent n'étoit pas l'unique principe. Il faisoit de fréquents voyages aux Montils en Touraine, & c'étoit moins pour le plaisir qu'il trouvoit dans ce sejour, que pour être au centre de son Royaume; afin de veiller de près sur les démarches du Duc de Bretagne, & sur la conduite des peuples de Guyenne & de Gascogne.

Recueil de Traitez par Leonard.

Guichenon Histoire de Savoye.

Il fit durant cette Tréve un Traité avec Philippe, Comte de Bresse, Oncle du Duc de Savoye. Ce Comte se ligua avec luy, envers tous & contre tous, excepté contre sa famille, à condition d'une pension de douze mille francs, & d'une Terre de quatre mille livres de rente en France avec le titre de Comté. C'étoit pour n'avoir rien à craindre de ce Prince, qui étoit voisin des deux Bourgognes, & pour s'opposer au Comte de Romont son Frere, qu'il sçavoit être fort attaché au parti de l'Archiduc. La mort de la Duchesse de Savoye qui arriva cette même année, l'obligea encore à porter ses soins de ce côté-là, en faveur du jeune Duc son neveu, & la maniere du Gouvernement de cet Etat, pendant la minorité, fut réglée par ses ordres.

Affaires d'Italie. Déméléz entre les Medicis & les Pazzi.

Il prit aussi part à une autre affaire d'Italie, qui fit un grand éclat par toute l'Europe. Les Médicis avoient depuis long-temps toute l'autorité dans Florence; ils en avoient l'obligation au fameux Cosme de Medicis, dit *le Grand*, *le Pere du peuple*, *& le libérateur de la Patrie*. Ce fut un des plus sages, des plus honnêtes hommes, & des plus grands politiques de son temps, que le bonheur, la gloire, l'amour des peuples accompagnérent jusques dans le tombeau, & dont la puissance qu'il s'étoit acquise dans sa Republique, passa jusqu'à sa posterité. C'étoient alors Laurens & Julien ses petit-Fils qui y dominoient, & qui ou moins heureux, ou moins habiles que leur ayeul, éprouvérent les plus extrêmes effets de la fureur, que la jalousie inspire contre ceux qui sont élevez par la fortune au dessus des autres.

Il y avoit à Florence une Maison qui égaloit celle des Medicis en richesses, & pretendoit la surpasser par l'ancienneté & par le lustre de son origine. C'étoit celle des Pazzi: mais elle luy étoit beaucoup inférieure en crédit & en autorité. De-là naissoient l'envie & la haine des Pazzi contre les Médicis, que ceux-cy avoient jusqu'alors méprisez; mais qui leur devinrent redoutables par l'appuy qu'ils trouvérent.

Deux factions à ce sujet.

L'Italie étoit alors partagée comme en deux factions. Le Pape Sixte IV. étoit étroitement uni avec Ferdinand d'Arragon Roy de Naples. La Republique de Venise, le Duché de Milan, & les Florentins formoient l'autre parti. Le Pape haïssoit les Médicis, à cause de quelques differends qu'ils avoient eus avec son neveu Jerôme Riario, & prit volontiers par cette raison querelle avec les Florentins. Ceux-cy se voyant menacez de la guerre, envoyérent en France demander du secours au Roy, en vertu des Traitez d'Alliance, faits avec les Roys ses prédécesseurs, & pour le prier de leur envoyer quelqu'un qui pût par sa prudence & par son auto-

autorité mettre la paix entre les Pazzi & les Médicis, dont la discorde pourroit causer de grands maux à la Republique dans la conjoncture où elle se trouvoit.

1478.

Le Roy jetta les yeux sur Comines, le fit partir avec ordre de demander en passant au Duc de Milan des Troupes pour le secours des Florentins, de faire la même priére à la Duchesse de Savoye qui vivoit encore, & de tâcher par toutes sortes de moyens de réunir les esprits dans Florence. Il réussit auprès du Duc de Milan, qui luy donna trois cens hommes d'armes. La Duchesse de Savoye luy en accorda autant, selon l'Historien de Savoye, quoique Comines n'en fasse pas mention: mais en arrivant à Florence, il trouva qu'il s'y étoit passé d'étranges choses depuis son départ de France.

Le Roy prend le parti des derniers.

Comines l. 6. chap. 6.

Guichenon Histoire de Savoye.

Les Pazzi y avoient formé une conjuration contre les Médicis, que les conjurez attaquérent le vingt-septiéme de May, pendant la Messe dans l'Eglise de sainte Réparate. Julien le cadet fut poignardé, & mourut sur la place. Laurens l'aîné, après avoir reçû à la gorge une blessure qui ne fut pas mortelle, se sauva des mains des assassins. Le peuple n'ayant pas secondé les Pazzi, comme ils l'avoient esperé, ils furent la plûpart arrêtez avec leurs partisans, & ceux qui furent trouvez complices de l'assassinat, punis de mort. Comines demeura un an à Florence, où il fut témoin des avantages que le Roy de Naples remporta sur les Florentins, par la prise de plusieurs Places de leur dépendance, sans qu'il pût rien ménager en leur faveur.

Conjuration qu'ils avoient formée contre les Medicis.

François Salviati noble Florentin Archevêque de Pise, que étoit du complot des Pazzi, ayant été pendu, comme les autres atteints du même crime, le Pape prit cette occasion, & quelques autres prétextes d'excommunier les Florentins. Ils le firent sçavoir au Roy, & le sollicitérent de nouveau de leur envoyer du secours. L'état de ses affaires ne le luy permettoit pas, n'ayant pas trop de toutes ses forces contre l'Archiduc, qui faisoit venir des troupes d'Allemagne, & se préparoit à luy faire la guerre, dès que la Tréve seroit finie: mais il s'avisa d'un autre expedient pour embarasser le Pape.

Le Pape en prend occasion d'excommunier les Florentins.

Il fit semblant de vouloir rétablir la Pragmatique Sanction qu'il avoit abolie dès le commencement de son regne. Il tint pour ce sujet une Assemblée du Clergé à Orleans, où cependant il ne fut rien conclu, & la décision de l'affaire fut remise à une autre assemblée qui devoit se tenir à Lion. L'unique but du Roy étoit d'intimider le Pape. Il luy envoya une grande Ambassade, dont le chef étoit Guy d'Arpajou Vicomte de Lautrec & Chambellan. Ce Seigneur étoit chargé de déclarer au Pape, que s'il ne levoit l'excommunication lancée contre les Florentins, s'il continuoit de leur faire la guerre, & s'il ne punissoit les assassins qui s'étoient retirez dans ses Etats, non seulement le Roy rétabliroit la Pragmatique Sanction en France, obligeroit à revenir dans le Royaume tous ceux qui y possedoient des Benefices & qui étoient à la Cour de Rome, deffendroit qu'on y transportât aucun argent, mais encore qu'il se soustrairoit à son obéïssance, & le citeroit devant le Concile General, dont on commençoit à parler

Expedient que le Roy employa pour embarasser le Pape.

Ambassade envoyée à Rome à ce sujet.

1478. parler en divers lieux, en exécution des decrets du Concile de Constance. Ces menaces étonnérent le Pape d'autant plus, qu'il fut informé de bonne part, que les Ambassadeurs de Venise & de Milan devoient luy faire la même déclaration, & que s'ils n'obtenoient pas ce qu'ils demandoient, ils étoient resolus à se retirer de la Cour de Rome.

Réponse de sa Sainteté.

Il répondit à l'Ambassadeur avec plus de modération qu'on n'en devoit attendre sur des demandes de cette force. Il luy dit, que le Roy étoit trop équitable pour luy faire de pareilles menaces, s'il étoit bien informé de tout ce qui s'étoit passé; qu'il n'avoit entendu qu'une des parties; qu'il avoit donné trop de créance à l'Envoyé de Laurens de Médicis, & que quand il auroit écouté le Nonce qu'il prétendoit luy envoyer, il changeroit de sentiment & de manieres à son égard; qu'il n'avoit rien fait que de l'avis de tout le sacré College; que la convocation d'un Concile luy seroit avantageuse, parce qu'on ne manqueroit pas d'y prendre la deffense de la liberté Ecclesiastique, & que luy-même y présideroit; que pour ce qui étoit du rétablissement de la Pragmatique, le Roy ne pouvoit y penser, ni en conscience, ni avec honneur; veu que luy-même l'avoit abolie par ses Edits, comme une chose injuste & insoutenable, & qu'enfin il esperoit que quand Sa Majesté auroit été bien instruite de sa conduite, il seroit le premier à obliger Laurens de Médicis à faire penitence du crime qu'il avoit commis dans la mort ignominieuse de l'Archevêque de Pise, & à faire pour cela une pleine satisfaction au saint Siége.

Ce furent-là les principaux points de la réponse que le Pape fit à l'Ambassadeur de France, ne cherchant qu'à éluder sans entrer en matiére, selon le conseil que luy en avoit donné le Cardinal de Pavie: mais l'Ambassadeur ne s'en contenta pas. Il luy repartit que le Roy étoit resolu d'agir, si on ne le satisfaisoit sans délay; & en même temps les Ambassadeurs de Venise & de Milan se retirérent, protestant de la part de leurs Maîtres qu'ils se soustrayoient à l'obéïssance du Pape. Les choses alloient être poussées à l'extremité, si le Pape ne se fût addressé à l'Empereur Frideric, pour l'engager à interposer son crédit auprès du Roy & des autres Princes, qui prenoient parti pour les Florentins. L'Empereur obtint du Roy & du Roy de Hongrie & des Princes d'Italie, qu'ils envoyassent leurs Ambassadeurs à Florence, pour tâcher de trouver des voyes d'accommodement. On n'en put venir à bout; la guerre continua encore quelque-temps, & jusqu'à ce que Laurens de Médicis ayant luy-même été trouver le Roy Ferdinand d'Arragon à Naples, fit sa paix avec luy, & ensuite avec le Pape. Cependant le Roy, qui n'avoit pas dessein d'en faire à beaucoup près tant qu'il disoit, se laissa adoucir, & l'Assemblée de Lion, qui devoit retablir la Pragmatique Sanction, ne fut point tenuë.

Traité conclu par le Roy avec le Roy & la Reine de Castille.

C'étoient les interêts de ses Alliez qui le faisoient agir de la sorte au-delà des Alpes: mais il sceut en même-temps extrêmement bien ménager les siens propres du côté des Pyrénées. Pour bien entendre quelle fut l'occasion & le but du traité qu'il conclut alors avec le Roy & la Reine de Castille, il faut reprendre les choses de plus haut.

Henri

Henri IV. du nom Roy de Castille, étoit un Prince de très-petit génie, de mauvaise mine & sans courage, qui se livroit à ses favoris, dont les jalousies mutuelles excitérent de grands désordres dans son Etat. On le croyoit communément incapable d'avoir des enfans, & le surnom d'Impuissant luy est resté dans les Histoires d'Espagne. Il avoit cependant une fille nommée Jeanne: on sçavoit bien qu'elle étoit de la Reine; mais on disoit communément qu'elle appartenoit aussi à Bertrand Comte de Lédesma favori de Henri. La chose n'étoit pas indifférente pour Alphonse frere de Henri, & pour Isabelle sa sœur. La Couronne de Castille au défaut d'enfans sortis de Henri, regardoit Alphonse, & puis Isabelle, qui n'avoient garde de laisser substituer une bâtarde à leur place. On prétend que les soupçons qu'on avoit conçûs de Henri furent confirmez, par le moyen dont il se servit pour les dissiper, & que ce furent les maîtresses qu'il affectoit d'avoir, qui le trahirent. Alphonse & Isabelle se mirent à la tête d'un parti qui s'étoit formé contre le gouvernement. Ce jeune Prince, après avoir été salué Roy de Castille par ceux de sa faction qui détrôna Henri, fut emporté par une maladie contagieuse, ou selon d'autres fut empoisonné à l'âge de seize ans, & tout roula desormais sur Isabelle, qui fut aussi couronnée Reine.

1478. *Quelle en fut l'occasion.* Mariana l. 23. cap. 4. Mariana l. 23. cap. 11.

Cette Princesse aussi habile, que le Roy Henri son Frere étoit incapable de gouverner, chercha de l'appuy. Ce fut par ce motif qu'elle épousa Ferdinand Infant d'Arragon, à qui elle porta en dot ses prétentions sur la Couronne de Castille: elle le préfera à Charles Duc de Berri frere du Roy de France, & au Roy de Portugal qui briguoient une alliance si avantageuse.

Henri au desespoir de ce mariage, qui luy alloit mettre toutes les forces d'Arragon sur les bras, pensa à se procurer & à Jeanne sa prétenduë fille, le secours de France. On traita du mariage de Jeanne avec le Duc de Berri. Il fut conclu, & les fiançailles faites par Procureur, après que le Roy & la Reine eurent attesté avec serment que Jeanne étoit legitime, & que les Seigneurs du parti de Henri l'eurent reconnuë pour heritiére de Castille. Ce mariage ne s'accomplit pas: car l'incertitude où l'on étoit à la Cour de France, touchant la qualité de la naissance de Jeanne, causa un assez long délai, pendant lequel le Duc de Berri, devenu Duc de Guyenne, mourut. cap. 15.

Henri destitué de cet appuy, & toûjours vivement attaqué par le Roy d'Arragon, se laissa persuader de faire la paix avec ce Prince, en se reconciliant avec sa sœur Isabelle. Elle vint à Ségovie, où l'accommodement fut fait. L'Infant d'Arragon y vint saluer Henri, & en fut très-bien reçû. Ils firent ensemble une cavalcade dans la Ville le jour des Roys, après laquelle ils allérent au Palais Episcopal, où André Cabréra, un des favoris du Roy, & qui avoit été l'auteur de l'accommodement, avoit preparé un magnifique repas. Il n'étoit pas encore fini, que Henri se sentit attaqué d'une violente douleur de côté, & d'une grande oppression. Il ne guérit jamais entiérement de cette maladie, & mourut dans l'année. Cet accident arrivé en de telles conjonctures, fit naître des soupçons, & Mariana l. 24. cap. 1.

1478. donna lieu à à des bruits fort désavantageux à Isabelle & à l'Infant d'Arragon.

cap. 5. Après la mort de Henri, la Castille se trouva plus partagée que jamais entre Jeanne & Isabelle : mais le parti de celle-cy étoit le plus puissant de beaucoup. Alphonse Roy de Portugal fortifia celuy de Jeanne qui étoit sa niéce fille de sa sœur, en se déclarant pour elle, & résolut de l'épouser, pourveu que le Pape voulût accorder la dispense. Il s'avança sur les frontiéres de Castille; & Jeanne s'y étant aussi renduë, ils furent fiancez, & couronnez, l'un Roy, & l'autre Reine de Castille.

cap. 7. Ferdinand & Isabelle dans la crainte que la France ne prît le parti du Roy de Portugal, priérent le Roy de demeurer au moins neutre. Ce Prince leur répondit, que s'ils vouloient arrêter le mariage de leur fille qui étoit encore au berceau, avec le Dauphin, il leur donneroit de si grands secours d'hommes & d'argent, qu'ils viendroient bien-tôt à bout de leurs ennemis : & que pour ce qui concernoit le Comté de Roussillon & la Cerdagne, qui depuis qu'ils avoient été engagez à la France, étoient des sources continuelles de guerre entre ce Royaume & l'Arragon, il s'en rapporteroit aux Arbitres qu'on choisiroit de part & d'autre. Ces propositions furent fort goûtées par Ferdinand & par Isabelle; mais le vieux Roy d'Arragon pere de Ferdinand, fut fort choqué, qu'on traitât sur des articles si importans sans sa participation, d'autant plus que la guerre continuoit toûjours, & depuis long-temps entre luy & la France, quoique très-foiblement, soit du côté du Roussillon, soit du côté de Fontarabie; parce que d'une part, les affaires de Castille occupoient presque toutes les forces d'Arragon, & que de l'autre, le Roy avoit besoin des siennes contre le Duc de Bourgogne, qui vivoit encore.

Une bataille que le Roy de Portugal perdit contre Ferdinand, mit ses affaires en très-mauvais état, & il n'imagina point d'autre ressource pour les rétablir, que le secours de France. Les negociations commencées par le Roy avec Ferdinand, avoient été sans effet, le Roy d'Arragon les ayant traversées, & la mauvaise réputation du Roy de France sur l'observation des Traitez y avoit beaucoup contribué, aussi-bien que la guerre qu'il continuoit de faire au Roy d'Arragon, sur lequel les troupes Françoises venoient de prendre Salses. Le Roy de Portugal crut que la conjoncture étoit favorable; & pour agir plus efficacement, il vint luy-même à la Cour de France, où il fut reçu avec de grands honneurs.

Comines l. 5. chap. 7. Pour mieux engager le Roy, il luy proposa de faire épouser au Dauphin la Princesse Jeanne qu'il qualifioit de Reine de Castille, en quittant luy-même le dessein de l'épouser; & il assuroit que le gros parti qu'elle avoit encore dans la Castille, prévaudroit sans doute, si la France & le Portugal se joignoient ensemble contre Ferdinand.

Le Roy ne laissa pas d'être tenté par l'espérance de mettre sur la tête de son fils la Couronne de Castille. Il demanda du temps à Alphonse pour se déterminer; mais après l'avoir laissé neuf mois en suspens, il luy dit que le Duc Charles de Bourgogne étoit un ennemi de la France si dangereux &

& si opiniâtre, que tandis qu'il seroit armé, il n'étoit pas de la prudence de dégarnir le Royaume pour en aller conquerir un autre. Le Roy de Portugal luy repartit que pourvû qu'il voulût agréer sa médiation, il se faisoit fort d'engager le Duc de Bourgogne à faire la paix avec la France. J'y consens, reprit le Roy, mais vous n'en viendrez pas à bout. 1478.

Le Roy de Portugal qui se flattoit beaucoup dans ses idées, alla trouver le Duc de Bourgogne au Siége de Nancy, que ce Duc faisoit pour lors. Il le trouva animé plus que jamais contre le Roy, ne songeant qu'à finir la guerre avec le Duc de Lorraine par une bataille, pour venir attaquer la France. A' peine voulut-il l'écouter: ainsi il revint à la Cour fort chagrin du mauvais succès de son voyage de Nancy, & encore plus de celuy qu'il avoit fait si inutilement de Portugal en France, d'autant plus qu'il avoit sçû que depuis son départ, son parti s'étoit extrêmement affoibli dans la Castille.

Il conçut tant de chagrin de la mauvaise démarche qu'il avoit faite contre l'avis des plus sages de son Conseil, que ne pouvant en soutenir la confusion, il résolut de quitter le monde, & de s'en aller déguisé à Rome, pour se jetter dans quelque Monastére des environs. Il écrivit au Prince Jean son fils, qu'il luy remettoit la conduite de ses Etats, le priant de l'oublier entiérement, & de ne point s'inquiéter de ce qu'il seroit devenu. La mélancolie fit encore qu'il s'imagina que le Roy de France pensoit à le faire arrêter, & ce fut ce qui luy fit hâter son départ. Il disparut à la Cour sans qu'on sçût de quel côté il avoit tourné. Le bruit s'en étant répandu dans le Royaume, on examinoit attentivement à tous les passages ceux qui avoient l'air étranger. Il fut reconnu, & arrêté par Robinet le Bœuf Gentilhomme de Normandie. Le Roy en fut fort réjouï; & pour faire connoître à tout le monde combien les soupçons du Roy de Portugal avoient été mal fondez, il fit équiper sur les côtes de Normandie plusieurs Vaisseaux qui le remenérent en Portugal. Le Prince son fils le reçut avec de grands témoignages de joye, & l'obligea de reprendre la conduite de ses Etats, qu'il gouverna encore trois ou quatre ans depuis.

Le long séjour du Roy de Portugal en France, la guerre que les François faisoient du côté de Catalogne au Roy d'Arragon, & aux Castillans du côté de Biscaye, firent que Ferdinand & Isabelle qui avoient pris le dessus sur leurs ennemis, pensérent à d'autres liaisons qu'à celles qu'ils avoient d'abord voulu faire avec la France. Ils se liguérent avec Edouard Roy d'Angleterre, & avec Maximilien d'Autriche, dès que ce Prince eut épousé Marie de Bourgogne. Ces alliances donnérent beaucoup d'inquiétude au Roy, & l'obligérent d'abord à faire une Tréve avec les Castillans, qui l'acceptérent volontiers dans la crainte de perdre Fontarabie, sur laquelle les François avoient déja fait quelque tentative. Ensuite il n'oublia rien pour détacher Ferdinand & Isabelle de l'alliance du Roy d'Angleterre & de celle de Maximilien. Mariana l. 24.

Il

1478.

Traité d'alliance avec la Castille.

Recueil de Traitez par Leonard. T. 7.

Il leur envoya une celebre Ambassade, dont étoient Jean de Villéres Evêque de Lombez & Abbé de Saint Denis, Odet d'Aidie Chevalier de l'Ordre, Seigneur de Lescun Comte de Cominges & Chambellan du Roy, Jean de la Chassagne Président du Parlement de Bourdeaux, & Guillaume de Soupplеinville Bailly de Montargis. Ils eurent ordre de leur représenter que de tout temps les Royaumes de France & de Castille avoient eu ensemble des Alliances très-étroites & utiles aux deux Nations; qu'Isabelle descendoit de Henri de Transtamare, & qu'elle ne seroit pas sur le Trône, si le Roy Charles V. n'avoit envoyé Bertrand du Guesclin au secours de ce Prince qui luy fut redevable de sa Couronne; qu'il leur seroit très-avantageux, pour affermir leur nouvelle domination, d'avoir le secours de la France à leur disposition, afin d'empêcher la révolte, qui, tandis que Jeanne leur concurrente vivroit, seroit toûjours à craindre; que les Anglois avoient été de tout temps les ennemis des Castillans, & en particulier de la Maison Royale de Transtamare, prétendant qu'elle avoit enlevé injustement cette Couronne à la Maison de Lancastre; qu'enfin l'Archiduc étoit un Prince pauvre, fort embarassé à se défendre contre la France, & à contenir ses Sujets très-difficiles à gouverner, & dont par conséquent l'alliance leur seroit fort inutile. Les Ambassadeurs avoient ordre sur tout de faire tous leurs efforts, pour rétablir dans l'esprit de Ferdinand & d'Isabelle la réputation du Roy touchant l'observation des Traitez, & enfin de les assûrer que pour ce qui étoit du Roussillon & de la Cerdagne engagez à la Couronne de France, & sur lesquels ils pensoient à faire valoir leurs droits après la mort du Roy d'Arragon pere de Ferdinand, le Roy étoit prêt de s'en rapporter à la décision d'un arbitre qui seroit choisi du consentement des parties.

Et les conditions.

Les Ambassadeurs s'acquittérent parfaitement bien de leur commission; & soit que leurs raisons fissent un grand effet sur Ferdinand & sur Isabelle, soit que le Prince & la Princesse craignissent que le Roy ne se réunît avec le Portugal, le Traité d'Alliance fut conclu le neuviéme d'Octobre. Le Roy & la Reine de Castille par ce Traité renonçoient expressément aux Alliances faites avec le Roy d'Angleterre & avec l'Archiduc, comme le Roy renonçoit à celles qu'il avoit avec le Portugal & avec Jeanne, ils consentoient que le différend du Roussillon & de la Cerdagne fût mis en arbitrage, & promettoient de secourir la France contre ses ennemis, à condition que réciproquement la France s'obligeât à secourir la Castille contre les siens. On exceptoit le Roy d'Arragon, contre lequel le Roy & la Reine de Castille ne prendroient point les armes; mais tâcheroient de le détourner de faire la guerre à la France. Tous les anciens Traitez faits entre les deux Couronnes furent confirmez: on fit mention expresse des principaux dans celuy-cy, qui fut conclu à Saint Jean de Luz, & on fit pour ce sujet par ordre de la Cour de grandes réjouïssances à Paris.

Chronique scandaleuse.

1479.

Il est suivi d'une Tréve avec l'Angleterre.

Tandis que le Roy détachoit la Castille de l'Archiduc & du Roy d'Angleterre, il traitoit avec celuy-cy pour une prolongation de Tréve qui valoit une paix: car par ce Traité la Tréve ne devoit pas seulement durer pen-

pendant la vie des deux Princes, mais encore cent ans après la mort de celuy qui mourroit le premier des deux. Une des conditions étoit la continuation de la pension des cinquante mille écus que le Roy payoit au Roy d'Angleterre, & qui seroit payée par ses successeurs autant de temps que la Tréve devoit durer, c'est-à-dire, pendant cent ans après la mort de celuy des deux qui mourroit le premier. Il est à remarquer que dans quelques Actes rapportez dans ce Traité fait à Londres au mois de Février de l'an 1479. Loüis est appellé Roy de France contre la maniére de parler ordinaire des prédécesseurs d'Edouard, qui désignoient seulement nos Rois par leur nom de Baptême & le surnom de France, sans leur donner le titre de Roy de France. Le même Edouard avoit déja adouci son stile à cet égard dès l'an 1475. dans le Traité fait au camp d'Amiens. Car quoiqu'il y prît le titre de Roy de France, il donnoit cependant au Roy le titre de Prince des François, comme il s'intituloit Prince des Anglois *. Néanmoins il faut que dans cette négociation de Londres il y eût eu quelques articles secrets accordez sans ordre; car Charles de Marigni Evêque d'Elne en Roussillon, dont le Siége a été depuis transferé à Perpignan, qui étoit l'Agent du Roy pour ce Traité, fut cité un an après au Parlement à la requête du Procureur Général, pour avoir passé ses pouvoirs au préjudice du Roy & du Royaume: mais la commission donnée au premier Huissier pour ajourner ce Prélat, ne specifie rien en particulier.

1479. Recueil de Traitez par Leonard.

Recueil de Traitez par Leonard.

C'est ainsi que le Roy avec beaucoup de prudence affoiblissoit l'Archiduc son ennemi en luy ôtant tous ses Alliez, & se mettoit en état de luy faire tête sans craindre désormais de diversion. Après tout quelques précautions qu'il prît, il voulut paroître plus souhaiter la paix, que la guerre; & peut-être ses intentions étoient-elles conformes aux apparences: car les fatigues & les soins du Gouvernement dont il porta toûjours luy-même le plus grand poids, avoient commencé à luy altérer la santé; & Comines au retour de son Ambassade de Florence ne l'ayant point vû depuis un an, le trouva beaucoup vieilli.

Comines. l. 6. chap. 6.

Les hostilitez avoient recommencé en Bourgogne avant la fin de la Tréve, & les ennemis y avoient perdu le peu qui leur restoit. Besançon même avoit traité avec le Roy; & par l'accord fait à Valessan le troisiéme de Juillet, la Ville s'étoit mise *en la garde & possession du Roy*. Ce Prince y nommoit un Capitaine, ou Gouverneur, & avoit la moitié des amendes & des Gabelles. Nonobstant ces avantages, il envoya à l'Archiduc le Seigneur de Curton neveu du Comte de Dammartin avec Blandeli Gentilhomme de Champagne, pour luy proposer une prolongation de Tréve. Ils le trouvérent au Pont Avendin, prêt à entrer sur les Terres de France avec une grosse armée de Flamans, où il y avoit aussi quelques fantassins Allemans appellez Lansquenets, & trois cens Anglois commandez par un Chevalier de cette Nation, nommé Abrigan qui s'étoit mis à son service. L'Archiduc rejetta la proposition avec fierté;

Etat des affaires en Bourgogne.

Olivier de la Marche l. 2. ch. 9.

Invent des Chart. t. 4

Comines loc. cit.

* Eduardus IV. Dei gratia Rex Franciæ, Angliæ, &c. Cum inter potentissimos Anglorum, Francorumque Principes, &c. *Ibid.*

1479. fierté; mais s'étant ravisé, il fit partir peu de jours après Olivier de la Marche, qui vint de sa part proposer au Roy une entrevûë avec son Maître. Il en fut aussi mal reçu que Curton l'avoit été de l'Archiduc, & ainsi les deux Princes très-choquez l'un contre l'autre, ne songérent plus qu'à la guerre.

La guerre y continuë.

L'Archiduc passa le Pont Avendin, & vint se camper à demie lieuë en deçà, & tournant à droite, alla au mois d'Août mettre le Siége devant Terouane. Saint André, qui en étoit Gouverneur, donna le temps à d'Esguerdes Gouverneur de Picardie d'assembler des troupes pour venir au secours de la Place. Quand l'Archiduc sçut qu'il approchoit, il quitta le Siége, & s'avança au devant de luy jusqu'à Guinegate pour le combattre. Il y avoit dans l'armée de l'Archiduc environ vingt mille Flamans, outre les troupes étrangéres, & il étoit beaucoup plus fort en infanterie qu'en cavalerie. Les François au contraire avoient bien plus de cavalerie que d'infanterie; mais leur armée étoit en tout moins nombreuse que celle de l'Archiduc.

Bataille de Terouane.

D'Esguerdes se servit avantageusement de sa cavalerie; & ayant d'abord fait charger celle des ennemis qui étoit presque toute à l'avant-garde, la mit entiérement en déroute, la poursuivit jusqu'à Aire, & en fit un grand carnage.

L'envie de piller fait perdre aux François leur premier avantage.

L'infanterie Flamande se voyant abandonnée de sa cavalerie, fut sur le point de prendre aussi la fuite; mais l'Archiduc étant descendu de cheval avec les Comtes de Romont & de Nassau, & s'étant mis à sa tête, l'encouragea en luy montrant le peu de François qui étoient demeurez en bataille. Ce fut une très-grande faute à d'Esguerdes & à Jean d'Etouteville Seigneur de Torcy, qui commandoit sous luy, de s'être l'un & l'autre laissez emporter à l'ardeur de la poursuite, sans penser à ce qui pourroit arriver du reste dans le champ de bataille. Si l'un des deux étoit resté avec une partie de la cavalerie pour soutenir l'infanterie & empêcher qu'elle ne se débandât, c'en étoit fait de l'armée Flamande; mais la précipitation leur fit perdre leur avantage. Les Francs-Archers de l'armée du Roy voyant fuir la cavalerie ennemie, crurent la bataille gagnée, & se mitent à piller le bagage. Le Comte de Romont de perdit pas l'occasion. Il s'avança en bataille, les chargea, & comme ils étoient tout en désordre, les défit presque sans résistance. La cavalerie Françoise voyant fuir son infanterie, prit l'épouvante à son tour, & s'enfuit pareillement; de sorte que le champ de bataille demeura à l'Archiduc, à qui cette journée fit beaucoup de réputation: mais en effet la perte fut incomparablement plus grande de son côté, que de celuy des François, au moins si l'on en croit plusieurs de nos Historiens, dont les uns font monter le nombre des morts de l'armée de l'Archiduc jusqu'à neuf mille hommes, & d'autres jusqu'à onze & douze mille. La chose paroît difficile à croire, car tous conviennent que la seule cavalerie Flamande fut défaite, & que d'ailleurs elle étoit beaucoup moins nombreuse que la Françoise; ainsi il n'y a guéres d'apparence qu'il en eût tant péri. Comines dit simplement qu'il y eut plus de gens tuez & pris du côté des Flamans, que du côte des

Le champ de bataille demeure à l'Archiduc après une perte beaucoup plus grande que celle des François.

des François. Les Historiens Flamans font monter la perte des François à quatre mille hommes. Le Seigneur d'Esguerdes y fit neuf cens prisonniers, parmi lesquels se trouva un fils du Roy de Pologne.

1479. Notes sur les Mémoires de la Marche. l. 2. chap. 9. Gaguin. Comines. l. 6. chap. 6.

Le Roy sur les premiéres nouvelles de cette action, fut en de grandes inquiétudes, croyant qu'on luy diminuoit la perte de ses gens, & qu'on exaggéroit celle des ennemis: mais quand il eut appris le détail avec certitude, il se rassûra, & fit dire à d'Esguerdes qu'il étoit content de luy, bien résolu néanmoins de luy défendre & à tous ses Généraux d'armée de hasarder désormais une bataille, sans en avoir ses ordres exprès: car ce fut toûjours une de ses maximes de ne jamais rien abandonner à la fortune, que dans la derniére extrémité.

Ce Prince quitte le siége de Terouane pour s'attacher à un méchant Château, dont il fit pendre le Gouverneur.

L'Archiduc, ou trop foible après la perte de sa cavalerie, ou trop timide, n'osa pas continuer le Siége de Terouane. Il s'attacha à un méchant Château appellé Malaunoy, où il y avoit cinquante François commandez par un Capitaine Gascon, nommé le Cadet Ramonet. Ils se défendirent avec beaucoup de valeur, & furent néanmoins emportez d'assaut. Quelques-uns échapérent, les autres furent passez au fil de l'épée; le Capitaine se rendit après qu'on luy eut promis bon quartier; mais trois jours après l'Archiduc le fit pendre.

Chronique scandaleuse. *Le Roy en prend une vengeance memorable.*

Le Roy en fut si outré, qu'ayant fait choisir parmi les prisonniers de la journée de Guinegate près de cinquante des meilleurs hommes, il les fit pendre aussi pour la plûpart par représailles; & la chose fut exécutée d'une maniére qui signala sa vengeance. Il envoya le grand Prevôt avec le bourreau & une escorte de six mille Francs-Archers & de huit cens Lances, premiérement au lieu même où Ramonet avoit été pendu, & l'on y pendit sept des prisonniers. Dix autres furent aussi exécutez auprès de Douay à la vûë des habitans qui regardoient cette exécution de dessus leurs murailles. On en fit autant à dix autres à la vûë de Saint Omer, & à dix autres sur le bord des fossez d'Arras. Ensuite les six mille Francs-Archers & les huit cens Lances s'étant répandus en Flandre, y mirent toute la campagne à feu & à sang, s'emparérent de dix-sept Châteaux qu'ils raserent, & après cette expédition, rentrérent dans leurs garnisons. C'est-là ce que coûta la mort d'un seul homme. La dureté de l'Archiduc avoit été fort blâmée; mais la vengeance du Roy ne le fut pas moins, & méritoit de l'être, parce qu'elle fut poussée trop loin.

Et fait payer bien cher aux Flamans le champ de bataille qu'ils avoient gagné. Chronique scandaleuse.

Les Flamans payérent encore d'une autre maniére, & bien chérement, le vain honneur d'être demeurez à Guinegate maîtres du champ de bataille. Un nommé Coulon Armateur de Normandie s'étant fait joindre par quelques autres Armateurs de la même Province, fit voile vers le Nord, & attendit une grande flotte de Flamans qui venoient de charger des grains en Prusse, pour en remplir les magasins de Hollande & des autres quartiers des Pays-bas qui en manquoient. Il les attaqua, leur prit quatre-vingt Vaisseaux, & leur enleva toute la pêche du harang qu'ils avoient faite cette année. La perte fut si grande, qu'ils ne se souvenoient point d'en avoir fait de pareille depuis plus d'un siécle.

1480.
Le desir de la paix fait conclure une Tréve aux deux partis.
Chronique scandaleuse.

La journée de Guinegate, où les deux Princes avoient perdu beaucoup de troupes, fit finir de bonne heure la campagne, & inspira à l'un & à l'autre le desir de la paix. Il ne se fit aucune entreprise importante l'année suivante, & au mois d'Août on conclut une Tréve de sept mois. Le Pape Sixte IV. dans le même dessein de mettre fin à cette guerre, envoya Légat en France Julien de la Rovére Cardinal de Saint Pierre aux Liens, qui arriva à Paris au mois de Septembre, & qui trouvant la Tréve déja faite, la regarda comme un acheminement à une paix finale. Il entretint le Roy sur ce sujet, & de-là s'avança jusqu'à Péronne, pour traiter avec les Députez de l'Archiduc. Le Roy l'y fit accompagner par les siens: mais après bien des pourparlers, le Cardinal ne put venir à bout de l'accommodement. Son voyage cependant ne luy fut pas tout-à-fait inutile: car en premier lieu il obtint la liberté du Cardinal de la Baluë, qui depuis onze ans étoit en prison pour les trahisons qu'il avoit faites au Roy: & ce Cardinal avec sa permission se retira à Rome, où il fut bientôt par son habileté en grand crédit auprès du Pape. En second lieu le Légat disposa les esprits à une prolongation de Tréve que les Flamans vinrent demander à Tours au Roy; & il la leur accorda pour un an.

Changement remarquable que le Roy fit alors dans les Troupes.
Chronique scandaleuse.

Ce fut durant cette Tréve que ce Prince fit un changement remarquable dans les troupes, en cassant les Francs-Archers, milice que Charles VII. avoit créée, & dont l'institution fut d'abord si utile à l'Etat. Il fit venir en France un grand nombre de Suisses à leur place, & non seulement il supprima cette milice; mais encore il fit prendre d'autres armes à une partie des troupes qui la remplacerent. Les armes des Suisses, c'est-à-dire, la hallebarde, la pique & les larges épées luy parurent plus propres pour la guerre avec les arquebuses. Il en fit faire grande quantité, & en arma les troupes Françoises; il se chargea de les soudoyer luy-même, au lieu qu'auparavant les Francs-Archers étoient soudoyez par les Paroisses où ils demeuroient.

1481.
Il tombe malade d'apoplexie & en releve peu après.
Comines l. 6. ch. 7.

Les troupes qu'il avoit alors sur pied n'étoient pas tant pour continuer la guerre, dont il étoit lassé, que pour obliger l'Archiduc & l'Archiduchesse à faire la paix, selon un projet qu'il avoit formé depuis quelque temps fort avantageux au Royaume: mais tandis qu'il prenoit ses mesures pour l'exécution de ce dessein, il eut une attaque d'apoplexie au mois de Mars de l'an 1481. près de Chinon. On crut d'abord qu'il n'en releveroit pas; car il perdit la parole & la connoissance, & fut deux jours en un extrême danger. Le troisiéme il se trouva mieux, & fut en état de se confesser à l'Official de Tours. Les remédes furent donnez si à propos, qu'au bout de quinze jours il avoit toute la liberté de son esprit & celle de tous ses membres, excepté qu'il luy étoit resté une extrême foiblesse.

Il fait faire un Camp en Normandie.

Cet accident l'inquiéta beaucoup: car jamais Prince ne craignit plus la mort, & n'eut plus d'envie de vivre. Il crut que l'exercice pourroit dissiper son mal, & il se donna plus de mouvement que jamais. Il fit faire un camp en Normandie dans une Vallée qui est entre le Pont-de-l'Arche & le

le Pont-Saint-Pierre sur les riviéres de Seine & d'Andelle, pour y exercer sa nouvelle milice de Halbardiers & de Piquiers sous les ordres du Seigneur d'Esguerdes & de Guillaume le Picart Bailly de Rouen, & pour sçavoir au juste la quantité de vivres & de munitions qu'il leur faudroit par mois, lorsqu'ils seroient en campagne. Il fit fortifier ce camp & le munit d'artillerie, comme si l'ennemi avoit été au voisinage. Il y avoit dix mille fantassins, & cinq cens pionniers; ces troupes s'appelloient *les gens du camp*. Il y avoit de plus quinze cens hommes d'armes partagez en compagnies, appellées les Compagnies d'Ordonnance du Roy, qui étoient de l'institution de Charles VII. aussi-bien que les Francs-Archers. Il alla voir ce camp, fit la revûë des troupes, dont il fut très-content & leur fit faire diverses fois l'exercice & toutes les fonctions militaires. 1481. Chronique scandaleuse.

De-là il retourna à Tours, où il eut une nouvelle attaque d'apoplexie qui n'eut point de plus fâcheuses suites que la premiére, & ne l'empêcha point de voyager à son ordinaire. Il fut arrêté par d'autres incommoditez à Argenton en Berri chez Comines pendant un mois, & puis encore à Touars. Il partit de-là pour le pélerinage de Saint Claude, dont Comines & du Bouchage avoient fait vœu pour luy dans sa seconde rechûte. Tout cela ne diminuoit rien ni de son application aux affaires, ni de son adresse à les manier, & la Cour de Savoye en eut une bonne preuve.

Et va ensuite à Tours où il est attaqué d'Apoplexie de nouveau.

Comines l. 6. chap. 7.

Après la mort de la Duchesse Régente, le Roy à qui on s'étoit adressé pour donner des Gouverneurs à cet Etat, & au jeune Duc, avoit nommé pour gouverner la Savoye & le Piémont le Comte de la Chambre, & avoit mis auprès du Duc, pour avoir soin de son éducation, le Seigneur de Grolée-Luys. La Chambre s'étant rendu odieux par ses violences, les plaintes en furent portées au Roy, qui envoya un ordre sécret à l'Evêque de Genéve oncle du Duc de se charger de la conduite de l'Etat, & à Luys d'amener le jeune Prince en Dauphiné. La Chambre eut avis de ce qui se passoit; il courut après le Duc, à qui Luys, sous prétexte d'une partie de chasse, avoit fait prendre le chemin de Dauphiné. Il sçut tourner l'esprit du Prince, en luy représentant qu'il seroit en France comme prisonnier, & qu'il n'en sortiroit pas quand il voudroit: il l'engagea à revenir en Savoye, & obtint son consentement pour arrêter Luys, qu'il envoya en prison à Leuille dans la Maurienne.

Il guérit & prend soin des affaires de Savoye après la mort de la Régente.

Guichenon. Hist. de Savoye.

Il n'en demeura pas là: car il eut assez de crédit pour lever une armée, & la faire marcher en Piémont contre l'Evêque de Genéve, qui s'étoit fait déclarer Gouverneur de l'Etat. Cette armée sous la conduite de Miolans Maréchal de Savoye, mit le Siége devant Verceil, où l'Evêque de Genéve avoit envoyé Claude de Savoye Seigneur de Raconis pour commander. Celuy-cy avoit une raison particuliéte pour bien défendre cette Place; c'étoit qu'elle luy avoit été engagée pour de l'argent qu'il avoit prêté au Duc.

Le Comte de Bresse, quoique frere de l'Evêque de Genéve, étoit dans le camp des assiégeans, plus par la crainte qu'il avoit du Gouverneur de Savoye, que par inclination, comme on le vit dans la suite. Le Roy indigné

Il fait arrêter le Comte de la Chambre Gouverneur des Etats du jeune Duc.

1481. Comines l. 6. ch. 7. digné de la conduite du Comte de la Chambre & du mépris qu'il avoit fait de son autorité, en faisant arrêter Luys Gouverneur du Duc, traita sécrétement avec le Comte de Bresse, & l'autorisa pour arrêter la Chambre de sa part; & afin de mieux couvrir ce dessein, il fit paroître un grand mécontentement du Comte de Bresse, de ce qu'il se trouvoit dans l'armée qui faisoit la guerre à l'Evêque de Genéve son propre frere, & nommé par la Cour de France Administrateur des Etats de Savoye. Il envoya Comines avec des troupes jusqu'à Mascon, d'où ce Seigneur fit menacer le Comte de Bresse de saccager son pays, s'il ne quittoit le Siége de Verceil, s'il ne se rendoit au plutôt en Dauphiné, & ne remettoit entre les mains du Roy Baugey & quelques autres Châteaux du pays.

Marguerite de Bourbon Comtesse de Bresse qui ne sçavoit pas le mystére, conjura Comines de faire en sorte que le Roy se désistât du dessein où il paroissoit être, de vouloir opprimer le Comte de Bresse. Comines n'ayant voulu rien écouter, la Comtesse se mit en état de se défendre & de soutenir la guerre.

Cependant le Comte de Bresse, dont on ne se défioit point à la Cour du Duc de Savoye, gagna sous-main quelques Officiers des troupes, & s'étant assûré d'environ quinze cens hommes, vint à Turin, & entra un matin dans le Château bien accompagné. Thomas de Saluces par son ordre se fit ouvrir la chambre du Duc où le Gouverneur étoit couché, & luy dit: Seigneur de la Chambre, *vous êtes prisonnier du Roy de France*. Il le fit saisir sur le champ & conduire en prison.

Le Comte de Bresse étant venu aussi-tôt après trouver le Duc son neveu, luy fit entendre qu'il avoit agi en cela selon les intentions du Roy de France pour le bien de l'Etat, & que rien ne feroit plus de plaisir à ses Sujets, dont la Chambre étoit fort haï. Le Comte prévoyant bien que dès qu'on sçauroit la Chambre en prison, les troupes abandonneroient le Maréchal de Miolans, écrivit à Raconis Gouverneur de Verceil, & luy recommanda de faire tout son possible pour l'arrêter. Celuy qui portoit la Lettre fut surpris, & mené au Maréchal, qui ayant sçû de quoy il s'agissoit, fut fort étonné. Il envoya sur le champ un sauf-conduit au Gouverneur, & le pria de le venir trouver. Le Gouverneur qui avoit proposé le jour précédent de rendre la Place à certaines conditions que Miolans avoit rejettées, crut que c'étoit sur ce sujet qu'il vouloit avoir une entrevûë.

Il alla au camp, & Miolans luy ayant demandé le sécret, luy dit la nouvelle de la prison du Comte de la Chambre, luy montra la Lettre qu'il avoit interceptée, & le pria de faire sa paix avec l'Evêque de Genéve. Le Gouverneur fut fort réjouï d'un événement si heureux & si inespéré. Il n'étoit pas encore en état d'arrêter le Maréchal, qui le fit observer jusqu'à ce qu'il fût rentré dans la Place, & décampa dès la nuit suivante pour se réfugier au Val d'Aost.

1482. *Les deux Princes se voyent à Grenoble, & viennent ensemble à Lyon, où le Duc de Savoye meurt peu après.*

Quelque temps après, le Roy étant venu à Lion au retour de Saint Claude, le Duc de Savoye vint jusqu'à Grenoble, où ces deux Princes se virent.

virent. Le Duc à la priére du Roy confirma pour un an le Gouvernement de Savoye à l'Evêque de Genéve, & donna celuy de Piémont au Comte de Bresse. Ensuite ils allérent ensemble à Lion, où le Roy n'oublia rien pour divertir ce jeune Prince. Il y eut des parties de Chasse, des Tournois, des courses de Bagues, exercices que le Duc aimoit passionnément, & qui luy furent funestes. Car s'étant outré dans ces exercices violents, il contracta une maladie dont il mourut le vingt-deuxiéme d'Avril à l'âge de dix-sept ans, fort regreté de ses Sujets pour les grandes qualitez qui commençoient à paroître dans sa personne. 1482.

Le Roy pourvoit au Gouvernement de ses Etats, pendant la minorité de son frere Charles.

Ses deux cadets Charles & Jean-Loüis étoient en France, où le Roy avoit confié leur éducation à François d'Orleans Comte de Dunois. Le Roy fit venir Charles l'aîné à Lion, & se déclara son tuteur, pour ôter aux oncles de ce jeune Prince l'occasion de brouiller. Il nomma l'Evêque de Genéve Gouverneur & Lieutenant Général des Etats de Savoye d'en deçà les Monts; & le Comte de Bresse perdit par sa précipitation le Gouvernement du Piémont; car sur ce que le feu Duc le luy avoit donné, il en voulut prendre possession, sans en demander de nouveau l'agrément au Prince & au Roy; ce qui les offensa tous deux, & le luy fit ôter.

Guichenon Hist. de Savoye.

Mort de Marie de Bourgogne Archiduchesse d'Autriche.

Le Roy, après avoir mis ordre aux affaires de Savoye, vint à Beaujeu en Beaujolois, où il reçut la nouvelle de la mort de Marie de Bourgogne Archiduchesse d'Autriche, qui mourut à Bruges ensuite d'un chûte de cheval le dix-huitiéme du mois de Mars.

Ce Prince tout mal qu'il étoit, car il dépérissoit tous les jours, sembla reprendre une nouvelle vigueur à cette nouvelle. J'ai déja dit que depuis quelque temps, il traitoit sous-main avec les Bourgeois de Gand, des moyens & des conditions de la paix entre la France & la Flandre, bien assûré qu'ils contraindroient l'Archiduc à les accepter, quand ils en seroient une fois convenus.

Haræus Annales Brabant.

Le Roy profite de la disposition des Flamans pour s'accommoder avec eux.

Il y avoit déja long-temps que Philippe le Bon Duc de Bourgogne, sur ce qu'on le félicitoit de la tendresse que les Gantois faisoient paroître pour son fils Charles, avoit dit, *qu'ils aimoient toûjours leur Seigneur à venir, mais que depuis qu'il devenoit leur Seigneur, ils le haïssoient*. Rien n'étoit plus véritable. Ce peuple ne pouvoit souffrir de maître: Si celuy qu'ils avoient ne les domptoit pas, ils le méprisoient, & s'il entreprenoit de le faire, on voyoit aussi-tôt des révoltes & des séditions continuelles. Ils chagrinoient continuellement l'Archiduc, & communiquoient leur esprit de révolte aux autres Villes de Flandre. Ils ne vouloient point non plus du Gouvernement des François; mais ils ne s'embarassoient pas des progrès qu'ils pouvoient faire en Bourgogne, dans le Luxembourg, & dans les autres Provinces des Pays-bas; pourvû qu'ils ne touchassent point à la Flandre, & n'en approchassent pas de trop près. Ils ne demandoient pas mieux, que de voir leur Prince tellement affoibli, qu'il ne pût les soumettre, toûjours prêts neanmoins à le secourir, de peur que la France ne l'opprimât entiérement.

Comines l. 6. chap. 13.

Le

1482. Le Roy qui sçavoit leurs dispositions à cet égard, les prenoit par où il les falloit prendre. Il les traitoit dans ses Lettres avec toute sorte d'honneur, & ne faisoit nulle difficulté de les appeller Messeigneurs de Gand. Il leur témoignoit la passion qu'il avoit pour la paix, leur représentoit combien elle leur étoit nécessaire pour rétablir le commerce & l'abondance dans leur pays ruïné & épuisé par les guerres continuelles, où le Duc Charles les avoit engagez. Il leur proposoit le mariage de Marguerite de Flandre fille de l'Archiduc & de l'Archiduchesse avec le Dauphin, à condition qu'on donnât à la Princesse le Duché & le Comté de Bourgogne en dot; & pour leur marquer qu'il n'avoit nul dessein sur la Flandre, il s'offroit de leur rendre Arras avec tout ce qu'il tenoit du côté d'Artois, pour leur servir de barriere contre la France. Tout cela se ménageoit dès le vivant de l'Archiduchesse, & à l'insçû de cette Princesse & de l'Archiduc.

Outre Merguerite de Flandre, l'Archiduc avoit encore un fils nommé Philippe. Les Gantois s'étoient saisis de ces deux enfans, & le pere avoit fait jusqu'alors inutilement tous ses efforts pour les retirer de leurs mains. Les révoltes redoubloient non seulement à Gand, mais encore en Hollande, en Brabant, en Gueldre: en un mot le Roy voyoit les Domaines de l'Archiduc dans l'état où il avoit tant souhaité de les voir du vivant du Duc Charles.

La mort de l'Archiduchesse étoit un nouveau surcroist de malheur; car les Flamans avoient encore pour elle beaucoup plus de considération & d'égard que pour l'Archiduc. Il étoit étranger; il étoit venu chez eux sans troupes & sans argent, & ils ne le regardoient plus comme leur Prince, Philippe fils de l'Archiduchesse devant désormais avoir seul ce titre à leur égard.

Il fait proposer aux Gantois le mariage du Dauphin avec Marguerite de Flandre.

Comines l. 6. chap. 7.

Le Roy ne manqua pas de se prévaloir de ces favorables conjonctures, & chargea d'Esguerdes de traiter avec les Gantois plus sérieusement que jamais touchant le mariage de Marguerite de Flandre avec le Dauphin. Ce Seigneur, qui n'entendoit pas moins la négociation que la guerre, & qui ayant été long-temps au service du feu Duc de Bourgogne connoissoit à fond les Gantois, réussit parfaitement. Il rompit d'abord par leur moyen les mesures que l'Archiduc avoit prises, pour se faire déclarer tuteur de ses deux enfans. Les Etats de Brabant & ceux de Hollande y avoient déja consenti: mais ce Prince ayant assemblé sur ce sujet les Etats de Flandre à Ypres, les Députez de Gand s'opposérent si fortement à sa prétention, que la tutelle luy fut refusée.

Haræus Annal. Brabant.

Comines l. 6. chap. 9.

Ils y consentent & demandent la paix au Roy.

L'Archiduc ne réussit pas mieux dans l'Assemblée générale des Etats de toutes les Provinces de son Domaine qu'il tint à Alost. Les Gantois & leurs partisans y furent encore les maîtres, & y firent mille choses désagreables à ce Prince. Ils l'obligérent à éloigner de sa Cour quelques-uns de ceux qui luy étoient le plus attachez, d'ôter à Philippe son fils certains domestiques dont ils se défioient, & enfin de consentir au mariage de sa fille avec le Dauphin & à la paix avec la France.

Chronique scandaleuse.

Dès qu'il eut donné son consentement, les Etats envoyérent des Députez

tez au Roy pour luy demander la paix, & luy offrir Marguerite de Flandre pour le Dauphin. Ils le trouvérent à Notre-Dame de Cléri, qui étoit un de ses plus ordinaires pélerinages, & en furent reçus avec des témoignages de bonté qui les charmérent. Il leur promit d'envoyer des Ambassadeurs à Arras, ou en quelque autre endroit de la frontiére dont on conviendroit, ponr terminer au plutôt une affaire si importante. On leur fit à Paris des honneurs extraordinaires à leur retour. Le Prevôt des Marchands & les Echevins les traitérent magnifiquement, & ils arrivérent en Flandre fort contens, à une chose près: ce fut que durant leur Ambassade la Tréve étant expirée, le Roy se rendit maître de la Ville d'Aire, partie par force, partie par argent. Il espéroit que la prise de cette Place qui luy donnoit une nouvelle entrée dans le Comté de Flandre, feroit avancer la négociation, & il ne se trompa pas. 1482.

Arras est choisi pour le lieu de la Négociation.

Traité d'Arras. Recueil de Traitez par Leonard. Registre du Parlement de 1482. Février.

Arras fut choisi pour le lieu des Assemblées. D'Esguerdes & Quateman Commandant d'Arras, Jean Guerin Maître d'Hôtel du Roy, Jean de la Vaquerie natif de la même Ville, & que le Roy avoit fait depuis peu premier Président du Parlement de Paris, après la mort du premier Président Jean le Boulanger *, furent nommez Plenipotentiaires par ce Prince. Le nombre des Agens fut beaucoup plus grand; parce que les principales Villes des Pays-bas y avoient leurs Deputez. La plûpart étoient des Abbez & des Seigneurs du pays, avec quelques gens du Tiers Etat. Après bien des conférences, tout fut conclu & arrêté le vingt-troisiéme de Décembre. Voicy les principaux articles du Traité.

Articles du Traité.

Premiérement, que la Paix seroit jurée & publiée entre les deux Etats. 2. Que pour la mieux affermir, Monseigneur le Dauphin épouseroit Mademoiselle Marguerite d'Autriche. 3. Qu'après la plublication de la Paix, & la ratification du Traité, la Princesse seroit amenée sans délay à Arras, & mise entre les mains de Pierre de Bourbon Comte de Beaujeu, ou de quelque autre Prince du Sang, pour être conduite à la Cour de France, où le Roy la feroit élever comme sa Fille aînée, & l'Epouse de Monseigneur le Dauphin, jusqu'à ce qu'elle fût en âge nubile. 4. Que le Comte de Beaujeu, ou quelque autre Prince du Sang, qui recevroit la Princesse, feroit Serment sur la vraye Croix, & sur les Evangiles, au nom du Roy & de Monseigneur le Dauphin, que ce jeune Prince la prendroit à femme, dès qu'elle seroit en âge. 5. Qu'elle auroit pour sa dot les Comtez d'Artois & de Bourgogne, & les Terres & Seigneuries de Mâconnois, Auxerrois, Charolois, de Salins, de Bar-sur-Seine, & de Noyers; qu'au cas qu'il ne sortît point d'enfans de ce mariage, tous ces Comtez & Seigneuries retourneroient au Duc Philippe son frere & à ses hoirs; que le Roy qui s'étoit emparé de tous ces pays, consentiroit que le Dauphin & son Epouse, & leurs héritiers en joüissent. 6. Que s'il arrivoit que ces Domaines, faute d'hoirs, retournassent à la Maison d'Autriche, le Roy feroit

* La famille de Jean le Boulanger subsiste encore aujourd'huy dans plusieurs branches. Il y a de ses descendans parmi les Maîtres des Requêtes, au Parlement & à la Chambre des Comptes.

1482. seroit en pouvoir de faire examiner les droits qu'il prétendoit sur les Châtellenies de Lille, de Douay, & d'Orchies, & le Duc d'Autriche en obligation, de luy faire sur cela satisfaction dans l'espace de trois ans: mais que le Roy renonceroit à ses droits sur les trois Châtellenies, si les autres Domaines demeuroient dans la Maison de France, aux Enfans & Héritiers issus du present Mariage. 7. Que le Comté d'Artois, (hormis saint Omer, sur lequel il y auroit des articles à part,) & les autres Seigneuries mentionnées dans le Traité, seroient gouvernées selon leurs droits, usages, coutumes, Privileges sous la main & sous le nom de Monseigneur le Dauphin, & sous le Bail de Mademoiselle d'Autriche, & que le Roy seroit supplié, qu'Arras ne fût pas exclus de ces mêmes avantages. 8. Que la Ville, Château, & Baillage de saint Omer ne seroient point mis en la main de Monseigneur le Dauphin, qu'après le mariage parfait & consommé; mais qu'ils seroient laissez en la garde & gouvernement des Ecclesiastiques, des Nobles & des Bourgeois de la Ville, qui dès-à-present feroient serment de fidélité au Roy, jureroient de bien garder la Ville jusqu'au mariage, & de n'y admettre ny le Duc d'Autriche, ny le Duc Philippe son Fils, ny aucune personne de leur part, & que pareillement ils s'engageroient par serment au Duc d'Autriche de ne la point livrer au Roy, ny à Monseigneur le Dauphin, jusqu'à la consommation du mariage; que jusqu'à ce temps-là les Bourgeois recevroient les revenus de ce Domaine, pour les employer à la garde & à la seureté de la Ville; que la nomination des Officiers, comme de Bailli, sous-Bailli, Châtelain & autres, appartiendroit au Duc d'Autriche, & l'institution à Monseigneur le Dauphin; qu'en cas de la mort de Mademoiselle d'Autriche, avant la consommation du mariage, les habitans remettroient la Ville entre les mains du Duc d'Autriche son Pere, & du Duc Philippe son Frere, ou à ses successeurs; que si la guerre s'allumoit entre le Roy & le Duc d'Autriche, la Ville garderoit une parfaite neutralité. 9. Que si le Mariage ne s'accomplissoit point, le Roy rendroit au Duc d'Autriche, ou à son Fils, les Comtez d'Artois, & de Bourgogne, & les autres pays accordez pour la dot de la Princesse, & renonceroit à ses prétentions sur les Châtellenies de Lille, de Douay, & d'Orchies. 10. Que le Traité seroit enregistré au Parlement de Paris, à la Chambre des Comptes, & à la Chambre du Thrésor. 11. Que les trois Etats du Royaume, non-seulement s'obligeroient à l'observation du Traité; mais encore à se déclarer contre le Roy, s'il y contrevenoit; qu'il seroit pareillement authorisé par les Princes du Sang subrogez à la place des Pairs Séculiers, par les Pairs Ecclesiastiques, par l'Université de Paris, & par les principales Villes du Royaume, qui s'obligeroient aussi à faire en sorte de maintenir dans leurs usages & priviléges, les pays de Brabant, de Haynaut, de Flandre, de Hollande, de Zélande, & autres qui pourroient échoir à Monseigneur le Dauphin, du chef de la Princesse son Epouse, au cas que le Duc Philippe son Frere vînt à mourir sans héritiers, & que les Etats du Duc d'Autriche se soumettroient, à l'égard de la France, à une pareille obligation de maintenir le Traité. 12. Que

le

le Roy rendroit au Duc d'Autriche, les places qu'il avoit prises au Duché de Luxembourg, & au Comté de Chini. 13. Que le Roy ne donneroit aucun secours aux Liégeois, ny aux habitans de Cléves & de Tréves, qui étoient en guerre contre le Duc d'Autriche. 1482.

Ce furent-là les principaux articles, par lesquels on régla les interêts des deux Maisons qui s'allioient par ce mariage. Il y en avoit quelques autres qui concernoient le Prince d'Orange, & ceux de la Maison de Luxembourg héritiers du Connétable de S. Paul, & les rétablissoient dans les biens de leurs Familles situez dans les Provinces possédées par la France. On y comprit aussi les Seigneurs de la Maison de Croy, le Seigneur de Toulongeon, le Comte de Joigny & quelques autres. On proposa au Roy de faire rendre au Comte de Romont Oncle du Duc de Savoye, son Comté de Romont, le pays de Vaux, & d'autres de ses Domaines occupez par les Suisses. Il fut répondu sur cet article, que le Roy n'étoit pas le maître de cette restitution; mais qu'il ne refuseroit pas sa faveur au Comte, pour la luy procurer.

Autres concernant quelques Princes intéressez.

Les Ambassadeurs Flamans demandérent aussi que le Roy d'Angleterre & le Duc de Bretagne fussent compris dans ce Traité; à quoy les Plénipotentiaires de France répondirent, que cela étoit inutile, veu que le Roy avoit fait la Paix avec le Duc de Bretagne, & une très-longue Tréve avec le Roy d'Angleterre.

On ne fit point mention de la restitution des places du Duché de Bourgogne, de l'Auxerrois, du Masconnois, du Comré de Boulogne & des Villes de Picardie, dont le Roy s'étoit remis en possession. C'étoit en quelque façon reconnoître qu'il avoit eu droit de le faire. Pour ce qui est du Comté d'Artois, il n'avoit pas espéré l'avoir avec le Comté de Bourgogne; mais seulement l'un où l'autre. Il en fut redevable aux Gantois, qui avoient mis eux-mêmes cet article dans le projet du Traité, à dessein de diminuer autant qu'ils pourroient la puissance de leur Prince; & s'il avoit été en leur pouvoir, ils auroient augmenté la dot de la Princesse du Comté de Namur, du Haynaut, & de tous les pays de l'obéïssance de l'Archiduc d'Autriche, où la langue Françoise étoit en usage.

Comines l. 6. chap. 9.

On peut juger par-là, si ce Prince dut être fort satisfait de ce Traité, qui luy faisoit perdre & à son Fils de si belles Provinces. Il l'étoit si peu, que s'il avoit pu enlever sa Fille aux Gantois, avant qu'ils l'eussent mise entre les mains du Seigneur d'Esguerdes, & lors qu'elle étoit encore sur ses Terres, il l'eût fait pour tout rompre; mais les Gantois & les François prirent si bien leurs seuretez, qu'il n'osa l'entreprendre. Après tout, il ne fut pas peut-être celuy des Princes, à qui ce mariage causa le plus de chagrin.

Edouard Roy d'Angleterre ayant appris cette nouvelle, & sçû que la Princesse avoit été conduite à la Cour de France, en fut en une extrême colére. Il avoit jusqu'alors compté sur le mariage d'Elisabeth

Chagrin qu'en conçut le Roy d'Angleterre.

 sa

1482. ſa Fille avec le Dauphin. C'étoit un des articles du Traité de Péquigni, de l'an 1475, & c'étoit principalement par cet appas, que le Roy l'avoit détaché du feu Duc de Bourgogne, qu'il l'avoit fait repaſſer en Angleterre, lors qu'il étoit ſur le point d'entrer en France avec une armée formidable, qu'il l'avoit empéché de ſecourir Marie de Bourgogne après la mort du feu Duc, malgré les remontrances que luy faiſoit ſon Parlement, & une partie de ſon Conſeil, malgré les preſſantes inſtances des Envoyez de cette Princeſſe, de ceux du Duc de Bretagne, & de ceux de la Maiſon d'Autriche, qui luy prédiſoient que le Roy luy manqueroit de parole. Edouard ſouhaitoit tellement ce mariage, qu'il appréhendoit de donner au Roy le moindre prétexte de le rompre, & il s'en flattoit ſi fort, qu'il ſouffroit qu'on donnât à ſa Fille en Angleterre, le titre de Madame

1483. la Dauphine. Cette nouvelle le frappa ſi vivement, qu'il en tomba malade, & fut quelques jours après attaqué d'une apoplexie, dont il mourut dans le temps qu'il ne reſpiroit que la vengeance contre la France.

Il en tombe malade & meurt peu après.

Etat du Roy au milieu de tant de grands ſuccès.

Il ne manquoit au Roy que la ſanté, pour goûter le plaiſir de ces grands ſuccès. Il voyoit la puiſſance de la Maiſon de Bourgogne abbatuë, & le Royaume conſidérablement augmenté de ſes débris, l'Angleterre depuis la mort d'Edouard replongée dans les guerres civiles plus que jamais, le Duc de Bretagne dans le devoir & dans la crainte à cauſe des groſſes garniſons Françoiſes, qui bordoient ſes frontiéres, le Roy Ferdinand, & la Reine Iſabelle de Caſtille, réſolus d'entretenir la paix avec la France, nonobſtant le différend touchant le Rouſſillon & la Cerdagne, qui n'étoit pas encore vuidé. Les Princes d'Italie recherchoient ſon amitié, les Roys d'Ecoſſe & de Portugal étoient ſes Alliez, & regardoient ſon alliance comme abſolument néceſſaire à leur conſervation; les Suiſſes étoient tout à luy, & luy obéïſſoient preſque comme ſes ſujets; perſonne n'oſoit branler en France, les Grands & les peuples étoient dans une ſoumiſſion parfaite, & la réputation de ſa ſageſſe & de ſa politique étoit grande dans toute l'Europe. Mais il ſentoit bien, quelque effort qu'il fît pour ſe perſuader le contraire, qu'après avoir vû mourir la plûpart de ſes ennemis, ou de ceux qui envioient, ou qui bornoient ſa puiſſance, c'étoit une néceſſité pour luy de les ſuivre bien-tôt. La foibleſſe qui avoit ſuccédé à ſes attaques réïterées, ſa maigreur extraordinaire, quelques atteintes de mal caduc, pluſieurs autres ſymptomes fâcheux ne luy laiſſoient guéres de lieu d'en douter. Une partie de ſon chagrin, venoit de ce qu'il ne pouvoit pas plus cacher aux autres qu'à luy-même, l'état où il étoit. Il craignoit le mauvais effet que cette idée pouvoit produire dans l'eſprit de la Cour, du peuple, & de ſes voiſins; & il n'appréhendoit guéres moins la diminution de ſon autorité, que la mort. Il prit toutes les précautions imaginables pour éloigner ces deux maux.

Comines chap. 10.

Gaguin.

Il ſe retire à ſa Maiſon du Pleſſis près de Tours.

Il renonça aux voyages & aux pélerinages, dont il ne pouvoit plus ſoutenir la fatigue, & ſe retira à ſa maiſon de plaiſance du Pleſſis près de Tours, avec peu de perſonnes, hors ſa garde, qui étoit toûjours nombreuſe, & compoſée de quatre cens Archers. Peu de gens y étoient admis,

Comines l. 6. chap. 7.

mis, pour luy faire leur cour, & ils ne couchoient jamais dans le Château. Il paroissoit toûjours devant eux fort bien mis, & richement vêtu, luy qui avoit jusqu'à ce temps-là été fort négligé. Il avoit en cela changé de maniére, pour rehausser un peu son air, & se conserver autant qu'il pouvoit de sa bonne mine, que l'abbatement de son visage avoit beaucoup diminuée. Il avoit des espions par tout, au dedans & au dehors du Royaume. Il se faisoit informer de tout ce qui se passoit, affectoit de casser des Officiers, d'en retablir d'autres, de supprimer des pensions, & de faire dans les Provinces divers changemens à toute occasion, & cela uniquement pour fraper l'imagination des peuples, & leur faire connoître que les bruits qui couroient souvent de sa mort, ou de son extrémité, étoient faux. 1483.

Il en usoit à proportion de même, & pour la même fin dans les Pays étrangers. Jamais les pensions qu'il y faisoit ne furent mieux payées, jamais tant de negociations entamées, jamais tant de gens envoyez dans les Royaumes voisins, & aux Pays les plus éloignez pour ses affaires particulieres. On voyoit des Marchands François en Bretagne, en Espagne, au Royaume de Naples, en Sicile, en Dannemarc, en Suéde, en Allemagne, en Afrique, acheter bien cher pour luy, les plus beaux chevaux, des mules, des chiens de chasse de toute espéce, des animaux rares, & d'autres semblables curiositez. Par ce moyen les bruits qui couroient du mauvais état de sa santé, devenoient au moins suspects, & il tenoit en suspens là-dessus toutes les Cours étrangéres.

Remedes extraordinaires employez pour rétablir sa santé.

Son plus grand soin après tout, étoit de la rétablir. Il avoit recours à tous les remedes naturels & surnaturels; & pour le guérir, dit un Historien contemporain, *furent faites de terribles & merveilleuses médecines*. Un autre dit plus en particulier, qu'on luy fit boire du sang, qu'on avoit tiré à plusieurs enfans, dans l'esperance que cette potion pourroit corriger l'acreté du sien, & rétablir son ancienne vigueur.

Chronique scandaleuse. Gaguin.

Divertissements qu'on lui procure.

Pour l'égayer & l'empêcher de trop dormir, on faisoit souvent en sa présence des concerts de musique; on assembloit sous les fenêtres du Château, les bergers du pays que l'on faisoit jouer de leurs instruments champêtres; & comme il avoit fort aimé la chasse, & qu'il ne pouvoit plus y aller, on prit les plus gros rats que l'on put trouver, & on les faisoit chasser par des chats dans ses appartements. Enfin Coctier son Médecin, Olivier le Daim, Jean Doyac, qui prévoyoient bien qu'après sa mort, il n'y auroit plus rien à faire pour eux à la Cour, imaginoient toutes sortes de moyens de luy prolonger la vie.

Devotions auxquelles il eut recours.

Il envoyoit des ordres à Paris & en d'autres endroits, pour faire des Processions pour les biens de la terre, & pour obtenir un temps propre à la santé. Il fit venir de la sainte Chapelle diverses Reliques. Il demanda aux Dominiquains de Troye, de celles d'un bon Hermite, nommé Frere Jean de Gand, qui avoit été enterré chez eux sous le regne de

Observations sur Comines.



1483. de Charles VII. Il se fit apporter la sainte Ampoule de Reims. Le Pape Sixte IV. luy envoya de Rome d'autres Reliques *. Il n'y eut pas jusqu'à Bajaset II. du nom Empereur des Turcs, qui luy en fit offrir un grand nombre de celles que l'on conservoit encore à Constantinople, & dont l'envoyé luy apporta la liste. Bajaset demandoit une condition, qui étoit que le Roy se saisît de Zémes, communément appellé Zizime par les Historiens François; il étoit Frere de Bajaset, & luy avoit disputé l'Empire des Turcs: Il avoit été défait dans la Natolie, & s'étoit refugié à Rhodes chez le Grand-Maître Pierre d'Aubusson, & depuis avoit passé en France, où il étoit en Auvergne, dans une Commanderie des Chevaliers de Rhodes: mais le Roy ne voulut point voir l'Ambassadeur Turc, disant qu'il ne luy convenoit point d'avoir commerce avec les Infidelles, & luy fit commander de Provence où il étoit arrivé, de ne pas passer plus outre. Il refusa par la même raison de voir Zizime, qui souhaitoit fort de luy parler. Il luy fit dire qu'il le verroit volontiers, & luy donneroit toute sorte de protection & de secours, s'il vouloit se faire Chrêtien; mais qu'à moins de cela, il ne traiteroit jamais avec luy.

Particuliérement envers François de Paule.

Le moyen surnaturel, sur lequel il fit le plus de fond, & auquel il eut le plus de confiance, furent les priéres du saint Homme de Calabre: c'est ainsi qu'on appelloit alors François de Paule, célébre en Italie par la reputation de sa sainteté & de ses miracles; il le fit venir à Tours, où l'on luy rendit les plus grands honneurs. On luy bâtit un Couvent au Plessis, & le Roy le conjuroit incessamment, se mettant à genoux devant luy, d'employer en sa faveur le crédit qu'il avoit auprès de Dieu. Les gens de Cour, qui pour l'ordinaire n'abondent pas en foy, raillérent beaucoup de ce voyage du Saint: mais Comines qui fut present aux entretiens qu'il eut avec le Roy, parle avec bien de l'estime, non seulement de la vertu, mais encore de la sagesse de cet homme de Dieu, que l'Eglise a mis depuis ce temps-là au nombre de ceux qu'elle révére.

Brutalité de Coctier son Médecin. Comines l. 6. chap. 12.

Celuy qui profitoit le plus de cette extrême envie que le Roy avoit de vivre, étoit son Médecin nommé Jaques Coctier à qui il donnoit tous les mois plus de dix mille écus. Ce Médecin avoit pris un tel ascendant sur son esprit, qu'il luy faisoit faire tout ce qu'il vouloit. Il luy parloit non-seulement avec toute sorte de liberté; mais encore avec insolence, & il luy disoit quelquefois, *je sçay bien qu'un matin vous m'envoyerez, comme vous faites d'autres; mais*, ajoutoit-il en jurant, *vous ne vivrez point huit jours après.* Cette menace donnoit au Roy une telle frayeur, qu'il n'osoit luy rien refuser, & souffroit avec patience une telle brutalité, tout délicat qu'il avoit toûjours été sur l'article du respect qui luy étoit deû.

Du

* Il y a à la Bibliotheque du Roy un volume in folio, qui ne contient presque que les recepissez des offrandes que Louïs XI. faisoit porter à toutes les Eglises, où l'on invoquoit quelque Saint pour la guerison des maladies. Memoires de Bethune vol. cotté 8444.

Du même excès d'attachement qu'il avoit à la vie, procedoient les inquiétudes continuelles où il étoit, qu'on n'attentât à sa personne. Le Plessis étoit gardé comme une Ville de guerre; les Seigneurs de la Cour n'y entroient jamais en grand nombre: il avoit fait la dépense d'entourer ce parc de gros barreaux de fer, & de fraiser la muraille avec de gros crampons à plusieurs branches, qui avançoient fort loin, de peur qu'on n'entreprît de l'escalader: il l'avoit fait flanquer aux quatre coins de quatre petites tourelles de fer, percées à jour, par où l'on pouvoit tirer des arquebuses, pour défendre l'approche de la muraille. Quarante Arbalêtriers couchoient toutes les nuits dans les fossez; & avoient ordre de tirer sur quiconque se presenteroit, avant que la porte fût ouverte, & on ne l'ouvroit que de grand jour. C'étoit une véritable prison, où ce Prince s'étoit condamné luy-même pour ce qui luy restoit de vie.

1483. Inquiétudes de ce Prince causées par la crainte de la mort.

Durant tout ce temps-là, Charles Dauphin étoit à Amboise, où il avoit presque toûjours fait sa demeure, sous la conduite de Pierre de Bourbon Comte de Beaujeu. On le laissoit parler à très-peu de gens, on ne l'amenoit à la Cour que très-rarement, & le Roy avoit été plusieurs années sans le voir. Il le faisoit élever avec beaucoup de circonspection, luy interdisoit les jeux & les exercices violens, & on ne luy permettoit guéres de faire de longues promenades. La foiblesse de sa complexion étoit la raison de cette conduite qu'on tenoit dans son éducation: mais il y en avoit encore une autre. C'est que le Roy appréhendoit qu'on ne le luy enlevât. Il se souvenoit de ce qui luy étoit arrivé à luy-même durant sa jeunesse, pendant laquelle quelques Princes & quelques Seigneurs mécontens, abusant de sa facilité, l'avoient mis à la tête d'une faction, qui donna pendant neuf mois beaucoup de peine au Roy son pere, & où il fit l'apprentissage de cette longue indocilité, qu'il regardoit comme un méchant exemple pour son fils.

Comment le Dauphin étoit élevé durant ce temps-là.

Comines l. 6. ch. 11.

Il ne l'auroit apparemment de long-temps tiré de cette solitude d'Amboise, s'il avoit vécu: mais dans un de ces momens, où il ne pouvoit s'empêcher de convenir luy-même du danger où il étoit de mourir bien-tôt, il le fit venir au Plessis, & luy répéta les mêmes leçons qu'il luy avoit données quelques mois auparavant à Amboise, & qu'il voulut être enregistrées au Parlement de Bourgogne, & à la Chambre des Comptes de Paris, comme un monument de son affection & de son zéle pour ses Sujets.

Le Roy le fait venir au Plessis.

Observations sur Comines.

Il luy recommanda entre autres choses de ne point commencer son Regne par un changement d'Officiers & de Ministres, & de profiter de la faute que luy-même avoit faite, en prenant le Gouvernement. Il avouoit qu'il avoit très-imprudemment ôté les charges aux plus braves & aux plus sages Chevaliers du Royaume, qui avoient le plus contribué à la conquête de la Normandie & de la Guyenne, & à chasser les Anglois du Royaume; qu'il s'en étoit très-mal trouvé, & que de-là étoit venuë la guerre du bien public, qui avoit mis sa Couronne en danger. Il luy conseilla

Et lui donne des leçons sur sa conduite.

1483. Gaguin.

ſeilla de ſe ſervir principalement des lumiéres du Seigneur du Bouchage & de Guy Pot Pailli de Vermandois, dont il avoit éprouvé depuis long-temps la droiture & l'habileté, de laiſſer le commandement des Armées au Seigneur d'Eſguerdes: de ne ſe pas trop livrer à la Reine ſa Mere; parce qu'étant de la Maiſon de Savoye, elle avoit toûjours du penchant pour celle de Bourgogne; de diminuer les impôts, & de regarder comme deux bons ſerviteurs Olivier le Daim, & Jean Doyac, à qui il ſe croyoit redevable de la prolongation de ſa vie.

Il tombe dans une nouvelle attaque d'Apoplexie.

Après cet entretien, il congédia le jeune Prince, & le renvoya à Amboiſe. Il n'y fut guéres, ſans apprendre l'extrémité où une nouvelle attaque d'apoplexie avoit reduit le Roy. Ce fut la derniére: elle luy ôta d'abord la connoiſſance & la parole; mais l'une & l'autre luy revinrent un peu après. On luy fit entendre qu'il n'y avoit plus d'eſpérance, & qu'il falloit tout de bon ſe préparer à aller paroître devant Dieu. Il reçut cette nouvelle avec moins de trouble qu'on n'auroit oſé eſpérer, & demanda les Sacremens qu'il reçut tous, avec de grandes marques de pieté.

Comines l. 6. chap. 12.

Derniers ordres qu'il donne.

Il fit venir le Comte de Beaujeu, luy recommanda le Roy ſon fils; car il luy donna ce titre de Roy en parlant de luy, les derniers jours de ſa maladie. Il luy répéta ce qu'il avoit déja dit à ce jeune Prince, qu'il devoit ſe ſervir pour les Armées du Seigneur d'Eſguerdes, qu'il le fit venir inceſſamment à la Cour, qu'il l'avertît de ſa part de ne point penſer à faire aucune entrepriſe ſur Calais, quoy qu'ils euſſent déja pris quelques meſures enſemble pour cela; qu'il ſeroit dangereux de ſe brouiller avec les Anglois pendant la minorité; qu'il falloit au moins pendant cinq ou ſix ans éviter toutes les occaſions de guerre, même avec le Duc de Bretagne, & qu'il ne le falloit pas moins ménager que les autres Princes voiſins de la France. Il envoya auſſi le Chancelier porter les Sceaux au jeune Prince, ordonna qu'on fit partir pour Amboiſe tous ſes Officiers de Vénerie & de Fauconnerie, & une partie des Archers de ſa garde avec leurs Capitaines. Il donna tous ces ordres & pluſieurs autres avec une grande préſence d'eſprit, qu'il eut preſque juſqu'au dernier ſoupir.

Suivis quelques jours après de ſa mort.

Memorial de la Chambre des Comptes de Paris, cotté S. fol. 1. Chronique ſcandaleuſe. Comines.

Il ne vécut que cinq ou ſix jours après ſa rechute, c'eſt-à-dire, depuis le Lundy juſqu'au Samedy trentiéme jour d'Août, qu'il expira en la ſoixante & uniéme année de ſon âge, & la vingt-troiſiéme de ſon Regne, entre ſix & ſept heures du ſoir. Il avoit toûjours appréhendé de ne pas paſſer ſoixante ans, ſur ce que nul de ſes Prédéceſſeurs depuis Hugues Capet n'avoit vêcu au-delà; & cette penſée luy étoit un fréquent ſujet d'inquiétude, quand il approcha de cet âge. Il fut enterré à Notre Dame de Cléri, où il avoit fondé un Collége de Chanoines; & ce fut la dévotion qu'il avoit envers la Vierge, qui luy fit préferer ce lieu pour ſa ſépulture, à l'Egliſe de ſaint Denys, où étoit celle de ſes ancêtres. Il eut cela ſi à cœur, qu'il obtint du Pape Sixte IV. une Bulle d'excommunication contre ceux qui entreprendroient de tranſporter

porter son corps ailleurs. Ce tombeau étoit fort simple, & Louis XIII. luy en fit faire un, sur lequel sa statuë fut mise. 1483.

Si ce Prince avoit eu le cœur aussi-bien fait, qu'il avoit l'esprit grand, pénétrant, étendu, fécond en vûës & en expédiens, il auroit mérité d'être mis au nombre de nos plus illustres Roys, & d'être proposé comme un modéle dans l'art de regner; mais le talent rare qu'il avoit pour le gouvernement, fut gâté par le mauvais usage qu'il en faisoit. Sa prudence n'étoit souvent qu'une basse finesse, qui luy fut en beaucoup d'occasions inutile & dommageable par la défiance que tous ceux qui avoient affaire à luy, avoient conçûë de son peu de sincérité. Il sçavoit parfaitement dissimuler; mais il se faisoit trop d'honneur de cette science, & on étoit trop persuadé qu'il en faisoit un usage continuel.

Caractére de ce Prince. Comines. Chronique scandaleuse. Olivier de la Marche. Mathieu. Belcarius, &c.

Il n'y eut jamais de Cour où la mauvaise foy fût plus à la mode que dans la sienne, sur l'exemple qu'il en donnoit luy-même. Ses Ministres & ses Courtisans étoient en garde contre luy, autant qu'ils l'étoient les uns contre les autres; & il y en eut qui ne pouvant compter sur leurs services ny sur son affection, se ménageoient des ressources chez ses ennemis en le trahissant. Il aimoit les voyes écartées; & au lieu de gagner, comme il l'auroit pû, l'amitié de ses vassaux, & des Princes ses voisins qui le redoutoient, il prenoit un singulier plaisir à leur causer chez eux des embarras par toutes sortes de moyens, pour les mettre hors d'état de lui nuire; mais il s'en attiroit par-là quelquefois luy-même de plus grands & de plus dangereux.

Mauvaise foi qui régnoit à sa Cour.

Ce fut cette conduite trop rafinée qui luy suscita la guerre du bien public, laquelle pensa le perdre, ainsi qu'il l'avoua luy-même à la fin de sa vie, & qui fut la source de tous les mouvemens, dont presque tout son regne fut agité. Son dessein alors étoit d'abbatre la puissance des grands de son Etat, & de les rendre souples. S'il se fût servi d'abord des moyens ausquels il eut recours depuis, & qui luy réussirent, c'est-à-dire de la libéralité pour s'attacher les uns, & de la fermeté pour domter les autres, il en seroit venu à bout avec beaucoup plus de facilité, & se fût épargné bien des bassesses qu'il fut contraint d'employer, pour ne pas succomber à la haine & à la révolte qui devint presque générale.

Manquer de parole, violer les Traitez les plus solemnels, préférer l'utile à l'honnête, compter pour rien les bienséances jusqu'à avilir la Majesté Royale en diverses rencontres, étoient des moyens qu'il se permettoit sans peine, pour peu qu'il y trouvât son avantage; & il faut avouer que s'il ne possédoit point à d'autres titres la qualité qu'on luy donne, du plus grand politique de son temps, il faudroit luy changer cet éloge en d'autres noms, qui ne luy seroient pas honorables. Mais peu de Princes l'ont mérité, par des voyes toûjours pures, & celuy-cy moins que les autres.

Quoy qu'il en soit, il est certain qu'il parvint avec le temps à ce qu'il s'étoit proposé d'abord, en montant sur le Thrône, d'être maître dans son

Jusqu'où il porta l'Autorité Royale.

1483. son Royaume, de n'y souffrir personne qui ne fût soumis, & qu'il porta plus haut qu'aucun de ses prédécesseurs l'autorité Royale; & c'est ce qui fit dire à François I. que c'étoit ce Prince qui avoit mis les Roys de France hors de page. La désunion des membres de la Ligue du bien public, la réconciliation des Allemans avec les Suisses, qui tombérent ensuite sur le Duc de Bourgogne; le Traité d'Amiens fait avec les Anglois, qui produisit l'inaction d'Edouard Roy d'Angleterre, furent des chef-d'œuvres, qui ne pouvoient partir que d'un grand génie, & dont ce Prince ne partagea la gloire avec personne; car quoy qu'il consultât quelquefois ses Ministres, il étoit ordinairement luy seul tout son Conseil.

Brantome dans l'éloge de Charles VIII.

Quelle étoit sa politique par raport à la guerre.

Une chose paroissoit incompréhensible dans sa politique; c'est que n'aymant pas à faire la guerre, parce qu'il craignoit des révoltes au dedans de l'Etat, cependant dès qu'il avoit fait la Paix, ou une Tréve, il étoit toûjours prêt à la rompre, & l'on n'avoit pas plutôt repris les Armes, qu'il étoit le premier à proposer l'accommodement, qui ne se faisoit pas toûjours à son avantage.

Il ne pensa guéres à faire de conquêtes, que de proche en proche. Il ne voulut jamais s'engager dans les guerres d'Italie; & les Génois luy ayant un jour offert de se donner à luy, il ne leur fit point d'autre réponse que celle-cy; *Vous vous donnez à moy, & moy je vous donne au Diable*, leur faisoit entendre par-là qu'il ne vouloit point d'eux, & qu'il connoissoit trop leur inconstance, pour compter sur leur fidélité. Les Ducs de Milan néantmoins luy faisoient toûjours hommage pour Génes, que les Roys ses prédécesseurs leur avoient abandonnée, & même dans une Lettre Patente de ce Prince, au sujet des Priviléges de Savonne, qu'il avoit specialement prise sous sa protection, il est intitulé Seigneur de Génes *Januæ Dominus*.

Mémoires de Bethune vol. cotté 8436.

Et dans les Négociations.

Le commandement des Armées sous son regne, les gouvernemens des Provinces, les grandes Charges de la Cour étoient pour la plûpart le partage des personnes de qualité; mais pour les négociations secrétes & importantes, il se servoit d'ordinaire de gens peu considérables par leur naissance, non seulement pour les pouvoir désavouer sans embarras, s'ils passoient leurs ordres, ou que quelque autre raison l'obligeât à le faire; mais principalement pour ne point donner aux Grands trop d'entrée dans les secrets de l'Etat.

Il négocioit souvent sans aucune envie de conclure, soit pour découvrir les vûës des Princes ses voisins, soit à dessein de les amuser, & de gagner du temps pour l'exécution de ses desseins cachez. Dans le temps qu'il commença la guerre contre Marie de Bourgogne, il envoyoit Ambassade sur Ambassade au Roy d'Angleterre, mais jamais les mêmes Ambassadeurs: les derniers avoient toûjours des instructions différentes de celles de leurs prédécesseurs: il y avoit toûjours quelque article sur lequel ils n'étoient pas en état de répondre, il falloit renvoyer à la Cour pour sçavoir les intentions du Roy; & durant tous ces délais, il s'empara de Boulogne, & de quelques autres Places au voisinage de Calais;

lais, à quoy le Roy d'Angleterre n'auroit jamais donné son consentement, si avant la prise de ces Places, il avoit été parfaitement informé de ses véritables desseins. 1483

La maxime de Louïs XI. étoit de ne rien hazarder en matiére de guerre : ce n'étoit pas manque de courage, il en avoit donné des preuves étant encore Dauphin, & depuis à Montlhéri étant déja Roy ; mais c'étoit par prudence. C'est pourquoy il ne vouloit jamais donner de batailles. Pour les Siéges, il les faisoit volontiers, parce qu'il avoit le loisir de prendre des mesures sûres pour les faire réussir : mais le moyen qu'il ne manquoit point, quoiqu'il luy coûtât, quand il se présentoit, étoit de les acheter des Commandans à force d'argent.

Son artillerie bonne & nombreuse.

Chronique scandaleuse. Guaguin in Ludovic. XI. Vol. 3. fol. 199.

Jamais Roy avant luy n'eut une plus nombreuse, ni une meilleure artillerie. On marque qu'il en fit faire une piéce de cinq cens livres de bales, qui portoit depuis la Bastille jusqu'à Charenton, dont le Fondeur fut tué à la seconde épreuve qu'on en fit. On l'avoit transportée à Paris de Tours où elle avoit été fonduë. Il paroît par la maniére dont Monstrelet décrit cette piéce, que c'étoit un mortier & non un canon. Il y avoit une chambre où l'on mettoit la poudre, & un tampon avec lequel on bouchoit la chambre. C'est ainsi qu'on charge nos mortiers à bombes. Ainsi quoiqu'on luy donne le nom de canon, son usage n'étoit pas pour tirer contre une muraille ; mais pour crever les maisons sur lesquelles le boulet tomberoit.

Etat de ses troupes.

Ce Prince avoit toûjours de nombreuses troupes sur pied, qui étoient sans cesse en marche, & dont les passages incommodoient fort le Royaume. Ce n'étoit pas seulement pour être toûjours prêt contre les ennemis du dehors, mais encore pour contenir les mécontens du Royaume, qui étoient en grand nombre. Cela l'engageoit à de grosses dépenses, & l'obligea à tripler les impôts, qui dès le temps de son prédécesseur se levoient indépendemment des Etats & des Villes. Ils montérent sous ce Régne jusqu'à quatre millions sept cens mille livres, grosse somme pour ce temps-là, sans parler des autres dépenses qui se faisoient sur la bourse des peuples ; car il y en avoit de particuliéres destinées pour l'entretien de l'artillerie, & quelques autres semblables.

Police qu'il avoit dessein d'établir dans le Royaume.

Dès qu'il se vit délivré du Duc de Bourgogne, il prit la résolution de soulager ses Sujets, & de mettre une grande police dans le Royaume. Il avoit dessein de faire en sorte qu'il n'y eût par tout qu'une même Coûtume, un même poids, & une même mesure ; projet qui avoit déja été conçû long-temps auparavant par le Roy Philippe V. & qui demandoit un aussi habile homme que Louïs XI. pour être mis en exécution ; mais la mort le prévint.

Ordonnance qu'il fit en faveur des Officiers.

Rien n'auroit plus contribué à sa gloire, & n'étoit plus propre à luy gagner le cœur de ses Sujets, dont il étoit beaucoup plus craint qu'aimé : & cette disposition étoit presque générale à son égard dans le peuple, aussi-

1483. auſſi-bien que dans la Nobleſſe. Il le ſentoit bien ; & pour ſe concilier au moins l'amitié des Officiers du Royaume, il fit en leur faveur une Ordonnance, par laquelle il leur aſſûroit leurs Charges pour toute leur vie, déclarant qu'elles ne ſeroient jamais vacantes que par leur mort, ou en cas de forfaiture, ou par leur démiſſion volontaire. C'eſt pourquoy depuis ce temps-là on ne voit plus ce qu'on voyoit ſi fréquemment dans les Régnes précédens, des Chanceliers, des premiers Preſidens, des Maîtres des Requêtes, des Conſeillers, & d'autres Magiſtrats dépoſez, & d'autres mis en leur place. Ce ne fut pas là un des moindres traits de ſa politique ; car il mettoit par là dans ſes intérêts une infinité de perſonnes, pour la plûpart les plus accréditées dans chacune des Villes du Royaume.

Ses mauvaiſes qualitez.

Il n'étoit par inclination ni bien-faiſant, ni libéral, ni magnifique : mais il le devenoit dès qu'il luy paroiſſoit que ſon intérêt le demandoit. Rien ne luy coûtoit quand il falloit acheter des créatures dans les Conſeils des Princes ſes voiſins, ou leur débaucher les hommes de mérite qu'ils avoient auprès d'eux, gagner des Gouverneurs de Places, ſuſciter des affaires à ſes ennemis, corrompre des Ambaſſadeurs : de ſorte que ſes bienfaits communément étoient moins les marques de ſon amitié, que du beſoin qu'il avoit de ceux à qui il les faiſoit.

Sa ſeverité dans les punitions.

Il étoit plus aiſé d'encourir ſa diſgrace, que de mériter ſa bienveillance, ou de s'y conſerver. Il pardonnoit rarement, & puniſſoit ſévérement. Il y eut bien des têtes coupées ſous ce Régne. Le Connétable de Saint Pol, Charles de Melun, Jacques d'Armagnac Duc de Nemours fils du Comte d'Albret éprouvérent cette rigueur de ſa juſtice ; & il eut grand ſcrupule à la mort de l'Arrêt par lequel le Duc de Nemours avoit été condamné. Pluſieurs autres Seigneurs & Magiſtrats furent confinez dans les priſons pour le reſte de leurs jours. Il avoit fait faire dans quelques-unes de ces priſons des cages de fer & d'autres de bois, où le Grand Prevôt Triſtan, le plus ordinaire exécuteur de ces rigoureux ordres, fit enfermer pluſieurs perſonnes. Guillaume d'Haraucourt, cet Evêque de Verdun, dont j'ai touché les intrigues à l'occaſion de la diſgrace du Cardinal de la Balue, paſſa quatorze ou quinze ans dans une de ces cages à la Baſtille. D'autres étoient chargez de chaînes d'une peſanteur horrible, qu'on appelloit par raillerie *les fillettes du Roy*. Ces eſpéces de punitions auſquelles on n'étoit point accoûtumé en France, avoient un certain air de cruauté qui reſſembloit un peu trop à la maniére des Turcs & des Barbares. On fit une Hiſtoire de ſon Régne, où ces rigueurs & toutes ces exécutions étoient décrites fort au long : mais François I. ſous le Régne duquel elle parut manuſcrite, fit défenſe de l'imprimer. Tout cela marquoit le naturel du Prince, où il y avoit un peu de férocité. Le Roy même ſon pere, à qui il cauſa tant de chagrins, les deux Reines qui furent ſes épouſes l'une après l'autre, & qu'il n'aima guéres, le Duc de Guyenne ſon frere, ſur la mort duquel on fit d'étranges réfléxions, la Ducheſſe de Savoye ſa ſœur, & le Roy René de Sicile ſon oncle en reſſentirent les effets chacun en leur maniére ; & c'eſt ce qui a fait

Brantome éloge de Charles VIII.

fait dire à la plûpart des Historiens qui ont fait le caractére de ce Prince, qu'il fut mauvais fils, mauvais mari, mauvais frere, mauvais parent & même mauvais pere par le peu de tendresse qu'il témoignoit pour le Dauphin, qu'il ne voyoit presque jamais ; à quoy on pourroit ajoûter, & avec autant de vérité, qu'il fut mauvais ami, mauvais voisin, mauvais maître, & très-dangereux ennemi, qualitez qui convenoient pour la plûpart à beaucoup de Princes de ce temps-là. 1483.

Ses Dévotions.

Avec tout cela il étoit dévot, ou il affectoit de l'être. Il se confessoit une fois toutes les semaines ; il alloit très-souvent en pélérinage, tantôt à Notre-Dame de Liesse, tantôt à Notre-Dame de Cléri, tantôt à Saint Michel, & en d'autres lieux de dévotion du Royaume. Ce fut luy qui établît en France la coûtume de sonner l'*Angelus* à midy. Le Parlement par son ordre cessa de tenir ses Séances le jour de Sainte Géneviéve. Il fut ordonné par un Arrêt que la Fête seroit chomée comme le Dimanche, & qu'elle seroit mise dans le Calendrier de cette Cour. Il obtint du Pape Sixte IV. pour luy & pour ses Successeurs le rang de premier Chanoine de Notre-Dame de Cléri, & le droit d'assister à l'Office avec le Surplis & l'Aumusse. Il portoit des Images de Notre-Dame & des Saints à son chapeau, la plûpart de plomb ou d'étain, & les baisoit quelquefois, sur tout lorsqu'il recevoit quelque bonne nouvelle. Il faisoit faire souvent des Processions, honoroit beaucoup les Reliques, donnoit libéralement aux Eglises. Après tout, à considérer en général sa conduite, il semble qu'il y avoit moins d'hypocrisie dans sa piété, que de bizarrerie dans ses idées. Cette bizarrerie luy faisoit négliger l'essentiel de la dévotion pour se contenter de ces pratiques extérieures, & le rendoit scrupuleux sur des bagatelles, tandis qu'il n'hésitoit pas dans les choses les plus importantes pour la conscience.

Registres du Parlement de 1478. Janvier.

Bulla Sixti IV. dans les Mémoires de Bethune. vol. cotté 8445.

Son amour pour la Justice.

Il avoit à cœur que les Juges fissent leur devoir ; & on assûre qu'à sa Maison Royale du Plessis en Touraine, il assistoit souvent aux Jugemens du Prevôt de l'Hôtel, & que d'un endroit où il n'étoit point vû, il voyoit & entendoit tout ce qui se passoit dans la Salle de l'Audience. Il étoit chagrin contre le Parlement de Paris à cause de la longueur des procédures, & s'il eût vécu plus long-temps, il étoit résolu de faire là-dessus quelque réforme. Il érigea le Parlement de Dijon pour la commodité de ses nouveaux Sujets de Bourgogne, & mit en exercice celuy de Bourdeaux pour la Guyenne ; car bien que l'érection en eût été faite par Charles VII. les fonctions en avoient été suspenduës.

Ses dispositions envers les Papes.

Il en usoit à l'égard des Papes tantôt avec fermeté & tantôt avec condescendance, selon les conjonctures : mais il vouloit toûjours paroître, comme il l'étoit en effet, très-attaché à la véritable Religion. Et quelque temps après son avénement à la Couronne, ayant fait alliance avec Podébrac Roy de Bohéme, il fit une protestation qui est au Trésor des Chartres, par laquelle il déclaroit qu'en faisant ce Traité, il n'avoit eu nulle intention de favoriser les erreurs des Hussites, qui infectoient alors la Bohéme.

Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris cotté M. fol. 140.

 L'amour

1483.

Ses enfans Naturels.

L'amour ne fut jamais sa passion dominante; mais il n'y résista pas toûjours avec une constance égale; car il eut trois filles naturelles, Jeanne mariée à Loüis bâtard de Bourbon, une autre de même nom, mariée à Antoine de Buëil Comte de Sancerre, & la troisiéme nommée Marie, qui épousa Aymar de Poitiers, Seigneur de Saint Valier. Il faut qu'il ait eu ces filles naturelles durant sa jeunesse; car voicy une chose assez singuliére que Philippe de Comines dit de ce Prince en cette matiere. „ Des Dames „ il ne s'en est point mêlé tant que j'ai été avec luy: car à l'heure de „ mon arrivée, luy mourut un fils nommé Joachim né l'an 1459. dont il „ eut un grand deuil; & fit alors un vœu à Dieu en ma présence, de ja- „ mais ne toucher à femme, qu'à la Reine sa femme: & combien qu'ainsi „ le devoit faire selon l'ordonnance de l'Eglise, si fut-ce grand' chose, à „ en avoir tant à son commandement, de persévérer en cette promesse: „ vû encore que la Reine n'étoit point de celles où devoit prendre grand „ plaisir: mais au demeurant fort bonne Dame.

Comines l. 6. ch. 13.

Quelle avoit été son éducation.

Naudé. Additions à l'Histoire de Loüis XI.

Il s'est trouvé des Ecrivains qui ont fait l'Apologie de ce Prince contre ceux qui l'ont voulu faire passer pour ignorant, & ils l'ont bien justifié là-dessus. Le Roy son pere avoit eu à cet égard beaucoup plus de soin de son éducation, qu'il n'en eut luy-même pour celle de son fils Charles VIII. dont il borna la science pour le Latin à sçavoir ces mots, *qui nescit dissimulare, nescit regnare*. On croit que ce qui l'empêcha de luy faire apprendre les belles Lettres, fut le peu de santé de ce jeune Prince, que l'application à cette étude auroit pu altérer. Mais la science dans laquelle Loüis excella, fut celle qui est la plus propre des Princes, d'entendre parfaitement ses intérêts & ceux de ses voisins, de connoître leur fort & leur foible, de pénétrer le caractére de ceux qui l'approchoient, & des personnes avec qui il avoit à traiter, d'être très-instruit des talens de tous ceux dont il se servoit, soit dans la guerre, soit dans les négociations. Il ne négligeoit rien pour parvenir à cette connoissance; il écoutoit tout ce qu'on en disoit, & ne l'oublioit pas; il ne perdoit jamais ni le souvenir des noms, ni des visages, & sçavoit trouver les gens qui croyoient en être entiérement oubliez, pour les employer dans les occasions, où il jugeoit qu'ils pouvoient luy être utiles.

Sa maniere de parler.

Il parloit bien, & quoique pour l'ordinaire il le fit avec gravité, il sçavoit se rendre populaire, familier & obligeant quand il le vouloit. Un jour Raoul de Launoy jeune Gentilhomme s'étant comporté à un assaut avec une extrême bravoure, dont ce Prince fut témoin, il le fit venir après l'action, & luy dit en le recevant, *Pasque Dieu mon ami* (c'étoit son serment ordinaire) *vous êtes trop furieux en un combat, il faut vous enchaîner; car je ne vous veux point perdre, désirant me servir de vous plus que d'une fois*, & en disant cela il luy jetta au cou une chaîne d'or de cinq cens écus, & luy fit dans la suite plusieurs grandes graces.

Son exterieur.

L'ascendant qu'il avoit par son esprit sur toute sa Cour, luy faisoit négliger l'extérieur de sa personne, qui d'ailleurs n'avoit rien de majestueux. Il étoit communément très-mal mis, & cela alloit jusqu'à la mesquinerie.

Enfin,

Enfin, dans toute la conduite de ce Prince, il régnoit une certaine bizarrerie qui venoit en partie d'un naturel fait tout autrement que la plûpart des autres, où il y avoit beaucoup plus de mauvais que de bon; & en partie d'une affectation mysterieuse de maniéres extraordinaires, dont il se faisoit un plaisir d'enveloper ses desseins & toutes ses démarches, pour embarasser ceux qui voudroient le pénétrer, paroissant tantôt hardi, tantôt timide, tantôt avare, tantôt libéral, tantôt défiant, tantôt téméraire jusqu'à abandonner sa propre personne à ceux, dont il avoit le plus de sujet de tout craindre; & il soutint ce personnage jusqu'à la mort. 1483. *Sa Bizarrerie.*

Il augmenta son Etat de la Bourgogne, de l'Anjou, du Maine, du Barrois, de la Provence, de plusieurs des Villes de Picardie, de presque tout l'Artois, du Roussillon, de la Cerdagne, du Comté de Boulogne, & de quelques autres Domaines moins considérables, sans parler des droits sur les Royaumes de Sicile & de Jerusalem, qu'il acquit par la mort du Comte du Maine, qui les avoit héritez de René d'Anjou. Le surnom de Roy Très-Chrétien, dont ses prédécesseurs étoient en possession depuis plusieurs siecles, fut affecté de son temps d'une maniére spéciale à sa personne, & à celle de ses successeurs par le Pape Paul II. Depuis ce temps-là ils l'ont toûjours pris, & ont voulu qu'on le leur donnât dans les Actes publics, comme un titre qui leur étoit particulier. *Augmentations qu'il fit à son Etat.*

Louis eut deux filles légitimes, Anne qui fut mariée à Pierre de Bourbon Seigneur de Beaujeu, & depuis Duc de Bourbon. La seconde fut Jeanne, laquelle épousa Louis Duc d'Orleans, depuis Roy de France, qui la répudia. Il eut aussi trois fils, Joachim l'aîné & François le cadet qui moururent jeunes, & Charles qui luy succéda. *Ses Enfans Légitimes.*

Voici une Medaille du Duc de Bourgogne qu'on a oublié de mettre cidevant page 368.



HIS-

HISTOIRE DE FRANCE.

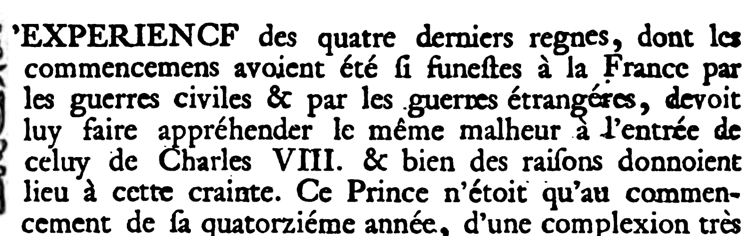
CHARLES VIII.

1483.

A quel âge Charles VIII. monta sur le Trône

Naudé. Additions à l'Hist. de Louïs XI. Belcarius lib 4. Gaguin.

Son peu d'ouverture pour les affaires.



L'EXPERIENCF des quatre derniers regnes, dont les commencemens avoient été si funestes à la France par les guerres civiles & par les guerres étrangéres, devoit luy faire appréhender le même malheur à l'entrée de celuy de Charles VIII. & bien des raisons donnoient lieu à cette crainte. Ce Prince n'étoit qu'au commencement de sa quatorziéme année, d'une complexion très foible, qui faisoit déja penser à son successeur ; il étoit mal fait, & extrêmement laid, quoiqu'il parût du feu dans ses yeux qui marquoit de la vivacité, mais ne suppléoit pas à ce qui luy manquoit de cet air noble, doux & agréable, dont l'effet est de prévenir les peuples en faveur d'un jeune Prince. La maniére dont on l'avoit élevé, ne luy avoit donné aucune ouverture pour les affaires, & le Roy son pere, suivant son génie soupçonneux, avoit fait défense à ceux qui avoient soin de son éducation, de luy en laisser prendre aucune connoissance.

Dispositions à de nouveaux troubles.

Plus son prédécesseur avoit été craint, plus il y avoit à craindre pour luy. La contrainte où les Grands & le peuple s'étoient trouvez depuis plusieurs années, étoit une grande disposition à les faire soulever contre leur nouveau maître, sous prétexte de secouer un joug qui leur avoit semblé si dur.

Périls de la part des Etrangers.

Les Princes voisins, que la seule idée qu'ils avoient de l'habileté & de la vigilance du feu Roy tenoit en respect, libres de ce frein de leur ambition

ou

ou de leur vengeance, ne pouvoient manquer de se prévaloir de la conjoncture. L'Archiduc n'avoit souffert qu'avec le dernier chagrin, qu'on luy enlevât sa fille avec les Comtez de Bourgogne & d'Artois. Le Roy & la Reine de Castille n'attendoient que l'occasion favorable de se remettre en possession du Roussillon & de la Cerdagne, sur quoy il y avoit depuis long-temps contestation entre les deux Couronnes. 1483.

Quoique la chose n'eût pas encore été jusqu'à la rupture avec le Duc de Bretagne, on devoit le regarder comme un ennemi très-envenimé, que la seule impuissance de nuire à la France avoit retenu sous le précédent regne. Il étoit peu à craindre par luy-même ; mais il pouvoit devenir très-redoutable s'il étoit soutenu des Anglois, avec qui il entretenoit toûjours de secrétes pratiques. Ceux-cy occupez de la guerre civile allumée au sujet de Richard Duc de Glocestre, qui avoit envahi la Couronne sur les enfans du dernier Roy, n'étoient pas à la vérité en état de faire alors grand mal à la France, ni de seconder les entreprises du Duc de Bretagne ; mais il ne falloit pas en ce pays-là beaucoup de temps pour faire une entiére révolution, & pour assûrer la Couronne à un des concurrens ; & en ce cas le Vainqueur se feroit un mérite auprès de ses Sujets, de porter la guerre en France, quand ce ne seroit que pour les venger de l'affront qu'on leur avoit fait, en préférant la fille de l'Archiduc à la fille de leur Roy, dont le mariage avec le Dauphin de France, qu'ils voyoient monté sur le Trône, avoit été solemnellement juré à Péquigni.

Mécontentement general des peuples de France.

Mais la vûë de tant de périls dont on étoit menacé de la part des étrangers, n'étoit pas ce qui inquiétoit le plus. Le mécontentement général des peuples de France n'étoit même beaucoup à craindre, que par l'occasion qui luy donneroit bien-tôt moyen d'éclater ; & le plus grand mal étoit qu'on la regardoit comme inévitable. C'étoit la concurrence de ceux qui prétendoient, non pas à la Régence, car le Roy ayant quatorze ans commencez, la qualité de Régent n'avoit plus de lieu ; mais à la conduite de ce jeune Prince, & encore plus à ce qu'il étoit difficile d'en séparer, je veux dire, à la principale autorité du Gouvernement.

Quels étoient les prétendans au Gouvernement. Comines l. 6. Gaguin.

Le Roy Louïs XI. en avoit exclu la Reine mere Charlotte de Savoye, qu'il n'avoit jamais beaucoup aimée, & qui d'alleurs ne fut pas long-temps en état d'y prétendre, parce qu'elle mourut peu de temps après luy. Il avoit jetté les yeux pour cet important employ sur Anne de France sa fille aînée, & sur Pierre de Bourbon Seigneur de Beaujeu mari de cette Princesse, qui avoient eu soin de l'éducation du jeune Prince depuis son enfance ; & il avoit déclaré ses intentions là-dessus avant que de mourir. L'un & l'autre avoient parfaitement bien fait leur Cour par leur exactitude à observer tous les ordres de ce Prince dans la maniére d'élever le Dauphin. Ils avoient toute la prudence nécessaire pour bien réussir dans le Gouvernement, & la Princesse encore plus que le Prince. l'Histoire nous la répresente comme un génie supérieur par la pénétration, l'étenduë de son esprit, le courage, la fermeté, exempte des foibles attachez ordinai- Hist. Latine de Louïs XII.

1483. rement au Sexe, & tout-à-fait capable par ces grandes qualitéz de bien conduire un Etat.

Quoique l'intention du Roy eût été que le Seigneur de Beaujeu n'eût pas moins de part au Gouvernement, qu'Anne de France, néanmoins il n'avoit nommé qu'elle, par la raison qu'il y avoit des Princes du Sang plus proches de la Couronne, que le Seigneur de Beaujeu, & que sur ce titre de proximité, ils auroient pû luy disputer une place qui naturellement les regardoit plus que luy: au lieu que cette raison ne pouvoit être alléguée contre la Princesse, qui, étant la sœur du jeune Roy, le touchoit de plus près qu'aucun autre.

Mais quoique fasse un Roy qui laisse un Successeur en bas âge, il ne peut jamais prévenir tous les inconveniens, ni guérir de la passion de commander tous ceux qui ont quelque droit ou quelque prétexte d'y prétendre. Louïs Duc d'Orleans héritier présomptif de la Couronne au cas que le jeune Roy vînt à manquer, regarda la nomination d'Anne de France comme une injustice faite à sa qualité de premier Prince du Sang. Il se sentoit assez de mérite pour occuper ce grand poste, & il en avoit en effet beaucoup; mais il manquoit d'expérience; car il n'étoit alors âgé que de vingt-trois ans, & il n'avoit jamais eu part aux affaires. D'ailleurs il ne paroissoit pas sûr de luy abandonner un jeune Roy, dont la mort, ou le défaut de lignée pouvoient luy procurer la Couronne à luy-même.

Belcarius l. 4. Ces raisons firent paroître un autre personnage sur la Scene. Ce fut Jean Duc de Bourbon frere aîné du Seigneur de Beaujeu & beau frere d'Anne de France, que son âge de soixante ans, les grands services qu'il avoit rendus à l'Etat, sa valeur & sa prudence éprouvées en une infinité de rencontres, rendoient respectable à tout le Royaume, & qui croyoit qu'une femme & un jeune Prince ne pouvoient pas luy disputer la préférence en une telle occasion.

Partage de la Cour à ce sujet. La Cour se partageoit entre ces trois compétiteurs. Chacun avoit sa brigue, pensoit à former son parti; & cette fâcheuse concurrence tenoit toute la France en suspens. Ils agirent toutefois de concert sur un article, qui fut d'immoler à la vengeance publique les deux hommes, que le peuple & la plûpart des Grands avoient toûjours regardez comme les principales causes de tout ce qui leur étoit arrivé de désagréable & de fâcheux sous le regne précédent, & que la bassesse de leur extraction jointe à leur grande puissance & à l'abus qu'ils en faisoient, avoit rendus exécrables à toute la France. C'étoient le fameux barbier du feu Roy Olivier le Daim, & Jean Doyac. On informa sécrétement contre eux sur divers crimes, dont on les soupçonnoit. Les informations ayant été communiquées au Parlement, il ordonna qu'ils fussent arrêtez. Le Daim fut pendu pour un adultere & un homicide commis avec des circonstances qui méritoient un plus rigoureux supplice. On sauva la vie à Doyac; mais peut-être eût-il préféré la mort à la durée & à l'infamie de sa peine; car ayant été convaincu de malversation & d'avoir parlé insolemment des Princes, il fut condamné à être fustigé par les carrefours de Paris, à avoir une oreille coupée

Annales de Belleforest.

Punition de deux hommes qui avoient abusé de la faveur du feu Roy.

coupée & la langue percée avec un fer rouge, ensuite on le conduisit en Auvergne, dont il avoit été Gouverneur, & là dans la Ville de Monferrant, où il étoit né, il fut de nouveau fustigé, & eut l'autre oreille coupée. Ainsi ces deux malheureux donnérent à toute la France un nouvel exemple du danger de ces fortunes extraordinaires, où il est rare que la seule vertu conduise, & d'où le crime précipite souvent ceux qu'il y a élevez. * 1483.

Autres Châtimens moins rigoureux.

Ils furent les seuls favoris de cette espece qu'on traita avec tant de rigueur. On se contenta d'en punir quelques autres par la bourse; & de ce nombre fut le Medecin Jacques Coctier, à qui l'on fit rendre une bonne partie des grosses sommes dont il avoit fait acheter au Roy ses soins & son application à luy prolonger la vie *. On révoqua diverses autres donations excessives faites à quelques Eglises par ce Prince pour le même sujet. On mit en réserve pour les nécessitez de l'Etat l'argent qu'on en retira; & on vit par tout cela qu'on chérissoit & qu'on révéroit beaucoup moins sa mémoire, qu'on n'avoit redouté sa personne.

Expédient proposé pour terminer les dissensions de la Cour.

Cependant les dissensions continuoient à la Cour; mais Madame de Beaujeu, qui en appréhendoit les fâcheuses suites, proposa un expédient pour les terminer; ce fut de s'en rapporter à la décision d'une assemblée des Etats que les Princes demandoient avec empressement. Cet expédient pouvoit être envisagé diversement par les différents partis; sur tout par le Duc d'Orleans & par Madame de Beaujeu: mais il paroissoit si naturel & si raisonnable, que les Ducs d'Orleans & de Bourbon n'osérent le refuser, quoiqu'ils prévissent bien que cette habile Princesse pourroit en retirer de grands avantages: car ayant le Roy en sa puissance, & rien ne se faisant qu'au nom & par les ordres de ce Prince, l'usage qu'elle feroit de ce délai ne feroit que pour affermir son autorité, & pour augmenter le nombre de ses créatures.

D'un autre côté la qualité d'héritier présomptif de la Couronne ne pouvoit manquer d'attacher bien des gens au Duc d'Orleans; & ses maniéres engageantes & populaires dans une assemblée nombreuse comme celle des Etats, étoient capables de luy gagner bien des suffrages. De plus, la Princesse prévoyoit que quand même la décision seroit en sa faveur,

* J'ai vû un acte original & scellé qui suppose que la memoire de Doyac avoit été retablie. Cet acte est de 1516. Il s'y agit d'une remission donnée à Jean Doyac qui doit avoir été le petit-fils de celuy dont il s'agit. Ce second Jean Doyae y est qualifié de *miles*, c'est-à-dire, Chevalier, & il avoit été fait Chevalier à la bataille de Ravenne. Son pere Odille Doyac portoit le titre de Chevalier & de Baron de Montreal. Cela suppose encore que Jean Doyac favori de Louïs XI. avoit été annobli par ce Prince. La fille de Jean Doyac dès l'an 1488. cinq ans après la mort de Doyac, est qualifiée de Demoiselle dans les Regisftres du Parlement de cette année.

* On voit dans les Regisftres du Parlemens & en divers Mémoriaux de la Chambre des Comptes de Paris piusieurs Terres & Offices donnez à ce Medecin l'an 1482. en d'autres il est reçû President Clerc des Comptes avec dispense de resider; en d'autres il est nommé Vice-President, dans un autre premier President de la Chambre des Comptes.

1483. veur, un Prince jeune, vif & ambitieux, tel qu'étoit le Duc d'Orleans, ne voudroit pas s'y conformer, & elle eut d'autant plus sujet de le craindre, qu'il prit alors des liaisons très-étroites avec le Duc de Bretagne, dont le pays alloit être désormais pour luy un lieu de retraite en cas de malheur. Voicy l'occasion qui unit si étroitement ces deux Princes.

Le Duc d'Orléans s'unit avec le Duc de Bretagne, & à quelle occasion.

Lettres de Charles VIII. portant revocation du domaine allené.

Remontiance du Duc d'Orleans au Parlement.

Argentré Hist. de Bret. l. 12. chap. 431. 432.

François II. Duc de Bretagne avoit toûjours auprès de luy Pierre Landois, dont j'ai déja parlé dans l'Histoire de Louïs XI. C'étoit un homme dont l'esprit égaloit la méchanceté, & le plus adroit politique qui fût alors en Europe. Il venoit de faire périr le Chancelier Chauvin par les plus noires calomnies; & s'étant défait par sa mort de l'unique personne qui partageoit avec luy la confiance du Duc, il l'avoit seul & toute entiére. L'exemple du sort tragique d'Olivier le Daim & de Jean Doyac n'avoit pû luy persuader la modération. Il gourmandoit la Noblesse, la tenoit bas, & nuls Seigneurs de Bretagne n'osoient aborder le Duc que par sa permission. Il n'ignoroit pas le dépit que cela leur causoit; mais il s'en mettoit peu en peine. Au reste il servoit bien son maître, & par son grand génie pour les affaires, il suppléoit à la médiocrité de celuy du Duc, qui se reposoit de tout sur luy, & luy avoit laissé prendre un tel ascendant sur son esprit affoibli par son grand âge, que tous ses ordres n'étoient que l'exécution des conseils de son Ministre.

Il y avoit déja long-temps que la Noblesse murmuroit en secret: mais Landois dissipoit, ou prévenoit tous ses complots, & jusqu'alors elle n'avoit osé rien entreprendre. Après tout il est difficile que tant d'ennemis conspirant à perdre un seul homme, le temps ne fasse naître quelque occasion commode, & que la haine n'inspire en quelque moment la hardiesse de le tenter.

Jean de Châlons Prince d'Orange étoit alors à la Cour du Duc de Bretagne, dont il étoit neveu par sa mere, & le sujet du séjour qu'il y faisoit, étoit en apparence de passer quelque temps avec le Duc son oncle; mais le motif secret & véritable, étoit de négocier le mariage d'Anne de Bretagne fille aînée & heritiére du Duc en faveur de l'Archiduc Maximilien d'Autriche, à l'insçû de la Cour de France. Le Prince d'Orange ne trouvant pas Landois favorable à ses intentions, & ayant eu communication du dessein que quelques Seigneurs Bretons avoient formé de le perdre, entra dans la conspiration, & se fit Chef de l'entreprise avec le Seigneur de Rieux Maréchal de Bretagne.

Belleforest Annales de France.

1484. Le Duc étoit au Château de Nantes, & les Seigneurs Bretons croyoient que Landois y étoit aussi: mais comme il en sortoit quelquefois secrétement, pour aller à sa Terre de la Pabautiére, qui n'étoit qu'à une lieuë de-là, ils se partagérent en deux bandes; les uns devoient se rendre maîtres du Château, & les autres forcer les portes de la Pabautiére.

Le Prince d'Orange & le Maréchal de Rieux sur le soir du septiéme d'Avril

d'Avril entrérent avec leurs gens dans le Château de Nantes, se saisirent des clefs, fermérent les portes sur eux, allérent dans tous les appartemens, sans excepter celuy du Duc, qui fut fort surpris, & qui les voyant armez courir çà & là, crut qu'ils en vouloient à sa personne. Ils ne trouvérent point Landois qui n'y étoit pas, & pensoient à s'en retourner, lorsqu'un des domestiques du Duc ayant gagné les creneaux du Château du côté de la Ville, commença à crier de toute sa force qu'on assassinoit le Prince. Le peuple accourut en foule, & le Château fut bien-tôt investi: de sorte que le Prince d'Orange & le Maréchal de Rieux se trouvérent fort embarassez, & n'eurent point d'autre parti à prendre, que de s'aller jetter aux pieds du Duc, en l'assûrant qu'ils n'en vouloient point à sa personne, & luy demandant pardon d'avoir violé si témérairement le respect qu'ils luy devoient. 1484.

Le Duc trop heureux d'être hors du péril dont il s'étoit cru menacé, leur dit qu'il leur pardonnoit, & voulut bien à leur priere paroître aux creneaux du Château, pour dire au peuple que c'étoit une fausse allarme, & qu'il étoit en sureté. Il leur accorda la liberté de se retirer, & même des Lettres d'abolition qu'ils luy demandérent: mais ce fut à condition qu'ils sortiroient incessammenr de Bretagne. Ils n'avoient garde d'y manquer voyant leur entreprise échouée, à moins que ceux qui étoient allez à la Pabautiére n'eussent mieux réussi.

C'étoit-là en effet que Landois étoit; & il y eût apparemment été pris, si ceux qui l'y alloient chercher au nombre de dix-huit, s'en fussent approchez avec plus de précaution. Ils firent tant de bruit en arrivant à la porte, que Landois se douta de quelque chose, & ayant luy-même vû par la fenêtre tant de gens armez, il prit sur le champ la fuite par une autre porte dans la campagne, & se sauva au Château de Pouencé, où il demeura caché quelques jours, jusqu'à ce qu'il eût des nouvelles du Duc, qui l'envoya querir avec une bonne escorte.

La conjuration ayant été dissipée, le Duc à la sollicitation de Landois fit faire le procès à tous ceux qui y avoient trempé. Ils furent obligez de pourvoir à leur sûreté. Les uns se fortifiérent dans leurs Châteaux, & s'y renfermérent, après y avoir mis garnison, & les autres se sauvérent en France pour y venir demander du secours. Ils ne manquérent pas de faire mention des droits que le Roy auroit sur la Bretagne après la mort du Duc; & l'on traita même avec eux à Montargis sur ce sujet le vingt deuxiéme d'Octobre. Observations sur l'Hist. de Charles VIII.

Madame de Beaujeu, à qui ils s'adressérent uniquement, sans faire aucune démarche auprès du Duc d'Orleans, les avoit parfaitement bien reçûs, & leur avoit promis sa protection. Landois en fut aussi-tôt averti; & il n'auroit pas manqué d'envoyer vers elle, s'il n'avoit sçû qu'elle le haïssoit fort, & qu'étant entrée dans les sentimens du feu Roy à l'occasion des vingt-deux Lettres surprises qui découvroient ses intrigues avec l'Angleterre, elle le regardoit comme le plus grand ennemi de la France.

1484. Il jetta donc la vûë ailleurs; & comme il n'ignoroit pas la disposition du Duc d'Orleans à l'égard de cette Princesse, il pensa à l'engager dans son parti, pour se fortifier de celuy que ce Prince avoit en France. Le Duc de Bretagne luy écrivit à sa persuasion, & luy fit part de l'attentat qu'on avoit commis contre sa personne, & de la révolte de quelques mutins, qui l'obligeoient malgré qu'il en eût, à se mettre en sûreté contre eux par la voye des armes. Il le conjura de le venir voir comme son cher parent, & l'assûra que son voyage ne luy seroit pas inutile; qu'il sçavoit ce qui se passoit en France, & qu'ils prendroient ensemble des mesures pour leurs communs intérêts; que leur union pourroit luy servir à faire cesser l'injustice qu'on luy faisoit, en luy préférant une femme pour une place qui étoit dûë incontestablement au premier Prince du Sang; que la conduite des révoltez de Bretagne, qui en s'adressant à Madame de Beaujeu l'avoient reconnuë pour Gouvernante du Royaume de France, ne devoit pas luy être indifférente, & qu'elle faisoit un fâcheux préjugé, qui pourroit avoir un mauvais effet dans les Etats, s'il souffroit cet affront sans en faire paroître de ressentiment; qu'au contraire si on le voyoit bien lié avec un Prince voisin de la France tel qu'un Duc de Bretagne, on y penseroit plus d'une fois, avant que de luy faire perdre sa cause.

Le Duc d'Orleans lut cette Lettre avec un extrême plaisir, & la communiqua aussi-tôt à François d'Orleans Comte de Dunois. Ce Comte étoit tout son Conseil, & méritoit la confiance qu'il avoit en luy. Il avoit hérité de beaucoup des grandes qualitez de Jean Comte de Dunois son pere, & étoit aussi zelé que luy pour la grandeur de la branche légitime d'Orleans. C'étoit un homme de tête, de grandes vûës, habile dans le maniement des affaires, & qui vit d'abord jusqu'où l'ouverture qu'on faisoit au Duc d'Orleans pouvoit le conduire. Il luy dit qu'il ne falloit pas négliger cette occasion; que quand elle ne le meneroit pas où il visoit principalement, c'est-à-dire, au Gouvernement du Royaume pendant la jeunesse du Roy, il en pourroit tirer un autre très-grand avantage: sçavoir que dans ce voyage qu'on luy proposoit, il pourroit par le moyen de Landois, qui avoit besoin d'être soutenu contre la Noblesse du pays, se ménager le mariage d'Anne fille aînée du Duc & héritiére du Duché de Bretagne. C'étoit en effet la meilleure fortune qui pût arriver à ce Prince, soit qu'il parvînt un jour à la Couronne, comme il avoit lieu de l'espérer, soit qu'il n'y parvînt pas.

Entrevuë de ces deux Princes. Hist. Latine de Louis XII.

Le voyage fut résolu, & le Duc d'Orleans accompagné du Comte de Dunois, s'étant rendu à Blois où René Duc d'Alençon vint le joindre, ils allérent ensemble à Nantes voir le Duc de Bretagne, qui les reçut avec toutes sortes d'honneurs & de témoignages de tendresse. Ils trouvérent que l'esprit de ce Prince étoit fort baissé. Ils l'assûrérent de leur attachement, eurent diverses conférences avec Landois, dont on vit l'effet dans la suite. Ce Ministre promit au Duc d'Orleans de le servir en tout ce qui dépendroit de luy; mais on ne prit encore aucunes mesures particuliéres.

Madame

Madame de Beaujeu, à qui le séjour du Duc d'Orleans en Bretagne donnoit de l'ombrage avec raison, luy fit ordonner par le Roy de revenir sans tarder en France, pour assister aux Etats convoquez à Tours, & au Sacre du Roy. Le prétexte de ce rappel ne pouvoit être plus spécieux; & il n'y avoit nulle raison apparente, qui pût dispenser le Duc d'Orleans d'assister à cette cérémonie. Il prit congé du Duc de Bretagne; mais ce ne fut pas sans peine; car dès qu'il eut vû Anne de Bretagne, il commença à luy faire sa Cour autant par inclination que par interêt: & il fallut que le Comte de Dunois se servît de toute l'autorité qu'il avoit prise sur son esprit, pour l'obliger à partir.

1484.

Ibid.

Assemblée des Etats Generaux.

Il est étonnant que ce temps-là n'étant pas extrêmement éloigné du nôtre, les Historiens ne conviennent pas entre eux sur un fait dont toute la France fut témoin. Les uns disent que les Etats furent tenus avant le Sacre, & les autres que le Sacre ne fut fait qu'après les Etats *. Après avoir bien examiné la chose, il me paroît que les Etats précédérent le Sacre; & je me fonde principalement sur ce que dans le Mémoire présenté par l'Etat Ecclesiastique, les Etats demandent que le Sacre du Roy se fasse le plutôt qu'il sera possible; & dans l'octroy fait à ce Prince par les mêmes Etats, dans lequel, outre les autres sommes qu'ils luy accordent, ils luy font présent de trois cens mille livres pour son heureux avénement & pour les frais de son Sacre, ils ajoûtent qu'ils le supplient de se faire sacrer incessamment. Dans la remontrance que le Duc d'Orleans fit au Parlement le dix-septiéme de Janvier de l'an 1484. selon le stile de ce temps-là, où l'année commençoit à Pâques, & qui est l'an 1485. en comptant selon le stile d'aujourd'huy que l'année commence au premier de Janvier, il est encore expressément marqué que les Etats luy donnérent trois cens mille livres *pour luy subvenir à la dépense qu'il luy convenoit faire pour son Sacre & Couronnement, & autres ses affaires.* Tout cela suppose manifestement que les Etats précédérent le Sacre; & sur ces preuves, je ne fais nulle difficulté de les placer dans cette Histoire, avant la cérémonie du Sacre & du Couronnement du Roy.

Observations sur l'Hist. de Charles VIII.

Extrait des Registres du Parlement.

Premiere affaire importante dont on y traita.

La premiére affaire importante dont on y traita, fut le choix de celuy, à qui l'on confieroit la personne du Prince. La dextérité de Madame de Beaujeu avoit mis les choses en tel état, qu'elle étoit seûre du succès. Elle avoit déja fait en sorte, que le Duc de Bourbon se désistât de ses prétentions à cet égard. Elle sçavoit qu'il souhaitoit avec passion d'être pourvû de la charge de Connétable de France vacante depuis la mort du Comte de saint Pol, & elle la luy asseura à cette condition: mais quoyque les Patentes luy en eussent été expédiées dès le mois d'Octobre de l'année précédente, comme on le voit par la date de ces Lettres, il n'en avoit pas encore pris possession. Ensuite la brigue de ce Duc s'étoit jointe à la sienne, qui étoit devenuë par ce moyen incomparablement plus forte que celle du Duc d'Orleans, de sorte qu'elle l'emporta sans difficulté dans les Etats. Il y

Observations sur l'Hist. de Charles VIII.

* L'incertitude de cette époque a déja été remarquée par l'Auteur du Céremonial François. T. 2. p. 287.

1484. y fut résolu premiérement, qu'il n'y auroit point de Régent en France, vû que le Roy étoit dans sa quatorziéme année: en second lieu, que Madame Anne de France, Dame de Beaujeu, sœur aînée de ce Prince, conformément aux intentions du feu Roy, seroit chargée du soin de sa personne Sacrée, jusqu'à ce qu'il fût plus avancé en âge. Troisiémement, que les Lettres de Justice & de Grace s'expédieroient au nom du Roy, & sous son autorité; mais qu'il ne pourroit conclure aucune chose importante, sans le consentement de la plus grande & meilleure partie de son Conseil.

Ibid. p. 399. 426.

Seconde Séance, où l'on traite des affaires Ecclesiastiques.

Dans la Séance suivante, le Roy par la bouche de Guillaume de Rochefort Chancelier de France, dit aux Etats qu'il approuvoit leur arrêté; qu'il alloit sans délay se former un Conseil; qu'il entendoit que ce Conseil eût sous son autorité Royale, tout pouvoir d'ordonner ce qu'il jugeroit être expédient pour le bien commun de l'Etat, & que pour les affaires particulieres, il choisiroit du corps des Etats les personnes les plus capables, dont il prendroit volontiers les avis avec ceux de son Conseil.

Madame de Beaujeu étant venuë à bout de sa principale entreprise, & voyant son autorité affermie par celle des Etats, ne pensa plus qu'à y maintenir la concorde, & à travailler de concert avec eux au réglement du Royaume.

Ibid. p. 404. &c.

On commença d'abord par les griefs contenus dans le cahier de l'Etat Ecclesiastique; & ils tendoient presque tous uniquement au rétablissement de la Pragmatique Sanction, & des Decrets des Conciles de Constance & de Bâle, qui y ont rapport. Il y eut beaucoup de contestations sur cet article, & le Cardinal de Bourbon Archevêque & Comte de Lion, le Cardinal Elie de Bourdeilles Archevêque de Tours, & quelques autres Prélats y formérent opposition, soit qu'ils en usassent ainsi par zéle pour les interêts du saint Siége, soit qu'ils le fissent de concert avec Madame de Beaujeu, qui ne vouloit pas se brouiller avec le Pape, comme il est assez vraysemblable. Ce qui est certain, c'est qu'on prit volontiers le prétexte de cette opposition, pour ne rien décider sur le contenu de ce Mémoire, & que l'examen de cette grande affaire qui demandoit beaucoup de discussion, fut remis à un autre temps.

Remontrances de la Noblesse sur ce qui la regardoit.

Les remontrances de la Noblesse contenoient cinq ou six articles. Le premier sur les convocations du Ban & de l'Arriére-ban faites sous le Regne précedent, qui avoient ruïné la plûpart des Gentilshommes, tant parce qu'elles étoient trop fréquentes, que parce qu'on n'avoit pas soin de leur payer certains gages qu'on leur donnoit autrefois, lors qu'on les faisoit marcher en campagne. Le second, sur ce que les Baillis & Sénéchaux Royaux dans les Arriére-bans, contraignoient souvent les gens Nobles, ou autres tenant Fiefs, à servir le Roy ailleurs qu'en la compagnie des Seigneurs, dont ils relevoient. Par le troisiéme, la Noblesse demandoit au Roy le privilége de pouvoir racheter dans l'espace de deux ans, les rentes que la nécessité de s'équiper pour aller à la guerre sous le feu Roy, les avoit obligez de vendre; ce que le défaut d'argent ne leur avoit pas permis

de

de faire dans le temps marqué pour le rachapt. Par le quatriéme & le cinquiéme, Sa Majesté étoit suppliée de remettre la Noblesse en possession du droit qu'elle avoit eu de tout temps de chasser, soit dans ses propres bois, soit dans les forêts du Roy, & d'empêcher les vexations qui leur étoient faites là-dessus par les grands Veneurs. C'étoit-là un des endroits par où Louïs XI. s'étoit rendu plus odieux à la Noblesse, & sur lequel il avoit tenu une conduite, qui avoit été jusqu'alors, & qui a été depuis sans exemple, au moins dans toute son étenduë. Le dernier article touchoit un point plus délicat. C'étoit sur ce qu'on donnoit les Gouvernemens des Villes & des Forteresses des frontiéres à des étrangers. Le motif de la requête de la Noblesse là-dessus étoit, qu'il y alloit de la seureté de l'Etat, parce que souvent un étranger n'étoit pas à l'épreuve des offres que les ennemis pouvoient luy faire, pour le corrompre, & qu'on en avoit plusieurs expériences fâcheuses; qu'il avoit moins d'autorité sur la milice pour la contenir, & en empêcher les violences; qu'il étoit naturel & raisonnable que la Noblesse Françoise eût la préférence pour ces sortes de Gouvernemens, aussi-bien que pour les Sénéchaussées, les Bailliages, & les autres Offices, ausquels elle étoit en droit de prétendre. 1484.

Ce furent-là les demandes que fit la Noblesse d'une maniére également respectueuse & soumise. Le Roy y répondit, en leur accordant ce qui regardoit leurs droits pour la chasse, aussi-bien que le rachapt des rentes, & en leur promettant que les Bans & Arriérebans ne seroient plus desormais convoquez sans nécessité, & que pour le reste il auroit beaucoup d'égard à leurs remontrances.

Et du Tiers Etat.

Le Tiers Etat, qui est appellé *le Commun*, exposa fort au long la pauvreté du Royaume, qu'il disoit avoir été principalement causée par le transport de l'or & de l'argent qui en sortoit, pour aller à la Cour de Rome, & par l'autorité que les Légats des Papes se donnoient en France, dont ils ne partoient jamais qu'en emportant des sommes immenses. En second lieu, par les guerres, & enfin par les Foires de Lyon, où une infinité d'argent étoit porté, & passoit de-là dans les Pays étrangers. Il supplioit le Roy de ne plus recevoir de Légat dans le Royaume, n'y en ayant aucun besoin; & que comme on disoit que le Cardinal d'Angers * devoit y venir bien-tôt en cette qualité, il voulût bien ne l'y pas admettre. Il s'étendoit ensuite sur les maux que causoient les continuels passages des Gens de guerre, sur les Tailles & les Subsides, dont le peuple étoit accablé, principalement en Normandie, ce qui faisoit déserter un très-grand nombre d'habitans du Royaume, pour passer dans les Pays étrangers: sur la maniére dure & impitoyable, dont se levoient les Subsides, sur la multiplication des Officiers employez à ces levées, au lieu qu'on les devoit faire par les Trésoriers & Receveurs ordinaires, sur l'aliénation du Domaine, sur la multiplication des pensions, & les gages excessifs des Officiers, sur le peu d'exactitude de ceux qui commandoient les Gens de guerre, à les contenir dans l'ordre, sur la violence que l'on faisoit aux particuliers du peu-

* Jean de la Baluë.

1484. peuple, qu'on obligeoit de marcher dans les Arriére-bans, quoi qu'ils n'eussent aucuns fiefs, & qu'ils payassent les Tailles & les autres Subsides. Le Tiers Etat supplioit encore le Roy de remettre la Gendarmerie sur le pied où l'avoit mise Charles VII. qui sans troupes extraordinaires, sans convoquer le Ban & l'Arriére-ban, avoit par le secours de sa Noblesse, de sa Gendarmerie, & des Francs-Archers, chassé les Anglois de France. Il demandoit aussi le privilége du rachapt des rentes & des autres biens, pour ceux du peuple que la nécessité avoit obligé de les vendre, l'abolition des Tailles & des impôts, promettant qu'en cas que le Domaine du Roy ne luy suffit pas, ou qu'il arrivât quelque nécessité extraordinaire, on seroit prêt d'y subvenir, à condition qu'on ne donneroit point à cette subvention le nom de Taille; parce que ce nom étoit odieux aux peuples. Enfin il demandoit la confirmation des libertez, priviléges, jurisdictions, dont avoient joüi paisiblement si long-temps les Gens d'Eglise, les Nobles, les Citez, Villes & pays du Royaume.

Le Roy ne répondit rien sur les griefs qui regardoient la Cour de Rome; parce que la plûpart de ce que cet article contenoit, étoit renfermé dans la demande de l'Etat Ecclesiastique, contre laquelle il y avoit eu opposition, & qu'on n'y devoit répondre qu'après que cette opposition seroit vuidée. Il consentit au rachapt des rentes, qu'on prouveroit avoir été venduës pour payer les Tailles, accorda l'exemption pour l'Arriére-ban des gens non Fieffez & non Nobles, confirma les anciens priviléges, libertez & franchises de tous les Etats du Royaume, & promit de faire attention à tous les autres points, sur lesquels on luy avoit fait des remontrances.

Autres représentations des trois Ordres faites en commun.

Outre ces trois cahiers qui furent presentez, chacun par chaque ordre des trois Etats, ils en présentérent encore trois autres en commun, l'un qui regardoit l'administration de la Justice, l'autre sur le commerce, & le troisiéme, touchant le Conseil du Roy, & les personnes qui devoient le composer. Le Roy répondit sur la plûpart des points conformément aux demandes des Etats, qui luy accordérent deux millions cinq cens mille livres; mais à condition que cette levée ne seroit point appellée du nom de Taille. Ils en ajoûtérent trois cens mille pour l'heureux avénement du Roy à la Couronne, & pour les frais de son Sacre. Il fut réglé qu'ils nommeroient quelqu'un, pour assister en leur nom à l'imposition, & pour lever tout cet argent; qu'il seroit levé avant que les Etats se séparassent; qu'il ne seroit fait aucune autre levée sur le peuple sans leur consentement, & qu'on les rassembleroit dans deux ans. Toutes ces choses se passérent avec assez de tranquillité; & les trois corps protestérent au Roy en se séparant, qu'il les trouveroit toûjours disposez à procurer par toutes sortes de moyens, l'avantage de Sa Majesté & de son Royaume.

Comines. l. 5.

Fin de l'Assemblée.

Sacre du Roy.

Dès qu'ils eurent été congédiez, on fit les préparatifs pour le Sacre du Roy, que les divisions de la Cour avoient fait différer de neuf mois. La cérémonie en fut faite à Reims le trentiéme de May, par l'Archevêque Pierre de Laval. Cinq Princes du Sang, c'est à sçavoir, Loüis Duc d'Orleans,

d'Orleans, René Duc d'Alençon, Pierre de Bourbon Seigneur de Beaujeu, Louïs de Bourbon Comte Dauphin d'Auvergne, François de Bourbon Comte de Vendôme, & Philippe de Savoye Comte de Bresse y representérent les six anciens Pairs Laïques: & Pierre de Rohan Maréchal de Gié y fit la fonction de Connétable, en portant l'épée Royale. De-là le Roy vint faire son entrée à Paris, où il fut reçû avec l'appareil & les cérémonies ordinaires: & Madame de Beaujeu avec le Conseil composé des Princes du Sang & de douze autres personnes choisies ou approuvées par les Etats, continua de travailler aux affaires.

1484. Cérémonial de France.

On avoit déja eu soin avant l'Assemblée, de renouveller les anciennes alliances avec Jaques Roy d'Ecosse. On confirma prreillement celle qu'on avoit avec les Suisses, & les priviléges des Villes Anséatiques. On accorda aux Flamans, mais sans conséquence pour le ressort au Parlement de Paris, que certains procès fussent décidez en Flandre, nonobstant l'appel des Parties. On rappella divers Seigneurs exilez, d'autres furent rétablis dans les biens de leurs familles, qui avoient été confisquez pour crime de félonie commis par leurs parens. On envoya le Cardinal de Foix & l'Evêque d'Albi, pour accommoder les differends d'entre Jean de Foix Vicomte de Narbonne, & la Princesse de Viane qui commençoient à entrer en guerre l'un contre l'autre du côté des Pyrénées. Tout cela se faisoit avec beaucoup de prudence, pour affermir la Paix tant au dedans de l'Etat, qu'avec les Princes voisins; & si l'on avoit pû résoudre le Duc d'Orleans à acquiescer aux Réglements faits par les Etats, qu'il avoit reconnus pour arbitres, la France auroit été plus tranquille, & les peuples plus contens dès le commencement du nouveau regne, qu'ils n'avoient été depuis un grand nombre d'années.

Renouvellement des anciennes Alliances. Traité d'Alliance avec l'Ecosse Simlerus. Acte de cette concession parmi les observations sur l'Histoire de Charles VIII.

L'envie de commander, ou du moins la honte de céder, ne permit pas à ce jeune Prince d'être si sensible à l'avantage de l'Etat. On avoit espéré l'adoucir en luy donnant les Gouvernements de Paris, de l'Isle de France, de Champagne, & de Brie: mais il trouvoit trop de différence entre ces gouvernemens particuliers & celuy de tout l'Etat. Il quitta la Cour & vint de Tours à Paris, où il attira sur luy les yeux de tout le monde par sa magnificence, & s'appliqua à gagner l'affection des habitans par ses maniéres populaires, par ses liberalitez, par les repas fréquens qu'il donnoit à diverses personnes. Il affectoit de paroître souvent en public, tantôt dans des parties de paume, tantôt dans des courses de cheval, & dans d'autres exercices, où il avoit une grace & une adresse que personne n'égaloit, & où il s'attiroit les applaudissements de tous les spectateurs. Il n'en demeura pas là. Il s'ingéroit d'aller souvent à la Maison de Ville, & d'assister sans aucun ordre particulier, presque à toutes les Assemblées qui s'y tenoient, & d'entrer dans toutes les affaires qui s'y traitoient.

Le Duc d'Orleans quitte la Cour & pourquoi. Extrait des Registres du Parlement, du 17. Janvier 1485. Vita Ludovici Aureliani. Belcar. l. 4.

On n'ignoroit pas à la Cour qui étoit alors à Melun, ce qui se passoit à Paris, & on voyoit bien le but de cette conduite. Madame de Beaujeu prit le remede le plus court & le plus efficace, qui fut de se saisir de ce

Il manque d'être arrêté à Paris & se retire dans le Perche.

1484. ce Prince, & elle fit conclure la chose dans le Conseil. Mais comme il avoit ses espions à la Cour, de même que la Princesse avoit les siens à Paris, il fut averti de la résolution qu'on avoit prise. Jean de Louvain Gentilhomme qui étoit à son service, vint luy dire comme il jouoit à la paume, qu'il n'y avoit point de temps à perdre, & que ceux qu'on envoyoit pour le prendre, étoient déja dans Paris. Il quitta sur le champ sa partie, monta sur une mule que Louvain luy avoit amenée, gagna Pontoise, & se rendit de-là à Verneuil dans le Perche, auprès de René Duc d'Alençon, Prince d'un caractére assez semblable à celuy du feu Duc Jean II. son Pere. Il avoit été arrêté comme luy sur la fin du dernier regne, & son procès luy avoit été fait pour ses intrigues avec le Duc de Bretagne. Cependant, il vécut dans la suite assez paisiblement, & fit peu parler de luy.

Princes & Seigneurs qui se rangent à son parti.

Verneuil étoit une Place forte, & suivant l'avis du Comte de Dunois, le Duc d'Orleans prit le parti d'y demeurer, & d'y attendre les Troupes que ceux qui étoient de son complot, pourroient luy amener: car la partie étoit déja liée, & le Duc d'Orleans ne s'étoit pas comporté à Paris, comme il avoit fait, sans asseurance d'être soutenu. On fut fort surpris à la Cour, d'apprendre que le Comte d'Angoulême & le Duc de Bourbon étoient d'intelligence avec ce Prince; que le premier assembloit pour luy des Troupes en Poitou, & le second en Auvergne. On conçut de grands soupçons des Comtes d'Albret & de Foix, du Prince d'Orange & du Duc de Lorraine, qui étoient alors à la Cour, & on veilla sur leurs démarches. On éloigna de la personne du Roy trois de ses Chambellans, Maillé, Pot, & Gouffier: & l'on mit en leur place Graville & du Mas. Madame de Beaujeu soupçonnoit ces trois Seigneurs, d'inspirer au Roy du penchant pour le parti du Duc d'Orleans, & ce jeune Prince dans la vérité y en avoit beaucoup. Il dit diverses fois à Georges d'Amboise Evêque de Montauban son Aumônier, que le Duc d'Orleans luy feroit plaisir de poursuivre son entreprise, & luy ordonna de luy mander de sa part qu'il voudroit être avec luy. Un jour à Vincennes il pressa le Comte de Dunois de l'enlever, pour le conduire au Duc. Ce ne fut ni l'Evêque ni le Comte qui le décelérent, car tous deux étoient dans les interêts du Duc d'Orleans; mais Madame de Beaujeu le sçut par quelque autre voye, & y mit ordre.

Mesures prises par la Cour en cette occasion.

Vie de Louïs XII. par St. Gelais.

On ne doutoit point que le Duc de Bretagne ne fût la principale ressource du Duc d'Orleans. C'est pourquoy on envoya sur cette frontiére des ordres aux Gouverneurs & aux Baillis de prendre garde à tous ceux qui voudroient passer en Bretagne, & on fit sortir des Ports de Normandie plusieurs Vaisseaux, pour croiser de ce côté-là, & arrêter toutes les Barques qu'ils rencontreroient. La précaution ne fut pas inutile. On surprit quelques Emissaires du Duc d'Orleans travestis en Religieux qui alloient de sa part au Duc de Bretagne, & on les fit pendre, ou jetter à l'eau. On posta des Troupes en divers endroits des Provinces, pour couper chemin à celles du Duc de Bourbon & du Comte d'Angoulême, & pour empêcher leur jonction avec le Duc d'Orleans. On apposta même un

un homme, qui eut la hardiesse d'aller au Duc de Bretagne, comme de la part du Duc d'Orleans, pour luy dire, qu'il ne se pressât point d'envoyer des Troupes en Normandie, comme il en étoit convenu, & qu'on luy feroit sçavoir, quand il seroit temps de les faire marcher.

1484.

Vita Ludovici Aureliani.

Ces précautions retardérent la marche des Troupes rebelles, & ce retardement fut ce qui déconcerta davantage le Duc d'Orleans. Il commença à craindre d'être investi dans Verneuil avant leur arrivée; & c'est ce qui le détermina à écouter la proposition qu'on luy fit d'une entrevûë à Evreux avec Madame de Beaujeu, pour chercher des voyes d'accommodement. Il y alla après avoir pris toutes ses seuretez: mais il n'y fut pas long-temps: car soit qu'il ne s'y crût pas en asseurance, soit qu'il n'y fût venu que pour sonder quelques Seigneurs, dont en effet il y en eut qui se laissérent gagner, il partit brusquement pour se retirer à Blois, & la Cour revint à Paris, sans avoir rien conclu.

Le Duc de Lorraine est celuy qui lui cause le plus d'inquiétude.

Le Duc René de Lorraine étoit celuy de tous les Princes, qui causoit le plus d'inquiétude à la Cour. Il s'étoit acquis beaucoup de reputation par les grandes victoires qu'il avoit remportées sur le feu Duc de Bourgogne, & par la valeur avec laquelle il avoit reconquis son Etat à la pointe de l'épée. Il étoit voisin de la France, & prétendoit avoir de grandes raisons d'en être mécontent. Il soutenoit qu'il avoit été injustement frustré de la plus grande partie de la succession de René Roy de Sicile, dont il étoit petit-fils, & qui avoit donné la Provence à son préjudice au Comte du Maine, quoyqu'il ne fût que son neveu. La France en avoit profité; car le Comte du Maine avoit depuis donné la Provence au feu Roy Louïs XI. De plus on luy avoit ôté, & on luy retenoit encore le Duché de Bar. Il avoit fait sur tout cela ses plaintes & ses remontrances aux Etats de Tours, sans en avoir pû obtenir aucune satisfaction. Il y avoit demandé d'être du Conseil qu'on devoit assembler pour le gouvernement de l'Etat sous l'autorité du Roy, & ne l'avoit pas obtenu.

Histoire des Etats de Tours par Jean Masselin, Official de Rouën un des Deputez.

On avoit tout sujet de craindre que le mécontentement de ce Prince, & l'espérance de se faire raison les armes à la main, ne l'engageassent dans le parti des révoltez. On n'ignoroit pas qu'il avoit eu tout récemment quelques conférences à Evreux avec le Duc d'Orleans: mais d'ailleurs, on ne pouvoit se résoudre à le contenter sur toutes ses prétentions, & en particulier sur l'article de la Provence. Madame de Beaujeu usa en cette occasion de toute son adresse, en accordant au Duc de Lorraine une partie de ce qu'il demandoit, qu'on ne pouvoit justement, & qu'on ne vouloit pas retenir, & en luy laissant l'espérance du reste, qu'on étoit bien résolu de ne luy pas donner.

On lui accorde une partie de ce qu'il demandoit.

On luy rendit le Duché de Bar, que le Roy n'avoit gardé jusqu'alors que comme un gage, pour une somme d'argent qu'il prétendoit luy être dûë par ce Prince, & dont Madame de Beaujeu luy fit donner quittance. On luy assigna avec cela une pension de trente-six mille livres sur le Thré-

Comines l. 7. chap. 1.

1484. ſor Royal ; on luy promit de faire examiner ſes droits ſur le Comté de Provence, & de luy rendre juſtice là-deſſus, dans l'eſpace de quatre ans. C'étoit un long terme, & qui donnoit le loiſir à la Princeſſe de trouver des expédiens pour ſe tirer d'embarras à cet égard, comme elle fit.

Et il ſe déclare hautement pour le Roy.

Ce Traité eut tout l'effet qu'elle prétendoit ; & le Duc de Lorraine ſe déclara ſi hautement pour le Roy, que le Duc d'Orleans le regarda depuis comme ſon plus grand ennemi. En effet, ce fut par ſon avis qu'on ſe mit à le pourſuivre vivement, pour ne luy pas laiſſer le temps de fortifier ſon parti.

Lettres du Duc d'Orleans au Seigneur d'Etouteville, & au Sénéchal de Carcaſſonne. Vita Ludovici Aurelian. Inſtructions du ſieur du Bouchage aux mémoires de Bethune vol. cotté 8460.

Dès qu'on le ſçut à Blois, on ne douta pas que ſon deſſein ne fût de s'emparer d'Orleans capitale de ſon appanage ; & il étoit de la derniére importance de l'en empêcher. On y envoya promtement Imbert de Batarnai ſieur du Bouchage, un des plus ſages hommes de la Cour, & des plus capables de bien conduire une affaire de cette nature. Il s'aquita parfaitement de ſa commiſſion, & dans l'Aſſemblée qu'il fit des Bourgeois, il tira promeſſe d'eux, qu'ils ſeroient fidelles au Roy envers tous & contre tous.

Fidelité de ceux d'Orleans.

A peine étoit-il ſorti de la Ville pour retourner vers le Roy, que Jean Creſpin Envoyé du Duc d'Orleans, & Jean de Louvain y arrivérent de la part de ce Prince, pour demander qu'on y reçût ſes Troupes. Ils employérent en vain les promeſſes, les priéres & les menaces : les chefs des Bourgeois ne répondirent point autre choſe, ſinon que Monſieur le Duc d'Orleans pouvoit venir dans ſa Ville quand il luy plairoit, & qu'on l'y recevroit avec le reſpect qui luy étoit dû, pourveu qu'il n'y vînt qu'avec ſa Cour ordinaire & ſans troupes ; mais que pour luy abandonner leur Ville, afin d'en faire une place d'armes contre le Roy, c'étoit une choſe tout-à-fait contraire à leur devoir & à l'obéïſſance qu'ils avoient jurée à Sa Majeſté.

Hiſtoire de Louïs de la Trimouille.

Le Duc d'Orleans, après avoir reçû cette déſagréable réponſe, fit la revûë de ſes Troupes, où il ſe trouva huit mille hommes d'infanterie, & près de trois mille chevaux. Il alla ſe poſter à Baugenci pour y attendre celles du Duc de Bourbon & du Comte d'Angoulême, & courir de-là dans l'Orleannois, reſolu de ſoutenir le Siége, ſi on venoit le mettre devant cette place, où il y avoit un aſſez bon Château.

Le Duc va à Paris pour tâcher de mettre le Parlement dans ſon parti.

La Cour étoit alors à Montargis, & l'on y fut fort inquiet, quand on apprit que le Duc d'Orleans ayant laiſſé ſes Troupes dans Baugenci & aux environs, étoit retourné à Paris, dont le peuple l'aimoit beaucoup, & que ce Prince y faiſoit tous ſes efforts pour mettre le Parlement dans ſon parti.

Extrait des Regiſtres du Parlement du 17. de Janvier.

En effet le dix-ſeptiéme de Janvier étant allé au Palais avec le Comte de Dunois, il fit aux Chambres aſſemblées par la bouche de Denis le Mercier ſon Chancelier, une remontrance ſur les déſordres du Royaume, par laquelle il repreſentoit que nonobſtant le réglement fait par les Etats de Tours qui avoient déclaré qu'il n'y auroit point de Régent du Royaume,

me, Madame de Beaujeu faisoit toutes les fonctions de Régente; qu'elle s'étoit vantée de tenir le Roy en tutelle, jusqu'à ce qu'il eût l'âge de vingt ans; qu'elle avoit reçû le serment des Gardes, quoy qu'il ne se dût faire qu'au Roy seul; que pour fournir aux pensions & aux graces, dont elle enrichissoit ses créatures, elle pensoit à mettre de nouveaux impôts sur le peuple; qu'aucun des Princes n'osoit approcher la personne du Roy; qu'elle luy avoit ôté ses Chambellans, & tous ceux en qui il avoit paru avoir quelque confiance. Il ajoûta que luy en particulier, tout premier Prince du Sang qu'il étoit, ne pouvoit trouver de sûreté; qu'il s'obligeoit à prouver qu'on avoit suborné des gens pour attenter à sa vie; qu'il en avoit écrit au Roy; que pour montrer son desintéressement, & qu'il ne pretendoit point s'emparer du Gouvernement, comme ses ennemis le publioient, il étoit prêt de se retirer à quarante lieuës de la Cour, pourveu que Madame de Beaujeu voulût en demeurer éloignée seulement de dix; qu'il s'addressoit au Parlement, pour luy représenter toutes ces choses comme à la Justice Souveraine, à qui il appartenoit de veiller à la conservation de l'Etat; & que l'unique moyen que l'on pouvoit prendre pour couper pied à toutes les divisions présentes, étoit de faire en sorte que le Roy revînt à Paris; que conformément à l'intention des Etats, on le tirât de tutelle, & qu'il gouvernât par luy-même avec son Conseil. 1484.

Jean de la Vaquerie Premier Président, ayant entendu ce discours séditieux, se leva & répondit que le bien de l'Etat consistoit dans la tranquillité & dans la bonne intelligence du Roy avec ses sujets; que l'une & l'autre dépendoient des Princes du Sang, plus que de personne, & que c'étoit à quoy le Duc d'Orleans devoit faire beaucoup d'attention; qu'au reste le Parlement étoit pour rendre la Justice au peuple; que l'administration des Finances, la guerre, le gouvernement de la personne du Roy, n'étoient point de son ressort; qu'il ne s'en mêloit que quand il plaisoit au Roy de le consulter là-dessus, & qu'il étoit contre l'ordre, de venir faire au Parlement des remontrances de cette nature, sans le bon plaisir & le consentement exprès de Sa Majesté. Il ajoûta que ce qu'il venoit de dire, le Duc d'Orleans ne devoit point le prendre comme une réponse qu'on eût prétendu faire à sa remontrance; mais comme une exhortation qu'on luy faisoit, pour l'engager à rentrer dans son devoir, & à considérer ce que sa qualité de Prince du Sang demandoit de luy; que si néantmoins il vouloit donner sa remontrance par écrit, ainsi qu'il avoit offert de le faire, la Cour delibéreroit sur la conduite qu'elle devoit tenir. *Réponse vigoureuse du Premier Président.*

Le Duc d'Orleans la fit aussi-tôt présenter par son Chancelier. Le Parlement s'assembla quelques jours après sur ce sujet, & le résultat fut, qu'avant que de faire aucune réponse, la Cour écriroit au Roy, & luy envoyeroit le rapport du Greffier, touchant ladite remontrance, qui seroit portée par Monsieur le Premier Président en compagnie de Guillaume de Cambrai, de Jean Simon, de Raoul Pichon, de Jean Pélieu Conseillers, & par Robert Thiboust Avocat du Roy en ladite Cour. Extrait des Regiſtres du 19. Janvier 1485.

Le

1484.

Qui oblige le Duc à s'en retourner.

Le Duc d'Orleans comprit bien par une telle réponse, que cet illustre Corps étoit résolu de demeurer dans son devoir, & que vû cette disposition, il ne seroit pas trop seur pour sa personne, de faire un plus long séjour à Paris. Il retourna à Baugenci; & quelque temps après il apprit que le Roy accompagné du Duc de Lorraine, étoit arrivé à Orleans avec une Armée. Elle parut bientôt à la vûë de Baugency, commandée par Louïs de la Trimouille, Seigneur qui en un âge peu avancé, car il n'avoit encore que vingt-quatre ans, s'étoit déja aquis une grande réputation dans les armes, & que Madame de Beaujeu, pour l'attacher au service du Roy, avoit marié depuis peu avec Gabrielle de Bourbon fille du Comte de Montpensier, en luy faisant de très-grands avantages.

Lettres du Duc d'Orleans au Seigneur d'Etouteville.

Vita Ludovici Aurelian.

Vie de Louïs de la Trimouille.

Les troupes du Roy étoient beaucoup plus nombreuses que celles du Duc d'Orleans. Le Comte de Dunois vit bien que la partie ne seroit pas égale; & jugeant par les postes que la Trimouille avoit fait occuper, qu'il étoit résolu à faire au plutôt l'attaque du camp, il fut d'avis de ne pas tout hasarder. Il conseilla au Duc d'Orleans de reprendre la voye de la négociation, & de suspendre la guerre par un accommodement, en attendant qu'il pût mieux concerter ses desseins avec le Duc de Bretagne & les autres Princes.

Il reprend la voye de la Négociation.

Et conclud enfin son accommodement.

Le Duc d'Orleans envoya un Héraut à la Trimouille, pour luy demander de sa part s'il ne voudroit pas écouter les propositions qu'il avoit à luy faire. Ce Général répondit qu'il étoit prêt de les entendre & de les appuyer auprès du Roy, si elles étoient raisonnables. Le Comte de Dunois vint le trouver, & après une assez longue conférence, où la Trimouille tint toûjours ferme sur deux points, le premier que Baugenci seroit rendu au Roy, le second que le Duc d'Orleans congédieroit ses Troupes, en cas que le Roy luy accordât sa grace, le Traité fut conclu à ces conditions sous le bon plaisir de Sa Majesté.

Ce Général ayant donné ses ordres à ses Lieutenans pour la seureté de l'Armée, partit aussi-tôt pour aller trouver le Roy à saint Laurens des Eaux, jusqu'où ce Prince s'étoit avancé. On ne souhaitoit rien plus à la Cour que la paix: mais on la vouloit seure & durable; & comme on étoit persuadé que le Comte de Dunois gouvernoit absolument le Duc d'Orleans, & qu'il étoit le principal auteur de toutes les intrigues qui se faisoient en faveur de ce Prince, on ajoûta deux autres conditions. La premiére que ce Comte sortiroit du Royaume & seroit exilé à Ast en Italie; cette Ville appartenoit à la Maison d'Orleans: la seconde, que le Duc, à qui le Roy assûroit son pardon, se retireroit à Orleans après avoir licentié toutes ses troupes.

La paix est aussi faite avec le Duc de Bourbon & le Comte d'Angoulême.

Ces deux conditions étoient dures, sur tout la premiére; mais le Comte de Dunois se faisant honneur de se sacrifier pour le bien de la paix & pour l'amour du Duc, luy persuada de les accepter.

Ce Prince étant réduit, il fut aisé de venir à bout du Duc de Bourbon & du Comte d'Angoulême, qui, n'ayant pû parvenir à le joindre, se contentoient

tentoient de faire des courses dans le Berri. Le Roy marcha à eux; & on fut sur le point d'en venir aux mains: mais le Duc de Lorraine, le Maréchal de Gié, & Graville depuis Amiral de France, qui étoient en grand crédit à la Cour, ayant offert leur médiation à ces Princes, la paix fut faite à condition qu'ils congédieroient leur armée. Alain d'Albret mit aussi les armes bas aux mêmes conditions. Le Duc de Bretagne l'avoit engagé dans son parti par l'espérance qu'il luy avoit donnée de luy faire épouser sa fille; & le Duc d'Orleans tout déterminé qu'il étoit à se procurer ce mariage, luy avoit promis de le seconder dans cette affaire, apparemment sans dessein de tenir sa parole qui luy auroit coûté trop cher.

1484. Vita Ducis Aureliani. Belcarius l. 4. Belleforest liv. 1.

Le succès de ces expéditions fit grand honneur à la conduite de Madame de Beaujeu: mais elle étoit trop éclairée pour compter beaucoup sur la fidélité des Princes, à qui la seule nécessité avoit fait quitter les armes. Elle sçavoit les liaisons qu'ils continuoient d'entretenir en Bretagne, & ne doutoit pas qu'ils n'en eussent en Flandre avec Maximilien d'Autriche, qui avoit toûjours sur le cœur le mariage forcé de sa fille avec le Roy, & la perte qu'il y avoit faite des Comtez d'Artois & de Bourgogne. Elle avoit déja pensé à prendre ses précautions de ces côtez-là, & à mettre autant qu'il luy seroit possible ces deux Princes hors d'état de nuire.

Le moyen le plus naturel à l'égard de Maximilien étoit de fomenter la guerre civile qui étoit allumée aux Pays-bas. On a vû dans cette Histoire que souvent les interêts des Flamans n'étoient pas ceux du Comte de Flandre; & cela étoit plus véritable à l'égard de l'Archiduc qu'à l'égard d'aucun de ses prédécesseurs. La mort de Marie de Bourgogne son épouse luy avoit ôté tout le droit qu'il avoit sur ce pays. On l'y regardoit comme un étranger, & il ne pouvoit plus prétendre à le gouverner qu'à la place de Philippe son fils, qui en étoit héritier par sa mere. Les Gantois qui étoient toûjours à la tête des Communautez de Flandre, s'étoient rendus maîtres de la personne de ce jeune Prince, & s'en étoient déclarez les tuteurs, qualité que l'Archiduc prétendoit luy être duë. Le Haynaut, le Comté de Namur, la Hollande, la plus grande partie du Brabant la luy avoient accordée; mais quelques Villes de ce Duché jointes à celles de Flandre la luy disputoient; & cette faction avoit à sa tête Adolphe de Ravestein de la Maison de Cléves, le Comte de Romont de la Maison de Savoye, Philippe de Bourgogne fils d'un des fils naturels de Philippe Duc de Bourgogne, les Seigneurs de la Grutuse, de Trésignies, de Raceguyen de Dadiselle, le Bailli de Gand, & plusieurs autres Seigneurs & Gentilshommes, qui ne pouvoient souffrir les Allemans dont la Cour de l'Archiduc étoit pleine.

Mesures prises par raport à l'Archiduc. Haræus. Annales Brabant. Mémoires d'Olivier de la Marche l. 2. ch. 11.

Cette faction qui étoit déja très-puissante, & qui tenoit tête à l'autre partie des Pays-bas déclarée pour l'Archiduc, fut fortement appuyée par Madame de Beaujeu. On voit encore un Traité qu'elle fit avec les trois membres de Flandre, c'est-à-dire, avec les trois Villes principales, qui étoient comme les chefs des Communautez du pays, sçavoir Gand, Bruges,

Traité avec les trois principales villes de Flandre.

1484. ges, & Ypres. Ce Traité n'est pas au nom du Roy, mais seulement au nom de Madame de Beaujeu & de son mari sous ce titre: *Lettres d'amitié, confédération, & alliance entre Pierre Sieur de Beaujeu & sa femme Anne de France, & ceux des trois membres de Flandre.* Ils y promettoient de soutenir les Flamans & Philippe Comte de Flandre envers tous & contre tous. Et ce fut en vertu de ce Traité, que l'Archiduc ayant quelque temps après surpris Denremonde, le Roy le fit sommer de la rendre, & au cas qu'il persistât dans ses prétentions à la garde noble de Philippe Comte de Flandre, de venir exposer ses droits & ses titres au Parlement des Pairs de France, d'autant que l'affaire concernoit les interêts du Comte de Flandre Vassal de la Couronne, & des Flamans qui en étoient Sujets. C'étoit le Seigneur d'Esguerdes dont on se servoit principalement pour entretenir ces divisions. Il fournissoit de temps en temps des troupes aux Flamans; & il fut même soupçonné dans un voyage qu'il fit à Gand avec une grande suite, d'avoir eu dessein d'enlever le jeune Comte de Flandre pour l'amener en France.

Acte tiré des Mémoires de la Chambre des Comptes de Lille.

Lettre du Roy Charles VIII. à Maximilien Duc d'Autriche, tirée de la Chambre des Comptes de Lille.

On ne vouloit pas toutefois rompre ouvertement avec l'Archiduc, qui n'eût pas manqué de le faire luy-même, s'il n'eût été encore plus embarassé à dompter les Flamans, qu'on ne l'étoit à la Cour de France à prévenir les mauvais desseins des mécontens. Mais on agissoit avec moins de ménagement avec le Duc de Bretagne, & on ne luy suscitoit pas des affaires moins fâcheuses, pour l'obliger à abandonner le Duc d'Orleans; car on sçavoit que Landois continuoit ses intrigues avec ce Prince par le chagrin de ce qu'on traitoit à la Cour avec beaucoup d'honneur le Maréchal de Rieux & les autres Seigneurs Bretons qui s'y étoient retirez. On ne garda plus de mesures, & on ne faisoit point de mystére du Traité fait l'année précédente avec ces Seigneurs, par lequel ils reconnoissoient que le Duc de Bretagne venant à mourir, & n'ayant point d'hoirs mâles, ce Duché devoit revenir au Roy à condition de faire un gros douaire à la Duchesse de Bretagne, de donner à ses deux filles une dot en argent proportionnée à leur naissance, de conserver tous les priviléges de la Noblesse, des Ecclesiastiques & des peuples, & que supposé que le Roy eût plus d'un fils, le Duché seroit donné au second.

Mémoires d'Olivier de la Marche l. 2. ch. 11.

On travaille à détacher le Duc de Bretagne du Duc d'Orleans.

Traité entre Charles VIII. & les Seigneurs de Bretagne.

Ce Traité avoit été fait apparemment plutôt pour faire peur ou dépit au Duc de Bretagne, que dans l'espérance de s'en prévaloir: car de tout temps le Duché de Bretagne étoit tombé en quenouille au défaut des enfans mâles: un autre Traité que le feu Roy avoit fait avec le Seigneur de Brosse, dont la femme Nicole de Penthievre cédoit tous ses droits à ce Prince, & duquel on voulut se servir dans la suite, le supposoit ainsi, puisque cette Dame n'avoit point d'autres droits que ceux de la Comtesse de Penthievre fille du Duc Jean III. qui avoit épousé Charles de Blois, & l'avoit fait par ce mariage Duc de Bretagne. De plus ces Seigneurs avec qui l'on traitoit, n'étoient nullement autorisez par les Etats du Duché, & n'étoient que des particuliers sans aveu; mais en de pareilles conjonctures les Princes traitent toûjours à bon compte, par le seul motif de causer de l'embarras à leurs ennemis; & le pis aller, c'est

Hist. de Charles VIII. par Jaligny p. 13.

c'est que tout au plus ces sortes de Traitez restent inutiles ainsi qu'il arriva de celuy-cy. 1484.

Ressource que le premier avoit dans les Anglois.

Après tout, les brouilleries de Bretagne ne pouvoient guéres manquer de réveiller celles de France, le mécontentement du Duc étant une ressource toûjours prête pour tous ceux qui voudroient s'en servir, & Landois ayant résolu, quoiqu'il en dût arriver, de pousser à bout les Seigneurs Bretons qui s'étoient réfugiez dans le Royaume. Il avoit cependant besoin pour cela d'autres forces que de celles du Duché. Son recours ordinaire jusqu'à la mort d'Edouard IV. avoit été en Angleterre. Il pouvoit encore s'assûrer de n'être pas abandonné des Anglois, dès qu'il s'agiroit de soutenir la guerre contre la France: mais comme cet homme ne formoit pas des desseins communs, il voulut que ce secours ne fût pas une nouvelle obligation que le Duc de Bretagne auroit aux Anglois; mais une reconnoissance de la part du Prince de qui il l'espéroit, & le prix de la Couronne que luy-même luy auroit mise sur la tête.

Pour entendre cette intrigue, il faut sçavoir qu'Edouard dernier Roy d'Angleterre avoit laissé en mourant l'an 1483. pour tuteur de ses enfans & Régent du Royaume Richard Duc de Gloceestre son frere: que celuy-cy s'étoit emparé de la Couronne, après avoir fait cruellement massacrer ses deux pupilles Edouard Prince de Galles & Richard Duc d'York; & que pour s'affermir sur le Trône qui luy avoit coûté un si horrible crime, il en avoit fait une infinité d'autres, en sacrifiant à ses soupçons la vie ou la liberté de plusieurs Seigneurs, & de tous ceux qu'il croyoit capables de le troubler dans son injuste possession. Le Roy Louïs XI. qui vivoit encore, eut tant d'horreur d'un procéde si inhumain, qu'il ne vouloit pas seulement répondre aux Lettres de ce Tyran, qui dès qu'il avoit été sur le Trône, luy avoit écrit pour luy demander son amitié. Comines l. 6. chap. 9.

Richard * s'étant de la sorte rendu terrible en Angleterre par l'effusion de tant de sang, ne redoutoit plus qu'un seul homme qui n'étoit pas en état de luy nuire, supposé qu'il demeurât où il étoit depuis long-temps. C'étoit Henri Comte de Richemond que le Duc de Bretagne tenoit en prison il y avoit déja quinze ans. Il étoit fils d'Edmond & de Marguerite qui étoit de la Maison de Lanclastre & petit-fils d'Owin Tider de Galles & de Catherine de France veuve de Henri V. Roy d'Angleterre, & sœur du Roy Charles VIII. laquelle toute Reine qu'elle étoit, avoit par inclination épousé clandestinement ce second mari.

Durant les sanglantes divisions des Maisons d'York & de Lanclastre qui coûtérent à l'Angleterre plus de deux cens mille hommes, la mort de deux Rois & la ruïne entiére de la Maison d'York, le Comte de Richemond avoit suivi le parti de la Maison de Lanclastre dont il descendoit par sa mere. Il étoit à la bataille où le Prince de Galles fils de Henri VI. fut tué, & qui assûra le Royaume à Edouard IV. Il

 eut

* Richard III. du nom.

1484. eut le bonheur d'en échaper, & se sauva en Bretagne, où le Duc François II. le reçut.

Edouard qui connoissoit les grandes qualitez de ce jeune Comte unique reste de la Maison de Lanclastre, fit tous ses efforts pour le tirer des mains du Duc; mais le Duc ne put se résoudre à livrer un Prince qui avoit compté sur sa générosité: & comme il ne vouloit pas rompre avec Edouard, il luy promit de ne le point laisser sortir de ses Etats. Il tint sa parole; & durant tout le regne d'Edouard le Comte de Richemond demeura en Bretagne toûjours assez bien traité, à la liberté près. Richard s'étant rendu maître de l'Angleterre, ne manqua pas de solliciter le Duc de Bretagne d'en user avec luy à cet égard comme il avoit fait avec son prédecésseur, & luy envoya Thomas Haton, pour l'assûrer du payement des mêmes pensions qu'Edouard luy payoit. Le Duc promit de le faire, & le fit en effet, jusqu'à ce que la révolte des Seigneurs Bretons fit prendre d'autres mesures à son Ministre Landois.

Celuy-cy étoit parfaitement instruit de tout ce qui se passoit en Angleterre, & connoissant le génie de la nation, il voyoit bien que la situation où elle se trouvoit étoit trop violente pour durer long-temps; que Richard étoit universellement haï, que malgre sa vigilance & sa rigueur à punir ceux qu'il surprenoit en faute, il y avoit bien des complots secrets; que l'absence & la prison du Comte de Richemond, loin de l'avoir fait oublier aux Anglois, sembloient avoir augmenté l'idée qu'ils avoient de son mérite; que ce qui restoit de partisans de la Maison de Lanclastre souhaitoient de l'avoir à leur tête; que la plûpart de ceux de la Maison d'York ne cherchoient qu'un vengeur de la mort des deux jeunes Princes, dussent-ils le prendre dans la Maison de Lanclastre même; qu'il y avoit tout sujet de croire que pour peu que le Comte de Richemond fût soutenu, l'Angleterre se souléveroit en sa faveur dès qu'il y paroîtroit, & qu'il n'y avoit jamais eu dans ce Royaume de plus grandes dispositions à une prompte révolution.

Landois son Ministre entreprend de mettre le Comte de Richemond sur le Thrône d'Angleterre.

Argentré Hist. de Bretagne.

Sur ce plan, qui n'étoit pas chimérique, Landois fonda l'espérance d'être appuyé de toutes les forces d'Angleterre contre la révolte des Seigneurs de Bretagne & contre les entreprises de la France, s'il mettoient le Comte de Richemond en état de monter sur le Trône. Il traita avec luy. Le Comte luy promit tout ce qu'il voulut là-dessus, & c'étoit acheter à bon marché la liberté & une Couronne. Landois s'engagea à luy faire équiper quelques vaisseaux, & à luy fournir un nombre de troupes assez modique. Les chefs du parti que le Comte avoit en Angleterre n'en demandoient pas davantage, & pourvû qu'il y débarquât heureusement, cela leur suffisoit.

Ces chefs étoient Marguerite de Sommerset mere du Comte de Richemond & Henri Duc de Boukincam, qui après avoir éte tout dévoué à Richard, étoit devenu son ennemi mortel sur le refus qu'il luy avoit fait de le remettre en possession de certains biens qu'on avoit autrefois confisquez sur ses ancêtres. Il avoit quitté la Cour, & s'étoit retiré au pays de Galles.

Galles. Ils concertérent entre eux d'engager dans la conspiration Elizabeth Reine douairiere veuve du feu Roy Edouard, en luy proposant le mariage du Comte de Richemond avec Elizabeth sa fille aînée, comme un moyen infaillible de réunir les deux Maisons d'York & de Lanclastre, qui monteroient par ce moyen toutes deux en même-temps sur le Trône. 1484.

La Reine douairiere, qui avoit encore plus de haine pour Richard meurtrier de ses deux fils, que pour la Maison de Lanclastre, ne balança pas à accepter cette offre, & se chargea de la faire agréer à une grande partie des amis de la Maison d'York. La partie fut tout-à-fait liée, & on pressa le Comte de Richemond de passer incessamment en Angleterre.

Il partit de Bretagne avec quinze vaisseaux & cinq mille hommes. Dans le passage il essuya une violente tempête où il pensa périr; mais qui luy sauva la vie. Car Richard ayant découvert la conspiration, avoit fait saisir un grand nombre de ceux qui en étoient; le Duc de Boukincam qui avoit été trahi par un ami chez qui il s'étoit sauvé, avoit eu la tête tranchée; & si le Comte de Richemond fût descendu sur ces entrefaites en Angleterre, il eût été pris infailliblement, & auroit eu le même sort. Le rapport d'un espion qu'il envoya dans une chaloupe, & qui trouva la côte toute bordée de gens de guerre, luy donna de la défiance: & quoique les Commandans eussent dit à l'espion que c'étoit des troupes du Duc de Boukincam, qui attendoient le Comte de Richemond pour le mener couronner à Londres, le Comte n'osa s'y fier, & relâcha à Dieppe: de-là il retourna par terre en Bretagne, où les choses avoient bien changé à son égard, quoique les apparences fussent toûjours les mêmes.

Et le trahit ensuite.

Argentré Hist. de Bret. l. 12.

Car Landois ayant sçû ce qui s'étoit passé en Angleterre, crut le parti du Comte de Richemond entiérement ruïné, & résolut de traiter avec Richard aux dépens de ce Comte, qu'il promit de luy livrer moyennant une grosse somme d'argent, & les assûrances que Richard luy donna de le soutenir contre les Seigneurs Bretons. L'Evêque d'Eli qui avoit été un des principaux conjurez contre Richard, & s'étoit sauvé en Flandre, fut averti des négociations de Landois avec Richard, & en informa le Comte de Richemond. Ce Prince sur cet avis partit de Rennes déguisé, & gagna les frontiéres de France. Landois sur l'avis de sa fuite envoya des cavaliers après luy, qui ne le manquérent que d'une heure. Le Comte ayant échapé un si grand danger, alla trouver le Roy qui étoit alors à Langeay en Touraine, & en fut très-bien reçu.

1485.

Ce qui engage Richemond à se jetter entre les bras de la France qui se determine à le proteger.

La trahison de Landois qui mettoit le Comte de Richemond dans le parti de France contre la Bretagne, fit que la Cour se détermina à le protéger. On luy fournit des vaisseaux & quatre mille hommes des plus déterminez qu'il y eût dans les troupes de France. Il partit du Havre le premier jour d'Août, & après sept jours de navigation il arriva au Port de Milford au pays de Galles, où Richard ne l'attendoit pas. Le Seigneur de Stanley que la mere du Comte de Richemond avoit épousé en troisiémes

Il passe en Angleterre, bat Richard, qui est tué dans la mêlée, & est couronné en sa place.

1485. mes nôces, vint peu de jours après l'y joindre avec six mille hommes; & un grand nombre de Noblesse se déclara tout à coup pour luy. Richard fort surpris, vit bien qu'il n'y avoit point de temps à perdre. Il marcha sans tarder à la tête de son armée, & le rencontra auprès de Leycestre, où l'on en vint à la bataille. Richard y fut défait & tué sur la place. Sa mort fut la décision de l'affaire. Tout se rangea sous les étendarts du Comte de Richemond, qui fut couronné dans le camp avec la Couronne même qu'on trouva parmi le bagage de Richard. Il le fut depuis avec les cérémonies ordinaires par le consentement du Parlement & du peuple; il épousa Elizabeth d'York suivant le Traité fait avec la Reine douairiere, & fut un des grands Princes qui eussent depuis long-temps monté sur le Trône d'Angleterre.

Landois est puni de ses trahisons.

Ce coup seul eût déconcerté toutes les intrigues de Landois: mais avant que cela fût arrivé, il avoit déja subi le supplice dû à ses trahisons & à ses autres crimes. Comme il se croyoit sûr de la protection du Roy d'Angleterre, il ne ménageoit plus rien, & avoit levé une armée, pour aller s'emparer de toutes les Villes & Châteaux des Seigneurs Bretons qui s'étoient mis sous la protection du Roy de France. Ces Seigneurs sçûrent qu'il vouloit commencer par la prise d'Ancenis qui appartenoit au Maréchal de Rieux, & la mettre rés pied rés terre, pour servir d'exemple aux autres, & les empêcher de se défendre.

Argentré loc. cit.

Le Maréchal sur cet avis assembla ses troupes & celles de ses amis, pour se poster entre Nantes & Ancenis qui en est à sept lieuës. Le Prince d'Orange, Odet d'Aidie Seigneur de Lescun, les Seigneurs de la Hunaudaye, de la Moussaye, de Pontchâteau, d'Acigné, de Coetquen, de Montauban, & grand nombre d'antres vinrent se joindre au Maréchal, résolus de donner bataille. Quand les deux armées furent proche l'une de l'autre, quelques Seigneurs des deux partis ne pûrent s'empêcher de réfléchir sur ce qui alloit se passer, & eurent horreur de voir les Gentilshommes du même pays & plusieurs de même famille se préparer à s'égorger les uns les autres, & ils s'avancérent comme de concert entre les deux camps, pour chercher quelques voyes d'accommodement. Dans la suite de la conférence ceux qui étoient du parti des Seigneurs liguez firent comprendre aux autres, qu'il n'étoit point question de l'autorité de leur Duc pour qui ils conservoient un très-grand respect & une soumission entiére; mais de ne se pas laisser plus long-temps opprimer par un homme de néant, qui, abusant de la foiblesse de son maître, s'étoit emparé du Gouvernement, pour les ruïner tous & les faire ramper devant luy: que la paix seroit bien-tôt rétablie en Bretagne, si on pouvoit se résoudre à sacrifier au ressentiment public cette ame vile, dont les crimes méritoient les plus cruels supplices, & qui faisoit la honte de leur nation; qu'ils devroient rougir d'agir sous ses ordres, d'exposer leur vie pour ce miserable, d'être prêts pour luy faire leur cour, à plonger leurs mains dans le sang de leurs compatriotes & de leurs plus proches parens, & qu'ils espéroient qu'après y avoir bien pensé, ils prendroient un meilleur parti.

Ces

Ces discours firent impression sur l'esprit de ces Seigneurs, & touchez des malheurs qui alloient suivre de cette guerre civile, si elle duroit plus long-temps, ils se laissérent insensiblement gagner. On commença à s'embrasser de part & d'autre, & il fut résolu que les Chefs de l'armée du Duc l'iroient trouver, pour luy représenter que la paix & la soumission de tous ses Sujets ne dépendoient que d'un seul point, qui étoit d'éloigner Landois de sa personne. 1485.

Ceux qui furent chargez de cette délicate commission l'exécutérent avec beaucoup de fermeté. Cet incident étonna le Duc: mais dès que les Seigneurs furent retirez, Landois le rassûra sans beaucoup de peine, & l'engagea à un coup bien hardi qui le perdit luy-même. Le Duc par son conseil fit expédier un acte par lequel il déclaroit criminels de Léze-Majesté & ennemis de l'Etat tous ceux qui avoient assisté à la conférence, ou consenti à cette capitulation, & il l'envoya sur le champ à François Chrétien son Chancelier pour le sceller.

Ce Chancelier, quoique créature de Landois, fit difficulté de le sceller, représentant les conséquences d'une telle déclaration; & malgré les menaces qu'on luy fit, il tint ferme. Cependant on avoit répandu parmi le peuple de Nantes le projet de paix qu'on proposoit au Duc, & on ne manqua pas de faire sçavoir à l'armée la déclaration que Landois vouloit faire publier. Tout le monde en fut indigné: & on fut si persuadé des dispositions où le peuple & l'armée étoient à cet égard, que le Seigneur de Pontchâteau, quoique dans le parti des Seigneurs liguez, ne fit point de difficulté d'aller à Nantes sommer le Chancelier de faire le procès à Landois, & de luy donner des Juges pour examiner les accusations qu'on avoit à faire contre luy. Il dit en entrant dans la Ville le sujet qui l'y amenoit. Il ne luy en fallut pas davantage pour se faire suivre de tout le peuple, dont une partie courut se saisir des portes du Château, & en remplit en un moment toutes les cours & tous les appartemens, criant qu'on fît au plutôt justice de Landois. *On lui fait son procès.*

Pontchâteau accompagné de plusieurs autres Seigneurs alla chez le Chancelier, & l'obligea malgré qu'il en eût, de venir avec luy au Château, pour s'assûrer avec les formalitez de la Justice, de la personne de Landois, qui effrayé des cris du peuple, s'étoit sauvé dans la chambre du Duc de Bretagne. Ils eurent beaucoup de peine à percer la foule pour entrer au Château, où le Duc avoit déja tâché en vain d'appaiser la populace par le moyen du Comte de Foix & du Cardinal de Foix. Le Comte & le Cardinal ne purent se faire écouter, & pensérent être étouffez dans la presse. Ils dirent au Duc en rentrant dans sa chambre, *qu'il vaudroit mieux être entre mille Sangliers, qu'être parmi ce peuple. C'est force que vous les contentiez*, ajoûterent-ils, *de quelque chose de ce qu'ils vous demandent, autrement nous sommes tous en danger de mourir par leurs mains.*

Sur ces entrefaites arriva le Chancelier accompagné de quelques Seigneurs, qui luy parlérent conformément à ce que le Comte & le Cardinal luy avoient dit. Il fallut céder à la nécessité. Le Duc prit Lan-

1485. Landois par la main, & le remit au Chancelier, en luy disant que sa tête luy répondroit de celle de son Ministre. Landois sortit du Château ayant le Chancelier & Pontchâteau à ses côtez, tout le peuple faisant de toutes parts des huées sur ce malheureux, qui fut conduit à la Tour de la porte de Saint Nicolas, & y fut étroitement gardé.

Et il est condamné à être pendu.

On luy donna des Commissaires; on l'accusa d'avoir fait périr le Chancelier Chauvin en prison, & cela n'étoit que trop vray. Ce fut de tous les crimes dont on le chargea, le mieux prouvé, & presque l'unique qui méritât la mort infame à laquelle il fut condamné, au moins à en juger par les extraits du procès que l'Historien de Bretagne en rapporte. Quand son Arrêt eut été prononcé, on délibéra si on en donneroit avis au Duc. Comme cet homme étoit l'objet de la haine de tout le monde; qu'on ne vouloit point qu'il en échapât; que la tranquilité de la Bretagne devoit être le fruit de sa mort, & qu'on ne doutoit point que nonobstant tout cela, le Duc ne fit surseoir l'exécution, il fut conclu qu'on expédieroit le criminel sans en rien dire à ce Prince. On fit en sorte que personne n'entrât au Château, excepté le Seigneur de Lescun Comte de Comminges qui trouva le Duc fort inquiet sur le sort de Landois, & bien résolu à luy donner sa grace, quoiqu'il arrivât. Ce Seigneur qui étoit très-agréable & fort aimé du Duc, lequel l'appelloit ordinairement son compere, l'amusa pendant quelques heures; & durant ce temps-là on conduisit Landois au gibet, où il fut pendu le dix-neuviéme de Juillet à la vûë & avec les applaudissemens de tout le peuple, qui se repaît toûjours avec plaisir de ces étranges revers de fortune.

Argentré l. 12.

Le Duc l'ayant sçû, en eut une extrême douleur: mais le Comte de Comminges étant toûjours demeuré auprès de sa personne, le consola, en luy répondant que désormais sa Noblesse & ses autres Sujets auroient pour luy tout le respect, toute la soumission & tout l'attachement qu'ils devoient. Il obtint de luy une abolition pour tout le passé en faveur des Seigneurs rebelles, & la plûpart vinrent ensuite se jetter à ses pieds, pour le remercier de la grace qu'il leur avoit accordée, & l'assûrer de leur fidélité. Il se fit un Traité de paix entre le Roy & le Duc de Bretagne peu de jours après l'exécution de Landois; mais il ne fut pas long-temps observé.

Recueil de Traitez par Léonard. T. 1.

Avantages que la France tira de sa mort.

La mort de ce Ministre n'étoit pas une chose indifférente pour les affaires de France. Le Duc d'Orleans perdoit un homme affidé, ennemi de Madame de Beaujeu, sur lequel il faisoit grand fond pour son mariage avec l'héritiére de Bretagne, & pour avoir un refuge à la Cour du Duc en cas de nécessité; mais d'autre part cette mort avoit produit la réconciliation du Duc de Bretagne avec les Seigneurs Bretons, qui n'ayant plus besoin de la protection de la Cour de France, perdroient beaucoup du zéle qu'ils avoient eu jusques-là pour les interêts du Roy, & pourroient se laisser gagner par les factieux & se joindre à eux. Enfin cette mort pouvoit être un acheminement à la réunion du Duc avec le Roy d'Angleterre, qui n'avoit garde de luy attribuer la trahison qu'on avoit machi-

machinée contre sa personne, étant très-persuadé qu'elle étoit l'ouvrage du seul Landois. Dans le fond ce changement n'étoit point avantageux à la France; & on ne fut pas long-temps sans en être convaincu à la Cour. 1485.

Le Duc d'Orleans depuis l'accommodement de Baugency faisoit son séjour ordinaire dans la Capitale de son appanage, occupé uniquement en apparence à se divertir dans des Joûtes, des Tournois, & d'autres semblables exercices où il se plaisoit beaucoup. Le Comte de Dunois exilé d'abord au-delà des Alpes, & depuis avec permission de la Cour faisant son séjour en Dauphiné, sembloit ne penser à rien moins qu'à recommencer la guerre. Mais l'un & l'autre travailloient en secret à la rallumer; & c'étoit à la Cour de Bretagne que toutes les intrigues se tramoient.

Nouvelles intrigues tramées à la Cour de Bretagne.

Jaligny Hist. de Charles VIII.

Le Prince d'Orange & le Comte de Comminges y étoient toûjours: & le Roy en étoit bien aise, persuadé par leurs protestations réïterées, qu'ils étoient tout-à-fait dans ses intérêts; qu'ils traverseroient par leur crédit les mauvais desseins des mécontens de France, & qu'il seroit au moins averti par eux de tout ce qui s'y passeroit à son préjudice. Mais il s'apperçut dans la suite qu'ils le trahissoient, & qu'ils étoient d'intelligence avec le Duc d'Orleans & le Comte de Dunois.

Comme on veilloit attentivement sur la conduite du Duc d'Orleans, ses menées ne purent être si secrétes qu'on n'en eût quelque soupçon; & Madame de Beaujeu fut avertie qu'il avoit un grand commerce de Lettres en Bretagne & avec le Comte de Dunois. On sçut en même temps que ce Comte étoit parti de Danphiné, & cela sans congé de la Cour, & qu'il étoit venu secrétement à Partenai Ville du Poitou qui luy appartenoit. Cette démarche qu'on vit bien qui ne se faisoit pas sans dessein, fit qu'on pensa à s'assûrer au plutôt du Duc d'Orleans. Le Roy l'envoya prier de venir à Amboise, où la Cour étoit alors; & il luy fit dire que son intention étoit qu'il reprît sa place dans le Conseil avec les autres Princes, pour montrer par là à toute la France qu'il luy avoit rendu ses bonnes graces.

Hist. Ludovici Aureliani.

Le Duc d'Orleans répondit qu'il exécuteroit incessamment les ordres du Roy, & fit paroître beaucoup de joye de la bonté qu'il vouloit bien luy marquer: mais il ne se pressoit pas, & ce délai le rendoit de plus en plus suspect. Le Roy luy envoya le Maréchal de Gié pour luy réïterer ses ordres. Ce Seigneur luy fit entendre que s'il différoit davantage, la chose seroit mal interpretée à la Cour, & qu'on luy feroit peut-être faire par force ce qu'il ne vouloit pas faire de bonne grace. Le Prince répondit que les soupçons qu'on paroissoit avoir de sa fidélité luy étoient injurieux; qu'il étoit prêt de partir, & que dès le lendemain il iroit à Blois, pour se rendre de-là à Amboise.

Il arriva affectivement le lendemain à Blois: mais le jour suivant sous prétexte d'une partie de chasse, il prit le chemin du Poitou, arriva sur le soir à Fontevraud, dont Anne d'Orleans sa sœur étoit Abbesse, & s'y

Le Duc d'Orleans s'y retire de nouveau.

1485. étant reposé quelques heures, marcha toute la nuit, & gagna la Bretagne. On sçut de fort bonne heure son évasion à Amboise: on détacha des cavaliers après luy; peu s'en fallut qu'ils ne l'atteignissent, mais la vîtesse de son cheval le sauva, & quelques-uns de sa suite seulement furent pris.

Lettres du Duc d'Orleans au Maréchal de Gié du 11. de Janvier 1486.

Il laissa à Blois une Lettre pour être envoyée au Maréchal de Gié après son départ, par laquelle il luy mandoit que depuis qu'ils s'étoient separez, il avoit reçu un courier du Duc de Bretagne, qui le prioit avec empressement de le venir voir. Le Prince ajoûtoit dans sa Lettre que son voyage ne seroit pas long, & qu'il se rendroit auprès du Roy le plutôt qu'il luy seroit possible.

Lettre de Supplainville. Memoire du Comte de Comminges.

Presque drns le même temps que le Maréchal reçut cette Lettre, on en apporta deux de Bretagne à Madame de Beaujeu, l'une de Guillaume Supplainville Gentilhomme fort employé dans les négociations dès le temps du feu Roy, & une autre du Comte de Comminges. Tout deux luy mandoient que sur le bruit que le Roy devoit aller attaquer Partenai, le Duc de Bretagne avoit résolu de donner retraite dans ses Etats au Comte de Dunois, & même de luy fournir du secours en cas de besoin. Cet avis fit qu'on se moqua d'une autre Lettre que le Prince d'Orange écrivit peu de jours après au Roy, où il disoit qu'il avoit vû le Duc d'Orleans à son arrivée en Bretagne, & qu'autant qu'il avoit pu pénétrer ses intentions, son voyage ne couvroit aucun mauvais dessein, & que ce n'étoit qu'une simple visite qu'il faisoit au Duc de Bretagne.

Lettre de Jean Prince d'Orange à Charles VIII. du 14. Janvier, 1486.

Ligue entre lui & divers autres Seigneurs.

On fut en effet parfaitement convaincu du peu de sincérité de ce Seigneur, lorsqu'on sçut que peu de jours auparavant il s'étoit fait un Traité de Ligue, où il avoit signé avec le Duc de Bretagne, le Duc d'Orleans, Françoise Dame de Dinan & de Châteaubriant, & le Maréchal de Rieux. Ce Traité fut aussi signé peu de temps après par le Comte de Dunois, par Charles Comte d'Angoulême, Alain d'Albret, René Duc de Lorraine, Maximilien d'Autriche, qui vers ce même temps-là fut élu Roy des Romains, & à qui désormais je donnerai cette qualité.

Quel en étoit le prétexte. Déclaration du Duc de Breragne touchant sa succession.

Le prétexte de cette ligue étoit la défense des deux Princesses Anne & Isabelle de Bretagne filles du Duc, que ce Prince quelques mois après la mort de Landois, déclara & fit reconnoître par les Etats de Bretagne pour ses héritiéres dans tous ses Domaines. Il prenoit ces précautions contre la prétention que le Roy avoit sur le Duché de Bretagne. Premiérement en vertu de la cession que la Dame de Brosse avoit faite à Louïs XI. de tous ses droits sur ce Duché en qualité d'héritiére de la Maison de Penthiévre, & qu'elle venoit de renouveller après la mort de son mari. En second lieu sur le Traité que les Seigneurs de Bretagne dans le temps qu'ils étoient réfugiez en France, avoient fait avec le Roy, où ils reconnoissoient que le Duché devoit luy revenir, si le Duc de Bretagne mouroit sans hoirs mâles.

Nouvelle Hist. de Bretagne dans les preuves p. 1439.

C'étoit-là le principal motif du Duc de Bretagne pour faire cette ligue: mais

mais celuy du Duc d'Orleans étoit de satisfaire son animosité contre Madame de Beaujeu, & le chagrin qu'il avoit de la voir toûjours maîtresse du Gouvernement. Le Comte de Dunois ne le sçut pas plutôt en sûreté à la Cour de Bretagne, qu'il travailla avec plus d'activité que jamais à luy gagner des partisans. Il vint secrétement à Paris, d'où il écrivit à Loüis bâtard de Bourbon Comte de Roussillon pour le presser de se déclarer, & à d'autres Seigneurs, dont plusieurs balançoient encore sur le parti qu'ils devoient prendre. Mais il retourna à Partenai sur l'avis qu'il eut que les troupes du Roy y marchoient, pour s'en saisir: car Madame de Beaujeu ayant sçu que le Comte y étoit venu, qu'il faisoit travailler aux fortifications de cette Place, & la remplissoit de munitions de guerre, résolut de ne pas souffrir qu'il y demeurât plus longtemps à cause du voisinage de la Bretagne.

Lettre du Comte de Dunois au bâtard de Bourbon.

Elle luy avoit fait dire de la part du Roy qu'on étoit surpris qu'il eût quitté le lieu de son exil sans ordre: mais que néanmoins on luy laissoit la liberté de venir en Normandie en son Comté de Longueville. Il répondit fiérement qu'étant à Partenai, il étoit dans ses Terres, & qu'il n'en sortiroit pas. On jugea bien par cette réponse qu'il se croyoit en état de soutenir sa désobéïssance, & que le parti des mécontens étoit formé. C'est pourquoy Madame de Beaujeu fit hâter la marche des troupes vers Partenai malgré la rigueur de la saison; car on étoit alors dans le plus fort de l'hyver: mais soit qu'on eût changé de dessein dans la marche, soit qu'on eût affecté exprès de faire courir le bruit qu'on alloit à Partenai, pour attirer toute l'attention des mécontens de ce côté-là, le Roy étant arrivé à Poitiers, prit la route de Guyenne, pour s'assûrer des Places de cette Province, dont le Seigneur de Lescun Comte de Comminges qui étoit toûjours en Bretagne, avoit le Gouvernement.

Jaligny. Hist. de Charles VIII.

On se défioit plus que jamais de ce Seigneur; car quoiqu'il donnât de temps en temps avis de ce qui se passoit à la Cour de Bretagne, & des correspondances que le Comte de Dunois y avoit, on sçavoit d'ailleurs qu'il étoit le favori, & presque tout le conseil du Duc; & on ne faisoit guéres plus de fond sur ses protestations de fidélité, que sur celles du Prince d'Orange, qui avoit encore tout récemment dans une Lettre au Connétable, donné le démenti à tous ceux qui l'accusoient d'entrer dans les intrigues du Duc d'Orleans.

Lettre du Seigneur de Comminges.

Lettre du Prince d'Orange au Connétable.

Le Roy commença par se saisir de Xaintes où étoit Odet d'Aidie * frere de Lescun. Odet s'échapa, & se jetta dans Pons & ensuite dans Blaye, où après quelques jours d'attaque, il se rendit au Roy, qui luy conserva toutes ses Charges, après avoir tiré une promesse de luy qu'il contribueroit de tout son pouvoir à luy soumettre les Villes de Guyenne; & il tint parole; le Roy alla de Blaye à Bourdeaux avec Madame de Beaujeu qui ne l'abandonnoit jamais.

Le Roy se saisit de Xaintes, & soumet ensuite toute la Guyenne.

Il y fut reçu avec toutes les marques d'affection que les Sujets les plus zélez pouvoient donner à leur Souverain. Il parcourut les principales Villes,

Lettre de Charles VIII. au Sieur du Bouchage dans les Memoires de Bethune, vol. cotté 8460.

* Ces deux freres avoient tous deux le même nom.

1486. les, & les voyant toutes parfaitement soumises à ses ordres, il ôta le Gouvernement de Guyenne au Comte de Comminges, & le donna à Monsieur de Beaujeu, qui y laissa le Seigneur de Candale pour son Lieutenant. Les Sénéchaussées & Gouvernemens particuliers des Places possédées par le même Comte furent partagez entre divers Seigneurs, & Gentilshommes dont la Cour étoit sûre. Le Comté de Comminges fut réuni à la Couronne, & l'Amirauté de Guyenne à l'Amirauté de France dans la personne du Seigneur de Graville, qui venoit d'être fait Amiral à la place de Louïs bâtard de Bourbon mort depuis peu de jours. On voit par cette dépouille jusqu'où Lescun avoit poussé sa fortune par son esprit, par son adresse, par son courage, & à quel prix Louïs XI. avoit acheté ses services.

Jaligny Hist. de Charles. VIII.

Le Comte d'Angoulême rentre dans le devoir.

Cette prompte soumission de la Guyenne étonna le Comte d'Angoulême Prince du Sang & un des principaux chefs des mécontens. Il avoit déja levé des troupes pour faire diversion de ce côté-là, supposé, comme il n'en doutoit pas, qu'on portât d'abord la guerre en Bretagne. Il étoit à Cognac fort embarassé, & se tint trop heureux que le Roy voulût bien luy pardonner tout le passé. Il vint à Bourges saluer ce Prince, qui le reçut bien, & luy promit de luy conserver toutes ses pensions & toutes les autres graces qu'il recevoit de la Cour, pourvû qu'il demeurât désormais dans le devoir. Le Sire de Pons obtint aussi sa grace, & mit sa Ville entre les mains du Roy.

Le Comte de Dunois, ou n'osant pas espérer la même faveur, ou ne voulant pas la demander, se donnoit pendant tout ce temps-là de grands mouvemens. Il envoyoit couriers sur couriers en Bretagne & en Lorraine pour avoir du secours, & pour engager sur tout le Duc de Lorraine à faire diversion du côté de Champagne, de Brie, & de Picardie. Il luy représentoit de quelle importance il étoit qu'il se déclarât ouvertement; qu'on se défioit de luy à la Cour, mais qu'on n'en faisoit pas semblant; que Madame de Beaujeu se prévaloit de sa dissimulation; qu'elle faisoit courir le bruit dans tout le Royaume qu'elle étoit en bonne intelligence avec luy, & que ce seul bruit arrêtoit une infinité de Noblesse qui étoit disposée à prendre le parti des Princes; que si on le voyoit en campagne, le Roy seroit obligé d'abandonner la Guyenne, qui seroit bien-tôt déclarée pour les Princes; que faute de cela toutes leurs affaires alloient être ruïnées, & que pour luy en particulier il seroit obligé d'abandonner la partie; qu'il avoit cru d'abord qu'on venoit fondre sur luy; mais qu'après la Guyenne soumise, on ne manqueroit pas de le faire, & qu'il ne devoit pas attendre un meilleur traitement que celuy qu'on avoit fait au Comte de Comminges.

Lettres du Comte de Dunois au Duc d'Orleans, &c. du mois de Fevrier 1486.

Ces Lettres ne produisirent aucun effet; l'espérance dont la Cour flattoit le Duc de Lorraine de luy rendre la Provence, le contenoit toûjours. Il jouoit la Cour en entrant, comme il avoit fait, dans la ligue de Bretagne; mais la Cour le trompoit aussi, en faisant semblant de l'ignorer, & pour luy mieux persuader qu'on n'avoit nulle défiance de luy, on le fit cette même année grand Chambellan; & il en fut la dupe.

Lettre du Roy aux gens des Comptes.

L'en-

L'expédition de Guyenne ne put être ni plus heureuse, ni plus prompte. Le Roy n'étoit parti de Tours au plutôt que vers la my-Janvier, & dès le quinziéme de Mars il avoit pris toutes ses sûretez pour cette Province : de sorte que le vingt-huitiéme du même mois il arriva devant Partenai, que son armée avoit déja investi. Mais le Comte de Dunois voyant bien qu'il n'y pourroit tenir long-temps, n'y étoit plus, & s'étoit sauvé à Nantes auprès du Duc de Bretagne. Le Seigneur de Joyeuse qu'il y avoit laissé pour commander la garnison, refusa de se rendre jusqu'à l'arrivée du Roy, à qui il se soumit moyennant une capitulation tolérable qu'on luy accorda. 1486. Jaligny. Hist. de Charles VIII.

Le Roy assûré de ce côté-là, s'avança avec son armée sur les frontiéres de Bretagne dans l'Anjou, & séjourna à Château-Gontier tout le mois d'Avril, plutôt dans le dessein d'intimider le Duc de Bretagne & les Seigneurs liguez avec le Duc d'Orleans, que pour leur déclarer la guerre ; parce qu'on appréhendoit une diversion du côté de Flandre de la part du Roy des Romains. *Le Roy marche ensuite en Anjou.*

Ce voisinage de l'armée du Roy eut son effet, & causa de la division entre les Barons de Bretagne. Les uns tout dévouez au Duc d'Orleans vouloient qu'on soutînt la guerre contre la France, si elle la déclaroit au Duc de Bretagne. Les autres mieux conseillez, & qui envisageoient le bien public, étoient d'avis que le Duc ne s'obstinât pas à protéger le Duc d'Orleans en exposant le pays à une ruïne entiére ; & entre autres raisons dont ils appuyoient leur sentiment, ils apportoient celle-cy, que la capitale du Duché étoit entre les mains de Jacques Guibé neveu de Landois qui en étoit Gonverneur, & qui, pour avoir moyen de se venger des Seigneurs qui avoient fait périr son oncle, ne manqueroit pas de livrer la Ville au Roy, dès qu'il entreroit en Bretagne. *Ce qui met la division entre les Barons de Bretagne.* Argentré Hist. de Bret. L. 12.

Si-tôt qu'on eut sçû cette dissension, la Cour de France résolut d'en profiter. Le Roy envoya au Maréchal de Rieux qui étoit de ce dernier avis, André d'Espinai Breton Archevêque de Bourdeaux, & le Seigneur du Bouchage, pour leur dire qu'il n'avoit point intention de faire la guerre au Duc de Bretagne, pourvû qu'il cessât de protéger & de retirer dans ses Etats ses Sujets rebelles ; qu'il luy offroit son amitié à cette condition ; que si les Seigneurs bien intentionnez pour la paix vouloient l'obliger à l'accepter, il retireroit ses troupes des frontiéres ; mais que comme il sçavoit que le Duc étoit porté d'inclination & par sa haine contre la France à maintenir les factieux, il offroit aux Seigneurs de Bretagne autant de troupes qu'ils souhaiteroient, seulement pour obliger le Duc d'Orleans & ses adhérans à sortir du pays. Cette proposition fut assez goûtée, & le Roy pour leur marquer son desir de conserver la paix, se retira de l'Anjou avec la plus grande partie de son armée. Mais ce n'étoit pas là le véritable motif de sa retraite. Il en avoit un autre qui l'obligeoit de s'approcher de l'autre extrémité de son Etat avec ses troupes.

1486. Maximilien Roy des Romains étoit convenu avec les Princes liguez de faire diversion du côté de Picardie & d'y commencer la guerre, ayant assûrance d'être bien secondé, dès que l'affaire seroit engagée.

Il retourne à l'autre extrémité du Royaume pour s'opposer au Roy des Romains.

Prétextes qu'avoit celui-ci de faire la guerre à la France.

Ce Prince ne manquoit pas de prétextes d'attaquer la France. Le Traité d'alliance fait par Madame de Beaujeu avec les Communautez de Flandre pour empêcher qu'il n'eût la tutelle de son fils Philippe d'Autriche, quoique la plûpart des autres Provinces des Pays-bas la luy eussent déférée, & les secours qu'on avoit envoyez de France aux Flamans pour les soutenir contre luy, en étoient un plus que suffisant. De plus on avoit fait alliance avec les Liégeois *envers tous & contre tous*; & cette République étoit alors en guerre ouverte avec le Roy des Romains. Ainsi ce Prince prétendoit que le Roy n'ayant excepté ni luy, ni l'Empereur dans ces termes du Traité de ligue, avoit violé les anciens Traitez faits entre la France & l'Empire. C'est pourquoy sans autre déclaration de guerre, il fit faire des hostilitez par ses troupes sur les Terres de France. Salasar Gouverneur de Douai surprit Terouane: Mortagne fut aussi enlevée; & Maximilien afin de rendre la pareille au Roy qui avoit traité contre luy avec les Flamans, écrivit aux Bourgeois de Paris une Lettre qu'il leur envoya par un Héraut, pour les exhorter à la réforme du gouvernement de l'Etat, que Monsieur & Madame de Beaujeu, ainsi qu'il le disoit, gouvernoient très-mal.

Réponse du Conseil du Roy des Romains aux Lettres du Roy.

Haræus Annal. Brabant.

Jaligny. Hist. de Charles VIII.

Il s'étoit accommodé avec les Flamans qui à la fin l'avoient reconnu pour tuteur de Philippe d'Autriche. Il avoit tiré ce jeune Prince des mains des Gantois, & l'avoit fait conduire à Malines; de sorte que plus tranquille chez luy qu'il n'avoit été par le passé, il commençoit à agir conformément aux intentions des mécontens de France, & à exécuter le Traité qu'il avoit fait avec eux.

Le Roy sur ces nouvelles s'étoit rendu avec des troupes à Beauvais, pour veiller sur les mouvemens du Roy des Romains: & ce fut-là que la Ville de Paris luy envoya la réponse qu'elle faisoit à la Lettre de ce Prince, qui dut en être aussi mécontent, que le Roy eut sujet d'être satisfait de la fidélité de sa Capitale. On renvoya le Héraut Flaman que les Parisiens avoient fait conduire à la Cour, & le Chancelier luy ordonna de porter à son Maître les justes plaintes du Roy, touchant les entreprises qu'il avoit faites sur les Terres de France.

Quelles étoient ses forces & ses desseins.

Cependant le Maréchal de Gié & le Seigneur d'Esguerdes avoient pourvû à la fureté de la frontiére, & harceloient continuellement l'armée du Roy des Romains avec un camp volant; mais ils ne purent l'empêcher de ravitailler Terouane, lorsqu'elle étoit sur le point de se rendre faute de vivres.

L'armée ennemie qui étoit de dix à douze mille hommes, perdit le reste de la campagne à faire diverses marches sur les frontiéres de Picardie. L'intention du Roy des Romains étoit d'assiéger Guise: mais les deux Géné-

Généraux François qui côtoyoient toûjours son armée, ayant pénétré son dessein, y envoyérent Brézé Sénéchal de Normandie, & renforcérent tellement la garnison, qu'il n'osa attaquer cette Place. Il fut contraint, faute d'avoir de quoy soudoyer ses troupes, de les séparer. Deux mille Allemans de cette armée ennuyez de n'être point payez, desertérent tous ensemble, & vinrent se rendre à Brézé; ce Seigneur les envoya au Roy à Compiegne, où l'on leur donna des sauf-conduits & de l'argent pour repasser en leur pays. 1486.

Suites de la division des Seigneurs Bretons.

Le Roy des Romains avoit espéré que dès qu'il auroit attiré le Roy sur la frontiére, il se feroit quelques mouvemens soit du côté de Bretagne, soit en Guyenne, ou en quelques autre endroit du Royaume, & cela sur la parole que luy en avoient donnée les Princes liguez. Mais les dissensions des Seigneurs Bretons & les bons ordres que Madame de Beaujeu avoit donnez par tout, ne permirent pas aux mécontens de faire aucune entreprise. Au contraire cette Princesse sçut alors si adroitement manier l'esprit du Connétable de Bourbon, qui étoit venu trouver le Roy à Beauvais où le Comte de Vendôme l'avoit invité de sa part, qu'elle le gagna entiérement, & le réconcilia avec Monsieur de Beaujeu son mari frere cadet de ce Prince. La grande puissance du cadet faisoit le sujet de la jalousie de l'aîné : mais on fit comprendre à celuy-cy qu'il étoit & du bien de l'Etat, & même de l'interêt de la Maison de Bourbon, qu'ils fussent ensemble en une parfaite intelligence.

Instruction du Roy au Comte de Vendôme pour le Connétable.

Comines & plusieurs autres sont convaincus d'être mal intentionnez pour le Roy.

Il donna une grande marque de la sincérité de sa réconciliation, en ce que la Princesse luy ayant dit qu'elle sçavoit qu'il avoit dans sa maison deux Gentilshommes qui entretenoient correspondance avec le Duc d'Orleans, il consentit à les éloigner de sa personne. Ces deux Gentilshommes étoient le Seigneur de Culant, & le Seigneur d'Argenton, plus connu sous le nom de Philippe de Comines, qui chagrins de n'avoir pas le même crédit sous le present Regne, que sous le précedent, étoient mêlez dans les intrigues du Duc d'Orleans, & l'informoient de ce qui se passoit à la Cour. En quoy Philippe de Comines s'éloignoit beaucoup de la belle Morale qu'il debite de temps en temps dans ses Histoires, touchant la droiture & la fidélité des sujets envers leur Souverain.

Jaligny Histoire de Charl. VIII.

On eut dequoy les convaincre de leur infidelité par des lettres en chiffre, qui furent interceptées au mois de Janvier suivant, par lesquelles on reconnut qu'outre ces deux Seigneurs il y avoit encore à la Cour bien d'autres gens mal affectionnez au Roy. De ce nombre étoient Geoffroy de Pompadour Evêque de Perigueux, George d'Amboise Evêque de Montauban & Bussy son frere. On les arrêta tous, & Philippe de Comines écrit de luy-même, qu'il fut mis dans une de ces cages, dont j'ay parlé sur la fin du regne de Loüis XI. & qu'il y demeura huit mois. On soupçonna aussi l'Evêque d'Albi, frere de l'Evêque de Montauban d'être de la cabale. On envoya des gens pour l'arrêter; mais ayant été averti, il se sauva à Avignon, & se disculpa depuis.

Comines l. 6. chap. 12.

Jaligny Histoire de Charl. VIII.

Quel-

1486.

Traité avantageux pour ce Prince fait avec la faction contraire au Duc d'Orleans.

Quelque temps avant cette découverte, le Roy ayant eu nouvelle que le Duc de Bretagne étoit fort malade, partit de Compiegne & s'avança avec des Troupes jusqu'à Tours, en resolution d'entrer en Bretagne, & de s'en saisir au cas que ce Prince mourût : mais la maladie n'ayant point eu de suite, il revint à Amboise au mois de Novembre, & y resta pour prendre des mesures avec la faction des Seigneurs de Bretagne contraire au Duc d'Orleans. L'Archevêque de Bourdeaux * & le Seigneur du Bouchage firent avec eux à Châteaubriand un Traité très-avantageux au Roy, malgré tous les efforts du Prince d'Orange, qui fit son possible pour rompre cette négociation, & pour réunir tous ces Seigneurs en faveur du Duc d'Orleans.

Leur unique crainte étoit, que le Roy sous pretexte de les aider à faire sortir de Bretagne le Duc d'Orleans, ne s'emparât luy-même de ce Duché : & tout leur soin dans ce Traité, fut de prendre des précautions sur cet article fort delicat pour l'exécution.

Articles qu'il contenoit.

Argentré Histoire de Bretagne. l. 12.

Il fut donc arrêté, premiérement que le Roy ne feroit entrer en Bretagne que quatre cens Lances, & quatre mille hommes de pied, à moins que les Barons ne luy en demandassent davantage.

Secondement, que le Roy du vivant du Duc ne pretendroit rien au Duché de Bretagne.

Troisiémement, qu'il ne feroit ni prendre ni assieger aucune Ville ni aucune forteresse du Pays, & que ses Troupes n'y prendroient rien sans payer.

Quatriémement, que lorsque le Duc d'Orleans, le Comte de Dunois & les autres François rebelles seroient mis hors de Bretagne, il en retireroit ses Troupes. A ces conditions les Seigneurs de cette faction s'engageoient à prendre les Armes pour son service, & à ne les point quitter que les François rebelles ne fussent hors de la Cour & du Duché. Ce Traité fut porté au Roy par l'Archevêque de Bourdeaux, & aussi-tôt signé par ce Prince.

1487.

Inquiétude qu'en conçut la Cour de Bretagne.

Autant que cette nouvelle causa de joye à la Cour de France, autant donna-t'elle d'inquiétude à celle de Bretagne & aux Alliez du Duc ; & il y eut pendant tout l'hyver bien des négociations pour former une ligue contre le Roy. Le Duc faisoit grand fond sur la diversion du Roy des Romains du côté de Picardie. Il le sçavoit extrémement animé contre la France, & disposé à tout entreprendre pour luy susciter des ennemis. En effet le Roy des Romains sollicita vivement le Duc de Lorraine de se declarer ouvertement contre la France : mais ce Prince étoit retenu par l'esperance d'être remis en possession de la Provence, dont Madame de Beaujeu l'entretenoit toûjours, quoique le Roy en eût fait la réunion à la Couronne l'année précédente. Le Roy des Romains fit les mêmes instances auprès du Roy de Castille, & puis auprès du Duc de Savoye, qui étoit actuellement en differend avec le Roy, touchant l'hommage du Marquisat de Saluces. Tout cela fut inutile. Le malheur de Maximilien d'Autriche, étoit qu'il n'avoit point d'argent, qui

Acte de cette réunion.

Guichenon Hist. de Savoye.

* André d'Espinai.

qui est souvent le nerf de la négociation, aussi-bien que de la guerre; & puis les Flamans luy faisoient toûjours beaucoup de peine. 1487.

D'ailleurs ils voyoient le Connétable de Bourbon parfaitement réuni avec Monsieur & Madame de Beaujeu, le Comte d'Angoulême hors d'état de rien entreprendre; parce que depuis son accommodement forcé, il étoit veillé de près par les Commandans que le Roy avoit mis dans les Pays d'au-delà de la Loire. Pour ce qui est du Seigneur d'Albret, ils étoient persuadez de sa bonne volonté; mais il étoit fort éloigné, & ne pouvoit sans grand danger s'exposer à les venir joindre avec ses Troupes.

Ils ne laisserent pas cependant de compter sur luy, prétendant l'engager à hasarder le passage, par un motif auquel ils sçavoient qu'il seroit très-sensible. On luy avoit déja fait esperer d'épouser Anne de Bretagne fille aînée du Duc. Le Comte de Dunois conseilla à ce Prince de le presser de nouveau par cet endroit. Le Duc d'Orleans & le Prince d'Orange en furent d'avis, quoyque l'un & l'autre fussent bien resolus à empêcher ce mariage; parce que le Duc d'Orleans y prétendoit, & que le Prince d'Orange traitoit actuellement là-dessus avec le Duc en faveur du Roy des Romains. Le Seigneur d'Albret qui ne croyoit pas avoir de si dangereux Rivaux, & ébloui par l'idée de cette haute fortune, donna dans le piége. Il promit d'amener des Troupes au secours du Duc de Bretagne, & de faire en sorte que sa compagnie de cent lances, qui étoit actuellement dans l'armée du Roy, passât du côté du Duc. Ce Traité fut conclu par le moyen de Madame de Laval Sœur du Seigneur d'Albret, laquelle étoit actuellement en grand credit à la Cour de Bretagne.

Argentré Hist. de Bret. l. 12.

Belcarius lib. 4.

Cependant le Roy dès le mois de May s'avança jusqu'à Laval avec son armée; & soit qu'il eût obtenu le consentement des Seigneurs de Bretagne, pour ne pas s'en tenir tout-à-fait aux termes du Traité, soit qu'il ne jugeât pas à propos de s'y astraindre, il ne se contenta pas de faire entrer quatre cens Lances & quatre mille hommes de pied en Bretagne, mais il y envoya trois corps d'armée, dont le moindre sous la conduite de saint André, étoit de quatre cens hommes d'armes & de cinq mille d'infanterie. Gilbert de Bourbon Comte de Montpensier en commandoit un autre plus nombreux; & le troisiéme marchoit sous les ordres de Louïs de la Trimouille. Tout cela joint aux Seigneurs Bretons & à leurs vassaux, faisoit une armée incomparablement plus forte que celle du Duc d'Orleans. Ce Prince ayant laissé le Prince d'Orange pour commander à Nantes, vint assembler ses troupes à Mâlétroit, où dans la revûë elles se trouvérent de seize mille hommes de pied & de six cens lances.

Le Roy marche dans cette Province avec son armée.

Argentré Histoire de Bret. liv. 12.

Les trois armées Françoises se réunirent devant Ploermel, pour aller après la prise de cette place droit au Duc de Bretagne, qui dès qu'il eut appris que le siége étoit formé, se mit en devoir d'aller au secours. Mais il fut bien surpris de voir tout à coup deserter presque toutes ses troupes, pat les intrigues d'un nommé Maurice du Menez bas Breton, qui avoit

1487. été autrefois au service de France. Celuy-cy répandit le bruit, qu'il y avoit une intelligence pour livrer le Duc au Roy, & que les François de l'Armée Bretonne étoient convenus qu'au moment qu'on en viendroit aux mains, ils se tourneroient du côté du Roy de France, se saisiroient du Duc, & abandonneroient tous les Bretons à la merci de l'Armée ennemie. Sur ce seul bruit les soldats se débandérent, & le Duc put à peine retenir quatre mille hommes, avec lesquels il alla se jetter dans Vannes.

Prise de Ploermel, suivie de celle de Vannes d'où le Duc eut le bonheur de s'échaper.

Cette nouvelle fit hâter le siege de Ploermel, qui fut pris d'assaut & pillé: & l'armée sans tarder, marcha droit à Vannes, pour y assiéger le Duc. Par bonheur pour ce Prince qui étoit perdu, le Prince d'Orange arriva en même-temps à Vannes par Mer, avec des Vaisseaux qu'il avoit chargez de troupes au Croisic, dans la crainte que le Duc ne fût investi dans Vannes par l'Armée Françoise. Il le fit sur le champ monter sur un Vaisseau, envoya Coetquen grand Maître de Bretagne, pour garder Dinan, dont il étoit Gouverneur, & ordonna à la Moussaye de marcher le plus vîte qu'il luy seroit possible avec la cavalerie qu'il commandoit, pour s'asseurer de Nantes, où le Duc retournoit, & où il ne doutoit pas que l'Armée Françoise ne vînt l'assiéger.

Siége de Nantes.

Jaligny Histoire de Charles VIII. Argentré loc. cit.

Vannes consternée par la fuite du Duc, ne fit point de résistance. Les François y trouvérent son bagage qu'il n'avoit pas eu le temps de faire embarquer, & l'infanterie qu'il y avoit laissée prit parti dans l'Armée du Roy. Ce que le Prince d'Orange avoit prévû ne manqua pas d'arriver. L'Armée Françoise marcha à Nantes, & le Roy pour être plus près du siége, vint de Laval à Ancenis. La Moussaye étoit entré dans Nantes un peu auparavant avec six cens chevaux seulement de deux mille huit cens qu'il y conduisoit; parce qu'ayant été attaqué en chemin par André de l'Hôpital, il avoit été défait, une partie de ses gens tuez, & presque tout le reste dissipé.

Nantes étoit une Ville très-forte pour ce temps-là, & bien munie: la garnison étoit nombreuse, & n'avoit garde de manquer de résolution ayant le Duc à sa tête, & avec luy le Prince d'Orange, le Duc d'Orleans, le Comte de Comminges, & beaucoup de Noblesse Françoise & Bretonne.

Placard de la Tréve entre la France & l'Angleterre.

Le Comte de Dunois n'y étoit pas: il étoit allé s'embarquer à saint Malo avec le Sire Olivier de Coetmen pour passer en Angleterre, & tâcher d'obtenir quelque secours du Roy Henri VII. C'étoit une chose fort incertaine que ce secours: car ce Prince dès qu'il eut été couronné, avoit fait une Tréve de trois ans avec la France, & il étoit redevable de sa Couronne à Madame de Beaujeu, qui luy avoit fourni des Vaisseaux & des Troupes pour passer la Mer.

Le Comte de Dunois y jette du secours.

Le siége fut commencé le 10. de Juin. L'Armée Françoise n'étoit pas assez nombreuse pour enveloper entiérement la Ville. Mais il n'y avoit que

que le côté de la Loire, qu'on appelle la Fosse, qui ne fût pas investi. 1487.
La deffense fut aussi vigoureuse que l'attaque; & les Generaux François reconnoissoient tous les jours de plus en plus la difficulté de l'entreprise. Elle augmenta beaucoup par le secours que le Comte de Dunois jetta dans la Place.

En reçoit un autre du bâtard de Bourgogne.

Ce Comte avoit mis quatre fois à la voile pour sortir du port de saint Malo, & avoit été contraint autant de fois de relâcher par le vent contraire. Sur ces entrefaites, Baudouin bâtard de Bourgogne fils du Duc Philippe le Bon, arriva dans ce même port avec quinze cens hommes que le Roy des Romains envoyoit au secours du Duc de Bretagne. C'étoit un grand effort qu'il avoit fait, vû l'embarras que luy causoit l'activité du Seigneur d'Esguerdes sur les frontiéres de Flandre: mais l'esperance que le Duc luy donnoit du mariage de sa Fille aînée, luy faisoit negliger tout le reste pour gagner ses bonnes graces.

Et entre lui-même dans la place avec quatre mille hommes.

Jaligny Histoire de Charles VIII. Argentré loc. cit.

Le Comte de Dunois voyant ce secours inesperé venu si à propos, & ne pouvant se répondre du succès de son voyage d'Angleterre, ni du temps qu'il y faudroit employer, ni de divers accidens qu'il est impossible de prévoir en matiére de guerre, & qui pourroient causer la perte de Nantes pendant son absence, se détermina, au lieu de s'embarquer, à conduire ces Troupes à Nantes. Il fut confirmé dans cette résolution, par l'effet que le danger où étoit le Duc de Bretagne de tomber entre les mains du Roy de France, avoit causé dans l'esprit des peuples. Ils s'assembloient en plusieurs endroits, & cherchoient par tout un chef, qui les menât au secours de leur Prince. Le Comte de Dunois leur fit dire qu'il étoit à leur service, & leur donna un rendez-vous. Ils s'y trouvérent au nombre de plus de soixante mille; mais la plûpart mal armez, & qui n'avoient jamais vû la guerre. Il choisit parmi cette multitude quatre ou cinq mille hommes, dont il forma des compagnies de Cavalerie & d'infanterie. Les ayant joints au secours de Flandre, il les conduisit à Nantes, & y entra sans resistance avec toute cette troupe, par l'endroit que les François n'avoient pu investir. Plusieurs désertérent peu de temps aprés; mais ce mal fut aussi commun aux assiégeans; & ce qui le causa principalement parmi eux, fut le mécontentement des Seigneurs de Bretagne, qui voyoient presser leur Duc par les François beaucoup plus qu'il n'avoient prétendu, & bien au-delà des bornes du Traité de Chateaubriant. De sorte qu'ils ne tenoient pas fort la main à retenir leurs vassaux, & ne s'exposoient pas eux-mêmes volontiers durant le siége d'une Place, qu'ils ne vouloient pas que l'on prît. On s'apperçut bien-tôt de la source d'un desordre où il étoit difficile de remédier: & enfin comme l'Armée diminuoit notablement de jour en jour, le Roy commanda sur la fin de Juillet qu'on levât le siége aprés six semaines inutilement employées à cette entreprise, à laquelle on ne s'étoit engagé, que dans l'esperance que la consternation où se trouvoit alors le Duc de Bretagne pourroit la faire réussir.

Ce qui oblige le Roy d'en lever le siége.

La suite de cette Campagne ne lui est pas moins avantageuse pour cela.

Ce mauvais succès n'empêcha pas le Roy d'asseurer de bons quartiers à ses Troupes dans la Bretagne. Il obligea le Seigneur d'Avaugour Bâtard

1487. tard du Duc de Bretagne, de luy livrer Clisson, pour y mettre garnison Françoise, & le Seigneur de Laval de recevoir des Troupes dans le Château de Vitré Place importante, & d'où pendant l'hyver les François faisoient des courses jusqu'aux portes de Rennes, de Nantes, & de Dinan. Il fit attaquer Dol, qui fut pris d'assaut & pillé. De sorte que quand le Roy quitta la Bretagne sur la fin d'Octobre, il y étoit maître de Clisson, de la Guierche, d'Ancenis, de Chateaubriant, de Vitré, de Vannes, de Dol, de saint Aubin du Cormier, de Ploermel, & de Rhedon: mais cette derniere place fut peu de temps après livrée au Duc, par un Gentilhomme Breton qui y commandoit; & ce fut une perte considérable pour les François, parce qu'elle les rendoit maîtres d'une grande étenduë du plat pays.

Jaligny.

Etat de la Guyenne.

Durant cette Campagne le Roy ne fut pas moins heureux ailleurs, qu'il l'avoit été en Bretagne. Le Seigneur de Candale son Lieutenant en Guyenne, reçut ordre d'assembler la Noblesse de cette Province & celle du Poitou, afin de couper le passage au Seigneur d'Albret, qui marchoit à la tête de quatre mille hommes au secours de Nantes, pour meriter par cet exploit, l'honneur & l'avantage de devenir gendre du Duc, à quoy il aspiroit depuis long-temps sur les promesses réïterées qu'on luy en avoit faites, & qu'on n'avoit pas beaucoup d'envie de tenir. Il avoit bien du chemin à faire avant que d'y arriver, & Candale eut tout le temps d'assembler son monde.

Soumission du Seigneur d'Albret.

Jaligny.

Dès que sa petite Armée fut en état, il marcha au devant du Seigneur d'Albret. Il le joignit au Château de Nontron sur les confins de l'Angoumois & du Limousin, & le serra de si près, que non seulement il l'arresta au passage; mais encore il luy coupa le retour en son pays. Le Seigneur d'Albret se voyant presque enveloppé, n'eut point d'autre parti à prendre que celuy de la soumission. Il offrit à Candale de congédier son Armée, & de s'engager par une nouvelle promesse d'être desormais fidelle serviteur du Roy. Ce Général ayant pris l'avis des principaux de l'Armée, jugea qu'il étoit à propos de ne le pas pousser à bout. Il traita avec luy; & après avoir pris des ôtages, il envoya au Roy le Traité pour le ratifier. Le Roy le fit pour ne pas chagriner ceux qui y avoient signé, quoi qu'il ne fût pas fort content qu'on eût laissé échaper un homme, auquel il ne pouvoit se fier ensuite de l'expérience qu'il avoit faite plusieurs fois de son infidélité. La suite montra qu'il avoit raison; car un aussi grand avantage que celuy d'épouser l'héritiere de Bretagne, engagea toûjours ce Seigneur à tout sacrifier, tandis qu'il espera d'y parvenir.

Etat de la Picardie.

Ce fut-là l'unique affaire considérable qui se passa de ce côté-là: mais d'Esguerdes qui commandoit sur les frontiéres d'Artois, y donna aussi de nouvelles preuves de sa prudence & de son activité. Outre qu'il étoit Gouverneur de Picardie, le Roy l'avoit fait son Lieutenant-General, & luy avoit donné le commandement des Armes sur toute cette frontiére; & quoy qu'il n'eût que très-peu de Troupes en campagne, le Roy des Romains

Jaligny. Haræus.

mains n'avoit osé rien entreprendre, excepté de ravitailler une seconde fois Terouane, que ce Seigneur avoit réduite à l'extremité par un blocus. 1487. La Ville de saint Omer, qui par le Traité d'Arras devoit être neutre en cas de rupture entre les deux Roys, étoit d'inclination beaucoup plus Austrichienne que Françoise, & avoit sous-main favorisé le secours de Terouane. Elle avoit même fait un Traité secret avec le Roy des Romains, par lequel elle devoit dans peu de temps recevoir une garnison de ses Troupes, & se declarer ouvertement contre la France.

Surprise de S. Omer & de Terouane par les troupes du Roy.

D'Esguerdes instruit de toutes ces intrigues, & n'ayant pas dequoy en prévenir l'effet à force ouverte, eut recours au stratagéme, & avec six cens hommes seulement surprit S. Omer la nuit du vingt-huitiéme d'Avril. Quand il s'en fut rendu maître, il fit paroître tant de fermeté, & disposa cette poignée de gens dans les quartiers de la Ville avec tant d'ordre que les Bourgeois n'osérent branler, quoy qu'ils eussent parmi eux plus de douze mille hommes portant Armes & accoutumez à la guerre. Deux ou trois mois après il s'empara de Terouane à peu près de la même maniére, & avec le même bonheur.

Defaite du Seigneur de Ravestein.

Deux jours après la prise de cette place, il défit à demi-lieuë de Béthune, le Seigneur de Ravestein, luy tua beaucoup de monde, prit le Comte d'Egmond, le Comte de Nassau, le Seigneur de Bossut, & quelques autres Gens de marque. Le Maréchal de Gié étoit avec d'Esguerdes à ce combat, & le Seigneur de Beaumont de la Maison de Polignac eut l'honneur d'aller le premier à la charge & de se distinguer beaucoup en cette rencontre. D'Urfé Grand Ecuyer de France s'empara aussi après huit jours de Siége de la Ville & du Château de Couci qui appartenoient au Duc d'Orleans. Cette prise ne fut pas le coup le moins important de cette campagne; parce qu'on apprehendoit que le Commandant n'y reçût des Troupes du Roy des Romains, qui eussent extrémement incommodé le Vermandois. Ce furent là les expeditions militaires les plus considérables de cette année, qui firent beaucoup d'honneur au Gouvernement de Madame de Beaujeu. Elle revint à Paris avec le Roy vers la fin du mois de Décembre.

Jaligny.

Suivie de nouvelles Négociations.

Les négociations succédérent aux combats, comme c'est assez l'ordinaire pendant l'hyver. Le Roy dont l'authorité s'affermissoit tous les jours, ne menageoit plus guéres le Duc d'Orleans. Il avoit fait saisir toutes ses places & toutes ses Terres, & raser les murailles de Partenai, qui appartenoit au Comte de Dunois; & il commençoit à faire ses préparatifs pour rentrer au printemps prochain en Bretagne: mais il ne devoit pas s'attendre à y trouver les mêmes facilitez que dans la derniére campagne; parce que les dispositions des Seigneurs Bretons n'étoient plus les mêmes à son égard.

Feintes demarches des Ducs de Bretagne & d'Orléans pour la paix.

Le Traité qu'on avoit fait avec eux à Chateaubriant n'avoit été en aucune maniére observé. Une grosse Armée étoit entrée en Bretagne; on s'y étoit emparé de plusieurs Villes contre le premier & le troisiéme article

1487. ticle du Traité, & le Siége de Nantes avoit assez fait connoître qu'on vouloit se saisir du Duc & envahir le Duché, contre ce qui avoit été promis dans le second. Madame de Beaujeu avoit en une occasion parlé au Maréchal de Rieux d'une maniére à luy faire connoître, qu'elle étoit résoluë de se servir du droit de la Guerre dans toute son étenduë, & l'on sçavoit qu'elle avoit parole du Roy d'avoir pour sa part de la conquête, le Comté Nantois. Il n'en falloit pas davantage à ces Seigneurs, pour les faire penser sérieusement à se réconcilier avec leur Duc, qui de son côté étoit fort disposé à leur accorder leur grace. Il se fit sur cela secrétement des avances de part & d'autre, dès que le Roy fut sorti du Duché, & il fut conclu dans le Conseil des Ducs de Bretagne & d'Orleans, d'envoyer à la Cour de France le Comte de Comminges pour deux fins. La premiére pour amuser le Roy par l'espérance de la paix, & obtenir par ce moyen que les garnisons Françoises traitassent le pays pendant l'hyver avec moins de rigueur. La seconde, pour traiter avec le Maréchal de Rieux qui avoit suivi la Cour, & achever de le déterminer à quitter le parti de France.

Argentré l. 12.

La Cour les penetre. Jaligny.

Dès que Madame de Beaujeu vit Comminges nommé pour cette Ambassade, elle jugea bien que ce n'étoit qu'une feinte & une pure cérémonie. On s'en apperçut bien-tôt par les propositions qu'il fit dans l'Audience qu'on luy donna au Pont de l'Arche au mois de Décembre. Il n'auroit pas fait des demandes moins recevables, quand le Duc de Bretagne auroit eu sur le Roy les avantages que ce Prince avoit sur la Bretagne. On ne laissa pas de l'écouter avec patience, & le Roy luy fit paroître beaucoup plus de desir pour la paix, qu'il n'en avoit effectivement; mais on l'expédia au plutôt. Il trouva toutefois assez de temps pour venir à bout du Maréchal de Rieux qu'il gagna entiérement, & qui luy promit de conclure incessamment avec le Duc de Bretagne. La retraite subite de ce Maréchal en Bretagne ne laissa plus aucun doute de ses intelligences avec le Duc. On sçut que ce Prince assembloit des Troupes; qu'il avoit encore fait solliciter le Seigneur d'Albret & le Roy d'Angleterre, pour en obtenir du secours, & que malgré toutes ses démarches pour la paix, il étoit déterminé à soutenir la guerre. C'est pourquoy le Roy dès le mois de Février, usant de son droit de Souverain, le cita pour comparoître devant la Cour des Pairs, comme coupable de fellonnie. Le Duc d'Orleans fut pareillement cité, & on travailla à leur procès, aussi-bien qu'à celuy de Comines, des Comtes de Comminges, & de Dunois, & de quelques autres: mais avant qu'on eût achevé toutes les procédures, le Roy fut obligé de marcher sur les frontiéres de Bretagne, pour arrêter les progrez du Maréchal de Rieux réuni avec son Prince, & du Duc d'Orleans, qui avant l'arrivée de l'armée Françoise, avoient repris Ancenis, Chateaubriant, & Vannes. Le Seigneur d'Albret étoit aussi arrivé en Bretagne avec quatre mille hommes, non pas par le chemin qu'il avoit pris la premiére fois, où il auroit été infailliblement arrêté, mais par mer, ayant loué des Vaisseaux à Fontarabie, desquels il s'étoit servi pour passer avec tout son monde. Dès qu'il fut à Nantes, sa compagnie de cinquante

1488. *Et les fait citer tous deux pour cause de fellonnie.*

Vie de Louïs de la Trimouille. Jaligny.

quante hommes d'armes, qui étoit en Bretagne avec les autres troupes du Roy, deserta & vint le joindre. Mais les affaires changérent de face, dès que l'Armée du Roy composée de douze mille hommes choisis, fut entrée en Bretagne, sous la conduite de Louïs de la Trimouille.

1488. *L'armée du Roy ne laisse pas de marcher en Bretagne.*

Il reprit Chateaubriant & Ancenis, & les fit raser. Alors les Ducs de Bretagne & d'Orleans firent de nouvelles propositions de paix; & le Comte de Dunois ayant reçû un sauf-conduit, vint trouver le Roy à Angers. Ce Prince affecta de le bien recevoir; quoi qu'il le regardât comme le principal Auteur de la révolte du Duc d'Orleans. Le Comte de son côté fit de grandes soumissions de la part des deux Princes: mais comme il demandoit pour conditions du Traité, la restitution des places prises en Bretagne, & des dédommagemens pour les pertes que luy & les autres avoient faites pendant cette guerre, il fut renvoyé sans avoir rien conclu: & le Roy poursuivit le dessein qu'il avoit formé du siége de Fougéres, une des plus fortes places de la frontiére de Bretagne, qui en étoit comme la clef du côté de France; & que le Duc par cette raison avoit mise en état de se bien défendre.

Expeditions qu'elle y fit. Vie de Louïs de la Trimouille.

Les Bretons avoient beaucoup compté sur la longue resistance de Fougéres, où il y avoit deux ou trois mille hommes de garnison sans les Bourgeois. Leur projet étoit de venir la secourir, quand les troupes Françoises auroient été diminuées & fatiguées par ce Siége. Mais l'Artillerie du Roy qui étoit forte, ayant été très-bien servie, & la Trimouille ayant détourné la riviére de Coësnon qui passe par cette Ville, la réduisit en huit jours dans la nécessité de capituler, & s'en rendit maître, aussi-bien que de la forteresse de S. Aubin du Cormier qu'il fit attaquer en même-temps.

Cette prise étonna le Duc d'Orleans & les Generaux Bretons. Elle ne leur fit point toutefois changer la résolution où ils étoient de donner bataille. Ils continuérent leur marche vers Fougéres: mais dans le chemin il arriva une chose capable de tout deconcerter dans l'Armée Bretonne, qui s'étoit campée au Bourg d'Andouillé sur le chemin de Rennes à saint Aubin.

Argentré l. 12. Vita Ludovici Aurelianensis.

Le Duc d'Orleans & le Seigneur d'Albret étoient à l'égard l'un de l'autre dans des dispositions, où sont naturellement deux rivaux. Le Duc d'Orleans étoit beaucoup mieux reçû de la Princesse de Bretagne que le Seigneur d'Albret, qui n'en étoit nullement aimé, & qui s'en appercevoit bien. Il se trouvoit en effet beaucoup de différence entre ces deux concurrens. Il n'y avoit rien qui ne plût dans la personne du Duc d'Orleans: il étoit jeune, bien-fait, adroit à tous les exercices du corps, poli, & par dessus tout cela premier Prince du Sang de France, & héritier presomptif de la couronne. Le Seigneur d'Albret au contraire avoit déja quarante-cinq ans, le visage couprosé, n'étoit Seigneur que d'un petit Etat, & vassal de la Couronne de France. Il avoit d'un premier mariage trois fils & quatre filles; & la Princesse, quoy-qu'elle n'eût pas encore douze ans,

Concurrence du Duc d'Orleans & du Seigneur d'Albret dans leurs vuës pour la Princesse de Bretagne. Jaligny.

1488. ans, connoissoit déja très-bien cette inégalité des deux partis; mais d'ailleurs le Seigneur d'Albret avoit des promesses positives du Duc de Bretagne & de plusieurs Barons pour ce mariage: & Madame de Laval sa sœur étoit toute-puissante en cette Cour. Dans le fond on les amusoit tous deux, & le Duc avoit déja dès le mois de Septembre précédent conclu le mariage de sa Fille avec le Roy des Romains, par l'entremise du Prince d'Orange. Mais le Duc d'Orleans & le Seigneur d'Albret qui ignoroient cette intrigue, ou qui du moins ne croyoient pas la chose si avancée, n'en avoient pas moins de jalousie l'un contre l'autre: la hayne & la défiance mutuelles étoient égales à la jalousie, & ils se tenoient tous deux sur leurs gardes, pour ne se point laisser surprendre.

Argentré liv. 12.

Donne lieu à une querelle entre ces deux Rivaux.

Comme ils étoient campez à Andouillé, & que le Duc d'Orleans étoit retiré dans son quartier, on vint luy dire vers le minuit, que des Troupes du Seigneur d'Albret s'en approchoient. Ce Prince fait aussi-tôt avertir les siennes qui accoururent, & se rangérent en bataille devant sa tente. Ces mouvemens répandirent l'allarme dans tout le camp, & toute l'Armée se mit sous les armes. Les principaux Chefs s'étant rendus au quartier d'Orleans, le Prince leur fit ses plaintes de la trahison tramée contre sa personne. Le Seigneur d'Albret, & le Maréchal de Rieux qui étoit aussi soupçonné de tremper dans la conspiration, arrivérent presque en même temps, & se plaignirent à leur tour de ce qu'on leur imputoit une action si noire. On s'emporta de part & d'autre, & peu s'en fallut qu'on n'en vînt aux derniéres extrémitez; mais la querelle fut appaisée, & on remit à entrer en de plus grands éclaircissemens après la bataille, qu'on avoit resolu de donner, & qu'on donna en effet deux jours après.

Ils marchent contre l'Armée du Roy à la tête de leurs troupes.

Belcarius lib. 4.

Dans les Memoires de Brienne vol. cotté 8458.

L'Armée de Bretagne étoit composée de huit mille hommes de pied & de quatre cens hommes d'armes, outre huit cens Allemans envoyez par le Roy des Romains, & trois cens Anglois commandez par Talbot Seigneur de Scales. Le Roy dans une lettre écrite au Comte de Dampmartin, dit, qu'il y avoit aussi beaucoup d'Espagnols. Ce petit renfort de trois cens Anglois étoit passé en Bretagne contre l'inclination du Roy d'Angleterre, qui, à cause des grandes obligations qu'il avoit au Roy, tint ferme contre les sollicitations des Envoyez du Duc; mais pour ne pas choquer les Communes d'Angleterre, toûjours disposées à la Guerre contre la France, il ne s'étoit pas opposé au passage de Talbot.

Jaligny Bacon. hist. Henrici VII.

Le vingt-septiéme de Juillet, qui étoit un Dimanche, cette Armée s'approcha de saint Aubin, & il y eut un nouveau tumulte. Le bruit se répandit encore que les François qui étoient dans l'Armée devoient la trahir, & l'abandonner au moment de la bataille. Peu s'en fallut qu'elle ne se débandât comme elle avoit fait l'année d'auparavant à Mâlétroit; mais le Duc d'Orleans & le Prince d'Orange, sur lesquels on faisoit principalement tomber ce soupçon, le dissipérent, en s'engageant, comme ils le firent en effet, à com-

combattre à pied, le premier à la tête des Allemans, & le second à la tête des Bretons. 1488.

Les esprits étant rasseurez par cette promesse, l'Armée continua sa marche; & le Lundy vingt-huitiéme de Juillet, elle trouva l'ennemi qu'elle cherchoit, & qui ne prétendoit pas l'éviter.

Les Historiens de ces temps-là nous ont laissé dans leurs écrits des idées si confuses des batailles dont ils font la description, qu'il est difficile de bien comprendre sur leurs relations, la disposition des Armées; & les modernes en voulant les rectifier nous ont souvent donné des détails plutôt comme ils les ont imaginez, que tels qu'ils étoient en effet. Je tireray celuy de cette bataille de saint Aubin, des instructions * données par la Princesse Anne de Bretagne à un Gentilhomme Breton, qu'elle envoya immediatement après cette journée au Roy des Romains, pour luy en rendre compte.

Bataille de S. Aubin.

L'Avant-garde, comme on parle dans la relation, ou la premiére ligne étoit commandée par le Maréchal de Rieux & le Seigneur d'Albret, & on avoit mis quelque Cavalerie sur les aîles. Le Seigneur de Chateaubriant fut chargé de l'arriére-garde; & faute de Cavalerie, on en couvrit les flancs avec les chariots de l'Armée. On fit prendre la Croix rouge à douze cens Bretons qu'on joignit aux trois cens Anglois, dont cette Croix étoit l'enseigne. On en usa ainsi, pour faire croire aux ennemis qu'il y avoit dans l'Armée beaucoup plus d'Anglois qu'il n'y en avoit en effet, dans la pensée que les troupes Angloises étoient beaucoup plus redoutées des François, que celles des autres nations. Le Prince d'Orange se mit à pied à la tête de l'Infanterie Bretonne, & le Duc d'Orleans à la tête de l'Infanterie Allemande, ainsi qu'on en étoit convenu.

L'Armée Francoise commandée par la Trimouille, & à peu près égale en nombre à celle des ennemis, mais plus forte en Cavalerie, fut rangée sur trois lignes. La premiére sous les ordres d'Adrien de l'Hôpital. La Trimouille s'étoit placé à la seconde; on ne nomme point dans la relation celuy qui commandoit la troisiéme.

Après quelque décharge d'Artillerie, on en vint aux mains. Les Bretons chargérent d'abord avec furie, & gagnérent quelque terrain sur les François qu'ils firent reculer, mais sans les rompre. L'Infanterie de part & d'autre fit des merveilles, & on se disputa long-temps la Victoire: mais autant que l'Infanterie Bretonne fit paroître de bravoure, autant la Cavalerie qui étoit aux deux aîles de l'avant-garde fit mal son devoir: elle plia dès les premiéres charges; ce qui donna moyen à la Trimouille de faire charger en flanc l'Infanterie par quatre cens Gendarmes qui l'enfoncérent, & commencérent à la mettre en desordre.

Deroute entiere des Bretons.

Dans le même-temps deux cens Cavaliers François, de ceux apparemment qui avoient mis en fuite la Cavalerie Bretonne, vinrent prendre à dos l'arriére-garde. Comme elle n'avoit point de Cavalerie à leur opposer, &

* Rapportées par d'Argentré hist. de Bretagne l. 12. ch. 452.

1488. & que l'avant-garde étoit déja fort ébranlée, elle lâcha bientost le pied. Il y eut-là un grand carnage, la Cavalerie Françoise marchant toûjours serrée, & passant sur le ventre à tous les Bataillons qui ne furent pas d'abord. Ce nouveau desavantage fit perdre entiérement cœur à l'Avant-garde, & la déroute fut entiére. Il demeura cinq mille cinq cens hommes sur la place du côté des Bretons, & quinze cens du côté des François. Mais ce qui rendit la Victoire compléte, fut la prise du Duc d'Orleans, & du Prince d'Orange, qui auroient pu éviter ce malheur, si les soupçons des Bretons ne les avoient pas obligez à combattre à pied. Le Prince d'Orange fut trouvé au milieu d'un tas de corps, contrefaisant le mort; mais un Archer le reconnut. Le Seigneur de Leon fils du Vicomte de Rohan jeune homme de seize à dix-sept ans qui étoit dans le parti Breton, quoique son Pere fût dans celuy du Roy, y fut tué. Il n'avoit pu se résoudre à quitter le Duc; parce que ce Prince, qui l'aimoit tendrement, l'avoit toûjours fait élever à sa Cour auprès de sa personne. Le Comte de Scalles & Montfort Anglois, & Pont-l'Abbé y perdirent aussi la vie. On ne fit point de quartier aux Anglois, non plus qu'aux Bretons qui avoient pris la Croix rouge d'Angleterre, & ils furent tous passez au fil de l'épée.

Le Duc d'Orleans & le Prince d'Orange sont faits prisonniers.

On ne perdit de gens de marque du côté du Roy, que Dom James de Lérin fils du Comte de Lérin Catalan, un Chevalier de Normandie d'auprès d'Evreux nommé Robinet le Bœuf, & Jacques Galeot Napolitain, qui fut d'autant plus regreté, qu'il avoit le plus contribué à la victoire. Car ce fut luy, qui, à la tête des quatre cens Gendarmes dont j'ai parlé, commença la déroute de l'infanterie Bretonne. Il y fut blessé, & mourut peu après de ses blessures en estime d'un des plus braves & des plus habiles Capitaines de l'armée.

Perte peu considerable du côté du Roy.

Jaligny.

On prétendit que si les Bretons avoient chargé les François dès qu'ils furent à portée de les attaquer, ils les eussent défaits; parce qu'ils défiloient encore, & n'étoient pas tout-à-fait en bataille, ne croyant pas l'ennemi si proche; que le Maréchal de Rieux & Monfort Capitaine Anglois avoient été d'avis de le faire; mais que le Duc d'Orleans & le Comte de Dunois avoient jugé à propos de ne point engager l'action, sans avoir bien reconnu l'état de l'armée Françoise; que le Seigneur de la Trimouille profita de ce retardement pour achever de bien ranger ses troupes, & pour faire avancer son artillerie qui fit un grand effet, & obligea Blaire Capitaine Allemand à quitter un poste qu'on luy avoit assigné, & qui découvrit le flanc de l'infanterie de l'avant-garde Bretonne, par où la victoire des François commença.

La Trimouille, après avoir donné les ordres nécessaires en pareilles rencontres, vint à Saint Aubin, où l'on avoit conduit le Duc d'Orleans & le Prince d'Orange avec la plûpart des autres prisonniers. Il en usa envers ces deux Princes avec sa politesse ordinaire; mais il ne laissa pas, quoiqu'apparemment sans dessein, de leur causer une frayeur qui ne dura pas long-temps. Comme ils étoient le soir tous trois à table, le dessert étant déja servi, deux Peres Cordeliers entrérent dans la

Salle,

Salle, & dirent à ce Général qu'ils se rendoient à ses ordres pour confesser les prisonniers. Ces deux Princes sur ces paroles crurent que c'étoit fait d'eux, & qu'on alloit leur couper la tête. 1488. Vita Ludovice Aurelian.

La Trimouille connut leur embarras par leur contenance. Il les prévint aussi-tôt, & leur dit que cela ne les regardoit point, & qu'il n'avoit encore aucun ordre de la Cour touchant leur personne; mais qu'il feroit seulement un exemple sur quelques particuliers, qui avoient été pris les armes à la main contre leur Prince, & à qui il fit en effet trancher la tête. Peu de jours après, le Duc d'Orleans fut conduit sous bonne escorte au Château de Lusignan, & de-là à la grosse Tour de Bourges. Pour le Prince d'Orange il fut mené à Angers, où le Roy étoit, & mis en prison dans le Château, & depuis au Pont de Cé. Jaligny. Argentré.

Suites de cette Victoire. La prise du Duc d'Orleans causa une extrême joye à Madame de Beaujeu, qui n'avoit plus de compétiteur au gouvernement. Je l'appellerai désormais Duchesse de Bourbon; parce que le Duc de Bourbon Connétable de France étant mort quelques mois avant la bataille de Saint Aubin sans laisser d'enfans légitimes, le Seigneur de Beaujeu son frere prit le titre de ce Duché, & devint le chef de la Maison de Bourbon. La Trimouille suivant les ordres de cette Princesse, profita de sa victoire. Dinan se rendit sans être attaqué. Rennes refusa de le faire. On délibéra si on l'assiégeroit: mais on crut la conquête de Saint Malo plus importante. Le Siége y fut mis au mois d'Août, & après quelque résistance cette Ville capitula, à condition que ses priviléges luy seroient conservez. La garnison en sortit avec un bâton à la main, & une infinité d'argent & de meubles qu'on y avoit amenez de la haute Bretagne comme dans le lieu le plus sûr dn pays, furent par le Traité confisquez au profit des soldats. Plusieurs autres petites Places des environs furent aussi soumises, & le Duc de Bretagne dont les affaires se trouvoient en très-mauvais état, délibéra s'il ne passeroit point en Angleterre: mais son grand âge & ses infirmitez ne luy permettant pas de prendre cette résolution, il se détermina à ne point s'éloigner de Nantes, quoiqu'il luy pût arriver. Jaligny. Argentré.

Le Duc de Bretagne envoye une Ambassade à la Cour pour faire ses soumissions. Le Vicomte de Rohan qui étoit entiérement dévoué au Roy, contribuoit beaucoup à toutes ces conquêtes par son grand crédit dans le pays, & par le moyen des parens & des amis qu'il avoit parmi la Noblesse. Ceux qui étoient demeurez fideles au Duc, ne voyoient point de ressource pour luy qu'une entiére soumission au Roy & la clemence de ce Prince. Ce fut une nécessité au Duc d'y avoir recours pour empêcher son entiére ruïne. Après plusieurs conseils tenus là-dessus, il envoya une Ambassade à la Cour de France avec des Lettres fort soumises, où il donnoit au Roy le titre de Souverain Seigneur, & prenoit celuy de Sujet, ce qu'il n'avoit point fait depuis le commencement du regne de ce jeune Prince. Jaligny.

Le Roy étoit encore à Angers. Ce fut-là qu'il donna audience aux Ambassadeurs. Le Comte de Dunois porta la parole, & leur compliment, conformément à ce qui étoit dans les Lettres dont ils étoient

toient porteurs, fut qu'ils supplioient Sa Majesté d'avoir pitié du Duc & de ses filles, du pays & des peuples de Bretagne prêts à succomber sous les derniers malheurs, si sa bonté ne vouloit bien suspendre les effets de sa colere.

1488. Le Roy, quoique la personne du chef de l'Ambassade ne dût pas luy être fort agréable, ne laissa pas de leur répondre avec douceur, & pourtant avec fermeté; qu'il n'avoit point été cause de la guerre; que le Duc de Bretagne & les Rebelles qu'il avoit retirez chez luy, l'avoient obligé à prendre les armes pour les faire rentrer dans leur devoir, qu'il avoit depuis ce temps-là recherché la paix & toutes les voyes raisonnables d'accommodement; qu'elles avoient toûjours été rejettées; qu'il n'avoit pas tenu au Duc de Bretagne, que le Royaume de France ne fût entiérement bouleversé; mais que Dieu s'étoit déclaré pour le parti où se trouvoit la justice; que si le Duc de Bretagne & ceux qui l'avoient soulevé contre son légitime Souverain, avoient eu sur luy l'avantage qu'il avoit sur eux par le secours du Ciel, il étoit bien assûré qu'ils l'eussent poussé à bout; mais qu'il prenoit à leur égard d'autres sentimens; qu'il étoit en son pouvoir de les accabler; mais que ce n'étoit pas son dessein de le faire, & qu'il nommeroit volontiers des personnes de son Conseil, pour entendre les propositions qu'on avoit à luy faire de la part de son cousin le Duc de Bretagne..

Conferences tenuës à ce sujet. Argentré l. 12.

Les conférences se tinrent au Verger Château en Anjou qui appartenoit au Maréchal de Gié. Comme le principal dessein du Duc & des Seigneurs Bretons de son parti étoit d'assûrer sa succession à ses deux filles, ce fut par cet article que l'on commença; & les Ambassadeurs de Bretagne demandérent que le Roy voulût bien reconnoître le droit incontestable de ces deux Princesses à la succession du Duc leur pere.

Les Députez du Roy répondirent que le Roy y avoit des prétentions très-légitimes, en vertu de la cession que Nicole de Bretagne héritiére du Comte de Blois avoit faite de ses droits sur ce Duché à Louïs XI. que par cette cession il entroit dans ceux du Comte de Blois autorisez par la Cour des Pairs & par les Etats de Bretagne, & que le seul malheur de la guerre avoit fait perdre à ce Seigneur avec la vie. Ils ajoûtérent qu'ils étoient aussi chargez de représenter ceux du Vicomte de Rohan; qu'il descendoit de Marie de Bretagne fille du Duc François I. laquelle il représentoit, & que les mâles de la branche collatérale à laquelle le Duché avoit passé, finissant dans la personne du Duc, il prétendoit que la succession devoit rentrer dans la ligne directe des femmes dont il étoit sorti.

Ce point capital auroit demandé de grandes discussions; mais ce qui pressoit le plus étoit de rendre la paix à la Bretagne. C'est pourquoy on arrêta sur ce premier article, que l'on conviendroit du lieu & du temps pour en conferer à loisir, & qu'il falloit sans délai travailler au Traité de paix. Il fut fait, & le Chancelier de Rochefort fut celuy qui agit le plus efficacement pour y faire consentir le Roy. Voicy les principaux articles de l'accommodement.

Que

Que le Duc de Bretagne congédieroit incessamment tous les étrangers qu'il avoit fait venir pour faire la guerre au Roy. Cela regardoit le peu d'Anglois qui étoient échapez de la bataille de Saint Aubin, les Navarrois que le Seigneur d'Albret avoit amenez avec luy, & les Allemans envoyez par le Roy des Romains. 1488. *Suivies du Traité d'accommodement.*

Que jamais le Duc de Bretagne, ni ses successeurs n'appelleroient les étrangers dans leur Duché, pour faire la guerre à la France. Jaligny. Invent. des Chart. T. 3. Bret. n. 115.

Que le Duc ne marieroit point ses filles sans l'agrément & le consentement du Roy. Cet article étoit de la derniére importance, & rompoit toutes les mesures du Duc d'Orleans, du Seigneur d'Albret, & du Roy des Romains. C'est pourquoy le Roy exigea qu'il fût expressément ratifié par les Prélats, Chapitres, Seigneurs d'Eglise, Barons, Nobles, bonnes Villes & gens des trois Etats de Bretagne en la meilleure & plus sûre forme que faire se pourroit, & qu'ils s'obligeassent avec le Duc à l'observer sous les plus grandes censures de l'Eglise, & sous peine de payer au Roy en cas de contravention, deux cens mille écus d'or, & que ce payement fût hypotéqué sur toutes les bonnes Villes de Bretagne, & spécialement sur la Ville & Comté de Nantes.

Que le Roy demeureroit en possession de Saint Malo, de Saint Aubin, de Dinan, de Fougéres, & de quelques autres Places de Bretagne dont il étoit saisi.

Que quoique le Roy eût droit d'exiger des dédommagemens pour les grands frais de la guerre, il vouloit bien en tenir quitte le Duc de Bretagne.

Qu'en cas de la mort du Duc, le Roy consentoit que les filles de ce Prince poursuivissent le droit qu'elles prétendroient avoir sur les Villes qu'il gardoit, & que supposé qu'il n'y en eût pas luy-même, soit en vertu du titre sur lequel il prétendoit avoir la proprieté de tout le Duché, soit en vertu de quelque autre, il leur rendroit ces Villes, après avoir été remboursé des dépenses qu'il auroit faites pour les fortifications, réparations & améliorations. On ajoûtoit une condition à cet article; sçavoir que si ces Princesses se marioient sans le consentement du Roy, les Villes dont il s'agissoit demeureroient à perpetuité à la France, & cela sans préjudice des peines qui seroient encouruës par elles & par tout le pays, suivant le troisiéme article; où il étoit parlé de leur mariage.

Que le Duc donneroit passage sur ses Terres aux troupes du Roy, quand elles seroient obligées d'y passer pour aller à Saint Malo & aux autres Places qui luy étoient cédées; mais qu'elles ne prendroient rien dans le pays sans payer.

Ce sont-là les principaux articles du Traité qui fut conclu à Sablé le vingt-huitiéme d'Août. Mais la mort du Duc qui arriva dix ou onze jours après, changea beaucoup la situation des affaires. Je raconterai les suites de cet incident, quand j'aurai touché ce qui se passa en Flandre pendant cette expédition de Bretagne. Les choses n'y pouvoient pas tourner plus heureusement pour le Roy; ni d'une maniére plus propre *Et peu après de la mort du Duc.*

1488.

luy ôter l'inquiétude d'une fâcheuse diversion, qu'il devoit naturellement appréhender de ce côté-là.

Affaires de Flandre.

La guerre civile y avoit recommencé plus vivement que jamais à l'occasion que je vais dire. Le Seigneur de Raffinghem avoit été un des principaux chefs de la guerre que les Gantois avoient faite au Roy des Romains. Ce Seigneur après l'accommodement s'étoit retiré à Tournai, pour s'y mettre en sûreté contre le ressentiment de ce Prince, qui n'avoit pû luy pardonner l'attachement qu'il avoit toûjours fait paroître pour la France. Charles de Menneville Gentilhomme attaché au parti du Roy des Romains trouva un jour moyen d'enlever Raffinghem, & le conduisit dans le Château de Vilvorde. Quelque temps après le Seigneur de Liekerke cousin germain de Raffinghem entra luy quatriéme dans le Château de Vilvorde sous prétexte de voir la Place. Il trouva Raffinghem qui se promenoit dans la cour; & comme il n'y avoit qu'une sentinelle à la porte, & que les soldats du corps de garde s'étoient écartez, il luy proposa de s'échaper. Raffinghem n'hésita pas à profiter d'une si bonne occasion: ils vont à la sentinelle & la tuent; & étant montez sur des chevaux qui les attendoient, ils gagnérent Tournai sans débrider.

Haræus Annal. Brabant.

Les Gantois se soulevent contre le Roy des Romains, qui est fait prisonnier à Bruges.

De-là ils allérent à Gand, où Raffinghem exposa au peuple le traitement qu'on luy avoit fait pour avoir soutenu leur liberté, se déchaîna contre le Roy des Romains, dont les Allemans mettoient la Flandre au pillage, & les anima tellement, qu'il leur fit prendre les armes, & commencer un nouveau soulévement.

Liekerke en sortit la nuit avec trois mille hommes & du canon, surprit Courtrai & la Citadelle. Ypres se déclara à son ordinaire pour les Gantois. Le Roy des Romains étoit alors à Bruges, où les Bourgeois ayant appris ce qui se passoit, se révoltérent pareillement; & s'étant emparez des portes, des murailles, & des principales avenuës, se saisirent du Roy des Romains, qui n'avoit avec luy que ses domestiques & sa garde, le mirent en prison dans la maison d'un Droguiste dont ils firent griller toutes les fenêtres, & placérent des corps de garde aux environs, de peur qu'il n'échapât.

Peu de jours après par le conseil des Gantois, ils s'assemblérent à l'Hôtel de Ville, déclarérent le Roy des Romains déchû de la tutelle de Philippe d'Autriche son fils, & incapable de gouverner les Etats de ce jeune Prince, au nom duquel, & au nom du Roy de France Seigneur Suzerain du Comté de Flandre, ils créérent de nouveaux Magistrats & d'autres Officiers à la place de ceux qui avoient été instituez par le Roy des Romains. Ils mirent dans les prisons tous ses domestiques, excepté deux qu'ils luy laissérent pour le servir. Ils firent couper la tête à plusieurs, & entr'autres aux Seigneurs de Ghistelle & de Dudzelle.

Mouvemens de l'Empereur & du Pape pour sa liberté.

La nouvelle de la prison du Roy des Romains ayant été portée en Allemagne, l'Empereur Frideric son pere écrivit à tous les Princes de l'Empire & leur demanda du secours pour son fils. Il se mit luy-même en marche avec quelques troupes pour venir en Flandre; & en attendant qu'il

y pût arriver, il se fit précéder par des Envoyez, pour demander de sa part & de la part de divers Princes d'Allemagne, que le Roy des Romains fût tiré de sa prison. Philippe d'Autriche fils du Roy des Romains convoqua à Malines où il étoit toûjours, les Etats des Provinces des Pays-bas favorables à son parti, sur le même sujet: & le Pape Innocent VIII. sur les instances de l'Empereur, & sur la relation & la requisition de l'Archevêque de Cologne, fit publier en Flandre un Monitoire, où sous peine d'excommunication il commandoit aux Flamans de mettre ce Prince en liberté. 1488.

Ces peuples depuis ce nouveau soulévement ne faisoient rien que de concert avec le Seigneur d'Esguerdes qui commandoit toûjours sur cette frontiére, & leur fournissoit des troupes en toutes rencontres. Ils envoyérent par son conseil ce Monitoire au Parlement de Paris.

Appel du Procureur General contre un Monitoire d'Innocent VIII. &c. au mois de May.

Le Procureur Général en appella, autant que besoin seroit, au Pape mieux informé: il protesta contre cet écrit comme étant subreptice, injurieux à l'autorité du Roy & à son indépendance pour le temporel de tout autre que de Dieu, comme fait injustement contre les Flamans Sujets du Roy, & qui en pareille matiére ne devoient point avoir un autre Juge que luy. Ces procédures rendoient le Monitoire inutile; & quelque temps après le Roy écrivit luy-même au Pape, pour s'en plaindre comme d'une entreprise faite contre les droits de sa Couronne.

Lettre du Roy au Pape Innocent VIII. au mois d'Octobre.

Durant ce temps-là il se faisoit une cruelle guerre entre les Flamans & les autres Provinces des Pays-bas qui tenoient pour le Roy des Romains, jusqu'à ce que les Députez de la plûpart de ces Provinces se fussent assemblez à Gand, pour traiter de la délivrance du Prince. Elle fut enfin résoluë après qu'il eut été plus de quatre mois en prison. Les principales conditions du Traité furent, qu'il donneroit des ôtages aux Gantois pour la sûreté des promesses qu'il leur faisoit; que tous les soldats étrangers sortiroient du Comté de Flandre dans trois jours, & dans sept de tous les Pays-bas; que l'on congédieroit de part & d'autre toutes les troupes qui étoient sur pied; que l'on donneroit au Roy des Romains cinquante mille Lis d'or pour le dédommager des pertes qu'il avoit faites en cette occasion; mais qu'il payeroit de son propre argent la rançon de quelques Seigneurs qui avoient été faits prisonniers pour sa défense; & qu'enfin il tâcheroit par toutes sortes de voyes raisonnables, de faire la paix avec la France.

Elle est résoluë, & à quelles conditions.

Haræus.

Le Roy des Romains, après avoir fait serment d'observer religieusement tous ces articles, fut remis en liberté vers la my-May: mais il crut que l'arrivée de l'Empereur son pere, qui entra aux Pays-bas avec une armée d'Allemans, le dispensoit de son serment; & les Gantois qui virent bien qu'on alloit fondre sur eux, reçûrent du Seigneur d'Esguerdes trois mille hommes d'infanterie Françoise & quatre cens Gendarmes. La guerre civile s'étant rallumée plus violemment que jamais, laissa plus de facilité au Roy de tirer avantage du changement qui se fit en Bretagne par la mort du Duc François II. Il mourut le neuviéme de Septembre à Coiron Château proche de Nantes, d'une chûte de cheval

val aprés trente-deux ans de régne, accablé de vieillesse; d'infirmitez, & du chagrin qu'il s'étoit attiré par ses liaisons avec les révoltez de France.

1488. Argentré l. 12.

Ce fut un bon Prince, bien fait, qui aimoit la Justice; mais d'ailleurs plus occupé de ses amours, que des affaires de son Etat: il les abandonnoit à ses Ministres, principalement sur la fin de sa vie. Il institua par son testament le Maréchal de Rieux tuteur de ses deux filles, luy donna pour adjoint le Seigneur de Lescun Comte de Comminges, & leur ordonna de prendre conseil du Comte de Dunois.

Etat de la Bretagne après la mort du Duc.

C'étoit tout ce qu'il pouvoit faire de mieux, eu égard au mérite des personnes dans la situation des affaires de Bretagne, & dans l'état fâcheux où il laissoit ses deux filles, dont la cadette mourut fort peu de temps après luy. Mais l'aînée avec un si bon Conseil, n'avoit ni argent, ni troupes, ni alliez en état de la secourir; & plusieurs Seigneurs du pays tournoient leurs vûës du côté de la Cour de France, qu'ils voyoient en état de tout entreprendre en Bretagne, & dont les troupes commençoient déja à faire des mouvemens, qui ne présageoient rien de bon pour la Princesse.

En effet, la mort précipitée du Duc de Bretagne avoit prévenu les conférences qui se devoient faire, pour examiner les droits du Roy & des deux Princesses à la succession: & le Roy jugeant qu'en de pareilles contestations la prise de possession fortifie beaucoup le droit de celuy qui se trouve saisi, envoya ordre aux troupes qu'il avoit en Bretagne & sur les frontiéres, de s'emparer de toutes les Places qu'ils pourroient ou forcer, ou surprendre. Ses ordres furent très-bien exécutez, & la plûpart des Villes de la basse Bretagne se rendirent.

Le Roy, pour ne pas laisser languir une entreprise déja si avancée, assembla des troupes pour les conduire luy-même sur la frontiére de ce côté-là: mais avant que de partir de Paris, il termina une affaire qui donnoit beaucoup plus d'inquiétude à Constantinople, qu'elle n'intéressoit la France.

Zizime frere de Bajaset Empereur des Turcs, refugié en France, est transferé à la Cour de Rome.

Ibid.

J'ai parlé en passant dans l'Histoire de Louïs XI. des aventures de Zizime frere de Bajaset Empereur des Turcs. Zizime étoit toûjours en France entre les mains des Chevaliers de Rhodes dans les Terres du Grand Maître Pierre d'Aubusson. Bajaset, afin qu'on l'y retînt, payoit de grosses sommes aux Chevaliers de Rhodes; mais le Pape Innocent *VIII.* sollicitoit fortement le Roy, pour avoir en sa puissance ce Prince réfugié, dans l'espérance de s'en servir avantageusement contre les Turcs. Il y avoit actuellement des Envoyez du Pape à la Cour de France pour ce sujet. Enfin le Roy céda aux instances du Souverain Pontife, & fit mettre Zizime entre les mains de ceux qui le demandoient de sa part; & il fut transporté par mer à Rome.

Le Pape dédommagea les Chevaliers de Rhodes par de grands priviléges qu'il accorda à l'Ordre. Le Grand Maître Pierre d'Aubusson fut fait Cardinal, & André d'Epinai dèslors Archevêque de Bourdeaux,

deaux, obtint le même honneur, pour avoir contribué au succès de cette négociation. Peu s'en fallut néanmoins que l'affaire ne fût rompuë; car comme les Envoyez du Pape étoient encore à Paris, il en arriva un de la part de Bajaset, qui fit au Roy de grandes offres, & entr'autres celle de le mettre en possession du Royaume de Jerusalem, supposé qu'il voulût s'obliger à retenir toûjours Zizime dans ses Etats. Comme il étoit encore sur les Terres de France à l'arrivée de l'Ambassadeur Turc, le Roy auroit pu le faire revenir, & plusieurs le luy conseilloient; mais il voulut tenir la parole qu'il avoit donnée au Pape, & se contenta de faire bien régaler l'Ambassadeur Turc & celuy du Roy de Naples qui l'avoit amené, & de leur faire à l'un & à l'autre de beaux présens.

1488.

1489.

Sur ces entrefaites il reçut nouvelle de Bretagne que ses troupes s'étoient emparées du Conquet, port alors considérable, & que Brest avoit demandé à capituler au Vicomte de Rohan qui l'assiégeoit, & n'attendoit plus que ses ordres, pour accorder la capitulation aux assiégez. Il les luy envoya, & cela hâta son voyage. Il partit pour la Touraine dès le mois de Février, après avoir pourvû à la sûreté de la frontiére de Flandre, où le Seigneur d'Esguerdes avoit toûjours le commandement.

Suite des affaires de Bretagne. Jaligny.

L'approche du Roy redoubla l'inquiétude de la Princesse de Bretagne & de son Conseil, qui n'ayant pas de quoy se soutenir contre une si grande puissance, avoient fait tous leurs efforts depuis la mort du Duc de Bretagne, pour obtenir du secours des Princes étrangers, & pour partager les forces de la France par des diversions, & y avoient assez bien réussi.

Ils n'eurent pas de peine à faire agir le Roy des Romains qui y étoit plus intéressé qu'aucun autre par l'espérance qu'il avoit d'épouser l'héritiére de Bretagne, & par son animosité contre la France, que sa prison de Bruges qu'il attribuoit au Seigneur d'Esguerdes avoit fort augmentée. Il commença assez heureusement malgré l'embarras que luy causoient les Flamans: car Charles de Saveuse qui étoit un de ses Généraux, surprit Saint Omer dèslors Place importante, tandis que d'Esguerdes étoit à Tournai occupé à traiter avec des Députez du Comté de Haynaut, pour engager cette Province ennuyée de la Guerre, à s'unir avec les Flamans. Le Roy reçut la fâcheuse nouvelle de la prise de saint Omer, durant son voyage de Touraine.

Diversion faite contre la France par le Roy des Romains. Jaligny.

Les Bretons sollicitoient en même temps le Roy & la Reine de Castille, de rompre avec la France au sujet de l'ancienne querelle touchant le Comté de Roussillon & la Cerdagne; & le Roy ayant sçû qu'en effet le Roy de Castille assembloit des Troupes, fut obligé d'en faire marcher du côté de Fontarabie, sous la conduite du Comte d'Angoulême, Gouverneur de Guyenne, & dans le Roussillon sous les ordres du Maréchal de Gié.

Mais ce fut en Angleterre que le Conseil de Bretagne réussit le mieux; & c'étoit de ce côté-là que la France avoit le plus à craindre. Il n'y avoit point d'endroit d'où il pût venir aux Bretons des secours & plus nombreux &

Négociations des Bretons à la Cour d'Angleterre.

1489. & plus prompts à cause du voisinage, à cause de la hayne invétérée de la nation contre les François, & du veritable interêt qu'elle avoit à empêcher que le Roy ne se rendît maître de la Bretagne. Le Roy d'Angleterre soupçonnoit depuis long-temps que c'étoit-là le dessein de la Cour de France: & c'étoit effectivement où tendoit la politique de la Duchesse de Bourbon, qui voyant la plûpart des grands Fiefs de la Couronne, comme la Guyenne, la Normandie, la Provence, la Champagne, la Bourgogne, qui en avoient autrefois été démembrez, réunis dans la suite des temps au corps du Royaume, regardoit comme le chef-d'œuvre de son Gouvernement, d'y rejoindre aussi la Bretagne. Mais c'étoit un projet qu'elle avoit eu toûjours grand soin de cacher, sur tout aux Anglois.

Dès le commencement de la Guerre de Bretagne, elle avoit fait tout son possible pour ôter cette idée au Roy d'Angleterre, en luy faisant représenter par ses Ambassadeurs, que le motif unique de cette Guerre, n'étoit que d'obliger le Duc de Bretagne à abandonner les Rebelles qu'il avoit retirez chez luy, contre son devoir de feudataire de la Couronne de France; que c'étoit plutôt du côté du Roy une deffense qu'une attaque; qu'il n'y alloit pas moins de la seureté de son Etat, que de son honneur à laisser une telle faute impunie; qu'ainsi on s'asseuroit à la Cour de France qu'il seroit au moins neutre dans cette querelle, & qu'on croiroit luy faire injure, si on y doutoit de son amitié, après le zéle qu'on avoit fait paroître, pour l'aider à conquérir sa Couronne.

Bacon Histoire de Henri VII.

Les Ambassadeurs avoient ordre de luy dire en secret la résolution où étoit le Roy d'aller, après qu'il auroit domté les Rebelles, faire la conquête du Royaume de Naples, sur lequel la Maison de France avoit des droits si legitimes, & qu'on étoit resolu de faire valoir, dès qu'on verroit le Royaume dans une parfaite tranquillité.

Cette fausse confidence étoit l'artifice le plus délicat, dont on pût se servir dans cette negociation. On ne pouvoit mieux s'y prendre pour dissiper les soupçons du Roy d'Angleterre, qui ne s'embarrassoit guéres des conquêtes que les François pourroient faire en Italie, & qui devoit même souhaiter qu'ils consumassent leurs forces de ce côté-là où ils n'avoient jamais bien réussi. Mais on avoit affaire à un des Princes des plus clairs-voyans qui fussent alors sur le Trône.

Dispositions du Monarque Anglois à cet égard.

Il répondit aux Ambassadeurs qu'il avoit un extrême chagrin de voir brouillez ensemble deux Princes, à qui il avoit les derniéres obligations; que c'étoit pour luy un grand embarras de ne pouvoir marquer sa reconnoissance à l'un, sans paroître ingrat envers l'autre: que l'unique parti qu'il pouvoit prendre avec bienséance en une telle conjoncture, étoit de leur offrir sa médiation, & qu'il envoyeroit au plutôt un Ambassadeur en France & en Bretagne sur ce sujet.

Cet expédient alloit au-devant de tout: car s'il venoit à bout de l'accommodement, la Bretagne étoit à couvert, & si le Roy de France le refusoit, on découvroit par-là ses desseins, sur lesquels Henry étoit bien résolu de prendre ses seuretez, persuadé que la reconnoissance des Roys envers

envers les autres Roys a ses bornes, & qu'elle ne doit point être au préjudice de leur Etat. Il envoya en France Christophle Urswic un de ses Chapelains, homme de mérite, qui eut ordre d'offrir sa médiation, & au cas qu'elle fût acceptée par le Roy, de passer en Bretagne, pour la faire aussi agréer au Duc. 1489.

La Duchesse de Bourbon affecta de faire paroître une extrême joye de la proposition du Roy d'Angleterre : elle accepta sa médiation sans hésiter, & dit à l'Envoyé qu'elle faisoit ce Prince maître de tous les interêts du Roy & des siens. Elle en usa ainsi pour trois raisons. Premiérement, pour dissiper toutes les défiances du Roy d'Angleterre: Secondement, parce que cette acceptation suspendoit le secours, & que cependant les Troupes Françoises avançoient toûjours en Bretagne; & en troisiéme lieu, parce qu'elle prévoyoit que le Duc d'Orleans ne pouvant pas espérer de parvenir à ses fins par cette paix, n'en voudroit point; qu'il en détourneroit le Duc de Bretagne, & que ces Princes seroient mis par-là dans leur tort.

On vit en effet par le succès qu'elle avoit raisonné fort juste. Urswic étant allé en Bretagne, trouva le Duc prévenu par le Duc d'Orleans, & n'eut point d'autre réponse à l'offre qu'il fit de la médiation de son Maître, que des plaintes de la conduite molle qu'il tenoit; qu'il en avoit attendu une toute autre de luy en cette occasion; qu'il l'avoit sauvé plus d'une fois de la fureur de ses ennemis; qu'il luy étoit redevable de la vie; qu'il luy avoit tenu lieu de Pére durant sa jeunesse, & dans le temps de sa mauvaise fortune; mais que si ces motifs de générosité & de reconnoissance ne le touchoient pas, il devoit au moins être sensible à ses propres interêts; qu'il étoit trop sage pour ne pas découvrir le dessein du Roy de France, qui vouloit s'emparer de la Bretagne; que quand il en seroit Maître, il se moqueroit des Anglois, ruineroit leur commerce, les chasseroit de Calais, n'ayant plus ailleurs de diversion à craindre, & que ce seroit un affront pour le Roy d'Angleterre, dont la honte ne s'effaceroit jamais, d'avoir donné si imprudemment dans les piéges qu'on luy tendoit: qu'il esperoit qu'après de telles réfléxions, il changeroit de politique, & qu'il n'avoit point d'autre chose à luy répondre, sinon qu'il le prioit de faire une sérieuse attention sur ce qu'il luy répresentoit.

Urswic après s'être aquité de sa commission auprès du Duc de Bretagne, repassa par la France, où la Duchesse de Bourbon ravie de voir que les choses avoient tourné, comme elle l'avoit prévû, pria l'Envoyé d'en rendre un compte exact à son Maître, de l'asseurer qu'elle en passeroit toûjours par où il voudroit; mais qu'elle esperoit que sa déference meriteroit de luy l'unique chose qu'elle en attendoit, qui étoit qu'il demeurât neutre.

Elle fit paroître plus d'empressement que jamais pour la paix, & elle envoyoit sans cesse en Angleterre, pour presser Henri d'y travailler: mais ce Prince ayant appris la défaite de l'Armée Bretonne à saint Aubin, & puis la mort du Duc, & enfin qu'on prétendoit disputer aux Filles de ce Duc la succession du Duché de Bretagne, il pensa sérieusement à s'oppo- *Il prend parti contre la France.*

 ser

1489. ser aux desseins de la France, d'autant plus que son Parlement l'en avoit déja puissamment sollicité, & luy avoit offert des subsides extraordinaires pour soutenir la Guerre, s'il se déterminoit à l'entreprendre.

Jaligny. Sur la nouvelle qu'eut le Roy qu'on levoit des Troupes en Angleterre, il envoya Tristan de Salasar Archevéque de Sens à Henri, pour découvrir ses intentions, & voir ce qui se passoit dans ce Royaume par rapport à la France. Ce Prince très-déterminé à la Guerre, fit toûjours le même personnage en parlant à l'Ambassadeur. Il se plaignoit de son Parlement, qui le forçoit à armer contre le Prince du monde qu'il aimoit le plus tendrement, & qu'il eût souhaité d'aider de toutes ses forces contre ses ennemis. Il affectoit de luy donner des Audiences en secret, de peur, disoit-il, d'irriter les Anglois. Il asseuroit que s'il étoit contraint d'envoyer des Troupes en Bretagne, la chose seroit sans conséquence, & que sitôt que l'accommodement seroit fait, il les rappelleroit. Enfin tout se termina par une Audience publique, où il fut déclaré nettement à l'Ambassadeur, que si le Roy ne retiroit ses Troupes de Bretagne, & qu'il ne laissât la Princesse Anne en possession paisible de son Duché, on la secoureroit de toutes les forces d'Angleterre.

Et fait une Ligue avec la Bretagne. Quelque beau semblant que fît Henri, cette déclaration faite à l'Ambassadeur de France en présence d'un grand nombre de Prélats & de Seigneurs, n'étoit que la suite d'un Traité de Ligue deffensive contre la France, conclu vers ce temps-là par ce Prince, avec Anne de Bretagne, par lequel il s'obligeoit à luy fournir six mille hommes jusqu'à la Toussaints de cette année 1489. Une des conditions étoit, qu'elle ne se fianceroit, ni ne se marieroit avec aucun Roy, ou Prince, ou autre sans le consentement du Roy d'Angleterre, & ne feroit point d'alliance avec aucun Souverain, si ce n'étoit avec le Roy d'Espagne, ou avec le Roy des Romains. On voit assez par cette exception, que dès lors il y avoit une triple alliance secréte entre ces Princes contre la France.

Du Tillet Recueil de Traitez, &c. Nouvelle histoire de Bretagne au Tome des Preuves, p. 1508.

Jaligny. Quoique l'Ambassadeur de France ignorât encore tous ces mystéres, il vit bien à la maniére dont on pressoit l'Armement, que la France auroit bien-tôt les Anglois sur les bras. Il repassa promtement la Mer, & vint trouver le Roy à Chinon, l'informa de l'état des choses, & l'asseura que les Anglois ne seroient pas long-temps sans débarquer en Bretagne. Ils arrivérent en effet peu de jours après, au mois de Mars à Guérande, au nombre de six mille hommes, suivant le Traité. Les principaux Commandans du secours étoient Robert Broke, Jean Chene, Jean Mildegton, Rodolphe Helton, Richard Corbet, Thomas Leigton, Richard Lacon, & Edmond Cornwil.

Le Roi rassemble les troupes qu'il avoit en ce pays-là. L'arrivée des Anglois que les bruits populaires faisoient monter jusqu'au nombre de douze mille hommes, fit changer le systéme de la Guerre de Bretagne. Comme il n'y avoit point, ou presque point de Troupes Bretonnes en campagne pour la défense du pays, les Françoises s'étoient répanduës de tous côtez en basse Bretagne, tant dans les Villes fortes que dans les autres, dans les Châteaux & dans les Bourgs, d'où ils couroient im-

impunément de toutes parts. Le premier ſoin de la Cour fut de les raſſembler. Ils eurent ordre de ſe rendre dans les principales Villes dont on s'étoit emparé, & d'abandonner les autres. On ſçavoit qu'Anne de Bretagne n'avoit point d'argent; que les Seigneurs Bretons de ſon parti étoient bien reſolus de ne point recevoir les Anglois dans les Villes ou Châteaux qui leur appartenoient, & que ceux qui commandoient dans la plûpart des Villes Maritimes encore ſoumiſes à la Princeſſe, étoient dans la même réſolution: car quoiqu'ils les euſſent appellez à leur ſecours, ils ne pretendoient pas qu'ils ſe rendiſſent les maîtres du pays; & nonobſtant un des Articles du Traité fait par la Princeſſe Anne, qui étoit de livrer au Roy d'Angleterre Hennebon, ou quelque autre port, ils ne les reçurent que dans Guérande. 1489.

L'unique but que le Roy ſe propoſoit, étoit de les empêcher de ſe ſaiſir d'aucun poſte important, de leur abandonner le plat pays, & de les harceler inceſſamment par les gros partis que les Commandans des Villes où il auroit de fortes Garniſons, envoyeroient courir par toute la Campagne. La choſe réüſſit: l'été ſe paſſa ſans qu'il fût poſſible aux Anglois de rien exécuter, & le temps de leur ſervice, qui étoit juſqu'à la Touſſaints, étant écoulé, ils retournérent en Angleterre, ſans avoir fait autre choſe que d'achever de ruïner le pays. Leurs Généraux, dès qu'ils arrivérent, s'y étoient bien attendus, tant ils virent de confuſion à la Cour de la Princeſſe, où tout le monde vouloit être le Maître, & où perſonne ne l'étoit; de ſorte qu'ils ne ſçavoient de qui recevoir leurs ordres, ni à qui s'adreſſer pour avoir des Munitions, de l'Artillerie, & les autres choſes neceſſaires pour faire la Guerre. Voicy la ſource principale de ce déſordre.

Et oblige les Anglois de s'en retourner ſans avoir rien entrepris.

Bacon hiſtoire de Henri VII.

Tous ceux dont le feu Duc avoit, en mourant, compoſé le Conſeil de la Princeſſe ſa fille, avoient été parfaitement d'accord, pour empêcher le Roy de ſe rendre maître de la Bretagne, & pour engager les Princes étrangers à la ſecourir, ſoit en fourniſſant des Troupes, ſoit en faiſant diverſion ſur les autres frontiéres de France; mais ſur l'article de ſon Mariage, chacun avoit ſes vûës particuliéres. Le Maréchal de Rieux & Madame de Laval portoient hautement le Seigneur d'Albret, & alleguoient les engagemens pris avec luy là-deſſus par le feu Duc de Bretagne, & le conſentement que la Princeſſe y avoit elle-même donné. Ce Seigneur avoit déjà envoyé à Rome, pour obtenir la diſpenſe touchant la parenté; & cela ſur de fauſſes procurations qu'on ſuppoſoit que la Princeſſe avoit ſignées.

Vuës des Seigneurs Bretons ſur le mariage de leur Princeſſe.

Dans les inſtructions de Jean Bouteiller Sieur de Maupertuis Envoyé de la Ducheſſe en Angleterre.

Montauban Chancelier de Bretagne & le Comte de Comminges, ſans ſe declarer encore en faveur de perſonne, s'oppoſoient ſeulement à ce qu'elle ſe mariât au Seigneur d'Albret, à cauſe du peu de proportion de ſon âge avec celuy de la Princeſſe, & pour les autres raiſons dont j'ay parlé auparavant, auſquelles il y en étoit ſurvenu une nouvelle: C'eſt que le Roy voyant le Seigneur d'Albret révolté de nouveau contre lui, avoit ſaiſi toutes ſes Terres, & toutes ſes Places: de ſorte que ce n'étoit plus qu'un Seigneur entiérement dépouillé.

De plus, non ſeulement Anne de Bretagne avoit proteſté pluſieurs fois con-

1489. contre ce mariage, & dit que les consentemens qu'elle avoit donnez, avoient été extorquez avant qu'elle fût en âge, & qu'elle ne les avoit accordez que par respect pour les ordres de feu son pere; mais encore elle avoit fait signifier ses protestations au Seigneue d'Albret, & disoit qu'elle se feroit plutôt Religieuse que de l'épouser. Elle suivoit en cela l'avis de Montauban son Chancelier, dont le parti étoit d'autant plus fort, qu'il avoit cette Princesse en sa puissance, & que c'étoit celuy de tout son Conseil qu'elle croyoit le plus. Le Maréchal de Rieux fit tous ses efforts pour la luy enlever, jusqu'à venir les assiéger l'un & l'autre dans Guérande: mais il fut obligé de lever le siége.

Le Comte de Dunois qui avoit toûjours eu envie de procurer un si avantageux Mariage au Duc d'Orleans, voyoit son dessein entiérement ruïné par la prison de ce Prince; & après avoir long-temps balancé sur la résolution qu'il prendroit dans ce differend, il s'étoit enfin déclaré pour la Princesse, & réüni au Chancelier, pour donner l'exclusion au Seigneur d'Albret, par la raison que ce Seigneur étant sur les lieux, si sa brigue l'emportoit, le mariage seroit bien-tôt conclu; au lieu que s'il étoit exclus, l'affaire seroit sursise, & qu'il auroit le temps de ménager ses interêts particuliers avec celuy qu'il jugeroit à propos de servir.

Sur ces entrefaites Anne de Bretagne apprit étant à Rhedon qu'un corps nombreux de François s'assembloit à Montfort, & craignit que ce ne fût pour la venir assiéger dans cette Place qui n'étoit pas de deffense, & pour l'enlever. Elle résolut de se retirer au plus vîte à Nantes. Elle partit accompagnée du Chancelier avec une escorte commandée par le Comte de Dunois: mais le Maréchal de Rieux & le Seigneur d'Albret la prévinrent, & répandirent le bruit parmi le peuple de Nantes, que le Comte de Dunois venoit pour se saisir de leur Ville & de leur Château, & pour livrer ensuite l'une & l'autre avec la Princesse au Roy de France.

Quand elle fût arrivée au Fauxbourg, elle demanda à entrer dans la Ville; on luy fit réponse qu'on l'y recevroit, pourveu que le Comte de Dunois & le Chancelier n'y entrassent point, & qu'elle ne fût accompagnée que de ses domestiques & des Archers de sa garde Bretonne, qui n'étoient qu'au nombre de dix.

Elle vit bien que le Maréchal & le Seigneur d'Albret ne visoient qu'à se rendre Maîtres de sa personne, & à la contraindre au Mariage qu'elle ne vouloit point: ainsi elle retourna à Rhedon, où elle fut huit ou dix jours, au bout desquels ceux de Rennes l'ayant envoyé prier de se retirer chez eux, elle prit ce parti, & y fut reçûë comme Duchesse de Bretagne avec tous les honneurs & toutes les cérémonies duës à cette qualité.

Le Maréchal de Rieux, voyant que sa proye luy étoit échapée, s'en alla à Guérande, qui luy ouvrit ses portes, & répandit dans toute la Bretagne le bruit qu'il avoit semé à Nantes, que le Comte de Dunois & le Chancelier trahissoient la Patrie, & étoient d'intelligence avec le Roy de Fran-

France. Ce furent ces dissensions, qui rendirent inutile le secours des Anglois, dont j'ay parlé. 1489.

L'arrivée du Prince d'Orange en Bretagne ne fit que les augmenter. Ce Prince avoit obtenu sa grace & sa liberté en consideration de sa femme sœur du Duc de Bourbon, & charmé de la generosité, dont le Roy avoit usé à son égard, il luy faisoit assiduëment sa Cour depuis ce temps-là. Il luy dit un jour, que s'il vouloit lui permettre de faire un voyage en Bretagne, il esperoit ne luy être pas inutile en ce pays-là auprès de la Princesse Anne sa cousine germaine, & luy marquer en exécutant ses ordres, la reconnoissance dont il étoit pénétré pour la bonté avec laquelle il l'avoit traité. Le Roy crut pouvoir se fier à ce Prince, au moins pour la chose dont il s'agissoit uniquement alors, qui étoit d'empêcher le mariage d'Anne de Bretagne avec le Seigneur d'Albret, & consentit à ce voyage. *Arrivée du P. d'Orange en Bretagne.* Jaligny.

Le Prince d'Orange ne fut pas plutôt arrivé en Bretagne, que les deux parties tâcherent de le gagner: mais il ne les laissa pas long-temps en suspens. Il se lia étroitement avec le Comte de Dunois; & cette union les rendit bien-tôt tous deux maîtres des affaires. Le Seigneur d'Albret commença à desespérer de son mariage; & la plus grande marque qu'on en eut, fut que voyant toutes ses autres mesures rompuës, il eut recours au Roy même, & après luy avoir demandé pardon pour le passé, & fait les plus belles promesses pour l'avenir, le conjura de ne point s'opposer à son bonheur. Il fit tous ses efforts pour gagner les bonnes graces du Duc & de la Duchesse de Bourbon; mais ce fut inutilement. On ne le craignoit plus, on l'avoit mis hors d'état de nuire, en saisissant toutes ses Places, on avoit d'ailleurs trop de raisons de le punir; & quand toutes ces choses concourent, ce n'est guéres la coûtume à la Cour de pardonner, & bien moins encore de faire plaisir. *Effet qu'elle produisit*

Toutes ces intrigues continuérent jusqu'au mois de Juillet, & pendant ce temps-là on étoit dans l'inaction en Bretagne par les précautions que le Roy avoit prises, pour empêcher les Anglois de rien entreprendre. Il y eut seulement un Combat à Pontrieu, où les Bretons furent défaits par les François, & une tentative du Maréchal de Rieux sur Brest, qui ne réüssit point. Il y a beaucoup d'apparence que le Roy, vû la grande difficulté de soumettre entiérement ce Duché, par l'opposition que le Roy d'Angleterre y feroit toûjours, pensoit dèslors à un autre moyen de le réünir à la Couronne, qui étoit d'épouser luy-même la Princesse Anne. Il luy étoit d'autant plus facile de cacher cette intention, qu'il avoit déja un engagement solemnel avec Marguerite d'Autriche fille du Roy des Romains, leur mariage ayant été conclu plusieurs années auparavant au dernier Traité d'Arras. Cette Princesse étoit depuis ce temps-là en France, où l'on la regardoit comme la Reyne future. Le Roy dans les occasions donnoit au Roy des Romains le titre de beau-pere, & se disoit son gendre: tout le monde étoit persuadé qu'on n'attendoit que l'âge nubile de cette Princesse, pour la faire épouser au Roy qui étoit dans sa dix-

1489. dix-neuviéme année, & l'on attribuë les oppositions qu'il faisoit au mariage du Seigneur d'Albret aux seuls mécontentements qu'il avoit de luy. Le Roy des Romains étoit ravi de voir ce Seigneur hors d'espérance de réüssir: il le regardoit comme son unique concurrent depuis la prison du Duc d'Orleans, & il sçavoit d'ailleurs que le Roy étoit résolu à ne jamais donner son consentement au mariage de ce Prince avec l'héritiére de Bretagne.

Le Roy des Romains fait sa paix avec le Roy.

Cette pensée jointe à l'occupation que luy donnoient les Flamans, qu'il ne pourroit domter tandis qu'ils seroient soutenus de la France, & aidez par la diversion de Uladislas Roy de Hongrie qui faisoit la guerre à la Maison d'Autriche, le détermina à faire la paix avec le Roy; & ce Prince de son côté, pour être délivré d'un tel ennemi, y apporta toutes les facilitez possibles.

La négociation fut commencée par le Comte de Nassau. Ce Prince avoit été fait prisonnier deux ans auparavant par d'Esguerdes au combat de Béthune dont j'ay parlé, & lors qu'il fut délivré de sa prison, il offrit au Roy ses services auprès du Roi des Romains, dont il étoit fort considéré, & luy promit de faire tous ses efforts, pour l'engager à conclure la paix avec la France. Comme des deux côtez on avoit raison de la souhaiter, il réüssit dans sa négociation; & après qu'il l'eut fort avancée, le Roy envoya Jean de Villeres de la Graulas Evêque de Lombez & Abbé de S. Denys, le Seigneur de Rochechoüart, & Pierre de Sacierges *Maître* des Requêtes, en qualité de ses Plenipotentaires sur le Moen, où le Roy
Jaligny. des Romains tenoit une Diéte de l'Empire, & faisoit de grandes instances pour en obtenir du secours contre le Roy de Hongrie & contre la France.

L'arrivée de ces Ambassadeurs & les propositions raisonnables qu'ils firent pour la paix, suspendirent les déliberations de la Diéte, touchant le secours que le Roy des Romains demandoit contre les François, & ses Députez entrérent en conférence avec ceux du Roy. Quatre points importans en faisoient le principal sujet. Le premier regardoit le Comté de Charolois & le Duché de Bourgogne, dont Maximilien demandoit la restitution. Un autre étoit touchant la soumission des Flamans à ce Prince. Un troisiéme concernoit les interêts de la Princesse Anne de Bretagne; & le quatriéme la délivrance du Duc d'Orleans de sa prison.

Après bien des contestations sur tous ces points, & sur quelques autres, la chose fut terminée le vingt-deuxiéme de Juillet: & les Plenipotentiaires de France envoyérent aussi-tôt le Traité au Roy. Il y eut en même-temps suspension d'armes, & d'Esguerdes qui assiégeoit Nieuport, reçut ordre de se retirer avec ses Troupes. Le Roy confirma ce que ces Députez avoient conclu; voicy les principaux Articles de ce Traité.

Que les deux Roys auroient au plutôt une entrevûë, & que le Roy des Romains envoyeroit sans tarder ses Ambassadeurs au Roy de France son gendre, pour convenir avec luy du temps & du lieu où ils se verroient.

Que

Que touchant la restitution du Duché de Bourgogne & du Comté de Charolois, on se régleroit sur le Traité d'Arras de l'an 1482. & que cette affaire seroit une de celles sur lesquelles les deux Rois traiteroient ensemble par eux-mêmes dans leur entrevûë, aussi-bien que la restitution de Saint Omer, que le Roy demandoit au Roy des Romains.

1489. Traité de Francfort. Recueil de Traitez par Leonard. T. I.

Que le Roy contribueroit de tout son possible à procurer la soumission des Flamans à l'égard du Roy des Romains, & les engageroit à envoyer des Députez avec de pleins-pouvoirs, pour pacifier les troubles de Flandre.

Que les serviteurs du Roy des Romains faits prisonniers à Bruges, lorsque luy-même fut mis en prison, seroient relâchez, & que ce Prince de son côté recevroit dans ses bonnes graces Philippe de Cléves, qui s'étoit mis à la tête des Gantois, & luy donneroit main-levée pour tous ses biens qui avoient été saisis.

Que les Alliez des deux partis seroient compris dans ce Traité s'ils le vouloient. Que les Sujets des deux Rois rentreroient en possession des biens qu'on avoit confisquez sur eux durant la guerre.

Que l'article de la délivrance du Duc d'Orleans seroit traité dans la conférence que les deux Rois auroient ensemble.

Que la Princesse Anne de Bretagne seroit remise en possession des Places de Bretagne qui étoient en la puissance du feu Duc au temps de sa mort, à condition que tous les Anglois sortiroient de Bretagne.

Que pour ce qui étoit de Saint Malo, de Fougéres, de Dinan, & de Saint Aubin, dès que la Princesse auroit congédié les Anglois, & donné caution de sa fidélité, ces Places seroient mises en neutralité, c'est-à-dire, en séquestre entre les mains du Duc de Bourbon & du Prince d'Orange, qui les garderoient; le premier au nom du Roy, & le second au nom du Roy des Romains, jusqu'à tant que le différend qui étoit entre le Roy & la Princesse touchant ces Villes, eût été vuidé par les voyes de la Justice, ou par des Arbitres.

Qu'enfin les autres différends qui étoient entre le Roy & le Roy des Romains, seroient terminez de même, & non par la voye des armes.

Haræus. Annales Brabant. Traité de paix entre le Roy des Romains & les Flamans. Recueil de Traitez par Leonard T. I.

Ce Traité ayant été ratifié par les deux Rois, la paix fut publiée dans les deux Etats. Le Roy exécuta l'article qui regardoit la soumission des Flamans à l'égard du Roy des Romains, & ce Prince fut reconnu par eux pour tuteur de Philippe d'Autriche Comte de Flandre son fils. Il les reçut en ses bonnes graces. Il promit de faire sortir tous les gens de guerre étrangers hors de Flandre; & les Flamans pour mériter ses bonnes graces, & le dédommager des pertes qu'il avoit faites sur tout pendant sa prison, luy promirent de luy faire un don de trois cens mille écus d'or.

Négociation pour les affaires de Bretagne sans succès. Jaligny.

La conclusion du Traité de Francfort ayant été sçûë en Bretagne, la Princesse Anne envoya une Ambassade au Roy à Amboise, dont le chef étoit le Comte de Dunois, qui avoit avec luy le Chancelier de Bretagne: & il est croyable que ce fut-là que l'on convint d'envoyer de part & d'au-

tre des Députez à Tournai au mois de Mars prochain, pour terminer en présence de ceux du Roy des Romains, l'article des Villes de Bretagne mises en séquestre. Le Seigneur d'Albret, le Maréchal de Rieux & le Comte de Comminges toûjours unis contre le Comte de Dunois députérent aussi au Roy. On répondit au Comte de Dunois qu'on s'en tiendroit au Traité de Francfort ; & pour ce qui est des Envoyez des trois autres Seigneurs, ils firent des propositions si désagréables au Roy, & si peu raisonnables, qu'à peine voulut-on les écouter.

1489. Argentré l. 12.

Le Traité de Francfort s'exécutoit assez exactement entre les deux Rois: mais il n'en étoit pas de même des articles qui concernoient la Bretagne. Une grande partie des Anglois avoient repassé la mer ; moins pour satisfaire au Traité, que parce que le temps de leur service étoit fini, & que la Princesse n'avoit pas dequoy les soudoyer. Mais elle en avoit retenu quelques-uns, pour fournir les garnisons de ses Places pendant l'hyver. Cependant l'article de Francfort qui portoit que le Roy luy rendroit incessamment les Places qu'il tenoit en Bretagne, hormis celles qui devoient être en séquestre, marquoit cette condition, qu'elle renvoyeroit les troupes étrangéres. On protestoit de part & d'autre qu'on vouloit observer le Traité. Le Roy, avant que de rendre les Places, pretendoit que tous les Anglois fussent hors de Bretagne. La Princesse au contraire soutenoit qu'en ayant déja renvoyé une grande partie, elle avoit commencé à exécuter le Traité, & qu'elle ne pouvoit avec prudence dégarnir entiérement les Villes qu'elle tenoit, avant que le Roy eût évacué celles qu'il luy devoit rendre, & où il avoit de grosses garnisons dont elle avoit beaucoup à craindre.

Les Hostilitez y recommencent. Ibid.

Comme chacun de son côté s'opiniâtra, les hostilitez recommencérent. Le Maréchal de Rieux & le Seigneur d'Albret mécontens en même temps du Roy & de la Princesse, firent des courses dans l'Anjou & dans le Poitou, dont le Roy la rendoit responsable ; & il faisoit faire des représailles par les garnisons de Brest & des autres Places qu'il tenoit en Bretagne, &, aux Siéges près, on se battoit comme apparavant.

La Princesse Anne épouse le Roy des Romains par Procureur. Chartre de Bret. rapportée par d'Argentré. Procuration de Maximilien Roy des Romains &c.

Cependant les poursuites du Roy des Romains pour son mariage avec la Princesse Anne étoient plus vives que jamais: & cette affaire s'avançoit d'autant plus, que cette Princesse étoit entiérement résoluë de l'épouser, comme étant le parti le plus avantageux qu'elle pût choisir pour se soutenir contre le Roy de France, & l'unique même auquel elle pût désormais penser avec bienséance. Le Roy ne paroissoit y faire aucune opposition. La négociation se faisoit assez ouvertement, & enfin au mois de Mars ou d'Avril le Comte de Nassau & Volfang de Polheim épousérent la Princesse publiquement au nom de leur maître le Roy des Romains.

1490.

Le Seigneur d'Albret, qui prétendoit à ce mariage, s'en vange en livrant Nantes au Roy.

Ce mariage mit le Seigneur d'Albret au desespoir, & le détermina, pour s'en vanger, à s'accommoder avec le Roy, qui luy accorda volontiers sa grace au prix du Château & de la Ville de Nantes, que ce Seigneur luy livra au mois de May.

C'étoit la plus grande perte que la Princesse pût faire alors. Cette Pla-

1490.

Place étoit très forte, & la plus importante de celles dont elle étoit demeurée en possession. Elle écrivit au Roy des Romains, au Roy d'Angleterre, au Roy de Castille pour avoir du secours. Tous luy en promirent; mais il ne pouvoit venir de longtemps. Elle envoya au mois de Juillet au Roi les Seigneurs de Guémené & de Coetquen, ausquels elle joignit Olivier de Coetlogon & Yves de Brulon deux de ses Conseillers, pour desavouer les courses faites en Anjou par le Maréchal de Rieux, qui étoit rentré dans son parti depuis ce temps-là. Ils étoient aussi chargez de faire agréer à ce Prince les raisons qui l'avoient obligée à retenir une partie des Anglois, & de le supplier de faire au moins connoître ses bonnes intentions pour la paix, en mettant en séquestre les Places qui devoient y être mises suivant l'article de Francfort.

Tout ce que les Ambassadeurs purent obtenir, fut que l'Assemblée de Tournai, qui ne s'étoit point encore faite, se tiendroit au mois de Mars suivant: mais ils rapportérent en même temps que le Roy assembloit de grandes troupes, & qu'il n'y avoit pas lieu de douter que ce ne fût à dessein de fondre en Bretagne.

Ce Monarque voyant que par là la Bretagne lui échapoit, se résout d'épouser lui-même la Princesse.

Le Roy des Romains étoit celuy qui avoit le plus grand intérêt à la défense de cet Etat: mais il n'avoit ni troupes, ni argent, dont l'Empereur son pere ne fut pas plus libéral à son égard en une occasion si importante, qu'il l'avoit été en tant d'autres rencontres. Ce qui augmenta son embarras, fut que les révoltes recommencérent aux Pays-bas. C'étoit pour luy un fâcheux contre-temps; néanmoins comptant sur son mariage déja fait par Procureur, & sur le secours que le Roy d'Angleterre promettoit à la Princesse, il alla au plus pressé, qui étoit de dompter les Rebelles. Mais les affaires changérent bien de face par la résolution que le Roy prit enfin d'épouser luy-même l'héritiére de Bretagne.

C'est ce que le Roy des Romains n'auroit jamais prévû par les raisons que j'ai déja marquées, sçavoir que son mariage étoit déja fait avec Anne de Bretagne; qu'il y avoit par le Traité d'Arras de l'an 1482. promesse de mariage entre sa fille Marguerite d'Autriche & le Roy; que cette jeune Princesse étoit depuis ce temps-là à la Cour de France, où on la regardoit comme la Reine, & qu'on n'avoit jusqu'alors attendu sinon qu'elle fût en âge, pour luy donner cette qualité, & celle d'épouse du Roy. Enfin il connoissoit la haine personnelle qu'Anne de Bretagne avoit pour ce Prince: Mais les maximes d'Etat produisent tous les jours des effets aussi surprenans que celuy-là.

Soit que le Roy sur les avis de son Conseil eût pris de luy-même cette résolution, soit que le Comte de Dunois, pour rentrer dans ses bonnes graces, la luy eût suggérée, il est certain que ce Comte & le Prince d'Orange eurent grande part à l'exécution, & que celuy-cy, qui avoit autrefois si bien négocié sur cette affaire en faveur du Roy des Romains, s'acquitta bien de la promesse qu'il avoit faite au Roy de le bien servir en Bretagne, lorsqu'après avoir été délivré de sa prison, il eut permission de retourner auprès de la Princesse.

Argentré l. 12. S. Gelais Hist. de Louïs XII.

De

1490. De tous ceux qui avoient prétendu au mariage d'Anne de Bretagne, il est hors de doute que Maximilien d'Autriche Roy des Romains étoit celuy qui convenoit le moins au Royaume de France. Maître des Pays-bas, & en même temps de la Bretagne, il auroit tenu la France comme assiégée par les deux extrémitez; les Pays héréditaires de la Maison d'Autriche, sa qualité de Roy des Romains, & celle d'Empereur dont il étoit assuré après la mort de Fréderic son pere qui étoit fort vieux, luy donnoient des liaisons étroites avec les Princes d'Allemagne; il en auroit pû prendre aisément avec l'Angleterre; il en avoit déja avec le Roy de Castille, qui n'attendoit que l'occasion favorable d'envahir le Roussillon & la Cerdagne. De sorte que la France investie de toutes parts auroit eu à craindre un assaut général, où elle eût été en grand danger de succomber, tous ses ennemis ayant chacun des prétentions sur quelque partie de cet Etat, & un intérêt commun à en abattre la puissance.

C'étoit pour prévenir ce danger, que la Duchesse de Bourbon voyant le dernier Duc de Bretagne fort vieux & fort cassé, avoit formé le dessein de réunir à la Couronne ce Fief, qui en avoit été détaché depuis si long-temps. C'étoit dans cette vûë qu'on avoit fait revivre les droits de la Maison de Penthievre sur ce Duché, & la cession que le Seigneur de Brosse & Nicole de Penthievre sa femme en avoient faite au Roy Loüis XI. Et si les Seigneurs Bretons réfugiez en France sur la fin du regne du Duc étoient demeurez constans dans le parti du Roy, l'affaire auroit été bientôt consommée.

La subite réconciliation de ces Seigneurs avec le Duc en empêcha le succès, & rendit la chose très-difficile, non pas par les forces du pays, qui n'auroient pû tenir seules contre celles de la France; mais par le secours des Anglois, par la diversion d'Espagne, & par celle du Roy des Romains du côté des Pays-bas, sur quoy les Bretons pouvoient compter assurément.

1491. Le mariage du Roy avec Anne de Bretagne auroit été dèslors le moyen le plus aisé, le plus doux, & le plus naturel de la réunion de la Bretagne à la Couronne de France: mais le grand engagement qu'on avoit pris avec Marguerite d'Autriche, qui d'ailleurs n'ayant qu'un frere tout jeune, pouvoit devenir héritiére de tous les Pays-bas, ne permettoit pas d'en prendre un autre, jusqu'à ce qu'enfin le mariage d'Anne de Bretagne déja fait par Procureur avec Maximilien rendit le mal inévitable, à moins d'un prompt & violent remède. Il n'y en auroit même eu aucun à apporter, si ce Prince fût venu débarquer en Bretagne, & consommer le mariage, comme il le pouvoit absolument, quoiqu'en s'exposant un peu. Enfin on regardoit ce mariage comme une affaire si absolument terminée que la Duchesse Anne de Bretagne prenoit dèslors le titre de Reine des Romains, ainsi qu'on le voit par un acte passé entre elle & le Roy d'Angleterre en cette année 1491. Cette pressante conjoncture fit ouvrir les yeux à la Cour de France. On se voyoit au moment de laisser échaper la Bretagne, comme Loüis XI. avoit perdu l'occasion d'augmenter son Royaume de tous les Pays-bas; & on résolut de

Manuscrit de Brienne à la Bibliotheque du Roy vol. 27. fol. 445.

de passer par dessus toute consideration, pour empêcher ce second malheur. 1491.

Le Comte de Dunois & le Prince d'Orange furent chargez de conduire cette affaire, & le firent avec toute l'adresse & toute la prudence possible, en disposant les esprits de la Noblesse, leur faisant comprendre la nécessité que le pays ravagé depuis tant d'années avoit d'une solide & longue paix, & de quelle importance il étoit qu'ils fussent tous bien unis pour concourir à ce dessein. Ils se gardoient bien néanmoins de leur découvrir le but où ils tendoient. Ils observérent sur tout le secret à l'égard de la Princesse, sçachant qu'elle avoit une grande aversion pour le Roy, & qu'elle regardoit son mariage avec Maximilien comme une affaire concluë. Ils concertoient avec elle les moyens de faire venir des secours d'Angleterre, de procurer une diversion du côté des Pyrenées de la part du Roy de Castille, & elle envoya par leur conseil des Députez à Tournai au mois de Mars, comme on en étoit convenu, pour traiter de l'affaire des Places de Bretagne qui devoient être mises en séquestre. Ces Députez furent les Seigneurs de Guémené & les Evêques de Rennes & de Quimper: mais on ne voulut pas leur permettre l'entrée de la Ville, le Commandant disant qu'il n'avoit point reçu avis de leur arrivée; ainsi ils furent obligez de se retirer à Cambrai & à Valenciennes, & d'y attendre les ordres de la Cour, qui ne vinrent point.

Le Comte de Dunois & le Prince d'Orange sont ceux que l'on charge de cette Négociation.

Procès verbal du Chartrier de Bretagne cité par d'Argentré.

On affectoit en France ces maniéres dures avec la Duchesse, pour ôter au Roy des Romains tout soupçon de ce qu'on méditoit. Après tout cependant la diligence n'étoit pas moins nécessaire au Roy, que la dissimulation: mais il y avoit un obstacle qu'il falloit lever, & sans quoy il étoit difficile que la chose réussît. Le Comte de Dunois ne s'étoit engagé à cette négociation, qu'à condition qu'on mettroit le Duc d'Orleans en liberté; & on craignoit que s'il y étoit une fois, il ne formât en France une nouvelle faction, & qu'il ne poursuivît le dessein qu'il avoit eu avant sa prise, d'épouser la Duchesse de Bretagne. Ces prétextes servoient à la Duchesse de Bourbon & à l'Amiral de Graville qui gouvernoient l'Etat, & qui étoient les ennemis déclarez du Duc d'Orleans, pour empêcher le Roy de consentir à sa délivrance.

Difficultez qu'il y avoit à l'exécuter.

Charles Comte d'Angoulême cousin germain du Duc d'Orleans faisoit depuis long-temps tous ses efforts, pour obtenir la grace de ce Prince. Jeanne de France sœur de la Duchesse de Bourbon & du Roy le sollicitoit sans cesse sur le même sujet. Jeanne étoit une sainte Princesse, mais très-mal faite & fort laide, que le Roy Louïs XI. avoit fait épouser au Duc d'Orleans malgré luy; ce Prince ne l'avoit jamais regardée comme sa femme, & nonobstant cette chagrinante conduite qu'il tenoit à son égard, elle agissoit pour luy avec autant d'empressement, que si elle en eût été tendrement aimée; mais ni elle, ni le Comte d'Angoulême n'avoient jamais pû tirer que des promesses générales qui ne produisoient rien. Si nous en croyons Brantome, ce n'étoit pas seulement la jalousie du gouvernement qui rendoit la Duchesse de Bourbon si contraire au Duc d'Orleans; mais encore le ressentiment de ce qu'ayant eu autrefois de l'inclination

Hist. du Gentilhomme du Comte d'Angoulême. Hist. Latine du Duc d'Orleans.

Brantome dans l'éloge de Louïs XII.

1491. pour ce Prince & dessein de l'épouser, il n'y avoit pas répondu, & l'avoit traitée avec quelque mépris.

La Duchesse & l'Amiral s'opposoient alors d'autant plus fortement à la délivrance du Duc d'Orleans, qu'ils s'appercevoient depuis quelque temps de la diminution de leur crédit sur l'esprit du Roy. On avoit regardé comme une disgrace de l'Amiral, un ordre qu'il avoit reçu d'aller avec quelques vaisseaux faire en personne les fonctions de sa charge sur les côtes de Normandie & de Bretagne : mais il étoit revenu depuis à la Cour. On voit par une réponse du Roy à la Duchesse de Bourbon qu'elle avoit des avis qu'on vouloit la mettre mal dans son esprit ; & elle & l'Amiral appréhendoient que si le Duc d'Orleans sortoit de prison dans ces conjonctures, il ne les supplantât.

Lettre de Charles VIII. rapportée dans les Observations sur Jaligny. p. 598.

Le Roy consent à la délivrance du Duc d'Orleans.

Le Roy étoit alors dans sa dix-neuviéme année, & il avoit assez d'esprit & de pénétration, pour commencer à connoître le manége de la Cour. Il s'apperçut des motifs qui faisoient agir la Duchesse de Bourbon & l'Amiral & crut devoir en une occasion si importante faire voir qu'il étoit le maître.

S. Gelais. Hist. de Louïs XII.

Il avoit alors à sa Cour deux Seigneurs qu'il affectionnoit beaucoup, & qui avoient grande part à sa confiance. C'étoient le Seigneur de Miolant, & René de Cossé grand Pannetier, dont il voulut prendre l'avis sur cette affaire. Ceux-cy, ou engagez par le Comte de Dunois, ou parce qu'ils connoissoient le penchant du Roy, luy répondirent qu'il ne pouvoit rien faire de plus digne de luy, que d'accorder généreusement la grace au Duc d'Orleans ; que ce Prince n'avoit manqué à son devoir que par un emportement de jeunesse ; qu'il étoit d'un caractére à être très-sensible à cette bonté de Sa Majesté ; que sçachant qu'il tenoit sa liberté d'elle seule, il auroit un attachement inviolable pour sa personne ; que le sujet de la querelle entre la Duchesse de Bourbon & luy ne subsistoit plus, Sa Majesté étant en âge & en état de gouverner par elle-même ; qu'il n'étoit plus question ni de Tutelle, ni de Régence, ni de concurrence pour le gouvernement, & même que ce coup d'autorité qu'il méditoit de faire, serviroit à faire connoître à toute sa Cour & à tout son Royaume, que les graces désormais sortiroient immédiatement de ses mains.

Et va luimême le tirer de prison.

Le Roy ainsi confirmé dans la résolution qu'il avoit prise, ne tarda pas à l'exécuter. Il étoit alors à sa Maison Royale du Plessis près de Tours. Il en partit un après midy sous prétexte d'une partie de chasse, alla coucher à Mont-Richard, & s'avança de-là jusqu'au Pont de Barangon, d'où il dépêcha le Seigneur d'Aubigni à Bourges, avec ordre au Commandant de la grosse Tour de luy mettre entre les mains le Duc d'Orleans.

Ce Prince fut aussi-tôt amené au Pont de Barangon. Il se jetta aux pieds du Roy, le remercia avec des témoignages de la plus vive reconnoissance, & l'assûra de son parfait attachement, de sa soumission à ses ordres, & d'une fidélité inviolable dans son service. Le Roy de sa part

part luy témoigna beaucoup de bonté, d'envie de le satisfaire, luy promit un oubli entier de tout le passé, & luy fit connoître que sa délivrance étoit venuë de son pur mouvement, sans avoir consulté personne. 1491.

Ce coup surprit la Duchesse de Bourbon: mais elle sçut faire bonne contenance, & ne parut pas la moins empressée non seulement à l'approuver, mais encore à en témoigner sa joye au Duc d'Orleans; & ce Prince de son côté répondit à ses caresses, quoiqu'il ne les crût pas fort sinceres. Trois ans de prison luy avoient fait faire beaucoup de refléxions sur sa conduite passée. Il y avoit consideré à loisir ses véritables interêts, qui dans le fond étoient les mêmes que ceux du Roy & de l'Etat, vû qu'il étoit l'héritier présomptif de la Couronne. D'ailleurs il avoit & bon cœur & bon esprit: il voyoit le Roy en âge de gouverner; il connut en l'entretenant les bonnes qualitez qui commençoient à paroître dans ce jeune Prince. Il prit le parti de s'attacher à luy, de renoncer aux cabales & aux factions, & entra dans ses vûës pour le mariage d'Anne de Bretagne, quoique luy-même l'eût aimée. Mais comme il avoit été pour le moins aussi amoureux de son grand Etat que de sa personne, & qu'il le voyoit sur le point d'être enlevé par Maximilien d'Autriche, si le Roy le manquoit, il se résolut de le seconder de tout son pouvoir dans cette entreprise.

Le Roy ne fut pas long-temps sans luy donner des marques de sa sincére réconciliation, en luy confiant le Gouvernement de Normandie & la Lieutenance générale des Armes dans cette Province; & le Duc y alla aussi-tôt après, pour veiller à la sûreté des côtes contre les desseins de Henri VII. qui un peu auparavant avoit fait une ligue avec le Roy des Romains contre la France à Oking en Angleterre. Ce fut une nécessité au Duc de Bourbon & à la Duchesse, de vivre en bonne intelligence avec celuy qui commençoit à avoir tant de part dans la faveur.

Observations sur l'Hist. de Charles VIII. p. 614.

Traité d'Oking.

Le Roy leur fit connoître à tous trois ses intentions là-dessus, & le fit en parlant en maître. Ses ordres furent exécutez; & le quatriéme jour de Septembre le Duc d'Orleans & le Duc de Bourbon signérent à la Fléche un écrit, intitulé *Ligue entre Louïs Duc d'Orleans, Pierre Duc de Bourbon, & autres pour le service du Roy.* Par ce Traité ils s'engagérent avec serment à demeurer étroitement unis pour le bien de l'Etat, & pour le défendre contre les ligues des Espagnols, des Anglois & des Allemans.

Ce Prince fait avec le Duc de Bourbon une Ligue pour le service du Roy.

Observations sur l'Hist. de Charles VIII. p. 616.

Le Comte de Dunois fut compris dans le Traité, aussi-bien que les Evêques d'Albi & de Montauban, les Seigneurs de Baudricourt, de Miolant, de Lille, du Bouchage & de Gonnaut, comme personnes sûres, affectionnées au Roy, & capables par leur prudence & par leur valeur de luy rendre de grands services. Au reste cet Acte est d'autant plus remarquable, qu'on peut le regarder comme la fin des guerres civiles, dont la France avoit été agitée sous tant de regnes depuis que la branche Royale de Valois étoit montée sur le Trône, & qui ne recommencérent que sous le

Autres Seigneurs compris dans le Traité.

1491. le regne de François II. lorsque l'Hérésie de Calvin les ralluma avec tant de fureur & d'une maniére si funeste pour ce Royaume.

Sa délivrance facilite l'affaire du mariage.

Argentré l. 12.

Dès que le Comte de Dunois & le Prince d'Orange eurent appris la délivrance du Duc d'Orleans, ils travaillérent avec plus d'application que jamais à l'affaire du mariage du Roy. Ils s'ouvrirent au Maréchal de Rieux, & au Chancelier de Montauban, qui depuis la mort du Duc de Bretagne, avoit toûjours conservé un grand ascendant sur l'esprit de la Princesse. L'un & l'autre se laissérent aisément gagner, partie par le motif du bien public & de la tranquillité de la Bretagne, qu'on ne pouvoit espérer de rétablir autrement, partie par les avantages particuliers qu'on leur promettoit de la part du Roy.

Ces quatre Seigneurs concourant ainsi au même dessein, la chose étoit bien avancée; parce qu'ils étoient presque seuls tout le Conseil de la Princesse: mais ils prévoyoient la difficulté qu'ils auroient à la resoudre à prendre ce parti. Toute jeune qu'elle étoit, elle faisoit déja paroître beaucoup d'esprit, de la grandeur d'ame & de la fierté: elle avoit de l'inclination pour Maximilien; & de l'aversion pour le Roy, de la hayne pour la nation Françoise, & avec cela de la délicatesse de conscience.

Opposition qu'on y trouva d'abord dans l'esprit de la Duchesse.

La premiére ouverture qu'on luy fit de ce projet la revolta. Elle éclata en plaintes contre le Roy & contre les François, qui avoient ruiné tout son Duché, avoient fait tous leurs efforts pour l'en dépouiller, & y faisoient encore actuellement de grands desordres. Elle représenta les liaisons qu'elle avoit prises avec le Roy de Castille & le Roy d'Angleterre; que celuy-cy avoit déja fait de grandes dépenses, & qu'actuellement il assembloit une armée considérable pour venir à son secours. Mais sur quoy elle insista le plus, ce fut sur le mariage qu'elle avoit déja contracté avec le Roy des Romains, & sur l'engagement que le Roy de France avoit avec Marguerite d'Autriche. Elle disoit qu'elle ne pouvoit pas sans offenser Dieu, rompre un mariage fait en face d'Eglise, & qu'elle étoit resoluë à tout hazarder, plutôt que d'embarasser sa conscience sur un point si délicat.

Ces Seigneurs, ausquèls se joignit Madame de Laval sa Gouvernante, luy remontrérent qu'il n'en étoit pas des Souverains comme des autres; qu'ils devoient pour le bien de leurs peuples sacrifier leurs ressentimens, leurs aversions, leurs répugnances; que l'honneur d'être Reine de France la dédommageroit suffisamment des pertes qu'elle avoit souffertes; qu'en procurant l'avantage de la France par la réunion de la Bretagne à la Couronne, elle procureroit le sien propre & celuy de ses sujets, dont les miseres extrêmes finiroient par cette alliance; & que sans cela, ils alloient être accablez par les Armées ennemies & par les étrangéres; que la dissolution d'un mariage non consommé, & fait seulement par Procureur, n'étoit point sans exemple; que s'il y avoit des raisons qui l'autorisassent, celle du bien public, la paix & le soulagement de tout un Etat, la fin d'une guerre sanglante étoient les plus fortes que l'on pût avoir en pareilles

les occasions, & qu'enfin pour luy ôter là-dessus tout scrupule, & mettre sa conscience en repos, elle auroit toute liberté de consulter les personnes les plus habiles, les plus sages & les plus pieuses de son Duché, & qu'elle en trouveroit de ce caractére dans les Etats de Bretagne qu'elle pourroit convoquer. 1491.

Ces raisons l'ébranlérent, mais ne la convainquirent pas. Le Comte de Dunois vit bien qu'elle ne concluëroit point, qu'on ne la mît dans la necessité de le faire, & manda au Roy qu'il falloit qu'il entrât au plutôt en Bretagne avec une bonne Armée, avant que le Roy d'Angleterre fût en état d'y envoyer un nouveau secours.

Le Roy étoit tout prêt: & les Troupes eurent ordre de marcher promtement. Il étoit difficile à la Duchesse dans ces embarrassantes conjonctures de prendre un bon parti: tout ce qu'elle put faire fut de pourvoir à sa frontiere du côté de France, non pas en y envoyant une armée qu'elle n'avoit point; mais en ôtant à l'ennemi, autant qu'il seroit possible, les commoditez qu'il y pourroit trouver dans sa marche. Elle sçut que l'armée Françoise devoit dans peu venir camper vers Fougeres à Saudecourt qui étoit un camp fort commode par l'abondance de l'eau & du bois. Elle donna ordre à Messire Giles de Coetlogon Chevalier Seigneur de Mesusseaume qui étoit de son conseil & son Chambellan, de se transporter incessammens à Saudecourt pour faire rompre les digues & les écluses des étangs, & en faire écouler les eaux: elle prit quelques autres senblables mesures pour retarder la tempête qui la menaçoit: mais tout fut fort inutile, le Seigneur de la Trimouille qui commandoit l'armée Françoise vint peu de temps après se camper à une lieuë de Rennes. Saint André avec un autre corps s'en approcha d'un autre côté, & se posta à peu près dans la même distance de la Ville, & le Roy arriva quelque temps après. La Princesse étoit dans cette Capitale, & se voyoit sur le point d'être assiégée sans espérance d'un secours assez prompt du dehors, & très-peu seure de ses propres serviteurs, qui luy avoient été jusqu'alors les plus dévouez, c'est-à-dire du Comte de Dunois, du Prince d'Orange, du Maréchal de Rieux, & de son Chancelier, qui traitoient d'opiniâtreté la résistance qu'elle faisoit à leurs salutaires avis.

Lobineau Hist. de Bretagne T. 1. p. 814. T. 2. p. 1535.

Le Roy s'aproche de Rennes avec une Armée.

Il y eut bien des pourparlers. Le Duc d'Orleans nonobstant la qualité d'Amant qu'il avoit euë autrefois à son égard, fut un de ceux qui négociérent avec elle. Quelques-uns ont écrit que le Roy même entra dans Rennes, & l'y entretint. Enfin l'affaire fut remise à la décision du Conseil de la Princesse & de quelques autres Seigneurs qui étoient actuellement dans la Ville. On étoit asseuré des principaux, à qui la Cour avoit fait de grandes promesses, & tout le Conseil étoit pour le Roy. Les malheurs passez, ceux qu'on avoit encore à craindre, le danger éminent où se trouvoit la Princesse d'être prise par force, l'éloignement, la lenteur & l'inaction de Maximilien Roy des Romains, qui s'étoit laissé prévenir, & enlever sa fortune, firent conclure pour le mariage de la Princesse avec le Roy, & le sentiment unanime fut que le salut de la patrie, les avantages que la paix alloit produire, la nécessité de subir

1491. subir la loy du plus fort, devoient l'emporter sur toute autre considération.

La Duchesse se rend enfin, & l'on dresse les Articles du Traité.

Anne de Bretagne se rendit enfin, & consentit à épouser le Roy. La paix fut publiée, les hostilitez cessérent, & il ne fut plus question que de dresser les articles du Traité de Mariage & de celuy de l'union de la Bretagne à la Couronne de France.

Mss. de Brienne dans la Bibliotheque du Roy, vol. cotté 298. 299.

Les points essentiels de ce Traité furent qu'Anne de Bretagne, à cause de l'honneur qu'elle recevoit par ce mariage, cedoit pour toûjours & irrévocablement au Roy & aux successeurs du Roy par titre de donation tous ses droits sur le Duché de Bretagne, même au cas qu'elle mourût avant le Roy sans avoir eu d'enfans de son mariage.

Que le Roy réciproquement cedoit à ladite Dame tous les droits qu'il avoit sur le Duché de Bretagne pour toûjours & irrévocablement, au cas qu'il mourût avant elle sans avoir eu d'enfans de son mariage; mais qu'en ce cas elle ne pourroit se marier en secondes nopces qu'au Roy futur; que si cela ne se pouvoit faire, à cause par exemple que ce Prince seroit déja marié, elle ne se marieroit qu'au prochain présomptif futur successeur de la Couronne, à condition que sondit mari tiendroit le Duché de Bretagne de la Couronne de France, comme les Ducs ses prédécesseurs, & qu'il ne le pourroit aliéner qu'en le remettant entre les mains du Roy actuellement regnant, ou de ses successeurs.

En troisiéme lieu, qu'en cas qu'il y eût des enfans du présent mariage, & qu'Anne de Bretagne survêcût au Roy, elle auroit toûjours la possession du Duché comme d'un Etat qui luy appartiendroit.

Argentré L. 12.

C'est-là ce qui fut stipulé par écrit à cet égard: mais on promit à la Princesse, comme on le vit par la suite, que tant qu'elle vivroit, elle auroit une autorité particuliére dans le Duché de Bretagne en beaucoup de choses importantes: car elle eut toûjours la nomination des Bénéfices, & elle expédioit les Lettres de provision, auxquelles cependant étoient jointes celles du Roy en confirmation des siennes.

Ce Traité fut signé par Loüis Duc d'Orleans, Pierre Duc de Bourbon, Charles Comte d'Angoulême, Jean Comte de Foix, François Comte de Vendôme, Guy de Rochefort Chancelier de France, Loüis d'Amboise Evêque d'Alby, Jean de Réli Confesseur du Roy, élu pour l'Evêché d'Angers, & par quelques autres. Parmi ceux qui y signérent par l'ordre de la nouvelle Reine, on voit Philippes de Montauban Chancelier de Bretagne, le Sire de Guémené, & le Seigneur de Coetquen Grand-Maître du Duché de Bretagne.

Mesures prises pour empêcher les oppositions qu'on y pourroit faire.

Mss. de Brienne, cottez 258. 299 à la Biblioth. du Roy.

Pour couper pied à toutes les oppositions qui auroient pû se faire à ce Traité, le Roy engagea le Prince d'Orange, dont la mere étoit Catherine de Bretagne sœur du dernier Duc, à faire une renonciation sur quelques articles qui regardoient la dot de cette Princesse auxquels il prétendoit que le Duc n'avoit point satisfait; & pour y suppléer, le Roy luy promit des dédommagemens, & le fit son Lieutenant en Bretagne.

On

On prit la même précaution à l'égard du Seigneur d'Albret, dans la maison duquel il y avoit une fille de Bretagne mariée. 1491.

Le Vicomte de Rohan auroit été le mieux fondé à faire son opposition; parce qu'il avoit épousé Marie de Bretagne seconde fille du Duc François I. cadette de Marguerite qui avoit épousé François II. dernier mort. Marguerite étoit morte sans enfans, & par conséquent dèslors le droit de succession fût revenu à Marie, s'il n'y avoit pas eu un droit exclusif des fémelles en Bretagne, établi depuis long-temps, quand il y avoit des mâles de la race des Ducs, tel qu'étoit François II. C'est à cause de cela que ce Duc pour plus grande précaution, avoit fait reconnoître par les Etats pour ses héritiéres ses deux filles qu'il avoit euës de Marguerite de Foix sa seconde femme. Mais n'y ayant plus de mâles, & la ligne des autres fémelles venant à s'éteindre, le droit revenoit à Marie & à ses descendans qui la représenteroient: & même le Roy pendant la guerre, ainsi que je l'ay dit, avoit fait intervenir le Vicomte de Rohan, qui avoit soutenu au Duc, que n'y ayant plus de mâles, Marie sa femme rentroit en ses droits, comme fille du Duc François I. & devoit être préférée pour la succession du Duché à Anne & à sa sœur encore vivante alors. Le procès fut intenté dans la suite, & fut terminé par arbitrage l'an 1501. sous le regne de Louïs XII.

Pour ce qui est du Traité que le Roy fit avec les Etats de Bretagne, les principaux points étoient la confirmation des Priviléges & des Coutumes du pays; que l'on conserveroit les Grands jours de Bretagne, desquels on pourroit appeller au Parlement de Paris; que les subsides ne pourroient être levez que de la maniére dont on les levoit du temps des Ducs. Il y avoit encore quelques autres conventions moins importantes que celles-là.

La Duchesse est conduite en Touraine où le Roy l'épouse publiquement.

Tout cecy ayant été accepté de part & d'autre, la Duchesse de Bretagne fut conduite à Langey en Touraine, où le Roy l'attendoit, & le Traité y fut lû, & scellé le treiziéme de Décembre de l'an 1491. Ce fut l'Evêque d'Albi qui fit publiquement la cérémonie du mariage dans la Chapelle du Château, immediatement après la lecture & la signature du Traité.

1492.

Elle est couronnée à S. Denys.

S. Gelais Histoire de Louïs XII.

Du Tillet Recueil de Traitez &c.

Delà la Cour vint par Tours, & par les autres Villes qui se trouvoient sur la toute jusqu'à saint Denys, où la Duchesse Anne fut couronnée Reine en présence du Roy avec les acclamations des peuples, qui étoient également charmez de la sagesse, & de la beauté de la nouvelle Reine. Elle fut accompagnée dans cette cérémonie par la Duchesse de Bourbon, & par quantité d'autres Princesses & Dames qui portoient sur leur tête le chapeau, ou la Couronne de Duchesse, ou de Comtesse, selon leur titre & leur qualité. L'entrée de la Reine à Paris se fit le lendemain neuviéme de Février avec toure la magnificence possible. On n'oublia rien pour dissiper entiérement le chagrin que ce mariage avoit causé d'abord à cette Princesse, & le Roy en usa toûjours si bien avec elle, que jamais elle n'eut sujet de s'en repentir.

Le Comte de Dunois ne jouït pas long-temps de la joye d'avoir si bien

 réussi

1492. *Ibid.* réüssi en cette importante négociation, & de se voir rétabli par un service si signalé dans les bonnes graces du Roy; car avant la signature du Traité, étant à cheval il fut surpris d'une apoplexie qui l'emporta. On regarda cette mort comme une grande perte. Il passoit pour la meilleure tête de l'Europe, & étant bien réconcilié avec le Roy, il eût pu réparer par ses bons conseils, les dommages que ceux qu'ils avoit donnez au Duc d'Orleans pour l'entretenir dans sa révolte, avoient causé à l'Etat.

Ressentiment du Roy des Romains à la nouvelle de ce Mariage.

Regiſtres du Parlement de 1483. Juin. Bacon Hiſt. de Henr. VII.

On peut aisément imaginer quels furent les sentimens du Roy des Romains à la nouvelle du mariage d'Anne de Bretagne avec le Roy de France. On luy enlevoit contre toute apparence une Princesse très accomplie, dotée d'un Etat très considerable. Le Roy luy faisoit un second affront dans la personne de Marguerite d'Autriche sa fille, qui portoit dès-lors à la Cour de France le titre de Madame la Dauphine, & dont Anne de Bretagne prenoit la place sur le Trône de France. Il avoit à se reprocher à luy-même sa trop grande confiance dans une affaire, où il n'avoit dû négliger aucune précaution. Aussi s'emporta-t'il d'une maniére peu digne d'une personne de son rang, à qui il convenoit plus d'agir que de parler en une pareille rencontre: mais il fit l'un & l'autre.

Il tâche d'animer l'Espagne & l'Angleterre contre la France.

Il envoya des Ambassadeurs en Espagne & en Angleterre, pour animer les deux Roys contre la France. La Cour d'Espagne ne s'ébranla pas beaucoup; parce qu'elle n'avoit pas encore parfaitement asseuré ses conquêtes de Grenade, & qu'elle attendoit que le Roy fût aux prises avec ses voisins, & tout-à-fait engagé dans la guerre, à remettre sur le tapis ses prétentions sur le Roussillon & la Cerdagne. Mais le Roy d'Angleterre, dont la politique s'étoit trouvée courte dans l'affaire de Bretagne, aussi-bien que celle du Roy des Romains, fut plus aisé à émouvoir; ou du moins il affecta de le paroître: car on douta fort qu'il voulût sincérement la guerre contre la France, quelque semblant qu'il en fît.

Il connoissoit parfaitement la difficulté d'y réüssir. La situation des affaires n'étoit plus la même qu'après la journée de S. Aubin. Tout étoit soumis dans le Royaume, les Troupes étoient aguerries, on y avoit de bons Généraux & un jeune Roy plein de courage, prudent, & appliqué. Tous les ports de Bretagne étoient occupez par les Garnisons *Françoises*, & il n'y avoit plus de factions dans le pays. On avoit renouvellé les anciennes alliances avec l'Ecosse, dont le Roy Jacques IV. avoit autant d'attachement pour la France, que d'aversion contre les Anglois. Henri prévoyoit qu'il tireroit peu de secours du Roy des Romains toûjours occupé des révoltes de ses sujets. Il faisoit peu de fond sur le Roy d'Espagne pour les raisons que j'ay touchées, & il y avoit par dessus tout cela toûjours des semences de brouilleries en Angleterre. De sorte que les plus clair-voyans se persuadérent que dans la harangue qu'il fit à son Parlement sur ce sujet, où il conclut à la guerre, il n'eut que deux vûës. La premiére d'avoir de l'argent, & la seconde d'ôter

d'ôter aux Anglois l'idée, qu'il se souvenoit trop des obligations qu'il avoit à la France. 1492.

La suite confirma beaucoup ces soupçons. Les préparatifs se firent avec assez de lenteur; & Henry ne mit à la voile que le sixiéme d'Octobre, tems auquel on pense aux quartiérs d'hyver, plutôt qu'à faire aucune entreprise. Il ne fut pas plutôt arrivé à Calais, qu'il rendit public l'avis que ses Envoyez auprès du Roy des Romains luy donnérent, sçavoir qu'il ne devoit point compter sur le secours de ce Prince, qui n'avoit ni argent ni troupes, & étoit fort embarcassé à maintenir son autorité sur des sujets aussi difficiles à gouverner que les siens. Il en fit de même des nouvelles qu'il reçut d'Espagne, que le Traité entre le Roy de France & le Roy de Castille pour la restitution de la Cerdagne & du Roussillon étoit conclu, ou fort avancé. Il ne pouvoit guéres donner à ses Soldats de plus grands pronostiques de paix: mais ce qui est de plus convainquant là-dessus, c'est que l'on voit par des Lettres de Charles VIII. que dès le mois de Juillet, c'est-à-dire deux mois & demi avant le passage du Roy d'Angleterre, il étoit convenu avec ce Prince d'une conférence pour la paix, & que les Députez étoient nommez de part & d'autre.

Le Roy d'Angleterre ne s'y porte que foiblement.

Lettre de Charles VIII. du 26. de Juillet.

L'Armée Angloise étoit fort leste. Elle étoit de vingt-cinq mille hommes de pied & de seize cens chevaux. Il y avoit beaucoup de Noblesse, & elle étoit commandée sous les ordres de Henri, par Gaspard Duc de Betfort son oncle, & par Jean Comte d'Oxford, deux des plus fameux Capitaines d'Angleterre. Ce Prince ne voulut pas la tenir long-temps sans rien faire, pour couvrir mieux ses véritables desseins. Il alla mettre le siége devant Boulogne; mais presque en même-temps il accepta la proposition que luy fit le Seigneur d'Esguerdes honoré depuis peu du Bâton de Maréchal de France, d'envoyer à Etaples des Députez pour traiter de la paix. Ceux qui y furent envoyez de la part du Roy étoient ce Maréchal, les Seigneurs de Halluyn, de Piennes, de Crequi, de Morvillier, & d'Offay Maître des Requêtes. Et du côté du Roi d'Angleterre les Seigneurs d'Aubenay & Tirel; Christophle Wiswilli grand Aumônier d'Angleterre, & Henry d'Yneswoth.

Il ne laisse pas d'assiéger Boulogne, & consent aussitôt à la paix.

On ne fut pas long-temps sans convenir des Articles, puisque Henri n'étant débarqué que le sixiéme d'Octobre, & n'ayant donné son plein pouvoir à ses Députez que le trentiéme du même mois, le Traité fut conclu le troisiéme de Novembre, ratifié le douziéme par le Roy d'Angleterre, & un mois après par le Roy de France.

Litteræ Henrici VII. Autres lettres de Henri. Lettres de Charles VIII.

Par ce Traité la Paix fut faite entre les deux Roys pour tout le temps de la vie de l'un & de l'autre, & pour toute la vie de celuy qui survivroit, & pour un an après sa mort. On laissa à Maximilien d'Autriche Roy des Romains la liberté de se faire comprendre dans ce Traité, & il fut dit qu'en ce cas, nonobstant le Traité, si le Roy de France attaquoit le Roy des Romains, il seroit permis au Roy d'Angleterre de donner du secours à ce Prince; mais que si le Roi des Romains attaquoit le premier le Roy de France, il ne pourroit point être secouru par le Roy d'An-

1492. d'Angleterre. Dans ce Traité Henri donne au Roy plusieurs fois le titre de Roy de France, contre la coûtume de ses prédécesseurs.

A quel prix le Roy l'Acheta. Du Tillet Recueil de Traitez.

Cette Paix fut achetée par le Roy au prix de sept cens quarante-cinq mille écus, valant chacun trente-cinq sous Tournois; & le Roy crut l'avoir euë à bon marché, en demeurant paisible possesseur de toute la Bretagne.

Le même jour que le Roy donna la ratification de ce Traité, le Roy d'Angleterre demanda qu'on y ajoutât un Article, qui passa sans difficulté; c'étoit que tandis que la Paix dureroit entre les deux Rois, s'il arrivoit quelque révolte dans leurs Etats, le Roy de France ne pourroit point soutenir les rebelles d'Angleterre, ni le Roy d'Angleterre ceux de France.

Le Roy d'Angleterre avoit beaucoup d'interêt à cette addition; parce que Marguerite, veuve du feu Duc Charles de Bourgogne & sœur d'Edouard IV. ayant toujours dans le cœur la hayne héréditaire à la Maison d'York contre celle de Lanclastre, formoit actuellement un parti en Angleterre contre luy: & c'est ce qui le détermina encore plus fortement à conclure la Paix.

La prise d'Arras en console le Roy des Romains. Haræus Annal. Brabant. &c.

Ce Traité de Paix entre la France & l'Angleterre, ne pouvoit être que très chagrinant pour le Roy des Romains; parce que comme il n'avoit pas trop d'envie d'entrer dans le Traité, il se trouvoit par-là abandonné seul à toute la puissance du Roy, tandis que les rebelles de ses *Etats* luy donnoient déja assez d'occupation: mais il s'en consola par la prise d'Arras, où Carquelevant Gentilhomme Breton, à qui le Maréchal d'Esguerdes avoit confié cette Place en partant pour Etaples, se laissa surprendre deux jours après la signature de la Paix, dont je viens de parler. Une pareille entreprise que le Roy des Romains avoit méditée sur *Amiens* ne luy réussit pas.

Arras étoit une perte considérable pour le Roy; mais d'ailleurs elle le mettoit en droit de fondre avec toutes ses forces dans les Etats du Roy des Romains: Car par un des Articles de la Paix d'Etaples, dès que Maximilien seroit aggresseur, le Roy d'Angleterre ne devoit, ni ne pouvoit prendre sa querelle. La saison déja trop avancée auroit seule empêché qu'on n'entreprît rien d'important de ce côté-là dans cette campagne. Mais le Roy avoit d'autres raisons de ne le pas faire. Il méditoit une autre guerre, qui ne devoit point causer de jalousie à ses voisins, & où il espéroit acquérir beaucoup de gloire. C'étoit pour la conquête du Royaume de Naples, sur lequel il étoit resolu de faire valoir les droits de la Maison d'Anjou. Il prit asseurément le change mal à propos; & ce qu'il y eut en cela de plus blâmable dans sa conduite, fut que dans l'impatience de commencer au plutôt cette guerre, il fit deux Traitez très-desavantageux; l'un avec le Roy de Castille, & l'autre avec le Roy des Romains; & que par la seule espérance d'une conquête qui luy échapa, il abandonna à ces deux Princes des Pays considérables dont il étoit en possession, qui couvroient le reste de ses Etats, & qu'il auroit pu aisément conserver contre quiconque auroit osé entreprendre de

Imprudence du Roy dans la paix qu'il fit avec lui & avec le Roy de Castille.

les luy enlever, veu l'heureuse situation où se trouvoient alors ses affaires. 1492.

Le Traité avec le Roi de Castille se faisoit en même-temps qu'on négocioit la Paix avec le Roy d'Angleterre. Pour le bien entendre il faut se ressouvenir de celuy par lequel Jean Roy d'Arragon & de Navarre avoit engagé le Roussillon & la Cerdagne au Roy Louïs XI. environ trente ans auparavant, pour avoir du secours contre ses sujets rebelles. Ce Prince luy avoit fourni trois cents mille écus d'or & envoyé deux mille chevaux sous la conduite de Jacques d'Armagnac Duc de Nemours, qui avoit tiré Ferdinand Infant d'Arragon * des mains des révoltez, lors qu'ils étoient sur le point de le forcer dans le clocher de l'Eglise Cathedrale de Gironne où il s'étoit sauvé. Les trois cents mille écus d'or n'avoient point été payez, nonobstant les instances que Louïs XI. avoit faites depuis, & il s'étoit fait plusieurs contraventions aux Traitez, qui pouvoient autoriser les Roys de France, sur tout après un si long temps, à retenir les Pays engagez. Le Roy Ferdinand & la Reine Isabelle de Castille en avoient demandé plusieurs fois la restitution, & avoient souvent tenté de se servir des brouilleries de France pour y rentrer de force: mais eux-mêmes avoient été occupez d'autres affaires, & sur tout de la guerre de Grenade contre les Maures qu'ils venoient de terminer avec beaucoup de gloire. *Motifs de ce dernier Traité.*

Ce grand succès qui délivroit l'Espagne de la crainte des Maures, rendoit le Roy de Castille plus redoutable à la France; & ce Prince s'étant ligué avec le Roy d'Angleterre & le Roy des Romains qui étoient déja aux mains avec le Roy, parloit plus haut & plus fiérement que jamais sur cet article. Le Roy, qui apprehendoit la diversion de ce côté-là, entra en négociation, & donna de bonnes espérances au Roy de Castille. La Paix qu'il fit sur ces entrefaites avec le Roy d'Angleterre, le remettoit en état de mépriser les menaces d'un ennemi peu redoutable quand il seroit seul: mais le dessein qu'il avoit formé de porter la guerre en Italie, & que le Roy de Castille n'auroit pas manqué de traverser en faveur du Roy de Naples son proche parent, fit qu'il pensa à le satisfaire.

Le Roy de Castille, un des plus grands politiques de son temps, qui jugeoit du Roy de France par luy-même, & qui n'eût pas été d'humeur à rendre ce qu'il demandoit, s'il avoit été en pareil cas, joignit, pour ne pas manquer son coup, l'artifice à la crainte qu'il sçavoit qu'on avoit de luy. Il gagna deux Cordeliers, dont l'un appellé Olivier Maillard étoit Prédicateur du Roy, & l'autre nommé Jean Mansierne étoit le Confesseur de la Duchesse de Bourbon. Le premier fit grand scrupule au Roy, & l'autre à la Duchesse, de l'injustice qu'il y avoit à retenir le Roussillon & la Cerdagne, qui appartenoient au Roy d'Arragon, les asseurant que Louïs XI. brûleroit dans le Purgatoire jusqu'à tant que la restitution en fût faite, & qu'il n'y avoit point de Paradis pour le Roy même, si elle ne se faisoit. Ils ajoûtérent qne le feu Roy avoit en mourant ordonné cette restitution, & qu'ayant retiré du Rous- *Belcarius L. 5.*

* C'est celui qui étoit Roy de Castille du temps de Charles VIII.

1492. Roussillon & de la Cerdagne bien au-delà des trois cents mille écus, pour lesquels ils avoient été engagez, on n'y avoit plus aucun droit.

Le Conseil n'avoit pas la conscience à beaucoup près aussi tendre que le Roy sur ce sujet, & il s'opposa à la proposition qu'il fit de rendre ces deux Provinces au Roy de Castille: mais enfin ce Prince agit par autorité, & il fut conclu qu'on les restitueroit, en exigeant seulement une condition de Ferdinand, qui fut qu'il ne se mêleroit point de la guerre, qu'on avoit resolu de faire au Roy de Naples son parent.

1493. *Il est conclu.* Louïs d'Amboise Evêque d'Albi, qui étoit à Figuiéres pour cette négociation, & traitoit avec Jean Coloma Ministre du Roy d'Arragon, eut ordre de conclure le Traité: & dans une derniére conférence qui se tint à Narbonne le dix-huitiéme de Janvier, il le signa par l'ordre du Roy, auquel on crut qu'il n'auroit pas dû déférer si aisément; & ses ennemis firent courir le bruit que cette facilité avoit été l'effet des pistoles d'Espagne, dont le Roy de Castille l'avoit gratifié. (Marian. 26. l.)

Les Bourgeois de Perpignan surpris de la conduite du Roy, à laquelle ils ne s'étoient jamais attendus, s'opposérent à l'exécution du Traité, & écrivirent une lettre à la Duchesse de Bourbon, pour luy représenter les conséquences de cette affaire; que le Roussillon mettoit la France à couvert des insultes de l'Espagne, & que le Languedoc seroit en proye au Roy de Castille, s'il se brouilloit jamais avec la France; mais il fallut obéir. (Lettre des Consuls de Perpignan à Madame de Bourbon.)

C'est ainsi que le Roussillon & la Cerdagne furent réunis à la Couronne d'Espagne, sans même qu'on obligeât le Roy de Castille à payer les trois cens mille écus d'or. On mit seulement dans le Traité deux ou trois conditions très importantes. La premiére, que le Roy de Castille se déclareroit généralement contre quiconque seroit en guerre avec le Roy de France. Cet article regardoit principalement le Roy de Naples. La seconde, qu'il ne marieroit ses enfans ni au Roy d'Angleterre, ni au Roy des Romains, ni à aucun des ennemis de la France sans le consentement du Roy. La troisiéme, que quoique le Roy fît actuellement la Cession du Comté de Roussillon & de la Cerdagne, cependant luy & ses successeurs n'y renonçoient pas absolument, & seroient toujours reçûs à proposer leurs prétentions sur ces Pays; & que quand ils le voudroient faire, le Roy de Castille seroit tenu de mettre ce différend en arbitrage. (*Et à quelles conditions.* Dans les MSS. de Brienne vol. cotté 9691.)

Cette troisiéme condition étoit assez inutile, parce qu'on devoit bien s'asseurer que quand une fois le Roy de Castille seroit en possession, il se donneroit bien de garde de remettre la chose en compromis. La premiére & la seconde ne furent nullement observées; car dans la guerre d'Italie, le Roy de Castille se déclara pour le Roy de Naples, & il maria son fils Jean à Marguerite d'Autriche fille du Roy des Romains, & sa fille Jeanne à Philippe frére de Marguerite. De sorte que jamais Prince ne fut plus dupé, ou plutôt ne se conduisit moins prudemment dans un Traité, que le Roy de France le fit dans celui-cy.

Un peu avant que de faire une telle perte du côté des Pyrénées, il n'en avoit

avoit pas fait une moins considérable à l'autre extremité du Royaume ; mais la premiére ayant été un pur effet de son imprudence, on peut dire que celle-cy le fut de son équité, & en même temps du desir de n'avoir plus d'obstacle à la conquête de Naples. Il fit la paix avec Maximilien d'Autriche Roy des Romains à des conditions fort avantageuses pour ce Prince, & luy restitua plusieurs Domaines qu'il ne pouvoit plus justement retenir, après avoir refusé d'épouser Marguerite sa fille. Cette paix fut concluë à Senlis le vingt-troisiéme de May par un Traité, contenant quarante-huit Articles, dont les principaux furent. 1489. Traité de Senlis MSS. de Brienne vol. cotté. 9691.

Que Madame Marguerite d'Autriche seroit incessamment remise entre les mains des Ambassadeurs du Roy des Romains. *Articles principaux de celui qui fut aussi conclu avec le Roy des Romains.*

Que les différends qui pourroient être entre le Roy de France d'une part, & le Roy des Romains de l'autre, touchant le Traité d'Arras de l'an 1482. seroient vuidez par les voyes de la justice, & non autrement.

Que les Comtez de Bourgogne, d'Artois, de Charolois, & la Seineurie de Nogent seroient incessamment rendus au Roy des Romains, comme au pere & *Mainbourg* de Philippe d'Autriche son fils ; c'est-à-dire, comme ayant la gardenoble de ce Prince mineur, & cela sauf les droits de ressort & de Souveraineté appartenants au Roy.

Que les Villes de Hédin, d'Aire & de Béthune, qui étoient actuellement en l'obéïssance du Roy, demeureroient à la garde du Maréchal d'Esguerdes qui les garderoit jusqu'à ce que Monsieur l'Archiduc eût vingt ans accomplis, ce qui devoit être la surveille de la Nativité de Saint Jean Baptiste de l'an 1498.

Qne dès que l'Archiduc seroit parvenu à cet âge, & qu'il auroit rendu les hommages dûs au Roy, pour les fiefs qu'il tenoit de la Couronne, lesdites Places luy seroient remises par le Maréchal d'Esguerdes.

Que la Cité * d'Arras seroit renduë au Roy qui y auroit un Gouverneur en son nom.

Que le Roy joüiroit des Comtez de Mâconnois & Auxerrois & de Bar-sur-Seine, comme il en avoit joüi jusqu'alors, jusqu'à ce qu'on fût convenu des droits & actions prétenduës par chacune des parties.

Ce furent là les articles les plus essentiels d'une paix, qui démembra de nouveau les Comtez d'Artois & de Bourgogne de la Couronne de France, & qui dura plus long-tems que les precédentes.

Marguerite d'Autriche fut reconduite avec beaucoup d'honneur en Flandre. Elle étoit alors en sa quatorziéme année, & elle fut mariée quatre ans après, c'est-à-dire l'an 1497. à Jean Infant de Castille. Etant partie de Middelbourg pour aller joindre son époux en Espagne, elle fut surprise d'une violente tempête, où elle pensa périr ; & l'on dit qu'en ce moment, où tous ceux du vaisseau étoient dans la frayeur de la mort, elle fit elle-même son Epitaphe en ces deux vers.

Cy gist Margot, la gentil' Damoiselle.
Qu'a deux maris & encore est pucelle.

L'Infant son mari mourut dix-sept ou dix-huit mois après son mariage

* Cette Cité est separée de la Ville par une muraille & un fossé.

1493. riage. Elle épousa depuis Philibert Duc de Savoye, & devint encore veuve au bout de quatre ou cinq ans. Maximilien son pére, qui étoit alors Empereur, la fit Gouvernante des Pays-bas durant le bas âge de son petit fils Charles V. & après un long & très-sage gouvernement, elle mourut à Malines l'an 1532. âgée de cinquante-deux ans. Telle fut la bisarre destinée de cette Princesse, qui avoit beaucoup de mérite. Fille d'Empereur, Reine de France, & puis d'Espagne, l'un & l'autre en espérance seulement, Souveraine pendant peu de temps, enfin elle redevint sujette. Elle finit sa carriére, honorée & regrettée des peuples, dont on luy avoit confié la conduite.

Le Roy pense tout de bon à conquerir le Royaume de Naples & de Sicile.

Le Roy se voyant en paix avec l'Espagne, l'Angleterre & les Pays-bas, son Royaume étant tranquille, & ses sujets parfaitement soumis, pensa tout de bon à exécuter le dessein qu'il avoit formé de la conquête de Naples deux ans auparavant; c'est-à-dire dès le tems qu'il commença à secouër le joug de la Duchesse de Bourbon par la délivrance du Duc d'Orleans, qu'il fit mettre en liberté sans la consulter en une affaire de si grande importance, ainsi que je l'ay dit.

Traité des droits de Charles VIII. &c. par Baronnat.

Il donna ordre dès lors à Leonard Baronnat Maître de Comptes, de lui faire un mémoire justificatif de ses droits sur le Royaume de Sicile en deçà & au delà du Phare, c'est-à-dire, sur le Royaume de Naples, & sur l'Isle qui porte encore aujourd'huy le nom de Sicile. En voici le contenu, qui luy servit de manifeste pour montrer à toute l'Europe la justice de ses armes.

Manifeste contenant ses prétensions à cet égard.

Le Pape Innocent IV. declara au Concile de Lion l'Empereur Frideric II. décheu pour crime de félonie, de la possession de ce Royaume, & il le réunit à l'Eglise Romaine comme un fief qui en étoit mouvant. Frideric étant mort, Clement IV. en investit Charles d'Anjou frere de saint Louïs, en attribuant le droit de succession à ses hoirs mâles & fémelles en ligne direste, & à leur défaut à un des fils du Roy de France qui regneroit alors, & cela à certaines conditions exprimées dans le Traité, dont j'ay parlé dans l'Histoire du regne de Saint Louïs.

Charles d'Anjou s'en mit en possession par la défaite de Mainfroi bâtard de Frideric; qui s'en étoit emparé. Il eut un fils de même nom que luy, qui luy succéda, & qui transmit cette Couronne à son fils Robert.

Celui-ci eut pareillement un fils nommé Charles qui mourut avant luy, & qui laissa deux filles, dont l'aînée nommée Jeanne luy succéda, & fut confirmée dans la possession de son Etat par Clement VI.

Cette Princesse n'ayant point d'enfans, adopta avec l'agrément du même Pape, Louïs Duc d'Anjou frere de Charles V. Roy de France, & le déclara son héritier pour le Royaume de Naples, la Provence & ses autres Etats. Ce Prince mourut de maladie en Italie. Il eut pour successeur au titre plutôt qu'à la possession du Royaume, Louïs son fils II. du nom. Celui-cy fut pére de René, qui après avoir aussi toûjours porté le titre de Roy de Sicile depuis la mort de son frére aîné Louïs III. mourut dans les derniéres années de Louïs XI. & laissa héritier du Comté de Provence & de ses prétentions aux Royaumes de Sicile Charles d'Anjou Comte du Maine son neveu, lequel mourant sans enfans, donna la Provence, & tous ses droits

droits à Louïs XI. par testament: & c'est de cette maniére que Charles VIII. entra dans les droits de la Maison d'Anjou sur le Royaume de Naples. 1493.

La Maison d'Arragon avoit envahi ce Royaume, & dès le temps de Charles d'Anjou I. du nom, Pierre d'Arragon s'étoit saisi de l'Isle de Sicile après les fameuses Vêpres Siciliennes, soutenant que le Royaume de Sicile lui appartenoit, parce qu'il avoit épousé Constance fille de Mainfroy qui étoit fils de l'Empereur Fridéric. Mais ce Mainfroi étoit visiblement un usurpateur, qui n'avoit nul droit sur cet Etat; premiérement parce qu'il l'avoit enlevé au fils legitime de Fridéric: Secondement parce qu'il étoit bâtard: & en troisiéme lieu, parce qu'il n'en avoit jamais eu l'investiture du saint Siége: mais sans entrer en un plus grand détail touchant l'injuste possession de la maison d'Arragon, une seule chose en faisoit voir manifestement l'injustice dans la personne de Ferdinand qui regnoit dans cet Etat du temps de Charles VIII. C'est que luy-même étoit fils bâtard du dernier Roy Alphonse d'Arragon. De sorte que le droit du Roy à cet égard étoit incontestable, si ce différend eût été de nature à être vuidé par les voyes de la justice entre ces deux Princes.

Il est vray qu'il auroit pû avoir une autre partie, sçavoir René Duc de Lorraine, qui étant par sa mére petit-fils du vieux René Roy de Sicile, prétendoit que ce Prince n'avoit pu donner à son préjudice ni la Provence, ni ses droits sur le Royaume de Sicile à Charles Comte du Maine, qui n'étoit que son neveu, par lequel cette succession étoit venuë au Roy. Mais ce n'étoit pas de quoy il étoit alors question. Le Duc de Lorraine pouvoit soutenir son droit par écrit, & le Roy avoit de quoy luy répondre: mais ils auroient inutilement disputé; Ferdinand étoit en possession, & l'affaire ne pouvoit se décider que par les armes. Ce Duc n'étoit pas en état de faire une si grande entreprise: on regarda même dans toute l'Europe, celle du Roy comme téméraire, vû les mauvais succès que les armes des François, depuis deux siécles que cette querelle duroit, avoient toûjours eu en Italie; mais l'habileté des Princes qui y regnoient actuellement, rendoit la chose encore plus difficile qu'elle n'avoit jamais été.

Ce n'étoit pas là seulement le sentiment des autres Cours de l'Europe, mais celuy des plus sages de la Cour de France, suivant l'idée de Louïs XI. qui quelque occasion favorable qu'il eût eû de tourner son ambition de ce côté là par les offres que luy firent les Génois, n'avoit jamais succombé à cette tentation: & jamais le Conseil du Roy, s'il avoit eu les mêmes chefs qui l'avoient conduit jusqu'alors, n'auroit approuvé ce dessein: mais la situation de la Cour avoit beaucoup changé.

Le Roy étoit un Prince d'un tempérament vif & ardent, dont les passions, sur tout depuis son mariage, commençoient à ne se plus tant gêner. Celle de la gloire & du plaisir dominoient en luy plus qu'aucune autre. Il avoit entendu dire mille fois depuis le commencement de son regne, que la Duchesse de Bourbon étoit la maîtresse absoluë de son esprit & du gouvernement. Il se sçavoit bon gré du pouvoir qu'il luy avoit donné dans le temps qu'il n'étoit pas en état de gouverner par luy-même: mais il regardoit alors cette idée comme une injure; & quoi qu'il eût toûjours

1493. beaucoup de reconnoissance & d'égards pour elle, il avoit bien diminué de la déférence qu'il avoit euë autrefois pour ses avis. Elle-même qui s'appercevoit de sa délicatesse sur ce point-là, gardoit beaucoup de ménagemens, & ne prenoit plus dans le Conseil ce ton d'empire, qui la rendoit l'arbitre de toutes le délibérations. Mais il en est de l'autorité dans le gouvernement, si j'ose me servir de cette comparaison, comme il en est, selon quelques Philosophes, du mouvement dans les corps qui composent le monde: autant que l'un en perd, autant en passe-t'il dans un autre. C'est presque une nécessité pour les Princes d'être gouvernez par quelqu'un: & Charles en prétendant secouer le joug de la Duchesse de Bourbon sa sœur, ne put s'empêcher de se livrer à deux nouveaux favoris dont il suivoit beaucoup les impressions; & ce furent ceux qui luy inspirérent le dessein de la conquête de Naples.

Philippes de Comines Avant-propos du l. 7.

Qui furent les deux favoris qui lui inspirerent ce dessein.

L'un s'appelloit Estienne de Vesc * natif de Languedoc, d'une naissance obscure, mais habile à faire sa cour, qui dans l'employ de valet de chambre qu'il eut auprès de ce Prince, lors qu'il étoit encore Dauphin, sçut par ses assiduitez, par sa complaisance, par ses maniéres agréables entrer très-avant dans ses bonnes graces; Il devint Sénéchal de Beaucaire, Chambellan, & fut toûjours très-puissant sur l'esprit de son maître.

L'autre étoit Guillaume Briçonnet, homme plus distingué par ses employs & par ses services, qui de Président de la Chambre des *Comptes*, avoit été fait sur-Intendant des Finances: & s'étant mis dans l'Eglise, fut successivement Evêque de S. Malo, & de Nismes, Archevêque de Rheims, & puis de Narbonne, & Cardinal. La confiance que le Roy avoit en luy étoit fondée sur l'estime de sa sagesse & de sa capacité, qui n'étoient pas médiocres; & s'il fit d'abord la faute de conseiller à ce Prince l'expéditoin d'Italie, on luy doit la justice de dire qu'il changea d'avis, & qu'il ne tint pas à luy que la partie ne se rompît. Je vais raconter ce grand événement, qui fit alors tant de bruit dans toute l'Europe, & répandit la terreur des armes Françoises jusques dans l'Empire Ottoman. Je commence par l'exposition de l'état où se trouvoit alors l'Italie, des différens interêts des Princes & des Républiques de ce pays-là, des liaisons & des jalousies qu'il y avoit entre eux: car dans le fond cette guerre fut autant l'effet de l'ambition de quelques-uns de ces Princes, que de celle du jeune Roy; & ce furent leurs mesintelligences & *leurs* avances, qui le déterminérent à suivre la disposition où il *étoit déja* à cet égard.

Etat où se trouvoit alors l'Italie.

Il y avoit plus de vingt ans que l'Italie étoit beaucoup plus tranquille, qu'elle n'avoit été non seulement depuis plusieurs années, mais encore depuis plusieurs siécles. Les petits Etats qui s'étoient formez en grand nombre durant les grands desordres qui y avoient regné si long-temps, étoient pour

* Ce nom est defiguré dans nos histoires. On y écrit de Vers ou de Vest. Mais c'est de Vesc, comme il paroît par une lettre écrite de sa main & signée au vol. des Memoires de Bethune & cotté 8456. pag. Comines loc. cit.

pour la plûpart convenus entre eux de leurs limites, & ne pensoient qu'à se maintenir dans leur possession, & à entretenir le repos dans le pays. Quoique chacun fût toûjours attentif aux occasions d'augmenter sa puissance, cependant les plus foibles avoient tous une vûë générale, qui étoit de se soutenir les uns les autres contre les plus forts, & ceux-cy mêmes qui étoient les Vénitiens, le Pape, & le Roy de Naples concouroient au même dessein par leurs jalousies mutuelles, qui les tenoient en garde contre les moindres démarches que l'un d'eux pourroit faire pour s'aggrandir, & ils étoient toujours prêts à protéger celuy qui seroit en danger d'être opprimé; de sorte qu'il se conservoit entre tous ces divers Potentats une espéce d'équilibre, qui n'étoit pas plutôt troublé, que chacun s'appliquoit à le rétablir. — 1493.

On étoit sur tout redevable du succès de cette politique pour le bien commun, à Laurens de Médicis, qui gouvernoit avec une grande sagesse la République de Florence. Le Pape Innocent VIII. y contribuoit aussi beaucoup; & tous deux, tandis qu'ils vécurent, s'appliquérent toûjours avec une extrême vigilance à maintenir cette tranquillité, prévenant ou assoupissant autant qu'il leur étoit possible, tous les sujets qui pouvoient l'altérer. Ferdinand d'Arragon Roy de Naples, Prince altier & ambitieux ne se seroit pas fort embarassé de cet interêt général, s'il n'avoit été retenu par le sien propre; & il l'avoit fait connoître en diverses rencontres: mais il se voyoit haï de la Noblesse de son Etat, où le parti de la Maison d'Anjou n'étoit pas tout-à-fait anéanti. L'aversion que les Venitiens avoient conçûë contre luy à cause de sa fierté, étoit pour eux un nouveau motif de s'opposer à toutes ses entreprises. Ces raisons le retenoient, & l'empêchoient même depuis quelques années, de prendre les armes pour un sujet très-juste qu'il en avoit, & qui luy devoit être sensible.

Historia d'Italia di Francisco Guicejardini l. 1.

C'étoit l'usurpation du Ludovic Sforce, qui s'étant fait tuteur de Jean Galeasse Sforce son neveu Duc de Milan, s'étoit rendu maître de tout cet Etat, & en retenoit toûjours l'administration, quoique Jean Galeasse eût déja vingt ans. Ce jeune Prince avoit épousé la fille d'Alphonse fils de Ferdinand; elle sollicitoit sans cesse ce Roy son ayeul, & le faisoit solliciter par Alphonse son pere de la délivrer de la tyrannie de Ludovic: mais ni elle, ni Alphonse ne purent rien gagner, la conservation de sa Couronne luy étant plus précieuse que tout le reste; & la défiance qu'il avoit des Vénitiens alla jusques-là, qu'elle luy fit faire une alliance très-étroite avec Ludovic même & avec la République de Florence. La Duchesse qui se regardoit comme prisonniére à Milan, eut recours au Roy Louïs XI. l'an 1482. & l'engagea par l'entremise du Seigneur du Bouchage, à prendre en main ses interêts. Il y eut sur cela une négociation à Lion entre un Envoyé de la Duchesse, Ludovic, & le Chancelier de France accompagné de François Hallé Archevêque de Narbonne. L'Envoyé de Milan parut consentir que le Roy fût le Juge des differends de Ludovic avec la Duchesse & son fils, & proposa que le Roy envoyât à Milan un homme d'autorité auprès de la Duchesse & du Conseil de Milan.

Lettres de la Duchesse Bonne, & dans la négociation de l'Archevêque de Narbonne rapportées au vol. des Mémoires de Bethune, cotté 8447.

 Le

1493. Le Chancelier & l'Archevêque demandérent qu'avant que le Roy se mêlât de cette affaire, on luy mît entre les mains pour assûrance de la parole de Ludovic, le fils puîné de ce Seigneur, & qu'il renonçât à l'alliance de Ferdinand Roy de Naples: & l'Envoyé fit espérer que Ludovic satisferoit le Roy sur ces deux articles, pourvû qu'il fît en sorte que la fille de Ludovic, qui avoit été destinée au feu Duc de Savoye, épousât le jeune Duc actuellement regnant: mais soit par les artifices de Ludovic, soit par le peu d'application que le Roy donna à cette affaire, soit par la mort de ce Prince qui arriva peu de temps après, cette négociation n'eut point de suite.

Dès l'an 1480. presque tous les autres petits Etats d'Italie étoient entrez dans la ligue de Ludovic & du Roy de Naples, & ils l'avoient signée pour vingt-cinq ans. C'étoit contre les Vénitiens, dont le dessein de s'emparer de l'Empire d'Italie, avoit paru en diverses occasions. Cette ligue n'étoit que défensive; & elle fut stable pendant plusieurs années malgré une infinité de differends qui survenoient entre les Alliez, & que Laurens de Medicis & le Pape avoient grand soin de terminer au plutôt à l'amiable.

Telle étoit la situation des affaires d'Italie, lorsque l'an 1492. Laurens de Médicis n'ayant pas encore quarante-quatre ans, mourut au mois d'Avril, & eût pour successeur au gouvernement de la République de Florence Pierre de Médicis son fils, qui n'avoit ni l'autorité, ni la prudence, ni la modération, ni l'expérience nécessaire pour le remplacer, sur tout par rapport à l'interêt général de l'Italie, qui consistoit à la maintenir en paix & en tranquillité.

Mort du Pape Innocent VIII. Alexandre VI. lui succede.

La mort d'Innocent VIII. arrivée quelques mois après fut un nouvel incident, qui pouvoit produire de grands changemens à cet égard. Il eut pour successeur Roderic de Borgia Espagnol, neveu du Pape Calixte III. Ce nouveau Pape qui prit le nom d'Alexandre VI. étoit d'un génie & d'un caractére à être très-utile ou très-nuisible à l'Italie dans les conjonctures où elle se trouvoit alors, selon qu'il se serviroit de ses bonnes, ou de ses mauvaises qualitez: car il en avoit des unes & des autres, & toutes dans le souverain degré.

Bonnes & mauvaises qualitez du dernier.

C'étoit un homme d'un grand esprit, d'une expérience consommée, d'une pénétration beaucoup au dessus de l'ordinaire, d'une habileté merveilleuse dans la conduite d'une négociation, adroit, engageant, persuasif, & qui pouvoit faire par tous ces grands talens, que l'Italie ne regrettât ni son prédécesseur, ni Laurens de Médicis. Mais d'ailleurs jamais homme ne fut plus indigne que luy de la place où il avoit été élevé par des voyes qui devoient l'en faire exclure, & par lesquelles seules il pouvoit y parvenir; c'est-à-dire, par la Simonie & par un honteux trafic des Charges & des Bénéfices, qu'il s'engagea de donner à ceux qui luy mettroient à ce prix la Thiare sur la tête, décrié par sa mauvaise foy, par le peu de religion qui paroissoit dans sa conduite, par ses désordres, par une avarice insatiable, une ambition sans bornes, une passion extrême pour l'élevation de sa famille, & sur

sur tout pour celle de ses enfans, fruits de ses anciennes débauches, dont il sembloit par là se faire honneur au grand scandale de toute l'Eglise. 1493.

L'incertitude où l'on étoit de la conduite que tiendroit un tel Pape, fit proposer par Ludovic Sforce aux Princes & aux Etats d'Italie qui étoient de la ligue dont j'ai parlé, de luy faire connoître que la liaison qu'ils avoient entre eux, étoit toûjours la même, & qu'elle le seroit toûjours; & pour cela son avis fut que dans les complimens qu'on luy feroit sur son exaltation, il falloit non point que chaque Prince envoyât son Ambassadeur séparément; mais qu'ils y allassent tous ensemble, comme ne faisant qu'un corps, & qu'un seul d'entre eux que l'on choisiroit, le complimentât au nom de tous.

Cette proposition de Ludovic fut approuvée du Roy de Naples; & dans le Conseil de Florence, & tous les autres Alliez auroient suivi sans doute ces trois Chefs principaux de la ligue, si Pierre de Médicis & Gentilé Evêque d'Arezzo n'eussent agi sous-main auprès du Roy de Naples, pour faire changer cette résolution, l'un & l'autre par le motif d'une pure vanité. Ils avoient tous deux été nommez par la République de Florence pour cette Ambassade. Pierre de Médicis prétendoit s'y distinguer par la magnificence de son train & de ses équipages, & l'Evêque par son éloquence & sa doctrine, en quoy il pensoit n'avoir point d'égal en Italie. Il appréhenda qu'on n'en choisît un autre que luy pour porter la parole, & Pierre de Médicis ne vouloit point être confondu dans la foule.

Le Roy de Naples, qui avoit des raisons secrétes de ne pas déplaire à ce Seigneur, changea de résolution, & fit dire à Ludovic qu'après y avoir bien pensé, il avoit jugé qu'il falloit s'en tenir à l'ancienne pratique. Ludovic, qui se piquoit d'être un des grands politiques de son siécle, & se faisoit de temps en temp honneur d'imaginer certains traits mystérieux de prudence pareils à celuy-cy, fut extrêmement choqué de ce changement: mais deux choses en cela le chagrinoient beaucoup plus encore. La premiére, que le Pape avoit sçu qu'il étoit l'auteur du premier dessein, qui luy avoit fort déplu. La seconde, que cette conduite du Roy de Naples supposoit qu'il y avoit entre ce Prince & Pierre de Médicis des liaisons très-étroites, dont il avoit tout à craindre; & il crut qu'elles ne pouvoient avoir été formées, que pour le chasser de Milan, & y établir le jeune Duc Jean Galeasse son neveu qui en étoit le légitime maître.

Il étoit naturel à un tyran comme luy d'entrer en de pareils soupçons: & en effet sa conjecture n'étoit ni mal fondée ni fausse. C'étoit-là où visoit le Roy de Naples qui y étoit toûjours vivement sollicité par Alphonse Duc de Calabre son fils, & par la femme du jeune Duc de Milan sa petite-fille.

Ludovic avoit jusqu'alors établi sa sûreté sur la ligue faite pour entretenir la paix en Italie; car on ne pouvoit le déposséder, à moins que de luy

1493. luy faire la guerre; & une des premiéres loix de cette ligue, étoit que dès qu'il y auroit la moindre semence de divisions entre quelques-uns des Alllez, le soin principal des autres seroit d'en empêcher les suites, & de sacrifier tout autre interêt au grand avantage qu'ils trouvoient tous dans cette union. Par là Ludovic étoit à couvert, & n'avoit rien à craindre: Il étoit en possession, & le jeune Duc de Milan abandonné: mais Ferdinand & Médicis les deux Chefs & les plus puissans de la ligue s'unissant pour rétablir ce jeune Prince, les autres n'auroient garde de se déclarer contre eux; plusieurs suivroient leur parti dans une cause si juste, & Ludovic se voyoit en danger d'être accablé, d'autant plus qu'il étoit fort odieux aux gens du pays, tant à cause de son usurpation, qu'à cause des impôts dont il les avoit chargez.

Ces réfléxions dans une affaire si pressante le firent résoudre à tâcher de mettre le Pape & les Vénitiens dans son parti, & de les engager dans sa défense. Le Pape étoit alors très-mécontent de Ferdinand, & se défioit fort de luy, depuis qu'il avoit découvert une intrigue de ce Prince très-contraire aux interêts & à l'autorite du S. Siége.

Francesquetto Cibo, fils naturel du dernier Pape, avoit été mis en possession par son pére d'Anguillara, de Cervétri, & de quelques autres Châteaux au voisinage de Rome. Il avoit épousé Madeleine de Médicis sœur de Pierre de Medicis, & après la mort d'Innocent, s'étoit retiré à Florence. Son beau-frére l'avoit engagé par la sollicitation de Ferdinand, à vendre toutes ces Places à Virginio des Ursins parent & ami intime de ce Prince, qui luy avoit prêté la plus grande partie de l'argent pour faire cet achat. La chose avoit été concluë sans la participation du Pape, qui étoit le Seigneur Suzerain dont ces Places relevoient comme Fiefs du S. Siége; & il avoit pénétré l'intention de Ferdinand, qui étoit d'avoir parmi les vassaux de l'Eglise des gens dévouez à ses interêts.

Ferdinand sur les plaintes qu'en fit le Pape, avoit fait semblant d'exhorter des Ursins à rompre le marché, tandis qu'il luy conseilloit en secret de tenir ferme. Ludovic représentoit au Pape les conséquences de cette entreprise tant pour l'autorité que pour la sûreté du S. Siége. Le Cardinal Ascanio son frére que le Pape écoutoit beaucoup, appuyoit fortement toutes ses raisons, & luy remontroit la nécessité qu'il y avoit pour luy de faire une nouvelle ligue en Italie, pour l'opposer à celle des Florentins & du Roy de Naples, l'assûrant que Ludovic prendroit son parti, & qu'il espéroit venir à bout d'y faire entrer les Vénitiens.

Ludovic agissoit fortement pour le même sujet auprès du Sénat de Venise, & représentoit en même temps à Pierre de Médicis les conséquences de la rupture de la ligue qui maintenoit depuis tant d'années la tranquillité de l'Italie, & qui étoit le chef-d'œuvre de la prudence de Laurens de Médicis son pére. Mais celuy-cy avoit pris sa résolution, & étoit trop engagé. Ce qui surprenoit, & ce qui inquiétoit le plus Ludovic, étoit l'irrésolution du Pape & des Vénitiens.

La



La raison qui arrêtoit le premier, étoit le dessein qu'il avoit de marier un de ses fils à la fille naturelle de Ferdinand, & d'avoir pour la dot du mariage quelque Principauté dans le Royaume de Naples. Pour ce qui est des Vénitiens, ils étoient ravis de voir rompre la ligue qui avoit été faite uniquement contre eux; mais ils n'osoient se fier au Pape, persuadez qu'il les abandonneroit à la premiére occasion où il trouveroit quelque avantage. Cependant Ludovic négocia si bien, qu'il lia enfin la partie, & la ligue fut signée au mois d'Avril de l'an 1493. entre luy, le Pape, & la République de Venise.

1493. Ludovic Sforce fait une ligue avec ce Pape & les Vénitiens contre celle des Florentins & du Roy de Naples.

La nouvelle de cette ligue allarma toute l'Italie, & encore plus ceux des principaux de la ligue contraire; de sorte qu'ils délibérérent entre eux, si sans autre déclaration de guerre, il n'étoit point expédient de prévenir le Pape. Prosper & Fabritio Colonne qui étoient dans le parti de Ferdinand, s'offrirent à surprendre Rome par les intelligences qu'ils y avoient. Cet avis fut fort approuvé par Alfonse Duc de Calabre fils de Ferdinand, & par Pierre de Médicis. Le Cardinal de Saint Pierre aux Liens, qui fut depuis Pape sous le nom de Jule II. fut du même sentiment: mais Ferdinand n'y vouloit point entendre, & fut d'avis de tâcher plutôt de regagner le Pape en luy donnant satisfaction sur la Ville d'Anguillara & sur les Châteaux vendus à Virginio des Ursins. Ainsi il ne se fit encore aucun éclat.

Ludovic qui étoit l'auteur ou l'occasion de toutes ces intrigues, & celuy qui devoit le plus perdre, ou le plus gagner dans cette affaire, ne crut pas avoir encore assez de sûretez, & se défiant plus des Vénitiens que du Pape, il prit avec luy indépendemment d'eux d'autres mesures, & se détermina enfin à avoir recours au Roy de France.

Il pense à y engager aussi le Roy.

Il se servit pour engager le Pape à une démarche si hazardeuse, du chagrin qu'il témoignoit toûjours contre Ferdinand au sujet de l'affaire d'Anguillara, & de la passion qu'il avoit pour l'établissement de ses fils. Il luy fit comprendre sur ce dernier article, qu'il ne devoit rien espérer par amitié de la part de Ferdinand; que les Rois de Naples, & ceux de la Maison d'Arragon plus que les autres, étoient de tout temps les ennemis nez du S. Siége; que la proposition qu'il avoit faite à Ferdinand pour le mariage d'un de ses fils avec la fille naturelle de ce Prince n'avoit pas été bien reçûë; que cette Maison ne respiroit que la vengeance de l'affront que le Pape Calixte III. oncle de Sa Sainteté étoit prêt de luy faire, s'il n'eût pas été prévenu de la mort, en refusant à Ferdinand l'investiture du Royaume de Naples sous prétexte de sa qualité de bâtard; qu'en un mot il n'avoit rien à espérer, & qu'il avoit tout à craindre de ce Prince. Que d'ailleurs les Princes d'Italie n'étoient pas plus disposez que Ferdinand à augmenter sa puissance, en établissant celle de ses fils; que la seule crainte pouvoit extorquer d'eux ce qu'il en vouloit avoir; qu'une armée de France en Italie luy fourniroit mille occasions de parvenir où il prétendoit, & qu'il seroit toûjours en son pouvoir de faire pancher la balance du côté qu'il jugeroit à propos pour ses interêts & pour celuy de ses amis.

1493. Ces raisons qui prenoient le Pape par son foible, eurent l'effet que Ludovic souhaitoit. J'ai déja dit qu'il se flatoit d'être le plus grand politique d'Italie. La maniére dont il conduisit ses affaires depuis la mort de Laurens de Médicis montra bien que ce n'étoit pas sans sujet: mais l'Histoire en luy accordant cet éloge, luy fera la justice qu'il mérite, lorsqu'elle le mettra encore au nombre des plus méchans hommes de son temps. Son injuste usurpation & les crimes qu'il commit ensuite pour s'y maintenir, en sont les preuves, & le malheureux état dans lequel il mourut sous le regne de Louïs XII. en fut le châtiment.

Guicciardino loc. cit.

Aussi-tôt que le Pape & Ludovic eurent pris cette résolution, ils envoyérent sécrétement en France des gens affidez, pour s'instruire des dispositions où le Roy pourroit être à cet égard. Elles ne pouvoient pas être plus conformes à leurs intentions. De Vesc & Briçonnet indépendemment des conjonctures favorables qui se présentoient, luy avoient déja inspiré le dessein de la conquête de Naples, ou plutôt ils l'y avoient confirmé, ainsi que je l'ai déja dit.

Et lui envoye sur cela des Ambassadeurs.

Comines l. 7. chap. 2.

Dès que ces Emissaires secrets eurent fait leur rapport à leurs maîtres, Ludovic envoya en Ambassade vers le Roy le Comte Charles de Beljoyeuse & le Comte de Cajazze. Celuy-cy étoit de la Maison de Saint Séverin ennemie mortelle de Ferdinand, jusques-là que le Prince de Salerne, qui en étoit un des principaux, ne voulut jamais être compris dans la paix que ce Roy fit avec les Seigneurs Napolitains révoltez: & il n'y a nul lieu de douter que ce ne fût luy qui s'étant réfugié en France quelques années auparavant, y remua le premier les esprits sur l'article de la conquête de Naples.

Motifs qu'ils lui alleguérent pour le porter à l'expedition d'Italie.

Guicciardino l. 1.

Ces deux Seigneurs dans leur audience publique ne firent que des complimens au Roy de la part de celuy qui les envoyoit: mais dans le Conseil ils employérent toute leur éloquence, pour hâter l'expédition d'Italie. Ils en montrérent les avantages & la gloire qui en reviendroient à la France, & la facilité par la correspondance qu'on avoit avec le Seigneur de Milan, par la disposition des peuples de Naples lassez de la tyrannie & de la cruauté de Ferdinand, par la haine que les Vénitiens avoient contre ce Prince, par la résolution où étoit le Pape de seconder le Roy, par les victoires que les Princes de la Maison d'Anjou, tout foibles qu'ils étoient en comparaison d'un Roy de France, avoient remportées sur ceux qui leur avoient enlevé cette Couronne, & qu'ils n'avoient manqué de détrôner à leur tour, que par la seule raison qu'ils n'avoient pas sçû se servir de leurs premiers avantages. Ils apportérent divers autres motifs qui plurent extrêmement au Roy; mais ils ne convainquirent pas les plus sages du Conseil, qui opposérent plusieurs raisons très-fortes à la harangue des Envoyez, quand ils se furent retirez.

Raisons opposées des plus sages du Conseil.

Ils représentérent que pour une telle expédition on avoit besoin de beaucoup d'argent, & qu'il n'y en avoit guéres au Tresor Royal; qu'il y avoit peu de sûreté à se fier aux Italiens, nation plus fine que sincére, qu'il falloit se défier de Ludovic plus que d'aucun autre; qu'il étoit décrié pour sa mauvaise foy dans toute l'Italie, & que n'étant point de son intérêt

têrêt qu'un Prince aussi puissant que le Roy de France fût maître du Royaume de Naples, il seroit le premier à traverser les conquêtes qu'on pourroit faire en ce pays-là; que le Roy Loüis XI. dont la conduite pouvoit servir de régle dans ces sortes de matiéres, n'avoit jamais voulu écouter les propositions qu'on luy avoit faites là-dessus, persuadé que d'aller chercher si loin des conquêtes, c'étoit acheter de grands périls avec beaucoup d'argent, beaucoup de sang & peu d'espérance de réussir; que le Roy d'Arragon étoit un Prince brave, sage, experimenté, riche, que sa résolution & son bonheur avoient tiré d'une infinité de mauvais pas, & qu'un homme de ce caractére étoit un ennemi à craindre; que d'ailleurs le Royaume de France étoit entouré de voisins dangereux, qu'on devoit regarder toûjours comme des ennemis, malgré la paix qu'on avoit faite avec eux, & que s'il arrivoit quelque échec en Italie, on verroit aussi-tôt le Roy d'Angleterre en armes pour s'en prévaloir. 1493.

L'Amiral de Graville étoit un de ceux qui s'opposoient le plus à cette entreprise; mais son crédit étoit alors fort baissé; l'espérance d'un chapeau de Cardinal qu'on promettoit à Briçonnet, celle d'un Duché dans le Royaume de Naples dont on flatoit de Vesc, la passion que le Roy avoit de signaler son regne par quelque entreprise extraordinaire, & enfin les instances du Prince de Salerne, de Bernardin de Bisignane, & de quelques autres Seigneurs exilez de Naples qui se joignirent aux deux Comtes, l'emportérent en faveur de Ludovic contre tout ce qu'on put alleguer au contrrire.

Le Traité fut conclu, par lequel Ludovic s'obligeoit à donner passage à l'armée Françoise dans le Milanez, à fournir cinq cens hommes d'armes soudoyez à ses frais pour joindre aux troupes de France, à permettre au Roy d'armer une flotte à Génes aussi nombreuse qu'il voudroit, & à luy faire tenir avant son départ de France deux cens mille ducats. Le Roy de sa part s'engageoit à la défense du Milanez contre quiconque l'attaqueroit; à y maintenir Ludovic, à tenir dans Ast, Ville qui appartenoit au Duc d'Orleans, deux cens hommes d'armes pendant la guerre, toûjours prêts à secourir Ludovic, s'il en étoit besoin. Enfin on luy promettoit de luy donner la Principauté de Tarente, au cas que le Royaume de Naples fût conquis. *Le Traité est conclu & à quelles conditions.*

Quoiqu'on eût supoosé des prétextes pour colorer l'Ambassade des Comtes de Cajazze & de Beljoyeuse, les Princes d'Italie en pénétrérent bien-tôt le véritable motif. Cette expédition devint l'entretien de toutes ces Cours & le sujet d'une infinité de négociations. Ferdinand que la tempête menaçoit, affectoit de faire paroître beaucoup d'assûrance, bien que personne ne connût mieux que luy le danger où il étoit, & qu'il fût résolu de le détourner, quoiqu'il luy en coûtât.

Charlotte d'Arragon fille de Frédéric son second fils étoit élevée à la Cour de France. Le Roy avoit de l'amitié pour cette petite Princesse, qui étoit sa cousine germaine par sa mére, & il avoit eu dessein de la fiancer avec le Roy d'Ecosse. Ferdinand ordonna aux *Mesures que prit le Roy de Naples pour le traverser.* Guicciardino l. 1.

1493. Envoyez qu'il avoit auprès du Roy de luy parler de nouveau de cette alliance, & de l'assûrer de la disposition où il étoit de le satisfaire là-dessus. Il fit partir Camillo Pandoné autrefois Ambassadeur en France, homme fort agréable au Roy, avec ordre de faire tous ses efforts pour le réconcilier avec ce Prince, de ne point épargner l'argent pour gagner les Ministres & les Favoris, & que s'il ne pouvoit point réussir par ce moyen, d'en venir jusqu'à offrir au Roy de sa part de luy payer un tribut, & de luy donner la carte blanche pour toutes les conditions qu'il voudroit exiger de luy, en luy accordant la paix.

Il traita en même temps avec le Pape pour terminer le différend touchant l'achat d'Anguillara, & des Châteaux voisins de Rome, qui avoit été la source de leur rupture, & le Pape eut satisfaction. Le mariage de Dom Giuffré cadet des fils du Pape avec Sancia fille naturelle de Ferdinand fut arrêté. Ce Prince donnoit pour dot à sa fille la Principauté de Squillaci, dix mille ducats de rente à son gendre, & une compagnie de cent hommes d'armes entretenus.

La nécessité de ses affaires le contraignit encore malgré sa fierté, d'avoir recours au Sénat de Venise, en luy représentant combien il seroit préjudiciable à leur République, d'avoir pour voisin un Prince aussi puissant que le Roy de France. Il envoya aussi des Ambassadeurs au Roy d'Espagne, pour l'engager à ne le pas abandonner en une si fâcheuse conjoncture, le priant de se souvenir qu'ils étoient de la même Maison, & de faire réfléxion combien la Sicile seroit exposée, si le Royaume de Naples venoit à tomber entre les mains des François.

Mais à quoy Ferdinand travailla plus fortement, fut à regagner Ludovic: & comme il étoit persuadé qu'il n'avoit pris des liaisons avec la France que pour se mettre en sûreté, & se maintenir dans la possession du Duché de Milan, il le fit assûrer qu'il ne l'inquiéteroit jamais là-dessus, quelques instances que luy en fît Alphonse son fils, & quelque interêt qu'il eût à protéger sa petite-fille & le jeune Duc de Milan son mari.

Il étoit fort inquiet sur le succès de tant de négociations, & toûjours entre l'espérance & la crainte. On ne luy mandoit rien de bon de la Cour de France, où le Roy s'opiniâtroit toûjours à suivre son premier dessein. La conduite du Pape le chagrinoit; car quoiqu'il luy promît en secret de le secourir contre la France, s'il en étoit attaqué; il le fatiguoit sans cesse par les nouvelles demandes qu'il luy faisoit. Ce qui luy fit comprendre que les avances que ce Pape avoit faites à la Cour de France pour la guerre d'Italie, n'étoient que pour obtenir de luy par force ce qu'il n'en pouvoit avoir de bonne grace: mais il falloit s'accommoder au temps.

Venise ne luy donnoit que des réponses générales. L'Espagne l'assûroit de le secourir. Ludovic luy paroissoit ébranlé; car tantôt il convenoit du grand danger de l'Italie, si les François y mettoient une fois le pied, tantôt il représentoit qu'il devoit avoir de grands égards

pour

pour cette Couronne, dont il étoit feudataire à cause du Domaine de Génes, tantôt il promettoit au Pape & à Pierre de Médicis, dont Ferdinand employoit la médiation auprès de luy, de faire son possible afin de rallentir l'ardeur du Roy de France pour la conquête de Naples. Mais Ferdinand le crut entiérement gagné, quand il le vit s'allier avec Maximilien d'Autriche grand ennemi de la France devenu Empereur depuis peu par la mort de son pere Frédéric. Car Ludovic maria Blanche Marie sa niéce sœur du jeune Duc de Milan avec Maximilien, qui pour la grosse somme d'argent qu'il en reçut, luy donna l'investiture du Duché de Milan, & en dépouilla le légitime héritier sous des prétextes qu'il seroit trop long de rapporter icy, & qui ne firent pas beaucoup d'honneur à cet Empereur. 1493.

Un Prince du caractére de Ludovic, qui sacrifioit tout à son ambition, jusqu'à faire empoisonner son neveu Seigneur légitime de Milan, ainsi qu'il fit quelque temps après, ne regardoit pas la tromperie comme un crime. Toute son application étoit à amuser Ferdinand, le Pape & Pierre de Médicis, & à rassurer le Roy sur les soupçons qu'il pouvoit prendre de luy pour les démarches irréguliéres qu'on luy voyoit faire. Il étoit bien aise d'entretenir l'espérance de Ferdinand, afin de donner au Roy le loisir de faire ses préparatifs, & de lever autant qu'il seroit possible les obstacles qu'il pourroit trouver à son expédition de Naples de la part des autres Princes d'Italie, & sur tout des Vénitiens; mais en même temps il étoit bien résolu de prendre ses précautions contre le Roy même, & de faire échouer l'entreprise de ce Prince, si ses interêts le demandoient.

Le Roy envoye une Ambassade à Venise.

Le Roy envoya pour cet effet à Venise Perron de Basche; c'est ainsi que Comines le nomme. Il devoit le nommer de Baschi * homme entendu dans les affaires d'Italie, où il avoit été employé du temps de Jean d'Anjou fils de René Roy de Sicile. On n'ignoroit pas à la Cour de France la haine des Vénitiens contre Ferdinand, tant pour les raisons que j'ai déja marquées, qu'à cause qu'il avoit toûjours été le premier à s'opposer aux progrès de cette République, soit en Italie, soit au-delà du Golfe. Il sçavoit ce qu'ils avoient dit au Prince de Salerne lorsqu'il se réfugia en France, que supposé qu'il pensât à engager quelque Prince à faire la guerre au Roy de Naples, il ne pensât qu'au Roy de France; que le Duc de Lorraine étoit trop foible & trop irresolu; que le Roy d'Espagne seroit trop puissant en Italie où il possedoit déja l'Isle de Sicile; que les François donneroient moins de jalousie aux Princes Italiens, & que la République s'en accommoderoit mieux. Comines l. 7. chap. 4. Chap. 2.

Le Roy supposant toûjours les Vénitiens dans cette favorable disposition, ne donna point d'autres instructions à son Envoyé, sinon de leur demander de sa part aide & conseil dans son entreprise; mais ces sages politiques n'étoient pas gens à s'engager si aisément. Ils n'étoient pas fâ-

* Il tiroit son nom du Château de Baschi en Ombrie, sur le Tybre. Une Branche de cette famille ancienne & noble s'est transplantée au Bas Languedoc, & subsiste encore aujourd'hui dans la personne du Marquis d'Aubaïs.

1493. chez de cette guerre; mais ils prétendoient en profiter, comme ils firent, sans y rien mettre du leur que dans la derniére nécessité. Ils répondirent à Perron de Baschi, qu'il ne leur appartenoit pas de donner conseil à un si grand Roy, que pour l'aider dans cette expédition, la crainte qu'ils avoient des Turcs ne le leur permettoit pas; qu'au reste ils ne le verroient pas mal volontiers en Italie, & qu'ils seroient plus disposez à l'aider, qu'à traverser ses desseins.

A Rome & à Florence. L'Envoyé suivant l'ordre qu'il en avoit, alla aussi à Rome & à Florence. Le Pape, quoiqu'il eût été en partie l'auteur de la guerre, ne fit non plus que des réponses générales. Pierre de Médicis voulut en user de la même maniére: mais l'Envoyé luy parla plus ferme, & luy répéta ce que le Roy avoit dit en France aux Agens de Florence, qu'il souhaitoit que leur République luy fournît au moins cent hommes d'armes, & qu'elle donnât passage à son armée & des vivres en payant; qu'il attendoit d'eux cette marque de leur attachement pour la France, & de la reconnoissance qu'ils devoient aux bons offices reçus de ses prédécesseurs, qu'il les regarderoit comme ses ennemis, s'ils luy refusoient si peu de chose, & qu'il commenceroit par chasser de France tous les Marchands Florentins qui y faisoient commerce.

Guicciardi-dino lib. 1.

Une telle demande embarrassa fort Pierre de Médicis. Il remontra que l'Armée du Roy n'étant point encore en Italie, une déclaration de cette nature contre le Roy de Naples seroit inutile à la France. & préjudiciable à la République, qui s'attiroit avant le temps la haine de ce Prince: qu'au reste le Roy devoit compter sur un dévouement entier des Florentins à son service: mais l'Ambassadeur ne se contentant pas de ce compliment, Médicis demanda quelque temps pour luy faire une derniére réponse, & donna aussi-tôt avis à Ferdinand de l'embarras où il se trouvoit. Il luy représenta qu'il luy seroit difficile & dangereux de renvoyer l'Ambassadeur de France avec un refus; que ce qu'on luy demandoit étoit si peu de chose, qu'il pouvoit le promettre sans consequence; que deux raisons principalement le déterminoient à prendre ce parti: l'une, que toute la Ville de Florence se souléveroit contre luy, si faute d'avoir eu cette complaisance pour le Roy, les Marchands Florentins étoient chassez du Royaume de France, & le commerce qui enrichissoit la Republique, entiérement rompu avec les François: l'autre, qu'en se brouillant par ce refus avec le Roy, il s'ôteroit un moyen de pacifier les affaires, sur lequel il comptoit beaucoup; c'étoit d'offrir sa meditation à la premiére occasion favorable qu'il en auroit, lorsque l'armée de France seroit entrée en Italie.

Ferdinand ne goûta point du tout ces raisons, prévoyant les conséquences de cette démarche; qu'elle seroit d'un très-mauvais exemple pour les autres Princes d'Italie; que rien ne feroit plus de tort à la réputation de son parti; qu'on le regarderoit comme perdu, si on voyoit déja les Florentins lâcher le pied; & il conjura Médicis d'imaginer quelque expédient pour éluder la demande de l'Ambassadeur de France. Il n'en trouva point d'autre, que de différer tant qu'il pourroit de rendre répon-

se

se à l'Ambassadeur ; & enfin ne pouvant plus reculer, il luy dit qu'il la feroit au Roy luy-même par un Envoyé qu'il dépêcheroit vers luy dans quelque temps. 1493.

Ferdinand assez content de la conduite de Medicis, ne l'étoit pas également de celle du Pape, qui vouloit tirer tout l'avantage qu'il pourroit du besoin que ce Prince avoit de l'appui du S. Siége dans la fâcheuse situation où il se trouvoit. Ce qui inquiétoit le plus Ferdinand, étoit que nonobstant toutes les complaisances qu'il avoit pour le Pape, il n'osoit s'y fier, n'ayant encore pû pénétrer ses véritables desseins dans les conjonctures présentes. Ses inquiétudes redoublérent, lorsqu'il apprit au commencement de l'année 1494. qu'il n'y avoit plus aucune espérance de paix, & que le Roy avoit ordonné aux Ambassadeurs de Naples de sortir sans tarder de son Royaume. Cette nouvelle le frappa si vivement, qu'il en tomba en apoplexie, & mourut peu de jours après âgé de plus de soixante & dix ans. Ce Prince étoit recommandable par sa valeur & par sa prudence ; mais il s'étoit rendu odieux à ses voisins par sa fierté, par son ambition, par sa mauvaise foy, & à ses propres Sujets, & sur tout à la Noblesse du pays, par une sévérité qui alloit quelquefois jusqu'à la cruauté.

1494. *Le Roy de Naples tombé malade & meurt.*

La mort de Ferdinand auroit pû produire quelque changement dans les affaires, si Alphonse son fils n'avoit été aussi haï & aussi redouté que luy. Les Vénitiens luy attribuoient la guerre que le Duc de Ferrare leur avoit suscitée quelques années auparavant. Ludovic sçavoit qu'il avoit toûjours animé le feu Roy son pére à prendre les armes contre luy ; qu'il s'étoit opposé à son mariage avec Isabelle d'Arragon sa fille, qui avoit épousé depuis le jeune Duc de Milan. Tous les Princes d'Italie étoient persuadez qu'il avoit autant d'ambition que son pére, & beaucoup moins de modération pour la contenir.

La haine qu'on portoit à Alphonse d'Arragon son fils fait que sa mort ne cause aucun changement dans les affaires.

Toutes ces préventions ne luy étoient pas favorables : mais l'on étoit principalement attentif à la conduite que le Pape tiendroit à son égard. Elle fut extraordinaire, & tout-à-fait mysterieuse : car après avoir paru jusqu'alors beaucoup varier, & tantôt favoriser l'expédition du Roy de France, tantôt pancher du côté du Roy de Naples, il fit en l'occasion dont je parle des choses qu'on ne pouvoit accorder les unes avec les autres. Il leva des troupes de concert avec Ludovic à communs frais pour la défense de leurs Etats, & en donna le commandement à Prosper Colonne, qui étoit alors dans les interêts de France. Il envoya à Briçonnet sur la demande que le Roy luy en avoit faite, une promesse signée du Sacré Collége de le faire Cardinal ; & toutefois il donna en même temps l'investiture du Royaume de Naples à Alphonse, & commit un Légat pour le couronner. Pour ce qui est du Chapeau de Cardinal promis à Briçonnet, quelques-uns ont écrit que le Pape ne le luy avoit promis, qu'à condition qu'il détourneroit le Roy du voyage d'Italie ; & cela quadre assez bien avec ce que Comines dit de ce Ministre, qu'il changea d'avis sur ce voyage. Quoiqu'il en soit, ni les déguisemens du Pape, ni le changement de Briçonnet, ni tout ce que purent faire le Duc & la Duchesse de Bour-

Corius. Comines Preface du l. 7. & ch. 4.

bon

1493. bon pour rompre ce dessein, ni les défiances que quelques-uns donnoient au Roy de la sincérité de Ludovic même, ni les remontrances que les Parisiens luy firent pour le détourner au moins d'exposer sa propre personne à une entreprise si dangereuse, ne purent ébranler ce Prince. Le rendez-vous des troupes fut à Lyon, où il se rendit luy-même au commencement de Juillet avec la Reine.

Des Rey. Relation du voyage de Charles VIII, &c.

Arrivée du Roy à Lyon.

S. Gelais Hist. de Louïs XII.

Cette Ville dèslors plus riche qu'aucune Ville de France après Paris, n'épargna nulle dépense pour marquer la joye qu'elle avoit de voir son Roy. Les Bourgeois sembloient disputer de magnificence avec les Courtisans. Ce n'étoit que fêtes, que Tournois, & d'autres parties de divertissement, durant lesquelles le Roy, qui avoit resolu d'aller en personne en Italie, mais qui n'avoit pas encore déclaré sa résolution, balança s'il l'exécuteroit, moins touché des raisons que les plus sages de son Conseil luy apportoient pour l'en dissuader, que des attraits de quelques Demoiselles Lyonnoises, pour lesquelles il avoit pris de l'amour: mais les maladies contagieuses qui commencérent à se faire sentir dans cette Ville-là, l'en firent sortir, & il persista dans son premier dessein.

Gaguin. Des Rey.

Il régle le Gouvernement de son Etat.

Pierre Des Rey. Brantome éloge de Louïs XII.

Avant que de partir il régla le gouvernement de son Etat, & ordonna que pendant son absence, le Duc de Bourbon seroit Lieutenant Général du Royaume. Baudricourt fut fait Gouverneur de Bourgogne, d'Orval de Champagne, l'Amiral de Graville de Normandie & de Picardie, & les Seigneurs d'Avaugour & de Rohan eurent ordre d'aller en Bretagne pour y commander: mais il voulut que le Duc d'Orleans fût du voyage, dans la crainte que pendant son absence, il ne suscitât quelques brouilleries.

Il va à Grenoble & y prend les derniéres mesures pour son expédition d'Italie.

Le Roy obligé de quitter Lyon à cause des maladies populaires, a'la à Vienne, & de là à Grenoble, où l'on prit des mesures plus prochaines pour l'expédition d'Italie. On nomma des Commissaires des vivres, & d'autres pareils Officiers pour la commodité & la subsistance des troupes dans leur marche, & on les envoya en Savoye & dans les autres Etats d'Italie, qui vouloient bien accorder passage au Roy, ou n'osoient le luy refuser.

Il déclara au même lieu ceux qui devoient commander les troupes sous ses ordres: & quoi qu'en dise Comines que le Roy avoit rappellé à la Cour, mais qui chagrin de n'y avoir pas autant de crédit que sous Louïs XI. écrit qu'il y avoit peu de bons Généraux parmi ceux qu'on employoit à conduire cette expédition, ce n'étoit pas ce qui manqu le plus au Roy.

Comines Preface du L. 7.

Le Maréchal d'Esguerdes en étoit d'abord, & c'étoit un des plus grands hommes de guerre & des plus habiles pour la négociation qu'il y eût alors en Europe. Par malheur il fut pris d'une maladie à Lyon, dont il mourut peu de temps après en être sorti pour changer d'air. Ce fut une grande perte pour le Roy, à qui ce Seigneur avoit rendu des services très-imporans aussi-bien qu'à l'Etat, depuis qu'il avoit passé dans le parti de France: Louïs XI. qui se connoissoit parfaitement bien en gens, en avoit une très-haute estime; de sorte qu'étant prêt de mourir, il avoit

Des Rey.

recommandé à son fils sur toutes choses, de s'en rapporter en matiére de guerre à ce Seigneur, & de ne jamais éloigner de sa personne un aussi bon serviteur, aussi capable, & aussi fidelle que celuy-là. Quand on transporta son corps jusqu'à Boulogne sur la mer, où il avoit voulu être enterré, le Roy ordonna qu'on luy fit par tout les mêmes honneurs qu'on auroit rendus à celuy d'un Roy de France. 1494. Brantome dans l'éloge du Sieur d'Esguerdes.

Mais outre ce Maréchal, le Roy menoit en Italie Louïs de la Trimouille, les Maréchaux de Gié & de Rieux, le Duc d'Orleans, d'Aubigni Ecossois, tous gens d'un mérite non commun pour la guerre, où ils avoient signalé en quantité de rencontres leur prudence & leur valeur.

C'étoit par un autre endroit que cette expédition devoit naturellement échouer : c'est que le Roy s'y embarquoit sans argent, & qu'en attendant que celuy qu'il espéroit tirer de l'engagement d'une partie de son Domaine, des impôts qu'il mettoit sur le peuple, & des emprunts qu'il faisoit au Clergé (car les Edits n'en furent publiez que pendant son voyage) il fut obligé en le commençant d'emprunter cinquante mille ducats d'un Marchand de Milan sous la caution de Ludovic, & cent mille francs de la Banque de Génes, dont il paya quatorze mille livres d'interêt pour quatre mois seulement. Le fond de sa plus grande espérance pour le succès de cette grande entreprise, étoit la bravoure d'une infinité de jeune Noblesse, qui ne respiroit que les combats; mais parmi laquelle il y avoit beaucoup plus de valeur que d'obéïssance & de discipline.

Raisons qui devoient la faire échouer. Observat. sur l'Hist. de Charles VIII. Comines l. 7. chap. 4.

Il partit de Grenoble le vingt-neuviéme d'Août, & renvoya de là la Reine à Paris. Il prit sa route par Gap & par Ambrun, & arriva à Suze, où Blanche de Monferrat Duchesse Régente de Savoye vint le recevoir. Son mari Charles Prince d'un grand mérite, étoit mort à l'âge de vingt & un an, & avoit eu quelque démêlé avec le Roy pour l'hommage du Marquisat de Saluces : les choses s'étoient accommodées depuis, & cette Princesse aimoit la France. Elle reçut le Roy à Turin avec beaucoup de magnificence, & envoya son fils le Duc Charles-Jean Amédée qui n'avoit que cinq ans, au devant de luy à cheval : mais l'amitié qu'elle fit au Roy de luy prêter ses joyaux, & la permission qu'elle luy donna de les mettre en gage pour emprunter douze mille ducats, luy fut aussi agréable que les honneurs qu'elle luy rendoit. Il traversa le Piémont, reçû par tout avec toutes sortes d'honneurs par les ordres de la Duchesse Régente, & arriva le neuviéme de Septembre à Ast. Cette Ville appartenoit au Duc d'Orleans, & étoit venuë dans sa Maison par Valentine Viscomti son ayeule. Le Roy y tomba dangereusement malade de la petite verole, mais il fut hors de danger au bout de six ou sept jours.

Ce Prince part de Grenoble & est magnifiquement reçu à Turin. Guichenon Histoire de Savoye. Comines l. 7. ch. 6.

Plus ce Prince avançoit, & plus les mouvemens & les inquiétudes augmentoient dans les Cours d'Italie, principalement à Naples, à Rome & à Florence. Il s'étoit fait précéder par quatre Ambassadeurs, qui étoient le Seigneur d'Aubigni, Briçonnet, Jean de Gannai Président au Parlement

Il envoye des Ambassadeurs en diverses Cours d'Italie. Guicciardino. l. 1.

1494. ment de Paris, & Perron de Baſchi. Leurs inſtructions étoient principalement pour Rome: mais ils avoient ordre en chemin faiſant de déclarer à divers Princes & Républiques les intentions du Roy dans ſon voyage, de les aſſûrer qu'il n'avoit nul mauvais deſſein ni ſur leurs Etats, ni ſur leur liberté; qu'il ne prétendoit faire aucun tort à perſonne; qu'il venoit uniquement pour ſe faire reſtituer le Royaume de Naples qui luy appartenoit inconteſtablement comme au légitime héritier de la Maiſon d'Anjou, à laquelle on l'avoit enlevé; & qu'après qu'il auroit fait cette conquête avec le ſecours de Dieu, il eſpéroit s'en ſervir à l'avantage du Chriſtianiſme, pour porter de là la guerre dans les Terres du Turc, & y rétablir la Religion & l'autorité de l'Egliſe.

Ils firent à Florence les mêmes propoſitions que Perron de Baſchi avoit faites dans ſa premiére Ambaſſade touchant les cent hommes d'armes & les vivres pour l'armée. Ils preſſérent le Conſeil, & en particulier Pierre de Médicis de leur donner là-deſſus une réponſe poſitive, qu'ils ne purent obtenir. L'inclination des Bourgeois étoit pour la France: mais leur Chef avoit d'autres vuës.

Ils ne réuſſirent pas mieux à Rome, où ils demandérent au Pape l'inveſtiture du Royaume de Naples pour le Roy. Ils luy firent un ample expoſé des droits de ce Prince, & ajoûtérent de ſa part les offres les plus avantageuſes; enfin ils luy repréſentérent qu'outre la juſtice évidente de ſa cauſe, c'étoit par le Conſeil & à la ſollicitation de Sa Sainteté, qu'il s'étoit déterminé à cette grande entrepriſe.

Réponſe deſagréable que le Pape leur fit. Le Pape répondit qu'ayant accordé l'inveſtiture à Alphonſe d'Arragon, il n'étoit plus en ſon pouvoir de la donner au Roy de France; qu'il n'avoit fait en cela que ſuivre l'exemple de ſes prédéceſſeurs qui l'avoient accordée à trois Princes de ſuite de la Maiſon d'Arragon; qu'en la donnant, il y avoit ajoûté une clauſe par laquelle le droit du Roy de France étoit à couvert, ayant expreſſément mis ces paroles, *ſauf le droit d'autruy*; que le Roy ſeroit toûjours reçû à repréſenter le ſien; mais qu'il devoit ſe ſouvenir que quand il s'agiſſoit de l'inveſtiture d'un Fief, on ne commençoit point par des voyes de fait; qu'on ne la demandoit point les armes à la main au Seigneur Suzerain; qu'avant toutes choſes on luy produiſoit ſes raiſons ſuivant les procédures ordinaires de la Juſtice; que le S. Siége étoit prêt d'écouter celles du Roy, quand il les propoſeroit de la ſorte; qu'étant Pape, il étoit Pere commun, & ne devoit point prendre parti dans les guerres des *Princes* Chrétiens; qu'au reſte la néceſſité l'avoit obligé à ſe comporter dans la conjoncture préſente comme il avoit fait; que l'Etat Eccleſiaſtique étoit ſi voiſin du Royaume de Naples & de la République de Florence, qu'il ne pouvoit ſans s'expoſer beaucoup rompre avec ces deux Etats. Il conclut toutefois d'une maniére qui fit comprendre aux Ambaſſadeurs, que quelque liaiſon qu'il eût avec Alphonſe d'Arragon, il feroit de ſérieuſes réfléxions ſur ce qu'ils luy avoient dit, de la part du Roy.

De même que les Vénitiens. Les Vénitiens, chez qui le Roy avoit envoyé Imbert de Batarnai Sei-

Seigneur du Bouchage, s'en tinrent à la premiére résolution qu'ils avoient prise d'abord, qui étoit de demeurer neutres, d'être spectateurs de la guerre, & d'attendre l'occasion d'en profiter pour l'augmentation de leur puissance, se croyant assez forts pour n'avoir rien à craindre ni de l'un ni de l'autre parti, & pour faire pancher la balance du côté qu'ils voudroient, quand ils le jugeroient à propos. Ils alléguérent toûjours pour prétexte de ne point entrer dans cette querelle, la crainte de la diversion du Turc, & le grand nombre de Places & d'Isles qu'ils avoient à garder contre ce redoutable ennemi. 1494. Des Rey.

Cependant Alphonse d'Arragon, comme le plus interessé dans cette affaire, se préparoit à la guerre, levoit des troupes, armoit des Vaisseaux, & se servant de ce que le Roy avoit fait dire aux Princes d'Italie du dessein où il étoit de faire la guerre au Turc après la conquête de Naples, il avoit envoyé jusqu'à Constantinople demander du secours à Bajazet. Enfin il étoit résolu de ne pas attendre qu'on vînt l'attaquer dans ses Etats, mais de prévenir l'ennemi, & de venir au-devant de l'armée de France. *Alphonse d'Arragon se prépare à prevenir le Roy.* Guicciardino lib. 1.

Ce qui le déterminoit le plus à prendre ce parti, c'étoit qu'il ne voyoit point de fin aux négociations qu'il entretenoit toûjours avec Ludovic, qui l'amusoit tandis que les François s'avançoient en Italie. Il rompit avec luy, fit saisir le Duché de Bari, qui appartenoit à ce Seigneur dans le Royaume de Naples, congédia son Ambassadeur, & fit revenir celuy qu'il avoit à Milan. Il projettoit en même temps un dessein, dont le succès devoit avoir de très-grandes suites. C'étoit de surprendre Génes, où d'Urfé par ordre du Roy faisoit un armement de Mer considérable, afin d'attaquer en même temps le Royaume de Naples par mer & par terre. Alphonse espéra venir à bout de son dessein par l'intelligence qu'il avoit avec le Cardinal Paul de Frégose, avec Objetto de Fiesque, & quelques Seigneurs de la Maison des Adornes, toutes familles puissantes à Génes, & dans lesquelles Ludovic avoit beaucoup d'ennemis.

Il prétendoit en même temps s'avancer avec son armée jusques dans le Parmesan, & sur les confins du Milanez; & si l'affaire de Génes réussissoit, se déclarer le protecteur du jeune Duc de Milan, & animer les peuples de ce Duché contre Ludovic, que son usurpation & son rude gouvernement leur avoient rendu fort odieux. Il eût par ce moyen arrêté le Roy fort loin de Naples, l'eût obligé à passer l'hyver en Piémont, & auroit rallenti la fougue Françoise, avec espérance, que pendant ce temps-là quelque événement surviendroit, qui déconcerteroit l'entreprise.

Il communiqua son dessein au Pape, & à Pierre de Médicis, demanda à celuy-cy, au cas qu'il en fût besoin, retraite pour ses Vaisseaux dans le Port de Livourne, & pria le Pape de joindre quelques-unes de ses galéres à sa flotte, & ses troupes de terre à celles qu'il prétendoit envoyer vers le Milanez. Ils firent l'un & l'autre difficulté de luy accorder sa demande. Médicis s'excusa de recevoir la flotte Napolitaine dans Livourne, sur ce qu'ayant refusé au Roy de France ce qu'il luy avoit fait demander par ses Ambassadeurs, & l'ayant déja assez irrité par ce refus, ce seroit *Il met dans son parti les Médicis.*

1494. rompre ouvertement avec luy que de donner retraite à ses ennemis, chose à quoy il ne pouvoit se résoudre que dans la derniére extrémité, & que lorsqu'il ne pourroit faire autrement.

Et le Pape même.

Pour ce qui est du Pape, il consentit que ses troupes de terre se joignissent avec les Napolitaines; pourveu que les unes & les autres ne sortissent point des frontiéres de l'Etat Ecclesiastique; parce qu'ainsi il paroîtroit seulement être sur la défensive: au lieu que si elles s'avançoient jusques sur les confins du Milanez, ce seroit se déclarer ouvertement contre Ludovic. Ce qu'il ne jugeoit pas à propos que l'on fît; d'autant qu'il y avoit encore quelque esperance d'accommodement avec ce Seigneur; & par cette même raison il croyoit qu'il falloit différer l'entreprise concertée sur la Ville de Génes.

Il manque de surprendre Génes, & comment.

Alphonse s'emporta fort contre ce ménagement, & regardant la surprise de Génes comme un moyen infaillible d'arrêter le Roy tout court, & de soulever les peuples du Milanez contre Ludovic, il se chargea seul de tout le risque. Il donna la conduite de cette expédition à Dom Fedéric son frére, qui partit de Naples avec trente-cinq Galeres & dix-huit Vaisseaux bien armez. Il y avoit sur cette Flotte trois mille fantassins pour mettre à terre, & qui devoient se joindre aux troupes que les Chefs des mécontens de Génes avoient promis de fournir.

La chose étoit très-bien concertée: mais le secret avoit été découvert à Ludovic par le Cardinal de saint Pierre aux Liens * ennemi mortel du Pape. Ce Cardinal ne se croyant pas en asseurance aux environs de Rome, s'étoit sauvé depuis peu de temps à Avignon, dont il étoit Legat, & avoit en passant à Savonne, informé Ludovic de ce qu'il sçavoit, ou de ce qu'il conjecturoit là-dessus. Ludovic avoit eu le temps de pourvoir à la seureté de Génes, où le Roy par son Conseil avoit envoyé le Bailly de Dijon avec deux mille Suisses. La Flotte qu'on armoit au Port de cette Ville-là avoit été mise en état, & jointe par un renfort de Vaisseaux qu'on avoit préparez à Marseille. De plus Ludovic, à force de présens & de promesses, s'étoit asseuré de la plûpart de la Noblesse de Génes, & de la bourgeoisie par leur moyen.

Guicciardino lib. 1.

Dom Fédéric ayant été averti de tout cela dans sa route, changea de dessein; & voyant qu'il n'y avoit plus d'esperance de réussir à Génes, il prit le parti de faire seulement une tentative sur quelqu'une des places de la côte qu'on appelle la Riviére de Génes. Il attaqua Porto Vénéré, dont la garnison venoit d'être renforcée de quatre cens fantassins. Il en fut repoussé avec perte, & s'en alla avec toute sa Flotte au Port de Livourne, où Pierre de Médicis, nonobstant son premier refus, luy permit d'entrer, & de prendre des vivres.

Son frere Fedéric s'empara de Rapallo.

Ce premier desavantage ne le rebuta point; & après avoir fait rafraîchir, & renforcé son armée de quelques troupes, il revint sur les côtes de Génes. Il mit à terre auprès de Rapallo trois mille fantassins sous la conduite d'Objetto de Fiesque, qui s'empara sans beaucoup de résistance de cette place éloignée de Génes d'environ vingt milles, & commença à faire des courses sur les Terres de la République.

Sur

* Julien de la Rovere.

1494.

Sur ces entrefaites le Duc d'Orleans, qui avoit le commandement de la Flotte Françoise, étoit arrivé à Génes, bien résolu de ne pas manquer la premiére occasion qu'il auroit de se signaler. Dès qu'il sceut la descente des ennemis à Rapallo, il partit du Port de Génes avec sa Flotte composée de dix-huit Galéres, de six Galeaces & de neuf gros Vaisseaux, & fit aller par terre quelques bataillons Suisses commandez par le Bailly de Dijon, & les Troupes Italiennes qui étoient à la solde de Ludovic sous le Commandement de Louïs de Fiesque, de Jean Adorne, & des Seigneurs de S. Séverin.

Guicciardino lib. 1. Comines l. 7. ch. 5.

Les Troupes de terre ne commencérent l'assaut, que quand ils virent la Flotte à la hauteur de Rapallo pour les seconder. Il fut vigoureusement soutenu par les ennemis sur un pont qui étoit aux avenuës de la place. Ils avoient l'avantage du terrain, qui étoit fort serré entre des rochers. Les Suisses qui avoient la teste de l'attaque parurent se rebuter après plusieurs efforts: mais Adorne ayant fait grimper sur les rochers des gens du pays qu'il avoit dans ses Troupes, leur fit faire un grand feu d'arquebuse sur ceux qui défendoient le pont, & presque aussi-tôt après l'artillerie de la Flotte les prenant en flanc, ils furent contraints d'abandonner le poste, & le Pont ayant été forcé, Objet de Fiesque ne jugea pas à propos de deffendre Rapallo qui ne valoit rien. Il s'enfuit dans les montagnes, & ses Troupes se débandérent. Il ne resta pas sur la place du côté des ennemis plus de six-vingt hommes; mais parmi les prisonniers que l'on fit, se trouverent Fregosin fils du Cardinal Frégose, Orlandin de la même famille, & Jule des Ursins. Une des choses qui contribuérent le plus à cette déroute, fut le bruit terrible de l'artillerie du Vaisseau que montoit le Duc d'Orleans; car c'étoit la plus grosse qui eût jamais paru sur cette Mer, où le gros canon n'étoit point encore en usage, sur tout dans les Vaisseaux. De Piennes, Jean de la Grange, le Bailli de Dijon, Guyot de Lausieres & Charles de Brillac qui y fut fait Chevalier, se distinguérent beaucoup dans ce combat.

Ce poste est repris par le Duc d'Orleans qui commandoit la Flotte Françoise.

Comin. l. 7. c. 5. des Rey hist. de Charles VIII.

Fédéric d'Arragon avant l'attaque de Rapallo, avoit pris le large, pour en attendre le succès, & n'être pas contraint de hasarder le combat. Dès qu'il vit que ses gens étoient forcez, il fit voile vers Livourne, & n'osa rien entreprendre depuis.

Telle fut la premiére action de cette Guerre, qui se passa le huitiéme de Septembre sur le soir, & que le Roy apprit avec grande joye en arrivant à Ast. On s'attendoit aussi à voir bien-tôt les François aux mains avec les Arragonnois dans le Bolonnois; car d'Aubigni & le Comte de Cajazze s'étoient déja avancez jusques-là avec douze cens lances, & cinq cens arbalêtriers à cheval, & étoient campez à trois lieuës de Ferdinand d'Arragon Duc de Calabre fils du Roy de Naples, qui avoit aussi un corps de douze cens lances; & de mille à douze cens fantassins, pour empêcher que les François n'entrassent plus avant.

Georgii Flori Mediolan. de expeditione Caroli VIII.

Lettre de Briçonnet Evêque de S. Malo au Duc de Bourbon.

Le Roy étant à Ast, le Duc de Ferrare & Ludovic vinrent l'y saluër, & l'asseurer de leur devoüement aux interêts de la France. La Marquise de Monferrat l'envoya complimenter en son nom & au nom de son fils,

1494.
Comines l. 7. ch. 6.

& luy donna de pareilles asseurances. Le Roy envoya de-là Comines à Venise, qui trouva cette République inébranlable dans le parti qu'elle avoit pris de demeurer neutre.

Plusieurs petits Etats continuent de se déclarer pour le Roy.

Guicciardino. lib. 1.

Cependant comme plusieurs petits Etats continuoient à se déclarer pour le Roy, l'inquietude du Pape, de Médicis, & d'Alphonse étoit plus grande que jamais. Ils dépêchérent de nouveaux Agens en Espagne & à Venise. Alphonse avoit envoyé une seconde fois à Constantinople Camille Pandoné qui y fut sécrétement accompagné par George Bucciardo Génois, au nom du Pape, pour demander un secours d'argent à Bajaset. Le principal motif que Bucciardo devoit employer suivant ses instructions, étoit que le Roy de France vouloit tirer Zizime frére de Bajaset des mains du Pape, pour s'en servir à faire la guerre aux Turcs après la conquête du Royaume de Naples. Il falloit être du caractére d'Alexandre VI. pour n'avoir ni honte ni horreur d'une conduite si indigne d'un Souverain Pontife, & pour se mettre au dessus du tort qu'elle feroit à sa réputation, quand la chose seroit connuë, comme elle le fut, les instructions de Bucciardo ayant été surprises par le frére du Cardinal de la Rovere. L'Envoyé étoit encore chargé de solliciter Bajaset de faire une Tréve avec le Roy de Hongrie, de le prier d'agir auprès des Venitiens, & de leur marquer la part qu'il prenoit à la Guerre d'Italie, afin de les engager par son credit, ou par ses menaces, à se déclarer contre le Roy de France. Mais quelque bien intentionné que fût Bajaset, comme on le voit par les réponses qu'il fit au Pape, il ne put rien gagner sur l'esprit des Vénitiens; & ce fut un grand bonheur pour la Chrétienté, qu'une pareille conjoncture ne se présentât pas du temps de Mahomet II., Prédécesseur de Bajaset; car il en auroit infailliblement sçû profiter beaucoup mieux que luy.

Instructions données à Bucciardo. Dans les Mss. de Brienne vol. cotte 8439.
Comines l. 7. ch. 15.
Lettres de Bajaset au Pape. Dans les Observat. sur les Memoires de Comines, & dans les Mss. de Brienne vol. cotté 8439. & 8457.

Le Roy de Naples & Pierre de Médicis avoient besoin d'un plus prompt expédient que celuy-là pour se tirer d'intrigue: & ils en imaginérent un, qui naturellement devoit avoir un plus grand succès qu'il n'eut en effet.

Alphonse entreprend de mettre la division entre ce Prince & Ludovic Sforza.

Leur grande affaire étoit de mettre la division entre le Roy & Ludovic. Ils connoissoient parfaitement le genie de celui-cy aussi défiant, aussi soupçonneux, aussi timide qu'il étoit interessé & ambitieux. Ils jugeoient avec beaucoup d'autres que ce n'étoit pas son intérêt que le Roy de France se rendît maître de Naples. Les prétentions de la Maison d'Orleans sur le Milanez étoient trop bien fondées, pour que la France les abandonnât, lorsqu'elle seroit en état de les faire valoir; & sa puissance étant une fois bien affermie en Italie par la conquête du Royaume de Naples, elle pourroit tout entreprendre. On étoit donc persuadé que Ludovic n'ayant point eu d'autre vûë d'abord dans cette Guerre, que de s'asseurer la possession du Milanez, malgré les efforts du Roy de Naples & de Pierre de Médicis, il se laisseroit ébranler, si l'un & l'autre luy offroient cette asseurance, vû sur tout que l'Empereur lui avoit déja accordé l'investiture de ce Duché, & qu'ainsi après cette offre, il ne devoit plus penser qu'à se débarasser du Roy de France, qu'à traverser sous-main son

Guicciardino lib. 1.

son

son entreprise plutôt que de la seconder, & qu'à rebuter par un peu de lenteur la vivacité Françoise. D'ailleurs l'hyver approchoit, le Roy étoit mal fourni d'argent, & le Roy de Naples s'offroit à l'exemple de son pére, à se faire son tributaire: c'étoit-là un moyen de sauver l'honneur du Roy de France dans une conjoncture où il commençoit à éprouver le danger & la difficulté de son entreprise: C'étoit encore une occasion à Ludovic de s'attirer la qualité de Médiateur, chose très-propre à flater sa vanité & le desir qu'il avoit de paroître l'arbitre de l'Italie; & bien des gens de la Cour & du Conseil du Roy, qui avoient toûjours désapprouvé ce voyage, devoient immanquablement être pour cet expédient, quand ce ne seroit que par le plaisir de décréditer de Vesc & l'Evêque de S. Malo. 1494.

C'est ainsi que raisonnoient Pierre de Médicis & Alphonse d'Arragon: c'est ainsi qu'ils croyoient que Ludovic raisonnoit luy-même, parce qu'il leur sembloit qu'en effet il devoit ainsi raisonner. Mais ils avoient une raison très-particuliere de se confirmer dans cette pensée, sur ce que Ludovic, qui avoit jusqu'alors employé tous ses artifices pour les désunir, leur faisoit depuis quelque temps conseiller secrétement de demeurer unis, & leur paroissoit dispofé à faire en sorte que le Roy ne passât pas outre, soit que ce fût en effet son intention, soit qu'il eût seulement dessein de perdre Médicis, en le rendant irréconciliable avec ce Prince.

Pierre de Médicis est celui qu'il employe pour cela.

Mais comme Médicis, accoutumé aux soupplesses de Ludovic, étoit toûjours en défiance de luy, & se voyoit pressé, il résolut de son côté à le perdre par le moyen des piéges mêmes qu'il luy tendoit, & de concert avec le Roy d'Arragon, il se servit d'une ruse toute pareille à celle que Louïs XI. avoit employée autrefois, pour faire abandonner le Connêtable de S. Pol par le Duc Charles de Bourgogne.

Sous prétexte d'une incommodité qui l'empêchoit de sortir, il envoya prier l'Agent que Ludovic avoit encore à Florence, de le venir trouver. Cet Agent s'appelloit Stephano Taverna. Celuy de France nommé Jean Mattaron s'étoit déja rendu secrétement au Palais, & Médicis l'avoit placé en un lieu, d'où il pouvoit entendre tout ce qui se diroit dans l'entretien.

Médicis se plaignit des retardemens de Ludovic à accomplir ses promesses, & de ce qu'ayant fait entrer le Roy de France dans l'Italie qui alloit devenir le theatre d'une sanglante guerre, il différoit d'apporter à un si grand mal, le reméde que luy-même, paroissant se repentir de sa faute, avoit suggéré; que Ludovic depuis quelque temps le sollicitoit de ne point se séparer du Roy d'Arragon, & l'empêchoit d'accorder au Roy de France ce qu'il luy demandoit, & ce qu'il avoit inclination de luy accorder; qu'enfin il luy déclaroit que s'il n'exécutoit au plutôt la promesse qu'il luy avoit faite, d'obliger le Roy de France, ou par adresse, ou autrement à repasser les Monts, il étoit déterminé à s'accommoder avec ce Prince.

L'En-

1494. L'Envoyé de Milan luy répondit en le conjurant de ne point précipiter une résolution si funeste à l'Italie; qu'il devoit être persuadé de la sincérité de son Maître à cet égard; que l'interêt & le danger leur étoient communs à l'un & à l'autre; que si le Roy de France devenoit Maître du Royaume de Naples, Ludovic n'étoit pas plus en seureté que la Republique de Florence; que s'il avoit encore quelque zéle pour sa patrie & pour la liberté d'Italie, il devoit concourir avec tous les autres Princes à sa conservation, & qu'il auroit bien-tôt de Ludovic toute la satisfaction qu'il en devoit attendre.

De tout temps l'art de tromper a fait une grande partie de la science de la politique; mais depuis deux ou trois siécles, que l'Histoire commence à nous fournir de plus grands détails de ces mystéres d'iniquité, on voit plus distinctement jusqu'où la malice des hommes est capable de les pousser. On traite ces fourberies d'infames, quand elles se font de particulier à particulier: mais comme si l'intérêt de l'Etat leur donnoit un autre caractére, peu s'en faut qu'on ne les regarde comme autorisées; c'est souvent par ces detestables artifices que les Princes méritent l'éloge specieux de grands Politiques; & c'étoit par de semblables traits que Ludovic prétendoit se l'aquérir.

Il réussit en partie & Ludovic devient suspect au Roy.

L'Ambassadeur de France donna avis au Roy de ce qu'il avoit entendu de la bouche de l'Envoyé de Milan, & l'asseura qne Ludovic le trahissoit. La preuve étoit forte; mais Ludovic sans s'embarasser, répondit au Roy quand il luy en parla, qu'il avoit à faire à des gens avec qui la franchise n'étoit pas un moyen de réussir, & luy fit de nouvelles protestations d'un attachement inviolable. On n'y ajoûta qu'autant de foy qu'un homme de son caractére en méritoit. On s'en défia plus que jamais; mais on avoit besoin de luy, & sur-tout de son argent.

Ce Monarque marche à la tête de son armée & reçoit par tout de grands honneurs.

De la Vigne Journal du voyage de Charl. VIII. Guicciard. L. 1.

La crainte qu'il avoit qu'on ne prît des quartiers d'hyver dans le Milanez, fit qu'il prêta au Roy une grosse somme pour payer l'Armée Françoise; & dès que ce Prince fut en état de partir d'Ast après sa petite vérole, il se mit en marche le sixiéme d'Octobre, à la tête de son Armée. Elle étoit de douze mille hommes d'Infanterie, moitié Suisses, ou Allemans, moitié François la plûpart Gascons, & de seize cens hommes d'armes, qui, en comptant, selon l'usage de ce temps-là, cinq ou six Cavaliers par chaque homme d'armes, lorsque les compagnies étoient complétes, faisoient neuf à dix mille hommes de Gendarmerie. On ne comprend point dans ce nombre les troupes qui aecompagnoient par mer les gros bagages & la grosse Artillerie, ni celles qui étoient en Garnison à Génes & dans les autres Places de cette République.

La marche du Roy jusqu'à Naples ne parut une expédition militaire, que parce qu'elle se faisoit avec une Armée. Elle n'eut presque en tout le reste que l'air d'un simple voyage d'un Monarque, qui alloit se montrer à ses Alliez & à ses sujets, & on luy rendoit par tout à l'envi des respects & des soumissions. Il alla d'Ast à Casal, où la Marquise de Montferrat le reçut avec toutes sortes d'honneurs, toute ennemie qu'elle étoit de

Comines L. 7. ch. 6.

de Ludovic, & luy fit la même amitié que la Duchesse de Savoye, en luy mettant entre les mains ses pierreries, pour luy faire trouver de l'argent. 1494.

De-là il alla à Pavie, où Ludovic fit difficulté de le laisser loger au Château: mais sçachant qu'il le vouloit absolument, il n'osa le refuser. La garde du Roy y fut renforcée; & sur cela, & sur quelques paroles qui échappérent à quelques Gens de la Cour, Ludovic vit bien qu'on se défioit de luy. Il en parla au Roy, qui luy dit qu'il falloit mépriser ces sortes de discours, & qu'on ne pouvoit les empêcher parmi tant de gens, où il y avoit toûjours beaucoup d'imprudens & d'étourdis. *Il arrive à Pavie & veut loger dans le Château.*

La veritable raison pourquoi Ludovic ne vouloit pas que le Roy logeât au Château, étoit qu'il y avoit renfermé le jeune Duc de Milan actuellement malade, se doutant bien qu'il le voudroit voir; parce que ce jeune Prince étoit son cousin-germain, étant tous deux fils des deux sœurs, filles de Louïs second Duc de Savoye. Le Roy le vit en effet; mais il n'entra avec luy en aucun détail sur ses affaires. La Duchesse Isabelle femme du jeune Duc ne put se contenir; & en présence de Ludovic même, se jetta aux pieds du Roy, non point pour luy demander justice contre cet usurpateur; mais pour le conjurer d'écouter les propositions d'accommodement qu'Alfonse d'Arragon son pere luy faisoit, touchant le Royaume de Naples. Le Roy quoique fort touché de ses larmes, luy répondit que l'affaire étoit trop engagée, & qu'il avoit un droit trop incontestable sur le Royaume de Naples, pour pouvoir y renoncer avec honneur. *Raison qu'avoit Ludovic de s'y oposer.*

Ludovic suivit l'Armée Françoise jusqu'à Plaisance, où il ne fut pas plutôt arrivé, qu'on luy vint dire que le jeune Duc de Milan se mouroit. Il prit congé du Roy sur cette nouvelle qu'apparemment il attendoit. Le Prince étoit mort avant qu'il arrivât à Pavie. Il partit de-là en poste pour aller à Milan; & par un jeu concerté entre luy & le Conseil du Duché, il fut conclu que dans la conjoncture perilleuse où l'on se trouvoit, il étoit nécessaire pour le bien de l'Etat d'avoir un Duc capable de conserver la patrie; que le Prince mort avoit laissé son fils à l'age de cinq ans incapable d'un tel fardeau, & qu'il falloit contraindre Ludovic de s'en charger. *Mort du jeune Duc de Milan.*

Il fit personnage en résistant pendant quelques moments; après quoy il donna les mains, & prit dès le lendemain le titre & toutes les marques de Duc de Milan, ayant fait auparavant une protestation secréte, par laquelle il declaroit que le Duché luy appartenoit en vertu de l'investiture qu'il en avoit déja reçûë du Roy des Romains. *Ludovic se fait recevoir en sa place.*

Il auroit en vain prétendu par sa résistance affectée imposer au public, à qui il n'avoit jamais sçû assez cacher ses desseins: mais il put encore moins se laver du soupçon d'avoir fait empoisonner le Duc son neveu. On publia d'autres causes de sa mort, qui ne furent pas cruës; & Théodore de Pavie Médecin du Roy qui étoit present à la visite que ce Prince rendit au Duc, asseura qu'il avoit vû dans luy des signes manifestes de poison. Ludovic après cette élection, se voyant par le consente- *Et est soupçonné d'avoir fait empoisonner le jeune Duc son Neveu.*

sentement des peuples affermi sur le Trône Ducal, ne pensa plus guéres qu'à trahir le Roy, & à luy causer de l'embarras, comme on le verra dans la suite.

1494.

Le Roy poursuit ses desseins malgré les soupçons qu'il avoit de la trahison de Ludovic.

Quoique jusques-là tout parût favoriser les desseins du Roy, & que même on eût reçû nouvelle que les Seigneurs de la Maison des Colonnes avoient levé l'étendart contre le Pape; que Prosper & Fabrice les deux plus considérables de cette illustre Maison, & en réputation de grands Capitaines, s'étoient déclarez pour la France, & avoient surpris Rocca d'Ostia, place très-forte peu éloignée de Rome; qu'ils se défendoient vigoureusement à Nettuno, où le Roy de Naples les faisoit assiéger; que cette diversion avoit obligé le Pape à rappeller une partie des Troupes qu'il avoit dans la Romagne avec celles de Naples; non-obstant tout cela on delibera encore à Plaisance * dans le Conseil du Roy, si on s'engageroit plus avant, & même si on ne repasseroit pas les Alpes. La saison déja fort avancée, la disette d'argent, & plus que tout le reste la défiance qu'on avoit du Duc de Milan faisoient pancher bien des gens de ce côté-là. Le Roy appréhendoit que ce Prince étant venu à bout du dessein pour lequel il avoit fait venir l'Armée de France en Italie, & l'y croyant desormais inutile pour ses intérêts particuliers, ne se fît honneur de la sacrifier au bien commun du pays, & que non-seulement il ne la secondât pas, mais même que son génie artificieux & fourbe ne le portât à la faire périr, & à luy fermer le retour en France.

D'Urfé qui étoit malade à Génes, & qui avoit été un des plus empressez pour l'expédition d'Italie, écrivoit au Roy les grands soupçons qu'il avoit là-dessus. On craignoit à la Cour pour la personne même du Roy, & que le Duc de Milan, après l'essay qu'il venoit de faire sur son propre neveu des boucons d'Italie, ne fît pas grand scrupule d'en user à l'égard d'un Prince étranger qui luy devenoit redoutable, après luy avoir été si utile. Néantmoins sur la nouvelle que l'on eut que le Duc de Milan devoit revenir à l'Armée du Roy, & qu'à Florence la faction contraire à Pierre de Médicis & favorable à la France, sembloit se r'animer par l'approche de l'Armée, il fut conclu qu'on passeroit outre: mais on délibéroit encore sur le chemin qu'on tiendroit.

Comines l. 7. ch. 7.

Embarras de ce Prince sur la route qu'il devoit prendre.

Guicciard. l. 1.

Le plus aisé étoit de prendre par Boulogne, par la Romagne, par le Duché d'Urbin, par la Marche d'Ancone, pour entrer de-là dans la Province de l'Abruzzo, qui est de ce côté-là la premiére du *Royaume* de Naples. Il n'y avoit par cette route qu'un seul *obstacle*, qui étoit le corps d'Armée de Ferdinand Duc de Calabre, que le Roy de Naples son pere avoit posté dans la Romagne, pour disputer le passage: mais on ne doutoit pas que la seule approche de l'Armée Françoise ne l'en fît sortir, parce qu'il y avoit déja plusieurs mois que d'Aubigni avec une

poignée

* J'ay une Medaille de Charles VIII. frapée à Plaisance sans doute au sujet d'un Tournois qui se fit alors. L'inscription est G: ETE: FET: A t PLESAMSET: POR: LES GATILOMÉ: D. R. ces deux dernieres lettres signifient *du Roy*. Il y en a une autre au Cabinet du Roy avec une autre inscription de même stile & de même ortographe.

poignée de gens luy tenoit tête, l'obligeoit à se retrancher, & le suivoit par tout. 1493.

L'autre chemin étoit d'aller par Florence, traverser la Toscane, côtoyer Rome, & marcher ensuite à Naples; & il falloit pour cela passer l'Appennin dans un temps où les neiges commençoient à tomber. D'ailleurs si on ne prenoit pas cette route, on laissoit Pierre de Médicis & le Pape en toute liberté de secourir le Roy de Naples, & de jetter dans la Capitale de ce Royaume autant de troupes qu'ils voudroient; outre que la flotte de France qui portoit la plus grande partie de la grosse Artillerie, étoit sur la côte de Toscane, & qu'il faudroit qu'elle fit tout le tour du Royaume de Naples pour venir la débarquer dans l'Abbruzze. Ces raisons firent que l'on prit le parti d'essuyer les fatigues des montagnes, & de marcher vers Florence, pour y appuyer la faction Françoise.

Il se détermine à passer par les Montagnes.

La chose ayant été ainsi arrêtée, le Roy partit de Plaisance le Jeudy vingt-troisiéme d'Octobre, l'avant-garde étant conduite par Gilbert de Montpensier Prince du Sang. Il arriva le vingt-cinquiéme à Fornouë, Bourgade à l'entrée des montagnes, & le vingt-huitiéme après bien des fatigues à Pontrémolo, place qui appartenoit au Duc de Milan, au pied du mont Appennin. Les Suisses qu'on avoit laissez à Génes, vinrent l'y joindre avec l'artillerie qu'on avoit debarquée à la Spezza. Le Roy fit sommer la forteresse de Fivisano, qui appartenoit aux Florentins; & sur le refus que le Commandant fit de se rendre, on l'attaqua. Elle fut prise d'assaut, & la plûpart de la garnison avec une partie des habitans fut passée au fil de l'épée.

De la Vigne Secretaire d'Anne de Bretagne. Journal du voyage de Charles VIII.

Guicciardino lib. 1.

Il y avoit là encore deux autres petites places, sçavoir Séréfana & Séréfanello, qui n'étoit qu'un Château bâti sur un roc au-dessus de Séréfana, mais très fort, & d'un difficile accès. Pierre de Médicis avoit beaucoup compté sur la résistance de ces deux postes, que le Roy ne pouvoit pas prudemment laisser derriére luy. La crainte de ne pas réussir le fit hésiter à les attaquer; & supposé qu'on le fit, c'étoit une nécessité de les emporter en peu de temps, le pays étant très-stérile; & l'armée ne pouvoit pas y subsister. Il tomboit actuellement beaucoup de neige, & le mauvais succès de cette entreprise auroit été d'une très-grande conséquence pour la réputation des armes Françoises, dont la seule terreur tenoit les esprits en suspens. On se résolut enfin à l'attaquer; mais le peu de résolution de Pierre de Médicis tira le Roy d'embarras.

Pierre de Médicis en est allarmé.

Ce Seigneur aussi peu ferme à l'approche du péril, qu'il étoit fier & hardi quand il ne l'envisageoit que de loin, n'eut pas plutôt appris que le Roy étoit en marche pour entrer dans la Toscane, qu'il commença à faire ses réflexions sur le risque qu'il alloit courir. Il sçavoit qu'il étoit extrémement haï à Florence, où l'on le soupçonnoit de vouloir se rendre Souverain. Les Marchands Florentins chassez de France, & tout le peuple qui voyoit un si riche commerce ruiné, étoient irritez contre luy : les familles nobles jalouses de sa puissance le regardoient comme un tyran, qui opprimoit la liberté de la République. Il avoit des ennemis dans sa propre famille, jusques-là que Jean & Laurens de Médicis ses



1494. plus proches parens étoient venus trouver le Roy secrétement à Plaisance, pour le prier de venir à Florence, l'asseurant que dès qu'il paroîtroit, la Ville luy ouvriroit ses portes; & ce fut ce qui le détermina principalement à prendre cette route. La prise de Fivisano & la maniére dont on avoit traité la garnison & les habitans, avoit autant jetté de consternation dans toutes les Places de la République, qu'augmenté la hayne contre Pierre de Médicis, qui malgré les avis du Conseil, s'étoit attiré l'indignation du Roy de France. Il n'ignoroit pas cette disposition des esprits à son égard, & voyoit bien que c'étoit fait de sa vie, ou de sa liberté, si le Roy pouvoit arriver à Florence.

Il prit donc le parti de prévenir le danger, & d'aller luy-même trouver le Roy. Il se rendit de Florence à Pietra Santa, & apprit en chemin que trois cens fantassins avec quelque cavalerie qu'il avoit envoyez pour se jettar dans Sérésana, avoient été taillez en piéces par les François. Il envoya de Pietra Santa demander un sauf-conduit au Roy, qui le luy fit porter par l'Evêque de Saint Malo, accompagné de plusieurs Seigneurs de l'armee.

Il vient trouver le Roy qui lui propose de lui remettre Florence & plusieurs autre places.

Ils le conduisirent jusqu'au camp devant Sérésanello, que l'on commençoit à battre avec toute l'artillerie. Le Roy le reçut avec beaucoup d'honnêteté, luy marqua la joye qu'il avoit de le voir enfin suivre ses véritables intérêts, & l'exemple de ses ancêtres, qui avoient toûjours été extrémement attachez à la France; mais il luy fit en même temps des demandes qui dûrent luy paroître bien dures.

Il luy dit que s'il vouloit mériter son amitié, il falloit non seulement qu'il renonçât à la ligue qu'il avoit faite avec le Pape & Alphonse d'Arragon, comme il témoignoit vouloir le faire; mais encore qu'il luy mît entre les mains Sérésana, Sérésanello, & Pietra Santa; c'étoient de ce côté-là les clefs de la République de Florence; de plus le Château de Pise & le Port de Livourne; qu'on ne prétendoit pas garder ces Places, & qu'on luy donneroit une promesse par écrit de les luy restituer après la conquête du Royaume de Naples. Qu'enfin il souhaitoit qu'il luy fit prêter deux cens mille ducats par les Florentins.

Ce qui est aussi-tôt exécuté.

Médicis accorda tout cela avec tant de facilité, que le Conseil du Roy en fut surpris: car on étoit persuadé que pour peu qu'il eût fait de difficulté, le Roy se seroit contenté de beaucoup moins. Le Traité fut aussitôt exécuté pour Sérésana, Sérésanello, & Pietra Santa, & le reste se fit dès que le Roy fut entré dans Florence. Le Duc de Milan étant arrivé le lendemain au camp, ne fut pas moins étonné de la conduite de Pierre de Médicis, & il le luy marqua en termes couverts dans leur premiére entrevûë: car Médicis luy disant qu'il étoit allé hors du camp audevant de luy sans le rencontrer, & qu'assûrément il n'étoit pas venu par le droit chemin. Il faut en effet, repartit le Duc de Milan, qu'un de nous deux se soit égaré; mais il me paroît que c'est vous qui vous êtes perdu dans la route. On s'entendit bien de part & d'autre: mais il n'étoit plus libre à Médicis de reculer.

Guicciardino l. 1.

La

La soumission des Florentins & la rupture de cette triple alliance fut un coup de la dernière conséquence pour le Roy. Le Duc de Calabre abandonné des troupes de Florence, qui eurent ordre de revenir en Toscane, ne fut plus en état de tenir devant Aubigny, & il le laissa maître de la Romagne. Après sa retraite, Catherine Sforce Dame d'Imola & de Forli, qui étoit jusqu'alors demeurée neutre, ouvrit ses Places aux François.

1494. *Autres avantages qui suivirent cette soumission des Florentins.* Comines l. 7. ch. 6.

Le Duc de Calabre se retira d'abord vers Césane: mais ne trouvant plus de sûreté à demeurer en campagne à cause du peu de troupes qu'il avoit, il prit la route de Rome, où il se rendit presque en même temps que Dom Féderic son frére arriva à Naples avec sa flotte, ayant été obligé de sortir du Port de Livourne, que Médicis avoit promis de livrer au Roy. Alors Alphonse d'Arragon vit bien que tous les moyens qu'il avoit pris pour éloigner la guerre de son Royaume, étant devenus inutiles par la désertion de Pierre de Médicis, il falloit se préparer à s'y défendre.

Le motif du voyage du Duc de Milan au camp du Roy, étoit l'investiture du Domaine de Génes, & l'hommage qu'il luy en devoit rendre à l'exemple de ses prédécesseurs, qui le tenoient de la Couronne de France, depuis que cette République s'étoit donné elle-même à nos Rois. Il avoit encore une autre vûë, c'étoit qu'au cas que le Roy se rendît maître de Pise, il prétendoit que ce Prince la réunît à la République de Génes, à qui celle de Florence l'avoit enlevée depuis plusieurs années: mais voulant profiter autant qu'il pourroit du besoin que le Roy avoit de luy, il luy demanda la garde de Pietra Santa, de Sérésana, & de Sérésanello. Il fut refusé sur cet article. Ce refus l'irrita: il dissimula son chagrin, & retourna à Milan, bien résolu de faire paroître son ressentiment, ou plutôt de prendre ce prétexte pour exécuter le dessein qu'il avoit apparemment déja conçû, de mettre tout en œuvre pour faire périr l'armée de France, ou du moins pour faire avorter l'entreprise de Naples.

Le Duc de Milan se résout à faire éclater son ressentiment contre le Roy. Gicciardino lib. 1. La Vigne. Journal de Charles VIII.

Le Roy voyant par la soumission de Pierre de Médicis, les plus grandes difficultez de son expédition applanies, continua sa route, & arriva le huitiéme de Novembre à Luques, où les habitans le reçûrent avec de grands honneurs, & le reconnurent comme leur Souverain Seigneur. C'est le titre qu'ils luy donnérent. Il alla de-là à Pise, où la joye fut extrême. Cette Ville étoit fort animée contre les Florentins, qui depuis qu'ils s'en étoient rendus les maîtres, l'avoient traitée fort durement: car il y avoit eu de tout temps une grande antipathie entre ces deux Villes.

Ce Prince est reçu à Luques, & à Pise.

Dans le temps que le Roy y faisoit son entrée, le peuple commença à crier de tous côtez, *Liberté*, *Liberté*. C'étoit à l'instigation de Galeas de Saint Séverin & du Comte de Beljoyeuse que le Duc de Milan avoit laissez auprès du Roy. Leur dessein étoit de faire soustraire cette Ville à la domination des Florentins par l'autorité de ce Prince, dans l'espérance que cette soustraction étant une fois faite, il y auroit plus de facili-

Cette derniere Ville fait fraper une Medaille à son honneur, comme au Restaurateur de sa Liberté. Comines 7. chap. 7.

1494. té à la remettre sous la domination de la République de Génes. Le Roy ayant demandé ce que ces cris vouloient dire, on le luy expliqua, & il accorda aux habitans ce qu'ils souhaitoient. Dès qu'il eut lâché la parole, sans avoir assez prévû les suites de sa réponse, ils coururent au Pont de la Ville, où il y avoit un pilier sur lequel étoit la figure d'un lion, qui représentoit la Seigneurie de Florence : ils l'abattirent, le jettérent dans la riviére, & firent quelques jours après mettre à la place, la Statuë équestre du Roy l'épée à la main, dont le cheval fouloit aux pieds le lion de Florence. Ils frappérent de la monnoye à son coin, où l'on voyoit autour de l'Ecu de France couronné, ces paroles, CAROLUS PISANORUm LIBerator.



Néanmoins comme il ne vouloit pas mécontenter entiérement la République de Florence, il ne permit pas qu'on chassât de la Ville les Officiers Florentins, & ordonna qu'ils y exerçassent la Jurisdiction à l'ordinaire : mais il mit garnison dans le Château-neuf avant son départ pour Florence.

Les Florentins se soulevent contre Pierre de Medicis.

Il apprit en chemin que les choses y étoient bien changées à son égard. Cette Ville avoit eu de tout temps l'inclination fort Françoise, & c'étoit contre le sentiment de la République que Pierre de Médicis avoit fait sa ligue avec le Pape & Alphonse d'Arragon; mais ce qui s'étoit passé à Pise avoit extrémement animé le peuple. Pierre de Médicis, qui y étoit retourné afin de faire tout préparer pour l'entrée du Roy, fut obligé d'en sortir au plutôt, appréhendant pour sa vie : les Places qu'il avoit livrées aux François, sans consulter le Conseil, & l'indépendance qu'il affectoit en toutes occasions dans le gouvernement de la République, le faisoient soupçonner depuis long-temps, & non sans raison, de vouloir attenter à la liberté de sa patrie, & de penser à en usurper la Souveraineté, à la faveur de l'armée Françoise. Ces soupçons soulevérent les Florentins contre luy; & ses maisons & ses autres biens furent pillez. Incertain du parti qu'il devoit prendre quand il fut sorti de Florence, il délibéra s'il viendroit se jetter entre les bras du Roy : mais il sçavoit combien ce Prince avoit été irrité contre luy, au sujet de la ligue qu'il avoit faite contre la France, & il craignoit que sa soumission forcée, quelque avantageuse qu'elle dût être aux affaires des François, n'eût pas entiérement réparé sa faute, & qu'on ne voulût gagner les Florentins aux dépens de sa tête. C'est pourquoi il se retira à Boulogne, & de-là à Venise, où il fut reçû avec quelque difficulté, les Vénitiens appréhendans de chagriner le Roy.

Ce-

Cependant ce Prince arriva au Pont du Signe à six milles de Florence, où il s'arrêta cinq ou six jours, pour laisser rallentir la premiére fougue des Florentins, & pour attendre l'arrivée d'Aubigni, à qui il avoit envoyé ordre de le venir joindre avec ses troupes. On déliberoit dans le Conseil de France & dans celuy de Florence de la résolution qu'il y avoit à prendre dans cette conjoncture. Plusieurs conseilloient au Roy de déclarer la guerre aux Florentins, & de prendre cette occasion pour s'emparer de cet Etat; & l'armée souhaitoit fort qu'on en fit le Siége, pour s'enrichir du pillage d'une des plus puissantes & des plus riches Villes de l'Europe.

1494. Journal du voyage du Roy Charles VIII.

D'autres proposoient au Roy d'appeller auprès de luy Pierre de Médicis, & de le rétablir dans l'autorité qu'il avoit euë dans Florence. Philippe de Bresse Prince de la Maison de Savoye ami de Médicis insista fort là-dessus, & l'emporta malgré l'Evêque de Saint Malo, assurant qu'une telle obligation rendroit ce Seigneur inébranlable dans le parti de France. Le Roy luy écrivit à Boulogne, où il le croyoit encore: mais il étoit déja allé à Venise; & la résolution que les Florentins prirent de recevoir les François dans leur Ville, fit qu'on ne se mit plus en peine de luy.

Ils envoyérent des Députez au camp; & après bien des négociations, où on leur fit comprendre le danger auquel ils s'exposoient, s'ils continuoient de mécontenter le Roy, il fut conclu qu'il entreroit dans la Ville de la maniére qu'il le jugeroit à propos; & qu'on y fourniroit à l'armée toutes les choses dont elle auroit besoin.

Ils envoyent des Deputez au Roy.

Il y fit son entrée le Lundy dix-septiéme de Novembre. Les plus considérables des citoyens vinrent hors des portes luy présenter les clefs, & luy firent hommage & serment de fidélité. Les ruës de la Ville étoient magnifiquement parées. Tous les corps vinrent luy rendre leurs respects; & jamais cérémonie ne fut plus semblable à la premiére entrée de nos Rois dans la Capitale de leur Royaume après leur Sacre. Toute la Cour & toute l'armée marchoient en ordre, chacun selon son rang & sa dignité, & le Roy au milieu de sa garde & de tous les grands Seigneurs de sa Cour.

Ce Prince fait son entrée dans leur ville.

La bonté avec laquelle il reçut tous ceux qui l'approchérent, charma les Florentins; mais elle ne diminuoit rien de la crainte que leur donnoit une armée entiére dans l'enceinte de leurs murailles. Ils avoient eu soin d'y faire aussi entrer un grand nombre de troupes, tous les Bourgeois étoient armez, & tous les Sujets de la République avoient ordre de se tenir prêts à venir au secours de la Ville au premier signal.

Ces précautions prises par les Florentins n'étoient pas ignorées des François qui s'en inquiêtoient peu: car s'il eût été question d'en venir aux armes, ils n'auroient eu à faire qu'à des gens, qui pour la plûpart occupez de leur trafic, n'avoient jamais manié l'épée, & n'étoient redoutables que par leur nombre: mais l'intention du Roy n'étoit pas d'employer la violence sans une grande nécessité; il vouloit seulement tirer tout l'avantage qu'il pourroit de leur embarras, pour se faciliter la conquête de Naples.

Non seulement il leur proposa de luy prêter une grosse somme d'argent; mais encore il leur fit entendre que la seule crainte de ses armes luy ayant fait ouvrir les portes de leur Ville, elle luy appartenoit à titre de conquête,

Il pretend la retenir à titre de conquête.

1494. te, & qu'il prétendoit y laisser des Officiers qui eussent un Tribunal pour rendre justice en son absence, & cela à perpétuité.

De telles propositions ne pouvoient manquer d'affaroucher étrangement ces Républicains; qui se voyoient sur le point de perdre leur liberté. Il y avoit sur tout cela de fréquentes conférences entre le Conseil du Roy & celuy de la République, où l'on paroissoit ne vouloir point se relâcher ni de part ni d'autre. Les esprits s'aigrissoient de plus en plus; chacun dans la Ville se tenoit sur ses gardes, les Florentins contre les François, & les François contre les Florentins: lorsqu'enfin la hardiesse d'un seul homme termina tout par un coup d'emportement, que le succès justifia.

Hardiesse de Pierre Capponi à cette proposition. Guicciardino lib. I.

Il s'appelloit Pierre Capponi, un des plus considérables de la Ville de Florence par sa naissance, par ses richesses, par ses emplois, & par son esprit, connu & estimé du Roy comme tel; parce qu'il avoit été peu de temps auparavant Ambassadeur en France, & qu'étant ennemi de Pierre de Médicis, il avoit toûjours tâché secrétement d'entretenir la bonne intelligence entre le Roy & la République dans le temps que Médicis se liguoit avec le Pape & Alphonse d'Arragon.

Ce Seigneur accompagné de trois autres Députez de la République conféroit avec les Ministres de France en présence du Roy, qui voyant qu'on n'avançoit rien, dit qu'il n'étoit point question de perdre davantage de temps à contester; qu'il s'en tenoit à ce qui étoit contenu dans un papier qu'il mit entre les mains de son Sécrétaire d'Etat; qu'il falloit que Messieurs de Florence en passassent par là, & il ordonna au Sécrétaire de le lire. Ce papier contenoit les propositions dont j'ai parlé.

Capponi perdant patience à cette lecture, se leve; arrache le papier au Sécrétaire, le déchire, & le visage enflammé de colére, puisque vous persistez, dit-il, dans des demandes si injustes & si honteuses à ma patrie, on voit bien que vous voulez la guerre; hé bien, ajoûta-t-il, faites sonner vos trompettes, & nous ferons de notre côté sonner notre toccin; & sur le champ il sortit de la Salle.

Le Roy change de dessein.

Cette hardiesse, qui fut d'abord traitée d'audace & d'attentat contre le respect dû à la Majesté Royale, déconcerta le Conseil du Roy. On crut que Capponi, dont on connoissoit d'ailleurs la prudence, ne s'étoit point échappé jusques là sans y avoir bien pensé, & sans être sûr d'être bien soutenu. On envisagea le péril de la personne du Roy enfermé dans une Ville, bien escorté à la vérité, mais au milieu d'un peuple nombreux, armé, & jaloux de sa liberté à l'excès. On fit réflexion que la prise de Florence n'étoit point la fin de l'expédition qu'on avoit entreprise; que quand on réussiroit à la soumettre par la force, cela même revolteroit tous les autres petits Etats d'Italie; qu'il faudroit y laisser une très-grosse garnison pour la contenir dans le devoir, & que ce détachement diminueroit beaucoup l'armée destinée à la conquête de Naples; que si par quelque malheur les choses tournoient mal en cette occasion, on ne pourroit avancer plus loin, & même que vû la rigueur de la saison & les mauvais desseins

seins dont on soupçonnoit le Duc de Milan, on ne seroit pas trop sûr du retour. 1494.

Ces considérations firent qu'on changea de maniéres. On jugea à propos de rappeller Capponi avec les autres Députez de la République: & après luy avoir fait quelques reproches de son emportement, qu'on excusa par son zéle pour la patrie, on proposa des conditions plus tolérables; & enfin il fut conclu que le Roy pardonnant à la République de Florence tout le passé, elle feroit alliance avec luy, & demeureroit dans son ancienne liberté sous la protection de Sa Majesté; qu'elle luy laisseroit jusqu'après la conquête de Naples, Pise, Livourne, & les autres Places que Médicis avoit déja livrées; que le Roy laisseroit à Florence deux Agens, sans la participation desquels la République ne pourroit entrer en aucune négociation avec les autres Princes ou Etats, ni se choisir un Capitaine général; qu'elle fourniroit au Roy cinquante mille ducats, qu'elle pardonneroit aux Bourgeois de Pise ce qui s'y étoit fait au passage de ce Prince; qu'elle annuleroit l'Arrêt de confiscation publié contre Pierre de Médicis & contre toute sa Maison, à condition néanmoins qu'il n'approcheroit point des confins de la République, & ses fréres de la Ville de Florence plus près que de cent milles d'Italie. Ce furent-là les principaux Articles du Traité, qui furent jurez dans la grande Eglise par le Roy & par les Députez de la République.

Et se contente de faire Alliance avec cette République.

Il y avoit déja huit jours que ce Prince étoit à Florence, & il en partit deux jours après, sçavoir le Vendredy vingt-huitiéme de Novembre pour aller à Sienne. C'étoit pareillement une République fort riche, & qui ne cédoit en puissance qu'à celle de Florence, dont elle tâchoit d'empêcher les accroissemens, de peur d'en être opprimée. C'est ce qui fit qu'elle se comporta à l'égard du Roy d'une maniére toute differente des Florentins; car au lieu que ceux-cy avoient voulu prendre des précautions contre les François, pour empêcher qu'ils n'attentassent à leur liberté, les Siennois au contraire, pour marquer au Roy leur joye de son arrivée, & la confiance qu'ils avoient en sa protection, firent dépendre leurs portes, & abatirent une partie des murailles où elles étoient attachées, afin que l'entrée fût plus large & plus aisée. Il y avoit en divers endroits de la Ville des inscriptions à la loüange du Roy, en une desquelles on lisoit ces mots Latins, *Karolus octavus Divinæ missionis Francorum Rex Christianissimus, manus Italiæ, liberator Romanæ Ecclesiæ, fideique amplificator sanctissimæ.* C'est-à-dire, *Charles VIII. Envoyé de Dieu, Très-Chrétien Roy des François, le bras droit de l'Italie, le libérateur de l'Eglise Romaine, & le propagateur de notre très-sainte foy.* Tout cela faisoit allusion aux motifs que le Roy avoit publiez de son voyage, & à ce qu'eux-mêmes en espéroient. En l'appellant le bras droit de l'Italie, ils marquoient qu'ils comptoient sur sa protection contre leurs ennemis, & sur tout contre les Florentins. Ils le disoient le libérateur de l'Eglise Romaine, à qui les Rois de Naples de la Maison d'Arragon avoient fait beaucoup de maux: & ils luy donnoient la qualité de Propagateur de la foy; parce qu'après la conquête de Naples, il se proposoit de faire la guerre au Turc. On crioit dans toutes les ruës, Vive le Roy, & on chantoit ces deux Vers François:

Il part pour Sienne qui le reçoit avec de grands honneurs.

La Vigne Journal de voyage de Charles VIII.

1494.

Vive le Roy, vive celuy qui par sa grand' bonté
Maintiendra Siennes en vraye liberté.

Il arrive à la Paillote. Guicciardino lib. I. De la Vigne. Journal de Charles VIII.

Charles, nonobstant toutes les marques de joye extraordinaires que luy donna ce peuple, ne laissa pas en sortant de cette Ville deux jours après, d'y laisser une garnison; parce qu'elle avoit de tout temps été fort attachée aux Empereurs, & que l'Empereur Maximilien d'Autriche actuellement regnant n'étoit pas son ami. Il arriva le sixiéme de Décembre à la Paillotte, où il trouva la plus grande partie de ses gros équipages qui l'y attendoient, & sa plus grosse artillerie, qu'on avoit eu soin de mettre en état de servir à la premiére occasion.

Il en auroit eu besoin au plutôt, si les ennemis avoient suivi leur premier dessein. Le Duc de Calabre ayant abandonné la Romagne à l'approche de l'armée Françoise, avoit renforcé ses troupes de celles du Pape, & s'étoit fait joindre par Virgile des Ursins qui luy avoit amené le reste de l'armée de Naples. Sa résolution étoit de se venir camper sous Viterbe, pour faire tête au Roy, & l'arrêter en cet endroit. Ce poste étoit fort avantageux; car le Duc de Calabre y eût eu derriére luy tout l'Etat Ecclésiastique & les Places de la Maison des Ursins, d'où il eût pû tirer ses vivres & ses fourages, & y auroit trouvé une retraite, au cas qu'il luy fût arrivé quelque malheur.

Comines, qui étoit alors à Venise, avoit sçû ce projet, & jugé que les ennemis ne pouvoient prendre un parti plus avantageux pour eux, & plus embarassant pour le Roy, qui n'ayant aucuns magasins en ces quartiers-là, & ne pouvant tirer de fourages de la campagne dans une saison où elle n'en peut fournir, couroit risque de voir périr son armée, pour peu qu'on l'arrêtât en cet endroit, ou d'être obligé d'attaquer un camp retranché, & fortifié à loisir, en courant tous les risques d'une telle attaque toûjours dangereuse, & dont le succès seroit très-incertain: de maniére qu'il écrivit au Roy, pour luy conseiller de ne pas passer outre, & d'accepter les conditions avantageuses que luy proposoit Alphonse d'Arragon: mais le bonheur accompagnoit Charles par tout; car outre que le temps étoit doux & beau au mois de Décembre comme au printemps, il ne pouvoit pas être mieux servi qu'il l'étoit par Prosper & Fabrice Colonne. Ces deux Seigneurs, dès que le Duc de Calabre se fut éloigné de Rome pour aller à Viterbe, commencérent à faire des courses le long du Tybre, & à empêcher par le moyen d'Ostie dont ils étoient maîtres, & où il y avoit une garnison Françoise, qu'il ne vînt des vivres par mer à Rome.

Le Pape lui envoye des Deputez pour traiter de paix.

Mais ce qui fit entiérement abandonner au Duc de Calabre le dessein de se retrancher sous Viterbe, fut la défiance qu'il eut du Pape qui voyant le Roy si fort avancé, luy avoit envoyé les Evêques de Concorde & de Terni, & Gratien son Confesseur, qu'il avoit chargé de traiter de la paix pour luy & pour Alphonse d'Arragon. L'avis que le Duc de Calabre reçut de cette Ambassade, le fit retourner sur ses pas, afin de se rapprocher de Rome.

Les

Les Envoyez du Pape n'eurent point d'autre réponse du Roy, sinon qu'il étoit prêt de traiter avec Sa Sainteté; mais avec elle seule, & qu'il envoyeroit incessamment pour cela des Ambassadeurs à Rome. Ces Ambassadeurs furent le Seigneur de la Trimouille, le Président de Gannai, & le Général Bidaut; c'est la qualité que Comines donne à celuy-cy, & qui est la même qu'il donne ailleurs à Briçonnet, en marquant par ce nom sa qualité de Sur-Intendant des Finances. 1494. Comines l. 7. ch. 10.

L'irrésolution du Pape luy fit faire des démarches extraordinaires: car à peine les Ambassadeurs François étoient-ils arrivez à Rome, qu'il fit entrer le Duc de Calabre dans la Ville avec des troupes, & arrêter le Cardinal Ascanio frére du Duc de Milan & Prosper Colonne qui y étoient venus l'un & l'autre sur sa parole; & ils furent mis au Château Saint Ange. Guichardin dit que les Ambassadeurs du Roy furent aussi arrêtez, mais Comines semble dire qu'on ne fit cette violence qu'à quelques personnes de leur suite. Peu de jours après il les fit tous relâcher avec ordre au Cardinal & à Colonne de sortir de Rome sans tarder.

Il continuë sa route.

Cependant le Roy continuoit toûjours son chemin. Viterbe & toutes les Places des environs luy ouvrirent leurs portes. Il laissa garnison dans le Château de Viterbe, & s'avança jusqu'à Népi, où il trouva quantité de provisions qui accommodérent fort son armée. Il la fit reposer depuis le Lundi quinziéme de Décembre jusqu'au Vendredi suivant. Il reçut en ce lieu-là de la part de Virgile des Ursius un compliment qui le surprit agréablement. Ce Seigneur luy faisoit offre des Places qu'il possédoit aux environs de Rome, de luy fournir des vivres, & de luy laisser tous les passages libres. De la Vigne. Journal du voyage de Charles VIII.

Le Roy n'avoit garde de s'attendre à une pareille honnêteté; car Virgile des Ursins étoit actuellement Général des troupes d'Alphonse d'Arragon & Connétable du Royaume de Naples; sa famille possédoit dans cet Etat de grandes Terres, & son fils avoit épousé la fille naturelle du feu Roy Ferdinand. Mais la chose auroit paru au Roy moins extraordinaire, s'il avoit sçû la maniére d'Italie, qui étoit que les Seigneurs particuliers ne prétendoient jamais sacrifier leurs intérêts propres à ceux des Princes ausquels ils s'attachoient: c'étoit-là comme une condition tacite qu'ils supposoient toûjours en entrant à leur service; & nonobstant cette démarche qui sembla si irréguliére à nos François, Virgile des Ursins continua de commander les troupes de Naples avec le Comte de Pétiliane, qui étoit de la même Maison. Guicciardino lib. 1. Comines. loc. cit.

Et étend ses quartiers aux environs de Rome.

Le Roy profita de cette favorable occasion, pour étendre ses quartiers aux environs de Rome. Il vint loger luy-même à Bracciano, qui étoit la principale Place de la Maison des Ursins. Il envoya de-là saisir Cornetto, Civita Vecchia, & plusieurs autres Villes ou Forteresses du Territoire du Rome, & détacha Louïs Comte de Ligni, & Yves d'Alégre avec deux mille Suisses & cinq cens Lances, pour conduire à Ostie le Cardinal de la Rovére, dit de Saint Pierre aux Liens, qui en étoit Evêque, & qui par la

 crainte

1494. crainte du Pape, n'avoit osé jusqu'alors y demeurer. Ces troupes eurent ordre de se joindre aux Colonnes au delà du Tybre, & d'appuyer les intelligences que ces Seigneurs avoient dans Rome.

Embarras du Pape à son approche.

Le Pape déja investi de toutes parts, se trouvoit en un extrême embarras, & ne sçavoit quel parti prendre. Le voisinage de l'armée Françoise, & les vivres coupez à Rome du côté de la mer par la garnison d'Ostie, faisoient murmurer le peuple. On y voyoit de grandes dispositions au soulévement: la populace s'attroupant dans les ruës, crioit par tout, *La paix*, *La paix*, d'une maniére séditieuse, & depuis peu un pan de muraille s'étant écroulé avoit fait à la Ville une bréche de plusieurs toises. C'étoit une nécessité au Pape de s'accommoder; il le voyoit bien: mais la difficulté étoit de le faire avec sûreté pour sa personne, & avec honneur ponr sa dignité.

Comines l. 7. ch. 19.

Il sçavoit combien le Roy avoit de raisons d'être mécontent de sa conduite. C'étoit luy qui d'abord l'avoit exhorté à la conquête de Naples, & depuis sans qu'il luy en eût donné aucune occasion, il avoit fait tous ses efforts pour traverser son entreprise, tantôt par ses intrigues, tantôt par l'autorité que luy donnoit sa qualité de Souverain Pontife, tantôt ouvertement par les armes en joignant ses troupes à celles d'Alphonse d'Arragon. Il craignoit que le Roy ne s'autorisât de son exemple, pour violer les Traitez qu'il pourroit faire avec luy. Il voyoit le Cardinal de la Rovére & quelques autres Cardinaux ses ennemis dans la confidence de ce Prince, tous gens capables de luy inspirer les plus violens desseins. Sa propre conscience luy remettoit continuellement devant les yeux les voyes iniques par lesquelles il étoit parvenu au Pontificat, & la conduite scandaleuse qu'il y avoit tenuë juqu'alors; les Cardinaux Colonnes, Savelli, & quelques autres disoient hautement qu'il falloit assembler un Concile général pour le déposer; & s'ils venoient à bout d'inspirer ces sentimens au Roy, lorsque ce Prince l'auroit en sa puissance, il étoit perdu.

Paul Jove.

Il falloit pourtant se résoudre, ou à faire sa paix particuliére, ou à soutenir un Siége avec les troupes Arragonoises qui étoient dans Rome; mais le Roy y avoit aussi sa faction, & celle des Colonnes qui y étoit très-puissante; & le peuple, que la cherté des vivres commençoit à incommoder beaucoup, étoit difficile à contenir.

Il propose de traiter de sa paix particuliére.

Quelque parti qu'il prît, il ne pouvoit en prendre qu'un très-dangereux. C'est en ces rencontres où le trop de lumiéres ne sert qu'à augmenter l'Inquiétude & l'irrésolution. Enfin après avoir tout balancé, il crut qu'il y auroit moins de risque pour luy à traiter avec le Roy, qu'à luy résister à force ouverte. Il luy fit dire qu'il étoit prêt de faire sa paix particuliére, sans se mêler davantage des affaires d'Alphonse d'Arragon, & qu'il le prioit de luy envoyer quelqu'un de sa part pour convenir des conditions.

Le Maréchal de Gié, le Sénéchal de Beaucaire, & le Président Gannay luy furent envoyez. Ils tâchérent de le rassûrer sur ses frayeurs, luy protestérent de la part du Roy qu'il n'avoit aucun mauvais dessein contre luy; qu'il

qu'il ne pensoit nullement à se mêler de ce qui pouvoit concerner le gouvernement de l'Eglise; que son unique prétention étoit de se rendre maître du Royaume de Naples qui luy appartenoit; mais qu'il souhaitoit entrer dans Rome; qu'il étoit en pouvoir de s'en ouvrir l'entrée par les armes; qu'il avoit peine à s'y résoudre pat le respect qu'il avoit pour le saint Siége à l'exemple des Rois ses prédécesseurs, & que s'il étoit obligé d'en venir là, comme il y étoit résolu s'il ne le pouvoit faire autrement, il prendroit toute l'Italie à témoin qu'on l'y auroit forcé. 1494.

Il fallut que le Pape en passât par là: il demanda seulement que le Roy voulût bien luy envoyer un sauf-conduit pour le Duc de Calabre, afin qu'il pût se retirer au Royaume de Naples avec ses troupes au travers de l'Etat Ecclésiastique, sans être insulté; ce qui luy fut accordé. Il déclara aussi-tôt au Duc ce que la nécessité l'avoit contraint de faire contre son inclination, & voulut se faire un mérite auprès de luy de la précaution du sauf-conduit qu'il avoit prise pour la sûreté des troupes Napolitaines: mais le Duc refusa le sauf-conduit avec mépris & indignation, dit qu'il se sentoit assez de courage & assez de prudence, pour conduire ses troupes en lieu de sûreté malgré la trahison qu'on luy faisoit, & se disposa à son départ, moins pour obéïr aux ordres du Pape, qu'à ceux d'Alphonse son pere, qui sçachant le Comte de Ligni à Ostie avec un corps considérable de troupes, avoit besoin de son armée pour la défense de son Etat. *Et consent de recevoir le Roy dans Rome avec son armée.* Guicciardino lib. 1. Paul Jove.

Le Duc de Calabre sortit de Rome le trente-unième jour de Décembre par la porte de Sainte Marie Del Popolo, & le Roy dès le soir y fit son entrée aux flambeaux par la porte Flaminiéne, accompagné de toute l'armée en un très-bel ordre, les Lanciers ayant la lance en arrêt sur la cuisse, les Archers l'arc à la main, les Suisses armez la plûpart de halebardes, d'autres de haches d'armes, & tous en posture de gens qui entroient dans une Ville ennemie. Le Roy traversa ainsi Rome jusqu'au Palais de Saint Marc où il devoit loger, & l'on posta aux environs de gros corps de garde avec toute l'artillerie. On s'assûra de tous les principaux postes de la Ville, & on prit toutes les précautions possibles contre la surprise. C'est ainsi que finit glorieusement pour ce Prince l'année 1494. De la Vigne. Journal de Charles VIII.

Son dessein étoit, dès qu'il seroit descendu de cheval, de voir le Pape: mais il apprit qu'il s'étoit renfermé dans le Château Saint Ange avec les Cardinaux Olivier Caraffe & Baptiste des Ursins, résolu de ne point s'exposer à une conférence, de peur qu'on ne s'y saisît de luy. Le Roy fut très-choqué de ce procédé, & les Cardinaux Colonne, de la Rovére, & Savelli profitérent de cette conjoncture, pour luy conseiller de faire déposer un si méchant Pape, qui étoit, disoient-ils, en exécration à toute la Chrétienté pour sa vie scandaleuse; que cela étoit nécessaire pour assûrer son entreprise; qu'il ne pouvoit prudemment se fier à luy quelques sermens qu'il luy fit; qu'il avoit une haine irréconciliable contre la France, & que s'il demeuroit sur le Trône Pontifical, il ne perdroit aucune occasion de faire périr l'armée Françoise. 1495. *Ce Prince y étant entré fait sommer le Pape de lui ouvrir le Château S. Ange.* Guicciardino lib. 1.

 Le

1495.

Le Roy ne crut pas devoir suivre des conseils si violens: mais il fit sommer le Pape de luy livrer le Château saint Ange, & sur son refus il fit préparer deux fois l'artillerie pour battre cette forteresse; il l'eût fait sans doute, malgré la répugnance qu'il avoit à en venir jusques-là, si le Pape intimidé par la grandeur du péril & par la chute d'un endroit de la muraille qu'on regarda comme un second miracle, en faveur du Roy, ne se fust enfin résolu à traiter de nouveau avec luy. C'est le parti qu'il prit ensuite d'une deputation que ce Prince luy fit des Seigneurs de Foix, de Bresse, de Gié, de Ligni, & de Jean de Réli Confesseur du Roy nommé à l'Evêché d'Angers, qui en l'abordant le harangua en Latin. Il en fut un peu surpris; car il ne s'attendoit pas à cet honneur.

Comines l. 7. c. 12.

De la Vigne Journal de Charl. VIII.

On fit un nouveau Traité, par lequel le Pape déclara qu'il s'unissoit avec le Roy pour la seureté de l'Italie, s'obligea à luy laisser Viterbe que ce Prince tenoit déja, Terracine, Civita-Vecchia, & Spolete, à ne point inquiéter les Cardinaux, ou les Seigneurs du Territoire du saint Siége, qui s'étoient declarez pour la France, & à luy livrer Zizime frere de Bajaset Empereur des Turcs, à condition qu'il le luy rendroit à son retour, & le laisseroit joüir des quarante mille Ducats que Bajaset payoit pour l'entretien de Zizime, & que le Pape reçut toûjours. Cet article faisoit connoître la grandeur des projets de ce jeune Roy, qui regardant la conquête de Naples comme une affaire de peu de jours, songeoit déja à passer dans l'Empire Ottoman, à y exciter des divisions en mettant Zizime à la tête d'un parti, & à chasser Bajaset de Constantinople: mais la mort du Prince Turc, qui arriva quelques jours après, rompit toutes ces mesures. Ce fut un grand mystére que cette mort. Quelques-uns l'attribuérent aux débauches où il s'abandonna dans les premiers jours de sa liberté. Les autres dirent que les Vénitiens gagnez par Bajazet, luy firent donner du poison: ce qui n'est guéres vray-semblable; d'autres qu'il avoit été livré aux François déja empoisonné par l'ordre du Pape, afin qu'ils n'en tirassent aucun avantage; & ce fut-là l'opinion la plus commune. Quoy qu'il en soit, cette mort fut pour le Roy une raison ou un prétexte pour ne pas entreprendre la guerre contre les Turcs, parmi lesquels on avoit déja quelques intelligences, qui, à ce qu'on prétend, furent découvertes par les Vénitiens mêmes à Bajazet.

Cette sommation oblige le S. Pere à faire enfin son Traité avec le Roy.

Guicciardino lib. 1. Comines loc. cit.

Traité entre le Pape & le Roy.

Recueil de Traitez par Leonard T. 1. & dans les MSS. de Brienne vol. cotté 9691.

Comines l. 7 chap. 14.

Les autres Articles les plus considérables du Traité, étoient que les garnisons de Civita Vecchia & d'Ostie n'empêcheroient point les vivres de monter à Rome par le Tybre, à moins qu'ils ne vinssent du pays ennemi; que toutes les Places de l'Etat Ecclesiastique seroient ouvertes au Roy; qu'à son retour du Royaume de Naples, il rendroit au Pape toutes les Places du S. Siége dans l'espace de quatorze jours, excepté Civita Vecchia & Ostie, & que cette derniére seroit remise entre les mains du Cardinal de la Rovére; que le Pape pardonneroit à Viterbe & aux autres Villes qui s'étoient données aux François; que le Roy mettroit un Gouverneur dans Césane, & un Lieutenant dans la Marche d'Ancone, aussibien que dans le patrimoine de S. Pierre, & dans la Champagne de Rome;

me; mais qu'en celle-cy ce seroit un Cardinal dont la France seroit sure; que le Cardinal de la Rovére seroit rétabli dans sa Légation d'Avignon; que le Roy ne demanderoit point au Pape le Château Saint Ange, & qu'il luy rendroit son obédience filiale. Il y avoit encore quelques autres Articles moins importans, ou compris dans ceux que je viens de rapporter. Quelques Historiens en ajoûtent un autre considérable, sçavoir que le Pape promit au Roy de luy donner l'investiture du Royaume de Naples: mais cet Article ne se trouve point dans le Traité, & apparemment ce ne fut qu'une promesse verbale. 1495.

Après que le Traité eut été signé, le Pape retourna au Vatican, où le Roy alla luy rendre visite le Vendredy seiziéme de Janvier. Le détail de ce qui se passa en cette occasion fut mis par écrit par un Maître des cérémonies du Pape. * En voicy les principales circonstances.

Entrevûë qu'ils eurent ensemble.

Extrait du Journal d'un Maître des Cérémonies de la Cour de Rome.

Le Roy, après avoir entendu une basse Messe dans l'Eglise de Saint Pierre, alla au Palais: il y dîna dans un appartement qu'on luy avoit fait préparer, & sur les vingt heures, c'est-à-dire, environ à une heure après midy selon notre maniére de compter, il vint attendre le Pape dans les Jardins. Dès que ce Prince l'apperçut, il s'avança vers luy précédé d'un grand nombre de Cardinaux, & étant à quelques pas de Sa Sainteté, il fit une génufléxion, & puis une seconde, suivant le Cérémonial dont on étoit convenu: comme il étoit prêt de faire la troisiéme, le Pape qui avoit fait semblant de ne le pas voir au moment qu'il fit les deux premiéres, s'approcha promptement en se découvrant, & l'embrassa: ce Prince ne luy baisa ni le pied, ni la main. Le Pape ne voulut point se couvrir avant luy, & ils se couvrirent l'un & l'autre en même temps.

Après les premiers complimens, le Roy pria le Pape de faire Cardinal Guillaume Briçonnet Evêque de Saint Malo. Il luy répondit que c'étoit son intention, & luy prenant la droite de sa main gauche, il le conduisit à la chambre, où il dit qu'il alloit sur le champ le satisfaire: dans le chemin il fit semblant de se trouver mal. On ne put deviner la raison de cette affectation; mais s'il eut intention d'éluder par là la demande du Roy, il se ravisa. Ils entrérent dans la chambre, où le Pape s'étant assis sur une chaise basse, Charles prit sa place sur un pliant: mais dans le moment le Pape ordonna qu'on apportât au Roy une chaise pareille à la sienne. Un peu après le Pape se leva, & alla s'asseoir dans son Trône Consistorial, & fit mettre le Roy à sa droite dans un Siége plus avancé que celuy du Pape & que le Maître des cérémonies qui présidoit à celle-cy, & qui est l'auteur de cette relation, appelle *le Siége Caméral du Pape* †. Un peu au-delà du Siége du Roy en derriére, commençoit le rang des Siéges des Cardinaux disposez en cercle. Le Pape prenant le Roy par la main, l'obligea de s'asseoir avant que de s'asseoir luy-même.

Ensuite le Pape déclara Cardinal Guillaume Briçonnet, que le Maître des

Où Briçonnet Evêque de S. Malo est fait Cardinal.

* Il est rapporté par Godefroy dans la vie de Charles III. La Traduction de ce Journal est dans les manuscrits de Brienne aux vol. cottez 8439. & 8457.

† *Sedes Papæ Cameralis.*

1495. des Cérémonies fit entrer aussi-tôt; & après que ce Prélat eut baisé les pieds & la bouche du Pape, il reçut de luy le chapeau. Comme il en remercioit Sa Sainteté, elle luy dit que c'étoit au Roy qu'il en devoit faire ses remercimens: & aussi-tôt le nouveau Cardinal alla se jetter aux pieds de Sa Majesté.

Cette cérémonie étant achevée, le Pape se leva, & voulut conduire le Roy jusqu'à l'appartement où il devoit loger: mais ce Prince ne le permit pas, & s'y en alla accompagné seulement des Cardinaux.

Autres entrevuës remarquables du Pape & du Roy.

Le Pape & le Roy se trouvérent encore ensemble en diverses autres occasions: & il y en eut entr'autres deux remarquables. La premiére, fut celle où le Roy devoit rendre au Pape son obédience filiale en plein Consistoire. Le Maître des Cérémonies luy fut envoyé, pour luy marquer le détail de celles qu'on prétendoit qu'il devoit observer. Il luy dit qu'il devoit d'abord baiser les pieds du Pape, en second lieu luy faire son compliment d'obédience; & en troisiéme lieu s'asseoir après le Doyen des Cardinaux.

Ce dernier Article le choqua. Il tint Conseil là-dessus, & il fut résolu qu'il ne s'assieroit pas, & qu'il se contenteroit de faire debout son compliment au Pape. Le dix-neuviéme de Janvier qui étoit le jour destiné pour la cérémonie, deux Cardinaux vinrent le prendre pour le mener au Consistoire.

Il fit en entrant une révérence, une seconde vers le milieu de *la Salle*, & une troisiéme auprès du Trône du Pape. Il se mit là à genoux, luy baisa les pieds, ensuite la main, & puis la bouche. Après quoy il demeura debout, & le Président de Gannai s'étant mis à genoux, parla adressant la parole au Pape, & luy dit que le Roy étoit venu en personne luy faire obéïssance. Ce mot d'obéïssance dans l'intention du Président avoit plus d'étenduë que le Pape ne croyoit: car le Président ne l'entendoit pas seulement de l'obéïssance filiale, comme on le vit par la suite du discours. Il ajoûta donc qu'avant que de rendre ce devoir à Sa Sainteté, le Roy luy demandoit trois graces par sa bouche. La premiére, que tous les priviléges qui avoient été accordez aux Rois de France, aux Reines & à leurs fils aînez, fussent confirmez. La seconde, que la coûtume étant que le Vassal fût investi du Fief, avant que de faire obéïssance au Seigneur Suzerain, il accordât au Roy l'investiture du Royaume de Naples. C'est cet Article principalement que regardoit le mot d'obéïssance. La troisiéme, que l'Article des cautions, dont on étoit convenu pour la restitution de Zizime, fût annullé.

Le Pape fut surpris des deux derniéres demandes; mais sans se perdre, il répondit à la premiére qu'il confirmoit tous les priviléges dont il étoit question, pourvû qu'ils fussent en usage. A la seconde, que comme il s'agissoit de l'intérêt d'un tiers, il vouloit en délibérer avec les Cardinaux, & qu'il étoit disposé à satisfaire le Roy autant que l'équité le permettroit. A la troisiéme, qu'il feroit en sorte que cet Article se terminât de concert entre luy, les Cardinaux, & Sa Majesté.

Après

Après cette réponse le Roy étant toûjours debout à la gauche de Sa Sainteté, prononça ces paroles: *Saint Pére, je suis venu pour faire obédience & révérence à votre Sainteté, comme ont accoûtumé de faire mes prédécesseurs Rois de France.* Le Président s'étant de nouveau mis à genoux, fit une espéce de Commentaire sur ces paroles du Roy, & quand il l'eut achevé, le Pape se leva, prit le Roy par la main droite, & dit qu'il le reconnoissoit pour le fils aîné de l'Eglise. Il luy fit civilité pour le reconduire, & le Roy l'ayant prié de n'en rien faire, se retira sans être suivi d'aucun des Cardinaux. 1495.

L'autre cérémonie se fit le lendemain jour de saint Sébastien. Le Pape, pour faire honneur au Roy, célébra Pontificalement la Messe en sa présence. Ce Prince, soit exprès, soit autrement, le fit attendre un quart d'heure entier. Il vint se placer dans une simple chaise, où il n'y avoit qu'un coussin de brocard. Le Maître des Cérémonies étoit venu avant la Messe demander au Roy, s'il vouloit donner à laver au Pape. Il répondit qu'il le feroit volontiers, & le fit après la communion du Pape. Guichardin ajoûte que le Roy assistant à cette Messe, ne fut placé qu'après le Doyen des Cardinaux Evêques: mais outre que la Relation d'où j'ai tiré tout cecy, ne fait aucune mention de cette circonstance qui n'y eût pas assûrément été omise, cela ne s'accorde pas avec la conduite que ce Prince tint dans le Consistoire, où la chose eût moins tiré à conséquence, parce qu'elle eût été moins publique. Il ajoûte que le Pape pour conserver la mémoire de cette cérémonie, la fit peindre dans un des appartemens du Château S. Ange. *Liv. 1.*

Ces cérémonies embarassoient également & le Pape & le Roy. Ils affectoient d'avoir toute sorte de déférence l'un pour l'autre; mais autant qu'ils pouvoient, ils tenoient leur rang sans en faire semblant. Le Pape faisant une cavalcade dans la Place de Saint-Pierre, le Roy y arriva: le Pape vint à luy avec beaucoup d'honnêteté, & prit cependant la droite: le Comte de Bresse s'avança à l'instant à la gauche du Roy, & de cette maniére ce Prince se trouva au milieu. *Dispositions secretes où ils étoient l'un envers l'autre.*

Après tout le Pape qui pensoit beaucoup plus à sa sûreté qu'à ces formalitez, se voyant investi de troupes Françoises, & au pouvoir du Roy, luy prodiguoit les honneurs en toutes rencontres, & luy en fit un dont tout le monde fut surpris. Il voulut que tandis que ce Prince seroit à Rome, tout s'y fît par ses ordres. La Justice s'administroit en son nom & par ses Officiers, sans que ceux du Pape s'en mêlassent; & on éleva deux potences dans Rome, l'une au Champ de Flore, & l'autre à la ruë des Juifs, qui étoient les marques de la Justice Royale.

A en juger par tout cet extérieur, la réconciliation étoit entiére de part & d'autre; & le Pape pour convaincre le Roy qu'il étoit en résolution d'être désormais tout-à-fait dans ses intérêts, luy donna comme en ôtage pour l'accompagner au Royaume de Naples, le Cardinal de Valence son fils. C'étoit encore un des Articles du Traité, & ce Prince ne pensa plus qu'à poursuivre son entreprise.

1495. La Vigne. Journal de Charles VIII.

Il partit de Rome le Mécredy vingt-huitiéme de Janvier, ayant fait près d'un mois de séjour à Rome. Il avoit envoyé devant son artillerie avec une grande partie de ses troupes, & marcha à la tête du reste, qui consistoit en cent Gentilshommes de sa Maison, six cens Arbalêtriers, six ou sept mille Suisses & Allemans, & dix-huit cens Lances.

Mouvement à Naples aux aproches de l'Armée Françoise. Comines liv. 7. ch. 11.

Jusqu'à l'arrivée du Roy à Rome, le Royaume de Naples étoit demeuré tranquille, & avoit paru assez soumis à Alphonse d'Arragon: mais dès qu'on y sçut que les troupes Françoises s'y acheminoient par la Campagne de Rome, les mécontens qui étoient en grand nombre, & qui ne haïssoient pas moins Alphonse qu'ils avoient haï son pére, parce que tous deux étoient d'un caractére fort semblable pour la cruauté, l'avarice, & l'impiété, prirent les armes de tous côtez. La Ville d'Aquila & toute la Province de l'Abruzze se révoltérent ouvertement, arborérent par tout les banniéres de France, & Fabrice Colonne s'empara de diverses forteresses au nom du Roy. Les habitans d'Aquila firent faire une Monnoye au Coin de ce Prince; & pour mieux marquer leur attachement à la France, ils en mirent les Inscriptions en François contre l'usage ordinaire.

Monnoye frapée à Aquila au coin du Roy.



Alphonse d'Arragon met la Couronne de Naples sur la tête de Ferdinand son fils, & s'enfuit en Sicile.

Ce premier mouvement se communiqua bien-tôt dans presque tout le Royaume, où il y avoit encore en plusieurs endroits des restes de la faction Angevine. Alphonse d'Arragon ne sçachant de quel côté tourner, voyant approcher l'Armée Françoise, tous les peuples se soulever, & n'osant quitter Naples de peur qu'elle ne suivît l'exemple du reste du Royaume, prit une résolution fort extraordinaire, par laquelle il eut quelque espérance de ramener les esprits. Ce fut de quitter sa Couronne, & de la mettre sur la tête de son fils Ferdinand Duc de Calabre, jeune Prince brave, bien né, & que les Napolitains aimoient. Il le fit proclamer Roy dans Naples, & sans tarder davantage, il s'enfuit sur ses Galeres à Masara en Sicile.

Mais ce reméde tout violent qu'il étoit, ne put arrêter le mal, quoique d'abord il eût produit un grand changement dans l'esprit des Napolitains, & fait reprendre cœur aux troupes qui marchérent aussi-tôt avec assez de résolution vers les frontiéres de l'Etat sous la conduite du nouveau Roy.

La nouvelle de la fuite d'Alphonse d'Arragon fut apportée au Roy dans le temps qu'il partoit de Rome, & on luy annonçoit à tous momens les pro-

progrès de ses partisans dans le Royaume de Naples. Les troupes qu'il avoit avec luy étoient dans l'impatience de joindre celles qui les devançoient, & malgré la rigueur de la saison qui étoit devenuë fâcheuse, on avoit peine à modérer leur ardeur. 1495.

Le Roy arriva le vingt-neuviéme de Janvier à Vélitri après avoir dîné à Marigné, d'où le Cardinal de Valence s'enfuit, & donna dès lors au Roy par sa fuite, un fâcheux préjugé contre la sincérité du Pape, qui fit tout son possible pour se disculper de cette évasion. On ne le crut pas; mais on dissimula d'autant plus que selon le train que prenoient les affaires, on croyoit pouvoir desormais se passer aisément de luy. Ce fut en ce lieu-là qu'Antoine de Fonséque Ambassadeur d'Espagne vint trouver le Roy, & luy dit que son maître ayant un droit évident sur le Royaume de Naples, & que celuy de Sicile se trouvant en danger par le voisinage de l'Armée de France, Sa Majesté ne devoit pas trouver mauvais qu'il s'opposât à sa conquête. Sur quoy le Roy luy ayant représenté qu'en vertu du Traité de Barcelonne, par lequel il avoit rendu au Roy de Castille le Roussillon & la Cerdagne, ce Prince luy avoit promis avec serment de ne point s'opposer au dessein qu'il avoit formé sur le Royaume de Naples, l'Ambassadeur qui avoit actuellement ce Traité entre les mains, ne fit point d'autre réponse, que de le déchirer sur le champ. C'étoit une froide imitation de ce qu'avoit fait Capponi à Florence, mais qui ne fut pas reçûë de la même maniére, parce que les circonstances n'étoient pas les mêmes; & peu s'en fallut qu'on ne vengeât dans le moment l'audace de l'Espagnol sur sa propre personne.

Audace de l'Ambassadeur d'Espagne envoyé au Roy pour le traverser dans ses desseins.

De la Vigne Journal de Charles VIII.

Dom Juam Antonio de Vera Discours 2. de son Embaxador.

Mariana l. 26. c. 7.

Le premier obstacle que trouva l'avantgarde, commandée par Engilbert de Cléves Comte de Nevers, fut la forteresse de Montéfortino. Il la fit sommer de se rendre; mais la place étoit bonne, elle appartenoit à Jacques Conti Baron Romain. Ses trois fils s'y étoient renfermez resolus de la défendre jusqu'à l'extrémité, parce que leur pére ayant quitté le service de France par haine contre les Seigneurs Colonnes, ils ne pouvoient guéres espérer de faveur du Roy. Le Comte de Nevers la fit insulter, après en avoir ruiné une partie des défenses par son artillerie. L'assaut dura quelques heures, & fut très-sanglant; mais elle fut emportée, & tout ce qui s'y trouva fut passé au fil de l'epée. Ces trois jeunes Seigneurs se sauvérent dans le donjon avec quelques soldats; & voyant le canon prêt à le battre, ils demandérent à capituler, & ne purent obtenir d'autre condition, que de se rendre prisonniers de guerre.

L'Armée Françoise ne laisse pas d'avancer & s'empare de deux Forteresses.

Cette action fut suivie d'une autre encore plus vigoureuse à la forteresse du Mont saint Jean, une des meilleures d'Italie, & qui appartenoit au Marquis de Pescaire. Elle fut forcée en aussi peu de temps que l'autre, & avec la même bravoure en présence du Roy. On fit main-basse sur tout ce qui s'y rencontra, & ensuite on y mit le feu contre l'usage ordinaire de la guerre en Italie, où l'incendie n'étoit point un châtiment des Villes prises d'assaut, même des Villes rebelles. Mais on jugea à propos de faire un exemple en celle-cy; pour jetter la terreur dans es autres.

Guicciardino lib. 1.

1495. Cela reussit: cette execution fit trembler tout le Royaume de Naples, & la valeur que les François avoient fait paroître dans ces deux actions, les rendit si redoutables à l'Armée du nouveau Roy, qu'elle commença à se décourager entiérement.

Ce jeune Prince s'étoit avancé jusqu'à saint Germain avec cinquante Escadrons, & six mille hommes d'Infanterie, tous gens choisis & commandez par de très-bons Capitaines. Cette place étoit la clef du Royaume de Naples, très-forte par sa situation, & par trois bons Châteaux, entourée partie de marais, partie de montagnes d'un très-difficile accès: il falloit passer la riviére du Gariglian & un défilé très-étroit, & Ferdinand étoit résolu de garder ce passage ou d'y périr. Le Roy n'ignoroit pas la difficulté qu'il y auroit à le forcer: mais se confiant à l'ardeur de ses troupes, il y marcha.

La terreur se met dans l'armée de Ferdinand.

Comines l. 7. ch. 13. La Vigne.

Loüis d'Armagnac Comte de Guise, & depuis Duc de Nemours, commandoit ce jour-là l'avant-garde, & s'avança avec deux mille fantassins & trois cents lances. Dès qu'il parut, il se répandit tout à coup une si grande terreur dans l'armée ennemie, que quoyque pût faire Ferdinand, elle se débanda, chacun fuyant de son côté, & avec tant de précipitation, qu'ils abandonnérent dans le chemin huit piéces d'Artillerie. Le Prince se retira avec une partie de ses troupes à Capouë, quelques autres se jettérent par ses ordres dans Naples & dans Gaïette, le reste deserta.

Guicciardino. l. 1.

La difficulté de ces sortes de conjonctures, est qu'il y a toûjours plusieurs malheurs à craindre en même-temps, & qu'on ne peut éviter l'un, sans tomber dans l'autre. Ferdinand s'étoit réfugié à Capouë, parce que la place étoit forte, & avoit toûjours été très-affectionnée à la Maison d'Arragon: mais sa présence auroit aussi été nécessaire à Naples, pour rassûrer cette Capitale, que la prise de saint Germain avoit jettée dans la consternation. La Reine qu'il y avoit laissée, luy écrivit, & le conjura de s'y rendre sans différer un moment, pour prévenir le soulévement general du peuple, qui étoit sur le point de se livrer aux François.

Il part de Capouë pour rassurer Naples, & la premiere de ces deux villes envoye faire ses soumissions au Roy.

Sur cet avis, Ferdinand partit de Capouë, promettant aux habitans de revenir le lendemain, & laissa pour y commander en sa place Jean Jacques Trivulce, un de ses plus expérimentez Capitaines, & auquel il se fioit le plus. Mais celui-cy avoit déja obtenu du Roy de France un sauf-conduit pour aller vers luy; & dès que Ferdinand fut parti pour Naples, il s'y en alla avec quelques Gentilshommes de Capouë, & le trouva à Calvi. Il luy dit en le saluant que les habitans de Capouë, les troupes qui y étoient, & luy même avoient été jusques-là très attachez à Ferdinand; mais que le voyant accablé & absolument hors d'état de résister à la puissance d'un si grand Roy, ils ne vouloient point se perdre en faisant des efforts inutiles pour le sauver; que pourveu que Sa Majesté voulût leur faire des conditions honnêtes, ils se donneroient à elle, & que même il se faisoit fort de luy amener Ferdinand, pourveu qu'il fût asseuré qu'on le traiteroit en Roy.

Tri-

Trivulce faisoit un compliment trop agréable, pour n'être pas reçû avec tout le bon accueil possible. Le Roy l'asseura qui ni luy, ni les habitans de Capouë ne se repentiroient jamais d'avoir eu recours à sa clémence; que si Ferdinand luy étoit amené, il le recevroit avec l'honneur qui luy étoit dû; mais à condition qu'il renonceroit absolument au Royaume de Naples, sans y retenir un pouce de terre, & qu'on luy donneroit en France de quoy le dédommager. Trivulce sur cette réponse partit, en asseurant le Roy que Capouë seroit à luy quand il voudroit. 1495.

On fut fort surpris en Italie de la conduite de ce Seigneur, qui avoit jusqu'alors passé pour un homme généreux, qui n'avoit que l'honneur en recommandation, & qu'on n'auroit jamais cru capable d'une telle démarche. Il protestoit depuis qu'il ne l'avoit faite que de concert avec Ferdinand, dans l'espérance de faire avec le Roy quelque accommodement tolérable pour ce Prince, & qu'il n'avoit pensé à se sauver luy-même, qu'après avoir vû que tout étoit desesperé pour Ferdinand.

D'autres attribuoient ce qu'il avoit fait à un secret dépit contre le Duc de Milan. Il étoit d'une des plus illustres familles de ce Duché, & voyoit avec chagrin que les Saint-Séverin avoient toute la confiance du Duc, qui le négligeoit. Il ne douta pas que le Roy, après s'être rendu maître du Royaume de Naples, informé qu'il étoit des menées secrétes que le Duc de Milan faisoit contre ses intérêts, ne vînt retomber sur luy en faveur de la Maison d'Orleans, à qui ce Duché appartenoit, & qu'alors se souvenant de l'obligation qu'il luy auroit eûë de la reddition de Capouë, il ne rendît justice à son mérite & à sa naissance. On prétendit même que ce fut dans ces vûës, que sous prétexte de ne point trop hazarder, c'étoit luy qui avoit empêché Ferdinand de combattre d'Aubigni dans la Romagne, dont la défaite auroit entiérement déconcerté les desseins du Roy.

Quoy qu'il en soit de tous ces raisonnemens politiques, en quoy les Italiens sont d'ordinaire fort féconds, lorsque Trivulce retourna à Capouë, il trouva que le peuple avoit déja pillé les bagages de Ferdinand, & enlevé les chevaux de ce Prince; que les gens d'armes s'étoient pour la plûpart dispersez en divers lieux, & que Virgile des Ursins & le Comte de Petiliane les plus zelez Partisans de Ferdinand étoient sortis de la Ville, & avoient envoyé demander des sauf-conduits au Roy de France, pour aller se rendre à luy.

Sur ces entrefaites, Ferdinand ne sçachant pas ce qui s'étoit passé, revint à Capouë, après avoir un peu appaisé le peuple de Naples: mais il fut fort surpris de recevoir en chemin une députation de la Ville, qui le prioit de ne pas avancer davantage. Les Députez luy dirent que la Ville étoit resoluë de céder à la nécessité, & de subir la loy du vainqueur; que le Commandant avoit déja traité pour luy & pour les habitans avec le Roy de France; que la plûpart des troupes avoient abandonné la ville; & qu'elle ne vouloit pas s'exposer à être

 sac-

1495. saccagée par les François, comme Montéfortino & le Mont saint Jean l'avoient été.

Ce malheureux Prince à cette nouvelle ne put contenir ses larmes; & après avoir fait en vain de fortes instances pour être reçû dans la ville, retourna à Naples; quoi qu'il prévît bien qu'elle suivroit infailliblement l'exemple de Capouë. En effet le bruit de la révolte qui s'y étoit faite, ayant prévenu son retour à Naples & à Averse, ces deux Villes avoient déja envoyé des Ambassadeurs au Roy pour se soumettre à luy.

Discours de Ferdinand aux Napolitains résolus de se soumettre aussi à la France.

Guicciardino. l. 1.

Ferdinand rentra cependant dans Naples; mais resolu de quitter la partie. Il fit assembler les principaux de la Noblesse & du peuple dans la place du Château neuf, & leur fit le discours suivant rapporté par Guichardin.

„ Je puis, leur dit-il, prendre Dieu à témoin, & tous ceux qui ont „ connu les plus secrets sentimens de mon cœur, qu'une des plus for- „ tes raisons qui m'ont fait souhaiter la Couronne, que vous m'avez mise „ sur la tête, a été de faire connoître à toute l'Europe par ma conduite, „ combien j'ay toûjours désapprouvé la dureté du gouvernement de mon „ pere & de mon ayeul, & d'être en état de regagner le cœur des peu- „ ples, dont ils s'étoient attiré la haine. Le malheur de ma Maison ne „ m'a pas permis d'acquérir cette gloire, que j'estime beaucoup plus „ que le titre de Roy, l'une étant le fruit de la vertu, & l'autre un „ présent de la fortune. Je suis sur le point de me voir dépouillé de mon „ Royaume plus par l'infidélité & par le peu de courage de mes soldats, „ que par la valeur de mes ennemis: néantmoins si je pouvois me sou- „ tenir encore un peu de temps, je ne perdrois pas toute espérance; „ parce que le Roy d'Espagne & les Princes d'Italie me préparent un „ puissant secours. Ils ont commencé à ouvrir les yeux, & à voir, quoi- „ que trop tard, que le coup qui m'abbat retombera infailliblement sur „ eux, à moins qu'ils ne se hâtent de prendre leurs précautions. Si je „ ne consultois que mon seul courage, j'en trouverois encore assez en „ moy, pour terminer mon regne & ma vie avec la gloire qui con- „ vient à un Prince de mon âge, descendu de tant de Roys, & à l'es- „ pérance que vous aviez conçûë de moy, en m'élevant sur le Trône: „ mais parce que cela ne se peut tenter sans exposer mes sujets aux mi- „ séres dont je m'étois proposé de les délivrer en recevant la Couron- „ ne, je prens le parti de céder à ma mauvaise fortune, au moins „ pour quelque temps. Mon avis est, que sans avoir égard à moy, vous „ traitiez pour votre seureté avec le Roy de France: & afin que vous „ le puissiez faire sans blesser votre conscience & votre honneur, je vous „ dégage du serment de fidélité que vous m'avez fait il y a peu de „ jours, & je renonce librement aux hommages & aux services que „ j'avois droit d'exiger de vous comme de mes sujets & de mes vassaux. „ Recevez de bonne grace le joug des François que vous allez subir; „ & tâchez par une promte soumission & une exacte obéïssance, d'adoucir „ à votre égard la fierté Françoise. Que si les maniéres des Ultramontains

„ vous

„ vous inspirent avec le temps de la hayne de leur domination, & le desir
„ de mon retour, je seray en lieu propre à seconder votre bonne volonté, & toûjours prêt à exposer ma vie pour vous aux plus grands dangers: que si au contraire leur gouvernement vous accommode, soyez certains qui ni cette ville, ni ce Royaume ne souffriront jamais de ma part aucun dommage. Je me consolerai dans ma disgrace par la pensée de votre bonheur, & beaucoup plus encore par le témoignage que vous me devez, qu'en quelque état que j'aye été, soit lorsque j'étois héritier présomptif de la Couronne, soit lorsque j'étois votre Roy, je n'ay jamais fait de mal à personne; que vous n'avez jamais vû en moy ni avarice, ni cruauté; que je ne suis coupable que des fautes de mes prédécesseurs; & que j'ay plus de regret de ne pouvoir pas les réparer que de perdre ma Couronne; & que si j'étois demeuré sur le Trône, j'aurois été plus semblable à Alphonse mon bisayeul, qu'à mon pére & à mon ayeul. "

Ce discours tira des larmes à plusieurs des auditeurs; mais il ne produisit point d'autre effet. La hayne du nom d'Arragon, & le desir de la nouveauté s'étoient tellement emparez de l'esprit du peuple, qu'il n'en fut nullement émû. Le tumulte continua dans toutes les parties de la ville, & le Prince ne fut pas plutôt rentré dans le Château-neuf, qu'une multitude de gens ramassez alla piller ses écuries. Il en fut si outré, qu'il ne put se contenir, & sortant du Château, suivi de quelque peu de Gentilshommes & de soldats, il vint charger cette canaille, que sa seule présence dissipa.

Il y rentra aussi-tôt pour se disposer à partir. Il fit mettre le feu aux Navires qu'il avoit dans le Port, voyant bien qu'ils tomberoient entre les mains des ennemis, & il mit en liberté les Seigneurs & Gentilshommes que son pere & son ayeul tenoient en prison dans ce Château, excepté le Prince de Rossane & le Comte de Popoli. Comme il avoit quelque soupçon que les Allemans qui étoient-là en garnison pensoient à se saisir de sa personne, il leur fit grande largesse de tous les meubles qui y étoient: & tandis qu'ils s'occupoient à les partager entre eux, il sortit par la porte de secours, & monta sur les Galéres qui l'attendoient au Port, avec Jeanne sa fille, & la vieille Reine femme de son ayeul.

Il fit voile suivi de ses plus zélez serviteurs vers l'Isle d'Ischia à trente milles de Naples, jettant toûjours les yeux vers cette Ville, & répétant souvent ce verset du Psalmiste: *Si Dieu ne garde la Ville, c'est en vain que celuy qui la garde veille pour la conserver.* *Il est obligé d'en sortir & se retire à Ischia.*

Son inquiétude durant son passage, étoit si dans l'état où il se voyoit, il trouveroit assez de fidélité dans le Gouverneur de l'Isle pour le recevoir, & ce n'étoit pas sans raison; car quand il fut question d'entrer dans le Château, le Gouverneur ne voulut pas le luy permettre, qu'à condition qu'il n'auroit avec luy qu'un de ses gens: mais le Prince luy demanda d'un ton ferme s'il ne reconnoissoit pas son Roy; & ayant mis en même temps l'épée à la main, le saisit, le tira hors de la porte, s'en empara, & étonna tellement tout le corps-de-garde par ce coup hardi, que tous

1495. tous les soldats mirent les armes bas: il entra avec tout son monde, & se rendit maître de la place.

Suite des progrès du Roy. De la Vigne Journal de Charl. VIII. Tandis que les choses tournoient si heureusement pour le Roy à Naples, il avançoit toûjours. Les Villes qui devoient naturellement luy coûter des Siéges & des Combats, le recevoient comme en triomphe. Il entra de cette maniére le dix-huitiéme de Février à Capouë, & le dix-neuviéme à Averse, où arrivérent le lendemain Vendredy vingtiéme du mois, des Députez de tous les Corps de la Ville de Naples, pour l'assûrer de la fuite de Ferdinand d'Arragon, luy présenter les clefs de la Ville, & le supplier de les compter desormais au nombre de ses bons & fidelles sujets. Ils furent reçus du Roy de la maniére que méritoient de telles offres. Il les fit accompagner à leur retour par le Maréchal de Gié & par plusieurs autres Seigneurs François, & leur promit que dans deux jours il se rendroit à Naples.

Il fait son entrée à Naples où il est reçu avec toute sorte d'honneurs. En effet le Dimanche suivant vingt-deuxiéme de Février, le Roy revêtu de magnifiques habits, entouré des Grands de sa Cour, & suivi de toute son armée, entra dans Naples au son de toutes les cloches, & au milieu des acclamations du peuple, qui espéroit voir sous ce nouveau regne la fin de l'oppression, où il avoit été sous les derniers Roys de la Maison d'Arragon. Ce Prince au comble de ses vœux étoit luy-même surpris de son bonheur; & il avoit sujet de l'être. Il avoit passé les Alpes sans argent & sans avoir de Magasins; trois des plus puissans Etats d'Italie étoit liguez contre luy, & la plûpart des autres ne demeuroient en repos, que parce qu'ils s'asseuroient de voir evanouïr un si téméraire projet. Sa flotte luy étoit devenuë inutile dès le commencement après l'attaque de Rapallo: car la tempête l'ayant dissipée, elle n'arriva à Naples qu'après luy. Il étoit trahi par le Duc de Milan, & devoit être arrêté par un grand nombre de villes & de forteresses, dont une seule bien défenduë auroit fait périr son armée. Il avoit affaire à un ennemi prudent, brave, expérimenté qui avoit de l'argent, des vaisseaux, des Troupes, des Capitaines, des villes bien fortifiées: malgré tout cela étant parti au mois de Septembre, il traverse l'Italie d'un bout à l'autre, s'y trouve engagé au milieu de l'hyver, & achéve sa conquête au mois de Février, où à peine il pouvoit espérer de la commencer. Aussi ce surprenant événement fut-il regardé de toure l'Europe, comme ménagé par une providence particuliére de Dieu, qui vouloit punir les crimes énormes des derniers Roys de Naples, & qui fit dans cette vûë réüssir contre toute apparence, le dessein du monde le plus mal concerté.

Il se rend maître des Châteaux où Ferdinand avoit laissé des troupes. De la Vigne Journal de Charl. VIII. Lettre du Roy à l'Archevêque d'Embrun. Le Roy s'étant rendu maître de la Ville de Naples, ne l'étoit pas encore du Château-neuf, ni des autres Châteaux, où Ferdinand tout resigné qu'il avoit voulu paroître à perdre sa Couronne, pour procurer la tranquillité à ses sujets, avoit laissé de fortes garnisons. Le Marquis de Pescaire commandoit dans le Château-neuf, Dom Fédéric oncle de Ferdinand dans le Château de l'Oeuf, & le Roy, comme on le voit par une lettre qu'il écrivit à ses Ambassadeurs à Rome, étoit persuadé que Ferdinand y étoit luy-même. Il fallut attaquer ces Châteaux dans les formes, & on

& on n'en fut entiérement maître que le troisiéme de Mars. On y trouva quantité d'armes, d'artillerie, de vivres; & si les habitans de la ville n'avoient pas si-tôt perdu cœur, il y a grand sujet de douter, si le Roy fût venu à bout de prendre cette Capitale. 1495.

Avant que les Châteaux de Naples se fussent soûmis, il avoit envoyé un sauf-conduit à Dom Fédéric, sur lequel ce Prince qui étoit aimé à la Cour de France, où il avoit été quelque temps, l'étoit venu trouver pour entendre les propositions qu'on vouloit luy faire. Le Roy luy offrit pour Ferdinand un établissement en France & de grands revenus, à condition qu'il luy fit remettre le reste des places qui ne s'étoient point encore renduës dans le Royaume de Naples. Fédéric qui sçavoit les intentions de son neveu, refusa cette offre: mais il en fit une autre, sçavoir que Ferdinand renonceroit à la Couronne de Naples, & au titre de Roy, à condition qu'on luy cédât la Calabre, pour en joüir comme vassal de la Couronne de la maniére que les autres Seigneurs du Royaume possédoient les Fiefs qu'ils y avoient. Le Roy jugea qu'il n'étoit pas de sa politique d'avoir un tel sujet dans son Etat; qu'il est trop difficile d'oublier qu'on a été Roy, & encore plus de s'en souvenir, sans être repris de l'envie de l'être de nouveau, quand l'occasion favorable s'en présente. Ainsi on se sépara sans rien conclure.

Guicciard. l. 2.

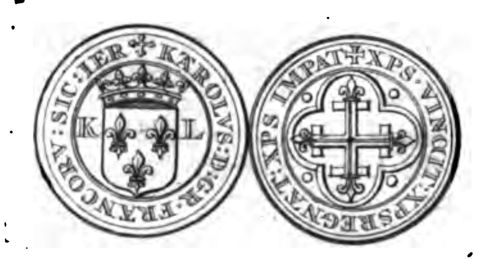
Le reste du Royaume suivit bien-tôt l'exemple de Naples, excepté Brindes & Gallipoli situées au pays appellé la Terre d'Otrante, le Château de Reggio, Mantia & Turpia, places de la Calabre. Ces deux derniéres avoient été de tout temps de la faction Angevine, & avoient arboré l'étendart de France, dès qu'elles avoient sceu le Roy dans Naples; mais indignées de ce que ce Prince les détachoit de son Domaine, pour les donner au Seigneur de Persi, elles changérent, & se déclarérent pour Ferdinand. Si on eût envoyé promptement des troupes de ce côté-là, toutes ces places n'auroient pas tenu. On négligea de le faire, & cette négligence eut de grandes suites. Cependant presque tous les Seigneurs du Royaume vinrent rendre leurs respects au Roy, & faire leurs hommages, & l'on ne songeoit qu'à se divertir dans Naples. Il y avoit tous les jours des Festes, des Tournois, des spectacles, où l'on joua, même en présence du Roy, le Pape, les Roys des Romains & d'Espagne, les Vénitiens, le Duc de Milan, & la ligue d'Italie, dont le bruit étoit déja fort grand. Et ce fut alors qu'on frapa une Monnoye, où non seulement le Roy s'intituloit Roy de Sicile, c'est-à-dire de Naples ou de Sicile; mais encore Roy de Jerusalem.

Le reste du Royaume se soumet aussi excepté Brindes & Gallipoli.

Comines l. 7. c. 13.

Relation du Maître des Ceremonies.

Monnoye frapée à Naples à cette occasion.



1495.
De la Vigne Journal de Charles VIII.

Ce fut dans ces occupations qui partageoient la journée avec les affaires & tout ce qui concernoit le réglement de l'Etat, que le Roy passa un mois à Naples jusqu'au douziéme de Mars, jour destiné à faire sa nouvelle entrée dans cette Ville en qualité de Roy de Naples & de Jerusalem.

Le Roy y fait son Entrée publique.

Elle se fit avec encore plus de magnificence que la premiére. Le Roy étoit monté sur un très-beau cheval richement enharnaché. Il avoit une Couronne d'or sur la tête, tenant de la main droite une pomme d'or, & un Sceptre à la gauche, ornemens qui firent soupçonner à l'Empereur qu'il pensoit à luy enlever la dignité Imperiale. Il étoit couvert d'un grand manteau d'écarlate fourré d'hermines, les plus grands Seigneurs du Royaume soutenoient un riche dais, sous lequel il marchoit. Le Prevôt de son Hôtel alloit devant accompagné de tous ses Archers à pied & de toute la garde Royale. Etienne de Vesc Sénéchal de Beaucaire fait depuis peu Duc de Nole, y faisoit l'Office de Connétable: devant luy marchoit le Comte de Montpensier comme Vice-Roy & Lieutenant-général; car le Roy luy avoit déja donné ce titre: le Prince de Salerne, les Seigneurs de Bresse, de Foix, de Luxembourg, de Vendôme ayant tous des manteaux semblables à celuy du Roy, & tout ce qu'il y avoit de grands Seigneurs, soit de France, soit du Royaume de Naples étoient du cortége. Le Roy passa par les cinq places de la Ville où étoient les Dames avec plusieurs Seigneurs qui luy présentérent leurs Fils, afin qu'il leur fit l'honneur de les créer Chevaliers; & il le fit avec les cérémonies ordinaires.

De-là il fut conduit à la grande Eglise, où sur le Maître Autel étoit exposé le chef de saint Gennare avec la phiole du sang de ce Saint. Il fit-là les sermens usitez dans le couronnement des Roys de Naples: les jours suivans il reçut les députations des Villes, & se disposa à son retour en France.

Et prête les sermens ordinaires.

C'étoit se presser beaucoup. Une conquête de cette nature avoit besoin d'être affermie. La présence du Conquérant & de nouveaux renforts de France n'eussent été rien de trop pour cela. Au contraire son éloignement & le départ des troupes qui devoient le reconduire, ne pouvoient être que très-dangereux: mais deux raisons luy firent prendre cette résolution. La premiére étoit l'envie de retourner en France. Elle luy fut inspirée par plusieurs de ceux qui l'approchoient, & fit faire aux Italiens bien des réflexions desavantageuses sur l'inconstance de la nation Françoise. La seconde, & la principale fut la ligue qui se conclut à Venise, dont le but n'étoit pas seulement de chasser les François de tout le Royaume de Naples, mais encore de couper le retour au Roy, & de se saisir de sa personne, pour l'obliger à ne pas garder un pouce de terre en Italie.

Ligue concluë à Venise pour l'en chasser.

Le projet de cette Ligue avoit été formé dès le temps que le Roy passa à Florence; & ce fut Ludovic Sforce & les Vénitiens qui en furent les principaux Auteurs.

Lu-

Ludovic, qui n'avoit fait venir les François en Italie, que pour se maintenir dans le Duché de Milan contre la ligue d'Alphonse d'Arragon, du Pape & de Pierre de Médicis, n'eut pas plutôt eu l'investiture de ce Duché, & le titre de Duc après l'empoisonnement de son neveu, que malgré les empressemens qu'il faisoit paroître pour le service du Roy, il pensa tout de bon à luy faire repasser les Alpes: mais il espéroit l'y engager sans qu'il s'apperçût de son dessein. Il prévoyoit tant d'obstacles dans la grande étenduë de pays que les François avoient à traverser; il voyoit le Pape, le Roy de Naples & Médicis prendre de si bonnes mesures entre eux pour les arrêter, qu'il s'asseuroit de voir bien-tôt le Roy rebrousser chemin, & se promettoit de se faire un mérite auprès de ce Prince en luy ouvrant ses Etats, pour luy faciliter son retour. C'est dans cette vûë qu'il faisoit sous-main tous ses efforts, pour empêcher cette triple alliance de se rompre, quoi qu'elle eût d'abord été formée contre luy.

1495. Guicciard. l. 2. Comines. l. 7. ch. 15. Corio, Jovio, Bembo, &c.

Les Vénitiens qui raisonnoient sur les mêmes principes que le Duc de Milan, loin de témoigner aucune inquiétude sur le voyage du Roy, louoient son dessein, & l'asseuroient de leur zéle & de leur attachement à son service: mais quand ils virent les Florentins se soumettre à luy, le rendre maître de toutes leurs places, luy livrer le port de Livourne avec une des Citadelles de Pise, & Médicis mis en fuite, alors ils commencérent à craindre; & non seulement ils hâtérent l'affaire de la ligue, mais encore si Ferdinand avoit disputé le passage de Viterbe, comme ils avoient cru qu'il le feroit, ils étoient résolus d'envoyer des troupes à Rome, & de s'opposer ouvertement au passage du Roy.

Motifs des Vénitiens dans cette conduite.

Ce fut dans ce temps-là que Comines, qui avoit été envoyé d'Ast en Ambassade à Vénise, écrivit au Roy les propositions que les Vénitiens luy faisoient. C'étoit de faire une ligue contre le Turc avec tous les Princes d'Italie, l'Empereur & le Roy d'Espagne; que la Seigneurie avanceroit l'argent nécessaire pour cette expedition, pourveu qu'on luy donnât en gage les Villes de la Pouille; que le Roy de Naples tiendroit son Royaume du Roy de France; qu'il luy donneroit trois places dans cet Etat, & luy payeroit un tribut tous les ans; qu'on obligeroit le Pape à donner son consentement à ce Traité, & tous les Princes d'Italie à contribuer aux frais de la guerre: Mais le Roy qui voyoit tous les jours les difficultez de son entreprise s'applanir & ses ennemis déconcertez, rejetta ces propositions, & s'alla rendre maître de Viterbe.

Alors les Vénitiens parlérent plus ouvertement à l'Ambassadeur. Ils luy dirent que le Roy ne gardoit pas la parole qu'il leur avoit donnée; qu'il avoit fait publier dans toutes les Cours d'Italie que son unique prétention étoit de conquérir le Royaume de Naples, & de faire ensuite la guerre au Turc; mais qu'on voyoit bien que ses desseins étoient plus vastes, puisqu'il s'étoit déja emparé de plusieurs Places de la République de Florence, d'Ostia, & de quelques autres qui appartenoient au saint Siége; que le Duc d'Orleans étoit toûjours à Ast, & donnoit par le séjour qu'il y faisoit de grands sujets de défiance au Duc de Milan. l'Ambassadeur faisoit

1495. en vain tous ses efforts pour persuader le Sénat de la droiture des intentions du Roy; que ce Prince n'avoit obligé les Florentins à luy livrer leurs Places, que parce qu'il les avoit trouvez les armes à la main contre luy, & que pour s'assurer un chemin libre, quand il jugeroit à propos de retourner en France; que le Duc d'Orleans étoit demeuré à Ast par ordre du Roy pour la même raison: qu'il n'y avoit point de troupes; qu'il y étoit avec sa seule Maison, & que cela ne devoit donner aucun ombrage au Duc de Milan. Que pour ce qui concernoit le Pape, c'étoit luy qui avoit le plus pressé le Roy de passer en Italie; qu'ensuite il s'étoit ligué avec le Roy de Naples; que c'étoient ses propres Sujets qui se révoltoient contre luy; que le Roy pour se venger de son infidélité, ne pouvoit moins faire que d'agréer les services que ces Seigneurs mécontens du Pape luy rendoient, & qu'après la conquête du Royaume de Naples, il prétendoit remettre au saint Siége les Places dont on s'étoit emparé.

Le Sénat n'étoit point touché de toutes ces raisons: il s'assembloit tous les jours, & les Ambassadeurs des Princes, qui jusqu'alors ne s'étoient vûs les uns les autres que la nuit & fort en secret, ou qui n'avoient auparavant traité que par l'entremise de leurs Sécrétaires, se rendoient publiquement de fréquentes visites. Augustin Barbadico étoit alors Doge de Venise; il étoit à la tête de la République depuis douze ans; c'étoit un homme d'une grande sagesse, & d'une expérience consommée. L'Evêque de Trente étoit là le principal Agent de l'Empereur Maximilien, Laurens Suares Figueroa y étoit en la même qualité pour le Roy d'Espagne, & Francesco Bernardino Viscomti & l'Evêque de Come de la part du Duc de Milan. Il y avoit encore un Envoyé de Bajazet, qui, à la sollicitation du Pape, menaçoit les Vénitiens de la guerre, s'ils ne se déclaroient contre le Roy.

Mariana l. 26. cap. 9.

Les Ambassadeurs de Milan, quoiqu'ils eussent fait paroitre quelque inquiétude sur le séjour du Duc d'Orleans à Ast, affectoient toûjours d'entretenir correspondance avec l'Ambassadeur de France, & faisoient semblant d'ignorer le but de ce concours d'Envoyez à Venise; ils luy demandérent un jour ce qu'il croyoit que l'Ambassadeur d'Espagne & celuy de l'Empereur y venoient faire, parce, disoient-ils, qu'ils en vouloient instruire leur maître. Comines qui avoit été averti que l'Ambassadeur d'Espagne avoit été à Milan en habit déguisé, & que le Duc de Milan étoit l'auteur de tous les mouvemens que l'Empereur se donnoit, crut ne devoir plus dissimuler. Il leur fit entendre qu'il en sçavoit là-dessus plus qu'ils ne pensoient. Il les pria d'en user à son égard avec plus de sincérité, & de luy dire les sujets de mécontentement que leur maître avoit de la France, avant que de s'engager dans une Ligue, dont peut-être il se repentiroit un jour. Ils luy répondirent avec de grands sermens que rien n'étoit plus éloigné de sa pensée: mais ils ne l'en persuadérent pas, étant très-certain, comme il s'exprime luy-même, qu'ils mentoient. Le Sénat luy fit une semblable réponse dans une audience qu'il en eut, & luy renouvella seulement les plaintes qu'il avoit déja faites touchant les desseins du Roy sur l'Italie.

La pénétration de Comines ne faisoit qu'augmenter son embarras; car il

il ne luy venoit aucun expédient pour traverser cette dangereuse négociation. Il n'ignoroit pas la haine de l'Empereur contre le Roy, & la disposition où il étoit de se venger des affronts qu'on luy avoit faits, en luy enlevant la Duchesse de Bretagne, & en luy renvoyant sa fille. Il comprenoit bien l'intérêt que le Roy d'Espagne avoit dans cette affaire par le danger que courroit la Sicile, si le Roy de France se rendoit maître du Royaume de Naples. Il ne pouvoit plus douter de la trahison du Duc de Milan, non plus que du penchant que les Vénitiens avoient à se déclarer contre la France. Il n'espéroit plus que dans la lenteur de cette République qui ne s'embarquoit en de pareilles affaires; qu'après de longues délibérations, & que l'arrivée du Roy à Rome n'avoit pû encore déterminer à prendre sa résolution. 1495.

La prise des Châteaux de Naples jette le Sénat dans la consternation.

Mais quand le Doge & les Sénateurs le sçûrent dans Naples, la chose leur parut trop pressante pour différer davantage. Ils poussérent néanmoins la dissimulation jusqu'au bout: ils firent prier l'Ambassadeur de France de venir au Sénat, luy dirent cette nouvelle, affectant d'en paroître bien aise, & luy en firent compliment, en ajoûtant toutefois que les Châteaux étoient bien garnis, & que ce n'étoit pas là encore une pleine victoire. Enfin ils apprirent la reddition des Châteaux, Comines dans une nouvelle audience qu'on luy donna à ce sujet, remarqua une grande consternation dans les Sénateurs, & le Doge seul sçut se posseder en cette occasion.

Il déclare sa résolution à l'Ambassadeur de France.

Cette nouvelle ne leur permit pas de balancer davantage, d'autant plus que les Ambassadeurs de l'Empereur chagrins de tant de délais firent mine de vouloir se retirer; & peu de jours après, Comines ayant été appellé au Sénat beaucoup plus matin que de coûtume, le Doge luy déclara *au nom de la Sainte Trinité*, que la République avoit conclu une Ligue avec notre S. Pere le Pape, l'Empereur, le Roy de Castille, & le Duc de Milan, & que ces Princes & la République s'étoient proposé trois fins dans cette Ligue. La premiére, de défendre la Chrétienté contre le Turc; la seconde, de conserver la liberté de l'Italie; la troisiéme, d'empêcher qu'on n'entreprît rien contre leurs propres Etats, & que la Seigneurie avoit envoyé ordre à Dominique Lorédan & à Dominique Trévisan qui étoient ses Ambassadeurs auprès du Roy, de revenir à Venise.

Comines malgré son chagrin fit bonne contenance, & dit au Doge qu'il avoit fait sçavoir au Roy la conclusion de leur Ligue dès le soir précédent, qu'il en avoit instruit le Duc d'Orleans, afin qu'il se tînt sur ses gardes à Ast, & le Duc de Bourbon Lieutenant Général du Royaume de France, afin qu'il envoyât promptement du renfort en Italie. En parlant ainsi, il tiroit une petite vengeance pour un très-grand mal: car le Doge fut très-mortifié qu'on eût sçû la chose avant qu'il l'eût publiée luy-même, le secret étant sur tout recommandé dans le Conseil de cette République: mais il le fit encore pour une autre raison. C'est qu'en faisant connoître que le Duc d'Orleans étoit averti, il ôtoit aux liguez

1495. guez l'espérance de réussir dans la surprise d'Ast, qu'ils avoient déja méditée; car s'ils se fussent emparez de cette Place, le passage étoit coupé au secours de France; & c'est pourquoy il fit encore promptement avertir la Marquise de Monferrat qui étoit dans les intérêts du Roy, d'envoyer sans différer de ses troupes à Ast, en attendant qu'il en fût arrivé de France.

Pour revenir à l'audience que le Sénat donna au Seigneur de Comines sur cette grande affaire, on luy protesta que dans la Ligue on ne s'étoit proposé aucuns mauvais desseins contre le Roy, mais seulement de se précautionner contre les entreprises qu'il avoit déja commencé à faire contre la liberté de l'Italie. Il répliqua que c'étoient-là de beaux prétextes: mais que la véritable vûë de la République étoit de profiter de cette guerre pour s'aggrandir, & qu'il étoit persuadé qu'elle y réussiroit. Il se leva aussi-tôt pour se retirer.

Cette replique déplut au Sénat, qui le pria néanmoins de se rasseoir. Le Doge luy demanda s'il ne vouloit point faire quelque nouvelle proposition; parce que le jour précédent il avoit donné à entendre qu'il avoit dessein d'en faire quelqu'une. Il répondit qu'il n'étoit plus temps; que puisqu'ils vouloient la guerre, on la feroit, & qu'il en coûteroit à l'Italie.

Le Doge n'insista pas davantage, & l'Assemblée se leva. Le Cardinal Bembo rapporte une chose qui montre que Comines, nonobstant la fermeté apparente qu'il affecta dans son audience, fut tout à fait consterné de la déclaration qui lui fut faite, jusques-là qu'étant sorti du Sénat avec un Secrétaire de la Seigneurie qui avoit eu ordre de l'accompagner, il lui dit, *mon Ami, je te prie de me dire ce que le Prince m'a dit, car j'ai oublié toutes choses; je ne sçai ce qu'est devenuë ma mémoire & ma raison*. C'est qu'il prévoyoit dès lors le grand danger où le Roy alloit se trouver exposé.

Et la ligue est publiée dans les Etats de la République.

La nouvelle de la Ligue concluë s'étant répanduë dans la Ville, mit tous les esprits en mouvement. Le parti François en fut consterné, celuy de la Maison d'Arragon reprit courage, l'Envoyé de Ferdinand parut en public tout triomphant, celuy de France se vit abandonné d'une infinité de gens, qui auparavant luy faisoient la Cour. Ceux des Princes liguez firent des feux de joye & des illuminations à leurs Hôtels: on eût dit à voir cette fête, que l'armée de France étoit déja défaite & chassée d'Italie. Tout cela fut terminé quelques jours après par la publication solemnelle de la Ligue à son de trompe avec beaucoup de cérémonie.

On ne parla dans le Placard ou Manifeste que de la sûreté de l'Italie & de la défense de la Chrétienté contre le Turc: mais par les Articles secrets on étoit convenu que le Roy d'Espagne feroit passer de Sicile des troupes au Royaume de Naples, pour y rétablir Ferdinand; que les Vénitiens avec leur flotte attaqueroient les Villes maritimes dont les François s'étoient emparez; que le Duc de Milan tâcheroit de se saisir d'Ast, pour empêcher les secours qui viendroient de France, & qu'on four-

fourniroit de l'argent à l'Empereur, pour faire diversion sur les frontiéres de ce Royaume. 1495.

Les autres Princes d'Italie sont sollicitez d'y entrer.

On commença à solliciter les autres Princes d'Italie d'entrer dans la Ligue On envoya pour ce sujet au Duc de Ferrare, qui refusa de le faire. Le Duc de Milan offrit aux Florentins toutes ses forces pour reprendre Pise & Livourne: on ne doutoit pas qu'ils ne prissent ce parti, vû qu'ils étoient fort mécontens du Roy à cause de la révolte de Pise, & qu'il les avoit très-peu ménagez depuis qu'il s'étoit vû maître de leurs Places; mais ils ne se pressérent pas, espérant que la conjoncture engageroit le Roy à les leur rendre; & d'ailleurs ils se défioient encore plus des Vénitiens & du Duc de Milan, que de ce Prince.

Ce qui oblige le Roy de s'en retourner en France.

Celuy de tous les Princes liguez, dont le Roy avoit le plus de sujet de se plaindre, étoit le Roy d'Espagne, à qui il n'avoit cédé le Roussillon & la Cerdagne, qu'à condition qu'il ne traverseroit point son expédition de Naples: mais ce Prince se défendoit sur ce que par un Article de ce Traité, le Pape étoit excepté du nombre de ceux que le Roy de France pourroit attaquer sans que l'Espagne s'en mêlât; & que les François s'étant saisis des Places du S. Siége, & en particulier d'Ostie, il étoit du devoir d'un Roy Catholique de soutenir les intérêts de l'Eglise Romaine. C'est-là où en étoient les choses sur la fin du Carême, & ce qui obligea le Roy à hâter son départ de Naples, avant que les liguez fussent en état d'empêcher son retour en France.

Fautes que ce Prince commit dans cette Expedition.

Ce retour étoit déja une demie victoire pour les liguez: mais après tout si le Roy avoit bien pris ses mesures, ils auroient eu de l'occupation pour long-temps, & ce Prince eût eu le loisir de ramener une nouvelle armée pour soutenir sa conquête. La premiére faute qu'il fit, & que j'ai déja remarquée, fut d'avoir négligé d'envoyer des troupes, pour soumettre quatre ou cinq Places qui tinrent pour Ferdinand, & que la seule vûë d'une partie de l'armée Françoise auroit contraintes de se rendre: c'est à quoy il falloit pourvoir avant que de s'abandonner aux divertissemens, dont la Cour & les principaux de l'armée firent presque toute leur occupation durant tout le temps que le Roy fut à Naples.

Il laisse un Lieutenant General & d'autres Officiers dans le Royaume de Naples.

Mais cette faute dont les ennemis sçûrent bien profiter, étant faite, le capital étoit de laisser en l'absence du Roy, un homme à la tête des affaires capable de maintenir les peuples de ce Royaume dans la fidélité qu'ils avoient jurée à ce Prince, & de soutenir les premiers efforts de la Ligue, en attendant le secours; & c'est ce qu'il ne fit pas. Il choisit pour son Lieutenant Général dans le Royaume de Naples Gilbert Comte de Montpensier Prince du Sang, homme d'un courage éprouvé, mais incapable d'un fardeau aussi pesant que celuy-là, qui demandoit plus de prudence que de valeur, beaucoup d'application & une vigilance continuelle, qualitez qui manquoient à ce Prince d'un génie ennemi du travail & de la fatigue. Comines l. 8. ch. 1.

1495. Il luy laissa quelques Subalternes bien choisis, comme d'Aubigni pour commander en Calabre, Georges de Sulli à Tarente, Robert de Lenoncourt Bailli de Vitri dans Aquila, Gracien des Guerres dans l'Abruzze, Dom Julien Lorrain dans la Ville de Sant-Angélo dont il le fit Duc, d'Alegre & de Persi dans la Basilicate, de Lespare du côté d'Otrante. Tous ces Seigneurs se signalérent dans la suite par leur conduite & par leur bravoure: mais les autres ne les valoient pas. Etienne de Vesc fut fait Gouverneur de Gaïette, & Sur-Intendant des Finances: c'étoit trop pour un génie aussi médiocre que le sien. Manfrédonia Place importante sur la mer fut confiée à Gabriel de Monfaucon: c'étoit un de ces Courtisans adroits, qui sçavent, en faisant valoir leurs services, s'attirer de la part du Prince beaucoup plus d'estime qu'ils n'en méritent; & qui ne répondit pas à celle que son maître avoit de luy. Il laissa pour le Gouvernement Civil Jean Nicolaï qu'il avoit amené de France, employé en diverses Negociations chez les Princes d'Italie, & qu'il venoit d'honorer de la dignité de Chancelier du Royaume de Naples. Ce Magistrat eut le même titre sous le Régne de Louis XII. j'ai vu plusieurs lettres que ce Prince lui avoit écrites, où l'on voit la considération qu'il avoit pour lui, & combien il comptoit sur son zéle & sur sa prudence. Il le fit depuis Premier Président de la Chambre des Comptes de Paris. C'est de lui que sont descendus, de pére en fils, chose fort singuliere, sept autres Premiers Président de la même Chambre des Comptes, tous Magistrats d'un mérite distingué, dont le dernier est aujourd'hui en survivance.

Le Roy laissa au Comte de Montpensier cinq cens hommes d'armes François, qui, en comptant six cavaliers pour chaque homme d'armes, selon l'institution des Compagnies d'ordonnance, faisoient trois mille hommes, deux mille cinq cens Suisses & quelque infanterie Françoise. C'étoit bien peu pour garder un si grand pays: mais il faisoit beaucoup de fond sur la haine que les peuples portoient à la Maison d'Arragon, & puis il avoit besoin du reste pour la sûreté de son retour.

Il compta encore beaucoup sur les Princes de Salerne & de Bisignane, qui étoient maîtres de plusieurs Forteresses qu'il leur avoit données, & qui firent aussi leur devoir. Prosper & Fabrice Colonne, qui l'avoient très-bien servi au commencement de cette guerre, étoient comblez de ses bienfaits: il leur avoit donné plus de trente tant Châteaux que Villes; c'étoient deux hommes d'une grande habileté dans la guerre & d'un grand crédit; ils pouvoient par là être un fort appuy pour la France: mais comme ils ne s'étoient donnez à elle que par le moyen de Ludovic Sforce, tant de bienfaits ne les purent empêcher d'entrer dans la trahison de ce Duc, & ils étoient déja en intrigue avec luy avant le départ du Roy. Ce Prince partit le vingtiéme de May, trois mois après sa premiére enrrée dans Naples.

La Vigne Journal du voyage de Charles VIII.

De quoi étoit composée son Armée à son retour.

Son armée étoit composée de neuf cens hommes d'armes, y comprenant sa Maison, de deux mille cinq cens Suisses, d'environ quinze cens hommes de la suite de la Cour, qui pouvoient combattre en cas de besoin:

ſoin: & cela en tout faiſoit environ neuf mille hommes. Il prit ſa marche par le même chemin qu'il étoit venu; & elle fut ſans embarras pendant cinq ſemaines juſqu'au paſſage de l'Appennin. 1495.

Il fut reçû à Rome par une partie du Collége des Cardinaux en l'abſence du Pape, qui ayant eu d'abord la penſée de ſe ſauver à Padoue ſur les Terres de Veniſe, ſe retira à Orviette, & de-là à Perouſe, eſcorté de quelques troupes que les Vénitiens & le Duc de Milan luy avoient envoyées. Le Roy l'avoit fait prier de l'attendre à Rome, ſur quoy Alexandre délibéra beaucoup; mais ſoit par crainte ou par défiance, ſoit pour s'épargner l'embarras des éclairciſſemens touchant la Ligue où il étoit entré, & des ſollicitations preſſantes que ce Prince luy faiſoit touchant l'inveſtiture du Royaume de Naples qui luy avoit été promiſe, il évita de le voir. *Il eſt reçu à Rome.* Comines l. 8. ch. 2. Guicciardino lib. 2.

Le Roy arriva l'onziéme de Juin à Sienne, où il avoit donné ordre à Comines de ſe rendre, pour ſçavoir de luy plus en détail la diſpoſition des Vénitiens. Il luy demanda en riant, ſi ces Républicains n'envoyeroient point au devant de luy. Ouy, Sire, luy répondit Comines, la Seigneurie m'a dit quand j'ai pris congé d'elle, que Votre Majeſté trouveroit en ſon chemin quarante mille hommes tant de leurs troupes, que de celles du Duc de Milan. Il ajoûta que le Sénat l'avoit aſſuré que cette armée n'étoit point pour attaquer celle de France: mais ſeulement pour défendre les Etats de la République & ceux du Duc de Milan, & qu'un de leurs Providiteurs luy avoit dit qu'elle ne paſſeroit point l'Oglio, à moins que les François ne fiſſent des hoſtilitez dans le Milanez. *Il arrive à Sienne où il aprend que les Vénitiens avoient 40000. hommes ſur pié.* De la Vigne. Journal de Charles VIII. loc. cit.

Ce Seigneur, qui étoit le mieux inſtruit de l'état des choſes par tout ce qu'il avoit vû & appris à Veniſe, conſeilla au Roy de hâter ſa marche, & de ſe rendre à Aſt le plus promptement qu'il luy ſeroit poſſible, d'autant que les ennemis n'étoient point encore aſſemblez pour luy diſputer les paſſages: mais qu'ils le ſeroient bien-tôt, & qu'il n'y avoit point de temps à perdre. Ce conſeil étoit très-ſage, comme on le vit par la ſuite; le Cardinal de la Rovére, & Jean-Jaques Trivulce, qui avoit paſſé au ſervice de France, luy parloient de la même maniére: mais ce fut un des défauts de ce Prince encore peu expérimenté, de donner dans le ſpécieux, & d'abandonner le ſolide, & de ſuivre moins les avis de ſon Conſeil, que ceux de ſes favoris.

Loüis de Luxembourg Comte de Ligny, qui étoit ſon couſin germain par ſa mére, jeune homme plein de feu & d'ambition, étoit alors un de ceux qui avoit le plus de part à ſes bonnes graces, & le plus de pouvoir ſur ſon eſprit. Les habitans de Sienne s'étoient adreſſez à luy, pour obtenir du Roy qu'il prît leur République ſous ſa protection, & qu'il voulût bien ſe déclarer leur Seigneur & Souverain. C'étoit une Ville fort mal gouvernée, toûjours déchirée par les factions, & qui ne cherchoit à s'appuyer de la France, que de peur de tomber ſous la domination des Florentins. Les habitans promirent au Comte de Ligny une groſſe ſomme d'argent, & de le demander au Roy pour leur Gouverneur, s'il vouloit leur rendre ce bon office. *Il ne laiſſe pas de s'arrêter dans cette Ville par les Conſeils du Comte de Ligny ſon favori.*

1495.
loc. cit.

La chose fut proposée au Conseil. Comines qui parla le premier, s'y opposa, & soutint qu'il n'étoit point de la prudence, dans la conjoncture où l'on se trouvoit, de perdre du temps à de pareilles affaires; que le Roy ne pouvoit recevoir ces offres sans retarder sa marche, pour régler le gouvernement qui ne dureroit pas huit jours après son départ; qu'en se chargeant de la protection de cette Ville, on ne pourroit se dispenser d'y laisser des troupes, ce qui affoibliroit encore l'armée, qui n'étoit déja que trop foible; qu'enfin Sienne étoit une Ville Impériale, & qu'il n'en falloit pas davantage, pour soulever tout l'Empire contre la France, qui avoit déja assez d'ennemis sur les bras, sans s'en attirer de nouveaux.

Ces raisons furent approuvées, & il n'y eut pas deux voix dans le Conseil là-dessus: mais le Comte de Ligny sçut si bien tourner l'esprit du Roy, & les Siennois tellement gagner l'affection de ce Prince par leur empressement à le divertir, par les applaudissemens qu'ils donnoient à ses victoires, par l'attachement qu'ils faisoient paroître pour luy, qu'il se laissa fléchir, & leur accorda pour Gouverneur le Comte de Ligny, avec quelques troupes sous les ordres de Villeneuve, que Ligny, qui ne vouloit pas quitter le Roy, fit son Lieutenant. Six ou sept jours furent employez, ou plutôt perdus à cette négociation.

Il fait encore une autre faute par le même Conseil.

On avoit encore délibéré à Sienne sur un autre Article, qui étoit bien plus important; c'étoit, si on rendroit aux Florentins leurs Places qu'ils avoient mises entre les mains du Roy au temps de son passage. Il leur avoit promis de le faire dès qu'il auroit achevé la conquête du Royaume de Naples. Les Florentins étoient prêts de luy payer sous cette condition trente mille ducats qui restoient de la somme, qu'ils s'étoient engagez à luy fournir par le Traité fait avec luy à Florence. Ils s'offroient de luy en prêter soixante & dix mille pour son retour en France, & de joindre à son armée sous la conduite de Francisque Secco vaillant Chevalier, auquel le Roy se fioit beaucoup, trois cens hommes d'armes, & deux mille hommes de pied, qui n'en reviendroient que quand elle seroit arrivée à Ast.

Ces propositions étoient d'autant plus avantageuses, que le Roy manquoit d'argent, & les plus sages du Conseil inclinoient fort de ce côté-là, voulant qu'on gardât seulement Livourne jusqu'à ce qu'on fût à Ast. Mais Ligny fut encore de l'avis contraire, soit qu'il fût touché de compassion pour les Pisans qui retournoient par là sous la domination des Florentins, qu'ils avoient furieusement irritez par leur révolte; soit qu'il fût chagrin contre les Florentins qui s'étoient adressez au Cardinal Briçonnet plutôt qu'à luy, pour réussir dans cette affaire. Il l'emporta, représentant au Roy que la conquête du Royaume de Naples n'étoit pas encore achevée, & qu'ainsi il n'étoit point obligé par le Traité à faire sitôt cette restitution; qu'il devoit garder ces Places, pour la sûreté du passage des troupes Françoises qu'on voudroit envoyer à Naples; que pour ce qui étoit du renfort que les Florentins luy offroient, il étoit fort inutile, & que l'armée Françoise, quoique peu nombreuse, passeroit sur le

Guicciardino lib. 2.

le ventre à toutes les troupes d'Italie jointes ensemble, si elles osoient se présenter devant elle. 1495.

Cette résolution du Roy causa une joye extrême à Pise, où il arriva quatre jours après, ayant laissé Florence à droite, sans en approcher que de quelques milles. On le reçut à Pise avec autant de magnificence que la premiére fois qu'il y étoit entré. Les principaux Bourgeois vinrent luy demander sa protection, & le supplier de vouloir bien les tenir pour ses très-humbles Sujets. Il leur fit beaucoup d'amitiez: mais il ne leur donna qu'une réponse générale sur l'Article de la protection qu'ils luy demandoient, ayant fait réfléxion sur les avis de son Conseil, & sur les remontrances du fameux Jerôme Savonarolle Prédicateur Dominicain, qui l'étoit venu trouver à Pontgibon, & l'avoit menacé de la punition de Dieu, s'il violoit le serment qu'il avoit fait aux Florentins pour la restitution de leurs Places.

Il arrive à Pise où il est reçu magnifiquement. La Vigne. Journal de Charles VIII.

Ce changement du Roy consterna beaucoup les Pisans; de sorte que le lendemain les plus considérables Dames de la Ville vinrent en troupe, habillées de deuil, nuds pieds, tenant leurs petits enfans par la main; & se jettant aux genoux du Prince, le conjurérent d'avoir compassion d'une Ville qui luy étoit toute dévouée, & de ne pas souffrir qu'ils retournassent sous la puissance des Florentins leurs tyrans, qui les traitoient en esclaves depuis si long-temps, & qui alloient redoubler leurs cruautez à leur égard, si Sa Majesté les abandonnoit.

Ce spectacle toucha non seulement le Roy, mais encore toute l'armée, où il y eut une espéce d'émeute, jusques-là que quelques soldats insultérent des personnes de la Cour qu'ils croyoient s'opposer à la bonté du Roy pour les Pisans, & firent des menaces au Cardinal Briçonnet, au Maréchal de Gié, & au Président de Gannai, qui fut trois jours sans oser coucher à son logis. Tout cela se faisoit par le conseil du Comte de Ligny, qui ne vouloit pas en avoir le démenti. La chose fut concluë selon la premiére résolution prise à Sienne. D'Entragues qui étoit de la Cour du Duc d'Orleans fut fait Gouverneur de la citadelle de Pise à la recommandation du Comte de Ligny; ce Comte fit mettre de ses créatures dans la plûpart des Places qu'on retenoit aux Florentins, & l'on en renforça les garnisons en affoiblissant toûjours l'armée; quoiqu'on eût appris qu'il y avoit déja guerre ouverte dans le Milanez entre le Duc de Milan & le Duc d'Orleans.

Et prend cette Ville sous sa protection. Comines l. 8. chap. 3.

Le Roy, malgré les remontrances de ses plus sages Conseillers, passa encore six ou sept jours à Pise. Il arriva le vingt-troisiéme de Juin à Luques, & alla de-là à Pietra Santa. Jusques-là il avoit fait le plus aisé de son voyage, & le reste du chemin étoit très-difficile & très-dangereux pour aller de Pietra-Santa à Pontrémoli, par où il falloit nécessairement passer. Il y avoit un long défilé; c'étoit une espéce de chaussée, qui n'avoit pas plus de largeur que n'en a d'ordinaire la digue d'un étang. Si les ennemis eussent pû être assez tôt assemblez, ou

De la Vigne Journal du voyage de Charles VIII. Comines l. 8. ch. 4.

1495. ou qu'ils eussent eu la précaution d'envoyer des troupes se retrancher avec quelques piéces de canon à la tête de ce défilé, c'en étoit fait de l'armée Françoise; car ce poste étoit à l'épreuve de la plus grande bravoure; mais n'ayant point encore d'ennemis en tête, elle le passa sans danger.

Le Roy étant arrivé à Serzane entre Pietra-Santa & Pontrémoli sur les frontiéres des Génois, le Cardinal de la Rovére luy proposa d'envoyer une partie de l'armée à Génes, luy faisant espérer que le parti François à la tête duquel étoient les Frégoses, feroit soulever la Ville contre le Duc de Milan qui étoit déja fort embarassé; car le Duc d'Orleans luy avoit surpris Novare dans le Milanez. La raison du Cardinal étoit que si Génes se déclaroit pour la France, le Roy, qui avoit Livourne & Ostie en sa puissance, seroit maître de tous les Ports considérables d'Italie, depuis Marseille jusqu'à Naples. Le Conseil ayant délibéré là-dessus, la proposition du Cardinal ne fut pas approuvée, sur ce raisonnement, qu'il étoit impossible d'éviter la bataille; que si les François la gagnoient, Génes se rendroit d'elle-même à eux, & que s'ils la perdoient, cette Place étant éloignée du chemin que l'armée devoit tenir, elle leur seroit inutile. Néanmoins, pour contenter le Cardinal, on y envoya un renfort qu'on venoit de recevoir de France par mer, qui consistoit en six-vingts hommes d'armes & cinq cens Arbalêtriers, que le Cardinal conduisit à *Génes*. Il avoit avec luy pour les commander Philippe de Savoye Comte de Bresse, Beaumont de Polignac, & d'Aubijoux de la Maison d'Amboise.

La flote Françoise est battuë près de Génes.

Cette petite troupe alla se poster à la vuë de Génes; mais deux choses empêchérent la faction Françoise de rien entreprendre dans la Ville. La premiére, étoit les grandes précautions que le Duc de Milan avoit prises, pour empêcher qu'il ne s'y fît aucun mouvement; la seconde, que dans le temps que les troupes Françoises parurent, la flotte de France composée seulement de huit galéres venant de Naples, commandée par *Miolens* Gouverneur de Montpellier, avoit été défaite à la hauteur de Rapallo, où le Duc d'Orleans au commencement de l'expédition d'Italie, avoit battu les ennemis. Les Seigneurs Italiens qui avoient remporté la premiére victoire sous les ordres de ce Prince, furent ceux-là mêmes qui après avoir quitté son parti, battirent la flotte Françoise, sçavoir *Jean-Louïs* de Fiesque, & Jean Adorne.

Ce contretemps non seulement rendit inutile la tentative du Cardinal; mais encore le mit en très-grand danger, aussi-bien que le détachement qu'il avoit avec luy: car si les troupes de la faction du Duc de Milan fussent sorties, rien ne leur eût été plus aisé que d'enveloper cette poignée de François: mais par bonheur pour eux, les deux partis se craignoient l'un l'autre dans Génes, & les Fiesques & les Adornes n'osérent désemparer, de peur que les Frégoses n'entreprissent quelque chose dans la Ville. Ainsi les François eurent le moyen de se retirer à Ast, où ils arrivérent après bien des dangers & des fatigues.

La



La défaite de la flotte Françoise étoit un mauvais présage pour l'armée de terre, qui s'avança cependant jusqu'à Pontrémoli. Le Maréchal de Gié qui conduisoit l'avant-garde, y entra sans résistance par le crédit de Trivulce qui l'accompagnoit, & pour qui les habitans avoient beaucoup de considération; mais ils en furent très-mal récompensez: car les Suisses s'étant souvenus d'une querelle qu'ils avoient euë dans le premier passage avec les habitans, où plusieurs de leurs camarades avoient été tuez, résolurent de s'en venger; & lorsqu'on y pensoit le moins, s'en allérent l'épée à la main comme des furieux dans les ruës & dans les maisons, y passérent au fil de l'épée tout autant d'hommes qu'ils y trouvérent, mirent le feu en divers endroits, qui consuma quantité de vivres dont l'armée commençoit à avoir grand besoin, & investirent le Château pour l'insulter. La conjoncture ne permettoit pas de punir ces séditieux; mais ayant reconnu leur faute, ils la réparérent quelques jours après d'une maniére qui mérita bien que le Roy la leur pardonnât.

1495. L'Armée de terre s'avance à Pontrémoli. Comines. loc. cit. Désordre que les Suisses commirent dans cette Ville.

Trivulce proposa là au Roy une chose qui auroit pû avoir de grandes suites: c'étoit de se déclarer le protecteur du jeune Sforce héritier légitime du Duché de Milan, fils de Jean Galeas empoisonné l'année précédente à Pavie. Trivulce luy répondoit que dès qu'on auroit levé la banniére de ce jeune Prince, la plûpart de la Noblesse & des Villes des environs, & les autres du Milanez se déclareroient pour luy; mais le Roy ne put s'y résoudre, pour ne point faire tort au Duc d'Orleans qui avoit de justes prétentions sur le Duché de Milan, & qui avoit déja remporté quelques avantages considérables, que je dois toucher ici en peu de mots, après quoy je reviendrai à la marche de l'armée du Roy.

Quoique les Vénitiens eussent assuré Comines, que leur Ligue n'étoit que défensive, toutefois le Duc de Milan étoit convenu avec eux de commencer par surprendre Ast, où le Duc d'Orleans étoit avec très-peu de monde, & de fermer par ce moyen le passage au Roy pour son retour en France. Comines avoit donné sur cela ses avis non seulement au Roy, mais encore au Duc de Bourbon Lieutenant Général du Royaume, & ce Duc avoit envoyé promptement à Ast quarante Lances de la Compagnie du Maréchal de Gié, qui étoient sur la frontiére de France. Le Marquis de Saluces y avoit aussi fait marcher en grande diligence cinq cens fantassins. Ces renforts avec quelques soldats que le Duc d'Orleans y avoit déja, mirent la Place hors du danger d'être insultée.

Le Duc de Milan veut surprendre Ast pour fermer le retour au Roy. Comines. l. 8. ch. 3.

Quelque temps après y arrivérent trois cens hommes d'armes, beaucoup de Gentilshommes de Dauphiné, grand nombre de Francs-Archers de la même Province, deux mille Suisses; & tout cela joint ensemble faisoit un corps d'environ sept mille cinq cens hommes. L'intention du Duc de Bourbon n'étoit pas que ces troupes fussent employées contre le Milanez, mais qu'elles allassent au devant du Roy jusques sur le bord du Tésin, qui étoit l'unique grosse riviere qne ce Prince eût à passer.

Le Roy même avoit écrit au Duc d'Orleans de ne point penser à faire aucune entreprise contre le Duc de Milan, de prendre soin seulement de

1495. de bien garder Ast, & de luy faciliter le passage du Tésin: mais l'intérêt particulier est une tentation à laquelle on ne résiste pas toûjours, & le Duc d'Orleans fut fort blâmé d'y avoir succombé en cette rencontre.

Guiccardi-dino lib. 2. Paul Jove. S. Gelais Hist. de Louïs XII. Ce qui pouvoit l'excuser en quelque maniére, étoient les insultes du Duc de Milan, qui dès qu'il se vit appuyé de la Ligue, luy envoya un Héraut, pour luy dire de sa part, que désormais il n'eût plus à mettre parmi ses titres celuy de Duc de Milan, de ne plus faire venir de troupes Françoises en Italie. de renvoyer en France celles qu'il avoit à Ast, & de remettre cette Place entre les mains de Galéas de S. Séverin. Il luy fit faire un grand détail de ses forces & de celles des liguez, & faisoit sur tout sonner bien haut les noms du Roy des Romains & du Roy d'Espagne.

Le Duc d'Orleans le prévient & se rend maître de Novare d'où il envoye faire des courses dans le Milanez.

Le Duc d'Orleans ne fit que rire de ces rodomontades: mais sans avoir égard aux ordres du Roy, il écouta la proposition de deux Gentilshommes de Novare appellez Oppicini & Caccia mécontens du Duc de Milan, qui s'offrirent à livrer la Place, & tinrent parole: car le Duc d'Orleans après avoir concerté la chose avec le Marquis de Saluces & la Marquise de Montferrat, & ayant passé le Pô pendant la nuit, & marché à Novare, les portes luy en furent ouvertes à son arrivée, & il s'en rendit le maître. Il détacha de-là aussi-tôt quelque cavalerie pour courir dans le Milanez, où la consternation se répandit de telle sorte, qu'on crut que si le Duc d'Orleans s'étoit allé présenter devant Milan avec ses troupes, on l'y auroit reçu comme dans Novare, tant étoit grande la frayeur des peuples & la haine qu'ils portoient à Ludovic qui eut la plus grande partie de la peur.

Car ce Prince aussi lâche & aussi aisé à abattre par un mauvais succès, qu'il étoit fier & insolent dans la prospérité, se mit à pleurer en entendant la prise de Novare. Il courut tout allarmé à l'Ambassadeur de Venise, & le conjura d'écrire à la République le danger où il étoit de perdre son Etat. Il publia un Edit pour révoquer divers impôts, & ne put se tranquilliser, jusqu'à ce que Galéas de S. Séverin Général de ses troupes se fût rendu avec elles sous les murailles de Vigevano sur le Tésin.

Le Duc d'Orleans l'y suivit, & vint luy présenter la bataille qu'il ne voulut point accepter. Si le Duc d'Orleans eût tenu ferme un peu plus long-temps dans cet endroit, Galéas étoit prêt de luy abandonner Vigevano pour passer au-delà du Tésin, & ce Prince se fût par là rendu maître du passage de cette riviére comme le Roy le souhaitoit: mais voyant qu'il n'y avoit pas moyen d'attirer Galéas à la bataille, il se rapprocha de Novare. Durant ce temps-là l'armée de Galéas fut renforcée de cavalerie & d'infanterie; les troupes que le Duc de Milan avoit dans le Parmesan pour les joindre à celles des liguez, revinrent dans le Milanez par le consentement des Vénitiens, qui luy envoyérent même un détachement de leur armée, se croyant encore assez forts pour s'opposer au passage du Roy. Galéas se trouvant beaucoup supérieur au Duc d'Orleans par la

la jonction de tant de troupes, alla à son tour le chercher pour le combattre, & se campa à un mille de Novare; mais le Duc sçut assez se dominer pour ne rien hazarder davantage, en attendant qu'il eût eu des nouvelles du Roy. Il en reçut, & apprit l'extrême embarras où il se trouvoit à la sortie de Pontrémoli, par la disette de vivres, & par la difficulté de passer les montagnes qui commencent à être là très-roides & très-hautes. Je vais reprendre la suite de sa marche. 1495.

Embarras du Roy pour traverser l'Appennin.

De la Vigne Journal de Charles VIII. Guicciard. Comines &c.

Ce qui l'inquiétoit le plus, étoit la maniére dont il s'y prendroit, pour conduire son artillerie par des chemins où jamais charette n'avoit passé. Les liguez étoient si persuadez de l'impossibilité de le faire, que d'abord ils crurent que le Roy laisseroit une partie de ses gens à Pise, & se retireroit avec le reste par mer sur sa flotte: mais lorsqu'ils sçurent qu'il enfiloit le chemin de Pontrémoli pour traverser l'Appennin, ils crurent qu'il y périroit, ou qu'ayant abandonné son artillerie, il éviteroit leur rencontre, & se sauveroit avec le débris de ses troupes par Borgo di Valdaturo, pour gagner l'Alexandrin, où il pourroit se joindre avec le Duc d'Orleans: & c'eût été en effet pour luy une nécessité de le faire, ou du moins d'enclouer, ou de briser ses canons, comme quelques-uns le luy conseilloient, sans la résolution extraordinaire que prirent les Suisses, qui fut le salut de l'Armée.

Les Suisses lui rendent un signalé service en traînant l'Artillerie au travers des Montagnes.

Ils sçavoient que le Roy étoit fort indigné contre eux pour les cruautez qu'ils avoient exercées à Pontrémoli contre les habitans. Ils en avoient eux-mêmes & honte & regret. Ils firent dire au Roy que s'il vouloit leur pardonner leur faute, ils tâcheroient de l'expier, en traînant eux-mêmes l'artillerie dans les endroits où les chevaux ne pourroient pas la tirer. Le Roy aussi charmé que surpris d'une telle offre, leur fit dire que non seulement il leur pardonnoit à cette condition; mais encore qu'il n'oublieroit jamais le zéle qu'ils faisoient paroître pour son service en une nécessité si pressante.

La Trimouille fut chargé avec les principaux Officiers d'Artillerie, de présider à une si étrange maneuvre. Il fit porter à boire & à manger en divers endroits des montagnes, y plaça des Suisses & des chevaux de relais, pour prendre la place de ceux qui seroient lassez, donna à chaque soldat un boulet ou deux à porter, luy-même prit son fardeau, & tout le monde à son exemple en fit autant. Deux cens Suisses furent attelez deux à deux, les uns devant les autres. Il y avoit des charpentiers, des maréchaux, & d'autres ouvriers de toutes sortes d'espace en espace, pour racommoder promtement ce qui se rompoit. Il falloit en quelques endroits élargir le chemin, rompre des morceaux du rocher en de certains détours, pour pouvoir tourner les affuts, & on arriva de cette maniére au haut de la premiére montagne.

La descente étoit encore plus difficile que la montée, ou du moins plus dangereuse, & demandoit beaucoup plus d'adresse. On mit des hommes au devant & à côté des affuts pour les conduire par les routes les plus aisées. Un grand nombre d'hommes & de chevaux les soutenoient de loin par derriére avec des cordes, pour les empêcher de rouler avec trop d'impe-

re-

1495. petuosité. Ce travail fut continué pendant un long espace de chemin, tantôt en montant, & tantôt en descendant. Enfin on en vint à bout, malgré la chaleur de la saison, qui étoit si excessive, que quand le Seigneur de la Trimouille vint rejoindre le Roy après la traverse des montagnes, ce Prince fut surpris de le voir devenu noir comme un More.

Durant cette pénible marche, le Maréchal de Gié avoit toûjours gagné les devants avec l'avant-garde, pour se saisir de la tête des défilez à l'entrée de la plaine. Cette avant-garde étoit composée de cent quarante hommes d'armes & de leur suite, & de huit cens tant Suisses, qu'Allemans, c'est-à-dire en tout d'environ quinze à seize cens hommes. Le Maréchal se campa proche du village de Fornouë dans le Parmesan, & fut trois jours à y attendre le reste de l'Armée. Les ennemis s'assembloient peu à peu à demi-lieuë de-là; & si le Roy n'eût pas tant perdu de temps à Pise & à Sienne, il eût passé avant qu'ils eussent été en état de l'attaquer: mais quand il arriva, ils avoient à peu près tout leur monde, excepté ce qui étoit retourné dans le Milanez, pour le secours du Duc.

Comines l. 8. ch. 5.

Les Liguez rassemblent toutes leurs forces dans la Plaine pour y attendre l'Armée du Roy.

Guicciard. l. 2.

Comines l. 8. ch. 5.

Leur armée, selon Guichardin, étoit de deux mille cinq cens hommes d'armes, qui, sur le pied de quatre Cavaliers pour chaque homme d'armes, ainsi que l'on comptoit en Italie, devoient faire dix mille Cavaliers; plus de deux mille hommes de Cavalerie legére, la plûpart Albanois appellez communément Stradiots, & huit mille Fantassins. Cela ne feroit en tout que vingt mille hommes; mais Comines leur en donne trente-cinq mille.

Le principal Commandant de l'Armée Vénitienne étoit François de Gonsague Marquis de Mantouë, jeune Prince estimé pour sa valeur, à qui on avoit donné pour adjoints deux Provéditeurs des plus considérables du Senat, sçavoir Luc Pisan, & Melchior Trevisan. Le Comte de Gajazze qui étoit toûjours le grand confident du Duc de Milan, commandoit ce qu'il y avoit de Troupes Milanoises. Il passoit pour bon Capitaine, mais plus prudent & plus fin, que hardi & entreprenant. Il avoit sous luy François Bernardin Viscomti, chef de la faction Gibelline dans Milan, & par cette raison grand ennemi de Trivulce, qui étoit dans le parti du Roy, & ami des Guelphes.

Dès que les Liguez sceurent que l'Armée Françoise approchoit, ils déliberérent s'ils se saisiroient du poste de Fornouë, pour l'arrêter à la sortie des montagnes. Ce parti auroit fort embarassé le Roy: mais comme ils s'attendoient à une pleine victoire, étant cinq ou six contre un, & qu'ils appréhendoient qu'une grande partie des François ne leur échappât, en se sauvant à Pise, & aux autres Places où ils avoient laissé garnison, ils jugérent à propos de leur laisser l'entrée de la plaine libre, dans l'espérance de les envelopper. C'est pourquoy ils se campérent à Chiaruola à trois milles de Fornouë.

Celle-ci arrive enfin & vient se camper à Fornouë.

Le Maréchal de Gié, quelque bonne contenance qu'il fît, ne se trouvoit pas fort en seureté dans son camp de Fornouë, & après y avoir resté un jour & demi, voyant que le reste de l'armée ne paroissoit point, il

il se r'approcha de la montagne, & se posta dans un lieu de plus difficile accès. Ce mouvement fit revenir l'envie aux liguez de l'attaquer; mais la situation du camp les en empêcha. Enfin le troisiéme jour, qui étoit un Dimanche cinquiéme de Juillet, le Roy arriva avec la bataille & l'arriere-garde, & vint avec toutes ses troupes se camper à Fornoue. 1495.

L'empressement avec lequel les gens du pays apportérent de toutes sortes de vivres à l'armée, fit d'abord appréhender qu'ils ne fussent empoisonnez; car on se défioit alors beaucoup des Italiens sur cet article. A peine osoit-on y toucher: mais la nécessité obligea de s'en servir, & après que plusieurs en eurent goûté, on se r'asseura là-dessus. Comines loc. cit. La Vigne Journ. de Charles VIII.

Sur le rapport que le Maréchal de Gié fit au Roy du grand nombre des ennemis, & de la situation de leur camp, devant lequel c'étoit une nécessité de passer, il n'y eut personne dans le Conseil de guerre, qui ne convînt qu'on ne pouvoit pas être en un plus grand danger: & il fut resolu qu'on tenteroit la voye de la négociation. Comines par ordre du Roy écrivit aux deux Provéditeurs Vénitiens, avec qui il avoit toûjours eu soin, étant à Venise, d'entretenir amitié, malgré l'opposition des interêts, & leur demanda une entrevuë. Ils répondirent qu'ils le feroient sans nulle difficulté, si la guerre n'étoit pas encore commencée: mais qu'on se battoit déja dans le Milanez, cependant qu'ils délibéreroient, & que volontiers, si les Alliez vouloient y consentir, un d'eux se rendroit entre les deux camps pour conferer avec luy. On attendoit une réponse décisive là-dessus de la part des Provéditeurs: mais elle ne vint point; de sorte que le lendemain matin, qui étoit un Lundy sixiéme de Juillet, on mit l'Armée en bataille pour marcher. Il avoit fait une nuit épouventable par les tonnerres, les éclairs, la pluye, les vents; & il y avoit bien des gens dans le camp, qui en tiroient un fort mauvais augure: mais la contenance que fit le Roy dans cette rencontre, ranima tous les Soldats. *Extrême danger où elle se trouvoit par raport à son infériorité.*

Il parut plus gay qu'il n'avoit jamais été. Il étoit monté sur un cheval noir tout-à-fait beau quoi qu'il fût borgne, appellé *Savoye*; parce que le Duc de Savoye luy en avoit fait présent à son passage par Turin. Il parcourut tout le camp, caressant tous ceux qu'il rencontroit, leur demandant, si dans le danger où il se trouvoit, ils n'étoient pas resolus de mourir avec luy? Il leur disoit en même-temps que Dieu luy donnoit tant de confiance, qu'il s'asseuroit de vaincre, & que quoique ses ennemis fussent dix contre un, il sçavoit quel fond il pouvoit faire sur le courage de ses braves François. Tous luy répondirent qu'ils étoient déterminez à perir ou à vaincre, & qu'il se hâtât de les mener à l'ennemi. Journal de la Vigne. Comines Guicciardino. Paul Jove &c.

Il n'y avoit pas dans l'Armée plus de sept mille hommes de troupes réglées, outre environ deux mille valets, ou autres gens capables de porter les armes, & à qui on en donna dans la nécessité d'une telle conjoncture.

L'Armée fut partagée en trois corps: & comme on croyoit que l'avantgarde auroit le plus grand effort à soutenir, le Roy y mit tout ce qu'il avoit de meilleures troupes, sous les ordres du Maréchal de Gié & de Trivulce. Elle étoit composée de trois cens cinquante hommes *Elle est partagée en trois corps pour passer à la vuë des ennemis.*

1495. d'armes, de trois mille Suisses, de trois cens Archers de la garde du Roy, & de quelques Arbalêtriers à cheval, qui étoient aussi de la garde de ce Prince. Engilbert de Cleves Comte de Nevers, le Bailly de Dijon, de Lornai premier Ecuyer de la Reine étoient à pied à la tête des Suisses, & avoient devant eux l'artillerie.

Histoire de Louïs de la Trimouille.

Le Roy se mit au corps de bataille, que la Trimouille commandoit sous luy, & avoit auprès de sa personne les Seigneurs de Ligni, de Piennes, Mathieu Bâtard de Bourbon & plusieurs jeunes Gentilshommes, dont quelques-uns immediatement avant la bataille prirent des habillemens semblables au sien; parce qu'un Héraut étoit venu de la part des ennemis sous prétexte de demander des nouvelles d'un Seigneur Vénitien pris le jour d'auparavant, & qu'on avoit remarqué qu'il s'appliquoit fort à reconnoître l'équipage du Roy. Le Comte de Foix étoit à la tête de l'arriéregarde, & les bagages furent mis sur la gauche de l'Armée sous la conduite du Capitaine Odet.

On commença à marcher en cet ordre. L'armée avoit à sa droite une petite riviére, ou torrent, appellé le Taro: les ennemis étoient au-delà rangez en bataille dans leur camp, qui s'étendoit comme en amphitheatre depuis la prairie jusques sur deux collines peu éloignées, & étoit bien retranché par des fossez bordez de canon. Ils s'étoient postez en cet endroit sur le chemin de Parme, pour empêcher l'armée Françoise de gagner cette Ville-là, où comme dans la plûpart des Villes d'Italie il y avoit diverses factions, & où le parti François étoit assez puissant.

On leur envoye un Trompette.

On marcha plus d'une lieuë sur la gauche de la riviére, avant que d'être à la hauteur des ennemis. Quand on y fut arrivé, n'y ayant pas plus d'un quart de lieuë entre les deux Armées, qui étoient paralleles l'une à l'autre, separées seulement de la riviére & de la prairie, on dépêcha un trompette aux deux Provéditeurs avec une lettre écrite au nom du Cardinal Briçonnet, & de Comines. Le premier y disoit que son caractére l'autorisoit à empêcher autant qu'il seroit possible l'effusion du sang Chrêtien, & l'autre qu'ayant été long-temps Ambassadeur de France à *Venise*, il croyoit qu'il étoit de son zéle pour les deux nations, de faire en sorte qu'ils préférassent un bon accommodement à une sanglante bataille; que le Roy n'avoit aucun mauvais dessein contre eux; qu'il vouloit seulement passer pour retourner en France, & que pourveu qu'ils ne l'attaquassent pas, il ne feroit aucun acte d'hostilité.

Et ils offrent de s'accommoder avec le Roy.

Les Provéditeurs lurent la lettre avec le Marquis de Mantouë *General* de l'armée Venitienne: mais dans le moment, comme on commençoit déja à escarmoucher, on tira un coup de canon de l'Armée de France sur quelques pelottons des ennemis qui s'approchoient de trop près. Sur quoy le Trompette fut renvoyé avec un autre de la part des Provéditeurs & du Général, pour faire sçavoir qu'ils étoient prêts de traiter avec le Roy, pourveu que l'artillerie cessât de tirer.

Guicciardino l. 2.

Ce n'étoit pas là une résolution prise tout-à-fait sur le champ; car un peu avant que le Roy eût joint son avant-garde à Fornouë, les Liguez avoient tenu plusieurs Conseils dans leur camp, pour déliberer si on laisseroit

1495.

seroit passer librement l'Armée Françoise, ou si on la chargeroit au passage. Les avis avoient été fort partagez; & les Lettres du Cardinal Briçonnet & de Comines, jointes à la présence du péril & à l'incertitude de l'événement, inspiroient à plusieurs des pensées de paix.

Puis changeant tout à coup, on se prépare de part & d'autre à la bataille. Comines loc. cit.

Le Roy ayant reçû la réponse des Provéditeurs & du Général, donna ordre qu'on ne tirât plus, & renvoya les deux Trompettes afin que le sien rapportât une derniére résolution touchant le lieu de la conférence: mais dans cet intervalle le Comte de Cajazze, qui commandoit les troupes Milanoises & prévoïoit que si l'Armée de France passoit sans être défaite, elle alloit tomber sur le Duc de Milan, & se joindre aux troupes du Duc d'Orleans à Novare, gagna le Marquis de Mantoüe & un des Provéditeurs, & fit conclure à la bataille, contre le sentiment de Rodolfe de Gonsague, oncle du Marquis de Mantoüe, qui s'y opposa en vain.

De la Vigne.

On fut surpris de voir l'artillerie des ennemis tirer de nouveau: celle de l'Armée Françoise y répondit, & si bien, qu'elle démonta la batterie Vénitienne; & l'on ne pensa plus de part & d'autre qu'à se préparer au combat.

Disposition de l'Armée des Liguez.

Le premier mouvement que firent les ennemis, fit paroître trois corps séparez, dont chacun en particulier étoit plus nombreux que toute l'Armée Françoise. Un de ces trois corps demeura dans le camp sous les ordres des deux Provéditeurs. Les deux autres marchérent l'un à droite, l'autre à gauche, pour envelopper les François, & les attaquer en même-temps par la tête & par la queuë.

Le Marquis de Mantoüe se chargea de l'attaque de l'arriéregarde, & le Comte de Cajazze de celle de l'avantgarde. Le premier à la tête d'un gros Escadron de six cens hommes d'armes d'élite, alla passer le Taro entre l'arriéregarde & Fornoüe, suivi d'un corps de Cavalerie legére, composée partie de Stradiots, partie d'Italiens soutenus de cinq mille hommes d'Infanterie. Il laissa de l'autre côté du Taro un fort Escadron sous Antoine de Montéfeltro, bâtard du Duc d'Urbin, comme un corps de réserve, qui en cas de besoin devoit recevoir ses ordres de Rodolfe de Gonsague oncle du Marquis. Une troupe de Stradiots fut envoyée à Fornoüe, pour y passer la riviére hors de la vûë des François, afin de venir donner sur les bagages qui étoient sur la gauche de l'Armée sans escorte; parce qu'on n'avoit pas trop de toutes les troupes pour le combat. Enfin une autre troupe de Cavalerie legére devoit, dès qu'on seroit aux mains, s'avancer sur le bord du Taro, & tâcher de le passer pour prendre les François en flanc.

Le Comte de Cajazze de son côté passa le Taro en-deçà de l'avantgarde Françoise avec quatre cents hommes d'armes & deux mille fantassins, & laissa pareillement un corps de réserve de deux cents hommes d'armes sur le bord du Taro sous la conduite d'Annibal Bentivoglio; pour en être soutenu.

L'Arriére-garde Françoise est attaquée par le Marquis de Mantoüe.

L'arriére-garde Françoise voyant le Marquis de Mantoüe venir sur elle, fit face de ce côté-là. Les Gendarmes François, quoy qu'en très

1495. petit nombre occupérent toute la largeur du terrain, qui étoit assez étroit; & dès que le gros escadron ennemi se fut mis au galop, & la lance en arrêt, pour venir les enfoncer, eux-mêmes en firent autant, & soutinrent ce rude choc avec toute la bravoure, & toute la vigueur possible. Un grand nombre de Gendarmes de part & d'autre ayant été renversez de dessus leurs chevaux, & les lances brisées, on en vint aux armes courtes, on se mêla, & il se fit un grand carnage. Rodolphe de Gonsague ayant levé sa visiére pour donner quelque ordre, fut dans le moment frappé au visage d'un coup d'épieu par un Gendarme François & écrasé par les chevaux qui luy passoient sur le corps.

Le Roy la voyant pressée vient la soutenir, & y fait des prodiges de valeur.

Le Roy, qui vit son arriére-garde fort pressée & accablée par le nombre, prit la plus grande partie de sa bataille & vint la soutenir. Il entra si avant dans la mêlée, qu'il se trouva au premier rang. Mathieu bâtard de Bourbon fut pris à vingt pas de luy, & il pensa l'être luy-même, s'étant trouvé écarté du gros, & attaqué par quelques Gendarmes. La valeur avec laquelle il se défendit, & la bonté de son cheval, que nul autre n'osoit aborder, tant il devint furieux, donna le temps à ses gens de le secourir: mais il ne se fut pas plutôt remis en rang avec les Seigneurs de la Trimouille & de Frameselles à la tête d'environ six vingt lances, auxquels se joignirent les cent Archers Ecossois de la garde, qu'il fut chargé par deux escadrons de Lanciers, qui en vouloient principalement à sa personne. Il soutint leur effort, & les rompit.

Mais après tout la partie étoit si inégale, qu'il auroit succombé, sans un de ces hazards qui font, sur tout en matiére de guerre, les denouëmens heureux des plus dangereuses affaires.

Un évenement inesperé le tire de danger & lui assure la victoire.

Les Stradiots qui avoient passé la riviére à Fornouë, étant venus, selon l'ordre qu'ils en avoient eu, donner sur le bagage de l'Armée Françoise, en prirent une partie; ceux qui le conduisoient, commencerent à fuir avec le reste vers l'avant-garde. Les autres Stradiots qui étoient pour soutenir la Gendarmerie du Marquis de Mantouë, voyant leurs camarades emmener des mulets & des charettes en grand nombre, ne purent se contenir, & voulurent avoir part au butin: ils se débandérent dans le moment, au lieu qu'après la charge des lances, qui ne manquoit jamais de mettre les files de part & d'autre en desordre, parce que d'ordinaire les deux troupes se perçoient & s'écartoient mutuellement, ils devoient venir fondre avec le cimeterre sur les gens d'armes François, qui étant-là en petit nombre, n'eussent jamais pû se rallier. Nos Généraux profitérent de ce desordre, les Archers de la garde du Roy, & toute cette jeune Noblesse qu'il avoit autour de luy, donnérent par leur ordre avec furie sur la Gendarmerie Italienne ainsi abandonnée de sa cavalerie legére, l'empêchérent de se réunir, & en firent un terrible massacre

L'Infanterie épouventée commença à fuir. Le batard d'Urbin avec son corps de réserve demeura dans son poste pendant tout le combat, ne recevant point d'ordre de Rodolphe de Gonsague qui avoit été tué d'abord, & fit retraite quand il vit la déroute. On poussa les enne-

ennemis fort loin du côté de Fornouë, les Officiers criant de temps en temps aux soldats *Guinegate*, *Guinegate*. C'étoit pour les faire souvenir de ne pas s'amuser à piller comme à la journée de Guinegate aux Pays-bas sous Louis XI. où les François après la défaite de l'armée du Roy des Romains, s'étant jettez sur le bagage, se laisserent arracher la victoire des mains, & furent obligez d'abandonner le champ de bataille. 1495.

L'inquiétude où les Généraux étoient pour la personne du Roy, empêcha qu'on ne poursuivît plus long-temps les ennemis. On donna le signal pour faire revenir les soldats. Ils se ralliérent sous les Enseignes, & après qu'on eut laissé un peu reprendre haleine aux chevaux, on retourna vers le champ de bataille, où le Roy étoit resté avec quelque peu de troupes qui l'avoient joint.

La condition des François étoit telle, en cette occasion, que c'étoit une necessité pour eux de vaincre par tout; & la défaite du Marquis de Mantouë ne les auroit pas sauvez, si le Comte de Cajazze fût venu à bout de l'avant-garde qu'il attaquoit: mais la lâcheté de ses troupes ne laissa au Maréchal de Gie, que la gloire de la prudence. Les Gendarmes Italiens qui venoient à luy la lance en arrêt, appercevant la fiére contenance avec laquelle les François s'avançoient au-devant d'eux, s'arrêtérent tout à coup, & puis prirent la fuite. On prétendit que si le Maréchal les eût poursuivis, il eût taillé tout ce corps en piéces: ses envieux ne manquérent pas de blâmer sa conduite en cette rencontre: mais d'autres jugérent qu'en se tenant toûjours en bataille, comme il fit, il avoit agi en grand Capitaine, à cause de l'incertitude où il étoit de ce qui se passoit à l'arriére-garde.

Brantome dans l'éloge de M de Gié.

Cette importante action ne dura pas plus d'une heure. Il périt bien plus d'ennemis dans la fuite que dans le combat; beaucoup se noyérent dans la riviére que la pluye continuelle avoit fort grossie. Leur perte fut de trois mille cinq cens hommes, parmi lesquels il y avoit trois cens cinquante hommes d'armes & beaucoup de gens de qualité. Comines n'en met pas cent de morts du côté des François, & Guichardin ne les fait pas monter à deux cents. Julien de Bourneuf Capitaine des Gardes de la porte fut le seul François de distinction, qui fut tué en cette journée.

Perte des Ennemis en cette occasion.

Comines l. 8. c. 6.

Malgré tout cela les Vénitiens firent des feux de joye à Venise pour la victoire remportée sur les François, & en persuadérent le peuple en montrant des tentes du Roy, qui avoient été prises par les Stradiots, lorsqu'ils pillérent le bagage. Ils tirérent encore grand avantage de ce qu'après la bataille, la partie de leurs troupes qui n'avoit point combatu, demeura dans leur camp: Mais les Provéditeurs n'en furent pas redevables à leur propre fermeté; ce fut à l'autorité du Comte de Pétiliane de la maison des Ursins, qui ayant été fait prisonnier au Royaume de Naples d'où on le conduisoit à Ast, se sauva du camp des François pendant la bataille. Comme il avoit la réputation de grand Capitaine, sa présence rasseura les esprits: il fit comprendre à ce reste d'armée qui commençoit à se débander,

Les Vénitiens ne laissent pas d'en faire chanter le Te Deum comme s'ils eussent battu les François.

Guicciardino lib. 2.

1495. der, que celle de France n'étoit nullement en état de la venir attaquer; & qu'elle ne pensoit qu'à continuer sa route, pour se tirer au plutôt du mauvais pas où elle se trouvoit engagée. Il ajouta même que si on vouloit le suivre, il se promettoit de la deffaire; mais les Vénitiens avoient passé leur envie de se battre: & malgré la harangue du Comte de Pétiliane, ils se seroient sauvez comme les autres, s'ils avoient sceu qu'on proposoit dans le Camp des François de les aller attaquer. Camillo Vitelli & Francisque Secco deux braves Chevaliers Italiens, qui étoient au service du Roy, étoient fort de cet avis: mais les troupes étoient si fatiguées, le temps & le chemin si mauvais, & on étoit si content de s'être ouvert si heureusement & si glorieusement le passage, qu'il fut conclu que l'on s'en tiendroit-là.

Comines loc. cit.

Ceux-ci passent la nuit sur le champ de Bataille.

L'Armée passa la nuit sur le Champ de bataille avec de grandes incommoditez, faute de bagage: car quoyque les Stradiots n'en eussent enlevé qu'une assez petite partie, il y en avoit eu beaucoup de dissipé & de dérobé par les goujats & par les valets de l'armée.

Et délogent ensuite secrétement.

Comines l. 8. ch. 7.

On demeura encore le lendemain dans le même lieu, non sans inquiétude, vû le long & le mauvais chemin qu'il y avoit de-là jusqu'à Ast, & qu'il falloit faire ayant toûjours en queuë l'Armée ennemie qui se rassembloit, & commençoit à revenir de sa premiére consternation. Il y eut quelques pourparlers sur les bords du Taro, entre Comines & les Généraux Vénitiens. Le Roy avoit en cela plutôt dessein de les amuser, qu'aucune esperance de rien conclure. En effet quoique Comines eût promis de revenir le lendemain matin, l'Armée Françoise décampa sans trompette avant le jour, & sa marche fut si secréte, & les ennemis si mal servis par leurs espions, qu'ils n'apprirent son décampement qu'à midy.

Ils se mirent aussi-tôt en marche, & le Comte de Cajazze fut détaché avec deux cents chevaux pour prendre les devants, & harceler l'arriére-garde Françoise. On arriva en deux jours auprès de Plaisance, où Cajazze se jetta avec sa cavalerie, appréhendant que le parti François ne s'en rendît maître. Trivulce, qui par le crédit qu'il avoit en ces quartiers-là, facilita beaucoup la marche de l'Armée, proposa-là une seconde fois au Roy de faire lever les Banniéres du jeune Duc de Milan contre Ludovic, l'asseurant que Plaisance & plusieurs autres Villes luy ouvriroient leurs portes: mais il ne le voulut point par la même raison qui l'avoit déja empêché de le faire, qui étoit de ne point préjudicier aux droits du Duc d'Orleans. L'Armée continua sa route par Voghéra jusqu'à Tortone, où Gaspar de saint Séverin surnommé Fracasse frere du Comte de Cajazze commandoit d'assez grosses troupes pour le Duc de Milan. Le Roy fut fort surpris des civilitez qu'il reçut de ce Seigneur, & de la franchise dont il usa à son endroit; car il vint le saluër luy troisiéme, fit fournir des vivres & toutes les choses nécessaires à l'Armée en abondance, & luy laissa le passage libre le long des murailles de la Ville. Enfin le Roy arriva à Ast, sans que les ennemis luy enlevassent un seul homme. Paul Jove pour faire honneur à sa nation avance beaucoup de faussetez à cette occasion, chose

chose qui luy est assez ordinaire. Il représente les François fuyant avec beaucoup de précipitation. Il dit qu'ils enterrérent leurs gros canons, qu'ils brûlérent leurs plus précieux bagages & les caparaçons dorez des chevaux de quantité de Seigneurs, & qu'ils égorgérent même leurs blessez, de peur que les ennemis ne les leur enlevassent. Une telle brutalité pourroit tout au plus convenir au génie des anciens Goths & des anciens Sarmates, & n'étoit nullement du caractére des François du temps de Charles VIII. Ce seul fait, si ridiculement avancé, suffit pour ôter toute créance à tout le reste de la narration de ce vain historien: mais il est assez convaincu de faux par le témoignage de Comines, & par celuy de Guichardin Auteur de son pays; & d'autres l'ont déja réfuté avant moy.

1495.

Belcarius l. 6. n. 36.

On raisonna fort dans l'Italie sur la conduite de Gaspar de S. Séverin; & quelques-uns l'accusérent luy & son frere, de collusion avec le Roy. Ce qui est certain, c'est que tout contribuoit à rendre la retraite de ce Prince difficile & dangereuse, le mauvais temps, les mauvais chemins, les villes ennemies, au milieu desquelles il passa, & les riviéres qu'il traversa. Mais Comines sans rafiner autant que les Historiens d'Italie, attribue ce bonheur uniquement à une protection particuliére de Dieu, & dit qu'elle luy avoit été promise & prédite par Jérôme Savonarole dans un entretien qu'il eut avec luy auprès de Florence.

Dangers de leur retraite.

Paul Jove Bembo Benederti, Corio.

Plus l'Armée approchoit du lieu où elle devoit être en seureté, & plus elle étoit disposée à lâcher le pied, si les ennemis l'avoient attaquée, tant elle avoit d'envie de se voir hors du danger; mais ils ne purent jamais l'atteindre; & dès qu'ils la virent au-delà de Tortone, ils s'en écartérent & prirent à droite pour entrer dans le Milanez, & aller joindre le Duc de Milan devant Novare, où il tenoit le Duc d'Orleans assiégé. Ce Prince y étoit renfermé avec sept mille hommes, partie François, partie Suisses, troupes excellentes, avec lesquelles il n'avoit pas à craindre d'être forcé: mais il manquoit de vivres, & ne pouvoit plus gueres tenir.

Comines l. 8. ch. 7.

L'arrivée de l'Armée à Ast releva ses espérances, & ranima le courage de la garnison, dont près de deux mille hommes étoient déja morts des maladies causées par la faim & par les mauvaises nourritures. Il envoyoit au Roy Couriers sur Couriers, pour l'informer de l'état où il étoit réduit, & le conjurer de ne pas différer à luy donner du secours.

Ils arrivent enfin à Ast ce qui releve l'espérance du Duc d'Orléans qui étoit assiégé dans Novare.

Si le Roy eût suivi les justes ressentimens qu'il avoit de la conduite du Duc d'Orleans à son égard, il l'auroit abandonné à sa mauvaise fortune. Le Duc s'étoit engagé luy-même dans ce mauvais pas; il l'avoit fait sans précaution: car les environs de Novare étant pleins de bleds & d'autres vivres, il n'avoit tenu qu'à luy d'en bien pourvoir la Place: il avoit fait cette entreprise sur le Duc de Milan contre les intentions du Roy pour son intérêt particulier, & y avoit employé les troupes qui étoient destinées à aller au devant de ce Prince, pour luy faciliter un retour très-dangereux, & où il avoit pensé perir. Mais il avoit affaire à un Roy généreux,

1495. reux; il s'agissoit de la vie, ou de la liberté d'un Prince du sang & du premier Prince du sang: ainsi il n'y avoit que l'impuissance de le sauver, qui pût le détourner de faire tous ses efforts pour empêcher sa perte.

Difficulté qu'il y avoit de le secourir. Comines l. 9. c. 8. Guicciard. l. 2. &c.

La difficulté étoit d'y réussir. L'Armée étoit si diminuée, si fatiguée, si rebutée, qu'on y disoit tout haut, que quoy qu'il pût arriver, on n'iroit point à l'ennemi, excepté dans le seul cas que le Roy y allât en personne. Celle des Liguez étoit si supérieure & si bien retranchée, & les chemins si mauvais, que quand les troupes Françoises auroient eu d'ailleurs la meilleure volonté du monde, on n'auroit pû sans témérité les exposer avec si peu d'apparence de succès. Ce n'étoient pas seulement des troupes Italiennes, dont alors on faisoit très-peu de cas, qui bloquoient Novare; mais de plus de trente mille hommes, dont l'armée étoit composée, près de la moitié étoient Allemans envoyez par le Roy des Romains, & commandez par de bons Capitaines. Ils étoient maîtres de tous les passages, qu'ils avoient fortifiez avec grand soin, résolus de ne point hasarder de bataille, mais d'attendre les François derriére leurs retranchemens bien palissadez, environnez de bons fossez, & bordez par tout d'artillerie.

Le Roy va d'Ast à Turin.

Le Roy vint d'Ast à Turin, pour être un peu plus près de Novare, & en même-temps d'une maîtresse qu'il avoit à Chiers. Il faisoit courir le bruit, que si-tôt qu'il auroit les Suisses qui devoient le venir joindre au nombre de dix mille sous la conduite du Bailly de Dijon, il marcheroit aux ennemis; mais il étoit toûjours aussi indéterminé, que son Conseil étoit partagé sur cet article. Le Cardinal Briçonnet, & Georges d'Amboise Archevêque de Rouen fort zélez pour le Duc d'Orleans étoient d'avis qu'on hasardât l'attaque des retranchemens: Trivulce, par la haine qu'il avoit pour le Duc de Milan, le conseilloit aussi. La plûpart des autres, & en particulier le Prince d'Orange qui étoit depuis peu arrivé de France, étoient d'un sentiment contraire, & vouloient que l'affaire se terminât par la négociation.

Il y reçoit un Envoyé du Pape qui lui fait un compliment fort extraordinaire. Guicciardino lib. 2.

Un peu après que le Roy fut arrivé à Turin, il y vint un Officier du Pape, qui luy demanda audience, & luy fit une sommation qui n'étoit plus guéres à la mode depuis long-temps à l'égard des Rois de France. Le Saint Pére, dit-il au Roy, vous commande de sortir d'Italie, au plus tard dans dix jours avec toute votre armée, & de rappeller incessamment les troupes que vous avez au Royaume de Naples; & si vous y manquez, il vous ordonne, sous peine d'encourir les Censures de la sainte Eglise, de venir comparoître en personne à Rome en sa présence, pour luy rendre compte de votre conduite.

Réponse du Roy à cet Envoyé.

Le Roy d'abord un peu surpris d'un tel compliment, ne voulut pas toutefois en paroître choqué; il tourna la chose en raillerie, & dit à l'Envoyé: Je suis étonné de ce que le Pape n'ayant pas voulu à mon retour de Naples m'attendre à Rome, où je voulois luy baiser les pieds, m'ordonne maintenant par toute son autorité de l'y aller trouver. Dites-luy donc de ma part, que pour luy obéïr, je m'ouvriray encore une fois le chemin

d'icy

d'icy à Rome; mais qu'afin que je ne prenne pas en vain cette peine, je le prie d'avoir cette fois-là la bonté de m'y attendre. Cette réponse fut fort applaudie, & fit rire toute la Cour; & l'Envoyé du Pape, qui avoit fort appréhendé de n'en être pas quitte pour une raillerie, se retira sans repliquer. 1495.

Le Pape vouloit montrer seulement par-là aux Liguez, que desormais il ne ménageroit plus rien avec la France; car apparemment il n'espéroit pas que ces sortes de menaces fissent un grand effet sur l'esprit du Roy.

Embarras de ce Monarque sur le Blocus de Novare.

Ce Prince après tout dans son irrésolution touchant le blocus de Novare, panchoit beaucoup plus du côté de la négociation; mais outre qu'il voyoit bien qu'il n'y avoit point d'autre moyen pour réussir par cette voye, qu'en abandonnant Novare, il ne pouvoit se résoudre à faire la premiére démarche. Les Liguez asseurez de la prise de la Place, se faisoient aussi un point d'honneur de ne point parler les premiers; quoyque dans le fond, pour épargner à leurs troupes les fatigues d'un plus long blocus, ils eussent volontiers entré en quelque accommodement qui leur fût avantageux. Comme on en étoit-là, il survint un incident, qui fournit un moyen de sortir de cet embarras.

La mort de la Marquise Douairiere de Montferrat lui donne lieu d'en sortir par un accommodement.

La Marquise douairiére de Montferrat, Princesse d'un grand mérite, toûjours fort affectionnée à la France, mourut âgée seulement de vingt-neuf ans, & laissa deux fils, dont elle étoit tutrice, tous deux en bas âge. Elle étoit fille du Roy de Servie, que le Grand Seigneur avoit dépouillé de ses Etats. Constantin son oncle s'étoit retiré auprès d'elle au Monferrat, & prétendoit que la Tutelle des pupilles luy appartenoit. Il s'étoit rendu maitre de la Citadelle de Casal, & avoit entre ses mains les deux jeunes Princes. D'autres, & sur tout le Marquis de Saluces, luy disputoient la Tutelle, à cause qu'il étoit étranger. Le Roy appréhenda que cette division n'engageât un des deux partis à avoir recours au Duc de Milan; il leur envoya Comines avec ordre de tâcher de pacifier les choses, d'offrir sa médiation Royale aux compétiteurs, & s'ils s'en rapportoient à luy, de décider de la maniére qu'il croiroit la meilleure pour la seureté des deux enfans, & au gré de la plûpart des gens du pays.

Comines se charge de le ménager.

Comines qui étoit de l'avis de ceux qui vouloient que l'affaire de Novare se terminât par un Traité, mais qui n'avoit osé se déclarer contre celuy du Cardinal dont il n'étoit pas aimé, prit cette occasion de parler au Roy franchement là-dessus. Il luy représenta à quel péril il exposoit sa personne & son armée, le peu d'espérance qu'il y avoit pour luy de réussir, la grande envie que ses troupes avoient de se voir hors d'Italie; que quantité de Gentilshommes en étoient partis avec son congé, & d'autres sans le demander; que la difficulté qu'il avoit à proposer le premier la voye du Traité, n'étoit qu'une délicatesse sur laquelle il falloit passer, vû l'importance de la chose, & que d'ailleurs il espéroit trouver moyen de lever cet obstacle, s'il agréoit qu'il y travaillât. Le Roy le renvoya d'abord au

1495. au Cardinal, dont il ne fut pas content: mais enfin se voyant soûtenu du Seigneur de la Trimouille & du Prince d'Orange, il obtint la permission du Roy d'acheminer les choses.

Il alla à Casal, où après plusieurs conférences tenuës avec les Seigneurs du Montferrat, il termina leurs différends, & les fit consentir à déférer la Tutelle au Prince Constantin, sur ce que le Roy jugeoit que cela étoit convenable.

Durant son séjour à Casal, il y vint un Maître d'Hôtel du Marquis de Mantoüe Généralissime des Vénitiens, pour faire de la part de son Maître les complimens de condoléance sur la mort de la Marquise de Montferrat. Comines le mit sur l'état des affaires présentes, & sur le grand carnage qui s'alloit faire: parce que sur ces entrefaites, on eut avis que les Suisses que le Bailli de Dijon étoit allé lever, approchoient au nombre de près de vingt mille, au lieu de dix mille seulement qu'il avoit demandez, car il y avoit en ce pays-là, qui étoit encore alors très-pauvre, un fort grand empressement pour avoir la solde de France. Le Roy s'étoit avancé jusqu'à Verceil à six lieuës de Novare, & paroissoit vouloir en venir aux mains avec les Liguez. Comines fit faire réflexion à l'Envoyé du Marquis de Mantoüe, sur le mauvais succez que ce Prince avoit eu à Fornoüe; quoique la partie fût tout-à-fait inégale, & que les Liguez fussent six contre un; qu'au contraire dans l'occasion présente les François égaloient en nombre leurs ennemis; que l'infanterie Suisse & la cavalerie Françoise avoient jusqu'alors été invincibles, & que la chose méritoit qu'on y pensât, & que ce seroit au reste un grand honneur pour le Marquis, s'il pouvoit par sa prudence venir à bout de faire l'accommodement.

L'Envoyé du Marquis de Mantoüe répondit, qu'il pouvoit l'asseurer que son maître étoit porté à la paix; mais qu'il n'en feroit jamais la premiére ouverture, se trouvant à la tête de la ligue, dont étoient le Pape, le Roy des Romains, le Roy d'Espagne, les Vénitiens, le Duc de Milan, qui tous joints ensemble avoient droit de ne pas céder au Roy de France.

Il en écrit aux Provéditeurs de Vénise qui envoyent un Gentilhomme au Roy pour ce sujet.

Comines repartit qu'il y avoit en cela une circonstance essentielle, à laquelle il ne faisoit pas attention: c'est que le Roy étoit sur les lieux en personne, & que les Princes liguez n'y étoient que par leurs Lieutenans: mais qu'il n'étoit pas raisonnable de chicaner sur une formalité dans une chose de cette conséquence; qu'au reste pour lever cette vaine difficulté, il n'avoit qu'à demander à son Maître la permission d'embarquer l'affaire, & qu'ils feroient tous deux ensemble les premiéres avances. L'Envoyé y consentit; & dès le lendemain Comines écrivit par un Trompette aux deux Provéditeurs ce qu'il avoit dit à l'Envoyé du Marquis de Mantoüe, & qu'il espéroit que le Roy ne l'en désavouëroit pas.

Les Provéditeurs, qui tout inaccessibles qu'ils étoient dans leurs retranchemens, redoutoient toûjours la furie Françoise, ainsi qu'on parloit alors en Italie, furent ravis de cette proposition. Ils récrivirent sur le champ

a

à Comines, qu'ils alloient sans différer, demander sur cela leurs ordres à la Seigneurie qui les leur envoya, & un peu après arriva de leur part au camp du Roy le Comte Albertin Gentilhomme de la Cour du Duc de Ferrare. 1495.

Ce Duc avoit un de ses fils dans l'armée du Roy, & un autre dans celle du Duc de Milan: c'étoit-là alors une politique assez ordinaire aux petits Princes d'Italie, d'avoir en même-temps des liaisons dans les deux partis, afin que de quelque côté que la victoire tournât, ils eussent de l'appuy dans l'un ou dans l'autre.

Les Provéditeurs ne pouvoient pas choisir un homme moins propre pour cette commission, que le Comte Albertin qui n'avoit garde d'agir que suivant les intentions du Duc de Ferrare son Maître, lesquelles n'étoient pas connuës aux Vénitiens. Ce Duc souhaitoit avec ardeur, & attendoit avec impatience que la bataille se donnât: son dessein étoit, si les Vénitions étoient battus, de leur déclarer la guerre, & de se jetter dans le Polésin sur les bords de l'Adige, qu'ils luy avoient autrefois enlevé. De sorte que ce Comte qui étoit envoyé pour démander des saufs-conduits, & convenir du lieu des conférences pour la paix, venoit uniquement en résolution d'en détourner le Roy.

En effet il descendit chez Trivulce, qui depuis long-temps faisoit tous ses efforts, pour tâcher d'engager le Roy à l'attaque du camp des ennemis, seûr que s'ils étoient battus, le Duc de Milan son ennemi mortel seroit infailliblement détrôné; funeste effet des animositez particulieres, & de l'ambition, qui pour se satisfaire, compte pour rien le bien public.

Trivulce le conduisit au Prince d'Orange, à qui Comines l'avoit fait addresser, sçachant ce Prince très-bien intentionné pour la paix. Il fut mené au Roy, & luy marqua dans son compliment que ceux qui l'envoyoient, reconnoissoient qu'il étoit de leur devoir de députer vers Sa Majesté, & de luy marquer les premiers le desir qu'ils avoient de faire la paix avec elle; qu'il luy demandoit en leur nom un sauf-conduit pour le Marquis de Mantouë, & pour cinquante Cavaliers, & qu'il eût la bonté de nommer ceux avec qui il jugeroit à propos que le Marquis conférât. Il ajoûta qu'il supplioit Sa Majesté, de vouloir bien luy permettre de luy parler en particulier.

Le Roy l'ayant fait entrer dans son cabinet avec Trivulce, il parla tout autrement qu'il venoit de faire dans son audience publique, & luy dit qu'il ne conseilloit point à Sa Majesté de donner de sauf-conduit; que quelque fiére contenance que les Liguez affectassent, ils avoient en effet grande peur, & que dès les premiers mouvemens qu'ils verroient faire à l'Armée Françoise, ils étoient résolus d'abandonner le blocus de Novare.

Le Roy plus incertain que jamais, répondit au Comte qu'il assembleroit son Conseil, & feroit sçavoir sa réponse au Marquis de Mantouë & aux Provéditeur. Le Conseil se trouva encore fort partagé. Trivulce, le Cardinal Briçonnet, l'Archevêque de Rouen étoient toûjours contre *On convient d'un lieu pour les Conferences.*

la

1495. la négociation: Le Prince d'Orange, la Trimouille, & Comines soutenoient que le Duc d'Orleans & la garnison de Novare étoient perdus, si on ne la commençoit au plutôt. Ce parti enfin l'emporta: on envoya le sauf-conduit, on convint du lieu des conferences entre Bolgari & Camarien à distance à peu près égale des deux camps: & dès le lendemain à deux heures après Midi, elles furent commencées entre le Cardinal Briçonnet, le Prince d'Orange, le Maréchal de Gié, les Seigneurs de Piennes & de Comines de la part du Roy; & le Marquis de Mantouë & Bernardin Contarini au nom des Vénitiens, & François Bernardin Viscomti au nom du Duc de Milan.

Préliminaires peu avantageux aux François. Comines, Guicciardino, &c.

L'ouverture des Conférences fut assez paisible: & dès le premier jour les Liguez consentirent que le Duc d'Orleans eût liberté de sortir de Novare, à condition de s'y rendre de nouveau, si la paix ne se concluoit pas. Le Marquis de Mantouë se mit luy-même en ôtage entre les mains des François, jusqu'à ce que le Duc d'Orleans fût en lieu de seureté. Les Soldats & Officiers de la garnison le virent fort mal volontiers partir de la place, & ils ne le laisserent aller que sur la promesse qu'on leur fit, que dans trois jours on les délivreroit eux-mêmes. Le Maréchal de Gié fut obligé de leur laisser pour gages de cette parole, Rochefort son neveu. Au bout des trois jours on convint encore que la garnison sortiroit; que la Ville demeureroit entre les mains des bourgeois, & qu'ils feroient serment de ne la livrer ni aux François, ni aux Italiens, jusqu'à la conclusion du Traité. On laissa seulement trente hommes au Château sous un Commandant, auxquels le Duc de Milan s'obligea de fournir des vivres tous les jours pour leur argent, autant qu'il leur en faudroit pour chaque jour. Les Généraux de la ligue conduisirent eux-mêmes la garnison au travers de leur camp, jusqu'à l'endroit, où une grosse escorte de François & de Suisses les vint prendre. Cette garnison étoit encore de cinq mille cinq cens hommes, dont il n'y en avoit pas plus de six cens en état de combattre, le reste étant ou malade, ou si foible, qu'à peine pouvoient-ils porter leurs armes. Il en sortit peu de chevaux, parce qu'on en avoit mangé la plûpart, & il mourut plus de trois cens de ces soldats à Verceil, les uns pour avoir trop mangé d'abord, les autres de la maladie dont ils étoient frappez avant que de sortir de Novare.

Ces espéces de préliminaires qui n'étoient guéres avantageux aux François, étant mis en exécution, on traita de l'article de la Ville même. Le Duc de Milan vouloit la ravoir. Le Roy y consentoit; mais il vouloit qu'en échange on luy remît Génes entre les mains, d'autant que c'étoit un Fief mouvant de la Couronne de France. On fut quinze jours sans pouvoir convenir, & pendant ce temps-là le Duc d'Orleans fit tous ses efforts pour rompre la négociation, jusqu'à soulever les Suisses, qui étoient enfin arrivez: & dont plusieurs demandérent la bataille d'une maniére séditieuse.

Comines liv. 8. ch. 11.

Il y eut de vives contestations dans le Conseil, où le Duc d'Orleans s'emporta, jusqu'à donner un démenti au Prince d'Orange: mais enfin le

le Roy prit sa résolution. Il ne songeoit plus qu'à sortir de cette affaire d'une maniére qui mît un peu son honneur à couvert, & le dixiéme d'Octobre le Traité fut conclu. En voicy les principaux articles.

1495.
Léonard Recueil de Traitez. T. I.
Suivis de la conclusion du Traité.

Que Novare seroit remise au Duc de Milan, à condition de l'amnistie pour les bourgeois & pour tous ceux qui auroient contribué à la livrer, ou à la conserver au Duc d'Orleans.

Que le Château & le Châtelet de Génes seroient mis en neutralité entre les mains du Duc de Ferrare pour deux ans, après lesquels il les remettroit au Duc de Milan, qui devoit s'acquiter envers le Roy de tous devoirs & obligations de feudataire pour la Ville de Génes & pour celle de Savone.

Que le Duc de Milan ne donneroit aucuns secours contre le Roy aux Princes de la Maison d'Arragon, ni à aucun autre, pour soutenir leurs prétentions sur le Royaume de Naples.

Qu'il rendroit les Prisonniers, & les neuf Galéres du Roy qu'il avoit retenuës à Génes, & toutes leurs munitions, & les Vaisseaux qui avoient été pris à Rapallo.

Qu'il rappelleroit les Seigneurs de saint Séverin, & les troupes qu'il avoit fait entrer dans Pise.

Que si la ligue du Pape, du Roy des Romains, du Roy d'Espagne, & de la Seigneurie de Venise se trouvoit être faite contre le Roy & contre son Royaume de Naples, il s'en départiroit.

Qu'il ne pourroit faire la guerre à la Maison de Savoye sous prétexte du passage, ou secours qu'elle auroit donné aux François.

Que les Suisses auroient la même liberté de commerce au Duché de Milan, qu'auparavant.

Que le Duc donneroit passage au Roy dans tous ses Etats, & aux Gendarmes que le Roy envoyeroit à son Royaume de Naples; pourveu qu'ils ne passassent que quatre cents hommes d'armes & quatre mille hommes de pied à chaque fois.

Que pour les frais de la présente guerre, il tiendroit le Roy quitte de quatre-vingt mille ducats qu'il luy avoit prêtez.

Qu'il aideroit le Roy cette même année de deux grosses caraques, l'année d'après de trois autres qui seroient armées & équipées à ses dépens.

Que toutes & quantes fois que le Roy voudroit aller en personne à son Royaume de Naples, le Duc l'accompagneroit en personne par mer & par terre, & l'aideroit de ses Gendarmes.

Que si les Vénitiens ne vouloient pas entretenir cette paix & la ratifier dans deux mois, & qu'ils fissent la guerre au Roy dans son Royaume de Naples en faveur de Ferdinand d'Arragon, ou de quelque autre, le Duc seroit obligé de se déclarer contre eux.

Qu'en cas que le Duc de Milan observât exactement ce Traité, le Roy ne pourroit donner de secours au Duc d'Orleans contre luy, & que le Duc de Milan payeroit au Duc d'Orleans cinquante mille ducats dans l'espace de dix-huit mois en trois payemens.

1495. Les autres articles regardoient les interêts de Trivulce & de quelques autres particuliers.

Le Roy & le Duc signérent ce Traité dès qu'il fut conclu : mais les Vénitiens demandérent deux mois pour délibérer sur ce qu'ils avoient à faire. Outre ceux que j'ay nommez qui furent d'abord employez à cette négociation, on trouve à la fin du Traité les signatures de Raoul de Lannoy, de Rigaut d'Oreilles, & du Président de Gannai.

Le Duc de Milan par l'envie de voir les François hors de ses Terres auroit encore beaucoup plus promis qu'il ne faisoit dans ce Traité, toûjours bien résolu de n'en observer que ce qui l'accommoderoit. Le Roy s'y attendoit bien; mais il vouloit finir, & il avoit tant d'empressement de retourner en France, que dès le lendemain il donna ordre de tout disposer pour son départ. Sa Cour & son armée étoient dans la même impatience: mais il fallut auparavant vuider une autre affaire, qui pouvoit avoir de fâcheuses suites.

Comines l. 8. c. 11.

Mutineries des Suisses de l'Armée du Roy qui s'attendoient à faire la guerre.

Les Suisses qui étoient venus dans l'espérance de faire la guerre, furent fort chagrins de voir la paix concluë, & commencérent à se mutiner. Ils firent publiquement des assemblées au son du tambour, où quelques-uns proposérent de se saisir de la personne du Roy, d'autres d'arrêter les principaux Chefs de l'armée Françoise, pour les emmener avec eux; & les plus modérez concluoient à obliger le Roy les armes à la main de leur payer une solde de trois mois, prétendant que par un Traité fait avec eux par le Roy Louïs XI. la France étoit obligée de leur payer cette solde toutes les fois qu'ils sortoient de leur pays avec leurs banniéres. Le Seigneur de Lornai, un de ceux qui commandoit les Troupes de cette nation depuis long-temps, & qui entendoit leur langue, avertit le Roy de leur dessein; & ce Prince se retira à Trin Ville du Monferrat, pour se mettre en seureté.

On les apaise avec de l'argent.

La sedition continua, & Lornai & le Bailli de Dijon furent en effet arrêtez, non pas par les Suisses nouveaux venus, mais par ceux qui avoient servi dans l'expédition de Naples. Ce fut une nécessité de capituler. Ceux-cy se contentérent d'une paye de quinze jours, & il fallut accorder aux autres la solde de trois mois, quoique le Bailli de Dijon en les enrôlant, ne leur eût promis la paye que pour un mois. Il en coûta cinq cents mille francs au Roy: & on fut heureux qu'ils voulussent bien se contenter de cautions & d'ôtages; parce qu'on n'avoit pas dequoy les payer argent comptant. On sceut que cette sédition ne venoit pas d'eux, mais de ceux des Seigneurs François, qui ne vouloient pas qu'on fit la paix, c'est-à-dire, de la faction du Duc d'Orleans. Le Roy en fut instruit, & jugea à propos de dissimuler.

Dès qu'il fut arrivé a Trin, il envoya au Duc de Milan le Président de Gannai & Comines, pour le prier de le venir trouver, afin de confirmer la paix, & de prendre avec luy des mesures pour la bien entretenir: mais il s'en excusa sur ce qu'il étoit incommodé, sur ce que cette entrevûë pourroit le rendre suspect à ses Alliez, & sur ce qu'il ne croyoit pas le pou-

pouvoir faire en asseurance, après ce qu'il avoit sçû du dessein qu'on avoit eu de l'arrêter à Pavie, lors qu'il y alla saluer Sa Majesté. Cette derniére raison étoit le véritable motif de son refus. Il ne laissa pas d'offrir au Roy de conférer avec luy, s'il le souhaitoit absolument; pourveu que ce fût sur le pont de quelque riviére, où l'on feroit des barrieres de part & d'autre pour la seureté du Roy & pour la sienne. Le Roy ne le voulut pas à cette condition, qui eût semblé mettre trop d'égalité entre luy & le Duc de Milan; & il se mit aussi-tôt en chemin pour son retour, après avoir donné à Comines des instructions pour la République de Venise, où il l'envoya de nouveau en qualité d'Ambassadeur.

1495.

Guicciard. lib.

Ce Prince partit de Trin le quinziéme d'Octtobre: il arriva à Grenoble le vingt-septiéme du même mois, & il y fut malade trois ou quatre jours. Il entra à Lion le septiéme de Novembre, où il s'arrêta quelques mois: il y fut reçû en grande cérémonie; & se regardant comme au terme de son voyage, il s'en fit apporter le journal, qu'André de la Vigne Secrétaire de la Reine avoit fait par son ordre, & dont j'ay tiré la plûpart des dates que j'ay marquées. L'Auteur en le luy présentant le régala de plusieurs rondeaux qu'il avoit faits à sa louange. Le bonheur & la valeur de ce Prince luy en avoient fourni d'abord une belle matiére: mais son armée toute délabrée, la paix de Novare, les mauvaises nouvelles qu'on recevoit tous les jours de Naples en ternissoient beaucoup l'éclat: & l'on peut dire que des conquêtes si mal affermies ne luy donnoient guéres de droit au glorieux titre de Conquérant. Une grande partie luy avoit déja échappé de la maniére que je vais dire, en racontant ce qui s'étoit passé au Royaume de Naples depuis son départ.

Le Roy arrive à Grenoble & vient ensuite à Lyon.

De la Vigne Journal de Charles VIII.

Outre le peu d'ordre, le peu de troupes, le peu d'argent qu'il y avoit laissé, outre sa négligence à s'emparer de certaines Places, & sur tout de certains Ports de mer, qui ne pouvoient manquer d'être des ressources pour Ferdinand d'Arragon, pour lequel quelques-unes de ces Places tinrent toûjours, il s'en falloit beaucoup que l'attachement & l'affection des gens du pays fussent aussi vifs pour la France, qu'ils l'avoient paru d'abord. C'est le génie du peuple de se lasser bien-tôt de ce qu'il a le plus souhaitté: & cette inconstance étoit alors fort ordinaire dans les peuples d'Italie: mais il y avoit en cette occasion beaucoup de la faute de ce Prince, & de ceux qui gouvernoient sous son nom.

Récit de ce qui s'étoit passé au Royaume de Naples depuis son départ.

A la vérité il avoit usé de beaucoup de libéralité envers la Noblesse, mais avec peu de discernement. Ceux de la faction Angevine, que les Princes de la Maison d'Arragon avoient dépouillez de leurs biens, eurent beaucoup de peine à en obtenir la restitution: les plus grands services n'étoient pas les mieux récompensez; & ce n'étoit qu'en faisant des présens aux Ministres & aux Officiers, qu'on pouvoit parvenir à en recevoir du Prince.

A quelques justes sujets de mécontentement tels que ceux-là, se joignit

la

1495. la jalousie des nations. Les Napolitains auroient voulu que tous les bienfaits n'eussent été que pour eux. Ils ne voyoient qu'avec chagrin les récompenses que le Roy donnoit aux Seigneurs François; & l'alienation de divers biens du Domaine faite en faveur de ceux-cy, causa bien des murmures. C'est l'embarras ordinaire des Princes qui entrent en possession d'un Royaume étranger, de ne pouvoir faire du bien à ceux qui ont contribué à leurs conquêtes, sans choquer ceux dont la conservation en dépend, & de ne pouvoir reconnoître le zéle de leurs anciens sujets, sans chagriner les nouveaux.

Mais ce qui produisit les plus mauvais effets, furent les maniéres hautes & méprisantes des François à l'égard des Italiens qu'ils regardoient comme des lâches; & ce mépris étoit bien fondé: car il est certain que les troupes Italiennes ne valoient rien alors pour la plûpart; mais il ne leur étoit pas moins sensible. Il faut ajoûter à cela le peu de discipline qu'on faisoit observer aux soldats François qui maltraitoient leurs hôtes dans Naples même, & faisoient de grands desordres dans tous les endroits du Royaume où ils se rencontroient.

La hayne que l'on y conçut contre eux, fit beaucoup diminuer celle dont les peuples étoient animez contre la Maison d'Arragon. On commença à dire que Ferdinand ne la méritoit pas, & qu'on luy faisoit porter injustement la peine des vices de ses Prédécesseurs. On rappella l'idée des bonnes qualitez de ce jeune Prince: on se ressouvint du discours tendre qu'il avoit fait à ses sujets avant que de sortir de Naples, & la compassion de sa mauvaise fortune qu'il n'avoit pû exciter alors, se réveilla dans tous les cœurs. Ses Partisans secrets tirérent tout l'avantage qu'ils devoient de ces heureuses dispositions; & comme les secours des Liguez étoient à portée, ils les pressérent de venir.

J'ay dit que Ferdinand d'Arragon en quittant le Royaume de Naples, s'étoit retiré à l'Isle d'Ischia peu éloignée du Continent, n'ayant plus d'espérance que dans la ligue qui se formoit en sa faveur. Le Roy avoit eu dessein de l'en aller chasser: mais il en fut empêché par la trahison du Duc de Milan, qui retint dans le port de Génes les galéres dont on vouloit se servir pour cette expédition. Dès que Ferdinand sceut que le Roy pensoit à retourner en France, il passa d'Ischia en Sicile, où le Roy d'Espagne avoit envoyé quelques Vaisseaux & des troupes, sous prétexte que la guerre étant fort allumée dans le Royaume de Naples, il devoit pourvoir à la seureté de ses Etats. Le Général de ces troupes Espagnoles étoit Gonsalve Hernandés de Cordouë, grand homme de guerre, qui s'étoit fort signalé contre les Maures de Grenade, & à qui les Espagnols donnérent le surnom de Grand Capitaine, tant pour marquer l'autorité absoluë que le Roy son maître luy donnoit sur les Troupes, que le talent extraordinrire qu'il avoit pour la guerre: & il est souvent désigné dans les Histoires par ce titre glorieux.

Guicciardino lib. 2.

Le Roy étoit à peine sorti du Royaume de Naples, que Ferdinand & Gonsalve vinrent faire descente à Reggio vis-à-vis de Messine. La Ville leur fut ouverte, & le Château obligé de se rendre après trois jours d'attaque,

Ferdinand d'Arragon vient à Reggio & reprend quelques Villes de Calabre.

taque. Ils s'emparérent encore de Séminara & de Sainte Agathe, autres Villes de Calabre. Leur Armée étoit de cinq mille hommes de pied & de huit cens chevaux, auxquels ſe joignirent quelques Troupes du canton qu'ils venoient de reconquérir.

1495. Guicciard. Paul Jove, &c.

Aubigny qui y commandoit pour le Roy, marche contre lui & le bat.

Aubigni qui commandoit en Calabre, ſe mit auſſi-tôt en campagne pour arrêter ces progrès des ennemis; & s'étant fait joindre par Perſi, & par tout ce qu'il put raſſembler de troupes Françoiſes, ou Italiennes de ſon parti, il marcha vers Séminara. Ferdinand & Gonſalve s'y étoient campez; & dès qu'ils ſceurent qu'Aubigni approchoit, ils ſortirent des montagnes où Séminara eſt ſituée, marchérent au-devant de luy, & l'attendirent dans la plaine, ſur le bord d'une petite riviére, pour le combattre au paſſage.

Aubigni, malgre l'avantage de leur poſte, réſolut de les attaquer. Il partagea la Gendarmerie Françoiſe en deux, & la mit ſur les aîles de ſa petite armée, plaça les Suiſſes dans le centre, & fit un corps de réſerve du reſte de ſon Infanterie. Il ſe mit à la tête de la Gendarmerie de la droite, & donna la gauche à Perſi. Tous deux marchérent en même temps aux Eſpagnols au travers de la riviére, & chargérent ſi vivement la Cavalerie ennemie commandée par Hugue de Cardonne, qu'ils la rompirent au premier choc, la mirent en déroute, & paſſérent enſuite ſur le ventre à l'Infanterie. Ferdinand ayant eu ſon cheval tué ſous luy, auroit été pris, ſans la générosité d'un Gentilhomme de Capouë, nommé Jean d'Altavilla frere du Duc de Termini, qui avoit été autrefois parmi ſes Pages, & qui le voyant tombé ſous ſon cheval, le releva, luy donna le ſien pour s'échapper, & perdit luy-même la vie en la ſauvant à ſon maître.

Ferdinand ſe réfugia d'abord à Palma, & de là repaſſa à Meſſine, & Gonſalve gagna Reggio. Aubigni qui étoit actuellement malade, ne voulut point qu'on s'engageât dans les montagnes pour aller inſulter Séminara, où les plus conſidérables de l'armée ennemie s'étoient retirez. Mais dès le lendemain cette Place, auſſi-bien que Sainte Agathe & les autres qui s'étoient renduës aux Eſpagnols, ſe ſoumirent à luy, excepté Reggio.

Ferdinand revient avec une puiſſante Flotte en aparence, mais qui, faute de monde, ne put rien entreprendre en ſa faveur. Corio.

C'étoit-là un fâcheux commencement pour Ferdinand: mais il ne perdit point courage, étant bien aſſûré de l'affection des peuples: & pour ne la pas laiſſer rallentir, & empêcher autant qu'il ſeroit poſſible le mauvais effet du malheur qui venoit de luy arriver, il parut quelques jours après avec une nombreuſe flotte devant Salerne & Amalfi. Elle étoit de près de cent voiles, compoſée des galéres qu'il avoit amenées de Naples à Iſchia, de celles ſur leſquelles Alphonſe ſon pére s'étoit ſauvé, & de quelques vaiſſeaux Eſpagnols qu'il avoit ramaſſez en divers Ports de Sicile: mais à peine y avoit-il deſſus aſſez de gens pour faire la manœuvre, & il n'avoit pas cent hommes à mettre à terre.

Si-tôt qu'elle parut, il vit élever ſes banniéres ſur les Tours de ces deux Villes & ſur toute la côte, ce qui le réjouït fort: mais faute de monde, il ne deſcendit point à terre. Il alla de-là ſe préſenter devant Naples non ſeulement pour paroître inſulter aux François; mais

1495. encore dans l'espérance qu'à la vûë de sa flotte, il se feroit quelque mouvement dans la Ville.

Le peuple en effet commença à s'émouvoir, mais le Comte de Montpensier ayant promptement distribué des troupes dans les postes les plus importans, tout fut appaisé. Quelques-uns luy conseillérent d'en mettre sur les vaisseaux qui étoient dans le Port, & d'aller attaquer ceux de Ferdinand, où il étoit impossible qu'il en eût beaucoup. Il ne le jugea pas à propos, n'étant pas certain du petit nombre des ennemis. Ferdinand voyant que sa présence ne produisoit rien, s'éloigna pour retourner à Ischia.

Il ne laisse pas de tenter une descente, qui luy réussit.

Mais ceux qui étoient de son intelligence dans Naples, ne doutant pas que le Comte de Montpensier ne recherchât les auteurs du tumulte qui avoit commencé dans cette occasion, & ne se croyant plus en sûreté, résolurent de tout hazarder plutôt que de se laisser surprendre. Ils envoyérent secrétement une barque légére après Ferdinand, le priérent de revenir le lendemain, de mettre seulement à terre ce qu'il pourroit de monde à l'embouchure de la petite riviére de Sébéto, qui se jette dans la mer à un mille de Naples, pour engager une partie des soldats François à sortir de la Ville, & luy promirent que de leur côté ils feroient leur devoir.

Il est reçu dans la Ville à l'aide d'une intelligence qu'il y avoit.

Ferdinand n'y manqua pas, & la chose luy réussit à souhait. Car le Comte de Montpensier s'étant contenté de laisser les Châteaux bien garnis, & ayant fort imprudemment fait sortir tout ce qu'il avoit de troupes dans la Ville, pour aller avec elles s'opposer à la descente, le peuple se souleva tout à coup au son du toccin, & s'empara de toutes les portes, & de toutes les avenuës des ruës du côté des Châteaux, criant par tout, *Vive Ferdinand.*

Le Comte de Montpensier surpris d'un si subit soulévement, ne pensa plus à empêcher la descente; & comme d'ailleurs les portes de la Ville étoient occupées par les séditieux, il fut obligé de prendre un grand détour pour rentrer dans le Château neuf. Ferdinand ayant la descente & le chemin libres jusqu'à Naples, & les habitans venant au devant de luy avec de grandes marques de joye, suivit sa fortune, mit pied à terre, & se laissa conduire à Naples, où il entra comme en triomphe. Tout retentissoit des acclamations du peuple: les Dames aux fenêtres luy jettoient des fleurs, versoient sur sa tête des eaux de senteur, d'autres alloient luy présenter de beaux mouchoirs pour essuyer sa sueur, on ne vit jamais de plus sensibles marques de tendresse, au lieu de l'exécration où le nom d'Arragon étoit trois mois auparavant. Cecy arriva le septiéme de Juillet, c'est-à-dire, le lendemain de la bataille de Fornoue, & le jour même que la flotte Françoise que Miolans commandoit, fut défaite auprès de Rapallo par celle de Génes.

Guicciardino lib. 2.

Il resserre les François dans les Châteaux où ils manquoient de vivres & de fourages.

Mais quelque plaisir que Ferdinand prît aux témoignages d'affection que luy donnoient les Napolitains, ce n'étoit pas de quoy il étoit alors principalement question. Il s'agissoit de resserrer les François dans les Châteaux, & d'empêcher qu'ils n'en sortissent pour forcer & saccager

cager la Ville. Le Marquis de Pescaire, qui n'avoit jamais abandonné son ancien maître, donna les ordres pour retrancher les avenuës des ruës qui aboutissoient à la place du Château neuf. Il le fit si promptement & si bien, que les François firent en vain tous leurs efforts, pour s'ouvrir un passage dans la Ville. Ils furent repoussez avec perte, & réduits à se renfermer dans les Châteaux, où ils n'avoient que très-peu de vivres par l'imprudence du Roy, qui y en ayant trouvé une prodigieuse quantité, en fit largesse aux soldats, & n'eut point de soin d'en faire remettre d'autres.

1495.

Paul Jove.

Il y avoit encore moins de fourages; ce qui obligea le Comte de Montpensier d'abandonner près de deux mille chevaux qu'il laissa dehors; & ne pouvant dans la suite nourrir le peu qu'il en retint, on les laissoit échapper exprès l'un après l'autre dans la place du Château, afin de tuer à coups de canon les Napolitains qui couroient après pour les prendre.

Et éprouvé une révolution aussi subite à son avantage, qu'elle l'avoit été à l'avantage du Roy.

Comme la prise de Naples avoit fait soumettre au Roy de France la plus grande partie du Royaume; de même la seule perte de cette Capitale hâta fort la révolution en faveur de Ferdinand. Capoue, Averse, la Forteresse de Mondragon, & plusieurs autres Places moins considérables arborérent les étendarts d'Arragon. Ceux de Gayéte se révoltérent aussi: mais la garnison les ayant mis en déroute, saccagea la Ville, & en demeura la maîtresse.

La Flote Vénitiénne débarque quantité de troupes dans la Pouille.

Guicciardino.

Paul Jove, Bembo, &c.

Cependant la flotte Vénitienne composée de plus de trente voiles, partie navires, partie galéres, chargez de quantité de troupes de débarquement parut sur les côtes de la Pouille, commandée par le Général Grimani, qui ayant mis à terre les Stradiots & beaucoup d'Infanterie, attaqua Monopoli. Les François se défendirent bien: Pierre Bembo Capitaine de Galére & Louïs Tinto, tous deux Gentils-hommes de distinction y furent tuez du côté des Vénitiens: mais la Ville ayant été forcée, le Château fut aussi-tôt rendu par la lâcheté du Commandant François. Pulignano autre Place voisine sur la mer fut aussi remise par capitulation entre les mains des Vénitiens. Otrante, Brindes, & quelques autres Villes de ce canton tenoient déja le parti de Ferdinand; & le Seigneur de Lespare qui commandoit de ce côté-là, & avoit très-peu de troupes, étoit fort embarassé à s'y maintenir: mais le Comte de Montpensier l'étoit encore plus que luy à Naples.

Comines.

Ferdinand le serroit tous les jours de plus en plus par mer & par terre. Il avoit compté sur le secours de Prosper & de Fabrice Colonne qui étoient par les bienfaits du Roy, comme je l'ai déja remarqué, maîtres de plus de trente tant Villes que Forteresses: mais le désir de s'en conserver la possession, fut ce qui leur fit abandonner lâchement son parti; & Ferdinand ayant fait courir le bruit que le Roy avoit été tué à la bataille de Fornouë, sur de fausses lettres écrites par le Duc de Milan, ils se servirent de ce prétexte pour couvrir leur lâcheté, & se déclarérent contre les François.

Le Roy y envoye une de douze Vaisseaux qui n'ose en aprocher.

Le Roy sur la nouvelle de la révolte de Naples avoit fait partir en dili-

1495. diligence Perron de Baschi, pour hâter le départ d'une flotte de douze vaisseaux qu'on préparoit à Nice, sur laquelle on mit deux mille hommes, partie Suisses, partie Gascons: & on y avoit joint un grand convoi de vivres. On en donna le commandement à d'Arban brave Capitaine, mais qui n'entendoit pas la marine. Il la conduisit jusqu'à l'Isle Ponce, à la hauteur de Gayéte; d'où l'ayant apperçu celle de Ferdinand composée de trente-deux vaisseaux, il retourna sur ses pas. La flotte ennemie le poursuivit jusqu'à l'Isle d'Elbe; & il eut beaucoup de peine à gagner le Port de Livourne, après avoir perdu un de ses vaisseaux. La frayeur étoit si grande dans ses troupes lorsqu'elles arrivérent dans le Port, qu'il ne put les y retenir, & la plûpart se sauvérent par terre à Pise.

Un des Articles du Traité de Novare obligeoit le Duc de Milan à envoyer deux navires au secours du Château de Naples: mais dès que le Roy fut parti, il se moqua de ceux qui le sommérent de sa parole. Un de ses prétextes pour le refuser, fut que le Pape le luy avoit défendu sous peine d'excommunication; mais il ne fit pas de scrupule d'en envoyer, pour se joindre à la flotte des Vénitiens contre le Roy. De sorte que le Comte de Montpensier réduit à l'extrémité, fut obligé de capituler; & s'engagea à remettre les Châteaux, s'il n'étoit secouru dans trente jours. Il donna pour ôtages de sa parole Yves d'Alégre, Roccaberti Catalan, la Chapelle, & Genlis.

Pour surcroît de malheur, Aubigni sur qui on pouvoit le plus compter pour le secours, étoit malade. Il rassembla néanmoins quelques troupes, & chargea Persi de les conduire à Naples, & de faire tous ses efforts pour secourir le Comte de Montpensier. Ferdinand averti que ce Seigneur étoit en campagne avec le Prince de Bisignane, envoya au-devant de luy Thomas Caraffe Comte de Matalone avec des troupes beaucoup plus nombreuses que celles des François; mais qui n'en avoient ni l'expérience, ni la valeur.

Les troupes de Ferdinand sont battuës par les François.

Paul Jove. Guicciardino. Corio.

La rencontre se fit auprès d'Eboli. Les Italiens furent rompus dès la première charge, & fuirent de toutes parts, les uns à Eboli, les autres à Nole, les autres à Naples. Cette défaite consterna tellement Ferdinand, qu'il fut sur le point de quitter une seconde fois la partie: mais les Napolitains, qui craignoient autant pour eux-mêmes que pour luy, si les François rentroient dans Naples, l'encouragérent, en l'assûrant qu'ils étoient prêts à perir tous pour son service. Prosper Colonne, qui l'étoit venu trouver à Naples, ne contribua pas peu à le rassûrer par sa présence. On acheva promptement une grande tranchée qu'on avoit commencée, pour couper la communication des Châteaux avec la campagne. On la borda de quantité d'artillerie, & Ferdinand à l'arrivée des François y parut avec ses troupes, faisant très-bonne contenance. Persi n'osa tenter de forcer ce retranchement; & après avoir demeuré là quelque temps, & essuyé plusieurs décharges d'artillerie qui luy tuérent bien du monde, il fut obligé de se retirer du côté de Nole.

Ceux-ci néanmoins ne peuvent secourir les Châteaux de Naples.

Le

Le Comte de Montpensier voyant tout desespéré par cette retraite, fit embarquer deux mille cinq hommes de la garnison sur quelques vaisseaux, & s'en alla avec eux à Salerne accompagné du Senéchal de Beaucaire & du Prince de Salerne, qui étoit bien résolu de ne jamais se mettre entre les mains des Arragonois, quelque assûrance qu'ils luy pussent donner. Il ne demeura que trois cens hommes dans le Château-neuf: ce qui restoit de vivres n'eût pas été suffisant pour un plus grand nombre, & c'étoit assez pour le défendre.

1495.

Ce qui les oblige de se rendre.

Comines Guicciard. Paul Jove.

Ferdinand fit dire au Comte de Montpensier qu'il étoit très-surpris de sa fuite; qu'ayant capitulé pour se rendre au temps dont on étoit convenu, au cas que le secours manquât, il devoit exécuter en personne la capitulation; & il en pensa coûter la tête à Yves d'Alégre & aux autres ôtages. Mais la prise du Château-neuf, qui ne tint plus que vingt jours, appaisa sa colére. Il luy fut rendu le sixiéme d'Octobre, environ huit mois après l'entrée du Roy à Naples. La garnison du Château de l'Oeuf se défendit encore quelque temps, & se rendit aussi.

Comines l. 8. chap. 8.

Durant le Siége de ces Châteaux, Comines étoit à Venise, où j'ai dit que le Roy l'avoit renvoyé, avant que de sortir d'Italie. Il demanda au Doge trois choses: la premiére, étoit la restitution de Monopoli que les Vénitiens avoient pris dans la Pouille; la seconde, de rappeller le Marquis de Mantouë, & les troupes qu'ils avoient au Royaume de Naples; la troisiéme, de déclarer que Ferdinand n'étoit point de la ligue, & qu'elle étoit seulement entre la République, le Pape, le Roy des Romains & le Duc de Milan, qui seuls étoient nommez dans le Traité.

chap. 11.

Ils rejettérent toutes ces propositions, en ajoûtant seulement qu'ils ne prétendoient point faire la guerre au Roy; que tout ce qu'ils avoient fait jusqu'à présent n'étoit que pour la défense du Duc de Milan qu'on vouloit opprimer. Ils luy firent d'autres propositions chimériques, qui étoient que Ferdinand fit hommage au Roy du Royaume de Naples, pourvû que le Pape y consentît; qu'outre l'hommage il payât à la France cinquante mille ducats de tribut, & une somme d'argent, qu'eux-mêmes luy prêteroient, à condition qu'ils demeurassent maîtres d'Otrante, de Brindes, de Trani, & de quelques autres Places dans la Pouille, qui leur seroient engagées jusqu'au payement de la somme prêtée: que Ferdinand laisseroit aux François Tarente, à condition que le Roy, ainsi qu'il l'avoit proposé, feroit la guerre aux Turcs; que le Roy des Romains le seconderoit, en les attaquant de son côté, & qu'ils s'engageoient à fournir cent galéres & cinq mille chevaux pour cette guerre à leurs dépens.

Le Roy abandonne presque entiérement cette Expedition, quoique ses troupes se soutinssent encore contre celles de Ferdinand.

Comines qui vit bien que ce n'étoit-là que des paroles, ne s'arrêta pas long-temps à Venise. Il retourna par Milan, où le Duc luy fit beaucoup d'honnêtetez & de belles promesses qu'il ne tint point. Il trouva le Roy à Lion, qui reçut vers ce temps-là la fâcheuse nouvelle de la mort du Dauphin nommé Charles

 Or-

1495. Comines l. 8. ch. 13.

Orland âgé de trois ans. Le Roy abandonnoit presque entiérement les affaires de Naples; & Comines donne assez à entendre qu'il y avoit alors dans le Conseil des gens, qui avoient intelligence avec le Pape : ce soupçon pourroit tomber sur le Cardinal Briçonnet, qui étoit alors comme l'unique Ministre d'Etat. Cependant comme Ferdinand n'étoit pas encore assez fort, le Comte de Montpensier, Aubigni, Persi, & les autres Généraux de France, quoique destituez de secours d'hommes & d'argent, se soutenoient dans les diverses Provinces du Royaume. Il se donnoit de petits combats, où les François avoient oodinairement l'avantage. On prenoit & on perdoit de part & d'autre de petites Places, avec cette différence que les François s'affoiblissoient toûjours de plus en plus, sans pouvoir réparer leurs forces, & qu'au contraire Ferdinand affermissoit sa domination, & avoit dans ses Alliez des ressources qui ne pouvoient guéres luy manquer.

Vûës particulieres des alliez de ce dernier Prince.

Son rétablissement toutefois auroit encore été beaucoup plus prompt & plus sûr, si ces mêmes Alliez n'avoient pas eu en vûë leurs intérêts propres, en procurant les siens. Les Vénitiens non contens de s'être déja emparez de plusieurs Places de la Pouille, qu'ils étoient bien résolus de ne pas rendre à Ferdinand, avoient dessein de se rendre maîtres de Pise, en faisant semblant de la secourir, pour l'empêcher de retomber sous la domination des Florentins. Le Duc de Milan se proposoit le même but, & les Pisans étoient disposez, s'ils ne pouvoient pas se maintenir dans la liberté où le Roy les avoit rétablis, à choisir toute autre domination, plutôt que de subir de nouveau le joug des Florentins.

Guicciard. l. 3.

Ceux-cy de leur côté étoient fort embarassez. Les François étoient dans presque toutes leurs Places. Le Roy leur avoit promis de les leur rendre après sa conquête de Naples. Il ne le fit pas quand il repassa par la Toscanne; & même depuis il s'étoit fait de grandes hostilitez entre eux & d'Entragues qui commandoit à Pise: mais le Roy s'étoit engagé de nouveau à quitter ces Places par un autre Traité fait à Turin avec leurs Ambassadeurs. Cette espérance les retenoit toûjours dans son parti, & d'ailleurs les exposoit aux insultes de la ligue, & fournissoit en particulier aux Vénitiens & au Duc de Milan un prétexte d'exécuter leurs mauvais desseins contre eux. Ils obtinrent enfin du Roy, qu'il envoyât un ordre à d'Entragues de sortir des Terres de Florence, & de leur remettre entre les mains Pise & les autres postes appartenans à leur République.

Guicciard. l. 2. Paul Jove.

Ce fut une grande joye pour les Florentins, qui nonobstant les promesses qu'ils avoient faites au Roy de pardonner aux Pisans, prétendoient bien trouver avec le temps des sujets & des moyens de les châtier de leur révolte. De plus, ils se flattoient que par le départ des troupes Françoises, ils alloient être en liberté de prendre dans les conjonctures présentes le parti qui leur conviendroit le mieux.

D'Entragues élude les ordres de la Cour pour la restitution des places prises sur les Florentins.

Mais ils furent bien surpris quand ils virent d'Entragues éluder les ordres de la Cour, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre. Ils en écrivirent au Roy, qui envoya inutilement des commandemens réïterez. Ils ne sçavoient que penser de tout cela : ils sçavoient que les Pisans faisoient tous leurs efforts auprès d'Entragues pour l'engager à ne les point abandonner,

donner, & qu'ils luy promettoient beaucoup d'argent pour le retenir: mais eux-mêmes luy offroient de plus grosses sommes. Quelques-uns crurent qu'il étoit retenu à Pise par la passion qu'il avoit pour une jeune Demoiselle fille d'un des principaux habitans, nommé Lucio-Lanta; d'autres qu'il avoit du Roy des contre-ordres secrets: mais ils ne pouvoient pourtant accorder cela même avec la conduite de ce Prince, qui venoit de leur faire rendre Livourne en exécution du Traité de Turin. Ce qu'on peut penser de plus vray-semblable, c'est que le Comte de Ligny qui étoit toûjours favori du Prince, ennemi du Cardinal Briçonnet, & protecteur des Pisans, exhortoit d'Entragues à demeurer, luy promettant, quoiqu'il arrivât, de le tirer d'intrigue: & comme celuy-cy étoit redevable de son Gouvernement à ce Seigneur, il n'agissoit que suivant ses intentions.

1495.

Guicciardino lib. 3. Paul Jove, &c.

L'affaire enfin se termina au commencement de Janvier; mais d'une maniére qui jetta les Florentins dans la derniére consternation. D'Entragues livra aux Pisans la citadelle de Pise pour vingt mille écus d'or; somme qui leur fut fournie en grande partie par les Vénitiens, les Luquois, les Génois & le Duc de Milan. Il vendit aux Luquois pour six mille écus d'or Pétra-Santa; & en même-temps le Commandant de Séréſano & celuy de Séréſanello, qui étoit un Gentilhomme domestique du Comte de Ligni, trafiquérent aussi de leurs Places avec les Génois: ainsi la République de Florence vit tout-à-coup enlever la meilleure partie de ses Etats, & tous ses ennemis partager ses dépouilles, sans qu'il luy fût possible d'y faire aucun obstacle. Les Pisans commencérent par raser leur citadelle, dont les Florentins s'étoient servis depuis tant d'années pour les tenir en servitude, & envoyérent au Pape, aux Vénitiens, au Duc de Milan, & aux autres Etats d'Italie, pour être soutenus contre les Florentins; ce qui donna lieu dans la suite à bien des intrigues, qui ne sont pas de mon sujet.

1496.

Comment cette affaire fut terminée.

Guicciard. Comines.

Cette indigne conduite d'Entragues qui priva le Roy du secours qu'il espéroit des Florentins pour le Royaume de Naples, (car par le Traité de Turin ils devoient luy en fournir un considérable) fut punie de l'exil: on en rendit le Comte de Ligni responsable, & il fut disgracié: mais l'exil de l'un, & la disgrace de l'autre ne durérent pas long-temps. Le Roy ne put se passer de son favori: il luy pardonna presque aussi-tôt qu'il l'eût châtié, & une des premiéres graces qu'il luy accorda, fut le retour d'Entragues. C'est ainsi que comme à la Cour les plus petites fautes sont quelquefois punies avec autant de sévérité que les plus griéves; de même les plus dignes d'un sévére châtiment se pardonnent aussi aisément, que les plus legéres.

D'Entragues & le Comte de Ligny en sont punis par une disgrace qui ne dure que peu de temps.

En quelque mauvais état que fussent les affaires de France au Royaume de Naples, la trop grande puissance des Vénitiens, & les artifices du Duc de Milan redoutables à tant de petits Etats qui composent l'Italie, les tenoient tous en suspens sur le parti qu'ils devoient prendre. La jalousie se mit entre les partisans de Ferdinand, & le grand crédit de Prosper & de Fabrice Colonne, depuis qu'ils s'étoient declarez pour luy, fit ombrage à la Maison des Ursins de tout temps ennemie des Colonne.

Etat des affaires d'Italie.

Guicciardino lib. 3. Bembo l. 3.

Virgi-

1496. Virgile des Ursins un des plus puissans Seigneurs de cette famille, qui avoit dans cette guerre été fort contraire à la France, ne put dissimuler son ressentiment. Gemel Gentilhomme François, un de ceux que le Roy avoit envoyez à d'Entragues, pour luy ordonner d'évacuer les Places des Florentins, en étoit informé, l'ayant souvent entretenu à Pise où il s'étoit retiré. Il ne desespéra pas de l'engager à se déclarer pour le parti du Roy: & s'étant fait seconder par Camillo Vitelli qui étoit au service de France, il en vint à bout à force de promesses, jusques-là que ce Seigneur, pour marquer au Roy son attachement, luy envoya son fils Charles en ôtage. Il avoit assemblé trois cens hommes d'armes & trois mille fantassins à dessein de rétablir Pierre de Médicis à Florence: mais y ayant trouvé trop d'opposition, ces troupes luy étoient devenuës inutiles, & même à charge, faute d'avoir dequoy les soudoyer. Gemel luy donna dequoy fournir à la dépense, & assez pour augmenter sa petite armée de deux cens hommes d'armes & de cinq cens de cavalerie legére. Il entra avec ces troupes dans le Royaume de Naples, prit quelques petites Places, rassûra celles qui tenoient encore pour les François, & se joignit à Robert de Lenoncourt Bailli de Vitry, & aux autres Généraux François, à qui il étoit arrivé depuis peu par mer un petit renfort de France.

Belcarius l. 7. Guicciard. l. 3.

Ces secours auroient fait plus de plaisir au Comte de Montpensier, s'il avoit eu de l'argent pour les entretenir. Par bonheur Ferdinand n'en avoit guéres plus que luy, & tous deux pour s'en fournir, pensoient au même moyen.

Les troupes des deux partis se font la guerre aux dépens des Marchands du pays.

Tous les ans au commencement du Printemps, il s'assembloit un prodigieux nombre de bestiaux dans cette partie de la Pouille, qu'on appelle la Capitanate, à peu de distance du Mont Saint Ange, dit autrefois le Mont Gargan. Le tribut que les Rois de Naples en tiroient dans l'espace d'un mois, étoit de plus de quatre-vingt mille écus d'or. On étoit convenu entre les François & les Arragonnois de ne point empêcher ce commerce: & comme les uns & les autres avoient des Places dans ce canton, ils avoient aussi arrêté entre eux, que le parti qui y seroit le plus fort dans cette Saison, auroit le tribut. C'étoit-là un coup d'importance dans la disette où les deux Chefs se trouvoient.

Chacun y conduisit ses troupes. Ferdinand distribua les siennes dans Foggia, Lucéria, & Troïa, & le Comte de Montpensier mit celles qu'il avoit amenées dans les autres Villes, Bourgs & Villages des environs, qui obéïssoient à la France. Le nombre étoit à peu près égal de part & d'autre, & il n'y avoit qu'une voye de décider à qui appartiendroit le tribut, qui étoit celle du combat. Le Comte de Montpensier ne demandoit pas mieux: mais Ferdinand ne vouloit pas le hazarder. Comme il voyoit d'ailleurs peu d'apparence à faire venir cet argent dans ses coffres, il résolut de profiter au moins des bestiaux: & ayant envoyé toute sa cavalerie legére, il en fit enlever bien soixante mille.

Les

1496.

Les François sortirent aussi-tôt de leurs quartiers. Savelli Seigneur Italien du parti François, qui étoit un des plus avancez, chargea les ennemis; mais il fut repoussé avec perte de trente cavaliers. Le Comte de Montpensier s'avança vers Foggia, où l'on amenoit les bestiaux, & en reprit beaucoup, après avoir taillé en piéces huit cens Allemans. Il demeura en bataille deux jours devant Foggia, sans que les ennemis osassent en sortir pour le combattre; & le fourage luy manquant, il fut obligé de retourner dans les quartiers d'où il étoit venu. Il fut chargé à son tour dans sa retraite, & obligé d'abandonner une partie de son butin. Ainsi cette guerre se fit aux dépens des Marchands, sans que les deux partis en tirassent presque aucun avantage.

Prudence de Ferdinand en évitant le combat avec les François.

Ferdinand en évitant le combat, agissoit en Prince sage & politique. Il prévoyoit bien qu'en temporisant, il faudroit que les François succombassent, à moins qu'ils ne reçussent de grands secours; ce qui leur seroit très-difficile tandis que la Ligue subsisteroit. Cette conduite déconcertoit le Comte de Montpensier; car il ne recevoit point d'argent de France, & ne pouvoit se soutenir que par le gain d'une bataille, qui pût le mettre en état de faire subsister ses troupes aux dépens des ennemis, & ranimer le courage des Italiens du parti François, fort découragez depuis que le Roy sembloit les avoir presque entiérement oubliez.

Le Comte de Montpensier envoye au Roy pour l'engager à ne pas abandonner son entreprise.

Il crut dans cette fâcheuse situation ne pouvoir rien faire de mieux, que d'envoyer en France Etienne de Vesc, qui avoit été un des principaux auteurs de l'expédition de Naples, & en qui le Roy avoit toûjours eu une extrême confiance. Il se chargea volontiers de cette commission, qui l'éloignoit du péril où il laissoit les autres: & s'étant embarqué à Gaïéte, il arriva à Lion, où le Roy étoit toûjours.

Belcarius l. 7. Guicciard. l. 3.

Il luy fit des remontrances si vives, luy représenta si fortement tous les divers motifs d'honneur & d'intérêt les plus capables de l'engager à ne pas laisser périr tant de braves gens qui se sacrifioient pour luy, luy fit concevoir tant d'espérance de rétablir ses affaires au Royaume de Naples, pourvû qu'il ne les négligeât pas, comme il avoit fait jusqu'alors, qu'il le ranima, & l'engagea à faire un nouvel effort.

Ce que disoit Etienne de Vesc étoit fortement appuyé par le Comte de Montorio, que les Seigneurs Napolitains du parti François avoient aussi envoyé à la Cour de France, par le Cardinal de la Rovére, & par Trivulce toûjours ennemi irréconciliable du Duc de Milan. Ce qui ébranloit davantage le Roy, étoit que divers Princes d'Italie luy faisoient les mêmes instances. Le Duc de Ferrare luy offroit cinq cens hommes d'armes & deux mille fantassins, quoiqu'il fût beau-pére du Duc de Milan: mais nonobstant cette alliance, il le craignoit, & n'appréhendoit pas moins les Vénitiens, qui luy avoient déja enlevé le Polésin. Le Marquis de Mantouë, bien que Généralissime de l'armée Vénitienne, étoit entré dans les vûës du Duc de Ferrare, dont il avoit aussi épousé une fille. Il étoit mé-

Comines. l. 8. ch. 15.

1496. mécontent des Vénitiens, qui en avoient mal usé à son égard en quelques rencontres, & se défioit beaucoup d'eux. Jean Bentivoglio Gouverneur, ou plutôt Seigneur de Boulogne, promettoit tout ce qu'il pourroit fournir de troupes ; & il en avoit un assez bon nombre à sa disposition. Les Florentins qui étoient investis de toutes parts, & dépouillez par les Vénitiens, par les Luquois, & par les Génois, s'engageoient à entretenir à leurs frais huit cens hommes d'armes, & cinq mille hommes de pied, pourvû que le Roy les assûrât de les remettre en possession de Pise. Les Ursins & le Seigneur de la Rovére frere du Cardinal qui étoient déclarez pour le Roy, l'assuroient qu'ils auroient à son service au moins mille hommes d'armes. Les Suisses, excepté le Canton de Berne qui avoit promis au Duc de Milan de ne point servir contre luy, étoient prêts à fournir pour de l'argent autant d'hommes qu'on en voudroit. On étoit assûré de la Savoye & du Marquis de Salusses. Enfin le Roy avoit des troupes assez nombreuses : & ce qui étoit merveilleux, c'est qu'à la Cour on voyoit parmi les Seigneurs autant d'ardeur pour continuer cette guerre, qu'on en témoignoit d'éloignement quelques mois auparavant.

Guicciard. l. 3.

Il réussit, & le Roy prend la résolution de la soutenir.

Il fut donc résolu de la soutenir, & la résolution étant devenuë publique, tout le monde y applaudit. Le Roy envoya ses ordres dans les Ports de France, pour faire passer trente vaisseaux à Marseille, ausquels on devoit joindre vingt ou trente galéres qui seroient précédées de quelques autres vaisseaux, pour porter un renfort & de l'argent au Royaume de Naples.

Trivulce eut commandement du Roy de se préparer à partir pour Ast avec huit cens hommes d'armes, deux mille Suisses, & autant de soldats Gascons ; & en attendant que le Duc d'Orleans suivît avec un plus grand nombre de troupes, le Roy alla en poste à Saint Denys & à Saint Martin de Tours, pour demander à Dieu un heureux succès de son voyage. Quelques-uns ne laissérent pas de dire que ce pélerinage de dévotion n'étoit qu'un prétexte, pour aller voir une Demoiselle de la Maison de la Reine, qu'il aimoit : la malignité d'une part, & la passion de l'autre rendent tout vray-semblable, & il faut se contenter de rapporter ces sortes de faits sans décider sur leur vérité.

Guicciard. l. 3. Belcarius l. 7.

Effet que cette nouvelle produisit en Italie.

La nouvelle de ces nouveaux préparatifs fit grand bruit en *Italie*, & causa d'étranges frayeurs au Duc de Milan, auprès de qui le Roy tenoit, en qualité d'Ambassadeur, Renaud d'Oreille Gentilhomme d'Auvergne ; parce que bien que ce Duc eût déja violé le Traité de Novare en bien des chefs, toutefois il promettoit toûjours de l'observer dans la suite ; & tout persuadé qu'on étoit de ses trahisons, dont on avoit eu de nouvelles preuves par des Lettres interceptées qu'il écrivoit au Roy des Romains & au Roy d'Espagne, on avoit résolu de le ménager jusqu'au bout, dans le dessein cependant, s'il ne changeoit de conduite, d'attaquer le Milanez, & d'y attirer les principales forces de la Ligue.

Belcarius l. 7. Guicciard. l. 3.

Le Duc de Milan ne manqua pas d'informer les Vénitiens de tout ce qui se passoit à Lion. Il leur représenta la nécessité où il seroit de céder à la tempête, s'il n'étoit promptement secouru. Il les pria de luy fournir des troupes, & d'engager le Roy des Romains, non plus à envoyer quelques secours en Italie, comme il avoit fait jusqu'alors; mais à y venir luy-même avec toutes ses forces. 1496.

Les Vénitiens luy promirent d'envoyer incessamment un corps de troupes sous Alexandrie; mais ils eurent peine à appeller le Roy des Romains. Ils avoient quelques Places, dont l'Empire & la Maison d'Autriche leur disputoient la possession, & ils appréhendoient que ce Prince, quand il seroit en Italie avec une armée, ne se servît de l'occasion pour les leur enlever. Cependant le Duc de Milan les pressoit si fort, que de peur qu'il ne se réunit au Roy de France, ils le satisfirent. Ils firent aussi leur possible pour susciter des ennemis aux Florentins, car ils sçavoient bien qu'ils avoient pris de nouvelles liaisons avec la France. Ils sollicitérent Bentivoglio de leur déclarer la guerre, luy faisant espérer que les Siennois se joindroient à luy; & ils luy promirent que s'il vouloit attaquer Pistoie Ville de l'Etat de Florence, & qu'il la prît, ils luy en assûreroient la possession. Il ne manqua pas de leur donner de bonnes espérances; mais il avoit déja engagé sa parole au Roy, & il étoit bien résolu de la tenir.

Malgré cette complaisance & cette application des Vénitiens à procurer la sûreté du Duc de Milan, il étoit en d'étranges inquiétudes. L'armée de France étoit à Lion prête à se mettre en marche. Trivulce avoit déja pris les devants, & étoit à Ast avec huit cens hommes d'armes & six mille hommes de pied. Les bagages du Duc d'Orleans étoient en chemin, & luy sur le point de s'y mettre avec le reste de l'armée. Le Roy ne pouvoit choisir de Chefs plus redoutables au Duc de Milan que ces deux-là, le premier par sa haine, & le second par ses prétentions sur le Milanez. Tous deux luy avoient fait assez connoître dans la derniére campagne le dessein qu'ils avoient de le détrôner, mais il fut bien-tôt délivré de toute crainte par l'inconstance du Duc d'Orleans, & par le peu de fermeté du Roy. *Inquiétudes du Duc de Milan à ce sujet.* Comines. l. 8. ch. 15.

Le Duc d'Orleans, *qui étoit de quelqu'un conseillé, & fuyoit son partement*, ainsi que s'exprime Comines, qui a coûtume de s'exprimer de la sorte, quand il veut indiquer le Cardinal Briçonnet, * pria le Roy de faire encore examiner dans son Conseil, s'il étoit à propos de continuer la guerre en Italie, & supposé qu'on la continuât, s'il convenoit de lui donner le commandement de l'armée. On tint deux Conseils là-dessus, dans lesquels on conclut tout d'une voix qu'après tant d'avances, & vû que les Etats d'Italie avec qui on avoit traité étoient tout prêts d'agir, il n'y avoit plus à balancer, & que le Duc d'Orleans étant aussi intéressé qu'il l'étoit à la conquête du Duché de Milan, personne ne luy devoit être préféré pour le commandement des troupes.

* Peut-être designe-t-il l'Amiral de Graville.

1496. Ce Prince voyant un consentement si unanime, dit que s'il n'étoit question que de son intérêt particulier, on ne devoit point s'en embarasser, & que ce seul motif ne le feroit pas sortir de France; que si néanmoins le Roy souhaitoit qu'il y allât purement en qualité de son Lieutenant, il obéïroit à ses ordres, faisant assez voir que ce seroit avec beaucoup de répugnance.

Le Duc d'Orleans refuse de commander l'armée du Roy en ce pays là.

La véritable raison qui faisoit balancer le Duc d'Orleans étoit que la santé du Roy n'étoit pas fort bonne; que le Dauphin étant mort, il étoit l'héritier présomptif de la Couronne *, & que supposé que le Roy vînt à manquer, il n'étoit pas à propos qu'il se trouvât hors de France, engagé dans une guerre. Cette raison n'étoit pas sans doute du nombre de celles qu'il apportoit au Roy: mais enfin il s'en fit écouter, & le Roy dit qu'il ne prétendoit pas qu'il y allât contre son gré; c'est ce qu'il répondit aux Ambassadeurs de Florence & à ceux des autres Alliez; & on se contenta d'envoyer seulement depuis quelque secours aux Florentins sous la conduite d'Aubijoux, qui ravitailla Livourne.

Et son refus fait de nouveau abandonner le dessein projetté.

Il ne fallut rien de plus que ce refus du Duc d'Orleans, pour faire abandonner l'entreprise, parce qu'on ne crut pas qu'elle pût réüssir sans un Chef de cette importance, & qui eût un interêt aussi essentiel que luy à la bien conduire. Les remontrances que le Cardinal Briçonnet fit au Roy en particulier sur les grandes dépenses où cette guerre l'engageoit, & les difficultez que l'Amiral de Graville représentoit touchant les fonds nécessaires à l'entretien du grand armement de mer qu'on avoit commencé, achevérent de déterminer ce Prince, & tout fut rompu.

Le Cardinal de la Rovére, entre autres, & Trivulce en furent très-chagrins. Le Cardinal avoit ménagé des intelligences à Savone & à Génes avec les Frégoses, pour faire tomber ces Places entre les mains du Roy, & Trivulce avoit des intelligences en diverses Places du Milanez. On leur donna liberté d'agir, pourvû qu'avant le succès de leurs desseins, ils ne fissent point ouvertement d'hostilitez contre le Duc de Milan: mais ils ne purent réüssir, faute d'avoir assez de troupes; & le Roy en ayant eu avis, congédia presque toute son Infanterie.

La mesintelligence se met dans les troupes.

Cette conduite fit comprendre au Comte de Montpensier & à toutes les troupes Françoises qui étoient encore au Royaume de Naples, qu'on les abandonnoit à leur mauvaise fortune. Les soldats n'étant point payez, on avoit beaucoup de peine à les faire obéïr; & pour comble de malheur, la dissension se mit entre les Chefs. Persi jeune homme d'un grand mérite, mais hautain & fier des deux victoires qu'il avoit remportées à Séminara & à Eboli, méprisoit le Comte de Montpensier, & s'étoit acquis beaucoup d'autorité aux dépens de celle du Général, parmi les Allemans & les Suisses de l'armée.

Comines loc. cit.

Et leur fait manquer l'occasion de battre celles de Ferdinand.

Cette mesintelligence fit manquer une belle occasion de défaire l'armée de

* S. Gelais dans son Histoire p. 98. dit une parole remarquable qui fait connoître que le titre de l'heritier présomptif de la Couronne étoit alors celuy de *Monseigneur* sans rien ajouter. Par le decès de Monseigneur le Dauphin, dit-il, Monseigneur d'Orleans revint à son premier titre d'être appellé *Monseigneur*.

de Ferdinand, qui étoit toute en désordre, occupée au pillage de Franget petite Ville qu'il avoit prise. Les Suisses & les Allemans refusérent de marcher, à moins qu'on ne leur payât leur solde. On assûre que ce fut par le conseil de Persi. Cette défaite que l'on croyoit infaillible eût pu suspendre pour quelque temps la décadence entiére des affaires de France dans le Royaume de Naples, & donner moyen aux François d'en sortir, au moins par une capitulation honorable. Les contre-temps étoient pour eux plus dangereux que jamais; & celuy-là ne put être réparé. 1496.

Les troupes des Liguez arrivoient de tous côtez à Ferdinand, ou se répandoient en divers quartiers du Royaume, pour partager l'attention des Généraux François. Le Prince de Bisignane fut obligé de se séparer du Comte de Montpensier, pour aller secourir ses vassaux contre le Général Gonsalve, qui s'étoit rendu maître dans la Calabre ultérieure de Séminara, de Squilace, de Cosence, & de quelques autres Places de ce canton-là. Le Comte de Montpensier voulant aller joindre Aubigny, vers Vénosa, prit en chemin Atelle dans la Basilicate; & ce fut-là la cause de son dernier malheur. Guicciardino lib. 3.

Cette Place est dans une plaine entourée de collines & de défilez dont Ferdinand se saisit, & s'y retrancha, pour y attendre Gonsalve avec ses Espagnols. Ce Général ayant surpris les troupes d'Albert de saint Séverin, qui s'étoit avancé pour arrêter ses conquêtes, les tailla en piéces. Il vint aussi-tôt joindre Ferdinand, & ferma tellement toutes les avenuës d'Atelle, qu'il étoit impossible au Comte de Montpensier de s'ouvrir un passage. *Le Comte de Montpensier est enfermé dans Atelle.*

Les troupes Vénitiennes vinrent fortifier ce blocus, qu'elles regardérent avec raison comme une affaire décisive. Il y avoit très-peu de vivres dans Atelle; les ennemis s'étoient emparez des moulins des environs; l'eau même manquoit aux François. Paul Vitelli s'étant avancé pour surprendre un quartier des ennemis, tomba dans une embuscade du Marquis de Mantouë, qui luy tua bien du monde. Les Lansquenets que le Comte de Montpensier avoit dans ses troupes, desertérent tous, & vinrent se rendre à Ferdinand. Il fallut dans cette extrémité en venir à une capitulation, que Comines appelle *un vilain appointement*, & qu'il compare à celle que firent autrefois les deux Consuls Romains avec les Samnites aux Fourches Caudines, c'est-à-dire, dans de certains détroits de montagnes, où l'armée Romaine s'étoit imprudemment engagée, & qui par une trop malheureuse ressemblance des événemens, sont aussi situez dans le Royaume de Naples. Comines l. 8. c. 14. *Où il est obligé de faire une fâcheuse capitulation.*

Cette capitulation se réduisoit aux Articles suivans. Que le Comte de Montpensier & toutes les troupes qu'il avoit avec luy se rendroient à Ferdinand. Que toute l'artillerie, que le Roy avoit laissée au Royaume de Naples y demeureroit, & que les François rendroient toutes les Places qu'ils ocupoient encore tant en Calabre, où commandoit d'Aubigni, que dans l'Abruzze où commandoit Gracien des Guerres. Trois étoient exceptées, pour la reddition desquelles Montpensier ne voulut point en- *Articles qu'elle contenoit. Ibid.* Guicciard. l. 3.

1496. gager sa parole; sçavoir Tarente, Gayéte & Venose: & même pour ce qui étoit des autres, il ne s'obligeoit seulement qu'à envoyer ses ordres aux Commandans; que s'ils refusoient d'obéïr, les ôtages qu'on donnoit pour l'observation du Traité, n'en devoient pas être responsables. C'est ce qu'on voit par la Lettre * que Jérome Galiot Commandant d'Aquila écrivit au Roy sur ce Traité, & sur laquelle il faut redresser les Historiens de ce temps-là; qui n'en parlent pas avec assez d'exactitude.

A ces conditions on devoit fournir aux troupes du Roy dequoy les transporter en Provence avec tous leurs bagages. Il étoit encore specifié que les Seigneurs des Ursins & les autres Seigneurs Napolitains, qui avoient suivi le parti du Roy, auroient la liberté de se retirer où ils voudroient avec leurs troupes; que Ferdinand leur donneroit une amnistie générale, & les remettroit en possession de toutes leurs Terres; pourvû que dans quinze jours ils vinssent en faire leur hommage. Ce Traité ne devoit avoir lieu, qu'au cas que le Comte de Montpensier ne fût point secouru dans l'espace d'un mois, pendant lequel on fourniroit à ses troupes des vivres chaque jour autant qu'il en faudroit pour leur nourriture.

Ce délai d'un mois n'étoit qu'une formalité, pour sauver l'honneur du Comte de Montpensier, & luy donner lieu de dire qu'il ne se rendoit que faute d'être secouru: & comme Ferdinand étoit bien certain qu'il ne le seroit pas, il le luy accorda sans peine.

Ferdinand le fait mener comme captif à Naples & meurt peu aprés.

Quand ce temps fut écoulé, c'est-à-dire, un peu aprés la mi-*Août*, le Comte de Monpensier se rendit avec toutes les troupes qu'il avoit, & qui étoient au nombre de cinq à six mille hommes. Ferdinand les fit conduire à Naples. C'étoit faire goûter au Comte de Montpensier toute l'amertume de sa disgrace, que de le mener ainsi en triomphe comme captif dans une Ville, où quelques mois auparavant il étoit revêtu de toute l'autorité Royale; & rien ne pouvoit être plus glorieux à Ferdinand, ni plus capable de luy attirer la vénération des peuples. Mais il ne joüit pas long-temps de son bonheur; car ayant été pris d'une fiévre continuë & d'une dissenterie dans la Ville de Soma, au pied du Mont Vesuve, il en fut emporté en peu de jours. Alphonse son pere étoit mort quelques mois auparavant en Sicile au Monastére du Mont d'Olivet, ayant passé ce qui luy resta de vie depuis son abdication, dans un exercice continuel d'Oraison, de Pénitence, & de patience parmi les douleurs excessives de la pierre, dont il étoit horriblement tourmenté. Le bruit courut néanmoins, qu'ayant appris que Ferdinand son fils s'étoit rendu maître de Naples & des Châteaux, il succomba à la tentation de remonter sur le Trône, & qu'il en fit faire la proposition à ce jeune Prince, qui luy répondit d'une maniére fort séche, qu'il devoit luy laisser le temps d'affermir son autorité, de peur qu'en se pressant trop de revenir, il ne fût obligé de s'enfuir une seconde fois. Mais jamais Roy ne quitta Couronne, qu'il ne donnât lieu à ces sortes de bruits toûjours vray-semblables, lors même qu'ils ne sont pas vrays.

Comines l. 8. ch. 14. & l. 7. ch. 11.

Guicciardino lib. 2.

Son Pere Alphonse étant aussi mort, son oncle Féderic est reconnu Roy à sa place.

Dom Féderic frere d'Alphonse & oncle de Ferdinand qui ne laissoit point

* L'Original est dans la Bibliotheque de M. le President de Lamoignon.

point d'enfans, fut reconnu Roy à sa place: de sorte qu'en moins de deux ans, il y eut cinq Rois de Naples, le vieux Ferdinand d'Arragon, Alphonse son fils, Ferdinand son petit-fils, Charles Roy de France, & enfin Fédéric. 1496.

Pour revenir au Comte de Montpensier, quand il fut arrivé à Naples, on le somma de faire rendre Tarente, Gayéte, Vénose, le Mont Saint Ange, & les autres Places du Royaume. Cela n'étoit pas en son pouvoir. Aubigny, Gracien des Guerres, & les autres Commandans n'avoient pas signé la Capitulation d'Atelle. Ils refusérent de s'en tenir à un Traité si honteux: & même Aubigny reprit sur ces entrefaites Cosence, & quelques autres Places que Gonsalve avoit enlevées; mais ce délai coûta la vie au Comte de Montpensier & à la plûpart de ses troupes. Ce Prince contraint de s'arrêter à Pouzzoles y mourut d'une fiévre; & le bruit qui courut qu'il y avoit été empoisonné, étoit sans fondement. Les maladies causées par les chaleurs & par la mauvaise nourriture, se mirent parmi les soldats; il n'en revint pas quinze cens en France, & pas trois cens Suisses de treize cens qu'ils étoient. On vit en cette rencontre la générosité de cette nation & son attachement pour la France. Car loin de suivre l'exemple des Lansquenets qui désertérent tous à Atelle, jamais ils ne voulurent prendre parti dans les troupes de Ferdinand, même après la capitulation du Comte de Montpensier, quelques offres qu'on leur fit.

Le Comte de Montpensier meurt aussi. Les maladies se mettent dans les troupes Françoises.

Comines loc. cit.

Aubigni se défendit encore quelques mois avec beaucoup de valeur & de conduite; mais ayant appris que Manfrédonia s'étoit renduë par la lâcheté & par la négligence de Gabriël de Montfalcon qui en étoit Gouverneur; que Sulli Gouverneur de Tarente étoit mort de peste, & qu'un gros navire de Normandie destiné à ravitailier Gayéte, étoit malheureusement péri par la tempête, après avoir soutenu un rude combat contre plusieurs vaisseaux Génois à la hauteur de Porto Hercolé, il fit un Traité par lequel il luy étoit permis de retourner en France par terre avec toutes ses troupes. Il y fit comprendre le Commandant de Gayéte assiégée par Fédéric & par Prosper Colonne, & qui se défendoit depuis long-temps avec une extrême bravoure. Julien Lorrain, Charles Sanguin, & tous les autres qui commandoient en diverses Places eurent aussi par le même Traité la liberté de se retirer.

Le peu qui en reste retourne en France.

Après la retraite d'Aubigni, le Roy abandonna entiérement ses desseins sur le Royaume de Naples, & se contenta de donner de l'inquiétude au Duc de Milan par les troupes qu'il avoit à Ast sous la conduite de Trivulce. La honte de cette malheureuse expédition pour la Nation Françoise, fut augmentée par le bruit qui se répandit par toute l'Europe, que c'étoient les François qui avoient apporté en Italie cette honteuse maladie, qui est le fruit ordinaire des plus infames débauches. Il est certain que ce fut en ce temps-là qu'elle parut au-delà des Alpes, & que les François la communiquérent à leur retour dans la plûpart des lieux où ils passérent. Mais il n'est pas moins certain qu'elle

Et le Roy abandonne tout à fait cette Expédition.

1496.

le étoit venuë immédiatement d'Espagne en Italie, & qu'elle avoit passé des Indes dans ce Royaume-là, au retour de la flotte de Christophle Colomb. C'est ce qui fut verifié dans la suite, & ce qui n'a pas empêché que le nom qu'on luy donna d'abord en Latin de *Maladie Françoise* *, ne luy soit demeuré dans les livres de Médecine.

Réflexions de l'Auteur sur cette entreprise mal concertée.

Tel fut le succès de l'entreprise de Charles VIII. sur le Royaume de Naples: entreprise faite avec beaucop d'imprudence, continuée avec un merveilleux bonheur, qui suppléa à toutes les précautions qu'on avoit manqué de prendre, soutenuë avec beaucoup de bravoure & peu de conduite par celuy qui en demeura chargé, & enfin abandonnée avec honte & avec la perte d'une infinité de vaillans hommes par l'inapplication du Prince, par la négligence, & peut-être, ainsi que plusieurs l'ont écrit, par l'infidélité du Ministre même †, qui en avoit été le premier auteur, aussi-bien que par l'opposition de l'Amiral de Graville, qui n'ayant jamais approuvé la premiére expédition, s'opiniâtra toûjours après le retour du Roy, à traverser la seconde.

Belcar.

Comines l. 8. ch. 16.

Les Espagnols font diversion du côté des Pyrénées.

Avant que les François fussent entiérement chassez du Royaume de Naples, Ferdinand Roy d'Espagne, non content d'avoir violé les Traitez faits avec le Roy, en traversant par toutes sortes de moyens les desseins de ce Prince, en entrant dans la Ligue d'Italie, en envoyant à Ferdinand d'Arragon des secours d'hommes & de vaisseaux, en offrant à Emmanuel Roy de Portugal une de ses filles en mariage, pourvû qu'il voulût renoncer aux alliances qu'il avoit avec la France, & signer la Ligue contre elle, fit encore diversion du côté des Pyrénées. Il fit faire des courses dans le Languedoc, où la cavalerie Castillane fit de grands ravages. Il ne fut pas long-temps sans s'en repentir; car le Seigneur d'Albon de Saint André, qui commandoit en ce pays-là, ayant rassemblé promtement quelques troupes, & les milices du pays, non seulement obligea les Castillans à en sortir au bout de quatre jours; mais encore s'étant saisi des avenuës des montagnes, il alla insulter Salses, Place du Roussillon très-forte par sa situation, & la prit en dix heures de temps, quoiqu'il y eût dedans une forte garnison, & que l'armée de Castille ne fût qu'à une lieuë de-là. Cette action fut aussi heureuse que hardie. L'artillerie y fit un grand fracas, & la maniére dont elle étoit servie étonna les Espagnols. Il est certain qu'en nul pays l'art militaire à cet égard n'étoit encore arrivé jusqu'à la perfection où il étoit alors en France. La Place fut emportée d'assaut le dix-huitiéme d'Octobre, & il y périt quarante Gentilshommes Espagnols de distinction, & quatre cens soldats.

Comines l. 8. c. 16. Mariana l. 26.

On leur prend Salses.

Cette prise les porte à tenter la voye de la Négociation.

Cette vigueur fit perdre l'envie aux ennemis de faire la guerre de ce côté-là: & comme Saint André n'avoit point d'autre ordre que de

* Morbus Gallicus.

† Le Cardinal Briçonnet.

de pourvoir à la sûreté du pays, il ne passa pas plus outre. Il ne se fit plus ni courses, ni represailles; on entra même en négociation. Le Roy d'Espagne proposa au Roy une Tréve, non seulement entre la France & l'Espagne, mais encore avec tous les Princes liguez. Il consentoit qu'il retînt Gayéte, le Mont Saint Ange, & quelques autres Places que les François tenoient encore au Royaume de Naples, & qu'il pût les ravitailler pendant la Tréve qu'il offroit. Il fit même dire au Roy qu'ayant dessein de porter la guerre en Afrique contre les Maures, il ne souhaitoit rien tant que de conclure une bonne paix avec luy. Mais soit que le Roy ne crût pas pouvoir se fier aux Princes liguez; soit qu'il prévît que Gayéte seroit obligée de se rendre avant que les Envoyez de tous ces Princes fussent arrivez en Piémont, où l'on proposoit de les assembler pour travailler à la Tréve, il ne goûta point la proposition du Roy d'Espagne, il offrit seulement de traiter avec luy en particulier, & il luy envoya un Seigneur du Dauphiné nommé de Clerieux; pour sçavoir plus exactement ses intentions. 1496.

Cet Ambassadeur n'étoit pas un homme fort fin. Lorsqu'il arriva en Castille, on luy apprit la reddition de Gayéte; & à cette occasion Ferdinand luy dit par maniére de discours qu'il aimoit le Roy de France; que dans le fond la Maison d'Anjou & la branche d'Arragon établie en Espagne avoient beaucoup plus de droit sur la Couronne de Naples, que ceux qui la possédoient; que la Justice demanderoit que le Roy de France & luy partageassent entre eux ce Royaume; & que pour luy, il se contenteroit de la Calabre, à cause du voisinage de la Sicile.

Clerieux prit d'autant plus de plaisir à ce projet, que sa famille avoit des prétentions sur la Ville de Croton en Calabre, & qu'il espéroit l'en faire mettre en possession, s'il pouvoit unir les deux Rois pour la conquête du Royaume de Naples. Il demanda au Roy de Castille s'il agréroit qu'il fît cette ouverture au Roy de sa part. Il dit qu'il le pouvoit. Sur cela l'Ambassadeur partit, & vint plein d'espérance faire son rapport à la Cour.

La chose y parut chimérique. On demanda à l'Envoyé d'Espagne qui étoit venu avec Clerieux, s'il avoit quelque ordre là-dessus. Il répondit que non: mais que puisque l'Ambassadeur de France assûroit qu'on luy en avoit parlé, on devoit le croire. Le parti que l'on prit, fut de renvoyer Clerieux en Espagne, & de luy joindre quelque homme plus entendu en fait de négociation. On choisit les Seigneurs du Bouchage & Michel de Grammont, qui, ayant parlé à Ferdinand sur ce sujet, n'en reçûrent point d'autre réponse, sinon que ce n'étoit qu'une pensée qui luy étoit venuë qu'il avoit dite à Clerieux, sans avoir le dessein formé de l'exécuter. On remit l'affaire de la Tréve sur le tapis, & on en conclut une pour deux mois, sans y comprendre les Princes liguez, excepté le Roy des Romains, dont le fils Philippe d'Autriche Seigneur des Pays-Bas avoit épousé Jeanne fille du Roy de Castille, contre un Article très exprès du 1497.

Et l'on conclut une Tréve qui est ensuite prolongée.

Traité passé pour la restitution du Roussillon. On excepta aussi Philippe mari de cette jeune Princesse, le Roy d'Angleterre & Artur son fils aîné, dont le mariage avoit été conclu avec Catherine autre fille du Roy de Castille. Ce Prince assûra de plus du Bouchage à son départ, qu'il envoyeroit incessamment des Ambassadeurs en France, non seulement pour confirmer la Tréve; mais encore pour faire une paix entiére avec le Roy.

1497.

Mariana l. 26. c 14.

Cette Tréve avec les apparences d'une paix prochaine entre les deux Couronnes ne laissa pas d'inquiéter les Princes d'Italie, & ce fut un prétexte pour le Roy des Romains qui y étoit venu avec des troupes, d'en sortir. C'étoit le Duc de Milan qui l'y avoit appellé, tant pour s'assûrer contre les François, que pour se rendre maître de Pise. Il vouloit à quelque prix que ce fût l'empêcher de retourner sous la domination des Florentins, & la faire mettre en la main du Roy des Romains, espérant par son moyen s'en remettre en possession: mais le Roy des Romains qui n'avoit amené avec luy qu'environ sept mille hommes, & qui avoit assiégé Livourne sur les Florentins sans pouvoir la prendre, jugea qu'il perdroit inutilement le temps; vu que les Vénitiens & Féderic Roy de Naples n'entroient pas dans ses vûës, & que plus il demeureroit en Italie, plus l'inutilité de son expédition feroit de tort à sa réputation. C'est pourquoy il prit volontiers l'occasion de ce nouvel incident qui donnoit atteinte à la Ligue, de s'en retourner dans ses Etats. Cependant Ferdinand Strada Ambassadeur d'Espagne arriva à Lion, où le Roy étoit encore. La paix ne fut pas concluë; mais on convint d'une Tréve plus longue, que celle qui avoit été arrêtée en Espagne: car celle-cy n'étant que de deux mois, l'autre fut pour huit, à commencer depuis le cinquiéme de Mars jusqu'au premier de Novembre.

Etat de l'Italie durant ce temps-là.

Comines l. 8. ch 18.

On peut comparer la situation où se trouvoit l'Italie pendant ce temps-là, à celle de la mer, qui même après que la tempête est passée, demeure encore en une violente agitation. Ce n'étoit dans les divers Etats de ce pays qu'intrigues & négociations des uns avec les autres, & des uns contre les autres. La défiance étoit réciproque. Le danger commun les avoit unis; & après l'avoir évité, ils pensoient chacun de leur côté à se précautionner contre leurs voisins, sans être cependant hors d'appréhension du côté de la France. Ils étoient informez que le Roy pensoit à une nouvelle entreprise sur le Royaume de Naples, & il ne s'en cachoit guéres. Il en parloit souvent, reconnoissoit les fautes qu'il avoit faites dans cette guerre, les avouoit, songeoit aux moyens de les éviter, ou de les réparer, entretenoit toûjours commerce avec les Ursins, les Vitelli, le Marquis de Mantouë, les Florentins, chez qui d'Aubigny devoit au plutôt se rendre, pour traiter de nouveau avec cette République. Il arrivoit tous les jours des Napolitains à Cour de la part de ceux avec qui les Ministres avoient des intelligences dans le Royaume de Naples; & les Vénitiens commençoient à se brouiller avec le Duc de Milan & avec le Pape, qui traitoit actuellement par un Agent secret avec le Roy.

D'au-

D'autre part le Roy d'Espagne & le Roy des Romains paroissoient vouloir se retirer de la ligue. Celuy-cy faisoit tous ses efforts pour engager l'autre à profiter des divisions d'Italie, & à se servir de la facilité qu'ils avoient d'y entrer, l'un par la Sicile, & l'autre par l'Allemagne, pour se rendre maîtres du Royaume de Naples, & des Villes que les Vénitiens avoient enlevé à la Maison d'Auriche. Tout cela menaçoit l'Italie de malheurs encore plus grands que ceux qu'elle venoit d'éprouver. Elle étoit en danger de devenir la proye de ces trois Princes les plus puissans de la Chrétienté, & à la veille d'être au moins le théatre d'une sanglante guerre, lorsque la mort imprévûë de Charles VIII. fit tout à coup changer la Scéne.

1497.

1498.

Mort du Roy Charles VIII.

Comines loc. cit.

Ce Prince étant à Amboise le Samedy de devant le Dimanche des Rameaux, invita la Reine à voir une partie de longue paume dans les fossez du Château. En sortant avec elle d'une méchante gallerie, qu'il étoit prêt de faire abattre, selon le dessein qu'il avoit commencé à exécuter d'un nouveau Château, il se choqua rudement le front contre la porte. Il ne laissa pas d'aller au jeu de paume, & d'y demeurer quelque temps. En repassant par la même gallerie sur les deux heures après midy, il tomba à la renverse, frappé tout à coup d'une apoplexie. Il y avoit déja du temps qu'il ne se portoit pas bien : sa foible complexion avoit été fort altérée par les fatigues de sa campagne d'Italie, par les exerçices violens qu'il fit depuis dans les Joûtes & dans les Tournois, dont il faisoit ses divertissemens les plus ordinaires, & peut-être par son incontinence même, vice auquel il étoit assez sujet. Le coup qu'il se donna à la tête avança vray-semblablement l'effet de la mauvaise disposition où il étoit déja. La parole luy revint trois fois : mais ces bons intervalles durérent peu, & il expira à onze heures de nuit, neuf heures après sa chute.

Pieté de ce Prince.

Comines loc. cit.

Les sentimens extraordinaires de piété qui avoient précedé immédiatement la mort de ce Prince, & à laquelle il ne s'attendoit pas, furent de grandes marques de la miséricorde de Dieu sur luy. Il s'étoit confessé deux fois cette semaine-là ; & dans la derniére conversation qu'il avoit eüe avec quelques-uns de ses confidens, il leur avoit dit qu'il étoit dans la résolution & dans l'espérance de ne commettre jamais de peché mortel, ni même de veniel, s'il étoit possible. Ce fut l'expression dont il se servit, pour marquer la bonne disposition où il étoit de travailler à son salut.

Son caractére.

Il est certain qu'il avoit un très-bon naturel & de belles inclinations, quoiqu'il ne fût pas toûjours assez en garde contre la passion de l'amour, foible trop ordinaire aux jeunes Princes. Il étoit d'un esprit doux, & bien-faisant : & c'est un grand éloge pour un Roy que celuy que Comines luy donne, qu'il ne luy échappa jamais une parole choquante. L'éducation sauvage que son pere luy avoit donnée dans le Château d'Amboise où il ne voyoit personne, & où l'on ne luy fit rien apprendre, ne luy avoit guéres formé l'esprit, & l'avoit rendu timide, défaut qui paroissoit toûjours, lorsqu'il étoit obligé de parler

1498. en public, ou aux étrangers. Mais connoissant le tort qu'on luy avoit fait en l'élevant ainsi dans l'ignorance, il ne fut pas plutôt Roy, qu'il tâcha de le réparer, & malgré les grands mouvemens dont le commencement de son Régne fut agité, il souhaita d'avoir quelque teinture du Latin, & prenoit plaisir à lire les bons livres. Il auroit été encore plus loüable, s'il avoit pû surmonter un autre défaut qui pouvoit luy être venu de la même source: c'étoit son inapplication aux affaires qu'il abandonnoit à ses Ministres, trop occupé de son divertissement & de son plaisir. Il est vray néanmoins que depuis son retour de Naples, il fit de sérieuses réfléxions sur sa conduite tant en qualité de Chrêtien, qu'eu qualité de Roy; & peu de temps avant sa mort, il avoit résolu de mettre l'ordre dans ses Finances, en vûë de soulager ses Sujets, & de régler l'Etat Ecclesiastique, où il y avoit beaucoup de désordres tant parmi les Religieux que parmi les Clercs, les Prêtres séculiers & les Evêques, dont quelques-uns possedoient en même temps plusieurs Evêchez, abus qu'il étoit absolument résolu de réformer. Il institua le Parlement de *Bretagne*, qu'il composa de François & de Bretons. Il se gêna à donner des audiences publiques, où il écoutoit tout le monde, & principalement les pauvres; & ayant reconnu par ce moyen les vexations que faisoient quelques-uns de ses Officiers, il les en châtia. Ses projets n'étoient pas toûjours concertez par la plus exacte prudence; & une Histoire manuscrite de Loüis XII. son successeur parlant de la mort de Charles VIII. dit qu'elle ne changea rien *à l'état des affaires du Royaume, lors qu'à un Prince très-liberal étoit succedé un Roy très-prudent*.

Gaguin, Comines, Belcarius &c.

Acte d'érection.

Humbert Vellai.

Il donna des preuves de son courage, de son intrépidité, de sa passion pour la gloire, de sa patience dans les fatigues, & cela en plusieurs rencontres durant son expédition de Naples. Sa bonté l'avoit fait extrêmement aimer de ceux qui étoient à son service, & on trouve dans les Registres du Parlement que deux de ses Officiers, l'un Sommelier & l'autre Archer de sa garde moururent subitement de douleur le jour de ses obséques. Il étoit de petite taille, & peu proportionnée, ayant une grosse tête sur un corps mince, les traits du visage peu agréables, excepté les yeux qu'il avoit vifs. Il mourut âgé de vingt-sept ans, neuf mois, & huit jours, le septiéme d'Avril de l'an 1498. après avoir régné quatorze ans, sept mois & neuf jours. Il ne laissa aucuns enfans, quoiqu'il eût eu trois Princes & une Princesse d'Anne de Bretagne. Charles Orland l'aîné mourut au commencement de sa quatriéme année; le second aussi nomme Charles, & le trosiéme nommé François ne vêcurent presque point, non plus qu'Anne de France.

Sainte Marthe Histoire de la Maison de France.

Son portrait.

Ses Enfans morts avant lui.

La Reine ressentit vivement la perte qu'elle faisoit, & la pleura avec une grande abondance de larmes. Elle en porta le deüil en noir. Le Féron dans sa continuation de Paul Emile, dit qu'elle changea en cela la coûtume, qui étoit que les Reines veuves le portassent en blanc, ce qui, selon quelques-uns, leur faisoit donner à toutes le nom de Reines Blanches.

Le

Le corps du Roy demeura huit jours au Château d'Amboise, exposé dans un magnifique lit de parade, la chambre étant toûjours remplie de Princes, de ses Chambellans & de ses autres Officiers. On le transféra ensuite à Saint Denys, où il fut enterré auprès du grand Autel. Il eut pour successeur Loüis Duc d'Orleans, que les loix du Royaume, par le droit de sa naissance, appelloient incontestablement à la Couronne.

1498.
Loüis Duc d'Orleans lui succede.





HISTOIRE DE FRANCE.

LOUIS XII.

1498. *Age & caractere de Louïs XII. lorsqu'il monta sur le Trône.*



OUIS XII. né à Blois au mois de Mars * de l'an 1462. monta sur le Trône au commencement de la trente-septiéme année de son âge. Il descendoit par Louïs d'Orleans son ayeul, de Charles V. Roy de France, & étoit fils unique de Charles Duc d'Orleans, & de Marie de Cléves. C'étoit un Prince des plus accomplis de son temps, & en qui la nature avoit rassemblé un plus grand nombre de belles qualitez. Elles ne furent pas d'abord sans le mélange de beaucoup de défauts; mais il se corrigea à mesure que le feu de la jeunesse, se rallentissant peu à peu, luy permit d'écouter la raison & la Religion, dont il eut toûjours un très-grand fond. Sa vivacité extraordinaire qui luy permettoit peu d'application, l'empêcha de beaucoup profiter des leçons de deux habiles hommes, que la Duchesse sa mére avoit mis auprès de luy, l'un en qualité de Gouverneur, & l'autre de Précepteur; & il ne fit pas grand progrès dans les Sciences, excepté dans l'Histoire qu'il apprit bien. La Duchesse qui connoissoit son humeur emportée, étant quelquefois obligée de le faire châtier, faisoit masquer celuy à qui elle en donnoit l'ordre, de peur que le jeune Prince ne s'en vengeât par quelque violence. L'ardeur qu'il avoit pour les Armes, pour les Tournois, pour la Chasse le faisoit soupirer après l'âge qui devoit le soustraire à ces gênes de l'enfance.

Vita Ludov. XII. Hist. de Louïs XII. par S. Gelais.

* D'autres disent au mois de Juin.

Il n'avoit pas moins de talent que de passion pour ces sortes d'exercices. Jamais homme ne sçut mieux manier un cheval, ne fut plus adroit, ni plus hardi dans les divertissemens dangereux de la Joûte & des Tournois, n'affronta avec plus d'intrépidité les plus feroces sangliers, & ne fut plus dur à la fatigue. Il donna de grandes preuves de sa valeur dans la guerre qu'il fit au feu Roy avec le Duc de Bretagne, où il fut pris à sa bataille de Saint Aubin combattant à pied à la tête des Allemans. Il se signala aussi en Italie durant la guerre de Naples au combat de Rapallo, où il défit les Génois, au Siége de Novare qu'il soutint jusqu'à l'extrêmité, & par les autres avantages qu'il remporta sur le Duc de Milan. Il étoit d'une agilité & d'une force extraordinaires; & l'Auteur de sa vie remarque qu'on donna à un lieu proche de Château-neuf dans l'Orleannois le nom de *Saut du Roy* *; parce qu'un jour en se divertissant il y sauta un espace de quinze pieds. Cette force luy venoit d'une bonne constitution & d'un tempérament tout de feu dans une taille médiocre & bien formée. Il avoit le visage plus beau que majestueux: car excepté les yeux où l'on voyoit quelque chose de mâle & de martial, & le nez qui étoit un peu long, il avoit le teint, les traits, les agrémens, & toute la délicatesse d'une beauté de fille. Tout cela joint avec des maniéres très-honnêtes & très-gracieuses ne le rendit que trop aimable, & il ne sçut que trop s'en prévaloir. La débauche, le jeu, la profusion, & tous les désordres ausquels un Prince jeune & d'un tel caractére ne pouvoit pas manquer d'être fort exposé, luy furent très-ordinaires, & il s'y emporta à de grands excès jusqu'au temps de sa prison. Ce malheur fut pour luy un commencement de conversion, & d'une vie réglée qu'il continua dans la suite, sur-tout depuis qu'il fut sur le Trône, où ses vertus épurées de la plûpart de ses défauts, parurent dans tout leur éclat. 1498.

Tel étoit le Prince qui succeda à Charles VIII. tout autre, si l'on en croit un Auteur de ce temps-là, que ne l'eût souhaité, & que ne l'avoit cru Louïs XI: qui prévoyant qu'il pourroit un jour succeder à son fils, avoit espéré qu'il seroit plus vicieux que ce Prince, & par ces grands défauts moins agréable à ses Sujets; idée assez semblable à celle que Tacite attribuë à Auguste, qui, afin de se faire regretter des Romains, se choisit exprès Tybére pour son successeur. Mais par bonheur pour la France Louïs XI. se trompa; & si dans cette vûë, dont on le soupçonna peut-être avec trop de malignité, il eut tant d'indulgence pour les désordres du jeune Duc d'Orleans, sa méchante politique fut parfaitement confonduë.

Author vitæ Ludovici XII.

Comment il commença son régne.

En effet Louïs XII. commença son regne d'une maniére à faire comprendre que son gouvernement seroit pour la France & doux & heureux. Peu de temps après son Sacre, qui se fit le vingt-septiéme jour de May, il diminua les impôts d'une dixiéme partie, & puis d'un tiers dans la suite. Il confirma dans leurs Charges presque tous les anciens Officiers, sans avoir égard aux mécontentemens qu'il pouvoit avoir reçus de quelques particuliers, mettant en pratique cette belle parole qu'il dit au sujet

Comines l. 8. ch. 20. Annales de France. Claude de Seissel. Le Féron. Continuateur de Paul Emile.

* *Saltus Regius.*

1498. Hist. mſ. de Louïs XII. par Humbert Veſſai parmi les Memoires de Bethune, vol. cotté 8461.

ſujet de Louïs de la Trimouille qui l'avoit défait & pris à la bataille de Saint Aubin, & contre lequel quelques gens vouloient l'aigrir, qu'il ne convenoit pas au Roy de France de venger les querelles du Duc d'Orleans.

Il en uſe bien envers le Duc & la Ducheſſe de Bourbon.

Il ſuivit encore cette ſage & généreuſe maxime dans la conduite qu'il tint à l'égard du Duc de Bourbon. On a vû dans l'Hiſtoire du regne précédent, que ce Duc & Anne de France ſa femme étoient les Chefs du parti contraire au ſien; qu'ils l'emportérent ſur luy aux Etats de Tours; qu'ils luy enlevérent le Gouvernement de l'Etat, auquel ſa qualité de premier Prince du Sang luy donnoit droit de prétendre pendant la jeuneſſe du Roy; qu'il fut obligé de ſe réfugier en Bretagne, & que cette excluſion qu'on luy donna, le précipita dans la révolte qui luy fut ſi funeſte. Une diſgrace de cette nature ſe pardonne difficilement. Le Duc & la Ducheſſe de Bourbon ne doutérent preſque pas, qu'ils ne duſſent s'appercevoir bien-tôt du reſſentiment du nouveau Roy, & ſe voir autant abaiſſez ſous ſon regne, qu'ils avoient été élevez ſous celuy de ſon prédéceſſeur. Mais il ne ſe vengea d'eux qu'en s'appliquant à leur faire plaiſir; & ils l'éprouvérent principalement en une occaſion où il pouvoit leur cauſer beaucoup de chagrin, ſans leur faire aucune injuſtice.

Annales de France.

Seiſſel. S. Gelais.

Ils n'avoient qu'une ſeule fille nommée Suſanne. Ils penſoient à la faire épouſer à Charles de Bourbon-Montpenſier fils de Gilbert Comte de Montpenſier mort après la perte du Royaume de Naples, où le feu Roy l'avoit fait ſon Lieutenant: mais ils auroient fort ſouhaité que les Duchez de Bourbonnois & d'Auvergne, & le Comté de Clermont paſſaſſent à ce Prince. Cela étoit expreſſément contre divers Traitez de la Maiſon de France avec celle de Bourbon, & en particulier contre leur propre Traité de mariage, par lequel le Duc avoit conſenti, en conſidération de ce que le Roy Louïs XI. luy faiſoit l'honneur de luy faire épouſer ſa fille, qu'au cas qu'ils mouruſſent ſans enfans mâles, tous leurs Duchez, Comtez & Seigneuries fuſſent unies à la Couronne. Le cas étoit arrivé, & ils n'avoient aucun droit de faire au Prince de Montpenſier le tranſport de tous ces beaux Domaines. Mais le Roy renonçant à ſes propres intérêts, conſentit généreuſement, que ſans avoir égard aux clauſes du Traité de mariage, Suſanne portât à ſon époux les Duchez de Bourbon & d'Auvergne, & le Comté de Clermont: & il en fit expédier l'Acte au Duc & à la Ducheſſe. Cette grandeur d'ame charma toute la Cour, & fit beaucoup plus d'honneur au Prince, qu'il n'auroit trouvé de plaiſir dans l'abaiſſement où il pouvoit tenir ces deux anciens concurrens.

Titres de la Maiſon de Bourbon.

Il fait quantité de beaux Réglemens.

Seyſſel.

Continuant ſon application à procurer les avantages de ſes Sujets, il fit quantité de beaux réglemens pour l'adminiſtration de la juſtice, & principalement pour abreger les procédures qui ruïnoient les Parties. Il réforma pluſieurs abus qui ſe commettoient dans la fabrique de la monnoye. Il réprima les deſordres & les débauches des Ecoliers, qui ſous prétexte des priviléges de l'Univerſité, trouvoient moyen de ſe ſouſtraire à la Juſtice, & commettoient avec impunité pluſieurs crimes. L'Univerſité s'op-

s'opposa aux Réglemens & aux Ordonnances qu'il fit là-dessus, & comme elle vit que le Parlement n'avoit nul égard à ses remontrances, elle fit défense aux Professeurs de faire leurs leçons, & aux Prédicateurs de prêcher. Ceux-cy étant montez en chaire le lendemain de la Fête-Dieu, déclarérent publiquement la défense qu'ils avoient de prêcher, & dirent à cette occasion des choses offensantes contre la personne du Roy. Il se fit des libelles diffamatoires, & on afficha aux carrefours des écrits contre le Chancelier Guy de Rochefort. Il se fit des assemblées séditieuses d'Ecoliers, & le Prevôt de Paris appréhendant un soulévement, mit des corps de garde dans les Places & dans les carrefours de la Ville. L'Université fut obligée de demander pardon au Roy, qui fit paroître son indignation à ceux qu'elle luy députa. Il leur dit entre autres choses touchant les Predicateurs: *Ils m'ont blâmé par leurs Prédications, je les envoyerai bien ailleurs prêcher*. Le Roy entra dans Paris avec des troupes. Il alla le lendemain au Parlement tenir son lit de Justice, & fit publier ses nouvelles Ordonnances qui furent observées. Il rétablit enfin la sévérité de la discipline militaire qui s'étoit beaucoup relâchée sous le dernier regne; il arrêta par des punitions exemplaires la violence des gens de guerre, & l'on connut dans le Royaume par une heureuse expérience la difference qu'il y a d'ordinaire entre un Prince qui monte sur le Trône en un âge meur, déja expérimenté, & fait aux affaires, & un jeune Roy, qui n'apprend souvent avec le temps l'art de régner, que par les fautes qu'il a faites, ou qu'on luy a fait faire en commençant à gouverner.

1498. Histoire ms. de Humbert Vellai.

Il traita la Reine douairiére avec tout l'honneur & tous les égards qu'elle pouvoit souhaiter. Il luy assigna son douaire sur les fonds dont on étoit convenu, lorsqu'elle épousa Charles VIII., luy permit de retourner en Bretagne, de rentrer en possession de son Duché, & d'y exercer tous les Actes de Souveraineté.

Sa conduite envers la Reine Douairiere.

Argentré. Histoire de Bret. l. 12. ch. 465.

Le Roy en usoit ainsi en exécution d'un des principaux Articles du Traité de Langeay, où s'étoit fait le mariage de cette Princesse avec Charles VIII. par lequel on étoit convenu que si elle mouroit avant le Roy, même sans enfans, elle luy transportoit tous ses droits sur le Duché de Bretagne, & luy en laissoit l'entiére possession, & que pareillement si le Roy mouroit avant elle sans enfans, il luy cédoit tous ses droits & ceux de ses successeurs sur le même Duché, dont elle seroit remise en pleine jouïssance.

Traité de Langeay.

Le Roy après tout ne pouvoit laisser échapper un si bel Etat sans beaucoup de peine. Il y avoit à la verité une autre clause dans le contract, sçavoir que la Princesse; supposé que le Roy son mari mourût avant elle sans enfans, seroit obligée d'épouser son successeur: mais Louïs étoit marié depuis plus de vingt années avec Jeanne de France fille de Louïs XI. On avoit ajoûté dans le même contract, qu'en un tel cas Anne de Bretagne épouseroit le plus prochain successeur de la Couronne: & cette clause eût regardé François, premier Prince du Sang, fils de Charles Comte d'Angoulême, s'il eût été en âge;

1498. mais il n'avoit pas encore quatre ans accomplis; outre que la Princesse épousant un autre Prince que le Roy, la Bretagne étoit encore démembrée de la Couronne, & on y alloit revoir un Prince Souverain; inconvenient très-fâcheux pour le Royaume, & qu'on avoit prétendu éviter par le mariage du feu Roy.

Il pense à faire casser son mariage avec Jeanne de France.
Seyssel.
S. Gelais.

Cela fit penser le Roy à un remède un peu violent; mais qu'il prétendoit être légitime, & de plus qui étoit très-conforme à son inclination, même indépendemment de toute raison d'Etat. C'étoit de faire casser son mariage avec Jeanne de France. Louïs XI. l'avoit forcé de l'épouser, lorsqu'il n'avoit encore que quinze ans. Il eut beau s'en défendre; ce fut une nécessité d'obéïr; car en cas de refus, on ne le menaçoit pas moins que de la prison. Il fit en particulier ses protestations dans les formes, & il prétendoit n'avoir jamais eu de commerce avec Jeanne; quoiqu'à l'extérieur, pour ne se pas perdre dans l'esprit du Roy, il la traitât comme son épouse. La difformité de cette Princesse toute contrefaite, infirme, & selon toutes les apparences, incapable d'avoir des enfans, étoit ce qui luy en avoit donné de l'aversion. Il n'avoit cependant fait aucune démarche en public pour la dissolution du mariage pendant tout le regne de Charles VIII. soit qu'il ne crût pas le temps favorable à cause de l'autorité du Duc de Bourbon, & de la Duchesse sœur de Jeanne, soit qu'occupé d'autres attachemens, il eût négligé cette précaution, soit que touché de l'empressement qu'elle avoit eu pour luy procurer sa liberté après sa défaite de Saint Aubin, il n'eût pu se résoudre à luy faire cet affront. Il envoya seulement quelque écrit à Rome dont Charles VIII. empêcha l'effet.

La résolution que prit Louïs de ménager son divorce après un si long délai, ne laissa pas de faire beaucoup parler le monde: mais se voyant Roy & souhaitant avoir un héritier, il ne crut pas devoir s'embarasser de tout ce qu'on pourroit dire, & demanda au Pape des Commissaires, pour faire examiner juridiquement la chose.

Le Pape est favorable à ce dessein.
Seyssel.
Annales de France.
Procès du divorce de Jeanne de France.

Le Pape se trouva favorable pour une raison que je dirai dans la suite. Il chargea de cette affaire Louïs d'Amboise Evêque d'Albi, & Ferdinand Evêque de Ceuta, Portugais, & dans la suite le Cardinal Philippe de Luxembourg Evêque du Mans.

Les protestations faites au temps du mariage, & quelques autres moyens de nullité furent verifiez: la Princesse Jeanne elle-même, *qui étoit dèslors d'une éminente sainteté*, cessa de s'opposer au *divorce*; & le mariage fut déclaré nul. Le Roy luy donna l'usufruit du Duché de Berri, de Châtillon sur Indre, de Château-neuf sur Loire, & de Pontoise, dont elle employa les revenus en une infinité de bonnes œuvres, ne songeant plus desormais qu'à s'élever, comme elle fit, à la plus haute perfection du Christianisme, toûjours éloignée de la Cour, & dans la retraite.

Et le mariage est déclaré nul.

Le Roy en contracte un autre avec Anne de Bretagne.

On sçavoit bien que le but du Roy en demandant ce divorce, étoit d'épouser Anne de Bretagne. Il l'avoit autrefois recherchée, & en avoit été aimé: mais sa prison à la défaite de Saint Aubin, & le desordre des af-

affaires de Bretagne avoient contraint Anne de s'accommoder avec la France, & d'épouser le Roy Charles VIII. La mort de ce Prince, la dispense du Pape, le bien commun des deux Etats permirent à leurs anciennes inclinations de renaître. Ce ne fut pas néanmoins sans quelque scrupule du côté d'Anne de Bretagne: car la destinée de cette Princesse fut tout-à-fait bizarre à cet égard. Elle n'avoit eu pour mari Charles VIII. qu'après une espéce de divorce fait avec Maximilien d'Autriche, qu'elle avoit épousé par Procureur; & elle n'épousoit Louïs XII. qu'après un autre divorce fait par ce Prince avec celle qui avoit toûjours passé pour sa femme. 1498. Argentré. Hist. de Bret. l. 12.

Les Articles du contract de mariage ne furent pas si avantageux au Royaume, que ceux du Traité qu'Anne avoit passé avec Charles VIII. Car au lieu que par ce premier contract, la Princesse venant à mourir la premiére, même sans enfans, le Duché demeuroit au Roy & à ses Successeurs à perpetuité, par le second, le Roy en pareil cas, s'il n'avoit point d'enfans de la Princesse, devoit avoir seulement sa vie durant la possession du Duché de Bretagne, qui retourneroit après sa mort aux plus prochains héritiers d'Anne. En second lieu, ce n'étoit pas le fils aîné du Roy qui devoit succeder au Duché, mais le second; & supposé qu'il n'eût qu'un fils, il succederoit à la verité; mais ses descendans observeroient pour la succession au Duché de Bretagne les clauses marquées dans ce contract: c'est-à-dire, que ce seroit un second fils, & non l'aîné qui succederoit au Duché. La raison de ces changemens étoit que les Seigneurs Bretons auroient eu plus volontiers un Duc particulier, que le Roy de France pour Souverain immédiat. Le Roy ne jugea pas à propos de trop disputer là-dessus, & le contract fut signé le septiéme du mois de Janvier à Nantes. 1499. *A quelles conditions.* Traité de mariage de Louïs XII. & d'Anne de Bretagne dans les preuves de la nouvelle Histoire de Bretagne, p. 1560.

Il y eut un autre Traité passé en faveur du pays dont les principaux Articles furent, que les Offices de Bretagne devoient être donnez à la nomination de la Reine. Que les levées des subsides ne se feroient que par le consentement des Etats; que les Gentilshommes ne seroient point obligez de servir hors du pays, sans le même consentement. Que le Roy mettroit parmi ses Titres celuy de Duc de Bretagne, (& nous voyons en effet des écus d'or de ce Prince où il prend cette qualité, & où l'Ecu de France est accompagné de deux hermines couronnées.) Argentré. Hist. de Bret, l. 12. *Medailles frapées à ce sujet.* Le Blanc. Traité des monnoyes de France.



Que la monnoye de Bretagne seroit frappée au nom du Roy & de la Reine, &

1499.



& que les Bénéfices ne seroient donnez qu'aux naturels du Pays.

Les Nôces se celebrent & le Roy prend le titre de Roy des deux Siciles.

Après que ces Traitez furent signez de part & d'autre à Nantes, les nôces se firent avec beaucoup de solemnité : & cette grande affaire étant si heureusement terminée, le Roy qui en avoit déja expédié plusieurs autres importantes dans le peu de temps qui s'étoit écoulé depuis la mort de son prédécesseur, ne pensa plus qu'à la principale de toutes, & en vûë de laquelle il avoit voulu finir toutes les autres ; je veux dire à conquérir les Etats d'Italie, sur lesquels il avoit des prétentions & en qualité de Roy de France, & en qualité de Duc d'Orleans. C'étoit, comme on l'a déja vû par ce que j'en ai dit dans l'Histoire des regnes précédens, sur le Royaume de Naples & sur le Duché de Milan.

Autre Medaille à cette occasion. Belcarius. l. 8

Dès qu'il eut fait son entrée à Paris, il ajoûta par l'avis de son Conseil, au titre de Roy de France celuy de Roy des deux Siciles, celuy de Roy de Jerusalem, que les Rois de Sicile portoient depuis plusieurs siécles, & celuy de Duc de Milan héréditaire dans la Maison d'Orleans, du chef de Valentine Viscomti, son ayeule, héritiére de ses freres morts sans enfans légitimes.



Guicciardino l. 4.

La mort de Charles VIII. avoit fait espérer aux Italiens, qu'ils ne verroient au moins de long-temps les armées de France dans leur pays. Ils se persuadoient que son Successeur occupé des embarras d'un nouveau regne ne penseroit pas si-tôt à les inquiéter ; & ils n'avoient pas été fort allarmez de ces titres qu'il s'étoit donnez à son avénement à la Couronne ; la coûtume des Princes étant d'en user toûjours ainsi, souvent plutôt pour ne pas laisser oublier leurs droits, que dans le dessein de

de les faire valoir. En effet il y a beaucoup d'apparence que le Roy ne se seroit pas si fort pressé, si les conjonctures favorables ne l'y avoient déterminé. 1499.

Les Vénitiens étoient fort brouillez avec le Duc de Milan à l'occasion de la Ville de Pise, contre laquelle il s'étoit déclaré en faveur des Florentins. Ceux-cy vouloient la remettre sous leur obéïssance, & le Sénat de Venise s'opiniâtroit à maintenir la liberté de cette Ville, & à mettre en même-temps des bornes à l'ambition du Duc de Milan, qui ne cherchoit qu'à s'aggrandir à la faveur des troubles d'Italie. Rien ne pouvoit être plus avantageux au Roy que la division de deux Puissances, dont l'union avoit causé la perte du Royaume de Naples sous le dernier regne : mais ce n'étoit pas sur cela qu'il faisoit le plus grand fond. L'ambition du Pape, & la violente passion qu'il avoit d'élever sa famille, & en particulier le Cardinal son fils Cesar Borgia, fut ce qui donna le branle à tout.

Etat des affaires en Italie.

Ce Cardinal avoit dessein depuis long-temps de quitter l'Etat Ecclesiastique dont il ne s'accommodoit pas : le Pape y avoit consenti & pensoit aux moyens de le dédommager de la perte de cette haute dignité. Il ne les auroit pas cherchez en France, s'il avoit pû les trouver ailleurs. Les liaisons de politique & de parenté qu'il avoit avec la Maison d'Arragon, l'avoient fait plusieurs fois tourner de ce côté-là pour l'établissement de la sienne : & depuis que la Ligue avoit fait monter Fédéric sur le Trône de Naples, il luy avoit fait demander sa fille en mariage pour son fils, à condition qu'il luy donnât pour sa dot la Principauté de Tarente.

Ambition du Pape en faveur de Cesar Borgia son fils.

Fédéric n'avoit point écouté cette proposition, malgré les remontrances du Duc de Milan, qui luy prédisoit que le Pape rebuté ne manqueroit pas de s'adresser au Roy de France, dont il achéteroit la faveur au prix de l'investiture du Royaume de Naples. Il s'y attendoit bien; mais il trouvoit moins de danger à s'exposer à une nouvelle guerre, qu'à donner un si puissant établissement dans ses Etats au fils du Pape, & ce n'étoit pas sans raison; car on prétend que le dessein d'Alexandre VI. étoit de faire tomber avec le temps la Couronne de Naples sur la tête de son fils en l'ôtant à Fédéric; que ce mariage avec la fille du Roy l'approchant si près du Trône, & le mettant en possession des droits de sa femme, il feroit naître des conjonctures qui luy en frayeroient le chemin, & que ce Cardinal ayant assez d'ambition, d'esprit & de courage pour ne se pas effrayer d'une telle entreprise, l'autorité & les revenus du saint Siége, dont le Royaume de Naples étoit un Fief, ne luy manqueroient pas pour la soutenir. Le Pape espéroit faire réussir ce dessein d'autant plus aisément, qu'il y avoit beaucoup de Seigneurs Napolitains mécontens de Fédéric, & que ce Prince n'avoit ni argent, ni troupes.

Il traite avec le Roy qui lui donne le Duché de Valentinois &c.

Ce que le Duc de Milan avoit prédit arriva. Le Pape traita avec le Roy, qui donna à Cesar Borgia le Duché de Valentinois, vingt mille livres de pension, & une Compagnie de cent Lances, s'engagea à luy faire épouser Charlotte de Foix fille d'Alain d'Albret, & sœur du

Guicciardino, Belcar. l. 8.

1499. du Roy Jean de Navarre, & à remettre en possession le Pape de quelques Villes de la Romagne. Mais cette derniére condition ne devoit s'accomplir par le Roy, qu'après que le Pape l'auroit efficacement aidé à la conquête du Duché de Milan.

Annales de France.

Tout cecy ayant été arrêté dans le temps que le Roy faisoit solliciter auprès du Pape la dissolution de son mariage, qui sans de telles conjonctures n'auroit pas été si facile à obtenir, César Borgia, que j'appellerai desormais le Duc de Valentinois, vint en France, & parut à la Cour avec un équipage des plus magnifiques. Elle étoit alors à Chinon. Il fut luy-même le porteur de la Bulle du Divorce & du Chapeau de Cardinal pour Georges d'Amboise Archevêque de Rouen, qui ayant été de tout temps fort attaché au Roy, pendant qu'il étoit Duc d'Orleans, & ayant même eu part aux disgraces de ce Prince, étoit en grand crédit, & poussa sous ce regne son ambition aussi loin qu'elle pouvoit aller. Le Roy reçut le Duc de Valentinois avec tous les honneurs & avec toutes les caresses que ce Duc en pouvoit attendre; & il fit en sorte que ni luy, ni le Pape ne se repentissent pas d'avoir recherché son amitié.

Le Roy traite aussi avec les Vénitiens.

Dans le même temps que le Roy traitoit avec le Pape, il négocioit aussi secrétement avec les Vénitiens; mais comptant peu sur le chagrin qu'ils avoient conçû contre le Duc de Milan, il tâchoit de les engager par leurs propres intérêts à s'unir avec la France contre ce Prince. Il leur offrit pour cela de leur céder, lorsqu'il seroit maître du Milanez, la Ville de Crémone & ses dépendances entre l'Oglio, l'Adda & le Pô. Cette offre les tenta; mais ils délibérérent long-temps avant que de l'accepter.

Le Sénat se trouva fort partagé sur ce sujet. Antoine Grimani & Marc Trévisan, les deux Sénateurs les plus accréditez dans la République pour leur prudence, étoient opposez de sentiment là-dessus. Trévisan faisoit sur tout envisager le péril qu'il y avoit pour la République, d'avoir pour voisin un Prince aussi puissant que le Roy de France, qui étoit d'un tout autre caractére que son prédécesseur; que la conquête que ce Prince feroit du Milanez seroit d'autant plus dangereuse pour l'Italie, qu'il seroit plus à portée de la conserver quand il l'auroit faite, à cause du voisinage de ses Etats: que le Roy des Romains seroit très-offensé de ce Traité, parce que le Milanez étant un Fief de l'Empire, il regarderoit comme une injure atroce, non seulement qu'on en eût facilité l'acquisition à la France; mais encore qu'on l'eût démembré sans sa participation; qu'il pourroit arriver que se voyant dans l'impuissance de l'enlever aux François, il s'accommoderoit avec le Roy, & s'uniroit à luy contre la République, afin de se dédommager, en reprenant sur elle diverses Places sur lesquelles la Maison d'Autriche avoit des prétentions; qu'en ce cas les François reprendroient Crémone, & les abandonneroient à l'indignation du Roy des Romains; qu'enfin il étoit de la prudence de ne pas se laisser tellement aller au mécontentement qu'on avoit du Duc de Milan, qu'on n'eût plus d'égard aux suites de la vengeance qu'on prétendoit tirer de ses trahisons.

Grima-

Grimani de son côté insista fort sur ce qu'il étoit de la gloire de la République de ne pas souffrir plus long-temps les insultes de ce Prince, & de l'intérêt de l'Etat de luy ôter le moyen d'exécuter les grands projets que son ambition luy suggeroit; qu'à la verité le voisinage du Roy de France étoit un point qui méritoit beaucoup de considération, & qu'il ne faudroit jamais souffrir, s'il n'y avoit pas un autre intérêt qui balançât cet inconvenient, & si on n'étoit pas assuré des moyens d'en empêcher les mauvaises suites; mais que le premier effet que produiroit la conquête du Milanez par le Roy de France, seroit l'union de tous les Princes d'Italie, pour l'empêcher d'aller plus avant, ainsi qu'il étoit arrivé, lorsque Charles VIII. s'étoit rendu maître de Naples, & que supposé cette union, il n'y avoit rien à craindre; qu'en second lieu la possession du Crémonois étoit de la derniére conséquence pour la Seigneurie; qu'elle luy ouvroit l'entrée du Parmesan & du Plaisantin, pour étendre son domaine dans les occasions qui pourroient s'en présenter avec le temps; que c'étoit un avantage sûr, & qu'il étoit à propos de ne pas laisser échapper; qu'il ne falloit point se faire un sujet de terreur de l'union du Roy des Romains avec le Roy de France contre l'Etat de Venise; que ces deux Princes avoient des intérêts si opposez & tant d'occasions de démêlé l'un avec l'autre, soit pour la Bourgogne, soit pour les Pays-Bas, que jamais ils ne s'accorderoient ensemble, & que dès que la République voudroit se déclarer contre l'un des deux, l'autre seroit toujours tout prêt à la soutenir; qu'enfin la véritable prudence étoit de tâcher de tout prévoir, mais non pas de tout craindre; & qu'il étoit contre la politique d'abandonner un grand avantage certain, par l'apprehension d'un péril peu vray-semblable. 1499.

Cet avis de Grimani l'emporta à la pluralité des voix, & les Agens de Venise à la Cour de France eurent ordre de conclure le Traité: mais la conclusion en fut retardée de quelques semaines par une difficulté que fit le Roy au sujet de la Ville de Pise. *Difficulté survenuë au sujet de la ville de Pise.*

Les Vénitiens & les Florentins étoient toûjours en différend pour cette Place. Les uns & les autres ennuyez de la guerre panchoient à mettre la chose en arbitrage. Les Florentins, quoique partagez entre eux sur ce sujet, eussent été contens pour la plûpart que Pise fût mise en sequestre entre les mains du Roy, ou en celles du Collége des Cardinaux, pourvû que le Pape ne s'en mêlât pas. Le Duc de Milan, qui aidoit les Florentins contre les Vénitiens, vouloit qu'on s'en rapportât à Hercule Duc de Ferrare, & avoit si bien fait, qu'actuellement on étoit en négociation là-dessus à la Cour de ce Duc. Guicciardino lib. 4.

Le Roy eût fort souhaité d'être chargé du sequestre; d'autant que par ce moyen il auroit tenu les Florentins en bride, & les auroit obligez à se déclarer pour luy, au lieu que n'étant pas maître de l'affaire, il étoit tout naturel que cette République, qui jusqu'alors avoit été soutenue dans cette querelle par le Duc de Milan, demeurât unie avec luy contre la France. Le Roy répondit donc aux Envoyez de Venise, qu'avant que de mettre la derniére main au Traité, il étoit à propos que la paix fût faite entre

1499. entre les deux Républiques, & que la voye la plus courte étoit, que l'une & l'autre s'en rapportassent à luy, comme les Florentins l'avoient proposé d'abord; qu'il y eût entre elles une suspension d'armes jusqu'après la conquête du Milanez, & qu'alors il tâcheroit de terminer le différend à la satisfaction des deux partis.

Suivie de l'accommodement.

Les Vénitiens qui appréhendoient que le Roy n'achetât à leurs dépens les secours des Florentins, ne vouloient point entendre parler du sequestre, & étoient alors résolus de s'en tenir à l'arbitrage du Duc de Ferrare. Leurs Agens répondirent donc au Roy qu'ils sçavoient sur cela les intentions de la Seigneurie; qu'elle avoit déja pris son parti, & qu'elle s'y tiendroit. Le Cardinal de la Rovére, Trivulce, & les autres qui pour leurs intérêts particuliers étoient dans l'impatience de voîr l'affaire du Milanez engagée, représentérent au Roy qu'il ne devoit pas s'opiniâtrer sur ce point; que les Florentins étant fort éloignez du Milanez & fort brouillez entre eux, luy seroient d'un fort petit secours dans cette guerre; que difficilement ils s'exposeroient à se déclarer contre luy, quand ils le verroient fondre sur le Duc de Milan de concert avec les Vénitiens & le Pape; que ce Duc mettroit tout en œuvre pour gagner les Vénitiens, s'il avoit avis de leur Traité avec la France; qu'il leur abandonneroit les Florentins pour les engager à le rompre, & qu'en un mot le retardement étoit très-dangereux. Le Roi se laissa persuader par ces raisons; & le Traité ayant été conclu à Etampes, fut signé à Blois le quinziéme d'Avril.

Autres négociations du Roy avec divers Princes.
Du Tillet. Recueil de Traitez. Recueil de Traitez par Leonard T. I. Belcarius l. 8.

Pendant cette négociation, le Roy en avoit entamé quelques autres pour s'épargner les diversions. Il confirma les Traitez de son prédécesseur avec Henri VII. Roy d'Angleterre; & pour tenir ce Prince en quelque inquiétude, il en fit un avec Jean Roy de Dannemarc par l'entremise de Jacques Roy d'Ecosse. Il se réconcilia avec le Roy d'Espagne, qui ennuyé des grandes dépenses que luy causoit la guerre d'Italie, en rappella Gonsalve & les troupes Espagnoles, & abandonna à Fédéric d'Arragon les Villes dont ce Général s'étoit emparé dans la Calabre.

Il étoit plus difficile au Roy de terminer les nouveaux différends qu'il avoit avec Philippe Archiduc d'Autriche & Seigneur des Pays-Bas soutenu par le Roy des Romains son pere. Ces différends rouloient principalement sur deux points. Le premier étoit les Comtez d'Aussone, d'Auxerrois, & de Masconnois & la Ville de Bar-sur-Seine, que Philippe d'Autriche prétendoit luy appartenir, comme héritier de la Maison de Bourgogne. Le second concernoit les Villes d'Aire, de Béthune, & de Hédin, que le feu Roy s'étoit obligé par un des Articles du Traité de Senlis fait en 1493. de rendre à l'Archiduc si-tôt qu'il seroit venu en majorité. Le Roy s'excusoit de cette restitution sur ce qu'il prétendoit que l'Archiduc luy retenoit les Châtellenies de Lille, de Douay & d'Orchies, que Philippe le Hardy Duc de Bourgogne avoit promis de rendre au Roy Charles V. son frere, par un Traité secret dont j'ai parlé diverses fois, & auquel il n'avoit point satisfait.

Louïs VII. n'avoit pas plutôt été sur le Trône, que le Roy des Romains

mains avoit entrepris luy-même de se faire justice par voye de fait, & ses troupes étoient entrées en Bourgogne sous le commandement de Guillaume de Vergi; mais elles n'y firent aucun progrès, parce que le Roy y avoit aussi-tôt envoyé Jean de Foix Vicomte de Narbonne son beaufrére, qui les avoit chassées & menées battant jusques dans la Franche Comté. C'étoit à la sollicitation & aux dépens du Duc de Milan, que le Roy des Romains avoit fait cette vaine entreprise. Le dessein du Duc étoit d'engager ces deux Princes à la guerre l'un contre l'autre, pour détourner la tempête dont il se croyoit menacé de la part de la France: mais il ne réussit pas. L'Archiduc ne se crut pas en état de tenir seul contre le Roy. Maximilien son pére n'avoit point d'argent, & le Duc de Milan se lassa de luy en fournir. Comme le Roy souhaitoit fort de terminer la guerre de ce côté-là, on en vint à une négociation, & l'on s'accorda par un Traité qui contenoit les Articles suivans.

1499. Genealogie de la Maison de Vergi. Annales de France. S. Gelais Guieciardino lib. 4.

Que le Roy conformément au Traité de Senlis mettroit l'Archiduc en possession de Hédin, d'Aire, & de Béthune, dès que le Roy des Romains auroit retiré ses troupes de Bourgogne; que l'Archiduc ne pourroit rien prétendre au Duché de Bourgogne par la voye des armes du vivant du Roy, mais seulement par voye de requête & de remontrance; que le Roy en useroit de même à l'égard de l'Archiduc pour la restitution de Lille, de Douai, & d'Orchies; qu'il exempteroit ce Prince, à cause des grandes affaires qu'il avoit aux Pays-Bas, de venir à la Cour de France pour rendre hommage des Comtez de Flandre & d'Artois, & de tout ce qu'il tenoit de la Couronne, & qu'il envoyeroit aux Pays-bas en un lieu dont on conviendroit, une personne de sa part, pour recevoir l'hommage de la bouche de l'Archiduc avec les cérémonies ordinaires.

Articles du Traité conclu avec l'Archiduc. Recueil de Traitez par Leonard T. I. Memoires de Bethune, vol. cotté 9691.

Le Traité fut exécuté de part & d'autre. Le Roy des Romains retira ses troupes. Le Roy satisfit au Traité de Senlis par la restitution des trois Places, & l'Archiduc fit son hommage à Arras dans le Palais Episcopal entre les mains de Guy de Rochefort Chancelier de France.

Il y eut dans cette cérémonie des circonstances assez remarquables pour avoir place dans l'Histoire, d'autant plus que c'étoit une chose extraordinaire, que le Comte de Flandre, l'unique qui restoit des anciens grands Vassaux de la Couronne, ne fit pas son hommage entre les mains du Roy même.

Ceremonie de l'hommage fait par ce Prince au Roy pour les Comtez de Flandre & d'Artois.

Le Chancelier y soutint parfaitement & avec dignité l'honneur de la Personne Royale qu'il représentoit. On prépara pour le Vendredy cinquiéme de Juillet la seconde Salle du Palais Episcopal. On y mit une estrade à deux dégrez, & on plaça dessus un Siége couvert d'un tapis fleurdelisé. Un Gentilhomme nommé Thomas de Pleure, & quelques autres Officiers de l'Archiduc vinrent sur les dix heures du matin avertir le Chancelier en sa chambre, que ce Prince étoit en chemin pour se rendre à l'Evêché: il répondit que quand il seroit arrivé au lieu où il devoit rendre hommage, on ne le feroit pas attendre.

Procès verbal fait par Jean Amys Secretaire du Roy, & present à la cérémonie.

1499. Un peu après d'autres Officiers arrivérent, & luy dirent que l'Archiduc étoit dans la premiére Salle. Il les écouta, & demeura en sa place. Enfin les Seigneurs de la Grutuse & de Frameselles luy annoncérent que le Prince étoit dans la seconde Salle où il devoit faire l'hommage.

Alors le Chancelier sortit de son appartement qui joignoit la Salla, vêtu d'une robe de velours cramoisi, le chapeau en tête, précédé d'un Huissier du Grand Gonseil, qui portoit sa masse haute & découverte, & de deux Rois d'armes du Roy, vêtus de leurs cotes-d'armes, & suivi de quelques Maîtres des Requêtes & des Sécrétrires du Roy.

L'Archiduc salua profondément le Chancelier en se découvrant, & luy disant, *Monsieur, Dieu vous doint bon jour*; & ce Magistrat sans dire mot, & sans se découvrir, portant seulement la main à son chapeau, s'assit dans le Siége qu'on luy avoit préparé.

Aussi-tôt l'Archiduc tête nuë s'approcha, & dit, *Monsieur, je suis icy venu devers vous, pour faire l'hommage que tenu suis faire à Monsieur le Roy touchant mes Pairies & Comtez de Flandre, d'Artois & de Charlois, lesquelles tiens de Monsieur le Roy, à cause de sa Couronne.*

Le Chancelier demeurant assis & couvert, luy demanda, *s'il avoit ceinture, dague, ou bâton.* L'Archiduc en ouvrant sa robe qui étoit sans ceinture, répondit que non. En même temps le Chancelier luy prit les mains qu'il avoit jointes, & les mit entre les siennes. L'Archiduc s'inclinant, comme pour se mettre à genoux, le Chancelier l'en empêcha, en luy disant: *Il suffit de votre bon vouloir*; & luy tenant toûjours les mains dans les siennes, il luy fit la question accoutumée. *Vous devenez homme du Roy votre Souverain Seigneur, & luy faites foy & hommage-lige pour raison des Pairie & Comté de Flandre, & aussi des Comtez d'Artois & de Charolois, & de toutes autres Terres que tenez du Roy & de sa Couronne, luy promettez de le servir jusques à la mort inclusivement envers & contre tous ceux qui peuvent vivre & mourir, sans nul reserver; de procurer son bien, & éviter son dommage, & vous conduire & acquitter envers luy, comme envers votre Souverain Seigneur?*

A quoy fut répondu par l'Archiduc: *Par ma foy ainsi le promets, & ainsi le ferai.* Le Chancelier reprit en disant ces mots: *Et je vous y reçois, sauf le droit du Roy en autres choses, l'autruy en toutes.* Il luy présenta en même temps la jouë, & le baisa. L'Archiduc demanda Acte, & les Lettres de la réception de son hommage, que le Chancelier commanda au Secrétaire Amys de luy expédier.

Après toutes ces formalitez, le Chancelier se leva, ôta son chapeau & le bonnet, ou calotte qu'il avoit dessous, fit une profonde révérence au Prince, & luy parla de cette sorte: *Monsieur, je faisois n'a gueres office de Roy, représentant sa personne, & de présent je suis Guy de Rochefort votre très-humble serviteur, toûjours prêt de vous servir envers le Roy mon Souverain Seigneur & Maître en tout ce qu'il vous plaira me commander.* L'Archiduc répondit: *Je vous remercie, Monsieur le Chancelier,*

&

& vous prie qu'en toutes mes affaires envers mondit Sieur le Roy, vous me veuillez toûjours avoir pour recommandé. 1499.

C'est ainsi que se passa cette cérémonie, où nos Rois furent toûjours très-exacts, sur tout à l'égard des grands Feudataires de la Couronne, les dispensant très-rarement de venir à la Cour de France pour leur rendre leur hommage à eux-mêmes, & permettant encore moins qu'ils le rendissent par Procureur; & Charles VIII. fut fort blâmé d'avoir souffert que Jean Galéas Duc de Milan le fit ainsi pour le domaine de Gênes. Je reviens aux mesures que le Roy prenoit pour la guerre d'Italie. Comines.

Suite des affaires d'Italie. Traité avec le Duc de Savoye & les Suisses.

Il falloit s'assûrer le passage par les Terres de Philbert Duc de Savoye, jeune Prince de dix-huit à dix-neuf ans fort attentif à ses intérêts. On l'acheta fort cher; car outre les grosses pensions qu'on luy donna, & à diverses personnes de sa Cour, outre plusieurs autres avantages qu'on luy fit, il n'accorda ce qu'on luy demandoit, qu'à condition que le Roy renonceroit pour luy & pour ses Successeurs à toutes les prétentions qu'ils pourroient avoir sur les Etats de Savoye. Recueil de Traitez par Leonard. T. 1.

Le Roy fit un nouveau Traité de Ligue offensive & défensive avec les Cantons Suisses, par lequel ils déclarérent expressément, qu'ils n'avoient aucune alliance avec Louïs-Marie Sforce alors en possession du Duché de Milan, & où ils donnoient au Roy le titre de Duc de Milan. Titre du Château de Nice, cité par Guichenon.

Tandis qu'il s'assûroit ainsi par tous ces Traitez du côté de ses Alliez & de ses voisins, il remplissoit son épargne; & comme il s'étoit fait un point essentiel de son gouvernement de ne point charger ses Sujets de nouveaux impôts, il ne rehaussa point les Tailles qu'il avoit diminuées dès qu'il fut sur le Trône, ni les Gabelles, ni les autres Droits: mais il trouva un grand fond dans la vente de plusieurs Charges de son Royaume. C'étoient seulement celles qu'on appelloit Offices Royaux, qui n'étoient point de Judicature. Cette innovation ne laissoit pas d'être très-importante, & avoit de grands inconvéniens; mais comme il ne prétendoit point qu'elle durât, & que d'ailleurs la bourse des peuples n'en souffroit point, il la fit sans opposition. Recueil de Traitez de Leonard. T. 4. Histoire du Chevalier Baillard c. 12.

Inquiétude qu'en eut le Duc de Milan.

Tous ces préparatifs, toutes ces négociations, & les levées de troupes qu'on faisoit en France donnoient une étrange inquiétude au Duc de Milan; car quoiqu'il n'eût pas eu connoissance des particularitez du Traité des Vénitiens avec le Roy, que l'on tint très-secrétes, il ne pouvoit guéres douter que ce Traité ne le regardât. C'est pourquoy il cherchoit par tout des appuis & des protecteurs; mais par tout il se trouvoit déconcerté. Le Roy des Romains pour l'intérêt de Philippe d'Autriche son fils, avoit fait une Tréve avec la France. Il étoit occupé à une fâcheuse guerre contre les Suisses, & ceux-cy avoient pris des engagemens avec le Roy. Ludovic tâcha en vain de se raccommoder avec les Vénitiens. Les Florentins dont il avoit fort ménagé les avantages sur l'Article de Pise auprès du Duc de Ferrare, le voyant abandonné, n'osoient se déclarer pour luy, & prirent le parti de la neutralité, aussi-bien que le Guicciard. l. 4.

 Duc

1499. Duc de Ferrare. Fédéric Roy de Naples ne manquoit pas de bonne volonté ; mais il n'avoit point d'argent, & voyoit beaucoup de mécontens dans son Royaume. Leurs intérêts toutefois étoient communs ; car ce Roy prévoyoit bien que la conquête de Milan n'étoit qu'un acheminement à celle du Royaume de Naples. Tout ce qu'ils purent faire l'un & l'autre, fut de hâter Bajazet de déclarer la guerre à la République de Venise, comme il le fit en effet, & avec assez de succès. Il y étoit déja fort disposé ; mais la crainte que le Roy de France ne se rendît maître du Royaume de Naples, fut pour luy un nouveau motif, que le Duc de Milan sçut faire beaucoup valoir.

Le danger croissoit, & paroissoit tous les jours plus proche. Les Vénitiens faisoient filer un grand nombre de troupes dans le Bressan sur les frontiéres du Milanez, celles des François grossissoient dans l'Astesan, & le Roy ayant laissé la Reine à Remorantin, étoit venu à Lion, où il assembloit une armée. Le parti que prit le Duc de Milan dans cette extrémité, fut de bien garnir ses Places, d'abandonner la campagne aux ennemis, s'il y étoit contraint, de ne rien hasarder & de tirer la guerre en longueur, dans l'espérance que le temps pourroit faire naître quelque heureuse conjoncture dont il tâcheroit de profiter.

S. Gelais.

Forces de ce Prince.

Corio.

Il avoit actuellement sur pied deux mille hommes d'armes, deux mille hommes de cavalerie legére, quatorze mille fantassins & une assez belle artillerie. Il sépara ses troupes en deux corps. Il en donna un au Comte de Cajazze, qui marcha du côté du Bressan, pour s'opposer aux entreprises des Vénitiens, & il confia l'autre beaucoup plus nombreux à Galeazze de saint Séverin, pour faire tête aux François. Il y avoit dans celuy-cy seize cens hommes d'armes, quinze cens hommes de cavalerie legére, dix mille fantassins Italiens, & cinq cens Allemans, & luy-même se chargea de deffendre Milan.

Guicciard. l. 4.

Le Roy fait passer les Alpes à son Armée.

Annales de France.

L'armée Françoise passa les Alpes sur la fin de Juillet & au commencement d'Août sous la conduite de Louïs de Luxembourg Comte de Ligny, de Robert Stuart Seigneur d'Aubigni, qui s'étoit déja acquis une grande réputation en Italie durant l'expedition de Naples, & de Jean Jacques Trivulce. Ce Seigneur n'avoit ni moins d'habileté, ni moins d'experience, que d'Aubigni ; mais par-dessus tout cela il étoit animé d'une haine extrême contre le Duc de Milan, qui l'avoit contraint de quitter le Milanez sa patrie.

Cette armée étoit composée de seize cens hommes d'armes, qui faisoient neuf à dix mille chevaux, & de treize mille hommes d'infanterie, dont huit mille étoient François, & cinq mille Suisses. Le Roy étoit à portée de les joindre avec quelques autres troupes, & faisoit courir le bruit qu'il passeroit en personne en Italie ; quoique ce ne fût pas alors son dessein.

Siége d'Arazzo.

L'armée Françoise étant assemblée dans l'Astesan avec cinquante-huit piéces de canon, ne fut pas long-temps sans entrer en action. Le siége fut

fut mis d'abord devant Arazzo sur le Tanaro, qui dès que le canon eut tiré, se rendit. Anon, forteresse sur l'autre rivage de la même riviére entre Ast & Aléxandrie, quoique très-bonne, capitula après deux jours d'attaque. Le château fut emporté en très-peu de temps, & la garnison passée au fil de l'épée. Valence fut livrée à Trivulce par le Gouverneur nommé Donato Ruffignino, qui vingt ans auparavant à pareil jour, avoit trahi le jeune Duc de Milan en faveur de Ludovic même, en luy ouvrant une porte de Tortone, & luy fit connoître par cette funeste expérience, qu'il n'est jamais sûr de se fier à un traître.

1499.

Guicciardino lib. 4.

Cette perte entraîna celle de Busignano, de Voghéra, de Castel-novo, de Ponté-coroné, & puis de Tortone par la lâcheté d'Antoine Marie Palavicin, qui commandoit en cette derniere Place, où il avoit dequoy se bien défendre.

Suivi de plusieurs autres expéditions.

Ces fâcheux commencemens allarmérent étrangement le Duc de Milan. Il assembla les principaux habitans de cette Capitale, tâcha de les rasseurer, & de contenir le peuple par les belles promesses qu'il leur fit, par l'abolition des impôts, par l'espérance d'un promt secours de la part du Roy de Naples, & par l'autorité de trois Cardinaux qui s'y étoient renfermez avec luy; c'étoient le Cardinal Ascanio son frére, le Cardinal Fédéric de saint Séverin, & Hippolyte d'Est Archevêque de Milan.

Corio.

Les Vénitiens de leur côté s'avançant vers le Crémonois; s'emparérent de Caravaggio & de quelques autres postes aux environs de l'Adda, & menaçoient Crémone. Les troupes de Milan pressées de toutes parts, & plus foibles que celles des ennemis, reculoient à mesure que ceux-cy approchoient. Le Duc envoya ordre au Comte de Cajazze de s'avancer vers Pavie, & de se joindre avec Galeazze de saint Séverin son frére, pour couvrir Alexandrie sa plus forte Place après Milan: mais tout concouroit à le perdre. Le Comte de Cajazze offensé de ce que le Duc avoit donné le principal commandement à Galeazze qui n'étoit que son cadet, avoit fait en secret son accommodement avec les François, & le trahissoit. Il mit beaucoup plus de temps qu'il ne luy en falloit à faire un pont sur le Pô pour son passage, & donna par ce retardement le temps aux François de former le siége d'Alexandrie.

Guicciard.

Ce que Cajazze avoit fait par trahison pour laisser perdre Aléxandrie; Galeazze son frére le fit par lâcheté. Il étoit dans la Ville avec douze cens hommes d'armes, douze cens hommes de cavalerie legére, & trois mille fantassins. C'étoit beaucoup plus qu'il n'en falloit, pour arrêter fort long-temps les François devant une Place très-forte. Mais ce Général le troisiéme jour du siége, sans en avoir rien communiqué à personne, qu'à Lucio Maluezzo, en sortit avec une partie de la cavalerie legére, sous prétexte qu'il avoit reçu des Lettres du Duc de Milan, qui l'appelloit auprès de luy, à cause de quelques commencemens de sédition qu'il y avoit à Milan, & dont il appréhendoit les suites. Il montroit depuis ces Lettres à tout le monde pour se justifier: mais il ne put se disculper d'avoir abandonné une Place de cette importance, sans avoir mieux

Prise d'Aléxandrie.

1499. pourvû à sa seureté. Il avoit effectivement pris si peu de précautions, que dès qu'on le sçut parti, les soldats perdirent cœur, & n'écoutérent plus le commandement. La plus grande partie s'enfuit par les endroits que les François n'avoient pas investis, & la Place fut prise & pillée.

Le Duc de Milan se sauve à Inspruck.
S. Gelais.

La prise d'Aléxandrie remplit tout le Milanez de consternation. L'armée Françoise s'avança jusqu'à Mortare. Les Généraux reçurent en ce lieu-là une députation des habitans de Pavie, qui leur demandoient à capituler, & ils se rendirent. La plûpart des autres Villes se soulevérent, pour se rendre au vainqueur, sans en excepter Milan. De sorte que le Duc se voyant perdu sans ressource, chargea Bernardino dé Corté de la garde du Château, qu'il laissa bien pourveu de tout ce qui étoit necessaire pour sa défense, fit partir ses fils & son trésor avec le Cardinal Ascanio, & les suivit le second jour de Septembre, pour se sauver à Inspruck, asseurant le Gouverneur qu'il reviendroit bientôt le secourir avec une armée, que le Roy des Romains devoit luy fournir.

Sa fuite ayant été sçue au camp des François, les Généraux firent un détachement de cavalerie, qui le poursuivit quelque temps, sans pouvoir l'atteindre, & s'avancérent ensuite vers Milan.

Sa Capitale se soumet au Roy.

Les Députez des habitans vinrent au devant d'eux leur offrir l'entrée libre de la Ville, à condition qu'on les mettroit à couvert de l'insulte du soldat. Ils dirent qu'ils ne vouloient point d'autres seuretez, & qu'ils espéroient, quand le Roy seroit arrivé, plus d'avantages de sa libéralité, qu'ils n'en pourroient demander par une capitulation. Presque tout ce qui restoit de Villes dans le Milanez suivit l'exemple de la Capitale. Crémone voulut pareillement aussi se rendre aux François; mais en exécution du Traité fait avec les Vénitiens, on ne jugea point à propos de la recevoir, & elle traita avec la Seigneurie. Génes quelque temps après envoya aussi ses Députez, & se soumit au Roy. Cette grande conquête ne coûta que vingt jours. Bernardin dé Corté, sans avoir seulement laissé tirer le canon, rendit le Château douze jours après que les François furent entrez dans la Ville; quoiqu'il eût une très-forte garnison & toutes les choses nécessaires pour défendre très-long-temps une Place, qui passoit alors pour imprenable. Sa lâcheté fut blâmée & détestée par les François mêmes; & bien qu'elle eût été très-récompensée par les grands avantages que le Roy luy fit, il en mourut peu de temps après de honte & de douleur.

Qui y fait son entrée.

Quelques soins & quelques précautions que ce Prince eût apporté, pour ne pas manquer son entreprise, il n'auroit jamais osé en espérer un succès si prompt. Sa joye fut égale à sa surprise; & dès qu'il sçut la reddition du Château de Milan, il se mit en chemin pour venir prendre en personne possession d'une si belle conquête. Il fit son entrée à Milan le sixiéme d'Octobre, en habit Ducal, & la joye qui éclata dans la Ville ne fut pas seulement un effet de ces emportemens populaires, que l'amour de la nouveauté inspire, mais encore de la haine dont

S. Gelais. Annales de France. Belcarius, &c.

dont ils étoient animez contre Ludovic pour sa dureté, & de l'espérance qu'ils concevoient de la douceur du gouvernement d'un Prince, dont la renommée avoit déja fort exalté au-delà des Alpes la bonté & la sagesse. 1499.

En effet il commença par décharger le peuple de quantité d'impôts, dont Ludovic l'avoit accablé. Il fit de grandes largesses, & distingua dans la distribution de ses récompenses Jean-Jacques Trivulce, qui avoit le plus contribué par son adresse, & par les intelligences qu'il avoit dans le pays, à la rapidité de cette grande conquête. Il luy donna la Seigneurie de Vigévano, & d'autres Terres considérables. Il rétablit les privilèges de la Noblesse & de l'Etat Ecclesiastique. Il combla de biens & d'honneurs les personnes les plus célébres dans les Sciences, & sur tout dans la Jurisprudence: il ne permit pas qu'on inquiétât personne, pour avoir eu part au gouvernement précédent & aux bonnes graces de Ludovic: Il fit restituer les biens aux habitans, qui en avoient été injustement dépouillez, & dédommagea plusieurs de ceux qu'on obligeoit à cette restitution.

Et décharge le peuple de quantité d'impôts.

S. Gelais.

Il ne fut pas plutôt dans Milan, qu'on vit arriver de tous les quartiers d'Italie des Princes, pour le féliciter de sa victoire, les uns à dessein de luy ôter le soupçon qu'il pouvoit avoir de leur attachement pour la Maison de Sforce, les autres pour luy demander sa protection. Il n'y eut guéres que le Roy de Naples qui s'exemtât de luy faire sa Cour. Il les reçut tous avec bonté, sans pourtant confondre ceux qu'il croyoit sincérement attachez à ses intérêts, avec les autres dont il n'étoit pas si satisfait.

Il y reçoit les félicitations de divers Princes d'Italie.

Comme il méditoit la conquête de Naples, il traita avec les uns & les autres dans cette veuë, & particuliérement avec les Florentins, qui faisoient toûjours la guerre aux Pisans, & qui luy députérent Francisco Gualterotti, Lucenzo Lenzi, & Alamanno Salviati.

Il traite avec eux en vuë de conquerir le Royaume de Naples.

Les plus considérables de la Cour de France, & qui avoient le plus de crédit sur l'esprit du Prince, comme le Comte de Ligni & Trivulce étoient les grands protecteurs des Pisans. Le premier, parce qu'au retour de Naples il avoit pris leur parti contre le Cardinal Briçonnet; & le second, parce qu'il espéroit que le Roy luy donneroit le gouvernement de Pise: car cette Ville, de peur de retomber sous la puissance des Florentins, demandoit au Roy un Gouverneur, qui la défendît sous son autorité Royale. Mais ce Prince envisageant ses véritables intérêts, traita avec les Florentins, dont l'alliance luy pouvoit être d'un grand secours pour le recouvrement de Naples, & pour la conservation du Duché de Milan.

Buonacorsi.

Le Traité fut conclu à ces conditions; que le Roy prendroit les Florentins sous sa protection, leur fourniroit dans le besoin six cens hommes d'armes & quatre mille d'infanterie pour les aider à reprendre Pise & les autres Places que les Luquois & les Siennois leur avoient enlevées; qu'eux réciproquement seroient obligez, quand ils en seroient requis,

1499. Belcar. l. 8. Guicciardino lib. 4.

de mettre pour luy en campagne quatre cens hommes d'armes & trois mille fantassins; qu'après que Pise auroit été domptée, si le Roy entreprenoit la conquête du Royaume de Naples, ils luy donneroient pour cette expédition cinq cens hommes d'armes, cinquante mille écus d'or pour la solde de cinq mille Suisses durant trois mois, & trente-six mille autres écus d'or, que Ludovic Sforce leur avoit prêtez, & qu'ils recevroient pour Général de leurs troupes, Jean de la Rovére frére du Cardinal de ce nom.

Le Pape le félicite aussi de ses heureux succès.

Le Pape ne fut pas des derniers à féliciter le Roy de sa victoire, & le fit en même temps souvenir de la parole qu'il luy avoit donnée, de remettre sous l'obéissance du saint Siége ce qu'on appelloit les Vicaires de l'Eglise Romaine. C'étoient certains Seigneurs particuliers, qui durant les anciennes guerres d'Italie s'étoient emparez de diverses Villes du domaine Ecclesiastique, & qui pour se maintenir dans leur usurpation, avoient obtenu des Papes d'Avignon, ou même de ceux qui demeuroient en Italie, lorsqu'ils étoient embarrassez des factions de leurs ennemis, cette qualité de Vicaires, à condition seulement de payer quelque tribut au saint Siége. Ils avoient depuis ce temps-là secoué le joug entiérement, ne payoient plus de tribut, s'engageoient à servir les autres Princes sans le consentement des Papes, & quelquefois contre eux-mêmes. Une des conditions sous lesquelles Alexandre avoit concerté avec le Roy la conquête du Milanez, étoit qu'il luy fourniroit des troupes pour réunir ces domaines au saint Siége; quoique son intention fût en effet d'en mettre en possession le Duc de Valentinois son fils. Ces Villes étoient Faenza, Forli, Imola, Rimini, Césène, & quelques autres, outre Ravenne: mais il n'étoit pas question de cette derniére, parce que les Vénitiens en étoient les maîtres, & qu'il n'y avoit pas moyen de la ravoir dans les conjonctures présentes.

Guicciardino l. 4.

Jean d'Auton. Hist. de Louis XII.

Le Roy pour satisfaire à cet Article du Traité, donna au Duc de Valentinois trois cens Lances sous la conduite d'Yves d'Alégre, & quatre mille Suisses sous le commandement d'Antoine de Bessey Bailli de *Dijon*: ces troupes devoient être soudoyées par le Pape. Le Duc de Valentinois s'étant mis à leur tête, prit sur la fin de cette année Imola par composition, & Forli d'assaut au commencement de la suivante, & seroit venu à bout du reste, si les affaires d'Italie étoient demeurées dans la même situation où elles étoient alors.

Le Roy part de Milan pour revenir en France.

Le Roy après avoir donné ses ordres pour celles du Milanez, *en partit* au commencement de Décembre, laissant les Vénitiens fort embarrassez par la rude guerre que Bajazet leur faisoit. La flotte Turque mit à terre dans le Frioul six mille chevaux, qui y firent un ravage effroyable, & emmenérent une infinité de gens en captivité. Son armée prit aussi Modon & Coron dans la Morée, Lépante & Durazzo en Achaïe. Les Vénitiens de leur côté luy enlevérent Sainte Maure en l'Isle de Cefalonie. Cette guerre où le Roy secourut les Vénitiens de quelques vaisseaux, dura deux ans; & la paix fut faite, à condition que la Seigneurie rendroit Sainte Maure à Bajazet.

Le

Le Roy en partant de Milan donna le gouvernement de la Ville & de l'Etat à Trivulce, celuy du Château au Baron d'Espi: celuy qu'on appelloit la Roquette de Milan, à un Ecossois nommé Quentin parent du Seigneur d'Aubigni, le commandement de Génes au Seigneur de Ravestein, & confia les autres Places de ces deux Etats à divers Capitaines, dont il connoissoit la bravoure & la fidélité.

1499. Histoire du Chevalier Bayard. ch. 12. Annales de France.

A son arrivée en France, il trouva la Reine relevée de ses couches; elle avoit mis au monde une Princesse, à qui on donna le nom de Claude. Un Prince luy auroit donné beaucoup plus de joye; mais il avoit tout lieu d'espérer qu'il en viendroit avec le temps. Il accommoda peu de temps aprés son arrivée le Duc de Gueldre & le Duc de Juliers qui étoient en guerre l'un contre l'autre, & s'attacha celuy-cy par une pension & par d'autres avantages qu'il luy fit, dans la vûë de s'en servir en cas de rupture avec Maximilien d'Autriche Roy des Romains. C'étoit une précaution très-sage: mais on a sujet de reprocher à ce Prince de n'en avoir pas pris assez pour le Milanez, où presque aussi-tôt après son départ les choses changérent étrangement de face.

1500. *Il y trouve la Reine accouchée d'une Princesse.*

On fut surpris de ce qu'il avoit confié le Gouvernement du Milanez à un étranger, à un Italien, à un homme du Duché de Milan. Trivulce pourtant étoit homme d'honneur, quoiqu'en abandonnant le Roy de Naples qu'il servoit dans le temps de l'expédition de Charles VIII. il eût donné par cet endroit quelque atteinte à son ancienne réputation; mais il fut toûjours fidelle à la France; elle n'eut aucun sujet de se plaindre de luy là-dessus, & ce n'étoit pas en cela que consistoit la faute. Le Roy même crut par ce choix faire plaisir aux gens du pays, où ce Seigneur avoit beaucoup d'amis & de parens considérables, & où la haine qu'on avoit contre Ludovic, dont il étoit le grand ennemi, devoit luy attirer l'affection des peuples: mais d'ailleurs c'étoit un homme fier, hautain, violent, qualitez peu propres à bien cimenter une nouvelle domination. De plus il étoit partisan opiniâtre des Guelfes, & adversaire déclaré des Gibelins: car ces deux factions n'étoient pas encore éteintes en Italie; & il ne put en diverses occasions dissimuler son aversion pour les uns, & son attachement pour les autres. Ce furent-là les véritables causes des desordres qui suivirent.

Le parti des Gibelins étoit le plus nombreux à Milan, & se voyoit le moins ménagé. Par-tout où il y a des factions opposées, l'esprit de sédition y domine aux dépens de la soumission dûë à ceux qui gouvernent, l'intérêt de parti prévalant à tout le reste. Les Gibelins qui éprouvoient en toutes rencontres la partialité du Gouverneur, ne cessérent de cabaler contre luy. Ils empoisonnoient toutes ses actions & toutes ses intentions, & il leur donnoit prise par ses emportemens. Un jour entre autres, les bouchers faisant difficulté de payer un droit, que le Roy n'avoit pas établi, mais qui étoit du nombre de ceux qu'il n'avoit pas abolis contre l'espérance de la populace, qui s'attendoit à être déchargée de tous impôts, il se fit quelque émeute contre ceux qui l'exigeoient. Le Gouverneur vint en personne au quartier où le bruit se faisoit, & au lieu de faire

Troubles à Milan à quoi attribuez.

faire prendre les coupables par ses gens, il tua de sa propre main quelques-uns des plus mutins. Cette action le rendit très-odieux, & servit à avancer la conjuration que les Gibelins avoient déja formée.

1500.

Trivulce voyant de la disposition à un soulévement dans cette Capitale, pria les Commandans Vénitiens de faire avancer quelques-unes de leurs troupes le long des bords de l'Adda, & envoya ordre à Yves d'Alégre dans la Romagne, de ramener promptement les François & les Suisses qu'il y commandoit sous les ordres du Duc de Valentinois, dont les conquêtes sur les Vicaires du saint Siége furent arrêtées par ce contretemps : mais la promptitude de Ludovic & du Cardinal Ascanio son frere rendirent ces précautions inutiles.

Guicciard. lib. 4.

Ils avoient en très-peu de temps rassemblé à force d'argent huit mille Suisses & cinq cens hommes d'armes du Comté de Bourgogne. Ils s'étoient avancez avec une partie de ces troupes sur le Lac de Come, pour surprendre la Ville qui donne le nom à ce Lac, & où il n'y avoit point de garnison : mais le Comte de Ligni sur l'avis de l'approche de *Ludovic*, s'y jetta avec quelques Gendarmes. Il laissa approcher les barques ennemies chargées de soldats jusqu'à la demie portée de quatre fauconneaux qu'il avoit fait braquer sur le bord du Lac, & les fit tirer si à propos, que plusieurs des gens de Ludovic furent tuez, & la barque du Cardinal Ascanio frére de ce Prince, coulée à fond avec un grand danger du Cardinal. Cette salve inopinée fit éloigner les ennemis, & le Comte de Ligny se résolut de défendre la Place jusqu'à l'extrêmité.

D'Auton. Hist. de Louis XII.

Danger qu'y courut Trivulce à qui le Roy en avoit donné le Gouvernement.

Cette résolution auroit été le salut du Milanez, si Ludovic n'eût pas eu des intelligences dans Milan même, où les Gibelins, si-tôt qu'ils le sçurent au voisinage de Come, prirent subitement les armes, & furent secondez par la plûpart des Bourgeois. Trivulce fut assiégé le jour de la Chandeleur dans la Maison de Ville, où il combattit long-temps, quoiqu'il fût peu accompagné; mais il y auroit péri sans le secours d'un brave Gentil-homme nommé Coursinge Officier du Duc de Savoye. Ce Gentilhomme s'étant mis à la tête de soixante Gendarmes seulement, eut la hardiesse de venir enfoncer avec la lance cette multitude infinie de peuple armé, qui remplissoit la Place, l'écarta, & abattant tout ce qui lui faisoit obstacle, arriva à la porte de l'Hôtel de Ville, où Trivulce la hache d'armes à la main se défendoit en homme *qui* ne pouvoit espérer de quartier. Il le fit monter à cheval, & *passant* une seconde fois sur le ventre à cette foule de rebelles, le conduisit au Château.

Le premier soin de Trivulce fut de rassembler auprès de luy le plus qu'il pourroit de troupes. Il envoya ordre au Comte de Ligni d'abandonner Come, & de le venir joindre. Il n'obéit ni au premier, ni au second commandement, jugeant que c'étoit un coup essentiel pour le service du Roy d'arrêter Ludovic devant cette place : mais en ayant reçu un troisiéme, par lequel Trivulce le menaçoit de la colére du Roy, s'il n'obéissoit; il sortit de Come, & Ludovic s'en saisit aussi-tôt.

Le

Le Comte de Ligni s'étant rendu au Château de Milan, on tint Conseil sur ce qu'il y avoit à faire de meilleur en une si fâcheuse conjoncture; & il fut résolu que le Château étant en état de se défendre long-temps, les Généraux ne s'y renfermeroient point, & iroient sans tarder pourvoir à la sûreté des autres Places. 1500.

Trivulce ayant donné ses ordres à d'Espi pour la défense du Château, en partit avec la meilleure partie des Gendarmes, & fut poursuivi par les Bourgeois jusques sur le bord du Tésin. Il fit entrer quatre cens hommes d'armes dans Novare, & s'en alla avec le reste à Mortare. Le Cardinal Ascanio se rendit aussi-tôt à Milan: Ludovic arriva le lendemain, & il y fut reçu avec autant de joye, qu'on l'en avoit vû partir cinq ou six mois auparavant.

Il sort de cette ville & Ludovic y est reçu avec joie.
Guicciard. l. 4.
D'Auton, Histoire de Louïs XII.

Dès qu'on sçut à Pavie & à Parme qu'il étoit à Milan, ces deux Villes élevérent ses étendarts sur leurs murailles. Lodi & Plaisance en auroient fait autant, si les troupes des Vénitiens, qui sur la priére de Trivulce s'étoient avancées vers l'Adda, n'y fussent promptement entrées. Les autres Villes plus éloignées de Milan du côté du Piémont & du Montferrat, quelque envie qu'elles eussent de suivre le mauvais exemple des autres, n'osérent le faire. D'Alégre arriva sur ces entrefaites; & ayant surpris Tortone, qui venoit de se déclarer pour Ludovic, la saccagea; mais les Suisses qu'il avoit avec luy, ou faute de paye, ou gagnez par Ludovic, ayant tous deserté pour passer de son côté, d'Alégre ne fut plus en état de rien entreprendre, & se renferma dans Alexandrie pour la défendre.

Trivulce étoit fort inquiet de ce qu'étoit devenu Louïs d'Ars Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes du Comte de Ligni, que ce Comte avoit envoyé pour ravitailler le Château de Belinzone sur les frontiéres des Suisses; car la Ville s'étoit revoltée aux approches de Ludovic. D'Ars après avoir exécuté sa commission, retournant à Come, apprit que les ennemis s'en étoient saisis. Il reprit la route de Milan; & ayant sçu en chemin que Trivulce & le Comte de Ligni s'étoient retirez du côté de Novare, il alla les y chercher, & y arriva après avoir échapé mille embuscades; car tout le plat pays s'étant déclaré pour Ludovic, il en trouvoit à chaque pas. Sa bravoure & sa conduite qu'il signala depuis dans les guerres d'Italie, le tirérent de tous ces dangers; & les Généraux le voyant arriver, l'embrassérent avec une extrême joye de revoir ce brave homme, sur lequel ils comptoient beaucoup dans la triste situation où ils se trouvoient.

D'Auton, Histoire de Louïs XII.

Cependant Ludovic ne fut pas plutôt dans Milan, qu'il envoya le Cardinal de saint Séverin au Roy des Romains pour luy apprendre l'heureux succès de son entreprise, & le conjurer de luy fournir des troupes & de l'artillerie. Le Cardinal Ascanio dépêcha l'Évêque de Cremone au Sénat de Venise pour luy offrir la carte blanche, s'il vouloit se déclarer pour son frére contre les François. Ludovic sollicita pareillement les Génois & les Florentins de rentrer dans son parti: mais ses sollicitations furent inutiles auprès de ces trois Républiques; les Vénitiens n'espérant

1500. pas pouvoir conserver le Crémonois, s'ils se séparoient de la France, & les Florentins & les Génois ne trouvant pas qu'il fût sûr pour eux de faire une telle démarche, tandis que les François tenoient encore le Château de Milan & d'autres Places fortes dans le Milanez. Le Marquis de Mantouë se laissa gagner, & envoya quelques Gendarmes sous la conduite de son frére, joindre l'armée de Ludovic. Les Seigneurs de la Mirandole, de Carpi & de Corrégio luy menérent aussi leurs Vassaux, & les Siennois luy fournirent quelque argent. Ces secours étoient peu de chose; mais avec les huit mille Suisses & les Bourguignons qu'il avoit amenez, & un grand nombre d'infanterie qu'il leva en Italie, il étoit beaucoup supérieur aux François, & il résolut de les pousser avant que la saison permît au secours de France de passer les Alpes. Il laissa une partie de ses troupes au Cardinal Ascanio pour faire le Siége du Château de Milan, & alla avec le reste assiéger Novare, après avoir pris en chemin faisant Vigévano par capitulation.

Novare après quelques jours d'une assez vigoureuse défense, fut contrainte de capituler. La garnison sortit le vingt-deuxiéme de *Mars*, vie & bagues sauves, tous les Gendarmes ayant la lance sur la cuisse, & fut conduite à Mortare: mais quoique la Ville fût rendue, le Château tenoit encore, & Ludovic en commença le Siége.

D'Auton, Histoire de Louïs XII.

Mesures que prit le Roy à la nouvelle de cette révolution.

S. Gelais, Histoire de Louïs XII.

Cependant le Roy ayant reçu à Loches la nouvelle de cette révolution subite, ne perdit point de temps, & se hâta d'autant plus de faire passer une armée en Italie, qu'il sçut que pour comble de malheur, les deux principaux Chefs des troupes Françoises, qui y étoient restées, sçavoir Aubigni & Trivulce, étoient brouillez ensemble, & n'agissoient nullement de concert.

Il envoye une nouvelle Armée en Italie.

Guicciard. lib. 4.

D'Auton, Histoire de Louïs XII.

On fit tant de dilligence, qu'au commencement d'Avril, dix mille Suisses amenez par le Bailli de Dijon, six mille hommes d'infanterie Françoise, & quinze cens hommes d'armes avec leurs Archers à cheval, & leurs Ecuyers avoient passé les Monts, & furent assemblez sous Mortare. Louïs de la Trimouille fut fait Général de cette armée au dessus de Trivulce & d'Aubigni, avec ordre de prendre conseil du Cardinal George d'Amboise, que le Roy fit comme son Lieutenant en Italie, & qui s'arrêta à Verceil.

Histoire du Chevalier Bayard. ch. 16.

On marcha sans tarder à Novare, comme pour faire lever le Siége du Château, ou pour combattre les ennemis, s'ils osoient recevoir la bataille; mais en effet pour un dessein plus important, qui étoit d'enlever Ludovic, par le moyen des Suisses de son armée, dont le Bailli de Dijon avoit gagné les Capitaines.

Les Suisses qu'avoit Ludovic l'abandonnent.

Ludovic avoit eu quelque soupçon de cette intelligence; & pour se précautionner contre ce qui pourroit arriver, il avoit envoyé ordre au Cardinal Ascanio, de faire partir sur le champ de Milan, quatre cens chevaux, & huit mille fantassins Italiens, pour le venir joindre. Il connut la necessité de cette précaution, lorsqu'à l'approche de l'armée Françoise, les Suisses commencérent à se mutiner dans Novare, sous prétexte qu'on ne les payoit point. Il courut aussi-tôt à leur quartier,

ter, où après qu'il leur eut parlé de la maniére du monde le plus touchante, & qu'il leur eut fait donner ce qu'il avoit actuellement d'argent, ils firent au moins semblant de s'appaiser, & lui promirent d'attendre que le reste de leur paye fût arrivé de Milan. 1500.

Ils ne quittérent pas pour cela leur dessein: au contraire ayant averti la Trimouille de l'approche des troupes qui venoient de Milan, il fit par leur conseil, avancer une partie de sa cavalerie, sur le bord du Tésin, pour empêcher la jonction de ses troupes avec Ludovic, que ce mouvement de la Cavalerie Françoise jetta dans un étrange embarras: mais il ne douta plus qu'il ne fût trahi, lorsqu'ayant proposé au Conseil de guerre, de sortir de Novare, pour aller présenter la bataille aux François, les principaux Officiers Suisses lui dirent, qu'y ayant dans l'armée de France un très-grand nombre de troupes de leur nation, ils ne pouvoient en venir aux mains contre elles, sans un consentement exprès des Cantons; & même, que pour éviter toute occasion de tremper leurs mains dans le sang de leurs compatriotes, de leurs parens & de leurs fréres, ils étoient résolus de s'en retourner en leur pays. Guicciard. l. 4.

Ce discours fut un coup de foudre pour ce malheureux Prince: Il employa inutilement les promesses, les priéres, les larmes pour les fléchir; & enfin il leur demanda seulement en grace, de ne le pas abandonner à la fureur de ses ennemis, & de le conduire en lieu de sûreté, d'où il les congédieroit, s'ils persistoient à vouloir quitter son service.

Ils le refusérent, & lui dirent seulement, qu'il ne tiendroit qu'à luy de se mêler parmi eux, & par ce moyen, se sauver s'il pouvoit. Il n'avoit point d'autre expédient à prendre. Ainsi les Suisses, après avoir obtenu permission de Louis de la Trimouille, de se retirer en leur pays, commencérent à défiler en présence de l'armée Françoise.

Il n'y a nul lieu de douter, que les Suisses n'eussent donné avis de tout aux Generaux François, qui examinant attentivement tous les visages, reconnurent Ludovic, armé & vêtu à la Suisse, & s'en saisirent, aussi-bien que de Galéazze de S. Séverin, & de Fracasse, & d'Antoine Marie frére de ce Général, tous pareillement déguisez en Suisses. Les soldats Italiens qui étoient dans Novare, n'ayant point d'autre voye de salut que la fuite, se débandérent; mais presque tous furent pris, & tous leurs bagages pillez. Pour la cavalerie Bourguignone & les Lansquenets, qui faisoient aussi partie de cette armée, on leur accorda un sauf-conduit comme aux Suisses, pour retourner en leur pays. Ludovic fut aussi-tôt conduit à Lion sous bonne garde, & renfermé au Château de Pierre Encise, sans avoir pû obtenir de voir le Roy, comme il l'auroit fort souhaité. Quinze jours après, il fut conduit au Lis de saint George en Berri, où il demeura quatre ou cinq ans; & de-là enfin, transféré au Château de Loches, où il mourut vers l'an 1510. Sa prise fonda ce proverbe en France: *Il a été pris comme le More:* c'étoit un sobriquet qu'on lui avoit donné, à cause qu'il étoit fort noir de visage. Cette disgrace de Lu-

Ce Prince est enlevé par les François, & conduit au Château de Loches où il meurt.

Guicciard. l. 4. S. Gelais. Histoire de Louis XII. d'Auton.

1500. Ludovic arriva le Vendredi de devant Pâques fleuries, dixiéme d'Avril de l'année 1500.

Tel fut le sort de ce Prince, qui n'en méritoit pas un meilleur, après avoir usurpé le Duché de Milan sur son neveu, l'avoir empoisonné, avoir fait tant de trahisons à la France, mis l'Italie en combustion, fourbé en mille occasions ses voisins, ses alliez, ses ennemis, & exercé encore depuis peu d'horribles cruautez : car étant de retour à Milan, & enragé qu'il étoit contre les François, il avoit envoyé ordre à toutes les hôtelleries des lieux dont il étoit le maître, de tuer secrettement tous les pélerins qui alloient de France à Rome cette année-là pour le grand Jubilé, & donnoit un ducat d'or pour chaque teste de François qu'on lui apportoit. On se vengea, en faisant brûler en quelques endroits les hôtelleries avec les hôtelliers, qui avoient commis ces horribles meurtres.

Appendix ad Gaguinum.

Sa prise fait la décision de la guerre d'Italie.

La prise de Ludovic étoit le coup décisif pour la guerre du Milanez. Le Cardinal Ascanio son frére n'en eut pas plûtôt appris la nouvelle, qu'il leva le siége du Château de Milan, & s'enfuit avec les Chefs de la faction Gibeline. Il fut arrêté à Rivolte dans le Plaisantin, & livré aux Vénitiens, qui le firent transporter à Venise. Le Roy le leur demanda, comme ayant été fait prisonnier sur ses Terres, & ne l'obtint qu'après en être venu jusqu'aux menaces. Il les contraignit aussi à lui rendre l'épée Royale de Charles VIII. qui avoit été prise à la bataille de Fornouë entre les mains du grand Ecuyer: ils en faisoient parade dans leur Thresor, & la montroient à tous les Etrangers. Le Cardinal fut conduit en France, & mis en prison dans la grosse tour de Bourges. L'égard que le Roy eut pour sa dignité, & le crédit du Cardinal d'Amboise, le firent délivrer quelque temps après: il fit quelque séjour en France, & il eut permission de retourner en Italie. Ses deux neveux, fils de Ludovic, se refugiérent à la Cour du Roy des Romains, dont ils ne pouvoient pas attendre d'appuy ; & la prison de leur pére, ne leur laissoit guéres espérer d'en trouver ailleurs.

Brantome Eloge de Louïs XII.

Histoire du Chevalier Bayard. ch. 16.

Ceux de Milan ont recours à la clemence du Roy.

Les habitans de Milan se voyant à la discrétion du Vainqueur, eurent recours à sa clemence. Leurs Députez se jettérent aux pieds du Cardinal d'Amboise, qui se laissa fléchir, & les condamna seulement à une amende pécuniaire de trois cens mille écus, dont on leur remit ensuite les deux tiers. Toutes les autres Villes rentrérent d'elles-mêmes dans le devoir. Charles d'Amboise Grand Maître de France, & frére du Cardinal fut fait Gouverneur du Duché de Milan : on luy laissa beaucoup plus de troupes qu'on n'en avoit laissé à Trivulce, après la premiere conquête. Il fit faire de nouveau le serment de fidélité par les peuples ; & la tranquilité étant parfaitement rétablie, le Cardinal d'Amboise, la Trimouille, & Ligni, reconduisirent une grande partie de l'armée en France, où ils furent reçus du Roy, de la maniére que la valeur & la sagesse qu'ils avoient fait paroître dans la conduite de cette importante expédition, le méritoient.

S. Gelais Histoire de Louïs XII.

Acte touchant le pardon accordé aux Milanois.

Annales de France.

La

La promptitude de cette victoire qui finit la guerre dès le mois d'Avril, un ennemi aussi dangereux que Ludovic mis dans une entiére impuissance de nuire, le Pape attaché à la France par les interêts du Duc de Valentinois, étoient des circonstances bien favorables au Roy, pour faire succeder la conquête du Royaume de Naples à celle du Duché de Milan. La volonté de s'en servir ne lui manquoit pas ; mais les mouvemens que Maximilien d'Autriche Roy des Romains, se donnoit en Allemagne à cette occasion, l'empêchoient de s'engager à cette nouvelle entreprise, avant que d'avoir pris d'autres mesures.

1500. Raisons qui empêcherent ce Prince de tenter tout de suite la conquête de Naples.

Il avoit fait à la verité, une tréve l'année précédente avec ce Prince ; mais il le voyoit déterminé à la rompre, par le chagrin que lui avoit causé la perte du Milanez & la prise de Ludovic ; c'étoit en effet sa faute, & il se reprochoit sa lenteur à le secourir. Il assembloit de frequentes dietes en Allemagne, où il exaggéroit l'affront qu'on avoit fait à l'Empire, en lui enlevant un aussi beau Fief, que le Duché de Milan, le malheur du Prince dépouillé & emprisonné, l'ambition insatiable du Roy, dont les desseins étoient, disoit-il, de faire r'entrer la Couronne Impériale dans la Maison de France. Il sollicitoit sans cesse, tantôt par lui-même, tantôt par ses Envoyez, les Electeurs & les Princes de l'Empire, à s'unir pour mettre des bornes à une puissance, qui les accableroit avec le temps. Il refusoit audience aux Ambassadeurs de France, & à ceux des Venitiens, disant que leurs Maîtres étoient des usurpateurs du Domaine & de la Jurisdiction Impériale. Tout cela faisoit craindre au Roy une ligue de tous les Etats d'Allemagne contre luy ; & il crut qu'il étoit de la prudence de suspendre l'exécution de ses desseins. Il se contenta de tenir toûjours ses troupes en haleine, & de les répandre dans l'Italie, par les secours qu'il donna aux Florentins, pour subjuguer les Pisans, dont ils ne purent venir à bout, par ceux qu'il fournissoit au Duc de Valentinois, contre les Vicaires de l'Eglise, par les détachemens qu'il envoya sur les Terres du Marquis de Mantouë, des Seigneurs de la Mirandole, de Carpi, de Corrégio, & des autres petits Etats, qui avoient favorisé Ludovic, & qui ne rachetérent le pillage de leurs Domaines, que par de grosses sommes d'argent, dont on se servit pour soudoyer les soldats François du Milanez.

Guicclard. l. 5.

Durant ce temps-là, il se fit une négociation, dont la conclusion surprit extrêmement tout le monde, & qui presque jusqu'à l'execution du Traité, fut regardée par plusieurs comme une chimére. Le Roy prévoyant, que non seulement le Roy des Romains, mais encore Ferdinand Roy d'Espagne, ne manqueroient pas de le traverser dans l'entreprise de Naples qu'il méditoit, fit à celuy-cy une proposition, ou la reçut de sa part : (car on ne sçait pas lequel des deux fut l'auteur de ce projet) ; c'étoit de partager entre eux le Royaume de Naples, comme y ayant l'un & l'autre des prétentions bien fondées. J'ai dit ailleurs quels étoient les droits des Rois de France à cet égard. Pour ce qui est des Rois d'Espagne, les leurs étoient aussi fort plausibles, s'il n'eût été question que de les

Il partage ce Royaume avec le Roy d'Espagne.

1500. les soûtenir contre Fédéric actuellement Roy de Naples, parce que ce Prince ne descendoit de la Maison d'Arragon, que par un bâtard, sçavoir, par Ferdinand Fils d'Alphonse Roy de Naples & d'Arragon; au lieu que le Roy de Castille descendoit par mariage légitime, de Jean Roy d'Arragon frére d'Alphonse: mais Jean s'étoit contenté du Royaume d'Arragon, ne se croyant pas assez fort, pour enlever le Royaume de Naples au fils naturel de son frére, qui en avoit été mis en possession.

Fondement de cette Négociation.

Sur cela, les deux Rois mirent pour fondement de leur négociation, qu'il n'y avoit qu'eux deux, qui pussent prétendre légitimement au Royaume de Naples, sans examiner lequel des deux y avoit le plus de droit. Ils convinrent donc d'en faire entre eux le partage, & de se saisir chacun de sa part. Celle du Roy d'Espagne devoit être la Pouille & la Calabre, comme étant le plus à sa bienséance, à cause du voisinage de l'Isle de Sicile, dont il étoit le maître. Celle du Roy de France, étoit le reste du Royaume avec la Capitale, & le titre de Roy de Naples & de Jerusalem. Le grand tribut qui se tiroit des bestiaux de la Pouille devoit être partagé également, & les autres revenus compensez. Par un autre article de ce Traité, le Roy de France renonçoit à toutes ses prétentions sur le Roussillon & la Cerdagne, & sur tout autre Domaine possedé par le Roy d'Espagne; & celui-ci renonçoit pareillement aux anciens droits qu'il prétendoit avoir sur le Comté de Montpellier, & sur toutes les autres Terres ou Villes possédées par le Roy de France. Enfin les deux Princes faisoient une ligue défensive entre eux pour leurs Etats d'Italie contre tous ceux qui entreprendroient de les attaquer. Ce Traité fut ratifié par le Roy d'Espagne à Grenade, l'onziéme de Novembre de l'an mil cinq cens.

Recueil de Traitez par Leonard, tom. I.

Un des prétextes dont on devoit colorer les armemens de mer & de terre, étoit de secourir les Vénitiens contre le Turc; prétexte d'autant plus plausible, qu'il se faisoit alors divers Traitez entre les Princes Chrétiens, pour se défendre contre cet ennemisigné un avec que le Roy trois ou quatre mois auparavant, en avoit commun, & Ladislas Roy de Hongrie & de Bohême, & avec Jean Albert Roy de Pologne.

Ibid.

Il n'y avoit rien d'odieux dans le Traité, par rapport à la France, à cause des hostilitez qui continuoient entre les Sujets du Roy de Naples, & ceux du Roy de France. Il n'en étoit pas de même pour l'Espagne; car on y avoit toûjours soûtenu Fédéric & ses prédécesseurs, qui étoient une branche de la Maison d'Arragon. Ainsi elle eut besoin de quelques motifs apparents. Celui de la Religion, & de la défense de l'Eglise, étoit dès lors mis en usage par les Rois d'Espagne: il entra dans les manifestes qu'on publia à cette occasion; & une des causes qu'on apportoit de la déclaration de guerre qu'on devoit faire à Fédéric, étoit qu'il avoit fait ligue avec les Turcs contre les Chrétiens: c'est-à-dire, contre les François, lorsqu'ils attaquérent deux ans auparavant le Duc de Milan.

Mariana l. 27. cap. 7.

Le Traité entre les deux Rois fut tenu très-secret, jusqu'au temps qu'on entra en action. On le fit agréer au Pape, par l'espérance qu'on luy donna d'augmenter sa puissance & les richesses du Duc de Valentinois; & il promit de donner au Roy de France l'investiture pour le Royaume de Naples, & au Roy d'Espagne pour les Duchez de la Pouille & de Calabre.

1500. *Elle est tenuë fort secrete jusqu'au tems de l'exécuter.*

Il restoit au Roy un obstacle à lever: c'étoit du côté du Roy des Romains. Il falloit l'empêcher de traverser son dessein; il en vint à bout, premiérement par de l'argent qu'il luy donna, & dont ce Prince avoit toûjours grand besoin. Secondement, il luy proposa de faire épouser sa fille Claude de France à Charles Duc de Luxembourg, qui fut depuis l'Empereur Charles-quint; & cela à des conditions très-avantageuses pour la Maison d'Autriche. Ce Prince & cette Princesse étoient encore alors à peine sortis du berceau. Le Roy des Romains donna dans ce piége, & se laissa d'autant plus aisément gagner, qu'il appréhendoit toûjours que le Roy n'attaquât dans les Pays-bas son fils Philippe Archiduc d'Autriche. Il se fit une Tréve entre ces deux Princes, & puis l'année suivante un Traité, où le mariage dont je viens de parler, fut arrêté.

Guicciard. l. 5.

Tandis que ces choses se concertoient entre le Roy de France & le Roy d'Espagne, Gonsalve de Cordouë dit le Grand Capitaine, partit de Malgues avec une flotte de plus de trente vaisseaux, sur laquelle il y avoit quatre mille hommes d'infanterie, & trois cens Hommes d'armes. Il aborda en Sicile; & son arrivée donna plus de joye que d'inquiétude au Roy de Naples, qui comptoit fort sur le secours d'Espagne, supposé que le Roy de France vînt l'attaquer dans son Royaume. Cette flotte se joignit à celle des Vénitiens, & ce fut avec ce secours, qu'ils prirent l'Isle de Céfalonie sur les Turcs: deux vaisseaux de France avec huit cens soldats, devoient aussi être de cette expédition. Le Roy les avoit envoyez en exécution de la promesse qu'il en avoit faite aux Vénitiens, lorsqu'ils luy livrérent le Cardinal Ascanio: mais ceux-ci négligeant de payer la solde aux soldats, les deux vaisseaux quittérent la flotte à Zante, & n'allérent point à Céfalonie. Gonsalve après la prise de cette Isle, revint débarquer ses troupes à Siracuse, & attendit en Sicile les nouveaux ordres du Roy son Maitre.

Mariana l. 27. cap. 7.

Fédéric d'Arragon, pour s'assûrer davantage du secours des Espagnols, demanda pour le Duc de Calabre son fils, Marie fille cadette du Roy d'Espagne. Cette demande embarassa Ferdinand, qui avoit déja conclu son Traité avec le Roy. Il éluda en faisant naître diverses difficultez; & cependant Fédéric agissoit aussi à la Cour de France, pour tâcher d'obtenir un accommodement supportable, qui le délivrât de la crainte continuelle de la guerre dont il se voyoit menacé.

On y faisoit semblant de l'écouter: mais on luy demandoit des conditions si intolérables, qu'il ne pouvoit se résoudre à les accepter. C'étoit premiérement de mettre entre les mains du Roy, la citadelle de Gayéte. Se-

1500. Secondement d'envoyer en France le Duc de Calabre son fils, pour y demeurer, & s'y établir par un mariage: en troisiéme lieu, de payer au Roy un million d'écus d'or comptant, & ving-cinq mille écus d'or à perpétuité tous les ans. Il vit bien par de telles propositions, qu'on vouloit le pousser à bout, & ne pensa plus qu'à se mettre en état de se défendre avec le secours des Espagnols dont il se croyoit assûré.

1501. *L'armée Françoise s'assemble dans le Milanez.* Guicciard. l. 5. S. Gelais Histoire de Louïs XII.

On ne le tint pas long-temps en suspens. Dès que la saison le put permettre, l'armée Françoise s'assembla dans le Milanez. Elle étoit composée de mille Hommes d'armes; de quatre mille Suisses, & de six mille hommes d'infanterie Françoise: l'artillerie étoit très-belle. Ces troupes devoient être jointes par celles du Duc de Valentinois, qui faisant toûjours la guerre aux Vicaires de l'Eglise, s'étoit rendu maître depuis quelque temps de Faenza. L'armée de France étoit commandée par Aubigni, & par le Comte de Cajazze, qui étoit parvenu à cet honneur par la derniere trahison qu'il avoit faite à Ludovic.

Suivie d'une flotte considerable. d'Auton. Histoire de Louïs XII.

Une flotte partit en même temps de Provence, sous les ordres du Seigneur de Ravestein Gouverneur de Génes. Il y avoit seize gros vaisseaux, un desquels nommé la Charente, portoit, dit un Auteur contemporain, douze cens soldats sans les matelots, & deux cens piéces d'artillerie, dont il n'y en avoit que quatorze grosses, les autres n'étoient que des Fauconneaux, ou d'autres semblables petites piéces. Il y avoit outre cela un grand nombre de moindres vaisseaux, chargez de soldats, de provisions, & de toutes les choses nécessaires pour faciliter les descentes.

Mesures de Fédéric d'Arragon pour s'y opposer. Guicciard. l. 5.

Fédéric d'Arragon, dès qu'il sçut ces armées en marche, en donna avis à Gonsalve, qui étoit en Sicile, & à qui il avoit déja confié quelques places de Calabre, que ce Général lui avoit demandées pour la sûreté de ses troupes. Ce Prince avoit fait à Naples un petit corps d'armée de six mille fantassins, de sept cens Hommes d'armes, & de six cens de cavalerie legére, sous le commandement de Prosper & de Fabrice Colonne; & s'étoit avancé jusqu'à Saint Germain, aux frontiéres de son Etat, passage important & difficile, dont j'ay parlé dans l'Histoire du regne précédent. Il y attendoit les Espagnols, & il esperoit, avec leur secours, arrêter l'armée de France.

On ne doutoit point en Italie, que cette guerre ne dût être très-sanglante; car d'une part l'armée de France étoit plus forte que celle des Espagnols & des Napolitains jointes ensemble; & de l'autre ceux-ci étoient dans leur pays, & maîtres des passages: mais on fut bientôt détrompé.

Le Pape consent au partage du Royaume de Naples entre les Rois de France & d'Espagne.

Dès que l'armée Françoise fut arrivée aux environs de Rome, l'Ambassadeur de France & l'Ambassadeur d'Espagne obtinrent une audience du Pape en présence de tout le sacré Collége, leur notifiérent le Traité fait entre les deux Rois, dont le Pape étoit déja bien informé, & demandérent, l'un l'investiture du Royaume de Naples pour le Roy de France son Maître, & l'autre celle de la Pouille & de la Calabre, pour le Roy d'Es-

d'Espagne; afin que ces deux Princes, qui avoient des droits si visibles sur le Royaume de Naples, unissant leurs forces, pussent attaquer le Turc, qui faisoit depuis long-temps de grands progrès sur les Chrétiens. Leur demande leur fut accordée sur le champ, & tout le mystére fut révélé. 1501.

Jamais évenement ne causa plus de surprise que celuy-là, & ne fournit une plus ample matiére aux réfléxions des politiques d'Italie. Tous blâmoient l'imprudence du Roy de France, qui étant devenu par la conquête du Milanez, arbitre des affaires de l'Italie, y introduisoit un Prince puissant, son ennemi, uni d'interêts avec le Roy des Romains, & qui seroit toûjours prêt à seconder contre la France, tous les Etats & tous les particuliers mécontens. Ils prétendoient qu'il luy auroit été beaucoup plus avantageux de laisser Féderic en possession de tout le Royaume de Naples, en recevant l'offre d'un tribut, & de quelques autres conditions honorables & utiles, qu'il lui avoit faites plusieurs fois.

Réfléxions des Politiques là-dessus.

Ce n'étoit pas d'imprudence qu'on accusoit le Roy d'Espagne, mais de perfidie, de s'être servi de la confiance qu'un Prince de sa Maison avoit en luy, pour luy enlever son Etat, & de l'avoir lui-même jetté dans le précipice, en faisant semblant de l'en vouloir sauver.

Il y avoit du vrai & du solide dans ces raisonnemens. La conduite du Roy ne se pouvoit gueres défendre, que par la grande confiance qu'il avoit en ses forces; défaut trop ordinaire aux François, en ce temps-là, & presque toûjours pernicieux à leurs affaires d'Italie. On excusoit le Roy d'Espagne par la seule raison de son interêt, qui ne luy permettoit pas de laisser enlever ce Royaume par les François, avec danger de les voir bientôt après fondre en Sicile, sur laquelle ils avoient les mêmes droits que sur Naples: mais cette raison d'interêt, dont les Souverains viennent souvent à bout de pallier les plus extrêmes injustices, se prescrit des bornes, même dans la politique la moins Chrétienne; & il y avoit en cette occasion des circonstances si odieuses dans ce procédé du Roy d'Espagne, qu'il fit horreur à toute l'Europe, d'autant plus qu'en se liguant sincérement avec le Roy de Naples & le Roy des Romains, il auroit causé de grands embarras à la France, & qu'en ce cas elle n'auroit peut-être jamais osé tenter cette entreprise.

Si-tôt que Féderic eût appris ce qui s'étoit fait à Rome, il abandonna le passage de S. Germain, quelques instances que Gonsalve luy fit au contraire; car ce Général d'aussi mauvaise foy que son maître, affectoit de se mocquer de cette nouvelle, comme d'un bruit populaire, & faisoit tous ses efforts pour empêcher Féderic d'éviter le danger qui le menaçoit de si près.

Ce Prince indigné & au désespoir, se retira avec ses troupes à Capouë, pour y attendre celles que les Colonnes luy amenoient. Mais eux-mêmes furent enveloppez dans sa disgrace: car le Pape qui les haïssoit de tout temps, prit cette occasion de les accabler; & avec le consentement du Roy, dont ils avoient trahi le prédécesseur qui les avoit comblez de biens, il fit entrer des troupes sur leurs Terres, pour s'en emparer. Ils laissé-

Féderic se retire à Capouë.

1501. laissérent seulement garnison dans quelques-unes des forteresses qui leur appartenoient au territoire de Rome, & vinrent joindre Fédéric.

Et abandonne la Campagne pour se maintenir dans les Villes.

Gonsalve voyant qu'il n'y avoit plus moyen d'amuser ce Prince, & sçachant que l'armée Françoise avoit passé Rome, leva le masque. Il envoya six Galéres à Naples, pour en tirer les deux Reines, la douairiere qui étoit la sœur du Roy son maître, & l'autre qui étoit la niéce de ce Prince. Prosper Colonne conseilla à Fédéric, de faire arrêter les Galéres, & de marcher avec ses troupes au devant des François, n'y ayant plus qu'un coup de désespoir qui pût le sauver. Mais il ne suivit pas ce conseil pour le peu d'apparence qu'il y avoit à réussir par-là contre un ennemi beaucoup plus fort que lui. Il prit le parti d'abandonner la campagne, & de mettre ses troupes dans les principales Villes, pour disputer le terrein le plus long-temps qu'il pourroit. Il jetta dans Capouë trois cens Hommes d'armes, trois mille fantassins, & quelque cavalerie legére sous les ordres de Fabrice Colonne & de Raynuce Marciano. Il confia la garde de Naples à Prosper Colonne, où il laissa aussi une forte garnison, & se mit dans Averse avec le reste de ses troupes.

Guicciard. l. 5.

Quand Fédéric auroit été plus aimé des Napolitains qu'il ne l'étoit, il ne poûvoit guéres espérer que les Villes de son Etat où il n'avoit pas beaucoup de troupes, s'exposassent inutilement à être saccagées par l'ennemi. Ce zéle pour les Souverains étoit encore plus rare en Italie qu'ailleurs. Dès qu'Aubigni approcha de la frontiére, les Bourgeois de Saint Germain plantérent sur leurs tours l'étendard de France, tandis que ce Général faisoit mettre le feu à Marino, à Cavi, & à d'autres Places ou Châteaux des Colonnes, pour venger la mort de quelques Barons Napolitains du parti de France, que Fabrice Colonne avoit fait tuer dans Rome.

Il se jette dans Naples.

Il marcha vers Montfortin, où il croyoit que Jules Colonne qui y commandoit, feroit quelque résistance: mais il trouva la Place abandonnée. L'entrée du Royaume luy étant ouverte avec tant de facilité, il se saisit de plusieurs petites Places sur le chemin de Capouë jusqu'au Vulturne qu'il ne put passer auprès de cette Ville. C'est pourquoy prenant à gauche, il alla chercher un passage au-dessus. Ce mouvement fit craindre à Fédéric d'être coupé dans Averse: il l'abandonna, & se jetta dans Naples. Il n'eut pas plutôt quitté Averse, que les François y entrérent aussi-bien que dans Nole & dans divers autres postes aux environs de Naples.

Les François assiégent Capouë & la prennent.

Les François ayant ôté à Capouë toute communication avec le reste du Royaume, ils assiégérent cette Place. Elle fut bien défenduë par Fabrice Colonne & par Raynuce Marciano qui y fut blessé, & mourut de sa blessure. Ils soutinrent un rude assaut, où il y eut beaucoup de François tuez: mais les Bourgeois & les gens de la campagne qui s'y étoient retirez en grand nombre, appréhendant d'être forcez, se soulevérent, & contraignirent Fabrice Colonne à capituler. Ce fut pour leur propre malheur; car dans le temps que ce Seigneur parloit de dessus un bastion avec le Comte de Cajazze, pour régler les Articles de la capitulation, l'espérance que ceux de la Ville avoient de la voir au plutôt concluë, fit négliger

gliger la garde des remparts. Les soldats du camp s'en étant apperçus sortirent brusquement des tranchées, donnérent l'assaut par divers côtez, se rendirent maîtres de la muraille, & s'étant jettez dans la Ville, y mirent tout à feu & à sang, & y commirent les plus effroyables desordres. Fabrice Colonne, & Dom Hugues de Cordouë avec un grand nombre des plus considérables Officiers furent faits prisonniers. Cette prise qui arriva sur la fin de Juillet, fut suivie de la reddition de Gayéte, & fit perdre à Féderic toute espérance de se soutenir.

1501.

Buonacorsi.

Il n'avoit pas assez de troupes pour défendre Naples : il l'abandonna & se retira dans le Château neuf. La Ville se rendit au vainqueur, & luy paya soixante mille ducats pour éviter le pillage. Aubigni donna ses ordres pour le Siége du Château neuf ; & Féderic se voyant sans aucune espérance de secours, offrit à ce Général de traiter avec luy. On capitula, & il fut arrêté que Féderic dans six jours remettroit entre les mains des François toutes les Villes & Forteresses qui tenoient encore pour luy, & qui se trouvoient être dans le partage du Roy de France ; qu'en quittant le Château-neuf & le Château de l'Oeuf, il pourroit en emporter tout ce qu'il voudroit, excepté l'artillerie que Charles VIII. y avoit laissée ; que les Cardinaux Colonne & d'Arragon joüiroient des revenus Ecclesiastiques qu'ils avoient dans le Royaume de Naples ; que Féderic, s'il le jugeoit à propos, se retireroit à l'Isle d'Ischia, & qu'il pourroit retenir cette Isle pendant six mois, au bout desquels il luy seroit permis d'aller où il jugeroit à propos hors du Royaume de Naples.

Naples a le même sort.

Guicciardino. l. 5.

Le Traité fut exécuté fidellement de part & d'autre. Le Roy détrôné fut transporté à Ischia avec les tristes restes de sa famille, sçavoir plusieurs fils tout jeunes, excepté son aîné qui étoit à Tarente, & qui ne devoit pas attendre des Espagnols un meilleur sort. Beatrix sa sœur, qui après la mort de Mathias Roy de Hongrie son mari, & après avoir été répudiée par Ladislas Roy de Boheme, s'étoit retirée à Naples, & Isabelle son autre sœur autrefois Duchesse de Milan, au mari de laquelle Ludovic avoit enlevé ce Duché. Les disgraces fondoient de tous côtez sur cette Maison infortunée, & il semble que Dieu punissoit alors les crimes horribles du pére & de l'ayeul dans toute leur postérité.

Féderic est transporté à Ischia.

Quelque temps après Féderic prit un dessein qu'il exécuta contre l'avis de Prosper Colonne. Ce Seigneur luy conseilloit de ne rien précipiter, & d'attendre quelque occasion favorable de ranimer son parti ; & la guerre qui s'alluma dans la suite entre les deux Rois, la luy eût peut-être présentée. Il demanda au Roy de France un sauf-conduit pour l'aller trouver. Il l'obtint sans peine, & après avoir recommandé la garde du Château d'Ischia au Marquis du Guast qui en étoit Gouverneur, & envoyé une partie de ses troupes à Tarente, il partit avec cinq galéres pour aller en France, où le Roy le reçut avec toute sorte d'honneurs. Ils traitérent ensemble. Féderic luy céda tous ses droits sur le Royau-

Et cede au Roy tous ses Droits sur le Royaume de Naples pour le Duché d'Anjou.

Histoire du Chevalier Bayard, chapitre 18.

1501.

me de Naples, & le Roy luy donna le Duché d'Anjou * avec trente mille ducats de revenu, dont il joüit jusqu'à sa mort. Les ordres qu'il envoya au Marquis du Guast de remettre Isle d'Ischia entre les mains des François, ne furent point exécutez, & ce Marquis la retint toûjours.

Guicciardino lib. 5.

Dans le temps qu'Aubigni donnoit ses ordres par-tout pour assûrer sa conquête, il arriva une chose mémorable, dont l'Histoire d'Italie fait mention, & qui mérite d'avoir place dans celle de France.

Le Comte de Montpensier va voir à Pouzzoles le tombeau de son pere, & y meurt de douleur.

Loüis de Bourbon Comte de Montpensier fils aîné de Gilbert Comte de Montpensier, après s'être extrêmement distingué à l'assaut de Capouë, où il fit paroître toute la valeur possible, arriva à Naples; & son premier soin fut d'aller à Pouzzoles au tombeau de son pére, dont j'ai raconté la mort sous Charles VIII. qui l'avoit fait son Lieutenant général dans le Royaume de Naples. Il y fit faire un magnifique Service, & ensuite fit lever la tombe, pour avoir la consolation de pleurer sur les os de celuy qui luy avoit donné la vie. Ce spectacle le frappa si vivement, & luy causa une douleur si violente qu'après avoir répandu un torrent de larmes, il expira sur le lieu même, d'autres disent quelques jours après à l'âge de dix-huit ans. Un si étrange effet de la tendresse filiale, qui étoit une marque sensible de la bonté du cœur de ce jeune Prince, joint à la réputation de valeur qu'il s'étoit déja acquise, toucha les plus indifférens, & répandit la tristesse dans toute l'armée. On joignit les corps du pére & du fils dans un cercueil de plomb, & on les rapporta en France, où ils reposent dans la Chapelle de Saint Loüis d'Aigue-Perse. Je reviens à la suite des affaires du Royaume de Naples.

D'Auton, Histoire de Loüis XII.

Les Espagnols se rendent maîtres de la partie du Royaume de Naples qui leur avoit été cédée.

Guicciard. l. 5.

D'Auton, Histoire de Loüis XII.

Tandis qu'Aubigni exécutoit avec tant de succès les ordres du Roy son maître, Gonsalve ne travailloit pas avec moins d'application & de bonheur pour les intérêts du sien. Il avoit passé en Calabre, où les peuples, s'ils avoient eu à choisir, eussent volontiers préféré la domination Françoise à l'Espagnole; mais ce fut pour eux une nécessité de se soumettre. Les François agissoient de si bonne foy avec les Espagnols, qu'ils donnérent à Gonsalve trois mille fantassins, que Loüis d'Ars luy mena. Il ne trouva presque de résistance qu'à Manfrédonia & à Tarente: mais elle ne fut pas longue. Les Gouverneurs de ces deux Places convinrent avec le Général Espagnol, que si elles n'étoient pas secouruës dans l'espace de quatre mois, ils les luy rendroient. Il leur promit par un serment qu'il fit sur une Hostie consacrée, qu'après la reddition il laisseroit la liberté au jeune Duc de Calabre fils de Fédéric, de se retirer où il voudroit; & ce devoit être en France, selon l'ordre secret qu'il en avoit eu de son pére. Mais Gonsalve toûjours de mauvaise foy, s'étant saisi du jeune Prince, l'envoya malgré son serment en Espagne, où par les caresses qu'on luy fit, on tâcha de luy adoucir sa mauvaise fortune. Telle fut la décadence de cette malheureuse branche de la Maison d'Arragon.

Le Pape de son côté s'empare des biens des Savelli & des Colonnes.

D'autre part le Pape ne s'oublioit pas. Il se rendit maître de toutes les Places & Terres des Colonnes & des Savelli aux environs de Rome. Il en donna

* S. Gelais. p. 136. dit que ce fut le Comté du Maine qui fut donné à Fédéric.

donna une partie à la Maison des Ursins, & maria sa fille Lucréce à Alphonse fils aîné d'Hercule d'Est. Le Duc de Valentinois emporta Piombino; & quoique le Roy eût promis sa protection à Jacques d'Apiano, qui en étoit Seigneur, il la luy refusa en cette occasion, pour ne point chagriner le Pape. 1501.

Sa puissance & celle de son fils le Duc de Valentinois causent de la jalousie aux Princes d'Italie.

Cependant la puissance du Pape & celle du Duc de Valentinois commençoient à causer bien de la jalousie aux autres Etats. Pour le Roy, il n'en prenoit pas beaucoup d'ombrage; soit parce qu'il se croyoit déja assez affermi en Italie, pour tenir en respect tons les Princes qui y regnoient; soit qu'à l'égard du Duc de Valentinois en particulier il prévît que sa fierté, son ambition, sa cruauté, ses débordemens excessifs luy attireroient bien-tôt quelque malheur, sur-tout dès qu'il cesseroit de le soutenir; soit enfin qu'il ne doutât pas, qu'après la mort du Pape, qui étoit fort avancé en âge, celuy qui luy succéderoit ne pensât à abattre une Maison, qui ne s'élevoit si haut qu'aux dépens du saint Siége. D'ailleurs il voyoit la plûpart des petits Etats d'Italie rechercher à l'envi sa protection; & depuis qu'il étoit sur le Trône, il s'étoit mis en possession de régler leurs divers intérêts selon les siens propres, & de faire pancher la balance entre eux comme il le jugeoit à propos; il le faisoit encore actuellement entre les Florentins, les Pisans, les Luquois & les Siennois, dont tantôt il favorisoit les uns, & tantôt les autres. Mais ce qui l'engageoit le plus à ménager le Duc de Valentinois, c'étoit qu'il méditoit déslors un dessein où il espéroit d'en être secondé. Il pensoit à réunir avec le temps à son Duché de Milan tout ce qui en avoit été démembré; & cela regardoit les Vénitiens plus que tout autre Etat d'Italie.

Guicciardino, l. 5.

Non seulement le Crémonois qu'il leur avoit abandonné en se liguant avec eux contre le Duc de Milan, étoit un de ces démembremens, mais encore Bresse, Bergame & Créme, dont ils s'étoient autrefois emparez dans les guerres qu'ils avoient eues avec Philippe-Marie Viscomti. Il ne manquoit pas de sujet de rupture avec eux: car les Princes en ont toûjours de tout prêts. Il sçavoit que la conquête de Naples leur avoit fort déplu, & étoit persuadé qu'ils avoient sollicité secrétement le Roy des Romains de rompre la Tréve qu'il avoit faite avec luy.

Le Roy des Romains rompt la Tréve qu'il avoit faite avec le Roy.

La jalousie continuelle de ce Prince, dont le Roy découvrit vers ce temps-là une intelligence sur Beaune en Bourgogne, l'embarassoit toûjours. Il eût souhaité faire avec luy une paix bien stable, chose que la conquête de Milan rendoit de plus en plus difficile. C'étoit un Fief de l'Empire, que Maximilien ne pouvoit voir sans chagrin entre les mains d'un Roy de France. Il falloit en avoir de luy l'investiture, on la luy demandoit, & il éludoit toûjours.

D'Auton Histoire de Louïs XII.

On s'assure de ce Prince par le mariage de son petit-fils avec Claude de France.

La conquête de Naples étoit un nouveau sujet de dépit pour le Roy des Romains: mais après tout, ce Prince étoit accessible par deux endroits. Il aimoit l'argent, & avoit beaucoup de tendresse pour Philippe d'Autriche son fils & pour Charles de Luxembourg son petit-fils: on le

prit

1501. Traité de Trente.

prit par là. On luy proposa de nouveau de conclure le mariage de ce petit Prince avec Claude de France fille du Roy, & il consentit à un Traité qui se fit & fut signé à Trente le treiziéme d'Octobre de cette même année.

L'affaire parut si importante, que le Cardinal d'Amboise fut luy-même le Plénipotentiaire de la part du Roy. Il se donne dans ce Traité la qualité de Lieutenant général de Sa Majesté très-Chrétienne, & celle de Légat *à latere*, de laquelle le Pape, pour s'attacher davantage ce puissant Ministre, l'avoit honoré depuis peu pour le Royaume de France. Dom Jean Emmanuel Ambassadeur du Roy d'Espagne y intervint, comme si le Roy son maître eût dû être le nœud de la réconciliation.

Articles de ce Traité.

Le mariage de Madame Claude de France avec Charles Duc de Luxembourg fils de l'Archiduc Philippe, dont on avoit déja traité, y fut de nouveau conclu; & les deux Princes s'engagérent à le confirmer & à le ratifier. Il fut encore arrêté que si le Roy avoit un Dauphin, on en feroit le mariage avec une des filles de l'*Archiduc*: de sorte que par cet Article on faisoit non seulement le mariage de deux enfans au berceau; mais encore celuy d'un Prince qui n'étoit pas encore né.

Le Roy des Romains promit par un autre Article, de donner au Roy l'investiture pour le Duché de Milan, dans la prochaine *Diéte* de Francfort, en présence des Electeurs & des autres Princes de l'Empire, après que ce Prince par luy-même, ou par Procureur auroit rendu l'hommage, & fait les sermens accoutumez selon les Réglemens de l'Empire.

Guicciard. l. 5.

Comme c'étoit-là encore un des points les plus importans, on eut peine à convenir sur des circonstances essentielles. Maximilien prétendoit faire du Milanez un Fief purement féminin, au moins tandis qu'il appartiendroit à la France; c'est-à-dire, qu'il vouloit que l'investiture n'en fût point donnée aux fils de France, mais seulement aux filles. Il avoit en cela un grand intérêt; car par ce moyen Madame Claude de France auroit porté par son mariage ce Duché au Duc Charles, auquel le Duché de Bretagne pouvoit encore venir par succession; parce que, comme je l'ai remarqué, si le Roy n'avoit point d'enfans mâles, c'étoit à la fille aînée que ce Duché devoit appartenir: de sorte que la Maison d'*Autriche* seroit rentrée par ce mariage dans la possession de la *Bretagne*, qui luy avoit échappé, lorsque Maximilien fut supplanté par Charles VIII. Mais enfin Maximilien après bien des contestations, consentit, ainsi qu'on le voit par la teneur du Traité dont je parle, de donner au Roy l'investiture du Milanez purement & simplement, & sans condition.

Ludovic, le Cardinal Ascanio, & les Seigneurs du Duché de Milan qui avoient suivi le parti de ces deux Princes, furent aussi compris dans ce Traité. Le Cardinal d'Amboise promit que Ludovic auroit une prison moins étroite; qu'on luy laisseroit cinq lieuës d'étenduë

pour

pour s'y promener & pour y chasser, & que pour son entretien on entreroit plus en détail avec les Ambassadeurs de l'Archiduc d'Autriche; que le Cardinal Ascanio seroit mis en liberté; qu'on le remettroit en possession de ses Benefices: mais que pendant trois ans, il ne pourroit faire sa demeure que dans les Etats d'Espagne, ou dans ceux de l'Archiduc. 1501.

A l'égard des exilez du Duché de Milan, & des autres du même pays qui étoient prisonniers pour avoir suivi le parti de Ludovic; il fut dit qu'on traiteroit de leur rétablissement & de la restitution de leurs biens à la Diéte de Francfort, & que tout seroit réglé à cet égard par les Coûtumes de l'Empire, par les anciens Traitez, & par la bonté & l'honnêteté du Roy.

Enfin le Roy s'obligeoit à secourir le Roy des Romains contre les Turcs, à soutenir les droits de ce Prince, ou ceux de ses Successeurs sur les Royaumes de Hongrie & de Bohéme après la mort du Roy Ladislas, à luy donner passage, pour aller se faire couronner Empereur à Rome, à luy faciliter son couronnement auprès du Pape. Et touchant l'argent que le Roy donneroit pour l'investiture du Duché de Milan, on convint que la chose seroit réglée séparément entre les Agens des deux Princes. Ce Traité de paix devoit être ratifié par tous les membres de l'Empire, & le Roy des Romains promettoit de le leur faire agréer.

Outre ces Articles contenus dans le Traité, le Roy des Romains & le Cardinal d'Amboise conférérent encore sur divers autres points importans. On parla de faire entre les deux Rois une Ligue offensive contre les Vénitiens, pour leur faire rendre les Places qui avoient autrefois appartenu tant au Duché de Milan, qu'à la Maison d'Autriche, de convoquer un Concile général pour la réformation de l'Eglise dans ses membres & dans son chef. Le Roy des Romains fit semblant de le souhaiter beaucoup, & on prit plaisir à réveiller par là l'espérance que le Cardinal avoit d'être un jour Pape; à quoy ce Prélat travailla depuis de toutes ses forces, quoyque fort inutilement. Les troupes du Roy s'étoient saisies de la Valteline, & l'Empereur avoit des prétentions sur ce canton; il proposa au Cardinal de la mettre comme en séquestre pour trois ans entre les mains de l'Archiduc: mais comme le Roy ne luy avoit point donné d'instructions là-dessus, on ne put rien conclure touchant cet Article.

Guicciard. l. 5.

Interpretation du Traité de Trente.

En attendant que le Roy eût ratifié ce Traité de paix, la Tréve fut prolongée entre les deux Princes: & le Cardinal retourna en France, pour rendre compte de sa négociation au Roy qui approuva le Traité. On y ajoûta seulement quelques éclaircissemens dans une entrevuë que le Roy eut avec l'Archiduc, à l'occasion que je vais dire.

La Tréve est prolongée.

Guicciard. l. 5.

L'Archiduc Philippe avoit épousé la Princesse Jeanne fille aînée du Roy d'Espagne contre un des Articles du Traité de Barcelonne de l'an 1494. par lequel le Roy & la Reine d'Espagne avoient promis à Charles VIII. de ne marier aucun de leurs enfans ni au Roy des Romains, ni au Roy d'Angleterre, ni aux enfans de ces deux Princes; Article qui fut

 non

1501. non seulement violé par le mariage de Jeanne avec l'Archiduc, mais encore par celuy de Catherine sœur de Jeanne avec Artur fils aîné du Roy d'Angleterre. Car c'est ainsi que Ferdinand deshonoroit en toutes occasions par sa mauvaise foy le glorieux titre de Catholique, affecté depuis quelques années aux Rois d'Espagne, de même que celuy de Très-Crétien avoit été attaché aux Rois de France en la personne de Louïs XI. qui n'y avoit fait guéres plus d'honneur.

L'Archiduc passe par la France pour aller en Espagne.

L'Archiduc à qui cette alliance mettoit sur la tête les Couronnes d'Arragon, de Castille, de Sicile, & de toutes les dépendances de ces Etats, fut invité par le Roy son beau-pére, & par la Reine sa belle-mére à venir recevoir les hommages & le serment de fidélité de ses futurs Sujets d'Espagne. Il ne pouvoit y aller de Flandre où il étoit, que par mer, ou par la France. Il fut bien aise d'éviter les dangers de la mer, & pria le Roy de luy donner passage par son Royaume, ce qui luy fut accordé sans peine. On luy rendit aussi-bien qu'à l'Archiduchesse son épouse tous les honneurs qu'il pouvoit souhaiter, principalement à Paris où il passa quelques jours, & vint de-là à Blois, où la Cour étoit alors.

S. Gelais. Histoire de Louïs XII.

Reception que le Roy lui fit.

Le Roy, qui étoit le Prince le plus poli de son temps, mit tout en œuvre pour le bien recevoir. On le divertit pendant tout le temps qu'il y fut, par des Joûtes, des Tournois, des parties de chasse, des fêtes de toutes maniéres. Les deux Princes ne laissérent pas de prendre quelques heures pour traiter ensemble d'affaires sérieuses: & ce fut-là que furent faites quelques additions par forme d'éclaircissement au Traité de Trente.

Ces deux Princes ont une entre-vuë dans laquelle ils ajoutent quelques articles au Traité précedent.

Touchant l'Article du secours que la France devoit donner au Roy des Romains contre le Turc, il fut réglé que le Roy y employeroit jusqu'à cinq cens mille francs, sans y comprendre la dépense de la flotte qui étoit sur les côtes d'Italie, & dont l'armement luy revenoit à plus de trois cens mille livres.

Il promit pour l'investiture du Duché de Milan quatre-vingt mille écus d'or valant cent quarante mille francs, & pour la Valteline, si on vouloit la luy laisser, sans entrer là-dessus en discussion, il en offroit encore soixante mille.

Il déclara sur l'Article de Ludovic, qu'il ne permettroit point qu'on le transférât hors de France; qu'il auroit soin de le faire bien traiter & bien servir, & qu'en considération du Roy des Romains, il consentiroit qu'on augmentât de deux personnes le nombre de ceux qui étoient auprès de luy. Sur l'Article des fugitifs, ou des bannis du Milanez, il dit qu'il y en avoit de deux sortes: les uns, qui après luy avoir fait serment de fidélité, s'étoient révoltez, & avoient fait soulever les peuples; d'autres qui ne luy avoient point fait de serment, & dont les biens avoient été confisquez, parce qu'ayant été rappellez sous peine de confiscation de leurs biens & de leur corps, ils n'étoient point revenus: que pour les premiers il n'y auroit point de grace; que pour les seconds, s'ils luy demandoient pardon, il feroit connoître combien il avoit d'égard

à la recommandation du Roy des Romains. Ce furent-là les additions que l'on fit au Traité de Trente à Blois le treiziéme de Décembre de l'an 1501. après quoy l'Archiduc continua son voyage jusqu'aux frontiéres d'Espagne avec le même agrément qu'il l'avoit commencé.

1501. Interpretation du Traité de Trente, &c.

Tout sembloit ainsi se disposer à la paix avec le Roy des Romains, mais on ne fut pas long-temps sans s'appercevoir de l'inconstance ou du peu de sincérité de ce Prince. Le Roy avoit envoyé à Mayence les Seigneurs de Piennes & de Hautbosc avec quelques autres, & ils devoient faire l'hommage en son nom pour le Duché de Milan entre les mains de Maximilien, en présence des Electeurs & des Princes de l'Empire dans la Diéte convoquée à Francfort pour le mois de Janvier: mais ce Prince ne s'y trouva point. Sur quoy de Piennes protesta juridiquement dans la Diéte de la diligence du Roy son maître, & du défaut du Roy des Romains, qui avoit manqué de s'y rendre contre la parole qu'il en avoit donnée. Il demanda acte de sa protestation, & il luy fut accordé.

1502. *Le Roy des Romains manque à l'observer.*

Acte de protestation des Ambassadeurs de Louis XII. &c.

Cette conduite du Roy des Romains étoit apparemment un effet des intrigues du Roy d'Espagne, qui prévoyant qu'il auroit bien-tôt les François sur les bras au sujet du Royaume de Naples, où il paroissoit tous les jours de nouvelles semences de guerre entre les deux nations, étoit bien aise que ce Prince tînt toûjours la France en inquiétude.

Semences de guerre entre les deux Nations au sujet du Royaume de Naples.

Il étoit difficile que le partage du Royaume de Naples entre la France & l'Espagne ne produisît bien des contestations, quand il s'agiroit du réglement des limites. Il y en eut deux entre autres de très-grande importance, dans l'une desquelles, quoiqu'en disent en général nos Historiens contemporains, il semble quand on examine la chose en détail, que les François avoient tort, comme ils avoient raison dans l'autre.

Selon le partage fait entre les deux Rois, les Espagnols devoient avoir pour leur part la Pouille & la Calabre. Le reste, c'est-à-dire, l'Abruzze, la Terre de Labour, & tout ce qui n'étoit ni de la Pouille ni de la Calabre, devoient être aux François.

Ceux-cy après la conquête, prétendirent avoir le pays qu'on appelle la Capitanate, qui confine l'Abbruzze le long du Golfe de Venise, en avançant vers l'embouchure du Golfe. Mais selon l'ancienne division de la Pouille, faite par les Romains, & selon la moderne faite par Alphonse d'Arragon premier du nom Roy de Naples, la Capitanate étoit de la Pouille. Les François avoient grande raison de souhaitter qu'elle fût à eux; parce que c'est un des meilleurs pays du Royaume, & d'où il vient en l'Abbruzze quantité de bestiaux & de bled; de sorte que dans les mauvaises années, les Espagnols en empêchant le transport de ces deux espéces de marchandises, pouvoient aisément affamer ce pays: c'étoit une imprudence aux François, de n'avoir pas dans le temps du partage, fait attention à cela: &

1502. les Espagnols prétendoient s'en tenir aux termes du Traité, qui étoient clairs.

Les François avoient plus de droit de leur disputer deux autres cantons, l'un appellé la Principauté, & l'autre, la Basilicate. Le premier, qui est sur le bord de la mer de Toscane, & confine avec le territoire de Naples; le second, qui est dans les terres, entre la Principauté & le Golfe de Tarente. Les Espagnols prétendoient que l'une & l'autre étoient de la Calabre. Les François le nioient avec d'autant plus de raison, que dans la division du Royaume faite par Alphonse I. elles en étoient distinguées. On en vint aux voyes de fait. Les François engagérent dans la Principauté divers Seigneurs, à reconnoître le Roy pour leur maître; & même Louïs d'Ars, Lieutenant de la compagnie d'Ordonnance du Comte de *Ligni*, qui étoit demeuré en France, se saisit dans la Pouille d'Altemore, dont la Dame avoit épousé ce Comte dans la premiére expédition de Naples, & il y mit garnison. Les Espagnols de leur côté, s'emparoient de tout ce qu'ils pouvoient aisément prendre. Quelques Seigneurs du pays, qui prévoyoient les suites fâcheuses de cette mesintelligence, engagérent à une entrevûë les deux Généraux Gonsalve & Louïs d'Armagnac Duc de Nemours, que le Roy avoit fait Viceroy de Naples. Le Duc de Nemours vint à Melphes, & Gonsalve à Atelle. Ils conférérent ensemble, mais sans pouvoir rien conclure, sinon que de part & d'autre on ne feroit plus aucune nouvelle entreprise, avant que d'avoir informé les deux Roys de l'état des choses.

Mariana. l. 27. cap. 10.

Guicciard. l. 5.

Ces Princes avertis de ces differends, déclarérent l'un & l'autre, que leur dessein n'étoit point de les décider par la voye des armes, & ordonnérent, que dans les Places qui faisoient le sujet de la contestation, on élevât sur les tours, l'étendart de France & l'étendart d'Espagne, en attendant qu'on pût terminer l'affaire à l'amiable. On fut persuadé en Italie de la sincerité de leurs intentions pour la paix: mais on croyoit en même temps, que les deux Généraux souhaitoient fort la guerre, pour avoir la gloire de soûmettre le Royaume entier à leur Maître.

Mariana. loc. cit.

Guicciard. l. 5.

Les Espagnols commencent les hostilitez.

Quoyqu'il en soit, les troupes des deux partis étoient si proches, & les postes qu'elles occupoient si mêlez les uns dans les autres, qu'il étoit difficile d'éviter toute occasion de queréle. Ce furent les Espagnols qui commencérent. Gonsalve ayant peine à subsister, voulut étendre ses quartiers. Il ne le pouvoit faire, sans chasser les François des leurs. Il envoya un détachement dans la Principauté, sous le commandement du Capitaine Scalada, qui chassa les François de Tripalda. Les Espagnols voulurent encore surprendre Troja, mais ils furent repoussez par Yves d'Alégre. Ils firent d'autres tentatives en divers endroits, & le Duc de Nemours en donna aussi-tôt avis au Roy, qui envoya ordre sur le champ dans tous les ports & dans toutes les Villes de France, où les Espagnols trafiquoient, de saisir & de confisquer leurs effets. Cela n'empêcha pas que Gonsalve, sur les ordres qu'il avoit reçus d'Espagne, ayant demandé une nouvelle conference au Duc de Nemours, ne l'obtînt. Ses in-

Mariana l. 27. cap. 13.

d'Auton. Histoire de Louïs XII.

1502.

instructions portoient, d'abandonner aux François les Places dont ils s'étoient emparez dans la Capitanate, c'est-à-dire, la plus grande partie de ce pays. Mais il fit proposer par ses Députez à ceux du Duc de Nemours, de faire un nouveau partage de cette Province & de la Principauté, & d'en prendre chacun la moitié. Ce moyen d'accord paroissoit assez naturel: car ainsi que je l'ai remarqué, la Capitanate, à s'en tenir aux termes du premier Traité de partage, appartenoit aux Espagnols, & la Principauté aux François: de sorte qu'il n'y auroit plus eu à terminer que l'article de la Basilicate. Mais le Duc de Nemours ayant reçu sur ces entrefaites un renfort de mille Suisses & de deux cens Hommes d'armes, avec de l'argent, & devenu par-là plus fort que Gonsalve, rejetta cette proposition. La conférence fut rompuë: les François se mirent en campagne, avec les Princes de Bisignane & de Salerne. Toute la Capitanate fut réduite, excepté Manfrédonia & le Mont S. Ange. Le Duc de Nemours accompagné de Gaston de Foix, des Seigneurs de la Palice, d'Alégre, de Chabanes, d'Ars, de Torci, de Bayard, se jetta dans la Pouille, y prit Canosa, & quelques autres places aux environs de Barléte, où Gonsalve avoit établi son principal quartier; & où il étoit lui-même.

Les François se mettent en Campagne & prennent plusieurs places sur les autres.

Guicciard. l. 5. Annales de France.

Le Roy sur la nouvelle de la prise de Tripalda par les Espagnols, s'étoit avancé jusqu'à Lion, & envoyoit sans cesse de nouvelles troupes en Italie, résolu d'y aller lui-même, si sa présence y étoit nécessaire. Il y passa en effet peu de temps après, menant avec luy Fédéric d'Arragon Roy de Naples déthrôné: mais ce voyage étoit moins pour animer ses troupes contre les Espagnols, qui étoient toûjours vivement poussez par le Duc de Nemours, que pour réprimer par son autorité, de grands mouvemens qui se faisoient dans la Toscane, & pouvoient avoir des suites pour les affaires de Naples.

Le Roy va en personne en Italie.

d'Auton. Histoire de Louïs XII.

Divers petits Princes, ou Seigneurs Italiens, sçavoir Vitelloso, qui étoit dans le parti des Pisans contre les Florentins, Baglioné, Pandulfe, Petrucci, & ceux de la Maison des Ursins, s'étoient liguez ensemble, pour attaquer la République de Florence, en faveur de Pierre de Médicis, qui en avoit été chassé pendant l'expédition d'Italie de Charles VIII. pour les raisons que j'ai marquées dans l'Histoire du régne de ce Prince. Leur dessein étoit de contraindre les Florentins à recevoir Pierre de Médicis, & à le rétablir dans ses biens & dans ses charges. C'étoit le motif qui les faisoit agir; mais on crut qu'ils avoient été incitez à cette entreprise par le Pape & par le Duc de Valentinois, qui excitoient exprès des brouilleries dans la Toscane, pour s'en emparer, au moins d'une partie, & étendre de ce côté-là les conquêtes que le Duc avoit faites dans la Romagne, sur les Vicaires de l'Eglise; & la part que le Duc de Valentinois prit à cette guerre, rendit ce soupçon très-vrai-semblable.

Le Pape durant ce temps-là excite des brouilleries dans la Toscane.

Guicciard. l. 5. Annales de France.

Ces Seigneurs que j'ai nommez, ayant fait secrétement leurs préparatifs, résolurent de commencer par se rendre maîtres d'Arezzo, une des principales Villes de la République de Florence, où ceux de la

1502. faction de Pierre de Médicis se soulevérent. Ils le firent si subitement, & avec tant de succès, qu'ils se saisirent de Guillaume Pazzy qui y commandoit pour la République, & dont la famille avoit été de tout temps ennemie irréconciliable de celle de Médicis. Ils se rendirent maîtres de la Ville, & Côme Pazzi fils du Commandant qui en étoit Evêque, se sauva dans la Citadelle, où il fut assiegé, & obligé de se rendre, demeurant prisonnier avec huit des principaux de son parti pour être échangez avec quelques-uns des habitans d'Arezzo qui avoient été arrêtez à Florence. Les conjurez s'emparérent de plusieurs forteresses des environs, sans que les Florentins qui avoient été pris au dépourvû, & dont le gouvernement, depuis qu'ils avoient chassé Pierre de Médicis, étoit fort mal entendu, osassent s'y opposer.

Le Duc de Valentinois s'empare du Duché d'Urbin.

Le Duc de Valentinois n'eut pas plûtôt appris la nouvelle de la prise d'Arezzo, qu'il sortit de Rome avec une petite armée, sous prétexte d'aller assiéger Camérino, dont Jules de Varano qui en étoit Seigneur, refusoit de se soûmettre au Pape; mais en effet pour aller s'emparer du Duché d'Urbin. Il le fit avec sa perfidie ordinaire; car après avoir obtenu du Duc Guidobalde, des troupes qu'il lui demanda, & la meilleure partie de son artillerie, que ce Duc n'osa lui refuser, il vint fondre sur lui, & lui enleva presque toutes ses Places. Ensuite il assiégea Camerino, qu'il surprit dans le temps que Jules de Varano traitoit d'un accord avec lui; & ce Seigneur étant tombé entre ses mains avec ses deux fils, il les fit étrangler tous trois.

Après ces conquêtes qui lui avoient si peu coûté, il se disposoit à venir prendre part au débris de la République de Florence: mais il en fut empêché par un ordre qu'il reçut de la part du Roy, à qui les Florentins accablez de toutes parts avoient eu recours; & ils se sçurent alors bon gré du nouveau Traité qu'ils avoient fait au commencement de cette année avec ce Prince.

Guicciard. l. 5.

Cette République étoit celle qui avoit le plus souffert des guerres d'Italie, depuis que Pierre de Médicis s'étoit ligué contre la France avec Ludovic, & avec les Rois de Naples de la Maison d'Arragon. Après que les François eurent conquis le Duché de Milan, elle fit tous ses efforts pour regagner les bonnes graces du Roy. Ce Prince ne les luy refusoit pas, mais il les luy vouloit faire acheter fort chérement, & elle se servit avec prudence d'une conjoncture qui se présenta, pour obtenir de luy des conditions moins désavantageuses.

Maximilien d'Autriche ayant résolu nonobstant ses promesses, de ne pas donner l'investiture de Milan au Roy, & attendant toûjours une occasion favorable de lui faire la guerre, vouloit aller se faire couronner à Rome; mais il appréhendoit que les François & leurs Alliez d'Italie ne s'opposassent à son passage, ou à son retour. Il envoya pour ce sujet en Ambassade à Rome, Ermez Sforce fils de Ludovic, & le fit accompa-

gner

gner par Jean Graisfmer Prévôt de Briffina. Ils avoient ordre de paffer par diverfes Cours d'Italie, pour tâcher de les mettre dans fes interêts. Ils demeurérent plufieurs jours à Florence, & ils tirérent parole des Florentins, que quand Maximilien feroit entré en Italie, ils luy fourniroient cent Hommes d'armes & trente mille ducats. 1502.

Quand le Roy fut informé de ce Traité, il apprehenda que les Florentins ne priffent des liaifons plus étroites avec Maximilien. Cette raifon le fit relâcher fur beaucoup d'articles avec eux; & enfin il fe fit un nouveau Traité, par lequel le Roy les prenoit fous fa protection, s'engageoit à les défendre pendant trois ans, contre tous ceux qui les attaqueroient, ou directement, ou indirectement; à condition qu'ils luy payeroient fix-vingt mille ducats, le tiers de cette fomme chaque année. Il leur permettoit d'attaquer les Pifans, & tous ceux qui s'étoient emparez de leurs Places. (C'étoit principalement cet article des Pifans qui avoit fufpendu l'accord;) & il fut arrêté que tous les autres Traitez paffez feroient annullez par celui-ci.

Le Roy prend les Florentins sous sa protection.

Ce fut en vertu de ce Traité, qu'ils demandérent au Roy fa protection, & du fecours contre les Urfins, & les autres qui les attaquoient. Ils luy répréfentérent, qu'il y alloit non feulement de fon honneur de ne les pas abandonner dans un befoin fi preffant contre tous ces petits Princes, qui avoient ofé leur déclarer la guerre, quoiqu'ils fçûffent que la République étoit fous fa protection, mais encore, que fon interêt demandoit qu'il les fecourût; que ces mouvemens avoient été fufcitez par le Pape, & par le Duc de Valentinois; qu'après s'être emparez des Places de la Romagne, s'ils fe rendoient maîtres de la Tofcane, ils ne borneroient pas là leur ambition infatiable; qu'ils fe ligueroient avec les Vénitiens, les Efpagnols, & le Roy des Romains, pour enlever le Duché de Milan à la France, & qu'il étoit temps de fe précautionner contre leurs vaftes deffeins.

Le Roy entra fort dans ces remontrances, & il avoit déja fait une partie de ces réfléxions. Il fe défioit fort des Vénitiens, fe voyoit en guerre ouverte avec les Efpagnols, & étoit toûjours perfuadé que le Roy des Romains n'oublioit rien, pour foulever tous les Princes de l'Europe contre la France. Charles d'Amboife Gouverneur du Milanez, luy écrivoit en conformité de ce que les Florentins lui répréfentoient, le conjuroit de ne les pas abandonner, & de ne pas tarder à paffer en Italie.

Il prit ce parti, & envoya au plûtôt en pofte un de fes Hérauts d'armes, du titre de Normandie, à Vitellofo, à Baglioné, à Petrucci, & aux Urfins, pour leur commander en fon nom, de rendre aux Florentins les Places qu'ils avoient prifes fur eux. Il le chargea d'aller auffi trouver le Duc de Valentinois, & de luy faire défenfe de fa part, d'entrer fur les Terres de cette République. Il parla avec beaucoup de fermeté fur ce fujet à l'Ambaffadeur du Pape, & fit de grandes menaces à Julien de Médicis qui étoit à la Cour de France, comme l'Agentde Vitellofo & de Petrucci.

Ces

1502\.

Ces ordres & ces menaces eurent leur effet, & d'autant plus aisément, que tous ces petits Princes, ensuite de l'invasion du Duché d'Urbin, & de ce qui s'étoit passé à Camérino à l'égard du Seigneur de cette Place, appréhendérent que le Duc de Valentinois ne vînt fondre sur leurs Domaines, & ne les envahît, comme il le fit effectivement depuis, & il en coûta la vie à quelques-uns d'entre eux.

Ce qui fait évacuer au Duc de Valentinois toutes les places qu'il leur avoit prises.

Le Duc de Valentinois lui-même, & le Pape sçachant que le Roy étoit arrivé à Ast, & qu'il faisoit marcher Louïs de la Trimouille avec deux cens Hommes d'armes & beaucoup d'artillerie en Toscane, pour reprendre Arezzo, envoyérent vers ce Prince, pour désavouer ce que Vitellosso, & les autres Seigneurs avoient fait contre les Florentins, protestant que quoique ces Seigneurs fussent à la solde du S. Siége, ils avoient en cela agi sans leur ordre & à leur insçeu, & qu'on n'avoit osé entreprendre de les en empêcher. Le Duc de Valentinois fit même menacer Vitellosso, que s'il ne sortoit incessamment d'Arezzo, & des autres Places des Florentins, il iroit lui-même l'en chasser. Il ne pouvoit pas mieux s'y prendre pour appaiser le Roy, qui fit semblant d'être fort satisfait de cette franchise apparente. Ainsi Arezzo & les autres places envahies, furent remises entre les mains des Capitaines François, & puis restituées aux Florentins.

Guicciard. l. 5.
Buonacorsi.

Ce Prince arrive à Ast où l'on tâche de l'irriter contre le Pape.

Le Roy étoit arrivé à Ast le septiéme de Juin, où les Villes libres d'Italie envoyérent leurs Ambassadeurs, pour le complimenter. Les Princes s'acquittérent du même devoir. Plusieurs d'entre eux y vinrent en personne, esperant, & ne souhaitant rien davantage, que de le trouver en résolution de châtier le Duc de Valentinois. Le Cardinal Baptiste des Ursins s'y rendit pour justifier les Seigneurs de sa Maison, & Vitellosso sur l'entreprise d'Arezzo, & animer le Roy contre le Pape & contre le Duc, dont il avoit pénetré les mauvais desseins à l'égard de sa famille.

Raisons qu'il avoit de ne pas se livrer alors à son ressentiment.

Le Roy auroit été assez disposé de luy-même à le satisfaire; car dès qu'il sçut l'entreprise d'Arezzo, le premier mouvement d'indignation le fit penser à chasser le Duc de Valentinois de la Romagne & de toutes les places dont il s'étoit emparé. Mais la situation présente de ses affaires en Italie, ne luy permit pas d'écouter son ressentiment. Il se défioit toûjours des Vénitiens; il sçavoit que le Roy des Romains faisoit tous ses efforts auprès du Pape, pour le brouiller avec la France, & qu'il avoit fait avancer des troupes de Cavalerie & d'infanterie dans le Trentain. D'autre part les Suisses l'inquiétoient beaucoup: ils luy demandoient la Valteline, & diverses autres choses, qu'il n'étoit pas résolu de leur accorder, & le menaçoient de traiter avec le Roy des Romains, s'il les refusoit. Enfin dans la conjoncture de la guerre qu'on avoit avec le Roy d'Espagne au Royaume de Naples, c'auroit été prendre le change très-imprudemment, que de tourner ses armes contre le Pape.

Guicciard. l. 5.

Outre que ces raisons étoient fortes par elles-mêmes, le Cardinal Georges d'Amboise en augmentoit le poids par celui de son autorité; & ses vûës particulieres ne s'acommodoient nullement d'une rupture avec le

Pape.

Pape. Il espéroit parvenir un jour au souverain Pontificat: la puissance du Roy en Italie, & les propres interêts de ce Prince, étoient le fondement de son espérance. C'étoit une nécessité pour luy de ménager le Pape, afin d'en pouvoir obtenir des places dans le sacré Collége, pour ses parens & pour ses amis. Il se faisoit un honneur & un mérite de procurer auprès du Roy les avantages de l'Etat Ecclesiastique, de paroître zélé pour l'honneur du S. Siége, & d'être le nœud de la bonne intelligence, qui étoit depuis plusieurs années entre ces deux Puissances. Le Pape ne manquoit pas de se servir utilement de l'ambition du Cardinal, pour satisfaire la sienne & celle de son fils, & les bons offices étoient mutuels. Ce fut vers ce temps-là, que le Pape prolongea encore pour dix-huit mois au Cardinal, la qualité de Légat du S. Siége en France. Trocciez Camérier du Pape & son grand confident ressentit l'effet de cette nouvelle grace, par la bonne réception que le Roy luy fit à Ast; & le rapport qu'il en fit au Duc de Valentinois à son retour, donna à ce Duc tant de confiance, qu'il partit sur le champ en poste, pour venir trouver le Roy. Il n'en avoit jamais été reçu avec plus de caresses qu'il le fut alors, au grand mécontentement de tous les Princes & des Envoyez des Villes d'Italie, qui étoient présens, & dont la crainte de devenir l'objet des desseins ambitieux du Duc de Valentinois augmenta beaucoup. 1502.

Mais ils auroient eû bien plus d'inquietude encore, s'ils avoient sçû le détail du Traité que le Roy avoit fait avec le Pape & avec le Duc de Valentinois. Par ce Traité il leur abandonnoit Bentivoglio Seigneur de Boulogne, Baglioné, Vitelloso, & les Ursins, à condition que le Pape l'aideroit à achever la conquête du Royaume de Naples. Ce Traité fut très-funeste à quelques-uns de ces Seigneurs, qui faute d'en être instruits, se liguérent contre le Duc de Valentinois. Ensuite s'étant imprudemment mis entre ses mains à Sinigaglia, ils y furent arrêtez par ses gens, & puis étranglez: & sur l'avis secret qu'il en donna aussi-tôt au Pape, le Cardinal des Ursins fut mis en prison, où il mourut vingt jours après, empoisonné, ainsi qu'on le crut communément. Cette opinion étoit fondée sur le caractére & la conduite du Pape & de son fils le Duc de Valentinois, à qui ces sortes de crimes ne coûtoient guéres, quand ils les croyoient utiles pour augmenter leur puissance. La plûpart de ces Seigneurs ne méritoient pas que le Roy se mît fort en peine d'eux; car il avoit tout sujet d'apprehender qu'ils ne prissent le parti des Espagnols contre luy. Le seul Bentivoglio avoit raison de se plaindre; parce que le Roy l'avoit pris sous sa protection: mais outre qu'il ne fut pas du nombre de ceux qui périrent, le Roy luy répondit, lorsqu'il luy fit ses plaintes, qu'en le protégeant, il n'avoit pas prétendu ôter au S. Siége le pouvoir de poursuivre ses droits qui étoient évidens sur le Domaine de Boulogne, mais seulement procurer seureté à sa personne & à ses biens, comme il étoit encore résolu de le faire. Tel a toûjours été le sort des plus foibles, d'être sacrifiez aux interêts des plus puissans.

Détail du Traité qu'il avoit fait avec le Pape.

Guicciard. l. 5.

Le Roy des Romains, qui avoit fort compté sur ces semences de division entre le Roy & le Pape, vit bien qu'il n'y avoit plus de fond à faire

1502. là-dessus, & suivant sa coûtume d'avoir toujours envie d'entreprendre quelque chose contre la France, sans oser en venir à l'effet, il se tint en repos: de sorte que le Roy n'eut plus qu'à penser à la guerre de Naples, qui jusqu'alors avoit été conduite par le Duc de Nemours avec beaucoup de succès.

Il part d'Italie pour retourner en France.

Les Espagnols n'avoient plus dans la Capitanate, que Manfrédonia & le Mont S. Ange, & excepté les Villes maritimes, ils avoient presque tout perdu dans la Calabre & dans la Pouille. Le besoin de vivres, d'argent & d'autres munitions, augmentoit tous les jours dans Barléte, d'où Gonsalve n'osoit sortir, & il auroit été contraint de l'abandonner, sans un convoy de vivres & de salpêtre, qui luy vint de Venise. Le Roy en ayant fait de grandes plaintes, le Sénat s'excusa en disant que la chose s'étoit faite sans son ordre, que c'étoient des Marchands, qui pour faire de l'argent de leurs denrées, les avoient portées aux Espagnols, & que dans une République libre comme la leur, on n'étoit pas en droit d'interdire le commerce aux particuliers. Le Roy étoit trop instruit des intentions des Vénitiens, pour être satisfait de cette réponse; mais il crut devoir dissimuler; & même ses forces luy parurent si supérieures à celles des Espagnols dans le Royaume de Naples, qu'il jugea sa présence inutile en Italie. C'est pourquoy après avoir été à Génes, où l'on luy fit une entrée des plus magnifiques, il retourna en France.

S. Gelais. Histoire de Louïs XII. d'Auton.

Conseil tenu par ses Generaux après son départ.

Belcarius l. 9.

Après son départ, les Généraux François s'assemblérent à Troja, délibérérent entre eux sur diverses entreprises, où ils pourroient employer leur armée, qui avec le renfort de deux mille Suisses, & de deux mille Gascons que le Roy leur avoit envoyez par mer, étoit environ de dix mille fantassins, & de six à sept mille chevaux. De ce conseil étoient, outre le Duc de Nemours & Aubigni, Yves d'Alégre, Chabanes Seigneur de la Palice, de Torsi de la Maison d'Estouteville, Chandenier, Châtillon, Pierre du Terrail dit le Chevalier Bayard, Louïs d'Ars, Thomas de Montferrat, Mathieu d'Aqua-viva, Mondragon, & les autres Chefs de la Gendarmerie.

Aubigni ouvrit l'avis d'assiéger Barléte. Il avouoit qu'on devoit s'attendre à une vigoureuse résistance, Gonsalve y commandant en personne l'élite des troupes Espagnoles: mais d'autre part, la prise de cette Place étoit un coup décisif pour tout le reste; au lieu que si l'on donnoit le temps au secours que les Espagnols assembloient en Sicile, de joindre Gonsalve, on ne viendroit jamais à bout de chasser les Espagnols du Royaume.

Annales de France. Guicciard. l. 5. &c.

On y résout de bloquer Barléte.

D'autres étoient d'un sentiment contraire, & vouloient qu'en se contentant de bloquer Barléte, on allât soûmettre les autres Villes qui tenoient encore pour les Espagnols, & qui étant pour la plûpart, ou foibles, ou mal fournies de monde & de munitions, seroient aisément prises: mais leur principale raison étoit qu'il y avoit très-peu d'eau douce aux environs de Barléte, & que le siége devant être long, la plûpart de la cavalerie périroit. Le Duc de Nemours après avoir balancé les raisons opposées, prit ce dernier parti. La plûpart des Historiens jugeant des choses

choses par le succès, l'en blâment fort, & comme s'ils étoient sûrs de ce qui fût arrivé, s'il eût suivi le sentiment d'Aubigni, ils ne feignent point de dire, qu'il fut par-là la cause de la décadence des affaires des François au Royaume de Naples. Mais ces jugemens, tels qu'on en fait tous les jours dans le cabinet & dans les cercles, sont d'ordinaire aussi frivoles que téméraires: & les raisons qui firent agir le Duc de Nemours en cette occasion, paroissent assez solides, pour ne le pas rendre responsable de l'évenement. 1502.

Il demeura pour faire le Blocus de Barléte, & détacha Aubigni, pour l'envoyer en Calabre. Il y prit & saccagea Cosence, sans attaquer la citadelle, & ayant sçû que Hugues de Cardone Général Espagnol avoit débarqué à Reggio, & s'avançoit avec un corps considérable de troupes, il marcha au devant de luy. Il le trouva dans la campagne de Térina le jour de Noël, tout fier de la défaite du Comte de Mélet, Commandant des troupes des Princes de Bisignane & de Salerne, qu'il venoit de battre proche de-là. Il voulut pourtant éviter d'en venir aux mains avec les François: mais Aubigny le serrant de près, il fut obligé de tourner teste.

Aubigni durant ce temps-là bat les Espagnols en Calabre.

d'Auton.

Guicciardino lib. 5.

Les Espagnols après un combat assez opiniâtré, furent mis en déroute: il en demeura mille sur la place, treize cens furent pris, & quinze drapeaux gagnez. Les François y perdirent Claude de Grigni Capitaine de la compagnie d'Hommes d'armes qu'avoit eu le Comte de Cajazze, mort depuis quelque temps à Naples. Aubigni pensa être pris en poursuivant les fuyards; il fut envelopé lui troisiéme par plusieurs cavaliers Espagnols; mais il se défendit assez long-temps, pour donner le loisir à Jean Stuart son parent, de venir à son secours. Hugues de Cardoue échappa, & repassa en Sicile, après avoir perdu la plûpart de ses troupes.

Féron.

Les choses n'alloient pas tout à fait si bien du côté de Barléte, car quoique le Duc de Nemours durant le blocus de cette Place, se fût empare de plusieurs Villes de la Pouille, & en particulier de Canose après deux assauts sanglants, cependant Gonsalve & sa garnison tenoient toûjours ferme, malgré la disette & la peste qui les désoloient, & profitant de la négligence des François, avoient remporté divers avantages sur eux.

Contretemps arrivez devant Barléte au Duc de Nemours

Le plus considérable, & celui où la conduite & la résolution du Général Espagnol parurent davantage, fut l'enlévement du poste de Rubos, éloigné de Barléte de douze milles, qui font six petites lieuës, & où le Seigneur de la Palice commandoit cent Hommes d'armes & trois cens fantassins.

Il prit le temps que le Duc de Nemours étoit allé à Canose, & étant sorti la nuit de Barléte avec de l'artillerie qu'il conduisit sans peine, parce que le chemin est fort aisé de-là à Rubos, il y arriva devant le jour, & son canon étoit en batterie, avant qu'on eût dans la Place avis de son arrivée. Il eut bientôt fait une breche à la muraille, qui ne valoit rien. La surprise fit perdre la tête aux François; ils furent emportez d'assaut

1502. presque sans résistance, & la Palice demeura prisonnier. Gonsalve retourna en plein jour à Barléte, toûjours en bataille, sans que les troupes des quartiers François, trop éloignées les unes des autres pour s'assembler assez promptement, osassent l'attaquer dans sa retraite. En approchant de Barléte, il fit un détachement pour aller au devant d'un convoy d'argent qu'on lui amenoit de Trani, & cinquante Hommes d'armes de l'armée Françoise qui s'étoient mis en campagne pour l'enlever, furent taillez en piéces. Peu de jours auparavant les habitans de Castellanéte, qui étoit le poste le plus avancé, & qui serroit Barléte de plus près, avoit pris les armes contre la garnison Françoise, & l'avoit chassée. Ces succès augmentoient autant le courage des Espagnols, qu'ils décourageoient les François.

Il ne peut rassembler assez de troupes pour s'opposer aux Espagnols.

Guicciard. l. 5. &c. Annales de France.

Un fâcheux contre-temps empêcha le Gouverneur du Milanez, d'envoyer au Duc de Nemours un nouveau renfort de troupes dont il auroit eu besoin, pour s'opposer à celles d'Espagne, qui passoient de Sicile en Calabre. C'est que les Cantons Suisses les plus proches du Milanez, s'étoient saisis de Bélinzoné, que le Roy prétendoit être des dépendances du Duché de Milan, & qu'ils vouloient l'obliger à le leur céder. Sur le refus qu'il en fit, ils attaquérent Locarne & la Murata: c'étoit une grande muraille bâtie sur le Lac Majeur auprès de Locarne, pour empêcher le passage des montagnes dans la plaine du côté du Milanez, & où il n'y avoit qu'une porte, que Chaumont Gouverneur de Milan faisoit garder. Il s'étoit avancé luy-même avec huit cens Hommes d'armes, & trois mille hommes d'infanterie, jusqu'à Varésé & Galéra: mais les Suisses secondez par les Grisons, s'étant emparez de certains rochers qui commandoient ce poste, obligérent les François de l'abandonner; & après plusieurs assauts, ils se rendirent maîtres du Bourg de Locarne. Ce qu'il y eut de plus fâcheux, fut que les autres Cantons s'étant laissez gagner par les priéres de leurs compatriotes, se joignirent à eux, & Chaumont se vit en moins de rien sur les bras une armée de quinze mille Suisses & Grisons, qui assiegérent le Château de Locarne.

Il assembla de son côté tout ce qu'il put de ses garnisons: il obtint des troupes de Boulogne, du Ferrarois & du Mantouan, & pressa les Vénitiens de luy en envoyer aussi, en exécution du Traité fait avec le Roy pour la défense du Milanez, lorsqu'il le conquit avec eux. Ils en promirent; mais ils usérent de tant de délais, que ce secours n'arriva que lorsqu'il n'étoit plus temps. Ces délais furent l'effet des intrigues de Laurens Suarés Figuéroa Ambassadeur d'Espagne, qui avoit tant contribué à la ligue concluë à Venise contre Charles VIII. & qui sollicitoit alors les Vénitiens de se liguer avec son maître contre les François, jusqu'à leur offrir de leur céder l'Abruzze, ou le Duché de Milan, quand on l'auroit repris.

Mariana l. 27. ch. 14.

Chaumont en homme sage ne hazarda rien. Il se tint avec ses troupes dans la plaine, à la tête des défilez des montagnes, & fit enfoncer tous les bateaux du Lac Majeur qui pouvoient servir au transport des

des vivres pour le camp des Suisses, dans l'espérance que n'ayant ni cavalerie ni artillerie, ils n'oseroient s'exposer à se mettre en pleine campagne, & que la disette de vivres les obligeroit à retourner chez eux. Il ne fut pas trompé dans son attente: la famine fut bien-tôt au camp ennemi: l'argent qu'il distribua à propos à plusieurs de leurs Capitaines, y mit la division: les troupes des Cantons non intéressez se mutinérent, & dirent qu'ils ne vouloient point rompre pour une queréle particuliére l'alliance qu'ils avoient avec la France. On en vint enfin à un accord & à une Tréve. Chaumont s'obligea au nom du Roy à ne point les inquiéter pendant un certain temps sur la possession de Bélinzoné, & leur fit espérer qu'après ce terme expiré, on trouveroit des voyes d'accommodement.

1502.

1503.

On en vient à un Accord.

Il ne pouvoit rien faire de mieux dans la conjoncture où l'on se trouvoit de la guerre de Naples, qu'on pensa aussi à finir dèslors par un Traité.

L'Archiduc ayant passé l'année 1502. en Espagne, en partit pour revenir dans ses Etats des Pays-bas. Il proposa au Roy d'Espagne son beau-pére sa médiation entre luy & le Roy de France, & luy dit qu'il étoit bien informé de la disposition de ce Prince à la paix.

Mariana l. 27. cap. 14. & 16.

Ferdinand eut peine à recevoir cette proposition; parce qu'il ne croyoit pas l'Archiduc capable de bien manier une affaire si délicate, & qu'il étoit persuadé que le Seigneur de Vére son favori & son Conseil étoit fort François d'inclination: ainsi non seulement il refusa d'abord l'offre de l'Archiduc; mais même il fit ce qu'il put pour le dissuader de retourner par la France, luy représentant qu'il n'y auroit pas de sûreté pour luy à cause de la guerre, & que les François l'ayant en leur puissance, pourroient aisément trouver quelque prétexte de l'arrêter, afin de faire acheter aux Espagnols au prix du Royaume de Naples, la liberté de l'héritier de la Monarchie d'Espagne.

Cette raison toute forte qu'elle étoit, ne put détourner l'Archiduc de son dessein, étant fort persuadé de la générosité du Roy de France; & il fit tant d'instance auprès du Roy d'Espagne, qu'il consentit à ce qu'il souhaitoit. Mais Ferdinand ayant pour luy cette déférence, borna les instructions qu'il luy donna à certains Articles, au-delà desquels il luy défendit absolument de rien accorder. Il fit partir un peu après luy l'Abbé Bernard de Buille, à qui il mit en main un pouvoir plus ample, & luy ordonna de ne le montrer qu'à l'Archiduc seul, après avoir tiré serment de luy pour le secret, & même de ne luy en point donner la communication, s'il le voyoit disposé à ne pas s'en tenir exactement au contenu de ce Mémoire.

Et les deux Rois cedent leurs parts du Royaume de Naples au profit de Charles de Luxembourg.

L'Archiduc reçut à Perpignan le sauf-conduit qu'il avoit demandé, & arriva au commencement de l'année 1503. à Lion, où le Roy étoit avec le Cardinal d'Amboise. On travailla aussi-tôt au Traité, qui fut conclu le cinquiéme d'Avril à ces conditions: que le Roy de France pour le bien de la paix se dessaisiroit de la Couronne & Royaume de Naples

Recueil de Traitez par Leonard, tom. 2.

1503. Naples pour la part qui lui appartenoit, au profit de Madame Claude sa fille, & que pareillement le Roy & la Reine d'Espagne seroient contens de se dessaisir de leurs Duchez de Calabre & de la Pouille, & de tout ce qu'ils possédoient au Royaume de Naples au profit de Charles Duc de Luxembourg fils aîné de Monsieur l'Archiduc, & que dès que le Traité auroit été ratifié, Madame Claude & Monsieur de Luxembourg pourroient s'intituler Roy & Reine de Naples, Duc & Duchesse de Calabre & de la Pouille.

En second lieu, que pour ce qui regardoit en particulier la Capitanate, le Roy remettroit entre les mains de Monsieur l'Archiduc tout ce qui avoit été pris en cette Province par les François depuis la guerre commencée, & que réciproquement le Roy & la Reine d'Espagne feroient remettre à Monsieur l'Archiduc Manfrédonia, le Mont Saint Ange, & les autres Places qu'ils tenoient au même pays, & que le tout ; soit qu'il fût tenu par le Roy de France, soit qu'il fût tenu par le Roy & la Reine d'Espagne, seroit donné en forme de douaire & usufruit à Madame Claude : mais que ce que le Roy de France y auroit possédé avant la guerre déclarée & depuis, seroit gouverné au nom de Madame Claude par un Seigneur qu'il nommeroit, & que Monsieur l'Archiduc gouverneroit au nom de Monsieur de Luxembourg son fils ce que le Roy & la Reine d'Espagne y tenoient actuellement.

En troisiéme lieu, qu'au cas que par la mort de la Princesse ou du Prince, le mariage arrêté entre eux ne fût pas consommé, le différend touchant la Capitanate demeureroit en l'état où il étoit, pour être décidé par des arbitres non suspects, dont les Rois conviendroient entre eux.

En quatriéme lieu, que le Roy Très-Chrétien & le Roy d'Espagne ordonneroient, le premier au Duc de Nemours, & le second à Gonsalve Généraux de leurs armées, de faire cesser toutes les hostilitez.

On fit une addition au Traité, sçavoir que ce qui auroit été pris par les François dans la Pouille & dans la Calabre, seroit restitué au Roy d'Espagne, de même que ce que les Espagnols pourroient avoir pris dans l'Abruzze & dans la Terre de Labour, seroit restitué au Roy de France, & que l'Archiduc & celuy que le Roy de France nommeroit pour gouverner ce qu'il tenoit dans la Capitanate, tiendroient cette Province en neutralité, jusqu'à ce que le différend qui la concernoit fût terminé.

Ce furent-là les principaux Articles du Traité de Lion de l'an 1503. fameux dans notre Histoire ; parce qu'il fut la cause de la perte du Royaume de Naples pour la France, & voicy comment la chose arriva.

Suites fâcheuses de ce Traité.

Ce Traité paroissant si avantageux à la Maison d'Espagne, où la Couronne de Naples entroit par le mariage de Madame Claude de France avec le Duc Charles de Luxembourg, le Roy compta sur la paix comme sur une chose assûrée. Il négligea de renforcer l'armée du Duc de Nemours, & fit suspendre l'embarquement de trois mille hommes d'infanterie

terie & de trois cens Hommes d'armes qui étoient à Génes tout prêts à être transportez au Royaume de Naples; au lieu que l'armée de Gonsalve se fortifioit chaque jour par les troupes qu'on luy envoyoit incessamment d'Espagne & de Sicile; & ce Prince apprit par une fâcheuse expérience, qu'il n'est point de moyen plus sûr pour finir la guerre, que de s'y préparer comme si on la devoit faire plus vivement que jamais. Il envoya le Traité au Duc de Nemours par Edouard Bouillot un de ses Valets de chambre, & l'Archiduc dépécha Jean Edin son Maréchal des Logis à Gonsalve pour le luy porter. Ces exprès étoient chargez de la part de leurs maîtres, d'intimer l'ordre aux Généraux de faire cesser toute hostilité entre les deux nations: & ils arrivérent lorsqu'on se préparoit des deux côtez, tant dans la Pouille que dans la Calabre, à donner bataille. 1503. Guicciard. l. 5.

Le Duc de Nemours fit part à Gonsalve de l'ordre qu'il avoit reçu, & il fut fort surpris de ce qu'il luy répondit, sçavoir que les choses étoient en tel état qu'il ne pouvoit déférer au commandement de l'Archiduc, sans avoir consulté auparavant le Roy son maître. En effet ce Prince luy avoit mandé le sujet du voyage de l'Archiduc à Lion, & luy avoit en même temps ordonné, que quoiqu'on luy écrivît de la conclusion de la paix, il n'y eût nul égard, avant que d'avoir reçu de nouveaux avis de la Cour d'Espagne. *Ferdinand refuse de consentir la paix.* Mariana loc. cit.

Les Historiens Espagnols tâchent de donner une spécieuse couleur à cette mauvaise foy de Ferdinand, en disant que l'Archiduc n'avoit signé le Traité que par force, sur la menace qu'on luy fit de l'arrêter, & que l'Abbé Bernard avoit informé par ses Lettres la Cour d'Espagne de cette violence. Ce sont de ces bruits que l'on fait courir exprès pour mettre à couvert l'honneur des Princes; mais qui n'empêchent pas que hors de leurs Etats, & dans la suite des temps, la postérité desintéressée ne juge de leur conduite sur des régles plus sures.

Le refus de la paix fut presque aussi-tôt suivi de deux actions signalées dont Gonsalve se sçut bon gré; parce qu'il y recueillit le fruit de sa constance, & de la conduite sage qu'il avoit tenue jusqu'alors dans cette guerre. La premiére se passa en Calabre. *Continuation de la guerre en Calabre.*

Aubigny, après la défaite de Hugues de Cardone à Térina, avoit investi dans Girace ville voisine de la mer, les débris de l'armée Espagnole, & espéroit la réduire par la famine à se rendre: mais Térina ayant été surprise par quelques troupes Espagnoles, il s'étoit éloigné de Girace pour les y aller assiéger. Il les pressoit beaucoup dans ce poste qui n'étoit pas fort, & où ils avoient très-peu de munitions, lorsqu'il apprit l'arrivée d'une flotte d'Espagne à Reggio commandée par Loüis Porto-Carréro. Mariana l. 27. cap. 19.

Celuy-cy informé du danger de Térina, fit promptement avancer ses troupes, ordonna à l'Amiral Villa-marino de faire semblant de vouloir insulter Gioia avec ses galéres; & ne pouvant marcher luy-même, à cause d'une fiévre dont il mourut quelques jours après, il confia la conduite de ce secours à Ferdinand Andrada.

Ce

1503. Ce Capitaine s'avança jusqu'à Séminara, & Aubigni n'ayant pas assez de monde pour garder toutes les avenuës de Térina, leva le Siége, & fit cantonner ses troupes dans les villages voisins. Andrada voyant le Siége levé, demeura dans son camp : il y fut joint par le Capitaine Manuel Bénavida, & par Antoine de Léve, qui par diverses preuves qu'il avoit données de son courage, étoit dès lors en estime parmi les Espagnols & acquit depuis par ses exploits la réputation d'un des plus grands hommes de l'Europe. Outre les troupes que ces deux Capitaines amenérent, Andrada fut encore renforcé par celles d'Inigo d'Avalos Marquis del-Vasto, ou du Guast, qui s'étoit depuis peu déclaré pour les Espagnols, & leur avoit livré l'Isle d'Ischia dont il étoit Gouverneur.

Toutes ces troupes ensemble faisoient un corps assez nombreux, & d'environ cinq mille hommes dont il y avoit quatre mille fantassins. Rien n'empêchoit Andrada d'aller attaquer Aubigni moins fort que luy, sinon l'ordre qu'il avoit de ne rien hazarder. Aubigni malgré l'inégalité, envoya offrir la bataille au Général Espagnol qui la refusa. Ce refus augmenta la confiance d'Aubigni, qui ayant tiré la plus grande partie des garnisons de Gioia & de Rosano, fit un corps de trois cens Hommes d'armes & de quinze cens fantassins, ausquels il joignit trois mille paysans qu'il arma, s'approcha du camp des Espagnols, passa la riviére à leur vûë, & vint se camper dans la plaine au pied des montagnes où ils étoient postez.

Cette insulte piqua d'honneur Andrada, qui envoya à son tour défier Aubigni, plutôt pour voir s'il accepteroit la bataille, que dans le dessein de la donner. Aubigni, qui quoique plus fort en cavalerie que les Espagnols, ne comptoit guéres sur ses trois mille paysans, répondit, que puisque les Espagnols avoient refusé la bataille lorsqu'il la leur avoit offerte, il la donneroit quand il le jugeroit à propos, & s'en retourna à Gioia.

Andrada ravi de cette réponse, s'en servit pour encourager ses troupes. Il décampa, & suivit Aubigni, qui après avoir marché quelque temps, attendit les Espagnols. Ceux-cy, soit pour éviter le combat, & mettre entre eux & l'armée Françoise une petite riviére qui couloit dans la plaine, soit pour prendre un terrain plus avantageux, se détournerent du chemin qu'ils tenoient.

Aubigni persuadé qu'ils avoient peur, les laissa avancer quelque temps & prendre les devants, les suivit à son tour, les joignit, & les fit attaquer avec plus de précipitation, qu'il ne convenoit à un Capitaine aussi expérimenté que luy.

Action où les François sont battus.

Andrada qui marchoit en bon ordre, profita de la faute de son ennemi, tourna tête, & ayant fait charger fort à propos les Gendarmes François qui étoient en desordre, par les Gendarmes de son armée, les culbuta & les renversa sur l'infanterie, dont les deux tiers n'étoient, ainsi que je l'ai dit, que des paysans mal armez, & qui en un moment fut mise en déroute. La cavalerie legére voyant les Gendarmes rompus, & l'infanterie défaite, prit aussi la fuite. Les Espagnols poursuivirent les

les fuyards jusqu'à Gioia, & en firent un grand carnage. C'eſt ainſi que l'Hiſtorien Eſpagnol raconte cette bataille. Les Italiens la rapportent autrement, & diſent que la riviére étoit entre deux, que Bénavida s'étant avancé ſur le bord, avoit demandé à parler à Aubigni; que durant cette conférence, l'arriére-garde & la bataille Eſpagnole paſſérent la riviére à un mille & demi au-deſſus de Gioia; qu'Aubigni ſurpris courut promptement pour s'oppoſer à leur paſſage, en abandonnant quatre piéces d'artillerie qu'il avoit; que les Eſpagnols étoient déja paſſez quand il arriva, & qu'il fut attaqué avant que d'avoir pû remettre ſes troupes en bataille.

1503. Mariana loc. cit. Guicciard. lib. 5.

D'Ambricourt fut pris durant le combat, Honorat & Alphonſe de ſaint Séverin dans Gioia, qui ſe rendit aux Eſpagnols; & Aubigni ſe jetta dans le Château d'Angitola avec quelques troupes, réſolu de s'y défendre juſqu'à l'extrêmité.

Cette défaite arriva le Vendredy vingt & uniéme d'Avril, aſſez prés de Séminara, où ſix ans auparavant il avoit vaincu avec beaucoup de gloire Ferdinand d'Arragon Roy de Naples, & Gonſalve joints enſemble. Comme les Places ſoumiſes aux François dans ces quartiers-là étoient pour la plûpart ou foibles, ou dégarnies, elles ouvrirent leurs portes aux Eſpagnols, dont les Généraux empêchérent qu'on n'y fît aucun deſordre, & prirent le contrepied des François, qui par leur peu de diſcipline étoient devenus inſupportables aux habitans en beaucoup endroits.

Cette déroute ne fut pas leur dernier malheur; & ils n'expérimentérent pas la fortune moins contraire dans la Pouille que dans la Calabre. Barléte étoit réduite aux abois par la peſte & par la famine. Gonſalve réſolut d'en ſortir en y laiſſant une garniſon ſuffiſante, pour empêcher que la Place ne fût inſultée: ſon deſſein étoit d'engager les François au combat, & en les battant, leur faire abandonner le blocus, afin d'avoir la campagne libre. Un renfort de deux mille Allemands, à qui les Vénitiens avoient laiſſé le paſſage libre, par le Golfe, étant débarqué à Barléte, le mit en état de tenter cette entrepriſe, quelques jours aprés la bataille donnée en Calabre, dont il n'étoit point informé. S'il l'avoit été, il auroit apparemment différé ſon départ, & attendu l'arrivee d'Andrada. Il ſortit donc de Barléte, paſſa l'Offanto, & marcha vers Cérignole, éloignée de Barléte d'environ cinq petites lieuës, & un peu plus proche de Canoſe, où étoit le quartier general de l'armée Françoiſe.

Autre dans la Pouille ſuivie de la levée du Blocus de Barléte. Mariana l. 27. cap. 21. Guicciard. l. 5.

Il ne douta point que le Duc de Nemours ne ſe mît en campagne, pour venir au ſecours de cette Place. Ce Duc qui avoit appris la défaite d'Aubigni, ſe trouva fort indéterminé ſur le parti qu'il avoit à prendre. Cérignole luy étoit d'une grande importance, par la liberté que ſa priſe donneroit aux Eſpagnols de s'étendre dans la Capitanate, & de raffraîchir leurs troupes en ce fertile pays. D'autre part, s'il avoit le malheur d'être défait, il n'y alloit pas moins que de la perte du Royaume, dont le ſalut aprés la ruïne de l'armée d'Aubigni, dépendoit de la conſervation des troupes qui luy reſtoient.

1503. Les avis furent fort partagez dans le Conseil, où la prudence du Général céda trop aisément à la crainte de l'affront qu'il recevroit, si les Espagnols emportoient impunément Cérignole à sa vûë.

Forces des deux partis. On marcha donc à l'ennemi, dans l'esperance que la seule présence de l'armée lui feroit peut-être abandonner son entreprise. Le Duc avoit quatre mille hommes d'infanterie, moitié Suisses, moitié François, deux mille hommes de Cavalerie legére, & cinq cens Hommes d'armes. Le Prince de Salerne, commandoit l'avant-garde, composée de deux cens Hommes d'armes & de deux mille fantassins; le Prince de Melphe conduisoit l'arriére-garde, qui étoit de mille à douze cens hommes d'infanterie, & de quelques escadrons de cavalerie legére; le reste étoit au corps de bataille, où le Duc de Nemours se plaça.

L'armée d'Espagne étoit inférieure en cavalerie, mais pour le moins aussi forte en infanterie. Diego de Mendosa étoit à la tête de l'avant-garde avec deux mille hommes de pied Espagnols, précedé par Fabrice Colonne & Louis Ferréira avec quelque cavalerie. Le Duc de Termenstein conduisoit la bataille, où il avoit deux mille *fantassins Espagnols*, & deux cens Hommes d'armes. Gonsalve se mit à l'arriere-garde, comme au poste le plus important; parce qu'il sçavoit que les François le suivoient, & qu'ils ne manqueroient pas de le charger en queuë, s'ils pouvoient le joindre. C'est pourquoy il prit avec luy tout ce qu'il avoit de Gendarmes Allemans, & de meilleure cavalerie. Outre ces troupes que je viens de marquer, il avoit envoyé devant vers Cérignole, un assez grand nombre d'infanterie, pour y fortifier un camp où il vouloit se poster, & attendre les François pour les combattre avec avantage, s'ils entreprenoient de l'y attaquer.

Plus il approchoit de Cérignole, plus le terrain luy devenoit avantageux; parce qu'il étoit fort coupé de fossez, de vignobles, & de hayes, où la cavalerie Françoise devenoit presque inutile.

Il hâta sa marche pour gagner son camp; mais quelque diligence *qu'il* pût faire, il fut atteint par les François, qui le harceloient sans cesse. *Il* se trouvoit par tout, & ne put gueres être entamé. Il perdit seulement quelques fantassins épuisez par la chaleur qui étoit extrême, & dont plusieurs moururent sur le champ de soif & de lassitude.

Pour remédier à cet inconvénient, il ordonna que les cavaliers de l'avant-garde & de la bataille, prissent chacun un piéton en croupe, *& par* ce moyen en abandonnant quelques bagages, il gagna son camp, *qu'on* luy avoit préparé & fortifié sur une éminence. Il rangea aussi-tôt son armée, & la mit en état de recevoir les François, qui parurent un peu après à la vuë des retranchemens.

Il étoit déja tard, & il n'y avoit pas encore deux heures de soleil. Cette raison fit délibérer le Duc de Nemours, s'il feroit l'attaque. Il paroît par le détail que les Historiens rapportent de ces divers conseils de guerre, que ce Seigneur avoit plus de prudence que de fermeté à soûtenir les avis sages qu'il ouvroit. On prétend qu'en cette occasion Yves d'Alégre s'opiniâtra à vouloir qu'on donnât, sans remettre l'assaut au lendemain,

Mariana loc. cit. Brantome dans l'Eloge de Louïs XII.

main, & que le Duc de Nemours en cédant à ses instances, dit à quelqu'un à l'oreille: Vous verrez que ce brave, après nous avoir engagez, trouvera le moyen de se sauver. Ces paroles étoient un pur effet du chagrin du Duc de Nemours, de ce que la plûpart des Officiers n'étoient pas de son avis; car d'Alégre avoit donné trop de marques de sa bravoure dans les guerres d'Italie sous le précédent regne, & sous celui-ci, pour être soupçonné de lâcheté. 1503.

On se mit donc en état de forcer le camp des Espagnols. On commença par un grand feu d'artillerie, pour ruïner les défenses, mais avec peu d'effet, parce que le canon tiroit de bas en haut. Il n'en étoit pas de même de celui des Espagnols, qui donnant au travers des escadrons & des bataillons François ne tiroit gueres à faux. *Le Duc de Nemours veut forcer le Camp des Espagnols.*

Le feu qui prit à des barils de poudre dans le camp ennemi, & se communiqua à quelques chariots, y causa du désordre. Le Duc de Nemours, qui entendit le bruit, & qui d'ailleurs étoit fort incommodé de l'artillerie Espagnole, fit dans ce moment avancer huit cens Gendarmes, à la tête desquels ils se mit, & se fit suivre par l'infanterie. Il marcha à la faveur de la fumée du canon, jusqu'aux retranchemens des Espagnols, où il voyoit des bréches que son canon y avoit faites. Il avoit supposé que ce n'étoit que des levées de terre faites à la hâte: mais il y trouva un large fossé, qui l'arrêta.

Il essuya un feu terrible d'arquebuses, qu'il ne put soûtenir. Il fit faire un mouvement à ses troupes pour les en éloigner, & comme pour aller chercher une autre entrée par les côtez du camp, & dans ce moment il fut tué sur la place d'un coup d'arquebuse. Cette mort du Général répandit la terreur parmi les soldats déja rebutez des décharges continuelles que faisoient les ennemis sur eux, sans qu'il leur fût possible de les joindre: ils commencérent à plier. Gonsalve appercevant le désordre, fit une vigoureuse sortie par les barrieres du camp, & acheva la déroute. Elle fut bien-tôt générale, malgré les efforts que les Princes de Salerne & de Melphe qui commandoient l'arriére-garde, firent pour arrêter les fuyards. La nuit empêcha un plus grand carnage; mais toute l'armée fut dissipée, & chacun se sauva dans les bois, abandonnant l'artillerie & les bagages, parmi lesquels les Espagnols trouvérent beaucoup de vivres, dont ils avoient plus de besoin que du reste. Outre le Duc de Nemours, Chandenier y fut tué, & Châtillon pris, les Princes de Salerne & de Melphe y furent blessez. Les Historiens Espagnols font monter le nombre des morts du côté des François, jusqu'à trois mille trois cens. Nos Annales augmentent ce nombre de mille: il n'y eut que neuf Espagnols de tuez, & pas un homme de marque. Cette défaite de l'armée Françoise arriva le vingt-huitiéme d'avril qui étoit un Vendredy, huit jours après celle de Séminara en Calabre. Depuis ce temps-là les Espagnols regardérent ce jour de la semaine comme un jour heureux pour leur nation, & la superstition des François en fit un jour malheureux pour la leur, idée bizarre qui n'est pas encore tout à fait effacée. *Et y est tué.* Belcarius l. 9. *Perte des François.* Annales de France.

1503. Dès le lendemain Cérignole se rendit, aussi-bien que Canosa, & toutes les autres villes des environs. Les Généraux François déconcertez se voyant sans troupes, sans bagages, exclus des Villes de la Pouille & de la Capitanate, qui pour la plûpart élevoient l'étendart d'Espagne sur leurs murailles, ne sçavoient quel parti prendre. Louïs d'Ars se sauva à Vénose, ville assez forte pour soûtenir un siége, Alégre se jetta dans Averse; les autres en d'autres lieux. Plusieurs d'entre eux s'étant rassemblez quelques jours après, délibérérent sur ce qu'il y avoit à faire, pour sauver ce qu'ils pourroient du Royaume de Naples au Roy leur maître, en attendant qu'ils pussent en recevoir de nouveaux secours.

Ils tâchent de pourvoir à la sureté de Naples. Annales de France. Mariana l. cit. Guicciard. l. 5.

Comme ils ne pouvoient pas tenir la campagne avec le peu de soldats qu'ils avoient réunis ensemble des débris de l'armée, ils ne pensérent qu'à pourvoir à la seureté de Naples, & à y faire entrer le plus de vivres qu'il seroit possible, afin de la mettre en état de résister long-temps aux ennemis, & de donner le loisir aux troupes qui viendroient de France, de s'assembler pour la secourir. Ils avoient à Rome des magasins de bled tout prêts: mais quand ils voulurent les faire transporter, le peuple s'y opposa, sous prétexte que la ville en avoit besoin pour sa subsistance, & plusieurs soupçonnérent le Pape de cette trahison. Les Généraux François privez de cette ressource, ne jugérent pas à propos de se renfermer dans Naples; ils s'éloignérent de l'ennemi, & se campérent entre Trajéto & Gayéte, pour couvrir cette derniére Place, qui étoit une des plus fortes du Royaume, & où le secours de France pourroit commodément débarquer.

Et sont aussi obligez de l'abandonner.

Gonsalve étoit un de ces Capitaines, qui sçachant vaincre, sçavent aussi profiter de leur victoire. Il marcha droit à Naples, dont la prise luy étoit si importante, tant pour sa réputation, que pour la réduction du reste du Royaume. Il envoya en décampant donner avis à Aubigny de la défaite de l'armée de France, & le somma en même temps de se rendre. Ce Général voyant qu'il n'y avoit plus d'espérance d'échaper, capitula, & rendit le Château d'Antigola où il s'étoit retiré. Il obtint que les troupes qu'il avoit avec luy, sortiroient vies & bagues-sauves, & qu'on leur donneroit un sauf-conduit pour retourner en France. Pour luy il demeura prisonnier sur sa parole, avec assurance d'être délivré sans rançon après la guerre.

Gonsalve prit son chemin par Melphe, & offrit au Seigneur de cette Principauté, tous les plus grands avantages, pour l'engager dans le parti d'Espagne; mais par une générosité digne d'être marquée dans l'Histoire, & avec un désintéressement peu ordinaire aux gens de la nation, il aima mieux abandonner ses Places & tous ses biens, que de manquer à la fidélité qu'il avoit jurée au Roy de France, & se retira avec toute sa famille à Vénose auprès de Louïs d'Ars qui y commandoit.

Dès que les François qui étoient dans Naples, en virent approcher Gonsalve, ils se retirérent dans le Château neuf, & dans le Château de l'Oeuf. Ils avoient trop d'expérience de l'inconstance des Napolitains, pour se fier à eux, & ne se trouvoient pas en assez

assez grand nombre pour contenir le peuple. Les Espagnols entrérent dans la Ville sans tirer l'épée le quatorziéme de May, de même que Charles VIII. Ferdinand d'Arragon, & d'Aubigni, avoient fait les uns aprés les autres, dans les révolutions passées, dès qu'ils avoient été maîtres de la campagne. Averse & Capouë suivirent l'exemple de la Capitale, & se déclarérent pour les Espagnols. 1503.

Effet de toutes ces nouvelles à la Cour de France.

Guichenon. Histoire de Savoye.

Mariana loc. cit.

Guicciard. lib. 6.

De si fâcheuses nouvelles étant arrivées en France, affligérent extrémement le Roy. L'Archiduc d'Autriche, qui étoit allé à Bourg en Bresse, pour y voir la Duchesse de Savoye sa sœur, revint vers ce temps à Lion malade; & témoigna au Roy le chagrin qu'il avoit de la conduite de son beau-pére. Il écrivit en Espagne pour s'en plaindre; mais il n'en reçut que des réponses vagues. Il récrivit qu'il ne sortiroit point de France, qu'on n'eût fait satisfaction au Roy & à lui-même, pour le violement du Traité de Lion; sur quoy le Roy d'Espagne envoya un Ambassadeur, pour assurer qu'il ne souhaittoit rien tant que la paix avec la France, & proposa un nouvel expédient pour la conclure. C'étoit de remettre Fédéric d'Arragon sur le Thrône de Naples, étant prêt, disoit-il, pour marquer son désintéressement, de rendre à ce Prince tout ce que l'Espagne possedoit au Royaume de Naples, à condition que les François restituëroient pareillement au même Prince le peu qui leur restoit de Places dans ce pays-là.

L'artifice étoit trop grossier pour imposer aux deux Princes. Le Roy rejetta la proposition avec indignation, & commanda à l'Ambassadeur de sortir au plutôt du Royaume. L'Archiduc le chargea de faire de sa part à Ferdinand ses plaintes de l'injure & de l'affront qu'il avoit faits à un Prince comme luy, pour qui il devoit avoir plus de considération que pour tout autre; & le Roy ne pensa plus qu'à se préparer à réparer ses pertes en poussant vivement la guerre.

On y résout de continuer la guerre avec vigueur.

Annales de France.

Il mit sur pied quatre armées, une armée de mer & trois de terre, celle de mer fut équipée à Marseille & à Génes; une partie étoit destinée à transporter du secours à Gayéte, & l'autre partie à courir les côtes d'Espagne; une des armées de terre devoit attaquer le Roussillon sous la conduite du Maréchal de Rieux, une autre faire des courses du côté de Fontarabie sous les ordres du Seigneur d'Albret & du Maréchal de Gyé: & la troisiéme commandée par Loüis de la Trimouille, aller en Italie. La flotte destinée pour les côtes d'Espagne, & les deux premiéres armées de terre étoient plutôt pour faire diversion, & empêcher que Ferdinand n'envoyât des troupes au Royaume de Naples, que pour aucune entreprise considérable, & tout l'effort devoit se faire en Italie.

Forces du Roi en Italie.

L'armée que le Roy y envoyoit étoit de dix-huit cens Hommes d'armes, & de dix-huit mille hommes de pied, y comprenant huit mille Suisses, que le Bailli de Dijon étoit allé lever chez les Cantons. Le Pape promit le passage sur les Terres de l'Eglise, par la seule raison qu'il n'osoit le refuser; car outre qu'il avoit retenu à Rome les bleds des François dont j'ai parlé, ce qui fut cause de la perte de Naples, on fut

1503. bien informé par des Lettres interceptées qu'il étoit d'intelligence avec Gonsalve : mais il sauvoit toûjours les apparences, & affectoit de garder la neutralité, jusqu'à permettre qu'on levât dans Rome des soldats, tant pour l'Espagne que pour la France, & le Roy, pour n'être pas obligé de rompre ouvertement avec luy, agissoit de son côté, comme s'il eût ignoré ses mauvaises intentions.

La lenteur de ces préparatifs les fait échouer. Mariana l. 28. cap. 1.

Il ne manqua à tous ces préparatifs que la diligence, ou plutôt quelque grande que fût celle qu'on y apporta, Gonsalve par la sienne prévint les François, & mit les choses avant leur arrivée en un tel état, qu'il étoit difficile de remédier au mal. Il attaqua le Château-neuf par mer & par terre, & le prit d'assaut au commencement de Juin. Le Comte de Montorio & plusieurs autres Seigneurs Italiens & Capitaines François y furent faits prisonniers, & une partie de la garnison taillée en pieces.

Si la Place avoit pû tenir encore un jour, Gonsalve auroit été obligé d'abandonner son entreprise : car le lendemain de l'assaut la flotte de France arriva de Génes composée de six gros navires & d'un grand nombre d'autres moindres, chargez de vivres, d'armes, de toutes sortes de munitions, & de deux mille fantassins.

Dès qu'elle parut, celle d'Espagne commandée par Villamarino, qui avoit fait le siége par mer, se sauva à l'Isle d'Ischia. Les François trouvant le Château neuf emporté, la poursuivirent ; mais l'Amiral Espagnol ayant fait enfoncer quelques bateaux à l'entrée du port, ne put être abordé : & après qu'on se fut canoné quelque temps de part & d'autre, les vaisseaux François allérent débarquer à Gayéte.

La prise du Château de l'Oeuf par les Espagnols suit de près celle du Château-Neuf.

Le Château-neuf aiant été forcé, Gonsalve fit sommer le Château de l'Oeuf. Chavagnac Gentil-homme d'Auvergne, qui y commandoit, répondit à la sommation que lui & sa Garnison étoient résolus à s'ensevelir sous les ruïnes de la place. La chose arriva plutôt qu'il n'avoit cru. Pierre Navarre chargé de l'attaque du Château avoit fait miner la muraille du côté de Pizzifaleoné, sans que les François s'en fussent aperçus. La mine joua, & en fit sauter en l'air un assez grand nombre. La place fut emportée, & l'on fit main-basse d'abord sur tout ce qui se trouva d'Officiers & de Soldats.

Premier usage des mines.

Il est à remarquer, que ce fut à l'attaque de ces deux Châteaux de Naples, que l'on commença à mettre les mines en usage : je dis les mines, de la maniére dont on les fait aujourd'huy, pour faire sauter les murailles par le moyen de la poudre à canon. Car de tout temps dans les siéges on avoit miné, ou plutôt sapé, pour faire bréche à la Place : mais cet ouvrage consistoit uniquement à creuser, par exemple, sous une tour qu'on étançonnoit à mesure qu'on en ôtoit la maçonnerie ; & puis quand ce travail étoit achevé, on enduisoit les étançons de poix-resine & d'autre matiére combustible : on y mettoit le feu, & les étançons venant à manquer, la Tour s'écrouloit dans le fossé. Mais jusqu'alors on ne s'étoit point servi de la poudre pour cela. On dit seulement que vers l'an 1487. les Gé-

Génois assiégeant Sérésanella sur les Florentins, un Ingénieur avoit fait l'essay de ce secret sous la muraille du Château: mais que n'ayant pas fort bien réussi, on n'en avoit plus usé depuis; que Pierre Navarre servoit alors dans l'infanterie Génoise: qu'il avoit beaucoup réfléchi sur cette invention; qu'après l'avoir perfectionnée, il l'avoit heureusement employée contre le Château de Naples, & mis par ce moyen les Espagnols en possession de cette importante conquête.

1503.

Guicciardino lib. 16.

Durant que Navarre assiégeoit le Château de l'Oeuf, Gonsalve sortit de Naples avec la meilleure partie de son armée, & ayant envoyé Prosper Colonne dans l'Abruzze pour se saisir de quelques forteresses qui tenoient encore pour la France de ce côté-là, il s'avança vers Gayéte, afin de serrer cette Place qui étoit la derniére ressource des François, & les empêcher de passer le Gariglian.

Siége de Gayéte la derniere ressource des François.

Gayéte est située en une presqu'isle dans la mer, & jointe au Continent par une langue de terre assez étroite. Elle est commandée par une petite colline appellée le Mont-Orland, que les François avoient retranchée tout à l'entour, & où ils avoient mis beaucoup d'artillerie.

Guicciard. l. 6. Mariana l. 28. cap. 12. Annales de France. Belcar. l. 9.

Yves d'Alégre à l'approche de Gonsalve avoit abandonné plusieurs petites Places qu'il occupoit aux environs, & s'étoit retiré sur le Mont-Orland avec quatre mille cinq cens hommes, dont il avoit quinze cens cavaliers. Les Princes de Salerne & de Bisignane, le Duc de Trajéto, & quelques autres Seigneurs Italiens étoient dans ces troupes. Gonsalve se logea d'abord dans un des Fauxbourgs de Gayéte, d'où il battoit la Ville avec son artillerie, tandis que ses Galéres sous le commandement de Villamarino, tiroient aussi furieusement contre le port. Son dessein avoit été de se saisir du Mont Orland, & il donna deux assauts de suite aux retranchemens, où il fut repoussé. Ce mauvais succès, l'arrivée de la flote Françoise, qui apporta des vivres dont la garnison avoit grand besoin, & qui obligea les Galéres d'Espagne de s'éloigner, le feu du canon qui incommodoit fort son camp, & dont Hugues de Cardonne un des plus considerables Généraux de son armée fut tué, le contraignirent de quitter le fauxbourg, & de se retirer à Castiglioné, qu'on croit être l'ancien *Formianum*, maison de plaisance de Ciceron, entre Gayéte & le Gariglian.

Les Assiégeans sont repoussez & se retirent à Castiglioné.

Cette retraite donna quelque espérance à Yves d'Alégre, & au Marquis de Saluces, que le Roy avoit nommé Viceroy de Naples depuis la mort du Duc de Nemours. L'armée qui venoit de France, s'assemboit durant ce temps-là à Parme, plus lentement qu'on n'auroit souhaitté, parce que le Bailli de Dijon ne trouvoit plus dans les Suisses cet empressement ordinaire pour s'enroller au service du Roy. Les mauvais succès de la France en Italie, où tant de gens de leur nation avoient péri dans les diverses expéditions qu'on y avoit faites sous ce regne & sous le précédent, les dégoûtoient d'y aller servir, l'indétermination de plusieurs petits Princes d'Italie, que l'incertitude de l'évenement de cette guerre tenoit en suspens, desquels cependant on avoit besoin pour la sûreté du passage; & dont

Gon-

1503. Gonſalve en débaucha pluſieurs, enfin la mort du Duc de Nemours qui avoit beaucoup d'autorité ſur les troupes, furent autant d'obſtacles à la prompte exécution des projets du Roy.

François de Gonzague Marquis de Mantouë eſt fait General des troupes Françoiſes en Italie.

Il fallut choiſir un autre Général. Aubigni étoit priſonnier, & les autres, que le Roy auroit pû deſtiner à cet employ, étoient occupez du côté des Pyrenées. Il jetta les yeux ſur François de Gonſague Marquis de Mantouë, homme dont la réputation ſurpaſſoit de beaucoup le mérite: c'eſt celuy qui commandoit l'armée des Vénitiens contre la France à la bataille de Fornouë. Il avoit été depuis tantôt pour, tantôt contre la France. Le Roy dans les conjonctures, étoit bien aiſe de l'avoir dans ſon parti, & il n'ignoroit pas que Gonſalve faiſoit tous ſes efforts pour le gagner. Ce Prince ſe tint très-honoré de ce choix, & ſans plus écouter les propoſitions des Eſpagnols, il ſe mit à la têto de l'armée de France; mais quoyqu'il eût la qualité de Général, Jacques de Silly Bailli de Caën, & Vaudricourt en partageoient l'autorité avec luy, le Roy luy ayant ordonné de n'agir que de concert avec eux.

Mort funeſte du Pape Alexandre VI.

Sur ces entrefaites, arriva la mort du Pape, qui cauſa d'étranges mouvemens en Italie; mais quoyqu'elle délivrât la France d'un dangereux ennemi, elle ne luy fut pas ſi avantageuſe qu'elle auroit dû l'être.

Angler. Epiſt. 264.

Cette mort fut auſſi funeſte, que le méritoit la vie criminelle & ſcandaleuſe de ce Pontife; & ſuivant l'opinion conſtante, elle fut l'effet d'un nouveau crime, que le Duc de Valentinois ſon fils méditoit d'executer, quoyque ſelon quelques-uns, ce fût à ſon inſçu.

Ils devoient ſouper à la vigne du Cardinal Adrien di Cornetto, & le Duc de Valentinois avoit choiſi ce temps & ce lieu, pour empoiſonner le Cardinal, moins par haine contre luy, que parce qu'il étoit fort riche, & qu'il avoit envie de ſe ſaiſir de ſes biens.

Ce Duc avoit envoyé devant, un de ſes gens avec quelques bouteilles de vin empoiſonné, luy défendant d'en donner à perſonne ſans ſon ordre. Le Pape arriva le premier à la vigne, & en attendant le ſouper, comme il faiſoit grand chaud, il demanda à boire. Le reſte de la proviſion du Pape n'étant pas encore arrivée, & l'Officier croyant qu'on ne luy avoit défendu de donner de ce vin à perſonne, que parce qu'il étoit le plus délicat de ceux qu'on devoit ſervir, en préſenta au Pape. Le Duc de Valentinois ſurvint luy-même dans le moment, & ayant auſſi voulu boire, on luy donna du même vin.

Le poiſon ne fut pas long-tems ſans agir ſur l'un & ſur l'autre, & ils furent ſaiſis de violentes douleurs. On les tranſporta tous deux au Vatican qui étoit proche. Le Pape mourut le lendemain dix-huitiéme d'Aouſt, à la ſoixante & onziéme année de ſon âge, & au commencement de l'onziéme de ſon Pontificat: les marques de poiſon furent viſibles, car ſon corps devint tout violet & tout enflé. Pour ce qui eſt

est du Duc de Valentinois, la vigeur de l'âge & sa bonne constitution capables de soûtenir les plus violens contrepoisons, & les autres remédes ausquels on eut recours, lui sauvérent la vie, & il en fut quitte pour une griéve maladie. 1503.

C'est ainsi que mourut le Pape Alexandre VI. dont les débordemens publics, les perfidies, l'ambition démesurée, l'avarice insatiable, la cruauté, l'irréligion, en avoient fait l'objet de l'exécration de toute l'Europe, en une place où l'on ne devroit être élevé que par le mérite des vertus contraires à tous ces horribles vices.

Embarras du Duc de Valentinois en cette occasion.

L'embarras du Duc de Valentinois fut extrême dans cette étrange conjoncture. A la verité voyant le Pape aussi âgé qu'il étoit, il ne comptoit pas sur la longueur de sa vie, & il avoit pris des mesures pour se précautionner contre les dangers dont sa mort le menaçoit. Son but avoit toûjours été de se mettre en état d'être maître de l'élection du successeur, pour avoir un Pape dont il fût sûr. Sa grande puissance, les nombreuses troupes qu'il avoit sur pied, l'attachement que les Cardinaux Espagnols qui faisoient une bonne partie du sacré Collége, avoient pour sa personne, luy répondoient que le Pape futur seroit son ouvrage. Mais l'état où il étoit, déconcertoit tous ses desseins: & il disoit quelquefois avec un extrême chagrin, qu'il avoit tout préveu, excepté le malheureux accident qui luy etoit arrivé.

Il mit une forte garde dans son Palais & aux environs; il fit venir un grand nombre de troupes, qu'il répandit dans les fauxbourgs de Rome & dans les Villages voisins: mais prévoyant qu'il ne seroit pas en état de se soûtenir contre les Colonne & les Ursins qu'il avoit également maltraitez, si ces deux familles s'unissoient ensemble, il envoya solliciter les Colonne de luy rendre leur amitié, & pour l'obtenir, il leur remit entre les mains toutes les Places qu'il leur avoit enlevées, & qu'ils retrouvérent en bien meilleur état qu'elles n'étoient, losqu'ils en sortirent; car le Pape les avoit fait fortifier avec soin, & remplir de toutes sortes de munitions. La réconcilirtion se fit à ce prix, plus aisément qu'elle ne se seroit faite avec les Ursins, parce qu'il avoit ôté la vie avec les biens à plusieurs de cette famille, au lieu que les Colonne n'avoient perdu que ce qu'on leur restituoit.

Tumulte à Rome.

Rome cependant étoit toute en tumulte. Fabio des Ursins prit les armes avec ceux de sa faction contre les Colonne. Il fit mettre le feu à quelques maisons qui appartenoient aux Espagnols, & soûleva une partie du peuple, pour demander la tête du Duc de Valentinois. D'autre part Prosper Colonne étoit entré dans Rome, & avoit aussi armé ses amis. Tout se disposoit à une cruelle guerre civile. Ces troubles firent retarder de quelques jours le Conclave; & les Cardinaux ne se croyant pas en sûreté au Vatican, le firent préparer au Couvent de la Minerve.

Les troupes Françoises s'en aprochent par mer & par terre.

Mais ces séditions n'étoient pas ce qui donnoit le plus d'inquiétude aux Cardinaux. Ils appréhendoient beaucoup plus que les armées de France & d'Espagne ne s'approchassent de Rome, pour ôter la liberté au Con-

1503. Conclave. En effet le Marquis de Mantouë ayant sçu la mort du Pape, partit de Parme avec les troupes Françoises, sans attendre le reste des Suisses, dont il n'y en avoit encore qu'une partie d'arrivez, & la flotte Françoise qui étoit à Gayéte, eut ordre de faire voile pour s'emparer de l'embouchure du Tybre.

L'approche du Marquis de Mantouë produisit un grand effet; car on avoit regardé la réconciliation du Duc de Valentinois avec les Colonne, comme une disposition très-prochaine à sa jonction contre la France avec les Espagnols protecteurs des Seigneurs de cette Maison. Mais dès qu'il sçut que l'armée Françoise étoit en marche, & que la flotte étoit partie de Gayéte: que plusieurs des petits Princes d'Italie dont il avoit envahi les Etats, s'étoient soulevez, & s'étoient remis en possession de leurs domaines, il traita avec l'Ambassadeur de France, s'obligea à seconder le Roy de tout son pouvoir contre les Espagnols, pour les chasser du Royaume de Naples, & fit espérer les suffrages des Cardinaux de son parti en faveur du Cardinal d'Amboise pour le Pontificat.

Ce Cardinal, qui depuis long-tems visoit à ce but, fit grand fond sur cette négociation. Il n'eut pas plutôt appris la mort du Pape, qu'il partit de France avec le Cardinal d'Arragon & le Cardinal Ascanio Sforce, qu'il avoit tiré de prison depuis long-tems, & à qui il avoit fait mille caresses, & donné les plus belles espérances en vûë de l'engager à luy donner sa voix, & à luy procurer celles de ses amis.

Il fut ravi d'apprendre en arrivant, que l'élection n'étoit point encore faite; car il avoit beaucoup appréhendé qu'elle ne le fût; & on ne l'auroit pas attendu sans doute, si les desordres de Rome n'avoient obligé à retarder les obséques du feu Pape, & si la crainte d'un schisme dans des circonstances si fâcheuses, n'eût fait résoudre les plus sages des Cardinaux, à donner le loisir à ceux du Sacré Collége qui étoient éloignez de Rome, de s'y rendre. Tout sembloit favoriser ses vœux; l'armée de France étoit déja à Népi & à l'Isola, c'est-à-dire, presque aux portes de Rome, résoluë à ne pas passer le Tybre, que le Pape ne fût élu; & le parti du Duc de Valentinois s'étoit ranimé par ce voisinage: mais ce Duc trouva une fermeté dans les Cardinaux qui le déconcerta.

Difficultez qui retardent le Conclave.

Ils refusérent d'entrer au Conclave, à moins que d'être assûrez d'y avoir une entiére liberté de suffrage, & qu'il ne sortît de Rome avec toutes ses troupes. La chose paroissoit si juste, que le Cardinal d'Amboise n'osa s'y opposer. On l'obligea luy-même à promettre par les mêmes motifs, que l'armée Françoise demeureroit à Népi, & n'étendroit point ses quartiers du côté de Rome pendant le Conclave, comme elle prétendoit faire. Le Duc de Valentinois se fit transporter à Civita-Castellana, n'osant s'opposer à la résolution des Cardinaux qui levérent beaucoup d'infanterie à Rome pour la garde de la Ville. Trois Prélats furent nommez pour celle du Conclave avec ordre, en cas de sédition ou de violence, d'en laisser la

sortie

sortie libre à ceux qui le composoient, pour se retirer où ils jugeroient à propos. 1503.

Le Cardinal d'Amboise, tout habile qu'il étoit, ne pénétra pas la fin de cette spécieuse conduite des Cardinaux, & ne soupçonnant rien du piége qu'on luy tendoit, il n'eut garde de deviner celuy qui le luy avoit préparé. C'étoit Julien de la Rovére Cardinal de Saint Pierre aux Liens, homme qui de tout temps avoit été très-attaché aux intérêts de la France, qui sembloit les avoir épousez comme les siens propres, & un de ceux qui avoit le plus contribué aux deux conquêtes du Royaume de Naples. Il étoit d'autant plus propre à tromper le Cardinal d'Amboise en cette occasion, qu'on ne l'eût jamais soupçonné de prétendre au Pontificat. Il avoit été de tout temps l'ennemi déclaré de la Maison de Borgia, & cette raison suffisoit pour luy faire donner l'exclusion par la faction du Duc de Valentinois. Les Cardinaux le redoutoient comme un homme fier, impérieux, entreprenant, inquiet: en un mot il n'y en avoit pas un seul dans tout le Sacré Collége, qui fût moins en passe que luy d'être élevé sur le Trône de Saint Pierre. De plus, parmi plusieurs bonnes & mauvaises qualitez, il avoit toûjours paru avoir de la sincérité; jusques-là que le feu Pape, qui en parloit souvent très-mal, luy donnoit de temps en temps cet éloge. Ce fut pourtant luy qui joua le Cardinal d'Amboise.

Intrigues du Cardinal de la Rovére.

Belcar. l. 9. Annales de France.

Guicciard. l. 6.

Il ne pensoit pas à la verité à être Pape dans ce Conclave, vû la haine que le Duc de Valentinois luy portoit, & les avantages que le Cardinal d'Amboise y avoit pour luy être préféré; mais il espéroit voir encore la fin d'un Pontificat, pourvû que le Pape qu'on éliroit cette fois-cy, fût plus vieux que ne l'étoit le Cardinal d'Amboise: & les choses pouvoient changer avec le temps, & les conjonctures luy devenir plus favorables. Ainsi tout son but étoit de faire élire un Pape qui ne durât pas long-temps.

Il jetta pour cela les yeux sur François Picolomini, homme que sa vertu & sa conduite rendoient digne du Pontificat; mais dont les infirmitez jointes à une grande vieillesse ne luy laisseroient pas long-temps le dépôt de la Papauté entre les mains. Il s'ouvrit sur cela aux Cardinaux Italiens, leur représenta les inconveniens de la domination d'un Pape d'au-delà des Monts, & les avantages qui reviendroient à l'Eglise d'un Pape Italien. L'amour de la nation & l'expérience du regne précédent furent des motifs qui les firent aisément entrer dans ses vûës. Il prit les Espagnols par un endroit qui leur étoit encore plus sensible, en leur représentant que si le Cardinal d'Amboise étoit Pape, c'en étoit fait du Royaume de Naples pour la Monarchie d'Espagne. Le Cardinal Ascanio Sforce qui avoit beaucoup d'amis dans le Conclave, ne fut pas plus difficile à émouvoir par l'idée d'un Pape François, qui luy feroit perdre toute espérance de voir le Duché de Milan rentrer dans sa famille: & quelque promesse qu'il eût faite au Cardinal d'Amboise pour obtenir sa liberté, il étoit bien résolu de ne luy pas tenir sa parole. Le Cardinal de Saint Pierre aux Liens ne crut pas qu'il fût sûr de se déclarer au Duc de Valen-

 nois:

1503. tinois : mais s'étant assûré des Cardinaux Espagnols, qui faisoient une bonne partie de la faction de ce Duc, il ne s'en mettoit pas beaucoup en peine.

Après avoir ainsi négocié avec tous les Cardinaux, & leur avoir fait agréer Picolomini, tandis qu'il faisoit accroire au Cardinal d'Amboise que c'étoit pour luy uniquement qu'il travailloit, il leur fit le plan que j'ai dit pour la liberté du Conclave, & se chargea de le faire trouver bon au Cardinal d'Amboise. Il le fit en l'assûrant de la bonne disposition des Cardinaux à son égard, en luy représentant le danger qu'il y auroit que les Espagnols ne chicanassent sur la maniére de son élection, sous prétexte de la violence faite aux Cardinaux par la présence de l'armée Françoise; qu'il n'en faudroit pas davantage pour produire un dangereux schisme; qu'il ne devoit pas hésiter à la faire retirer, & que la chose étant sûre pour luy, il ne coûtoit rien de garder les bien-séances qui luy feroient honneur, sans luy porter aucun préjudice. Il réussit, comme il l'avoit promis aux Cardinaux, & ce plan fut suivi.

Le Conclave s'assemble & choisit pour Pape François Picolomini qui meurt peu après aiant pris le nom de Pie III.

Dès que le Duc de Valentinois fut sorti de Rome, & qu'on fut assûré que l'armée de France demeuroit dans ses quartiers de Népi, les Cardinaux entrérent au Conclave, où le Cardinal d'Amboise ne fut pas longtemps sans s'appercevoir qu'on l'avoit trompé: mais il n'y avoit plus de moyen de remédier au mal. Après quelques Assemblées qui se firent pour la forme, Picolomini fut choisi le vingt-deuxiéme de Septembre, & prit le nom de Pie III. en mémoire de Pie II. son oncle qui l'avoit fait Cardinal. Ce choix étoit d'un mauvais augure pour la France par rapport aux affaires de Naples. Pie II. avoit fait perdre ce Royaume à la Maison d'Anjou, & y avoit affermi celle d'Arragon. La France avoit donné depuis des marques de son chagrin aux Picolomini, & au Cardinal même qu'on venoit d'élire: car le feu Pape l'ayant envoyé vers Charles VIII. ce Prince ne voulut point le recevoir; & luy refusa audience par la seule raison qu'il étoit neveu de Pie II. Les François pouvoient donc compter sûrement sur la haine du nouveau Pape; & effectivement il pensoit à la leur faire sentir, lorsqu'il mourut après vingt-six jours de Pontificat.

Cette mort eût pu ranimer les espérances du Cardinal d'Amboise; mais les conjonctures n'étoient plus les mêmes. L'armée de France avoit passé le Tybre, & étoit déja fort occupée contre les Espagnols. Le Duc de Valentinois son principal appui ne pensoit plus qu'à conjurer la tempête qui s'étoit formée contre luy-même, par la réconciliation des Colonne & des Ursins entre eux, nonobstant les grands avantages qu'il avoit faits aux premiers, pour les détourner de s'unir aux seconds contre luy.

Le Cardinal d'Amboise avoit mis tout en œuvre pour empêcher cette réunion, & pour attirer les Ursins au service du Roy. Mais quoiqu'il pût faire, les uns & les autres embrassérent ouvertement le parti du Roy d'Espagne. On prétendit que les Vénitiens, toûjours sous-main contraires aux François, aidérent beaucoup l'Ambassadeur d'Espagne en

Guicciard. l. 6.

cette

cette négociation. Le Duc de Valentinois prêt d'être accablé par ces deux puissantes factions, voulut se sauver de Rome, où il étoit revenu après l'élection de Pie III. & ne pouvant le faire en sûreté, il fut heureux que ce Pape luy accordât un asyle dans le Château Saint Ange, avec promesse de l'en laisser sortir, quand il le demanderoit. 1503.

Mais ses inquiétudes furent plus grandes que jamais, lorsqu'il vit le Pape mort. Le Cardinal de Saint Pierre aux Liens profita de sa frayeur. Il alla luy demander les suffrages de sa faction; luy promit, s'il étoit Pape, de luy conserver la charge de Général des troupes du saint Siége, de luy confirmer la possession de la Romagne, & des autres Places qu'il avoit conquises sous le Pontificat d'Alexandre, dont une grande partie s'étoit révoltée depuis qu'on l'avoit vû succomber sous les efforts de ses ennemis, & de faire épouser sa fille à son neveu fils de François-Marie de la Rovére son frére.

Le Cardinal de la Rovére lui succede sous le nom de Jules II. Belcar. l. 9.

Le Duc de Valentinois trop heureux de trouver une telle ressource dans son malheur, accepta ses offres, gagna les Cardinaux Espagnols en sa faveur; ils étoient déja bien revenus des anciennes préventions qu'ils avoient contre luy touchant son attachement pour la France, par la conduite qu'il avoit tenuë dans le précédent Conclave. Le Cardinal ne réussit pas moins bien auprès des Cardinaux Italiens par les grandes promesses qu'il leur fit; de sorte qu'on pouvoit dire qu'il étoit élu Pape avant le Conclave. En effet, il fut créé dès la premiere fois que les Cardinaux s'assemblérent, chose inouïe, & dont il n'y avoit point d'exemple depuis que les Papes se font par l'éléction des seuls Cardinaux. Celle-cy se fit la derniére nuit du mois d'Octobre. Il prit le nom de Jules II. moins, à ce qu'on crut, par la vénération qu'il eut pour Jules I. qui avoit été un très-saint Pape au quatriéme siécle de l'Eglise, que pour opposer le nom du premier des Empereurs Romains à celuy d'Alexandre, que Borgia son ennemi avoit pris en montant sur la Chaire de Saint Pierre. Il fallut que le Cardinal d'Amboise souscrivît à cette élection, & qu'il allât comme les autres, à l'adoration de celuy dont il avoit été la dupe; bien puni de son ambition & du préjudice qu'il causa aux affaires de son maître par le retardement de l'armée Françoise en-deçà du Tybre: quoique ce soit peut-être à tort qu'on le blâme sur ce dernier article; parce que s'il eût été Pape, il auroit été en état de réparer le mal de ce retardement avec un extrême avantage pour la France: mais c'est l'ordinaire de tous ceux qui ne réussissent pas, d'être chargez par le public du malheur des événemens.

L'Armée Françoise passe le Gariglian & force le Camp des Espagnols par un endroit. Guicciard. l. 6.

Cependant l'armée de France s'étoit avancée jusqu'au Gariglian, & avoit obligé Gonsalve beaucoup inférieur en troupes à se retirer au-delà. C'étoit un point capital pour les François de passer cette riviére: car ce passage leur donnoit moyen de faire des courses jusqu'aux portes de Naples. Gonsalve comprit bien de quelle importance il étoit pour luy de l'empêcher, & y employa toute son industrie. Toutefois quoiqu'il pût faire, le Marquis de Mantouë ayant fait avancer son artillerie sur le bord du fleuve, & à la faveur de celle de la flotte qu'il fit entrer dans cette riviére,

1503. viére, il construisit un pont sur lequel passa une partie de l'armée au nombre de cinq mille hommes, qui sans s'arrêter, allérent attaquer le camp Espagnol, & le forcérent par un côté, après avoir emporté une redoute qui le couvroit.

Mariana. l. 28. cap. 5.

Elle est ensuite repoussée avec perte.

Il y a beaucoup d'apparence que s'ils avoient été soutenus, les Espagnols eussent été entiérement défaits: mais la lenteur du Marquis de Mantouë empêcha les suites de ce commencement de victoire. Gonsalve connoissant le péril où il étoit, fit les derniers efforts pour repousser les François; & s'étant mis luy-même à la tête de son infanterie la hache d'armes à la main, les enfonça, les chassa de la redoute, & les poussa si vivement, malgré le grand feu d'artillerie qu'on faisoit de l'autre bord du fleuve, qu'il les mit en desordre, & les contraignit de repasser le pont. Il y perdit bien du monde, & entre autres Fabio des Ursins; mais beaucoup moins que les François, dont il en demeura quinze cens sur la place, si l'on en croit l'Histoire d'Espagne: car nos relations Françoises ne nous apprennent rien de ce détail. Ce fut en cette occasion que le brave Chevalier Bayard arrêta seul pendant un assez long espace de tems, deux cens Espagnols à la barriére du pont, renouvellant le prodige de valeur de ce fameux Romain *, qui soutint seul l'effort de l'armée de Porsenna sur le bord du Tybre. Bayard, son cheval s'étant abattu, fut pris, & ensuite sauvé par un Gentilhomme de Dauphiné, nommé Guiffrai, qui vint charger les Espagnols avec une nouvelle troupe.

Annales de France.

Histoire du Chevalier Bayard, ch. 25.

Mesintelligence entre les Généraux François.

Le canon qui tiroit sans cesse au travers de leurs bataillons, les obligea à une prompte retraite, & leur ôta le moyen de rompre le pont, à la tête duquel on fit dès le lendemain un grand retranchement qui leur ôta l'esperance de le détruire.

Le plus fâcheux effet que produisit cette déroute, fut la mésintelligence entre les Généraux de l'armée de France. Vaudricourt & le Bailli de Caën murmurérent hautement contre le Marquis de Mantouë, publiérent qu'il trahissoit le Roy; que Gonsalve étoit averti de tous les desseins des François, & luy reprochérent certains autres faits particuliers, où ils prétendoient qu'il avoit fort ménagé les Espagnols.

Ce sont-là de ces choses sur lesquelles il est difficile de prononcer. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Marquis de Mantouë avant cette derniére guerre avoit toûjours tenu une conduite très-équivoque à l'égard de la France, & que c'étoit un grand problême si son habileté & l'interêt de l'avoir dans le parti du Roy étoient des motifs assez puissans pour ce Prince, de luy confier la conduite de son armée contre les Espagnols dans une occasion si importante. Quoyqu'il en soit, il prit luy-même cette occasion pour quitter le commandement, soit par mécontentement, soit par crainte de n'être pas assez obéï, soit pour continuer sa trahison. Il se retira du camp avec ses troupes sous prétexte d'une maladie, & son départ fut suivi de la desertion de la plûpart des Italiens. Le Marquis de Salusses, qui, comme j'ai dit, avoit la qualité de Vice-Roy de Naples, prit sa place. Quel-

Belcar. l. 10.

* Horatius Cocles.

Quelque grand que fût l'avantage que la liberté du passage du Gariglian donnoit aux François, la saison déja très-avancée & très-mauvaise ne leur permettoit guéres d'en profiter, à moins qu'elle n'obligeât les ennemis à se retirer en quartier d'hyver dans leurs Places frontiéres. C'étoit ce que le Marquis de Salusses espéroit, & ce que la plûpart des Capitaines Espagnols conseilloient à Gonsalve, en luy représentant que le pays où ils se trouvoient, étoit tout ruïné; qu'il n'y avoit presque aux environs ni Bourgs, ni Villages; qu'il y auroit de grandes difficultez à y faire voiturer des vivres à cause des mauvais chemins, & que ce seroit faire périr les troupes, que de les tenir à découvert exposées aux pluyes & aux neiges qui tomboient continuellement. 1503. Guicciard. l. 5.

Gonsalve convenoit bien de toutes ces difficultez: mais il n'en fut point ébranlé, connoissant de quelle importance il étoit, que les François ne prissent point de quartiers au-delà de la riviére: & il résolut de ne point décamper, quoiqu'il arrivât. Il se posta à Cintura sur une petite éminence à un peu plus d'un mille du Gariglian; il fit faire des baraques pour ses troupes aux environs, & retrancha son camp de toutes parts pour le mettre hors d'insulte. On ne pouvoit y venir du pont que par un long défilé très-étroit, plein de fondriéres, & le long duquel des deux côtez il pouvoit aisément, quand il le voudroit, faire couler de l'infanterie pour tirer en flanc sur les ennemis, s'ils entreprenoient de le passer. *Les Espagnols demeurent dans leur Camp, malgré les incommoditez de la Saison.*

Cette constance des Espagnols obligea les François à ne pas desemparer pour la conservation de leur pont: mais quoiqu'ils fussent campez bien plus commodément que les Espagnols, ils étoient moins capables d'une telle fatigue: les maladies se mirent parmi eux, & il en mourut beaucoup. Les Commissaires des vivres, ou manque d'industrie pour en trouver, ou par avarice, ou par négligence, n'en fournissoient pas avec assez d'abondance au camp. Les Généraux ne s'accordoient pas fort bien ensemble, & les gardes & les autres fonctions militaires ne se faisoient pas trop soigneusement.

On fut long-tems dans l'inaction, excepté quelques rencontres de partis, où d'ordinaire les François avoient du dessous. Gonsalve tenta une fois de rompre le pont par le moyen de plusieurs grosses poutres jointes ensemble, dont la rapidité de la riviére devoit extrêmement augmenter l'effort: mais le Seigneur de Bajaumont s'étant jetté dans des bateaux avec quelques Gascons, fit échouer la machine contre le rivage, & tailla en piéces les Espagnols qui la conduisoient. Une autre fois Prosper Colonne entreprit de mettre le feu au pont par le moyen d'un brûlot; mais ceux qui le conduisoient s'étant trop pressez d'allumer les feux d'artifice, il fut presque consumé avant que d'arriver au pont, & coulé à fond par le canon. La plus mémorable action qui se passa, fut la défaite de sept cens François, qui sans congé du Général ayant quitté un poste appellé la Roche-Guillaume, où ils étoient fort incommodez par la garnison de la Rocca Secca, furent attaquez dans leur retour au camp, & presque tous tuez ou pris. *Rencontres entre les deux Partis.* Annales de France.

Sur

1503. *Le Général Espagnol reçoit du renfort.*

Sur ces entrefaites Barthélemi d'Alviano, & les autres Seigneurs de la Maison des Ursins vinrent avec un corps de troupes considérables renforcer celles d'Espagne, qui par ce renfort, se trouvérent être de neuf mille fantassins la plûpart Espagnols, de neuf cens Hommes d'armes, & de mille hommes de cavalerie legére.

Gonsalve se voyant si fort, crut qu'il étoit de sa gloire de se signaler par quelque entreprise. Parfaitement informé de ce qui se passoit parmi les François, il sçavoit que leur infanterie étoit beaucoup diminuée par les maladies dont le Bailli de Caën un des Généraux étoit mort; que leur cavalerie, pour subsister, avoit été obligée de se loger dans des quartiers, fort éloignez les uns des autres; que la plus grande partie de l'armée étoit dispersée dans l'espace de près de dix milles d'Italie; que vers la Tour du Gariglian, proche de laquelle étoit le pont & le quartier général, il n'y avoit qu'un assez petit corps; & il ne doutoit pas que s'il pouvoit passer la riviére, & surprendre les François, il ne les défit sans peine.

Il fait jetter un Pont sur le Gariglian.

Il donna ordre à Alviano de préparer fort secrétement à *Sessa*, tout ce qui étoit nécessaire pour construire un pont. Il le fit d'autant plus promptement, que quoyque cette riviére soit profonde, elle est étroite, & qu'il faut peu de bateaux pour en remplir la largeur. Tout étant prêt à Sessa, on transporta la nuit du vingt-septiéme de Décembre, les bateaux à Sujo, à quatre milles au dessus du pont des François, qui n'avoient point là de corps de garde: l'ouvrage fut achevé en peu d'heures, & Gonsalve le passa à la tête de son armée.

Attaque & emporte celui des François.

Il avoit donné ordre à son arriére-garde, qu'il laissa au delà du Gariglian, de donner l'assaut au pont des François, dès qu'il auroit passé celuy de Sujo. L'ordre fut exécuté avec beaucoup de bravoure, & le pont emporté presque sans aucune résistance; parce que le Marquis de Salusses ayant été averti du passage de Gonsalve, avoit promptement rassemblé ce qu'il avoit là de troupes, pour se retirer vers Gayéte. Il avoit eu le temps de faire mettre sur des barques la plus grosse artillerie, & avoit chargé Pierre de Médicis, qui depuis sa disgrace de Florence, ne sçachant où donner de la tête, s'étoit refugié au camp des François, de la conduire par mer à Gayéte: mais cet homme infortuné, que son malheur suivoit par-tout, ayant trouvé la mer très-grosse à l'embouchure de la riviere, & n'ayant pas laissé de continuer sa route, périt par la violence de la tempête avec toutes ses barques.

Les oblige d'abandonner leur Artillerie & leur Bagage. Guicciard. l. 6.

Cependant le Marquis de Salusses, après avoir abandonné neuf autres piéces d'artillerie sur le pont, toutes ses munitions, quantité de malades, & la plûpart de ses bagages dans la Tour du Gariglian, se retiroit en bon ordre vers Gayéte. L'infanterie faisoit l'avant-garde avec quelques pieces de campagne, & toute la cavalerie étoit à l'arriere-garde.

Les poursuit & les bat au passage de Mola.

Gonsalve, qui ne vouloit pas qu'il luy échapât, détacha après luy Prosper Colonne avec la Cavalerie legére, pour le harceler, & retarder sa marche, tandis qu'il suivroit avec le reste de son armée. Il y eut diverses escarmouches très-chaudes, & le Marquis de Salusses fut obligé

gé de s'arrêter de temps en temps, pour remettre ses troupes en ordre. Ce retardement donna le loisir à Gonsalve de le joindre au passage du Pont devant Mola, à quelque distance de Gayéte. Le Marquis de Salusses luy opposa toute la Gendarmerie Françoise, pour donner le temps à l'artillerie de passer le pont. Il y eut là un rude choc, pendant lequel une partie de l'infanterie passa la riviére: mais dès qu'elle fut passée, elle se débanda vers Gayéte pour la plûpart. Ce mauvais exemple fut suivi par la plus grande partie des autres troupes à mesure qu'elles passoient, étant vivement poussées par les Espagnols l'épée dans les reins. Il se fit pourtant quelque ralliement au delà du pont, où le combat recommença; & ceux qui s'étoient ralliez se battoient toûjours en retraite avec quelque ordre: mais quand ils eurent été poussez jusqu'à l'entrée de deux chemins, dont l'un conduisoit à Itri, & l'autre à Gayéte, voyant qu'ils pourroient aisément gagner par la fuite une de ces deux Places, il n'y eut plus moyen de les arrêter. 1503.

Nos Annales mettent au passage du pont de Mola, le beau fait d'armes du Chevalier Bayard dont j'ai parlé: mais j'ai suivi l'Histoire particuliére de ce grand homme qui est ancienne, & qui la place au pont du Gariglian, & j'y ai été déterminé par les circonstances qui me paroissoient mieux convenir à cet endroit qu'à l'autre.

Perte des Vaincus.

Les Espagnols & les Italiens ne manquent pas de remarquer que cette action arriva encore un Vendredy, qu'ils regardent, ainsi que j'ai dit, comme leur jour heureux, & qui étoit le vingt-huitiéme de Décembre. La victoire fut compléte, toute l'artillerie & tout le bagage pris: le nombre des morts & des prisonniers fut très-grand, sans compter ceux qui furent assommez par les paysans. Je ne trouve marquez de gens de distinction de l'armée Françoise, que Bernard Adorne Génois parmi les morts, & les Seigneurs de Buset & de Bourdeille au nombre des blessez.

Le Vainqueur marche à Gayéte.

Gonsalve campa à Mola & à Castillon voisins du champ de bataille: dès le lendemain il parut devant Gayéte, & se saisit d'abord du Mont-Orland, que les vaincus n'eurent pas la précaution ou le courage de défendre.

Qui capitule aussi-tôt.

Gayéte étoit une Place, où les François pouvoient encore résister long-temps. Rien n'y manquoit pour une vigoureuse défense; il y avoit beaucoup de bonnes troupes, des vivres, des munitions, une flotte pour favoriser les secours qu'on envoyeroit de France: mais la consternation causée par la perte de la bataille, fit perdre cœur non seulement au soldat, mais encore aux Généraux. Ils demandérent à capituler; & l'unique chose qui put les excuser, étoit le prétexte de sauver au Roy les troupes investies de tous côtez dans quelques Places qu'on tenoit encore au Royaume de Naples. Le Bailli de Dijon, Sainte-Colombe, & Théodore Trivulce, furent envoyez au camp de Gonsalve pour faire le Traité. Quelques-uns mettent Yves d'Alégre, à la place de Sainte-Colombe. Guicciard. Jovius.

On convint de remettre Gayéte aux Espagnols, le premier jour de l'année 1504. c'est-à-dire, le troisiéme jour d'après que Gonsalve se fut présenté devant la Place, pour faire mine de l'assiéger: car apparemment la ri- 1504.

1504. gueur de la saison, & la fatigue de ses troupes l'auroient déterminé plûtôt à un blocus qu'à un siége dans les formes.

Articles de la Capitulation. Par la capitulation, la garnison sortit avec armes & bagages, pour retourner par mer ou par terre en France, ou sur les Terres de France; & Aubigni & les autres prisonniers devoient être rendus par les Espagnols. Cet article étant exprimé d'une maniere trop générale, Gonsalve ne manqua pas de chicaner là-dessus. Il prétendit que les Seigneurs Napolitains n'y étoient pas compris; il en coûta la liberté à Mathieu Aquaviva, à Honorat, & à Alphonse de Saint Sévérin, qui furent mis dans une basse-fosse au Château neuf de Naples. Ceux de la garnison qui retournérent par terre, périrent presque tous de misére & de maladie en chemin. Le Marquis de Salusses mourut à Génes: plusieurs autres Gentils-hommes ayant ajoûté la fatigue du voyage à celles qu'ils avoient souffertes au camp de Gariglian, succombérent aussi aux maladies dont ils furent attaquez. Herouet Trésorier de l'armée, qu'on accusa à la Cour d'avoir causé beaucoup de désordre dans les troupes, faute de les payer, fut condamné comme criminel de péculat. Vaudricourt, Alégre, & le Bailli de Dijon, soit pour n'avoir pas eu assez de soûmission pour les Généraux, soit pour avoir rendu Gayéte sans se défendre, soit pour d'autres fautes qu'on leur imputa, furent disgraciez & éloignez de la Cour. (Féron.)

Il n'y eut guéres que Loüis d'Ars qui fut bien reçu du Roy; & il le méritoit, lorsqu'il revint long-temps après les autres. Ce Seigneur après la défaite de Cérignole, s'étoit jetté dans Vénose, ville de la Basilicate, & y avoit recueilli les débris de l'armée du Duc de Nemours. Il s'y maintint, & fit de nouvelles conquêtes, malgré tous les efforts des Espagnols, maîtres de presque tout le Royaume jusqu'au Gariglian. Il ne voulut point être compris dans le Traité de Gayéte, & en fit un particulier pour luy & pour ses gens. Il sortit de la Place, tambours battans & Enseignes déployées, traversa toute l'Italie en bataille, & ramena en France ses troupes en assez bon état. Une des graces qu'il obtint du Roy en considération de sa bravoure & de sa sage conduite, fut le retablissement d'Alégre, qu'il aimoit & qu'il estimoit, & qui en effet, à sa fierté & à son indocilité près, étoit brave soldat & bon Capitaine. (Brantome dans l'éloge de Loüis d'Ars. Berrayer.)

La perte de cette place achève celle du Royaume de Naples pour la France. C'est ainsi que le Royaume de Naples fut perdu sans retour pour la France, & demeura à la Maison d'Arragon, & passa ensuite dans celle d'Autriche. Ferdinand fut redevable de cette belle conquête à la valeur & à la prudence de Gonsalve, qui mérita à meilleur titre que jamais, le glorieux surnom de *Grand Capitaine*.

On attribua le mauvais succès des armes de la France, & la perte d'une si belle armée à trois choses. La premiére fut le retardement des troupes que le Cardinal d'Amboise retint long-temps au voisinage de Rome, où elles passérent la belle saison, pendant laquelle les riviéres pour la plupart étoient guéables, & les chemins aisez pour conduire l'artillerie & les bagages. Elles auroient prévenu, & vraisemblablement empêché la jonction des troupes des Ursins avec celles des Espagnols. Gonsalve auroit été obligé de quitter la campagne, (Belcarius. l. 10.)

pour

pour assurer par de fortes garnisons, les Places dont il s'étoit emparé; & on auroit vû l'effet de ce premier feu de nos guerriers à qui rien ne résistoit; au lieu qu'en arrivant sur le bord du Gariglian bien avant dans l'Automne, & ne pouvant avancer dans des pays que les pluyes rendoient impraticables, ils furent contraints de s'enterrer dans un camp, où le mauvais temps & les maladies contribuérent autant à leur défaite, que la valeur & la prudence de l'ennemi. Mais j'ay déja dit ce qui pouvoit excuser sur cet article le Cardinal d'Amboise.

1504.

La seconde cause, fut la mort du Duc de Nemours, & le choix du Marquis de Mantouë qui fut mis en sa place, dont la lenteur ou l'infidélité fit perdre l'occasion de défaire les Espagnols après le passage du Gariglian; car de-là vinrent le mépris & la défiance que les autres Officiers Généraux conçurent de luy.

La troisiéme fut l'avarice du Trésorier, & celle des munitionnaires, qui causoit souvent la disette au camp du Gariglian, la désertion des soldats, & la nécessité où fut le Marquis de Salusses, de les mettre en des quartiers séparez, d'où il ne put les rassembler assez-tôt, pour empêcher le passage des Espagnols.

Etat des affaires de cette Couronne du côté des Pyrénées.

Annales de France.

Belcarius. l. 10.

Varillas. Histoire de Louïs XII.

C'étoit-là l'année malheureuse de la France; car on ne réussit pas mieux du côté des Pyrénées, qu'au delà des Alpes. Le Seigneur d'Albret après avoir pénétré jusques dans la Province de Guipuscoa, s'en retira sans rien entreprendre; soit qu'il n'y trouvât pas de quoy pouvoir faire subsister long-temps son armée; soit qu'il appréhendât que le Roy d'Espagne, pour se venger des ravages de la Biscaye, ne fît entrer ses troupes sur les Terres de Jean d'Albret son fils; soit que les soldats ne fussent pas payez; soit qu'il ne pût s'accorder avec le Maréchal de Gyé, soit pour quelqu'autre raison que les Historiens de France ont ignorée; car celle qu'un Historien moderne apporte, me paroît chimérique & forgée sans fondement, sçavoir qu'il voulut se venger du Roy, parce que ce Prince avoit épousé Anne de Bretagne: comme si ce Seigneur qui étoit vieux, chargé de plusieurs enfans, maître d'un très-petit Etat, & qui avoit déja été rebuté pour ces raisons par Anne de Bretagne, même avant son mariage avec Charles VIII. eût pû être assez visionnaire, pour s'imaginer qu'il étoit un parti sortable à une Reine de France, que les plus puissans Princes de l'Europe auroient recherchée à l'envi, à cause du Duché de Bretagne qu'elle leur eût porté en dot. C'est gâter l'Histoire, que de la farcir de ces imaginations Romanesques, & de ces vains episodes d'amour assortis de circonstances, qui s'accordent si peu avec le vray, & qui ne fondent pas même un vrai-semblable.

Les François assiégent Salces & l'abandonnent à l'aproche des Espagnols.

Annales de France.

Humbert Vessai.

Quoyqu'il en soit, le Seigneur d'Albret quitta les environs de Fontarabie, & vint se joindre au Maréchal de Rieux, pour assieger Salces en Roussillon. Ils se retirérent après quarante jours de siége, à l'arrivée du secours conduit par Fédéric Duc d'Albe, & ramenérent leur armée sous Narbonne. Une Histoire manuscrite du regne de Louïs XII. accuse le Ma-

1504. Maréchal de Rieux, d'intelligence avec les Espagnols, sans nous dire les motifs qui l'engagérent à être infidéle à son Prince.

La flote envoyée sous les ordres du Commandeur Prégent de Bidoux, sur les côtes de Catalogne, n'eut pas un plus heureux succès: & après avoir été battuë d'une grande tempête, elle se retira dans les ports de France.

Les Espagnols, après quelques courses faites dans le Languedoc, s'éloignérent des frontiéres. Le Roy d'Espagne fit proposer une Tréve au Roy de France pour les quartiers des Pyrénées seulement, & se servit en cela de Fédéric d'Arragon autrefois Roy de Naples, qui étoit en France: car Ferdinand amusoit toûjours ce Prince déthrôné, par l'espérance qu'il luy donnoit, de le rétablir dans ses Etats, pourvû que le Roy voulût consentir à en céder sa part, comme il céderoit la sienne. Le Roy, qui apparemment manquoit d'argent pour entretenir tant d'armées, accepta la Tréve; & elle fut concluë pour cinq mois.

Etat de l'Italie après la Guerre de Naples.

Après la déroute des François au Royaume de Naples, & leur retraite en France, la guerre cessa presque par-tout en Italie; mais sans ôter la crainte à ceux qui appréhendoient de la voir recommencer. Les Florentins en étoient les plus inquiets; ils avoient peine à se persuader que Gonsalve en demeurât à la conquête de Naples, & qu'étant en si beau chemin, il n'étendît pas ses projets jusques sur le Duché de Milan, auquel cas ils se croyoient perdus, ne doutant point que le Général Espagnol poussé par leurs ennemis, & sur-tout par les Pisans, ne vengeât sur leur République l'attachement qu'elle avoit toûjours fait paroître pour la France dans les derniéres guerres de Milan & de Naples.

Mais ils furent bien-tôt rassûrez de ce côté-là. Gonsalve avoit trop de prudence, pour s'engager à de nouvelles conquêtes, ayant à peine de quoy bien affermir celle qu'il avoit faite. Le nombre des soldats ausquels il pouvoit se fier, étoit beaucoup diminué; l'argent luy manquoit pour payer ses troupes; on luy rendoit de très-mauvais offices à la Cour d'Espagne, où Prosper Colonne étoit allé pour porter ses plaintes contre luy, irrité de ce qu'Alviane de la Maison des Ursins avoit toute la confiance de ce Général, & en recevoit beaucoup de bienfaits; & il ne prétendoit pas moins que de le faire rappeller. Peu s'en fallut qu'il n'en vînt à bout: mais au moins il fit en sorte qu'on mit des bornes à son autorité, qui commençoit à devenir suspecte au Roy son maître.

Mariana l. 28. c. 9.

Les Vénitiens à leur ordinaire se contentoient d'être spectateurs de toutes ces différentes Scenes, & attendoient quelque nouvelle occasion d'en profiter, comme ils avoient déja fait après la mort d'Alexandre VI. & durant l'embarras où elle mit le Duc de Valentinois; car ils se servirent de cette conjoncture pour luy enlever Faenza & quelques autres Places moins importantes des environs.

Le Pape seul paroissoit ne vouloir pas demeurer en repos, & son génie ne le comportoit guéres. Il avoit fait de grandes plaintes à la

la Seigneurie de Venise sur l'invasion de Faenza, qui étoit de l'ancien Domaine de l'Eglise, & une des Villes qui avoient été usurpées autrefois par les Vicaires du S. Siége. Mais ne se trouvant pas assez fort pour attaquer les Vénitiens, toute son attention étoit à retirer des mains du Duc, les autres villes de la Romagne, dont il s'étoit emparé durant le Pontificat de son pére; sçavoir Céséne, Forli, & Bertinore: car les autres que le Duc avoit subjuguées, avoient secoué le joug, & rappellé pour la plûpart leurs anciens maîtres. 1504.

Le Pape avoit en sa puissance le Duc de Valentinois, qui, comme j'ay dit, avoit été trop heureux de trouver un asyle au Château S. Ange durant le court Pontificat de Pie III. & il offroit au Pape, pour avoir sa liberté, de le mettre en possession des Places, où il avoit encore des troupes & des Gouverneurs en son nom.

Le Duc de Valentinois rend au Pape toutes les places qu'il lui avoit prises.

Mariana. l. 28. cap. 8.

Le Pape ne demandoit pas mieux que de la luy accorder à cette condition: mais comme il connoissoit parfaitement l'esprit fourbe de ce Duc, il vouloit avoir toutes ses sûretez avant que de le laisser partir. Il luy permit toutefois de sortir de Rome, où il ne se croyoit pas en assurance contre ses ennemis, & d'aller demeurer à Ostie sous la garde du Cardinal Bernard de Carvajal, jusqu'à tant que les Places dont il étoit question, eussent reçu les Commandans du S. Siége. Après quoy le Pape consentoit qu'il se retirât par mer en France, ainsi qu'il le demandoit.

Gonsalve qui craignoit avec raison cet esprit dangereux, crut qu'il étoit de l'interêt du Roy son maître de s'en assûrer; & le Cardinal de Carvajal suivant son conseil, fit au Duc les plus belles offres, soit d'argent, soit d'établissemens, soit d'emplois dans la guerre, pour luy faire prendre des engagemens avec l'Espagne. Le Cardinal sçut si bien entrer dans son esprit, qu'il luy persuada de s'en rapporter à Gonsalve; de sorte qu'avec la permission, d'autres disent à l'insçû du Pape, il fut conduit à Naples.

Et emmené prisonnier en Espagne.

Il étoit encore en chemin, lorsqu'il apprit que Charles Caretto Marquis de Final étoit arrivé à Rome de la part du Roy de France, avec ordre de luy faire les conditions les plus avantageuses qu'il eût pû souhaiter, s'il vouloit se retirer à sa Cour; mais il n'étoit plus temps, il étoit observé de trop près pour échaper, & il fut surpris dans quelques intrigues contre les interêts d'Espagne, ou du moins, & fort vrai-semblablement, on le luy fit accroire. Sous ce prétexte, Gonsalve sans s'embarasser de sa réputation, sur laquelle il n'avoit plus guéres à perdre en matiére de Traitez, le fit mettre sur un vaisseau, & transporter en Espagne sous la garde d'Antoine de Cardone. Il y fut enfermé dans le Château de Médina del Campo, réduit au même état que Ludovic Sforce, qui tout méchant qu'il étoit, eût pû passer en comparaison de luy, pour un homme de bien. On n'en parla plus désormais dans le monde où il avoit fait tant de bruit, sinon à l'occasion de sa mort qui arriva en 1507. Il avoit trouvé moyen de se sauver de sa prison, & s'étoit refugié en Navarre. Il y

Et y meurt.

1504. fut tué dans une embuscade, étant à la tête de quelques troupes du Roy de Navarre, pour aller soûmettre des Rebelles qui avoient pris les armes contre ce Prince.

Son éloignement assûroit de plus en plus la paix d'Italie, que le Roy, dont le thrésor étoit épuisé, n'avoit plus envie de troubler, au moins en ce qui regardoit le Royaume de Naples, s'étant convaincu par sa propre expérience, de ce que celle de ses prédécesseurs devoit luy avoir appris, que les expéditions des François de ce côté-là, ne réussissoient point, où qu'elles échouoient tôt ou tard après les plus heureux commencemens.

Le Roy des Romains, après avoir, à son ordinaire, laissé passer les plus belles occasions de faire le mal à la France qu'il eût pû, & qu'il eût souhaité luy faire, ne pouvoit rien entreprendre seul en Italie. De sorte qu'elle n'avoit rien à craindre que d'elle-même, par les jalousies mutuelles de divers petits Etats, qui de tout temps s'étoient déchirez les uns les autres; mais que la crainte des maux passez sembloit devoir contenir.

Negociations pour la paix entre la France & l'Espagne.

D'ailleurs les Couronnes de France & d'Espagne entrérent dès le commencement de l'année en Traité pour la paix. La négociation rouloit uniquement sur la cession que les deux Rois proposoient de faire de leurs droits sur le Royaume de Naples, en faveur de la Maison d'Arragon, qui l'avoit possedé avant la guerre. Le Roy d'Espagne disoit toûjours qu'il étoit prêt d'y rétablir Fédéric d'Arragon, ou du moins son fils Alphonse, qui étoit élevé à la Cour d'Espagne. Le Roy de France en disoit autant de son côté. Ce n'étoit apparemment l'intention ni de l'un ni de l'autre: car convenant en général de céder le Royaume à Alphonse, ils demandoient l'un une condition, & l'autre une autre, qui étoient incompatibles. Le Roy d'Espagne vouloit qu'Alphonse épousât Jeanne Reine de Naples, qui étoit veuve de Ferdinand Roy de Naples frére de Fédéric: cette Reine étoit niéce du Roy d'Espagne, & fille de sa sœur. Le Roy proposoit qu'en cédant ses droits sur le Royaume de Naples, sa niéce Germaine de Foix fût mariée à Alphonse. De plus il vouloit que par le Traité, les Seigneurs Napolitains qui avoient suivi son parti, fussent remis en liberté & en possession de leurs biens, à quoy le Roy d'Espagne ne vouloit pas consentir. Dans le fond tout le mystére de la part du Roy étoit, que n'ayant point de fils, il vouloit faire tomber le Royaume de Naples à Claude sa fille par le mariage de cette Princesse, qui étoit déja arrêté avec Charles fils de l'Archiduc: ce Prince & Maximilien Roy des Romains son pére le souhaitoient aussi très-ardemment; & le Roy étoit résolu de s'unir étroitement avec eux pour d'autres desseins qu'il méditoit.

Mariana l. 28. cap. 9. Annales de France. Belcarius l. 10.

Suivies de la prolongation de la Tréve.

Comme les deux Rois ne purent convenir sur des propositions si contraires, on se contenta de prolonger la Tréve pour trois ans, pendant laquelle les deux nations auroient entre elles le commerce entiérement libre dans tous leurs Etats, excepté au Royaume de Naples: restriction, que le Roy d'Espagne voulut être mise, parce que Loüis d'Ars étoit encore

core en ce temps-là maître de Vénose, & de quelques autres villes dans le Royaume. Le Roy la passa sans peine, voyant bien qu'il n'y avoit plus de ressource pour luy de ce côté-là; parce que Vénose & les autres Places qui n'étoient pas encore sous la puissance des Espagnols, étoient au milieu des Terres, & qu'il étoit impossible de les secourir. Ce Traité fut ratifié par le Roy & la Reine d'Espagne, le trente & uniéme de Mars, & ils le remirent entre les mains de Jean de Lévis Seigneur de Mirepoix, & Sénéchal de Carcassonne.

1504.

Recueil de Traitez par Léonard. T. 2.

La mauvaise foi de Ferdinand rend inutiles les Négociations.

La Tréve ayant aussi été ratifiée par le Roy, les Ambassadeurs d'Espagne à la Cour de France continuérent les négociations pour la paix; mais comme ils demeuroient toûjours fermes sur leurs premieres propositions, le Roy, qui avoit dessein de faire un autre Traité avec le Roy des Romains & l'Archiduc, sans la participation du Roy d'Espagne, appella un jour ces Ambassadeurs, se plaignit à eux du peu de droiture du Roy leur maître, qui ne cherchoit qu'à l'amuser, de son peu de complaisance pour luy, de sa dureté & de son opiniâtreté à luy refuser le rétablissement des Seigneurs Napolitains dans leurs biens du Royaume de Naples, leur dit que son honneur étoit trop interessé sur cet article, pour entendre jamais à la paix sans cette condition; que comme ils étoient déterminez à ne le luy pas accorder, il seroit inutile de conférer plus long-temps, & qu'ils n'avoient qu'à se retirer au plûtôt. Ce que le Roy dit aux Ambassadeurs d'Espagne touchant le peu de sincérité de leur maître, étoit si véritable, que le Sécretaire Quintana à son retour en Espagne, disant à Ferdinand que le Roy de France se plaignoit qu'il l'avoit trompé deux fois; *Deux fois*, reprit Ferdinand, *Pardieu il a bien menti l'yvrogne*, *je l'ai trompé plus de dix*.

Amelot. Observations sur les Traitez des Princes.

Ambassade du Roy des Romains & de l'Archiduc envoyée en France & pourquoi.

Dès que les Ambassadeurs d'Espagne eurent été congediez, ceux du Roy des Romains & de l'Archiduc Philippe se rendirent à Blois auprès du Roy: le Marquis de Final envoyé par le Pape, & Pierre Filholi Evêque de Systéron avec la qualité de Légat, s'y trouvérent en même temps. Deux affaires importantes faisoient le sujet de ces Ambassades.

La premiére étoit la confirmation du mariage de Madame Claude de France avec Charles Duc de Luxembourg fils de l'Archiduc, & petit-fils du Roy des Romains; & l'on convint de quelques nouveaux articles touchant ce mariage, & de l'investiture du Duché de Milan, qui en fut toûjours la condition essentielle. Ces deux points étoient si importans par rapport à la Maison de France & à la Maison d'Autriche, que pour en convenir, il fallut bien des conférences, où l'on previt de part & d'autre les inconvéniens qu'il y avoit à craindre pour l'execution, & l'on imagina tous les moyens possibles, pour accommoder les interêts des deux parties. On s'y mit peu en peine de ce que pourroit en penser le Roy d'Espagne: & c'est une chose à remarquer, que l'Archiduc prit dans le Traité, le Titre de Roy de Castille & de Leon, fondé sur ce qu'il avoit été reconnu pour l'héritier des Etats d'Isabelle mére de sa femme quelque temps auparavant: il y prit même

Elle est suivie d'un Traité où l'Archiduc prend le titre de Roy de Castille & de Leon.

Recueil de Traitez par Leonard T. 2.

1504. même celuy de Roy de Grenade, quoyque ce Royaume n'eût été conquis que dequis le mariage de Ferdinand avec Isabelle, & on y donna à son beau-pére le Titre de Roy des Espagnes. Voici les principaux articles de ce Traité.

Autres Articles qu'il contenoit.

Que le Roy des Romains, trois mois après la ratification, donneroit au Roy Très-Chrétien, l'investiture du Duché de Milan pour luy & pour ses hoirs mâles, & à leur défaut pour sa fille aînée, & pour le Duc de Luxembourg conjointement; & en cas qu'elle mourût, pour sa cadéte, que le Duc de Luxembourg devoit épouser en sa place: de même que si le Duc de Luxembourg mouroit, son cadet, s'il y en avoit, épouseroit Madame de France. Que pour l'investiture, le Roy donneroit deux cens mille francs au Roy des Romains, à condition que si le Duc de Luxembourg & Madame Claude mouroient sans enfans, le Roy des Romains rendroit les deux cens mille francs au Roy ou à ses héritiers, sauf le droit qu'ils auroient sur le Duché de Milan.

Que touchant le Royaume de Naples, ni le Roy de France, ni le Roy des Romains ne traiteroient point avec le Roy d'Espagne, ni avec Fédéric d'Arragon à l'insçu l'un de l'autre.

Que si le Roy d'Esprgne refusoit de conclure la paix avec le Roy de France, le Roy des Romains demeureroit toûjours dans l'alliance avec la France, sans donner secours ni directement, ni indirectement au Roy d'Espagne.

Que le Roy, en considération du Roy des Romains, donneroit, mais sans croire y être obligé, des établissemens honorables aux enfans de Ludovic Sforce; pourvû qu'ils vinssent faire leur résidence dans le Royaume.

Qu'il rétabliroit dans leurs biens les bannis du Duché de Milan. On excepta de cette grace un grand nombre de personnes en ce qui regardoit leur retour dans ce Duché, & on leur accorda seulement la jouïssance des biens qu'ils y avoient.

Qu'on feroit jurer le Comte de Nevers Gouverneur de Bourgogne, qu'en cas que le Roy mourût sans hoirs mâles, & avant la consommation du mariage dont il s'agissoit, il remettroit entre les mains de l'Archiduc le Duché de Bourgogne, les Comtez d'Aussonne, d'Auxerre, de Mâconnois, & Bar-sur-Seine au profit de Madame Claude & du Duc de Luxembourg, & entre les mains du Prince & de la Princesse, s'ils étoient en âge nubile; pourvû qu'il ne tînt ni à l'Archiduc, ni au Duc de Luxembourg, que le mariage fût consommé.

Qu'il en seroit de même des Duchez de Milan, de Bretagne, & de Génes, des Comtez d'Ast & de Blois, & de tous les biens patrimoniaux du Roy.

Q'au cas que le mariage se rompît par la volonté du Roy, les Duchez de Bourgogne & de Milan, & le Comté d'Ast demeureroient au Duc de Luxembourg: & que si c'étoit le Roy des Romains ou l'Archiduc qui le rompissent, le premier renonceroit à toutes ses prétentions sur le Duché de

de Milan, & le second à toutes les siennes sur le Duché de Bourgogne, sur les Comtez de Mâcon & d'Auxerre, & sur Bar-sur-Seine, & qu'il céderoit en ce cas au Roy & à Madame de France les Comtez d'Artois & de Charolois, & les domaines de Noyers & de Château-Chinon. 1504.

Que les Princes & Electeurs de l'Empire seroient garants de ce Traité.

Qu'il ne tiendroit qu'au Roy d'Espagne d'y être compris, pourvû qu'il voulût l'être quatre mois au plus tard après la ratification, & remettre entre les mains de l'Archiduc le Royaume de Naples, pour le laisser gouverner à ce Prince jusqu'à la consommation du mariage de Madame Claude de France & du Duc de Luxembourg.

Ce Traité fut conclu à Blois le vingt-deuxiéme de Septembre. Il ne pouvoit être guéres agréable au Roy d'Espagne, non seulement parce qu'il s'étoit fait sans sa participation: mais parce qu'on y disposoit en quelque façon de son Royaume de Naples sans son aveu. Il étoit très-favorable à Madame de France, que le Roy aimoit tendrement, aussi-bien qu'au Duc de Luxembourg. Fédéric d'Arragon perdoit par là toute l'espérance que les deux Rois luy avoient donnée, de le rétablir dans ses Etats: mais il étoit aussi très-préjudiciable au Royanme, & par la même raison à François Comte d'Angoulême Duc de Valois héritier présomptif de la Couronne de France, tandis que le Roy n'auroit point de fils; car par ce Traité on démembroit de la Couronne non seulement le Duché de Milan, la Seigneurie de Gênes, mais encore le Duché de Bourgogne, celuy de Bretagne, & le Comté de Blois: & c'est ce qui fit croire à plusieurs, que le Roy le fit sans intention de le tenir. Il ne le tint pas en effet: bien des choses arrivérent depuis qui l'en empêchérent; entre autres la mort de la Reine Isabelle de Castille, qui mourut sur la fin de cette année; & que Fédéric d'Arragon précéda de peu de jours, ne laissant pas même à son fils l'espérance de remonter sur son Trône, de laquelle il s'étoit vainement flatté pendant long-temps, malgré le préjugé qui devoit la luy faire perdre; car on ne voit guéres que les Princes rendent des Royaumes, quand ils s'en sont une fois mis en possession, sur-tout quand ils sont du caractére dont étoit Ferdinand.

S. Gelais. Histoire de Louïs XII.

L'autre sujet de ces négociations qui devoit avoir plus de suite, fut la Ligue du Roy, du Pape, & du Roy des Romains contre la République de Venise. Tous trois étoient irritez contre cette République. Le Roy; parce que durant la guerre de Naples, les Vénitiens l'avoient traversé sous-main en cent occasions, & avoient contre les Traitez, donné passage à ses ennemis sur leurs Terres. Il ne pouvoit non plus oublier, premiérement l'ingratitude dont ils avoient payé un grand secours qu'il leur envoya pendant la guerre de Naples sous la conduite du Seigneur de Ravestein, pour prendre l'Isle de Mételin sur les Turcs, où beaucoup de Noblesse de France périt, soit dans les attaques, soit par le naufrage, secondement, la jalousie & la haine qu'ils avoient fait paroître contre la Nation

Ligue du Roy, du Pape & du Roy des Romains contre la République de Venise.

D'Auton. Histoire de Louïs XII. chap. 72.

1504. Françoise, jusqu'à vouloir faire pendre le Patron d'une de leurs galéres, pour avoir procuré quelque soulagement au Seigneur de Ravestein dans l'Isle de Cérigo, auprès de laquelle son vaisseau en revenant de Mételin fut brisé par la tempête; enfin une trahison que le Gouverneur Vénitien de Brindes avoit faite au Commandeur Prégent de Bidoux, qui étoit venu là pour radouber ses galéres, & se faire pancer d'une blessure: car le Gouverneur, malgré la parole qu'il luy avoit donnée, & contre les loix de la neutralité, permit à la flotte d'Espagne de l'attaquer dans ce port; & le Commandeur fut obligé de couler à fond luy-même ses quatre galéres, pour empêcher que les Espagnols ne s'en rendissent les maîtres.

Seyssel. Histoire de Louïs XII.

Le Roy des Romains n'étoit pas moins mécontent des Vénitiens, au sujet de la Ligue par laquelle ils s'étoient unis avec les François, pour envahir une partie du Duché de Milan, Fief de l'Empire: & le Pape n'avoit pas de moindres sujets de plainte contre eux; sur ce qu'ils s'étoient saisis de Faenza, & de quelques autres Places, d'où le Duc de Valentinois avoit chassé les Vicaires du saint Siége.

Ce Pape qui se faisoit une plus grande affaire de défendre *le domaine de* l'Eglise par les armes, que de la gouverner selon les Canons, fut l'auteur de la Ligue de Blois; & il n'eut pas de peine à y réussir: car il avoit de quoy animer ces deux Princes par le grand avantage qu'ils trouvoient à abaisser la puissance de la République de Venise, & par le droit qu'ils avoient de profiter aussi-bien que luy de ses débris.

En effet, la domination de cette République s'étoit extrêmement augmentée aux dépens des domaines de l'Eglise, de ceux des Ducs de Milan, & de la Maison d'Autriche: la plûpart de ce qu'elle possédoit en Terre-ferme, n'étoit presque composé que des démembremens des Etats de ces trois Puissances.

Le Marquis de Final & l'Evêque de Systeron engagérent les deux Princes par ces motifs à s'unir avec le Pape, pour partager ensemble une si riche dépouille, quoique le Roy fût alors très-mécontent du Pape, de ce qu'il avoit pourvû sans sa participation aux Bénéfices que le Cardinal Ascanio avoit possédez au Duché de Milan, & que dans une nomination de Cardinaux, il luy avoit refusé deux Chapeaux qu'il luy demandoit avec instance, l'un pour l'Archevêque d'Auch neveu du Cardinal d'Amboise, & l'autre pour l'Evêque de Bayeux neveu de feu Louïs de la Trimouille. Le Roy même, pour marquer son ressentiment, avoit fait saisir le Temporel de ceux que le Pape avoit pourvûs de Bénéfices au Duché de Milan: mais l'intérêt suspend aisément l'animosité des Princes.

Guicciard. l. 7.

Le Pape ne prétendoit pas moins que de se faire céder par les Vénitiens Ravenne, Cervia, Faenza, Rimini, Imola, Céséne, & toutes les dépendances de ces villes, qui avoient été autrefois du domaine de l'Eglise. Le partage du Roy des Romains devoit être Rovérédo, Véronne, Padoue, Vicenze, Trévize, le Frioul & toutes leurs appartenances, qu'il soutenoit avoir été enlevées injustement à la Maison d'Autriche. Le Roy entrant

entrant dans les droits des Ducs de Milan, devoit avoir pour sa part la Bresse, le Territoire de Créme, le Bergamasque, le Crémonois, & la Giradadda. Le Duc de Ferrare, le Marquis de Mantoue, la République de Florence, & le Roy de Hongrie devoient aussi être admis au Traité, pour rentrer dans d'autres Terres que les Vénitiens leur détenoient. C'est-à-dire, qu'on étoit résolu d'abîmer cette République, & de ne luy laisser presque que ce qu'elle possédoit au-delà du Golfe. Le prétexte de cette union fut de faire la guerre au Turc, avec qui les Vénitiens venoient de conclure la paix; & l'on observa que leur Traité fut signé le même jour que celuy du Pape avec les deux Rois, c'est-à-dire, le vingt-deuxiéme de Septembre.

1504. Mariana l. 28. cap. 10.

Le Roy d'Espagne ayant été informé de ce qui se passoit, ou l'ayant conjecturé, en donna avis à la Seigneurie de Venise, & luy offrit de s'unir avec elle, craignant beaucoup pour son Royaume de Naples. Mais le Sénat ne le put croire d'abord, & refusa de traiter avec luy. Si l'exécution avoit été aussi prompte qu'elle devoit l'être selon le Traité de Blois, & qu'elle pouvoit l'être en effet, les Vénitiens étoient perdus sans ressource. Mais le retardement fit naître divers obstacles, & le coup n'ayant été porté que long-temps après, & peu à propos, il n'eut pas grand effet.

Le Roy d'Espagne tâche de la traverser. Recueil de Traitez, &c.

La lenteur & l'irrésolution du Roy des Romains en furent les principales causes. Il fut plusieurs mois sans envoyer la ratification du Traité. Le Cardinal d'Amboise alla exprès en Allemagne pour le presser de la donner, & il ne put l'avoir qu'au mois d'Avril de l'année suivante. Il fit payer au Roy des Romains la moitié de la somme dont on étoit convenu pour l'investiture de Milan, & promit de luy faire délivrer l'autre moitié si-tôt qu'il seroit entré en Italie avec son armée. Il fit l'hommage pour ce Duché au nom du Roy, & le lendemain il en reçut l'investiture du Roy des Romains. Le Cardinal d'Amboise vit bien par la maniére dont le Roy des Romains luy parla, qu'il ne passeroit pas si-tôt les Alpes; & en effet ce Prince luy dit nettement peu de temps après, que les affaires qu'il avoit en Allemagne, où il étoit en guerre avec le Comte Palatin, ne luy permettroient de penser à celles d'Italie, que l'année d'après.

1505. *Le Roy des Romains la rend sans effet par sa lenteur.* Guicciardino, l. 6. Annales de France. Acte de l'investiture. Recueil de Traitez. T. 2.

Le Roy tomba alors dans une dangereuse maladie, & fut desespéré des Médecins. Sa mort parut si certaine, que la Reine Anne de Bretagne prit ses mesures pour se retirer dans son Duché, fit emballer ses joyaux & les autres meubles les plus précieux, & les mit sur la Loire, pour les faire transporter au Château de Nantes; mais le Maréchal de Gié les arrêta auprès de Saumur. Cette conduite qu'il tint, soit par le motif du bien de l'Etat, soit par son animosité particuliére contre la Reine, dont il n'étoit pas aimé, luy coûta cher. Dès que le Roy fut revenu en santé, on luy fit son procès, & on rechercha dans sa vie tout ce qui pouvoit le rendre coupable. On luy ôta le titre & les appointemens de Gouverneur de Monsieur le Comte d'Angoulême: il fut privé des Gouvernemens d'Angers & d'Amboise, & d'une compagnie de cent Lances. Il fut suspendu pour cinq ans de l'exercice de sa dignité de Maréchal de France, & condamné

Maladie du Roy qui fait desesperer de sa vie. Nouvelle Hist. de Bret. l. 22. *Mauvais effets qu'elle produisit.*

1505. damné à demeurer durant ce temps toûjours éloigné de la Cour de dix lieuës. Le Roy pour montrer qu'il n'avoit eu nulle part à ce que le Maréchal de Gié avoit fait, permit à la Reine de faire un voyage en Bretagne. Elle alla en plusieurs villes; & les Bretons la reçûrent par-tout avec les plus grands honneurs.

Cette maladie du Roy fut un nouveau contre-temps qui réveilla les espérances du Cardinal Ascanio Sforce. Ce Cardinal sur les nouvelles du danger où étoit le Roy, & qui dura long-temps, traita avec les Vénitiens, avec Gonsalve, & avec les partisans de la Maison des Sforces qui n'étoient pas en petit nombre au Duché de Milan, afin de les engager à s'unir à luy, pour chasser les François du Milanez, & à l'établir dans ce Duché, supposé que Ludovic son frére ne pût pas sortir de prison. Les Vénitiens écoutérent volontiers cette proposition, qui leur faisoit espérer de détourner la tempête dont ils étoient menacez: mais le Roy réchappa de sa maladie, & le Cardinal Ascanio mourut à Rome de peste, d'autres disent de poison, le vingtiéme de May; & cette nouvelle intrigue n'eut point de suite.

Le Roy revient en santé. Buonacorsi. Jovius.

Mesures des Venitiens pour rompre la Ligue faite contre eux.

Les Vénitiens cependant prenoient d'autres mesures, & toute leur application étoit à détacher le Pape de la ligue faite avec les deux Roys. Ils se pressoient d'autant plus de le faire, que le Roy des Romains à la sollicitation du Pape, leur avoit déja fait déclarer par son Ambassadeur, que son intention étoit qu'ils rendissent, & au plutôt, au saint Siége tout ce qu'ils avoient envahi du domaine de l'Eglise. Ils regardérent ces instances comme une disposition prochaine à une déclaration de guerre, & ils jugérent à propos de se relâcher sur une partie, plutôt que de s'exposer à tout perdre.

Il firent offrir au Pape de luy rendre Rimini & tout ce qu'ils avoient pris depuis la mort d'Alexandre VI. à condition qu'il leur laissât Faenza avec son Territoire: mais le Pape leur répondit fiérement, qu'il prétendoit ne leur pas laisser un seul Château qui eût appartenu au saint Siége, & qu'il falloit commencer par luy rendre Ravenne & Cervia, qui n'étoient pas moins du domaine de l'Eglise que Faenza.

Guicciard. lib. 6.

Ils ne se rebutérent point, & firent faire au Pape une autre proposition par le Duc d'Urbin ami commun des deux parties; ce fut de luy rendre toutes les Places dont ils s'étoient saisis durant son Pontificat & sous celuy de Pie III. excepté Faenza & Rimini; pourvû qu'il reçût leurs Ambassadeurs d'obédience, qu'il avoit jusqu'alors refusé d'admettre.

Le Pape, homme difficile à ramener quand il avoit une fois pris son parti, tint ferme d'abord: mais ensuite faisant réfléxion qu'il ne pouvoit faire que très-peu de fond sur le Roy des Romains; étant de plus sollicité par les habitans de Forli, d'Imola, & de Céséne, qui déja ruïnez par les guerres précédentes en appréhendoient une nouvelle, & enfin touché du grand avantage qu'on luy faisoit, sans qu'il luy coûtât ni argent, ni troupes, consentit à l'accommodement, & reçut les Ambassadeurs,

deurs, après qu'on l'eut mis en possession des Places & des Forteresses dont il étoit question: elles étoient au nombre de dix avec leur Territoire, & très-bien fortifiées. C'est ainsi que les Vénitiens échappérent le grand danger qui les menaçoit, & que la triple alliance fut rompuë, sans que les deux Rois eussent trop sujet de se plaindre du Pape, dont ils avoient négligé de suivre la premiére ardeur. 1505. Bembo.

Le Roy recommence à traiter avec les Espagnols, à l'occasion de la mort d'Isabelle femme de Ferdinand.

Le Roy ayant manqué un si beau coup, qui avoit été le principal motif de l'alliance qu'il avoit faite avec le Roy des Romains, & de la confirmation du mariage de sa fille avec le Duc de Luxembourg, à des conditions aussi avantageuses à ce Prince, qu'elles étoient desavantageuses à la France, commença à changer de pensée sur ce dernier Article, & à écouter les propositions du Roy d'Espagne, que la mort d'Isabelle sa femme avoit jetté dans de grands embarras.

Ferdinand n'étoit Roy de Castille & des Etats unis à cette Couronne, que par Isabelle. L'Archiduc & Jeanne sa femme fille de Ferdinand & d'Isabelle étoient héritiers de ce Royaume. Ils avoient été reconnus comme tels par les Castillans qui leur avoient fait serment de fidélité: & même l'Archiduc, ainsi que je l'ai remarqué, prenoit le titre de Roy de Castille. C'étoit de quoy Ferdinand ne pouvoit pas disconvenir

Testament de cette Princesse. Mariana. l. 28. cap. 12. & seq.

Isabelle avant sa mort avoit fait un testament, par lequel en reconnoissant Jeanne sa fille & l'Archiduc pour ses héritiers, elle donnoit néanmoins l'administration de la Castille à son mari, jusqu'à ce que Charles Duc de Luxembourg leur petit-fils eût atteint l'âge de vingt-neuf ans, supposé que Jeanne sa fille ne voulût pas venir gouverner ce Royaume en personne, ou qu'elle en fût empêchée par sa santé. Cette clause étoit ajoûtée, parce que Jeanne avoit de temps en temps des égaremens d'esprit qui la rendoient incapable du gouvernement.

Confirmé par les Etats.

Il y eut à la Cour d'Espagne plusieurs personnes qui conseillérent à Ferdinand de prendre le titre de Roy de Castille, sous prétexte qu'il descendoit par les mâles des anciens Rois de ce Royaume; mais il sçut modérer son ambition, & fit proclamer Jeanne & l'Archiduc Philippe Roy & Reine de Castille. Il fit confirmer le testament d'Isabelle par les Etats du Royaume qu'il assembla, & exhorta l'Archiduc à venir au plutôt avec sa femme prendre possession de ses nouveaux Etats.

Embarras de Ferdinand à ce sujet.

Comme il y avoit plusieurs Grands du Royaume qui eussent souhaité que Ferdinand se déclarât Roy de Castille, il y en avoit aussi d'autres qui vouloient qu'il n'en fût pas même Administrateur, & au cas que Jeanne ne fût pas en état de gouverner par elle-même, ils prétendoient que le gouvernement en fût déféré à l'Archiduc qui étoit déja reconnu Roy, & que Ferdinand se retirât dans son Royaume d'Arragon. Jean Emmanuel Seigneur Espagnol qui avoit depuis long-temps la confiance de l'Archiduc dont il étoit le favori, & comme le Ministre d'Etat, avoit grande envie que ce second parti prévalût, & conseilloit à ce Prince de le soutenir,

 luy

1505. luy représentant que d'aller en Castille avec la qualité de Roy sans en avoir l'autorité, ce seroit y faire un personnage peu convenable, & qui luy attireroit le mépris de la nation.

Ferdinand n'étoit pas seulement inquiet pour la Castille, mais encore pour le Royaume de Grenade & pour le Royaume de Naples. Il avoit conquis l'un & l'autre depuis son mariage avec Isabelle, bien plus aux dépens de la Castille que du Royaume d'Arragon; & il ne pouvoit par conséquent y prétendre au plus que sa part.

Il se défioit extrêmement de Gonsalve, qui étoit mécontent des bornes qu'il avoit mises à son autorité dans le Royaume de Naples. Il appréhendoit qu'il ne remît ce Royaume entre les mains de l'Archiduc; il sçavoit que le Roy des Romains & le Pape avoient envoyé à Gonsalve des gens affidez, pour tâcher de découvrir ses intentions; & Prosper Colonne ennemi de ce Général inspiroit tous les jours contre luy de nouveaux soupçons à Ferdinand.

D'ailleurs ce Prince n'étoit pas fort sûr d'Emmanuel Roy de Portugal, ni de Jean d'Albret Roy de Navarre: ces deux Maisons avoient bien des sujets de n'être pas amies de celle d'Arragon, & le Roy de Portugal avoit des liaisons très-étroites avec l'Archiduc.

Dispositions de l'Archiduc à son égard.

La conduite de l'Archiduc montroit trop clairement sa mauvaise disposition à l'égard de Ferdinand. Il avoit fait mettre en prison aux Pays-bas Concillo, que ce Prince avoit donné à Jeanne sa fille pour luy servir de Sécrétaire; & cela s'étoit fait au sujet de quelques Lettres de cette Princesse qui avoient été interceptées, par lesquelles elle écrivoit au Roy son pére que son intention étoit qu'il prît en main l'administration de la Castille conformément aux intentions de la feuë Reine marquées dans son testament. L'Archiduc avoit fait défense à tous les Espagnols qui étoient aux Pays-bas, d'avoir aucun commerce avec Jeanne, & de luy parler. Enfin Jean Emmanuel ayant eu ordre de Ferdinand de revenir en Espagne, s'en étoit excusé, luy avoit mandé sans déguisement qu'il ne le reconnoissoit plus pour son maître, & qu'il avoit fait serment de fidélité au nouveau Roy de Castille.

Ferdinand étonné du danger qui le menaçoit de toutes parts, & ayant de grandes défiances des Castillans, crut ne pouvoir rien faire de mieux pour sa sûreté, que de se réunir au plutôt avec le Roy de France, & de faire à ce Prince des propositions si agréables, qu'il le détachât du Roy des Romains & de l'Archiduc.

Ferdinand demande en mariage au Roy Germaine de Foix sa Niece.

Il sçavoit que le Roy avoit beaucoup de tendresse pour Germaine de Foix sa niéce fille de sa sœur, & que dans le temps que la Cour d'Espagne amusoit Fédéric d'Arragon de l'espérance de son rétablissement au Royaume de Naples, le Roy avoit consenti à renoncer à ses prétentions sur cet Etat, pourvû qu'on mariât cette Princesse à Ferdinand Duc de Calabre fils & héritier de Fédéric. Il crut donc ne pouvoir prendre le Roy par un endroit plus sensible, que de luy demander cette Princesse en mariage, en assûrant la Couronne de Naples aux enfans qu'il en auroit.

Afin

Afin que ce Traité fût plus secret, il n'envoya point d'Ambassade dans les formes à la Cour de France; mais il donna des instructions sur ce sujet à Jean Enguerra Provincial de l'Ordre de Cîteaux & Inquisiteur en Catalogne, avec plein pouvoir de conclure le Traité, s'il pouvoit y engager le Roy. Cet Envoyé réussit parfaitement, & le mariage fut conclu à ces conditions; que les deux Rois cederoient toutes leurs prétentions sur le Royaume de Naples aux enfans qui naîtroient de ce mariage, & qu'en cas qu'il n'y en eût point, ou qu'ils mourussent, la partie du Royaume de Naples, qui devoit appartenir au Roy de France par le partage fait entre les deux Roys, lorsqu'ils s'en emparérent du temps du Roy Fédéric d'Arragon, demeureroit à la France; que Ferdinand pour dédommager le Roy des dépenses qu'il avoit faites dans la guerre de Naples, luy donneroit un million de ducats d'or payable en dix ans, cent mille ducats d'or chaque année; que les Seigneurs Napolitains retenus prisonniers par le Roy d'Espagne seroient mis en liberté; qu'eux & les autres qui avoient suivi le parti de France, seroient rétablis dans leurs biens; que le Pape, du consentement du Roy de France donneroit l'investiture du Royaume de Naples à Ferdinand, pour luy & pour les enfans qui viendroient de son mariage avec Germaine de Foix; que Ferdinand aideroit Gaston Comte de Foix frére de sa nouvelle épouse à conquérir le Royaume de Navarre; car le Comte prétendoit que ce Royaume luy appartenoit, & qu'il luy avoit été injustement enlevé par Catherine de Foix, & par Jean d'Albret mari de Catherine: enfin le Roy de France promettoit de ne plus donner de pension à Isabelle veuve de Fédéric d'Arragon, ni à ses fils: c'étoit sur les instances de Ferdinand, pour les contraindre de se retirer en Espagne; mais Isabelle aima mieux renoncer aux avantages que Ferdinand luy offroit, que d'aller demeurer dans les Etats de ce Prince, & elle se réfugia auprès du Duc de Ferrare.

1505.
Et l'obtient.
Conditions de cet Accord.
Ce Traité est au Trésor des Chartres du Roy, & dans les Mémoires de Bethune. vol. cotté 9691.
Guicciard. l. 6.

Il y avoit deux autres articles, l'un en faveur du Pape, & l'autre en faveur du Cardinal d'Amboise, pour empêcher qu'ils ne traversassent la négociation. Par le premier, le Seigneur de la Rovére Préfet de Rome, neveu du Pape, étoit remis en possession de quelques Terres qu'il possédoit au Royaume de Naples, lorsque la guerre y commença entre le Roy d'Espagne & le Roy de France, dont il avoit suivi le parti: & comme il avoit encore des prétentions sur quelques autres, on s'engageoit à luy faire au plûtôt justice là-dessus. Pour ce qui est du Cardinal d'Amboise, on luy restituoit le Comté de Sarno, & quelques autres biens, dont Gonsalve l'avoit dépouillé.

Effets qu'il produisit en Espagne & en Italie.

Dès que les articles du Traité furent arrêtez, Ferdinand nomma Jean de Silva Comte de Cifuentés, pour aller en France le signer en son nom. Cette nouvelle causa de grands mouvemens à la Cour d'Espagne & en Italie. Les Seigneurs du parti de l'Archiduc firent grand bruit, sur le tort que l'on faisoit à Charles Duc de Luxembourg fils de l'Archiduc, à qui par ce Traité on enlevoit le Royaume de Naples. Les Seigneurs Italiens qui étoient en possession des biens de ceux qui avoient été

dans

1505. dans le parti de France, s'en voyant dépouillez, commencérent à cabaler entre eux. Prosper Colonne proposa au Pape, de réunir au Domaine du S. Siége, le Royaume de Naples qui en étoit un Fief, & luy offrit pour cela son service, & celuy de tous ceux de sa Maison, & de tous ses partisans qui étoient en grand nombre. L'Archiduc fut plus consterné de ce Traité que tous les autres; parce que non seulement il voyoit le Royaume de Naples perdu pour la Maison d'Autriche, mais encore le Royaume d'Arragon, supposé que Ferdinand eût des enfans de Germaine de Foix. On menaça le Comte de Cifuentés, de l'indignation de tout le Royaume, s'il acceptoit cette Ambassade. les Partisans de l'Archiduc soûtenoient que par ce mariage, Ferdinand étoit déchu de l'administration de la Castille, & prétendoient que la Reine Isabelle ne la luy avoit donnée par son testament, qu'à condition qu'il ne se remarieroit pas. C'étoit sans doute l'intention de cette Princesse; mais elle n'étoit pas exprimée dans le Testament.

Mariana loc. cit.

Le Traité est ratifié & suivi de la paix entre les deux Rois.

L'Archiduc toutefois ayant appris cette nouvelle par Pierre d'Ajala Ambassadeur de Ferdinand en Angleterre, & par Fuensalida, qui étoit à sa Cour avec la même qualité, affecta beaucoup de modération, & quelques efforts que l'on fît pour l'aigrir, il répondit que le Roy son beau-pére étoit le maître de ses actions, & qu'il ne luy convenoit pas de s'opposer à son mariage: mais il refusa en même temps la liberté du Sécrétaire Concillo prisonnier à Vilvorde, que Fuensalida luy demandoit de la part du Roy d'Espagne. Le Comte de Cifuentés partit pour son Ambassade de France: il signa le Traité à Blois le douziéme d'Octobre, & il fut ratifié à Ségovie le seiziéme du même mois. La paix entre les deux Couronnes fut publiée par toute l'Espagne; la dispense pour le mariage, malgré les oppositions secrétes du Roy des Romains, & de l'Archiduc, fut accordée par le Pape: car Ferdinand étoit grand oncle de Germaine de Foix, & les nopces furent faites au mois de Mars de l'année suivante à Vailladolid. Les Seigneurs Napolitains délivrez de prison, firent serment de fidélité à Ferdinand & à Germaine, comme au Roy & à la Reine de Naples; & la paix entre les deux Rois fut de nouveau jurée.

1506.

L'Archiduc part pour l'Espagne.

Cependant l'Archiduc se préparoit au voyage d'Espagne, sollicité par ses partisans de Castille. Le Roy de France, sous prétexte de ne point jetter l'Espagne dans les malheurs d'une guerre civile, luy conseilloit de ne point partir, qu'après avoir conclu un accommodement avec Ferdinand; mais l'Archiduc dès qu'il eut fait la paix avec Charles Duc de Gueldre, que le Roy secondoit sous-main, partit de Middelbourg en Zelande avec Jeanne son épouse au commencement de Janvier sur une flotte de plus de quatre-vingt vaisseaux.

Haræus. Annal. Brabant.

Les nouvelles qu'on recevoit en Espagne de la résolution où ce Prince étoit d'y aller au plûtôt, y causoient de grandes inquiétudes. Les principaux du Conseil de Ferdinand, sçavoir François Ximénés Archevêque de Toléde, & Fédéric Duc d'Albe, étoient d'avis qu'on empêchât la descente

cente de l'Archiduc, jusqu'à ce qu'on fût convenu des conditions ausquelles il prétendoit être reçu en Castille, & Ferdinand panchoit assez de ce côté-là. D'ailleurs il avoit peine à se résoudre à prendre les armes contre sa propre fille, & contre son gendre, reconnus pour héritiers légitimes de l'Etat dont ils venoient prendre possession. Mais un courier de Flandre luy apporta des Lettres de Philippe, qui luy donnérent espérance de sortir de cet embarras. Ce Prince l'assûroit qu'il étoit très-disposé à s'accommoder avec luy, & qu'il donnoit un ample pouvoir à son Ambassadeur, de terminer avant son arrivée tous ces différends, qui pouvoient devenir si funestes à la Maison Royale. La suite fit croire à plusieurs, & avec beaucoup de vrai-semblance, que c'étoit un artifice de Jean Emmanuël, qui appréhendant que Ferdinand ne s'opposât à l'entrée de Philippe en Espagne, vouloit par cette condescendance apparente, en lever les obstacles. 1506.

On ne tarda pas à conférer sur ce sujet à Salamanque, & il fut enfin reglé, que les deux Rois & la Reine auroient une égale autorité dans la Castille; que tous les Actes publics se feroient en leur nom; que si-tôt que le Roy de Castille & la Reine seroient arrivez dans leurs Etats, les peuples leur feroient serment comme à leurs Souverains, au Roy d'Arragon, comme à l'Administrateur du Royaume, & à Charles Duc de Luxembourg, comme à l'héritier des Royaumes de Castille, de Leon, & de Grenade; que les revenus seroient également partagez entre les deux Roys, & que les Gouverneurs des Villes & des Forteresses seroient nommez, la moitié par un des Roys, & l'autre moitié par l'autre.

On y convient que les deux Rois & la Reine auroient une égale Autorité dans la Castille.

Mariana loc. cit.

Le courrier qui portoit cet accommodement aux Pays-bas, arriva avant le départ de l'Archiduc, que j'appellerai désormais Roy de Castille. Il trouva que son Ambassadeur avoit beaucoup accordé à Ferdinand, & plus qu'il n'avoit voulu: il ratifia toutefois le Traité, & en envoya la ratification en Espagne.

Le voyage de ce Prince fut assez malheureux. Le feu prit au vaisseau qu'il montoit, & on regarda comme un miracle, qu'on fût venu à bout de l'éteindre. A peine étoit-il sorti de ce danger, qu'il survint une furieuse tempête qui dispersa sa flotte. Trois Vaisseaux y périrent, la plûpart des autres gagnérent divers ports d'Angleterre & de Bretagne, celuy du Roy très-maltraité, entra avec trois autres dans le port de Veimouth.

Haræus. Annal. Brabant.

Bacon Hist. de Henry VII.

C'étoit pour luy un troisiéme danger, de se voir à la discrétion du Roy d'Angleterre, avec qui à la verité il n'avoit rien eu à démêler, mais qui pouvoit se prévaloir de son malheur, se trouvant toûjours entre les Princes voisins des sujets de querelles, quand ils en veulent avoir: mais il avoit affaire à Henry VII. Prince généreux, & qui le reçut avec tous les honneurs & toutes les marques d'amitié & d'estime qu'il en eût pû souhaiter. Après tout il fallut avoir pour luy une complaisance qui ne laissa pas de faire beaucoup de peine au Roy de Castille, & qu'il luy demanda d'une maniére à ne vouloir pas être refusé.

1506. Edmond Pole fils de Jean Comte de Suffolk, & d'Elisabeth sœur d'Edouard IV. étoit l'unique Seigneur de la Maison d'York, qui fût redoutable à Henry, & qui avoit été fort engagé dans les révoltes contre ce Prince. Il s'étoit sauvé aux Pays-bas, en attendant quelque occasion favorable de ranimer les partisans de sa Maison. Le Roy d'Anglererre pria le Roy de Castille de luy mettre entre les mains un si dangereux ennemi de sa personne. Ce Prince naturellement bon, & incapable, hors de la circonstance fâcheuse où il se trouvoit, de sacrifier ainsi un malheureux qui s'étoit jetté entre ses bras, fit tout ce qu'il put pour s'en défendre. Mais on luy fit entendre que cette délicatesse n'étoit point de saison, & qu'il ne sortiroit point d'Angleterre, que Suffolk n'y fût amené. Ce fut pour luy une nécessité, d'envoyer aux Pays-bas ses ordres pour l'arrêter, & le transporter à Londres. Tout ce qu'il put faire avant que de les donner, fut de tirer promesse de Henry pour la vie de ce Seigneur: & il luy tint parole: mais Henry VIII. son fils, qui n'avoit pas le même engagement, ne fut pas plûtôt sur le Thrône, qu'il fit couper la tête à Edmond.

Pendant trois mois que le Roy de Castille séjourna en *Angleterre*, en attendant que sa flotte se fût rassemblée, & eût été radoubée, on n'oublia rien de tout ce qui pouvoit contribuer à le divertir, & à charmer son ennuy. Les deux Rois s'efforçoient de se donner l'un à l'autre, toutes sortes de marques d'une entiére confiance. Ils renouvellérent les Traitez qu'ils avoient faits entre eux, & projettérent dès-lors le mariage de Marie seconde fille de Henri avec Charles Duc de Luxembourg: *soit que* le Roy de Castille fit ou écoutât cette proposition, seulement pour faire plaisir au Roy d'Angleterre, soit que voyant le Roy de France dans le parti du Roy d'Arragon, avec qui, selon toutes les apparences, la Maison d'Autriche alloit se brouiller, il prévit bien que le Traité du mariage de Madame Claude de France avec le Duc de Luxembourg ne subsisteroit pas. On parla aussi de marier le Roy d'Angleterre même qui avoit perdu depuis quelques années la Reine Elisabeth sa femme, à Marguerite d'Autriche sœur du Roy de Castille, & veuve de Philbert II. Duc de Savoye, mais ni l'un, ni l'autre mariage ne furent accomplis.

Mariana. loc. cit.

Dès que les vaisseaux furent en état, le Roy de Castille qui étoit dans l'impatience de se voir en liberté, fit voile vers les côtes d'Espagne, le vingt-troisiéme d'Avril. Le trajet n'étoit pas long, *supposé* qu'il eût voulu aborder aux ports de Galice; mais Jean Emmanuel luy persuada de ne descendre que dans un des ports d'Espagne le plus éloigné de la Castille, pour se donner le temps de connoître quelles seroient les dispositions des Castillans après sa descente, & supposé qu'elles luy fussent favorables, de ne pas s'en tenir au Traité de Salamanque.

Haræus. Annal. Brabant.

Mariana loc. cit.

Le nouveau Roy arrive en Galice.

La flotte prit sa route vers l'Andalousie: mais le vent s'étant trouvé contraire, elle fut contrainte d'aborder à Corumna del-Condé en Galice. Mariana dit, que ce fut à Bragance en Portugal: mais cet Historien, quoyque pour l'ordinaire fort exact, n'est pas sur cela

Petrus de Aingleria. Epist. 303. 304.

cela si croyable que Pierre Martyr d'Angléria, qui étoit à la Cour de Castille, & qui négocia même en cette occasion avec Philippe d'Autriche. 1506.

Dès que Ferdinand le sçut à terre avec un assez grand nombre de troupes qu'il avoit amenées de Flandre, il vit bien ce qu'il en devoit craindre. Les Seigneurs de Castille sous prétexte de faire leur Cour à l'Archiduc, & de s'acquitter de ce devoir indispensable, se rendirent auprès de luy. Il n'y eut guéres que le Duc d'Albe, & l'Archevêque de Tolede, qui demeurassent avec Ferdinand. Ce Prince ayant envoyé saluer le Roy de Castille, n'en reçut pour compliment, que des plaintes, & une déclaration nette, qu'il ne s'en tiendroit pas au Traité de Salamanque.

Plus le Roy de Castille approchoit de ses Etats, & plus sa Cour & ses troupes grossissoient. Ferdinand luy envoya Pierre d'Ajala, pour luy demander de sa part une entrevûë. Jean Emmanuël, dont le jeune Roy suivoit en tout les conseils, n'en étoit point d'avis: mais comme il falloit répondre, on déclara à l'Envoyé: Premierement, que si l'entrevûë se faisoit, on étoit résolu de n'y traiter d'aucune affaire. Secondement, qu'elle ne se feroit qu'en pleine campagne, & à condition que le Roy de Castille y seroit beaucoup plus accompagné que le Roy d'Arragon. Ce Prince avoit fait quelque fond sur la tendresse que la Reine sa fille avoit pour luy; mais fort inutilement, parce que la maladie d'esprit, dont elle étoit affligée, ne luy permettoit pas de luy en donner des marques. *Ferdinand lui demande une entrevuë.*

Cette fiére réponse ne surprit pas trop Ferdinand, qui avoit déja pris son parti de céder à la tempête, s'il ne pouvoit faire autrement; bien résolu cependant, si on luy refusoit l'entrevûë, de ne pas quitter la partie sans se bien défendre. Il étoit maître de la plûpart des Places fortes, où il avoit des Commandans à luy: dès qu'il avoit sçû le départ du Roy de Castille, il avoit envoyé au Roy de France, pour le sommer suivant leur Traité, de luy donner du secours, & d'engager le Duc de Gueldre & l'Evêque de Liége, à faire diversion aux Pays-Bas, si son gendre entreprenoit de le pousser trop vivement en Castille: il assembloit actuellement des troupes, non pas, disoit-il, pour faire la guerre à ses enfans, mais pour tirer sa fille de la prison où on la tenoit: sous prétexte de la foiblesse de son esprit. Enfin après bien des pour-parlers, le jeune Roy consentit à voir son beau-pére. *Et l'obtient.*

Remessal maison de plaisance entre Astorga & Sanabria, fut choisi pour le lieu de la conférence. Le Roy de Castille y vint avec toutes ses troupes, qui s'emparérent des principaux postes des environs. Ferdinand au contraire s'y rendit avec deux cens hommes seulement montez sur des mules & sans armes. Les deux Princes étant proches, le Roy de Castille voulut descendre de cheval, pour venir baiser la main à son beaupére; mais Ferdinand l'en empêcha, & se jetta à son cou. Petrus de Angleria. Epist. 307.

Oooo 2 Aprés

1506. *Les deux Rois ont ensemble une longue conversation.* Après les premiers complimens, ils entrérent dans une Chapelle qui étoit proche de là, Ferdinand n'ayant avec luy que l'Archevêque de Tolède, & le Roy de Castille que Jean Emmanuël. Dès qu'ils furent dans la Chapelle, l'Archevêque dit à Emmanuël, qu'il falloit laisser les deux Princes s'entretenir seul à seul, & le dit d'un certain ton d'autorité qu'il sçavoit prendre à propos, & auquel Emmanuël, quelque résolution qu'il eût faite de ne pas quitter son maître, n'osa resister. Ils sortirent de la Chapelle; & l'Archevêque se tenant à la porte, dit qu'il y alloit faire l'office de portier, & que personne n'y entreroit, que quand les deux Princes auroient achevé leur conversation.

Elle dura deux heures, Ferdinand parlant beaucoup plus que Philippe, à qui ses Ministres avoient extrêmement recommandé de ne pas trop s'ouvrir, & de prendre garde également à ce qu'on luy diroit, & à ce qu'il diroit luy-même. Ferdinand luy répresenta les suites funestes qui étoient à craindre de leurs divisions; qu'elles avoient déja répandu le trouble dans toute la Castille; qu'il ne falloit pas qu'il se livrât aux mauvais conseils de ceux qui ne cherchoient qu'à les fomenter; que la maniére dont il en usoit à son égard, seroit blâmée de toute l'Europe; qu'il ne pouvoit, sans faire grand tort à sa réputation, violer le Traité d'accommodement qui s'étoit fait à Salamanque, ni s'opposer sans injustice & sans ingratitude aux derniéres volontez de la Reine Isabelle, à qui il étoit redevable de tant de beaux Etats qui le rendoient le plus puissant Prince de l'Europe; qu'au reste, pour luy il avoit toûjours eu dessein de se retirer en son Royaume d'Arragon, après qu'il auroit reglé les affaires de celuy de Castille, & que pour donner la paix à l'Espagne, il le feroit encore plûtôt qu'il n'avoit résolu, pourvû qu'on ne prétendît pas l'y forcer.

On ne parla point dans cet entretien de deux choses importantes, qui devoient naturellement y entrer, c'est-à-dire, de la prison où l'on tenoit la Reine Jeanne, ni du nouveau mariage de Ferdinand. Philippe s'en tint aux complimens généraux sur la déférence qu'il auroit toûjours pour les conseils d'un beau-pére qu'il aimoit, qu'il honnoroit, qu'il estimoit infiniment, & qu'il ne manqueroit jamais ni de tendresse, ni de respect à son égard. On n'entendoit pas ce que les deux Princes disoient: mais comme les portes de la Chapelle étoient ouvertes, on voyoit bien leur différente contenance, & que Ferdinand y parloit avec liberté, avec gravité, sans embarras, en homme qui se possedoit, & en Roy: au lieu que Philippe y paroissoit décontenancé, osant à peine lever les yeux, avec un visage triste & abbatu, & qu'il avoit grande impatience de finir une conversation qui le gênoit beaucoup.

Ils se séparent. On se sépara sans rien conclure: mais Ferdinand voulant se faire honneur de son désintéressement, & du zéle qu'il avoit pour le repos de l'Espagne, fit de nouveau dire à Philippe, qu'il étoit en résolution de se retirer au plûtôt en Arragon, & de luy abandonner, & à la Reine sa fille, le gouvernement de la Castille; mais qu'il souhaitoit que l'affaire se terminât sans délai.

Après

Après une telle offre, la chose n'etoit pas fort difficile. Ferdinand se réserva seulement la grande Maîtrise des Ordres militaires, certains biens que la Reine sa femme luy avoit léguez par son Testament, les revenus des Indes, & une pension de vingt-cinq mille écus. Il vit son gendre une seconde fois. Il luy demanda qu'on luy permît d'emmener avec luy le Duc de Valentinois, comme son prisonnier. On luy contesta ce droit sur ce que la Reine Isabelle vivoit encore, lorsqu'on avoit conduit le Duc en Castille, & qu'il étoit prisonnier d'Etat. Ferdinand après ce refus, prit la route d'Arragon: mais dans l'espérance de voir bien-tôt du changement en Castille. Il fit secrétement en présence de quelques Seigneurs, sa protestation contre ce Traité, auquel il déclara qu'il avoit été forcé, & qu'il n'y avoit consenti qu'à la vûë des troupes dont on avoit rempli les environs du lieu de la Conférence, tandis que luy y étoit sans armes & sans escorte. Il chargea le Duc d'Albe de veiller à ses interêts durant son absence, & donna ordre à tous ceux de son parti, de suivre en tout les conseils de ce Duc.

1506.

Et Ferdinand se retire en Arragon laissant la Castille à son Gendre.

La joye qu'eut le Roy de Castille de ce grand avantage qu'il avoit remporté sur son beau-pére, fut bien modérée par la nouvelle qu'il reçut à Vailladolid, de ce qui s'étoit passé en France aux Etats de Tours, où l'on priva la Maison d'Autriche, de l'espérance d'un accroissement de domination, qui valoit mieux que le Royaume de Castille.

Etats de Tours tenus en France où l'on met des bornes au pouvoir de la Maison d'Autriche

J'ai raconté comment le Roy, dans la résolution d'abbattre la puissance des Vénitiens, & de conquérir sur eux tout ce qu'ils avoient enlevé de l'ancien Domaine du Duché de Milan, avoit par le Traité de Blois du vingt-deuxiéme de Septembre de l'an 1504. confirmé le mariage déja projetté entre Madame Claude de France & Charles Duc de Luxembourg, à des conditions aussi avantageuses pour cette Princesse & pour ce Prince, qu'elles étoient préjudiciables à l'Etat. J'ay ajoûté qu'elles l'étoient à un point, que la commune opinion fut, que le Roy n'avoit fait ce Traité, que dans la vûë de venir à bout de ses projets contre les Vénitiens, sans avoir envie de l'exécuter jamais; & ce sentiment étoit fondé sur la tendresse qu'on sçavoit qu'il avoit pour ses sujets, & sur l'honneur & le plaisir qu'il se faisoit de porter le Titre de Pére du Peuple, qu'on luy donnoit dès-lors.

Petrus de Angleria. Epist. 311.

La grande maladie dont il fut attaqué en 1505. & dont on crut qu'il ne réchapperoit pas, luy fit faire de nouvelles réflexions, & envisager de plus près les étranges conséquences de ce mariage, qui non seulement transportoit à la Maison d'Autriche de si beaux Domaines, comme étoient le Duché de Milan, Génes, & le Comté d'Ast, mais qui mettoit la France à la discrétion d'un Prince étranger, par la possession du Duché de Bretagne, du Duché de Bourgogne, du Comté de Blois, & d'autres Domaines considerables du Royaume. Il se fit dès-lors par tout le Royaume entre la noblesse & dans les principales Villes des Assemblées, où l'on proposoit les moyens de prévenir ce mal, & desquelles on auroit dû appréhender de fâcheuses suites, sous un Prince moins aimé de ses sujets,

S. Gelais Histoire de Louïs. XII.

Seyssel. Oratio ad Regem Angliæ.

1506. jets, que n'étoit le Roy; mais il n'y fut point conclu autre chose, sinon qu'on luy répréfenteroit avec soumission les conséquences dangereuses de ce Traité; qu'on le supplieroit de les prévenir en le rompant, & qu'on luy proposeroit d'assembler les Etats pour délibérer sur un sujet si important.

Quel que fût le principe de ces mouvemens, il ne pouvoit luy plaire, les Princes n'aimant pas qu'on s'ingére dans les affaires d'Etat, & qu'on trouve à redire à leur conduite: mais comme il étoit assûré de l'affection de ses sujets; que luy-même étoit fort porté à faire ce qu'ils souhaitoient, ainsi qu'il l'avoit assez fait connoître par la ligue qu'il avoit faite avec le Roy d'Arragon contre le Roy de Castille, & que d'ailleurs cela luy fournissoit un moyen de se tirer avec quelque honneur de ce mauvais pas, il les écouta, & consentit à l'assemblée des Etats, qu'il convoqua à Tours pour le mois de May.

Ouverture de cette Assemblée.

S. Gelais. Histoire de Louïs XII.

L'ouverture en fut faite le dixiéme de ce même mois; & ce fut le Docteur Bricot, fameux dans l'Université de Paris par son éloquence, qui fut choisi pour porter la parole. Il s'en acquita dignement: & après avoir flatté le Roy par l'endroit qui le touchoit le plus agréablement, c'est-à-dire par la tendre affection qu'il avoit pour ses peuples, par le grand ordre qu'il avoit mis dans la Justice, dans la Milice, dans les Finances, & tout cela par rapport au bien & au soulagement du Royaume: après avoir montré avec combien de justice il méritoit le glorieux surnom qu'on luy donnoit de Pére du Peuple, il entra dans le détail des grands inconvéniens du mariage de Madame Claude de France avec un Prince étranger, à cause du démembrement de tant de beaux Etats que la Princesse porteroit en dot à son époux, & dont quelques-uns ouvroient aux ennemis l'entrée jusques dans le cœur du Royaume. Ensuite il supplia le Roy au nom de tous ses bons sujets, de ne pas passer outre sur un si important article, & de vouloir bien faire épouser la Princesse au Prince François Comte d'Angoulême son héritier présomptif, au cas que sa Majesté n'eût point d'enfans mâles.

On y propose les inconveniens du mariage projetté entre Madame Claude de France & Charles Duc de Luxembourg.

La harangue étant finie, le Roy répondit par la bouche de son Chancelier, qu'il avoit eu pour très-agréable la remontrance des Etats; mais qu'il s'y agissoit d'une affaire de si grande importance, qu'il y vouloit penser sérieusement, avant que de se déterminer au parti qui conviendroit le mieux.

Sur ces entrefaites, les Députez des Etats de Bretagne arrivérent à Tours; & comme plus interessez encore que les autres François à cause du Duché de Bretagne qui changeroit de maître par le mariage de la Princesse, ils présentérent en leur nom une Requête pareille sur le même sujet.

On leve les scrupules du Roy sur son engagement à cet égard.

Seyssel. Oratio ad Regem Angliæ.

Le Roy ayant mis l'affaire en délibération dans un Conseil, où il appella les plus considérables des trois Etats, leur proposa l'unique peine qu'il avoit à consentir à la demande qu'on luy avoit faite, qui étoit de manquer à la parole qu'il avoit donnée pour ce mariage au Roy des Romains, & au Roy de Castille. La chose fut examinée avec grande application,

cation, & tous conclurent, que le Roy n'étoit point obligé à tenir ce Traité, parce qu'il n'avoit pû le faire; d'autant que par le serment qu'il avoit fait à son Sacre, il étoit obligé par dessus toutes choses à procurer la sûreté de ses sujets, & le bien public du Royaume, & à ne leur pas causer un aussi grand préjudice, que celuy dont il s'agissoit; qu'il n'étoit point en son pouvoir d'aliéner le domaine de la Couronne, à moins qu'il n'en revînt un avantage plus considérable à l'Etat; que l'aliénation qu'il faisoit en cette occasion, étoit infiniment préjudiciable au Royaume, & luy causoit un mal irréparable; qu'enfin quelques Traitez & quelque sermens qu'il eût faits, ils ne pouvoient obliger personnellement la Princesse, qui étoit alors, & encore actuellement en bas âge; que quand même on en seroit venu jusqu'aux fiançailles, ce qui n'étoit pas, elle n'auroit par cette raison aucun engagement. Ils finirent en disant que ce n'étoit pas seulement un conseil qu'ils luy donnoient, touchant la rupture de ce mariage; mais les vœux de tous ses peuples qu'ils luy présentoient tout de nouveau, & qu'ils le conjuroient d'écouter. 1506.

Le Roy convaincu par tant de raisons, qui ne luy persuadoient rien de contraire à son inclination, ordonna l'Assemblée générale des Etats pour le lendemain, où il leur déclara qu'il accordoit à leur zéle pour sa gloire & pour les interêts de ses peuples, ce qu'ils luy avoient demandé avec de si pressantes instances; que la Princesse n'épouseroit point le Duc de Luxembourg, & qu'il consentoit à son mariage avec François Comte d'Angoulême son héritier présomptif. Ce fut une joye incroyable dans toute l'Assemblée, que la plûpart exprimérent plus par leurs larmes que par leurs discours; & le Roy en fut si touché luy-même, qu'il ne put contenir les siennes.

Ce Monarque consent au mariage de Madame Claude avec François Comte d'Angoulême son heritier présomptif.

Il mit le comble à cette joye, lorsque le vingt-uniéme jour de May, fête de l'Ascension, la Princesse fut fiancée au Prince en présence de toute la Cour, par le Cardinal d'Amboise, & ensuite le Roy congédia les Etats.

Et cette Princesse est fiancée au Prince avant la separation des Etats.

C'est ainsi que ce Prince corrigea la plus grande faute qu'il eût faite, & qu'il eût pû faire de son régne, si toutefois il eût jamais envie de la faire. Car, ainsi que je l'ay déja remarqué, il eut une autre fin dans le Traité conclu à Blois. Il prévoyoit qu'il auroit bien des moyens & bien des occasions de se défendre de l'exécution à cet égard, en attendant que la Princesse & le Duc de Luxembourg fussent en âge de se marier, & que dans ce long espace de temps, les intérêts des Maisons d'Autriche & de France, qui devenoient de jour en jour plus opposez, luy en feroient naître un grand nombre.

Il donna avis à tous ses Alliez, de ce qui s'étoit passé à Tours, & en particulier à Henry VII. Roy d'Angleterre, par Claude de Seyssel son Ambassadeur en cette Cour; & c'est de la Harangue que ce Prélat fit dans l'audience qu'il eut de ce Prince sur ce sujet, que j'ay tiré la plûpart de ce que j'ay raconté de ce grand événement. Henry étoit trop politique

pour

1506. pour n'être pas chagrin de ce changement, qui ôtoit à sa Nation l'espérance & les moyens d'exciter en France des guerres pareilles à celles qu'elle y avoit allumées autrefois, lorsque la Bretagne étoit séparée de la Couronne; mais il étoit trop sage pour ne pas approuver en effet la conduite du Roy, & trop honnête pour ne l'en pas féliciter.

Le Roy envoye au Roy des Romains lui porter cette nouvelle.

D'Auton, Histoire de Louïs XII.

Il étoit plus difficile de faire agréer la chose au Roy des Romains & au Roy de Castille, vû le grand dommage qu'en souffroit le Duc de Luxembourg qu'on commençoit d'appeller alors le Prince d'Espagne. Le Roy se contenta de leur faire dire qu'il avoit été forcé à cette résolution par les Etats de son Royaume, qui s'étoient servis de leur droit en cette occasion. François de Roche-Chouart, Antoine du Prat Maître des Requêtes, & Antoine Jourdan Secrétaire du Roy furent envoyez pour ce sujet au Roy des Romains, dons ils furent moins mal reçûs qu'ils n'avoient espéré, ce Prince n'étant pas alors en état de marquer son ressentiment; car il étoit fort embarassé à obtenir des Princes d'Italie la liberté qu'on luy refusoit de passer à Rome, s'il y venoit avec des troupes, comme il le souhaitoit; & d'ailleurs il étoit pressé de le faire pour s'y faire couronner Empereur; afin de transmettre ensuite à son fils sa qualité de Roy des Romains. De plus, Ladislas Roy de Hongrie étant extrêmement malade, il prétendoit qu'après la mort de ce Prince, les Hongrois avoient obligation de l'élire pour leur Roy, par des raisons que l'on peut voir dans les Histoires de Hongrie & de Bohéme. C'étoit plus d'occupation qu'il ne luy en falloit, pour suspendre les effets de sa colére contre le Roy de France.

L'embarras où se trouvoit le Roy de Castille ne lui permet pas d'en marquer son ressentiment.

Pour ce qui est du Roy de Castille, il avoit plus de sujet de ménager le Roy, que le Roy n'en avoit d'appréhender son chagrin. Son éloignement des Pays-bas, la disposition où étoient Charles d'Egmond Duc de Gueldre, & l'Evêque de Liége, de seconder la France dès qu'elle voudroit l'attaquer; & beaucoup plus que tout le reste, les affaires qu'il avoit en Castille, où il s'étoit fait en très-peu de temps un grand changement à son égard, ne luy laissoient guéres de moyens de tirer vengeance de l'inéxécution du Traité de Blois: car aussi-tôt après le départ du Roy d'Arragon, on vit jouer les ressorts qu'il avoit préparez pour embarasser son gendre.

Etat des affaires de ce Prince.

L'armement qu'il commençoit de faire avant l'accommodement, avoit pour prétexte la liberté de la Reine Jeanne, que Philippe vouloit tenir renfermée, à cause des égaremens de son esprit. Les Castillans aimoient tendrement cette Reine; parce qu'elle étoit Castillane, leur Princesse naturelle, fille de la feuë Reine Isabelle, pour qui ils avoient une extrême vénération, & héritiére du Royaume, sur lequel Philippe n'avoit droit que par elle. Ils n'avoient pas les mêmes sentimens pour ce Prince, parce qu'il étoit étranger: & ils étoient chôquez de sa conduite à l'égard de cette Princesse, d'autant plus qu'on disoit que sa maladie ne luy étoit venuë que de la jalousie qu'elle avoit conçûë à l'occasion des maîtresses de son mari.

Mariana loc. cit.

Phi-

Philippe refusoit de la mettre en liberté, & c'étoit à la persuasion de Jean Emmanuel, qui ne vouloit point avoir de concurrent dans le Ministére; ce qu'il ne pouvoit éviter autrement; parce que cette Princesse devant souscrire à tous les Actes, & gouverner conjointement avec Philippe, comme Isabelle avoit fait avec Ferdinand, elle eût eu ses Ministres à elle, qui auroient partagé l'autorité. 1506.

Philippe avant la conclusion de son Traité avec Ferdinand, avoit déja fait ses efforts auprès des Seigneurs Castillans, pour les faire entrer dans le dessein qu'il avoit, de tenir toûjours la Reine enfermée. Plusieurs y consentirent: d'autres s'y opposérent, & dirent qu'il falloit auparavant s'assûrer de l'état où étoit la Reine. L'Amirante de Castille fut chargé de cette commission; & le malheur pour Philippe fut que ce Seigneur la trouva dans un de ses bons intervalles, où elle luy parla de fort bon sens. Il en fit son rapport, & la chose demeura indécise. Ferdinand jugea que c'étoit-là un bon endroit pour inquiéter son gendre, & ordonna avant son départ à ses partisans de se bien servir de cet expédient.

Il aliéne de lui les esprits des Castillans.

Philippe ne se vit pas plutôt le maître dans la Castille, qu'il remit la chose sur le tapis; & ayant convoqué les Etats à Vailladolid, il entreprit d'y faire passer la résolution qu'il avoit prise de faire renfermer la Reine. La plûpart des Seigneurs opinérent selon ses vûës, & l'Archevêque de Tolede luy-même se laissa emporter au torrent: mais l'Amirante ayant gagné les suffrages de la plûpart des Deputez du Tiers-Etat, fit échouer l'affaire à la pluralité des voix, & on confirma ce qui avoit été arrêté à Toro peu de temps après l'arrivée de Philippe, que le Royaume seroit gouverné par la Reine Jeanne conjointement avec le Roy son mari, & qu'après la mort de cette Princesse, l'unique héritier du Royaume seroit Charles Prince d'Espagne.

C'étoit-là un mauvais début pour Philippe d'Autriche; car il est toûjours dangereux pour un Souverain de manquer son coup au premier essay de son autorité. Le parti de Ferdinand en triompha: d'autres circonstances rendirent Philippe en partie méprisable, & en partie odieux. Il manquoit d'argent, le Trésor Royal n'en étoit pas bien fourni, & ce qu'il y en avoit fut assez mal ménagé; il en employa une partie à des libéralitez qui luy attachérent moins de gens, qu'elles ne firent de jaloux: le reste fut dépensé en réjouïssances, en Tournois, en Spectacles. La famine étoit alors dans presque toute la Castille, & le peuple murmuroit de ces dépenses dont on auroit pû soulager sa misére. Philippe toucha mal à propos aux priviléges des Inquisiteurs, & l'on fit même quelques violences aux Officiers de ce Tribunal très-redoutable en Espagne: mais la plus grande faute de la conduite de ce Prince, fut qu'il depossédа tous les Gouverneurs des villes, dont plusieurs furent remplacez par des Gentilshommes Flamans. Les Castillans en furent irritez à l'excès: & si Ferdinand dans cette conjoncture étoit rentré en Castille, on ne doutoit pas qu'on ne s'y fût déclaré pour luy: mais il ne crut pas qu'il en fût encore temps, & il méditoit alors un autre dessein.

1506. Le jeune Roy s'avança du côté de la Navarre avec ses troupes, sur la nouvelle qu'il eut qu'un corps de François marchoit vers les Pyrenées au secours du Roy d'Arragon, & qu'il pourroit bien se joindre aux Navarrois pour entrer en Castille. Ce voyage luy servit à faire un Traité de paix avec le Roy de Navarre & avec le Roy de France, qui voyant que Ferdinand avoit abandonné la Castille, ne penserent plus à le soutenir. Philippe ne fit point comprendre son beau-pére dans le Traité; & ce manquement d'égard pour un Roy qui le touchoit de si près, fut très-mal reçu en Castille, où l'on prenoit plaisir à donner un mauvais tour à toutes les actions de ce Prince.

Le Roy d'Arragon s'assure du Royaume de Naples.

Ce qui avoit empêché Ferdinand de revenir sur ses pas, pour profiter de la disposition des Castillans, étoit la résolution qu'il avoit prise de s'assûrer du Royaume de Naples, & les soupçons qu'il avoit de la fidélité de Gonsalve, dont les ennemis faisoient tous leurs efforts pour le perdre dans son esprit. Les uns disoient qu'il vouloit livrer ce Royaume au Roy des Romains, & que ce Prince étoit déja en marche de ce côté-là avec huit mille Allemans. Les autres assûroient qu'il en traitoit avec le Roy de France, & marquoient les conditions dont on prétendoit qu'il fût déja convenu avec le Cardinal d'Amboise. Enfin, quelques-uns l'accusoient de vouloir s'emparer luy-même de cette Couronne, & que le Pape s'entendoit avec luy.

Les délais qu'il affectoit depuis long-temps, malgré les commandemens réiterez qu'il recevoit de revenir en Espagne, & les prétextes qu'il inventoit les uns après les autres pour les éluder, rendoient tout vray-semblable à Ferdinand; de sorte que ce Prince crut sa présence nécessaire à Naples pour sauver ce Royaume. Il partit du Port de Barcelonne bien accompagné sur une assez belle flotte au commencement de Septembre. Il arriva après une navigation assez fâcheuse au Royaume de Naples, au commencement de Novembre, & il trouva Gonsalve & tout cet Etat parfaitement soumis à ses ordres.

Petrus de Angleria, Epist. 316.

Ses inquiétudes étant calmées de ce côté-là, il fut obligé de porter ses soins ailleurs, par la nouvelle qu'il avoit reçûë avant son arrivée au Royaume de Naples, de la mort du Roy de Castille.

La mort imprévuë du Roy de Castille lui donne de nouvelles occupations.

Ce jeune Prince étant de retour à Burgos de son voyage sur les frontiéres de Navarre, commençoit à poursuivre vivement les principaux partisans de son beau-pére, & en particulier le Duc d'Albe, lorsqu'il fut attaqué d'une fiévre maligne qui l'emporta en peu de jours. Elle luy fut causée par un poison lent, selon quelques-uns, soupçon que Mariana réfute par le témoignage des Médecins qui assistérent à l'ouverture de son corps: elle fut selon cet Historien l'effet des débauches où ce Prince s'abandonna en Espagne avec encore plus d'emportement qu'il n'avoit fait aux Pays-bas.

Petrus de Angleria, Epist. 312.

Un témoin oculaire de ce qui se passoit alors en cette Cour, dit que son mal ne luy vint que de s'être trop échaufé à la paume; mais que les Médecins ajoûtoient que le chagrin de se voir sans argent pour payer ses troupes, y avoit beaucoup contribué. Il mourut le vingt-quatriéme de Septembre.

tembre. Il auroit été plus regreté par les Espagnols, s'il ne fût point venu une seconde fois en Espagne. La premiére fois qu'il y parut, on y fut charmé de sa bonne mine & de ses maniéres aimables: car il étoit de belle taille, il avoit le visage assez agréable, excepté que la lévre d'en bas avançoit un peu trop, le naturel beau, l'humeur douce, mais trop facile, trop portée au plaisir, ennemie de la gêne & de l'application aux affaires dont il se reposoit sur ses Ministres; & de-là vinrent l'ascendant qu'ils prirent sur son esprit qu'il avoit d'ailleurs assez bon, & les fautes qu'il fit en Espagne, en suivant leurs passions, & en ne ménageant pas les Castillans autant qu'il le devoit dans le commencement d'un regne, & dans un Etat où il n'entroit que par le droit de sa femme. Ferdinand s'étoit tout autrement comporté en une circonstance pareille, & avoit mis pour fondement de la grande autorité qu'il s'acquit dans ce Royaume, la bonne intelligence où il vécut toûjours avec Isabelle, à qui il en étoit redevable, comme Philippe l'étoit à la Reine Jeanne.

1506.

Petrus de Angleria. Epist. 284.

Il ne se hâte pas d'y retourner comptant sur l'affection de la plûpart des Castillans.

Quelque avantage que Ferdinand eût pu tirer de son prompt retour en Castille, il se donna le loisir de mettre tout l'ordre nécessaire à ses affaires de Naples. Il étoit assûré de l'affection de la plûpart des Castillans. Il n'avoit plus de concurrent dans ce Royaume. Il méprisoit les efforts de quelques Seigneurs, qui appréhendant son indignation, parce qu'ils s'étoient trop hautement déclarez contre luy, proposoient d'appeller le Roy des Romains pour gouverner la Castille jusqu'à la majorité du jeune Prince Charles. Il sçavoit qu'il n'avoit rien à craindre de ce côté-là; que le Roy des Romains n'étoit pas assez téméraire pour passer en Espagne sans troupes; que faute de flotte il ne pourroit y en conduire par mer, & qu'il ne s'exposeroit pas à les y mener au travers de la France, quand même la liberté du passage luy seroit accordée, à quoy le Roy de France ne consentiroit pas facilement. Ainsi il se contenta de faire connoître ses intentions au Duc d'Albe, à l'Archevêque de Tolède, & à ceux qui avoient été choisis avec ce Prélat pour gouverner durant l'interregne, les assûrant qu'il partiroit de Naples le plutôt qu'il luy seroit possible.

Il s'attache à gagner le Roy de France.

Mariana l. 29. c. 1.

Il témoignoit au Roy de France plus d'envie que jamais d'être toûjours très-uni avec luy; & il luy en donna une marque durant son voyage de Barcelone à Naples; car étant arrivé au Port de Génes, il ne voulut point descendre à terre, ni entrer dans la ville, de peur que ce Prince ne le trouvât mauvais, quelques instances que luy en fissent les Génois. Il dit même aux Députez de la République qui l'allerent complimenter sur son bord, qu'il apprenoit qu'il y avoit des factions dans leur ville; que quelques-uns d'entre eux faisoient des complots pour se soustraire à la domination Françoise; qu'il leur conseilloit de ne pas s'abandonner à leur inconstance ordinaire, & que s'ils se révoltoient contre les François, il se joindroit au Roy de France pour les remettre dans le devoir.

Cette conduite de Ferdinand fit extrêmement plaisir au Roy, qui en ce même temps-là étoit aussi mieux que jamais avec le Pape, auquel

1506. quel il donna une marque signalée de son amitié; par les ordres qu'il envoya à Chaumont Gouverneur du Milanez, de le seconder dans une entreprise qu'il méditoit.

Et à seconder les desirs du Pape.

Ce Pape qui suivoit toûjours le dessein qu'il avoit formé, de réduire à l'obéissance du saint Siége tous les anciens domaines qui en avoient été séparez, & d'en chasser tous ces petits tyrans qui les avoient usurpez, étoit dans l'impatience de se remettre en possession de Perouze & de Boulogne. Jean-Paul Baglioné étoit maître de la premiére, & Jean Bentivoglio de la seconde, bien résolus l'un & l'autre de se défendre contre le Pape, s'il étoit seul à les attaquer: mais dès qu'ils sçûrent que Chaumont avoit ordre de joindre ses troupes à celles du Pape, ils se soumirent sans résistance. Le Pape ne fut pas méconnoissant du service que luy avoit rendu Chaumont. Il luy fit un présent de huit mille ducats pour luy, & de dix mille pour ses soldats, & luy confirma par une Bulle la promesse qu'il luy avoit faite de donner le chapeau de Cardinal à l'Evêque d'Albi son frére. Mais de peur que le Roy & le Cardinal d'Amboise ne différassent l'exécution de la parole qu'ils luy avoient donnée, de le soutenir contre les Vénitiens, dont il vouloit retirer le reste des Places de l'ancien domaine de l'Eglise, il ne se pressa point de publier la promotion au Cardinalat de l'Archevêque d'Auch & de l'Evêque de Bayeux, qu'il avoit déja créez *in petto*, & dont il avoit assûré le Roy & le Cardinal par des Brefs.

Guicciard. l. 7.

Le Roy étoit toûjours très-disposé à accomplir le Traité fait à Blois avec le Pape contre la République de Venise, quoyque leur ligue fût fort affoiblie par la mésintelligence qui s'étoit mise entre ce Prince & le Roy des Romains depuis la rupture du mariage de Madame Claude de France avec Charles d'Autriche: mais il n'y eut pas moyen de rien entreprendre encore contre cette République à cause de la révolte des Génois, qui obligea le Roy de tourner ses armes de ce côté-là.

Révolte des Genois contre les François.

Guicciard. lib. 7. S. Gelais. Histoire de Loüis XII.

Elle commença par une sédition du peuple, non point contre le Souverain, mais contre la Noblesse, avec laquelle les Bourgeois vouloient partager les Charges de la République. Un Seigneur de la Maison Doria, nommé Viscomti, fut tué dans le tumulte, & quelques autres blessez. La populace s'étant trouvée la plus forte, obligea la Noblesse à luy céder les deux tiers des places dans le Conseil public. Philippe de Cléves, dit communément Monsieur de Ravestein Gouverneur de Génes pour le Roy, étoit alors absent; Roccaberti qui étoit son Lieutenant crut devoir condescendre à ces changemens, pour ne pas irriter le peuple: mais ce n'est pas le génie des séditieux de prescrire des bornes à leurs emportemens. Ils pillérent les maisons de la Noblesse, qui pour se mettre en sûreté abandonna la ville. M. de Ravestein ayant entendu ces nouvelles partit de la Cour où il étoit, & arriva à Génes accompagné de sept cens fantassins & de cent cinquante chevaux, & suivi de loin de quelques autres troupes.

Le mal étoit déja si grand, qu'il n'y put remédier par l'autorité, ni par

par la force.. Il tenta la voye de la douceur, & le peuple luy ayant demandé que les troupes qui le suivoient n'approchassent pas davantage, il les contremanda. Cette nouvelle condescendance ne fit qu'enhardir les mutins, qui ayant créé de leur propre autorité un nouveau Corps de Magistrats composé de huit personnes, qu'ils appellérent Tribuns du peuple, se révoltérent contre le Roy même, se saisirent avec des troupes de la Spécia & de quelques autres petites Places sur le bord de la mer tout le long de ce qu'on appelle la Riviére de Génes, dont Jean-Louïs Fiesqui étoit Gouverneur. 1506.

Cependant les deux partis, celuy de la Noblesse & celuy du peuple, envoyérent chacun leurs Députez à la Cour de France, l'un pour se justifier, & l'autre pour demander un prompt reméde à un mal qui pouvoit avoir de fâcheuses suites, si quelque Puissance d'Italie, dont plusieurs voyoient à regret Génes entre les mains des François, entreprenoit de fomenter la rébellion. Le Roy se trouva fort embarassé. Son inclination & la justice le portoient à se déclarer pour la Noblesse, & à châtier les Rebelles; mais il sçavoit qu'ils étoient juqu'au nombre de vingt mille hommes sous les armes; & il appréhendoit de voir mépriser ses menaces & son autorité, si elles n'étoient soutenuës d'une bonne armée qui ne pouvoit pas être si-tôt prête.

Il jugea donc à propos de paroître moins irrité qu'il ne l'étoit, & de temporiser. Il envoya à Génes le Docteur Michel Ricci Napolitain qui s'étoit retiré en France depuis les guerres de Naples. Cet Envoyé dit aux Chefs du peuple, que le Roy avoit été fort surpris de leur conduite; qu'ils n'ignoroient pas l'affection qu'il avoit toûjours euë pour leur République; qu'ils devoient luy avoir porté leurs plaintes, au lieu de proceder par des voyes si violentes; qu'il falloit qu'ils se missent en état d'éprouver sa bonté ordinaire, plutôt que de s'attirer son indignation; qu'il vouloit bien oublier le passé; qu'il leur en accordoit l'amnistie; qu'il consentoit à la forme du gouvernement de leur ville qu'ils venoient d'établir, quoyque d'une maniére fort irréguliére, pourvû qu'ils missent bas les armes; qu'ils rendissent la tranquilité à leur patrie, & qu'ils remissent entre les mains de ses Commandans les Places dont ils s'étoient saisis sur la Riviére de Génes.

Mais les succès qui aveuglent quelquefois les plus sages, rendent une téméraire populace entiérement incapable d'entendre raison. Ricci ne fut point écouté; les Rebelles, bien loin de se rendre à ses remontrances, répondirent que les villes de la Riviére de Génes leur étoient nécessaires pour assûrer leur commerce qui seroit toûjours troublé, tandis qu'elles seroient en la puissance des Nobles; & soit par la même raison; soit par haine pour la Noblesse, ils eurent l'audace d'aller assiéger Monaco qui appartenoit à Lucien Grimaldi; & le Seigneur de Ravestein s'opposa inutilement à cette entreprise. De sorte que voyant croître le desordre de jour en jour, il donna ses ordres pour la sûreté de Génes, recommanda à son Lieutenant de se tenir sur ses gardes, & s'en alla promptement à la Cour représenter au Roy, qu'il n'y avoit plus rien à ménager, & qu'il falloit au

1506. au plutôt envoyer une armée supérieure à celle des Rebelles, pour les remettre dans le devoir. Le Roy suivit cet avis, & résolut même d'aller en personne en Italie, se souvenant que le Royaume de Naples n'avoit été perdu que par la mésintelligence qui s'étoit mise entre les Généraux; inconvenient toûjours à craindre dans son absence; & qui luy avoit déslors fait prendre la résolution de commander luy-même ses armées, au cas que la guerre recommençât jamais au-delà des Alpes.

Le Roy y envoye des troupes. D'Auton, Histoire de Louïs XII.

Il envoya devant avec trois mille hommes Yves d'Alégre Gouverneur de Savone, qui marcha droit à Monaco pour le secourir. La Place étoit assiégée par six mille hommes sous la conduite de Tarlatino Capitaine Pisan que le peuple avoit mis à sa tête, & battuë du côté de la mer par plusieurs vaisseaux. D'Alégre ayant été joint en chemin par la Noblesse Génoise, & par quelques troupes du Duc de Savoye, marchoit en résolution d'attaquer les lignes des assiégeans: mais ils ne l'attendirent pas, & il trouva en arrivant la ville délivrée.

Cependant le trouble augmentoit dans Génes même. Galéas de Salasar Commandant du Château s'étant saisi de quelques Bourgeois, & ayant tiré le canon sur la ville & contre le port, pour intimider le peuple, le mit en fureur. On commença dans la ville à se retrancher contre le Château, où Roccaberti, ayant abandonné le Palais du Gouverneur, se retira avec la garnison.

Le Rebelles n'en deviennent que plus insolens.

Jusques-là les séditieux avoient respecté les armes & les étendarts de France; mais ils les abattirent alors, élurent un Doge qui fut un nommé Paul Nuové, teinturier de son métier, mirent les armes de l'Empire à la place de celles de France, & criérent par-tout, *Liberté, Liberté.*

Cette nouvelle insolence fit craindre au Roy, que le Roy des Romains n'eût part à ces mouvemens. Il commença à se défier du Pape même, qui faisoit tous ses efforts pour le détourner de venir en Italie, & qui sur le refus que ce Prince fit de suivre son sentiment, se retira brusquement de Boulogne, où il devoit conférer avec les Ambassadeurs de France touchant la guerre projettée contre les Vénitiens.

1507. *Ce qui détermine le Roy à s'y en aller en personne.* S. Gelais. Histoire de Louïs XII.

Tout cela joint à quelques avantages que le nouveau Doge remporta à la campagne sur Louïs de Fiesque, & à la nouvelle du Siége du Château de Génes que les Rebelles avoient formé, fit hâter la marche du *Roy. Il* partit de Grenoble le troisiéme d'Avril, & arriva l'onziéme à *Suze,* où Charles III. Duc de Savoye vint au-devant de luy.

Forces de ce Prince. Mémoires manuscrits du Maréchal de Fleuranges à la Bibliotheque du Roy.

L'armée étoit de vingt-deux mille hommes de pied, dont il y avoit huit à dix mille Suisses commandez par Monsieur de la Marche Seigneur de Montbason, qui avoit sous luy Téligny Sénéchal de Rouergue; de quinze à seize cens Hommes d'armes qui faisoient une très-nombreuse cavalerie; sans compter les Volontaires & les Princes & Seigneurs de la Cour, parmi lesquels étoient les Ducs de Bourbon de Lorraine & d'Alençon: le tout montoit à cinquante mille hommes. Trente Prélats suivirent le Roy dans cette expédition, & entre autres l'Evêque de Liége, qui fut depuis

depuis Cardinal, appellé cummunément le Cardinal de la Marck. Il étoit toûjours auprès du Roy, armé de pied en cap, & se battit bien. Les troupes arrivérent à Ast, où étoit le rendez-vous de l'armée : & le Roy en ayant fait la revûë, & donné tous les ordres néceſſaires, pour qu'elle eût des vivres en abondance dans la route qui étoit difficile à cause des montagnes & des défilez, on se mit en marche vers Génes. 1507.

Quelque fond qu'il pût faire sur une si puissante armée, il eût fort souhaité que les Génois se fussent reconnus d'eux-mêmes, & eussent eu recours à sa clémence. Il trouva bon que le Cardinal Carlo Domenico Caretto, dit autrement le Cardinal de Final qui étoit à sa Cour, leur écrivît, pour les exhorter à r'entrer dans leur devoir, & leur offrît sa médiation: mais il ne put rien gagner sur eux. Ils se croyoient invincibles par leur nombre, & ils s'assûroient que les troupes qu'ils avoient postées aux défilez des montagnes, y feroient périr l'armée Françoise. Guicciard. l. 7.

Le Roy sépara son armée en deux corps, & les fit marcher par le chemin du bourg de Fornari & par Serravallé. Ils chassérent de plusieurs postes avantageux, & sans beaucoup de résistance, les Génois qu'ils trouvérent aux détroits des montagnes, & vinrent se camper dans la vallée de Pozzévéra, à sept milles de Génes. La fuite des troupes qui avoient été chargées de disputer les passages, jetta une grande consternation dans la Ville; & cependant la flotte de France composée de huit Galéres, d'autant de Gallions, & de plusieurs autres Vaisseaux de diverses grandeurs, ausquels quatre Galéres du Roy d'Espagne s'étoient jointes, parut à la vûë du port de Génes, & donna la chasse à celle des Rebelles, qui n'osa l'attendre. d'Auton. Histoire de Loüis XII.

L'armée s'avança de la vallée de Pozzévéra jusqu'au bourg de Rivarole à deux milles de Génes, poussant toûjours les Rebelles de défilez en défilez, & s'approcha de S. Pierre d'Aréne sur le bord de la mer. Ce fut-là que le Roy la joignit, accompagné de quantité de Noblesse du Milanez, & du Marquis de Mantouë.

Le Roy jugea à propos de quitter le bord de la mer, & de marcher à Génes par la montagne appellée du Promontoire, entre Rivarole & S. Pierre d'Aréne. Ce fut-là que les Génois firent paroître un peu plus de résolution qu'ils n'avoient fait auparavant. *Il marche à Génes, & fait attaquer le Fort Castellaccio.*

Ils avoient élevé un Fort sur la montagne, qu'il falloit emporter, pour s'ouvrir le passage à une forteresse appellée Castellaccio, que les Ducs de Milan avoient fait bâtir, lorsqu'ils étoient maîtres de Génes, & où ils entretenoient une garnison, parce que de-là il leur étoit facile de jetter du secours dans le Château de la Ville, au cas que les habitans se révoltassent à leur ordinaire.

Les Génois voyant approcher l'armée de France, étoient sortis au nombre de huit mille hommes, sous la conduite de Jacques Corso Lieutenant de leur Général Tarlatino, qui après la levée du siége de Monaco, étoit demeuré à Ventimiglia, n'ayant pû regagner Génes, ni par mer,

1507. mer, à cause des vents contraires, ni par terre; parce qu'Yves d'Alégre l'avoit coupé, en se postant entre la Ville & lui.

Corso s'avança pour soûtenir le Fort de la montagne, & se campa derriére. Ces troupes ainsi postées, rendoient l'attaque du Fort très-dangereuse: néanmoins le Roy commanda Chaumont Gouverneur du Milanez, pour la faire avec un détachement de Suisses, & quantité de Noblesse Françoise, dont la plûpart étoient de ceux qu'on appelloit dès-lors Volontaires. Les Suisses refusérent de marcher, disant qu'ils n'étoient obligez par les Traitez faits avec leur Nation, qu'à combattre en pleine campagne, & non point à se laisser mener à la boucherie, en gravissant contre des rochers défendus par un Fort inaccessible.

S. Gelais. Histoire de Louïs XII.

Le Roy fut très-chagrin de cette désobéïssance; mais il ne voulut pas les forcer, la meilleure partie de son infanterie étant des troupes de cette Nation; ainsi cette rude commission tomba sur les seuls François.

Les Suisses aiant refusé d'y aller, les François l'emportent avec beaucoup de peine.

Dès que cette troupe fut en mouvement, Corso s'avança avec une partie de ses gens en deçà du Fort, sur le panchant de la montagne. Chaumont alla à luy: le combat fut très-violent d'un côté par la bravoure des assaillans, & de l'autre par l'avantage du terrain. Chaumont avoit mis au premier rang soixante, tant Seigneurs que Gentils-hommes, la plûpart de la Maison du Roy, du nombre desquels, outre Jacques de Bourbon Comte de Roussillon, étoient Barbasan & S. Amadour freres, Jean Stuart, Jacques de Rohan, René Comte de Penthievre, Méri de Rochechouart, Louïs de Genlis, François de Crussol, le Chevalier Bayard, d'Arpajon, Lautrec & la Palice. Celuy-cy commandoit sous Chaumont, & fut blessé d'abord à la gorge, & Lautrec à la cuisse. La Palice perdant beaucoup de sang, chargea Jean Stuart du commandement. L'attaque dura long-temps avec grande perte du côté des François, & apparemment on auroit été obligé de faire retraite, sans que Chaumont ayant fait avancer deux pieces d'artillerie sur un petit rocher, d'où l'on découvroit le flanc des ennemis, elles tirérent avec tant de succès, & firent de si terribles escares dans leurs bataillons, qu'ils ne purent en soûtenir le feu, & se retirérent en désordre vers leur camp derriére le Fort jusqu'où les François les poursuivirent l'épée dans les reins.

D'Auton, Histoire de Louïs XII.

Guicciard. l. 7.

Les Suisses confus & repentans de leur faute, conjurérent le Roy de leur permettre de combattre, pour effacer la honte qu'ils avoient faite à leur Nation par leur lâcheté. Ils obtinrent la permission de soûtenir les François, & marchérent au nombre de douze cens, suivis d'autres troupes, que le Roy détachoit à tous momens, pour profiter du premier succès.

Ceux du Fort voyant la déroute de leurs gens, & appréhendant d'être coupez, si les François achevoient de défaire Corso, abandonnérent ce poste, & l'on s'en saisit. La fuite de ce premier corps d'armée fit entiérement perdre cœur aux autres troupes, qui se débandérent, pour se sauver

à

Génes. Les François perdirent en cette occasion six-vingts hommes, & en eurent plus de quatre cens de blessez; mais il y périt deux mille cinq cens Génois. L'Armée victorieuse s'avança aussi-tôt vers Génes, & se campa aux environs du Fauxbourg de S. Pierre d'Aréne. 1507.

Cet avantage étoit une grande disposition à une entiére victoire: mais il falloit être toûjours en garde contre la furie des Génois, dont l'opiniâtreté sembloit croître avec leurs pertes: & c'est à quoy la présence du Roy servit beaucoup, pour tenir toûjours le soldat alerte, & empêcher la négligence des Officiers, qui avoit causé tant de funestes accidens dans les précédentes guerres d'Italie. Les gardes ne se faisoient pas alors dans les campemens avec la régularité qu'elles se font aujourd'huy, & il s'en falloit bien qu'il y eût tant de méthode qu'il y en a maintenant dans le service; alors à moins d'un ordre particulier du Général, il n'y avoit point de piquet toûjours prêt à prendre les armes & à monter à cheval à la premiére allarme. Le Roy avoit pris cette précaution en cette rencontre, & avoit ordonné qu'un gros corps de cavalerie fût toujours sous les armes, pour éviter la surprise: & bien luy en prit. Car le soir du même jour les Génois sortirent par la porte la plus éloignée du camp, & vinrent au nombre de plus de vingt mille hommes, pour reprendre le Fort de la montagne. Ils furent mal reçus, & obligez à faire retraite après quelques inutiles efforts, de peur d'être coupez par la cavalerie du camp, à la tête de laquelle le Roy se mit, & qui s'avançoit entre eux & la ville.

Les Génois tentent inutilement de le reprendre.

S. Gelais. Histoire de Louis XII.

Ils tentérent une nouvelle attaque, & aussi inutilement le jour suivant, quoyqu'ils eussent envoyé des Députez au Roy pour capituler, espérant que les François, par cette apparence de paix, seroient moins sur leurs gardes. Mais ils furent bien surpris, lorsqu'à leur retour ils trouvérent la porte de la Ville fermée; de sorte que voyant approcher la cavalerie Françoise, ils furent obligez de se débander, & de se sauver dans les bois & dans les montagnes. Ce qui produisit cet évenement, fut un bruit qui se répandit dans Génes, apparemment par les émissaires & par les partisans de France, que quelques-uns des Bourgeois avoient traité avec ce Prince, pour la luy livrer dès le temps qu'il étoit à Ast. La populace qui en fut effrayée, demanda aux plus considérables de la Ville, qu'on luy ménageât sa grace auprès du Roy. Ceux-cy, dont la plûpart n'avoient point eu de part à la rébellion, furent ravis de cette demande, & tous de concert résolurent d'acheter leur pardon aux dépens de ceux qui étoient sortis pour l'attaque du Fort. On permit seulement au Doge & à ceux qui se croyoient les plus coupables, de se retirer où ils voudroient.

Ils offrent de capituler pour leur Ville.

Guicciardino l. 7.

Cette seconde sortie, que les Rebelles de Génes avoient faite, & qui étoit une manifeste trahison, pensa coûter la vie aux Députez. Ils n'avoient pû obtenir audience du Roy: mais ils l'avoient euë du Cardinal d'Amboise, qui leur déclara qu'il n'étoit point question de capitulation, & que le Roy vouloit que Génes se rendît à discrétion. Ils portérent cette triste réponse à la Ville, où la consternation avoit pris la place de la fureur dans tous les esprits. Il fallut céder à la force; les Députez furent ren-

Le Roy les oblige de la rendre à discrétion.

1507. renvoyez au camp, où ils dirent au Cardinal, que la Ville s'abandonnoit à la clémence du Roy; qu'il étoit le maître absolu de leurs biens & de leur vie; mais qu'ils espéroient que les plus coupables en ayant été chassez, il feroit miséricorde au reste.

Guicciard. l. 7. S. Gelais. Histoire de Louïs XII.

Le Roy sans faire d'autre réponse, envoya Chaumont pour s'assûrer de tous les principaux postes de la Ville, avec des troupes de Gendarmerie & de Cavalerie legére: car appréhendant que l'infanterie, dont les Suisses faisoient la plus considérable partie, ne pût être contenuë, & ne s'abandonnât au pillage, il voulut qu'elle demeurât dehors, & mit des Capitaines de Gendarmes aux portes, pour empêcher qu'aucun soldat n'y entrât sans permission.

Chaumont commença par désarmer les habitans, par se saisir de toute l'artillerie & de tous les magasins d'armes, de poudre, de boulets, & de tout ce qui sert à la guerre, fit dresser quantité de potences en tous les quartiers de la Ville, mit des corps de garde de tous côtez, & affecta des maniéres, qui répandirent par tout la terreur.

Et y fait son entrée.

Le Roy entra le lendemain vingt-huitiéme d'Avril, *armé de toutes piéces*, ayant pardessus ses armes une cotte-d'armes blanche, une large épée nuë à la main, entouré d'un grand nombre de Gendarmes, & des Archers de sa garde. Les Conseillers de Ville, qu'ils appellent les Anciens, vinrent au devant de luy dans le Faux-bourg de S. Pierre d'Aréne, se jettérent à ses pieds les larmes aux yeux, & un d'eux luy parla de la sorte:

D'Auton, Histoire de Louïs XII.

Harangue que lui firent les Députez.

„ Sire, nous pouvons assûrer Votre Majesté, que le soulévement qui „ s'est fait contre la Noblesse, est venu uniquement de la plus vile popu- „ lace; que tout ce que nous sommes de Bourgeois, de Marchands, & „ même d'Artisans un peu distinguez dans la Ville par leur bien, n'y „ avons eu aucune part; qu'il n'a point été en notre pouvoir d'em- „ pêcher le désordre, & que le châtiment que votre juste indignation „ prépare à cette Ville, tombera sur beaucoup d'innocens, & sur plu- „ sieurs de ceux qui ont été les plus affectionnez & les plus soûmis à Vo- „ tre Majesté. Mais nous ne prétendons rien moins que de nous justifier, „ c'est votre seule miséricorde que nous implorons; souvenez-vous, Sire, „ de l'honneur que vous fit dans toute l'Europe, la grace que vous ac- „ cordâtes il y a quelques années aux habitans de Milan, beaucoup plus „ coupables que nous: Souvenez-vous que vous portez le Titre de *Roy* „ Très-Chrétien, qui doit vous remettre devant les yeux la *miséricorde* „ de Jesus-Christ pour les pécheurs; vous nous tenez sa place *sur la ter-* „ *re*, vous devez l'imiter, & plus le crime que vous pardonnerez est „ grand, plus le pardon que vous accorderez sera digne d'un Prince mag- „ nanime comme vous.

Cette Harangue fut suivie de cris lamentables de tout le peuple: & de toutes les ruës & de toutes les fenêtres, on entendoit par tout crier, *miséricorde*.

Le Roy fit retirer les Députez, sans leur faire aucune réponse; il quitta seulement l'épée qu'il tenoit, & la mit entre les mains d'un Sei-

gneur de sa Cour, ce qui donna quelque espérance de grace. Il alla de-là à l'Eglise Cathédrale, où il trouva une foule de femmes & de petits enfans, tous habillez de blanc qui se prosternérent à terre, implorant sa clémence avec des pleurs & des gémissemens, contre lesquels ce Prince qui étoit naturellement tendre, eut peine à soûtenir l'air de fierté, & d'indignation qu'il affectoit. De l'Eglise, il marcha au Palais, qu'on luy avoit préparé, trouvant par tout le peuple en posture de suppliant, & implorant sa clémence. 1507.

Il le tint huit ou dix jours en suspens: on faisoit cependant des informations: on mettoit plusieurs Bourgeois en prison, & le Roy faisoit comprendre par-là aux habitans, qu'il vouloit tirer une sévére vengeance de leur révolte. Au bout de ce temps-là, on éleva dans la grande cour du Palais où le Roy étoit logé, un haut & large échaffaut, qui fut tendu des plus belles tapisseries. Son Thrône fut placé au milieu, & l'on mit aux deux côtez des siéges pour les Princes du sang, pour le Cardinal d'Amboise, & pour les Conseillers d'Etat.

Ce Monarque laisse long-temps la Ville en suspens sur le traitement qu'il lui feroit.

Les Anciens, selon l'ordre qu'ils en avoient, se rendirent dans la cour avec une aussi grande suite de peuple qu'elle en pouvoit contenir. Le Roy s'étant placé dans son Thrône, un des plus considérables de ce Corps, nommé Jean de Illicé, luy fit une nouvelle Harangue, à peu près semblable à celle qui luy avoit été faite à son entrée dans Génes, & finit en le conjurant par l'aimable qualité de Pére du peuple, que ses sujets de France luy avoient donnée avec tant de justice, de penser qu'étant Prince de Génes, il en étoit aussi le pére, & qu'eux & elle par leur bouche luy demandoient pardon, grace, miséricorde.

D'Auton. S. Gelais. Histoire de Louïs XII.

Après que l'Orateur eut fini, le Roy conféra avec les Princes & son Conseil, & puis fit déclarer à haute voix par Michel Ricci ou de Ris Maître des Requêtes, que les Habitans de Génes étoient atteints & convaincus de crime de leze-Majesté, & que leurs corps & leurs biens étoient tous confisquez. En même temps on tira des coffres qu'on avoit apportez, tous les Priviléges de la Ville qui furent annullez: on les déchira, & on y mit le feu.

Ce spectacle & l'Arrêt qui venoit d'être prononcé, consternérent toute cette grande assemblée de peuple. Il crut qu'on alloit réduire leur Ville en cendres, & les passer tous au fil de l'épée. Ricci eut peine à faire faire silence, & à suspendre pour un moment les sanglots & les lamentations qu'on entendoit de toutes parts. On l'écouta enfin. Il déclara que le Roy leur faisoit grace de la vie, qu'il leur rendoit leurs biens & leurs Priviléges, pour lesquels on leur donneroit de nouvelles Chartes; que ces graces n'étoient que pour ceux qui étoient actuellement dans la Ville, ou pour ceux des absens qui y reviendroient dans un mois; & qu'on n'exceptoit de la grace, que ceux dont les noms étoient contenus dans une liste qui fut luë, & qui en comprenoit soixante & dix-neuf: sa Majesté se réservant, afin que le crime ne demeurât pas tout à fait impuni, à faire payer à la Ville une somme d'argent, en dédommagement des frais qu'il avoit faits pour les venir châtier.

Ensuite de quoy il lui fait grace.



1507.

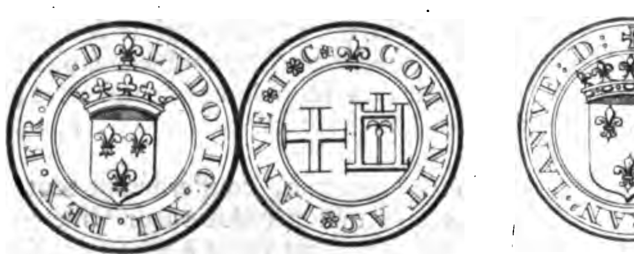
Grande joye de tous les habitans à ce pardon inespéré.

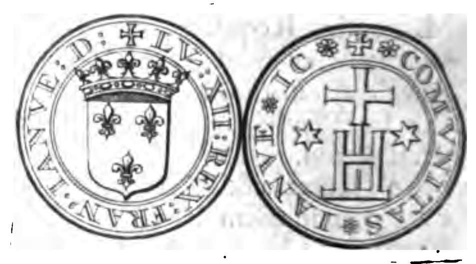
Guicciard. lib. 7.

On peut aisément s'imaginer les mouvemens de joye que causa ce pardon inespéré. Toute la cour & toute la Ville retentirent des cris de Vive le Roy, & en un moment tout y changea de face. L'amende à laquelle les Génois furent condamnez, ne fut que de trois cens mille ducats, dont une partie devoit être employée à bâtir une Citadelle au lieu où étoit la Tour de Codifa, à quelque distance de Génes sur la mer au dessus du Faux-bourg par où l'on va à la Vallée de Pozzévéra & à S. Pierre d'Aréne. On donna à cette Citadelle le nom de Bride, parce qu'elle commandoit le port & une bonne partie de la Ville. Ils furent encore condamnez à entretenir trois Galéres dans le port pour le service du Roy, & à augmenter les fortifications de Castellaccio & du Château. Le Roy confirma la même forme de gouvernement qu'ils avoient avant la révolte, & les conserva dans presque tous leurs anciens usages, avec cette différence, qu'ils les avoient auparavant à titre de conventions faites avec les Roys de France, & qu'on ne les leur rendit que sous le titre de Priviléges, avec droit de les en priver, s'ils tomboient dans quelque nouvelle faute. On fit changer les anciennes marques des monnoyes de la République, & le Roy, en signe de son autorité souveraine, ordonna qu'elles fussent désormais frappées à son coin. C'est ainsi que parlent de cet article les Historiens d'Italie : mais ils devoient ajoûter, comme le porte l'Edit du mois de May de cette année 1507. que les armes de France y seroient avec celles de la République ; & c'est ainsi que la chose s'exécuta. Cela se voit par les Monnoyes de ce temps-là, sur lesquelles le Roy prend le titre de *Januæ Dominus*, c'est-à-dire, Seigneur de Génes, quoiqu'il y en ait quelques-unes, où les armes de la République ne se trouvent pas, & qui furent apparemment frappées en France.

Guicciard. August. Justiniani

Le Roy fait mettre ses Armes dans leurs monnoyes avec celles de la République.





Paul Nuové, qui avoit été fait Doge par les séditieux, fut livré aux François par un Capitaine de Navire Corse, & eut la tête coupée, aussibien que Demetrio Justiniani, qui avoua dans l'interrogatoire, que le Pape avoit été d'intelligence avec les Rebelles. Le Roy en fut autant irrité que surpris, vû qu'immédiatement avant la révolte, il avoit traité avec luy pour faire la guerre aux Vénitiens. Il faut avouër que Jules, depuis le tour qu'il joua au Cardinal d'Amboise dans le Conclave, où Pie III. fut élû Pape, avoit bien changé de conduite, & que la droiture

droiture dont la réputation luy avoit fait tant d'honneur, cessa d'être sa vertu favorite, dès qu'il se crut en état de pouvoir prétendre au souverain Pontificat. La cause de son chagrin, outre qu'il ne voyoit pas volontiers les François si puissans en Italie, fut qu'il étoit natif de Savone, ville de la République de Génes, & d'une famille du peuple ennemie des Nobles. Le Roy d'Espagne ne fut pas moins surpris que luy, d'apprendre la prise de Génes: mais il sçut mieux dissimuler, lorsqu'il en apprit la nouvelle.

1507.

D'Auton, Histoire de Louïs XII.

Il va ensuite à Milan.

Le Roy au sortir de Génes, où il laissa pour Gouverneur Raoul de Lannoy Bailli d'Amiens, s'en alla à Milan. Le pardon qu'il venoit d'accorder aux Génois, rappella la mémoire de la même grace qu'il avoit faite peu d'années auparavant à cette grande Ville: on luy fit une entrée magnifique, moins comme à un vainqueur qui venoit de dompter des Rebelles, que comme au meilleur de tous les Princes, qui méritoit par sa clémence l'amour de tous ses sujets. Il y reçut le Cardinal de sainte Praxéde, qui vint de la part du Pape, le féliciter sur l'heureux succès de son expédition. Les autres Princes luy rendirent aussi les mêmes civilitez.

S. Gelais. Histoire de Louïs XII.

Il reçoit de Deputez de Florence.

D'Auton Histoire de Louïs XII.

Les Députez de Florence prirent cette occasion qu'ils crurent favorable, pour supplier le Roy de les aider à soûmettre les Pisans, qui depuis le voyage de Charles VIII. à Naples, avoient secoué le joug de leur domination. Ils luy représentérent que la République avoit toûjours été soûmise à ses ordres; que les Pisans avoient envoyé des troupes & des Capitaines aux Rebelles de Génes, & qu'il devoit en cette rencontre les punir, en faisant un plaisir signalé à ceux qui avoient toûjours été fidelles & affectionnez à son service. Mais le Roy s'en excusa sur divers prétextes. Ses raisons véritables étoient, qu'il ne vouloit point allarmer l'Italie, ni chagriner le Roy d'Espagne, dont les Pisans avoient plusieurs fois imploré la protection: outre que par ce refus il faisoit sentir aux Florentins qu'il n'étoit pas content d'eux, de ce qu'après luy avoir promis que dès qu'il seroit en Italie, ils contribueroient d'hommes & d'argent à l'entreprise de Génes, ils n'en avoient rien fait.

Et des Ambassadeurs de Venise.

Les Ambassadeurs de Venise ne parurent pas les moins empressez à féliciter le Roy de la part de leurs maîtres, avec une sincérité à peu près pareille à celle du Pape: mais le Roy n'étoit la dupe ni des uns ni des autres; & en Prince sage & politique, il recevoit avec une reconnoissance également apparente tant de feintes démonstrations d'amitié de ses ennemis couverts.

Après tout, le véritable motif de cette Ambassade des Vénitiens, étoit de découvrir s'ils pourroient attendre de luy quelque secours contre le Roy des Romains, qui les menaçoit depuis quelque temps. Ils le trouvérent dans une meilleure disposition à cet égard, qu'ils ne l'avoient esperé; & comme il ne ménageoit plus guéres ce Prince, depuis ce qui s'étoit passé au sujet de la rupture du mariage de Madame Claude de France avec Charles Prince d'Espagne, il leur promit de ne les pas abandonner s'ils étoient attaquez: tant les conjonctures faisoient changer les interêts: car ce



1507. Prince, qui se trouvoit alors prêt à défendre les Vénitiens, en avoit deux ou trois ans auparavant conjuré la ruïne avec le Pape & le Roy des Romains.

Suite des affaires du Roy d'Espagne à Naples.

Tandis que le Roy étoit occupé à dompter Gênes, le Roy d'Espagne ne l'étoit pas moins à Naples; & il eut besoin de toute son adresse, pour se démêler des embarras qu'il y trouvoit, & déconcerter en même temps les factions qui luy étoient contraires en Castille, & faisoient leurs efforts pour l'exclure de l'administration de ce Royaume après la mort de Philippe d'Autriche. Ce dernier événement le rappelloit en Espagne; mais l'importance dont il luy étoit de s'assurer du Royaume de Naples, & d'y rétablir la tranquilité, l'y retenoit.

Mariana l. 29.

Il vouloit, avant que de partir, obtenir du Pape l'investiture de ce Royaume, & accommoder les divers interêts de la Noblesse Napolitaine, chose très difficile: car il étoit question de rétablir dans leurs biens, conformément au Traité fait avec le Roy de France, ceux des Seigneurs qui avoient suivi le parti François; ce qui ne se pouvoit faire sans dépossèder ceux qui avoient tenu le parti d'Espagne, & qu'on en avoit mis en possession. De plus il pensoit dès-lors à prendre des mesures, pour rentrer avec le temps dans quelques Places de la Pouille, qui avoient été engagées par les Roys de Naples de la Maison d'Arragon aux Vénitiens, afin d'en être secourus contre l'armée de Charles VIII.

Il ne put rien obtenir du Pape touchant le premier Article, qui concernoit l'investiture. Il vint à bout du second par des alienations qu'il fit de son propre domaine, & par divers dédommagemens, par lesquels il tâcha de contenter les interessez: & pour le troisiéme, il écouta volontiers la proposition que le Roy de France luy fit faire de se liguer avec luy & avec le Pape pour attaquer les Vénitiens: mais il le pria de trouver bon qu'il travaillât auparavant à pacifier la Castille.

On ne comprend rien à la conduite de ces Princes, qu'en supposant le principe trop général de la politique, qui est de négocier toûjours à bon compte, sans dessein de rien conclure, ou de rien tenir de ce qu'on auroit conclu: car on traitoit de cette ligue dans le même temps que le Roy promettoit aux Vénitiens de les défendre contre le Roy des Romains, & que d'autre part le Roy d'Espagne contrevenoit au Traité qu'il avoit fait avec la France, par lequel le Royaume de Naples devoit revenir aux enfans qui naîtroient de Germaine de Foix qu'il venoit d'épouser, ce Prince malgré une telle convention ayant fait ordonner dans les Etats du Royaume de Naples, que la succession de cet Etat appartiendroit aux enfans de Jeanne sa fille.

Ce qui surprit davantage, fut que nonobstant une infraction si visible, & qui devoit beaucoup offenser le Roy de France, Ferdinand ne laissa pas à son retour en Espagne, de se mettre au pouvoir de ce Prince dans l'entrevuë qu'ils étoient convenus d'avoir à Savone. Il est vray qu'il comptoit

beaucoup

beaucoup sur le Cardinal d'Amboise, à qui il avoit promis, supposé que le Pape mourût, de joindre la faction d'Espagne à celle de France, pour l'élever sur le Trône de Saint Pierre, si par son moyen le Roy consentoit à ce qu'il venoit de faire résoudre dans les Etats de Naples. Quoyqu'il en soit, la démarche étoit très-délicate, & il falloit pour la faire, qu'il fût bien assûré de l'ambition aveugle du Cardinal, qui avoit déja été trompé dans deux Conclaves, & qui devoit naturellement se défier beaucoup de ce Prince, dont il connoissoit la duplicité, & dont les intérêts ne s'accorderoient guéres avec l'exaltation d'un Cardinal François au Souverain Pontificat. 1507. Mariana lib. cit.

Le Roy pour cette entrevûë se rendit de Milan à Savone, dès qu'il sçut que le Roy d'Espagne s'étoit mis en mer. Ce Prince arriva au port de Savone la veille de Saint Pierre. Le Roy par un excès de civilité & de franchise, alla luy-même le saluer sur son bord, accompagné seulement du Gouverneur de Milan & de Galéas de saint Séverin, & sans sa garde ordinaire : mais comme le remarque d'Auton qui y étoit, l'armée navale de France occupoit tous les environs, bien armée, & il n'y avoit rien à craindre pour la personne du Roy. Ainsi le beau problême que proposent les Historiens d'Italie, sçavoir lequel des deux Roys avoit commis la plus grande imprudence en cette occasion, est aisé à résoudre. S'il y en eut, elle fut toute entiére du côté du Roy d'Espagne, & l'éloge de la fidélité & de la générosité doit être tout entier pour le Roy de France.

Il a une entrevuë à Savone avec le Roy.

Guicciard. l. 7.

D'Auton, Histoire de Loüis XII.

Après s'être entretenus quelque temps avec toutes les marques réciproques de la plus tendre amitié, les deux Rois descendirent à terre. Le Roy céda par honneur au Roy d'Espagne le logis qu'il occupoit au Château, & se logea à l'Evêché. Ils eurent ensemble plusieurs entretiens secrets, où le seul Cardinal d'Amboise assista, & où ils traitérent principalement de la ligue proposée contre les Vénitiens : mais sans convenir en détail ni du temps, ni des mesures pour l'exécution. Le Roy fit de grands honneurs à Gonsalve, que Ferdinand ramenoit avec luy en Espagne, & luy fit faire commandement par ce Prince de s'asseoir à leur table. Ferdinand vouloit faire les mêmes caresses à Aubigni ; mais il étoit malade de la goute en son logis, où ce Prince luy fit l'honneur de l'aller voir. On peut dire que ce fut-là le dernier jour glorieux de Gonsalve : car la défiance que Ferdinand avoit conçûë de sa fidélité, fit qu'il le laissa sans employ & sans récompense le reste de ses jours, & qu'il ne luy donna aucune marque de reconnoissance pour ses grands services, que par les magnifiques obséques qu'il luy fit faire après sa mort.

Mémoires de Brantome. Tome des grands Capitaines étrangers.

Les deux Rois ayant passé trois jours ensemble, se séparérent, le Roy pour retourner en France, & Ferdinand pour continuer son voyage vers l'Espagne, où son absence avoit donné lieu à bien des mouvemens depuis la mort de Philippe d'Autriche.

Et retourne ensuite en Espagne.

Il s'agissoit de l'administration du Royaume de Castille, la Reine Jeanne étant hors d'état de la gouverner par elle-même. La plûpart des Grands étoient pour y rappeller Ferdinand, & à la tête de ce parti se

Etat de ce Royaume.

1507. se trouvoient l'Archevêque de Tolède, le Connétable de Castille, l'Amirante, les Ducs d'Albuquerque & de Bejar. D'autres vouloient qu'on la déférât à Maximilien d'Autriche Roy des Romains, comme étant grand-pére du Prince Charles héritier de la Couronne. Quelques-uns demandoient qu'on fît venir ce jeune Prince, auquel on donneroit un Conseil & des Ministres nommez par les Etats de Castille pour gouverner en son nom.

Il y en avoit qui proposoient pour Administrateur Emmanuel Roy de Portugal, à condition qu'on mariât l'Infante de Portugal avec Ferdinand fils cadet de Philippe d'Autriche, qui étoit venu en Espagne avec le feu Roy son pére, & pour qui les Castillans avoient pris amitié. Le dessein de cette faction étoit d'enlever par là la Couronne à Charles l'aîné Duc de Luxembourg. Jean d'Albret Roy de Navarre avoit aussi ses partisans, qui proposérent de faire épouser la fille aînée du feu Roy au Prince de Viane Infant de Navarre, en le déclarant héritier de la Couronne de Castille, chacun en tout cela envisageant, comme c'est l'ordinaire, ses intérêts particuliers.

Ferdinand y est reconnu Roy de Castille.

Ces nouvelles portées à Ferdinand l'inquiétoient beaucoup; mais il avoit trop à cœur la possession du Royaume de Naples, pour retourner sur ses pas, avant que de s'être assûré de ce côté-là. Tout ce qu'il faisoit pour maintenir son parti, étoit de mander en Espagne qu'il y reviendroit au plutôt, & de tâcher de gagner par de grandes promesses les Seigneurs qui luy étoient contraires. L'Archevêque de Tolède qui étoit à la tête d'une espéce de Conseil, qu'on avoit établi en attendant qu'on pût convenir du choix de l'Administrateur, le servit bien; & à force de délais, dont il trouvoit toûjours quelque prétexte nouveau, il suspendit la détermination pendant près d'un an: jusqu'à ce qu'enfin l'arrivée de Ferdinand dissipa les factions, dont presque tous les chefs se réunirent pour le reconnoître: & celle du Roy des Romains, qui étoit la plus à craindre, fut obligée comme les autres de céder, sur-tout depuis que la Reine Jeanne eut donné son consentement à ce qui avoit été résolu. Le chapeau de Cardinal que Ferdinand apporta d'Italie à l'Archevêque de Tolède fut la récompense de ce grand service, & de plusieurs autres qu'il avoit rendus à l'Etat.

Curateur donné à Charles de Luxembourg pour ses Etats des Pays-Bas.

L'exclusion de l'Administration de la Castille ne fut pas l'unique mortification de cette nature que le Roy des Romains reçut après la mort de son fils Philippe d'Autriche, si nous en croyons les Mémoires du Seigneur Martin du Bellay. Il fut question de donner au Prince Charles Duc de Luxembourg un Curateur pour ses Etats des Pays-bas, & un gouverneur pour sa personne. Il étoit naturel que le choix pour l'administration des peuples tombât sur le Roy des Romains comme grand-pére de ce Prince. Les Etats de Flandre s'y opposérent, & voulurent qu'on s'en tînt au Testament de Philippe, dans lequel ce Priece, soit par estime pour la générosité du Roy de France, soit par politique, & pour l'empêcher à l'occasion de sa mort d'attaquer les Pays-bas, le déclaroit Curateur honoraire de son fils, & le prioit d'en donner un de sa main au jeune Prince

Mémoires de Brantome.

Mémoires de du Bellai.

Prince pour son éducation, & pour le gouvernement de ces Provinces. Le Roy le fit, & n'eut égard dans ce choix qu'aux régles que l'honneur luy prescrivoit, c'est-à-dire, qu'il choisit parmi les Seigneurs des Pays-bas celuy en qui il reconnut le plus de prudence & le plus de capacité pour remplir un si important employ. Ce fut Guillaume de Croy Seigneur de Chiévres, qui ne répondit que trop bien à l'opinion qu'on avoit conçûë de luy, par l'excellente éducation qu'il donna à ce Prince, car il le forma aux affaires & dans l'art de gouverner d'une maniére, dont la France dans la suite éprouva les effets à ses dépens. 1507.

Ce fait certainement très digne de remarque dans notre Histoire par l'honneur qu'il fait à Louïs XII. a été contesté depuis peu par un très habile homme. Mr. Godefroy qui est establi à Lisle & qui à l'exemple de ses ancestres s'applique à faire de curieuses recherches pour l'Histoire, rend au moins la chose douteuse. D'un côté le témoignage du Seigneur du Bellai est d'un grand poids. C'étoit un homme de qualité, homme d'état & homme de guerre employé aux negociations & au commandement des troupes qui vivoit du temps de Louïs XII. & étoit à la Cour: voicy ce qu'il dit en termes exprès sur cet article. " Le Roy Don Philippe son „ pere en sa mort, voyant qu'il laissoit son fils Charles, dont nous ferons „ cy après mention en ces Mémoires, âgé seulement d'onze ans, & que le „ Roy, devant qu'il fût en âge (veu la legereté des Flamans) se pourroit „ investir des pays bas: pour obvier à ce, il ordonna par testament le „ Roy Louïs XII. son Curateur, & le Roy par le consentement des pays „ y ordonna le sieur de Chievres de la maison de Croy ". Brantome dans l'éloge de Mr. de Chievres adopte ce que dit le Seigneur du Bellay, & Varillas dans son Traité de l'éducation des Princes embellit la chose à son ordinaire & cite le testament du Roy de Castille.

Remarque Critique là-dessus.

D'autre part le nouvel Auteur parle ayant en main les piéces. Il a une copie authentique du testament de Philippe Roy de Castille, où il n'est pas dit un mot du Roy de France, ce qui destruit manifestement ce que rapporte le Seigneur du Bellay; de plus le Gouverneur de Charles d'Autriche, après la mort du Roy Philippe de Castille ne fut point Guillaume de Croy Seigneur de Chievres; mais Charles de Croy Prince de Chimai cousin de Mr. de Chievres; c'est ce que l'Auteur prouve par un Acte aussi incontestable: il montre que Mr. de Chievres ne fut Gouverneur de Charles d'Autriche qu'en 1509. par la demission du Prince de Chimai, & produit les Lettres Patentes de Mr. de Chievres pour cet employ datées de 1509. plus de deux ans & demy après la mort du Roy Philippe, & lorsque Marguerite d'Autriche gouvernoit les Pays-bas sous l'authorité de Maximilien Roy des Romains ayeul de Charles. Il est difficile de ne se pas rendre à de si fortes preuves, & il paroît qu'il faut en revenir à ce que conclut l'Auteur, qu'apparemment Philippe étant près de mourir fit prier Louïs XII. de sa part de prendre en main les interests du Roy Pupille, & de l'aider de ses conseils & de ses forces au cas qu'il fût attaqué dans les Pays bas, ou que les Flamans ne luy fussent pas soumis.

1507.

Les Flamans se ravisent, & donnent le soin de leur pays au Roy des Romains.

Quoy qu'il en soit, les Flamans se raviſérent touchant l'administration des Pays-bas, & priérent par le conseil de Henri VII. Roy d'Angleterre, le Roy des Romains de prendre soin des Pays-bas, à l'occasion de la guerre que leur déclara le Duc de Gueldre, qui du temps de Philippe d'Autriche avoit été l'instrument ordinaire dont le Roy de France se servoit pour donner de l'occupation à ce Prince de ce côté-là; & comme le Roy des Romains ne pouvoit pas aller luy-même en Flandre, il y envoya pour Gouvernante Marguerite d'Autriche sa fille Tante du Prince Charles. Ce qui occupoit alors le Roy des Romains, étoit une grande Diéte de l'Empire qu'il avoit convoquée à Constance, à l'occasion que je vais dire.

Lettre de Henri VII. rapportée dans Haræus.

Annales de Brabant.

Guicciard. l. 7.

Diéte convoquée à Constance par ce Prince alarmé des heureux succès du Roy.

Le Pape Jules II. dont l'esprit inquiet ne pouvoit demeurer en repos, ni y laisser les autres, avoit jetté l'allarme par-tout, au sujet du passage du Roy en Italie pour son expédition de Génes. Il étoit chagrin de ce qu'on donnoit retraite aux Bentivoglio dans le Duché de Milan, de ce qu'ils avoient fait depuis une tentative sur Boulogne, & de ce que le Roy avoit fait la guerre aux Génois en personne, contre le conseil qu'il luy donnoit malignement, espérant voir échouer l'entreprise, si ce Prince l'eût confiée à ses Lieutenans. Enfin il étoit au desespoir de ce qu'elle avoit réussi, & établi mieux que jamais la puissance des François en Italie, où il souhaitoit extrêmement de l'affoiblir. Il écrivit durant cette expédition au Roy des Romains & aux Electeurs de l'Empire des Brefs foudroyans contre le Roy, où il disoit que la guerre que ce Prince avoit entreprise contre les Génois n'étoit qu'un prétexte; qu'il en vouloit à l'Etat Ecclesiastique, & que son dessein étoit d'obliger le saint Siége à le faire Empereur, & à rendre l'Empire à la Maison de France, où il avoit été autrefois.

Les Vénitiens joignirent leurs plaintes aux siennes. Ils exagérérent les sujets de défiance qu'ils avoient des desseins du Roy sur les Etats d'Italie, & en particulier sur leur République, & exhortérent les Princes d'Allemagne à s'unir avec eux & avec le Pape pour la défense commune de leur République, de l'Empire, & du saint Siége. Ce fut-là le sujet de la convocation de la Diéte de Constance, où le Roy des Romains envenimé depuis tant d'années contre la France, & toûjours prêt à donner dans tous les projets qui se faisoient contre elle, lut les Brefs du Pape, & rassembla dans la harangue qu'il fit à cette occasion, tout ce qu'il crut capable de rendre odieuse la Nation Françoise, & la prétenduë ambition du Roy de France. Il conclut à l'union de tous les Princes d'Allemagne avec le Pape & avec les Vénitiens pour chasser les François du Milanez, Fief de l'Empire qu'ils avoient usurpé, d'où ils menaçoient toute l'Italie & l'Allemagne, qui ne seroient point en assûrance, jusqu'à ce que les Alpes fussent, comme autrefois, les bornes du Royaume de France.

On y conclut une Union avec le Pape & les Vénitiens pour chasser les François du Milanez.

La Diéte fut ébranlée par ce discours, & encore plus par les heureux succès que le Roy avoit eus dans l'expédition de Génes; & on commença à dresser les articles de l'Union. On n'avoit point encore vû tant d'ardeur & tant d'animosité contre la France dans aucune Diéte de l'Empire. La bonne

bonne intelligence avoit été entretenuë de temps immémorial entre ces deux Etats: nuls Traitez n'avoient été mieux observez que ceux qui unissoient nos Roys avec les précédens Empereurs, & les différends qui étoient quelquefois survenus entre eux, avoient été presque aussi-tôt assoupis par la franchise avec laquelle ces Princes agissoient les uns avec les autres. On fut surpris que les Princes de l'Empire & les Députez des villes se rendissent si facilement aux prétextes, dont le Roy des Romains couvroit ses ressentimens particuliers: mais la conduite que le Roy tint après la prise de Génes, commença à déconcerter les artifices de ce Prince & du Pape. 1507.

La bonne conduite du Roy dissipe les soupçons des membres de la Diéte.

Car sçachant ce qui se passoit à Constance, & les motifs dont on se servoit, pour soulever tous les Princes de l'Empire contre luy, il n'eut pas plutôt soumis Génes, qu'il congédia son armée, & seroit incontinent retourné en France, sans la conférence que le Roy d'Espagne luy avoit demandée à Savone.

Guicciard. l. 7.

Ce licentiement des troupes eut une partie de l'effet qu'il avoit prétendu: car dès qu'on le sçut à Constance, la vivacité des Princes de l'Empire & des Députez à la Diéte commença à se rallentir; les Agens secrets que le Roy avoit dans la ville, firent comprendre aux plus échaufez, que les bruits qu'on avoit répandus de ses grands desseins sur l'Italie, n'étoient que des chiméres, & que l'unique but qu'il avoit eu en passant les Alpes, n'avoit été que de faire rentrer les Rebelles dans leur devoir. Ces remontrances furent appuyées d'une bonne distribution d'argent: & au lieu que toute l'Allemagne devoit fondre en Italie sous les ordres de Maximilien, si l'armée des François y étoit demeurée, il fut seulement arrêté que l'Empire luy feroit une armée de huit mille chevaux & de vingt-deux mille hommes de pied pour six mois, lorsqu'il voudroit aller se faire couronner à Rome, & que pour l'artillerie, & les autres dépenses extraordinaires, on luy donneroit six vingt mille florins. C'étoit peu de chose pour un si grand voyage, & pour un Prince qui n'avoit d'ailleurs guéres d'argent; parce que dès qu'il en avoit, il en étoit très-mauvais ménager.

Embarras des Vénitiens dans cette conjoncture.

D'autre part le Roy avoit envoyé en Suisse le Bailli de Dijon, pour traverser un Traité que Maximilien y avoit commencé avec les Cantons pour la levée de dix mille hommes, & on travailloit à force pour mettre en défense toutes les Places du Duché de Milan: mais c'étoit à Venise où les négociations étoient les plus vives. Les Ambassadeurs de Maximilien demandoient passage pour son armée sur les Terres de la République, proposoient une ligue offensive contre la France, & menaçoient de prendre d'autres mesures, en cas d'un refus, dont la Seigneurie se repentiroit trop tard. Leur menace étoit, que dès que le Roy leur maître voudroit mettre en exécution le Traité qu'il avoit fait contre elle avec le Roy de France il y avoit quelques années, les François seroient toûjours disposez à se réunir avec luy.

Les Ambassadeurs de France au contraire faisoient tous leurs efforts, pour empêcher que les Vénitiens n'accordassent le passage au Roy des Ro-



1507. Romains; leur représentoient que la paix d'Italie dépendoit de ce refus; que le Roy ne pourroit pas se dispenser d'y entrer luy-même avec toutes les forces de son Royaume, de prendre ses sûretez par tous les moyens qu'il jugeroit les plus propres, pour s'opposer aux entreprises du Roy des Romains, & que l'Italie seroit le théatre d'une guerre, qui ne pourroit que luy être très-funeste. Tout cela inquiétoit fort le Sénat qui s'assembla bien des fois, pour délibérer sur une affaire si délicate.

Les avis ne pouvoient manquer d'être fort partagez. C'étoit une nécessité aux Vénitiens de prendre un de ces trois partis, ou de s'unir avec le Roy des Romains contre le Roy de France, ou avec le Roy de France contre le Roy des Romains, pour empêcher son passage d'Allemagne en Italie, ou de demeurer neutres, sans rompre ni avec l'un ni avec l'autre s'il étoit possible. S'unir avec le Roy des Romains, c'étoit se charger de toute la dépense de la guerre, ce Prince n'ayant pas beaucoup dequoy y contribuer, & étant insatiable, quand la bourse de ses Alliez luy étoit une fois ouverte. Son inconstance n'étoit pas moins à craindre que sa disette d'argent & son avidité. Il étoit toûjours prêt à entreprendre, & on ne le voyoit jamais rien exécuter. La moindre difficulté l'arrêtoit: la France, quelque animé qu'il fût contre elle, luy avoit fait abandonner ses meilleurs amis par l'appas de l'argent; & c'étoit ce qui avoit causé la perte de Ludovic Sforce, & qui pourroit, disoit-on, produire celle de la République.

D'autre part s'opposer au passage du Roy des Romains à force ouverte avec le secours de France, c'étoit attirer la guerre en Italie & les troupes étrangéres dans les Etats de la République. On connoissoit les mauvaises intentions de la France; & la ligue de Blois entre le Roy, le Pape & Maximilien, quoiqu'elle n'eût point eu encore de suite, en étoit une preuve trop certaine.

Enfin la neutralité étoit difficile à observer en une pareille occasion. Maximilien paroissoit résolu de forcer le passage, si on ne le luy accordoit pas. La menace qu'il faisoit de se liguer avec la France contre la République, si elle ne prenoit son parti, n'étoit pas une menace vaine; le Roy de France étant très-disposé à écouter cette proposition. On prévoyoit que le Pape loin de s'y opposer, entreroit avec joye dans ce Traité: & on étoit en danger de voir renouveller la ligue de Blois, où la ruïne de la République avoit été concluë. Nicolo Foscarini & André Gritti exposérent au long ces raisons dans le Conseil d'Etat; le premier panchant plus du côté de la ligue avec le Roy des Romains, & le second estimant qu'il étoit plus dangereux de rompre avec la France.

Guicciard. l. 7.

Ils se déterminent à ne prendre point les armes pour le Roy des Romains.

Justiniani l. 10. Hist. Venetæ.

Après bien des délibérations, le second avis l'emporta: quelques efforts que fissent Dominique Morosini, Paul Balli, & André Vénier, qui appuyérent fortement celuy de Foscarini. Il fut résolu qu'on temporiseroit le plus qu'il seroit possible: mais que quoyqu'il arrivât, on ne prendroit point les armes pour le Roy des Romains. Et comme ses Ambassadeurs de-

demandoient une prompte réponse, on leur répondit ce qu'on avoit déja fait dire à ce Prince sur l'article du passage, que s'il vouloit aller se faire couronner à Rome, & passer sur les Terres de la République sans armée, on l'y recevroit avec tous les honneurs qui étoient dûs à la Majesté Impériale; mais que les anciens engagemens qu'ils avoient avec la France pour la conservation du Duché de Milan à cette Couronne, ne leur permettoient pas de luy déclarer la guerre; qu'au reste ils s'en tiendroient précisément aux Articles de ces Traitez; que si le Roy des Romains vouloit faire la guerre à la France du côté de la Bourgogne, ils ne s'en mêleroient point du tout, & que même s'il la luy vouloit faire dans le Duché de Milan, sans passer par les Etats de Venise, ils se contenteroient de fournir au Roy de France le peu de secours dont ils étoient convenus par les Traitez, & qu'ils le feroient d'une maniére qui convaincroit le Roy des Romains, que le seul motif de ne pas manquer à leur parole, & les conjonctures présentes les empêchoient de ne pas luy donner de plus grandes marques de l'attachement qu'ils avoient à ses intérêts. 1507.

Cette réponse déconcerta fort le Roy des Romains, qui commença à se repentir de la levée de bouclier qu'il avoit faite à la Diéte de Constance. Ses négociations chez les Suisses étoient avortées faute d'argent comptant. Les Princes & les villes libres d'Italie, qui par la crainte du grand armement qu'il préparoit, luy avoient donné espérance de luy fournir des sommes considérables, alléguérent divers prétextes pour s'en dispenser. Il crut gagner le Pape en l'assûrant que la fin de son armement n'étoit que le rétablissement d'un des fils de Ludovic dans le Duché de Milan, & en luy promettant de laisser dans ce Duché toutes ses troupes, & de n'aller à Rome pour se faire couronner, qu'avec sa seule Cour. Il luy demandoit seulement la permission d'employer pour les frais de son voyage cent mille ducats, qui avoient été levez en Allemagne pour la guerre contre les Turcs: mais le Pape, qui ne voyoit pas encore où pourroient aboutir tous ces mouvemens, le refusa; & tout ce qu'il put tirer d'argent d'Italie, se réduisit à six mille ducats que les Siennois luy donnérent. Guicciardino, l. 7.

Et ce Prince demeure ferme dans le dessein de faire la guerre aux François en Italie.

Le Roy des Romains, malgré tous ces obstacles, demeura ferme contre son ordinaire dans le dessein de passer en Italie, & d'y faire la guerre aux François. Une partie des troupes qui luy avoient été promises à la Diéte de Constance s'assembloit aux environs de cette ville, quoique fort lentement: & il s'en falloit beaucoup que le nombre n'en fût complet. Il en envoyoit des détachemens vers la Bourgogne & vers d'Italie. Il en avoit sur le chemin du Frioul, & sur celuy de Trente; d'autres prenoient la route du Lac de Come, d'autres celle de Savoye, & il faisoit marcher son artillerie tantôt d'un côté, tantôt d'un autre.

Mesures du Roy & des Vénitiens pour n'être point surpris.

Le Roy & les Vénitiens, qui ne vouloient pas se laisser surprendre, prenoient leurs précautions de toutes parts. Les troupes du Duché de Milan furent renforcées de cavalerie & d'infanterie; & le Roy y envoya un terce de trois mille Espagnols qu'il avoit pris à sa solde, sous la conduite du d'Auton. Histoire de Louïs XII.

1507. du Colonel Peralte, avec l'agrément du Roy d'Espagne qui le luy avoit donné, lorsqu'ils se virent à Savone, de quoy le Roy des Romains fit inutilement de grandes plaintes à Ferdinand. Chaumont Gouverneur du Milanez s'empara d'Arone sur le Lac Majeur: cette Place appartenoit à la Maison de Borromée, qu'on soupçonnoit d'intelligence avec Maximilien. Cinq cens Hommes d'armes marchérent sur les frontiéres de Bourgogne sous les ordres de la Trimouille Gouverneur de cette Province; & Robert de la Mark alla joindre le Duc de Gueldre en Brabant avec deux mille hommes de pied & quatre cens Hommes d'armes, pour attirer de ce côté-là une partie des troupes Allemandes. Les Vénitiens envoyérent Barthélemi d'Alviane avec huit cens Hommes d'armes dans le Frioul, & le Comte de Pétiliane avec quatre cens Hommes d'armes & beaucoup d'infanterie, pour garder les passages sur les frontiéres du Trentin: & Jean-Jacques Trivulce, par ordre du Roy, s'avança jusqu'à Vérone, pour être à portée de seconder les Vénitiens avec cinq cens Hommes d'armes & cinq mille fantassins.

Haræus Annal. Brabant.

S. Gelais. Histoire de Louïs XII.

Maximilien échoue dans le dessein qu'il avoit formé sur Génes.

Guicciard. l. 7.

Mais le Roy des Romains avoit résolu de faire sa premiére tentative d'un autre côté, où l'on ne l'attendoit pas. C'étoit sur *Génes par le* moyen de Baptiste Justiniani & de Frégosin ennemis de la France qui étoient bannis de leur patrie, & qui entretenoient intelligence dans cette ville-là en faveur de l'Empereur. Ils traversérent avec mille Allemans une partie des Terres de Venise qu'on ne gardoit pas; parce qu'on croyoit ces chemins impraticables. Leur dessein étoit de passer le Pô sur les frontiéres du Parmesan, & d'aller de-là à Génes, pour y faire prendre les armes aux gens de leur faction: mais Chaumont ayant eu avis de leur marche, & devinant leur dessein, envoya promptement des troupes dans le Parmesan qui leur coupérent le passage. Ils devoient y périr, ou se rendre: mais les Vénitiens, qui ne vouloient point commencer la guerre, leur permirent de retourner chez eux, & leur donnérent passage dans leurs Etats.

Comme il y avoit à Boulogne beaucoup de Génois réfugiez du nombre de ceux qui avoient été exceptez de l'amnistie accordée par le Roy à la Ville de Génes, ce Prince soupçonna le Pape d'être entré dans ce dernier complot. Jules de son côté se plaignoit du Roy & des Vénitiens, au sujet d'une entreprise qui avoit été faite sur Forli par ceux qu'il avoit bannis de cette Ville, & dont il prétendoit que la conspiration avoit été formée à Faenza. Il ajoutoit qu'un *Moine* qu'on avoit arrêté à Mantouë, avoit confessé que les Bentivogles l'avoient suborné pour l'empoisonner, & que le Gouverneur de Milan l'avoit exhorté à faire ce que ces Seigneurs lui diroient. Il envoya même le procès tout instruit au Roy par l'Evêque de Pezaro, & luy demanda justice; sur quoy ce Prince fit venir à la Cour Alexandre Bentivogle, pour se défendre de cette accusation, & l'obligea ensuite avec ceux de sa famille, de sortir du Duché de Milan. Telle étoit la situation des affaires d'Italie à la fin de l'an 1507. mais elle changea bien dès le commencement de l'année suivante.

Ma-

Maximilien voyant son entreprise sur Génes échouée, espéra surprendre les Vénitiens, en fondant tout à coup dans leurs Etats, en une saison où il n'y avoit pas d'apparence qu'il voulût commencer la guerre. 1508.

Il envoya au mois de Janvier un Hérault à Vérone, demander le logement pour quatre mille chevaux, & notifia au Gouverneur qu'il vouloit passer par là, pour aller se faire couronner à Rome. Le Gouverneur, après avoir consulté la Seigneurie, répondit, que si le couronnement du Roy des Romains étoit le seul motif qui l'obligeât à passer par Vérone, on l'y recevroit avec tous les honneurs qu'il pouvoit attendre de la République; mais que le grand nombre de troupes qui l'accompagnoient, & la grosse artillerie qu'il avoit assemblée sur les frontiéres de l'Etat de Venise, montroient trop clairement qu'il y venoit en ennemi; qu'ainsi il devoit s'attendre qu'on s'opposeroit à son passage. Guicciardino lib. 7. & alii.

Il avoit bien prévu cette réponse: c'est pourquoy en l'attendant, il s'étoit avancé jusqu'à Trente, où le troisiéme de Février, ayant pris avec l'agrément du Pape, toutes les marques de la dignité impériale, & le nom *d'Empereur élû*, Titre que les Roys des Romains se donnoient, lorsqu'ils étoient en marche pour aller prendre la Couronne Impériale à Rome: il déclara qu'il tenoit pour ennemis, tous ceux qui s'opposeroient à son passage. Il fit charger sur l'Adige quantité de toutes sortes de provisions & de munitions de guerre, & sortit de Trente, pour marcher vers le Vicentin avec quatre mille fantassins & cinq cens chevaux. *Il marche ensuite vers le Vicentin, après avoir pris le nom d'Empereur.* Petrus de Angleria. Epist. 380.

Le Marquis de Brandebourg s'avança vers Rovorédo avec autant de Cavalerie & deux mille hommes de pied, & un autre corps de cinq mille hommes d'infanterie & de quatre cens chevaux, se jetta dans le Frioul, & s'empara de Cadore où il n'y avoit qu'une garnison fort foible.

Les Vénitiens donnérent aussi-tôt avis au Roy de cette irruption; & pour arrêter les Impériaux, firent marcher Jean-Jacques Trivulce du côté de Rovorédo, avec les cinq cens Hommes d'armes François, & quatre ou cinq mille hommes de pied qu'il commandoit dans le Véronése. Barthelemi d'Alviane & le Provéditeur Georges Cornaro ayant rassemblé les garnisons du Vicentin, allérent au secours du Frioul, & quatre Galéres avec quelques autres vaisseaux armez en guerre, eurent ordre d'aller croiser du côté de Triest, pour faire diversion. *Mesures de la République pour s'y opposer.* S. Gelais Histoire de Louïs XII.

L'Empereur averti de la marche de Cornaro & d'Alviane vers le Frioul, y alla en personne avec six mille hommes, joindre les autres troupes Allemandes qui étoient entrées dans la vallée de Cadore, courut quinze ou vingt lieuës de païs en le ravageant, prit le fort de saint Martin & celuy de la Piévé, & se rendit maître de presque toute la vallée, qui luy ouvroit le chemin du Trévisan. Mais on fut bien surpris d'apprendre que sur la fin de Février, c'est-à-dire, trois semaines aprés avoir commencé la guerre, il étoit parti brusquement de son camp, & avoit pris la route d'Inspruk, pour aller chercher de l'argent qui commençoit à luy manquer. Il apprit en chemin que les Suisses avoient traité avec le Guicciard. l. 7.

Roy

1508. Roy de France, & que cinq mille étoient déja en marche pour son service en Italie, de quoy il fut fort consterné.

Cependant Alviane fit tant de dilligence, qu'en deux jours malgré la difficulté des chemins, au travers des montagnes toutes couvertes de neige, il arriva avec sa cavalerie fort près de Cadore, dont les Allemands s'étoient rendus maîtres. Il attendit là son infanterie, & se saisit du passage de Lospalto di Mésorina, qui est l'entrée de la vallée, où les Allemands par une grande imprudence, n'avoient pas mis de garde.

Les Allemands sont battus près de Cadore.

L'arrivée de ce Général fit reprendre cœur aux habitans du pays, qui connoissant toutes les routes des montagnes, allérent par des chemins écartez, & s'emparérent de la tête de tous les défilez, par où les Allemands pouvoient se retirer chez eux. Ceux-cy se voyant ainsi investis de toutes parts, virent bien qu'ils n'avoient de ressource que dans leur courage, & qu'avant qu'Alviane, dont les troupes grossissoient tous les jours, eût tout son monde, c'étoit pour eux une nécessité de tâcher de le battre pour s'ouvrir le passage. Ils vinrent l'attaquer avec beaucoup de résolution; mais comme il avoit l'avantage du terrain, il soûtint bravement l'assaut, les repoussa, & les mit en déroute: il en demeura mille sur le champ de bataille, & presque tous le reste fut pris.

Il sçut si bien profiter de ce grand avantage, qu'après avoir repris Cadore, & les autres Châteaux qui avoient cedé au premier effort des Allemands, il conquit en peu de temps tout ce qui appartenoit à l'Empereur dans le Frioul & dans l'Istrie, & la ville même de Triest, que Contarini Général Vénitien assiégea par mer, tandis qu'Alviane la battoit du côté de la terre.

Les Allemands se soûtinrent un peu mieux dans le Trentin. Il s'y donna plusieurs petits combats avec divers succès, jusqu'à ce que les six mois de service des troupes de l'Empire étant écoulez, la plûpart se retirérent, & laissérent ce pays en grand danger d'être enlevé à l'Empereur.

Ce qui oblige l'Empereur à proposer une Tréve aux Vénitiens.

Ce Prince voyant ses affaires en un si grand désordre, demanda une Tréve à la République, qui répondit qu'elle étoit prête de l'accorder, pourvû que le Roy de France y consentît. Trivulce, qui sçavoit les intentions du Roy, dit que ce Prince ne s'y opposeroit pas, pourvu qu'elle fût générale, c'est-à-dire, que non seulement luy & ses Alliez d'Italie y fussent compris, mais encore ceux de delà les Monts, & en particulier le Duc de Gueldre, sur qui l'Empereur avoit résolu de fondre à la premiere occasion, avec toutes les forces d'Allemagne & des Pays-Bas.

Ce Prince rejetta cette condition. Les Vénitiens à qui il offroit de laisser toutes les Places qu'ils avoient prises, avec la liberté de les fortifier durant la Tréve, firent instance pour obliger Trivulce à passer cet article, luy representant que cette guerre regardoit uniquement l'Italie, & qu'ils n'étoient liguez avec le Roy, que pour la défendre. Il tint ferme, & protesta qu'il ne signeroit point la Tréve, jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres de la Cour de France.

Les

Les Vénitiens qui trouvoient un si grand avantage dans ce Traité, n'eurent point d'égard à ses protestations. Ils conclurent la Tréve pour trois ans le vingtiéme d'Avril, ajoûtant seulement, que si le Roy de France vouloit y être compris, il le pourroit être, pourvû qu'il ratifiât le Traité dans l'espace de trois mois. De cette maniére on mit les armes bas de part & d'autre, & la tranquilité fut renduë à l'Italie; mais elle ne fut pas long-temps sans être replongée dans une plus funeste guerre qui mit la République de Venise à deux doigts de sa ruïne. Ce fut par la ligue qui se conclut à Cambrai entre le Pape, l'Empereur, le Roy de France, & le Roy d'Espagne, de la maniére & par les motifs que je vais dire. 1508.

Le Roy de France & l'Empereur extrêmement irritez contre les Vénitiens, l'un pour la perte des Pays qu'ils luy avoient enlevez, & l'autre pour la Tréve faite sans son consentement contre la foy des Traitez, & mille autres sujets qu'il avoit dissimulez jusqu'alors, se réunirent ensemble, & résolurent d'en tirer vengeance. Le Pape ennuyé de l'inaction où il étoit depuis quelque temps, fut le nœud de cette réunion, & les véritables causes furent les mêmes interêts qui avoient produit une semblable ligue faite à Blois, quatre ans auparavant, & dont certains événemens que j'ay racontez, empêchérent l'effet. Le Pape avoit toûjours le dessein de réunir au S. Siége tous ses anciens Domaines, le Roy de rentrer en possession de toutes les dépendances du Duché de Milan, l'Empereur, de tous les Pays qu'il avoit perdus, & de tous ceux qu'il prétendoit, que les Vénitiens avoient usurpez autrefois sur la Maison d'Autriche, & le Roy d'Espagne de tout ce qui leur avoit été engagé dans la Pouille à l'occasion de l'expédition de Charles VIII. au Royaume de Naples.

Ligue de Cambrai. Motifs qui la firent faire.

Seyssel, Histoire de Louïs XII.

Pour tenir la négociation secréte, on prit pour prétexte, & pour sujet apparent des Conférences qu'on devoit tenir à Cambrai, une autre affaire qui sembloit être indépendante de celles d'Italie. C'étoit d'étouffer les semences de guerre dans les Pays-Bas, & de terminer certains differends entre le Roy & Charles d'Egmond Duc de Gueldre d'une part, & Charles Prince d'Espagne de l'autre: l'Empereur, en qualité d'Aieul de ce Prince & de son Tuteur devoit être compris dans le Traité.

Prétexte dont on la couvrit.

Madame Marguerite d'Autriche Gouvernante des Païs-Bas, fille de l'Empereur, Princesse d'une grande prudence, fut celle dont ce Prince se servit pour regagner le Roy, & l'animer contre les Vénitiens. Elle traita souvent avec luy par ses Envoyez à la Cour de France, & il fut enfin résolu à Rouen, où le Roy venoit de faire son entrée avec la Reine, qu'il donneroit plein pouvoir au Cardinal d'Amboise, & l'Empereur à Marguerite d'Autriche, pour convenir de tous les articles de la ligue qu'ils feroient entre eux.

S. Gelais. Histoire de Louïs XII.

Traité de Cambrai au Recueil de Traitez par Leonard T. 2.

On commença par ce qui regardoit les Pays-Bas. Il fut arrêté que le Duc de Gueldre rendroit quelques Places qu'il avoit usurpées en Hollande; que pour le reste de ses differends avec la Maison d'Autriche,

Articles publics qu'elle contenoit.

1508. triche, ou avec ceux qu'elle soûtenoit contre luy, la chose seroit remise à l'arbitrage de l'Empereur & du Roy de France; que ces deux Princes commettroient au plûtôt des personnes prudentes & équitables, & que les parties seroient obligées de s'en rapporter à leur jugement.

Que Charles Prince d'Espagne, par rapport à ses Etats mouvans de la Couronne de France, seroit conservé dans les mêmes priviléges & prérogatives, dont joüissoit le feu Roy de Castille son pére.

Que les anciens differends entre les Maisons d'Autriche & de Bourgogne d'une part, & la Maison de France de l'autre, qui étoient suspendus depuis long-temps, le seroient encore pour tous les articles, dont il ne seroit point fait mention dans le présent Traité.

Que l'Empereur donneroit une nouvelle investiture du Duché de Milan au Roy, tant pour luy que pour ses descendans mâles, & à leur défaut, pour Madame Claude de France sa fille & pour son époux, & qu'au cas que cette Princesse mourût, l'investiture seroit pour sa sœur & les descendans de sa sœur, ou des autres filles que le Roy pourroit avoir; que l'Empereur renonceroit aux clauses du Traité, qui avoit été fait autrefois pour le mariage de cette Princesse avec Charles Prince d'Espagne, & que le Roy luy donneroit pour l'investiture cent mille écus d'or, dans le temps qu'il la recevroit par ses Députez; ce qui fut executé dans la suite.

Acte d'Investiture pour le Duché de Milan, &c.

Que les Traitez de Trente, de Blois, & de Haguenau seroient observez, excepté dans les points ausquels il seroit dérogé en celuy que l'on faisoit actuellement.

L'Empereur prend dans ce Traité la qualité de Tuteur du Prince Charles son petit-fils, & d'Administrateur de ses Etats. On y convint aussi de suspendre les differends qui étoient pour le Royaume de Navarre entre Jean d'Albret qui en étoit en possession, & Gaston de Foix qui y avoit des prétentions, & qu'il ne se feroit aucunes hostilitez ni de part ni d'autre; mais que pour les Etats qui étoient des Fiefs de la Couronne de France, les deux concurrens pourroient poursuivre leurs droits par les voyes de la justice

Articles secrets contre les Vénitiens.

C'étoit-là ce qui se faisoit dans les conférences de Cambrai sans aucun mystére; mais la ligue contre les Vénitiens s'y négocioit secrétement. Le Pape, l'Empereur, le Roy de France, le Roy d'Espagne y convinrent chacun de leurs prétentions sur les Domaines de cette République, suivant le détail que j'en ai déja fait en parlant du Traité de Blois. Ravenne, Cervia, Faenza, Rimini, Imola, Céséne devoient être le partage du Pape. L'Empereur devoit être remis en possession de Rovorédo, de Vérone, de Padouë, de Vicenze, de Trevise, du Frioul, & de tout ce que les Vénitiens venoient de prendre sur luy. Bresse, Créme, Bergame, Crémone, la Giradadda, & toutes les anciennes dépendances du Duché de Milan devoient revenir au Roy. Trani, Brindes, Otrante, Gallipoli, & tout ce que les Vénitiens occupoient du Royaume de Naples, devoit y être réuni sous la domination du Roy d'Espagne. On devoit être prêt à entrer

entrer en campagne au premier d'Avril de l'année suivante: & comme l'Empereur avoit fait une Tréve de trois ans avec les Vénitiens, qu'il ne pouvoit rompre sans prétexte, il fut reglé que ce Prince ne leur feroit la guerre que comme auxiliaire du Pape, & qu'après une sommation qui luy seroit faite de sa part, de le venir seconder dans la réunion qu'il vouloit faire des anciens domaines de l'Eglise en qualité de protecteur du S. Siége, titre attaché à celuy d'Empereur. 1508.

Que jusqu'à la fin de cette guerre, le Roy d'Arragon & l'Empereur mettroient en surséance leurs prétentions pour l'administration de la Castille.

Que l'investiture pour le Duché de Milan ne seroit donnée que quand le Roy de France seroit entré en action contre les Vénitiens, & que dans l'acte seroient compris les pays de Bresse, de Bergame, & les autres sur lesquels il avoit des prétentions.

Que ni paix ni Tréve ne se pourroient conclure avec les Vénitiens par aucun des Confédérez, que du consentement de tous les autres.

Que le Pape agiroit contre les Vénitiens, non seulement par les armes temporelles, mais encore par les armes spirituelles, en mettant leur République en interdit.

Que l'Empereur & le Roy de France feroient leurs efforts pour engager le Roy de Hongrie dans la ligue; qu'on y pourroit recevoir le Duc de Savoye, le Duc de Ferrare, & le Marquis de Mantouë s'ils vouloient y entrer, & qu'enfin si les Vénitiens avoient recours au Turc pour en avoir du secours, tous les Confédérez redoubleroient leurs efforts, pour les pousser à bout.

Ce Traité fut signé à Cambrai le dixieme de Décembre par Marguerite d'Autriche & par le Cardinal d'Amboise, conformément aux pleins pouvoirs que la Princesse avoit de l'Empereur, & le Cardinal du Roy de France. Maximilien le ratifia à Malines treize jours après, & le Pape à Rome le vingt-troisiéme de Mars de l'année suivante, & Charles Duc de Savoye le signa à Turin le douziéme de May, pour être remis en possession du Royaume de Chypre, qu'il prétendoit luy être injustement détenu par les Vénitiens. Ratification du Traité de Cambray. Bulle de Jule II. 1509. Lettre du D de Savoye à l'Empereur & au Roy de France.

Les Conférences de Cambrai durérent si long-temps à cause du détail des différens interêts des Confédérez qui pouvoient être difficilement conciliez, que les Vénitiens soupçonnérent qu'on y traitoit d'autres choses que des affaires des Pays-bas. Les troupes qu'on levoit de tous côtez, & divers autres mouvemens qu'il est impossible de cacher quand il s'agit des préparatifs pour une expédition de cette importance, ne leur laissérent gueres lieu de douter que ce ne fût à eux qu'on en vouloit. Ainsi ils pensérent de leur côté à se précautionner contre le péril, ou à le détourner. *Ils en sont avertis & prennent des mesures pour se précautionner.* Guicciardi. Bembo. Justiniano.

La premiére certitude que les Vénitiens eurent de la conclusion de cette ligue, leur vint de la Cour de Rome, où leur Ambassadeur n'eut pas beaucoup de peine à tirer ce secret du Pape, qui dans le même temps

1509. qu'il souhaitoit avec une extrême passion de retirer des mains des Vénitiens les Villes de l'ancien Domaine de l'Eglise, appréhendoit beaucoup l'accroissement de la puissance de l'Empereur & de celle du Roy de France en Italie; de sorte qu'il étoit prêt à prendre tous les moyens de faire avorter la ligue, pourvû qu'il pût sans elle parvenir à ses fins. C'étoit là conduite qu'il avoit tenuë en 1504. pour rendre inutile le Traité de Blois, où la même ligue avoit été formée : car après avoir obtenu des Vénitiens une bonne partie des Places qu'il leur demandoit, il prit volontiers occasion de la lenteur du Roy des Romains & de la grande maladie du Roy de France, pour n'en pas venir à l'exécution du Traité.

Il espéra donc tirer le même avantage de la crainte où étoient les Vénitiens; & en découvrant à leur Ambassadeur tout le mystére, & le grand danger qui les menaçoit, il s'offrit à ne pas ratifier la ligue, & à faire naître des obstacles, pourvû qu'ils voulussent luy ceder Rimini & Faenza. Les Vénitiens étoient encore si fiers des victoires remportées sur l'Empereur, que suivant l'avis de Dominique Trevisan Procurateur de S. Marc, ils rejettérent cette proposition; mais la principale raison qui la leur fit rejetter, fut qu'ils appréhendérent que le Pape étant maître de ces deux Places, ne leur manquât de parole, ou ne se servît de la conjoncture, pour les obliger à luy rendre encore Ravenne & Cervia. Sur ces entrefaites le Pape ratifia la ligue. Les Vénitiens luy offrirent depuis Faenza; mais il ne voulut plus les écouter. Ils ne furent pas mieux reçus de l'Empereur, qui refusa même d'admettre leur Envoyé à son audience. Pour le Roy de France, ils le sçavoient si déterminé à cette guerre, qu'ils crurent inutile de faire aucune avance à son égard. Ils ne jugérent pas à propos non plus d'agir auprès du Roy d'Espagne; non pas qu'ils le pensassent fort vif pour la ligue, où l'Empereur & le Roy de France avoient eu assez de peine à l'engager; mais parce qu'ils prévoyoient, ou qu'il voudroit faire acheter à la République aux dépens des Villes qu'elle occupoit dans la Pouille, ses bons offices auprès des deux Princes, ou qu'il s'employeroit en vain à les faire changer d'avis.

Ce fut donc une nécessité pour les Vénitiens de courir le risque de cette dangereuse guerre. Ils levérent une grosse armée, mirent en mer quantité de vaisseaux pour la défense de leurs côtes, firent construire un grand nombre de barques qu'ils armérent, pour mettre sur le Lac de Garde, sur le Pô, & sur les autres rivieres qui séparoient leurs Terres d'avec celles de France, du Mantouan & du Ferrarois. Ils choisirent pour Généralissime de leurs armées, le Comte de Pétiliane, à qui ils donnérent Barthélemi Alviane pour Lieutenant Général, & nommérent pour Provediteurs Georges Cornaro, & André Gritti, tous habiles & experimentez dans la guerre.

Comme ils connoissoient parfaitement le caractére de leurs ennemis, ils ne doutérent pas que les François ne fussent les premiers en campagne. Le Roy d'Espagne avoit peu de troupes en Italie: il avoit encore bien des affaires en Castille, & quelques bruits qu'il fît courir de ses grands préparatifs,

ratifs, on étoit bien informé à Venise qu'ils étoient fort médiocres. L'Empereur étoit aux Pays-bas occupé à amasser de l'argent, que les Flamans ne s'empressoient pas fort de luy fournir. Enfin les Vénitiens prévoyoient que le Pape avant que de se trop engager, seroit quelque temps spectateur, & régleroit sa conduite sur les bons ou les mauvais succès des armes de France. Ainsi leur premier soin fut de se mettre en état de bien soûtenir d'abord la fougue des François. 1509.

Les Généraux furent appellez au Conseil, où chacun proposa son systême de campagne. Alviane homme d'un génie ardent, & en qui les avantages qu'il avoit remportez sur l'Empereur, augmentoient la confiance, fut d'avis de porter la guerre dans le Pays ennemi, & d'entrer avec l'armée dans le Duché de Milan, avant que le Roy de France y fût arrivé.

Diversité d'opinions dans le Conseil qu'ils tinrent pour la guerre.

Au contraire le Comte de Pétiliane, que l'âge & l'expérience rendoient ennemi des conseils hazardeux, non seulement jugea qu'il ne falloit pas s'engager dans le Milanez, parce que si l'armée y étoit une fois défaite, les Etats de la République seroient à la merci des ennemis; mais encore il dit qu'il ne croyoit pas qu'on dût trop s'opiniâtrer à vouloir défendre la Giradadda, c'est-à-dire le Pays qui est entre le Pô, l'Oglio, & l'Adda, que le Roy avoit cédé aux Vénitiens lorsqu'il conquit le Milanez sur Ludovic; qu'il falloit laisser jetter le premier feu aux François contre Crémone & les autres Forteresses de ce quartier-là, sans entreprendre de les secourir au hazard d'une bataille; que sa pensée étoit qu'il falloit se retrancher à Orci sur l'Oglio, comme avoient fait autrefois François Carmagnole, & Jacques Piccinino fameux Capitaines de la République dans les guerres contre les Ducs de Milan; que les François ne pourroient attaquer ce poste sans un grand désavantage; qu'il couvroit la plus grande partie de l'Etat; que les vivres y viendroient de tous les derrieres sans danger; qu'en cas que les François s'attachassent à quelque siége, on pourroit de là les incommoder beaucoup par les détachemens qu'on feroit sur leurs fourageurs & sur leurs convois, & qu'on auroit toute liberté de s'approcher, ou de s'éloigner de leur camp, selon qu'on le jugeroit à propos pour la sûreté de l'armée ou du Pays.

Ces deux sentimens ne furent point suivis, l'un paroissant trop hardi, & l'autre trop timide; & il fut résolu de faire camper l'armée plus avant sur l'Adda, avec ordre exprès aux Généraux de n'en point venir aux mains, que dans la derniére nécessité, & sans une très-grande espérance de la victoire.

Le Roy la leur déclare par un Heraut.

Le dessein du Roy étoit tout contraire: car il vouloit, s'il y avoit moyen, commencer par une bataille. Il passa les Alpes au mois d'Avril, & envoya le Heraut Montjoye son Roy d'armes, pour déclarer la guerre aux Vénitiens avec les formalitez ordinaires. Il le fit d'abord à Crémone, & demanda au Commandant d'être conduit de là à Venise. Il y alla avec un Ttompette, & ayant été sécrétement introduit en présence des Sénateurs le dix-septiéme d'Avril, il executa sa commission.

S. Gelais. Histoire de Louis XII. Acte de cette déclaration au Recueil des Traitez de Léonard. T. 2.

 Le

1509. *Premieres hostilitez.*

Le premier acte d'hostilité fut fait par le Maréchal de Chaumont: car il avoit déja cette qualité depuis quelques années, aussi-bien que celle d'Amiral de France, & Grand-Maître, avec les Gouvernemens du Milanez & de Normandie. Sa valeur, son habileté dans la guerre, sa prudence, ses grands services relevez par le crédit du Cardinal d'Amboise son oncle luy avoient attiré tous ces honneurs, dont il étoit digne. Il passa la riviere d'Adda avec trois mille chevaux, six mille fantassins, & quelques piéces d'artillerie, vint assiéger Trévi, l'obligea de se rendre, & fit toute la garnison prisonniére de guerre avec le Provéditeur Justiniano Morosini. Le même jour le Marquis de Mantouë s'empara de Casal Major. Il mit le Siége devant Ascola, & le leva à l'approche d'Alviane qui passa promptement l'Oglio avec des troupes beaucoup plus nombreuses que les siennes, & le contraignit même à abandonner Casal Major. Roccaberti fit aussi le dégast jusqu'à Bergame, & le Maréchal de Chaumont ayant rapassé l'Adda, alla attendre le Roy à Milan, où ce Prince arriva au commencement de May fort blessé à la jambe par la chûte de son cheval qui s'étoit abattu sous luy.

Guicciard. l. 8.

S. Gelais. Histoire de Loüis XII.

Le Roy arrivé à Milan y fait la revuë de son Armée.

Dans la revûë qu'il fit de son armée, elle se trouva forte de dixhuit à vingt mille hommes de pied, dont il y avoit huit mille Suisses, & de deux mille sept cens Hommes d'armes, qui avec leurs Archers, leurs Ecuyers, & toute la suite de chaque Homme d'armes faisoient quatorze à quinze mille hommes d'excellente cavalerie, sans y comprendre un grand nombre de Gentilshommes Volontaires & les Maisons des Princes, sçavoir des Ducs d'Alençon, de Bourbon, de Nevers, de Nemours, de Lorraine, & du Comte de Vendôme qui avoient suivi le Roy en cette expédition.

Le Pape publie une Bulle foudroyante contre les Vénitiens.

Guicciard. l. 8.

Dès que le Pape eut appris l'irruption du Maréchal de Chaumont dans les Terres de Venise, il publia conformément à un des Articles du Traité de Cambrai, une Bulle foudroyante contre la République, par laquelle après un long dénombrement des usurpations faites par les Vénitiens sur l'Etat de l'Eglise, des entreprises continuelles qu'ils faisoient dans leurs Etats contre l'autorité Ecclesiastique, & des autres injures faites au saint Siége, il les sommoit de rendre dans l'espace de vingt-quatre jours tous les domaines qu'ils avoient enlevez à l'Eglise, avec tous les fruits qu'ils en avoient perçus depuis leur usurpation; & cela sous peine d'encourir les censures de l'Eglise, & de l'interdit non seulement pour la ville de Venise, mais pour toutes les autres de l'obéïssance de la République, & pour toutes celles qui n'en étoient pas, si elles donnoient retraite à un seul Vénitien. Il y déclaroit la Seigneurie coupable de crime de leze-Majesté, luy déclaroit la guerre comme à l'ennemie du nom Chrétien, permettoit à quiconque de courir sus à tous les Vénitiens, & de se saisir de leurs biens & de leurs personnes.

Ceux-ci y répondent par un Manifeste.

La République de Venise a été depuis plusieurs siécles celle de toutes les Puissances d'Italie, qui se soit le moins étonnée des foudres du Vatican. Les Sénateurs toutefois crurent devoir répondre à cette Bulle, & firent

firent courir dans Rome un Manifeste, où ils faisoient un narré fort ample & fort violent de la conduite du Pape & du Roy de France à leur égard: ils y appelloient de la Bulle au futur Concile général; & au cas du refus de justice de la part des hommes, ils mettoient leurs intérêts entre les mains de Jesus-Christ Souverain Juge de tous les Princes de la terre. Mais il étoit question de se défendre autrement que par des Ecrits, qui n'auroient de force pour l'Etat, qu'autant que les armes leur en donneroient. 1509.

Alviane & le Comte de Pétiliane s'avancérent jusqu'à six milles de Lodi à Fontanella, poste avantageux, d'où ils pouvoient secourir Crémone, Créme, Caravaggio & Bergame, supposé qu'on les attaquât. Leur armée étoit composée de deux mille Hommes d'armes, de trois mille hommes de cavalerie legére, y comprenant les Stradiots ou Albanois, de quinze mille fantassins Italiens de troupes réglées, & d'autant de milice; leur artillerie étoit fort belle, & ne cédoit en rien à celle de France.

La résolution fut prise de reprendre Trévi, où Chaumont avoit laissé pour garnison mille fantassins & cinquante Hommes d'armes sous le commandement de Fonterailles & d'Imbaut de Romanieu. Le Comte de Pétiliane fut l'auteur de cette entreprise contre le sentiment d'Alviane, qui vouloit qu'on allât attaquer les François avant qu'ils eussent toutes leurs troupes, dont une partie n'étoit pas encore arrivée. Justiniano.

Ils reprennent Trévi qui leur avoit été pris par les François.

Le Siége fut formé devant Trévi & poussé avec beaucoup de vigueur. Comme la Place n'étoit pas fort bonne, le Roy se mit en marche deux jours plutôt qu'il n'avoit résolu, pour l'aller secourir. Mais quelque diligence qu'il pût faire, il ne put arriver assez à temps. Les bréches que l'artillerie Vénitienne avoient faites aux murailles étoient si grandes, que les Commandans jugeant qu'il étoit impossible d'y soutenir un assaut, demandérent à capituler. Ils ne purent rien obtenir, sinon que les simples soldats sortiroient sans armes, & que tous les Hommes d'armes, les Officiers & les Commandans demeureroient prisonniers de guerre. S. Gelais, Seyssel, Champier, Guicciard. &c.

Cette prompte reddition chagrina le Roy, moins pour l'importance de la Place, que parce qu'il avoit espéré que ce Siége luy donneroit occasion d'engager les Vénitiens à une bataille. Il ne laissa pas de poursuivre sa marche: & étant arrivé sur le bord de l'Adda, il y fit jetter trois ponts à Cassano, fit passer une partie de ses troupes, élever un Fort à la tête de chaque pont: & ensuite il passa luy-même avec le reste de l'armée. On s'étoit attendu que les ennemis disputeroient ce passage, & qu'ils ne manqueroient pas de charger les premiéres troupes qui passeroient avant qu'elles se fussent retranchées; mais ils ne vinrent pas même escarmoucher. Sur quoy Trivulce fait depuis peu Maréchal de France, dit au Roy; Sire, puisqu'ils ont manqué une si belle occasion de nous combattre avec avantage, ils sont à nous.

L'Armé du Roy s'aproche de leur camp sans oser l'attaquer.

L'Armée Françoise s'approcha du camp des Vénitiens jusqu'à la portée du canon. On les trouva si bien postez, & tellement retranchez, qu'on

1509. qu'on ne jugea pas à propos de les attaquer. On se canonna seulement pendant quatre jours de part & d'autre, mais avec plus de perte du côté des François que des Vénitiens par la situation des deux camps, celuy des Vénitiens étant sur un lieu élevé, & celuy des François en platte campagne. Quelques-uns dans le Conseil de guerre proposérent de ne pas s'engager plus avant dans le pays ennemi, mais plutôt de s'éloigner un peu du camp des Vénitiens, pour se mettre hors de la portée de leur canon, en attendant que l'Empereur arrivât du côté du Trentin ou du Frioul, & les obligeât à partager leurs troupes qui étoient notablement plus nombreuses que celles de France: mais le Roy étoit résolu de profiter de l'ardeur qui paroissoit dans ses troupes; & comme quelqu'un luy dit qu'il avoit affaire à des ennemis très-sages, contre lesquels il falloit prendre toutes ses précautions: Je leur donnerai, reprit-il, tant de fous à gouverner, qu'avec toute leur sagesse ils n'en viendront pas à bout. De plus, il comptoit peu sur l'Empereur, qui étoit encore éloigné, & qu'il sçavoit par expérience n'être guéres sûr dans les mesures qu'il prenoit pour ses expéditions; c'est pourquoy il persista à tâcher par divers mouvemens d'attirer les Vénitiens hors de leur camp; & il en fit un qui luy réussit.

Ce Prince réussit à les en faire sortir dans le dessein de leur donner bataille.

Il alla le Samedy douziéme du mois de May attaquer Rivolte où les Vénitiens avoient garnison, dans l'espérance qu'ils viendroient au secours; mais elle fut emportée d'assaut en peu d'heures, sans que les ennemis branlassent de leur camp. Le Lundy d'après, le Roy marcha vers le Village d'Aignadel, comme pour aller se saisir de Pandoné lieu avantageux, pour empêcher les convois de vivres qui venoient au camp ennemi, de Créme & de Crémone. Cette marche embarrassa les Vénitiens, & l'Alviane ayant vivement remontré dans le Conseil l'importance de ce poste pour la subsistance de l'armée, il fut résolu qu'on partiroit sur le champ pour prévenir celle de France.

Seyssel, Histoire de Louïs XII. Guicciard. Bembo &c.

Il y avoit deux chemins pour aller à Pandoné, l'un plus long en suivant le bord de la riviére d'Adda, l'autre plus court à la droite de l'armée Françoise. Le Roy prit le premier, & les Vénitiens le second.

Marche & disposition des deux Armées.

Champier. l. 2.

Les François marchoient en trois corps: l'avant-garde étoit commandée par les deux Maréchaux de France, Chaumont & Trivulce. Ils avoient avec eux Charles Duc de Bourbon, Gaston de Foix Duc de Nemours, les Seigneurs d'Aubigni, Theodore Trivulce, Robert de la Marck, de la Palisse, de la Trimouille, d'Imbercourt *, le cadet de Duras, de Chatillon, de Talmont, de Conti, de Montoison, le bâtard de la Clayéte, Germini, le Gruyers, d'Espi, & beaucoup d'autre Noblesse.

Le Roy étoit au corps de bataille avec Antoine Duc de Lorraine, le Duc d'Alençon, le Comte de Genéve frére du Duc de Savoye, le Comte de Vendôme, le Duc de Nevers, le Marquis de Salusses, Louïs de Piesque, les Comtes Borromées, Galéas de saint Séverin, Jean d'Albret Seigneur d'Orval, Téligny, Louïs d'Ars, Galiot Senéchal d'Armagnac, Bussy

* Imbercourt est souvent appellé dans nos Historiens Humbercourt.

Bussy frére du Cardinal d'Amboise, Louïs d'Orleans Marquis de Rotelin frére de François Duc de Longueville, Louïs de Brézé Sénéchal de Normandie, Gabriël de la Châtre, Crussol, Stuart, Jacques de Bourbon Comte de Roussillon, les de Treux, Vandenesse, Odet d'Aidie, Vautournus, Moncade, Normanville, les Cardinaux d'Amboise, de Final, de Mantoue, de Ferrare, & quelques Evêques & Abbez qui faisoient leur Cour au Roy, en partageant les dangers de la guerre avec luy. 1509.

L'arriéregarde étoit commandée par François Duc de Longueville qui avoit avec luy les Marquis de Mantoue & de Montferrat, d'Alégre, Galéas Palavicin, Robinet de Frammeselles, Duras, Fonterailles, le Chevalier Bayard, Molart, de la Crote, Richemont, Bonnivet.

L'armée des Vénitiens marchoit en quatre corps. Le premier étoit commandé par le Comte de Pétiliane Généralissime, le second par le Comte Bernardin du Mont, le troisiéme par Antoine de Py, & le quatriéme qui faisoit l'arriéregarde par Barthélemi Alviane. Seyssel.

Les deux armées marchoient ainsi par les deux chemins dont j'ai parlé, à côté l'une de l'aure, séparées par une espéce de torrent où il y avoit très-peu d'eau, & par quantité de fossez & de buissons dont ce pays-là est tout coupé: mais elles étoient si proches, que dans la marche même on se canonnoit de part & d'autre. Guicciard. lib. 7. S. Gelais. Histoire de Louïs XII.

Comme les Vénitiens avoient pris le chemin le plus court, ils avoient de l'avance sur les François; de sorte que l'avantgarde de ceux-cy se trouva à la hauteur de l'arriéregarde de Venise. Les deux Maréchaux qui commandoient l'avantgarde de l'armée Françoise faisoient tous leurs efforts pour engager la bataille; mais le terrain étoit si inégal, qu'il étoit impossible d'aller en ordre aux ennemis. Ils firent cependant un détachement de Gendarmes pour charger en queuë l'Alviane, qui ayant fait alte, fit avancer quelques bataillons de sa meilleure infanterie, pour les arrêter par le feu de leurs arquebuses au passage des fossez qu'ils étoient à tous momens obligez de franchir avec leurs chevaux, sans pouvoir presque se ranger. *Le combat commence par une Escarmouche.*

L'Alviane en ce moment envoya avertir le Comte de Pétiliane qu'il étoit attaqué, & le pria de revenir sur ses pas pour le soutenir. Le Comte luy fit dire qu'il continuât sa marche; qu'il eût seulement soin de ne se point laisser enfoncer; que tel étoit l'ordre du Sénat: mais l'Alviane, soit qu'il ne pût faire autrement, soit qu'ayant envie de combattre conformément à son génie impétueux & avide de gloire, il espérât le faire avec grand avantage, par la difficulté que les François auroient à venir à luy en bataille, avoit en attendant la réponse du Général, fait avancer de nouveaux bataillons pour soutenir les premiers, & repoussoit vivement les Gendarmes François, sur lesquels tiroient en même temps six piéces d'artillerie placées sur la digue du torrent.

Les Gendarmes furent obligez de faire retraite en combattant; mais plusieurs tombérent sous leurs chevaux dans les fossez, & un assez grand

1509. nombre d'autres furent tuez par le feu du canon des ennemis, & par celuy de leur infanterie.

Et devient ensuite general à l'avantage des François.

Les deux Maréchaux firent avancer quelques autres troupes, pour faciliter la retraite des Hommes d'armes, & répondre au feu de l'infanterie Vénitienne. Le Roy, à qui l'on porta la nouvelle de l'escarmouche, & à qui l'on fit entendre que l'avantgarde étoit en danger, marcha sur le champ avec une partie de sa bataille, vers le lieu du combat. Il passa au milieu du plus grand feu; & comme quelques Courtisans de sa suite ne se trouvant pas bien en ces endroits chauds, luy représentérent le grand danger où il s'exposoit, il leur répondit en raillant, que ceux qui avoient peur n'avoient qu'à se mettre à couvert derriére luy. Il commanda au Duc de Bourbon & à la Trimouille d'aller enfoncer l'infanterie ennemie, chacun avec cent ou six-vingts Hommes d'armes choisis, & fit défendre aux autres de sortir de leurs rangs sans être commandez. La présence & le danger du Prince rendit tout possible à cette brave Noblesse: ils sautérent les fossez & les buissons en essuyant un grand feu, & donnérent avec une extrême furie dans les bataillons ennemis, qui ne purent soutenir un tel effort. On les poussa jusqu'à un endroit, où d'autre cavalerie que le Roy détacha pour soutenir les deux troupes dont j'ay parlé, eut plus de facilité de s'étendre. Le combat insensiblement devint général entre l'avantgarde Françoise & l'arriéregarde Vénitienne. Mais il n'y avoit alors aucunes troupes en Europe qui pussent résister à la Gendarmerie Françoise toute composée de Gentilshommes. La cavalerie ennemie abandonna son infanterie. Le Comte de Pétiliane vint avec quelques escadrons au secours d'Alviane: mais embarassé par le grand nombre des fuyards qui ne luy laissoient point de place pour passer, il se retira à son avantgarde pour la sauver, & abandonna tous les bagages & toute l'artillerie qui étoit au corps de bataille, au nombre de trente-six grosses piéces.

Brantome éloge de Louïs XII.

Perte des deux partis.

Cette action qui se passa le quatorziéme de May *, dura trois heures. Les Historiens varient sur le nombre des morts du côté des ennemis. Les nôtres le font monter les uns jusqu'à vingt mille, les autres jusqu'à quatorze ou quinze mille. Guichardin en met seulement sept à huit mille, ce qui est plus vray-semblable. Il n'y eut du côté des François que deux cens, d'autres disent cinq cens hommes de tuez, & pas une personne de marque. La Palisse reçut un coup de pique au bras, & eut son cheval tué sous luy. Cornillon, Conti & plusieurs autres Gentilshommes furent aussi blessez, & nul ne mourut de ses blessures. Le Duc de Bourbon se distingua beaucoup par sa bravoure & par sa conduite, aussi-bien que Grignol de Taleyran, à qui le Roy reprochant de s'être trop abandonné au milieu des ennemis, il répondit qu'il avoit un cheval encore plus courageux que luy, & qu'il l'avoit laissé faire.

L'Al-

* Le Journal de Louïse de Savoye dit que ce fut le 14. d'Avril; mais par la suite de l'Histoire il paroît que Guichenon, qui a le premier publié ce Journal, s'est mépris en transcrivant le manuscrit.

L'Alviane dans le plus chaud de la mêlée fut abatu de dessus son cheval par Vandenesse d'un coup de lance dont il eut l'œil crevé, & demeura prisonnier. Pierre Marquis du Mont, un des meilleurs Capitaines des Vénitiens fut tué sur la place: presque toute leur perte fut de leur infanterie, qui se battit bien, & beaucoup mieux que leur Gendarmerie & leur Cavalerie legére. 1509.

Le Roy voyant l'ennemi tout-à-fait en déroute, donna des marques de sa piété, en descendant de cheval, & se mettant à genoux, pour remercier Dieu d'une si importante victoire. Ce Prince avant la bataille s'étoit confessé, & la plûpart de l'armée à son exemple s'étoit acquitée de ce devoir de Chrétien. Il fit quelque temps aprés bâtir en ce même lieu une Chapelle à l'honneur de la Sainte Vierge, & luy donna le nom de Sainte Marie de la Victoire.

Le Roy se met à genoux pour remercier Dieu de cette Victoire remportée près d'Aignadel.

Tel fut le succès de cette grande action, que les Italiens appellent dans leur Histoire la Journée de Giraddada, ou de Vaila, & les François la bataille d'Aignadel, parce qu'elle se donna proche d'un village de ce nom.

Seyssel. Histoire de Louïs XII.

Et canonne de loin la Ville de Venise.

„ Le Roy, dit Brantome, poursuivit les fuyards jusques sur le bord
„ de la mer, à la Chafousine; & de-là contemplant à son aise la vil-
„ le de Venise, & ne pouvant aller à elle à cause de son large fossé
„ de mer, avant que de s'en retourner, fait braquer en signe de
„ triomphe & de trophée, six longues couleuvrines, dont trois étoient
„ de leurs prises & les trois autres Françoises, ainsi que je le tiens
„ & d'Italiens & de François, il fait tirer à coup perdu cinq ou six
„ cens volées de canon dans la ville, afin qu'il fût dit pour l'avenir,
„ que le Roy de France Louïs XII. avoit canonné la ville imprenable
„ de Venise.

Brantome Eloge de Louïs XII.

Mais ce Prince n'en demeura pas là, & sçut en grand Capitaine profiter de sa victoire, & de la consternation des ennemis. Il conquit en peu de jours Caravaggio, Bresse, Crémone, Bergame, Créme, & plusieurs autres villes & Châteaux. Pescaire sur le Lac de Garde fut attaquée & prise d'assaut: de sorte qu'en dix-sept jours il se rendit maître de toutes les Places qui avoient fait le sujet de la guerre par rapport à luy, c'est-à-dire, de toutes celles qui avoient été autrefois des dépendances du Duché de Milan, excepté le Château de Crémone, que le Commandant offrit aussi de rendre, pourvû qu'on luy accordât une capitulation honorable: mais le Roy voulut l'avoir à discrétion: parce qu'il y avoit plusieurs nobles Vénitiens, & entr'autres Zacharie Contarino homme très-riche, dont il espéroit tirer une grosse rançon.

Suites de cette Expedition.

Seyssel. Histoire de Louïs XII.

Les pertes des Vénitiens ne se bornérent pas là. Les troupes du Pape, dès qu'il eut sçû le Roy au-delà de l'Adda, étoient entrées dans la Romagne au nombre de huit mille hommes de pied, & de quatre cens Hommes d'armes sous la conduite du Duc de Ferrare, qui avoit été fait grand Gonfallonnier de l'Eglise. Il avoit déja pris plusieurs petites Places: mais la nouvelle de la défaite de l'armée Vénitienne fit perdre cœur aux garnisons de Faënza & de Ravenne, qui se rendirent comme les autres. Il n'y eut que la citadelle de Ravenne, qui tint encore quelque temps, & fut

Autres pertes des Vénitiens.

Gucciard. lib. 8.

1509. aussi obligée de capituler. Par là le Pape se vit au comble de ses desirs, fort glorieux d'avoir réuni au saint Siége tous les anciens domaines qui en avoient été démembrez depuis long-temps.

Le Duc de Ferrare, après ces conquêtes faites au profit du Pape, ne s'oublia pas luy-même. Il y avoit bien des années que les Vénitiens luy avoient enlevé un grand Territoire appellé le Polésin de Rovigo entre l'Adige & le Tanar. Il s'en rendit maître sans résistance; parce que ce quartier-là étoit dégarni. Le Marquis de Mantoue s'empara aussi d'Asola & de Lunato, que la République avoit pris sur son bisayeul Jean-François de Gonsague. Le Comte Christofle Frangipani & le Duc de Brunswik Généraux de l'Empereur, qui étoient arrivez avec assez peu de troupes dans l'Istrie, se croyant assez forts par le desordre des affaires des Vénitiens, se présentérent devant Triest qui se rendit sans coup férir; & s'étant avancez dans le Frioul, reprirent presque toutes les Places que l'Empereur avoit perduës à l'occasion de sa derniére expédition contre les Vénitiens. L'Évêque de Trente chassa aussi les garnisons Vénitiennes de divers Châteaux du Trentin, où elles s'étoient fortifiées depuis ce temps-là.

On ne peut exprimer la consternation où les Sénateurs se trouvérent par une révolution si subite & si générale. Les nouvelles qu'ils recevoient de toutes leurs frontiéres étoient toutes pires les unes que les autres. Ce grand Etat un peu auparavant si formidable à toute l'Italie, étoit démembré piéce par piéce. Ils se voyoient insultez par leurs plus foibles voisins. Leur armée s'étoit presque toute dissipée. Venise étoit remplie de paysans qui s'y étoient réfugiez: on n'y étoit pas sans crainte d'un soulévement de la populace contre les Nobles, dont le gouvernement de tout temps luy avoit été odieux, & à laquelle tous ces forains se fussent joints volontiers par l'espérance du pillage.

Petrus de Angleria. Epist. 419.

Dans cette étrange confusion, ils firent comme des gens prêts à périr par la tempête, qui jettent dans la mer ce qu'ils ont de plus précieux pour sauver leur vaisseau & leur vie. Ils envoyérent à l'Empereur, au Roy d'Espagne, & au Pape, pour les détacher des François, en leur faisant les offres les plus avantageuses.

Ils font les plus grandes offres à l'Empereur, au Roy d'Espagne, & au Pape pour les détacher des François.

Antoine Justiniani offrit à l'Empereur de luy rendre tous les pays qu'il prétendoit avoir autrefois appartenu à l'Empire & à la Maison d'Autriche; de luy céder tout ce qu'ils possedoient dans la terre ferme; de luy payer un tribut de cinquante mille ducats, & d'être dans la suite entiérement dans ses intérêts & soumis à toutes ses volontez.

Harangue de Justiniani à l'Empereur.

Ils dépêchérent un Envoyé au Royaume de Naples, pour remettre entre les mains des Commandans du Roy d'Espagne tous les ports qu'ils avoient dans la Pouille.

Bembo. Ils envoyérent au Pape le Secrétaire Jaques Caroldo, pour luy rendre la citadelle de Ravenne & quelques Châteaux sur lesquels il avoit encore des prétentions; pourvû qu'il leur rendît leurs prisonniers, & qu'il leur donnât l'absolution des censures qu'il avoit lancées contre eux.

Mais

Mais l'Empereur refusa d'entrer en aucun Traité sans la participation du Roy de France. Le Pape ne répondit que par des plaintes du mépris qu'ils avoient fait au temps passé de l'autorité du saint Siége, & dit qu'il ne les absoudroit point des censures, que quand ils luy auroient restitué tous les revenus qu'ils avoient tirez des domaines de l'Église depuis le temps de leur usurpation; que pour la citadelle de Ravenne, elle ne pouvoit luy échapper; & en effet elle luy fut renduë peu de jours après. 1509. *L'Empereur & le Pape les refusent.*

Pour ce qui est du Roy d'Espagne, il falloit du temps pour en avoir réponse: & cependant les Officiers de ce Prince reçûrent par provision l'offre qu'on leur faisoit des ports de la Pouille, & y firent entrer les garnisons Espagnoles, dès que les Vénitiens en furent sortis. Petrus de Angleria. Epist. 420.

Cette fermeté du Pape & de l'Empereur jetta les Vénitiens dans le dernier desespoir: mais deux choses leur firent luire quelque rayon d'espérance qui les ranima. La premiére, fut ce que leur manda l'Ambassadeur qu'ils avoient à Rome, que quelque dureté que le Pape affectât à leur égard, il voyoit malvolontiers croître la puissance du Roy de France & de l'Empereur en Italie, puissance qui n'auroit plus de frein, si la République succomboit entiérement. Les conjectures de l'Ambassadeur furent confirmées par une démarche que fit le Pape, qui fut d'accepter les Lettres du Doge qu'il avoit refusées jusqu'alors, par lesquelles il le supplioit d'accorder le pardon à la République, & de trouver bon qu'elle vînt le luy demander par la bouche de six des principaux du Sénat. Ces Lettres furent luës dans le Consistoire. Le Pape y fit assez connoître aux Cardinaux par son discours, que son intention étoit de recevoir cette Ambassade. Il dit qu'il étoit le Pére commun, & que la coûtume de l'Eglise étoit de recevoir ses enfans les plus indignes de grace, quand ils rentroient dans le devoir en se soûmettant. Les Cardinaux dont plusieurs étoient affectionnez aux Vénitiens, & au moins indifférens pour l'Empereur & le Roy de France, louérent fort sa modération; & il fut conclu que l'Ambassade seroit admise. *Le Pape néanmoins consent de recevoir une Ambassade des Vénitiens.* Guicciard. l. 8.

Les Ambassadeurs de France & de l'Empereur firent tout ce qu'ils purent pour rompre ce coup, réprésentant au Pape, que par le Traité de Cambrai, il étoit obligé à agir contre les Vénitiens par les armes temporelles & spirituelles, jusqu'à ce que les Confédérez fussent remis dans l'entiére possession de ce qui avoit été usurpé sur eux; mais le Pape leur répondit qu'il s'en tiendroit exactement au Traité de Cambrai; qu'il ne donneroit point aux Vénitiens l'absolution des censures qu'il avoit portées contre eux, jusqu'à ce que l'Empereur fût maître paisible des Domaines qui luy appartenoient, comme les Roys de France & d'Espagne l'étoient déja pour la part qu'ils avoient prétenduë, & qu'en recevant l'Ambassade de Venise, il ne faisoit rien qui fût contre le Traité.

La seconde chose qui encouragea les Vénitiens, fut la bonne foy dont le Roy de France usoit envers l'Empereur. Il n'avoit tenu qu'à luy de s'emparer de Vérone, de Padouë & de Vicence qui luy avoient envoyé leurs

1509. leurs clefs; & étant une fois maître de ces Villes, il enveloppoit tout le reste de l'Etat. Il pouvoit avec son armée victorieuse venir assiéger par terre Venise même, tandis que la flotte qu'il avoit toute prête à Génes, la bloqueroit par mer: les Vénitiens s'y attendoient: & certainement il semble qu'il étoit de sa politique, de pousser ses conquêtes aussi loin qu'il le pourroit, sauf à rendre à l'Empereur, quand il le jugeroit à propos, les trois Villes dont il étoit question.

La generosité du Roy leur donne le temps de respirer.

Mais il voulut faire connoître à toute l'Italie jusqu'où il poussoit le scrupule en matiére de générosité. Il refusa les offres des Députez de ces Villes, & les renvoya aux Ambassadeurs de l'Empereur, qui étoient dans l'armée Françoise, & qui en prirent possession au nom de leur maître. Il résolut de ne pas entrer plus avant, jusqu'à ce que l'Empereur fût arrivé en Italie. Il pressa en attendant le siége du Château de Crémone, qui se rendit enfin, & les Nobles Vénitiens qui étoient dedans, demeurérent prisonniers de guerre. Il pria le Marquis de Mantoue de luy laisser la Ville de Pescaire, qui avoit autrefois appartenu à ce Prince, jugeant que cette Place qui étoit à l'entrée du Lac de Garde, luy étoit absolument nécessaire pour la conservation de ses conquêtes. *Le Marquis* y consentit, sur la promesse d'un équivalent dont il auroit sujet de se contenter.

Buonacorsi. Petrus de Angleria. Epist. 418.

Les Vénitiens furent ravis d'apprendre cette conduite du Roy qui leur donnoit le temps de respirer; mais avec tout cela ils étoient perdus, si l'Empereur de son côté eût fait ce qu'il devoit, & s'il fût entré plûtôt en Italie seulement avec la moitié des troupes qu'il avoit promis d'y amener: mais ce Prince étoit toûjours luy-même, c'est-à-dire, toûjours négligent dans les affaires qui luy étoient de la plus grande importance, toûjours occupé à chercher de l'argent pour subvenir à ses entreprises, & toûjours le prodiguant mal-à-propos dès qu'il l'avoit trouvé. Il ne fit pas un meilleur usage de celuy que les Flamans luy fournirent pour cette expédition, des cent mille ducats que le Roy luy donna pour l'investiture de Milan, & de cinquante mille que le Pape luy permit de prendre des sommes destinées à la guerre contre le Turc. Cette permission luy fut accordée par le Pape, pour le hâter de venir en Italie; mais moins à dessein de le faire entrer en partage des conquêtes que l'on feroit sur les Vénitiens, que de l'opposer à la puissance du Roy de France, & d'empêcher que ce Prince ne se rendît luy seul maître de toute l'Italie.

Guicciard.

L'Empereur vient à Trente & manque à un rendez-vous qu'il avoit promis au Roy de France.

L'Empereur n'arriva à Trente que vers le milieu du mois de Juin, d'où il écrivit au Roy des Lettres pleines de reconnoissance pour la maniére généreuse dont il en avoit usé à son égard, & vouloit luy marquer combien il y étoit sensible; il envoya un exprès à Spire, porter commandement qu'on y brûlât un Regiitre, où il avoit fait écrire au long & en détail tous les torts que le Roy avoit faits à l'Empire & à l'Allemagne depuis que ce Prince étoit sur le Trône. Le Cardinal d'Amboise alla à Trente tant pour le complimenter, que pour recevoir l'investiture du Duché de Milan, conformément au Traité de Cambray. Il la reçut, & promit à l'Empereur de la part du Roy son maître cinq cens Hommes d'armes pour

Acte pour l'investiture.

pour son service. On y convint d'une entrevûë entre les deux Princes, elle devoit se faire auprès de la Ville de Garde en pleine campagne, & le Roy se mit en chemin pour s'y rendre au jour marqué. L'Empereur s'y mit aussi: mais par une bizarrerie, qui n'étoit pas la premiére de ce Prince en ce genre, il retourna sur ses pas, & fit faire ses excuses au Roy, sur quelques affaires imprévûës qui luy étoient survenuës, & l'obligeoient d'aller incessamment dans le Frioul. Il le fit prier en même temps de ne pas s'éloigner, & de s'arrêter à Crémone, luy promettant de revenir sans tarder, pour avoir le plaisir de l'embrasser. Mais le Roy s'en excusa à son tour sur ses propres affaires. On crut que ce qui avoit empéché l'Empereur de venir au rendez-vous, étoit qu'il avoit une très-petite Cour, & qu'il eut honte de paroître en un équipage si peu digne de luy, au milieu de celle de France, qui ne fut jamais plus leste.

1509. Histoire de S. Gelais.

Le Roy d'ailleurs quitta le dessein de pousser plus loin ses conquêtes, voyant que le Pape mollissoit à l'égard des Vénitiens; que l'Empereur, quelque bonne envie qu'il eût de détruire la République de Venise, n'étoit jamais prêt, quand il étoit question d'agir, & que le Roy d'Espagne qui avoit son compte par la restitution des Places de la Pouille, ne se donnoit presque aucun mouvement, content de profiter sans dépense des travaux de ses Confédérez. Toutefois Mathieu Lango Evêque de Gurk en Carinthie, fit encore des instances auprès du Roy, pour l'obliger à rester en Italie, l'assûrant que l'Empereur auroit bien-tôt toutes ses troupes, & qu'il étoit résolu d'aller conjointement avec celles de France assieger Venise. Cette proposition tenta le Roy, & l'arrêta encore quelque temps. Mais ayant sçû que le Pape étoit fort contraire à ce dessein, & que le Roy d'Espagne avoit déclaré qu'il n'y consentiroit jamais, il congédia la plus grande partie de son armée, & pensa à retourner en France, après avoir pourvû à la sûreté des Places qu'il avoit conquises, & donné permission aux Florentins de concert avec le Roy d'Espagne, d'attaquer les Pisans. Il en coûta aux premiers deux cens mille ducats, qui furent partagez entre les deux Rois, & aux seconds, la perte de leur liberté qu'ils avoient recouvrée durant l'expédition de Charles VIII. en Italie.

Ce qui joint à la molesse du Pape empêche ce Monarque de pousser plus loin ses Conquêtes.

Petrus de Angleria. Epist. 421.

Les Vénitiens avoient extrêmement apprehendé l'entrevûë des deux Princes de laquelle j'ai parlé, sçachant la résolution où ils étoient l'un & l'autre de les pousser à bout. Ils furent ravis qu'elle eût manqué par la faute de l'Empereur, & de voir par-là le Roy un peu refroidi, & rebuté de la conduite irréguliére de son Allié qui se rendoit fort méprisable en Italie, où il n'avoit encore que très-peu de troupes.

Ce fut ce mépris & la hardiesse d'un particulier, tandis que toute la République étoit dans l'abbatement, qui commencérent à faire changer de face aux choses, & causérent le rétablissement des affaires des Vénitiens.

Cette conduite de l'Empereur & la hardiesse d'un particulier rétablissent les affaires des Vénitiens.

L'Empereur s'étant servi de Léonard Dressina Gentilhomme Vicentin, pour prendre possession en son nom de Vérone, de Padouë, de Vicence, &

1509. Guicciard. Mocenigo Justiniano.

& des autres Places qui devoient luy être renduës, luy donna la même commission pour Trévise. Il y alla très-peu accompagné, comme il avoit fait dans les autres Places. Quelques bannis à qui la République avoit fait grace au commencement de sa déroute, en leur permettant de retourner dans leur Patrie, voyant venir cet homme sans troupes & sans aucun appareil qui pût leur imprimer ou du respect, ou de la crainte, commencérent à délibérer entre eux, s'ils le recevroient, & crurent que de luy refuser l'entrée de leur Ville, ce ne seroit pas agir trop contre les intentions de la République.

Ils mirent à leur tête un nommé Marco Casolajo, homme accrédité parmi le Peuple. Il l'assembla dans la Place, & lui persuada de demeurer sous ses anciens maîtres. En même temps il éleva la banniére de la République, & cria, S. Marc: & le peuple répondit par des cris semblables. Ils chassérent Dressina, firent entrer six cens fantassins dans la Ville; & peu de jours après le Sénat ayant résolu de soûtenir cette affaire, le Comte de Pétiliane à la tête de l'armée Vénitienne, augmentée de quelques troupes d'Esclavonie, & de celles qui étoient sorties des Places de la Romagne cedées au Pape, s'en approcha, se campa en un lieu fort avantageux entre Maghéra & Mestré, fit entrer quantité de provisions dans Trévise, & la mit en état de défense.

Perus de Angeria. Epist. 423.

Les Vénitiens après cette hardie démarche, un peu revenus de leur premier étourdissement, voyant une bonne partie de l'armée de France congédiée, ayant appris en même temps que le Roy étoit demeuré malade à Milan, & que les troupes de l'Empereur ne grossissoient gueres en Italie, ne s'en tinrent pas là. Le Provéditeur André Gritti sçut qu'il y avoit très-peu d'Allemans à Padouë, dont Dressina étoit Commandant pour l'Empereur: il s'avança secrétement vers cette Place & la surprit. Aussi-tôt toutes les Forteresses du Pays encore moins bien gardées que Padouë, se déclarérent pour les Vénitiens, qui s'emparérent encore de Légnago sur l'Adige, Place alors assez bien fortifiée, & importante par sa situation.

Histoire de S. Gelais.

Guicciard. Bembo, &c.

Le Roy à son retour reçoit les honneurs du Triomphe à Milan.

On ne douta presque pas que ces nouveaux mouvemens ne retardassent le retour du Roy en France, & ils luy causérent en effet beaucoup d'inquiétude. D'une part il se défioit plus que jamais du Pape, & ne se fioit gueres plus au Roy d'Espagne: il apprehendoit l'inconstance du Roy des Romains, & ses anciennes jalousies: il craignoit qu'il ne s'accommodât avec les Vénitiens, & qu'ensuite il ne s'unît avec eux contre luy, s'il ne le secouroit. D'autre part il ne croyoit pas qu'il fût à propos qu'en son absence l'Empereur prît un si grand ascendant sur les Vénitiens, & qu'il les accablât, de peur que la tentation ne le prît d'envahir ensuite le Milanez. Ces considérations luy firent prendre un milieu, qui fut de donner à Maximilien un secours suffisant pour se soûtenir contre les Vénitiens, & pour entretenir la guerre: mais trop foible pour la finir avec un trop grand avantage pour ce Prince. Il se contenta d'ajouter deux cens Hommes d'armes aux cinq cens que le Cardinal avoit promis, par son ordre, de fournir à l'Empereur. Cette troupe étant complette, faisoit environ quatre

tre

tre mille chevaux * & il les luy envoya sous les ordres de la Palisse. Après cela, comme sa santé altérée par les grandes chaleurs ne luy permettoit pas de demeurer plus long-temps en Italie, il reprit la route de France. Il entra en Triomphateur dans Milan, & les habitans dans cette entrée, renouvellérent certains usages des anciens Triomphes des Romains, & entre autres, ils firent porter devant luy des tableaux où l'on avoit peint la bataille d'Aignadel, & les Villes qu'il avoit conquises.

1509.

Petrus de Angleria. Epist. 425.

Durant son retour il fit à Biagrassa un nouveau Traité avec le Pape, qui luy avoit envoyé le Cardinal de Pavie pour ce sujet. Par ce Traité ils promettoient de défendre les Etats l'un de l'autre, & se rendoient mutuellement la liberté de traiter avec les autres Princes ou Etats, comme ils le jugeroient à propos, pourvû que ce ne fût point au préjudice de l'un des deux. Quoique cet Article fût sans restriction, il ne regardoit guéres que les Vénitiens, avec lesquels ils vouloient avoir droit de traiter comme ils le jugeroient à propos. Le Roy promit de ne prendre la protection d'aucun sujet ou feudataire du saint Siége. Il consentit que le Pape nommât à tous les Evêchez actuellement vacans dans ses Etats mais pour ceux qui vaqueroient dans la suite, il fut dit qu'il ne les conféreroit que sur la nomination du Roy, & seulement pendant un certain temps. Enfin le Pape envoya à l'Evêque d'Albi neveu du Cardinal d'Amboise la Bulle de sa nomination au Cardinalat, luy promettant de luy donner le Chapeau toutefois & quantes qu'il voudroit le venir prendre à Rome. Le Roy, après cette négociation, continua sa marche vers les Alpes, & rentra en France au commencement d'Août.

Il fait un nouveau Traité avec le Pape, & revient ensuite dans ses Etats.

Guicciardino lib. 8.

Ce qui arriva de plus considérable en deçà des Monts depuis son passage en Italie, fut la mort de Henri VII. Roy d'Angleterre, un des Princes des plus accomplis de son temps, qui, après avoir éprouvé pendant sa jeunesse les plus grandes rigueurs de la fortune, l'avoit forcée par son courage & sa conduite de se ranger à son parti. Comme il avoit obligation à la France de son élevation sur le Trône, il se ménagea toûjours assez avec elle: & quoique très-jaloux de la gloire & des intérêts de son Etat, on ne vit jamais en luy des marques de cette mauvaise volonté contre les Roys de France, qui avoit été depuis plusieurs siecles héréditaire à presque tous ses prédécesseurs: mais il n'en fut pas de même de Henry VIII. son fils & son successeur, qui, dès son entrée au gouvernement, commença à soûtenir hautement les interêts des Vénitiens à Rome, contre les Ambassadeurs de France & de l'Empereur, par le moyen de l'Archevêque d'York, qu'il avoit envoyé à la Cour du Pape exprès pour cela.

Mort & Caractere de Henri VII. Roy d'Angleterre.

Henri VIII. son successeur prend les interêts des Vénitiens.

Ce fut à l'occasion de l'arrivée des six Sénateurs Vénitiens pour demander pardon au Pape, que ce Prélat fit connoître la mauvaise volonté de son Roy. J'ai dit que les Ambassadeurs de France & de l'Empereur avoient fait inutilement tous leurs efforts, pour empêcher qu'il ne fût permis aux Sénateurs de venir à Rome: mais le Pape n'ayant pas jugé à propos d'avoir

* Le Maréchal de Fleuranges, dans ses Mémoires, fait monter ce secours beaucoup plus haut.

1509. voir cette complaisance, affecta pour ne pas mécontenter tout-à-fait les deux Princes, de recevoir ces Députez d'une maniére très-peu agréable. Il ne voulut point qu'ils entrassent à Rome publiquement & de jour: il refusa de les voir, & les renvoya au Cardinal de Naples, & à quelques autres Cardinaux qu'il nomma pour écouter leurs propositions. Il fit de grandes difficultez sur l'absolution des censures qu'ils demandoient; & ce fut sur ce point que l'Archevêque d'York les servit de tout son pouvoir, & s'appliqua à surmonter tous les obstacles, que les Ambassadeurs de France & de l'Empereur faisoient naître. C'étoit en effet un coup capital pour la République, que cette réconciliation avec le S. Siége. L'affaire traîna encore long-temps, & se fit enfin: mais tandis qu'on se disputoit ainsi à Rome l'avantage du cabinet, la guerre devenoit tous les jours plus vive à la campagne entre l'Empereur & les Vénitiens.

A peine le Roy avoit-il passé les Alpes pour retourner en France, que ceux-cy surprirent & enlevérent le Marquis de Mantouë auprès de Legnago, & le conduisirent prisonnier à Venise. Il y fut reçu d'une maniére bien différente de celle dont il y étoit entré après la bataille *de Fornouë*, où quoyqu'il eût été défait par le Roy Charles VIII. le Sénat, pour tromper les peuples & leur faire accroire que la République avoit remporté la victoire, luy décerna les honneurs du Triomphe.

On se battoit de tous côtez, tant dans le Padouan, que dans le Vicentin, dans le Frioul, & dans l'Istrie avec divers succès de part & d'autre. On prenoit & on reprenoit des Châteaux & de petites Villes. Les partis se battoient tous les jours à la campagne. On ravageoit le plat pays sans quartier & avec une cruauté extrême: mais sans en venir à aucune action importante, jusqu'à ce que l'Empereur, ayant enfin reçu toutes les troupes qui luy venoient d'Allemagne, s'attacha au siége de Padouë.

L'Empereur assiége Padouë.

Comme du succès de ce siége dépendoit le salut ou la perte de la République, les Vénitiens n'omirent rien pour la défendre; & le Doge Leonard Loredano en ayant représenté l'importance dans le Senat, conclut qu'il falloit qu'en cette rencontre la Noblesse Vénitienne fit paroître son courage & son amour pour la Patrie. Il déclara qu'il étoit résolu d'y envoyer ses fils en les sacrifiant au bien public, & qu'il espéroit que cet exemple seroit suivi de tous les Sénateurs. Il fut écouté avec applaudissement, & il fut résolu que les fils des Nobles capables de porter les armes, entreroient pour la plûpart dans la Place pour la sauver ou y périr.

Guicciard. l. 8. Mocenigo l. 2. Justiniano l. 10.

L'Empereur s'approcha de Padouë le quinziéme de Septembre. Son armée étoit composée de dix-huit mille Allemands, de six mille Espagnols, & de six mille autres soldats de diverses Nations, & outre cela des sept cens Hommes d'armes François, commandez par Monsieur * de la Palisse, de deux cens autres Hommes d'armes du Pape & d'autant

Combien de monde il y employa.

* On voit par les Memoires du Maréchal de Fleuranges, que l'on commençoit alors à donner aux personnes de qualité le titre de Monsieur: au lieu qu'auparavant quand ils étoient Chevaliers, on leur donnoit plus communément celuy de Monseigneur, & dans les relations, on les distinguoit par le titre de Seigneur, le Seigneur de la Palisse, le Seigneur de la Trimouille.

tant du Duc de Ferrare sous les ordres du Cardinal d'Est, qui y avoit joint deux mille fantassins Italiens. L'artillerie étoit nombreuse, & le Roy en avoit fourni une partie. 1509.

Ce n'étoit pas trop d'une aussi puissante armée pour le siége d'une Place, où l'on avoit employé pour la fortifier, tout ce que l'art militaire fournissoit alors d'industrie, & où il y avoit, de troupes reglées, quatorze mille fantassins, six cens Hommes d'armes, sept cens Albanois, cinq cens Arbalêtriers à cheval, avec une très-grande abondance de vivres & de munitions de guerre, toute la fleur de la Noblesse Vénitienne, & pour commandant le Comte de Pétiliane un des fameux Capitaines d'Italie; avec les plus habiles Lieutenans & Officiers des troupes de la République.

Vigoureuse défense des assiégez.

L'armée Impériale vit bien ce qu'elle avoit à attendre des assiégez, par les allarmes continuelles que luy donnoient, lorsqu'elle approcha de Padoue, les troupes qui étoient au dehors, & les païsans des environs qui avoient pris les armes. Elle les trouvoit par-tout en embuscade, & comme ils avoient une parfaite connoissance du païs, ils tomboient à tout moment sur ceux qui s'écartoient, & les tuoient la plûpart sans quartier.

Les sorties étoient nombreuses & frequentes, & pour l'ordinaire avantageuses aux assiégez qui les faisoient fort à propos. Leur artillerie étoit admirablement servie, les assauts qu'on donna à un ravelin, & puis à un bastion, dont on avoit ruiné les défenses, furent vigoureusement soutenus. De moindres difficultez auroient rebuté l'humeur inconstante de l'Empereur, qui conclut enfin à lever le siége après un refus très-chagrinant que ses Gendarmes Allemands luy firent, sur quoy il se dépita. Voicy comme l'Autheur de l'Histoire du Chevalier Bayard raconte ce qui se passa en cette occasion, où ce brave Gentilhomme fit voir qu'il n'avoit pas moins de sagesse que de courage.

Histoire du Chevalier Bayard. ch. 37.

L'Empereur étoit résolu de faire donner un second assaut au bastion dont je viens de parler. Il dicta une Lettre à un Secrétaire François qu'il avoit à son service, & l'envoya à la Palisse par le même Secrétaire. Il luy faisoit sçavoir par cette Lettre le dessein qu'il avoit, & le prioit de tenir sur le midy ses Hommes d'armes François tout prêts, pour insulter la bréche avec quelques bataillons d'infanterie Allemande. La Palisse trouva un peu étrange, qu'étant dans le quartier même de l'Empereur, il ne l'eût pas envoyé querir avec les Officiers de ses Gendarmes, pour leur proposer luy-même la chose: mais sans avoir égard à cette maniére peu honnête, il dit au Secrétaire qu'il assembleroit ses Hommes d'armes, leur intimeroit l'ordre de sa Majesté Impériale, & qu'il espéroit les trouver tous très-disposez à l'exécuter.

Belle réponse du Chevalier Bayard à la proposition que faisoit l'Empereur à la Noblesse Françoise de donner un second assaut à la place.

» Les ayant assemblez, il leur lut la Lettre de l'Empereur, laquelle » oüie, dit l'Auteur de l'Histoire, chacun se regarda l'un l'autre en » riant, pour voir qui commenceroit la parole. Si dit le Seigneur de » Humbercourt, il ne faut point tant songer; Monseigneur, dit-il au » Seigneur de la Palice, mandez à l'Empereur que nous sommes tout prêts.

1509. „ prêts. Il m'ennuye déja aux champs; car les nuits sont froides, & puis „ les bons vins commencent à nous faillir; dont chacun se prit à rire. Il „ n'y eut celuy de tous les Capitaines, qui ne parlât devant le bon Che- „ valier Bayard, & tous s'accordoient au propos du Seigneur de Hum- „ bercourt. Le Seigneur de la Palice le regarda, & vit qu'il faisoit sem- „ blant de se curer les dents; comme s'il n'avoit pas entendu ce que ses „ compagnons avoient proposé. Si luy dit en riant: Hé puis l'Hercule „ de France, qu'en dites-vous? Il n'est pas temps de se curer les dents, „ il faut répondre à cette heure promptement à l'Empereur. Le bon „ Chevalier qui toûjours étoit coutumier de gaudir joyeusement, répon- „ dit: Si nous voulons trétous croire Monseigneur de Humbercourt, il „ ne faut qu'aller droit à la bréche; mais pour ce que c'est un passetemps „ assez fâcheux à Hommes d'armes que d'aller à pied, je m'en excuserois „ volontiers. Toutefois, puisqu'il faut que j'en die mon opinion, je le „ feray. L'Empereur mande en sa Lettre, que vous fassiez mettre tous les „ Gentilshommes François à pied, pour donner l'assaut avec ses Lansque- „ nets. De moy combien que je n'aye gueres de biens de ce monde, tou- „ tefois je suis Gentilhomme. Tous vous autres, Messeigneurs, vous ê- „ tes gros Seigneurs, & de grosses Maisons, & si sont beaucoup de nos „ Gendarmes. Pense l'Empereur que ce soit chose raisonnable, de met- „ tre tant de Noblesse en péril & hazard avec des piétons, dont l'un est „ cordonnier, l'autre maréchal, l'autre boulanger, & gens mécaniques, „ qui n'ont leur honneur en si grosse recommandation que Gentilshom- „ mes; c'est trop regardé petitement, sauf sa grace à luy. Mais mon avis „ est que vous, Monseigneur, dit-il au Seigneur de la Palice, devez ren- „ dre la réponse à l'Empereur, qui sera telle. C'est que vous avez fait „ assembler vos Capitaines, suivant son vouloir, qui sont très-délibérez „ de faire son commandement, selon la charge qu'ils ont du Roy leur „ maître, & qu'il entend assez que leur dit maître n'a point de gens en „ ses Ordonnances qui ne soient Gentilshommes. De les mêler parmi gens „ de pied qui sont de petite condition, seroit peu fait d'estime d'eux; „ mais qu'il a force Comtes, Seigneurs & Gentilshommes d'Allemagne, „ qu'il les fasse mettre à pied avec les Gendarmes de France, & volontiers „ leur montreront le chemin, & puis ses Lansquenets les suivront, s'ils „ connoissent qu'il y fasse bon. Quand le bon Chevalier eut dit son opi- „ nion, n'y eut autre chose repliqué; mais son conseil fut tenu à ver- „ tueux & raisonnable: si fut à l'Empereur rendu cette réponse, qu'il „ trouva très-honnête.

L'Empereur le propose à ses Gendarmes Allemands qui le refusent. Ce qui est suivi de la levée du Siége.

Il fit venir à sa tente ses Gendarmes Allemands, à qui il proposa de donner l'assaut au bastion conjointement avec les Gendarmes François: mais ils luy dirent nettement qu'ils n'en feroient rien; que suivant la coûtume ils ne devoient combattre qu'à cheval; & il n'y eut que le Prince d'Anhalt & le Capitaine Jacob qui furent d'un autre avis. L'Empereur irrité, sortit du camp dès la nuit suivante, s'en alla à plus de quarante milles sur le chemin d'Allemagne, & manda à ses Généraux & à la Palisse de lever le siége. Ils furent très-surpris de cette résolution,

tion ; mais ils l'executérent, & avec beaucoup d'ordre, nonobstant les vigoureuses sorties des assiegez. Ce fut le seiziéme jour d'après que le siége eût été formé. 1509.

L'Empereur au désespoir, ne sçavoit sur qui décharger sa colére. Tantôt il accusoit le Pape de son malheur, tantôt le Roy de France, tantôt le Roy d'Espagne, qui ne l'avoient pas secouru autant qu'ils le pouvoient : mais tout le monde en rejettoit la faute sur sa négligence à faire venir plus promptement ses troupes d'Allemagne, sur son imprudence de ne s'être pas saisi de Trévise avec une bonne garnison, de n'avoir pas mieux gardé Padouë quand il s'en fut emparé, d'avoir été si long-temps à l'assiéger quand il l'eut perduë, & d'avoir par sa lenteur laissé aux Vénitiens le temps de la fortifier, & d'y jetter autant de monde & de munitions qu'ils avoient voulu.

L'Armée imperiale s'en retourne.

Le Pape apprit avec joye la levée du siége, & le Roy de France n'en fut ni surpris, ni fâché. L'Empereur ne pensa plus qu'à retourner en Allemagne, pour en ramener au Printemps, disoit-il, une armée formidable, avec laquelle il espéroit bien réparer l'affront qu'il avoit reçu dans cette campagne. Il pria le Maréchal de Chaumont, de venir le trouver à Arse dans le Véronois. Il luy proposa plusieurs projets qu'il pourroit exécuter durant son absence avec les seules troupes Françoises ; à quoy le Maréchal ne luy fit point d'autre réponse, sinon qu'il en écriroit au Roy. La Palisse luy demanda la permission de remener ses Hommes d'armes dans les Places du Milanez ; ce qu'il ne luy accorda que parce qu'il n'auroit pas été obéi, s'il l'avoit refusé. Il proposa une Tréve de quelques mois aux Vénitiens, qui eurent la fierté de rejetter la proposition, parce qu'ils le voyoient dans la nécessité de retourner en Allemagne, de peur que son armée ne l'abandonnât, & qu'ils sçavoient d'ailleurs que l'ardeur des confédérez à se secourir les uns les autres étoit fort rallentie. Il laissa le Marquis de Brandebourg pour commander dans Vérone, s'en alla à Trente où il séjourna quelque temps, & la plûpart de ses troupes repassérent les Alpes.

Les Vénitiens surprennent Vicence, & font d'autres Expeditions.

A peine se fut-il retiré, que les Vénitiens surprirent Vicence, dont la garnison avoit pour la plûpart deserté. Le Prince d'Anhalt qui y commandoit fut obligé de se sauver dans le Château, où, tout brave qu'il étoit, il ne put tenir que quatre jours. De-là ils allérent se présenter devant Vérone : mais d'Aubigny s'y étant jetté à la tête de trois cens Gendarmes François, se trouva en état avec cinq mille fantassins tant Espagnols qu'Allemans qui en composoient la garnison, de contenir le peuple, qui avoit promis aux Généraux Vénitiens de se révolter. Cette intelligence ayant manqué, ils n'osérent assiéger dans les formes une Place si bien gardée ; & se contentérent de s'ouvrir le chemin du Polésin & du Ferrarois par la prise de divers Châteaux & de quelques petites Villes plus aisées à enlever.

Ils étoient furieusement animez contre Alfonse Duc de Ferrare ; parce qu'il étoit entré dans la ligue, & s'étoit servi de l'occasion de la défaite d'Aignadel, non seulement pour se remettre en possession du Polésin qui

 étoit

1509. étoit autrefois une dépendance du Ferrarois; mais encore pour s'emparer de quelques autres Places, & faire de grands ravages sur les Terres de la Seigneurie. Ils n'avoient differé à s'en venger que parce qu'ils n'avoient pû le faire plutôt: mais quand ils se virent maîtres de Vicence, de Montsélicé, de Montagnana & de quelques autres Châteaux qui leur facilitoient l'entrée dans le pays du Duc, ils y vinrent fondre avec toutes leurs forces, au mois de Décembre.

Ils reprirent le Polésin sans résistance; parce qu'il n'y avoit point de Place qui pût se défendre. Angelo Trévisani Amiral de la République entra par l'embouchûre du Pô avec dix-sept galéres & plusieurs autres moindres bâtimens, & s'avança vers Ferrare pour en commencer le Siége. Il fit un pont sur le Pô qu'il fortifia de deux bonnes redoutes, & mit ses galéres à couvert derriére une petite Isle, en attendant que l'armée fût arrivée, pour attaquer la Place du côté de la terre. Il eut d'abord un grand avantage sur le Duc de Ferrare, qui perdit beaucoup de monde à l'attaque d'une des redoutes du pont, sans la pouvoir prendre; & sa Capitale étoit en grand danger, si le Maréchal de Chaumont n'y eût envoyé cent cinquante Hommes d'armes sous les ordres de Gaspar de Coligni Seigneur de Châtillon, & le Pape deux cens autres, indigné qu'il étoit contre les Vénitiens, de ce que sans sa permission ils attaquoient un feudataire du saint Siége. Le Maréchal fit encore diversion du côté de Vicence, feignant d'en vouloir faire le Siége; ce qui obligea les Vénitiens à faire revenir de ce côté-là une partie de leur armée.

Guicciard. l. 8. Bembo l. 9.

Leur flotte sur le Pô est brûlée ou coulée à fond par les François.

Mais l'affaire fut terminée plutôt qu'on n'avoit espéré par la prudence du Cardinal Hyppolite d'Este frére du Duc. Il fit faire une fausse attaque à la redoute qu'on avoit déja inutilement insultée; & durant ce temps-là se saisit d'une digue, où il fit conduire secrétement pendant la nuit, par des chemins connus aux seules gens du pays, plusieurs canons vis-à-vis de l'endroit, où les Vénitiens croyoient que leurs galéres étoient en sûreté, & les ayant mis en batterie, les fit tirer dès le grand matin sur cette flotte. Le peu de largeur de la riviére ne permit pas aux vaisseaux de s'éloigner du feu: les Vénitiens coupérent leurs ancres pour fuir vers l'embouchûre; mais les galéres avant que de pouvoir se mettre hors de la portée du canon furent les unes fracassées, les autres coulées à fond, d'autres brûlées: quinze se rendirent avec quelques autres vaisseaux; la Capitane qui avoit gagné les dévants toute criblée de coups, périt à une lieuë de-là, & le Général se sauva avec peine dans la chaloupe: grand nombre de soldats gagnérent les bords à la nage: une partie fut reçûë par la cavalerie Vénitienne qui s'en étoit approchée; les autres furent pris par la garnison de Ferrare, plusieurs furent assommez par les paysans, & la perte des Vénitiens fut de deux mille hommes.

Feron in Ludov. XII.

Le Duc de Ferrare, voyant la déroute entiére, fit un détachement de trois cens chevaux & de trois cens fantassins, pour aller brûler une autre flotte des Vénitiens auprès de Comachio Place dont ils s'étoient saisis,

saisis; mais sur l'avis de ce qui se passoit sur le Pô, elle avoit pris le large, & se retira à Bébié. Cette grande défaite arriva le vingt & uniéme de Décembre, & rabattit beaucoup la fierté des Vénitiens. Ils ne laissérent pas de faire encore quelques conquêtes du côté du Trentin à la vûë de l'Empereur, qui n'avoit presque plus personne avec luy, & qui ne pouvant plus soutenir tant de mauvais succès, s'en alla à la Diéte qu'il avoit convoquée à Inspruk. 1509. Mocenigo.

Chaumont, qui n'avoit marché vers Vicence que pour faire diversion, & que la rigueur de la saison empêchoit de rien entreprendre de considérable, retourna à Milan, après avoir distribué une partie de ses troupes dans Bresse, dans Pescaire, & dans Vérone, où il mit quatre mille fantassins & six cens Hommes d'armes; veillant principalement sur la conservation de cette importante Place; parce que le Roy espéroit l'acheter de l'Empereur, qui n'étoit pas en état de la défendre avec ses propres troupes.

Brouilleries entre le Pape & le Roy. Guicciard. l. 8.

La retraite de Chaumont donna le temps aux Vénitiens de respirer après la grande perte qu'ils venoient de faire. Ils espéroient beaucoup dans la mesintelligence qui se mettoit entre les confédérez. Le Roy & le Pape s'étoient brouillez à l'occasion d'un Evêché de Provence, auquel le Pape avoit nommé, parce que l'Evêque étoit mort à Rome. Le Roy prétendoit qu'il avoit contrevenu par cette nomination au Traité de Biagrassa, par lequel Sa Sainteté ne devoit nommer qu'aux Evêchez de France actuellement vacans, & non pas à ceux qui vaqueroient dans la suite. Le Pape soutenoit que cela ne devoit pas s'étendre au cas dont il s'agissoit d'un Evêque mourant à la Cour de Rome. Le Roy disoit que le Cardinal de Pavie qui avoit signé le Traité au nom du Pape, luy avoit marqué expressément les intentions de Sa Sainteté sur ce cas particulier, & que l'accord étoit sans exception. Le Cardinal qui avoit passé sa commission là-dessus, nioit le fait, & le Pape tint ferme. Le Roy de son côté, contre l'avis du Cardinal d'Amboise, qui appréhendoit une rupture, fit saisir le temporel de tous les Bénéficiers du Duché de Milan, qui étoient actuellement à la Cour de Rome. Le Pape choqué de cette saisie refusa de donner le chapeau de Cardinal à l'Evêque d'Albi qui étoit venu à Rome pour cela sur sa parole. Le Pape néanmoins céda enfin. Il conféra l'Evêché à celuy que le Roy voulut, & consentit qu'il n'y eût plus de restriction au Traité pour cet Article. Il donna le chapeau de Cardinal à l'Evêque d'Albi; & le Roy accorda main-levée aux Bénéficiers du Milanez pour leur Temporel. La réconciliation des deux Puissances parut entiére; mais elle n'étoit qu'apparente du côté du Pape, & les Vénitiens le sçavoient bien.

Ce Pontife, malgré tout ce qui s'étoit fait, ne dissimuloit pas trop l'inquiétude que luy causoient la puissance de France en Italie, & l'ambition du Cardinal d'Amboise, qui ne quittoit point le dessein de monter sur le Trône de Saint Pierre. La qualité de Légat en France qu'il n'avoit pû se défendre de luy continuer, le chagrinoit fort: car une infinité d'affaires Ecclesiastiques du Royaume

1509. me qui fussent venuës au Tribunal du saint Siége, demeuroient à celuy du Cardinal.

Ibid. Mais ce n'étoient pas là effectivement les véritables, ou du moins les principaux motifs qui le mettoient en cette disposition, & son ambition y avoit plus de part que tout le reste. La défiance qu'il affectoit de faire paroître des François, n'étoit que pour en inspirer aux Princes, & les brouiller avec le Roy, afin de les unir ensuite contre luy, de se joindre avec eux, de le chasser d'Italie, & suivant les vûës de son génie hautain & de sa passion pour la gloire, d'augmenter aux dépens de la France la puissance du saint Siége, qui s'étoit déja fort accruë sous son Pontificat.

Ce Monarque est pris pour arbitre des differends entre l'Empereur & le Roy d'Arragon pour l'administration de la Castille.

Les Vénitiens s'applaudissoient fort sur ce qu'ils entrevoyoient des intentions du Pape, & n'étoient pas moins satisfaits des différends qui s'échaufoient plus que jamais entre l'Empereur & le Roy d'Arragon touchant l'administration de la Castille; car quoyque Ferdinand s'en fût mis en possession par voye de fait, l'Empereur la luy disputoit toûjours, & il avoit encore des partisans dans ce Royaume-là. Ce Prince *qui n'avoit pas* d'espérance de réussir par la force des armes, demandoit que la chose fût terminée par un arbitrage: mais il ne vouloit pas que ce fût par les Etats de Castille, où son concurrent étoit beaucoup plus puissant que luy. Ferdinand souhaitoit aussi passionnément de voir la fin de cette contestation, pour dissiper les cabales qui troubloient l'Etat. Après bien des négociations, ils convinrent de prendre pour arbitre le Roy de France allié de l'un & de l'autre. L'affaire fut terminée à Blois au mois de Décembre, à ces conditions; que Ferdinand auroit l'administration de la Castille jusqu'à ce que le Prince Charles eût atteint l'âge de vint-cinq ans; que si Ferdinand avoit des enfans mâles de son second mariage, il ne prétendroient aucun droit sur ce Royaume, & que les Etats feroient un nouveau serment, par lequel ils reconnoîtroient le Prince Charles pour l'unique légitime héritier; que ce jeune Prince ne prendroit point le nom de Roy tandis que la Reine Jeanne sa mére vivroit, parce qu'elle étoit propriétaire de la Couronne; que Ferdinand payeroit à l'Empereur & au Prince Charles une somme d'argent, sur laquelle les Historiens ne conviennent pas. Les uns disent qu'elle étoit de cinquante mille ducats par an pour l'Empereur, tandis que Ferdinand auroit la Régence, d'autres de deux cens cinquante mille une fois payez: d'autres la réduisent encore à moins; que *quand le* Prince Charles voudroit aller en Espagne, on luy envoyeroit *une flotte* toute équipée pour le passer, & que cette même flotte, dès qu'*il seroit* arrivé, remeneroit en Flandre Ferdinand son cadet, que le Roy son pére avoit amené en Espagne; qu'enfin le Roy d'Arragon donneroit à l'Empereur, conformément au Traité de Cambrai, un secours convenable, pour achever de conquérir sur les Vénitiens, les Places de l'Empire & de la Maison d'Autriche.

Garibal Hist. d'Espagne, l. 20 ch. 12. Mariana l. 29. cap. 21.

Conditions de cet Accommodement.

Guicciard. Annales de France.

Mariana prétend que ces deux Princes étoient convenus des conditions, avant que leurs Envoyez en traitassent en présence du Roy de France: de sorte que, selon luy, il ne fut leur arbitre que pour la forme,

me, & comme pour donner à leur convention plus de force & de ſtabilité par l'autorité Royale. Les autres en parlent tout autrement, & diſent que le Roy après avoir entendu les Ambaſſadeurs des deux Princes, décida ſur ce que l'un & l'autre devoient contribuer pour affermir la paix entre eux: mais quelques-uns ajoûtent, & ce qui arriva depuis juſtifie leur raiſonnement, que le Roy manqua fort contre la politique en cette occaſion; qu'il ne pouvoit rien faire de plus dommageable à la France, que de ménager la réconciliation de ces deux Souverains; parce que n'ayant plus déſormais qu'un même intérêt par rapport au Prince Charles leur petit-fils, ils ne pouvoient plus avoir pour but que l'abaiſſement de la Puiſſance de la France, qui ſeule pouvoit balancer celle de la Maiſon d'Autriche. C'eſt en effet ſur ce principe qu'ils agirent quelque temps après. Ce fut un des plus forts motifs dont le Pape ſe ſervit, pour tâcher de les faire entrer dans ſes deſſeins, mais ſans pouvoir y réuſſir entiérement. Telle étoit la ſituation des affaires ſur la fin de cette année 1509. & au commencement de la ſuivante. 1509.

1510. *Etat de la Ligue contre les Vénitiens.* Guicciard. l. 8.

L'Empereur & le Roy de France étoient toûjours dans la réſolution de pouſſer la guerre contre les Vénitiens. Le Roy d'Eſpagne qui n'y pouvoit plus rien gagner, étoit au moins fort indifférent là-deſſus: mais la conduite du Pape embaraſſoit beaucoup le Roy & l'Empereur. Ce Prince durant l'hyver aſſembla pluſieurs Diétes, pour obtenir une armée des Etats de l'Empire, avec laquelle il pût continuer la guerre en Italie. Il auroit pû en venir à bout, s'il n'avoit pas été traverſé par le Pape qui avoit gagné les Electeurs; & ce fut à ſa perſuaſion qu'ils déclarérent, qu'avant que de faire de nouveaux préparatifs, il falloit voir ſi on ne trouveroit point quelque moyen de paix avec les Vénitiens, qui fût avantageux & honorable à Sa Majeſté Imperiale & à l'Empire.

Ce ſujet de délibération, qui demandoit bien du temps, ſuſpendoit tout. L'Empereur conjuroit le Roy de France de commencer toûjours avec ſon armée; mais ce Prince s'excuſoit ſur la rigueur de la ſaiſon, demandoit des aſſûrances pour le dédommagement des grands frais qu'il luy faudroit faire; il repréſentoit que par le Traité de Cambrai il n'étoit obligé qu'à ſa quotte part, & que le Pape & le Roy d'Arragon devoient contribuer comme luy à cette guerre. L'Empereur ſouhaitoit la choſe avec tant d'ardeur, qu'il en vint juſqu'à luy offrir de conſentir qu'il gardât Tréviſe, Vicence & Padoue quand il les auroit priſes, en attendant qu'on le dédommageât des depenſes qu'il feroit pour s'en rendre maître.

Le Conſeil du Roy fut fort porté à accepter cette propoſition; les affaires de France en Italie ne pouvant être parfaitement en ſûreté, tandis que les Vénitiens poſſéderoient quelque choſe en Terre ferme: mais la maladie dangereuſe dont le Cardinal d'Amboiſe fut attaqué en ce temps-là, inquiétoit le Roy: l'eſpérance d'avoir bien-tôt Vérone avec le Territoire de Vallégio pour de l'argent, que l'Empereur luy demandoit, étoit un avantage ſûr & ſans riſque: car il traitoit actuellement de cette ceſſion avec ce Prince, à qui il avoit déja prêté dix-huit mille ducats, & il devoit

Petrus de Angleria, Epiſt. 434.

1510. voit luy en fournir jusqu'à cinquante mille, à condition que la citadelle de Vérone & le vieux Château avec une porte de la ville luy fussent engagez: & outre cela on devoit luy donner un passage sur le Mincio & sur le Territoire de Vallégio, qui luy demeureroit à perpetuité, si dans un an l'Empereur ne le dédommageoit pas. Ce Traité en effet fut conclu aux conditions que je viens de dire.

Intrigues du Pape contre le Roy.

Mais ce qui tenoit le Roy en suspens, étoient les intrigues du Pape, qui animé plus que jamais par cet engagement de Vérone, mettoit tout en œuvre auprès des Suisses pour les detacher de l'alliance de France, & auprès du Roy d'Angleterre, pour l'engager à faire la guerre au Roy. Il employa Mathieu Scheiner Evêque de Sion en Valais pour négocier avec les Cantons. Il luy donna beaucoup d'argent pour répandre dans leurs Assemblées, & luy promit le chapeau de Cardinal s'il réussissoit. Il traitoit avec le Roy d'Angleterre par le moyen de l'Archevêque d'York qui étoit actuellement à Rome, & luy faisoit espérer l'absolution des Vénitiens, qu'il demondoit depuis long-temps.

Ce que fit le Roy pour le regagner.

Cela chagrinoit fort le Roy dans la crainte où il étoit d'être abandonné des Suisses, & en même temps attaqué par le Roy d'Angleterre: car ce jeune Prince paroissoit ne pas vouloir suivre l'exemple de son pére, dont la politique avoit été, de ne point se brouiller avec la France que dans la derniére nécessité, pour mieux assûrer à sa famille un Etat qu'il n'avoit conquis qu'à la pointe de l'épée. Le Roy crut que pour prévenir ces fâcheux inconvéniens, il devoit tâcher par toutes sortes de moyens de regagner l'esprit du Pape, & cette raison le détermina à rappeller de Rome le Cardinal d'Auch qui y étoit chargé des affaires de France. Ce Cardinal avoit choqué le Pape par ses maniéres hautes; & comme il étoit neveu du Cardinal d'Amboise, il ne luy étoit pas agréable: car Jules, quelque mine qu'il fît, étoit ennemi du Cardinal d'Amboise, persuadé qu'il avoit toûjours envie d'être Pape, & même dessein de le détrôner.

Albert Pio Comte de Carpi, homme de beaucoup d'esprit & d'adresse, fut nommé à la place du Cardinal d'Auch, & partit en poste pour se rendre au plutôt à Rome. Il eut ordre d'assûrer le Pape que le Roy ne souhaitoit rien plus ardemment que d'être étroitement uni avec luy; qu'il ne concluroit rien avec l'Empereur sans le communiquer à sa Sainteté; qu'il ne secourroit ce Prince contre les Vénitiens, qu'autant qu'elle le jugeroit à propos, & qu'enfin il passeroit en Italie ou demeureroit en France selon qu'elle le souhaiteroit.

Il n'y peut réussir, & le Pape devient favorable à la République.

Le Comte de Carpi fut aussi chargé de dissuader le Pape de donner l'absolution aux Vénitiens: mais il trouva en arrivant qu'il leur avoit déja engagé sa parole sur ce point, & la chose se fit avec grand appareil sur la fin du mois de Février suivant. Les six Ambassadeurs prosternez aux pieds du Pape reçûrent publiquement cette absolution devant l'Eglise de Saint Pierre, au nom de la République, & il leur donna pour pénitence de faire la visite des sept Eglises de Rome. Cette humiliante cérémonie avoit

été

été précédé d'un Traité, par lequel l'autorité Pintificale & la Jurisdiction Ecclesiastique jusqu'alors fort peu ménagées dans les Etats de Venise, y furent établies dans toute leur étenduë, la liberté du commerce dans le Golfe de Venise accordée aux Marchands de l'Etat de l'Eglise à des conditions très-avantageuses pour eux, & très-incommodes à la République; outre plusieurs autres Articles qui marquoient avec quel empressement les Vénitiens souhaitoient leur accommodement avec le Pape, & combien il se prévaloit des fâcheuses conjonctures où ils se trouvoient. 1510.

Cette démarche du Pape qui étoit contraire aux Articles du Traité de Cambrai, chagrina beaucoup le Roy & l'Empereur: mais ils furent bien plus surpris, lorsqu'ils apprirent que malgré toutes les remontrances de leurs Ambassadeurs, il avoit permis aux feudataires du saint Siége d'entrer au service des Vénitiens, & que Jean-Paul Baglioné qui étoit Seigneur de Perouse avant que cette Place eût été réunie au domaine de l'Eglise, avoit accepté la charge de Général des armées de la République. Cet employ étoit vacant par la mort du Comte de Pétiliane sage & expérimenté Capitaine, qui avoit sauvé la plus grande partie de l'armée Vénitienne à la journée d'Aignadel, soutenu le Siége de Padoue, & rétabli par sa prudente conduite les affaires de la Seigneurie. Ce fut pour luy marquer sa reconnoissance, qu'elle fit graver sur son tombeau ce Vers d'Ennius qui contient éloge que les Romains donnérent à Fabius Maximus, après qu'il eut, en évitant la bataille, rompu toutes les mesures d'Annibal. *Unus homo nobis cunctando restituit rem.* C'est-à-dire, un seul homme en temporisant a rétabli la République. Plusieurs autres Seigneurs des dépendances du saint Siége levérent aussi des troupes & les conduisirent aux Vénitiens.

Guicciardino lib. 9.

Petrus de Angleria. Epist. 434.

Le Pape n'en demeura pas là. Il n'oublia rien pour accommoder l'Empereur avec cette République, dans le dessein de s'unir ensuite avec elle & avec ce Prince, pour chasser les François d'Italie; & afin de l'obliger à cet accommodement, il empêchoit toûjours par ses Emissaires, les Electeurs & les Députez des villes libres d'Allemagne assemblez à la Diéte d'Ausbourg, de luy fournir de l'argent & des troupes. Ce moyen luy réussit, & l'Empereur offrit de s'accommoder avec les Vénitiens, pourvû qu'ils luy laissassent Vérone: mais ceux-cy, quelque instance que fit le Pape, refusérent de passer cet Article. Ils offrirent seulement de dédommager l'Empereur de la restitution de cette Place par une grosse somme d'argent; à quoy il ne voulut point consentir.

Cependant le Nonce du Pape agissoit fortement auprès du Roy d'Angleterre, pour l'engager à déclarer la guerre à la France, en luy représentant combien il auroit de facilité à faire des conquêtes en ce Royaume par la diversion de la guerre d'Italie, & la gloire qu'il auroit à protéger le saint Siége, que la grande Puissance de la France étoit sur le point d'opprimer. Le Roy d'Espagne tout allié qu'il étoit du Roy, & malgré les grandes obligations qu'il luy avoit, pour luy avoir fait quitter par les

Intrigues du Nonce pour porter le Roy d'Angleterre à déclarer la guerre à la France.

1510. Vénitiens les ports de la Pouille, & luy avoir ajugé l'administration de la Castille, appuyoit, mais fort secrétement, les sollicitations du Nonce, & ils avoient de grandes espérances de réussir auprès d'un jeune Roy, qui brûloit d'envie de faire parler de luy dans le monde.

Et pour détacher les Suisses de son parti.

L'Evêque de Sion ne se donnoit pas de moindres mouvemens auprès des Suisses, qui avoient déja accepté une pension de mille florins d'Allemagne pour chaque Canton, en s'obligeant à prendre la défense du saint Siége, & à permettre qu'on levât chez eux des troupes contre quiconque entreprendroit de molester le Pape.

La conjoncture étoit favorable à l'Evêque, en ce que le terme de la derniére alliance faite entre le Roy & les Cantons étoit prêt d'expirer; que les Suisses devenus fiers par le besoin qu'on avoit d'eux, & s'attribuant toute la gloire du succès des armes de France en Italie durant ce regne & le précédent, ausquels ils avoient en effet beaucoup contribué, se rendoient extrêmement difficiles, & demandoient avec arrogance, une augmentation notable de leurs pensions.

Recueil de Traitez avec les Suisses. T. 4. de la collection de Leonard.

Le Roy avoit été fort offensé de ces maniéres peu honnêtes. *Il avoit encore sur le cœur le Traité d'Arone de l'an 1503. où la nécessité* de les retenir à son service l'avoit contraint de leur céder Bélinzoné sur les frontiéres du Milanez, & plusieurs autres choses qui ne leur étoient pas dûës. Il reçut mal les Députez des Cantons, & s'abandonnant trop à sa colére dans des circonstances où la dissimulation auroit été plus de saison, il avoit dit qu'il étoit étonnant que de misérables montagnards, à qui l'or & l'argent étoient inconnus avant que ses prédécesseurs leur en donnassent, osassent ainsi faire la loy à un Roy de France.

Il se mit d'autant moins en peine de les ménager, qu'il y avoit un Traité déja fort avancé entre luy & les Communautez du Valais, & celles des Grisons, par lequel, à condition de pensions pareilles à celles qu'il faisoit aux Suisses, ils devoient luy fournir des troupes, donner passage à son armée pour le Milanez, & le fermer à ses ennemis. Il espéroit par le moyen de l'Empereur, avoir de l'infanterie Allemande à sa solde. Enfin les Suisses ne pouvant attaquer le Duché de Milan, que du côté de Bélinzoné, où les défilez des montagnes étoient très-faciles à garder avec peu de monde, il se persuadoit qu'il n'avoit pas beaucoup à craindre de leur part.

Guicciard. l. 9.

Le Pape assuré des Suisses, & des favorables dispositions du Roy d'Angleterre, & sçachant bien qu'il n'avoit rien à appréhender du Roy d'Espagne, commença la querelle par celle qu'il fit au Duc de Ferrare. Il luy commanda avec hauteur, de ne plus faire faire de sel à Comachio, parce, disoit-il, que cela ne luy étoit pas permis, lorsque les Vénitiens possédoient Cervia, & qu'il devoit moins que jamais s'attribuer ce droit, maintenant que Cervia étoit réunie au S. Siége, à qui le Domaine direct de Ferrare & de Comachio appartenoit. C'étoit priver le Duc d'un grand revenu dont le Pape vouloit profiter; car en rendant inutiles les salines de Comachio, tout le commerce du sel se seroit fait à Cervia.

Le

Le Duc répréſenta au Pape qu'on ne pouvoit pas le dépouiller de ce droit ſans injuſtice; qu'il ne l'avoit cedé aux Vénitiens que par contrainte, & qu'il y rentroit dès-là qu'ils s'étoient deſſaiſis de Cervia. Le Pape ſans vouloir rien écouter, luy renvoya de nouveaux ordres, & le menaça de toutes les cenſures de l'Egliſe, s'il refuſoit d'obéir; mais il s'en mit peu en peine, ſe tenant aſſûré de la protection du Roy, qui s'étant uni de nouveau très-étroitement avec l'Empereur, & ne ſçachant quelles meſures prendre avec le Pape, commanda au Maréchal de Chaumont de ſe mettre en campagne, & d'entrer inceſſamment ſur les Terres des Vénitiens. Mais auparavant l'Ambaſſadeur de l'Empereur, & celuy de France, ſommérent le Pape de joindre ſes troupes à celles des deux Princes, en exécution du Traité de Cambrai. 1510.

Le Pape ſur cette ſommation répondit nettement, qu'il n'envoyeroit point de troupes contre les Vénitiens; qu'il avoit ſatisfait au Traité de Cambrai; que luy, le Roy de France & le Roy d'Eſpagne, étoient en poſſeſſion des Places qui devoient leur revenir par ce Traité; qu'il n'avoit tenu qu'à l'Empereur de ſe rendre maître de Tréviſe; que les Vénitiens offrant à ce Prince de l'argent en dédommagement du Pays qu'il prétendoit ſur eux, il pouvoit & devoit l'accepter, & que puiſqu'il luy procuroit un équivalent, il n'étoit plus en droit de rien exiger davantage.

Le Pontiſe refuſe de joindre ſes troupes à celles des autres Confederez.

Pendant ce temps-là les Vénitiens penſérent ſurprendre Vérone par les intelligences qu'ils avoient dans la Place; mais ils manquérent leur coup. Ce mauvais ſuccès chagrina le Pape autant qu'eux. L'incertitude des réſolutions qui ſe prendroient à la Diéte d'Ausbourg, les menaces que l'Empereur luy faiſoit de luy déclarer la guerre conjointement avec le Roy de France, ſi en vertu du Traité de Cambrai, il ne luy prêtoit deux cens mille ducats, au lieu des troupes qu'il refuſoit de luy fournir, & la nouvelle qu'il reçut de la publication d'un nouveau Traité fait entre le Roy de France & le Roy d'Angleterre, luy firent ſuſpendre ſes deſſeins, & même marquer au Comte de Carpi Ambaſſadeur de France, beaucoup d'inclination à ſe réunir ſincérement avec le Roy: mais cette bonne diſpoſition ne dura pas, & il changea dès qu'il ſçut que la Diéte d'Ausbourg n'avoit accordé à l'Empereur pour tout ſecours que trois cens mille Florins, & que ce Prince avoit déja fait ſur cette aſſignation beaucoup de dépenſes qui en abſorboient une grande partie. Mais il fut parfaitement raſſuré, lorſque le Roy d'Angleterre luy donnant avis du Traité qu'il avoit fait avec la France, luy fit entendre qu'il ne devoit pas en être allarmé, parce qu'il y avoit fait inſérer cette clauſe, que le Traité ſeroit ſans effet, ſi le Roy attaquoit le S. Siége.

Du Tillet Recueil de Traitez entre la France & l'Angleterre.

Sur cette aſſurance il commença à faire de nouvelles chicanes au Duc de Ferrare à l'occaſion de quelques impôts, que ce Duc avoit mis ſur les marchandiſes qui paſſeroient ſur le Pô. Il luy fit dire qu'un feudataire, ſelon les loix, n'avoit point ce droit ſans le conſentement du Seigneur Suzerain; que s'il ne révoquoit ſans délai l'Edit qu'il avoit porté là-deſſus, il alloit luy déclarer la guerre: & en effet il fit auſſi-tôt avan-

Guicciardino l. 9.

1510. cer des troupes dans le Boulonois & dans la Romagne, & les tint prêtes à entrer dans le Ferrarois au premier ordre.

Le Roy fait de nouveau marcher les siennes contre la République.

Le Roy surpris de ce nouveau changement du Pape, qu'il croyoit avoir regagné, luy fit offrir sa médiation pour finir ce differend. Mais tout se termina à des reproches mutuels sur l'inobservation du Traité de Cambrai; & le Roy convaincu que le Pape ne cherchoit qu'à l'amuser, envoya ordre au Maréchal de Chaumont, dont l'espérance du sincére retour du Pape avoit suspendu la marche, d'entrer incessamment sur les Terres des Vénitiens.

Mocénigo. lib. 3.

Le Maréchal se mit aussi-tôt en campagne avec mille Hommes d'armes, quinze cens hommes de cavalerie legére, onze mille fantassins, parmi lesquels il y avoit quelques bandes de Suisses qui s'étoient enrollez sans la permission des Cantons, une bonne artillerie & trois mille pionniers. Le Duc de Ferrare y ajouta ses troupes qui étoient de deux cens Hommes d'armes, de cinq cens hommes de cavalerie legére & de deux mille hommes de pied.

Cette armée passa le Pô, & s'empara du Polésin sans résistance, prit la Tour de Marchésana sur l'Adigé, passa cette riviere à Castelbaldo, soûmit Montagnana, Este & quelques autres Places dans le Padouan, où le Prince d'Anhalt Gouverneur de Vérone pour l'Empereur vint joindre le Maréchal avec deux mille chevaux & six mille hommes d'infanterie.

L'armée Vénitienne commandée par Paul Baglioné & par le Providiteur André Gritti, moins forte que celle des Alliez, n'osoit s'opposer à leurs progrés. Les Généraux de la République avoient soin de se camper toûjours dans des postes avantageux, pour n'être point contraints à combattre. Ils furent poussez jusques vers Trévise, & laissérent par cette retraite toute liberté aux François & aux Allemans, d'assieger Vicence.

Vicence est pillée par les Allemans.

Les Vicentins se voyant abandonnez, n'attendirent pas le siége: ils offrirent de se rendre, & rachetérent le pillage de leur Ville par la somme de cent mille écus, dont ils en payérent cinquante mille sur le champ; mais les Allemans y étant entrez, violérent la capitulation & pilliérent les habitans.

Et Légnage pris par le Maréchal de Chaumont.

Ces conquêtes, qui avoient peu coûté, étoient plus difficiles à conserver, qu'elles n'avoient été à faire; & d'autant plus que les Allemans, faute de paye, désertoient tous les jours en grand nombre. Outre cela les Vénitiens tenoient encore Légnago sur l'Adigé, qui empêchoit la communication du Vicentin avec le Ferrarois & le Bressan; & si on laissoit cette Ville sans la prendre, il étoit immanquable que les Vénitiens reprendroient sans peine sur la fin de la campagne, tout ce qu'on leur avoit enlevé au commencement. C'est ce qui détermina le Maréchal au siége de Légnago. Sa prudence & la valeur de ses soldats, en vinrent à bout beaucoup plûtôt qu'on n'avoit esperé. La Place fut prise en cinq jours: les Nobles Vénitiens qui y étoient, furent contraints de se rendre prisonniers de guerre. Le reste de la garnison n'eut permission de sortir qu'en laissant ses armes,

S. Gélais. Histoire de Louïs XII. Guicciard. l. 9. Histoire du Chevalier Bayard c. 40.

&

& avec un bâton à la main; & Chaumont y mit pour Commandant le Capitaine de la Crote. 1510.

La prise de cette Place augmenta beaucoup la réputation de ce Général, qui eut peu d'égaux en son temps dans la conduite des armées, & dans sa maniére de gouverner des peuples du caractére de ceux que le Roy luy avoit confiez. Mais la joye de ce dernier succès fut beaucoup diminuée par la nouvelle qu'il reçut étant encore à Légnago, de la mort de son oncle le Cardinal d'Amboise. Ce Cardinal mourut à Lion le vingt-cinquiéme de May, après une longue maladie. On vit dans sa personne un exemple très-rare d'un Ministre, dont le crédit n'avoit jamais soufert de diminution, ni eu presque de concurrens, qui osassent luy disputer un poste si envié. Il n'y eut que le Maréchal de Gié, qui partagea avec luy le ministére pendant quelque temps; mais le Cardinal secondé de la Reine & de Madame d'Angoulême, vint à bout de le faire disgracier, & reléguer à sa belle maison du Verger en Anjou; ce qui fit dire en plaisantant, que l'Archevêque de Rouën *avoit donné un si grand coup de pied au Maréchal, qu'il l'avoit jetté en son Verger.*

Mort du Cardinal d'Amboise son Oncle principal Ministre du Roy.

Memoires du Maréchal de Fleuranges.

Si l'on juge du caractére du Ministre par la conduite du Prince, on n'en trouvera gueres de plus accompli que celuy-là. De glorieuses entreprises durant son ministére, la plûpart heureuses; un grand ordre dans l'Etat; les peuples contents & soûmis; les Princes voisins ménagez ou contenus; le Roy redouté, victorieux, entretenant de grandes armées hors du Royaume, sans fouler ses sujets, tout cela fait admirablement l'éloge du Cardinal d'Amboise, & le défend parfaitement contre la mauvaise humeur ou la malignité d'un Historien moderne*, qui affecte de ne pas penser comme les autres, & qui après avoir à toute occasion tâché de rabaisser le mérite de ce grand Homme par des raisonnemens à perte de vûë, ose enfin l'accuser en termes exprès *de peu de capacité pour les affaires d'Etat.* Il fut exempt d'un vice assez ordinaire à ceux, qui comme luy sont les maîtres des bienfaits & des thrésors du Prince, je veux dire de l'avarice. Tout Cardinal qu'il étoit, il se contenta de son Archevêché de Rouën, dont les revenus luy servirent à faire de grands biens à son Eglise. Il ne parut rien de déreglé dans ses moeurs, & fut très-zélé pour rétablir la Régularité parmi les gens d'Eglise. Il ne cachoit pas l'envie qu'il eut d'être Pape: mais il protestoit en même temps, qu'outre l'interêt du Roy son maître qu'il se proposoit en cela, le motif qui le luy faisoit souhaiter, étoit la réformation des moeurs des Ecclesiastiques, & d'une infinité d'abus, ausquels ceux qui avoient été élevez sur la Chaire de S. Pierre depuis plusieurs années, n'avoient guéres songé à remédier: mais tout le monde ne se croyoit pas obligé de juger si favorablement de ses intentions. Il mourut d'une goute remontée, pour n'avoir pas voulu s'interdire l'usage du vin, à ce que disoient les Médecins.

Caractére de ce Prélat.

Histoire du Chevalier Bayard, ch. 40.

Petrus de Angleria Epist. 338.

Le Roy ressentit vivement la perte qu'il faisoit d'un serviteur si fidelle.

Le Roy ressent vivement sa perte.

* Varillas Histoire de Louïs XII. l. 6. p. 188.

delle. On douta si cette mort serviroit ou nuiroit à sa réunion avec le Pape: car d'un côté Jules haïssoit le Cardinal, quoyqu'il affectât de luy accorder la plûpart des graces qu'il luy demandoit, comme de luy continuer la Légation en France, & de faire des Cardinaux de sa famille; d'autre part le Cardinal ménageoit avec beaucoup de dextérité la Cour de Rome, & il avoit été long-temps par son adresse, comme le nœud de la bonne intilligence entre les deux Puissances; mais dans le fond la mort du Cardinal fut fort indifférente à cet égard. Le Pape avoit pris son parti, & s'étoit proposé, quoyqu'il luy en pût coûter, de rendre son nom immortel en chassant les étrangers d'Italie; & il avoit résolu de commencer par les François.

1510.

Suite de la guerre contre les Vénitiens.

Guicciard. l. 9.

Cependant le Maréchal de Chaumont & le Prince d'Anhalt étoient sans cesse aux mains avec les Vénitiens dans le Vicentin & le Padouan, sans faire toutefois aucune nouvelle entreprise considérable. On se battoit aussi de la même maniére dans le Frioul, en attendant l'armée que l'Empereur devoit amener: mais ce Prince ne fut pas plûtôt prêt cette année-là, que les précédentes.

L'Empereur engage Vérone au Roy.

Le Maréchal qui n'avoit ordre de seconder les troupes *de l'Empereur*, que pendant un temps marqué, se disposa à se retirer avec les siennes sur les Terres du Roy. Ce n'étoit pas pourtant tout-à-fait son intention, mais il fit cette feinte, pour obliger l'Empereur à exécuter ce que la Cour de France souhaitoit depuis long-temps, sçavoir qu'il engageât Vérone au Roy. Comme toutes les conquêtes au delà de l'Adigé alloient être perduës, si le Maréchal en tiroit ses troupes, le Prince d'Anhalt fut contraint d'en venir-là. On luy compta cinquante mille ducats pour payer ses troupes, & les François demeurérent avec luy, à condition que le Roy retiendroit Vérone, jusqu'à ce que l'Empereur luy eût payé cette somme, & quelques autres qu'il luy avoit prêtées. Après cet accord on entreprit le siége de Monsélicé, Place considérable dans le Padouan. Elle fut emportée d'assaut par la Palice le vingt-uniéme de Juin, & réduite en cendres par les Allemans, qui ne vouloient pas occuper à la garder le peu de troupes qu'ils avoient.

Bembo.

Buonacorsi.

Guicciard.

Le Prince, ensuite de cette prise, pressa le Maréchal de mettre le siége devant Trévise: mais ce Général luy répresenta qu'on ne pouvoit prudemment s'engager si avant dans le pays avec si peu de troupes; que presque tous les Allemans avoient déserté; que l'armée promise par l'Empereur ne paroissoit point; que le pays étant ruïné, ne pouvoit pas fournir de vivres, & que la cavalerie Vénitienne répanduë dans le pays, enleveroit tous les convois qu'on feroit venir du Ferrarois; mais la contestation fut terminée par l'ordre que Chaumont reçut du Roy de retourner sans différer dans le Milanez, à cause de certaines démarches du Pape, qui tendoient à une prochaine rupture. Il laissa seulement Persi au Prince d'Anhalt avec quelques troupes, & s'en alla avec le gros de l'armée à Milan.

Gio bapt. Giraldi Comment. dellé cosé di Ferrara.

La négociation du Comte de Carpi Ambassadeur de France touchant la réconciliation du Duc de Ferrare avec le Pape, n'avançoit point.

Quel-

Quelques-uns prétendirent qu'il y avoit beaucoup de la faute de l'Ambassadeur, & que sans avoir égard à son caractére de Ministre de France, il suivit plûtôt les mouvemens de la haine personnelle qu'il avoit contre le Duc, au sujet des différends de la Maison de Ferrare avec la sienne touchant sa Comté de Carpi. Tant il est important aux Princes de faire attention à tout, dans le choix de ceux qu'ils chargent de leurs interêts: mais on vit qu'il n'y avoit plus d'espérance d'accommodement sur cet article, lorsque le Pape, le jour de S. Pierre, refusa de recevoir la somme d'argent qui luy fut présentée selon la coûtume, par l'Envoyé de Ferrare au nom de son maître, comme Feudataire du S. Siége. 1510.

Jules s'emporta à cette occasion, & fit non seulement des plaintes du Roy & du Duc de Ferrare; mais il en vint jusqu'aux menaces: de sorte que les Cardinaux François le voyant en si mauvaise humeur contre la France, luy demandérent permission de se retirer. Il la leur refusa, & croyant que le Cardinal d'Auch, sous prétexte d'une partie de chasse qu'il avoit faite, vouloit s'échapper, il envoya après luy, le fit arrêter & mettre en prison au Château S. Ange. C'étoient-là les raisons qui faisoient soupçonner au Roy quelque chose de plus dangereux, & qui luy firent envoyer l'ordre au Maréchal de Chaumont de revenir dans le Milanez.

Haine du Pape contre la France.

Le Pape pour satisfaire sa haine contre la France, & cherchant partout de l'appuy pour la faire plus sûrement éclater, accorda dans ce même-temps-là l'investiture du Royaume de Naples au Roy d'Espagne. Ce Prince pensoit depuis long-temps à se délivrer de l'engagement qu'il avoit contracté par une clause de son Traité de mariage avec Germaine de Foix: c'étoit qu'au cas qu'il n'eût point d'enfans de cette Princesse, la partie du Royaume de Naples qui étoit échuë à la France, lorsque Féderic d'Arragon en fut dépossédé, reviendroit au Roy avec les Titres de Roy de Naples & de Jerusalem, & il avoit en vain sollicité la Cour de France de se relâcher sur un point de cette importance, dont il n'offroit aucune compensation proportionnée à un si grand interêt.

Il donne au Roi d'Espagne l'investiture du Royaume de Naples.

Petrus de Angeria. Epist. 439. Mariana l. 29. c. 24.

Ce refus tout juste qu'il étoit, l'avoit chagriné, & il avoit depuis ce temps-là fait tous ses efforts, pour détacher l'Empereur de la France, & l'engager à faire la paix avec les Vénitiens. L'engagement fait par l'Empereur aux François, du Territoire de Vallégio & de Vérone, luy avoit encore extrêmement déplû, & il étoit fort attentif à profiter de la mésintelligence qu'il voyoit croître tous les jours entre le Pape & le Roy. L'Ambassadeur d'Espagne ne manqua pas son coup; & jugeant par le procédé violent du Pape, qu'il auroit bien-tôt besoin de son maître, il prit cette conjoncture pour luy demander l'investiture du Royaume de Naples. Elle luy fut accordée, & la Bulle expediée en telle forme, qu'il sembloit que le Conseil d'Espagne l'eût dictée luy-même.

Au lieu de quarante-huit mille ducats par an de redevance que le Roy de France eût dû payer, quand il auroit été en possession de la partie du Royaume

Et par ce moyen le Roy de France est déchu du Droit qu'il y avoient.

1510. Royaume de Naples qu'il devoit avoir, le Pape se contenta pour tout le Royaume entier, d'une haquenée blanche qn'on luy présenteroit tous les trois ans en signe de vassalité, & du secours de trois cens Hommes d'armes, que le Roy d'Espagne seroit obligé de luy fournir, lorsque le S. Siége seroit en guerre contre ses ennemis. Par cet acte le Roy de France fut déclaré déchu de son droit sur le Royaume de Naples, premiérement pour n'avoir jamais payé au S. Siége ce qu'il luy devoit payer comme son feudataire; & en second lieu pour avoir fait le partage de ce Royaume avec le Roy d'Espagne, sans en avoir demandé la permission au Pape; prétextes trop frivoles pour cacher aux moins éclairez le principe d'un tel procédé. Le Roy fit de grandes plaintes à Ferdinand de cette infidélité, par laquelle il se faisoit attribuer le Royaume de Naples entier, malgré le droit incontestable que les Roys de France avoient sur la principale partie, supposé que le cas spécifié dans le contract arrivât. Il le menaça d'en tirer vengeance par les armes: mais Ferdinand s'embarrassa peu de ses menaces, prévoyant bien que ce Prince auroit bien-tôt des affaires qui luy donneroient assez d'occupation ailleurs.

Le Pape travaille aussi à lui enlever la République de Génes.

En effet, durant que le Pape amusoit le Roy par des négociations, & par les différens personnages qu'il faisoit à son égard selon les diverses conjonctures, il ménageoit des intelligences à Génes pour luy enlever cette République, ne pouvant souffrir plus long-temps, comme il disoit lorsque son dessein éclata, que sa patrie, (car il étoit natif de Savone Ville soumise à cette République,) portât plus long-temps le joug que les François luy avoient imposé.

Il avoit assez bien fait sa partie, & avec beaucoup de secret. Douze mille Suisses devoient faire une irruption subite dans le Duché de Milan, & les Vénitiens avec toutes leurs forces dans le Padouan, le Vicentin & le Véronése, pour reprendre ce que l'Empereur & les François avoient pris sur eux, entrer ensuite dans le Ferrarois, & de-là dans le Duché de Milan, supposé que les Suisses en eussent forcé les passages. Les Fregose de tout temps ou infidelles aux François, ou ennemis de la Nation, devoient commencer, en faisant révolter le peuple de Génes; & pour leur faciliter leur entreprise, onze Galéres de Venise devoient se trouver à un jour marqué devant Génes, sous les ordres de Grillo Contaréno, qui avoit avec luy Octavien Frégose, Jerôme Doria & plusieurs autres exilez de Génes. Antoine Colonne devoit venir par terre avec cent Hommes d'armes & six cens fantassins. Il étoit au service des Florentins, & s'étoit avancé jusqu'à Luques, sous prétexte de faire des recruës pour les conduire à Boulogne.

Guicciard. l. 9.

Le voisinage de ces troupes de Colonne donna quelque ombrage au Maréchal de Chaumont qui étoit fort alerte: mais il crut, comme le Pape en avoit fait exprès courir le bruit, qu'elles étoient destinées contre le Duc de Ferrare, & il se contenta pour plus grande sûreté, d'envoyer quelques Compagnies d'infanterie à Génes.

Antoine Colonne s'avança fort secrétement jusqu'à la Vallée de Bisagna

gna à un mille de Génes; mais il fut trompé dans l'espérance que luy avoit donnée le Pape, que la Spécia & Sérezzana luy ouvriroient leurs portes. Pour les Galéres Vénitiennes, elles ne manquérent pas de se trouver au rendez-vous, & s'étant emparées du port de Sestri, & de Chiaveri, elles mouillérent à l'embouchure de Lentello, fort près du port de Génes. 1510.

Ces mouvemens de troupes tant de terre, que de mer, ne purent être si secrets, que le Maréchal n'en fût averti. Jean Louïs de Fiesque par ses ordres, fit entrer dans Génes huit cens hommes des milices du pays, & le Cardinal de Final y en envoya un pareil nombre conduit par son neveu. Ces troupes, quoyque peu nombreuses & assez mauvaises, furent suffisantes par les soins du Gouverneur, pour contenir le peuple, qui d'ailleurs étoit bridé par la nouvelle Citadelle que le Roy avoit fait bâtir, & qui battoit le Port en ruïne.

Mais ses projets sont déconcertez par les bons ordres du Commandant François.

En même temps les Commandans François firent marcher les milices de toutes parts aux environs de Génes: & ce qui acheva de tout déconcerter, fut que Prégent de Bidoux qui croisoit sur la Méditeranée, arriva dans le port avec six Galéres. Celles de Venise voyant l'entreprise manquée, se remirent en mer, & tentérent en vain de se saisir de Portofino. Elles furent suivies par celles de France, ausquelles quatre gros vaisseaux s'étoient joints: les deux Flottes s'arrêtérent à l'Isle d'Elbe, la Vénitienne à Portolongoné, & la Françoise à Portoférrajo: & celle-cy ne cessa de côtoyer l'autre, que quand elle la vit fort éloignée des côtes de Génes, pour se retirer à Civita-Vecchia. Enfin Antoine Colonne ne trouvant pas de sûreté à retourner par terre, s'embarqua avec une partie de son monde sur les Galéres de Venise: le reste se sauvant par les montagnes, fut assommé ou dévalisé par les Paysans qui s'étoient attroupez.

Tandis que cela se passoit à Génes, les troupes du Pape sous la conduite du Duc d'Urbin, entrérent sur les Terres du Duc de Ferrare, où elles s'emparérent aisément de ce qui appartenoit au Duc au delà du Pô: il n'y eut que le Château de Lugo qui l'arrêta, & assez long-temps, pour donner le loisir au Duc de le venir secourir. A son approche les ennemis levérent le Siége si tumultuairement, qu'ils y laissérent une partie de leur canon, & se retirérent à Imola. Le Duc de Ferrare profitant de leur desordre, reprit tout ce qui luy avoit été enlevé. Les troupes du Pape s'étant grossies, il le perdit une seconde fois, & le Château de Lugo fut pris. Ce qu'il y eut de plus fâcheux pour luy, fut que le Cardinal de Pavie surprit Modéne par une intelligence qu'il eut avec quelques Gentilshommes du Modénois; & le Duc couroit encore risque de perdre Reggio, si le Maréchal de Chaumont ne luy eût envoyé du secours, tout occupé qu'il étoit alors contre les Suisses: Car ceux-cy irritez du mépris que le Roy avoit fait d'eux, résolurent de s'en venger sur le Milanez, & cela du consentement de toute la nation dans la Diéte qu'ils avoient tenuë à Lucerne, quoiqu'ils eussent peu d'espérance d'être soudoyez par le Pape.

1510.

Plan de défense du Maréchal de Chaumont.

Le Maréchal de Chaumont étoit fort embarassé à leur fermer les passages ; car ayant été obligé de bien garnir toutes les Places du Bressan & du Bergamasque, Pescaire & Légnago, pour mettre tout ce pays à couvert des insultes des Vénitiens, il ne pouvoit avoir que très-peu de troupes en campagne ; mais il fit son plan de défense en très-habile homme.

Les Suisses ne pouvoient entrer en Italie que par trois côtez : par le Piémont, par le Lac de Come, & par Bélinzoné. Il s'étoit assûré du Duc de Savoye, qui luy promit de ne pas souffrir qu'ils passassent par le Val d'Aoste, & ce Prince avoit trouvé bon qu'il mît cinq cens Hommes d'armes dans Ivrée pour plus grande sûreté. Il fit enlever toutes les barques du Lac de Come, démonter tous les moulins, & mettre dans les villes & dans les Châteaux tous les vivres qui se trouvoient à la campagne de ce côté-là. Il se posta à Castiglioné vers les défilez par où l'on vient de Bélinzoné dans le Milanez, avec quatre mille hommes d'infanterie & cinq cens Hommes d'armes, pouvant de-là venir aisément vers Come s'il en étoit besoin, & donna au Maréchal de Trivulce un autre camp volant, avec lequel ce Général se campa sur le Mont Brianza. Il avoit résolu de n'en point venir aux mains avec les Suisses qu'à coup sûr, & au cas qu'ils forçassent quelque défilé, de se contenter de les harceler en les côtoyant, de leur couper les vivres, de les charger au passage des Riviéres. Il espéroit par là les lasser, & prévoyoit qu'ils se rebuteroient, sur-tout s'ils ne recevoient point d'argent du Pape, qui par les grandes dépenses qu'il avoit déja faites, n'étoit pas en état de leur en donner beaucoup.

Les Suisses au nombre de dix à douze mille hommes parurent bien-tôt vers Varésé à deux milles du camp du Maréchal de Chaumont. Dès qu'ils furent arrivez, ils envoyérent luy demander passage, pour aller, disoient-ils, au service du saint Siége. Chaumont leur répondit qu'ils pouvoient prendre tel chemin qu'ils voudroient ; mais qu'ils devoient s'assûrer qu'il ne les perdroit guéres de vûë.

Il avoit placé aux environs de Varésé quantité de petits pelotons de cavalerie & d'infanterie à tous les détroits des montagnes, & pendant quatre jours que les Suisses séjournérent en ce lieu-là, il les fatigua, sur-tout la nuit, par des allarmes continuelles, de sorte qu'il les obligea à être presque toûjours sous les armes.

Il oblige les Suisses, qui vouloient faire irruption dans le Milanez, à s'en retourner.

Quoiqu'ils n'eussent fait encore guéres de chemin, les vivres commençoient à leur manquer : ils ne laissérent pas de passer outre ; & après diverses marches & contre-marches dans les montagnes, dont ils connoissoient les routes, ils arrivérent enfin à un des Fauxbourgs de Come toûjours côtoyez par les François. Ils ne pouvoient guéres entrer plus avant dans le Milanez sans passer la riviére d'Adda, & Chaumont sçavoit qu'ils n'avoient point de pont : mais il ne tenoit qu'à eux de retourner vers Bélinzoné par la vallée de Lugara, bien assûrez que le Maréchal ne s'y engageroit pas pour les suivre. Ils prirent enfin ce parti, y étant contraints par la faim, ou ayant été gagnez par Chaumont, ou, selon Pierre d'Angléria,

Epist. 454.

gléria, ſur la remontrance de l'Empereur, qui leur repréſenta qu'ils ne pouvoient, ſans violer leurs Traitez avec l'Empire, faire irruption dans le Milanez qui en étoit un Fief. Quoyqu'il en ſoit, ils remportérent chez eux autant de honte de ce voyage, que Chaumont acquit de nouvelle gloire par une ſi belle conduite, qu'un Hiſtorien Vénitien compare à celle de Fabius Maximus contre Annibal, comparaiſon alors fort à la mode dans la République de Veniſe.

1510.

Mocenigo.

Mais comme Chaumont ne pouvoit pas ſuffire à tout, les Vénitiens ſe prévalant de ſon éloignement, reprirent tout ce que les Impériaux avoient pris dans le Padouan & dans le Vicentin, & Vicence même: ils n'oſérent cependant attaquer Légnago. Ils crurent avoir meilleur marché de Vérone, & l'aſſiégérent. Chaumont eut encore la gloire de leur faire lever ce Siége par le ſeul bruit de ſon approche. L'armée Vénitienne ſe retira à Saint Boniface, & ne penſa plus guéres qu'à couvrir le pays qu'elle venoit de reconquérir au-delà de l'Adige. Mais le Pape ne s'accommodoit pas d'une conduite ſi modérée, & il reprit le deſſein de chaſſer les François de Génes.

Et fait lever aux Vénitiens le ſiége de Vérone.

Guicciard. l. 9.

Les Vénitiens luy firent inutilement leurs remontrances ſur le mauvais ſuccès de la premiére entrepriſe, & ſur le peu d'eſpérance qu'il y avoit de réuſſir dans une ſeconde, les François étant ſur leurs gardes, & encore bien plus en état de ſe défendre que lorſqu'ils avoient été pris au dépourvû. Il ne vouloit rien écouter, & il convint aux Vénitiens, dont le ſalut dépendoit de luy, de ſuivre les mouvemens de ſon impétuoſité. Il joignit une galeaſſe & quelques autres vaiſſeaux à la flotte qu'ils avoient à Civita-Vecchia: & après avoir donné ſolemnellement la bénédiction Pontificale à la Banniére du ſaint Siége, il ordonna qu'on fît voile vers Génes, pendant que Fédéric Frégoſe Evêque de Salerne, & quelques autres Chefs des troupes du Pape s'approcheroient de cette ville par terre. Toute l'eſpérance du Pape étoit fondée ſur le parti que les Frégoſe avoient dans Génes, qui devoit prendre les armes, dès que les troupes de terre & celles de mer paroîtroient.

On étoit parfaitement inſtruit à Génes du deſſein du Pape, & la flotte de France attendoit bien préparée dans le port l'arrivée de celle de Veniſe. Dès que l'on ſçut qu'elle approchoit, Prégent de Bidoux l'alla rencontrer vers Porto-Vénéré. On ſe canonna long-temps de part & d'autre ſans venir à l'abordage, & puis on ſe ſépara: la flotte de France ſe mit en haute mer, & la Vénitienne alla aborder à Seſtri, & de-là ſe préſenter devant le port de Génes, où Jean Frégoſe entra avec un ſeul brigantin. Il eſpéroit que ſa ſeule préſence feroit prendre les armes à ceux de ſa faction; mais perſonne n'oſa branler: de ſorte que ſe voyant expoſé au canon de la Tour de Codifa, d'où l'on tiroit ſans relâche ſur la flotte de Veniſe, il alla la rejoindre. Elle fit voile vers Porto-Vénéré pour l'attaquer; elle en fut repouſſée, & voyant qu'il n'y avoit rien à eſpérer des ſéditieux de Génes, elle s'en retourna à Civita-Vecchia. De-là avec l'agrément du Pape, elle fit voile vers le Golfe pour deſarmer, à cauſe que la ſaiſon étoit déja avancée; mais au détroit de Meſſine elle fut accueillie d'une ſi rude tempête,

Ceux-ci font inutilement une nouvelle tentative ſur Génes.

1510. pête, que cinq galéres furent brisées, le reste jetté sur les côtes de Barbarie, d'où elles revinrent avec bien de la peine dans le Golfe, & en très-mauvais état. Les troupes de terre ayant appris en chemin que les François étoient sur leurs gardes aux environs de Génes, n'osérent s'en approcher. Tel fut le succès de cette imprudente entreprise, qui ne servit à rien autre chose, qu'à convaincre le Roy de l'extrême animosité du Pape contre la France.

Guicciard. L. 9. Ce Pontife continuoit cependant ses intrigues en Allemagne par le moyen des Electeurs & des Princes de l'Empire, pour engager l'Empereur à faire la paix avec les Vénitiens, & tout cela de concert avec le Roy d'Espagne, qui affectant au dehors la neutralité, se ménageoit fort avec tous les partis: mais l'Empereur résolu de ne se point séparer de la France, ne voulut pas seulement donner audience à l'Envoyé du Pape, & envoya vers le Roy, Mathieu Langa Evêque de Gurk, afin de renouveller leur alliance, & prendre de nouvelles mesures avec luy pour la campagne prochaine.

Le Roy commence à se lasser de la guerre. Le Roy après tout, ayant perdu le Cardinal d'Amboise, sur qui il se reposoit de la plûpart des affaires pour l'exécution, étoit fort lassé de cette guerre, & auroit fort souhaité d'en sortir, même en se relâchant sur beaucoup d'Articles importans. Comme il crut que le différend avec le Duc de Ferrare étoit celuy que le Pape avoit le plus à cœur, il luy fit dire que ne pouvant avec honneur abandonner absolument ce Duc, il consentiroit que l'Article du Sel de Comacchio & celuy des impôts pour les marchandises du Pô fussent reglez par les voyes de la Justice, mais par tels Juges que sa Sainteté voudroit, afin qu'elle fût maîtresse du Jugement.

Le Pape s'en prévaut pour attaquer Ferrare. Cette proposition, loin de l'adoucir, luy fit comprendre ce qui étoit vray, que le Roy souhaitoit fortement la paix: & sur cela il répondit fiérement qu'il accepteroit l'offre du Roy, pourvû qu'il y ajoûtât une condition, qui étoit de quitter Génes, & de remettre cette République dans son ancien gouvernement. Il reçut durement l'Agent de Florence, qui luy conseilloit de s'accommoder avec le Roy, & s'emporta si furieusement contre un Envoyé secret du Duc de Savoye qui luy proposoit d'accepter la médiation de son maître, que non seulement il le traita d'espion, mais encore le fit mettre en prison, & luy fit donner la question pour le contraindre à confesser qu'il l'étoit. Enfin sans rien écouter davantage, il déclara qu'il vouloit assiéger Ferrare, & s'avança jusqu'à Boulogne pour donner ses ordres de plus près.

Les Vénitiens se trouvoient fort embarrassez à manier un esprit si violent. Ils n'étoient nullement d'avis de ce Siége, la saison étant déja fort avancée; mais dans la crainte de le choquer & de le déterminer par leur refus à s'accommoder avec la France, non seulement ils ne le détournérent pas de cette entreprise; mais ils l'en sollicitérent, & résolurent d'y contribuer de toutes leurs forces.

Ce qui oblige le Roy de secourir le Duc de ce nom. Le Roy ayant appris cette résolution, vit bien qu'il n'y avoit plus rien à espérer par les voyes de douceur. Il se mit en devoir de secou-

rir

rir le Duc de Ferrare, quoy qu'il luy en dût coûter, & de passer luy-même en Italie au Printemps prochain. Il attendoit avec impatience l'arrivée de l'Evêque de Gurk envoyé de l'Empereur pour conclure avec luy deux choses. La premiére, que ce Prince déclarât la guerre au Pape, l'assûrant que pour peu qu'il s'aidât plus qu'il n'avoit fait jusqu'alors, il le conduiroit à Rome avec son armée jointe à celle d'Allemagne, & le mettroit en possession de tous les Etats d'Italie, sur lesquels les Empereurs prétendoient avoir droit, en exceptant seulement les Florentins, le Duché de Milan & la République de Génes. La seconde chose étoit la convocation d'un Concile général; & ce moyen luy avoit été suggéré par plusieurs Cardinaux mécontens du Pape, qui se devoient joindre aux deux Princes pour assembler le Concile, comme l'unique voye de le réduire. 1510.

Pour acheminer toûjours les choses à ce but, & pour faire entendre au Pape que ce n'étoit pas un vain projet, il indiqua l'assemblée générale des Evêques de France pour la my-Septembre à Orleans, & ensuite à Tours. Dans les fréquens conseils qu'il tint sur des conjonctures si délicates, l'avis de ses Ministres étoit, que sans attendre le Printemps, il passât incessamment en Italie à la tête d'une armée; que cette diligence romproit toutes les mesures du Pape, au lieu que l'hyver luy donneroit le loisir de se précautionner, de faire de nouvelles intrigues, de susciter des ennemis à la France, & de luy débaucher peut-être ses plus fidéles Alliez: mais ce Prince, soit qu'il n'eût pas alors assez d'argent pour armer si promptement, soit qu'il eût peine à faire la guerre au Pape, sans y être absolument forcé, soit qu'il ne voulût pas la luy faire seul, pour ne pas se charger uniquement de ce qu'elle auroit d'odieux dans le monde Chrétien, s'en tint à la premiére pensée qu'il avoit euë là-dessus, de ne la commencer que conjointement avec l'Empereur; & cependant il envoya ses ordres au Maréchal de Chaumont de ne rien épargner, pour soutenir le Duc de Ferrare.

Assemblée generale des Evêques de France à Tours où l'on propose divers cas sur la conduite du Pontife Romain.

Les Evêques suivant les ordres du Roy, s'assemblérent à Tours avec ce qu'il y avoit de plus habiles Jurisconsultes en France, & François de Rohan Archevêque de Lion présida à cette Assemblée. On y proposa huit questions en maniére de cas de conscience.

Acta Concil. Turon. T. 13. Concil. Labbæi & Cossarti.

Premiérement, si le Pape, quand il ne s'agit ni de la Religion, ni des Domaines de l'Eglise, peut faire la guerre aux autres Princes hors des Terres du saint Siége? Il fut répondu qu'il ne le pouvoit, ni ne le devoit.

Secondement, si un Prince attaqué par le Pape, peut non seulement le repousser par la force des armes, mais encore s'emparer des Terres de l'Eglise, que ce Pape son ennemi déclaré posséde, le dessein du Prince n'étant pas de retenir ces Terres, mais seulement d'empêcher en les prenant que le Pape ne se serve de la puissance que luy donnent ces Domaines temporels, pour envahir les siens? La réponse fut qu'il le pouvoit dans les circonstances marquées.

Troisiémement, si le Pape ayant fait connoître sa haine contre un Prince

1510. Prince en l'attaquant injustement, en soulevant contre luy d'autres Souverains & des Républiques, & ayant même tâché d'envahir le pays de sa dominrtion, ce Prince peut se soustraire à son obéïssance? Il fut déterminé sur ce point qu'il le pouvoit faire, non pas absolument & en toutes maniéres, mais autant qu'il seroit nécessaire pour la défense de ses biens temporels.

Quatriémement, supposé cette soustraction, ce qu'il y avoit à faire pour le Prince, pour ses Sujets, pour les Prélats & les autres Ecclesiastiques de son Royaume dans les choses, sur lesquelles la coûtume étoit auparavant d'avoir recours au saint Siége? Il fut arrêté qu'à cet égard on s'en tiendroit à l'ancien Droit, & à la Pragmatique Sanction faite conformément aux Decrets du Concile de Bâle.

Cinquiémement, s'il étoit permis à ce Prince d'en soutenir par les armes un autre qui étoit son Allié, & dont il avoit avec justice pris la défense? On répondit que cela se pouvoit. Cet Article & les suivans regardoient le Duc de Ferrare.

Sixiémement, si cet Allié Prince de l'Empire soutenant *qu'un droit luy* appartient, & le Pape au contraire prétendant qu'il appartient au saint Siége, le Pape peut luy déclarer la guerre avant la décision du procès, & dans le temps que ce Prince témoigne vouloir s'en rapporter au jugement de ceux dont on conviendra pour décider le différend: si en ce cas il n'est pas permis aux autres Princes de protéger par les armes celuy qui est attaqué, surtout, s'ils ont des liaisons de sang ou d'affinité avec luy, & si le saint Siége depuis cent ans n'est plus en possession du droit contesté? La décision de l'Assemblée fut qu'on pouvoit en conscience prendre la protection & la défense de ce Prince.

Septiémement, si le Pape ne veut pas accepter les offres que le Prince luy fait de s'en rapporter au jugement des Arbitres dont on conviendra, ni les autres voyes juridiques, & qu'il rende quelque Sentence contre luy; sçavoir s'il est obligé de s'y soumettre: vû principalement qu'il n'y a point de sûreté pour luy ni pour ses Agens à aller à Rome dans les conjonctures, ni d'espérance d'y obtenir justice? L'Assemblée répondit qu'il n'étoit point obligé d'obéïr à la Sentence du Pape.

Huitiémement, si le Pape, sans garder aucune justice & les formalitez du Droit, mais se servant de la voye de fait & des armes, publie *quelques* censures contre ce Prince & contre ceux qui le protégent *ou le défendent*, faut-il y déférer, & quel reméde peut-on y apporter? *L'Assemblée* décida que de telles censures seroient nulles, & que selon le *Droit* elles ne lieroient point.

On y fait défense de faire passer aucun argent à Rome.

Telles furent les décisions de l'Assemblée de Tours sur tous ces points; mais elle jugea en même temps qu'il falloit garder avec le Pape toutes les mesures possible d'honnêteté & de douceur, le prier de prendre des sentimens de paix & dignes d'un Souverain Pontife, qui doit se proposer comme un de ses principaux devoirs d'entretenir les Princes Chrétiens dans la concorde; qu'il étoit à propos de luy faire une Députation au nom

nom de l'Eglise Galliance sur ce sujet; & supposé qu'il ne voulût pas entendre raison, luy demander en vertu du Decret du Concile de Bâle, d'assembler un Concile général. Enfin on fit défense dans cette Assemblée de faire passer désormais de l'argent à Rome; & on y assigna au Roy un grand Subside sur les biens des Ecclesiastiques, afin de subvenir aux dépenses qu'il pourroit être obligé de faire pour la sûreté de ses Etats, & pour soutenir l'honneur de sa Couronne. 1510.

Nouveau Traité entre l'Empereur & le Roy où celui de Cambrai est confirmé.

Guicciardine lib. 9.

Sur la fin de cette Assemblée l'Evêque de Gurk arriva à Tours, où le Roy le combla d'honneurs, & luy fit connoître par la maniére dont il le reçut, avec quelle impatience on l'attendoit. Il se fit un nouveau Traité, par lequel l'Empereur s'obligeoit à passer en Italie au Printemps pour attaquer les Vénitiens avec dix mille hommes de pied & trois mille chevaux, ausquels le Roy joindroit douze cens Lances, huit mille fantassins, & un équipage d'artillerie, & le Traité de Cambrai fut confirmé. Les deux Princes devoient sommer le Pape & le Roy d'Espagne de l'observer; que si le Pape refusoit de le faire sous prétexte de ses différends avec le Duc de Ferrare, on le prieroit d'accepter une médiation ou un arbitrage, ou toute autre voye de justice; que s'il rejettoit encore cet expédient, on procéderoit à la convocation d'un Concile général, & que pour avancer cette affaire, l'Empereur en assembleroit un National en Allemagne, comme le Roy avoit déja fait en France: & afin que ce mutuel engagement des deux Princes les liât davantage, il fut publié à Tours avant le départ de l'Evêque de Gurk, à qui le Roy fit de riches présens en le congédiant.

Le Pape n'en est que plus animé contre le Duc de Ferrare.

Petrus de Angleria. Epist. 442.

Le Pape informé de ces négociations, n'en fut pas moins ferme dans la résolution qu'il avoit prise, de pousser à bout le Duc de Ferrare. Il prononça l'anathême contre luy & contre ses adhérans, & parmi les motifs de cette excommunication, il accusa ce Duc d'avoir conspiré avec le feu Cardinal d'Amboise pour le détrôner, & mettre ce Cardinal en sa place. Il vint à Bologne sur la fin de Septembre, & y fit des préparatifs pour le Siége de Ferrare. Les galéres de Venise s'étant séparées en deux escadres, entrérent dans le Pô par deux de ses embouchures; mais sans trop s'approcher de Ferrare, se souvenant du malheur arrivé à leur flotte au dernier Siége de cette Place. Ils mirent seulement des soldats à terre pour faire le ravage aux environs, comme les troupes du Pape le faisoient du côté du Bolonnois.

Ce n'étoit pas là ce que le Pape prétendoit; car ces courses ne décidoient rien pour la prise de Ferrare: mais la promptitude de l'exécution ne répondoit pas toûjours à celle avec laquelle il formoit ses projets. L'armée des Vénitiens étoit fort diminuée, & ils ne vouloient pas abandonner ce qu'ils avoient repris dans le Frioul sur l'Empereur. Un secours que le Roy d'Espagne comme feudataire du Pape pour le Royaume de Naples, luy envoyoit, s'étoit arrêté en chemin, ayant ordre de ne point avancer que le Pape n'eût délivré la Bulle d'investiture qui étoit expédiée, mais qu'il refusoit de donner jusqu'à ce que les troupes Espagnoles se fussent jointes aux siennes à Bologne: & il fut enfin forcé de la

Guicciard. lib. 9.

 mettre

1510. mettre entre les mains de l'Agent d'Espagne, pour ne point retarder plus long-temps leur marche.

D'autre part le Maréchal de Chaumont avec sa vigilance & son activité ordinaire, luy causoit bien des embarras. Il avoit envoyé un camp volant de deux mille hommes d'infanterie, & de deux cens cinquante Gens d'armes à Rubiéra entre Reggio & Modéne, qui faisoit craindre au Pape pour cette derniére Place. Il avoit mis dans Ferrare une forte garnison, dont une partie avoit été envoyée par le Duc battre la campagne, & avoit surpris dans le Mantouan toutes les barques que les Vénitiens y avoient assemblées pour faire des ponts: on leur en avoit encore enlevé d'autres destinées au même usage sur les canaux du Polésin. Une intelligence que le Pape avoit dans Bresse avoit été découverte, & les Chefs avoient été mis à mort. Le Marquis de Mantouë, que les Vénitiens tenoient depuis long-temps en prison, & qui avoit été délivré à la priére du Pape, à condition qu'il accepteroit la charge de grand Gonfalonnier de l'Eglise & le Généralat de l'armée Vénitienne, différoit sous divers prétextes d'entrer en possession de ces emplois, ne pouvant se résoudre à prendre les armes contre la France, de peur d'exposer son pays aux ravages des troupes Françoises.

De plus, Chaumont avoit assemblé un corps considérable vers Pescaire sur le Lac de Garde, avec lequel il pouvoit aisément secourir Ferrare: mais il avoit un autre dessein, qui étoit de passer brusquement le Pô, pour venir attaquer Modéne en se joignant à son camp volant de Rubiéra; & la chose luy auroit infailliblement réussi, la Place n'étant pas forte, sans un contre-temps qui rompit ses mesures. La plus grande partie de la garnisou de Légnago étoit imprudemment sortie pour aller surprendre Montagnana, & avoit elle-même été surprise & taillée en piéces par la trahison de l'espion, qui avoit promis de l'introduire dans la Place, & de luy livrer le Provéditeur Vénitien André Gritti. Chaumont fut obligé d'affoiblir ses troupes pour remplacer la garnison de Légnago, & en même temps de pourvoir à la sûreté de Vérone, où la garnison Allemande s'étoit mutinée faute de paye.

Histoire du Chevalier Bayard. ch. 4.

Ces accidens qu'il n'avoit pû prévoir, luy firent manquer son dessein sur Modéne. Mais après avoir mis ordre à tout, il ne laissa pas d'en poursuivre l'exécution, qui luy réussit en un point. C'est que le Duc d'Urbin neveu du Pape le voyant marcher vers le Modénois, l'y suivit, & abandonna le Ferrarois, & donna moyen au Duc de Ferrare, de ruïner en partie les deux flottes des Vénitiens, dont tous les efforts se terminérent à luy enlever quelques Châteaux.

Guicciard. l. 9.

Inquiétude qu'il eut du résultat de l'Assemblée de Tours pour la convocation d'un Concile General.

Durant ces mouvemens, le Pape apprit le résultat des Assemblées de Tours, la publication qui s'étoit faite dans cette Ville-là du nouveau Traité de l'Empereur avec le Roy, & la résolution de ces deux Princes de convoquer un Concile général. Il en fut d'autant plus inquiet, qu'il sçut que plusieurs Cardinaux avoient eu participation de ce dessein, & que cette nouvelle luy faisoit pénétrer le véritable

ritable motif de la fuite de cinq Cardinaux, durant son voyage de Rome à Bologne. 1510.

Ces Cardinaux étoient Bernardin de Carvajal du titre de Sainte Croix, homme d'un graud poids, François de Borgia Archevêque de Cosence, René de Prie Evêque de Bayeux, Fédéric de S. Séverin, & Guillaume Briçonnet Evêque de S. Malo, qui avoit été si puissant à la Cour de France, sous le regne de Charles VIII. & qui malgré son grand âge, avoit encore toute la force de son esprit. Ils avoient eu du Pape la permission d'aller faire un pélérinage à Notre-Dame de Lorette, après luy avoir promis de venir le rejoindre par la Toscane; mais ils avoient obtenu un sauf-conduit des Florentins, pour demeurer à Florence autant de temps qu'ils voudroient, & même pour tous les Cardinaux qui jugeroient à propos de s'y refugier. Toutefois pour plus grande sûreté, ils passérent quelque temps après à Milan, malgré les menaces, les priéres, les sollicitations du Pape, qui fit en vain tout ce qu'il put pour les faire revenir auprès de luy.

Il abandonne son entreprise sur Ferrare & le fort de la guerre est dans le Modénois.

Tant de difficultez survenuës les unes après les autres, firent avorter l'entreprise du Pape sur Ferrare, & le fort de la guerre fut dans le Modénois. Chaumont usa de toute son habileté, pour attirer les troupes du Pape à la bataille, avant que celles d'Espagne & de Venise les eussent jointes; mais il ne put en venir à bout. Un détachement qu'il fit sous les ordres de la Palice & d'Albert Pio Ambassadeur de France à Rome avant la guerre, prit Carpi qui appartenoit à ce Seigneur, & la garnison de cinq cens fantassins & de quarante chevaux, qui après s'être renduë, s'en alloit à Modéne, fut taillée en piéces par un gros parti de François dont elle fut rencontrée. Les seuls cavaliers se sauvérent, & tout le reste fut pris ou tué.

Chaumont ne se trouvant pas assez fort pour assiéger Modéne en présence de l'armée du Pape, forma un autre dessein bien plus important, où il ne désespéroit pas de réussir, veu les facilitez qu'on luy faisoit appercevoir dans l'éxécution: c'étoit d'aller enlever le Pape même dans Bologne.

Le Maréchal de Chaumont marche vers Bologne où étoit le Pape.

Ce furent les Bentivoglio qui luy en firent naître la pensée. J'ai raconté que ces Seigneurs étoient des descendans de ceux qui avoient partagé entre eux divers Domaines de l'Eglise, & que le Pape depuis peu d'années les avoit chassez de Bologne, sans qu'ils eussent osé faire la moindre résistance; parce qu'ils s'étoient vûs abandonnez du Roy de France, & que Chaumont joint avec les troupes du S. Siége venoit les assiéger. Ils conjurérent ce Général de réparer le tort qu'il leur avoit fait, & d'enlever au Pape un bienfait qu'il tenoit uniquement du Roy de France, & dont il étoit si méconnoissant. Ils l'assurérent qu'ils avoient un grand nombre d'amis dans Bologne, qui prendroient les armes en leur faveur, dès que l'armée de France paroîtroit, d'autant plus que le Pape n'avoit avec luy que très-peu de soldats étrangers, pensant davantage à faire du mal à ses ennemis, qu'à sa propre sûreté.

Chau-

1510. Mocenigo.

Chaumont ayant rassemblé toute son armée, où les Bentivoglio avoient à leur solde huit cens chevaux & trois mille fantassins, partit brusquement du Modénois, & prit la route de Bologne, partie par les grands chemins, partie par les montagnes. Il ne fut arrêté dans sa marche, que par le Château de Spilimbert, où le Pape avoit mis une garnison de quatre cens fantassins, & par Castel Franco, qui ne tinrent que chacun un jour. Il alla de-là camper à Crespolano, Château éloigné seulement de trois ou quatre lieuës de Bologne, pour aller dès le lendemain se présenter devant la Place.

Inquiétude de sa Cour à l'approche de l'Armée Françoise.

L'approche de l'armée Françoise, où l'on sçavoit qu'étoient les Bentivoglio, fit un grand remuement dans les esprits des habitans, qui se trouvérent partagez par les différens interêts, les uns souhaitant le retour des Bentivoglio, & les autres l'appréhendant. Mais c'étoit bien pis dans la Cour du Pape, composée de gens qui n'étoient pas accoûtumez aux périls de la guerre, & tout y étoit dans la consternation.

Les Cardinaux alloient les uns aprés les autres trouver le *Pape*, *luy* représentoient le péril où ils étoient, le risque que couroit sa propre personne, quel seroit le malheur du S. Siége & de l'Italie, s'il tomboit entre les mains des ennemis, & tous dans l'impossibilité où ils se voyoient de défendre la Place, luy conseilloient de s'accommoder avec les François, qui depuis long-temps avoient paru très-disposez à la paix. Mais luy, tout affoibli qu'il se trouvoit d'une dangereuse maladie dont il n'étoit pas encore entiérement guéri, ne pouvoit se résoudre à une démarche qu'il croyoit peu convenable à sa dignité.

Dès qu'il eut sçu le décampement de l'armée de France, il avoit envoyé ordre à Antoine Colonne, de venir au plûtôt à Bologne avec une partie des troupes qu'il commandoit à Modéne. Ce Capitaine avoit fait tant de diligence, qu'il y étoit heureusement arrivé, en s'écartant du chemin qu'avoit tenu l'armée Françoise, & le Pape croyoit avec ce secours pouvoir se défendre. Il assembla les principaux habitans de Bologne, pour les exhorter à luy être fidelles, & à prendre les armes contre les Bentivoglio leurs anciens tyrans, leur promit d'augmenter leurs Priviléges, abolit la moitié des impôts qui étoient sur les vivres, & fit publier cette exemption par toute la Ville. Mais cela produisoit peu d'effet, & on ne voyoit nul empressement dans les Bourgeois à s'enroller. Il fit de grandes plaintes à l'Ambassadeur de Venise, de la lenteur de ses maîtres, qui faute d'avoir fait assez-tôt avancer leur armée, l'avoient contraint d'abandonner l'entreprise de Ferrare, & l'exposoient à la fureur de ses ennemis; quoyque la République luy fût redevable de son salut, & que sa perte fût attachée à la sienne. Il luy déclara enfin avec menace, que si la garnison de la Stellata, une des plus proches Villes dont les Vénitiens étoient les maîtres, n'arrivoit ce jour-là à Bologne, il s'accommoderoit avec les François; & abandonneroit les Vénitiens à leur malheur.

On envoye au Maréchal pour luy faire des propositions.

Ces ressources étoient peu de chose pour la grandeur du danger; c'est pourquoy les Cardinaux revenoient toûjours à la charge; mais

sans

sans l'ébranler, jusqu'à ce qu'ayant engagé les Ambassadeurs de l'Empereur & des Roys d'Espagne & d'Angleterre à se joindre à eux, il consentit enfin qu'on allât trouver de sa part le Maréchal de Chaumont, pour le prier de luy envoyer le Comte de Carpi, afin d'entendre quelques propositions qu'il vouloit luy faire. Ce fut Jean-François de la Mirandole qui fut chargé d'aller au camp faire cette demande. 1510.

Elle embarrassa le Maréchal, qui d'une part sçavoit les intentions du Roy pour la paix avec le Pape, & de l'autre côté comprenoit que le succès de son entreprise dépendoit de la promptitude de l'exécution, & de ne pas laisser revenir la Cour du Pape de la frayeur où elle étoit. Après y avoir un peu pensé, il jugea que pour n'être pas responsable du succès de l'attaque de Bologne, qui pouvoit absolument ne luy pas réussir, il devoit suivre les veuës du Roy pour un accommodement avantageux avec le Pape. Il traita avec beaucoup de civilité le Seigneur de la Mirandole, luy promit de ne pas approcher plus près de Bologne, & il permit seulement à Hermés Bentivoglio d'aller faire une course jusqu'aux portes de la Ville, pour voir s'il s'y feroit quelque mouvement en faveur de sa famille; mais soit par crainte, soit par indifférence, soit qu'on ne le vît pas suivi de toute l'armée, personne ne branla.

Guicciardino lib. 9.

Chaumont durant ce temps-là, dressa son projet de paix, dit à l'Envoyé qu'il n'étoit point nécessaire que le Comte de Carpi allât trouver le Pape, & qu'il luy confieroit à luy-même les conditions ausquelles il consentoit de traiter avec Sa Sainteté. Ces conditions étoient, que le Pape donneroit l'absolution des censures au Duc de Ferrare, & à tous ceux qui avoient pris sa défense, ou attaqué l'Etat Ecclesiastique; qu'il la donneroit pareillement aux Bentivoglio, leur restituëroit les biens qui leur appartenoient par l'aveu même de Sa Sainteté, & que pour les autres qu'ils avoient possédez avant leur sortie de Bologne, on examineroit leur droit par les regles de la Justice; qu'il leur seroit permis de demeurer où ils jugeroient à propos; pourveu que ce fût à quatrevingt milles de Bologne; que le Pape exécuteroit à l'égard des Vénitiens le Traité de Cambrai; qu'il y auroit entre luy & le Duc de Ferrare une suspension d'armes au moins de six mois, pendant laquelle, chacun demeureroit en possession de ce qu'il tenoit actuellement; que durant ce temps-là, on travailleroit à vuider leurs differends à l'amiable, ou par les voyes ordinaires de la Justice; que Modéne, comme Fief de l'Empire, seroit remis entre les mains des Officiers de l'Empereur; que Cotignola seroit restituée au Roy; que le Cardinal d'Auch seroit remis en liberté; que le Pape pardonneroit aux Cardinaux qui l'avoient quitté, & que le Roy auroit la nomination des Bénéfices qui vaqueroient dans tous ses Domaines.

Conditions ausquelles celui-ci consentit de traiter avec sa Sainteté.

Le Seigneur de la Mirandole étant retourné à Bologne dès le même jour, mit ce projet entre les mains du Pape. Il le lut assez tranquilement, contre son ordinaire, en présence des Cardinaux, qui le conjurérent de l'accepter. Il leur parut fort indéterminé sur le parti qu'il avoit à prendre, & le jour se passa, sans qu'il déclarât sa résolution.

Elles sont rejettées, & le Maréchal est obligé de se retirer.

Mais,

1510. Mais un secours qu'il reçut dès le soir, de huit cens chevaux sous la conduite de Chiappino Vitelli, & les nouvelles qu'il apprit de l'approche de l'armée Vénitienne, qui avoit passé le Pô, & de trois cens Lances Espagnoles que le Roy d'Espagne luy envoyoit, luy firent bien-tôt reprendre sa premiere fierté, au même temps que par la joye qu'elles luy causérent, elles le délivrérent de sa fiévre.

Chaumont voyant que la réponse tardoit, décampa le lendemain de Crespolano, & s'avança jusqu'à une lieuë de Bologne, où les Ambassadeurs de l'Empereur, d'Espagne, & d'Angleterre vinrent le trouver. Il y eut encore plusieurs pourparlers, que le Pape prolongeoit exprès pour gagner toûjours du temps, jusqu'à ce qu'enfin la garnison ayant été de nouveau renforcée par l'arrivée de Fabrice Colonne avec quatre cens chevaux & quelques Lances Espagnoles, il envoya sa derniere réponse au Maréchal, qui fut qu'en vain on luy feroit de nouvelles propositions, à moins qu'on ne mît pour la premiére de toutes, d'abandonner la défense du Duc de Ferrare. Chaumont voyant son coup & l'accommodement manquez, & n'ayant pas beaucoup de vivres, se retira à son camp de Rubiéra proche de Modéne, disant, pour sauver son honneur, qu'il le faisoit à la priére des Ambassadeurs des Princes, & pour laisser le loisir au Pape de réfléchir sur les propositions qu'il luy avoit faites.

Réflexions diverses sur cet événement.

Cet évenement donna lieu aux Italiens de faire bien des réfléxions sur la conduite du Maréchal. Tous l'accusoient ou d'imprudence, ou de négligence; d'imprudence, d'avoir été à Bologne avec trop peu de troupes, sur les seules espérances que luy donnoient les Bentivoglio d'une sédition; de négligence, en ce qu'il ne s'étoit pas prévalu par une attaque brusque, de la terreur où sa marche inopinée avoit jetté la Cour du Pape & toute la Ville: mais que n'auroient pas dit contre luy ces mêmes Politiques, s'il avoit entrepris sans succès, d'escalader une Ville fermée de bonnes murailles, comme étoit Bologne, ou si dans une occasion aussi décisive que celle-là, il avoit rejetté les moyens que luy présentoient les Bentivoglio, d'enlever le Pape? moyens qui pouvoient réüssir, & qui eussent eu des suites si importantes pour les interêts du Roy. Telle est la condition de ceux qui sont à la tête des grandes affaires: le Public prétend les rendre responsables des événemens qui dépendent de certaines conjonctures, dont souvent ils ne sont pas les maîtres.

Le Pape reprend le dessein d'accabler le Duc de Ferrare.

On étoit alors vers la fin d'Octobre, & il faisoit un très-mauvais temps. Les Cardinaux étoient fort ennuyez d'une vie où ils n'étoient point accoûtumez, & appréhendoient de retomber dans quelque danger pareil à celuy dont ils venoient d'échapper. Ils conseilloient au Pape de mettre fin à sa campagne; & c'étoit aussi l'avis des Vénitiens, qui appréhendoient que les fatigues n'avançassent sa mort; parce qu'il étoit toûjours fort incommodé; & sa perte les auroit mis en de grandes extrémitez. Toutes ces remontrances furent inutiles; le Pape ne voulut rien écouter là-dessus, résolu à perdre le Duc de Ferrare: quoyqu'il en dût arriver. Il reprit le dessein d'assiéger Ferrare; mais il jugea à pro-

pas de se rendre auparavant maître de la Mirandole, pour s'assurer la communication de Modéne avec l'armée. Les Vénitiens furent contraints d'y consentir, quoyque leur flotte eût encore reçu sur le Pô un nouvel échec du Duc. 1510.

Les armées du Pape & des Vénitiens sommérent en chemin faisant Concordia, Ville de la Principauté de la Mirandole; & ayant refusé de se rendre, elle fut forcée au second assaut. Quelque diligence que l'on fit pour les préparatifs du siége de la Mirandole, on ne put l'investir que vers la fin de Décembre; & l'hyver fut très rude cette année-là. Quelques-uns soupçonnérent le Cardinal de Pavie, d'avoir été l'auteur de cette entreprise qui devoit ruiner l'armée; car depuis long-temps on disoit, qu'il étoit d'intelligence avec le Roy. Il en avoit été accusé par le Duc d'Urbin neveu du Pape, & Général de son armée; & comme ce Cardinal étoit Commandant de Bologne, quelques-uns crurent que c'étoit-là un des motifs qui avoient donné espérance à Chaumont de réussir dans la tentative qu'il fit sur cette Place. *La Mirandole est investie par ses troupes & celles des Vénitiens.* Guicciard. l. 9.

La Comtesse de la Mirandole s'étoit enfermée dans sa Ville, pour la défendre: elle étoit veuve de Louïs Comte de la Mirandole, mort depuis huit mois, & fille du Maréchal de Trivulce. La garnison n'étoit que d'environ cinq cens fantassins & de soixante & dix Cavaliers sous les ordres d'Alexandre Trivulce cousin germain de la Comtesse; mais c'en étoit autant qu'il en falloit, eu égard à la petitesse de la Place, & à la rigueur de la saison. Bembo.

Quatre jours après que l'armée du Pape eut pris ses quartiers aux environs, l'artillerie commença à la battre avec plus de bruit que d'effet; parce que la Place étoit bien terrassée, & assez bonne pour ce temps-là. Les assiégeans ne furent pas long-temps sans beaucoup souffrir, non seulement du froid, des pluyes, des neiges, mais encore de la disette par la difficulté de conduire les convois: car le Duc de Ferrare d'un côté s'étoit campé assez près de-là à Hospitalet entre les deux bras du Pô, & il y avoit construit un pont, par où il envoyoit quantité de partis courir la campagne; & d'autre part le Maréchal de Chaumont qui étoit demeuré dans le Modénois, avoit mis des troupes à Guastalla, à Corregio, & à Carpi, qui rendoient très-dangereux les chemins de Modéne à la Mirandole: mais une terreur panique de la garnison de Carpi luy fit abandonner ce poste, dont les ennemis se saisirent avec bien de la joye du Pape, qui évita alors par le plus grand bonheur du monde, un danger, d'où naturellement il ne devoit pas échapper. Guicciardino l. 9. Histoire du Chevalier Bayard, ch. 42.

Il étoit logé à S. Félix gros Village entre Concordia & la Mirandole. Le Chevalier Bayard étoit avec un petit corps à cinq petites lieuës de là. C'étoit le plus dangereux voisin qu'une armée ennemie pût avoir; car il étoit toûjours alerte; & comptoit pour très-bien employées les dépenses qu'il avoit coûtume de faire en espions. Il apprit par leur moyen, que le Pape devoit partir un jour de S. Félix, pour aller au camp éloigné de son *Il manque d'être pris par le Chevalier Bayard.* *Ibid.* chap. 43.

1510. son logement d'environ trois lieuës. Il donna avis au Duc de Ferrare du dessein qu'il avoit formé de l'enlever sur sa route, & le pria de faire passer le Pô à une partie de sa cavalerie au jour marqué, pour en être soutenu s'il en étoit besoin. Ayant pris cette précaution, il partit au commencement de la nuit avec cent Hommes d'armes choisis, & se mit en embuscade une heure avant le jour, sans avoir rencontré personne qui pût donner avis de sa marche.

Le Pape monta en litiére de grand matin: ses équipages avec quelques personnes de sa Cour prirent les devants, & vinrent donner droit dans l'embuscade. Bayard en sortit à l'instant, les chargea, & sans s'arrêter à faire des prisonniers, courut à toute bride après ceux qui fuyoient vers S. Félix, ne doutant pas que le Pape ne fût parmi eux. Il fut trompé; car à peine le Pape étoit-il sorti de son quartier, qu'il survint une neige épouventable; de sorte que le Cardinal de Pavie luy représenta qu'il étoit impossible d'aller plus loin, & qu'il falloit remettre le voyage à l'après-midy. Le Pape fut heureux d'avoir eu en cette occasion plus de complaisance pour ses Courtisans, qu'il n'avoit coûtume d'en avoir en pareilles rencontres. Il rebroussa chemin, & pensa néanmoins encore être *pris: car à peine* étoit-il descendu de sa litiére pour rentrer dans le Château, que Bayard arriva avec sa troupe. Le Pape gagna vîte la porte du Château, étant serré de si près, qu'il n'eut que le temps de faire lever le Pont-levis, à quoy il aida luy-même. Il en fut quitte pour la perte de quelques mulets qui portoient son bagage, de quelques-uns de ses domestiques, & de deux Evêques, qui furent amenez au Duc de Ferrare par Bayard, au lieu dont on étoit convenu, & où ce Gentilhomme pensa se désepérer d'avoir manqué un si beau coup.

1511. *Il se transporte au Siége de la Mirandole.* Guicciard. L. 9.

Cependant le siége de la Mirandole alloit très-lentement. C'est ce qui avoit déterminé le Pape à s'y transporter, malgré les remontrances qu'on lui faisoit, en luy représentant qu'il n'étoit point de sa dignité d'aller commander en personne le siége d'une si petite Place, & que toute la Chretienté seroit scandalisée, d'apprendre qu'un Pape parût à la tête d'une armée contre un Prince Chrétien. Quoyqu'on luy pût dire, on ne put l'en dissuader: il alla au camp, où il arriva au commencement de Janvier, & sans se donner le temps de prendre un peu de repos, il voulut s'instruire par luy-même du détail de toutes choses.

Il alloit à la tranchée, visitoit les batteries, faisoit reformer les travaux, couroit à cheval tous les quartiers, pour animer les Officiers & les soldats, logeoit à la portée du canon de la Place: son logis fut percé deux fois, & il y eut de ses Officiers tuez. On fit à cette occasion courir en Italie une espéce de parallelle entre luy & le Roy de France, où l'on représentoit d'un côté un Pape vieux, cassé, malade, à la tête d'une armée en plein hyver, essuyant les injures du temps, & fatiguant comme le moindre fantassin; & de l'autre un Roy dans la vigueur de son âge, élevé dès sa plus tendre jeunesse dans les travaux de la guerre, qui demeurant tranquille dans sa Cour, ne faisoit la guerre que par ses Capitaines. La plai-

plaisanterie de cette bizarre comparaison tomboit uniquement sur le saint Pére: mais ce qui nous sied le moins, est souvent de quoy nous nous piquons le plus. On ne pouvoit mieux luy faire sa Cour, qu'en louant sa bravoure & son intrepidité; & effectivement s'il n'étoit venu au siége luy-même, il n'en fût jamais venu à bout; car les assiégez se défendoient avec beaucoup de valeur, & ils donnérent au Maréchal de Chaumont tout le temps nécessaire pour les secourir. 1511.

Ce Général avoit ordre du Roy de le faire: il assembloit ses troupes, & tous les mouvemens qu'il faisoit, paroissoient tendre là: mais quelque semblant qu'il fît pour encourager les assiégez, dans l'espérance que leur constance & la rigueur du temps obligeroient les ennemis à abandonner leur entreprise, il n'avoit point dessein d'attaquer le camp: il le sçavoit trop bien retranché, les chemins pour y aborder étoient impraticables, les vivres luy manquoient: on ajoûtoit que la jalousie qu'il avoit contre le Maréchal de Trivulce pére de la Princesse de la Mirandole enfermée dans la Place, luy faisoit paroître les difficultez encore plus grandes, & que les fréquents voyages qu'il faisoit à Milan, étoient moins pour hâter les préparatifs du secours, que pour y voir une Demoiselle qu'il aimoit. Quoyqu'il en soit le Pape pressant vivement le siége, toûjours néanmoins dans une grande incertitude du succès, la gelée devint si violente, qu'on pouvoit monter à l'assaut à la faveur de la glace du fossé: & comme la bréche étoit très-grande, le Commandant fut contraint de capituler le vingtiéme de Janvier, à des conditions tolérables, que luy obtint le Duc d'Urbin. Car ce Duc malgré la haine que le Pape son oncle avoit contre les François, les aimoit toûjours, parce qu'il avoit été élevé avec beaucoup d'agrément à la Cour de France. Le Pape entra par la bréche en vainqueur, & ne pensa plus qu'à la conquête de Ferrare; mais les fatigues du siége luy ayant causé une rechute dans la maladie dont il n'avoit pas été bien guéri, il se fit transporter à Bologne, & de là à Ravenne.

Et reduit la place à Capituler.

Guicciard. l. 9.

Histoire du Chevalier Bayard. ch. 43.

Bembo.

Buonacorsi.

Son armée & celle des Vénitiens ne laissérent pas de tenir la campagne; parce que Chaumont rassembloit la sienne, & qu'il paroissoit avoir dessein d'attaquer Modéne: & en effet il y avoit des intelligences: mais le Pape se tira d'inquiétude à cet égard par le conseil de l'Ambassadeur d'Espagne, qui fut d'en retirer ses troupes, comme d'un Fief appartenant à l'Empereur, à condition que les François n'y entreroient point. Chaumont accepta cet accord, & la Ville demeura en neutralité, parce que l'Empereur n'étoit point encore en guerre avec le Pape.

Guicciard. l. 9.

Aussi-tôt après cette convention, Chaumont tomba malade, & s'étant fait transporter à Correggio, il y mourut au bout de quinze jours. Avant que de mourir, il fit demander au Pape l'absolution des censures lancées contre les adhérans du Duc de Ferrare, & des ravages qu'il avoit faits sur les Terres de l'Eglise. Il l'obtint, mais celuy qui la luy apportoit ne le trouva plus en vie. On crut que le chagrin d'avoir laissé prendre la Mirandole, contribua beaucoup à sa mort. Il est certain

Mort du Maréchal de Chaumont.

1511. avoient ordre de sonner de toutes parts, dès qu'on seroit apperçu des ennemis, pour leur faire croire que ces troupes étoient beaucoup plus nombreuses qu'elles n'étoient en effet.

Cette petite armée qui n'étoit guéres de plus de trois mille hommes, marcha en deux corps, peu éloignez l'un de l'autre. A la gauche étoient six-vingts Hommes d'armes, & les huit cens Suisses du Capitaine Jacob: A la droite étoient les deux mille autres fantassins avec le reste de la Gendarmerie, le Duc de Ferrare, le Chevalier Bayard, & les autres Seigneurs. Les ennemis étoient si peu sur leurs gardes, qu'ils ne sçurent l'arrivée des François, que lorsqu'ils étoient à une portée de canon de leur camp.

Elle attaque les ennemis & les défait.

La troupe de la gauche commença l'attaque. Le bâtard du Fay Guidon de la Compagnie des Gendarmes du Chevalier Bayard, s'avança avec vingt chevaux, & chargea vigoureusement un des quartiers des ennemis, où il mit tout en desordre. L'allarme fut à l'instant répanduë dans tout le camp, & une grosse troupe de cavalerie étant venuë tomber sur du Fay, il fut obligé de reculer avec la sienne, qu'il tint toûjours *serrée, jusqu'à* ce que Pierrepont qui étoit destiné pour le soutenir, à la tête de cent Hommes d'armes, vint donner fiérement dans cette cavalerie, & la culbuta. Les huit cens Suisses qui le suivoient s'avancérent aussi-tôt en bel ordre, pour entrer dans le camp par un endroit où ils trouvérent la plûpart de l'infanterie ennemie. Elle les reçut avec beaucoup de fermeté, nonobstant la surprise, & les auroit même rompus, si Pierrepont, après avoir dissipé les escadrons ennemis, ne fût survenu: il la prit en flanc, la perça, & luy passa sur le ventre: le corps de la droite étant venu fondre en même temps par l'autre côté, acheva la déroute. Tout fuyoit, excepté quatre cens chevaux qui s'étoient ralliez, & qui faisant assez bonne contenance, s'avançoient vers l'infanterie Françoise pour la charger. Le Chevalier Bayard & le Capitaine Fonteralles rassemblérent aussi-tôt les Gendarmes, & allérent à cette troupe, qui après quelque résistance, fut renversée & presque toute taillée en piéces.

Jovius in vita Alfonsi Ferrar.

La Bastide & Ferrare sont délivrées par ce moyen.

Les Généraux du Pape, qui étoient Guy de Vaina, Méléagro de Forli, Verdugo Espagnol, & Antonio Orseo Evêque de Carignola Général de l'armée, voyant l'affaire sans ressource, se sauvérent, abandonnant six piéces d'artillerie & tout le bagage. Ce combat ne dura qu'une heure: la perte des ennemis, selon l'Histoire du Chevalier Bayard, & selon Brantome, fut de quatre à cinq mille hommes, & de ce nombre furent soixante Gendarmes. Les Historiens Italiens la disent beaucoup moindre: mais enfin la Bastide fut délivrée, la garnison renforcée, & Ferrare par cette vigoureuse action sauvée. Il y eut trois cens chevaux pris, & les soldats firent un très-grand butin. L'armée victorieuse rentra le lendemain dans Ferrare, ayant fait très-peu de perte, & remporté beaucoup de gloire. Montoison qui avoit été un des auteurs de l'entreprise, & avoit eu beaucoup de part à l'exécution, mourut de maladie huit jours après à Ferrare fort regreté. C'étoit un vieux Chevalier de Dauphiné, qui avoit toûjours servi

Mémoires de Brantome. T. 1.

servi & commandé avec beaucoup de distinction. On l'appelloit l'Emerillon de l'armée, parce que nul n'étoit ni si vigilant ni si alerte que luy. 1511.

Cet accident chagrina beaucoup le Pape; mais il ne l'étonna pas, & ce fut une disposition prochaine à une négociation que le Roy d'Espagne ménageoit depuis long-temps, & à laquelle le Pape consentit, moins par le desir de la paix, que par l'espérance de séparer l'Empereur des intérêts du Roy de France. *Le Pape consent à traiter avec l'Empereur.*

Le Roy d'Espagne, bien que très-content de voir le Pape brouillé avec la France, & du dessein où il sçavoit qu'il étoit, de faire tous ses efforts pour chasser les François d'Italie, appréhendoit néanmoins un effet tout contraire du génie impétueux de Jules; & que s'il avoit du dessous dans cette guerre, la puissance de la domination Françoise ne s'augmentât au-delà des Alpes, jusqu'à leur faire revenir l'envie de rentrer en possession du Royaume de Naples. C'est pourquoy il continuoit de porter l'Empereur à la paix, & il agissoit par son Ambassadeur auprès du Roy pour le même sujet. Il apportoit à ces deux Princes des motifs communs à l'un & l'autre, qui étoient d'éviter le scandale d'une guerre entre des Princes Chrétiens d'une part, & le Pére commun des Fidéles de l'autre, les grands inconvéniens que produiroit le Concile qu'ils prétendoient assembler contre le Pape, & le desordre que tout cela pourroit causer dans le monde Chrétien. Mais en traitant avec l'Empereur, il faisoit fort valoir une raison particuliére fort capable d'embarrasser ce Prince; & c'étoit celle qui l'engageoit luy-même à se donner de si grands mouvemens, je veux dire l'accroissement de la puissance du Roy, qui ne pouvoit être que très-préjudiciable à la Maison d'Arragon & à la Maison d'Autriche; & que si avec le secours de l'Empire il venoit à bout du Pape & des Vénitiens, on ne pourroit plus réprimer son ambition démesurée; qu'il falloit prévenir ce mal, & que le moyen le plus sûr pour cela, étoit de l'obliger à faire la paix avec le Pape & les Vénitiens. Enfin il tâchoit de persuader à l'Empereur, qu'il luy seroit plus facile de retirer par un Traité des mains des Vénitiens les villes qui luy appartenoient, que par une guerre qui l'engageoit à de grandes dépenses. Variæ Epist. Petri de Angleria, lib. 24.

L'Empereur, tout irrité qu'il étoit contre cette République, & nonobstant les engagemens qu'il avoit pris avec le Roy, & la démarche qu'il avoit faite en assemblant les Prélats d'Allemagne, comme on avoit assemblé ceux de France, ne laissa pas de faire attention aux remontrances du Roy d'Espagne, & écrivit au Roy de France, pour l'engager à consentir à une négociation. Il luy fit dire par son Ambassadeur qu'il n'avoit écouté la proposition du Roy d'Espagne, que parce qu'il sçavoit que luy-même souhaitoit la paix, ainsi qu'il l'avoit fait voir en plusieurs rencontres; & qu'au reste il luy promettoit de ne conclure jamais rien avec les Vénitiens, que les différends de la France avec le Pape ne fussent en même temps terminez.

Le Roy, quoyque ennuyé de la guerre d'Italie, & qu'il souhaitât en effet la paix avec le Pape, ne fut pas fort content de ce changement *Le Roy en est mécontent.*

 de

1511. Guicciardino l. 9.

de l'Empereur, qui alloit au moins à suspendre les projets qu'ils avoient formez ensemble, & dont la prompte exécution auroit mis le Pape à la raison. Il luy déplaisoit fort que le Roy d'Espagne se mêlât de cette affaire, persuadé qu'il étoit de sa jalousie contre la France, se défiant extrêmement de ses intrigues, & regardant cette négociation comme un piége qu'il luy tendoit. Il craignoit que l'Evêque de Gurk, qui devoit être l'Agent de l'Empereur, ne se laissât gagner par le Pape sur l'espérance d'un chapeau de Cardinal; & que si par le moyen de ce Prélat, le Pape & l'Empereur convenoient de certaines conditions qu'il ne voulût pas accepter, ce ne fût un prétexte à ce Prince de se séparer de la France & de s'unir avec le Pape. Or si cela arrivoit, il ne doutoit pas que le Roy d'Espagne ne se joignît au Pape & à l'Empereur, & qu'il n'entraînât dans la ligue le Roy d'Angleterre; & alors la France auroit sur les bras toutes les forces des plus puissans Princes de l'Europe. Mais d'ailleurs il se trouvoit exposé aux mêmes inconvéniens, & rendoit sa conduite odieuse à toute l'Europe, en s'obstinant à faire la guerre au saint Siége, & en refusant d'essayer les voyes de rendre le repos à l'Italie & à la Chrétienté. Il connoissoit le génie de l'Empereur toûjours inconstant, irrésolu, sans cesse obsédé par l'Ambassadeur d'Espagne, aisé à gagner par de l'argent, que les Vénitiens luy prodigueroient, pour peu qu'ils trouvassent d'ouverture à le mettre dans leur parti. Ainsi après avoir bien tout considéré, il consentit à la négociation. On convint que les Plénipotentiaires se trouveroient au plutôt à Mantoüe. Le Roy y envoya Etienne Poncher Evêque de Paris, homme d'une prudence & d'une habileté reconnuës. L'Evêque de Gurk s'y rendit pour l'Empereur, & l'Evêque de Catane avec Jerôme de Vic pour le Roy d'Espagne.

Et consent néanmoins à la Négociation.

Difficultez dans les préliminaires.

Il y eut des difficultez dès les préliminaires, le Pape voulant que l'Evêque de Gurk vînt d'abord le trouver à Ravenne pour luy communiquer les propositions de l'Empereur, & l'Evêque disant qu'avant qu'il vît le Pape, il falloit que l'Agent du saint Siége vînt à Mantoüe, afin que tous les Plénipotentiaires conférassent ensemble, & missent les choses en état d'être agréées de tous les partis, & qu'ensuite il iroit trouver le Pape, pour mettre la derniére main à la paix.

Le Pape, en faisant cette demande, n'avoit pas tant d'égard au point d'honneur, qu'à l'espérance de gagner l'Evêque par ses bienfaits; & ce fut dans cette vûë qu'ayant créé huit nouveaux Cardinaux, pour suppléer au défaut de ceux qui s'étoient échappez de sa Cour, il en avoit réservé un *in petto*; & c'étoit l'Evêque de Gurk, supposé que dans le Traité de Mantoüe il servît utilement le saint Siége. Parmi ces nouveaux Cardinaux il avoit nommé l'Evêque de Sion pour le service qu'il luy avoit rendu auprès des Cantons Suisses, & Christophle Bambridge Archevêque d'York, qui luy avoit attaché le Roy d'Angleterre. C'étoient des exemples fort capables d'ébranler l'Evêque de Gurk, en luy faisant connoître que le Pape n'étoit pas méconnoissant envers ceux qui l'obligeoient.

Après

Après quelques contestations sur cette formalité, l'Evêque de Gurk à la sollicitation des Ambassadeurs d'Espagne, & par le consentement de l'Evêque de Paris, eut pour le Pape la complaisance qu'il exigeoit de luy. Il partit pour Bologne où le Pape devoit le recevoir, & l'Evêque de Paris alla attendre à Parme le succès de ce voyage. 1511.

L'Evêque de Gurk entra dans Bologne avec un train magnifique, suivi d'une infinité de Gentilshommes Allemans qui luy faisoient cortége à cause du titre de Lieutenant Général de l'Empereur en Italie, dont ce Prince l'avoit honoré. Le Pape le reçut avec des honneurs extraordinaires sçachant qu'il étoit très-sensible à ces distinctions, & que c'étoit un des endroits par où le Roy l'avoit gagné lorsqu'il vint en Ambassade à la Cour de France.

La hauteur de l'Evêque de Gurk Lieutenant General de l'Empereur en Italie la fait échouer. Bembo, &c.

En effet ce Prélat étoit un homme naturellement très-vain, d'une hauteur & d'une fierté extraordinaires, & soit qu'il s'abandonnât en cette occasion à son génie altier, soit qu'il eût pris à la Cour de France une véritable amitié pour le Roy, soit qu'il eût ordre de l'Empereur de ne rien conclure qu'à des conditions très-avantageuses, & de soutenir avec dignité le titre de son Lieutenant Général en Italie, rien ne contribua davantage que ses maniéres arrogantes, à rompre une négociation, dont la Cour de France appréhendoit le plus les suites, & que le Roy d'Espagne avoit regardée, en amenant les choses à ce point là, comme le chef-d'œuvre de sa politique.

En entrant dans Bologne, il apperçut parmi les autres Ambassadeurs celuy de Venise: il le regarda d'un œil courroucé, & luy dit fiérement, qu'il étoit surpris que ses maîtres étant les ennemis déclarez de l'Empereur, il eût la hardiesse de se présenter devant luy. Ayant été conduit au Palais du Pape, qui étoit accompagné de tous les Cardinaux, & de toute la Cour Romaine, il luy fit son compliment en très-peu de mots, & luy déclara que l'Empereur son maître l'avoit envoyé en Italie, pour avoir par un Traité plutôt que par une guerre sanglante, tout ce qui luy appartenoit, sans en rien excepter, & qu'on travailleroit inutilement à la paix, si les Vénitiens n'étoient pas déterminez à rendre, jusqu'à un pouce de terre, tout ce qu'ils avoient usurpé sur l'Empire & sur la Maison d'Autriche.

Le Pape ne s'étonna pas de ce discours, & crut qu'il affectoit en public ces maniéres impérieuses pour faire peur aux Vénitiens, mais il ne le trouva pas plus modéré dans l'audience particuliére, où l'Evêque parla sur le même ton. Il ne se démentit pas le jour suivant: car le Pape ayant député trois Cardinaux pour traiter avec luy, il envoya au lieu marqué trois de ses Gentilshommes pour écouter leurs propositions, faisant seulement ses excuses de ce que ses affaires ne luy permettoient pas de venir luy-même, mais c'étoit en effet parce qu'il jugeoit qu'étant venu exprès à Bologne pour traiter avec le Pape, il ne croyoit pas qu'il fût de sa dignité d'entrer en matiére avec d'autres qu'avec luy.

Le Pape d'un caractére d'esprit fort semblable à celuy de l'Evêque, frémissoit

1511. missoit en luy-même: mais sa haine contre la France le contenoit, & on ne laissa pas d'entamer la négociation. L'Evêque de Gurk se relâcha un peu sur l'Article des Vénitiens, & consentit qu'ils retinssent Padoue & Trévise qui étoient du nombre des Places prétenduës par la Maison d'Autriche: il ajoûta deux conditions; la premiére, que la République tiendroit ces deux Places en Fief de l'Empereur; la seconde, qu'elle payeroit pour l'investiture deux cens mille écus, & cinquante mille tous les ans. Le Pape qui vouloit que l'accommodement se conclût en toute maniére, pressa les Vénitiens de recevoir cette offre; mais quelques priéres, quelques menaces qu'il pût faire, le Sénat de Venise ne voulut jamais accepter ces conditions. Aprés plusieurs conférences on se rapprocha de part & d'autre par l'entremise des Ambassadeurs d'Espagne, & il y avoit espérance que l'on conviendroit enfin: & cependant on entama l'Article de l'accommodement du Pape avec le Roy de France.

Buonacorsi.

L'Evêque de Gurk avoit cru que c'étoit le point de sa négociation le plus facile à terminer; parce qu'il ne s'y agissoit que des *intérêts du Duc* de Ferrare, sur lesquels il sçavoit que le Roy étoit assez disposé à donner au Pape une bonne partie de ce qu'il pouvoit demander, & que les Ambassadeurs d'Espagne & le Cardinal de Pavie l'avoient assuré, que le Pape de son côté ne se rendroit pas extrêmement difficile; mais il fut bien surpris, lorsque commençant à proposer la chose, le Pape l'interrompit, l'exhorta à conclure au plutôt le Traité avec les Vénitiens, & le conjura de laisser indécis le point qui regardoit le Roy de France. Il luy représenta la belle occasion que l'Empereur alloit perdre de se venger de ce Prince, & de tous les affronts qu'il avoit reçus de la France, si par une générosité mal entenduë, il s'opiniâtroit à demeurer uni avec luy, au lieu de se joindre au saint Siége, au Roy d'Espagne & aux Vénitiens pour chasser les François d'Italie.

L'Evêque répondit qu'il avoit un ordre précis de l'Empereur de ne point terminer une de ces deux affaires sans l'autre, & pria le Pape d'écouter ce qu'il avoit à dire sur la seconde. Je ne vous écouterai point, reprit Jules: mais si en procurant les véritables intérêts de votre maître, vous voulez avoir soin des vôtres, je vous promets de vous faire élire Patriarche d'Aquilée, de vous donner le chapeau de Cardinal, & d'augmenter vos revenus Ecclesiastiques jusqu'à cent mille ducats de rente.

Michael Coccinius apud Freher. T. 2. rerum germanicarum.

La tentation étoit délicate: mais pour l'ordinaire les hommes fiers ont de l'honneur. L'Evêque méprisa ces offres, & dit que rien n'étoit capable de l'engager à trahir son devoir; ni moy, repartit le Pape, à m'accommoder avec la France, m'en dût-il coûter la Thiare & la vie. On rompit sur le champ; & l'Evêque se retira. Il partit de Bologne, aprés y avoir été quinze jours, & prit le chemin de Modéne. Le Pape toutefois se repentit de s'être un peu trop ouvert sur sa haine contre la France, & renvoya aprés l'Evêque pour le prier de revenir, luy faisant espérer de l'écouter sur ce qui touchoit le Roy: mais il n'en voulut rien faire, irrité de ce

Buonacorsi.

qu'il

1511.

qu'il apprit en sortant de Bologne, que tandis qu'il y avoit comme une suspension d'armes, & qu'on traitoit de paix, le Pape avoit envoyé secrétement l'Evêque de Vintimille fils de Paul Frégose, pour soulever les Génois contre la France. Un des Commandans François qui en avoit eu avis le fit suivre. On le prit dans le Monterrat, lorsqu'il y passoit déguisé pour aller à Génes, & ayant été conduit à Milan, il y avoua le sujet de son voyage.

Guicciard. l. 9.

Le Pape est cité au Concile General à Pise, & la guerre recommence plus vivement qu'auparavant.

La négociation de l'Evêque de Gurk tenoit toutes choses en suspens; mais aussi-tôt après la rupture, on agit des deux côtez plus vivement qu'on n'avoit encore fait. L'Empereur & le Roy firent citer par les Cardinaux de leur parti, le Pape au Concile général qu'ils convoquérent à Pise pour le premier jour de Septembre. Trivulce vint se camper sur le bord du Pô, & le Duc d'Urbin Général de l'armée du Pape, sur le rivage opposé de cette riviére, l'un pour défendre le Ferrarois, & l'autre pour l'attaquer. Le Roy d'Espagne usoit en vain de toute sorte de moyens pour adoucir les esprits. Jerôme Cabanillas son Ambassadeur auprès du Roy représentoit à ce Prince, qu'il ne tenoit qu'à luy de faire cesser la guerre, en se désistant de la protection qu'il donnoit au Duc de Ferrare Vassal du saint Siége. Le Roy répondoit que le Pape ne vouloit s'emparer du Ferrarois, que pour venir ensuite attaquer le Duché de Milan; qu'il s'en étoit déclaré publiquement; que ce qui empêchoit le Pape d'accepter la paix qu'on luy offroit à des conditions raisonnables, étoit l'assûrance qu'il avoit d'être appuyé des forces d'Espagne; que les troupes Espagnoles qui étoient dans son armée sous la conduite de Fabrice Colonne, & qui y demeuroient au-delà du terme de quatre mois fixé par l'investiture accordée pour le Royaume de Naples, faisoient assez connoître les mauvaises intentions de la Cour d'Espagne contre la France; que la flotte que Ferdinand armoit dans ses ports sous prétexte de la guerre d'Afrique, luy donnoit de nouveaux sujets de défiance; qu'il sçavoit de bonne part que le Pape comptoit sur cette flotte, & que si le Roy d'Espagne s'intéressoit autant à la paix qu'il le faisoit paroître, il n'avoit qu'à retirer ses troupes de l'armée du Pape, & à desarmer sa flotte, & que le Pape seroit bien-tôt contraint de faire la paix.

Petrus de Angleria. Epist. 452.

Epist. 453.

Défaite de l'Armée du Pape & des Vénitiens.

L'Ambassadeur ayant fait sçavoir cette réponse du Roy à la Cour d'Espagne, Fabrice Colonne eut commandement de se retirer avec ses troupes de l'armée du Pape: & l'ordre fut envoyé dans les Ports d'Espagne de desarmer. Mais dans cet intervale le Maréchal de Trivulce ayant forcé Concordia, & s'étant ensuite avancé vers Bologne avec les Bentivoglio, dont les intelligences réussirent mieux cette fois-là, que du temps du Maréchal de Chaumont, la Ville se révolta contre le Pape, & ouvrit ses portes aux François. Le Cardinal de Pavie qui y commandoit, fut obligé de s'enfuir; une partie de la garnison fut taillée en piéces, & aussi-tôt après le Maréchal étant sorti sur l'armée du Pape & des Vénitiens, la mit en déroute, prit les bagages & l'artillerie, grand nombre d'étendars, & plusieurs des Officiers Généraux, mais sans faire un grand carnage, parce que les soldats ayant pris d'abord l'épouvente, la plûpart

Guicciard. l. 9.

1511. part se sauvérent. Le Cardinal de Pavie ayant gagné Ravenne pour se justifier auprès du Pape, y fut assassiné par le Duc d'Urbin, qui le tua de sa propre main dans une ruë d'un coup de poignard, comme un traître, qui avoit, disoit-il, livré Bologne aux François; & puis il se retira à Urbin.

Il est certain que le Cardinal avoit toûjours été fort opposé à la guerre que le Pape faisoit à la France; mais le Duc d'Urbin ne l'étoit pas moins; & ce fut la haine particuliére de ce Duc & la jalousie du commandement, qui le portérent jusqu'à cet excès. Quelques-uns crurent qu'il n'avoit pas trop agi en cela contre les intentions du Pape son oncle, qui en témoigna cependant une grande douleur, & une extrême indignation contre luy: peu de personnes plaignirent le Cardinal, parce que c'étoit un très-méchant homme. La défaite de l'armée du Pape & des Vénitiens arriva le vingt & uniéme jour de May. La citadelle de Bologne se rendit cinq jours après la Ville. Trivulce s'avança avec ses troupes victorieuses jusqu'à l'extremité du Bolonnois sur les confins de la Romagne, pour y attendre les ordres du Roy, sans vouloir avancer davantage, sçachant que ce Prince étoit toûjours porté à la paix. Cependant le Duc de Ferrare profitant du désordre des ennemis, reprit Cento, la Pievé, Cotignola, Lugo, & quelques autres Places, dont la prise rassura beaucoup sa Capitale.

Le Pape, malgré sa fermeté, ne put s'empêcher de paroître consterné de tant de malheurs. Il donna ses ordres pour recueillir les débris de l'armée. Les Vénitiens que cette perte n'inquiétoit gueres moins que luy, pensérent aussi sérieusement à couvrir leurs frontiéres; & le Pape ne se croyant pas en sûreté à Ravenne, prit le chemin de Rome.

Dans ce voyage il engagea le Cardinal Robert de Guibé, dit communément le Cardinal de Nantes, à proposer comme de luy-même au Maréchal de Trivulce une Conférence touchant un accommodement. Le Maréchal luy répondit, qu'il luy faisoit là une proposition trop générale; qu'il n'écouteroit rien, à moins qu'on ne luy en fit de plus particuliéres; que le Roy peu auparavant avoit eu la bonté d'offrir la paix & d'en proposer les conditions, que les choses avoient changé de face, & que si le Pape avoit envie de s'acoommoder, il devoit à son tour faire des avances conformes à l'état où il se trouvoit.

Chagrin du Pontife à la nouvelle de sa citation au Concile. Guicciard. l. 9.

Le Pape n'insista pas davantage; mais il apprit avec beaucoup de dépit, qu'on avoit affiché à Modéne, à Bologne, & en plusieurs autres Villes d'Italie, la convocation du Concile à Pise, au nom des Cardinaux qui l'avoient quitté, & de trois Procureurs de l'Empereur; qu'il étoit cité pour y comparoître en personne, y rendre compte de sa conduite & de plusieurs crimes dont on l'accusoit; qu'on l'y traitoit d'incorrigible, d'incapable de gouverner l'Eglise, & que les Cardinaux prenoient droit de convoquer le Concile général sur sa négligence à le faire, conformément aux décrets du Concile de Constance, qui avoit ordonné qu'on l'assemblât tous les dix ans, n'y

ayant

ayant point d'autre voye de contenir les Papes dans les bornes de la modération. 1511.

La convocation du Concile faite de cette sorte réveilla les anciennes questions touchant l'autorité du Pape. Plusieurs Théologiens & Canonistes se déclarérent contre l'entreprise des Cardinaux. Le Pape écrivit sur ce sujet une Lettre assez vive au Roy * où il luy déclare que ce n'est point aux Princes, mais au Pape à convoquer le Concile. On ne laissa pas de passer outre; & avec l'agréement des Florentins qui étoient rentrez en possession de Pise, les Prélats de France & de l'Empire eurent ordre de se préparer à partir, pour y aller, afin d'y commencer les séances au premier jour de Septembre.

Inquiétude du Roy d'Espagne pour son Royaume de Naples.

Petrus de Angleria. Epist. 455

La nouvelle de la prise de Bologne & de la défaite de l'armée du Pape, donna beaucoup à penser au Roy d'Espagne: car à chaque pas que les François faisoient en Italie, il prenoit l'allarme pour son Royaume de Naples. Il y fit aussi-tôt passer trois mille hommes d'élite qui devoient être suivis de plusieurs autres, & commença à prendre des liaisons plus étroites que jamais contre la France avec le Roy d'Angleterre son gendre.

Guicciard. l. 10.

Le Roy qui n'ignoroit pas ces menées, étoit luy-même embarrassé de sa victoire. Il ne tenoit qu'à luy de la pousser; & on convenoit en Italie, que rien n'auroit empêché l'armée de France de poursuivre le Pape jusqu'à Rome, où il n'auroit osé l'attendre: mais ce Prince sage ne se laissant pas emporter aux mouvemens de son ambition, envisageoit les suites d'une telle entreprise. Il prévoyoit que plus sa puissance deviendroit redoutable au delà des Alpes, plus il s'attireroit d'ennemis. Il ne pouvoit se répondre que l'Empereur toûjours sollicité par le Pape, par le Roy d'Espagne, & par les Vénitiens, ne luy échappât; & si une fois toutes ces Puissances s'unissoient contre luy pour arrêter ses progrès en Italie, il étoit hors de doute que le Roy d'Angleterre prendroit cette occasion & le beau prétexte de défendre le Saint Siége, pour déclarer la guerre à la France.

Modération du Roy en cette occasion.

Ces considérations l'obligeoient à se proposer pour seul fruit de sa victoire, de réduire le Pape à luy demander la paix, ou du moins à l'accepter à des conditions que le mauvais état de ses affaires devroient luy faire trouver avantageuses: c'est pourquoy il approuva fort la conduite du Maréchal de Trivulce, & le loua de n'avoir pas reçu l'offre qu'on luy fit, de luy livrer Imola dans la Romagne. Il luy envoya seulement ordre de rétablir les Bentivoglio dans Bologne, à condition de faire leurs soûmissions au Pape, & de luy promettre que dès qu'il auroit fait sa paix avec la France, ils le reconnoîtroient pour leur Seigneur suzerain, & auroient pour le S. Siége tout le respect & toute la déférence des plus fideles feudataires. Enfin le Roy, pour ôter toute jalousie au Roy d'Espagne, ordonna au Maréchal de retourner dans le Milanez, & de congédier une partie de son infanterie. Le Maréchal exécuta les ordres qu'il avoit reçus de la Cour: mais en chemin faisant, il reprit la Mirandole. Il distribua ce qui

* Rapportée par Mocénigo.

1511. qui luy restoit de troupes dans les Villes, & en envoya un assez grand nombre en garnison à Vérone.

Le Pape s'en prévaut pour rejetter tout accommodement.

La modération du Roy auroit infailliblement ramené tout autre esprit que celuy du Pape; mais plus il voyoit de condescendance de la part de ce Prince, plus il se roidissoit; & tout malade qu'il étoit à Rimini, où les douleurs de la goute l'avoient contraint de s'arrêter, il déclara à l'Ambassadeur d'Ecosse, qui s'étoit fait comme le médiateur entre les deux partis, qu'il étoit inutile de négocier davantage, à moins que le Roy ne consentît que le Duc de Ferrare payât par an au S. Siége la somme des quarante mille ducats, que le Pape Alexandre VI. avoit réduite à cent, lorsqu'il fit épouser sa fille au Duc; qu'il y eût à Ferrare un Vidâme au nom du S. Siége, comme il y en avoit un avant la guerre au nom des Vénitiens, & que le Duc abandonnât Lugo & les autres Places qu'il avoit dans la Romagne. C'étoit-là parler en victorieux, & non pas en vaincu.

Le Roy toutefois ne se rebuta point de cette fierté: mais par la grande envie qu'il avoit de la paix, il fit dire au Pape qu'il accepteroit ces conditions, pourvû que l'Empereur y consentît. Cette réponse fut portée au Pape peu de temps après son arrivée à Rome, où il apprit que le Roy d'Espagne abandonnant le dessein qu'il avoit eu de passer en Affrique, & d'y achever les conquêtes que ses Généraux y avoient déja faites, étoit résolu de donner tous ses soins aux affaires d'Italie, & qu'il avoit rappellé d'Afrique Pierre Navarre un de ses plus fameux Capitaines, pour l'envoyer au Royaume de Naples avec des troupes considérables. Sur cet avis il parla avec encore plus de hauteur qu'il n'avoit fait. Il dit à l'Envoyé que le Roy devoit avoir accepté sans autres conditions, les offres qu'il luy avoit faites; que depuis ce temps-là il avoit changé de sentiment; qu'il ne feroit point sa paix separément des Vénitiens; qu'il vouloit que le Duc de Ferrare le dédommageât de tous les frais qu'il avoit faits dans la guerre, à laquelle il l'avoit contraint, & que le Roy luy promît de ne le point empêcher de reprendre Bologne sur les Bentivoglio qu'il y avoit injustement rétablis contre les droits du S. Siége. Neanmoins, pour montrer qu'il avoit encore quelque considération pour luy, il délivra de prison le Cardinal d'Auch à la priére que luy en firent les aures Cardinaux, & le fit passer du Château S. Ange au Palais du Vatican; mais il luy déclara en même temps qu'il n'en sortiroit point, qu'on n'eût relâché les Prélats & les Officiers de la Cour de Rome pris à Bologne; & il ne luy donna depuis la liberté, qu'à condition qu'il n'assisteroit point au Concile convoqué à Pise.

Ce qui oblige le Roy de continuer la guerre.

Le Roy irrité au dernier point de cette réponse du Pape, se résolut à continuer la guerre. Il envoya quatre cens lances à Bologne pour la défendre si elle étoit attaquée, déclara qu'il prenoit cette Ville-là sous sa protection, & la remit entierement en la puissance des Bentivoglio, sans rien exiger d'eux.

Il avoit eu peine à faire ces démarches, parce qu'il apprêhendoit toûjours que l'Empereur ne l'abandonnât, & ce Prince de son côté étoit toûjours

jours

jours très-irrésolu. Le Roy d'Espagne le sollicitoit sans cesse de faire la paix avec les Vénitiens, & il l'ébranloit fort: mais d'ailleurs il étoit très-animé contre cette République & contre le Pape. Il se flattoit qu'avec le secours de France, il passeroit sur le ventre à toutes les forces d'Italie pour aller se rendre maître de Rome, s'y faire couronner, & se remettre en possession de tous les anciens Domaines de l'Empire; & il auroit infailliblement réussi dans ce dessein, s'il avoit eu assez de conduite & d'adresse, pour engager les Princes de l'Empire à luy fournir les troupes qu'il avoit promis de mener en Italie. Mais toujours incapable de ménager ses finances & les esprits de ses vassaux, il n'étoit nullement en état d'exécuter le Traité fait avec le Roy. Il n'avoit que très-peu de troupes sur pied, & il n'étoit pas de sa dignité d'entrer en Italie si peu accompagné. 1511.

Le Roy craignant que cette raison ne le déterminât à écouter les pressantes sollicitations du Roy d'Espagne, luy fit dire qu'il n'exigeoit point de luy qu'il passât en personne en Italie, & que pourvû qu'il luy fournît quelques troupes, il vouloit bien se charger du reste & de tous les frais de la guerre. Il fut ravi que le Roy se relachât là dessus, & luy promit de ne point traiter avec les Vénitiens. La Palice eut aussi-tôt ordre d'assembler une partie des troupes qui étoient dans le Milanez, & de s'avancer sur les frontiéres de la République de Venise & de l'Etat Ecclesiastique, pour y prendre le commandement de ce qu'il y avoit d'Allemans, que le Maréchal de Trivulce, je ne sçai par quelle raison, n'avoit point voulu accepter. Mais l'Empereur fit passer si peu de monde en Italie, que la guerre se fit très-foiblement; d'autant plus que les Vénitiens après la déroute de Bologne, ne pensoient qu'à couvrir leurs Etats, & le Pape songeoit principalement à détourner le mal qu'il avoit à craindre du Concile de Pise. Guiccard. l. 10.

On publia sur cet article des manifestes de part & d'autre, où chacun justifioit sa conduite; & enfin le Pape crut ne pouvoir rien faire de meilleur pour détourner ce coup, que de convoquer luy-même le Concile général à Rome pour le mois de May de l'année suivante. La Bulle qu'il expédia pour cet effet, contenoit son apologie sur tout ce qui luy étoit objecté dans l'écrit, que les Cardinaux retirez à Florence avoient fait afficher pour la convocation du Concile à Pise. On y traitoit d'attentat ce qu'ils avoient fait, & on en montroit la nullité par les régles du Droit; mais ce qui pouvoit faire le plus d'impression étoit, que le Pape convoquant luy-même le Concile, il paroissoit que la convocation de celuy de Pise ne devoit plus avoir de lieu. *Le Pape convoque luy-même le Concile General à Rome.*

Le Pape effectivement ne pouvoit pas mieux s'y prendre pour ruïner cette dangereuse intrigue. Sa Bulle fit du changement dans les esprits. Six Cardinaux, dont ceux qui s'étoient séparez se vantoient d'avoir le consentement pour le Concile de Pise, niérent le fait: deux de ceux-cy, sçavoir, le Cardinal de S. Séverin & le Cardinal de Bayeux parurent ébranlez, & le Roy ne pouvoit plus gueres compter que sur les Cardinaux de Carvajal, de Borgia, & Briçonnet. Le Pape les fit citer, & leur décla-

1511. Petrus de Angleria. Epist. 460.

ra que si dans cinquante jours ils ne rentroient dans leur devoir, il les excommunieroit & les priveroit de leur dignité & de tous leurs Bénéfices. L'Empereur même depuis la publication de la Bulle, paroissoit se ralentir: il avoit changé d'avis sur le lieu du Concile; Pise, disoit-il, étant trop éloigné d'Allemagne, il proposoit tantôt Vérone, tantôt Mantouë, tantôt la Ville de Trente. Il insistoit plus sur celle-cy que sur les autres, & on prétendoit que c'étoit à la suggestion du Cardinal de Carvajal, qui, supposé la déposition du Pape, espéroit être mis à sa place par la faveur de l'Empereur; d'autant que ce Prince auroit plus de pouvoir dans le Concile, s'il se tenoit dans une Ville dont il étoit le maître.

Cependant le Roy avoit déja nommé vingt-quatre Prélats de France pour aller à Pise, sans que l'Empereur eût encore fait aucune démarche semblable en Allemagne; & les cinq Cardinaux opposez au Pape appréhendoient que ces retardemens ne luy donnassent le temps d'ouvrir le Concile de Rome avant celuy de Pise: ce qui auroit eu de fâcheuses conséquences. C'est pourquoy ils députérent vers l'Empereur le Cardinal de S. Séverin, pour le conjurer d'envoyer incessamment à Pise *les Evêques de* l'Empire, luy promettant de transférer le Concile où il voudroit, dès que l'ouverture en seroit faite. L'Historien d'Espagne marque à cette occasion une circonstance fort bizarre, sçavoir que l'Empereur pensoit luy-même à se faire Pape *, & que le Cardinal de S. Séverin se servit de ce motif, pour l'engager à venir en personne au Concile, & luy promit en même temps, de faire soulever en sa faveur le Royaume de Naples, où sa famille étoit assez puissante, pour luy faire tomber cette Couronne: mais cette députation produisit peu d'effet, ce Prince toûjours inconstant, voulant aujourd'huy une chose, & demain l'autre.

Mariana. l. 3. cap. 5.

Il tombe malade à l'extrémité & guerit peu après sans changer de dispositions.

Guicciard. lib. 10.

Sur ces entrefaites on fut sur le point de voir le dénouëment de cette étrange scéne, par une maladie du Pape qui le mit à la derniere extrémité. On crut pendant quelques heures qu'il alloit expirer; & il en fut si persuadé luy-même, que pour ne pas laisser le Duc d'*Urbin* son neveu exposé au danger qu'il auroit couru après sa mort, à cause du meurtre du Cardinal de Pavie, il luy en donna l'absolution sans différer davantage. Pompée Colonne Evêque de Riéti & Antoine Savelli faisoient déja des assemblées pour changer le Gouvernement à Rome, & tout y étoit en tumulte, lorsque tout à coup le Pape se trouva mieux, & revint enfin en santé, sans que le péril qu'il avoit couru de paroître au Tribunal de Dieu, responsable de tant de maux que sa dureté & son ambition avoient causez dans la Chretienté, eût fait aucun changement dans son esprit, ni rien diminué de sa haine irréconciliable contre la France.

Une bonne armée pareille à celle que le Roy avoit conduite contre les Vé-

* Cette envie de Maximilien d'être Pape, est marquée dans une de ses Lettres au Baron de Liechtenstein, rapportée dans le Livre intitulé *Monita Politica Ad S. I. R. Principes.*

Vénitiens deux ans auparavant, étoit l'unique voye de le réduire: mais ce Prince se voyant si peu secondé de l'Empereur & ne voulant pas épuiser ses finances à faire sur l'Etat Ecclesiastique des conquêtes qu'il n'auroit pas voulu retenir après les avoir faites, espéroit toûjours en temporisant, venir à bout de cette opiniâtreté du Pape: & cela étoit si vray, que Cabanillas Ambassadeur d'Espagne à la Cour de France, luy représentant à son ordinaire les inconvéniens du Concile de Pise, & le scandale que le schisme des cinq Cardinaux causoit dans le monde, ce Prince ne feignit point de luy dire, qu'il n'avoit nul mauvais dessein contre le Pape, & qu'il se servoit de ces Cardinaux pour jouer cette Comédie, uniquement afin de le mettre à la raison. 1511. Petrus de Angleria. Epist. 465.

Mais la chose tourna tout autrement qu'il ne pensoit. Car tandis que la guerre se faisoit fort mollement dans le Bolonois, dans le Frioul, dans le Vicentin, nonobstant que l'Empereur se fût avancé jusqu'à Trente, le Roy d'Espagne entra dans la ligue du Pape & des Vénitiens; & l'on apprit que les Suisses animez de nouveau par le Cardinal de Sion, se préparoient à faire une nouvelle irruption dans le Milanez. *Le Roy d'Espagne entre dans la Ligue avec luy et avec les Vénitiens.* Guichard. l. 10.

Deux choses principalement hâtérent la conclusion du Traité du Roy d'Espagne avec le Pape & les Vénitiens. La premiére, fut la réponse nette & précise que le Roy fit à l'Ambassadeur de ce Prince, qu'il étoit déterminé, quoy qu'il arrivât, de n'abandonner ni les Bentivoglio, ni le Duc de Ferrare, veu que le Pape avoit refusé sur l'article de ce Duc, les offres les plus raisonnables qu'on luy avoit faites. L'Ambassadeur d'Angleterre & l'Ambassadeur d'Ecosse, firent en vain leurs efforts pour le faire changer d'avis; celuy-cy agissant en cette occasion avec des intentions plus sincéres & plus droites que l'autre pour le bien de la France. Petrus de Angleria. Epist. 465.

La seconde fut l'ouverture du Concile de Pise, laquelle se fit d'une maniére fort extraordinaire, & qui n'en faisoit guéres espérer un grand succès. Les cinq Cardinaux n'osant pas se transporter si-tôt à Pise, parce qu'il y avoit encore quelques choses à regler avec les Florentins touchant le Concile, y envoyérent le vingt-cinquiéme d'Août l'Abbé Zacharie Ferrerio Vicentin, Antoine d'Andrea de Montpellier Protonotaire Apostolique, & Jacques Galand de Loches Archiprêtre de Tours, avec ordre de tout disposer pour la réception des Prélats qui devoient y venir, & pour peu qu'il s'y en trouvât, de faire l'ouverture du Concile. Ils exécutérent leur commission, & après une Messe du S. Esprit où il ne se trouva ni Prêtres ni Religieux, & le sermon qu'un d'eux fit sur les causes qui obligeoient l'Empereur & le Roy de France à assembler le Concile général, ils déclarérent que dès ce moment il étoit commencé. *Ouverture du Concile de Pise.*

Le Pape ayant appris cette nouvelle, jetta l'interdit sur Pise & sur la Ville de Florence, & excommunia tous ceux qui adhéroient à ce Concile. Il envoya sur les frontiéres de Toscane des troupes sous les ordres du Cardinal *Le Pape excommunie tous ceux qui y adhéroient.* Guicciardino lib. 10.

1511.

dinal de Médicis grand ennemi des Florentins ; parce que sa famille avoit été depuis long-temps chassée de Florence, & leur déclara la guerre. Les Florentins sans s'étonner, appellérent de la Sentence du Pape au Concile général, & malgré l'interdit, firent célébrer la Messe & l'Office divin dans leurs Eglises, laissant cependant la liberté de garder l'interdit à ceux qui le jugeroient à propos. Le Pape peu de temps après prononça la Sentence de déposition contre les cinq Cardinaux, ausquels il joignit le Cardinal d'Albret frére du Roy de Navarre, qui quoyque contre son inclination s'étoit joint à eux, n'ayant pû résister aux sollicitations du Roy de France. Ces Cardinaux publiérent une Apologie de la conduite qu'ils avoient tenuë. Le fameux Jurisconsulte Philippe Déce écrivit pour les défendre : Thomas de Vio Général des Jacobins, & depuis Cardinal, plus connu sous le nom de Cajétan, & quelques autres refutérent ces Ecrits, & le Shisme commença dans l'Eglise.

La ligue du Roy d'Espagne avec lui & avec les Vénitiens devient publique.

Après cet éclat, le Roy d'Espagne consentit que le Traité de Ligue qu'il avoit fait avec le Pape & les Vénitiens, fût publié ; & on en fit la publication avec beaucoup de cérémonie à Rome dans l'Eglise de Sainte Marie Del Popolo après la Messe céleblée par le Pape.

Articles de cé Traité.

Par les articles du Traité, le Roy d'Espagne & les Vénitiens s'obligeoient à faire la guerre conjointement avec le Pape, jusqu'à ce que tout ce qui appartenoit au S. Siége luy fût restitué, c'est-à-dire, Bologne & le Duché de Ferrare. Le Pape s'engageoit à fournir six cens Hommes d'armes & dix mille fantassins, le Roy d'Espagne autant d'infanterie, douze cens Hommes d'armes & mille hommes de cavalerie legére, les Vénitiens une armée pareille, & à payer quarante mille ducats à ce Prince, pour contribuer à l'entretien de ses troupes tandis qu'elles seroient sur pied. L'armement de mer fut aussi reglé. Le Roy d'Espagne devoit armer douze Galéres & les Vénitiens quatorze. On devoit inviter l'Empereur & le Roy d'Angleterre à entrer dans cette ligue, & on leur offroit de les y recevoir dès qu'ils le voudroient.

Petrus de Angleria. Epist. 466. Guicciardino lib. 10.

Le Pape tout fier de voir les choses au point où il souhaitoit de les amener depuis si long-temps, ne pouvoit contenir sa joye. Il fit éclater son animosité envers la France, par les Brefs qu'il envoya à tous les Princes de la Chrétienté remplis de plaintes & d'invectives améres contre le Roy. Celuy qui fut porté en Espagne par Cassador Auditeur de Rote, fut lû avec grand appareil en plein sermon par l'Evêque d'Oviédo, qui enchérit encore sur tout ce qui y étoit contenu contre la France, exaggéra la justice des motifs de cette guerre, & anima les Peuples à contribuer de tout leur pouvoir à soûtenir la ligue, à laquelle on donna par excellence le nom de la Sainte Ligue, parce que le prétexte étoit la défense de l'Eglise, & de la préserver du Schisme dont elle étoit menacée par le Conciliabule de Pise.

de Angleria Ibid. epist. 467.

Raisonnemens divers auxquels il donna lieu. Guicciard. l. 10.

On fit au delà des Alpes des réfléxions bien différentes sur cette ligue. Les uns ne cessoient d'exalter le courage du Pape, dans l'entreprise qu'il se proposoit, de chasser les François de l'Italie, & la prudence avec laquelle il avoit engagé le Roy d'Espagne à se faire l'exécuteur de ce projet.

Ils

Ils pouffoient leur politique encore bien plus loin; car ils prétendoient que les François étant une fois obligez de repaffer les Monts, tous les Princes Italiens s'uniroient pour contraindre les Efpagnols à abandonner le Royaume de Naples, & à rendre ainfi à l'Italie fon entiére & ancienne liberté. 1511.

D'autres raifonnant peut-être plus folidement, gémiffoient des malheurs qui menaçoient leur Patrie, & blâmoient fort le Pape d'avoir allumé un incendie qui ne s'éteindroit pas fi-tôt. Ils difoient que quand même on viendroit à bout d'enlever le Milanez & Génes aux François, la défolation univerfelle de l'Italie étoit inévitable; qu'à la jaloufie qu'on avoit de la France, fuccederoit celle qu'on auroit de la puiffance d'Efpagne; que tous les Italiens joints enfemble, ne pourroient rien faire feuls contre l'une ou l'autre Couronne; que ceux des Princes qui feroient opprimez, auroient recours à l'une des deux, & que ce feroit toûjours à recommencer; qu'il valoit beaucoup mieux laiffer les chofes comme elles étoient, & entretenir l'équilibre entre les deux Monarchies autant qu'il feroit poffible, pour empêcher que le refte des Etats qui n'étoient pas encore affervis, n'euffent le même fort que le Milanez & le Royaume de Naples: mais le Pape n'étoit pas fufceptible de ces confidérations, & le Roy de France étoit déformais trop engagé pour reculer. Il obligea les Cardinaux qui différoient tant qu'ils pouvoient leur voyage de Pife, à s'y rendre. Ils y arrivérent le trentiéme d'Octobre, excepté le Cardinal de Borgia qui venoit de mourir à Luques. Ils y furent accompagnez de quatorze Evêques de France, des Archevêques de Lion & de Sens, du Général de Cîteaux, du Procureur de Cluni, des Abbez de faint Denys & de Saint Médard de Soiffons, de plufieurs Docteurs & Députez des Univerfitez de Paris, de Poitiers & de Toulouse, & de quelques autres du Duché de Milan.

Acta Concil. Pifani.

Peu de jours après, fe tint la premiére Seffion du Concile, dont le Cardinal de Carvajal fut élu Préfident. Le Roy d'Efpagne penfoit l'avoir regagné, & bien des gens avoient cru qu'au lieu d'aller à Pife, il fe retireroit à Naples: mais ce Cardinal flatté de l'efpérance d'être mis à la place de Jules, perfifta dans fa premiére réfolution, & il fut un de fes plus opiniâtres adverfaires. Il monta en chaire auffi-tôt après la Séance, déclara nul au nom du Concile, tout ce que le Pape avoit fait contre les Cardinaux qui l'avoient affemblé, donna aux Pifans l'abfolution des cenfures lancées contre eux, fit un grand éloge du Roy de France, qui conjointement avec l'Empereur faifoit paroître un grand zéle pour remédier aux defordres de l'Eglife par la voye du Concile de tous temps ufitée, & n'épargna ni le Pape, ni ceux qui avoient pris fon parti.

Premiére Seffion du Concile.

Petrus de Angleria, Epift. 468.

Soit que les Pifans euffent parmi eux beaucoup de gens affectionnez au Pape, foit que le refpect pour le faint Siége ne fe perde pas fi aifément dans l'efprit des peuples, ces difcours furent médiocrement applaudis. Un grand corps de cavalerie Françoife s'étant depuis avancé pour la fûreté du Concile, donna de la jaloufie aux Florentins. L'inquiétude touchant les cen-

Il eft transferé à Milan enfuite d'une fédition arrivée à Pife.

1511. censures fulminées par le Pape se joignant à cette défiance, les esprits s'aigrirent. La populace de Pise & les soldats François étoient souvent en querelle. On en vint une fois jusqu'aux armes : il y eut des gens de tuez & de blessez de part & d'autre, & parmi ceux-cy Châtillon & Lautrec qui étoient accourus pour empêcher le desordre. La sédition se grossit contre le Concile, & le peuple s'étant rendu maître des Eglises, empêcha qu'on ne les ouvrît, voulant garder l'interdit. Enfin dans la troisiéme Session qui fut tenuë fort tumultuairement vers la my-Novembre, les Cardinaux & les Evêques conclurent la translation du Concile à Milan, où ils se retirérent sans tarder, aussi contens de se voir en sûreté, que les Pisans d'être délivrez de la crainte des troupes étrangéres, & en pouvoir d'obtenir du Pape l'absolution de l'interdit.

Les Evêques d'Allemagne refusent de s'y trouver.

Mais ce qui embarassoit le plus les Cardinaux du Concile, c'étoit qu'il n'y paroissoit personne de la part de l'Empereur. Je dis les Cardinaux, car les Evêques de France n'y étoient venus que malgré eux, & par pure complaisance pour le Roy. Ils en appréhendoient les fâcheuses suites, les dangers où ils se trouveroient exposez, & les censures du Pape. Il ne tenoit pas néanmoins à l'Empereur que les Evêques d'Allemagne ne se rendissent au Concile : il les avoit assemblez à Ausbourg : mais il ne les avoit pas trouvé disposez à suivre ses intentions ; & même après avoir délibéré sur ce sujet, le jugement qu'ils portérent du Concile de Pise, fut que ce n'étoit pas un Concile, mais un Conciliabule détestable & séditieux, ajoûtant toutefois que si on les convainquoit par de bonnes raisons qu'il étoit légitime, ils changeroient de sentiment. L'Empereur ayant proposé à l'Evêque de Bresse d'y aller assister en son nom, il s'en excusa sur des raisons qu'il luy fit agréer. Sur quoy il nomma le Comte Félix de Werdemberg & quelques autres qui n'étoient pas Evêques, pour y aller de sa part. Ils s'arrêtérent à Trente, & ne se pressérent point de se rendre à Milan. Le Concile ne laissa pas d'indiquer la quatriéme Session pour la my-Décembre : mais la nouvelle de l'invasion des Suisses la fit différer jusqu'au quatriéme du mois de Janvier suivant.

Surius in Commentar. ad hunc annum. l. 10.

Coccinius T. 2. rerum Germanicarum Marq. Freheri.

Les Suisses ennemis de la France.

Le dépit des Cantons contre la France continuoit toûjours depuis le refus que le Roy avoit fait d'augmenter leurs pensions, & ils avoient sur le cœur les termes méprisans dont il avoit usé à leur égard à cette occasion. Ils étoient dans le dessein de s'en venger, & la nouvelle ligue du Pape, des Vénitiens & du Roy d'Espagne les rendoit plus redoutables à la France. Ils s'attendoient que les Confédérez ne manqueroient pas de se servir d'eux contre le Milanez, & l'on ne cessa point en effet de les animer vivement par l'entremise du Cardinal de Sion, à attaquer ce Duché ; mais on ne leur donnoit que des espérances, & point, ou peu d'argent comptant. Il falloit que leur animosité contre le Roy fût grande pour les faire agir sans cela ; & apparemment ils s'y déterminérent moins par le desir de faire plaisir au Pape, que dans la pensée que le Roy les voyant en armes contre luy, les rechercheroit, & leur accorderoit l'augmentation

tion des pensions qu'ils avoient demandées, & qui avoit été la cause de la rupture. 1511.

La conduite qu'ils tinrent d'abord, marquoit assez cette disposition: car ils ne déclarérent point la guerre au nom de tous les Cantons, mais seulement au nom de celuy de Fribourg & de celuy de Suits sous quelques prétextes assez légers, qui étoient particuliers à ces deux Cantons. Ils s'assemblérent à Varésé sur les frontiéres du Milanez au nombre de dix mille: ce nombre augmenta depuis jusqu'à seize mille; & pour montrer la résolution où ils étoient de périr, ou de chasser les François du Duché de Milan, ils avoient arboré leur grand étendart, où étoit représenté un Crucifix; cérémonie qu'ils n'avoient point faite depuis leur guerre contre le Duc de Bourgogne avant la journée de Nancy, où ce Duc fut tué

Pour une invasion dans le Milanez pour en chasser les François.

Guicciard. l. 10.

Bembo. Grandenico.

Gaston de Foix Duc de Nemours neveu du Roy, jeune Seigneur de vingt-deux à vingt-trois ans, avoit été fait depuis peu Gouverneur du Milanez par le rappel de François Duc de Longueville II. du nom, qui avoit succédé en ce Gouvernement au Maréchal de Chaumont. Gaston, nonobstant sa jeunesse, avoit déja donné tant de preuves de son courage & de sa prudence, que le Roy n'avoit pas fait de difficulté de luy confier cet employ le plus important qui fût alors en France. L'invasion des Suisses fut la premiére occasion qu'il eut dans sa nouvelle dignité, de faire paroître ses grands talens pour la guerre.

Conduite du Duc de Nemours qui en étoit Gouverneur.

Il avoit très-peu de troupes, presque point d'infanterie, la plûpart étant occupée à la conservation des Places frontiéres, tant du côté de l'Etat de Venise, que de l'Etat Ecclesiastique. Il prit le parti que le Maréchal de Chaumont avoit pris, lorsque les Suisses entrérent la premiére fois dans le Milanez, qui fut de ne point s'engager au combat, mais de les harceler avec des camps volans de cavalerie, de leur couper les vivres, & de faire retirer dans les Villes & dans les Châteaux tout ce qu'il y en avoit dans la campagne. Il se mit à la tête de trois cens Lances, & des deux cens Gentilshommes de la Maison du Roy, avec de l'artillerie, & se fit soutenir d'un autre petit corps sous les ordres du Maréchal de Trivulce.

Les Suisses passérent de Varésé à Galéra dans le Milanez, & Gaston se posta à Légnago à quatre milles de-là. A mesure qu'ils avançoient du côté de Milan, il s'en approchoit, se contentant d'escarmoucher de temps en temps, & il vint enfin se loger dans les Fauxbourgs de cette Capitale, où il fut renforcé de quelques détachemens de cavalerie & d'infanterie qu'il avoit fait venir de Vérone & des autres garnisons Il intercepta étant là, des Lettres que les Suisses envoyoient aux Cantons, où ils leur mandoient que les François se défendoient très-foiblement; mais qu'eux n'avoient nulles nouvelles ni du Pape, ni des Vénitiens. Il étoit en effet fort surprenant que ces deux Puissances ne fissent aucun mouvement dans une conjoncture si favorable; vû principalement que les Suisses, avant que de s'assembler, avoient tiré parole des Vénitiens qu'ils fourniroient à leur armée des vivres, de l'artillerie, & cinq cens chevaux. Mais soit que les Vénitiens atten-

Bembo.

1511. attendissent à les voir plus avancez dans le pays, soit que la rigueur de la saison & les garnisons des Villes Françoises les empêchassent d'exposer leurs troupes à la campagne, ils ne tinrent point leur promesse.

Les Suisses se trouvoient par là fort embarrassez. Ils allérent se camper à Monza sur la petite riviére de Lambro, & sur le chemin de l'Adda. Ce mouvement fit croire au Duc de Nemours qu'ils avoient dessein de passer ce fleuve, pour entrer dans le Bergamasque. Il les prévint en allant se camper à Cassano, où il jetta un pont sur l'Adda, pour être à portée de leur en disputer le passage: mais ce n'étoit pas leur intention, comme il parut peu de jours après, lorsqu'ils envoyérent offrir au Duc de Nemours de se retirer en leur pays, pourvû qu'il voulût leur donner la paye que la France leur donnoit autrefois pour un mois de service.

Ils luy font de grandes ménaces.

Le Duc de Nemours connut par là l'embarras où ils étoient, & crut qu'il pouvoit au moins marchander avec eux. Il leur offrit une somme d'argent, mais beaucoup moindre que celle qu'ils demandoient, & qu'ils ne voulurent point accepter. Leur Député revint le lendemain, & prenant un ton plus fier, il dit qu'on pourroit se repentir trop tard du refus qu'on luy avoit fait, & qu'il étoit porteur d'une nouvelle parole de la part des Suisses: c'étoit qu'outre la paye d'un mois qu'il avoit demandé la premiére fois, on y ajoûtât encore une nouvelle somme qu'il marqua. Le Duc le refusa; mais cependant, pour ne le pas rebuter, il ajouta encore quelque chose à l'offre qu'il luy avoit faite. Sur quoy le Député se retira en faisant de grandes menaces. Le jour suivant vint un Trompette de leur camp, qui ne dit point autre chose, sinon que les Suisses étoient résolus à faire la guerre aux François à toute outrance, qu'ils pouvoient s'assûrer que désormais il n'y avoit plus d'accommodement à espérer avec eux.

Et se retirent ensuite dans leur pays.

Toutes ces fanfaronades n'étoient que pour cacher leur dessein de se retirer sans être poursuivis, & en effet le Duc de Nemours fut fort surpris d'apprendre, qu'ils avoient pris la route du Lac de Come, & que de-là ils étoient rentrez dans leurs montagnes, & s'étoient séparez pour s'en retourner chacun chez eux, n'ayant fait rien autre chose dans cette expédition, que de brûler quinze ou vingt villages aux environs de Milan.

Histoire du Chevalier Bayard.

Cette nouvelle tira le Roy d'une grande inquiétude; & pour prévenir un semblable danger, il ordonna au Duc de Nemours de ne point épargner l'argent, s'il se trouvoit jamais en pareille conjoncture. Il luy envoya de grandes sommes pour lever incessamment de l'infanterie en Italie, & fit mettre en marche sans tarder tout ce qu'il y avoit d'Hommes d'armes en France, excepté un assez petit nombre qu'il laissa sur les frontiéres de Picardie, à cause des soupçons qu'il avoit du Roy d'Angleterre; & effectivement ce Prince, malgré les belles paroles dont il amusoit le Roy, pensoit à entrer dans la ligue, s'étant laissé gagner par les sollicitations du Pape & du Roy d'Espagne.

Le Duc tâche inutilement d'engager les Florentins dans le parti du Roy.

Après la retraite des Suisses, les troupes retournérent dans leurs quartiers;

tiers: & toute l'application du Duc de Nemours, suivant les ordres qu'il en avoit reçus du Roy, fut de tâcher d'engager la République de Florence à se déclarer ouvertement pour luy. 1511.

Cette déclaration auroit été pour la France un grand avantage. La Republique de Florence, malgré les guerres civiles qui l'avoient désolée, étoit encore puissante; elle confinoit par divers endroits aux Etats du Pape, & l'auroit obligé à tenir des troupes sur une très-vaste frontiére: elle auroit ouvert aux François un passage jusqu'au voisinage de Rome; & le Roy n'entreprenoit pas cette négociation sans grande apparence d'y réussir.

Soldérino gouvernoit alors cette République avec une grande autorité, que le titre de Gonfalonnier luy donnoit. Il étoit tout dévoué à la France, qui faisoit son principal appui contre la faction des Médicis, & contre le dessein que le Pape avoit formé de rétablir cette famille dans tout le lustre qu'elle avoit eu autrefois à Florence. Le Cardinal Jean de Médicis étoit à la tête des armées du saint Siége. Il étoit autant aimé du Pape que Soldérino en étoit haï; & celuy-cy étoit assûré que le Pape ne luy pardonneroit jamais d'avoir accordé au Roy & à l'Empereur que les cinq Cardinaux assemblassent le Concile à Pise. C'étoit par son crédit que le Roy espéroit de réussir à engager les Florentins dans son parti. Soldérino en effet usa de toute son habileté pour en venir à bout, remontrant vivement au Conseil ce qu'ils avoient à craindre du Pape & du Roy d'Espagne, si la France avoit du dessous, & les inconvéniens de la neutralité & du refus qu'ils auroient fait au Roy, si ce Prince étoit le plus fort.

Jovius l. 2. in vita Alfonsi. Guicciard. lib. 10.

Il eut beau dire & beau faire, les Florentins ne se fioient que médiocrement à la France, qui depuis les premiéres guerres de Naples n'avoit eu égard à leurs intérêts, qu'autant qu'ils s'accommodoient avec les siens. Cela ne devoit pas leur paroître fort surprenant: c'est le sort ordinaire des petits Etats; & ils pouvoient s'attendre que le Pape & le Roy d'Espagne n'en useroient pas autrement; c'est pourquoy ils ne vouloient prendre ni avec les uns, ni avec les autres des liaisons trop étroites, & jugeoient qu'il falloit temporiser autant qu'ils le pourroient, pour voir de quelle maniére les choses tourneroient. Ils promirent de garder leurs anciens Traitez avec le Roy, par lesquels ils étoient obligez de luy fournir trois cens Hommes d'armes en cas que ses Etats fussent attaquez. Ils envoyérent aux Confédérez François Guichardin Auteur de la plus belle & de la moins infidelle Histoire que nous ayons des Ecrivains d'Italie touchant les guerres des François en ces pays-là. Il ne nous apprend pas en détail le sujet de sa députation. Il dit seulement que sa commission n'étoit pas de rien conclure au desavantage de la France: & c'étoit sans doute pour faire agréer au Pape & au Roy d'Espagne, que la République demeurât neutre, en gardant toutefois les Traitez faits avec le Roy.

Leur défiance de la France les oblige à demeurer Neutres.

Cependant le Roy d'Espagne avoit fait passer beaucoup de troupes en Italie. Il avoit fait Raymond de Cardone Viceroy de Naples, & sous ses ordres Pierre Navarre Général de l'infanterie. Ce Capitaine illustre par les

Expeditions des troupes Espagnoles en Italie.

1511. les conquêtes qu'il avoit faites en Afrique, & par les preuves extraordinaires de courage & de prudence qu'il avoit données déja en Italie, quand les François furent chassez de Naples, avoit fait oublier aux soldats la bassesse de sa naissance: car on assûre qu'il avoit été Valet de pied du Cardinal d'Arragon. C'étoit un petit homme tout de feu, entreprenant, actif, & qui avoit fort profité dans le métier de la guerre des leçons & des exemples que luy avoit donnez le Grand Capitaine, sous lequel il avoit servi plusieurs années.

Il ne fut pas long-temps oisif: car un peu après que les Suisses furent retournez chez eux, il reprit sur le Duc de Ferrare plusieurs petites Places du côté de la Romagne, & força la Bastide de Génivolo que le Chevalier Bayard avoit sauvée peu de temps auparavant. La garnison y fut passée au fil de l'épée; & après cette prise qui arriva le dernier jour de l'année 1511. il s'en retourna à Imola rejoindre le Viceroy. Le Duc de Ferrare reprit six semaines après cette Place, qui, quoique petite, luy étoit de

1512. très-grande importante, pour se conserver libre la petite branche *du Pô*: la garnison que Navarre y avoit laissée eut le même sort que *celle qu'il y* avoit forcée. Le Duc de Ferrare pensa y être tué d'un coup qu'il reçut à la tête.

Elles font le siége de Bologne conjointement avec les troupes du Pape.

La bonne disposition où le Pape vit le Géneral Espagnol à commencer la guerre contre les François, s'accordoit fort avec l'extrême envie qu'il avoit de reprendre Bologne. Ils n'attendirent pas le Printemps pour cette expédition, & dès le mois de Janvier leur armée vint mettre le Siége devant la Place. La revûë des troupes tant du Pape que du Roy d'Espagne fut faite à Imola. Elles étoient composées de seize mille fantassins, de dix-huit cens Hommes d'armes, & de seize cens de cavalerie legére, sans y comprendre un grand nombre de Seigneurs Napolitains, & leur suite.

Raymond de Cardone Viceroy de Naples avoit le Commandement général de toute cette armée, que sa qualité de Viceroy luy donnoit plutôt que sa bravoure, ou son habileté dans la guerre; mais il n'agissoit que par les conseils de Pierre Navarre & de Fabrice Colonne; celuy-cy avoit le titre de Géneral des troupes d'Espagne. Le Cardinal Jean de Médicis étoit le chef de l'armée du Pape, & avoit sous luy Antoine Colonne, Jean Vitelli, Malatesta Baglioné, & Raphael de Pazzi. Ils avoient une très-bonne artillerie, la plûpart venuë du Royaume de Naples. L'armée Vénitienne ne se joignit point à eux; mais elle demeura sur les confins du *Véronese*, pour tenir en jalousie Vérone & Bresse; & les Vénitiens *avoient* déja un projet formé sur cette seconde Place.

Guicciard. lib. 10.

Le Duc de Nemours ayant deviné le dessein des Confédérez *avoit* pourvû à la défense de Bologne. La garnison étoit de deux mille Allemands & de deux cens Gendarmes sous les ordres d'Odet de Foix Seigneur de Lautrec, d'Yves d'Alégre, du Capitaine de la Fayéte & du Capitaine Vincent homme déterminé & d'une taille extraordinaire, à qui les Italiens avoient donné le surnom de Grand Diable.

Les ennemis étant arrivez à la vûë de la ville, perdirent deux ou trois

trois jours à délibérer sur leur campement, & sur l'endroit où ils feroient l'attaque, n'ayant pas assez de monde pour l'entourer tout-à-fait, sans trop affoiblir leurs quartiers, ou sans les éloigner trop les uns des autres. Ils se déterminérent enfin à dresser leurs batteries du côté de Saint Etienne, qui répond au grand chemin qui va de Bologne à Florence. 1512.

Il n'y avoit point de dehors à Bologne; car ce n'étoit guéres alors la coûtume, & le corps de la Place ne valoit rien: il ne s'agissoit que de ruïner la muraille à coups de canon pour faire une bréche. Néanmoins Pierre Navarre inventeur des mines faites avec la poudre à canon, ainsi que je l'ai remarqué en parlant du Siége du Château de l'Oeuf qui est une des Forteresses de Naples, fit pousser une sape vers la porte de Castiglioné, pour faire une mine sous l'endroit de la muraille, où il y avoit une petite Chapelle appellée d'Albaracané, afin de partager les forces des assiégez, en donnant l'assaut en deux endroits différens. *Etat de cette place.*

La muraille étoit si foible, qu'en très-peu de temps le canon y fit une bréche de la largeur de cent brasses; & on n'attendoit plus pour y donner l'assaut, sinon qu'on eût achevé de combler le fossé avec des fascines, & que la mine qu'on préparoit sous la Chapelle fût en état. Peu s'en fallut toutefois que la Place ne fût emportée par quelques fantassins, qui sans ordre des Généraux s'étant coulez dans le fossé, s'emparérent d'un endroit de la muraille, où, dès qu'ils parurent, ils furent suivis de plusieurs autres: mais les Commandans de la Place étant accourus au moment de l'allarme, & ayant fait pointer quelques piéces d'artillerie sur ces avanturiers, la plûpart furent taillez en piéces, & le reste culbuté dans le fossé.

Ces Commandans, soit qu'ils se défiassent des Bourgeois, parmi lesquels le Pape avoit son parti, soit qu'ils voulussent conserver leurs gens, pour soûtenir l'assaut dont il se voyoient menacez, ne firent presque aucune sortie, & se contentérent de faire grand feu sur les ennemis, qui n'eurent pendant ce temps-là qu'à combattre contre le froid: mais enfin la mine étant prête, les troupes destinées à l'assaut se mirent sous les armes pour marcher dès qu'elle auroit fait son effet.

Les assiégez étoient d'autant plus préparez à bien recevoir les ennemis, qu'ils venoient d'avoir un renfort de mille fantassins & de cent quatre-vingt Gendarmes. Ils étoient tous rangez le long de la bréche faite par le canon, ne pensant pas à celle que la mine dont ils n'avoient nulle connoissance, devoit faire; & ils auroient été infailliblement emportez, si elle avoit réüssi: mais au lieu de renverser la Chapelle dans le fossé, comme Pierre Navarre l'avoit prétendu, la poudre la poussa si perpendiculairement en l'air, qu'elle retomba au même lieu d'où elle avoit été enlevée; & elle se trouva si bien maçonnée, & la charpente si bien liée, qu'à peine s'y fit-il quelques fentes. Les Bolonois regardérent cela comme un miracle: la Chapelle fut depuis augmentée, plus ornée & frequentée par le concours du peuple, qui y eut une dévotion toute particuliére. Cet acci- *Effet surprenant d'une mine dont les assiégez ne reçoivent aucun mal.*

1512. accident fit différer l'assaut, & les troupes retournérent chacunes dans leur quartier.

Le Duc de Nemours s'y jette avec du secours.

Cependant le Duc de Nemours assembloit le secours à Final sur les frontiéres du Modénois & du Bolonois, & ne tarda pas à marcher, dès qu'il sçut le danger extrême où étoit la Place. Il partit de Final deux heures devant la nuit avec onze mille fantassins & treize cens Lances: il arriva le matin auprès de Bologne, & à la faveur d'une neige qui tomboit à gros flocons, il y entra par la porte de S. Félix, sans avoir été apperçu des ennemis.

S'il fût sorti sur le champ sur eux, leur défaite étoit certaine; mais ses troupes étoient si fatiguées par la longue & pénible marche qu'elles venoient de faire, si transies de froid, leurs habits si mouillez, leurs armes à feu si gâtées, que le Duc par le conseil d'Yves d'Alégre, différa la sortie.

Ce qui oblige les Assiégeans de lever le siége.

Le Duc de Nemours ne croyant pas qu'il fût possible, qu'une armée fût entrée en plein jour dans Bologne, sans que les ennemis en eussent eu quelque avis, ne prit point la précaution d'empêcher que personne n'en sortît. Quelques cavaliers étant allez dehors pour escarmoucher, un d'eux fut pris, & ne fit pas mystére, en parlant avec ceux du camp, d'une chose, que selon toutes les apparences ils ne pouvoient pas ignorer. Sur cette connoissance, dès l'entrée de la nuit ils firent défiler à petit bruit leur artillerie & leur bagage, & s'étant mis en bataille devant le jour, ils reprirent la route d'Imola. On ne s'en apperçut que quand il n'étoit plus temps, On détacha après eux quelque cavalerie qui fut repoussée par Malatesta Baglioné, qu'on avoit chargé du commandement de l'arriére-garde composée des meilleures troupes. De cette maniére l'armée ennemie fut sauvée aussi-bien que Bologne, après avoir l'une & l'autre évité le plus grand danger qu'elles pouvoient courir. Cette retraite arriva au commencement de Février, dix-neuf jours après l'arrivée des Confédérez devant la Place. (Buonacorsi.)

Bresse est surprise par les Vénitiens.

Le Duc de Nemours n'eut gueres le loisir de goûter la joye de sa victoire, à cause de la fâcheuse nouvelle qu'il reçut de la surprise de Bresse par les Vénitiens: il l'apprit le jour même que les ennemis levérent le siége de Bologne. Bresse après Milan étoit la plus considérable de toutes les conquêtes du Roy en Italie, par ses richesses, par sa grandeur, & parce qu'elle faisoit la communication du Milanez avec Véronne, qui auroit été bien-tôt affamée, si Bresse fût demeurée aux Vénitiens. L'approche de l'armée Vénitienne de ce côté-là luy avoit donné quelque soupçon; mais il ne pouvoit pas être par-tout, & l'affaire de Bologne pressoit. Les Vénitiens n'attendoient que son éloignement pour exécuter leur dessein, qu'ils tramoient depuis long-temps, & ils ne le manquérent pas.

Les habitans de cette Ville portoient fort impatiemment la domination Françoise. Les Vénitiens y avoient depuis long-temps ménagé des intelligences: mais comme on veilloit attentivement sur tout ce qui s'y passoit, elles avoient échoué. Le Comte Jean-Marie Martinengue, d'une des plus con-

considérables familles du Pays, Chef d'une conspiration pour livrer la Place aux Vénitiens, avoit été surpris quelque temps auparavant par le Seigneur de Conti, & par le Chevalier Bayard, qui luy avoient fait couper la tête, & plusieurs des Bourgeois complices avoient été exilez en France.

1512.

Histoire du Chevalier Bayard. ch. 48.

Quelle en fut l'occasion.

Cet exemple rendit les autres plus discrets: mais un désir de vengeance suscita une nouvelle conjuration. Il y avoit deux Maisons fort distinguées à Bresse; celle d'Avogaro & celle de Gambara. Celle-cy étoit fort attachée aux François, & en étoit fort considerée; l'autre par la raison contraire l'étoit beaucoup moins. Les Chefs de ces deux Maisons prirent querelle ensemble, & dans une rencontre, le Comte Louïs d'Avogaro fut insulté par le Comte de Gambara. Avogaro alla à Milan pour en demander justice, & le Duc de Nemours la luy promit; mais les grandes affaires qu'il avoit alors sur les bras, l'empêchérent de la luy rendre aussi promptement qu'il l'eût souhaité. Ce Gentilhomme se retira en une maison de campagne, & alla de-là secrétement à Venise traiter avec les Vénitiens pour leur offrir son service, celuy de ses amis, & de quantité de ses vassaux de la campagne. Il leur fit un projet de son dessein, pour les introduire dans Bresse, qu'ils agréerent fort: & ce fut pour l'exécuter, que dans le temps que le Pape & les Espagnols faisoient le siége de Bologne, ils firent avancer sur les frontiéres du Bressan le Provéditeur André Gritti avec huit mille hommes pour soutenir les conjurez. Avogaro sûr d'être ainsi bien appuyé, retourna à Bresse, communiqua son projet aux principaux des habitans, & le mit en état de réussir.

Dès le lendemain que le Duc de Nemours se fut éloigné pour le secours de Bologne, le Provéditeur parut à la pointe du jour à une des portes de Bresse. Du Lude Gouverneur de la Place, s'y rendit avec sa garnison à la premiére allarme; mais tandis qu'on escarmouchoit de ce côté-là, les Conjurez ouvrirent d'un autre côté les grilles de certains égoûts, par où ils introduisirent un grand nombre de Vénitiens, qui dès qu'ils furent entrez, commencérent à crier, *Saint Marc*, c'étoit le cri de Venise. A ce cri, comme on en étoit convenu, le Comte d'Avogaro parut dans la Place, où se rendirent en un instant une infinité de Bourgeois à qui on avoit fourni secrétement des armes. Du Lude dont la garnison étoit foible, se voyant accablé de toutes parts, se fit l'épée à la main un chemin au travers de la foule des Bonrgeois, & se retira en combatant au Château: il envoya sur le champ donner avis de ce malheur au Duc de Nemours, luy mandant que s'il n'étoit promptement secouru, il couroit risque d'être forcé.

Ce Général vit bien qu'il n'y avoit pas un moment à perdre. Il laissa quatre mille fantassins & trois cens lances dans Bologne sous le commandement de Lautrec, & se mit en marche avec le reste.

Il y avoit près de quarante lieuës de Bologne à Bresse: il falloit passer le Pô, le Mincio, la Chiésa, & plusieurs autres Rivieres, dans une saison où les chemins étoient très-difficiles; mais il étoit ai-

1512. mé & estimé des troupes, qui firent paroître en cette occasion une ardeur, dont il tira un bon présage pour l'heureux succès de son entreprise.

Cependant le Provéditeur assiégea le Château avec les huit mille hommes qu'il commandoit, & avec les Bourgeois qui le secondoient parfaitement; mais ne doutant pas que le Duc de Nemours n'accourût au secours, il pria la Seigneurie de luy envoyer un renfort, qui le mît en état d'aller au devant des François, & de les combattre à la campagne. La chose étoit si importante, que sur le champ Paul Baglioné eut ordre d'aller à Bresse avec quatre mille hommes d'infanterie, quatre cens Hommes d'armes & de l'artillerie.

Vie du Chevalier Bayard. ch. 49.

Le Duc de Nemours fit une diligence extrême. Il alla passer le Pô à la Stellata dans le Ferrarois, & apprit en chemin que Baglioné attaquoit Vallégio sur le Mincio, pour luy empêcher le passage de cette Riviere: il traversa le Mantouan, & aiant fait en un jour trente milles d'Italie, il se trouva avoir une notable avance vers Bresse sur Baglioné.

Guicciard. l. 10.

Assûré de cet avantage qui avançoit fort ses desseins, il rabatit sur ce Général; & ayant détaché le Chevalier Bayard & Téligni avec leurs Gendarmes, il leur permit de charger les ennemis, s'ils jugeoient qu'il fût à propos de le faire, & les fit suivre par le reste de son avant-garde.

Vie du Chevalier Bayard. ch. 49.

Combat entre eux & les François au desavantage des premiers.

Ils trouvérent Baglioné en bataille, & commencérent l'escarmouche, où l'Enseigne de Téligni fut d'abord tué d'un coup de canon. Dès qu'ils sçurent les autres troupes assez proche pour les soûtenir, ils chargérent les Vénitiens avec tant de furie, qu'en un quart d'heure ils les mirent en déroute. Quatre-vingt-dix Hommes d'armes demeurérent prisonniers, l'infanterie fut taillée en piéces, l'artillerie & les bagages pris. Cette nouvelle fut aussi-tôt portée au Château de Bresse, & les assiegez l'apprirent aux assiégeans par les feux de joye qu'ils firent en cinq ou six endroits, & par les autres marques de réjouïssance qu'ils en donnérent.

Mémoires de Brantome. T. 1. dans la vie de Téligny.

Après cette victoire le Duc de Nemours passa le Mincio, & arriva en deux jours à la veuë du Château, dont le Général Vénitien n'osa luy disputer l'entrée.

Les choses étoient par-là bien avancées: mais les ennemis étoient si forts & si bien retranchez, qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'ils abandonnassent la Ville sans combat. Le Duc les envoya sommer de la rendre. Ils le refusérent, & il fallut se préparer à l'attaque. La promesse que l'on fit aux soldats d'abandonner la Ville au pillage, les mit dans l'impatience de donner; mais l'assaut fut différé jusqu'au lendemain matin.

Le Duc de Nemours attaque le Château de Bresse.

Le Duc de Nemours avoit douze mille hommes d'excellentes troupes. Le Provéditeur Gritti en avoit huit mille de troupes réglées, & plus de douze mille tant Bourgeois que paysans bien armez. Il avoit fait un fort retranchement entre la Ville & le Château, qu'il borda d'artillerie & d'un grand nombre d'Arquebusiers.

Il avoit à dos une riviere & un pont qu'il espéroit rompre en se retirant, supposé que les François le forçassent, & les arrêter au passage. Une partie des troupes étoit rangée en bataille dans la grande Place, pour envoyer de quoy rafraîchir celles qui défendoient le retranchement; & en cas de malheur, ce corps étoit destiné à donner sur les François, si étant vainqueurs, ils entroient dans la Ville en désordre, comme il ne se pouvoit guéres faire autrement. 1512.

Le Duc de Nemours fit son ordre de bataille, & publia une défense sous peine de la vie, de commencer le pillage, avant que les ennemis fussent entiérement chassez de la Ville. Il ordonna à d'Alégre de se poster hors de la Ville vis-à-vis de la porte de saint Jean, qui étoit l'unique que les ennemis n'avoient point murée. Il y avoit assez de terrein entre le Château & le retranchement, pour étendre une grande partie de l'armée Françoise, & sur les huit heures du matin elle y parut en bataille à la veuë des ennemis sur le penchant de la colline, par où il falloit descendre pour aller à eux. Il y avoit une Abbaye à côté du retranchement qui le flanquoit, & qui auroit battu en flanc les assaillans. Les Vénitiens y avoient mis quinze cens Arquebusiers. Le Duc commença par la faire attaquer. & tout ce qu'il y avoit de soldats fut passé au fil de l'épée. Memoires de Maréchal de Fleuranges.

Comme le succès dépendoit beaucoup du premier choc, le Duc choisit les troupes dont il étoit le plus sûr, pour les mettre à la tête du reste. Hérigoye * Gouverneur du Château, & le Capitaine Molart Gentilhomme d'une habileté & d'une bravoure éprouvées en quantité d'occasions, eurent la pointe de l'attaque à la tête d'une troupe d'infanterie Gasconne; l'un & l'autre étoient soûtenus par le Chevalier Bayard à pied avec ses Gendarmes.

Ils avancérent fiérement vers l'ennemi, essuyant un très-grand feu, mais qui leur fit peu de dommage. Ils gagnérent le pied du retranchement; comblérent le fossé avec des fascines & se présentérent aux bréches que le canon du Château avoit faites avant l'attaque. Le combat fut violent, à coups d'épées, de piques, de haches d'armes & de hallebardes. Le Chevalier Bayard y reçut un si grand coup de pique dans la cuisse, que le fer y demeura avec le bout du bois où il étoit attaché. Le sang en couloit à gros bouillons, & on fut contraint de le tirer de la mêlée. On le crut mort, & la perte de ce grand Homme qui étoit chéri & adoré de toute l'armée, inspira une espéce de fureur aux soldats: le Duc de Nemours l'augmenta par sa présence, leur criant de toute sa force: Enfans, vengeons le bon Chevalier: il sauta un des premiers sur le retranchement, qui fut en même temps forcé en divers endroits. On fit main-basse sans quartier sur tout ce qui s'y trouva; on poursuivit les fuyards l'épée dans les reins, & si vivement, qu'ils n'eurent pas le loisir de lever ou de rompre le pont qu'il falloit passer pour entrer dans la Ville. *Se rend maître du retranchement.*

* Les Mémoires du Maréchal de Fleuranges l'appellent Henry Gonnet; il étoit Gascon.



1512. *Et entre dans la Ville après avoit fait un grand massacre des Ennemis*

Ce fut en ce moment que parut l'autorité & la conduite du Duc de Nemours: pas un soldat ne s'écarta pour piller, & les Officiers leur firent faire alte au delà du Pont, pour les remettre en bataille, avant que de s'engager dans la Ville. Cette précaution étoit absolument nécessaire: car la Gendarmerie Vénitenne, toute la cavalerie legére, & une bonne partie de l'infanterie étoient en bataille dans la Place, n'attendant que le moment de profiter du désordre des François pour les charger. Mais ils furent surpris de les voir marcher à eux en belle ordonnance & avec autant de sens-froid, que s'ils n'eussent pas encore combattu. Le Capitaine Bonnet à la tête de quelques bataillons François & Allemands, alla enfoncer les Vénitiens. Ils le reçurent d'abord avec beaucoup de résolution, étant secondez des habitans, qui des fenêtres & de dessus les toits des maisons, tiroient sur les troupes Françoises, & jettoient de grosses pierres & de l'eau bouillante, mais après un combat de demi-heure, les Vénitiens furent contraints de plier, & il s'en fit un grand massacre dans tous les quartiers de la Ville.

Quelques-uns gagnérent la porte de saint Jean pour s'échapper dans la campagne: mais ils y trouvérent d'Alégre avec ses Gendarmes qui les taillérent tous en piéces. Ce Capitaine entra luy-même dans la Ville, & passa au fil de l'épée tous ceux qu'il rencontra dans la ruë qui conduisoit à la porte. Selon les Relations Françoises, il y demeura plus de vingt mille hommes des ennemis, tant soldats qu'habitans. Les Italiennes n'en comptent que huit mille. Le Provéditeur André Gritti fut pris prisonnier: le Comte Loüis d'Avogaro auteur de la révolte & un de ses fils le furent aussi; le Duc de Nemours leur fit couper la tête peu de jours après. Plusieurs autres Seigneurs Vénitiens y périrent, ou demeurérent prisonniers. La Ville fut pillée pendant plusieurs jours, les soldats y firent un butin infini, qui alloit, dit-on, jusqu'à la valeur de trois millions d'écus; & cela causa une grande désertion dans les troupes Françoises. Ce grand exploit de guerre fut fait le dix-neuviéme de Février, jour du Jeudy gras.

Buonacorsi. Anselari. Gradenico. Histoire du Chevalier Bayard. ch. 50. 51.

Dans cette désolation générale de la Ville, presque l'unique famille heureuse, fut celle où le Chevalier Bayard fut transporté, dès qu'on en fut le maître: & la générosité de ce grand Homme, mérite bien d'avoir place dans l'Histoire, pour servir d'exemple à nos guerriers.

Generosité du Chevalier Bayard envers une Dame dans la maison de laquelle il fut porté blessé.

Cette maison étoit celle d'une Dame de qualité, qui vint fondant en larmes se jetter à ses pieds, le conjurant de luy sauver la vie & l'honneur à ses deux filles, qui n'avoient plus d'autres ressources que sa bonté. Il les assûra qu'il ne leur arriveroit aucun mal tant qu'il seroit en vie. Il commanda à deux de ses archers de demeurer à la porte, leur promettant de les dédommager de ce qu'ils perdroient en n'ayant point de part au pillage de la Ville, & leur ordonna de ne laisser entrer personne.

On fit venir un Chirurgien du voisinage, qui ayant visité sa playe, l'assûra que bien qu'elle fût très-grande, elle n'étoit pas mortelle. La pre-

miére

miére chose qu'il fit, fut d'envoyer querir avec une escorte le mari de la Dame, qui s'étoit sauvé dans un Monastére. Le Duc de Nemours vint aussi-tôt voir le Chevalier, & luy donna cinq cens écus qu'il partagea aux deux archers. Au bout de cinq ou six semaines il fut en état de se lever, & l'impatience qu'il avoit de rejoindre l'armée, ne luy permit pas d'attendre que sa playe fût entiérement fermée. 1512.

Le jour qu'il devoit partir, la Dame vint se jetter à ses genoux, & luy dit: Monseigneur, vous êtes par le droit de la guerre maître de nos vies & de nos biens, vous avez sauvé la vie à mon mari & à moy, & l'honneur à mes deux filles: nous espérons de votre générosité que vous ne voudrez pas nous traiter à la rigueur. Je vous supplie de vous contenter du présent que je vous fais, qui est tout ce que je puis maintenant vous offrir: & en même temps elle fit mettre sur la table un petit coffre d'acier plein de ducats.

Le Chevalier luy dit en riant: Madame, combien y en a-t-il? Elle luy répondit en tremblant: Monseigneur, il n'y en a que deux mille cinq cens; mais si vous n'êtes pas content, nous ferons nos efforts pour en trouver davantage. Par ma foy, Madame, reprit le Chevalier, le soin que vous avez pris de moy, & la bonne chére que vous m'avez faite, valent plus de cent mille écus: ainsi je vous remercie de votre présent, & je ne le prendrai point; comptez sur tous mes services, quand j'auray occasion de vous en rendre.

La Dame se jetta de nouveau à ses pieds, & dit qu'elle ne se releveroit point, qu'il n'eût accepté cette marque de sa reconnoissance. La voyant si ferme à ne point reprendre son présent, il luy dit: Hé-bien, Madame, je les reçois: mais faites-moy venir vos deux filles, à qui je veux dire adieu; il faut que je les remercie de tous les bons offices qu'elles m'ont rendus pendant ma maladie.

Après mille honnêtetez qu'il leur fit, il ajoûta: Mesdemoiselles, vous sçavez que nous autres gens de guerre, ne sommes gueres fournis de bijoux, ni d'autres présens qui vous conviennent: mais Madame votre mere m'a donné deux mille cinq cens ducats, dont je suis le maître; je vous en donne à chacune mille pour aider à votre mariage. Je me reserve l'employ des cinq cens autres; je les destine aux pauvres Religions de Dames qui ont été pillées, & je vous charge d'en faire vous-mêmes la distribution.

Le mari, la mere, les filles, n'eurent point d'autre réponse à faire à une telle générosité, qu'une abondance de larmes qu'ils répandoient tous en luy embrassant les genoux. Il les fit relever & asseoir à table avec luy. Après le dîner il monta à cheval. Les deux Demoiselles en prenant congé de luy, luy présentérent deux bracelets de cheveux & de fil d'or & d'argent qu'elles avoient travaillez durant sa maladie, avec une bourse très-bien ouvragée. Pour cela, dit le Chevalier, je le reçois, il me vient de trop bonne main pour le refuser. Il se fit aussi-tôt mettre les bracelets aux bras, les assûrant qu'il les garderoit pour l'amour d'elles avec la bourse tant qu'ils dureroient. On parla long-temps de cette galante

 géné-

1512. générosité du bon Chevalier *sans peur & sans reproche* : & elle ne luy fit pas moins d'honneur que la bravoure qu'il avoit fait paroître à l'assaut de la Ville.

Pour revenir à ce grand évenement, les François y firent très-peu de perte. Il n'y eut aucun homme de distinction de tué, ou dangereusement blessé ; excepté le seul la Palice qui reçut un rude coup à la tête d'un éclat de pierre le soir de devant l'assaut, où il ne put pas se trouver ; mais il guérit de sa blessure. Bergame, Orci-Novi, Orci-Vecchi, Ponté-Vico, & diverses autres Places qui s'étoient revoltées en faveur des Vénitiens après la prise de Bresse, demandérent grace & l'obtinrent.

Guicciardino lib. 10.

Le Duc de Nemours reçoit ordre d'engager les Espagnols à une bataille décisive.

Le Duc de Nemours ayant mis ordre à la sûreté de sa conquête, où il laissa pour Gouverneur Aubigni, se mit en campagne, pour aller chercher les ennemis, dont il étoit devenu la terreur. Bologne sauvée, une partie de l'armée Vénitienne défaite, Bresse reprise, & tout cela exécuté en moins de quinze jours, luy firent par toute l'Europe la réputation du plus grand Capitaine qui fût au monde. Il se prépara à la bien soûtenir, & à exécuter au plûtôt les ordres pressans qu'il reçut du Roy, d'engager les Espagnols à une bataille décisive.

Le Roy d'Angleterre entre dans la ligue contre les François.

Guicciard. lib. 10.

Journal de Louise de Savoye.

Les raisons de ces ordres étoient que le Roy d'Angleterre avoit signé la ligue avec le Pape, les Vénitiens & les Espagnols, par le conseil de l'Archevêque d'York, qui en reconnoissance du Chapeau de Cardinal que le Pape luy avoit donné, l'avoit engagé dans cette ligue, malgré l'irrésolution où ce Prince avoit été jusqu'alors là-dessus. Il faisoit déja de grands préparatifs pour commencer la guerre : il avoit même donné ordre à l'Ambassadeur de France de se retirer, sous prétexte qu'il ne luy convenoit pas d'avoir dans son Royaume de tout temps si dévoué au S. Siége, l'Ambassadeur d'un Prince qui faisoit ouvertement la guerre au Pape : & le jour de S. George vingt-troisiéme d'Avril, un Héraut venu d'Angleterre, déclara au Roy, que s'il n'observoit le Traité de Cambrai dans tous ses articles, le Roy son maître secourroit de toutes ses forces le Pape & le Roy d'Arragon son beau-pére. Les Parlementaires étoient entrez parfaitement dans les desseins de leur Roy, & avoient ordonné dans leur Assemblée, qu'on nommeroit au plûtôt des Prélats, pour envoyer au Concile de Latran, que le Pape avoit convoqué. Ce Prince par le Traité fait avec les autres Alliez, devoit avoir une puissante flotte en mer, pour obliger le Roy à tenir des troupes sur les côtes de Normandie & de Bretagne, & projettoit de faire passer huit mille hommes en Espagne, pour entrer avec les Espagnols dans la Guyenne, & reconquérir ce Duché, que ses prédécesseurs avoient possédé si long-temps.

Autres raisons d'inquiétude pour le Roy de la part de l'Empereur.

La conduite de l'Empereur n'étoit pas une moindre raison d'inquiétude pour le Roy, avec qui à la vérité il protestoit toûjours qu'il vouloit demeurer uni : mais il faisoit en même temps des demandes & des plaintes, qui donnoient un grand sujet de se défier de luy. Il se plaignoit de ce que luy seul n'avoit presque tiré aucun avantage du Traité de Cambray ; que

la

la France, d'Espagne & le Pape avoient repris tous les Domaines que la République de Venise leur retenoit; que des trois principales Villes sur lesquelles il avoit droit, deux sçavoir Padoue & Trévise, étoient encore entre les mains des Vénitiens, & que le Roy l'avoit contraint de luy engager la troisiéme, qui étoit Vérone. Il auroit été aisé de luy répondre que c'étoit uniquement par sa faute, & non par celle du Roy que les choses avoient si mal tourné à cet égard: mais ces reproches qui l'auroient d'autant plus offensé, qu'ils étoient plus véritables, n'étoient pas de saison. Il demandoit qu'on travaillât à le mettre au plûtôt en possession de ces Places, au lieu d'attaquer le Pape; qu'on fît épouser Madame Renée de France seconde fille du Roy, à son petit-fils Charles Prince de Castille; qu'on luy assignât pour sa dot le Duché de Bourgogne; qu'on luy mît la Princesse entre les mains, jusqu'à ce qu'elle fût en âge nubile; qu'on le fît arbitre des différends du Duc de Ferrare avec le Pape, & de ceux de la France avec le S. Siége touchant Bologne & le Concile; que le Roy ne poussât pas plus loin ses conquêtes en Italie, & que l'armée Françoise n'avançât pas davantage du côté de Rome. Toutes ces propositions si contraires aux desseins & aux interêts du Roy, marquoient assez clairement que l'Empereur cherchoit des prétextes de rompre avec luy; quelques protestations qu'il fît de ne point vouloir se départir de son alliance. 1512.

Le Roy n'étoit pas moins embarassé du peu de succès de ses négociations avec les Suisses, que le Cardinal de Sion traversoit de toutes ses forces. Tout ce que le Bailli de Dijon Ambassadeur de France auprès des Cantons avoit pû faire jusqu'alors, étoit de suspendre l'éxécution du dessein qu'ils avoient d'entrer dans la ligue, en fournissant six mille hommes aux Confédérez. Il y distribuoit beaucoup d'argent pour détourner ce coup; mais avec peu d'espérance d'y réussir, tant les Suisses paroissoient irritez contre la France du mépris qu'on y avoit fait d'eux. *Des Suisses.*

D'autre part le Pape se voyant si bien soûtenu, étoit plus roide que jamais, & avoit déclaré, qu'avant que d'écouter aucune proposition de la part du Roy, il vouloit qu'on luy rendît Bologne; que le Duc de Ferrare se soûmît; que le Concile commencé à Pise & continué à Milan fût dissous; & il avoit déja porté la Sentence de déposition contre plusieurs des Prélats François qui y étoient, sans avoir aucun égard aux remontrances que luy faisoient le Cardinal de Nantes & le Cardinal de Strigonie pour l'adoucir.

Enfin les Florentins, loin de se déclarer ouvertement pour la France, comme le Roy les en sollicitoit depuis long-temps, luy devenoient de jour en jour plus suspects. Non seulement ils ne donnoient que des réponses générales à ses Envoyez; mais encore ils étoient continuellement en négociation avec François Guichardin Résident du Viceroy de Naples; & ce même Résident avoit été trouver de leur part le Roy d'Espagne. Pressez par le Roy de renouveller l'alliance, dont le terme expiroit dans peu de mois, ils différoient toûjours de le faire, quoyqu'il ne leur demandât plus *Et des Florentins.*

l'argent

l'argent qu'ils étoient obligez de luy fournir en vertu du Traité; & on voyoit bien qu'ils attendoient à prendre leur parti suivant les conjonctures. D'autre part le Pape usoit avec eux de beaucoup de ménagement. Il leur avoit donné l'absolution des censures qu'il avoit lancées contre eux au sujet du Concile de Pise, & cela sans qu'ils l'eussent demandé au nom de la République. Il leur avoit envoyé Jean Gozzadini un de ses Clercs de chambre avec la qualité de Nonce, pour les assûrer de son amitié, & lever tous les soupçons qu'ils avoient conçus de sa conduite passée. De sorte que le Roy se voyoit prêt d'être abandonné de tous ses Alliez, & attaqué de toutes parts.

1512.

Ce fut donc par toutes ces raisons, qu'il ordonna au Duc de Nemours de tout hazarder, pour ruïner la ligue d'Italie, prévoyant bien à la verité, que s'il perdoit une bataille, c'en étoit fait de ses Etats en ce pays-là; mais en courant ce risque, il avoit quelque espérance de les sauver, si ses armes étoient heureuses; au lieu que sans cela il les perdroit assûrément, étant obligé d'en retirer ses troupes, pour résister aux Anglois en Normandie & en Bretagne, au Roy d'Espagne du côté des Pyrenées, & peut-être au Prince de Castille du côté des Pays-Bas, où la guerre avoit recommencé entre ce Prince & le Duc de Gueldre, quoyqu'avec beaucoup d'avantage du côté du Duc toûjours Partisan zelé de la France.

Haræus Annal. Brabant. Petrus de Angleria. Epist. 474.

Forces du Duc de Nemours.

Guicciardino. l. 10.

Le Duc de Nemours étoit alors beaucoup plus fort qu'il n'avoit encore été, parce qu'il avoit reçu de nouvelles troupes de France. Il avoit dixhuit mille hommes d'infanterie, outre sa Gendarmerie. Il devoit être bien-tôt joint par le Duc de Ferrare avec cent Hommes d'armes, deux cens hommes de cavalerie legére & une belle artillerie. Le Cardinal de S. Séverin étoit à son armée avec la qualité de Légat du Concile de Milan; mais en même temps le Roy, pour montrer qu'il ne prétendoit point étendre sa domination en Italie aux dépens du S. Siége, avoit ordonné au Duc de Nemours, de remettre entre les mains du Cardinal Légat du Concile, toutes les Places qu'il prendroit dans l'Etat Ecclesiastique.

Mocenigo.

Le Duc étant venu de Bresse à Final dans le Modénois, où il avoit donné rendez-vous à la plûpart de ses troupes, en partit pour aller dans la Romagne chercher les ennemis, dont l'armée étoit de quatorze mille hommes d'infanterie & de dix-huit cens Hommes d'armes, sans y comprendre six mille Suisses qui devoient la joindre au premier jour.

Il va chercher les Ennemis, qui évitent le Combat.

Le Roy d'Espagne par des raisons toutes contraires à celles du Roy de France, avoit ordonné au Viceroy d'éviter le combat, se promettant que dès que le Roy d'Angleterre auroit mis sa flotte en mer, le Roy seroit contraint d'affoiblir son armée d'Italie, pour en faire repasser la meilleure partie en France. Ainsi c'étoit au Duc de Nemours à engager par son adresse & par les divers mouvemens qu'il feroit, les ennemis à une bataille, malgré qu'ils en eussent.

Buonacorsi.

Ce Duc s'avança le vingt-huitiéme de Mars jusqu'à Castelguelfo & à Mé-

Médécina, & se mit là en bataille à la vûë des ennemis, qui en firent autant dans leur camp très-bien retranché: mais dès la nuit suivante ils se retirérent sous le canon d'Imola. Le lendemain le Duc s'approcha d'eux, passa à demie-lieuë d'Imola, & se campa à Bubano, qui n'en est éloigné que de cinq quarts de lieuë, ayant sa droite à Bagnara tout proche de l'armée ennemie, qui s'éloigna encore, & se posta à Castel-Bolognésé à quelque distance d'Imola, après avoir jetté une grosse garnison dans cette Place. 1512.

Le Duc s'empara de Castel-di-Solarolo, de Cotignola & de Granarolo, & par la prise de ces Places il se fit une communication libre avec le Ferrarois, d'où il tiroit ses vivres. Les ennemis le côtoyoient toûjours: mais ils avoient soin de mettre entre luy & eux des défilez & des riviéres; de sorte qu'à peine se faisoit-il quelques escarmouches, quoyqu'ils fussent très-près les uns des autres. Guicciard. l. 10.

Sur ces entrefaites, le Duc de Nemours reçut un Courier portant de nouveaux ordres du Roy de donner bataille; parce que l'Empereur avoit fait une Tréve de huit mois avec les Vénitiens, & qu'on ne doutoit pas que ce Prince ne se déclarât bien-tôt contre la France. Enfin le Roy d'Espagne avoit rappellé son Ambassadeur, après qu'il eut fait de sa part au Roy des propositions pleines d'artifices, qu'on n'avoit pas jugé à propos de recevoir.

Il met le siége devant Ravenne.

Ce nouvel ordre détermina le Duc à aller mettre le Siége devant Ravenne, persuadé que les ennemis, & sur-tout le Pape ne laisseroient pas perdre cette Place sans la secourir, & que c'étoit l'unique moyen de les obliger à la bataille.

Les Alliez s'étant doutez de son dessein, y envoyérent promptement Marc Antoine Colonne avec des troupes: mais il n'accepta cette commission qu'après avoir tiré parole des Généraux, que si les François l'assiégeoient, on viendroit le secourir. Dès qu'il fut entré dans la Place, l'armée des Confédérez se retira sous les murailles de Faenza sur le grand chemin qui va à Ravenne, pour voir de-là quel parti prendroit le Duc de Nemours.

Ils en furent bien-tôt éclaircis. Le Duc envoya cent Hommes d'armes & quinze cens fantassins pour s'emparer de Russo à une lieuë de Ravenne, & dès qu'ils eurent forcé ce poste, il vint avec toute l'armée camper devant la Place, entre la riviére de Montoné & celle de Ronco qui se jettent dans la mer au-delà de cette ville, & une partie passa sur un pont au-delà du Montoné.

Etat de cette place.

Ravenne, comme la plûpart des villes de l'Etat Ecclesiastique, n'étoit pas forte. Elle n'étoit guéres flanquée, ni fort bien terrassée, au moins du côté de la porte Adrienne entre les deux riviéres: le fossé étoit étroit, & pouvoit être aisément comblé par les ruïnes de la muraille, quand elle seroit fortement battuë par le canon. Dès la premiére nuit du Siége, on dressa deux batteries contre la Tour Roncona entre la porte Adrienne & le Ronco. Le Sieur * d'Espi brave Officier qui commandoit l'artillerie, Mémoires de Fleuranges.

* Guichardin le nomme mal à propos Spinosa.

1512. lerie, y fut blessé à mort. En peu de temps il y eut une bréche d'environ trente brasses de largeur: mais assez roide & à la hauteur de trois brasses au dessus du fond du fossé; de sorte que pour y monter, on avoit besoin d'échelles. Il fut néanmoins résolu qu'on donneroit l'assaut, & cela pour trois raisons très-pressantes. La première, que les vivres commençoient à manquer au camp à cause que les Vénitiens s'étant avancez à Figuérolo avec des barques armées empêchoient les convois qui vénoient à l'armée par le Pô, & qu'on ne pouvoit plus en recevoir que par terre avec beaucoup de danger, de fatigues, & de dépense. La seconde, que l'armée ennemie s'approchoit pour secourir la Place. La troisiéme & la principale étoit que l'Empereur entiérement gagné par le Roy d'Espagne avoit envoyé ordre aux Allemans de l'armée Françoise de se retirer, & défense sous peine de la vie de combattre contre les Espagnols.

Histoire du Chevalier Bayard. ch. 52.

Ces Allemans faisoient une grande partie des troupes du Duc de Nemours. Ils étoient au nombre de cinq mille; & si l'ordre de l'Empereur leur avoit été connu, ils n'auroient pas manqué de l'exécuter; mais par le plus grand bonheur du monde, l'espion qui apporta la Lettre, la mit entre les mains du Capitaine Jacob, un des plus considérables Officiers Allemans tout dévoué à la France, & très-attaché au service du Roy pour les amitiez qu'il en avoit reçûës dans un voyage qu'il fit à la Cour. Il s'ouvrit là-dessus à Bayard, dont il étoit intime ami, & ils allérent sur le champ faire part de cette nouvelle au Duc de Nemours.

Ce seul motif, quand il n'en auroit pas eu d'autre, l'auroit déterminé à presser l'assaut. On fit des détachemens de toutes les Compagnies de Gendarmerie de dix de chacune; ce qui faisoit une troupe d'environ deux cens Gensdarmes, pour monter les premiers à la bréche. Ils avoient leur casque & les autres armes défensives telles qu'ils les portoient quand ils alloient à cheval, & étoient suivis de trois gros bataillons, qui faisoient trois mille hommes, un de François, un d'Allemans, & un d'Italiens.

Elle soutient un assaut où les François sont repoussez avec perte.

Rossi lib. 8. Guicciard. l. 10. Histoire du Chevalier Bayard. ch. 52.

L'assaut fut soutenu avec toute la bravoure & la conduite possible par Marc Antoine Colonne pendant trois heures qu'il dura. Les François furent repoussez cinq ou six fois sans qu'ils se rebutassent. Mais le Duc de Nemours voyant l'opiniâtre résistance des ennemis, & que les assaillans étoient battus en flanc d'une longue couleuvrine qu'Antoine Colonne avoit fait planter pendant l'assaut sur une avance de la muraille, fit sonner la retraite. On perdit dans cette action plus de trois cens hommes, parmi lesquels il demeura quelques Gendarmes. René d'Anglure Vicomte d'Estoge Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Robert de la Mark s'y distingua beaucoup, aussi-bien que Fédéric de Bozzolo qui y fut blessé. Gratien de Armandalis Gentilhomme des frontiéres de Navarre, Guidon des Gendarmes de la Mark fut tué; Jacques de Coligny Seigneur de Châtillon Prevôt de Paris, fut aussi blessé en cette occasion, & il mourut depuis de ses blessures à Ferrare.

Mémoires de Fleuranges.

Ce-

Cependant l'armée des Alliez, pour garder la promesse, que les Généraux avoient faite à Antoine Colonne, s'étoit déja avancée jusqu'à deux milles du camp entre le Ronco & le Savio, comme s'ils avoient voulu marcher à Ravenne par le chemin de Classes. Les mêmes raisons qui avoient obligé le Duc de Nemours à donner l'assaut, le firent résoudre à donner la bataille, quoyqu'il en dût arriver. Mais avant que d'aller aux ennemis, il voulut les tâter, & sçavoir quelle seroit leur contenance. 1512.

Le Duc envoye reconnoître l'Armée des Liguez, dans la résolution de leur donner bataille.

Il commanda le Chevalier Bayard avec sa Compagnie d'Hommes d'armes & des Archers, pour aller le lendemain jour du Samedy Saint reconnoître leur camp, & la maniére dont ils rangeroient leur armée sur l'allarme qu'il leur donneroit. Bayard partit de grand matin, & les trouva campez à la distance de la portée du canon de la riviére de Ronco derriére un retranchement bordé d'artillerie, pour défendre le passage de la riviére. Il commanda au bâtard du Fay son Guidon de la passer hors de la portée de l'artillerie, & de donner sur le quartier le plus proche, sans trop s'avancer: il le fit soutenir par le Capitaine Pierrepont avec trente Hommes d'armes & quelques Archers, & suivoit luy-même avec le reste de sa troupe.

Le Baron de Bearq étoit sorti de son quartier sans ordre en même temps que Bayard pour le même sujet, & étoit arrivé devant luy au camp ennemi. Il y avoit déja répandu l'allarme, & l'armée se mettoit en bataille. Le Baron fut rudement chargé, & il fut heureux dans sa retraite, où il étoit vivement poussé, de rencontrer le Chevalier Bayard, auquel il se joignit; & avec ce secours les ennemis furent repoussez, & repassérent la riviére.

Brantome dans l'éloge du Baron de Bearq.

Du Fay attaqua de son côté un quartier du camp: mais voyant venir à luy quelques escadrons, il se retira vers le Capitaine Pierrepont, que Bayard joignit aussi-tôt. Ils poussérent ces escadrons, abattirent plusieurs tentes, & tuérent quelques soldats; cependant Bayard ayant apperçû un corps de trois cens Hommes d'armes s'avancer en bataille, fit sonner la retraite, repassa la riviére, & vint rendre compte au Duc de Nemours de la situation du camp, & de tout ce qu'il avoit pû remarquer & apprendre des prisonniers qu'il avoit faits, touchant l'ordonnance de bataille des ennemis. On résolut d'aller les attaquer dès le lendemain onziéme d'Avril jour de Pâques: car on ne faisoit pas de scrupule alors comme autrefois, de combattre le jour de ces grandes Fêtes. Le Duc de Nemours dressa son plan de bataille sur le rapport du Chevalier Bayard, & fit pendant la nuit jetter un pont sur le Ronco; pour marcher dès le grand matin aux ennemis.

Journal de Louise de Savoye.

Disposition de celle de France.

Guicciard. l. 10.

L'avantgarde passa sous les ordres du Duc de Ferrare; toute l'infanterie Allemande y étoit, & elle avoit le Ronco à sa droite, & sept cens Gendarmes à sa gauche. La bataille ayant ensuite passé le pont, se mit sur la même ligne, mais en se courbant un peu. Huit mille fantassins François qui en faisoient la plus grande partie, prirent leur poste à côté des sept cens Gendarmes; & un peu plus loin, à côté de l'infanterie Françoise, se

 plaça

1512. placa l'infanterie Italienne composée de cinq mille hommes sous les ordres de Fédéric de Bozzolo, dont le flanc étoit couvert par trois mille chevaux tant Archers, que cavalerie legére; toute l'artillerie marchoit à la tête de l'infanterie Allemande. Derriére cette ligne étoient la Palice & le Cardinal de saint Séverin armé de pied en cap avec six cens Lances. Yves d'Alégre fut posté sur le Ronco avec quatre cens Gendarmes, comme un corps de réserve, tant pour marcher où il en seroit besoin, que pour résister aux sorties que la garnison de Ravenne pourroit faire; & un corps d'infanterie Italienne fut laissé sur la riviére de Montoné, pour garder le camp, ayant à sa tête les Comtes Nicolo & Francesco Scot, & le Marquis Malaspina.

Et de celle des Espagnols. Les Espagnols derriére leur retranchement avoient à leur gauche la riviére de Savio, leur avant-garde étoit de six mille fantassins sous Pierre Navarre & de huit cens Hommes d'armes commandez par Fabrice Colonne Général de la cavalerie. Le Viceroy avec le Cardinal de Médicis étoit plus loin au corps de bataille composé de quatre mille fantassins & de six cens Lances. L'arriére-garde de quatre cens Hommes d'armes & de quatre mille hommes d'infanterie étoit commandée par Carvajal Capitaine Espagnol, auquel se joignit Ferdinand d'Avalos Marquis de Pescaire avec un corps de cavalerie legére.

Lettere d'Anselmi. Fabrice Colonne avoit été d'avis que l'armée Espagnole vînt charger les François au passage du Ronco: mais le Viceroy ne le voulut point, suivant absolument les conseils de Pierre Navarre, qui espéroit combattre plus avantageusement les François en demeurant dans ses retranchemens, sur lesquels, pour les rendre de plus difficile abord, il avoit mis de petits chariots armez de coutelas & de pointes, machines qui n'avoient pas été en usage jusqu'alors, & qui avoient quelque rapport à nos chevaux de frise d'aujourd'huy.

On commencer à se canonner. Dès que les François eurent passé le Ronco, on commença à se canonner de part & d'autre d'une maniére terrible. Pierre Navarre, pour épargner ce feu à son infanterie, luy fit mettre ventre à terre: & foudroyoit cependant la Françoise, qui étoit à découvert, & s'étoit arrêtée, pour voir si les Espagnols viendroient à elle. Ce feu fut soutenu avec beaucoup de fermeté pendant trois heures; mais il en coûta plus de deux mille hommes, & de quarante Capitaines des Gardes Françoises & Flamandes, il n'en réchappa que deux.

Histoire du Chevalier Bayard, ch. 54. Mémoires de Fleurangés.

Premiére charge qui n'eut encore rien de décisif. Le Duc de Nemours voyant ce ravage, & que les Espagnols ne branloient point, fit avancer quelques couleuvrines par le conseil d'Yves d'Alégré, & les pointa contre les Gendarmes de Fabrice Colonne, où elles firent le même effet que l'artillerie Espagnole sur l'armée Françoise: plus de trois cens Hommes d'armes furent emportez; & ce fut ce qui donna lieu à en venir aux mains: car Fabrice Colonne chagrin de voir tant de Noblesse mise en piéces sans avoir tiré l'épée, & ayant demandé en vain plusieurs fois au Viceroy permission de charger, passa le fossé du retranchement sans attendre d'ordre, & vint fondre sur un assez petit escadron

cadron de Gendarmerie, où étoient le Duc de Nemours & le Chevalier Bayard. 1512.

Colonne en avançant sépara ses Gendarmes en deux bandes, pour venir envelopper le petit escadron François, dont le Duc fit aussi deux pelotons. Malgré l'inégalité du nombre la charge fut bien soutenuë; on se mêla, & ce combat dura près de demie heure, chacun se ralliant de part & d'autre, & s'arrêtant quelquefois comme de concert pour reprendre haleine. C'étoit la maniére de ce temps-là, & la pesanteur des armes de la Gendarmerie l'obligeoit à en user ainsi.

Le combat devient plus vif.

Cette résistance donna le temps à d'Alégre de courir au gros des Gendarmes du Duc de Ferrare, où il prit ceux de la Marck avec les deux cens Archers de la garde du Roy commandez par Crussol, & les mena à toutes jambes au secours du Duc de Nemours. Le combat devint encore plus vif qu'auparavant; mais enfin Colonne fut repoussé & obligé de repasser le fossé en desordre; il y perdit plus de trois cens Hommes d'armes, & cette perte avec celle qu'il avoit faite par le canon, reduisit sa troupe à deux cens.

Et les ennemis sont mis en fuite.

Le Viceroy Raymond de Cardone, homme qui avec une très-bonne mine, n'avoit ni courage, ni expérience, & que le Pape appelloit ordinairement Madame de Cardonne, effrayé de cette défaite, prit aussi-tôt la fuite avec ses Gendarmes, & ne s'arrêta point qu'il n'eût gagné Ancone éloignée de-là de près de trente lieuës. Carvajal qui commandoit l'arriére-garde, suivit son exemple, aussi-bien qu'Antoine de Léve, qui répara depuis sa réputation par une infinité de belles actions, par lesquelles il parvint au Commandement général des armées: mais Pierre Navarre, quoyqu'abandonné de sa cavalerie, voyant beaucoup de résolution dans l'infanterie Espagnole, tint ferme dans ses retranchemens; & cependant le Duc de Nemours, de peur que les fuyards ne se ralliassent derriére leur infanterie, détacha après eux le Chevalier Bayard, & Louïs d'Ars, duquel il a été tant parlé dans les guerres de Naples. Ces deux Capitaines serrérent de si près la cavalerie ennemie, qu'ils la dissipérent, & ne revinrent au champ de bataille, qu'après l'avoir veuë en une entiére déroute, & pris le Marquis de Pescaire tout couvert de blessures, & le Marquis della Paludé, qui avoient fait en vain tous leurs efforts pour le ralliement.

Leur retranchement est attaqué.

Le Duc de Nemours assûré par cette fuite du gain de la bataille, alla à son infanterie, pour attaquer le retranchement. Il fit un détachement de deux mille Archers Gascons sous les ordres des Capitaines Odet & Duras, & de mille Picards sous Moncavre, pour aller faire le tour du retranchement, & tenter une nouvelle attaque, tandis que le reste de l'infanterie en insulteroit le front.

Les Archers approchérent si près, que de plusieurs décharges de fléches qu'ils firent, ils tuérent ou blessérent un grand nombre de ces Espagnols qui étoient couchez sur le ventre, pour éviter le feu du canon. Cela les fit tous relever, & ils parurent en bataille à ceux de la

 grande

1512. grande attaque, qui étoient déja fort proche du fossé. Cependant Pierre Navarre fit sur le champ marcher douze cens hommes contre les Gascons & les Picards; ce détachement les chargea si vigoureusement, qu'ils furent mis en fuite, & Moncavre & le Chevalier des Bories Lieutenant du Capitaine Odet, y furent tuez avec plusieurs autres Officiers.

Ces Espagnols au lieu de poursuivre les François, ou de rentrer dans leur camp, prirent cette occasion d'enfiler le chemin de Ravenne, pour se jetter dans la Place; mais ils rencontrérent le Bâtard du Fay sur la chaussée, où l'on ne pouvoit passer que quatre de front. Il les poussa & les obligea de reprendre le chemin de leur camp sans les poursuivre fort loin; parce que son dessein étoit d'aller rejoindre le gros de l'armée, qui étoit enfin venuë aux mains avec l'infanterie Espagnole.

Et emporté après un furieux combat.

Il y eut un furieux combat à l'entrée du fossé, où d'abord le Capitaine Jacob un des principaux Chefs des Allemans fut tué d'un coup d'Arquebuse au travers du corps, le Baron de Grandmont, Maugiron, Bardassan, le Capitaine Bonnet, & plusieurs autres Officiers y périrent. Navarre avoit bordé ce fossé d'un grand nombre de piquiers qu'il ne fut jamais possible de rompre, jusqu'à ce qu'un Allemand nommé Fabien Officier du Régiment de Jacob, un des plus grands & des plus forts hommes qu'il y eût en Europe, sauta au milieu des ennemis, & prenant par le travers une longue pique qu'il tenoit, la baissa avec tant de force sur celles des piquiers Espagnols au milieu desquels il étoit, qu'il donna le temps à ceux qui le suivoient de se jetter sur eux par cet espace: mais il luy en coûta la vie. La bréche étant une fois faite, les François & les Allemans entrérent dans le fossé, où les Espagnols se défendirent comme des Lions: mais en même temps la Gendarmerie de l'avant-garde ayant forcé le passage par un autre endroit, il fallut céder, & Pierre Navarre luy-même fut fait prisonnier.

D'un autre côté d'Alégre vint fondre sur un corps d'infanterie Italienne, & la défit; mais il y fut tué.

Et néanmoins le General François est enseveli dans sa Victoire.

La victoire étoit compléte: il ne restoit plus qu'un gros d'Espagnols qui se retiroient en bon ordre par le grand chemin. Le Duc de Nemours ne voulant pas qu'ils luy échappassent, & ne se donnant pas le temps de les envelopper, comme il auroit pû aisément faire avec un peu de patience, prit avec luy un petit nombre de Gendarmes pour les aller enfoncer. C'étoit-là l'endroit fatal où l'entraînoit sa malheureuse destinée. Les Espagnols firent volte-face & presentérent les piques. Le Duc se jettant au travers à corps perdu, reçut un grand coup dans le côté, & en même temps plusieurs autres blessures jusqu'au nombre de quatorze, dont il expira sur le champ, enseveli dans sa victoire, après avoir par quatre grandes actions qu'il avoit faites dans l'espace de trois mois, porté à l'âge de vingt-trois ans sa réputation plus haut qu'aucun Capitaine de son siécle, & merité le surnom de *Foudre d'Italie.*

Brantome dans l'éloge de Gaston de Foix, Duc de Nemours.

Les

Les relations Italiennes, Espagnoles & Françoises varient sur plusieurs circonstances de cette journée, comme c'est l'ordinaire, & ne s'accordent pas non plus sur celle de la mort du Général. La plûpart la rapportent de la maniére que je viens de dire: mais l'Histoire du Chevalier Bayard dit que Gaston de Foix Duc de Nemours, fut tué avant que le retranchement eût été forcé, & qu'il le fut par les douze cens Espagnols qui avoient defait les Gascons & les Picards proche de la digue du Savio où il les rencontra, après que le Bâtard du Fay les eut obligez de rebrousser chemin; que le Chevalier Bayard au retour de la poursuite de la cavalerie ennemie, & après la défaite de toute l'armée, trouva cette même troupe, n'ayant avec luy que trente ou quarante Hommes d'armes; qu'ayant fait mine de la vouloir charger, quoyque son cheval & ceux de sa suite pussent à peine se soûtenir, un Capitaine Espagnol étoit venu à luy, luy avoit dit que les François avoient pleine victoire; qu'il n'étoit pas en état de forcer ce reste de braves gens qui devoient leur salut à leur courage, & qu'il le prioit de les laisser continuer leur chemin; que le Chevalier voyant que luy & ses gens n'en pouvoient plus, avoit consenti à leur retraite, à condition qu'ils luy donnassent leurs Enseignes; ce qu'ils firent, & qu'ayant ensuite appris que c'étoient ces Espagnols qui avoient tué le Duc de Nemours, dont il ne sçavoit pas encore la mort, il avoit eu un extrême regret de n'avoir pas péri en le vengeant.

1512. *Relations diverses de cet événement.*

Cette cruelle bataille dura près de huit heures. Le nombre des morts du côté des François est exaggéré par les Espagnols, & celuy des Espagnols par les François. Ceux qui me paroissent en parler avec plus de sincérité & de désintéressement, comme Guichardin, disent qu'il y perit dix mille hommes, dont les deux tiers furent des Espagnols & des autres Confédérez: mais la perte fut irréparable de part & d'autre, par la quantité de gens de qualité & de braves hommes qui y laissérent la vie.

Perte des deux partis. Lib. 10.

Après la perte du Duc de Nemours, celle d'Yves d'Alégre un des meilleurs & des plus experimentez Capitaines que la France eût alors, fut la plus considérable. Il y avoit perdu avant que de mourir Viverots son fils, qui étant tombé dans le Savio en combattant aux côtez du Duc à l'endroit où il fut tué, s'y noya. Un autre de ses fils étoit aussi mort peu de temps auparavant en un autre combat. Outre le Capitaine Jacob, Fabien, le Baron de Grandmont, Maugiron, Bardassan, Moncavre que j'y déja marquez, le Capitaine Molart, Philippe de Frideberg Allemand, de la Crote, Aulin, quatre-vingts Hommes d'armes des Ordonnances du Roy, sept de ses deux cens Gentils-hommes, & neuf Archers de sa garde, furent tuez dans le champ de bataille, & il y en eut de tous ces corps aussi redoutables alors aux ennemis, que le sont aujourd'huy ceux qui composent la Maison du Roy, un très-grand nombre de blessez. Lautrec reçut vingt blessures en défendant le Duc de Nemours, & fut laissé comme mort sur le champ: mais il en réchappa.

Du côté des Espagnols, il y eut vingt Capitaines de gens de pied qui



1512. qui commandoient de nombreuses Compagnies, morts sur la place: parmi la Gendarmerie ils perdirent Dom Ménaldo de Cardonne, Dom Pédre d'Acunha, Dom Diégue de Quinonnés, le Capitaine Alvarado, le Capitaine Alphonse de l'Estelle; & plus de trente Capitaines ou Chefs d'Enseigne, & huit cens Hommes d'armes. On prit prisonniers Dom Jean de Cardonne, le Marquis de Bitonte, le Marquis de Licité, le Marquis de la Padule, Fabrice Colonne, le Marquis de Pescaire, le Duc de Trayéte, le Comte de Conche, le Comte del Popolo, cent autres Grands-Seigneurs & Capitaines, & le Cardinal de Médiçis Légat du Pape, qui s'échappa quelques jours après, & fut depuis Pape sous le nom de Leon X.

Entre ceux des Seigneurs François que leur bonheur sauva du carnage, & qui se distinguérent par leur valeur: on nomme dans les Mémoires de ce temps-là, la Palice, d'Aubigni, S. Valier, Louïs de Brézé Sénéchal de Normandie & Capitaine de cent Gentilshommes du Roy, du Terrail plus connu sous le nom de Chevalier Bayard, Créqui Seigneur du Pont de Remi, Montoison, le Voyer de Paumi, de Sainte Maure, Genoillac, Duras, Lavedan, *Fimarcon*, Pardaillan, Aubijou, Louïs d'Ars, de Crussol, Théodore Trivulce & Humbercourt.

Pierre Navarre, malgré sa défaite & sa prise, acquit beaucoup d'honneur dans cette journée; & il y a bien de l'apparence que si la cavalerie avoit aussi bien fait son devoir que l'infanterie Espagnole, les François attaquant avec tant de désavantage, eussent la plûpart péri dans cette occasion.

La prise de Ravenne en est le fruit. Histoire du Chevalier. Bayard ch. 55.

Le fruit de cette victoire fut non seulement la prise du bagage & de l'artillerie des ennemis, mais encore la conquête de Ravenne. Elle se rendit & fut pillée contre les ordres de la Palice, qui fit pendre un Capitaine nommé Jaquin, brave homme, mais qui avoit coûtume de faire la guerre en bandi, & avoit excité les soldats au pillage. Marc-Antoine Colonne qui s'étoit retiré dans la Citadelle, en sortit par capitulation quatre jours après. Céséne, Rimini, Imola, Forli, & toutes les forteresses de la Romagne, excepté les Citadelles d'Imola & de Forli, ouvrirent leurs portes aux Vainqueurs; & le Cardinal de S. Séverin en prit possession au nom du Concile de Milan. Mais la Palice qui avoit accepté le commandement à la priére des plus considérables de l'armée, n'étant point instruit des intentions du Roy, & étant d'ailleurs averti par le Maréchal de Trivulce, que les Suisses, & l'Empereur même se préparoient à entrer dans le Milanez, ne crut pas devoir s'écarter trop loin, & reprit la route de Milan avec la plus grande partie de ses troupes.

Effets differens que cette nouvelle produisit dans les Cours. Le Féron.

La nouvelle de la journée de Ravenne portée dans les Cours de l'Europe, y causa des mouvemens bien divers dans les esprits. Quand le Roy l'apprit, il ne put s'en réjouïr: & après avoir lû la Lettre de la Palice, il dit: „ Je voudrois n'avoir plus un pouce de terre en Italie, & pouvoir „ à ce prix faire revivre mon neveu Gaston de Foix & tous les braves hom-

„ hommes qui ont péri avec luy; Dieu nous garde de remporter jamais „ de telles victoires. " Il ne laissa pas de mander à la Palice de pousser ses conquêtes le plus loin qu'il pourroit, autant que le luy permettroit la sûreté du Milanez: mais en effet se voyant menacé de tous côtez par les Anglois, par les Suisses, par les Espagnols, il ne souhaitoit rien plus que la paix, & étoit prêt d'en recevoir les conditions du Pape, plûtôt que de luy en prescrire en Vainqueur.

1512.

Le Roy d'Espagne qui ne s'attendoit à rien moins qu'à apprendre la nouvelle de la bataille, veu les ordres contraires qu'il avoit donnez, eut beaucoup plus d'inquiétude qu'il n'en fit paroître. Il eut soin, pour imposer au Peuple, de faire publier des relations avantageuses de cette journée, selon lesquelles il n'avoit perdu que quinze cens hommes, & les François trois fois autant. Mais l'empressement avec lequel il fit de nouvelles troupes, pour envoyer en Italie, & plus que tout le reste la résolution qu'il prit d'y envoyer le grand Capitaine, malgré l'aversion qu'il avoit conçuë contre luy, firent assez connoître que le mal & le danger étoient plus grands qu'on ne le publioit.

Mariana. l. 30. Petrus de Angleria, Epist. 480.

L'allarme fut encore plus chaude à Venise. Spinelli Comte de Cariati Ambassadeur de l'Empereur eut beaucoup de peine à rassurer cette République, & à suspendre la résolution où plusieurs des Sénateurs étoient, de s'accommoder au plûtôt avec le Roy de France.

L'Empereur ne fut pas moins consterné; mais l'Ambassadeur d'Espagne, qui avoit pris un grand ascendant sur son esprit, luy répresenta qu'il s'étoit déja trop avancé pour reculer; que ses irrésolutions & ses fréquens changemens avoient toujours fait autant de tort à ses affaires qu'à sa réputation; que la mort du Général des François les avoit déconcertez; qu'il falloit au moins attendre de quelle maniére ils pousseroient leur victoire; que la crainte des Suisses & des Anglois arrêteroit leurs ambitieux desseins; que les troupes Allemandes faisoient une bonne partie de la force de leur armée; qu'elles avoient le plus contribué à la défaite des Confédérez; que s'il les avoit rappellez plûtôt, les François n'auroient jamais osé donner la bataille, & que pour affoiblir de beaucoup l'armée de France, il n'avoit qu'à donner des ordres plus efficaces aux Allemands de l'abandonner. Il le fit: le frére du Capitaine Jacob, qui avoit le principal commandement, ne put se dispenser d'obéir. Il demanda son congé à la Palice, qui le luy accorda, parce qu'il le luy eût en vain refusé. Il n'y en eut que sept ou huit cens qui demeurérent avec un jeune Capitaine, lequel n'ayant pas beaucoup à perdre en Allemagne, resta avec eux au service du Roy.

Histoire du Chevalier Bayard. ch. 55.

Mais la victoire de Ravenne ne répandit nulle part plus de terreur qu'à Rome, où Octavien Frégose arriva de l'armée deux jours après la défaite. La prise du Légat, de Pierre Navarre, de Fabrice Colonne, d'un grand nombre d'autres Seigneurs Italiens, la mort de plusieurs autres, la perte de toute l'artillerie & de tous les bagages, la dispersion de l'armée, la foiblesse du Vice-Roy de Naples incapable de remédier à un si grand désordre, la frayeur des peuples hors d'état de se défendre, n'ayant ni troupes

Elle ne répand nulle part plus de terreur qu'à Rome.

Guicciard. lib. 10.

1512. ni chefs : tout cela fit de terribles impressions sur l'esprit du Pape, & encore plus sur celuy des Cardinaux. Les nouvelles qui survinrent de la reddition des Villes de la Romagne augmentérent la consternation, & on appréhendoit à tous momens de voir l'armée de France aux portes de Rome. L'inquiétude croissoit par la multitude des mécontens qui se trouvoient dans la Ville & au voisinage. Rubéro des Ursins, Pompée Colonne, Antoine Savelli, Pierre Margano, Renzo Mancino qui en étoient les principaux, s'applaudissoient de ce malheur. On sçavoit qu'ils étoient tous Pensionnaires du Roy de France, & que dès que les François approcheroient, ils prendroient les armes en leur faveur.

Les Cardinaux conjurérent le Pape de s'accommoder incessamment avec la France, l'assûrant que pour peu d'avance qu'il voulût faire, il en obtiendroit des conditions avantageuses.

Le Pape agité d'un côté par la crainte du danger où il se voyoit exposé, & de l'autre par le dépit & par sa haine irréconciliable contre le Roy, répondoit à toutes ces instances, tantôt d'une façon, tantôt d'une autre. Ebranlé par les Cardinaux aprés les avoir entendus, il changeoit d'avis dès qu'il avoit parlé aux Ambassadeurs d'Espagne & de Venise, qui tâchoient par toutes sortes de moyens, de dissiper ses frayeurs, en luy représentant la perte que les François avoient faite à la bataille ; qu'elle les mettoit hors d'état de profiter de leur victoire ; qu'ils seroient des fous, s'ils s'engageoient plus avant dans l'Etat Ecclesiastique, tandis que les Suisses étoient prêts d'entrer dans le Milanez ; qu'une grande partie de la cavalerie & de l'infanterie s'étoit sauvée de la bataille ; qu'il falloit promptement leur donner un Chef de réputation qui les auroit bien-tôt rassemblez ; que les Vénitiens avoient encore de bonnes troupes sur pied, pour arrêter la fureur des François ; & qu'enfin il ne falloit rien précipiter, mais attendre quel parti les ennemis prendroient.

On entrevoyoit bien que le Pape suivant son génie infléxible, étoit plus porté à se roidir contre la mauvaise fortune, qu'à plier, quelque nécessité qui l'y obligeât. On crut même qu'il pensoit à quitter Rome, sur ce qu'il avoit fait venir de Civita-Vecchia, Bassia Génois qui commandoit ses Galéres.

Il écoutoit cependant toûjours les remontrances des Cardinaux, & leur promit même de s'accommoder avec le Roy, s'il vouloit s'en tenir au Traité que ce Prince luy avoit fait sécretement proposer par Fabrice Carette frére du Cardinal de Final quelques jours avant la bataille de Ravenne, par lequel il s'offroit à rendre Bologne au S. Siége, pourvû que les Bentivoglio fussent remis dans leurs autres biens, de dissoudre le Concile de Milan, à condition que les Cardinaux & les Prélats qui en étoient, & que le Pape avoit déposez, seroient rétablis dans leurs dignitez ; & on luy passoit même certaines conditions désavantageuses au Duc de Ferrare, supposé qu'il voulût absoudre ce Prince des censures, & le conserver dans son Etat, & dans ses anciens Priviléges.

Mais



Mais dès qu'il sçut que la Palice ayant laissé le Cardinal de S. Séverin dans la Romagne seulement avec six mille hommes d'infanterie & trois cens Gendarmes, avoit repris le chemin de Milan avec le reste de l'armée, il reprit cœur, déclara qu'il ne se départiroit point de la ligue, fit de nouvelles levées, regagna les Seigneurs Pensionnaires de la France, & entre autres Prosper Colonne, en le nommant Général des armes du S. Siége, & fit l'ouverture du Concile de Latran au commencement du mois de May avec toutes les solemnitez qu'on avoit coûtume d'observer en commençant les Conciles généraux.

1512. *Le Pape néanmoins tient bon à continuer la Ligue.*

Sur ces entrefaites, le Cardinal Archevêque d'York arriva à Rome, avec plein pouvoir de signer la ligue au nom du Roy d'Angleterre. Le Pape reçut en même temps nouvelle que le Roy d'Espagne étoit résolu de ne rien épargner pour la soutenir, & d'envoyer pour cela le Grand Capitaine en Italie, & qu'il espéroit dans peu venir à bout de l'irrésolution de l'Empereur. Le Pape se trouva par là au comble de ses desirs. Il parla & agit avec plus de hauteur qu'il n'avoit jamais fait. Il y avoit encore quelque négociation secrette entre le Roy & luy, sur l'accommodement par l'entremise des Florentins; mais il ne voulut plus rien écouter. Il déclara en plein Consistoire ses intentions aux Cardinaux, & ne ménageant plus rien, il leur fit lire un Monitoire contre le Roy de France, par lequel il luy ordonnoit, sous peine d'encourir les censures Ecclesiastiques, de remettre en liberté le Cardinal de Médicis pris à la bataille de Ravenne. Les Cardinaux toutefois obtinrent de luy que le Monitoire ne fût point rendu public, s'offrant à faire ensorte eux-mêmes par des Lettres particuliéres au Roy, qu'on délivrât le Cardinal.

C'étoit à Milan qu'on le gardoit, où tout prisonnier qu'il étoit, on le traitoit avec toutes sortes d'honneurs: jusques-là que le Pape luy ayant envoyé le pouvoir d'absoudre tous ceux qui auroient été excommuniez pour avoir adhéré au Concile de Pise, ou eu quelque part à cette guerre, à condition, qu'ils promettroient de ne plus porter les armes contre le S. Siége, il y eut une infinité de soldats, qui se firent absoudre. Ce ne fut pas sans un extrême chagrin des Cardinaux auteurs du Concile, qu'ils voyoient traiter avec tant de mépris sous les yeux mêmes du Maréchal de Trivulce & des autres Seigneurs François, qui paroissoient ne s'en pas trop mettre en peine.

La chose ne leur auroit pas été si indifférente, s'ils avoient cru pouvoir encore tirer quelque utilité de ce Concile pour le service du Roy: mais ils voyoient les choses en tel état, qu'ils ne pouvoient presque douter de la nécessité où ils seroient bien-tôt d'abandonner le Milanez; car le Roy, pour ne pas laisser ses Frontiéres d'en-deçà des Alpes ouvertes aux Anglois & aux Espagnols, avoit été contraint de rappeller en France une grande partie des Gendarmes de l'armée d'Italie. On avoit été obligé faute d'argent, de licentier l'infanterie Italienne; & par-là aussi-bien que par la retraite des Allemands, la Palice n'avoit plus que dix mille fantassins & treize cens Hommes d'armes dans un temps, où il n'auroit pas eu

Raisons qui obligerent le Roy de retirer ses troupes du Milanez.

1512. eu trop de toutes les forces du Royaume, pour soûtenir le choc qu'on luy préparoit.

Non seulement le Pape, les Espagnols & les Vénitiens avoient rassemblé leurs troupes; mais il en étoit arrivé de nouvelles d'Espagne au Royaume de Naples, & on ne pouvoit pas douter que l'Empereur n'y joignît bien-tôt les siennes. Ce n'étoit pas néanmoins de-là que venoit le plus grand danger: c'étoit du côté des Suisses, que le Cardinal de Sion dans leur derniére Diéte avoit mis en fureur contre la France. Ils s'y étoient emportez contre le Roy de la plus étrange maniére; & c'est un exemple par lequel les Princes doivent apprendre à se rendre maîtres de leurs ressentiments; car une parole qui leur échappe dans la colére, peut quelquefois produire dans la suite les plus terribles effets.

Les Suisses n'avoient pû revenir de l'indignation que leur avoient causée les termes de mépris, dont le Roy avoit usé en parlant de leur Nation, lorsqu'ils luy demandérent une augmentation de leurs pensions. Dans la Diéte dont je parle, ils ne voulurent jamais permettre que l'Ambassadeur de France assistât à l'Assemblée, où l'on devoit délibérer, si on accorderoit au Pape les six mille hommes qu'il demandoit; de sorte que les ennemis de la France y eurent toute la facilité possible à les entretenir dans la mauvaise disposition où ils étoient à son égard.

Les Suisses y viennent de nouveau.

Ils y réussirent si bien, que les Suisses contre leur ordinaire se mirent en campagne sans avoir reçu d'autre argent, que chacun un florin du Rhin, & qu'au lieu de six mille, que le Pape demandoit, il en marcha dix-huit mille, dans la seule espérance de se venger des François en les chassant du Milanez.

Ils partirent sur la fin de May, & cette irruption ne se fit pas comme les deux précédentes; avec cette aveugle impetuosité, que la seule prudence des Généraux François fit avorter: mais elle fut très-bien concertée, & ils prirent des mesures qu'on ne put rompre.

Buonacórsi. Guicciard. l. 10.

Ils n'entrérent pas immédiatement dans le Milanez, où ils auroient pû être arrêtez aux détroits des montagnes, & affamez; mais ils prirent leur route par les Grisons & s'assemblérent à Coire. Les Grisons étoient alliez de la France, dont ils recevoient de grosses pensions; mais ils l'étoient aussi des Suisses. Par cette raison ils leur accordérent le passage, & même grossirent leurs troupes par quantité de gens du pays, qui s'y joignirent. Ils entrérent de-là dans le Trentin, où l'Empereur, quoyqu'il ne fût pas encore ouvertement déclaré contre la France, leur donna passage.

Ce qui embarasse extrémement le General de la Palice.

La Palice se voyant sur le point d'être accablé par tant de forces si supérieures aux siennes, rappella de la Romagne toutes les troupes qu'il y avoit laissées sous le Cardinal de S. Séverin. Elles n'en furent pas plûtôt sorties, que toutes les Places qu'il y avoit soûmises, rentrérent dans l'obéïssance du Pape. Les Suisses s'avancérent jusques dans le Véronése, où ils devoient être joints par l'armée des Véni-

Vénitiens & des autres Confédérez, tenant la Palice dans l'incertitude, s'ils se jetteroient dans le Ferrarois, ou s'ils tourneroient du côté du Milanez. 1512.

Dans ce doute, il s'avança jusqu'à Castiglioné dellé Stéveré vers le Lac de Garde, pour les suivre selon le parti qu'ils prendroient. Leur veritable dessein étoit d'entrer dans le Ferrarois: mais une Lettre de ce Général qu'ils interceptérent, leur fit changer leur marche. Dans cette Lettre qu'il écrivoit au Tresorier de l'armée à Milan, il luy marquoit son embarras, & il ajoutoit que si les ennemis tournoient du côté du Milanez, il se croyoit perdu.

Il n'en fallut pas davantage pour leur faire prendre cette route; & dès qu'ils eurent été joints par Paul Baglioné Général des Vénitiens avec six mille fantassins, quatre cens Gendarmes, huit cens hommes de cavalerie légére, & une grosse artillerie, ils marchérent à Vallégio. La Palice l'abandonna, & leur laissa libre le passage du Mincio. Il se retira promptement à Ponté-Vico sur l'Oglio pour leur disputer le passage de cette riviere, n'ayant pas plus de six mille fantassins & mille Gendarmes; parce qu'il avoit été obligé de renforcer les garnisons de Bresse, de Pescaire, de Légnago & de Bologne.

Le danger augmente par la mésintelligence des Officiers François.

Le danger s'augmentoit tous les jours par la mésintelligence des Chefs, que la jalousie rendoit peu soumis à la Palice, & par les murmures des Gendarmes rebutez des extrêmes fatigues qu'ils essuyoient depuis si long-temps, n'ayant point eu de repos pendant tout l'hyver, leurs chevaux étant tous ruïnez, & leurs équipages en très-mauvais état: de sorte que la plûpart sauhaitoient que le Milanez fût bien-tôt perdu, pour retourner en France.

Le Marquis de Mantouë fut en vain sollicité de s'opposer au passage des Confédérez par le Mantouan: il s'en excusa sur l'impuissance où il étoit de leur résister. Ainsi la Palice hors d'état de tenir la campagne, jetta encore dans les principales Villes la plus grande partie de son armée, & se réserva un camp volant de deux mille fantassins qu'il joignit à ses Hommes d'armes, avec lesquels il se retrancha à Ponté-Vico. Il étoit-là à portée de se jetter dans Crémone, dans Bresse, dans Bergame, dans Milan, si quelqu'une de ces Places étoit assiégée, espérant toûjours que les Suisses qui n'étoient point payez, pourroient se rebuter, & se retirer. Mais voyant les ennemis venir à luy, & craignant d'être enveloppé s'ils passoient l'Oglio, il décampa avec précipitation, & vint se poster à Pizigitoné sur l'Adda.

La perte de Cremone donne commencement à une entiére révolution.

Guicciardino lib. 10.

Ce mouvement, quoyque nécessaire, donna commencement à une entiére révolution. La Ville de Crémone députa aux Confédérez pour se rendre: On accepta son offre à condition qu'elle payeroit quarante mille ducats pour la solde des Suisses; & la garnison Françoise se retira dans le Château. Il y eut de la contestation entre les Confédérez à cette occasion. Les Vénitiens vouloient que la Place fût remise à la République, à qui le Roy l'avoit enlevée. Les Suisses & les Généraux du Pape s'y opposérent en faveur de Maximilien fils de Ludovic Sforce, & il fallut que les Vénitiens cédassent.

1512.

Révolte generale dans le Milanez.

La perte de Crémone obligea la Palice à quitter son camp de Pisigitoné, & à repasser l'Adda pour se jetter dans Pavie. Les ennemis le suivoient toûjours ; & dès qu'ils furent entrez dans le Milanez, il se fit une révolte générale dans le plat pays & dans toutes les Places où la garnison se trouvoit moins forte que la Bourgeoisie.

Le Maréchal de Trivulce n'étant plus en sûreté dans Milan, fit entrer les troupes dans le Château avec beaucoup de vivres & de munitions, & prit le chemin de Piémont avec plusieurs autres Seigneurs Italiens, les Cardinaux & les Evêques du Concile. Il emmenoit avec luy le Cardinal de Médicis ; mais Raynaldo Zatti Gentilhomme de Pavie à la tête de quelque paysans l'enleva à Basignana, au moment qu'on le faisoit monter sur le Pô, ayant mis en fuite les soldats qui le gardoient.

Les troupes Françoises sont obligées d'abandonner Pavie.

Histoire du Chevalier Bayard c. 55.

Dès que les Confédérez eurent passé l'Adda, Lodi & la Citadelle se rendirent sans coup férir. Ils allérent de-là droit à Pavie, dont la présence du Général & celle du Chevalier Bayard, de Loüis d'Ars & d'Humbercourt ne purent r'assûrer la garnison. La Palice la voyant *si découragée*, & n'osant se fier aux Bourgeois, jugea à propos de sauver ce reste de troupes. Il fit faire promptement un pont de bois sur le Tésin pour s'échapper de ce côté-là, avant que les ennemis qui battoient déja le Château, eussent entiérement investi la Place, & il fit passer la cavalerie sur le pont, & une partie de l'infanterie suivie de quelques piéces de canon.

Dès qu'on cessa de tirer du Château, les ennemis jugérent qu'il étoit abandonné, & ayant rompu la porte du côté de la campagne, y entrérent avant que les troupes Françoises fussent toutes sorties de la Ville. Les Suisses s'y jettérent par la porte du Château, & vinrent les attaquer dans la ruë qui aboutissoit à la porte par où l'on défiloit. Il y eut là un sanglant combat ; les Allemands qui étoient restez avec les François y firent des merveilles. La Palice, Humbercourt, Loüis d'Ars, soûtinrent long-temps l'effort des ennemis, le Chevalier Bayard avec trente Hommes d'armes, arrêta les Suisses, jusqu'à ce que le reste des troupes fût hors de la porte, & il eut en cette occasion deux chevaux tuez sous luy.

Sur ces entrefaites le Capitaine Pierrepont qui étoit hors de la Ville, vint l'avertir qu'il étoit temps de sortir ; que les Suisses passoient le *Tésin* dans des bateaux, & que si on leur laissoit le loisir de former un gros corps de l'autre côté, on seroit enveloppé.

Bayard passa sur le champ la porte avec ses Gendarmes, & puis le pont, au bout duquel, du côté de la Ville, on avoit laissé trois cens Allemands, pour faire feu sur les ennemis qui suivoient. Par malheur pour eux, une grosse piéce d'artillerie de celles qu'on avoit prises aux Espagnols à la bataille de Ravenne, fit par son poids enfoncer la premiére barque du pont, & les laissa à la merci des Suisses : les uns furent pris, les autres assommez, & quelques-uns se noyérent dans la riviere. On acheva de rompre le pont, & Bayard en exécutant

tant cet ordre, fut blessé d'un coup de Fauconneau entre le cou & l'épaule. 1512.

Et d'évacuer tout le Milanez.

Les ennemis ne pouvant plus suivre, la retraite se fit tranquilement jusqu'à Alexandrie, où ils trouvérent le Maréchal de Trivulce qui avoit fait faire des ponts sur le Tanar pour leur passage. On abandonna la Place; toutes les autres du Milanez, & Milan même ouvrirent leurs portes aux Confédérez, excepté les Châteaux de Milan, de Novare & de Crémone, Créme, Bresse, où Aubigny commandoit, & quelques Forteresses de la Valteline & sur les confins des Suisses: mais celles de la Valteline se rendirent peu de temps après aux Grisons, & Lucarne aux Suisses.

Génes se révolte aussi.

La révolte est comme une maladie contagieuse, qui se répand bien loin en peu de temps, & c'auroit été un miracle, si les Génois en pareille occasion n'eussent pas fait paroître leur inconstance ordinaire. Janus Frégose de tout temps ennemi mortel des François, voyant leurs affaires en un tel desordre, demanda aux Vénitiens un corps de cavalerie & d'infanterie, & leur fit espérer, que dans la conjoncture présente, la faction qu'il avoit à Génes feroit son devoir, dès qu'il paroîtroit avec des troupes. La chose réussit: la ville se souleva contre les François, qui étant en petit nombre & sans espérance de secours, abandonnérent la partie, & se sauvérent dans le Château & dans le Fort de la Lanterne. Les Bentivoglio s'enfuirent aussi de Bologne; de sorte qu'en moins de deux mois & demi depuis la bataille de Ravenne, les François perdirent presque tout ce qu'ils tenoient en Italie, & n'y purent conserver que Légnago, Créme, Bresse, Pescaire, le Château de Novare, ceux de Crémone & de Milan, les deux Citadelles de Génes; & la plûpart de ces Places furent contraintes de se rendre avant la fin de l'année; mais celles qui purent tenir, furent de bonnes ressources pour la France.

Et les Suisses sont la cause de toutes ces pertes.

On peut s'imaginer quelle joye ces succès donnérent au Pape; & il en eut toute l'obligation aux Suisses, qui après avoir tant contribué à la conquête que le Roy avoit faite du Milanez, le luy firent perdre, & augmentérent merveilleusement par là la réputation de leur Republique. Aussi le Pape leur donna-t-il des marques de sa reconnoissance bien glorieuses pour eux, en envoyant aux Cantons une épée, un bouclier, un drapeau, & d'autres présens avec le titre d'Appuis & de Défenseurs de la liberté du saint Siége, tandis qu'il préparoit tous ses foudres contre la France & contre le Concile de Pise & de Milan, qui continua à Lion, où les Cardinaux du parti François s'étoient retirez: mais ces foudres ne furent lancez que sur la fin de cette année, qui fut signalée par un événement, où le Roy d'Espagne porta son ambition & son injustice à un excès, que jamais la postérité ne luy pardonnera, pour ne rien dire de la mauvaise foy dont il usa en cette occasion envers ses Alliez même. Je parle de la violente usurpation qu'il fit du Royaume de Navarre sur le Roy Jean d'Albret, de laquelle ce Prince ne put jamais avoir raison, & dont sa postérité tira depuis une funeste vengeance, en se séparant du corps de l'Eglise Romaine pour embrasser l'hérésie de Calvin.

Il

1512.

Usurpation du Royaume de Navarre par le Roy d'Espagne.

Brouilleries qui en furent l'occasion.

Favin, Hist. de Navarre, liv. 11.

Il y avoit déja long-temps que Ferdinand avoit de grandes vûës sur le Royaume de Navarre. Avant & après la mort du dernier Roy François Phœbus, il avoit proposé le mariage de son fils Jean qui mourut depuis, avec la Princesse Catherine sœur unique & héritiére de François. La disproportion de l'âge & plusieurs autres raisons firent rejetter cette proposition, & Jean d'Albret fut préféré à l'Infant de Castille. Ferdinand n'ayant plus rien à espérer de ce côté-là, que par les brouilleries qu'il pourroit exciter dans le Royaume, attira à son parti le Comte de Lérin beau-frére de la Reine Isabelle sa femme, Connétable de Navarre & Chef de la Maison de Beaumont toûjours ennemie de celle des Grandmont, qui étoit très-attachée à la Maison d'Albret. Ces deux familles les plus puissantes du pays furent long-temps cause de bien des desordres en Navarre, en quelque façon comme les factions des Guelphes & des Gibelins en Italie.

Après ce mariage le Comte de Lérin qui avoit osé fermer les portes de Pampelune au Roy & à la Reine, fut obligé de sortir du Royaume & de se retirer sur les Etats du Roy d'Espagne, où ce Prince luy fit un établissement. Il se réconcilia depuis avec le Roy de Navarre, mais non pas avec la Reine, qui soutint toûjours hautement la Maison des Grandmont. Plusieurs années après César Borgia Duc de Valentinois neveu du Pape Alexandre VI. s'étant sauvé de sa prison d'Espagne, & réfugié chez le Roy de Navarre son beau-frére, brouilla de nouveau le Comte de Lérin avec ce Prince. Il se révolta encore; il en coûta la vie à César Borgia qui fut tué dans cette guerre, & le Comte de Lérin obligé de sortir du Royaume & de se sauver en Arragon, y mourut.

Peu de temps après le Pape Jules II. ayant voulu disposer de l'Evêché de Pampelune en faveur du Cardinal Facio, & le Chapitre qui avoit élu le Cardinal Amanjeu d'Albret frére du Roy soutenant son élection, le Pape mit le Royaume de Navarre en interdit.

Ferdinand en profite.

Ferdinand voyoit avec plaisir ces brouilleries entre le Pape & le Roy de Navarre & les regardoit aussi-bien que la disgrace de la Maison de Beaumont, comme des acheminemens à une prompte exécution de ses desseins. Les deux Roys, ainsi qu'il a coûtume d'arriver entre les Princes voisins, avoient des prétentions sur certaines Places de la frontiére qu'ils se disputoient l'un à l'autre; mais le Roy d'Espagne étoit en possession & le plus fort.

Mariana l. 30. cap. 8. 11. & 12.

Il écoutoit néanmoins les Ambassadeurs du Roy de Navarre. Il promit d'en envoyer un à ce Prince, & le fit en effet. Cet Ambassadeur nommé Pedro de Hontenen demanda comme un préliminaire de la négociation, le rétablissement de Louïs de Beaumont fils du Comte de Lérin dans ses biens paternels. Le Roy de Navarre le refusa, pénétrant aisément l'intention du Roy d'Espagne dans cette demande, qui étoit d'avoir dans le Royaume de Navarre un parti puissant, & toûjours prêt à seconder ses mauvais desseins sur cet Etat.

Après

Après ce refus, l'Envoyé d'Espagne sollicita le Roy de Navarre de se joindre à son maître & aux Anglois, pour faire la guerre à la France, & entrer dans la ligue avec le Pape & les autres Confédérez. Ce Prince, qui n'avoit point d'autre appui que le Roy de France contre la puissance d'Espagne, rejetta une telle proposition. On luy en fit une plus modérée, qui fut de demeurer neutre, de ne point permettre qu'on levât de troupes dans ses Etats pour le Roy de France, & de ne luy point donner passage pour venir attaquer l'Espagne: mais on ajoûta une condition; c'étoit que pour assûrance de la neutralité, il envoyât en ôtage à la Cour d'Espagne Dom Henry Prince de Navarre son fils aîné, ou bien qu'il livrât six de ses Places de la frontiére qu'on luy marqueroit, & que les Espagnols garderoient jusqu'à la fin de la guerre. 1512.

Il n'y avoit guéres de différence entre de telles propositions & une déclaration de guerre ouverte, supposé qu'on persistât à les faire. Le Roy de Navarre, pour s'éclaircir entiérement des intentions de la Cour d'Espagne, y envoya Dom Alphonse Carillo son Connétable avec le Maréchal du Royaume, à qui on ne donna point d'autre nouvel éclaircissement, sinon qu'on leur nomma les villes que le Roy d'Espagne vouloit avoir pour assurance de la neutralité : & ils virent bien que la guerre étoit résoluë, par les incartades fréquentes que leur firent le Comte de Lérin, & les autres de la Maison, ou de la faction des Beaumont.

Le Roy d'Espagne, pour ne pas manquer son coup, avoit différé à se déclarer jusqu'à l'arrivée de six à sept mille Anglois qu'il attendoit de la part de son gendre le Roy d'Angleterre; & ils débarquérent en Biscaye au commencement de Juin sous les ordres de Thomas Marquis de Dorcester & d'Edouard Havart fils du Comte de Sutri.

La véritable intention de Ferdinand étoit de persuader au Roy de Navarre, qu'il prétendoit porter la guerre dans la Guyenne conjointement avec les Anglois, & d'engager cependant ceux-cy à le seconder dans la conquête de la Navarre, sous prétexte qu'après qu'il l'auroit subjuguée, celle de la Guyenne seroit beaucoup plus facile. Mais les Anglois ne furent nullement de cet avis. Ils le sommérent de la parole qu'il avoit donnée au Roy d'Angleterre de faire la guerre en Guyenne, & voyant que sans y avoir nul égard, il persistoit toûjours dans le dessein de la faire ailleurs, ils remontérent sur leurs vaisseaux, & retournérent en Angleterre.

Ses Generaux fondent sur Pampelune où ils manquent de surprendre le Roy Jean d'Albret.

Quoique Ferdinand vît son attente trompée de ce côté-là, il ne laissa pas de suivre sa pointe; parce qu'il avoit pris de telles mesures, qu'indépendemment de la jonction des Anglois, il étoit sûr de réussir. Le Comte de Lérin par le moyen des amis de sa Maison qui étoient en grand nombre, avoit intelligence dans les principales villes de Navarre, & le Roy Jean d'Albret toûjours amusé par l'espérance de la paix, se trouvoit trés-foible. Fédéric de Toléde Duc d'Albe & le Comte de Lérin ayant promptement rassemblé toutes leurs troupes, fondirent tout à coup dans la

1512. la Navarre le vingtiéme de Juillet, & vinrent droit à Pampelune, où ils avoient espéré de surprendre ce Prince : mais il eut le temps de se sauver à Lombiére, & d'envoyer la Reine sa femme & ses enfans en Bearn sous la conduite de Manant de Navailles, qui se distingua beaucoup dans cette guerre.

Annales de France.

Dès que les Généraux Espagnols furent entrez en Navarre, ils firent répandre par-tout le bruit que Jean d'Albret étoit excommunié, & privé de ses Etats par le Pape, pour avoir adhéré au Roy de France auteur du Schisme & du Conciliabule de Pise, & que tous ceux qui le soutiendroient, encourroient les mêmes censures. Cet artifice, la nombreuse armée du Duc d'Albe, la fuite du Roy, les mouvemens que se donnérent ceux de la faction des Beaumont eurent tant d'effet, que Pampelune se rendit le vingt-cinquiéme de Juillet sans coup férir.

Le Roy de Navarre consterné de la perte de Pampelune, envoya au Duc d'Albe pour offrir de subir telles conditions qu'on voudroit luy imposer, pour peu qu'elles fussent tolérables. Le Duc les envoya à Ferdinand, qui ne fit point d'autre réponse, sinon qu'il falloit que le Roy de Navarre luy livrât toutes les Places fortes de son Royaume, sans même déterminer le temps de la restitution, & qu'il luy donnât Henri son fils aîné pour être élevé en Castille.

Le Roy de Navarre sur cette réponse, & sur les avis qu'il eut que le Comte de Lérin avoit des intelligences jusques dans sa Cour pour se saisir de sa personne, se sauva en France par le Val de Baztan suivi du Maréchal Dom Pedro de Navarre & de la plûpart des Seigneurs du parti des Grammont.

La prise de cette Capitale est bien-tôt suivie de celle de tout le Royaume.

Après sa retraite, toutes les Villes & Forteresses se rendirent au Duc d'Albe, excepté la Citadelle de Tudelle, qu'un brave Capitaine nommé Denis de Déça résolut de défendre, celle d'Estella, & quelques Châteaux du Val de Ronçal & d'Amescua. La plûpart de ces Places furent peu de temps après soumises par le Duc d'Albe, qui prit encore Saint Jean de pied de Port, brûla Saint Jean de Luz, & ruïna plusieurs Forteresses dans les environs, dont les François venant au secours du Roy de Navarre, auroient pû se rendre maîtres, & entrer de-là dans son Royaume. C'est ainsi que la Navarre fut envahie, & quelque temps après unie à la Couronne d'Espagne sans retour.

Les Historiens Espagnols n'ont rien oublié, pour pallier l'injustice de cette usurpation, excepté Mariana le plus judicieux & le plus sincére de tous, qui n'osant parler ouvertement dans un pays où il n'auroit pû le faire avec sûreté sur un point si délicat, fait néanmoins assez entrevoir ce qu'il en pensoit.

Raisons des Auteurs Espagnols pour pallier cette Usurpation.

Ils établissent le droit de leur Roy sur deux fondemens : sur le droit de conquête, & sur une Bulle du Pape Jules, qui avoit déposé le Roy de Navarre, & donné ses Etats au premier qui pourroit s'en emparer : mais le premier droit ne peut être légitime, que les causes de la guerre ne soient justes. Cette justice ne se rencontre ni dans le prétexte du rétablissement

du

du Comte de Lérin, dont le pére avoit été manifestement rebelle à son Souverain, ni dans celuy du refus de donner passage aux troupes d'Espagne pour entrer en France; car les Roys sont maîtres dans leurs Etats, ils n'ont nulle obligation de les ouvrir aux ennemis de leurs Alliez, & de plus il y avoit un article * dans un Traité fait quelques années auparavant entre ces deux Couronnes, par lequel il étoit expressément dit qu'en cas de guerre entre la France & l'Espagne, le Roy de Navarre ne seroit point obligé de donner passage aux troupes du Roy d'Espagné. Les conditions proposées par ce Roy pour la sûreté de ses troupes étoient insupportables; car on ne demandoit pas moins au Roy de Navarre que les six plus fortes Places de son Etat, & son fils aîné pour ôtage; & il n'y eut personne alors qui ne vît que la Cour d'Espagne avoit formé le dessein de le dépouiller luy & sa postérité de son Royaume.

1512.

Pour ce qui est de la Bulle de Jules II. on sçait assez que la Jurisprudence qui attribuë au Pape le droit de disposer des Couronnes, n'est nullement reçûë en deçà des Alpes; que les Princes mêmes des pays d'au-delà n'en conviennent pas volontiers; que Ferdinand, son intérêt mis à part, ne l'auroit jamais autorisée; qu'elle a été la source d'une infinité de malheurs dans l'Eglise & dans toute l'Europe aux siécles passez quand on a commencé à l'y introduire, & que les Papes les plus saints, les plus modérez & les plus sages ayant vû les mauvais effets qu'elle a produits, ne l'ont pas suivie. Mais sans entrer plus avant dans ces odieuses questions, la Bulle dont il s'agit n'a jamais été montrée par les Espagnols en original. Leurs Historiens se contredisent sur les dates de cette Bulle. Pierre d'Anglerie, qui étoit à la Cour d'Espagne, écrit de Logrogno sur la fin d'Août de cette année, à un homme de qualité de ses amis, comme une nouvelle, qu'il étoit arrivé une Bulle de Rome qui anathematisoit le Roy de Navarre, pour avoir refusé de prendre les armes contre le Roy de France, que le Pape regarde comme un excommunié. Si c'est de celle-là dont les Espagnols veulent parler, elle est postérieure à l'invasion de Ferdinand, qui arriva au mois de Juillet. Elle ne peut donc l'avoir autorisé à la faire. De plus, le Roy de Navarre n'avoit jamais adhéré au Concile de Pise, & il ne fit alliance offensive avec le Roy de France que le dix-septiéme de Juillet, lorsqu'il vit les Espagnols, & comme il le croyoit, les Anglois prêts à fondre dans ses Etats. De sorte qu'il n'arma précisément que pour sa défense, chose permise à tout particulier, & beaucoup plus à un Souverain.

Epist. 496.

Scrupules des Successeurs de Ferdinand sur cet Article.

Enfin les successeurs de Ferdinand eurent toûjours du scrupule sur cet Article. Charles V. l'an 1548. étant attaqué à Ausbourg d'une maladie dont il croyoit mourir, ordonna à son fils Philippe II. Roy d'Espagne de faire examiner de nouveau cette affaire, & luy conseilla que s'il étoit possible, il épousât Jeanne d'Albret petite-fille du Roy & de la Reine dépossédez & leur héritiére légitime, à condition qu'elle renonçât à ses prétentions sur ce Royaume; & on assûre que Phi-

 lippe

* Il est fait mention de cet Article au Traité de Blois du mois de Juillet 1512.

1512. lippe II. donna par son Testament à Philippe III. son fils le même ordre qu'il avoit reçu de son pére touchant l'examen de la possession de la Navarre. Il est à souhaiter pour le salut de ces Princes que Dieu se soit contenté de ces dispositions testamentaires. Rien donc ne prouve mieux que tout ce que je viens de dire, l'injuste & violente conduite de Ferdinand, qui en se faisant honneur du glorieux nom de Catholique qu'il a transmis à ses successeurs, n'agit nullement en cette occasion, non plus que dans plusieurs autres, en Prince véritablement Chrétien.

Le Roy de France envoye du secours à Jean d'Albret.

Petrus de Angleria. Epist. 496. 499. Mémoires de Martin du Bellai.

Cependant le Roy n'eut pas plutôt appris le malheur de Jean d'Albret de la bouche de ce Prince même, qu'il grossit les troupes qui étoient déja en Guyenne, & leur envoya ordre de marcher vers la Navarre, tandis que les garnisons des Places frontiéres du Roussillon faisoient le dégât dans ce Comté, & que le Commandeur Prégent de Bidoux croisoit sur les côtes d'Espagne. Il mit à la tête des troupes de terre François Duc de Longueville & Charles Duc de Bourbon Comte de Montpensier, qui avoient sous eux Odet de Foix Vicomte de Lautrec, la Palice, le Chevalier Bayard, & plusieurs autres Seigneurs qui s'étoient signalez en Italie.

Les contestations des deux Chefs furent un mauvais présage pour cette campagne. Le Duc de Longueville prétendoit que l'armée étant dans son gouvernement de Guyenne, il devoit y avoir le principal commandement, & le Duc de Bourbon en qualité de Prince du Sang ne vouloit point le luy céder. Mais le Roy, pour remédier à cet inconvénient, leur donna un Généralissime, qui fut François Duc de Valois & Comte d'Angoulême héritier présomptif de la Couronne, âgé alors de dix-sept à dix-huit ans.

L'armée Françoise s'avança d'abord jusqu'à Saint Jean de Pied de Port, où le Duc d'Albe étoit campé à la tête de celle d'Espagne. Le Comte d'Angoulême envoya au Général Espagnol pour le défier à la bataille. Il luy répondit qu'il luy faisoit beaucoup d'honneur: mais qu'il avoit des ordres du Roy son maître qui luy défendoient de l'accepter.

Petrus de Angleria. Epist. 501.

Sur cette réponse, comme la saison étoit déja avancée, (car on étoit au mois d'Octobre,) on se hâta d'entrer en action. L'armée fut partagée en trois. On donna au Roy de Navarre deux mille Allemands, quatre mille Gascons conduits par les Seigneurs de Gondrin, de l'Arboust & Polausic, & mille Hommes d'armes sous les ordres de la Palisse pour entrer en Navarre, où ce Prince avoit fait passer quantité de Lettres adressées aux principaux de la Noblesse & à quelques Gouverneurs de Places Navarrois, qui s'étoient rendus aux Espagnols. Il les y exhortoit à se remettre sous son obéïssance, & leur promettoit non seulement le pardon de leur faute; mais encore de grandes récompenses, s'ils faisoient leur devoir, & contribuoient à son rétablissement.

Le Duc de Bourbon avec un autre corps, entra dans le pays de Guipuscoa,

pufcoa, fit le ravage, & prit sans résistance plusieurs petites Places, qu'il démolit, pour n'être pas obligé d'affoiblir ses troupes. 1512.

Le troisiéme corps demeura aux environs de S. Jean de Pied de Port sous le Comte d'Angoulême & le Duc de Longueville.

Le Roy de Navarre rentra dans son Royaume par le Val de Ronçal. Il attaqua Burgui, força cette Place, & la garnison fut passée au fil de l'épée, sans excepter le Commandant Ferdinand Valdés. Plusieurs villes, comme Mirande, Tafalla, Aurillo, Sainte Care, & Stella une des plus considérables du Royaume, voyant leur Roy si bien soutenu, arborérent ses étendarts. Presque toutes les Forteresses des Vallées de Ronçal & de Sennazar en firent autant.

Ce Prince rentre dans son Royaume où il reprend plusieurs places.

De-là il marcha droit à Pampelune pour assiéger cette Capitale. Sur cette nouvelle le Duc d'Albe partit de Saint Jean de Pied de Port; & le Roy de Navarre fit en cette conjoncture une faute irréparable. S'il étoit venu au devant du Duc d'Albe, & qu'il se fût saisi des défilez des montagnes, il l'eût enfermé entre luy & le Comte d'Angoulême, & auroit fait périr son armée: mais il se laissa prévenir, & il luy en coûta sa Couronne. Le Duc d'Albe marchant avec une extrême promptitude, gagna la plaine, entra dans Pampelune, y mit une forte garnison, en chassa tous ceux de la faction des Grammont, & en sortit pour être en état de secourir de nouveau la Place, quand il en seroit besoin.

Mais aiant échoué devant Pampelune il perd sans ressource sa couronne & ses Etats.

Favin Hist. de Navarre. Mariana, &c.

Nonobstant ce secours & quelques autres qui y entrérent, le Roy de Navarre ne laissa pas d'en former le Siége, après avoir été renforcé par Lautrec, qui luy amena quelques troupes de l'armée du Duc de Bourbon. Antoine de Fonséque s'y défendit avec toute la valeur & toute la conduite d'un grand Capitaine, & soutint un grand assaut, où les François perdirent beaucoup de monde. Comme on se préparoit à un second, Dom Pedro Henriqués, Duc de Najare, parut sur les hauteurs avec un corps de six mille hommes d'infanterie & une nombreuse cavalerie, presque toute composée de Noblesse Espagnole. Les troupes Françoises étoient extrêmement diminuées, la saison étoit très-rude, les Espagnols ayant repris la plûpart des Places qui s'étoient renduës d'abord au Roy de Navarre, coupoient les vivres au camp des assiégeans, qui souffroient beaucoup. On présenta la bataille au Général d'Espagne qui ne branla pas, demeurant avantageusement posté, & à portée d'attaquer le camp, si on donnoit l'assaut. La bravoure du Gouverneur & la sagesse du Duc de Najare déconcertérent le Roy de Navarre. Il fallut abandonner l'entreprise, & penser aux moyens de s'ouvrir le chemin au travers des Pyrenées. Ce fut avec beaucoup de peine & de péril. Les montagnards chargérent l'arriére-garde, & y assommérent quantité d'Allemans. Les Généraux François, vû l'impossibilité de traîner le gros canon par de si mauvais chemins, en enclouérent la plus grande partie & l'abandonnérent. Enfin l'armée rentra en France toute délabrée, & les Anglois ayant fait tourner tête aux François du côté de la Picardie, le Roy d'Espagne demeura en paisible possession du Royaume de Navarre.

1512. Je ne sçai pourquoy plusieurs de nos Historiens ont placé cette expédition en 1513. car par les dates des Lettres de Pierre d'Anglerie qui étoit à la Cour d'Espagne, & qui rendoit à ses amis un compte exact de ce qui se passoit alors, il est constant qu'elle se fit en 1512. & que le Siége de Pampelune fut levé le dernier jour de Novembre de cette année-là, funeste à la France par tant de fâcheux événemens au-delà des Alpes & au-delà des Pyrénées.

Epist. 509.

Bonheur du Roy d'Espagne en cette occasion.

Peu de jours avant le commencement du Siége de Pampelune, Ferdinand d'Arragon fils de Fédéric dernier Roy de Naples de cette branche, voulut s'échapper de la Cour d'Espagne, pour se réfugier à l'armée de France. S'il avoit réussi, le Roy d'Espagne auroit couru grand risque de perdre le Royaume de Naples, vû la disposition où les Princes Italiens étoient de chasser d'Italie tous les étrangers ; mais le complot fut découvert, & ce Prince fut mis en lieu d'assûrance, sans espoir de recouvrer jamais sa liberté.

Le Roy d'Espagne sorti si heureusement d'une guerre qui l'avoit extrêmement allarmé, & voyant les François hors du Milanez, révoqua l'ordre qu'il avoit donné à Gonsalve pour le voyage d'Italie. Il avoit eu recours à luy contre son inclination, & par la seule crainte de perdre le Royaume de Naples. Ce grand homme en pensa mourir de chagrin. Il ne pouvoit luy arriver rien de plus glorieux, que de voir son maître contraint de rendre justice à son mérite aux yeux de toute l'Europe, & d'avoir été jugé le seul capable, ensuite de la défaite de Ravenne, de sauver le Royaume de Naples, après en avoir autrefois fait la conquête. Il reçut ce contre-ordre comme il étoit prêt de monter sur la flotte d'Espagne au port de Malgue. Le ressentiment qu'il en fit paroître acheva de le perdre dans l'esprit du Roy d'Espagne, qui par le refus de toutes les graces qu'il luy demanda depuis, l'obligea à se retirer à une maison de campagne, où il mourut quelques années après. Exemple signalé de l'injustice de la Cour, & de la vanité des espérances dont se repaissent ceux qui y vivent.

Le Pape met la France en interdit & spécialement la Ville de Lyon où avoit été transferé le Concile de Pise.

Le Pape apprit avec une extrême joye, la nouvelle disgrace du Roy de France, dont il avoit déja mis le Royaume en interdit, & spécialement la Ville de Lyon, où l'on continuoit le Concile de Pise. Il publia ensuite une espéce de Monitoire, & puis une Bulle contre la fameuse Pragmatique Sanction, qui malgré les efforts de Louis XI. au commencement de son regne, n'avoit pû être abolie en France, & qui par un Décret du Concile national de Tours de l'an 1510. avoit été remise en pleine vigueur. Par ce Monitoire & par cette Bulle, il citoit tous les fauteurs de la Pragmatique, de quelque rang & dignité qu'ils fussent, même Royale, pour comparoître dans un certain temps devant le Concile de Latran qu'il tenoit actuellement, afin d'y rendre compte de leur conduite sur cet article, & de se soûmettre à son jugement ; & ce fut vers ce même temps-là, que l'Empereur par la bouche de l'Evêque de Gurk son Ambassadeur, déclara qu'il adhéroit au Concile de Latran ; qu'il révoquoit tout ce qu'il pouvoit avoir fait en faveur du Concile de Pise,

Session. 4. Concil. Lateran. Sessione. 4.

Sess. 3.

&

& condamnoit tout ce qui avoit été résolu là-dessus à Tours par l'Eglise Gallicane. 1512.

Le Roy de son côté se voyant ainsi poussé, faisoit valoir autant qu'il luy étoit possible le Concile de Pise. Il envoya Pierre Cordier Professeur en Droit en l'Université de Paris aux Roys d'Ecosse & de Dannemarc, pour les engager à reconnoître ce Concile. Le Roy d'Ecosse assembla les Prélats de son Royaume à Edimbourg, où la chose fut proposée. Il y fut vivement disputé pour & contre : l'Envoyé de France s'y efforça de prouver que le Concile de Pise avoit été légitimement assemblé ; qu'étant un Concile général, & par consequent superieur au Pape, il avoit dû s'y soûmettre, & que l'autre qui avoit été convoqué à Rome, étoit Schismatique. Epist. Petri Cordier ad Patres Concil. Pis.

Le Roy d'Ecosse, après avoir entendu tout ce qui s'étoit dit sur ce sujet, répondit à l'Envoyé, qu'il étoit très disposé à faire ce que le Roy de France son allié souhaitoit de luy ; mais que c'étoit avec beaucoup de chagrin, qu'il le voyoit brouillé avec le Pape ; qu'il feroit tout ce qui dépendroit de luy pour les réconcilier, & qu'il envoyeroit pour cela des Ambassadeurs à Lyon & à Rome.

Le Roy de Dannemarc en fit encore moins que le Roy d'Ecosse. Il dit seulement qu'il assembleroit ses Evêques, pour déliberer des moyens de rétablir la paix dans l'Eglise ; qu'il prieroit le Pape de convoquer un Concile en Allemagne pour la commodité des Princes du Nort trop éloignez d'Italie ; qu'il tâcheroit d'engager les Princes d'Allemagne à faire la même demande, & que si l'on suivoit sur cela ses intentions, il solliciteroit jusqu'au Duc de Moscovie, de contribuer par ses Ambassadeurs, à rendre le repos à l'Eglise déja trop troublée par les dissensions des deux Puissances. C'est de quoy l'Envoyé de France rendit compte aux Cardinaux & aux Prélats du Concile de Pise assemblé à Lyon, par une Lettre qu'il leur écrivit après son retour.

Mais le Pape & les autres Confédérez, après avoir chassé les François du Milanez, étoient pour le moins autant occupez à ménager chacun leurs interêts particuliers en cette conjoncture, qu'à soûtenir l'autorité du Concile de Latran.

Malgré leur confédération, leurs vûës étoient bien opposées. Le Pape vouloit dépouiller le Duc de Ferrare, & réunir ce Fief au S. Siége, & outre cela, retenir Parme, Plaisance & Reggio dans le Modénois, qui s'étoient rendu à luy. Fabrice & Prosper Colonne, que les Espagnols soûtenoient, s'opposoient au dépouillement du Duc de Ferrare ; parce que ce Duc ayant fait Fabrice prisonnier à la bataille de Ravenne, luy avoit donné généreusement sa liberté ; & ce Seigneur par reconnoissance, avoit obtenu un sauf-conduit du Pape pour le Duc, afin qu'il vînt luy-même à Rome traiter de son accommodement : mais sur quelque soupçon qu'il eut, qu'on vouloit faire arrêter ce Prince, il l'avoit luy-même fait évader, & le Pape en fut fort irrité. *Differentes vûës des Confederez.* Guicciard. l. 11.

Pour ce qui est de Parme, de Plaisance & de Reggio, l'Empereur s'opposoit à ce que ces Places demeurassent au Pape, soûtenant que c'étoient

c'étoient

1512. c'étoient des dépendances du Duché de Milan. Les Suisses & les Vénitiens s'y s'opposoient pareillement, pour ne point trop affoiblir la puissance de Maximilen Sforce, qu'ils vouloient rétablir dans le Duché de Milan. Les Confédérez ne pouvoient non plus convenir sur l'article de ce Duché. L'Empereur & le Roy d'Espagne pensoient à le faire tomber à un de leurs petits-fils, c'est-à-dire, à Charles Prince d'Espagne, ou à Ferdinand son frére. Les Suisses, les Vénitiens & le Pape n'en étoient pas d'avis, jugeant qu'il étoit contre leur sûreté d'avoir un voisin si puissant, & prétendoient qu'on y rétablît Maximilien Sforce, comme héritier de son pére Ludovic Sforce, à qui ce Duché avoit appartenu.

De plus le Pape & les Espagnols avoient pris la résolution de rétablir les Médicis dans Florence, & d'en chasser le Gonfalonnier Pierre Soldérino. Mais le Pape souhaitoit ce rétablissement beaucoup plus que les Espagnols, qui se seroient contentez d'une grosse somme d'argent qu'ils demandoient aux Florentins, pour leur laisser leur liberté.

L'Empereur de son côté demandoit à rentrer dans les Places des Vénitiens, dont il devoit être mis en possession par le Traité de *Cambray*. Il insistoit principalement sur la restitution de Vicence, & exigeoit d'autres choses très-peu honorables & fort onéreuses à la République. Enfin à mesure que les François rendoient les Forteresses qu'ils tenoient encore en Italie, il y avoit toûjours de nouvelles contestations, lorsqu'il étoit question de convenir à qui elles seroient remises.

L'article de Florence fut un des premiers terminez par voye de fait: car les Espagnols ayant forcé Prato, Place de la République, rétablirent les Médicis dans Florence avec la même autorité que leurs prédecesseurs y avoient euë.

Les Suisses dont le nombre croissoit tous les jours en Italie, vinrent à bout de faire reconnoître Maximilien Sforce pour Duc de Milan; & il fut reçu dans cette Capitale avec une extrême joye du Peuple, qui souhaitoit depuis long-temps d'avoir, comme autrefois, son Prince particulier.

Durant ces diverses intrigues, les Commandans des Places d'Italie restées aux François, étant investis de toutes parts & manquant de vivres, étoient obligez de les rendre les unes après les autres; & suivant l'ordre qu'ils en avoient reçu de la Palice avant sa retraite d'Italie, toute leur attention étoit à mettre, en les rendant, la division parmi les Confédérez.

Légnago fut une des premiéres qui capitulérent, c'étoit une forte Place sur l'Adige, du Domaine de Venise, & une clef des Etats de cette République. Les Vénitiens firent de très-grandes offres au Commandant, pour qu'il la leur livrât, mais sans y avoir aucun égard, il la remit entre les mains de l'Evêque de Gurk Ambassadeur & Lieutenant Général de l'Empereur en Italie. Les Vénitiens en furent si irritez, que nonobstant le sauf-conduit de l'Ambassadeur, ils firent attaquer la garnison durant sa marche, & luy enlevérent tous ses bagages. Le Commandant de Pescaire

à

à l'entrée du Lac de Garde, tint la même conduite; Aubigni Gouverneur de Bresse, sollicité en même temps par les Vénitiens, par l'Evêque de Gurk, & par le Viceroy de Naples, la rendit à celuy-cy. Après la reddition, l'Evêque de Gurk la demanda avec instance au Viceroy, comme une ancienne dépendance du Duché de Milan Fief de l'Empire: mais il la luy refusa, & se contenta, pour ne le point trop chagriner, de dire qu'il ne vouloit pas la retenir au nom du Roy d'Espagne, mais au nom de la Ligue. 1512.

Les Vénitiens furent plus heureux pour la Ville de Crême demandée fortement par les Suisses pour le nouveau Duc de Milan. Ils gagnérent à force de promesses Benedetto Crivello qui en étoit Gouverneur; & celuy-cy avec le consentement de Duras Commandant du Château, la leur livra. Enfin le Château de Novare fut rendu au Duc de Milan. La Citadelle de Génes appellée le Châtelet, fut contrainte de capituler avec les Génois, Philippe de Ravestein qui y commandoit ne pouvant plus tenir. De sorte qu'il ne resta plus aux François que la Lanterne de Génes, & les Châteaux de Crémone & de Milan.

Le Pape rompt avec les Vénitiens. Guicciard. l. 11.

Les Confédérez virent bien que leurs divisions pourroient avoir de fâcheuses suites pour leur parti, & que le Roy de France, qui n'avoit pas encore abandonné le dessein de reconquérir le Duché de Milan, pourroit s'en prévaloir; c'est pourquoy ils convinrent ensemble d'une Conférence à Rome en présence du Pape, où les Plenipotentiaires de tous les intéressez se trouveroient, pour travailler de concert à la sûreté de la cause commune. La plus grande difficulté qu'il y eut, fut à accorder l'Empereur avec les Vénitiens. Le Pape employa en vain toute son adresse, les priéres, les menaces, pour obliger ceux-cy à satisfaire ce Prince; & ne pouvant en venir à bout, il leur déclara qu'il les abandonnoit, & se ligua contre eux avec l'Empereur. Il y trouva fort son compte; car un des articles du Traité, fut que Parme, Plaisance & Reggio demeureroient au S. Siége avec cette clause seulement, *sans préjudice des droits de l'Empire*.

Petrus de Angleria. Epist. 512.

1513. *Et meurt peu après.*

Cette rupture du Pape avec les Venitiens l'empêcha d'attaquer le Duc de Ferrare, & luy fit remettre cette entreprise jusqu'au Printemps de l'année suivante. Mais Dieu ne permit pas qu'il entretînt plus long-temps le trouble dans l'Europe, luy qui, par sa qualité de Pére cummun des Chrétiens, devoit par toutes sortes de moyens y établir la tranquilité: car après avoir encore donné de nouvelles marques de sa haine contre le Roy, en sollicitant instamment le Roy d'Angleterre, d'employer toutes les forces de son Royaume contre la France, jusqu'à luy offrir de luy faire transporter & à ses successeurs le Titre de Roy Très-Chrétien par un décret du Concile, de prononcer la Sentence de déposition contre le Roy de France, de luy faciliter la conquête des Etats de ce Prince, en les donnant à celuy qui pourroit le premier s'en emparer, il fut attaqué d'une fiévre qui l'emporta le vingt & uniéme de Février de l'an 1513. après un Pontificat de neuf ans, trois mois & vingt & un

Guicciard. l. 11.

un jours. C'étoit un homme né avec de grands talens pour le gouvernement de tout autre Etat, que de celuy de l'Eglise. On luy donna pour successeur l'onziéme de Mars suivant, Jean Cardinal de Médicis, âgé seulement de trente-sept ans, qui prit le nom de Léon X. & fut couronné l'onziéme d'Avril: c'étoit à pareil jour qu'il avoit été fait prisonnier à la bataille de Ravenne l'année précédente.

1513.

Caractére du nouveau Pape qui prit le nom de Leon X.

La création du nouveau Pape tint toute l'Europe en suspens. Il étoit d'un caractére tout différent de celuy de son prédécesseur, d'un humeur douce, porté à la paix, & prenant autant de plaisir aux Conférences des Sçavans dans son cabinet, que Jules II. en trouvoit à la tête d'une armée, ou au siége d'une Place: mais l'agitation de l'Europe avoit été jusqu'alors trop grande, pour que le calme y fût si-tôt rétabli.

Petrus de Angleria. Epist. 515.

Le Roy ayant appris la mort de Jules, avoit envoyé à Rome couriers sur couriers, pour obtenir du Sacré Collége, qu'on suspendît l'élection du Pape jusqu'à l'arrivée des Cardinaux de Saint-Séverin & de Sainte Croix; mais ceux-cy en abordant à Livourne, apprirent l'exaltation du Cardinal de Médicis. Ils ne laissérent pas de poursuivre leur chemin jusqu'à Florence, où ils reçurent ordre de sa part de demeurer. Quoyqu'on leur y donnât des Gardes, on les traitoit avec honneur; & on leur fit espérer leur grace, pourvû qu'ils adhérassent au Concile de Latran. Le Roy luy-même y étoit très-disposé, toûjours cependant en résolution de reconquérir son Duché de Milan & la Ville de Génes.

Tréve d'un an entre les Rois de France & d'Espagne.

Epist 516.

Afin d'y parvenir il fit de grands préparatifs pendant tout l'hyver, & employa tous les moyens imaginables, pour rompre la ligue, dont il avoit ressenti de si funestes effets. Il envoya, non pas en son nom, mais au nom de la Reine, deux Péres de l'Ordre de Saint François au Roy d'Espagne, qui avoit luy même coûtume de se servir de Religieux dans ses négociations. Ils furent accompagnez par un Espagnol nommé Jaches domestique de la Reine, & on les reçut très-bien. Le Roy d'Espagne après les avoir entendus, envoya en France N. Conchillo Evêque de Lérida, & quelque temps après Pédro Quintana, avec lequel on conclut une Tréve d'un an seulement pour les Frontiéres d'Espagne & de France. Les deux Roys y trouvoient leur compte; le Roy d'Espagne demeurant par-là en possession paisible de la Navarre, & le Roy de France n'étant point obligé de tenir d'armée de ce côté-là.

Epist. 518.

Suivie d'une Ligue des Vénitiens avec le Roy.

Mocénigo. Traité de Blois du 23. Mars 1513.

La rupture du feu Pape avec les Vénitiens, que son sucesseur ne put regagner, parce qu'il vouloit comme luy, les obliger à se réconcilier avec l'Empereur à des conditions trop dures, les rendit faciles à s'unir avec le Roy; & la ligue deffensive & offensive fut concluë à Blois le quatorziéme de Mars entre luy & la République, contre le Pape & l'Empereur, & contre tous ceux qui se joindroient à eux. Ce Traité se fit par l'entremise du Provéditeur André Gritti qui avoit été pris à la journée de Bresse & étoit encore prisonnier en France. Le principal article fut que le Roy garderoit

deroit le Crémonois & la Giradadda, & que les Vénitiens rentreroient en possession du Bressan & du Bergamasque. Mais le point le plus important à quoy le Roy pensoit plus qu'à tout le reste, étoit de détacher les Suisses du parti des Confédérez; & il ne put y reussir. 1513.

Il leur avoit envoyé Louis de la Trimouille, sous la conduite duquel les Suisses avoient autrefois fait de si belles choses à la conquête de Milan, & qu'il destinoit à commander son armée d'Italie. Dès qu'il parut à Lucerne, où la Diéte se tenoit, il fut insulté par le peuple; les femmes le contraignirent de sortir de l'Eglise, le traitant d'excommunié, comme adhérant au Concile de Pise; & il ne put tirer d'autre réponse des Suisses plus fiers que jamais, sinon qu'ils seroient amis de la France, pourvû que le Roy n'attaquât ni le Pape, ni le nouveau Duc de Milan, qu'ils avoient pris sous leur protection. Le Maréchal de Trivulce se rendit à la Diéte, sous prétexte d'un interêt particulier pour une de ses Terres qui étoit enclavée dans celles des Cantons; mais on ne voulut pas seulement luy permettre de parler des affaires de France, & on l'empêcha d'avoir aucun commerce avec la Trimouille. Petrus de Angleria, Epist. 515. Guicciard. lib. 11.

Nonobstant l'opiniâtreté des Suisses, le Roy ne se désista pas de son entreprise sur le Milanez, y étant sur-tout sollicité par Trivulce, qui avoit un grand patrimoine dans ce Duché, & de grandes Terres, dont le Roy avoit recompensé ses services. Ce Maréchal fut envoyé à Turin, pour disposer toutes choses à l'ouverture de la campagne, & assûrer d'un prompt secours le Chevalier de Louvain qui commandoit au Château de Milan, Janot d'Herbouville Gouverneur de celuy de Crémone, & ceux des autres Places qui restoient aux François en Italie. Le Marechal s'avança en effet vers le Milanez sur la fin d'Avril avec une partie des Troupes Françoises, pour y attendre la Trimouille qui devoit les commander en chef, & il y négocia de nouveau inutilement avec les Suisses. *Ce Monarque entreprend de reconquerir le Milanez.* Mémoires du Bellay liv. 1.

Le Pape, qui n'avoit encore ni l'expérience du Gouvernement, ni un génie d'aussi grande étenduë que son prédecesseur pour les affaires de politique & de la guerre, étoit fort embarassé en de si dangereuses conjonctures. Il souhaitoit la paix; mais il auroit voulu que le Roy de France avec qui il négocioit toûjours secrétement, y eût consenti, en renonçant au Duché de Milan, à quoy on ne voyoit nulle apparence. La Tréve que le Roy d'Espagne avoit faite avec la France, le mauvais état de la santé de ce Prince qui s'affoiblissoit de jour en jour, la conduite que les Espagnols avoient tenuë après la mort de Jules en se saisissant de Parme & de Plaisance, pour les réunir, disoient-ils, au Duché de Milan, le peu de fond qu'il pouvoit faire sur un Prince du caractére de l'Empereur, tout cela l'inquiétoit beaucoup. D'ailleurs il se voyoit soûtenu des Suisses, dont le nombre augmentoit tous les jours en Italie, & il sçavoit les grands apprêts du Roy d'Angleterre, qui se disposoit à entrer en France par la Picardie, & dont la diversion partageroit extrêmement les forces des François.

Le parti qu'il prit dans cette incertitude, fut de faire toûjours paroître

 beau-

1513. beaucoup d'inclination pour la paix, & de désir de voir le Roy de France reconcilié avec le S. Siége, de faire espérer aux Cardinaux du parti François leur absolution & le rétablissement dans leur dignité, & toutefois de demeurer uni avec les Suisses, l'Empereur, le Roy d'Angleterre & le Roy d'Espagne, tant qu'il les pourroit retenir dans ses interêts.

Le Maréchal de Trivulce se rend maître d'Ast & d'Alexandrie.

Guicciard. l. 11.

Cependant le Maréchal de Trivulce avec un détachement sous les ordres du Comte de Musocco son fils se rendit maître d'Ast, & puis d'Alexandrie, & ravitailla le Château de Milan de concert avec Sacromoro Visconti, qui devoit incessamment en faire le siége. Ce Seigneur avoit abandonné le nouveau Duc de Milan, & s'étoit déclaré pour les François. Les Bourgeois, d'ailleurs très-mécontens des Suisses qui les avoient rançonnez impitoyablement, suivirent son exemple sur le bruit qui courut, que le Viceroy par ordre du Roy d'Espagne, se retiroit avec les troupes Espagnoles au Royaume de Naples. Les Vénitiens entrérent en même temps dans le Crémonois, & l'Alviane qu'ils avoient fait Général de leurs troupes avec la même autorité que le Comte de Pétiliane l'étoit *autrefois*, s'empara de la Ville de Crémone; & par-là d'Herbouville Gouverneur du Château qui étoit fort pressé, se vit hors de danger. Vallégio, Pescaire, la Ville de Bresse se rendirent à ce Général, & Soncino, Lodi, & quelques autres Places des environs élevérent sur leurs Tours l'Etendart de France.

Et la flotte Françoise surprend Génes qui rentre de nouveau sous la domination du Roy.

Tandis que cela se passoit dans le Milanez, la flotte de France composée de neuf Galéres & de quelques autres vaisseaux François parut devant Génes. Les Fiesques & les Adornes n'attendoient que son arrivée, pour se soulever en faveur de la France: & ils le firent avec tant de succès, que les Frégoses furent obligez d'abandonner le parti. Le Doge, après avoir jetté quelques troupes dans une des Citadelles appellée le Châtelet, se sauva. Les François se rendirent maîtres de la Ville, ravitaillérent la Lanterne, autre Citadelle qu'ils avoient toûjours conservée, & Antoine Adorne fut fait Gouverneur de la Place pour le Roy de France. La flotte Françoise saccagea encore la Spécia, & s'arrêta à Porto Vénéré.

Tous ces progrès surprenans se firent à la vûë des Suisses & des Espagnols qui n'agissoient point de concert: car les Suisses vouloient se battre, & le Viceroy de Naples avoit ordre du Roy d'Espagne de conserver ses troupes, ordre qu'il exécuta ponctuellement, & qui étoit fort conforme à son humeur timide & peu guerriére.

Il ne restoit plus que Come & Novare au nouveau Duc de Milan, que les Suisses avoient eu d'abord dessein de conduire à Alexandrie: mais ayant été prévenus par Trivulce, ils le menérent à Novare, résolus de défendre cette Place jusqu'à l'extrémité, en attendant un renfort de dix mille hommes que les Cantons leur envoyoient.

Quand on sçut en Espagne qu'il s'étoit retiré à Novare avec les Suisses, on y appréhenda qu'il n'eût le même sort que son pére Ludovic, qui avoit été livré autrefois par les Suisses mêmes aux François & dans cette

cette même Place ; d'autant plus que parmi les Capitaines Suisses de la garnison de Novare, il y en avoit plusieurs qui avoient été de la conspiration contre Ludovic, & que les mêmes Généraux, sçavoir la Trimouille & Trivulce, commandoient l'armée Françoise. Mais quand cela se fit, les Suisses n'étoient pas animez contre la France comme ils l'étoient alors. 1513.

Siége de Novare levé par la Trimouille. Guicciard. l. 11.

La Trimouille qui arriva sur ces entrefaites avec six-mille Lansquenets, quatre mille hommes d'infanterie Françoise, & quelques compagnies de Gendarmes, étoit bien résolu de ne pas laisser échapper le nouveau Duc de Milan, & il assûra le Roy qu'il luy envoyeroit bien-tôt le fils prisonnier en France, comme il luy avoit autrefois envoyé le pére. Il ne tarda pas en effet à venir mettre le siége devant Novare, quoyque contre l'avis du Maréchal de Trivulce, qui ne vouloit pas qu'on s'engageât à cette entreprise, avant que six mille autres Lansquenets envoyez au Roy par le Duc de Gueldre sous la conduite de Tavanes, & qui étoient déja au Val de Suze, fussent arrivez.

Mémoires du Bellai liv. 1.

Dès que l'armée Françoise fut campée devant Novare, la Trimouille vit bien par la contenance des Suisses, que son expédition ne seroit ni si prompte, ni si aisée qu'il se l'étoit figuré. Le canon fit une grande bréche à la muraille. Les François, au rapport de Guichardin, donnérent l'assaut, & ayant été repoussez avec grande perte, levérent le siége. Les Mémoires du Bellai disent le contraire, & que la Trimouille prévoyant qu'il ne pourroit emporter la Place qu'avec une grande perte de ses gens, ne donna point l'assaut, pour être en état de résister au grand secours des Suisses, qui ayant pris leur route par le Val d'Aost & par Yvrée, approchoient de Novare. Ils se contredisent encore sur un autre point ; l'Auteur Italien disant que l'action qui suivit, se fit avant l'arrivée du secours, & l'Historien François, que l'armée Suisse ayant évité celle de France, entra dans Novare. Quoyqu'il en soit, l'armée Françoise ne s'éloigna que de deux milles de la Place, & vint se camper auprès de Trécato sur un canal qui va à Vigévano, en un endroit marécageux, fort coupé de fossez & tres embarassant pour la cavalerie. Lib. 11.

Les Lansquenets étoient à la tête du camp du côté de la Ville, ayant devant eux l'artillerie, mais sans retranchement ; parce que le Général n'avoit pas eu le temps, ou la précaution d'en faire, ou comme a écrit un de nos Historiens, il n'en fit point, pour ne pas détruire une maison qui appartenoit au Maréchal de Trivulce. Derriére les Lansquenets étoit l'infanterie Françoise, & puis la cavalerie. Mémoires du Bellai.

Les Suisses viennent attaquer son Camp.

Les Suisses à la persuasion du Capitaine Mottino prirent une résolution des plus hardies qu'on eût vû de long-temps, qui fut d'attaquer sans cavalerie & sans artillerie, un camp où il y avoit beaucoup de l'une & de l'autre ; mais ils comptoient sur la surprise, persuadez qu'on ne les attendoit pas.

Ils sortirent à minuit de Novare le sixiéme de Juin, & se partagérent en deux corps, l'un de six mille hommes pour venir attaquer les Lansquenets & l'artillerie, & le reste à leur droite composé la plûpart de l'élite de

1513. de leurs piquiers, pour arrêter la cavalerie, lorsqu'elle viendroit au secours de l'infanterie.

Comme les jours étoient alors les plus longs de l'année, il étoit jour, avant qu'ils eussent rangé leurs troupes en bataille. La Trimouille fut averti assez à temps, pour donner ses ordres aux siennes, & elles étoient à peu près chacunes dans leurs postes, quand les Suisses approchérent.

Vingt-deux piéces d'artillerie qui étoient à la tête des Lansquenets, firent de terribles escarres dans les bataillons Suisses. Ils essuyérent ce grand feu avec une intrépidité sans exemple. On voyoit des files toutes entiéres emportées, & la bréche aussi-tôt remplie par d'autres soldats, les bataillons marchant toûjours également serrez.

Ils approchérent de cette sorte jusqu'au canon, que les Lansquenets défendirent pendant près de deux heures avec une bravoure extrême, que leur inspiroient la jalousie & la haine qui étoient depuis long-temps entre les deux Nations, aussi-bien que la présence des deux Généraux François, qui firent dans cet assaut tout ce qu'on pouvoit attendre de leur expérience, de leur fermeté & de leur courage; mais enfin les Lansquenets furent poussez de telle sorte, que les Suisses s'emparérent de l'artillerie, & la tournérent contre l'armée Françoise.

Et l'emportent après un Combat fort opiniâtré.

Si la cavalerie avoit pû joindre les Suisses qui attaquoient, & les prendre en flanc, ils n'auroient pû éviter leur défaite, vû la longue résistance des Lansquenets: mais outre les files de piquiers dont ils étoient couverts, qu'il auroit fallu enfoncer, ils avoient à un de leurs flancs, un bois, & à l'autre un terrein où les chevaux enfonçoient jusqu'aux jarets; & il étoit si coupé de fossez, qu'il étoit impossible d'y marcher en ordre. Ainsi les Gendarmes furent les spectateurs du combat, sans pouvoir presque y avoir de part. Il n'y eut que Robert de la Marck pére du Seigneur de Fleuranges Général des Lansquenets & du Seigneur de Jamets, qui ayant appris que ses deux fils ne paroissoient plus parmi les combattans, & les croyant morts, passa malgré les fossez avec cent Hommes d'armes, perça le gros des Suisses, & les ayant écartez dans l'endroit où il donna, trouva ses deux fils couchez par terre, & les fit emporter l'un & l'autre blessez: Fleuranges l'aîné avoit quarante-six blessures.

Mémoires du Maréchal de Fleuranges.

Mémoires du Bellai l. 1.

Grand massacre de l'infanterie Françoise & Allemande.

Dès que l'artillerie eut été prise, tout plia; la Trimouille blessé à la jambe voyant la chose sans reméde, fut contraint de se retirer luy-même. La cavalerie fit très-peu de perte, les Suisses n'en ayant point pour la poursuivre; mais ils firent un grand massacre de l'infanterie tant Allemande que Françoise. Les Italiens le font monter trop haut, quand ils comptent jusqu'à dix mille morts; il faudroit pour cela que presque tout y eût péri: car la Trimouille n'en avoit pas conduit davantage à Novare, & le Maréchal de Trivulce n'en avoit guéres avec luy. Les Mémoires de Fleuranges disent qu'on ne perdit que deux mille Lansquenets & peu de François. Les gens de marque qui y périrent,

rent, firent Loüis de Pierre-Bussiére Seigneur de Château-neuf & Coriolan Trivulce parent du Maréchal, & presque tous les Officiers des Lansquenets. Robert de la Marck Seigneur de Sedan pére de Robert de la Marck Seigneur de Fleuranges, à la tête de ses Gendarmes sauva le trésor de l'armée qui étoit de deux cens cinquante mille écus. Pour les Suisses, ils y eurent quinze cens hommes de tuez sur la place, & entre autres le brave Capitaine Mottino, qui avoit été l'auteur de cette entreprise, & qui fut tué d'un coup de pique dans la gorge.

1513. Annales de France. Guicciard. l. 11. Mémoires de Fleuranges.

Les débris de cette déroute se sauvérent dans le Piémont, où la Trimouille apprit bien-tôt la nouvelle révolution du Milanez encore plus prompte, que la conquête qu'on en venoit de faire. La ville de Milan, & toutes les autres allérent au-devant des Vainqueurs pour se rendre. Le Viceroy de Naples qui étoit demeuré jusqu'alors dans l'inaction, fit conduire Octavien Frégose à Génes avec trois mille hommes sous les ordres du Marquis de Pescaire: les Adornes s'enfuirent, & Octavien fut rétabli dans sa place de Doge.

Cette défaite est suivie d'une nouvelle révolution dans le Milanez.

L'Alviane Général des Vénitiens abandonna Bresse, vint se poster sur l'Adige à la Tomba, d'où il envoya promptement des troupes & des munitions à Padoue & à Trévise: mais ayant sçû que les Impériaux & les Espagnols avoient très-peu de troupes dans Légnago, il la fit attaquer par Paul Baglioné, qui la prit en peu de jours, ayant par le moyen de quelques feux d'artifice, mis le feu aux magasins du Château. Les Espagnols reprirent bien-tôt cette Place & plusieurs autres de l'Etat des Vénitiens, qui se trouvérent encore une fois dans le même état, où le Roy les avoit mis après la bataille d'Aignadel, c'est-à-dire, qu'il ne leur resta plus dans la Terre ferme, que Padoue & Trévise, & quelques Places dans le Frioul.

Cette décadence des affaires du Roy en Italie, fit grand tort à la réputation de Loüis de la Trimouille, qui perdit en cette occasion toute la gloire qu'il avoit acquise dans la double conquête du Milanez; & effectivement il étoit difficile de l'excuser de deux grosses fautes; la premiére, d'avoir manqué à retrancher son camp, n'étant pas à une lieuë des ennemis; & la seconde, d'avoir si mal choisi son poste, qu'il étoit impossible à sa cavalerie de soutenir son infanterie: Mais les plus grandes fautes en matiére de guerre échappent quelquefois aux plus sages Capitaines: c'est un bonheur pour eux si leurs ennemis ne sçavent pas en profiter; & si on les remarque, & qu'elles ayent des suites fâcheuses, on ne les leur pardonne pas.

Fautes de Loüis de la Trimouille à qui on en attribue la perte.

Comme le Pape vouloit sincérement la paix & l'union de l'Eglise qui dépendoit du Roy, la défaite de Novare, & la perte du Milanez qu'elle causa, ne luy fit point changer de conduite envers ce Prince, ni discontinuer ses négociations avec luy. Il se rendit en sa considération très-facile à recevoir en grace les Cardinaux de Saint Séverin & de Sainte Croix, malgré les oppositions que les Ambassadeurs de l'Empereur & du Roy d'Espagne, & les Cardinaux de Sion & d'York y faisoient. Cela se fit

La France reconnoît le Concile de Latran. Guicciard. l. 11.



1513. fit avec des marques de la plus sincére soumission de la part des deux Cardinaux, & beaucoup de bonté de la part du Pape. On convint aussi de la réconciliation des Evêques de France avec le saint Siége. Le Roy envoya depuis à Rome pour cet effet Claude Seyssel Evêque de Marseille. Il ne fut plus question du Concile de Pise, & la France reconnut celuy de Latran légitime.

Mais cela n'empêchoit pas que le Pape ne travaillât de tout son possible à réconcilier les Vénitiens avec l'Empereur ; & il ne doutoit pas qu'il ne dût y réussir après la défaite des François auprès de Novare. Il trouva toutefois beaucoup plus de résistance à cet accommodement de la part des Vénitiens, qu'il n'avoit espéré. Ils déclarérent qu'ils n'écouteroient là-dessus aucune proposition, qu'on ne les eût assûrez auparavant de la restitution de Vicence & de Vérone ; & ils tinrent ferme, résolus à tout, plutôt que de se relâcher sur ce point-là.

Les Anglois attaquent ce Royaume en Artois & en Bourgogne.

La perte que les François avoient faite à Novare n'auroit pas été irréparable, si le Roy n'avoit été attaqué que de ce côté-là : mais il le fut en même temps en Artois & en Bourgogne, d'une maniére qui mit son Etat en grand danger.

Henry VIII. Roy d'Angleterre, en vertu de la Ligue concluë avec le saint Siége & les autres Confédérez, s'étoit donné tout le temps nécessaire à faire un grand armement de terre & de mer, pour venir fondre par Calais dans la Picardie ou dans l'Artois, tandis qu'une partie de sa flotte infesteroit les côtes de Normandie, & de Bretagne.

Combats de mer entre les vaisseaux des deux Nations.

Mémoires du Bellai, l. 1.

Le Féron.

Il n'y eut sur la mer que deux ou trois actions de quelque importance. La premiére, fut entre quatre galéres, que le Roy avoit fait venir de la Méditerranée dans l'Ocean, sous les ordres du Commandeur Prégent de Bidoux Gentilhomme de Guyenne. Edouard Havart Amiral d'Angleterre luy donna quelque temps la chasse avec plusieurs vaisseaux Anglois. Il les joignit auprès de Brest, & il fut impossible au Commandeur d'éviter le combat. Il se défendit vaillamment nonobstant l'inégalité des forces, & obligea les Anglois à se retirer, leur Amiral ayant reçu durant le choc une blessure, dont il mourut quelques jours après. Le Commandeur osa ensuite avec quelques vaisseaux aller tenter une descente en Angleterre. Une tempête l'ayant séparé de sa flotte, il ne laissa pas de poursuivre son entreprise. Il pilla un Bourg sur le bord de la mer, où il perdit un œil d'un coup de fléche. Il fut en se retirant poursuivi par cinq vaisseaux Anglois jusques dans le goulet de Brest ; il fit ferme, & obligea les ennemis à prendre le large ; mais ils se dédommagérent par une descente qu'ils firent à Pennemarc en Bretagne, où ils brûlérent plusieurs villages.

Les deux Amiraux y périssent.

Il y eut un autre combat beaucoup plus rude le jour de Saint Laurent à la hauteur de Saint Mahé en Bretagne. La flotte d'Angleterre forte de quatre-vingt vaisseaux vint attaquer celle de France qui n'étoit que de vingt, tous commandez par des Capitaines partie Normans,

mans, partie Bretons. Ils suppléerent à leur petit nombre par l'avantage du vent qu'ils gardérent toûjours, & soutinrent l'attaque avec beaucoup de résolution. On se canonna long-temps de part & d'autre. Primauguet * Capitaine Breton montoit la Cordeliére le plus gros vaisseau de France, & qui étoit si grand, qu'il pouvoit porter douze cens soldats sans l'équipage. Il fut investi par dix ou douze navires Anglois, dont étoit le vaisseau Amiral, appellé la Régente d'Angleterre, le plus fort de toute la flotte. Primauguet se battit avec toute la valeur & toute l'habileté possible; il coula à fond quelques-uns des vaisseaux ennemis, & les autres commençant à s'enfuir, il s'attacha à poursuivre l'Amiral d'Angleterre. Il le pressoit vivement, lorsqu'un Capitaine Anglois vint fondre sur luy, & après avoir essuyé sa bordée, lança quantité de feux d'artifice, qui mirent le feu à la Cordeliére, & d'une maniére à ne pouvoir être éteint. Les soldats & les matelots se voyant perdus, se jettérent pour la plûpart dans la mer, pour tâcher de gagner à la nage les autres vaisseaux François: mais Primauguet résolu à périr, voulut qu'il en coûtât autant aux ennemis, qu'aux François. Il fit force de voiles, joignit l'Amiral d'Angleterre, & l'accrocha sans jamais le lâcher: il sauta à l'abordage, & le feu de son vaisseau qui étoit au-dessus du vent, se communiqua à l'Anglois. C'étoit un spectacle terrible, on n'entendoit que des cris de fureur & de desespoir au milieu de cet incendie, sans que les autres vaisseaux osassent s'approcher pour secourir leurs Amiraux. Enfin après quelque temps d'un cruel combat, le feu ayant pris aux poudres du vaisseau François, il sauta en l'air, & creva en sautant l'Amiral Anglois qui coula à fond. Après ce funeste accident arrivé aux deux Amiraux, les deux flottes se séparérent comme de concert. L'action fut très-glorieuse aux François, & les Anglois y perdirent quelques vaisseaux; mais ils eurent leur revenche sur la terre. 1513.

Jonction des armées de terre de l'Empereur & des Anglois.

Le Roy d'Angleterre étoit descendu à Calais avec une armée de trente mille hommes au mois de Juillet, & fut bien-tôt joint par l'Empereur avec huit mille chevaux, & un gros corps d'infanterie Suisse; de sorte que les deux armées jointes ensemble faisoient environ cinquante-trois mille hommes.

Polydor. Vergil. lib. 27. Belcarius. l. 14.

L'Empereur, toûjours plus avide d'argent, que jaloux de sa dignité, étoit comme à la solde du Roy d'Angleterre. Ce Prince payoit ses troupes, & luy fournissoit tous les jours cent écus pour sa table.

Ils forment le siége de Terouane.

Leur première entreprise fut le siége de Terouane. Dans le chemin quatre cens Hommes d'armes François commandez par du Plessis Lieutenant de la Compagnie de Frameselle, chargérent l'arriere-garde, & tuérent plusieurs soldats. Peu s'en fallut que le Roy d'Angleterre, qui suivoit de loin son armée avec un petit corps, ne fût enlevé par ces mêmes Gendarmes, & il fut heureux de se trouver fort-près de S. Omer où il se retira.

* Le nouvel Historien de Bretagne dit que ce nom est inconnu dans cette Province; qu'apparemment il a été défiguré, & qu'au lieu de Primauguet, il faudroit peut-être lire Porsmoguer.

1513. Téligny Sénéchal de Rouergue & Antoine de Créqui Seigneur de Pont de Remi, commandoient dans Térouane. Ils avoient sous eux Heilli de Bournonville qui commandoit un bataillon de cinq cens François, & Brandec qui avoit sous ses ordres cinq cens Allemans. C'étoit peu pour une Place assez grande; mais il étoit impossible au Roy de fournir en même temps l'Italie, la Bourgogne que les Suisses menaçoient, & les frontiéres des Pays bas.

Ce Prince n'avoit point encore d'armée assemblée, ayant jetté la plûpart de ses troupes dans les garnisons; & il ne put les mettre ensemble, que quand il vit les ennemis attachez à Térouane. En attendant, il avoit de petits camps volans pour harceler l'armée Angloise, & couper les convois.

Quatre cens Gendarmes conduits par le Vicomte d'Estauges attaquérent à Tournehem un de ces convois qui passoit de Guines au camp de Térouane; ils taillérent en piéces ceux qui faisoient l'arriére-garde; mais le Capitaine Anglois, qui commandoit le convoi, s'étant fait un retranchement de ses chariots, ils ne purent le forcer, & le convoi passa. *Les Anglois y perdirent une grande couleuvrine appellée l'Apôtre Saint Jean* qu'on envoya à Amiens.

Mémoires du Maréchal de Fleuranges.

La vigoureuse résistance & les fréquentes sorties des assiégez avoient déja fait durer le Siége plus d'un mois, & périr grand nombre d'Anglois, entre autres le grand Chambellan d'Angleterre. Talbot Gouverneur de Calais y avoit eu la jambe emportée d'une volée de canon; & quoyqu'il y eût déja d'assez grandes bréches, les assiégeans n'avoient encore osé hazarder l'assaut. Les assiégez avoient fait dire au Roy qu'ils étoient résolus à se défendre jusqu'à la derniére extrémité; mais que leurs munitions & leurs vivres diminuoient beaucoup, & que s'ils n'en recevoient bien-tôt, ils seroient contraints de se rendre.

Histoire du Chevalier Bayard. ch. 57.

Sur cette nouvelle, le Roy qui s'étoit avancé jusqu'à Amiens, envoya ordre à François Halluin de Piennes, qui en qualité de Gouverneur de Picardie & de cette frontiére assembloit l'armée à Blangis proche de Hédin, de faire tout son possible pour jetter un convoi dans la Place, mais sans hazarder un combat général, jusqu'à ce que toutes les troupes eussent joint l'armée.

Imbaud de Fonterailles y fait entrer un Convoi.

La commission étoit difficile, & elle demandoit beaucoup d'adresse & de résolution: c'est pourquoy de Piennes qui avoit la principale autorité, parce que le Siége se faisoit dans son gouvernement, ayant assemblé le Conseil de guerre, choisit de l'avis de tous les Chefs, les meilleures troupes de l'armée, & ce qu'il y avoit de plus braves Capitaines pour conduire ce convoi. Les principaux étoient Louïs de Longueville Comte de Rothelin, la Palice, Imbercourt, le Chevalier Bayard, le Baron de Bearq, Emard de Prie, Bonnivet, Bonneval, la Fayéte, Maubert, Clermont Gentilhomme d'Anjou, Nicolas de Mouy, François de Silly Bailli de Caën, & Imbaud de Fonterailles Colonel de la cavalerie legére Albanoise *,

Annales de France. Mémoires du Bellai. Belcarius.

se *, que le Roy avoit prise à sa solde, ayant connu la bravoure de cette Nation, dont les Vénitiens s'étoient servis utilement dans les guerres d'Italie contre les François. 1513.

Fonterailles eut ordre de se mettre à la tête de huit cens de ces cavaliers, qui prirent chacun sur leur cheval un sac de poudre à canon, & par dessus un demi porc salé, de tâcher de forcer un des quartiers des assiégeans, d'aller de-là à la débandade à toutes jambes & sans tirer jusqu'au fossé de la Place, d'y jetter leur charge, & ensuite de se rallier s'ils le pouvoient, & de regagner la hauteur de Guinegate, où le reste des troupes les attendroit. Quatre cens Hommes d'armes à pied devoient aussi tenter le passage par un autre endroit, pour se jetter dans la ville & renforcer la garnison.

Fonterailles réussit parfaitement dans son entreprise, il passa sur le ventre à tout ce qu'il rencontra en son chemin, déchargea les munitions, & remit ses gens en ordre. Trois mille fantassins Anglois s'étant voulu opposer à son passage, furent dissipez par le canon de la Place qui en tua beaucoup, & il sortit du camp ennemi presque avec tout son monde. Pour les Gendarmes, ils ne purent passer : il n'y en eut que quelques-uns, qui s'étant séparez du gros, se coulérent dans Térouane par divers chemins, du nombre desquels furent la Roche-du Maine, la Roche-Aymon, la Roche-Sendri, l'Ecuyer Boucar, Jean de Mouy Seigneur de la Meilleraye, & d'Anton fils du Seigneur du Bouchage.

Cette action de Fonterailles qui fut des plus hardies, surprit les ennemis; mais ils eurent bien-tôt leur revenche. Ils n'avoient pas sçu le dessein du mouvement des François; mais ils avoient appris par leurs espions que toute la Gendarmerie se mettoit en marche du côté de Térouane: & sur cet avis l'Empereur & le Roy d'Angleterre avoient fait marcher par un chemin écarté au-delà de la Lis dix ou douze mille Archers Anglois, quatre ou cinq mille Lansquenets, & de l'artillerie, avec ordre de rabattre vers le camp, & de tâcher d'envelopper la Gendarmerie Françoise, tandis qu'eux deux à la tête de la plûpart de leur cavalerie iroient l'attaquer de front. Histoire du Chevalier Bayard. ch. 57.

A peine Fonterailles se fut-il rejoint au corps, qu'on apperçut les ennemis. Comme il faisoit extrêmement chaud, la plûpart des Gendarmes François étoient descendus de cheval, avoient ôté leurs casques & s'étoient assis pour boire. Aussi-tôt on crie aux armes. Le Duc de Longueville & la Palice eurent beaucoup de peine à mettre un petit nombre de Gendarmes en bataille, le reste étant monté à cheval s'enfuit à bride abattue. *Les Ennemis ont leur revenche à la journée des Eperons, près de Guinegate.* Mémoires du Bellai, l. 1.

Ces deux Seigneurs soutinrent très-bravement le premier choc des ennemis, qui vinrent les enfoncer avec les piques; mais accablez par le nombre, ils furent pris; la Palice néanmoins se débarassa & se sauva. Bussi

* Brantome, dans l'éloge de Fonterailles, luy donne ce titre de Colonel, quoyque dans son Traité des Colonels il dise que le titre de Colonel ne fut en usage en France que sous François I.

1513. d'Amboise, Clermont & Imbercourt demeurérent aussi prisonniers. Le Chevalier Bayard vivement poursuivi tournoit tête de temps en temps avec quinze Hommes d'armes qui s'étoient rassemblez auprès de luy, & se battant toûjours en retraite, gagna un petit pont sur un ruisseau assez creux, sur lequel il ne pouvoit au plus passer que deux cavaliers de front. Il s'arrêta là, & envoya un Archer après la Gendarmerie qu'il croyoit s'être ralliée, pour dire aux Chefs qu'il étoit maître d'un poste où il tiendroit bien demie heure, & que s'ils revenoient en bataille, ils battroient sûrement les ennemis, qui étoient tout en désordre: mais il eut beau attendre, les fuyards ne s'arrêtérent point, & ne se rassemblérent qu'au camp de Blangis.

Quelques troupes de cavalerie Bourguignonne & du pays de Haynaut s'étant avancées jusqu'au pont, y furent repoussées par Bayard. Le Commandant ne s'obstina point à forcer le passage, & s'étant arrêté, envoya querir des Archers, pour chasser à coups de fléches ce petit peloton de Gendarmes, & détacha en même temps deux cens Gendarmes, pour aller passer un peu plus bas le ruisseau à un moulin.

Quand Bayard vit qu'ils étoient passez, & qu'il n'étoit point secouru, il dit à ses Gendarmes qu'ils se feroient inutilement hacher en piéces; que si les Anglois venoient, ils ne leur feroient point de quartier, & qu'il falloit le demander à ces Gentilshommes. Sur cela ils s'écartérent les uns des autres, cherchant des yeux les plus apparens, pour se rendre à eux.

Avanture singuliere du Chevalier Bayard qui fait prisonnier un Gentilhomme Anglois, auquel il se rend.

Bayard vit de loin un Gendarme du parti ennemi fort bien équipé, qui sans se mettre en peine d'avoir sa part des prisonniers, s'étoit jetté au pied d'un arbre pour se reposer, & avoit quitté son casque. Il pique droit à luy, saute de son cheval, & luy portant l'épée à la gorge, rends-toy Homme d'armes, luy dit-il, ou tu es mort.

Qui fut bien surpris, ce fut le Gentilhomme, lequel se rendit sans résistance. Ho bien, reprit le Chevalier, je suis le Capitaine Bayard, je me rends aussi à vous, voilà mon épée, mais à condition que vous me la rendrez, si en allant à votre camp nous rencontrons des Anglois qui veuillent m'insulter. La précaution ne fut pas inutile; car quelques Anglois vinrent à luy pour le tuer; mais avec l'aide du Gendarme il les écarta. L'Empereur fut ravi de revoir le Chevalier Bayard: il luy fit bien des caresses, aussi-bien que le Roy d'Angleterre, qui ne le connoissoit que de réputation.

Bayard ayant été cinq jours au camp, il dit au Gendarme: mon Gentilhomme, il m'ennuye icy; faites-moy la grace de me faire reconduire sûrement au camp des François. Et votre rançon, reprit le Gendarme? Et la vôtre, répondit Bayard, car je vous ai fait mon prisonnier.

L'aventure étoit si extraordinaire, que les Roys d'armes n'avoient ni réglé, ni prévû le cas, & ils convinrent de s'en rapporter à l'Empereur & au Roy d'Angleterre, qui décidérent en faveur de Bayard, se contentant qu'il fût six semaines sans retourner au camp de France, & luy

luy permirent pendant ce temps-là d'aller sur sa parole faire un voyage aux Pays-Bas. 1513.

Telle fut la journée ou la déroute de Guinegate qui arriva vers la my-Août. Ce lieu étoit déja fameux par une action fort ambiguë entre les François & le même Empereur Maximilien sous le regne de Louïs XI. On donna à celle-cy le nom de la journée des éperons; parce que nos Gendarmes s'y étoient servis des leurs beaucoup mieux que de leurs épées. Ce fut plutôt une déroute qu'une défaite, & il n'y eut que peu de Gendarmes tuez dans le premier choc. On attribua la négligence des François à la mésintelligence des Chefs, le Duc de Longueville ayant peine à se soumettre aux ordres du Seigneur de Piennes; d'autres l'excusent sur la défense que les Gendarmes avoient eu de la part du Roy de s'engager au combat; & c'est là-dessus que le Chevalier Bayard les défendit devant le Roy d'Angleterre, qui luy disoit en raillant qu'il n'avoit jamais vû fuir de si bon courage, que tant de Gendarmes François avoient fait en cette occasion, n'ayant pas à leur trousse plus de cinq cens chevaux.

Ces deux Princes continuérent le Siége de Téroüane, & le Roy, pour ôter tout sujet de jalousie & de querelle entre les Généraux François, envoya au camp de Blangis Monsieur le Comte d'Angoulême. C'est ainsi qu'on appelloit toûjours François Duc de Valois, qui fut le successeur de Louïs XII. à la Couronne de France. Il luy recommanda sur toutes choses de ne rien faire que par l'avis des Chefs les plus expérimentez, & de se ménager en ménageant la sûreté de son Royaume. Journal de Louise de Savoye.

La présence du Prince rétablit la subordination dans l'armée: mais elle n'empêcha pas la prise de Térouane. Le Roy ne voulant pas hazarder une bataille, dont la perte auroit exposé son Etat à la derniére désolation, en fit avertir Téligni & Créqui, & leur permit de capituler, quand ils le jugeroient à propos. *Cette déroute est suivie de la prise de Terouane par les Imperiaux & les Anglois.*

Ils le firent faute de vivres, pour la garnison & pour la Ville, après neuf semaines de siége. Les Gendarmes sortirent l'armet en tête, la lance sur la cuisse, l'infanterie marchant en bataille, la pique sur l'épaule, tambour battant & Enseignes déployées. L'article de la capitulation, qui regardoit la sûreté de la Ville, ne fut pas observé, & sans qu'on en ait jamais bien penetré le véritable sujet, l'Empereur & le Roy d'Angleterre la firent raser & reduire en cendres, hormis l'Eglise & les Maisons des Chanoines. Mémoires du Bellai. liv. I.

La principale raison qui empêcha le Roy de faire plus d'effort pour secourir Térouane, fut l'irruption des Suisses dans le Duché de Bourgogne. Leur victoire de Novare leur avoit extrêmement enflé le courage, & leur haine contre la France augmentoit de plus en plus, jusques-là qu'il se fit un soulevement à Lucerne contre ceux qu'on soupçonnoit d'être dans les interêts du Roy & ses pensionnaires secrets; on mit le feu à leurs maisons, & il fut résolu dans une Diéte, qu'on porteroit la guerre en Bourgogne. *Irruption des Suisses dans le Duché de Bourgogne.* Belcarius. l. 14.

1513. *Siége de Dijon.* Histoire du Chevalier Bayard.

Vingt-cinq mille Suisses y entrérent au commencement de Septembre avec deux mille chevaux, partie Allemands, partie Francomtois, que l'Empereur y joignit sous les ordres d'Ulric Duc de Virtemberg & du Seigneur de Vergi. Ils vinrent mettre le siége devant Dijon, qui n'ayant que de fort mauvaises murailles, ne dût son salut qu'à la résolution & à la prudence de Louïs de la Trimouille. Ce Seigneur qui étoit Gouverneur de Bourgogne se jetta dans la Place avec les Sieurs du Lude & de Chandiou Commandant de l'infanterie qui étoit de quatre mille hommes. Mésiéres neveu de la Trimouille & Bussi y avoient leurs Compagnies d'Hommes d'armes: Rochefort fils du Seigneur de ce nom & Bailli de Dijon, s'y étoit aussi enfermé: Monsieur de la Trimouille avoit mis une garnison dans le Château de Talan proche de Dijon. L'artillerie de ce poste incommodoit fort les Suisses, & les troupes qui étoient dans Aussonne & dans Beaune, leurs coupoient les vivres, & enlevoient souvent leurs convois. Les Suisses firent deux attaques, & le canon que l'Empereur leur avoit prêté, eut bien-tôt fait de fort grandes bréches.

Mémoires du Maréchal de Fleuranges.

Les mêmes raisons qui avoient empêché le Roy de secourir *Térouane*, ne luy permettoient pas de hazarder une bataille pour sauver Dijon: outre que le Roy d'Espagne observant mal la Tréve, faisoit mine de vouloir entrer en Guyenne; & il avoit fallu par nécessité y envoyer une partie des troupes destinées à couvrir la Picardie. Cependant si les Suisses prenoient Dijon, rien ne les empêchoit de venir jusqu'à Paris, dont plusieurs Bourgeois commençoient déja à déménager, pour se réfugier plus avant dans le Royaume.

La Trimouille qui y commandoit engage les Suisses à entrer en Négociation.

Le Féron.

La Trimouille sçachant l'impuissance où étoit le Roy de le secourir, & se voyant à toute heure en danger d'être forcé, se tira par son adresse du péril, dont sa valeur n'auroit pû le garantir. Il avoit pris quelques Suisses dans une sortie: il les traita avec beaucoup de bonté, & après leur avoir remontré avec combien peu de raison leur Nation poussoit son emportement contre la France dont ils avoient reçu tant de bienfaits, & à laquelle ils étoient redevables de la grande réputation qu'ils s'étoient acquise depuis le regne de Louïs XI. il leur donna de l'argent & les renvoya au camp charmez de son honnêteté.

Elle eut l'effet qu'il prétendoit. Les prisonniers délivrez parlérent à leurs Chefs en faveur de ce Seigneur, que les Suisses avoient autrefois fort aimé, lorsqu'il les commandoit en Italie, & ils obtinrent un sauf-conduit qu'il avoit demandé, pour venir à leur camp traiter d'un accommodement.

Ils les trouva fort adoucis, & enfin à force de les flatter, & de leur réprésenter les grands avantages que leur Nation retireroit de leur réunion avec la France, il les engagea insensiblement à entrer en négociation avec luy. Leur plus grand grief étoit que le Roy ne leur avoit point payé quatre cens mille écus qu'il leur devoit de leurs anciennes pensions ou soldes, lorsqu'ils étoient alliez de la France. Il leur promit de leur en procurer le payement,

payement, & de leur en donner vingt mille comptans. Cette offre les tenta; mais ils firent de nouvelles difficultez sur le point d'honneur. Ils dirent qu'ils s'étoient fait protecteurs de Maximilien Sforce Duc de Milan & du S. Siége, & qu'ils avoient promis à l'Empereur de faire restituer à Charles Prince d'Espagne son petit-fils, une partie du Duché de Bourgogne qu'il prétendoit luy appartenir.

1513.

Belcarius. L. 14.

La Trimouille leur demanda ce qu'ils souhaittoient sur ces articles. Ils répondirent qu'ils vouloient une rénonciation du Roy au Duché de Milan, la dissolution du Concile de Pise, & que l'article qui concernoit le Duché de Bourgogne, fût remis à la décision des Jurisconsultes. Il leur passa tout cela, quoyqu'il prévît bien qu'il ne seroit pas avoué touchant le Duché de Milan & la Bourgogne. Il n'exigea même aucun engagement de leur part, de peur de faire naître de nouvelles difficultez, trop content s'ils se retiroient. L'accommodement fut conclu; les vingt mille écus leur furent payez; ils levérent le siége après avoir été un mois devant la Place, & repassérent leurs montagnes, emmenant avec eux en ôtage Mezieres neveu de la Trimouille, & Rochefort Bailli de Dijon avec quatre des plus riches Bourgeois de la Ville.

Et ils levent le siége.

C'étoit-là un coup de la derniere importance pour le salut du Royaume. Le Roy ne manqua pas de faire fort le fâché contre la Trimouillé, & ne voulut point ratifier le Traité, comme contenant des conditions indignes d'un Prince tel que luy. Il n'avoit point à craindre que les Suisses rentrassent en Bourgogne, l'hyver étant proche; & il espéroit pendant ce temps-là pourvoir à la sûreté de ses Frontiéres.

Mémoires du Bellai. liv. 1.

Paris fut rassûré par la retraite des Suisses; & la Picardie où tout avoit été en consternation depuis la prise de Térouane, le fut aussi par l'imprudent parti que prit le Roy d'Angleterre à la persuasion de l'Empereur qui avoit en veuë ses interêts, sans se mettre en peine de ceux des Anglois.

Le Royaume est délivré d'inquiétude par leur retraite, & par le parti que prennent les Anglois d'assiéger Tournai.

Si le Roy d'Angleterre étoit entré dans cette Province, il y auroit encore enlevé quelque Place importante, veu la résolution où étoit le Roy de ne point donner de bataille, & auroit pû y prendre des quartiers pour son armée, & désoler tout pendant l'hyver jusqu'à la riviere de Seine. On ne doutoit pas à la Cour qu'il ne tournât ses armes de ce côté-là, & on n'y pensoit qu'à chercher les moyens de le tenir éloigné de la Capitale du Royaume le plus qu'il seroit possible.

Tournai étoit une Place fort à la bien-séance de Charles, Prince d'Espagne, petit-fils de l'Empereur. Elle étoit enclavée dans ses Etats, & si elle étoit une fois prise, il y avoit lieu d'espérer que par le Traité qui finiroit la guerre, elle luy demeureroit.

L'Empereur grossit au Roy d'Angleterre les difficultez qu'il auroit à faire des conquêtes en Picardie, où les Villes étoient bien fortifiées & pleines de troupes, où les camps volans des François répandus de tous côtez, luy couperoient les convois, & où le Roy mettroit tout en œuvre pour l'empêcher d'y prendre pied.

Au

1513. *La prise de cette place termine la Campagne de ce côté-là.* Mémoires de Fleuranges.

Au contraire il luy fit paroître facile & glorieuse la prise de Tournai, comme étant une Ville considérable, dont la conquête jointe à celle de Térouane luy feroit une grande réputation dans l'Europe; outre que les vivres luy viendroient à ce siége sans peine, tant du Haynaut que de la Flandre, & que les François n'oseroient jamais s'engager à entrer si avant dans les Pays-bas, pour la secourir. Le Roy d'Angleterre s'y résolut, & en s'y déterminant, tira le Roy d'une grande inquiétude. Le Comte d'Angoulême qui sçavoit le dessein des ennemis, envoya demander aux habitans de Tournai quelles troupes ils vouloient pour défendre leur Ville: car ils avoient le privilége de n'avoir point de garnison que telle qu'ils la demandoient. Ils répondirent qu'ils se défendroient bien eux-mêmes; *que Tournai étoit tourné, & que jamais n'avoit tourné, & encore ne tournera; & que si les Anglois venoient, ils trouveroient à qui parler:* mais ils ne tinrent pas parole; la peur les prit, & ils ne se deffendirent que trois jours. Ce fut-là la fin de la campagne; car l'Empereur & le Roy d'Angleterre ayant appris la retraite des Suisses, l'un se retira en Allemagne, & l'autre en Angleterre avec la plus grande partie de son armée.

Les Vénitiens ne sont pas plus heureux que les François leurs Alliez. Guicciard. l. 7.

De long-temps la France n'avoit couru un si grand danger; & il devoit selon toutes les apparences luy en coûter beaucoup davantage pour en sortir, d'autant plus que les armes de ses alliez ne furent pas plus heureuses que les siennes. L'Alviane Général des Vénitiens après avoir repris plusieurs Places sur les Confédérez, fut défait à plate couture par les Espagnols le septiéme d'Octobre à Créatia proche de Vicence. Jacques IV. Roy d'Ecosse étant entré en Angleterre avec une armée pour faire diversion en faveur de la France, fut battu par le Duc de Nortfolc, & périt luy-même dans la bataille.

1514. *Mort de la Reine Anne de Bretagne.* Mémoires de Fleuranges. Epitaphe d'Anne de Bretagne, rapportée par d'Argentré, liv. 12. Mémoires de Fleuranges.

Tant d'événemens si malheureux dont cette année 1513. fut remplie, furent suivis d'un autre qui ne causa pas une moindre affliction au Roy. Ce fut la mort de la Reine Anne de Bretagne, qui mourut de la gravelle à Blois le neuviéme de Janvier après huit jours de maladie à l'âge de trente-six ans. C'étoit une Princesse accomplie & distinguée entre toutes les autres Princesses de son temps, par sa prudence, par sa pieté, par sa grandeur d'ame, par sa beauté *, & par toutes sortes de grandes qualitez, par lesquelles elle s'attira l'estime & le tendre attachement du Roy son mari, & fixa ses inclinations jusqu'alors assez volages, sans qu'il s'offensât de ses maniéres un peu impérieuses & hautaines, sur tout quand il s'agissoit de son Duché de Bretagne, qu'elle voulut toûjours gouverner avec autorité & indépendance. Le Maréchal de Fleuranges qui étoit présent à sa mort, & qu'elle considéroit beaucoup, rapporte son Epitaphe que le Roy fit graver sur une tombe de marbre blanc.

Et son Epitaphe.

La Terre, Monde & Ciel ont divisé Madame
Anne, qui fut des Roys Charles & Louïs femme;
La Terre a pris le corps qui gist sous cette lame,

La

* Elle étoit un peu boiteuse. *Lobineau Hist. de Bretagne.*

1514.

Le Monde aussi retient sa renommée & fâme,
Perdurable à jamais, sans être blâmée Dame,
Et le Ciel pour sa part a voulu prendre l'ame.

Le corps de la Princesse demeura sous cette tombe, jusqu'à ce qu'on eût fait le magnifique tombeau de Louïs XII. à S. Denis: car alors son cercueil y fut mis avec celuy de ce Prince. On y substitua une autre Epitaphe * qui est dans le tombeau au pied du cercueil, où l'on a fait deux fautes de Chronologie; la premiére est qu'on dit, qu'Anne de Bretagne est morte au mois de Janvier 1515, & c'est en 1514, & même en 1513, en comptant comme l'on comptoit encore en ce temps-là. La seconde, qu'on dit qu'elle est morte le vingtiéme de Janvier, & ce fut le neuviéme qu'elle mourut. Apud Bemb. l. 7. ep. 1.

Le Roy eut beaucoup de peine à se consoler de cette mort. Il ne put pendant huit jours contenir ses larmes; & le Pape qui sçavoit combien cette Princesse avoit toûjours porté impatiemment la rupture de la France avec le S. Siége, en écrivit au Roy, pour luy marquer combien il ressentoit cette perte, & prenoit de part à son affliction: mais le Pape en affectant de donner au Roy ces marques de tendresse, avoit d'autres veuës que de s'acquiter d'un devoir de bien-séance. *Le Pape en prend occasion d'écrire au Roi & pourquoi.* Apud Bemb. l. 7. ep. 1.

En considérant attentivement la situation des affaires d'Italie, il appréhendoit presque également, & que les François ne reconquissent le Milanez, & que l'Empereur & le Roy d'Espagne ne vinssent à bout du projet qu'ils avoient formé, de faire tomber ce Duché à Charles Prince d'Espagne, ou à Ferdinand son frére leurs petits-fils. Son dessein étoit d'exclure s'il le pouvoit, & la Maison de France, & la Maison d'Autriche de la possession du Milanez, pour préserver l'Italie du joug, que l'une de ces deux Maisons seroit toûjours par-là en pouvoir de luy imposer.

C'étoit dans cette veuë que sous prétexte de sa qualité de Pére commun & de rétablir la paix dans la Chétienté, il n'omettoit rien pour accommoder l'Empereur avec les Vénitiens, & séparer de la France cette République, sans laquelle il étoit très-difficile au Roy de déposséder Maximilien Sforce; car l'expérience du passé luy avoit appris que les François seuls, & sans le secours de quelqu'une des Puissances d'Italie, n'avoient jamais pû s'y établir, ni s'y conserver.

D'ailleurs considérant que si le Roy succomboit sous la puissante ligue des Suisses, du Roy d'Angleterre & de l'Empereur, comme il avoit déja pensé arriver, le Roy d'Espagne joint à ces deux Princes, seroit le maître d'assûrer le Duché de Milan à un de ses petits-fils, il ne travailloit pas avec moins d'empressement à ménager la paix entre le Roy & les Suisses. Il représentoit aux Cantons l'interêt qu'ils avoient à ce que la France ne fût pas accablée par la Maison d'Autriche de tout temps leur ennemie, & qu'ils ne pourroient plus luy résister, si elle étoit une fois maîtresse de l'Empire, de l'Espagne, des Pays-bas, du Royaume de Naples, du Belcar. lib. 14.

* Rapportée par le Pére Félibien dans l'Hist. de l'Abbaye de S. Denis.

1514. Duché de Milan, & que les François ne puffent plus contre-balancer une si redoutable Puiſſance.

Il remontroit en même temps au Roy, le grand nombre d'ennemis puiſſans qu'il avoit ſur les bras, le riſque que ſon Royaume avoit couru dans la derniere campagne, que le Roy d'Angleterre & l'Empereur ſe préparoient à y rentrer de nouveau; que les Suiſſes plus irritez que jamais de ce qu'il n'avoit pas voulu ratifier le Traité de Dijon, étoient réſolus de ſe joindre à eux avec toutes leurs forces; qu'il ſçavoit combien il avoit ſujet de ſe défier du Roy d'Eſpagne, qui avoit juſqu'alors fort mal obſervé la Tréve faite avec luy, & que cette Tréve étoit ſur le point d'expirer. Il le conjuroit de ratifier le Traité de Dijon touchant l'article de la rénonciation au Milanez; que la condition étoit dure à la verité, mais qu'un point d'honneur n'étoit rien, quand il falloit ſauver un Etat, & qu'enfin avec le temps il ſe préſenteroit des conjonctures qui luy donneroient moyen de faire revivre ſes prétentions ſur ce Duché.

Ces raiſons quelque fortes qu'elles fuſſent, étant tirées des interêts les plus eſſentiels de tous les partis, n'eurent aucun effet. Les Vénitiens ne voulurent jamais ſe relâcher ſur l'article du Vicentin; ils refuſérent toûjours de le céder à l'Empereur, & d'acheter à cette condition ſon alliance, en renonçant à celle de France. Les Suiſſes outrez d'avoir été dupez par la Trimouille, ne reſpiroient que la vengeance, & n'écoutoient aucunes raiſons: & le Roy ne pouvant ſouffrir d'être ainſi gourmandé par les Suiſſes, étoit réſolu à tout riſquer.

Mariage de Renée de France avec Charles Prince d'Eſpagne.

Recueil de Traitez par Leonard, T. 2.

Mais il prit d'autres meſures pour conjurer la tempête qui le menaçoit: ce fut de remettre ſur le tapis le mariage de ſa ſeconde fille Renée de France avec Charles Prince d'Eſpagne; ou avec Ferdinand cadet de ce Prince, à condition de luy donner en dot ſes droits ſur le Milanez & ſur Génes; & il en traita d'abord avec le Roy d'Eſpagne.

Petrus de Angleria. Epiſt. 544. Belcarius l. 12.

Ce Prince déja vieux & accablé de maladie, ne ſouhaitoit plus que le repos. Il fut ravi de l'offre que le Roy luy faiſoit, & qui étoit un grand acheminement à l'exécution de ſon ancien deſſein, de mettre un de ſes petits-fils en poſſeſſion du Duché de Milan. Il envoya Pierre Quintana en France, pour travailler à ce Traité. Celuy-cy après avoir entretenu le Roy, alla trouver l'Empereur, ſelon l'ordre qu'il en avoit reçu du Roy d'Eſpagne, & obtint ſon conſentement. La choſe fut tenuë fort ſecréte en France, mais Ferdinand n'en fit point de myſtére en Eſpagne.

Avantages que la France tira de cette Négociation.

Le premier avantage de cette négociation pour la France, fut la prolongation de la Tréve avec Ferdinand, à condition néanmoins que le Roy durant la Tréve n'attaqueroit point le Milanez; mais il pouvoit ſans le violer, entrer en Italie, pour reprendre Aſt & Génes.

La prolongation de la Tréve où l'Empereur fut compris, allarma étrangement le Roy d'Angleterre. Aſtil ſon Ambaſſadeur en fit de grandes

plaintes à la Cour d'Espagne; mais inutilement. Henry luy-même ne put contenir son ressentiment, & invectivoit en toute occasion contre la mauvaise foy du Roy d'Espagne son beau-pére, qui après l'avoir engagé à la guerre contre la France & à des frais immenses, l'abandonnoit au moment qu'il étoit prêt de reconquérir ce que ses prédécesseurs sur le Trône d'Angleterre avoient perdu au delà de la mer, luy débauchoit l'Empereur, & rompoit toutes ses mesures.

1514.
Petrus de Angleria. Epist. 545. & 546.

Une autre chose luy tenoit fort au cœur. Il avoit beaucoup de tendresse pour Marie sa sœur. Un des articles du Traité d'alliance qu'il avoit fait avec l'Espagne, lorsqu'il déclara la guerre à la France, étoit que cette Princesse épouseroit Charles Prince d'Espagne, dès qu'elle auroit atteint quatorze ans; & elle étoit entrée dans sa quatorziéme année dès le mois de Février. Il avoit déja sommé le Roy d'Espagne de faire accomplir le mariage, sur quoy on luy avoit répondu d'une maniére qui ne l'avoit pas satisfait. Il soupçonna son beau-pére de quelque nouvelle intrigue, & fut bien-tôt éclairci par son Ambassadeur, qui luy fit sçavoir le Traité fait avec la France, pour marier Madame Renée avec le Prince d'Espagne.

Cette nouvelle le mit en une extrême colére. Il appella l'Ambassadeur d'Espagne, luy reprocha les trahisons que luy faisoit son maître, & le menaça de s'accommoder avec la France d'une maniére dont l'Espagne se ressentiroit.

Mécontentement qu'en eut le Roy d'Angleterre.

Monsieur de Longueville, pris à la journée des Eperons, étoit alors en Angleterre en toute liberté sur sa parole, & alloit souvent à la Cour. Il crut pouvoir profiter en faveur de la France, de la disposition où se trouvoit Henry; & dans un entretien qu'il eut avec luy, il luy dit qu'il y avoit un moyen de dédommager la Princesse sa sœur; qu'un Roy de France tel que Louïs XII. actuellement regnant, valoit bien un Prince d'Espagne, qui ne seroit peut-être de long-temps sur le Trône; que le Roy étoit veuf; qu'il n'avoit encore que cinquante-trois à cinquante-quatre ans; que souhaitant avec passion d'avoir un fils qui luy succedât, il étoit persuadé qu'il n'étoit pas éloigné d'un second mariage, & que ce parti conviendroit fort à la Princesse Marie.

Le Roy d'Angleterre qui trouvoit dans cette alliance un grand avantage pour sa sœur, & le plaisir de se venger du Roy d'Espagne, ne rejetta pas cette proposition. Monsieur de Longueville en donna avis au Roy, qui luy sçut bon gré de la démarche qu'il avoit faite, & l'autorisa à poursuivre cette négociation.

Il est suivi du mariage de François Comte d'Angoulême avec Madame Claude de France fille aîné du Roy.

Elle ne pouvoit être que très-desagréable à François Comte d'Angoulême, s'il en avoit été instruit; car il couroit risque par ce mariage, de se voir exclu de la couronne; & il en sçut depuis très-mauvais gré à Monsieur de Longueville. Le Roy néanmoins ne changea rien à la promesse qu'il luy avoit faite de le marier avec Madame Claude de France sa fille aînée, & il la luy fit épouser à S. Germain en Laye le dixiéme du mois de May. Tandis que la Reine Anne de Bretagne avoit vêcu, elle s'étoit toûjours opposée à ce mariage par l'antipathie qu'elle avoit contre Louïse de Savoye mére du Comte d'Angoulême, & qu'elle ne se mettoit pas fort en

Mémoires de Fleuranges.
Mémoires du Bellai liv. 1.
Journal de Louïse de Savoye.

1514.

en peine de dissimuler. La fierté naturelle à ces deux Princesses avoit causé cette mutuelle aversion. Le dessein de la Reine étoit que sa fille épousât le Prince d'Espagne, & que par ce mariage elle rentrât dans la souveraineté de la Bretagne, qu'elle prévoyoit avec regret devoir être sans cela unie pour toûjours à la Couronne de France. Le Roy n'avoit pas voulu forcer la Reine là-dessus; mais l'obstacle étant levé par sa mort, comme il aimoit le Comte d'Angoulême, il luy tint parole; & même luy fit expédier des Lettres Patentes, par lesquelles il luy cédoit le Duché de Bretagne: ce ne fut pas sans beaucoup de répugnance qu'il fit cette démarche. Il se souvenoit de la peine que luy-même, étant encore Duc d'Orleans, avoit faite au feu Roy Charles VIII. par l'appuy que les Bretons luy avoient donné; & il appréhendoit que le Comte d'Angoulême étant une fois maître du Duché de Bretagne, n'oubliât son bienfait; & n'abusât au préjudice du Royaume, de la puissance où l'on l'élevoit. Le Comte fut admirablement bien servi dans cette affaire par le Grand-Maître de Boisi & par Robertet Surintendant des Finances, qui depuis la mort du Cardinal d'Amboise, avoit le plus de part au Gouvernement. Ce Prince étant parvenu au Trône se souvint d'un service si signalé. Il paroît par le Journal de Louïse de Savoye, qu'avant la mort de la Reine, elle avoit regagné ses bonnes graces; puisque cette Princesse en mourant la fit tutrice de ses filles.

Inventaire des Chartres. V. 3. Bretagne n. 123. Mémoires du Maréchal de Fleuranges.

Journal de Louïse de Savoye.

Mr. de Longueville négocie durant ce temps là celui du Roy avec la sœur du Roy d'Angleterre.

Cependant Monsieur de Longueville avança fort le mariage du Roy. Un des Préliminaires fut que le Roy rappelleroit de Normandie Richard de Lapolne qu'on appelloit en France le Duc de Suffolk, qui étoit prêt d'entrer en Angleterre avec douze mille Lansquenets. Richard, qui descendoit par sa mere de la Maison d'York étoit frére d'Edmond Comte de Suffolk, dont j'ai parlé à l'occasion du naufrage de Philippe d'Autriche Roy de Castille, que ce Prince pour se tirer des mains de Henry VII. Roy d'Angleterre luy livra, & à qui Henry VIII. avoit fait depuis couper la tête.

Richard, qui, après la mort de son frere, s'étoit attaché au service du Roy, dès que la guerre fut declarée entre la France & l'Angleterre, luy avoit amené d'Allemagne où il s'étoit refugié, six mille Lansquenets. C'étoit un Seigneur qui auroit pû causer du mouvement en Angleterre; comme descendant de la Maison d'York toujours ennemie de celle de Lancastre qui étoit alors sur le Trône. D'ailleurs il étoit animé du desir de venger la mort toute récente de son frere. C'étoit pour cet effet que le Roy le mettoit à la tête de cette armée dont je viens de parler, avec laquelle il devoit faire descente en Angleterre, & ranimer le parti de la Rose rouge, ou de la Maison d'York, qui n'y étoit pas encore entiérement éteint.

Le Roy d'Angleterre exigea donc qu'avant que d'avancer dans la négociation pour le mariage de sa sœur, le Roy rappellât Richard de Suffolk de Normandie, & suspendît l'armement qui s'y faisoit; & il y consentit.

Le Pape ayant eu avis par le Cardinal de Leycestre, de ce qui se négocioit en Angleterre, en fut fort inquiet. Il souhaitoit bien que la paix se

fit

fit entre les deux Roys, dans l'espérance que le Roy de France délivré de la crainte des Anglois ne se presseroit pas d'éxécuter le Traité fait contre son inclination avec l'Empereur & le Roy d'Espagne, touchant le mariage de Renée de France & du Prince d'Espagne, & de la cession du Milanez à la Maison d'Autriche pour la dot de cette Princesse: mais il ne vouloit pas aussi que les deux Couronnes se réunissent par un lien aussi fort que celui du mariage dont il s'agissoit. Il craignoit que le Roy, trop assûré du Roy d'Angleterre, ne regagnât plus aisément les Suisses, qui ne pourroient plus espérer, étant seuls, d'entamer la France, & qu'ensuite il ne reprît le dessein de la conquête du Milanez.

1514.
Belcarius. lib. 14.

Suivant ce plan, il fit partir le Cardinal de Leycestre, & luy ordonna de travailler à la paix des deux Couronnes; mais de traverser le mariage; que si néanmoins il ne voyoit point d'apparence à le rompre, il se fît un mérite auprès des deux Roys, de paroître y contribuer au nom du S. Siége. C'est ce dernier parti qu'il fut obligé de prendre; parce que quand il arriva, l'affaire étoit à peu-près concluë.

Suspension d'Armes par terre entre les deux Nations suivie d'un Traité de paix.

Le Roy, pour la presser davantage, avoit envoyé en Angleterre l'Intendant des Finances de Normandie, sous prétexte de traiter de la rançon de Monsieur de Longueville; & l'Envoyé aussi-tôt après son arrivée, conclut une suspension d'armes entre les deux Nations, mais seulement pour les troupes de terre.

Il y eut trois points difficiles à régler, pour parvenir à la conclusion du Traité: le premier étoit, que le Roy d'Angleterre demandoit qu'on luy donnât la Ville de Boulogne; le second, qu'il demeurât en possession de Tournai; le troisiéme, que le Roy luy livrât Richard de Suffolk. Le Roy d'Angleterre se relâcha sur le premier point, & le Roy de France sur le second; mais il ne voulut jamais consentir à mettre Richard de Suffolk entre les mains du Roy d'Angleterre. Cet article fut terminé par un tempérament, qui fut que Richard ne demeureroit point en France, & qu'il se retireroit à Metz, où le Roy luy assigna une pension annuelle de six mille livres.

Du Tillet Recueil des Traitez entre la France & l'Angleterre.

Outre les Articles précédens, les principales conditions du Traité furent: que le Roy de France donneroit au Roy d'Angleterre un million d'écus: cet Article ne fut pas exprimé dans le Traité, mais dans une Lettre séparée signée du Roy. Qu'il y auroit une ligue défensive & offensive entre les deux Etats; & le nombre de troupes qu'ils devoient fournir l'un à l'autre en cas de besoin, fut exprimé; que les Alliez des deux Roys seroient compris dans ce Traité: mais sans conséquence pour ce qui concernoit la Seigneurie de Génes, le Duché de Milan, le Comté d'Ast & les autres Terres que le Roy de France prétendoit luy appartenir en Lombardie: c'est-à-dire, que le Roy pourroit faire valoir ses prétentions sur tous ces pays, même en attaquant les Alliez du Roy d'Angleterre, sans préjudice de la paix & de la bonne intelligence entre les deux Couronnes. Ce Traité fut achevé le septiéme d'Août, & ratifié le vingtiéme du même mois. Il fut suivi du mariage du Roy avec la Princesse Marie d'Angleterre, & les nôces faites à Abbeville le neuviéme d'Octobre. Quelques bons offices

Et du Mariage du Roy.
Journal de Louïse de Savoye.

1514. Mémoires du Maréchal de Fleuranges.

offices que Monsieur de Longueville eût rendus aux deux Rois dans cette négociation, il n'obtint sa liberté du Roy d'Angleterre, qu'à condition de payer une rançon de cinquante mille écus: mais il s'acquitta de la plus grande partie de cette somme en gagnant plusieurs parties de paume à ce Prince.

Ce qu'en pensa l'Empereur.

Cette paix & ce mariage donnérent beaucoup à penser à l'Empereur & au Roy d'Espagne, qui virent bien, sur-tout par l'Article qui regardoit le Milanez, que le Roy les avoit amusez, & que la résolution où il étoit de le reconquérir, trop clairement marquée dans cet Article, ne s'accommodoit guéres avec le projet de le donner pour dot à Renée de France en la mariant à Charles d'Espagne, d'autant plus que cette Princesse n'avoit encore que quatre ans.

Belcarius l. 14.

Et le Pape.

Pour ce qui est du Pape, il continua de faire personnage, & quoique très-peu content de voir le Roy s'opiniâtrer à vouloir reprendre le Milanez, il luy applaudit sur la sage conduite qu'il avoit tenuë pour déconcerter ses ennemis. Il ne laissa pas toutefois de faire une ligue défensive pour un an avec l'Empereur & le Roy d'Espagne. Il fit dire en même temps au Roy par le Cardinal de Saint Séverin, qu'il ne devoit point *s'en inquiéter*. Le but de tout ce manége étoit de se servir de la puissance d'un des deux Roys contre l'autre selon les conjonctures. Il vouloit au moins assûrer l'Etat Ecclesiastique contre les entreprises de la France, & il y pourvoyoit en se liguant avec l'Empereur & le Roy d'Espagne. Il ménageoit le Roy de France pour un autre dessein qu'il avoit, qui étoit de chasser les Espagnols du Royaume de Naples, & de le faire tomber à Julien de Médicis son frére. Il en avoit déja fait quelque ouverture aux Vénitiens, & il en étoit revenu quelque chose au Roy d'Espagne, que cela même obligeoit à ne pas rompre avec la France. Le Roy s'étoit admirablement bien servi de toutes ces défiances mutuelles des Alliez, pour rompre cette dangereuse ligue, dont il étoit en danger d'être accablé: & par l'alliance d'Angleterre il se mit hors de crainte, & en état de se faire craindre luy-même.

Etat de la Guerre en Italie, où elle ne se fait que foiblement.

Toutes ces intrigues du cabinet & cette complication de Traitez suspendirent les effets de la guerre, au moins en France. Elle ne fut pas même fort vive en Italie, où les Vénitiens se soutinrent contre les Espagnols & l'Empereur, sans que les uns remportassent des avantages considérables sur les autres; mais la garnison Françoise de la Lanterne de Génes fut obligée, faute de vivres, de se rendre aux Génois, qui la raserent jusqu'aux fondemens.

1515.

Le Roy, sur ces entrefaites tombe malade & meurt. Mémoires du Bellai. liv. I.

Le Roy cependant faisoit de grands préparatifs pour la campagne prochaine, & s'attendoit bien à mettre cette République à la raison. Le Duc Charles de Bourbon s'étoit déja avancé jusqu'à Moulins avec une partie de la Gendarmerie Françoise. Les Capitaines Volf & Brandec luy amenoient seize mille Lansquenets d'Allemagne, & il pressoit fort le Pape de se déclarer; parce qu'il appercevoit beaucoup de duplicité dans sa conduite; mais la mort le surprit avant l'exécution de ses desseins. Il étoit depuis plusieurs années tourmenté de la goute, qui l'avoit beaucoup affoibli. La fiévre accompagnée d'une dyssenterie le prit; & on en attribua la cause à

la

la violente passion qu'il ne sçut pas assez modérer pour sa nouvelle épouse, qui étoit une des plus belles Princesses de l'Europe. Il mourut à Paris dans le Palais des Tournelles la premiére nuit de l'an 1515. en la cinquante-quatriéme année de son âge, & la dix-septiéme de son regne.

1515. Brantome Eloge de Louïs XII.

C'est un éloge bien singulier de ce grand Prince, que la Souveraine Puissance, ainsi que je l'ai remarqué au commencement de son regne, loin de corrompre les belles qualitez qu'il avoit reçûës de la nature, eût fait disparoître tous les défauts, dont elles avoient été mêlées durant le feu de sa jeunesse. L'Histoire en parle comme d'un des Princes les plus dignes de regner qui ayent jamais été, pour la valeur, pour la prudence, pour l'application, pour l'étenduë d'esprit, pour la tendresse qu'il avoit envers ses Sujets. Jamais la France ne fut plus heureuse, plus riche, plus tranquile au dedans, & plus soumise que sous son regne. Jamais la Justice n'y fut mieux administrée, les Ordonnances des Roys utiles à l'Etat mieux exécutées, la discipline militaire plus exacte, & plus sévére, soit quand les troupes étoient en campagne, du moins lorsqu'il les commandoit en personne, soit lorsqu'elles étoient en quartier dans le Royaume. Sa Famille, sa Cour, le Peuple, la Noblesse l'adoroient, & luy donnérent d'un consentement unanime le titre de Pére de ses Sujets. Il fut très-sensible à ce glorieux éloge, & il ne pensa qu'à le bien soutenir. Quelque passion qu'il eût pour la gloire, il ne s'y laissa jamais emporter jusqu'à la préférer au bonheur de son Etat: quelque rudes & quelque continuelles guerres qu'il eût à soutenir, il ne put se résoudre à augmenter les tailles & les subsides qu'il avoit extrêmement modérez en montant sur le Trône. Le grand ordre qu'il avoit mis dans ses Finances, sa modération dans ses dépenses, l'aliénation de son Domaine, la vénalité des Charges qu'il commença à introduire, mais qu'il étoit résolu d'abolir dès qu'il seroit venu à bout de ses ennemis, étoient ses ressources ordinaires: dès qu'elles luy manquoient, il faisoit la paix, appréhendant beaucoup plus d'appauvrir son Etat, qu'il ne souhaitoit de l'aggrandir.

Journal de Louïse de Savoye.

Eloge de ce Prince.

Hist. ms. de Humbert Vellay. parmi les Mémoires de Bethune. vol cotté 8461.

Parmi tant de vertus, on luy reprochoit d'être peu libéral, & d'aimer beaucoup l'argent: mais je croy que sur cela même on fait injustice à ce grand Prince. Le peu qu'il levoit sur ses Sujets, montre qu'il sçavoit au moins modérer cette basse passion dont on l'accuse; & un homme de qualité de son temps, qui a fait son Histoire, le défend contre ce reproche tant par cette raison, que par quatre autres qu'il ajoûte. La premiére, qu'il étoit fidelle & exact à payer ses dettes; & il disoit à ce sujet au rapport d'un autre Historien, qu'il étoit plus de la justice d'un Prince de ne rien devoir, que de sa grandeur, de beaucoup donner; aussi jamais les Officiers de ses armées ne demandoient deux fois leurs appointemens, ni les soldats leur solde à ceux qui gouvernoient ses Finances.

On le défend du reproche d'aimer l'argent.

S. Gelais. Histoire de Louïs XII.

Jovius in elogio Lud. XII.

La seconde raison étoit, qu'il ne croyoit pas qu'il dût faire de grandes largesses aux particuliers aux dépens de ses peuples. La troisiéme, qu'il réservoit ses finances pour les guerres, & les autres nécessitez de son Etat. La quatriéme, qu'en plusieurs occasions il fit paroître sa libéralité; & il la signala sur-tout après la conquête de Génes. Les Génois la corde au cou

luy



1515. luy demandoient leur grace: le droit de la guerre le faisoit maître de tous leurs biens, qui étoient immenses; il se contenta d'une amende assez modique; il leur en remit aussi-tôt après la plus grande partie, & fit de ses propres finances de grands présens aux Eglises de la République, qui avoient beaucoup souffert dans cette guerre; de sorte que sa grande épargne venoit moins de son inclination, que de sa prudence, de la tendresse qu'il avoit pour ses Sujets, & de l'amour du bien public.

Il est plus difficile de l'excuser sur la rupture qu'il fit avec les Suisses, dont il porta la peine par la perte de l'Etat de Milan & de la Seigneurie de Génes: mais ce furent le point d'honneur & le dépit qui luy firent faire cette faute, plutôt que la peine de donner de l'argent; car l'augmentation des pensions qu'ils demandoient, n'étoit pas considérable.

Sa piété. Ce Prince eut de la piété & du respect pour le saint Siége; mais un grand mépris pour les Papes qui gouvernérent l'Eglise pendant son regne; parce qu'il les trouva pour la plûpart d'un caractére tout différent de celuy qui leur convenoit: leur conduite étoit souvent la matiére de ses bons mots; car il se piquoit d'en dire, & ils n'étoient pas tous d'une égale finesse *.

Sa continence & ses autres belles qualitez. On ne luy vit jamais aucun attachement illégitime depuis son *mariage* avec Anne de Bretagne, & on luy donne cette louange dans l'épitaphe de cette Princesse. Il étoit politique, mais en Prince généreux & Chrétien, ennemi de la fourbe & de la mauvaise foy, malgré les mauvais exemples que luy donnoient en cela le Roy d'Espagne & l'Empereur Maximilien, qui furent ses Alliez à diverses reprises, mais qui dans le fond étoient ses mortels ennemis. En un mot on voit peu de Princes dans l'Histoire, qui l'ayent égalé dans les vertus Royales, & qui ayent eu sur le Trône moins de défauts que luy.

Sa Devise. Brantome, éloge de Louïs XII. Il avoit pris pour devise un porc-épy avec ces mots latins *cominus & eminus*, pour faire entendre qu'il s'étoit rendu redoutable à ses ennemis de près & de loin, soit qu'il commandât ses armées en personne, soit qu'il les commandât par ses Lieutenans.

Un tel Prince ne pouvoit manquer d'être infiniment regreté; nul ne fut pleuré plus sincérement & plus universellement que luy, & jamais pompe funébre ne fut moins une pure cérémonie, que celle dont ses Sujets l'honorérent dans toutes les villes de son Royaume.

Ses Etablissemens. Il établit le Grand Conseil †, les Parlemens de Normandie & de Provence. *Ses Enfans.* Il eut deux fils d'Anne de Bretagne, qui moururent en bas âge, & deux filles. Renée sa cadette encore enfant lorsqu'il mourut, fut depuis mariée à Hercule d'Est second du nom Duc de Ferrare, & Claude l'aînée l'étoit déja à François Comte d'Angoulême Duc de Valois, & son Successeur à la Couronne de France.

* On en trouve plusieurs dans l'Histoire de le Feron.

† Ce qu'on avoit appellé jusqu'à son temps le Grand Conseil dans nos Histoires, étoit le Conseil d'Etat.

FIN DU TOME IV.

T A-

TABLE DU REGNE DE CHARLES VII.

A.

B.

C.

G.

H.

I.

S. Sceau

TABLE

DE QUELQUES USAGES Sous le regne de Charles VII.

TABLE DU REGNE DE LOUIS XI.

A.

B.

C.

E.

Digitized by Google

L.

M.

TABLE

DE QUELQUES USAGES Sous le regne de Louïs XI.

TABLE DU REGNE DE CHARLES VIII.

A.

B.

Fer-

G.

H.

I.

L.

M.

N.

O.

P.

TABLE

DES USAGES SOUS LE REGNE de Charles VIII.

TABLE DU REGNE DE LOUIS XII.

A.

B.

C.

Concile

H. Henri

M.

O.

P.

R.

S.

T.

V. Ven-

TABLE

DES USAGES SOUS LE REGNE de Louïs XII.

FIN.





